

Histoire Socialiste

TOME IV

La Convention

II

Histoire Socialiste
(1789-1900)

SOUS LA DIRECTION DE

JEAN JAURÈS

TOME IV

La Convention

II

La mort du roi — La chute des Girondins — Idées sociales de la Convention — Gouvernement révolutionnaire

1793-1794 (9 Thermidor)

PAR

JEAN JAURÈS



Nombreuses illustrations d'après des documents de chaque époque.

PARIS
PUBLICATIONS JULES ROUFF ET Cie

LA MORT DU ROI
ET LA CHUTE DE LA GIRONDE

C'est le 10 août 1792 que Louis XVI avait été suspendu de ses fonctions de roi et enfermé au Temple. C'est le 21 janvier 1793 qu'il monta sur l'échafaud. Comment la Révolution mit-elle cinq mois et demi à le juger et à le frapper? Elle avait un intérêt immense à aller vite. Si le roi avait été jugé et exécuté en octobre, dès la réunion de la Convention, le pays eût été encore sous l'impression de la journée du Dix-Août, et, tout ému de colère, il eût accepté plus aisément le coup audacieux qui était porté. Puisque la Révolution voulait, par un acte irréparable, décourager les royalistes et étonner l'Europe, c'est par là que la Convention aurait dû ouvrir ses travaux. Elle eût ainsi marqué toute son œuvre d'un sceau infrangible. De plus, à la fin de septembre et en octobre, l'Europe était dans la stupeur des victoires inattendues de la Révolution. La mort du roi eût aggravé cette stupeur en un complet désarroi : et il est possible que la coalition européenne se fût dissoute.

En tout cas, en septembre et octobre, l'Angleterre ne paraissait nullement décidée à la guerre : et sans doute le jugement du roi, rapide et terrible, n'eût pas suffi à l'y décider. Le monde aurait été comme surpris par la rapidité de l'événement, et immobilisé sous les éclats de la foudre.

Pourquoi la Convention traîna-t-elle? C'était le mandat primordial qu'elle avait reçu. La Législative ne s'était séparée que pour que la nation elle-même prononçât sur le sort et de la royauté et du roi. La royauté fut abolie le 21 septembre. Il fallait d'urgence, et aussitôt après, fixer le sort du roi. La Convention, malgré son audace, éprouvait-elle un trouble secret? Était-elle retenue, devant cet homme que l'infortune avait rapproché de l'humanité sans lui ôter tout à fait le prestige d'une royauté séculaire, par un reste de superstitieux respect et un commencement de pitié? Elle s'embarrassa d'emblée dans des difficultés de forme et dans des scrupules juridiques.

« Louis XVI est-il jugeable pour les crimes qu'on lui impute d'avoir commis sur le trône constitutionnel? Par qui doit-il être jugé? Sera-t-il traduit devant les tribunaux ordinaires, comme tout autre citoyen accusé de crime d'État? Déléguerez-vous le droit de le juger à un tribunal formé par les assemblées électorales des 83 départements? N'est-il pas plus naturel que

la Convention nationale le juge elle-même? Est-il nécessaire ou convenable de soumettre le jugement à la ratification de tous les membres de la République, réunis en assemblées de communes ou en assemblées primaires? »

Voilà les questions que pose Maillié au début de son rapport préliminaire du 7 novembre et que le comité de législation avait « longuement et profondément agitées ». A vrai dire, ce long débat était assez vain. Comment s'arrêter un moment à la thèse de l'inviolabilité royale? Sans doute, la Constitution déclarait la personne du roi inviolable, et elle ne rendait responsables que les ministres. Ou bien, pour certains actes déterminés, elle constatait que le roi « était censé avoir abdiqué », et elle prononçait sa déchéance. Mais toute cette procédure constitutionnelle suppose que la Constitution elle-même n'est pas atteinte dans sa racine. Si la faute du roi, si sa trahison même ne mettent pas la nation et la liberté en péril mortel, si la royauté peut survivre au roi, alors, oui, c'est selon la Constitution que le roi doit être jugé, puisque la Constitution demeure. Mais si le roi, par une longue conspiration, a ruiné la Constitution elle-même, si, par sa connivence avec l'étranger armé pour la détruire, il l'a presque frappée à mort, si la juste colère excitée par son crime a obligé le peuple exaspéré et défiant à une Révolution nouvelle, comment appliquer au roi une Constitution dont, par sa faute, il ne reste plus rien?

En fait, depuis le Dix-Août, la France était, non à l'état constitutionnel, mais à l'état révolutionnaire. La suspension du roi et son internement au Temple étaient des actes révolutionnaires. La Convention elle-même était une assemblée révolutionnaire, puisqu'elle n'avait pas été convoquée en vertu de la Constitution de 1791, et puisqu'elle avait reçu du peuple des pouvoirs illimités comme la Révolution. C'était donc manifestement en assemblée révolutionnaire qu'elle devait juger, et il était assez étrange que l'on discutât là-dessus.

Elle était visiblement le seul tribunal révolutionnaire ayant qualité pour juger. Remettre le jugement à un jury formé de deux jurés par département, que les corps électoraux auraient choisis, eût été un dangereux enfantillage. C'eût été une parodie des formes ordinaires de la justice, car ce jury n'aurait pu, en une question où la vie même de la nation était engagée, échapper aux mouvements passionnés de l'opinion, et aux indications, aux suggestions impérieuses de la Convention elle-même. Cet acte de jugement était, par excellence, un acte de souveraineté, puisque tout le destin de la liberté et de la patrie y était attaché. C'était donc le souverain, c'est-à-dire la nation elle-même représentée à la Convention, qui devait juger. Il n'y avait plus de Constitution, puisque celle de 1791 avait été abolie et que la nouvelle n'était pas formulée encore.

Dans cet intervalle entre les Constitutions, il ne restait plus qu'un pouvoir : la nation, ou plutôt tous les pouvoirs revenaient à elle comme à leur

source. C'est précisément parce que la Convention n'avait pas un mandat purement judiciaire, mais un mandat politique, un mandat total, qu'elle devait juger : car il était impossible de séparer le jugement de Louis XVI du jugement d'ensemble porté sur l'état politique et social de la France. C'eût été démembrer la souveraineté et la diviser mortellement contre elle-même que de détacher, du pouvoir politique total qu'exerçait la Convention, le jugement du roi où la vie politique totale de la nation était enveloppée. Et qu'on n'objecte pas que la nation était à la fois juge et partie, et que cela est contraire à toute justice. Quand un roi a trahi une nation, où trouver, dans cette nation même, un citoyen qui ne soit pas à la fois juge et partie?

« Faudra-t-il donc, s'écriait un Conventionnel, chercher des juges dans une autre planète? »

Il serait étrange que la nation fût désarmée de son droit de juger par l'immensité même du crime qui, en blessant toute conscience et toute vie, retire à tout un peuple et à tous les individus de ce peuple la vulgaire impartialité du juge. En ce sens, ce n'est pas seulement à la Convention, c'est à la nation tout entière que de Sèze aurait pu dire : « Je cherche en vous des juges et je ne trouve que des accusateurs ». Mais ces paroles ne sont terribles que pour Louis XVI qui, en trahissant tout un peuple, obligeait tout un peuple à être à la fois accusateur et juge.

Mais, dès lors, n'y aurait-il pas eu plus de franchise à frapper et à ne pas juger? C'est ce que disent à la fois, par une curieuse rencontre, Kant et Robespierre. Kant considère que la Révolution aurait eu le droit, par exemple au Dix-Août, de frapper le roi, comme on frappe un ennemi dans le combat, mais que prétendre le juger, en substituant un droit nouveau au droit ancien, c'était une dérision.

« Et moi, s'écria Saint-Just dans son discours du 13 novembre, je dis que le roi doit être jugé en ennemi; que nous avons moins à le juger qu'à le combattre... Je dirai plus : c'est qu'une Constitution acceptée par un roi n'obligeait pas les citoyens; ils avaient, même avant son crime, le droit de le proscrire et de le chasser. Juger un roi comme un citoyen, ce mot étonnera la postérité froide. Juger, c'est appliquer la loi. Une loi est un rapport de justice : quel rapport de justice y a-t-il donc entre l'humanité et un roi? ... Le procès doit être fait à un roi non point pour les crimes de son administration, mais pour celui d'avoir été roi, car rien au monde ne peut légitimer cette usurpation, et de quelques illusions, de quelques conventions que la royauté s'enveloppe, elle est un crime éternel contre lequel tout homme a le droit de s'élever et de s'armer : elle est un de ces attentats que l'aveuglement même de tout un peuple ne saurait justifier. ... On ne peut point régner innocemment : la folie en est trop évidente. Tout roi est un rebelle et un usurpateur. »

C'est un sophisme. Car si Saint-Just ne fait pas abstraction de l'histoire,

il est obligé de reconnaître que l'institution de la royauté n'est pas l'œuvre de quelques hommes audacieux, elle a répondu à des nécessités historiques, et tout ce qu'il est permis de dire en 1792, c'est que ces nécessités ont pris fin, c'est que les nations maintenant peuvent se gouverner elles-mêmes. Et alors la question se pose : De quel droit faire payer à l'individu qui fut roi une longue fatalité dont il n'est pas plus responsable que les autres hommes? Ou si Saint-Just fait abstraction de l'histoire, s'il prolonge dans le passé l'heure présente, s'il croit et s'il dit qu'à chacun des moments des siècles écoulés les hommes auraient pu secouer le joug royal comme ils le secouent maintenant, c'est l'humanité toute entière qui est criminelle, et les peuples doivent se châtier eux-mêmes de leur long et lâche esclavage, comme ils doivent châtier les rois de leur longue et arrogante domination.

En vain Saint-Just allègue-t-il que l'aveuglement des peuples n'excuse pas l'usurpation des rois : il n'excuse pas non plus l'abjecte servilité des peuples. Et, ici encore, pourquoi concentrer, sur la seule tête de Louis XVI, un châtiment qui doit frapper le front humilié des peuples comme le front superbe des rois? Ainsi, dire que Louis XVI doit être frappé, non à raison des crimes qu'il a commis dans l'exercice de sa fonction de roi, mais à raison de sa seule qualité de roi, c'est se montrer trop sévère pour un seul homme, trop indulgent pour l'humanité complice.

Aussi bien, il n'est pas vrai qu'entre le roi Louis et le peuple de France il n'y eût aucun de ces rapports de justice qui permettent en effet de juger. Depuis la Révolution de 1789, une transaction était intervenue entre la tradition historique et le droit nouveau, entre l'institution royale et la souveraineté populaire. Cette transaction aurait pu durer, si la royauté avait été honnête et fidèle à sa propre parole. C'est la Constitution même qui était, entre le roi et la nation, « le rapport de justice » nié par Saint-Just. Et même quand la Constitution fut tombée, la nation gardait le droit de demander compte à Louis XVI des trahisons qui avaient annulé le pacte de la royauté et du peuple. Le roi n'était pas libéré de sa félonie par la chute de la Constitution envers laquelle il avait été félon. Et c'est cette félonie que la nation avait le droit de juger.

Robespierre, dans son discours du 3 décembre, conclut dans le même sens que Saint-Just, mais pour des raisons autres. Comme lui, il veut qu'il n'y ait pas de jugement, il veut que le roi soit exécuté sans procès, comme un ennemi.

Mais ce n'est pas sa qualité de roi qu'il invoque : ce sont les crimes qu'il a commis contre la nation. « Les peuples ne jugent pas comme les cours judiciaires; ils ne rendent point de sentences, ils lancent la foudre; ils ne condamnent point les rois, ils les replongent dans le néant. »

Entre Louis XVI et la Révolution la lutte est engagée. Le Dix-Août est un premier coup : la mort sera le second. Au Dix-Août, le peuple n'a pas

prétendu porter un jugement : il a frappé, pour se défendre. Il va frapper maintenant le coup décisif, pour se débarrasser à jamais du tyran. « Il faut que le tyran meure, pour que la patrie vive. » Juger Louis XVI, c'est supposer qu'il peut être innocent : et si Louis XVI est innocent, c'est la France qui est rebelle, c'est la Révolution qui est un crime. Donc, pas de procès, pas d'acte d'accusation, pas d'avocat, pas de jugement, pas de lenteurs nouvelles, mais une mesure de salut public.

Ce qu'il y a de fort dans la thèse de Robespierre, c'est qu'il n'y a pas jugement là où la sentence s'impose d'avance au juge, quelle que soit la défense de l'accusé. Or, après le Dix-Août, il n'était pas possible à la Convention de proclamer l'innocence de Louis XVI sans déchaîner la contre-révolution. Il était hardi, et, en un sens, il était noble de proclamer cette nécessité vitale de la Révolution et de ne pas embarrasser de formes judiciaires l'acte de salut de la liberté et de la patrie.

Mais c'était une pensée trop forte pour la conscience hésitante et troublée de la France. Celle-ci n'avait pas l'audace de frapper ainsi sans jugement. Elle ne voulait pas se priver elle-même du bénéfice des crimes de Louis XVI, et ces crimes elle voulait qu'ils fussent constatés, pour la nation et pour le monde, selon les formes essentielles de la justice, par un débat public où l'accusé pourrait se faire entendre. Peut-être la hautaine et sommaire procédure de Saint-Just et de Robespierre eût-elle été possible au lendemain même du Dix-Août : alors le décret de mort porté sans jugement contre Louis XVI eût apparu comme la suite de la bataille. En décembre, il était trop tard; Robespierre constatait lui-même le changement des esprits :

« A l'époque du mois d'août dernier, tous les partisans de la royauté se cachaient; quiconque eût osé entreprendre l'apologie de Louis XVI eût été puni comme un traître. Aujourd'hui, ils relèvent impunément un front audacieux... » Et Robespierre conclut : « Hâtez-vous : ne perdez pas encore du temps en formalités hypocrites ou timides. »

Mais, sans doute, il n'était plus possible de prononcer aussi sommairement sans heurter le sentiment public. M. Ernest Hamel, dans son *Histoire de Robespierre*, écrit à ce propos :

« Est-il vrai qu'en ce moment Marat, se penchant vers Dubois-Crancé, lui ait dit : « Avec ces doctrines-là, on fera plus de mal à la République que tous « les tyrans ensemble »? C'est du moins ce qu'a prétendu un historien très consciencieux (Villiaumé); mais nous n'en croyons pas un mot, pour trois raisons : D'abord, parce que de tels scrupules nous paraissent essentiellement contraires au génie et aux habitudes de Marat; en second lieu, parce que Dubois-Crancé, personnage fort équivoque, ne mérite aucune créance; enfin parce que l'on a complètement omis de nous donner la moindre preuve de l'authenticité d'une pareille allégation. »

Visiblement, M. Hamel est scandalisé à l'idée que Marat a pu trouver

Robespierre excessif et impolitique. Et il se fait de Marat une idée assez fausse. Celui-ci était parfois très avisé et très prudent, attentif à ne pas surexciter les forces de contre-révolution. Précisément, en ce mois de décembre, il blâme Cambon d'avoir, par sa motion sur le budget des cultes, « soulevé les prêtres constitutionnels », et il insère une lettre de quelques-uns d'entre eux.

Sur le procès même de Louis XVI, il est certain qu'il condamne la méthode de Saint-Just et de Robespierre. On sait qu'il tenait Robespierre en très haute estime : c'est le seul homme qu'il n'ait jamais attaqué. De même, il avait été frappé par les premiers discours de Saint-Just, et il caractérise sa manière avec beaucoup de finesse :

« Le seul orateur, écrit-il le 1er décembre, qui m'ait fait quelque plaisir à la tribune, c'est Saint-Just. Son discours sur les subsistances annonce du style, de la dialectique et des vues. Lorsqu'il sera mûri par la réflexion et qu'il renoncera au clinquant, il sera un homme : il est penseur. »

Mais, sur ce point, il se sépare de Saint-Just et de Robespierre. Je note qu'il ne loue pas le discours de Saint-Just sur Louis XVI. En fait, l'opinion très nette de Marat est que Louis XVI doit être jugé selon les formes. Il craint que si ses crimes les plus évidents ne sont pas rappelés au pays en un procès solennel, la sentence de mort rencontre des résistances. Il dit dans son opinion :

« Votre Comité de législation a fait voir, par une suite de raisons tirées du droit naturel, du droit des gens, du droit civil, que Louis Capet devait être amené en jugement. *Cette marche était nécessaire pour l'instruction du peuple : car il importe de conduire à la conviction, par des routes différentes et analogues à la trempe des esprits, tous les membres de la République.* »

Or, il est clair que le procédé sommaire de Robespierre ne lui paraît pas de nature à produire la conviction : il n'est pas « analogue à la trempe des esprits ». Et comme Marat a déposé son opinion écrite à la Convention le 3 décembre, précisément le jour même où parlait Robespierre, il est très vraisemblable qu'il a marqué quelque irritation des vues de celui-ci. La thèse intransigeante et tranchante de Robespierre pouvait donner à Marat, par contraste, une apparence de modérantisme. Si M. Hamel n'avait pas été absorbé et fasciné par la contemplation de Robespierre, s'il s'était reporté aux écrits de Marat, il aurait trouvé très plausible le propos que lui attribue Dubois-Crancé. Marat insiste sur son idée : Louis XVI doit être *jugé avec apparat* et sévérité. Et, dans le numéro du 13 décembre il se plaint, lui si pressé pourtant d'aboutir, d'impatiences irréfléchies qui risquent d'ôter au jugement de la Convention une part de son autorité :

« C'est avec douleur que j'ai vu les membres patriotes de cette assemblée donner à plein collier dans le piège qu'on leur tend. Comment ne sentent-ils qu'on cherche à les jeter dans de fausses mesures, en les poussant à

y avoir de rigoureux contre l'accusé et d'écarter ce qui pouvait luy être favorable. Est-ce là la balance de l'humanité, est-ce là la balance même de la justice ? Si vous jugez Louis comme citoyen ne luy en devez vous pas les droits ? et puisque vous luy appliquez une seule loi ne la luy devez vous pas toute entière ?

Citoyens permettez aux sentiments qui m'oppressent et aux derniers efforts d'un ministère religieux que je tiens en devoir même, permettez moi une dernière réflexion.

Ceux d'entre vous qui ont pensé que votre jugement devait être ratifié par le peuple et qui ont voté pour cette ratification l'ont regardée comme absolument nécessaire au salut de la République... Eh bien ne tremblerez vous pas que le salut de la république le salut de la France entière le salut de vingt cinq millions d'hommes tient aujourd'huy uniquement à cinq de vos suffrages et peut être compromis par eux.

Tronchet

Desèze Lamoignon Malesherbes

FRAGMENT DU MEMOIRE ADRESSÉ A LA CONVENTION NATIONALE PAR LES DÉFENSEURS DE LOUIS XVI.

(D'après un document des Archives nationales).

juger Louis Capet avec précipitation! Je les rappelle à la réflexion. C'est dans le plus grand calme et avec sagesse qu'ils doivent prononcer sur le sort de l'ex-monarque, moins pour leur propre honneur que pour ôter à ses suppôts

le prétexte de les calomnier, en les accusant de l'avoir égorgé avec le glaive des lois. »

Marat songe évidemment ici à la séance du 12, où quelques membres de l'extrême-gauche proposèrent qu'un délai de quatre jours seulement fût accordé à Louis XVI pour examiner les pièces et présenter ou faire présenter sa défense. Marat était si préoccupé de ménager l'opinion publique, je dirais presque l'opinion moyenne, qu'un moment il fut accusé de tiédeur et qu'il dut s'expliquer dans son journal.

« En reportant Louis Capet sur le trône, après sa fuite vers l'ennemi, *les représentants de la nation lui ont remis tous ses crimes antérieurs. Or, s'il convient de lui faire son procès d'après la Constitution, du moins pour fermer la bouche à ses suppôts, je pense qu'il faut se borner aux chefs d'accusation postérieurs à cette époque. De cette observation si simple, les amis ont conclu que je faisais beau jeu au tyran; les ennemis, que je m'apitoyais sur son sort : ceux-ci ont cherché à cela du mystère; ceux-là y ont vu une étourderie abominable.*

« ... Au reste, pour peu que la Convention s'aperçoive que les défenseurs de Louis Capet abusent des formes juridiques qu'elle a permises, *non pour sauver le tyran, mais pour mettre en évidence ses crimes et prouver à l'univers qu'en le condamnant, elle ne condamne pas à mort un innocent*, elle est toujours la maîtresse de rejeter ce mode vicieux, de faire justice d'un monarque conspirateur, et de le traiter en ennemi public pris les armes à la main. »

Ainsi, Marat ne se ralliera au point de vue de Robespierre et de Saint-Just que si l'autre méthode, le jugement selon les formes juridiques, suscite des difficultés et ne résout pas la crise; mais, au fond, sa conception est directement contraire à la leur. Bien loin de ne voir dans le roi que sa qualité de roi, bien loin même de le traiter comme si toute la nation ne voyait en lui qu'un ennemi, il veut le juger sur ses crimes et selon la Constitution même. Il lui fait remise des crimes antérieurs à Varennes, parce que l'opinion a pu voir une amnistie dans son rétablissement sur le trône. Encore une fois, il est surprenant que M. Hamel se soit trompé à ce point sur la tactique de Marat.

Mais ce que je veux retenir, c'est que l'opinion de Saint-Just et de Robespierre était une opinion isolée, qu'elle parut à presque toute la Convention un paradoxe, et qu'il n'y avait certes pas là une difficulté capable d'arrêter ou de ralentir le procès. Si la Convention s'était placée nettement, dès les premiers jours, en face du problème, elle aurait certainement décidé, dès la fin de septembre ou le commencement d'octobre, qu'il y avait bien à juger Louis, qu'il devait être jugé par la Convention, et que la garantie des formes juridiques devait lui être largement assurée.

Mais, visiblement, les Girondins qui étaient, en ces premiers mois, les

maîtres de la Convention, traînaient les choses en longueur. La Gironde semble frappée d'une sorte de paralysie de la volonté. Elle n'a certes pas formé le ferme propos de sauver Louis XVI, et elle ne songe nullement, à cette date, à ménager et à flatter la contre-révolution. Mais elle hésite à porter un coup décisif, et elle cherche à gagner du temps. En acceptant le ministère des mains de Louis XVI, elle avait joué un rôle de transition : et elle ne savait point se dégager de ce rôle. Elle avait, avant le Dix-Août, négocié, tergiversé : et elle avait l'impression obscure que si elle déchaînait les événements, c'est par d'autres qu'ils seraient conduits. La mort du roi allait passionner toutes les forces de l'univers, et ce sont les forces les plus brutales, les plus directes qui prévaudraient.

Que restait-il des habiles combinaisons de la politique, que restait-il de l'éloquence elle-même, quand le couteau de la guillotine tranchait les problèmes? Il fallait désormais des volontés nettes et coupantes comme lui : et devant l'engin de mort, symbole d'une politique simple, grandiose et brutale, l'esprit compliqué et incertain de la Gironde se récusait à demi.

Et puis, je ne sais si une sorte de pitié mélancolique n'était pas éveillée en eux par les premières meurtrissures de la vie. Certes, ils ne craignaient point pour eux-mêmes : ils avaient un haut courage; et d'ailleurs, si leur prestige commençait à être atteint, leur puissance n'était pas ruinée encore, et leur vie n'était point menacée. Mais ils avaient souffert, ils avaient éprouvé les dures vicissitudes de l'opinion ; un moment même, aux journées de septembre, quand Robespierre dénonçait Brissot et ses amis à la Commune, quand un mandat d'arrêt était préparé contre Roland, ils avaient vu luire sur eux l'éclair de la hache. Que toute chose humaine était fragile! Que la popularité était courte! Que la vie était précaire!

Ainsi parfois, en de rapides et secrètes mélancolies, le mystère tragique de leur destinée s'inclinait vers le mystère tragique de la destinée royale : leur pensée rencontrait, au seuil du néant, la royauté abolie et le roi menacé. Et, comme des ombres qui se touchent par les bords, le destin de la Gironde semblait parfois contigu au destin du roi. Les Girondins étaient-ils bien sûrs, en frappant, de ne pas se frapper eux-mêmes? Ils allaient donner à la mort un signal ambigu qu'elle interpréterait peut-être largement. Quelque trouble de conscience aussi était en eux. J'imagine que Brissot, qui était bon et humain, n'avait pas appris sans douleur que Delessart avait été massacré à Orléans. C'est lui qui l'avait envoyé à la Haute-Cour : c'est lui qui, sur des indices bien légers et pour hâter la déclaration de guerre, l'avait fait décréter de trahison. Était-il vraiment un traître? Cette ombre sanglante devait sans doute importuner Brissot.

D'ailleurs, en exploitant contre Robespierre et Danton les massacres de septembre, la Gironde s'était condamnée elle-même à tenir le rôle de l'humanité et de la pitié. Elle était liée par sa propre manœuvre. A force de re-

présenter ses adversaires comme des anarchistes altérés de sang, elle s'obligeait à témoigner de la répugnance pour toute œuvre de mort. Comme un jour, à la Convention, Jean Bon Saint-André invoquait les morts du Dix-Août pour hâter le jugement du roi : « Voilà, écrivait Brissot, des ombres transformées en bourreaux. »

Enfin, il se peut qu'en octobre et novembre la Gironde ait compté sur la force éblouissante de la victoire pour résoudre toutes les difficultés. Valmy, Jemmapes, Chambéry, Spire, Francfort, la Belgique, la Savoie, l'Allemagne... qui sait si l'Europe effrayée et fascinée ne demandera point la paix? Est-il sage de rendre les négociations plus difficiles en jetant aux rois la tête d'un roi? Et ne sera-t-il point glorieux à la liberté victorieuse de faire grâce de la vie au roi félon et parjure? Ce sera effacer, pour le monde, la tache de sang que septembre a mise au front de la République. Ce sera ouvrir une ère d'humanité apaisée; et la victoire de la Gironde sera complète : victoire sur la contre-révolution et sur le vieux monde, victoire sur « l'anarchisme meurtrier » et sur la barbarie.

Voilà les pensées qui flottaient dans l'esprit de la Gironde. Mais elle ne les formulait point en une politique courageuse et claire. La clémence envers le roi était liée à la paix avec le monde. Or, tantôt Brissot pressentait le péril de la guerre illimitée, tantôt il se laissait aller aux imprudentes effusions de la propagande révolutionnaire universelle. L'amnistie pour le roi supposait aussi l'amnistie pour les révolutionnaires. Il eût été monstrueux d'épargner le traître, et de frapper ceux qui avaient été conduits jusqu'au délire du meurtre par sa trahison. Or, la Gironde dénonçait sans cesse et menaçait les hommes de septembre, c'est-à-dire dans l'état de confusion où étaient restées les responsabilités, tout le peuple de Paris. En déchirant le voile qu'elle avait d'abord consenti à jeter sur les journées de septembre, la Gironde rendait impossible à la nation de jeter sur les crimes du roi un voile de dédaigneuse pitié. Ainsi, il n'y avait dans la politique de la Gironde qu'obscurité et contradiction; et ne sachant pas précisément ce qu'elle voulait, elle n'était plus, malgré son agitation extérieure, qu'une force d'inertie, d'immobilité et d'ajournement.

Marat note que les chefs girondins se sont abstenus de prendre part au débat sur l'inviolabilité royale :

« On se rappelle, écrit-il le 6 décembre, le projet des meneurs de la clique rolandine (projet que j'ai dénoncé il y a quelque temps) de ne point parler à la tribune sur l'inviolabilité de Louis Capet pour ne pas déceler leur royalisme; mais de faire plaider sa cause par les roquets auxquels ils devaient applaudir de toutes leurs forces pour exciter les applaudissements des spectateurs soudoyés. Ce projet est déjà mis à exécution. On n'a entendu à la tribune ni Guadet, ni Gensonné, ni Lacroix, ni Buzot, ni Brissot, ni Roland, ni Kersaint,

mais leurs roquets, Morisson, Valazé et Fauchet plaider en lâches valets de la Cour la cause du tyran. »

Marat oublie que Pétion était intervenu et s'était prononcé avec force contre la thèse de l'inviolabilité. Au demeurant, les Girondins ne pouvaient y adhérer : et leur plan n'était pas que Louis XVI ne fût point jugé. Mais il reste vrai qu'ils ne s'engagèrent pas à fond contre le roi. Ils voulaient rendre possible un acte final de clémence.

Ils usèrent surtout de deux moyens, pour prolonger les débats, et pour détourner la violence des colères qui menaçaient Louis XVI. D'abord, ils essayèrent de saisir du procès le peuple entier, ou du moins, quelques-uns d'entre eux l'essayèrent : car l'action des Girondins est très diverse et flottante, soit qu'ils fussent incapables de discipline, soit que cette incohérence même, en multipliant les projets, servît leur pensée fondamentale de temporisation. Toutes les fois que le procès semblait faire un pas, la Gironde imaginait une diversion.

Le 3 décembre, la Convention écartait la motion tranchante de Robespierre, qui exécutait Louis XVI sans jugement :

« Louis XVI, traître envers la nation, ennemi de l'humanité, sera puni de mort à la place où les défenseurs de la liberté ont péri le 10 août. »

Et elle adoptait la formule de Pétion :

« La Convention nationale déclare qu'elle jugera Louis XVI. »

Enfin, la marche juridique semblait réglée. Mais le même jour, un des girondins, Ducos, comme pour ouvrir une autre issue aux esprits, transportait le procès devant le peuple. « Les assemblées primaires seront convoquées, et chaque citoyen sera appelé :

« Il s'approchera du bureau, le président lui demandera à haute et intelligible voix : « Acceptez-vous et ratifiez-vous l'abolition de la royauté, et l'éta-« blissement de la République en France?

« Votre vœu est-il que Louis XVI puisse être jugé?

« Votre vœu est-il que Louis XVI soit jugé sans appel, par la Convention « nationale, ou par un tribunal d'attribution spéciale qui sera, à cet effet, « commis par la Convention nationale?

« Ces trois questions seront faites séparément : le citoyen interrogé y répondra aussi séparément par *oui* ou par *non*, et à haute et intelligible voix. »

Quand je dis que Ducos portait le procès devant le peuple, je me trompe. Ce n'est pas le fond même du procès qu'il lui soumettait, mais seulement une question préalable de juridiction et de procédure. Je ne m'arrête pas à discuter cette opinion individuelle, mais il est clair que c'était un ajournement indéfini. Or, qu'un homme sympathique aux Girondins ait formulé cette proposition dilatoire, cela est un signe de l'état d'esprit de la Gironde.

Dans la proposition de Ducos, le peuple, avec ses innombrables assemblées primaires, commence à paraître. Et si un Girondin veut lui donner la puissance d'initiative, la Gironde presque toute entière se réserve évidemment de faire de lui, s'il est nécessaire, la puissance d'appel.

Mais Buzot recourut à une autre diversion, plus audacieuse à la fois et plus perfide. Il prit prétexte, le 4 décembre, des paroles de quelques pétitionnaires, pour faire soudain une motion d'ordre, évidemment préméditée :

« J'ai cru comprendre, par le discours du préopinant, qu'on voudrait insinuer dans l'opinion l'idée que des membres de cette assemblée désirent le rétablissement de la royauté en France. Eh bien! pour écarter tout soupçon, je demande à la Convention de décréter que, quiconque proposera de rétablir en France les rois ou la royauté, *sous quelque dénomination que ce puisse être*, sera puni de mort. » Et le procès-verbal ajoute : « *De nombreux applaudissements éclatent dans toutes les parties de la salle. L'Assemblée, presque entière, se lève en signe d'adhésion à la proposition de Buzot.* »

C'était assez bien joué, si toutefois en ces jours terribles, où il fallait surtout de la loyauté et de la décision, le jeu le plus habile n'était pas maladroit. On reconnaît la tactique familière de Buzot. Tout en cherchant à écraser l'extrême-gauche, il tentait de paraître plus révolutionnaire qu'elle. C'est ainsi qu'il aggravait, dans le décret du 15 décembre, les dispositions contre les nobles de Belgique.

Mais, de plus, ici, il avait des arrière-pensées multiples. D'abord, sous couleur de frapper toute proposition royaliste, il donnait crédit aux accusations de dictature lancées par la Gironde contre Robespierre, Marat et Danton. Pourquoi la Convention aurait-elle porté la peine de mort contre quiconque proposerait de rétablir la royauté, si nul, en effet, ne songeait à la rétablir? Ce décret constatait officiellement des ambitions et des prétentions factieuses. Et ce n'est pas les purs royalistes qu'il visait. Ceux-là, s'ils avaient parlé, auraient demandé ouvertement le rétablissement de la royauté, sous son nom de royauté. Mais en ajoutant, *sous quelque dénomination que ce soit*, Buzot visait et frappait ceux que tous les jours, la Gironde dénonçait comme des aspirants à la dictature et au triumvirat.

Il justifiait par là la tactique incertaine et expectante de la Gironde au sujet du roi. Qu'importait, après tout, que la tête du ci devant roi tombât, si tout un parti songeait à restaurer la royauté? Ce n'est pas la disparition d'un homme qui pouvait rassurer les patriotes. Qui sait même si ceux qui témoignaient tant de hâte de frapper Louis n'avaient pas formé le dessein d'élever au trône un autre homme plus populaire ou moins compromis? Qui sait si, en se débarrassant de l'ancien roi, ils ne voulaient pas faire place nette à la royauté? Voilà l'insinuation formidable cachée dans la motion de Buzot : en Buzot, concentré et haineux, le génie de la calomnie fut parfois aussi profond qu'en Robespierre. Le montagnard Merlin de Thionville, tombant dans le piège,

eut la sottise de dire : « Je demande qu'il soit ajouté à la proposition de Buzot, ces mots : *à moins que ce ne soit dans les assemblées primaires.* » Oui, c'était une sottise et doublement, car le peuple n'a pas le droit de renier sa propre souveraineté, et Merlin faisait vraiment trop le jeu de Buzot. On devine le parti qu'en sut tirer Guadet. Merlin, selon lui, venait de donner la clef de toutes les agitations de l'extrême-gauche : elles tendaient à ramener le despotisme. Voilà donc tout le parti de Robespierre, de Danton, de Marat, transformé en parti royaliste. Admirable opération! Dès lors, le procès le plus urgent n'était pas le procès du roi : c'était le procès des royalistes. Un Conventionnel s'étant écrié : « Prononçons la mort de Louis XVI ». Louvet lui répondit : « *Avant tout*, prononçons un décret de mort contre les royalistes. » A Marat, à Robespierre et à Danton, la Gironde réservait ainsi la priorité de l'échafaud : ils auraient le pas sur Louis XVI. L'insinuation se précise : ils ne veulent perdre le roi que pour donner la couronne à un autre Bourbon. Et comme la Convention vient de décider que « chaque jour elle s'occupera depuis onze heures jusqu'à six, de l'affaire du roi, exclusivement à toute autre, jusqu'à ce qu'elle soit terminée », la Gironde fait élargir ce texte et la Convention adopte une motion additionnelle : : « La Convention nationale discutera sans interruption et prononcera sur la famille des Bourbons. »

Vraiment, après ces manœuvres girondines, on ne sait plus au juste quel est le procès qui va se juger : Est-ce bien celui de Louis XVI? ou est-ce celui des Montagnards accusés de complicité avec le duc d'Orléans aspirant à la royauté? Mais quel sinistre enfantillage et quelle incohérence lugubre!

Supposons un instant que la tactique de la Gironde ait abouti. Supposons que la France et la Convention soient convaincues que l'extrême-gauche est vendue aux rois. Dès lors, c'est contre Robespierre et son parti que porte tout l'effort révolutionnaire : Louis XVI est oublié au Temple, et le procès du roi a fait place au procès des démocrates. La Révolution est perdue, car elle s'est décimée elle-même et elle a épargné le roi. Ainsi la politique de la Gironde ne pouvait se développer jusqu'à ses conséquences logiques sans tuer la Révolution. Mais il était impossible qu'elle allât jusqu'au bout. Il y avait folie d'espérer qu'au procès du roi se substituerait le procès de Robespierre, et que la nation prendrait vraiment pour des royalistes les démocrates de la Convention. Les Girondins ne pouvaient donc pas détourner le cours des événements : ils ne pouvaient que fausser le problème, énerver le peuple par l'attente et exaspérer leurs adversaires. Et comment, dès lors, pouvaient-ils espérer pour le roi une politique de clémence?

Pour que la Révolution, après avoir jugé le roi, lui fît grâce de la vie, il fallait que tous les partis réconciliés pussent opposer aux soupçons et aux haines une unanimité généreuse. Et les Girondins ne paraissaient ménager

la tête du roi que pour faire tomber la tête de leurs adversaires. Robespierre, exaspéré, se répandait aux Jacobins en paroles implacables.

Cependant, à travers toutes ces intrigues, le procès du roi avançait lentement. L'acte énonciatif d'accusation était prêt enfin. Il était fondé sur les actes publics du roi depuis l'origine de la Révolution et sur les papiers trouvés aux Tuileries. A ceux qui avaient été trouvés dès le 10 août s'étaient joints ceux que Roland, sur les indications du serrurier Gamin, avait découverts le 20 novembre. Louis XVI avait fait pratiquer dans un mur, derrière un panneau, un trou fermé par une porte de fer; et c'est dans cette « armoire de fer », qu'il cachait des lettres, mémoires et documents. Le serrurier qui avait fait l'armoire, épouvanté de son secret, s'était décidé, après trois mois d'hésitation et d'angoisse, à tout révéler au ministre de l'Intérieur. Roland, en procédant à la saisie des papiers, commit une faute terrible. Avec son habituel orgueil, et son impatience de tout contrôle, il opéra seul. Il ne se fit adjoindre aucun des membres de la Commission chargée de classer et d'étudier les papiers déjà trouvés. Il se réservait ainsi de faire devant la Convention un coup de théâtre. Mais aussitôt, un soupçon formidable s'éleva, et auquel il s'était mis lui-même dans l'impossibilité de répondre.

Qui sait s'il n'a pas fait un choix parmi ces papiers? Qui sait s'il n'a pas éliminé ceux qui pouvaient compromettre ses amis? Il les avait lus avant de les porter à la Convention, puisque lui-même déclara lourdement que « plusieurs membres de la Constituante et de la Législative paraissaient y être compromis ». Il avait donc pu faire un triage. Le bureaucrate vaniteux et sot ne pouvait opposer à ces soupçons terribles que « sa vertu ». A vrai dire, on peut tenir pour certain qu'il n'avait détourné aucun document. Mais quelle étourderie chez ce censeur implacable et chagrin, et comme il était temps qu'il disparût! Mme Roland reconnaît la faute commise :

« Il se conduisit en homme probe et sans défiance; il n'agit point en politique qui prévoit tout et ménage les amours-propres. Roland n'a point de tort réel dans cette affaire; mais il y a une faute de conduite et de précaution. »

Au fond, les papiers de l'armoire de fer ajoutèrent peu de chose aux charges qui pesaient sur Louis XVI. Son grand crime, c'est d'avoir trahi la Révolution et la France. C'est d'avoir manqué à la parole que bien des fois il avait donnée à la nation. Or ce crime était suffisamment démontré par toute la conduite de Louis XVI depuis 1789.

« Louis, le peuple français vous accuse d'avoir commis une multitude de crimes pour établir votre tyrannie en détruisant sa liberté. »

Et, sur ce thème, l'acte énonciatif rappelait le 17 juin, la marche des troupes royales au 14 juillet, la fuite à Varennes, le massacre du peuple au 10 août.

Ce que les papiers trouvés aux Tuileries établissaient, c'est que Louis XVI

avait tenté, au moyen de la liste civile, de corrompre les hommes de la Révolution. Ce qui se mêla de tristement vénal à la politique de Mirabeau, « le grand-homme dont on ne peut plus prononcer le nom », comme dit alors un Conventionnel, apparaissait au jour : et la Révolution faisait un crime à Louis



DERNIÈRE ENTREVUE DE LOUIS XVI ET DE SA FAMILLE
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

XVI de toutes les trahisons ou de toutes les défaillances dont il avait été l'artisan. Le document le plus grave, ou qui un moment parut tel, est l'état des pensions que Louis XVI continua à servir à sa garde licenciée, même à ceux des soldats qui avaient émigré. C'était la complicité flagrante avec l'émigration. Mais le défenseur de Louis XVI put établir que ces libéralités avaient cessé quand le roi eut appris qu'en effet les bénéficiaires avaient émigré.

Louis XVI, d'ailleurs, tira parti de la maladresse de Roland : il dit qu'il n'avait pas été admis à assister à la saisie et au dépouillement des pièces et que peut-être des documents qui lui auraient fourni le moyen de répondre avaient disparu.

Les Montagnards, qui haïssaient Roland et qui étaient sûrs d'accabler Louis XVI sous d'autres charges, faisaient assez bon accueil à ce système de défense : ils affectaient de ne pas attacher grande importance à ces papiers dont Roland avait, suivant eux, affaibli la valeur probante. En général, d'ailleurs, les révolutionnaires se faisaient une idée inexacte des rapports de Louis XVI avec ses frères et avec les émigrés. Ils prêtaient au roi un plan de contre-révolution, un système de résistance et de trahison beaucoup trop suivi et lié. Ils ne savaient pas, comme nous le savons aujourd'hui par la correspondance de la reine et de Fersen, à quel point l'émigration fut souvent importune à Louis XVI et à Marie-Antoinette, et combien ils la redoutèrent. La complicité du roi avec les puissances étrangères était démontrée ou plutôt rendue sensible à la Révolution par d'innombrables indices; mais les preuves manquaient. Il n'y avait rien dans les papiers des Tuileries qui fût l'équivalent des charges terribles contenues dans la correspondance de Fersen. Si cette correspondance avait été saisie, la Révolution aurait dû instituer d'emblée un procès de trahison contre la reine aussi bien que contre le roi; et c'est sans doute une sentence immédiate qui aurait été portée contre celui-ci. Ici encore, l'accusation, mal secondée par des documents incomplets, tâtonnait un peu. Les révolutionnaires ne se représentaient pas très exactement les rapports du roi et des souverains étrangers. Ils ne soupçonnaient pas les résistances opposées par les empereurs d'Autriche aux demandes d'intervention du roi et de la reine. Ils interprétaient mal le traité de Pilnitz, qui était, en réalité, une manœuvre savante pour éluder les instances de la Cour de France. Marat allait jusqu'à supposer qu'on avait fait disparaître des papiers des Tuileries un exemplaire du traité de Pilnitz portant la signature de Louis XVI. L'acte d'accusation ne frappait juste, en ce point, que lorsqu'il reprochait à Louis XVI de n'avoir pas communiqué le traité de Pilnitz aussitôt qu'il l'avait connu. Mais ici encore, la preuve faisait défaut. Louis XVI répondit qu'il l'avait communiqué tout de suite. C'était faux, puisqu'il résulte de la correspondance avec Fersen qu'il l'avait eu en mains dès septembre 1791. Mais on ne pouvait lui opposer aucune pièce décisive. Les papiers des Tuileries furent donc pour les révolutionnaires une déception, et comme ils se heurtaient déjà à des difficultés juridiques, comme il paraissait à beaucoup de Français qu'il était difficile de demander compte à Louis XVI des actes antérieurs à l'acceptation de la Constitution en septembre 1791 et à l'amnistie générale qui l'accompagna, il y eut dans l'accusation un peu de flottement. C'est à cette impression que cédait Marat lorsqu'il demandait qu'abandonnant tout ce qui était ou amnistié ou contestable, on concentrât l'accusation

sur la journée du Dix-Août. Elle était, suivant lui, un assassinat du peuple par la fourberie royale, et cela devait suffire. Là il n'y avait pas à discuter, aucune chicane d'avocat n'était possible, et le jugement pouvait être porté en un jour.

La proposition de Marat était puérile, il était impossible d'isoler ainsi la journée du Dix-Août. Le roi ne pouvait être incriminé, pour ses actes de ce jour là, que parce que depuis des années il trahissait sourdement la Révolution. S'il avait été un roi vraiment constitutionnel et loyal, s'il avait été fidèle à son serment, à la liberté et à la nation, le soulèvement du peuple aurait été une révolte coupable, un acte factieux : le roi, en se défendant, aurait défendu la Constitution elle-même et la volonté de la nation, et ce sont les assaillants seuls qui auraient été responsables des accidents de la lutte. Le système arbitraire et impraticable imaginé par Marat témoigne de l'inquiétude et de l'hésitation des esprits.

C'est dans la matinée du 11 décembre que Louis XVI parut pour la première fois à la barre de la Convention pour entendre la lecture de l'acte d'accusation et répondre à l'interrogatoire. Barère présidait. L'habile et distingué député des Hautes-Pyrénées avait grandi vite en autorité depuis les conflits violents des Girondins et de la Montagne. Était-ce par calcul ou par sagesse de tempérament et naturel équilibre d'esprit? Il avait su se garder des passions haineuses et étroites de l'un et de l'autre parti. Quand Louvet lança sa téméraire accusation contre Robespierre, Barère la fit écarter par l'ordre du jour; mais en même temps il ne dissimula pas son mépris, ou tout au moins son dédain pour Robespierre, en qui il voyait un petit génie. Ainsi, dans l'équilibre où il se maintenait, il y avait quelque hauteur.

Barère, précisément parce qu'il ne s'engageait à fond dans aucune des passions étroites et partielles qui divisaient et amoindrissaient la Révolution, participait à la grandeur totale de celle-ci : il en démêlait toujours le mouvement d'ensemble, et il savait le rendre visible. Il ne portait pas la Révolution au centre de son être, comme Danton, mais il savait, par un calcul exact des forces, dégager la ligne générale, et il s'y accommodait. Ainsi il retrouvait en souplesse la largeur naturelle d'esprit et de volonté qui faisait de Danton l'égal de la Révolution. Et dans l'adresse de Barère, il y avait encore de la fierté.

La Convention, en l'élevant à la présidence durant ces jours tragiques, avait signifié qu'elle cherchait un point d'équilibre. Elle essayait d'échapper aux agitations furieuses de la Gironde sans tomber sous le sombre despotisme de Robespierre.

La séance du 11 décembre fut assez terne. Il y avait sans doute quelque chose de dramatique à voir le descendant de tant de rois absolus comparaître en accusé devant les représentants de la nation affranchie. C'était la souveraineté d'aujourd'hui jugeant la souveraineté d'hier.

Marat a traduit cette impression avec une assez grande force, non sans un mélange trouble d'orgueil et d'humanité.

« C'était un spectacle bien nouveau et bien sublime pour le penseur philanthrope que celui d'un despote, naguère environné de l'éclat de sa pompe et de l'appareil formidable de sa puissance, dépouillé de tous les signes imposants de sa grandeur passée, et traduit comme un criminel au pied d'un tribunal populaire, pour y subir son jugement et recevoir la peine de ses forfaits. Le règne des préjugés serviles est donc enfin passé? Oui, il l'est sans retour, même pour les classes du peuple qui avaient été les plus avilies par le despotisme, et chez lesquelles la réflexion pouvait le moins faire éclore le sentiment de la dignité du genre humain, car les tribunes ont vu paraître l'ex-monarque sans donner le moindre signe d'approbation ou d'improbation; j'aurais dit avec la plus parfaite indifférence, si elles avaient pu être indifférentes au jugement d'un tyran.

« Que devait-il se passer dans l'âme de l'ancien despote des Français, traduit en criminel devant une assemblée de ces hommes, sur lesquels il dédaignait autrefois d'abaisser ses regards, de ces hommes qu'il appelait : mes sujets, de ces hommes qu'il laissait morfondre dans ses antichambres lorsqu'ils venaient demander quelque grâce, de ces hommes que d'insolents valets, couverts des couleurs de la servitude, repoussaient avec dureté, insultaient avec audace, et opprimaient impunément? *A en juger par son air et son maintien, on le croirait insensible au changement de sa fortune et aux dangers de sa position. Hé quoi! la perte d'un trône brillant et de tous les plaisirs d'une cour voluptueuse n'est donc rien à ses yeux! On pourrait le croire d'après la manière dont il en jouissait lorsqu'ils étaient en sa possession. Combien de fois, cédant à un goût naturel, n'a-t-il pas quitté ces délices qui font l'objet des désirs de tous les cœurs ambitieux, pour vaquer aux pénibles travaux des arts les plus grossiers, comme si l'instinct, en dépit de l'orgueil, l'eût ramené à la place que lui avait destinée la nature!*

« On doit à la vérité de dire qu'il s'est présenté et comporté à la barre avec décence, quelque humiliante que fût sa position ; qu'il s'est entendu appeler cent fois *Louis Capet* sans marquer la moindre humeur, lui qui n'avait jamais entendu résonner à ses oreilles que les noms de Majesté; qu'il n'a pas témoigné la plus légère impatience tout le temps qu'on l'a tenu debout, lui devant qui aucun homme n'avait le privilège de s'asseoir.

« Qu'il aurait été grand à mes yeux dans son humiliation, s'il avait été innocent et sensible, et si ce calme apathique fût venu de la résignation du sage aux dures lois de la nécessité ! »

Mais déjà, après le 10 août, après l'internement au Temple, les esprits commençaient à être blasés sur ce grand spectacle de l'histoire. Et rien, dans la séance du 11, ne renouvela l'émotion. L'acte d'accusation était d'une teinte un peu grise. Barère dirigea l'interrogatoire avec convenance et dignité,

sans obséquiosité et sans insolence : mais, pour éviter sans doute l'apparence d'un débat entre l'accusé et lui, il se bornait à poser les questions sans presser Louis XVI, sans essayer de lui arracher ou une explication ou un aveu. Louis XVI, d'autre part, faisait des réponses très brèves, oui ou non, ou bien il disait d'un mot que les faits qui lui étaient reprochés regardaient ses ministres responsables.

Il s'expliquait avec une sobriété prudente comme s'il eût craint de laisser échapper des propos compromettants, et il réduisait, pour ainsi dire, au minimum la surface offerte à l'ennemi. Pas une fois il ne se découvrit par un geste hardi et fier : et cette rencontre du roi et de la Convention eut je ne sais quoi de médiocre et de placide. Au fond, chacun sentait que cet appareil judiciaire était un peu vain, et que des raisons politiques, des raisons d'État décideraient la sentence, l'inclinant à la clémence ou à la sévérité. La Convention écoutait, dans un silence absolu.

« Souvenez-vous que vous êtes des juges. » Mais ce silence était, si je puis dire, un silence de parade. Ce n'était pas le recueillement de l'esprit inquiet : c'était une formalité toute extérieure et une sorte de convenance. N'arriva-t-il pas au Président de dire (c'est quand Louis XVI comparut de nouveau) : « Qu'aucun murmure ne s'élève ; *nous sommes ici à une cérémonie funebre.* »

Ce n'était pas un vivant qu'on jugeait ; c'était, pour beaucoup de juges, le cadavre de la royauté et du roi qu'on exhibait avant de le clouer à jamais dans le cercueil. Le roi, par son effacement, semblait acquiescer à cette sorte de mort tacite. Ce n'est pas qu'il manquât de courage et de fermeté, il répondait avec une tranquillité de visage et d'accent qui attestait une sorte d'impassibilité d'âme ; et cette placidité un peu molle, en face de la mort, n'était pas tout à fait sans grandeur. Ce n'est pas non plus qu'il eût fait dès lors et sans réserve le sacrifice de sa vie. Il est difficile à l'instinct de conservation d'abdiquer tout à fait, et il est ingénieux à susciter l'espérance. D'ailleurs, les lenteurs mêmes du procès, les divisions des partis, les hésitations visibles de la Gironde pouvaient suggérer au roi l'idée que des chances de salut restaient encore. Et c'est peut-être pour les ménager qu'il se livrait le moins possible et s'abstenait de tout éclat. Au demeurant, il manquait d'audace Il n'avait pas, quoiqu'il fût assez irritable, ces mouvements de passion profonds et soudains qui, tout à coup, font éclater les habitudes de réserve et de prudence, et jaillissent en un cri émouvant.

Peut-être aussi portait-il la peine d'avoir été roi. Le pouvoir absolu supplée, par l'appareil de terreur et de majesté dont il enveloppe le souverain, à l'effort de la personne. Faire un grand effort personnel c'eût été, pour Louis XVI, avouer qu'il n'était plus roi. Toujours, dans sa bonhomie discrète et un peu terne, il y avait eu l'orgueil de la royauté. Et il ne renonçait pas volontiers à cet orgueil indolent.

Enfin, il avait contracté depuis trois ans une sorte de duplicité. Il s'était donné l'air d'accepter la Constitution tout en la trahissant. Mais toujours, dans ce mensonge, il y avait eu quelque chose d'amorti et d'étouffé. Louis XVI avait cru, en ne poussant jamais à bout une seule de ses pensées contradictoires, s'absoudre lui-même du reproche de perfidie. Il avait vécu en une sorte d'ambiguïté blafarde, en un horizon fantastique, étrange et brouillé où la royauté qui se couchait à l'Occident et la souveraineté populaire qui se levait à l'Orient, avaient mêlé leurs rayons et leurs ombres. Et cette lueur double, voilée et équivoque, ce demi-jour un peu éteint, vacillant et faux, étaient restés dans sa pensée. Il n'était plus capable, même quand sa vie était en jeu, même devant ses sujets d'hier, devenus ses juges, d'un accès de sincérité violente et simple. Déjà le mensonge, cette mort anticipée, avait fait de lui presque une ombre.

Les Girondins eurent l'impression que cette séance, si pâle qu'elle fût, avait créé de l'irréparable ; aucun incident n'avait surgi qui permît de suspendre, d'ajourner ou même de ralentir la marche du procès. Le roi n'avait excité qu'un intérêt très faible. La Montagne, résolue à le perdre et sachant qu'elle le tenait, le regardait sans colère. Marat, dans sa feuille, affectait, comme on l'a vu, de parler de lui sans violence. Il louait Malesherbes d'avoir courageusement accepté la défense.

Mais c'était là la sérénité abrupte et farouche d'un parti qui savait que la mort était à ses ordres, et qui ne prenait plus la peine de haïr. Les dénégations évidemment mensongères du roi, qui refusa presque toujours de reconnaître sa signature au bas des documents qu'on lui présentait, provoquèrent quelque mépris. Elles détruisirent l'impression favorable produite d'abord par son apparence de bonhomie tranquille et de calme dans le danger; elles découvraient le fond stagnant et corrompu de mensonge permanent qui dormait sous cette apparente simplicité. Ainsi, le procès allait fonctionner irrésistiblement, et la terrible machine, que les Girondins eux-mêmes, tout en la redoutant, avaient dû mettre en action, ne s'arrêterait plus : d'un glissement doux et presque silencieux elle trancherait enfin la vie du roi. Grand triomphe pour la Montagne qui avait su vouloir, et qui bénéficiait de toute action réelle. Grande défaite pour la Gironde qui ne bénéficiait même plus des actes auxquels elle participait, parce qu'elle paraissait dominée et traînée par la force des événements.

Buzot tenta de réagir et de faire encore une diversion par une manœuvre latérale. Il demanda aussitôt que le duc d'Orléans fût banni. Maintenant qu'il était certain, déclara-t-il, que le roi disparaîtrait, c'est de la disparition de la royauté elle-même qu'il fallait s'assurer. Or, Louis XVI mort ou écarté, le duc d'Orléans devenait, nécessairement et quoi qu'il voulût, un prétendant au trône. Il avait dans les veines le sang des Bourbons, et il avait su en même temps caresser les partis populaires. Quoi de plus dangereux qu'un

homme qui pourrait être porté au pouvoir suprême par la force de la popularité et par le prestige encore éclatant de la tradition monarchique? Je ne sais si les appréhensions de Buzot étaient sincères: je ne le crois pas. Sans doute le duc d'Orléans avait joué depuis l'origine de la Révolution un rôle équivoque. On avait cru surprendre sa main et son or dans les agitations qui aboutirent aux journées des 5 et 6 octobre. Or, à ce moment, il n'y avait pas de républicains en France: et en renversant Louis XVI, le duc révolutionnaire ne pouvait avoir d'autre but que de le remplacer. Depuis la proclamation de la République, il avait affecté de siéger et de voter avec l'extrême-gauche. Il avait donné à Marat, pour ses presses, une subvention que Roland lui avait refusée. Et peut-être Buzot voyait-il là le jeu éternel des princes démagogues qui, pour aller plus sûrement vers le pouvoir, suivent les crêtes de la Révolution. Le fils du duc d'Orléans, le duc de Chartres, était aux armées, avec Dumouriez: on lui avait ménagé à Jemmapes un rôle éclatant, et par lui un rayon de la gloire révolutionnaire se réfléchissait sur toute la famille.

Buzot et ses amis pouvaient s'imaginer que les farouches démocrates de la Montagne considéraient le duc d'Orléans au moins comme un en-cas. Si la République ne s'acclimatait point en France, si le vieil instinct monarchique se soulevait, le duc d'Orléans serait le roi élu de la Révolution: il serait obligé, pour lutter contre les frères du roi, pour s'assurer contre eux un point d'appui, de conserver dans l'ordre politique et social les principales conquêtes révolutionnaires. Et en outre, il achèterait par de larges prébendes et de belles pensions le silence complaisant de ces Jacobins affamés qui connaissaient le secret de ses intrigues et qui pouvaient le perdre dans l'opinion du monde. Voilà peut-être ce que se disait Buzot, pour justifier et pour nourrir les craintes qu'il affectait. L'histoire, qui a vu aux pieds de Bonaparte tant de révolutionnaires assagis et chamarrés, et qui a ensuite conduit au trône des Bourbons, par le détour d'une Révolution, précisément le fils du duc d'Orléans, ne peut opposer à ces inquiétudes un démenti vigoureux. Pourtant, il est malaisé de croire qu'en ces premiers jours de 1793, quand la République toute neuve était rayonnante de victoire et d'espérance, quand elle faisait battre le cœur de la nation et des armées, les démocrates de la Convention aient pu se livrer aux calculs où s'humilia plus tard la Révolution lassée et exsangue. Buzot ne pouvait pas sérieusement se figurer que Robespierre et Danton et Saint-Just allaient livrer la République et oindre du sang de Louis XVI le front d'un prétendant vicieux, lâche et méprisé. C'était surtout manœuvre et tactique. Tactique redoutable et perfide et qui un moment embarrassa et exaspéra la Montagne. Repousser la motion de Buzot, c'était s'exposer à l'accusation calomnieuse de ménager, en la personne de l'un des Bourbons, l'espoir d'une restauration royale. Sacrifier le duc d'Orléans, c'était proclamer que Louis XVI n'était pas le seul ni peut-être le plus grand péril:

c'était avouer que la mort de Louis XVI, si on n'y prenait garde, pouvait être un piège pour la République : c'était proclamer aussi que les Girondins, qui prenaient l'initiative de la motion contre le duc d'Orléans, étaient les seuls amants, vigilants et jaloux, de la liberté républicaine. Il y avait dans cette manœuvre profonde je ne sais quoi de diabolique. Elle était flétrissante et perverse, et ne pouvait faire que du mal. Elle ôtait, à la mort même de Louis XVI, cette efficacité révolutionnaire, qui est une sorte de légitimité. A quoi servait en effet que Louis XVI pérît, si le couperet ne tranchait pas, pour toute la nation, la royauté elle-même ? Le supplice du roi n'était que la plus vaine, la plus lâche et la plus misérable cruauté s'il ne liait pas la France à la République indissolublement. Quand donc Buzot projetait sur l'échafaud où allait sans doute monter Louis XVI l'ombre d'une conspiration monarchiste, quand il montrait au peuple la royauté tapie sous la lugubre estrade, quand il dénonçait les révolutionnaires les plus ardents, ceux qui réclamaient le plus impérieusement la tête de Louis XVI, comme les artisans sournois d'une intrigue de contre-révolution, quand il donnait à l'échafaud, dressé déjà dans l'imagination des hommes, la figure ambiguë d'un trône où s'élèverait peut-être un prétendant royal éclaboussé du sang du roi, Buzot enlevait à la mort de Louis XVI toute sa valeur révolutionnaire, et il glissait une goutte de poison mortel, une folie de doute et de soupçon, jusque dans l'acte tragique par lequel la conscience de la Révolution voulait s'affirmer à jamais, implacable et éternelle.

C'était un crime contre le génie révolutionnaire. Si Buzot, à cette minute, avait été sincère et grand, il aurait tenté d'arracher Louis XVI à la mort en démontrant au peuple que le supplice du roi rouvrait la route à la royauté. Mais se résigner, comme il le faisait, à la mort du roi, et insinuer en même temps au peuple qu'elle serait funeste à la République, c'était donner à l'acte révolutionnaire qui allait s'accomplir une duplicité terrible : c'était pousser sous le même couteau Louis XVI et la République.

Les Montagnards furent d'abord surpris par la manœuvre de Buzot. Ils votèrent l'exclusion du duc d'Orléans : mais dès le lendemain ils en eurent regret et comprirent que la Gironde les avait appelés dans un piège. Aux Jacobins, Robespierre, tout en exhalant contre la Gironde sa colère et sa haine, déclara qu'il était impossible de paraître se solidariser avec le duc d'Orléans. Mais Marat fut acclamé quand il s'écria qu'il ne fallait pas se prêter à ces manœuvres et à ces diversions. Un peu plus tard, quand il apparaîtra par la trahison de Dumouriez qu'une tentative de restauration royale avait pu en effet être conçue au profit de la maison d'Orléans, les Jacobins se prévaudront de l'attitude de Robespierre : mais en décembre 1792, la pensée directe et hardie de Marat qui crie : « Ne nous laissons pas duper, ne laissons pas obscurcir par des combinaisons latérales le sens du grand acte révolutionnaire que nous allons accomplir », répond mieux à l'instinct de la Révolution,

La mesure prise contre le duc d'Orléans fut rapportée.

les jours à la Patrie, sous nos yeux, et tout en la défendant contre les despotes dont la cause est liée avec celle de Capet,

Je crois que la Mort du Tyran peut seule assurer la liberté, servir d'exemple aux Rois et aux prétendus Maîtres du monde, quoi qu'en dise M. Burck, et satisfaire à la justice éternelle. Je vote donc pour la Mort de Capet, et la prompte exécution du jugement, je demande qu'à l'appel nominal mon vœu soit compté

Je suis avec fraternité,
Citoyen Président

Votre Concitoyen
Merlin
de Thionville.

FRAGMENT D'UNE LETTRE DE MERLIN (DE THIONVILLE) AU PRÉSIDENT DE LA CONVENTION NATIONALE
(D'après un document des Archives nationales.)

Ainsi, c'est à travers une nuée d'intrigues et de querelles que se dessinait la silhouette encore un peu incertaine de l'échafaud royal.

Mais si la Gironde embarrassait sans cesse la marche du procès, elle ne l'arrêtait pas. Elle ne faisait que se compromettre elle-même dans une politique sans franchise. Elle n'avait d'autre but que de communiquer aux événements sa propre incertitude, afin de diminuer, par la confusion des choses et des esprits, le triomphe de la Montagne qu'elle pressentait.

C'est le 26 décembre, que pour la seconde et dernière fois Louis comparut devant la Convention. Il était accompagné de ses conseils Malesherbes et Tronchet, et du jeune avocat Desèze. Celui-ci lut, pendant deux heures, son plaidoyer. Il le lut sans doute avec une assez grande force d'accent et une assez grande véhémence de geste, car quand il finit il était tout en sueur et dut demander une chemise. « Donnez-la lui, dit Louis XVI avec une familiarité touchante et un peu vulgaire, car il a bien travaillé. »

Est-il sûr que Desèze ait en effet bien travaillé, et qu'il ait adopté le meilleur système de défense ? Il produisit une assez forte impression. Marat dit : « Desèze a porté la parole ou plutôt il a lu un long mémoire fait avec beaucoup d'art » et il parle des « moyens de défense du tyran » qui lui paraissent « aussi faux que captieux ». Le *Patriote Français* analyse le discours de Desèze avec une sorte de complaisance, et les *Révolutions de Paris* le réfutent longuement et violemment. Deux choses, je crois, dans le plaidoyer agirent sur la Convention et la troublèrent. C'est d'abord lorsque Desèze, avec une certaine adresse et une certaine force, insista sur le caractère extraordinaire du procès.

« Je parle de condamnation, mais prenez donc garde que si vous ôtiez à Louis l'inviolabilité de roi, vous lui devriez au moins les droits de citoyen, car vous ne pouvez pas faire que Louis cesse d'être roi quand vous déclarez vouloir le juger, et qu'il le redevienne au moment de ce jugement que vous voulez rendre.

« Or, si vous voulez juger Louis comme citoyen, je vous demanderai où sont les formes conservatrices que tout citoyen a le droit imprescriptible de réclamer ?

« Je vous demanderai où est cette séparation des pouvoirs sans laquelle il ne peut pas exister de Constitution et de liberté ?

« Je vous demanderai où sont ces jurés d'accusation et de jugement, espèces d'otages donnés par la loi aux citoyens pour la garantie de leur innocence ?

« Je vous demanderai où est cette faculté si nécessaire de récusation, qu'elle a placée elle-même au devant des haines ou des passions pour les écarter ?

« Je vous demanderai où est cette proportion de suffrages qu'elle a si sagement établie pour éloigner la condamnation ou pour l'adoucir ?

« Je vous demanderai où est ce scrutin silencieux qui provoque le juge

à se recueillir avant qu'il prononce, et qui enferme, pour ainsi dire, dans la même urne et son opinion et le témoignage de sa conscience ?

« En un mot, je vous demanderai où sont toutes ces précautions religieuses que la loi a prises pour que le citoyen même coupable ne fût jamais frappé que par elle ?

« Citoyens, je vous parlerai ici avec la franchise d'un homme libre ; je cherche parmi vous des juges et je n'y trouve que des accusateurs.

« Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et c'est vous-mêmes qui l'accusez ! Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vous avez déjà émis votre vœu ! Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vos opinions parcourent toute l'Europe !

« Louis sera donc le seul Français pour lequel il n'existera aucune loi ni aucune forme.

« Il n'aura ni les droits du citoyen, ni les prérogatives du roi.

« Il ne jouira ni de son ancienne condition ni de la nouvelle.

« Quelle étrange et inconcevable destinée ! »

C'était un sophisme : car Louis XVI n'était en effet à ce moment ni un roi ni un citoyen : il était un souverain précipité du trône et répondant de ses crimes devant la nation. La forme du procès était donc appropriée à la « destinée » du roi : le procès de Louis XVI était révolutionnaire comme son destin. Mais plus d'un Conventionnel s'interrogeait parfois avec inquiétude : et le contraste entre l'appareil des formes judiciaires et le fond tout révolutionnaire du procès troublait les consciences incertaines. Ce qui prouve que l'argument portait, c'est que Marat est obligé soudain, par le plaidoyer de Desèze, de renoncer à cette apparence de légalité dont il voulait envelopper le procès pour persuader les timides.

« Louis ne peut, selon son défenseur, être jugé comme ex-monarque ; mais à supposer qu'il le puisse, il réclame en sa faveur les droits de tout citoyen : inconséquence absurde puisque le *tyran ne doit être considéré que comme ennemi public pris les armes à la main.* » Oui, mais que signifie alors l'appareil judiciaire et donne-t-on un avocat à un ennemi public pris les armes à la main ? C'est revenir au premier système de Robespierre et de Saint-Just, que d'abord Marat désavoua.

Je crois aussi que les dernières paroles de Desèze évoquant ce qu'on peut appeler les années libérales de Louis XVI, le souvenir de sa collaboration avec Turgot, émurent la Convention. Elle put se demander si ces paroles n'auraient point d'écho dans le peuple. Trois ans de Révolution avaient creusé un formidable abîme dans la conscience populaire : ces années étaient des siècles, et l'époque toute récente pourtant, où Louis XVI était considéré par tous comme un ami de son peuple, comme un réformateur et un libérateur, reculait dans un lointain infini. Qui sait si la pitié, émue par le plaidoyer de Desèze, n'allait pas un moment combler cet abîme, rapprocher des souve-

nirs qui semblaient perdus en un passé inaccessible et rendre, en quelque sorte, son rythme normal à la marche du temps? « Français, la Révolution qui vous regénère, a développé en vous de grandes vertus: mais craignez qu'elle n'ait affaibli dans vos âmes le sentiment de l'humanité, sans lequel il ne peut y en avoir que de fausses.

« Entendez d'avance l'histoire qui redira à la renommée: Louis était monté sur le trône à vingt ans: il donna sur le trône l'exemple des mœurs; il n'y porta aucune faiblesse coupable ni aucune passion corruptrice: il y fut économe, juste, sévère, il s'y montra toujours l'ami constant du peuple. Le peuple désirait la destruction d'un impôt onéreux qui pesait sur lui, il le détruisit. Le peuple désirait l'abolition de la servitude, il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines. Le peuple sollicitait des réformes dans la législation criminelle, pour l'adoucissement du sort des accusés: il fit ces réformes. Le peuple voulait que des milliers de Français, que la rigueur de nos usages avait privés jusqu'alors des droits qui appartiennent aux citoyens, acquièrent ces droits ou les recouvrent: il les en fit jouir par ses lois. Le peuple voulait la liberté, il la lui donna. Il vint même au devant de lui pour ces sacrifices, et cependant, c'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui... Citoyens, je n'achève pas... Je m'arrête devant l'histoire; songez qu'elle jugera votre jugement et que le sien sera celui des siècles. »

Desèze a vraiment plaidé l'acquittement. Il a évité avec soin tout ce qui pouvait heurter les idées ou les passions de la Convention. Pas un moment il ne s'est dressé en accusateur; pas un moment il n'a opposé à la Révolution elle-même ses incertitudes et ses déchirements; il n'essaie pas de tirer parti des haines secrètes des factions rivales; il essaie, au contraire, d'endormir toute violence et toute haine. J'observe qu'il n'a même pas effleuré la question de l'appel au peuple. Il n'a pas dit à la Convention que si elle voulait juger révolutionnairement le roi, il n'y avait qu'un juge révolutionnaire, la nation elle-même. Je ne sais comment, dans son célèbre discours du 4 janvier 1793, Barère a pu dire :

« *Le recours au peuple, qui était l'arme de l'accusé*, est devenu l'arme de plusieurs juges. »

En tout cas, si les royalistes désiraient et demandaient l'appel au peuple, ce n'est pas l'accusé lui-même qui le demandait : cela était hors du système de défense de Desèze. Au contraire, Dubois-Crancé, dans son discours du 31 décembre, a interprété un passage de la plaidoirie comme un désaveu de l'appel au peuple :

« En morale, dit-il, cet appel au peuple est si absurde que Louis Capet lui-même, que nous devions croire intéressé à le réclamer, l'a positivement refusé. Voici les expressions dont il s'est servi par l'organe de Desèze, son défenseur officieux, c'est lui qui parle :

« On a dit que s'il n'existait point de loi qu'on pût appliquer à la circons-
« tance, on opposerait à Louis Capet la volonté du peuple. »

« Voici ma réponse, ajoute Desèze : je lis dans Jean-Jacques Rousseau ces paroles :

« Ni la loi qui condamne, ni le juge qui doit prononcer ne peuvent s'en
« rapporter à la volonté générale, parce que la volonté générale ne peut, comme
« volonté générale, prononcer ni sur un homme, ni sur un fait. »

« Ainsi parlait Louis à votre barre, ainsi parlait Rousseau instruisant les peuples à la liberté. »

Je crois que Dubois-Crancé force le sens des paroles de Desèze, et même qu'il le fausse. Lorsque l'avocat disait (Dubois-Crancé n'a pas reproduit textuellement les termes) : « On a dit encore que s'il n'existait pas de loi qu'on pût appliquer à Louis, c'était à la volonté du peuple à en tenir lieu », il ne songeait point à la procédure de l'appel au peuple et ce n'est pas elle qu'il voulait combattre. Il voulait démontrer bien plus : l'impossibilité absolue de juger Louis XVI. Il affirmait qu'il n'y avait point de loi applicable à Louis XVI et qu'à défaut de loi, la volonté du peuple, de quelque manière qu'elle s'exprimât, ne pouvait valoir. Il n'écartait pas la consultation des assemblées primaires ; il refusait à la Convention elle-même le droit de juger au nom de la volonté du peuple. Quant à la question même de l'appel au peuple, Desèze se gardait bien de l'aborder, soit pour le demander, soit pour le combattre.

Combattre l'appel au peuple, c'était peut-être fermer la seule porte de salut qui pouvait s'ouvrir devant Louis XVI ; c'était désarmer la royauté, vaincue mais obstinée à espérer encore, d'un moyen formidable d'agitation et peut-être de revanche. Demander l'appel au peuple, c'était reconnaître d'emblée que le roi pouvait être jugé, qu'il relevait de la conscience nationale. Or, s'il pouvait être jugé par le peuple, pourquoi ne serait-il pas jugé par la Convention, organe du peuple?

Desèze le dira lui-même très nettement, un peu plus tard, quand il interjettera appel au peuple *après la condamnation du roi :*

« Si nous n'avons pas élevé nous-mêmes cette question dans la défense de Louis, c'est qu'il ne nous appartenait pas de prévoir que la Convention se déterminerait à le juger, ou qu'en le jugeant elle le condamnerait. »

De plus, Desèze et le roi qui n'ignoraient certes pas qu'un parti puissant dans la Convention inclinait au système de l'appel au peuple, ne voulaient point compromettre ce système en l'adoptant. Ils ne l'auraient fait que s'ils avaient été résolus à déchaîner les passions des partis pour tenter de se glisser entre eux et d'échapper à travers la tempête. Or, c'est au contraire à une défense bénigne et calmante que s'arrêtèrent les conseils du roi et le roi lui-même.

Louis XVI n'ajouta que quelques paroles d'une sentimentalité un peu tiède, au plaidoyer de Desèze :

« Mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués.

« J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours conduit, me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang, et éloigner à jamais de moi une pareille imputation. »

Ces paroles pouvaient éveiller quelque tendresse et quelque pitié dans les cœurs des royalistes fidèles; elles pouvaient même émouvoir l'instinct d'une partie du peuple. Peu à peu la longue captivité de Louis, le tragique spectacle d'une infortune qui n'avait guère qu'un ou deux précédents dans l'histoire, les lenteurs et les incertitudes de la Révolution qui semblait douter de son droit et qui se déchirait au lieu d'agir, tout prédisposait les âmes inquiètes et dolentes à voir en Louis XVI une sorte de martyr : il se dépouillait, dans l'épreuve, de ses faiblesses et de ses fautes; et comme il était frappé en même temps que l'Église, comme le fanatisme religieux souffrait en même temps que le fanatisme royaliste, le roi déchu, outragé, menacé, semblait porter la couronne d'épines et la croix du dieu supplicié.

C'est la *Passion* du roi qui avait commencé, et les paroles douceâtres qu'il prononçait à l'avant-dernière station de son calvaire avaient, pour des milliers de cœurs, un accent de résignation divine et de surnaturelle bonté.

Ce moyen de défense n'avait aucune prise sur la Convention. Sans doute, en cette crise suprême, il y avait peu de chances de sauver le roi. Mais ce n'est pas en avocat qu'aurait dû parler Louis XVI, c'est en homme d'État.

J'imagine que si Mirabeau avait vécu et s'il n'avait pas été englouti déjà par la tourmente, il aurait conseillé au roi de ne pas disputer sur le détail de l'accusation, et de ne pas émouvoir la pitié vulgaire, mais de parler aux révolutionnaires au nom de la Révolution elle-même. Il n'était pas impossible à un roi de s'élever au-dessus des préjugés de la royauté et de comprendre le mouvement de l'histoire. Louis XVI n'était pas un ignorant, mais son esprit manquait de franchise comme son caractère. Il avait à la fois trop d'humilité et trop d'orgueil. Il était humble à l'excès devant la Convention lorsqu'il niait ou équivoquait, et s'interdisait à lui-même toute accusation. Il était trop orgueilleux aussi, car, malgré le caractère tragique des événements, il ne prenait au sérieux ni la Convention, ni la Révolution elle-même. Il ne prenait même pas au sérieux les concessions premières qu'il avait faites. Tout le drame où sa vie même était engagée lui apparaissait comme un accident, qui ne touchait pas au fond du droit royal et qui ne liait pas définitivement l'histoire. Le plus grand crime peut-être de Louis XVI, c'est de n'avoir pas com-

pris Mirabeau, c'est de l'avoir méprisé, c'est de n'avoir vu dans les admirables consultations politiques où il essayait de lui faire comprendre la Révolution, que la besogne misérable d'un aventurier aux abois. Ce crime de l'esprit et du cœur, ce crime de médiocrité et de bassesse, Louis XVI le paye terriblement à cette heure. Parce qu'il s'est refusé à penser avec le grand homme qui tentait d'harmoniser la Révolution et la royauté renouvelée, Louis XVI paraît devant la Convention sans une idée.

Il n'a rien à dire aux événements et aux hommes : et il ne recevra quelque grandeur que de la mort, c'est-à-dire de ses ennemis. Que de choses pourtant il aurait pu opposer à ses juges, s'il avait appliqué au procès la grande philosophie politique que Mirabeau lui avait léguée!

« Vous voulez me juger, et sans doute vous me frapperez demain. Je ne crains pas la mort, et je ne viens pas vous disputer ma tête. L'histoire m'a appris que la mort des rois apparaît aux peuples comme la solution des crises terribles.

« Je ne vous contesterai donc pas le droit de me juger. Vous êtes la force, comme j'étais la force; vous êtes les maîtres aujourd'hui comme j'étais le maître hier; et si le peuple que vous représentez avait le droit d'envahir les Tuileries au 20 juin et au 10 août, s'il avait le droit de suspendre mes fonctions de roi, d'abolir la royauté, de proclamer la République, et de m'enfermer au Temple, il a aussi le droit de m'arracher la vie et de donner à l'exécution capitale qu'il prépare une apparence de jugement. Mais pourquoi suis-je ici? et d'où vient le conflit qui m'amène, moi le roi d'hier, devant les représentants révolutionnaires de la nation? C'est moi, moi seul, que vous accusez. C'est à moi seul, c'est à ce que vous appelez mes trahisons, que vous imputez la responsabilité des agitations dont souffre la France. Et c'est sur la tête d'un seul homme que vous faites porter le poids d'événements immenses. Prenez garde, vous qui vous croyez républicains! penser ainsi, c'est être encore monarchiste, car s'il est vrai qu'un seul homme détermine, en bien ou en mal, la marche de l'histoire, le droit de la royauté est fondé. La nation accusatrice d'un côté, et un individu accusé de l'autre : c'est la monarchie retournée, mais c'est encore la monarchie. Et moi qui devrais avoir de la puissance des rois une plus haute idée que celle que vous en avez vous-mêmes, je vous dis qu'en résumant sur la tête d'un seul homme la responsabilité d'une crise aussi vaste et d'un conflit aussi profond, vous cédez, plus qu'il n'est raisonnable, au prestige séculaire de la royauté.

« Le passage de la monarchie absolue que je représentais à la démocratie extrême que vous voulez fonder ne va pas sans difficultés et sans périls. Ce n'est pas ma faute si depuis des siècles il n'y avait pas en France des institutions de liberté et si tout le pouvoir était concentré aux mains des rois. Ce n'est même pas la faute de mes ancêtres.

« Croyez-vous que c'est la volonté seule des rois qui, en France et en

Angleterre, a pétri différemment les institutions? Peut-être, en France, fallait-il cette concentration, cette centralisation du pouvoir royal pour abattre ces grands feudataires, ces despotes féodaux qui foulaient le peuple et morcelaient la nation. Vous croyez avoir abattu la féodalité; mais il n'en restait plus que l'ombre : ce sont les rois qui lui avaient enlevé d'abord sa force et sa substance. Et si cet effort royal ne vous a pas légué une France libre et habituée à la liberté, il vous a légué, du moins, une France unifiée, et où la souveraineté de la nation peut se déployer plus largement qu'en aucun pays du monde. Peut-être le mouvement populaire qui me menace et qui va m'emporter aurait-il été ajourné d'un demi-siècle si moi-même je n'en avais pas donné le signal par la convocation des États généraux et par le doublement du Tiers.

« Que votre orgueil ne s'irrite pas si je vous dis que c'est moi qui ai mis dans vos mains l'instrument de la Révolution qui va me frapper. Je ne l'ai point fait par une sorte de complaisance généreuse : il n'y a guère d'exemples dans la vie déjà longue des sociétés humaines, d'un pouvoir qui sacrifie spontanément une part de ses prérogatives. J'avais besoin de la nation pour rétablir les finances, pour obtenir des ordres privilégiés des contributions devenues nécessaires à l'État et que leur égoïsme imprévoyant m'avait refusées. Tel est le mystérieux enchaînement des choses, que c'est peut-être pour avoir endetté la monarchie en soutenant l'indépendance de l'Amérique, que j'ai été obligé de faire appel en France aux États généraux et d'ouvrir la Révolution! Mais j'avais bien le droit de penser que des précautions étaient d'autant plus nécessaires que le peuple de France n'avait pas été accoutumé à se gouverner lui-même. Une transition trop brusque pouvait tout perdre. C'est pourquoi j'ai surveillé, pour la contenir, la Révolution commençante, et là où vous avez cru voir intrigue et complot, il n'y avait que l'accomplissement de mon devoir de roi envers la royauté et envers la Révolution elle-même.

« La noblesse et le clergé, malgré leurs fautes, étaient les appuis séculaires de la monarchie. J'ai tenté, tout en limitant leurs privilèges, de les sauver, comme ordres, d'une destruction totale. Avez-vous le droit de m'en faire un crime? Mais si c'est un crime d'avoir tenté d'arrêter la Révolution à tel ou tel degré, pourquoi les révolutionnaires n'ont-ils pas demandé d'emblée l'abolition de la royauté? Pourquoi ont-ils essayé de concilier la tradition royale et la souveraineté populaire? C'est l'Assemblée constituante qui a inscrit la royauté dans la Constitution.

« Aujourd'hui, vous vous dites ou vous vous croyez tous républicains, et à vous entendre, on croirait que la monarchie est une sorte de monstre antique, dès longtemps enseveli, et dont le souffle même ne vous a pas effleurés.

« Or, il y a deux ans encore, il n'y avait peut-être pas un républicain parmi vous. Même quand j'eus quitté Paris pour aller chercher dans l'Est de

la France un point d'appui contre les factions qui m'opprimaient, nul n'osa, dans l'Assemblée, demander nettement la fin de la monarchie. Ceux mêmes qui proposaient la suspension de l'inviolabilité et la mise en jugement semblaient penser à un autre roi ; et les pétitionnaires du Champ-de-Mars furent désavoués par tous les partis de la Révolution. J'avais laissé pourtant, dans la lettre qui fut lue à l'Assemblée, un témoignage décisif de ma vraie pensée :



LEPELLETIER DE SAINT-FARGEAU
Député à la Convention nationale
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

et à ceux qui m'accusent de les avoir trompés, je réponds qu'ils ont tenu à se tromper eux-mêmes. Ils avaient peur de la République, et tout en dénonçant ma perfidie, ils se plaisaient à me supposer plus révolutionnaire que je ne pouvais l'être, pour échapper à la nécessité redoutable ou de limiter la Révolution ou d'abolir la royauté. S'il y a eu mensonge, il est là ; s'il y a eu tromperie, elle est là. C'était se tromper soi-même et tromper la nation qu'imaginer qu'on pourrait pousser à l'extrême la démocratie sans abolir la royauté, et dépouiller l'arbre de toutes ses feuilles sans l'abattre. C'est moi qui pourrais me plaindre d'avoir été utilisé par l'instinct de ruse de la Révolution

pour faciliter le passage de la monarchie à la République. On gardait un semblant de royauté pour rassurer les esprits simples, et c'est sous l'abri de la monarchie qu'on travaillait à la destruction de la monarchie.

« Et s'il n'y a pas eu là calcul, si la France a cru sincèrement à la nécessité de la monarchie dans l'ordre nouveau, comment peut-on faire un grief au roi d'y avoir cru, lui aussi, et d'avoir voulu maintenir les états sans lesquels, à mon sens, elle ne pouvait durer? J'ai gémi de la lutte engagée par vous contre le clergé, et il est vrai que j'ai usé du droit de *veto* que me donnait la Constitution pour amortir les coups que vous lui portiez. C'est que la religion, en même temps qu'elle est la consolation et le besoin de mon cœur, est, selon moi, la garantie de l'ordre et la règle nécessaire des mœurs et de la liberté. Or, j'ai pensé que des attaques trop véhémentes et trop violentes contre le clergé ébranleraient la religion elle-même. Me suis-je trompé? Dans les premiers temps de la Révolution, il y avait chez les révolutionnaires eux-mêmes une sorte d'empressement pieux, et jamais on ne parla plus dévotement du Dieu de l'Évangile qu'à l'heure où on en dépouillait les ministres. Aujourd'hui encore, vous vous appliquez à ne pas découvrir au peuple la philosophie impie d'un grand nombre d'entre vous. Quand un imprudent, pour des raisons d'économie (car vous avez à votre tour des embarras financiers : ils vous perdront comme ils m'ont perdu), propose la suppression du traitement des prêtres, vous vous soulevez contre lui parce qu'il indispose les peuples. Mais qui aurait osé prévoir, il y a deux ans, que cette proposition serait faite? Qui aurait osé prévoir qu'un jour, à votre tribune, un audacieux dirait : « Je suis athée », et serait applaudi par un grand nombre d'entre vous? C'est donc bien la lutte contre le christianisme qui s'annonce, et si je l'ai pressentie, si j'ai voulu protéger le clergé contre des passions qui s'étendraient insensiblement à la religion elle-même, j'ai été prévoyant, et j'ai servi la Révolution qui périra le jour où il apparaîtra à tous qu'elle est incompatible avec le christianisme.

« Pour m'accuser de trahison, vous êtes obligés d'accuser aussi de trahison la plupart des hommes illustres qui ont servi la Révolution. Car tous, Lafayette, Mirabeau, Barnave, d'autres encore, ont cru que la Révolution devait s'arrêter et se fixer, qu'elle se perdait à dépasser la ligne qu'ils avaient marquée eux-mêmes. Vous pouvez les flétrir et les frapper. Mais vous flétrissez et vous frappez la Révolution elle-même, car le déshonneur de ceux qui l'ont servie se communique à elle. Croyez-vous, de bonne foi, que ces hommes ont cédé à des pensées basses, qu'ils furent à la merci d'une pièce d'or? Non certes, ils crurent servir encore la Révolution et la liberté en s'opposant aux excès qui pouvaient les compromettre, en cherchant à organiser ou à raffermir la force nécessaire du pouvoir exécutif. Et si des hommes nés de la Révolution et qui n'avaient de force, de crédit, d'espérance que par elle, ont cru qu'il fallait la contrôler et la limiter, qui pourra faire un crime au roi lui-

même, descendant des rois et gardien de la royauté par la Constitution comme par la tradition, d'avoir eu la même pensée?

« Prenez garde ; en condamnant le roi sous prétexte de trahison envers la Révolution, vous allez vous menacer de mort les uns les autres; car vous êtes voués désormais à dénoncer et à frapper comme des traîtres tous ceux qui n'entendront pas comme vous les intérêts de la Révolution et qui n'en porteront pas les limites au point arbitraire et vacillant marqué par les passions du jour.

« J'ai parlé de Mirabeau que vous frapperiez, s'il n'était mort, de Lafayette qui serait captif ici s'il ne l'était en Autriche, de Barnave qui languit dans son cachot, sous l'inculpation d'avoir donné des conseils politiques au roi constitutionnel. Là ne s'arrêteront pas les soupçons. Déjà, ceux-là mêmes qui de leur parole imprudente et éloquente ont animé le peuple contre les Tuileries sont traîtres et suspects, parce qu'ils n'ont pas refusé un mémoire politique qui leur était demandé. Et déjà le général qui, dans les plaines de la Champagne, a arrêté la marche des armées prussienne et autrichienne, est accusé, par les plus véhéments et les plus populaires de vos journaux, d'avoir ménagé dans sa retraite l'armée prussienne et d'avoir combattu, comme on prétend que de Lessart négociait, dans l'intérêt de l'ennemi.

« Il est étrange, en vérité, qu'on me reproche comme un crime d'avoir songé aux conséquences que pouvait avoir une guerre illimitée, et d'avoir voulu les prévenir! Vous qui m'accusez de n'avoir pas brusqué la rupture avec l'Autriche, et de n'avoir pas répondu partout par la guerre à la plus légère offense des cours étrangères, êtes-vous sûrs que la Révolution peut affronter sans péril la guerre avec le monde? Êtes-vous sûrs que la France nouvelle ne laissera dans cette colossale entreprise ni ses finances, ni sa liberté? Êtes-vous sûrs que les incertitudes de la lutte n'exaspèreront point la rivalité des factions au point de déchirer et d'épuiser la Révolution? Et si si je me suis préoccupé des contre-coups qu'aurait la guerre sur l'état des esprits et sur le destin de la royauté, qui donc m'en a donné l'exemple? C'est vous. Ceux qui, au printemps de cette année, vous ont entraînés à la guerre ont dit partout qu'elle était nécessaire pour mettre la royauté à l'épreuve, et pour changer la Constitution. Ils ont fait de la guerre un moyen politique contre le roi; de quel droit me reprochent-ils de m'être préoccupé, en effet, des conséquences politiques qu'elle pouvait produire, et d'avoir, par mes paroles, par mon attitude, cherché à atténuer le plus possible le conflit d'où l'on attendait un bouleversement intérieur et le renversement de la Constitution? De quel droit me reprocher d'avoir ménagé jusqu'au bout les chances de paix quand vous donnez ouvertement à la guerre un caractère factieux? Mais prenez garde, vous avez provoqué l'univers pour abattre la royauté. En cessant de ménager la royauté, vous avez cessé de ménager le monde. Je vous laisse, devant la postérité, la responsabilité des désastres qui peuvent suivre.

« Si je vous dis ces choses, ce n'est pas pour défendre ma tête : vous êtes trop divisés pour être justes. Déjà, vous épiez vos moindres gestes, vous commentez vos moindres paroles, afin d'y découvrir l'indice d'une complaisance pour celui que vous appelez le tyran. Il ne suffira pas d'avoir voulu ma mort : il faudra l'avoir voulue au degré et en la forme marqués par la faction dominante. Vous êtes trop occupés à vous surveiller et à vous dénoncer les uns les autres pour avoir la force de vous élever à de hautes vues et pour faire le partage des responsabilités. Après m'avoir déchiré, vous vous déchirerez à propos de moi. Jusqu'ici, c'est la témérité du peuple qui seule avait versé le sang. Maintenant, c'est la Révolution organisée qui fait œuvre de mort. Vous portez tout de suite la mort à ce sommet qui s'appelait hier la royauté ; elle en descend aisément. L'échafaud que vous dressez pour moi s'élargira jusqu'à occuper tout le forum. Si vous étiez plus unis, si vous n'aviez pas peur les uns des autres, vous auriez pu, tout en maintenant et affermissant votre République, mettre la personne du roi hors de cause, et réserver l'avenir.

« J'ai beaucoup lu et médité l'histoire de Charles Ier. J'étais depuis longtemps averti par un pressentiment, par l'inquiétude générale des esprits et des choses, que moi aussi, j'étais réservé à l'épreuve suprême. J'y suis préparé. Mais ne vous flattez pas que les événements de France se résoudront comme les événements d'Angleterre. L'Angleterre est une île : ses agitations sont limitées, et Cromwell a pu les fixer. Vous êtes ouverts à toutes les forces de l'univers, et cette lutte formidable suscitera ici des passions et des événements tragiques. Vous n'êtes pas sûrs que la France épuisée ne soit pas tentée un jour de redemander un abri à la royauté. J'aurais voulu, si ce retour des choses doit se produire, que la monarchie ne fût pas rétablie en France par la pitié. La pitié est aveugle et violente : et les rois qui seront ramenés par elle n'auront pas le sens des temps nouveaux. En faisant tomber ma tête, vous mettez en mouvement la force dangereuse de la pitié : il valait mieux réserver l'avenir à l'expérience et à la raison. »

Voilà ce que Louis XVI aurait pu opposer à la Convention. Voilà la défense politique qu'il aurait pu produire. Et ce qui le condamne le plus, c'est qu'il n'ait fait aucun effort pour entrer dans cet ordre de pensées ; c'est qu'il n'ait pu une minute parler dans le sens de la Révolution et discuter avec elle. Il en était empêché par la persistance du préjugé royal ; il en était empêché surtout par le poids secret de ses trahisons. Car il ne s'était pas efforcé seulement de modérer la Révolution : il avait appelé l'étranger pour la détruire. Et il était réduit aux habiletés subalternes d'un avocat ingénieux. La royauté française était décidément une chose morte ; elle reviendra un moment, mais comme un fantôme.

Le plaidoyer de Desèze acheva d'irriter, par son habileté même, les révolutionnaires : car la trahison évidente et certaine du roi devenait d'autant

plus odieuse qu'il parvenait à en dérober la preuve matérielle. C'est ce mensonge continu, profond, que Saint-Just mit admirablement en lumière dans la forte réponse que, dès le lendemain 27 décembre, il fit au discours de Desèze :

« Au moins, Louis, vous n'étiez pas exempt d'être sincère... Je pardonnerais à l'habitude de régner, à l'incertitude, à la terreur des premiers orages, la dissimulation employée pour conserver des droits affreux, chers encore à une âme sans pitié. Mais ensuite, lorsque l'Assemblée nationale eut fait des réformes utiles, lorsqu'elle présenta les Droits de l'Homme à la sanction du roi, quelle défiance injuste ou plutôt quel motif, si ce n'est la soif de régner, si ce n'est l'horreur de la félicité publique, entrava les représentants du peuple? Celui-là qui disait : «*Mon peuple, mes enfants*», celui-là qui disait ne respirer que pour le bonheur de la nation, qui disait *n'être heureux que de son bonheur, malheureux que de ses maux*, celui-là lui refusait ses droits les plus sacrés. » Bonhomie menteuse, bonhomie traîtresse « qui fait de la douceur et de l'apparence de la bonté, un système de tyrannie...

« Il est facile de déguiser l'intelligence imputée à Louis avec l'empereur et le roi de Prusse dans le traité de Pilnitz : *la justice n'a point matériellement prise sur la dissimulation des grands crimes... On ne voit pas le crime, mais on en est frappé.* »

Le discours de Saint-Just prononcé le lendemain du plaidoyer de Desèze et sous l'impression directe de celui-ci révèle le malaise irrité où il avait jeté la Convention. Tous sentaient que la question était mal posée, et comme rabaissée avec une sorte de candeur cauteleuse où se continuait la tactique de dérision de la monarchie.

Il semblait qu'en cette suprême entrevue de la royauté et de la Révolution un choc violent dût se produire : toutes les consciences et tous les esprits attendaient obscurément une explication décisive d'où l'éclair jaillirait. Et la Révolution était aux prises avec des arguties de procédure, avec des dénégations trop faciles dont le mensonge évident ne pouvait être matériellement démontré. Saint Just, d'un mouvement de colère, rompait ce filet irritant et médiocre :

« Ce jour va décider de la République : elle est morte, et c'en est fait, si le tyran reste impuni. »

Et c'est au moment où la Convention était énervée et troublée, c'est au moment où les royalistes multipliaient leurs manœuvres et tentaient d'affoler la pitié, c'est quand partout, dans les villes et les campagnes, les brochures, les almanachs, les images propageaient la légende du roi martyr, que la Gironde proposa à la Convention la formidable aventure de l'appel au peuple. Elle demanda que le jugement du roi fût soumis à la ratification des assemblées primaires. Oui, formidable aventure, car d'abord, c'était un aliment prodigieux qui allait être offert à la propagande et à la piété royalistes. Sous

prétexte de statuer sur la peine à infliger au roi et de mesurer sa responsabilité, les contre-révolutionnaires allaient soumettre à la critique tous les événements accomplis depuis trois années. Ce ne serait plus le procès du roi, ce serait le procès de la Révolution. Couverts par leur rôle de juge, et participant, pendant un moment, à l'inviolabilité de la Convention elle-même qui leur confiait la décision souveraine, les factieux allaient demander compte du Dix-Août et des journées de septembre. Ils s'armeraient, contre la Révolution, des luttes fratricides des révolutionnaires, de leurs mutuelles accusations. Et dans toute cette poussière soulevée les crimes du roi disparaîtraient.

Notez qu'à cette minute précise le premier élan de victoire et de gloire de la République est sinon brisé, au moins amorti En Allemagne, nos armées reculent; en Belgique, elles hésitent et se dissolvent : la mauvaise organisation des services administratifs a fait périr des milliers d'hommes de froid et de dénûment

La France, réunie en ses assemblées primaires, n'aurait donc pas cet irrésistible ressort de confiance et d'orgueil qui défie toutes les manœuvres. Et comme, de chaque commune, les plus vaillants patriotes, les révolutionnaires les plus ardents étaient partis pour aller à l'armée, c'est une nation privée de ses forces les plus pures qui prononcerait en cette question vitale. Que de surprises à redouter! que d'intrigues!

Et aussi que de sujets de conflit entre les assemblées primaires et la Convention!

D'abord les assemblées primaires pouvaient dire : Puisque la Convention croit devoir nous soumettre le jugement qu'elle a porté sur la personne du roi, de quel droit s'est-elle abstenue jusqu'ici de nous soumettre le jugement bien plus grave qu'elle a porté sur la royauté même? Et pourquoi la République n'a-t-elle pas été encore, malgré le décret qui le décide, soumise à la sanction du peuple?

En ce qui concernait le procès même, la Convention avait beau ne proposer à la ratification du peuple que la peine; comment empêcher le peuple de se saisir du fond même du procès et de décider non seulement quel châtiment subirait le roi, mais s'il subirait un châtiment, et si vraiment il était coupable? Or il était impossible de mettre sous les regards de quarante mille assemblées primaires les pièces du procès; qu'adviendrait-il si un grand nombre d'entre elles, cédant aux suggestions des royalistes ou à cette peur des responsabilités définitives dont la Convention même aurait donné l'exemple, se refusaient à statuer? Toute la vie de la nation était suspendue dans le vide. Toute la Révolution portait à faux.

Et encore, si les assemblées primaires se prononçaient et si elles désavouaient la Convention, si, par exemple, elles annulaient la peine de mort portée par celle-ci, comme la situation des Conventionnels devenait périlleuse! Ils étaient, en quelque sorte, répudiés par le pays. Ils étaient des régicides, puis-

qu'ils avaient voté la mort, mais un geste de la nation leur avait arraché la hache au moment où elle s'abattait sur la tête du roi. Ils étaient la violence vaine, le crime impuissant, et leur front était éclaboussé d'une tache sanglante, sans qu'en effet le sang eût coulé.

Le roi, quelle que fût la peine portée par le pays, si seulement elle était moindre que celle portée par la Convention, était désormais au-dessus de celle-ci : il recevait de la nation une inviolabilité de fait, et il pouvait railler la Convention. Les contre-révolutionnaires allaient s'écrier de toutes parts : Comment laisser la direction de la France à une Assemblée qui vient d'être désavouée par la France, et qui, dans une question terrible, a montré à la fois qu'elle n'avait ni assez de courage pour prendre seule les responsabilités, ni assez de clairvoyance pour accorder sa décision provisoire au sentiment profond du pays? Ils demanderaient la dissolution de la Convention et des élections nouvelles : la France révolutionnaire destituée de tout gouvernement, de toute force directrice, se disloquera dans l'anarchie juste à l'heure où les puissances coalisées redoublent d'effort contre elle. Et la Convention n'aura aucun moyen de se défendre, car quel est le factieux qui craindra pour sa tête quand la Convention n'aura pu faire tomber la tête du roi?

Jamais la Révolution ne courut un plus grand danger. Le vote de l'appel au peuple, c'était la perte de la France révolutionnaire.

Comment les Girondins ne virent-ils pas ce danger effroyable et évident? Ou comment passèrent-ils outre, et par quelles raisons cherchèrent-ils à s'étourdir?

Ils alléguaient d'abord la souveraineté de la nation. C'est Vergniaud qui donna à l'argument sa formule la plus forte. Les décisions des assemblées ne valent que parce qu'elles sont présumées être l'expression de la volonté générale. Donc, « tout acte émané des représentants du peuple est un attentat à sa souveraineté s'il n'est pas soumis à sa ratification formelle ou tacite. Et pour le jugement de Louis une ratification tacite ne suffit pas. La mort est irréparable, et si la nation improuvait la sentence de mort, il serait trop tard. D'ailleurs, c'est le peuple lui-même qui, par la Constitution de 1791, avait donné l'inviolabilité au roi : c'est le peuple seul qui peut lui retirer cette inviolabilité. »

Mais comment Vergniaud peut-il oublier que cette inviolabilité, le peuple l'avait donnée au roi en 1791 par l'intermédiaire de ses représentants? Puisqu'ils avaient pu engager sa volonté, ils pouvaient la dégager. Comment Vergniaud peut-il oublier encore que bien d'autres actes irréparables et irrévocables avaient été accomplis sans que la sanction du peuple eût été demandée? Il n'y a pas que la mort qui soit irrévocable : ce n'est point le fait physiologique de la mort qui importe, ce sont ses conséquences politiques. Or, la suspension de la royauté et la proclamation de la République ont des conséquences sur lesquelles il n'est pas possible de revenir. Et il était étrange que

cette même Gironde qui, en déclarant la guerre à l'Autriche et à la Prusse, avait déchaîné, sans consulter le peuple, des événements où la Révolution était plus engagée que dans la vie ou la mort du roi, s'avisât soudain que la ratification formelle de la nation était indispensable. Et si le peuple seul pouvait retirer au roi l'inviolabilité donnée par lui, que devenait le Dix-Août? Fallait-il le dénoncer comme une insurrection criminelle? Ou, s'il était légitime, comment la Convention élue par la nation toute entière, avait-elle moins le droit d'attenter à l'inviolabilité constitutionnelle du roi que les sections parisiennes et marseillaises soulevées au 10 août? A vrai dire, l'inviolabilité royale, après le 10 août, n'était plus; et la Convention recueillait un état de fait créé par la force directe et spontanée du peuple, en qui, Vergniaud, président de la Législative au 10 août, avait reconnu le droit.

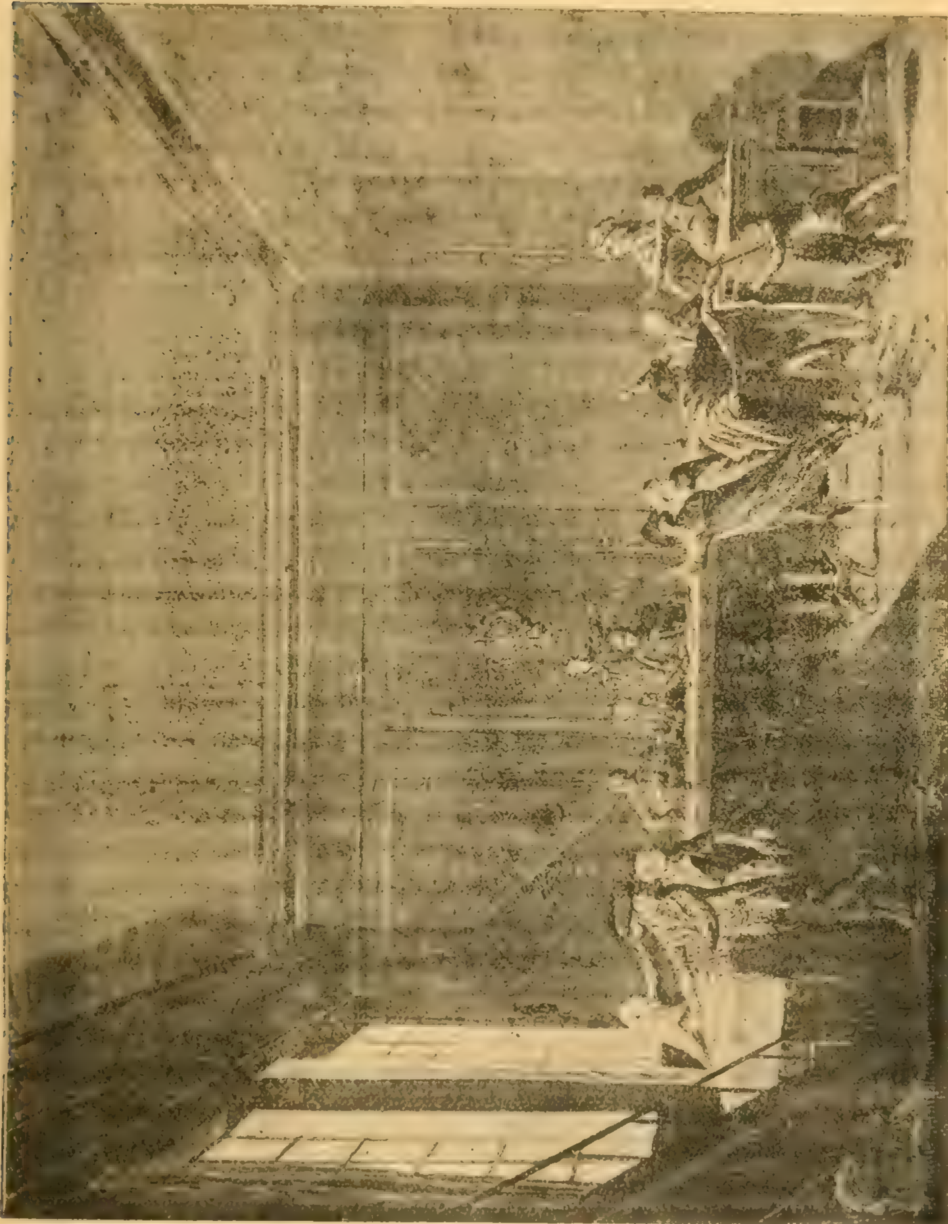
C'est chose curieuse, d'ailleurs, de voir la Gironde faire appel à l'exercice direct de la souveraineté populaire. Elle n'y était pas unanime, et Ducos restait fidèle à la politique générale de son parti lorsqu'il disait repousser l'appel au peuple « comme contraire au système représentatif ». En principe, les Girondins aimaient peu l'intervention du peuple lui-même, des sections. Cette action directe et continue du peuple leur paraissait un moyen d'agitation et de tyrannie; et ils comptaient davantage sur la sagesse des représentants, délibérant sous le prestige d'une parole éclatante. Lorsque Baudot, dans ses notes si profondes, dit :

« Les Girondins voulaient une ample exclusion dans la participation, ou au moins dans la délégation du pouvoir. Nous voulions, nous, comprendre toutes les existences dans la puissance sociale, » cela ne peut pas s'entendre de leur système électoral : ils admettaient le suffrage universel et l'éligibilité de tous les citoyens. Mais ils croyaient que les influences combinées du talent et de la fortune amèneraient, par la voie de la représentation, le gouvernement d'une élite; et ils se souciaient peu que les prolétaires élevassent la voix.

Brissot ne traite-t-il pas de « cannibales » et d'« anthropophages » la plupart des pétitionnair s qui venaient presser la Convention de juger et d'exécuter le roi? Lorsque Baudot cite encore le mot de Durand-Maillane, sur la nécessité des masses dans les révolutions :

« Quand on a tant fait dans une révolution que d'y faire entrer le peuple comme partie non seulement légale, mais nécessaire, peut-on le congédier brusquement et contre son gré? Eh ! le devait-on après ses longs et importants services? Car sans lui, disons-le, nos orateurs avec leurs belles phrases cadencées, qu'auraient-ils fait? » C'est la conception girondine qu'il veut combattre avec le témoignage d'un modéré. Même après les efforts des Girondins en faveur de l'appel au peuple, Mallet du Pan note fort bien que leur politique est de tempérer la puissance populaire par le système de la représentation :

« La doctrine et le but des Brissotins consistent dans l'établissement et l'organisation de la République pure et simple, *de manière à limiter un peu la démocratie extrême par le régime représentatif*... La plupart ont opiné



ASSASSINAT DE LEPELLETIER DE SAINT-FARGEAU
dans la maison de Février, restaurateur, le 20 janvier 1793 (30 Nivose An Ier)
(D'après un document du Musée Carnavalet.)

à renvoyer au peuple le jugement du roi, non par aucun sentiment de justice, d'humanité, de compassion pour ce prince infortuné, mais uniquement par politique, afin d'épargner à la Convention l'odieux d'un régicide aussi exécrable, et d'en prévenir l'effet au dedans et au dehors. »

Je ne sais si Mallet du Pan a bien démêlé les raisons qui portaient les Girondins à demander l'appel au peuple sur le jugement du roi. Mais la contradiction éclate entre leur préférence systématique pour le régime représentatif et leur motion d'appel au peuple. Celle-ci, visiblement, n'était et ne pouvait être, pour eux, qu'une manœuvre occasionnelle. J'ai déjà noté, il est vrai, dans l'étude sur la Constituante, que cette idée d'un appel au peuple avait été émise dès les premiers jours de la Révolution par un futur Girondin, par le même Salle qui la proposa pour le procès du roi. C'était à propos du *veto* suspensif. Salle l'acceptait à condition que le peuple consulté put mettre, par l'expression directe de sa volonté, un terme au *veto* royal. Et déjà Robespierre qui combattait le *veto* suspensif aussi bien que le *veto* absolu, dénonçait dans le système de l'appel au peuple une trompeuse apparence de démocratie qui permettait d'accepter, en fait, des solutions contraires à la démocratie. Tandis que, pour les démocrates robespierristes, l'action du peuple devait servir à appuyer contre la Cour ou contre les ennemis de la Révolution les décisions les plus hardies des représentants révolutionnaires, elle devait servir, pour ceux qui s'appelèrent les Girondins, à éluder les problèmes les plus pressants, à dissiper dans la responsabilité vague du peuple lointain les responsabilités immédiates de ses délégués. Pour les uns, elle était un excitant, pour les autres un dissolvant : et voilà pourquoi on ne peut attribuer qu'une valeur de circonstance à la thèse des orateurs girondins invoquant soudain à propos de Louis XVI la souveraineté directe de la nation. C'était, au fond, un moyen dilatoire. L'appel aux masses, contraire à leur tactique fondamentale, n'était guère qu'un procédé d'ajournement : le peuple, qui savait la défiance habituelle de la Gironde à son égard, ne pouvait voir un acte de foi en cette manœuvre désespérée.

Les Girondins invoquaient un autre argument et commettaient une autre inconséquence. C'étaient eux qui, pour mieux assurer la victoire intérieure de la Révolution, avaient déchaîné la guerre. C'étaient eux qui avaient lancé un défi au monde en annonçant la chute de tous les trônes et l'universel triomphe de la liberté. C'étaient eux qui avaient dit et répété à la France révolutionnaire que les germes de Révolution abondaient chez tous les peuples, que les esprits étaient mûrs pour un ordre nouveau, et qu'ils n'attendaient qu'un signal de la liberté française.

Or, voici que tous les orateurs girondins affirment maintenant que le monde est travaillé par l'esprit de contre-révolution, que les peuples sont réfractaires à la Révolution, ou même irrités et indignés contre elle, et que si la Convention, en assumant la responsabilité directe de la mort du roi, fournit un aliment ou un prétexte aux passions hostiles, toutes les forces de l'univers vont se combiner contre la République française. Voici Salle qui s'écrie :

« Oui, citoyens, je vous le dis, parce que je vous dois la vérité, oui,

toutes les nations de l'Europe, quoi qu'on en dise, sont encore esclaves. Bien loin qu'elles songent à nous imiter, en secouant elles-mêmes le joug qui les flétrit, elles ont peine à recevoir le présent que nos armées leur portent.

« Nos principes sont un aliment de forte digestion, dont leurs organes sont en quelque sorte surchargés. Voyez ce qui s'est passé à Francfort; voyez ce qui se passe dans l'évêché de Trèves, dont les paysans trahissent journellement nos soldats; dans le Brabant, qui regrette ses prêtres, qui craint pour ses momeries monacales, et qui finira peut-être par nous traiter en ennemis de la divinité, parce que nous avons proscrit les turpitudes ultramontaines.

« Songez aux colomnies répandues contre nous chez l'étranger; à cette étonnante prévention inspirée aux soldats ennemis qui craignent de se rendre dans nos camps, de peur que nous les traitions en cannibales; songez aux moyens puissants que les despotes ont d'empêcher la circulation de nos principes, et demandez-vous froidement, et sans enthousiasme, si la révolution du genre humain est aussi prochaine qu'on nous l'annonce. Non, les peuples sont dominés encore par le despotisme sacerdotal, et par tous les préjugés qui les attachent à leurs tyrans. »

Oui, mais ces prophéties magnifiques et décevantes, qui donc les avait faites, sinon les Girondins eux-mêmes? C'est contre les décrets enthousiastes et dangereux du 19 novembre et du 15 décembre que devaient être dites ces paroles de prudence et de vérité. Et quel crédit pouvaient avoir ceux qui, ayant d'abord voulu constituer « le pouvoir révolutionnaire universel », proclamaient maintenant, dans l'intérêt apparent du roi, la banqueroute de cette propagande universelle?

Brissot lui-même insiste sur les dispositions hostiles que les tyrans ont réussi à créer contre la France de la Révolution :

« Je l'ai déjà dit, *dans nos débats, nous ne voyons pas assez l'Europe; nous voyons trop ce qui nous entoure*. Pleins de confiance dans la pureté de nos motifs et dans la bonté de nos décrets, nous laissons au temps le soin de détruire les calomnies, de détromper les peuples sur tous les mensonges qu'on répand contre nous.

« C'est pourtant avec cette opinion mensongère, avec ces calomnies atroces que les rois parviennent à détacher les peuples de notre Révolution, à leur inspirer de l'horreur pour le gouvernement républicain, et même à les armer contre nous... Le ministère anglais nous a peints comme des cannibales; il a tapissé les villes et les campagnes des tableaux les plus hideux, et malheureusement les plus ressemblants, des massacres des 2 et 5 septembre... Faire ici le tableau de la comédie jouée par les machiavélistes qui dirigent l'Angleterre, c'est peindre les forfaits de presque toutes les puissances de l'Europe. »

Ah! sans doute, il serait injuste d'enfermer Brissot, à jamais, dans la témérité de son premier enthousiasme. Il serait injuste et insensé de lui in-

terdire toute prudence sous prétexte que c'est lui qui a, le premier, déchaîné la guerre et suscité en France de funestes illusions. Et s'il lui plaît, pour atténuer son erreur, d'alléguer que c'est l'impression des massacres de septembre qui a converti en hostilité la bienveillance première des peuples, pourquoi lui retrancherions-nous une explication qui ménage son amour-propre? Après tout, en une heure d'inertie révolutionnaire, en ce printemps somnolent et incertain de 1792 où il semblait que la force révolutionnaire ne parvenait point à percer la terre, il a osé : il a provoqué le destin. Il se peut que la foudre qu'il a lancée et qui devait emplir de son tumulte et de sa lumière tout l'horizon humain hésite maintenant et se replie. Si Brissot, après avoir obtenu de la guerre ce qu'elle pouvait donner, c'est-à-dire la fin de la royauté, s'aperçoit maintenant que cette guerre, en s'étendant, devient funeste, s'il a perdu, à la rencontre des résistances du monde, quelques-unes des illusions sans lesquelles il n'aurait pas osé jouer son audacieuse partie de Révolution par la guerre, il a le droit de reconnaître la puissance de l'obstacle et de circonscrire la lutte et le péril.

Si les Girondins, qui ont poussé à la guerre pour renverser le roi, s'effrayent maintenant de l'agrandissement de la guerre et tentent de la limiter en enlevant un prétexte trop commode à la contre-révolution européenne, c'est sans doute un acte de clairvoyance et de courage. Mais alors, pourquoi prendre ce détour de l'appel au peuple? Pourquoi ne pas avertir nettement et directement la France qu'à prononcer la mort du roi elle suscitera contre elle, inutilement, une coalition funeste?

S'il est vrai, comme ils le disent tous, que l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne n'attendent que la mort de Louis XVI pour assaillir la France, et s'il y a quelque chance, en épargnant la vie du roi, d'éviter cet élargissement formidable du conflit, il faut le dire, sans réserve et sans peur. C'est sur le fond même de la question qu'il faut se prononcer devant le pays et devant le monde, et non pas combiner des habiletés de procédure. Ils alléguaient (c'est l'argument principal de Salles et de Brissot) que toute décision de la Convention, quelle qu'elle fût, aurait les périls les plus graves et que ces périls disparaîtraient si le peuple était juge en dernier ressort. Si la Convention, par prudence ou par pitié, faisait grâce au roi de la vie et se bornait à prononcer contre lui la détention ou le bannissement, cette sentence généreuse serait dénaturée et empoisonnée par la calomnie, qui dénoncerait la manœuvre des intrigants sauvant le roi pour sauver la royauté. Si, au contraire, la Convention condamnait Louis à mort, tous les ennemis de la Révolution en France et hors de France accuseraient l'Assemblée ou d'avoir cédé à une atroce soif de sang, ou d'avoir délibéré sous la menace des assassins. Et l'univers était ainsi soulevé contre la France.

Au contraire, que le peuple prononce : s'il fait acte de clémence, s'il sent son cœur assez libre de toute attache à la royauté pour laisser sans

crainte la vie au roi, qui donc, dans le monde, pourra accuser de faiblesse et d'intrigue six millions d'hommes s'élevant au-dessus de leur juste colère? Les traits des calomniateurs éternels s'émousseront contre cette vaste générosité de toute une nation, sauvée du soupçon par son immensité même. Et si le peuple condamne Louis à monter sur l'échafaud pour châtier, en la personne du traître suprême, la trahison elle-même, s'il veut donner à sa lutte contre le vieux monde quelque chose de solennel et d'irrévocable comme la mort, qui donc pourra prétendre qu'une frénésie de cannibalisme et qu'une ivresse de sang a envahi six millions de cœurs? Quelle que soit la décision du peuple, elle aura la majesté et l'inviolabilité du peuple lui-même. Elle dépassera la calomnie comme il dépasse la calomnie.

Mais quel sophisme! Comme si l'étranger, prêt à l'outrage et à l'affût des prétextes, serait désarmé contre la décision du peuple! Indulgente, il l'interpréterait comme un désaveu de la Convention et de la Révolution. Terrible, il la dénoncerait comme l'effet de la passion meurtrière communiquée à tout un peuple par la contagion du délire révolutionnaire. Les rois et leurs ministres diraient que dans chacune des assemblées primaires le petit groupe des furieux a, ou fanatisé, ou terrorisé le reste, et c'est la nation toute entière, monstrueuse bête altérée de meurtre, qu'ils livreraient à la haine des nations. Ainsi la Convention, en se déchargeant sur le peuple de sa responsabilité, ne faisait, pour l'étranger, qu'agrandir le crime de la Révolution aux proportions du peuple lui-même.

Non, non : si les hommes d'État et les orateurs de la Gironde croient vraiment que la mort du roi aggravera d'un surcroît de haine et de péril la crise terrible de la France, s'ils croient vraiment que la politique et l'humanité s'accordent à sauver la vie du roi, il faut qu'ils prennent sur eux-mêmes la responsabilité glorieuse de la sauver, et qu'ils ne délèguent pas le salut de la Révolution au peuple innombrable et indécis dont ils n'invoquent la volonté éparse que pour cacher la détresse de leur propre pensée.

Au fond, ce fut bien l'inspiration maîtresse du discours de Vergniaud. Son grand et généreux esprit l'emporte vite au delà des combinaisons et des habiletés. Il semble qu'un moment il ait tout à fait oublié ce triste et pauvre détour de l'appel au peuple, et il recommande magnifiquement la clémence à la Convention, comme si elle, et elle seule, devait juger :

« J'aime trop la gloire de mon pays pour proposer à la Convention de se laisser influencer, dans une occasion aussi solennelle, par la considération de ce que feront ou ne feront pas les puissances étrangères. Cependant, à force d'entendre dire que nous agissions, dans ce jugement, comme pouvoir politique, j'ai pensé qu'il ne serait contraire ni à votre dignité, ni à la raison, de parler un instant politique.

« Il est probable qu'un des motifs pour lesquels l'Angleterre ne rompt pas encore ouvertement la neutralité, et qui déterminent l'Espagne à la pro-

mettre, c'est la crainte de hâter la perte de Louis par une accession à la ligue formée contre nous. Soit que Louis vive, soit qu'il meure, il est possible que les puissances se déclarent nos ennemies, *mais la condamnation donne une probabilité de plus à la déclaration; et il est sûr que si la déclaration a lieu, la mort en sera le prétexte.*

« Vous vaincrez ces nouveaux ennemis, je le crois. Le courage de nos soldats et la justice de notre cause m'en sont garants. Cependant, résistons un peu à l'ivresse de nos premiers succès : ce sera un accroissement considérable à vos dépenses ; ce sera un nouveau recrutement à faire pour vos armées ; ce sera une armée navale à créer; ce sera de nouveaux risques pour votre commerce qui a déjà tant souffert par le désastre des colonies; ce sera de nouveaux dangers pour vos soldats, qui, pendant que vous disposez ici tranquillement de leurs destinées, affrontent les rigueurs de l'air, les intempéries des saisons, les fatigues, les maladies et la mort.

« Et si, la paix devenue plus difficile, la guerre, par un prolongement funeste, conduit vos finances à un épuisement complet auquel on ne peut songer sans frémir, si elle vous force à de nouvelles émissions d'assignats qui feront croître, dans une proportion effrayante, le prix des denrées de première nécessité, si elle augmente la misère publique par des atteintes nouvelles portées à votre commerce, si elle fait couler des flots de sang sur le continent et sur les mers, quels grands services vos calculs politiques auront-ils rendus à l'humanité? Quelle reconnaissance vous devra la patrie pour avoir, en son nom et au mépris de sa souveraineté méconnue, commis un *acte de vengeance* devenu la cause ou seulement le prétexte d'événements si calamiteux? Oserez-vous lui vanter vos victoires? Je ne parle pas de défaites et de revers, j'éloigne de ma pensée tous présages sinistres. Mais, par le cours naturel des événements même les plus prospères, elle sera entraînée à des efforts qui la consumeront. Sa population s'affaiblira par le nombre prodigieux d'hommes que la guerre dévore, il n'y aura pas une seule famille qui n'ait à pleurer son père ou son fils; l'agriculture manquera bientôt de bras, les ateliers seront abandonnés; vos trésors écoulés appelleront de nouveaux impôts; le corps social, fatigué des assauts que lui livreront au dehors des ennemis puissants, des secousses convulsives que lui imprimeront les factions intérieures, tombera dans une langueur mortelle. Craignez qu'au milieu de ces triomphes la France ne ressemble à ces monuments fameux qui, dans l'Égypte, ont vaincu le temps. L'étranger qui passe, s'étonne de leur grandeur; s'il veut y pénétrer, qu'y trouve-t-il? des cendres inanimées et le silence des tombeaux. »

C'est d'une puissance et d'une ampleur admirables; mais aucune de ces paroles ne conclut à l'appel au peuple. Toutes crient à la Convention : « Jugez Louis XVI et épargnez sa vie. » C'est pour ne pas paraître oublier tout à fait sa thèse de l'appel au peuple, que Vergniaud a glissé dans ce développement

si large et si beau, un mot qui la rappelle, un seul : « *et au mépris de sa souveraineté méconnue* ». Ce mot ne fait pas corps avec cette partie du discours; il n'est là que par un artifice oratoire, pour que tout lien entre ce passage et l'objet même du discours ne soit pas trop visiblement rompu.

Mais il n'y a là qu'un raccord factice. Ce qui serait grave, dans la condamnation à mort de Louis, ce n'est pas qu'elle fût prononcée sans que la volonté de la nation intervienne : c'est qu'elle fût prononcée. Ce n'est plus de l'appel au peuple qu'il s'agit : c'est de l'appel à la clémence, et tout ce magnifique développement serait le même si Vergniaud, au lieu de parler pour persuader à la Convention de se dessaisir, avait parlé pour lui demander de retenir le jugement et d'y faire œuvre de pitié. Et de quelle parole audacieuse, presque flétrissante, il caractérise la condamnation à mort : *un acte de vengeance*. Mais cet acte de vengeance, pourquoi le déléguer à la nation? Pourquoi du moins tenter le peuple? Ce n'est pas seulement un acte de cruauté maladroite que Vergniaud expose le peuple à accomplir, c'est un acte de lâcheté.

« Il fallait du courage, le Dix-Août, pour renverser Louis encore puissant, quel courage faut-il pour envoyer au supplice Louis vaincu et désarmé? Un soldat Cimbre entre dans la prison de Marius pour l'égorger; effrayé à l'aspect de sa victime, il s'enfuit sans oser la frapper. Si ce soldat eût été membre d'un Sénat, doutez-vous qu'il eût hésité à voter pour la mort du tyran? Quel courage trouvez-vous à faire un acte dont un lâche serait capable? »

Oui, mais si ce soldat, au lieu d'être membre d'un Sénat, c'est-à-dire de la Convention, avait été membre d'une assemblée primaire, il aurait eu également l'abject courage de voter la mort. Et ici encore ce que dit Vergniaud ne porte pas contre le droit de juger en dernier ressort que s'arrogerait la Convention, ni contre la mort prononcée par elle, mais contre la mort prononcée par n'importe quelle puissance, nation ou Convention. Ce n'est que par un artifice de rhétorique que toute cette argumentation est comme accrochée à la thèse de l'appel au peuple; elle en est au fond tout à fait indépendante. Mais l'idée, exprimée ou sous-entendue, de l'appel au peuple, affaiblit ce magnifique plaidoyer de clémence : elle lui donne quelque chose de factice et de lointain, puisque ce n'est pas devant celui qui est à ses yeux le vrai juge que parle l'orateur. Chose curieuse! Deux fois (et ce sont ses discours les plus émouvants tout ensemble et les plus éclatants), deux fois Vergniaud a mis Louis en cause : une fois à la Législative, pour l'accuser, et maintenant à la Convention, pour le sauver. Et chaque fois, il a donné à sa pensée, ou sévère ou clémente, un tour hypothétique et suspensif. Qu'on se rappelle son terrible réquisitoire : en ses plus véhémentes menaces il restait encore conditionnel, et il s'arrêtait à cette limite extrême où le geste de menace va frapper. Et de même qu'alors il suspendait sa colère, aujourd'hui il suspend sa pitié, puisque, au moment même où il émeut ceux qui l'écoutent, le suprême effet de cette

émotion doit être de renvoyer la cause à d'autres juges, qui, eux, n'auront pas entendu.

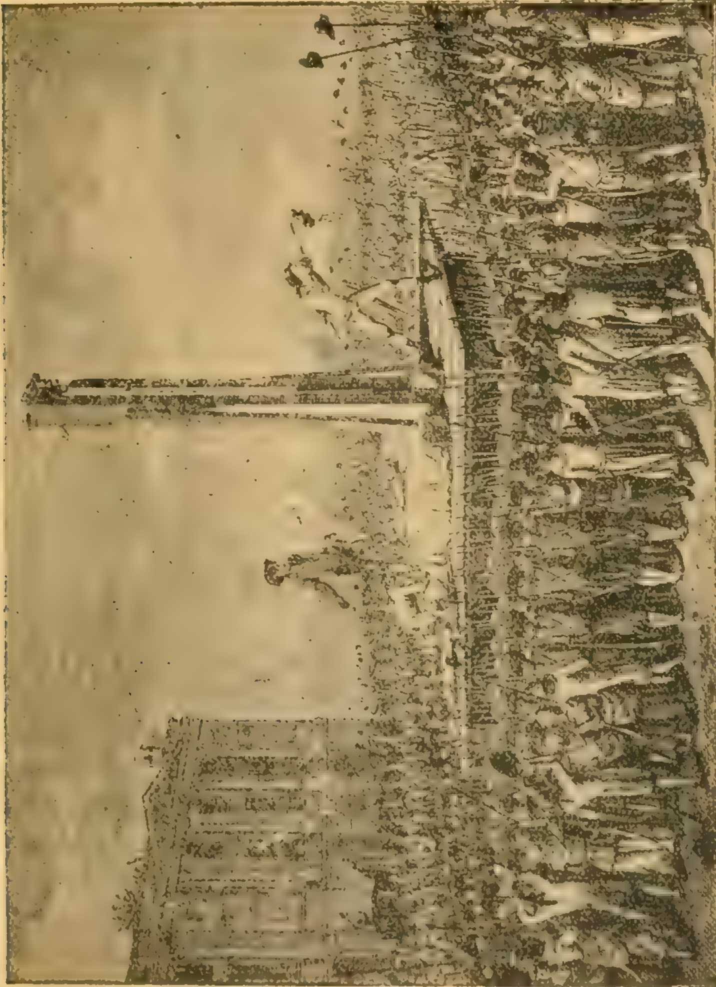
A peine l'éblouissement de cette splendide parole fut-il un peu dissipé, on se demanda : Mais que se propose donc Vergniaud ? S'il veut sauver le roi, pourquoi s'embarrasse-t-il de ce pesant et dangereux système de l'appel au peuple ? Ou si c'est vraiment l'appel au peuple qui l'intéresse, s'il se préoccupe de maintenir avant tout ce qu'il appelle le droit de la souveraineté populaire, pourquoi s'engage-t-il aussi à fond par des paroles de clémence? Pourquoi semble-t-il présenter l'appel au peuple comme un moyen suprême d'humanité et de pardon, au risque d'en détourner ceux qui, séduits par l'apparente logique de ce système de souveraineté populaire, ne voudraient cependant pas qu'il tournât au salut du tyran?

Ce qui ajoute à l'incertitude et à la confusion, c'est que, même parmi les Girondins qui soutenaient l'appel au peuple, il n'y avait pas unité de tactique, de pensée et d'accent. Salles voulait que la Convention se prononçât seulement sur la culpabilité, qu'elle s'abstînt de statuer sur la peine, et qu'elle laissât aux assemblées primaires le soin de décider seules si Louis serait puni de la détention, du bannissement ou de la mort. Buzot, au contraire, voulait que la Convention se prononçât aussi sur la peine, mais que celle-ci fût soumise à la ratification du peuple.

« Mon opinion diffère de celle de Salles en ce que je prononce la condamnation à mort contre Louis XVI, et que j'en renvoie la confirmation à la nation entière, tandis que Salles veut, au contraire, que nous nous bornions à décider si Louis XVI est coupable, et que nous renvoyions aux assemblées primaires l'application de la peine. Voici les raisons de cette différence : premièrement vous avez décrété que Louis serait jugé par la Convention, et vous en avez reçu les pouvoirs du peuple qui les confère tous. Y renoncer serait mettre une arme de plus entre les mains de nos ennemis, qui ne manqueraient pas de vous accuser de faiblesse et de vous croire retenus par la peur ; ils diraient que vous n'avez pas su porter avec courage le fardeau que vous vous étiez imposé, que vous avez craint même d'en soulever le poids. Osez le faire, encourez avec franchise et fermeté la responsabilité qu'il appelle sur votre tête : vous ôterez à la calomnie un nouveau prétexte pour avilir la Convention. *Secondement, je pense que vous devez vous-mêmes diriger et fixer l'opinion ; le peuple, dans ses assemblées primaires, s'appuiera de votre exemple; les faibles seront raffermis dans leur opinion chancelante par l'expression de la vôtre ; et les hommes de courage en auront plus de force pour lutter avec succès contre les partisans d'un modérantisme exagéré ; enfin la liberté des assemblées primaires reste entière, mais les dissentiments ne sont plus à craindre, et les opinions qui pourraient être timides et flottantes ont un centre de force et de lumière dans le prononcé de votre décret.* »

Qui le croirait, à entendre ces paroles, que Buzot, tout au contraire de

Vergniaud, désire la mort de Louis XVI? Il veut que la Convention prononce la peine : personnellement il votera la mort. La Convention doit, dans sa pensée, voter la mort, et comme la sentence rendue par elle servira très probablement de lumière et de règle aux assemblées primaires, le peuple suivra la Convention dans la sentence de mort ouverte par celle-ci. On dirait donc que Buzot recourt à l'appel au peuple, non pour diminuer les chances de mort



***Fin tragique de Louis XVI**, exécuté le 21 janvier 1793 sur la Place Louis XV dite Place de la Révolution.*

(Dessiné d'après nature par Fiorès)

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

de Louis XVI, mais pour donner au jugement de mort plus de poids et de majesté. Et pourtant, lui-même, dans le même discours, parle de telle sorte des raisons qu'aura peut-être le peuple d'épargner la vie de Louis XVI qu'il est difficile de ne pas voir dans ses paroles une suggestion de clémence :

« Je suis loin de regarder les clameurs d'une portion des habitants d'une ville comme l'expression du vœu national; je ne puis reconnaître celui-ci que par la majorité de la nation même. Les affections se modifient avec les loca-

lieu. Paris, témoin des désordres de la Cour, doit éprouver plus vivement, peut-être, les sentiments d'indignation et de vengeance que ces désordres ont excités, *mais la justice de ces sentiments ne suffit point à une dernière résolution :* il faut juger comme la postérité, sans emportement et sans passion, comme on doit juger dans la généralité des départements, par les faits et non par les sensations ; il faut que la raison motive et détermine notre conduite ; c'est elle qui doit l'emporter à la longue, parce qu'elle est de tous les temps et ne connaît point d'exception. *Paris même, où les crimes du dernier règne semblent avoir fait des traces plus profondes, verrait peut-être, si l'opinion de tous pouvait être consultée paisiblement en liberté, une partie de ses habitants s'étonner et s'émouvoir du grand exemple d'infortune que présente Louis XVI.* »

Ainsi Buzot, après avoir dit que la Convention devait donner au peuple, par la condamnation à mort, un exemple de fermeté et de juste sévérité, semble attendre du peuple lui-même un acte de clémence. Comment, dans cette confusion des idées, dans cette dispersion de l'effort, la Gironde aurait-elle pu agir sur les événements ? et quelle était au juste la pensée de Buzot ? Ce n'est pas sans stupeur que je lis dans ses *Mémoires*, écrits à la fin de 1793, et dont l'authenticité semble d'ailleurs indéniable :

« Pensez-vous que je fusse assez stupide pour imaginer jamais que Louis XVI eût l'intention de favoriser les institutions nouvelles ? Non, cela n'était pas naturel ; *j'excuse même, autant qu'il est en moi, les dispositions contraires. Mille autres à sa place auraient fait pis encore. Les scélérats qui ont inhumainement égorgé ce monarque infortuné auraient été, à sa place, et plus audacieusement criminels et plus heureux peut-être par de plus grands crimes.* En laissant Louis XVI sur le trône, les Constituants ont été seuls dans l'égarement ou coupables, ils ont trompé l'espoir de la nation ; ils ont créé tous ses malheurs. »

Je sais bien qu'à l'heure où Buzot écrivait ces paroles il était proscrit, sans cesse sous le coup de la mort. Je sais bien qu'il était poursuivi par les mêmes hommes qui avaient frappé le roi, et qu'il était entré, pour ainsi dire, dans l'ombre de l'échafaud royal. Il est étrange cependant qu'il ose flétrir « les scélérats qui ont inhumainement égorgé le monarque infortuné », comme si lui-même n'avait pas annoncé qu'il votait la mort, et ne l'avait point votée en effet. Sans doute, il se disait à lui-même que ses efforts en faveur de l'appel au peuple, et bientôt en faveur du sursis, avaient eu pour objet de sauver le roi. Et il devait se rendre ce témoignage que jamais, au fond de sa conscience, il n'avait voulu vraiment que le roi mourût. C'est par là sans doute qu'il se croyait autorisé à flétrir un vote de mort que, matériellement, il avait émis. Mais quelles complications ! Et comme la Gironde devait se perdre elle-même en toutes ces subtilités !

Il y a dans l'opinion de Pétion la même contradiction latente que dans

celle de Buzot. Il se déclare obligé en conscience à voter sant valoir les raisons qui doivent la faire rejeter.

« Je pense que chacun de nous doit dire son avis sur croira juste et politique de faire subir à Louis et que cet avis doit tate par un appel nominal.

« Maintenant, quelle sera cette peine? Il ne s'en présente que deux prison ou la mort.

« Le bannissement hors de la République a aussi été proposé ; cette mesure a de la grandeur, elle annonce le sentiment qu'une nation a de sa puissance ; elle frappe de mépris les despotes ; ce fut celle qu'employa Rome lorsqu'elle chassa de son sein les Tarquins. Mais ceux mêmes qui ont ouvert cette opinion ont bien senti que Louis ne pouvait pas, sans danger, être expulsé en ce moment du territoire de la liberté ; ils ont bien senti qu'il fallait avant tout que nous fussions en paix avec nos ennemis. Louis, je le pense, ne redoublerait pas leur zèle sanguinaire, n'ajouterait rien à leur fureur et à leur horreur pour notre liberté ; mais il suffirait qu'on pût le croire ; il suffirait qu'on pût penser que Louis deviendrait un point de ralliement plus actif, pour ne pas commettre une semblable imprudence.

« La prison ou la mort, c'est entre ces deux peines qu'il faut choisir.

« La détention a ses dangers ; *le plus grand de tous, c'est que cette peine n'est pas juste, qu'elle n'est pas proportionnée au délit. Celui qui a voulu assassiner tout un peuple, celui qui a voulu assassiner la liberté, celui qui a fait périr des milliers d'hommes est plus criminel, sans doute, que celui qui a arraché la vie à un individu. Si ce dernier tombe sous le glaive de la loi, comment soustraire le premier à sa vengeance? La justice et la morale se soulèvent à cette pensée.*

« *Louis, au milieu de nous, pourrait devenir un foyer perpétuel de divisions et de discorde, le centre de tous les complots, de toutes les espérances criminelles et l'arme la plus terrible entre les mains des factieux.*

« *La mort a aussi ses dangers.* Je ne dirai pas que la société n'a pas le droit d'arracher la vie à un individu ; que cette peine est aussi inutile que barbare. Elle existe encore dans notre Code, et jusqu'à ce que la raison et l'humanité l'aient effacée, j'obéis en gémissant à cette loi indigne d'un peuple libre.

« Mais cette expiation de la vie serait-elle plus salutaire que nuisible à notre liberté? Pour abattre un tyran, abat-on la tyrannie? La mort des rois ne peut-elle pas faire revivre la royauté? L'histoire en offre des exemples mémorables. Ah! si tous les tyrans n'avaient qu'une tête, ce serait alors qu'un homme libre réaliserait, pour le bonheur du monde, ce souhait qu'un empereur barbare, enivré du sang des hommes, faisait pour la destruction de l'humanité ; mais un tyran abattu, mille renaissent de ses cendres.

« Si le peuple français était jamais assez lâche pour reconnaître des maîtres, serait-ce la mort de Louis qui l'empêcherait d'en trouver?

« Louis serait celui de tous qui lui ferait le plus d'horreur de la royauté. Louis est méprisé. Louis est avili; le peuple aurait toujours devant ses yeux ses crimes. Qu'il meure, ils descendront avec lui dans le tombeau, où ils ne laisseront plus que des traces que le temps affaiblit et quelquefois efface. Bientôt, peut-être, Louis serait un objet de pitié! Telle est la marche constante de l'esprit humain; ne nous aveuglons pas, voyons-nous comme nous sommes.

« Ne doutons pas davantage que les puissances étrangères qui nous feront la guerre, quelque indifférentes qu'elles soient au sort de Louis, ne manqueront pas de publier que la cause principale de leurs hostilités est sa mort illégale et cruelle. Que nous ayons ensuite des revers, que des calamités nous accablent, le peuple, dans son désespoir, ne peut-il pas voir dans la fin tragique de Louis la source de tous ses maux?

« Qui sait alors si des hommes habiles et ambitieux ne s'empareraient pas de lui et n'iraient pas jusqu'à lui faire regretter son ancien esclavage?

« N'y a-t-il pas plus de grandeur, de dignité et de vrai courage à laisser vivre Louis qu'à le faire périr, et sa mort serait-elle moins nuisible que sa vie?

« *Au milieu de ces difficultés, de ces conjectures, de ces chances diverses, de ce vague de l'avenir, je trouve un point d'appui : c'est la justice. Louis a mérité la mort, mon devoir me prescrit de la prononcer. Les événements incertains peuvent rendre cette mort funeste à mon pays; ils peuvent la rendre utile : je ne dois pas sacrifier le sentiment de ma conscience à des combinaisons qui peuvent varier à l'infini.* »

Étrange politique, qui fait ou qui paraît faire de la mort de Louis un devoir de conscience et qui en même temps signale au pays les périls effroyables qui peuvent en résulter! A ne consulter que la raison, Pétion ne peut décider si la détention ou la mort sont préférables : il hésite, quoique en vérité c'est surtout contre la mort qu'il dirige les objections les plus redoutables. Et s'il n'avait d'autres ressources que les calculs de l'esprit essayant de prévoir l'avenir, il ne pourrait pas prendre un parti. Mais pourquoi rejeter sur la nation, par l'appel au peuple, cette formidable incertitude? Le peuple n'aura pas plus de lumières que la Convention sur la suite probable des événements, et pas plus qu'elle il ne pourra fixer des combinaisons qui varient à l'infini.

Et si c'est la conscience qui doit intervenir et résoudre le problème devant lequel la pensée se dérobe, si le devoir dit : la mort, là où la politique se trouble, pourquoi infliger à la nation ce terrible conflit de la conscience et de la pensée? Pourquoi la Convention n'assume-t-elle pas la responsabilité glorieuse de résoudre elle-même, au nom de la conscience qui

lui apparaît ici comme l'arbitre suprême, la question insoluble où se débat l'esprit ? Pourquoi veut-elle que le peuple, un jour, si des événements funestes se produisent, s'accuse lui-même au lieu d'accuser la Convention ? Ce serait

La Tête de Louis XVI



Qu'un sang impur abreuve nos sillons.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.

un désespoir national bien plus profond encore, une crise morale bien plus redoutable, parce qu'en atteignant la confiance de la nation en elle-même, elle atteindrait les racines mêmes de la vie nationale. Pétion aggrave le problème de toutes les incertitudes et de toutes les responsabilités avant de le rejeter sur le peuple.

Mais n'était-ce point parce que le fardeau pouvait devenir accablant que la Convention devait le porter elle-même, au risque de plier un jour? Aussi

bien, le peuple, s'il était réduit à s'accuser lui-même, rejetterait à son tour la charge sur la Convention : C'est elle qui pouvant résoudre le problème nous l'a confié. C'est elle qui, pouvant réunir plus de lumières que nous, nous a plongés dans ces ténèbres. C'est elle qui, sous prétexte de respecter notre souveraineté, a commencé par la lier par ses conseils, mais par des conseils ambigus où, comme l'oracle, elle se réservait toujours de dire que le peuple avait mal compris.

Non, vraiment, il n'y avait aucune raison sérieuse de décider l'appel au peuple, et la Gironde essayait en vain de couvrir, par cet expédient suprême, l'incertitude et l'inconsistance de sa pensée. L'impression produite par les Girondins fut si équivoque que, tandis que bientôt la Montagne les accusera d'avoir voulu sauver le roi, tandis que Danton, provoqué par eux, leur lancera dans son discours du 1er avril cette accusation terrible; Fabre d'Églantine, dans une note trouvée dans les papiers de Robespierre et transcrite par Baudot, dit ceci :

« *Les Girondins désirent la mort du roi*, parce que sa vie est un obstacle à leur ambition, mais ils veulent conserver pour eux des apparences d'humanité, ils marchent ainsi d'une manière sourde à leurs desseins. Lanjuinais, du côté droit, ne voulait pas la mort du roi, et cependant les autres la voulaient, ils le disaient et ils applaudissaient Lanjuinais. »

Et le dantoniste Baudot, comme s'il acquiesçait à cette interprétation, ajoute : « Quoi de plus tortueux et de plus perfide! »

Non, je ne crois pas qu'ils aient souhaité la mort du roi. J'ai dit comment et par quelle mélancolie mêlée déjà à leur fatuité subsistante, ils étaient émus d'humanité et de pitié. Il leur suffisait, pour ne pas désirer sans réserve la mort du roi, que la Montagne la demandât avec passion. Ce qu'ils se proposaient avant tout, je le crois, c'était d'affaiblir la Montagne, de lui fermer le pouvoir. Et pour cela, il fallait ou que les solutions voulues par la Montagne ne prévalussent pas ou qu'elles prévalûssent par d'autres moyens. C'est par là que les Girondins furent conduits à imaginer l'appel au peuple. Comme des assiégés qui veulent « se donner de l'air », les Girondins qui commençaient à se sentir pressés par l'influence croissante de la Montagne et bloqués par la démocratie parisienne, cherchaient une issue vers les départements. Ils n'avaient pas réussi à appeler à Paris une garde départementale. Ils n'avaient pas réussi à faire adopter la proposition de Guadet qui, en permettant aux assemblées primaires, où les Girondins croyaient avoir encore la majorité, de révoquer les représentants, mettait à la merci de la Gironde ceux des Conventionnels des départements qui marchaient d'accord avec les Conventionnels de Paris.

Si tout à coup, dans une question vitale et où toute la Révolution était engagée, les assemblées primaires étaient chargées de décider, c'est la France départementale qui devenait la grande force. Les sections de Paris étaient dé-

pouillées brusquement de l'influence particulière que leur donnait leur action centrale. Et alors, quelle que fût la décision des assemblées primaires, les Girondins triomphaient. Si la France faisait acte de clémence, si elle épargnait la vie du roi, c'était la défaite de la Montagne qui avait si implacablement demandé sa tête, c'était aussi le désaveu de ce que les Girondins appelaient la politique de sang, c'était la condamnation de ces massacres de septembre que maintenant, après les avoir comme amnistiés d'abord, ils s'obstinaient à dénoncer; car si la France ne vengeait pas sur la tête du principal coupable, du chef de la trahison, les crimes commis par lui, si elle avait assez de cœur pour faire grâce de la vie au plus grand des criminels, quelle excuse restait à ceux qui, en septembre, prétendirent venger la nation et sauver la liberté par le massacre de prisonniers inoffensifs, ou dont tout au moins le crime n'était pas encore prouvé? Et au contraire, si les assemblées primaires votaient la mort, les Girondins se retournaient vers la Montagne et lui disaient :

« Vous voyez bien que vous nous avez calomniés, vous et vos satellites, quand vous avez prétendu que notre appel au peuple des départements était un appel à la contre-révolution, ou tout au moins au modérantisme; c'est par un arrêt terrible que la France vient de frapper le tyran, et cet arrêt rendu par tout le peuple donne à la Révolution un élan que la Convention seule ne pouvait lui donner. Notre vraie pensée éclate donc aux yeux de tous, et vous ne pourrez, quelle que soit votre scélératesse, l'obscurcir plus longtemps; ce que nous voulons, ce n'est pas affaiblir le mouvement révolutionnaire, c'est en arracher la direction exclusive à ces fractions minimes du peuple qui prétendaient usurper la souveraineté et qui se laissaient dérober ensuite par quelques agitateurs habiles cette puissance illégale. En écrasant les factions et les factieux, le vote de la France a sauvé la Révolution, et la même sentence rendue par le peuple entier a fauché la tête de la tyrannie et la tête de l'anarchie. »

Ainsi, la Gironde était moins préoccupée de la sentence finale que des moyens politiques par lesquels elle serait rendue. C'est Buzot, celui qui menait le plus âprement la lutte girondine contre Robespierre, et la bataille des départements contre Paris, qui témoigne dans son discours, à l'égard de la vie du roi, le plus d'indifférence et de sécheresse. Mais, pour tous, il s'agissait avant tout, et quelle que dût être la destinée du roi, de rétablir en son entier le prestige amoindri de leur parti puissant encore. Même en cet admirable discours de Vergniaud, qui est comme soulevé par une large palpitation humaine, et où il semble parfois que la politique s'évanouit dans la pitié, c'est contre la Montagne que se porte le principal effort, et le grand orateur semble moins préoccupé de sauver le roi que d'accabler la faction de Robespierre.

« Assez et trop longtemps, dit Buzot, nos départements n'ont été que simples spectateurs des événements qui ont influé sur la destinée de la France

entière. Le temps est arrivé enfin d'appeler l'attention de chacun d'eux sur ce qu'ils doivent être dans la balance politique. Le jugement de Louis XVI vous en fournit l'occasion; vous seriez coupables de la laisser échapper... Si vous voulez n'être plus opprimés par cette poignée d'hommes qui osent parfois vous commander votre volonté; si vous voulez être à l'abri des ravages de la corruption et de la misère, des orages de l'ambition et de l'anarchie qui dévorent cette ville, pour y travailler, dans l'isolement de la paix et de la vertu, à cette Constitution qui doit faire le bonheur ou le malheur de 25 millions d'hommes; enfin, si vous voulez conserver Paris, le moment est venu, sachez en profiter. Il faut enfin que tous les départements soient instantanément les organes de leur propre volonté; il faut que cette volonté générale, hautement prononcée, étouffe toute volonté partielle, et présente ainsi l'espérance et le moyen d'une insurrection paisible et nationale contre les desseins de quelques ambitieux ou l'erreur même et la tyrannie des représentants, s'ils devenaient coupables. »

Voilà le vrai fond de la pensée girondine, voilà la vraie raison de la tactique de la Gironde. Aussi, chacun pouvait bien s'abandonner, en ce qui touche la mort du roi, ou aux inspirations de sa pitié, ou aux préoccupations de politique extérieure, et ils inclinaient certainement à une politique de clémence, mais ils évitaient de s'engager si à fond, dans tel ou tel sens, que le jugement des assemblées primaires pût être pour eux un désaveu. Ils avaient un peu l'attitude et l'état d'esprit de juges en première instance qui voudraient pouvoir dire, en toute hypothèse, que le jugement d'appel qui interviendra est, au fond, une confirmation de leur arrêt. En tous ces calculs, les Girondins n'oublient qu'une chose : c'est que jeter cette question redoutable dans des milliers d'assemblées primaires où intrigueraient les nobles et les prêtres, où s'opposeraient les diverses factions révolutionnaires qui, de Paris et de la Convention, commençaient à se dessiner à travers la France, c'était déchaîner la guerre civile et perdre la Révolution. Peut-être, pour les Girondins eux-mêmes, était-il déjà trop tard. Ils n'auraient pas été partout les maîtres des assemblées primaires; en tout cas, dans les régions mêmes où ils croyaient dominer, il y aurait eu des chocs violents. Je ne puis oublier que dans le département même de Buzot, dans l'Eure, sa politique était très combattue : Buzot, Richou, Lemaréchal, Savary, Dubusc votèrent l'appel au peuple; les deux Lindet, Duroy et Bouillerot votèrent contre. Barbaroux recevait de Marseille les plus sévères avertissements. Et je me demande si la Gironde ne se hâtait pas de provoquer, par l'appel au peuple, une manifestation des départements avant que son influence y ait été trop fortement minée.

Un moment, le génie de Vergniaud parut emporter les esprits au-dessus de tous les calculs et de toutes les combinaisons.

C'était le privilège de ce grand homme que même quand il servait ou paraissait servir un parti étroit, il donnait tant de noblesse à sa cause qu'elle

semblait dominer tous les partis et se confondre avec l'intérêt le plus haut de la patrie et de l'humanité. Ah! quel dramatique combat oratoire et politique entre Robespierre et lui! Jamais leur génie, leur tempérament, leur méthode ne s'opposèrent plus fortement. Jamais aussi, comme si chacun d'eux avait voulu s'égaler à la grandeur des événements et faire honneur à



La Coalition.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

son parti de toute la puissance de son esprit et de sa parole, jamais ils ne furent plus éloquents.

Robespierre, dans son discours du 28 décembre, porta à la thèse de l'appel au peuple des coups formidables. Il démontra, par une analyse décisive et où l'âpreté de l'invective était, pour ainsi dire, l'amertume mêlée de la raison et de la haine, quel péril mortel cette procédure ferait courir à la Révolution. C'était « un moyen de ramener au despotisme par l'anarchie ». C'était

une discussion éternelle, sans limite et sans fond, ouverte dans des assemblées dont on ne pouvait borner la compétence à la question de la peine. C'était la dérision de la souveraineté nationale, puisque les pauvres absorbés par le travail de chaque jour ne pouvaient être assidus à ces longs et interminables débats. Et pendant que la nation sera paralysée par cette délibération immense et éparse, pendant que ses énergies seront comme dévorées sur place par une discussion dont nul ne peut prévoir le terme, les ennemis envahiront le territoire :

« Ils trouveront la nation délibérant sur Louis XVI; ils la trouveront occupée à décider s'il a mérité la mort, interrogeant le Code pénal, ou pesant les motifs de le traiter avec indulgence ou avec sévérité; ils la surprendront agitée, épuisée, fatiguée par les scandaleuses discussions. Alors, si les intrépides amis de la liberté, aujourd'hui persécutés avec tant de fureur, ne sont point encore immolés, ils auront quelque chose de mieux à faire que de disputer sur un point de procédure : il faudra qu'ils volent à la défense de la patrie, il faudra qu'ils laissent les tribunes et le théâtre des assemblées, converties en arènes de chicaneurs, *aux riches, amis naturels de la monarchie*, aux égoïstes, aux hommes lâches et faibles, à tous les champions du feuillantisme et de l'aristocratie...

« Ainsi, tandis que tous les citoyens les plus courageux répandraient le reste de leur sang pour la patrie, la lie de la nation, les hommes les plus lâches et les plus corrompus, *tous les reptiles de la chicane, tous les bourgeois orgueilleux et aristocrates*, tous les hommes nés pour ramper et pour opprimer sous un roi, maîtres des assemblées désertées par la vertu simple et indigente, détruiraient impunément l'ouvrage des héros de la liberté, livreraient et leurs femmes et leurs enfants à la servitude, et seuls décideraient insolemment des destinées de l'État. »

C'est toute la clientèle girondine, bourgeoisie de chicane ou bourgeoisie du haut négoce, dominante encore dans les municipalités, que Robespierre dessine ici d'un trait implacable. Le prétendu appel au peuple ne sera, en réalité, qu'un appel à la bourgeoisie contre le peuple. Voici que l'unité première de la Révolution se dissout et que la lutte engagée autour du procès du roi apparaît comme une lutte de classes dans la société de la Révolution. On dirait que Robespierre, redoutant l'influence éblouissante encore de la Gironde et de la grande bourgeoisie révolutionnaire, appelle à lui du fond de la terre toutes les forces inorganiques du prolétariat. Que les riches sauvent le roi, que les pauvres sauvent la Révolution. Vraiment, c'était bien un abîme de guerre civile qu'allait ouvrir l'appel au peuple : guerre civile, creusée bientôt en guerre sociale. C'est bien le salut du roi que l'on se propose : à mesure que les jours s'écoulent, l'impression des crimes de Louis s'atténue, et plus on s'éloigne du Dix-Août, plus les chances du coupable augmentent. L'appel au peuple, c'est encore une façon de gagner du temps

pour le roi contre le peuple. Et la royauté sauvée rendra aux riches, par l'attiédissement général de la Révolution, ce qu'elle aura reçu d'eux.

Ainsi Robespierre approfondissait tout ensemble et envenimait le problème; et comme d'habitude, avec une force de dialectique étonnamment pressante, il convertissait les suites probables ou possibles des choses en intentions formelles, en desseins délibérés et précis de l'ennemi :

« Voilà le but affreux que l'hypocrisie la plus profonde, disons le mot, que la friponnerie la plus déhontée cache sous le nom de la souveraineté du peuple qu'elle veut anéantir. »

Vérité et fiel : pointe acérée et jalouse qui, au fond même de la blessure qu'elle fouille et qu'elle guérit, laisse une goutte de venin. Quand je lis et relis ce discours et que je m'interroge, je démêle en moi une émotion irritée et une admiration qui n'est point toujours sans malaise. Je sais gré à Robespierre d'avoir vu si juste et d'avoir parlé si fortement ; je lui sais gré d'avoir évoqué, contre les influences funestes qui allaient égarer la Révolution, même les puissances de l'envie et de la haine, et d'avoir mis l'obscure révolte sociale au service de la liberté menacée. Mais je lui en veux de mêler un accent de personnelle rancune et un besoin de personnelles représailles à son âpre réquisitoire ; je lui en veux d'avoir contribué, par ses calomnies homicides de septembre, à fournir aux Girondins le prétexte dont leur conscience un peu vaine avait besoin.

Et pourtant, Robespierre, ici, avait si pleinement raison, il avait si bien le droit d'être irrité par la mensongère invocation de la souveraineté nationale et par l'intrigue de parti qui mettait la Révolution en péril, que l'on finit parfois par oublier que lui-même ne s'oublie point.

Ce qu'il y a de beau dans le discours de Vergniaud, qui lui répondit trois jours après, c'est l'inspiration de générosité qui harmonise les parties du discours les plus disparates, en apparence, et les plus contraires ; c'est la sérénité un peu triste, qui enveloppe et adoucit même les passages de colère. Certes, il ne ménage pas Robespierre et sa faction : il accuse avec l'abondance et la véhémence d'une âme longtemps contenue et qui éclate enfin; et quand il rappelle à Robespierre qu'aux journées de péril il se cacha dans un souterrain, quand il demande à ceux qui vont déchaîner la guerre et peut être affamer le peuple, s'ils pourront le nourrir avec les lambeaux sanglants des victimes : « Voulez-vous du sang ? Prenez, en voici, du sang et des victimes », quand il élargit ainsi le charnier de septembre pour y ensevelir l'honneur même de ceux qu'il combat, ce sont de terribles paroles; et pourtant, on n'y sent aucune haine intérieure, sournoise et profonde : c'est la brusque expansion d'une âme noble et un peu indolente, qui se révolte un jour contre ce qui lui paraît injuste ou barbare, mais qui est émue de plus de pitié sur la folie mauvaise des hommes que de ressentiment individuel. Peut-être aussi la

beauté même de la forme où ces colères se manifestaient les épurait dans l'âme de l'orateur comme elle les épure dans la nôtre.

L'inévitable et noble joie de l'artiste sincère qui ne cherche point la beauté des mots, mais qui ne peut qu'en elle satisfaire toute son âme, adoucit, élève, élargit même les passions les plus violentes. L'homme en qui les événements prennent soudain une sorte de splendeur se réconcilie à moitié même avec les forces hostiles; il sait qu'elles ne peuvent lui ravir cette puissance d'émotion sacrée, qu'elles l'exaltent, au contraire. Il sait aussi qu'il a conquis, dans le souvenir des hommes, une part d'immortalité, et que sa vie est désormais au delà des haines. Vergniaud se souvenait qu'à certaines heures il avait été la splendeur de la Révolution, et qu'on ne pouvait pas plus le séparer d'elle qu'on ne peut séparer du jour la beauté de la lumière.

Pourquoi donc attendrais-je les dernières heures de la vie de Vergniaud pour citer le mot qu'il dit en se défendant devant le tribunal révolutionnaire et que Baudot nous a transmis? Ce mot qu'il disait tout haut à ses juges pour dissiper les ombres de la mort prochaine, il l'a dit, sans doute, tout bas à lui-même, bien des fois, pour dissiper les ombres de la tristesse et du doute :

« Eh! qui suis-je pour me plaindre, quand des milliers de Français meurent aux frontières pour la défense de la patrie? On tuera mon corps, on ne tuera pas ma mémoire. »

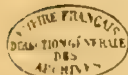
Par delà les orages, par delà les calomnies, par delà toutes les haines, les haines de ses ennemis et les haines de son propre cœur, Vergniaud se reposait dans la gloire, et il répandait sur le présent la sérénité de l'avenir immortel, qui ne laissait sur la vie et sur les choses qu'un voile de mélancolie. Oui, c'est une rencontre passionnante que celle de ces deux âmes dissemblables, mais portées parfois par des forces diverses à une égale hauteur. C'était, sous les souffles contraires de la Révolution, le choc de deux nuées : l'une sombre et sèche, exhalant en éclairs un peu courts, mais aigus, directs et meurtriers une âme de haine et de justice ; l'autre abondante et splendide, éblouissant l'horizon, plus qu'elle ne l'effrayait, de fulgurantes beautés, et roulant dans ses plis un peu incertains sa rumeur d'indignation et d'orage, avec plus de majesté que de fureur. Grandiose mêlée qui, de ses lueurs et de ses ombres, émouvait la face attentive et tragique de la terre.

Ce qui rend plus dramatique encore, à ce moment, la lutte des deux hommes, c'est que tous deux ont un même pressentiment de défaite et de mort. C'est alors que Robespierre prononça ces paroles :

« La vertu fut toujours en minorité sur la terre. Sans cela, la terre serait-elle peuplée de tyrans et d'esclaves? Hamden et Sidney étaient de la minorité, car ils expirèrent sur l'échafaud. Les Curtius, les Anitus, les César, les Clodius étaient de la majorité, mais Socrate était de la minorité, car il avala la ciguë. Caton était de la minorité, car il déchira ses entrailles. Je connais ci beaucoup d'hommes qui serviront la liberté à la manière de Sidney ; et

S. le 23 janv

Procès-Verbal de l'inhumation de Louis-Capet



Le Vingt-un janvier mil sept cent quatre Vingt treize, l'an deux de la République françoise, Nous Soussignés administrateurs du Département de Paris chargés de pouvoirs par le Conseil général du Département, en Suite des arrêtés du Conseil Exécutif provisoire de la République françoise, Nous Sommes transportés à neuf heures du Matin en la demeure du Citoyen Picavez Curé de Ste Madeleine, Lequel ayant trouvé chez lui, Nous lui avons demandé, s'il avoit pourvu à l'Exécution des Mesures qui lui avoient été recommandées la Veille par le Conseil exécutif et par le Département pour l'inhumation de Louis Capet: il nous a répondu qu'il avoit exécuté de point en point ce qui lui avoit été ordonné par le Conseil exécutif et par le Département, et que tout étoit à l'instant préparé

FRAGMENT DU PROCÈS-VERBAL DE L'INHUMATION DE LOUIS XVI.
(D'après un document des Archives nationales.)

n'y en eût-il que cinquante, cette seule pensée doit faire trémir tous les lâches intrigants qui veulent égarer ou corrompre la majorité. En attendant cette époque, je *demande au moins la priorité pour le tyran.* »

Hélas! Robespierre devait demander la priorité pour bien d'autres. Il y aurait sans doute quelque pédantisme à discuter en elle-même, et comme si elle était une formule générale de philosophie de l'histoire, la parole de Robespierre, qui ne prend évidemment son vrai sens que du combat où il est engagé. Je ne cherche donc pas si ces expressions numériques et parlementaires de majorité et de minorité conviennent aux conflits de la force dans l'histoire humaine, à la lutte des institutions et des puissances établies contre les hardis novateurs.

On aurait, sans doute, étonné beaucoup César en lui demandant s'il était de la majorité ou de la minorité. Je ne sais aussi ce que peut signifier, au juste, la terrible parole : « La vertu fut toujours en minorité sur la terre. » Toujours l'effort de progrès des minorités a fini, dans l'histoire, par conquérir les majorités. Mais, c'est en pleine Révolution populaire, en pleine Révolution de démocratie et de raison que le mot de Robespierre est dit; et là il a un sens amer, désespéré et dictatorial. Étrange révélation d'une âme tourmentée à la fois par son idéal et par son orgueil! Il semble que, malgré les épreuves, les hommes de la Révolution pouvaient, en ces derniers jours de 1792, s'abandonner à quelque optimisme, et témoigner de quelque foi dans la nature humaine, dans la force de l'idée, dans la puissance du progrès. En trois années une grande nation avait fait l'œuvre des siècles : elle s'était libérée, et maintenant elle jugeait son roi.

Jamais, aux heures tragiques, au 14 juillet, après la fuite à Varennes, au Dix-Août, le peuple ne s'était manqué à lui-même, et à l'initiative courageuse et clairvoyante des minorités avait répondu l'assentiment rapide des majorités ; il y avait eu même parfois des heures d'unanimité radieuse. Pourquoi douter, pourquoi désespérer à ce moment de la vertu révolutionnaire? A coup sûr, bien des calculs, bien des ambitions, bien des convoitises et des intrigues se mêlaient au grand mouvement, le retardaient et risquaient de le perdre. Mais, chose curieuse! Robespierre semble rompre avec les majorités et se refugier dans l'orgueil amer des minorités juste à la veille du jour où, sur la question même du jugement du roi, il va l'emporter et devenir lui-même majorité. Que faut-il donc à cet esprit concentré? N'aura-t-il quelque sérénité et quelque joie que lorsque la diversité infinie des passions humaines se sera accommodée à son idéal rigide et un peu pauvre de la vie? Ne s'abandonnera-t-il avec confiance à la Révolution que lorsqu'il la sentira tout entière en sa main, comme il croit la porter tout entière en son cœur? Oui, parole amère et parole dictatoriale : car l'homme qui glorifie ainsi la minorité dont il est, qui ne voit la Révolution et la vertu que là où il est, ne se prêtera pas à ces transactions et conciliations humaines qui sont nécessaires même au

salut des révolutions. Il ne pardonnera pas aux hommes qui ont imposé une trop longue attente au rêve absolu de son esprit, à l'impatience de son orgueil, et comme il ne faut pas que la vertu périsse, il assurera la victoire de ce qu'il se complaît à appeler la minorité, par la mort et par la terreur. Lui-même, il sait bien que, dans cette âpre lutte, il risque sa vie : il évoque l'échafaud de Sidney pour y monter à son tour; et ce qu'il y a de tragique, c'est qu'en effet il y montera, mais qu'il y fera monter d'abord ceux contre lesquels il se prévaut maintenant du sublime privilège de la mort. Vergniaud, que Robespierre essaie de dominer, en ce moment, du haut de l'échafaud de Sidney, y montera avant lui et par lui. Ah ! quel formidable débat de priorité va s'ouvrir !

« On nous accuse, s'écrie Vergniaud, on nous dénonce, comme on faisait le 2 septembre, au fer des assassins ! Mais nous savons que Tibérius Gracchus périt par les mains d'un peuple égaré, qu'il avait constamment défendu. Son sort n'a rien qui nous épouvante : *notre sang est au peuple; nous n'aurons qu'un regret, celui de n'en avoir pas davantage à lui offrir.* »

C'est comme une émulation de tous les partis de la Révolution, et de tous ses grands hommes, devant la mort. A tous, l'histoire offre de glorieux précédents dont ils s'emparent, de nobles analogies dont ils se réclament. Oui, il y a, dans l'histoire, promesse de mort pour tous, et envers tous la Révolution s'acquittera. Ils ont déjà le vertige du sacrifice, et la dangereuse ivresse de la mort est en eux. La mort est une solution commode qui dispense de chercher d'autres solutions. La Révolution menacée ne pouvait se sauver que par l'unité d'action des révolutionnaires. Cette unité d'action, ils n'auraient pu la réaliser qu'en renonçant aux prétentions exclusives et aux soupçons démesurés, et en affirmant ce qu'il y avait de commun et d'essentiel dans leurs tendances un peu diverses. Il leur fut plus facile de la réaliser par simplification, c'est-à-dire par extermination. La mort n'est pas le plus grand sacrifice : il est plus aisé de donner sa vie que d'humilier son orgueil et d'abandonner sa haine. Et le danger de la mort, c'est qu'en donnant à l'homme l'illusion du sacrifice total, elle le détourne et le dispense d'autres sacrifices plus profonds, elle ajoute un surcroît d'orgueil à l'orgueil qu'il eût fallu dompter, et elle donne je ne sais quoi de sacré aux passions que l'homme renonce à réduire.

Il me semble encore que chez Vergniaud l'ombre de la mort prolonge en mélancolie l'incertitude de la pensée. On sent, sous la magnificence oratoire, je ne sais quelle indécision. Il souffrait sans doute de ne pas avoir un conseil précis et immédiat, une politique ferme et claire à apporter au peuple tourmenté. Lorsque Périclès, après avoir conseillé à Athènes la guerre contre Sparte, éprouva, aux premiers revers, la colère du peuple, il fit front avec une admirable sérénité : il ne parla pas de la mort, parce qu'il avait des conseils précis à donner, un plan vigoureux et net à développer, et c'est la pure

lumière de l'esprit qui apaisait les haines. Il y a dans la splendeur de parole de Vergniaud je ne sais quoi de trouble, la brume d'une pensée inconsistante. Il ne dit pas au peuple de la Révolution : Frappe le roi; il ne lui dit pas : Sauve-le; il lui dit : Délibère, et ordonne un chaos que nous-mêmes nous ne savons pas débrouiller .. Il offre au peuple tout son sang, parce qu'il n'a pas autre chose à lui offrir. Et le mélancolique appel à la mort est, comme l'appel au peuple, un moyen suprême d'ajournement et d'évasion.

Mais quel drame que ce procès, où les deux hommes, les deux chefs de Révolution, se heurtant à propos de la mort du roi, invoquent sur eux-mêmes l'ombre de la mort! Et l'on se demande tout bas : Mais qui donc est en jugement?

C'est le discours de Barère qui fixa les tragiques incertitudes de la Convention. Il fut merveilleusement habile dans le détail de l'argument. Il résuma avec force les crimes et les trahisons du roi, et il conclut à la mort, sans appel au peuple. C'est lui, je crois, qui détruisit le mieux le sophisme de l'inviolabilité royale. Oui, si le roi avait accepté loyalement et pratiqué la Constitution, et s'il avait ensuite commis une faute grave, il aurait été inviolable pour cette faute, car ayant créé entre la Constitution et lui un lien, il aurait été couvert par elle. Mais pas un moment il n'a voulu l'appliquer, pas un moment il n'a été lié à elle. Il ne peut l'invoquer maintenant contre le peuple. A la rigueur, il pouvait se servir de l'inviolabilité constitutionnelle pour résister aux pouvoirs constitués qui auraient voulu entreprendre sur lui. Il pouvait, par exemple, refuser de se laisser juger par la Législative qui, ayant été formée dans le cadre même de la Constitution, ne pouvait se substituer à elle, même pour la venger. Mais l'inviolabilité ne valait pas contre la Convention qui avait puisé son pouvoir à des sources beaucoup plus profondes que la Constitution désormais tarie, à la souveraineté populaire.

Et contre l'appel au peuple, Barère fit valoir, outre les raisons politiques déjà invoquées si fortement par Robespierre, un argument ingénieux et neuf. On peut soumettre à la ratification du peuple une loi, mais le procès du roi n'est pas une loi. On peut même lui soumettre un jugement, mais le procès du roi n'est pas un jugement, puisqu'aucune des formes judiciaires ne peut vraiment être observée. Le procès est en réalité « un acte de salut public, une mesure de sûreté générale ». Toutes les formes de discussion dont cet acte est enveloppé n'en modifient pas le caractère. Elles servent, au contraire, à lui donner toute son efficacité en ralliant le peuple, par la publicité des débats et la démonstration des crimes du roi, à la décision de salut national prise par la Convention. C'était concilier merveilleusement la thèse abrupte soutenue d'abord par Robespierre et Saint-Just avec l'ample procédure adoptée par la Convention. Mais un acte de salut public, une mesure de sûreté générale ne sont pas soumis à la ratification du peuple.

Dans tous les points du discours méthodique de Barère c'était même

force, même clarté pénétrante. Mais ce qui lui donna son effet politique décisif, c'est qu'il soutenait la thèse de la Montagne en la dépouillant de toute passion, de toute agression contre la Gironde. La Gironde s'était [illegible] appliquée jusque-là, sinon à le revendiquer (car elle-même ne formait pas une organisation bien définie), tout au moins à le tirer à elle, à [illegible] dans

Image et texte contre-révolutionnaires, an III.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

son sens exclusif toutes ses paroles. Tout récemment encore, le journal de Brissot, dans son numéro du 25 décembre, applaudissait au discours prononcé la veille par Barère sur l'état de Paris et de la France.

« Barère a fait une peinture énergique de notre situation intérieure. Il en a conclu la nécessité pour la Convention de prendre l'attitude qui lui convient, et il a ajouté que jusqu'à présent elle n'avait cessé d'offrir l'image d'Hercule luttant, dans son berceau, contre des serpents. *La vérité de cette comparaison a frappé les bons citoyens et a fait frémir ceux sur lesquels elle tombait.*

« Ce n'est pas la seule vérité que l'orateur ait exprimé. Il a été vivement applaudi par les républicains lorsqu'il a dit que la Convention n'a plus rien à démolir, lorsqu'il a parlé du système d'avilissement dirigé contre elle, et qu'il a observé que tous les traîtres n'avaient pas été à Longwy, que plusieurs étaient restés à Paris; lorsqu'il a observé que si la Convention avait eu jusqu'ici une marche plus ferme, si l'anarchie avait été réprimée, le terme de la guerre serait bientôt arrivé, et des alliés puissants auraient secondé nos travaux. »

Je le répète : la Gironde forçait dans son propre sens la flexible pensée de Barère. Quand il comparait la Convention commençante à « Hercule qui, dans son enfance, se débattait contre des serpents », il pensait surtout aux agitations « démagogiques » de Paris, aux prétentions de la Commune ; il pensait aussi un peu à la vaniteuse intrigue de la Gironde. Si celle-ci avait été attentive, si elle n'avait pas été infatuée, elle aurait noté que Barère, en prononçant le nom de Roland, n'y avait pas attaché un mot d'éloge.

« On a beaucoup parlé du ministre de l'intérieur, mais je crains bien qu'on n'ait attaqué que l'homme au lieu d'attaquer l'organisation de son immense ministère. »

Était-ce le défendre ou seulement l'excuser? Visiblement, Barère ne s'associait pas plus aux déclamations et à l'esprit de coterie de la Gironde qu'aux prétentions de la Commune et aux violences de Marat. Mais lorsqu'il demandait, le 24 décembre, qu'un rapport général sur l'état de la France fût fait à la Convention par le conseil exécutif et par la municipalité de Paris, que les principaux comités de celle-ci se réunissent pour recevoir ce rapport, quand il proposait, dans un projet de décret *adopté à l'unanimité* : « Les comités réunis (diplomatique, des finances, des secours publics, de la guerre, de la marine et des colonies, de correspondance, de sûreté générale, d'agriculture et de commerce) se concerteront avec le conseil exécutif provisoire pour présenter incessamment à la Convention toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre et des lois, à la conservation de la liberté et à la défense de la République », que faisait Barère? Il cherchait à fortifier la Convention en appelant à elle tous les pouvoirs ; et pourquoi voulait-il fortifier la Convention? Non pas pour se servir d'elle comme d'un instrument contre

telle ou telle faction, mais pour dominer toutes les factions. Et s'il se préoccupait, en ces jours où se débattait le sort du roi, d'assurer l'ordre, ce n'était pas pour que la Convention pût impunément braver et heurter, en sauvant le roi, l'instinct de la démocratie parisienne; c'était, au contraire, pour qu'elle pût frapper le roi sans être suspecte de céder à une pression extérieure et à des menaces démagogiques.

Barère était avant tout l'homme de la Convention, et c'est là ce qui assure, à travers les sinuosités de sa tactique, l'unité de son action révolutionnaire, l'honneur et la dignité de sa vie. Elle était à ses yeux la force suprême et le moyen suprême de salut. Tout ce qui tendait à l'affaiblir, à la disperser, à la subordonner était également funeste. Maintenir et accroître le prestige de la Convention, c'était, pour Barère, sauver la Révolution elle-même. Il avait ce sentiment plus qu'aucun des hommes de ce temps.

Les Girondins s'étaient agités et ils avaient conquis la gloire avant la Convention. Ce n'est pas eux qui avaient eu l'idée de la convoquer, elle n'était pas l'expression même de leur âme, ils se flattaient de la mener de l'éblouir, mais ils ne voyaient en elle qu'une nouvelle carrière où pouvait se déployer leur génie. Dès qu'elle leur résistait, ils songeaient à la violenter ou à l'entamer. Ce sont eux qui, les premiers, eurent l'idée d'annuler les pouvoirs d'un certain nombre de représentants.

Robespierre avait du respect pour la Convention : il voyait en elle la force nationale et centrale; c'est lui qui en avait demandé la convocation. Mais il n'oubliait pas que dans l'intervalle politique de la Législative à la Convention il avait puissamment agi par la Commune de Paris, et sans chercher à déchaîner les forces de la Révolution parisienne, il laissait ouvertes de ce côté les chances obscures de l'avenir. Surtout, il continuait à aller aux Jacobins, et c'est par là qu'il entendait dominer et régler le mouvement politique. Ils étaient à ses yeux une sorte de Convention nationale consultante, dont à la longue l'action sur la Convention délibérante devait être irrésistible.

Barère, lui, ne fréquentait pas plus les Jacobins que le salon des Roland. Je ne relève pas une seule fois sa présence aux Jacobins, où bientôt, en mars et avril 1793, il sera un moment accusé de « rolandisme ». Auprès de la Convention, qui avait reçu l'âme ardente et grande du peuple tout entier, tout lui paraissait mesquin ou anarchique. C'est en mesurant Robespierre sur cette grandeur de la Convention qu'il le déclara médiocre et petit.

Les vanités girondines et les fureurs maratistes doivent se perdre également dans la majesté de la Convention nationale, et celle-ci, pour se défendre, n'a pas besoin de menaces et d'outrages : elle n'a qu'à concentrer son action et à renvoyer au peuple, en décision révolutionnaire, la force qu'elle en a reçue. Elle est le prodigieux miroir qui concentre tous les rayons, et qui, à son foyer, volatilise toute intrigue, toute ambition partielle. Et quand vient le procès du roi, c'est la Convention seule qui doit agir, assumer la responsabilité.

Que signifient les sommations de la Commune, les pétitions arrogantes des sections, les violences des feuilles de Paris? Ce sont des portions minuscules du souverain qui veulent jouer au souverain, et qui, si la Convention a du sang-froid, si elle a conscience de sa propre force, seront châtiées par le ridicule et le mépris plus encore que par la loi. Mais que signifie l'appel au peuple? Ce serait disperser de nouveau la souveraineté que le peuple même, pour son salut, a concentrée; ce serait « détruire le point de ralliement des volontés du peuple, affaiblir le gage et le moyen qui seul établit l'unité de la République. »

Je reviens à l'image grande et forte sous laquelle Barère représentait la Convention. Lui-même, sans doute, dans ses conversations politiques comme dans ses discours, y revenait volontiers : « J'ai, dit-il, *comparé souvent* la Convention à Hercule qui, dans son enfance, se débattait contre des serpents. » Mais Hercule ne déléguait pas sa massue, pas plus qu'il ne permettait, quand il en était armé, que l'on dirigeât son bras. La Convention ne permettait pas à la Commune de Paris de diriger son action, et quand l'heure était venue d'abattre de sa massue herculéenne la royauté, elle ne se dessaisissait point, par l'appel au peuple, de sa force souveraine. Ainsi Barère installait la Convention au centre de l'action politique, et c'est de ce centre que devait se développer toute la force de la Révolution. C'est pour avoir compris cette grandeur impersonnelle de la Convention que Barère est un des hommes en qui la Révolution se reconnaît.

Baudot a écrit : « Barère, durant son exil à Bruxelles (après 1815), était très recherché des Anglais whigs; *ils le regardaient comme un type de la Révolution*, tandis qu'ils ne s'occupaient nullement de Sieyès, de Thibaudeau, de Merlin et autres; c'étaient pour eux des figures effacées par mille impressions différentes. »

Oui, et mieux qu'un type de la Révolution : il s'était en certaines journées, par son identité avec la Convention, identifié à la Révolution. Dans l'opinion calme et forte qu'il lui apporta le 4 janvier 1793, elle reconnut « le point de ralliement ». Il parla avec noblesse de Vergniaud, au moment même où il se séparait de lui.

« L'opinion soutenue avec tant d'éloquence par Vergniaud a un avantage naturel sur l'opinion contraire, et cet avantage est dans l'âme de ceux qui nous écoutent. Vergniaud réunit en faveur de son opinion tout ce qu'il y a de penchants nobles et délicieux dans le cœur humain, la générosité, l'adoucissement des peines, le plus bel attribut de la souveraineté, la clémence, et l'hommage légitime que chaque citoyen se plaît à rendre à la souveraineté du peuple.

« Cet orateur a eu pour son opinion tout ce qu'il y a de favorable et de touchant, il ne reste à la mienne que ce qu'il y a de sévère et d'inflexible dans les lois. Il n'y a dans mon lot que l'austérité républicaine, la sévérité

des principes, la fidélité aux mandants, et la terrible nécessité de faire disparaître le tyran pour ôter tout espoir à la tyrannie. »

Mais il avertit bien que si son opinion est conforme à celle des sections agitées de Paris et à celle de Marat, cette rencontre lui pèse, et il va jusqu'à indiquer qu'il est possible qu'il y ait une intrigue obscure nouée autour du duc d'Orléans, et où la mort du roi ne serait qu'une carte du jeu.

« *Si quelque chose avait pu me faire changer, c'est de voir la même opinion partagée par un homme que je ne peux me résoudre à nommer, mais qui est connu par ses opinions sanguinaires; c'est de voir mon opinion se rapprocher de celles de quelques sections de Paris, entre autres de cette section du Luxembourg, dont on aurait dû punir l'arrêté provocateur de la désobéissance aux lois, et coupable d'attentat à la liberté des opinions publiques.*

« Enfin, si quelque pensée avait pu arrêter ma plume, c'eût été de me dire que, si je repousse la ratification populaire pour extirper la royauté, en déracinant le trône, d'autres, avec la même opinion que moi, dans la République, ont peut-être l'arrière-pensée de substituer une idole à une autre, et de faire naître, des principes les plus purs des moyens d'agitation et de trouble. »

Sans doute (et c'est le côté faible de sa méthode qui peut aboutir parfois à une sorte de balancement systématique et à une fausse symétrie), je crois que Barère est trop complaisant pour cette hypothèse de Buzot. En fait, ni dans la Convention, ni à la Commune, il n'y avait un seul parti, un seul groupe qui songeât vraiment à installer sur le trône le duc d'Orléans.

Mais, par là ,encore, Barère rassurait ceux qui pouvaient craindre, en votant la mort sans appel au peuple, de donner trop de gages à la Montagne; ils ne craignaient plus maintenant, après ce désaveu presque flétrissant de « l'écrivain sanguinaire », d'être confondus avec les maratistes.

Barère d'ailleurs persuadait d'autant mieux qu'il ne paraissait pas vouloir s'imposer. Sa modestie à la fois sincère et calculée contrastait avec ce qu'il y avait d'impérieux dans la volonté de Robespierre, et parfois dans le génie même de Vergniaud.

« Je viens, disait-il, exposer ma pensée et ne veux influencer celle de personne. *Je n'ai jamais ambitionné que ma voix comptât pour plus d'une.* »

Je crois démêler ici une nuance d'ambition fine, mesurée et discrète, qui attendait patiemment son heure et qui croit qu'elle est arrivée. Il parlait d'une façon pénétrante et douce, avec une aisance qui donnait un air de franchise à tout. Lacombe Saint-Michel dira, quelques semaines plus tard, en combattant une opinion de Barère :

« Opinion d'autant plus dangereuse que son éloquence, marquée au coin de la bonne foi et de la plus douce sensibilité, pouvait à la rigueur en égarer plusieurs par la franchise qu'il met dans tout ce qu'il dit. »

Et Baudot, bien des années après, quand ils eurent traversé ensemble bien des orages, disait de lui :

« Il était généralement aimé dans son département : tous les habitants, pauvres ou riches, voyaient en lui un grand homme, et ils n'étaient pas loin de la vérité ; ils voyaient surtout en lui un homme doux, facile, aimant, porté au bien et sans haine dans le cœur. »

Son intervention en janvier 1793 fut décisive. Garat l'a très bien et très finement noté dans ses *Mémoires*. Il racoute une conversation qu'il eut, au commencement de mars, avec Robespierre :

« C'est votre discours, lui disait-il, qui a fait incliner rapidement la balance de la justice nationale du côté de la mort, et c'est le discours de Barère qui, après avoir compté tous les poids, les a fixés du même côté. »

Peut-être même Barère a-t-il fait plus que fixer la balance. Après le discours de Vergniaud, qui avait pu renverser l'équilibre dans le sens de la clémence, Barère l'a ramenée tout ensemble et fixée.

Ce n'est qu'à la dernière heure, et quand déjà sans doute la décision de chacun était prise, que Danton put jouer un rôle. Il avait été retenu loin de Paris par sa mission en Belgique. Il ne rentra que le 15 janvier au soir, quand déjà la Convention avait statué par appel nominal sur les deux premières questions, la culpabilité de Louis et l'appel au peuple, et quand il ne lui restait plus à statuer que sur la peine. Lamartine ne paraît pas avoir soupçonné l'absence de Danton.

« Danton, dit-il, muet et observateur jusque-là, saisit dès le lendemain 16 (le lendemain des premiers votes), la première occasion d'accentuer énergiquement l'impatience du sang qu'il n'avait pas dans l'âme, mais qu'il feignait pour rester au niveau de lui-même. »

L'inconvénient de ces sortes d'erreurs, c'est qu'elles tendent à faire de Danton une sorte de sphinx, à donner à sa physionomie et à son rôle je ne sais quoi d'énigmatique. Danton n'avait été « ni muet ni observateur », il avait été absent, retenu au loin par le mandat difficile et redoutable que lui avait donné la Convention. L'inadvertance commise par Michelet, et qu'ont signalée en partie Louis Blanc et Ernest Hamel, est plus singulière encore et plus grave. Michelet, dans les documents de cette époque, a lu Danton là où il y a Daunou.

C'est Daunou qui, le 14 janvier, au moment où la Convention cherche sous quelle forme et dans quel ordre seront posées les questions, propose une longue série de questions, qui, en effet, tendaient presque toutes à compliquer le procès et à ajourner la solution. Il ne tenait aucun compte du vote par lequel la Convention avait décidé qu'elle jugerait Louis, et se plaçant dans l'hypothèse où ce décret serait rapporté, il indiquait les questions suivantes : 1° Y a-t-il lieu à accusation contre Louis Capet ? 2° Sera-t-il jugé

par le tribunal criminel de Paris, ou par une cour nationale, ou encore par tous les départements? »

C'était faire table rase de tout le travail, de tous les votes de la Convention. Et non seulement Daunou prévoyait dans ses questions l'appel au peuple, mais aussi que le vote sur l'appel au peuple pouvait être ajourné à la fin de la guerre : « La question de la confirmation du jugement par la nation sera-t-elle ajournée à la fin de la guerre ou à l'époque de l'acceptation de la Constitution? » Daunou indiqua, sans les motiver, toutes ces questions. Et ce travail étrange d'un juriste minutieux, qui semblait étranger aux événements, ne fut même pas discuté par la Convention.

Comment Michelet a-t-il pu voir dans cette assez pénible élaboration juridique, sans vigueur, sans éclat et sans effet possible, une puissante manœuvre de Danton pour sauver Louis XVI? Si Danton avait voulu tenter une diversion en cette question redoutable, s'il avait voulu essayer de rompre en ce point le courant révolutionnaire, il aurait fait un effort de passion et d'éloquence. La méprise de Michelet est à peine concevable, et il y a bâti tout un système.

« Que Louis XVI fût jugé, condamné, cela était très utile, mais que la peine le frappât, c'était frapper tout un monde d'âmes religieuses et sensibles... Le moyen qu'employa Danton, le seul peut-être qu'il pût hasarder dans l'état violent des esprits, lui Danton, lui dont la Montagne attendait les plus violentes paroles, ce fut, sans préface ni explication, de présenter une liste de questions très nombreuses, habilement divisées, où revenait par deux fois, sous deux formes, la question capitale : La peine, quelle qu'elle soit, sera-t-elle ajournée après la guerre? Danton, évidemment, mettait une planche sur l'abîme et tendait la main, invitant à passer dessus. On devait croire que la Gironde s'empresserait de passer la première, de donner l'exemple au centre. La Montagne resta muette d'étonnement. Un seul homme réclama, et un homme secondaire (c'était Garnier de Saintes). Robespierre n'eut garde de rien dire. Il regarda froidement si Danton allait se perdre en avançant vers la Gironde. Mais Danton n'avança pas. »

A vrai dire, rien n'égale le trouble de la vue de Michelet sur Danton à cette période. Non seulement il croit que Danton a fait, le 14, cette suprême tentative pour sauver le roi. Non seulement il croit que si Danton, le 15 janvier, n'a pas pris part aux deux scrutins, c'est parce qu'il était découragé par son insuccès du 14 : « L'échec du 14 l'avait dégoûté, découragé ; c'est la seule explication de cette absence déplorable »; mais je relève encore la même erreur, compliquée encore d'une légère erreur de date, pour la séance du 9 janvier. Un peu plus loin, Michelet, parlant de Cambacérès, « le jeune et doux Cambacérès », dit : « Il se rapprochait volontiers des hommes qui avaient au plus haut degré la qualité qui lui manquait à lui-même, je veux dire l'énergie virile... Seul dans toute la Convention, il appuya Danton, au 9 janvier,

dans la proposition qui aurait sauvé Louis XVI, alors il vota pour la vie. »

Ici, la confusion est double. Michelet confond Danton avec Daunou, et, pour Daunou lui-même, il confond visiblement la séance du 14 avec la séance non pas du 9, mais du 7. Dans la séance du 14 comme dans la séance du 7, Cambacérès et Daunou avaient marché en effet parallèlement. Dans la séance du 14, Cambacérès proposa, lui aussi, un moyen d'ajournement, inédit celui-là et un peu imprévu. C'était un appel au peuple qui devait porter non plus sur la peine infligée à Louis, mais sur l'étendue du pouvoir de la Convention. Celle-ci devait demander à la nation : Me reconnaissez-vous le pouvoir de juger en dernier ressort ?

Et ici encore, ce doute sur soi-même et sur son propre droit révolutionnaire est à l'opposé de la pensée de Danton. Et dans la séance du 7, devenue, dans les notes évidemment hâtives et brouillées de Michelet, la séance du 9, laquelle d'ailleurs a l'air de faire double emploi avec la séance du 14, Daunou et Cambacérès remettent tous les deux à la Convention leur opinion écrite sur le procès du roi. Cambacérès conclut, comme il fera le 14, à une consultation nationale sur la compétence judiciaire de la Convention. Daunou concluait à bannir le roi après la guerre, à le détenir jusqu'à la paix, et il réservait en même temps à la Convention « *le droit d'accuser Louis et de le faire juger pour sa conspiration personnelle.* » Il n'y a pas de plus pitoyable chaos d'idées, et c'est dans ce guêpier politico-juridique que Michelet a égaré un moment le grand Danton.

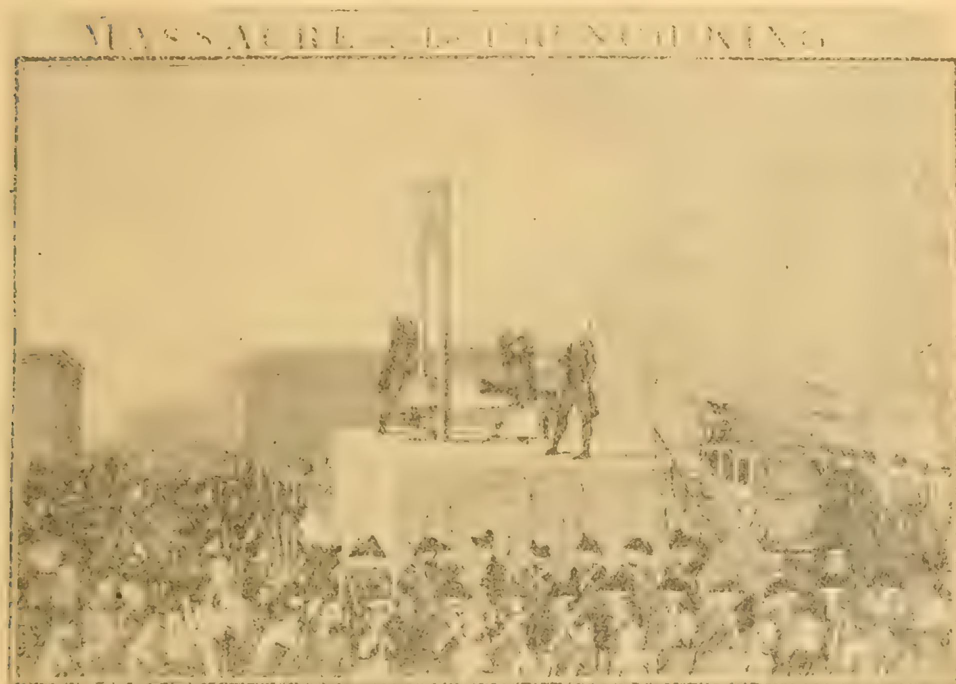
Si j'ai insisté sur cet imbroglio au risque de suspendre par une discussion critique la marche du drame, c'est que l'erreur de Michelet, analogue à celle de Lamartine, contribue à fausser la physionomie morale et historique de Danton. A coup sûr, il n'avait point de haine, et il était capable de soumettre à la raison les entraînements les plus passionnés de sa nature véhémente. Mais il était avec la Révolution, il marchait et pensait avec elle, et il faut se garder de lui prêter, surtout à cette date, un système de sentimentalité et un parti pris de clémence qui le sépareraient des vives forces révolutionnaires. L'erreur de Michelet a des prolongements inquiétants. Cette attitude de Danton, qui contraste si nettement avec son attitude en septembre, et aussi avec l'attitude des dantonistes eux-mêmes, de Fabre d'Églantine, de David, de Basire, de Desmoulins pendant le procès du roi, il faut bien l'expliquer. Et c'est par le séjour de Danton à l'armée que Michelet l'explique :

« Danton apportait des pensées absolument différentes, celles de l'armée elle-même. Cette grande question de mort, que les politiques de club tranchaient si facilement, l'armée ne l'envisageait qu'avec une extrême réserve. Nulle insinuation ne put la décider à exprimer une opinion ou pour ou contre la mort du roi. Réserve pleine de bon sens. Elle n'avait nul élément pour résoudre une question si obscure. Elle croyait le roi coupable, mais elle

voyait parfaitement qu'on n'avait aucune preuve. Elle ne désirait point la mort. »

Simples conjectures; l'armée aurait-elle si vite, au commencement d'avril, abandonné le glorieux Dumouriez, cherchant à la détourner de la Convention, si elle avait été meurtrie dans sa conscience et dans son humanité par la mort du roi? C'est une tactique qui a été trop souvent adoptée par

Supplice du Roi de France.



La Guillotin
ou la moderne manière de décapiter de Paris.
Gravure anglaise.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

les historiens d'opposer l'héroïsme calme et humain de l'armée aux fureurs aveugles des politiciens, aux cruautés des factions. L'armée avait le sentiment très net que son héroïsme égalait à peine l'héroïsme de ceux qui, au sein de la tempête, sans pouvoir connaître le repos de l'esprit et la joie du devoir certain, soutenaient sur leur pensée le poids accablant des événements. Mais le système de Michelet est grave, car il engage Danton bien avant dans la politique de Dumouriez.

Si c'est pour répondre aux sentiments de l'armée de Belgique, avec laquelle il venait de vivre, que Danton inclinait à sauver le roi, comme Dumou-

riez, en haine et par peur des Montagnards, semble avoir désiré dès lors qu'ils soient affaiblis par un échec dans le procès du roi, voilà la force révolutionnaire de Danton prisonnière de l'intrigue. Le voilà lié, avec la Gironde, à un système de modérantisme dont Dumouriez serait prêt à serrer le nœud.

Dumouriez, enivré par ses victoires, fatigué et irrité du contrôle que prétendaient exercer sur lui les Comités de la Convention, exaspéré par ses conflits avec Cambon au sujet des fournitures de l'armée, des modes d'achat et de paiement, effrayé aussi par les attaques de Marat, qui lui reprochait une discipline trop dure, et dénonçait déjà, au risque de la provoquer, sa trahison, Dumouriez cherchait à jouer un jeu tout personnel et à s'assurer contre les chances de l'avenir : il pratiquait à l'égard des Belges une politique de ménagements, conservatrice, tout à fait contraire à l'esprit du décret révolutionnaire du 15 décembre. Et il songeait sans doute dès lors à intervenir dans la lutte des partis, avec le prestige de la victoire et la force de l'armée, si sa sécurité était menacée, ou si son ambition était arrêtée.

Mais il n'avait encore à coup sûr que des desseins très obscurs et très flottants. Et je crois bien qu'il n'en avait rien laissé paraître à Danton, et que celui-ci ne le soupçonnait nullement à cette date. Dumouriez, quittant son armée une seconde fois, était arrivé à Paris le 1er janvier 1793. Il y resta jusqu'au 26, explorant le terrain, interrogeant les hommes et les choses, sollicité entre des intrigues diverses. Il raconte dans ses *Mémoires* qu'il essaya, par des combinaisons discrètes et de prudentes interventions, de sauver le roi. La véracité de ces *Mémoires* est plus que suspecte. Ils ont été écrits quand Dumouriez était passé à l'ennemi, quand, détesté et flétri par la France révolutionnaire, il n'avait plus d'autre ressource que de flatter les émigrés, les princes et les puissances étrangères en leur persuadant qu'il avait multiplié les efforts pour le salut de Louis XVI. Il met même une sorte de coquetterie un peu lourde et d'habileté maladroite à dire qu'il fut malade du 18 janvier au 22 : « Le 18, la santé du général Dumouriez, quoique très robuste, fut vaincue par le chagrin ; la fièvre le prit et il fut contraint de rester à la campagne d'où il n'est sorti que le 22. » C'est d'un charlatanisme un peu grossier.

Quelles propositions fit-il, ou quels conseils donna-t-il aux Girondins ? Il est certain qu'il vit plusieurs d'entre eux, et notammentt Gensonné avec lequel il était lié depuis la fin de 1791. « Il avait toujours été lié avec Gensonné, député de la Gironde, il lui avait pardonné les démarches qu'il avait faites contre lui l'année précédente, lorsqu'il avait quitté le ministère. Il lui avait connu jusqu'alors de l'esprit, un jugement sain et un cœur sensible ; il avait renoué ses liaisons avec lui. Il lui déclara toutes ses craintes sur le sort du roi, toute l'horreur qu'il ressentait du crime dont on allait souiller la nation : il lui fit sentir que cet affreux triomphe des Jacobins achèverait d'écraser le parti des honnêtes gens, et de rendre incurable l'anarchie

dont la France était affectée ; que celles des nations de l'Europe qui avaient vu avec indifférence, peut-être même avec plaisir, nos troubles intérieurs, notre guerre avec la Maison d'Autriche et le roi de Prusse, et peut-être nos succès contre ces deux puissances, ne pouvaient qu'être révoltées de la barbarie de l'assassinat de Louis XVI et seraient engagées par honneur à se joindre aux ennemis de la France ; que nous aurions tout l'univers contre nous et pas un allié. Ces réflexions avaient l'air de faire impression sur Gensonné : mais, soit par la timidité, soit par la nonchalance de son caractère, il ne fit point de démarches, et il s'éloigna même depuis du général, qui eut *peu d'occasions* de le revoir. Il vit plusieurs autres députés, tant de ce parti que des indépendants, auxquels il représenta que, la République existant, Louis ne devait plus être regardé que comme un particulier, etc... »

Assertions sans contrôle, et trop intéressées pour être accueillies de confiance. En fait, les rapports de Gensonné et de Dumouriez continuèrent, leur correspondance ne cessa qu'à la veille de la trahison du général, et il est probable que Gensonné, qui vota bien l'appel au peuple, mais qui vota ensuite la mort du roi sans condition, aurait rompu avec Dumouriez, si celui-ci avait laissé entrevoir des desseins factieux, qui pouvaient devenir si redoutables pour ses confidents. Il est probable qu'il se borna à exprimer ses craintes pour l'avenir en des termes qui ne dépassaient guère le langage habituel des Girondins eux-mêmes. Peut-être attendait-il que ceux-ci se découvrissent avec lui et lui demandassent un appui éventuel, qu'évidemment ils ne sollicitèrent pas. Je vois bien dans une lettre de Gouverneur Morris à Washington, du 10 janvier 1793 : « Vergniaud, Guadet, etc., sont en ce moment intimes avec Dumouriez, et l'on m'assure que l'administration actuelle doit être renversée, en commençant par Pache, le ministre de la Guerre. » Mais, outre que les informations de Morris sont souvent bien légères, cette liaison politique de Dumouriez et des Girondins n'implique pas que Dumouriez ait tenté auprès d'eux en faveur de Louis XVI un grand effort.

L'hostilité contre Pache suffisait à les rapprocher. Il me paraît d'ailleurs très probable que Dumouriez désirait que les Girondins parvinssent à sauver le roi. C'était là une défaite et une humiliation pour ceux qui commençaient à menacer Dumouriez lui-même : et je crois bien aussi qu'il prévoyait qu'un jugement de clémence surexcitant les passions révolutionnaires et démagogiques de Paris fournirait à un général l'occasion d'intervenir d'une façon légale en apparence et constitutionnelle. Mais il n'avait pas en politique la tête très forte. Danton disait de lui familièrement : « Il est très habile à la guerre, mais en politique c'est une mazette », et sans doute il n'avait pas encore bien débrouillé ses vues. Il attendait et regardait de divers côtés, et je crois que Gouverneur Morris voyait juste lorsqu'il écrivait le 6 janvier à Jefferson : « Dumouriez est à Paris depuis quelques jours. Il reste cinq

lui sous prétexte de maladie, *mais en réalité pour recevoir et examiner les propositions des différents partis.* » Et il ajoute ceci, qui implique qu'il n'y avait aucunement partie liée entre la Gironde et Dumouriez et qu'ils n'avaient pas songé à organiser en commun la résistance : « Les Girondins sont maintenant désignés comme des victimes à immoler à la première occasion. Mon révélateur, qui en est un, déclare qu'il vendra cher sa vie, *mais il gémit sur la faiblesse de caractère de ses collègues, voués comme lui à la mort.* »

Au demeurant, il y a bien des choses étranges dans cette partie des *Mémoires* de Dumouriez. Il prétend qu'il a essayé d'agir auprès de Robespierre : « Le général fit parler à Robespierre par un de ses amis qui lui dit que c'était à lui à sauver Louis XVI, que par là il s'immortaliserait ; que, s'il prenait ce parti, les généraux et les armées le regarderaient comme un grand homme ; que la dictature serait le prix de cette magnanimité ; que sinon il tomberait dans la même exécration que Marat, et serait toujours confondu avec lui, ce qu'il avouait lui déplaire beaucoup. » Ici l'imposture est évidente. Car si de semblables propositions avaient été faites, en ce mois de janvier, à Robespierre, il n'aurait pas manqué de les dénoncer : il aurait tiré argument, contre ceux qui voulaient sauver le roi, de la présence à Paris d'un général factieux, venu pour intriguer à l'occasion du procès du roi. Or jamais, même dans le discours violent qu'il prononça contre le sursis, même dans son discours si fielleux du 10 avril où il essaie d'engager à fond la Gironde dans la trahison de Dumouriez, *il ne fait aucune allusion à ce séjour de Dumouriez à Paris en janvier 1793.*

Dumouriez ajoute : « Le général avait pour courrier affidé un honnête et bonhomme nommé Drouet, frère du maître de poste de Sainte-Menehould, qui avait arrêté le roi à Varennes, et qui était un des députés de la Convention et Jacobin ; il le fit d'abord préparer par son frère le courrier, et ensuite il le fit venir ; il lui peignit avec tant d'énergie l'atrocité de ce crime, que Drouet, frappé d'horreur, promit de demander la suspension du procès à la Convention et aux Jacobins. Il ne fallait qu'un membre qui eût le courage d'en faire la proposition pour sauver le roi : personne n'osa. Drouet tomba malade, et n'opina pas au jugement. »

L'invention est romanesque : et l'on comprend que Dumouriez mette quelque complaisance à raconter qu'il avait préparé le salut du roi précisément par celui qui l'avait perdu en l'arrêtant à Varennes. Mais Drouet, lui aussi, comment n'eût-il pas parlé ? Comment aurait-il gardé ce secret terrible ? Il fut malade, il est vrai, le 15 et ne prit pas part aux deux premiers votes. Mais le 16 il fit effort pour aller à la Convention, et vota la mort du roi sans condition, puis vota contre le sursis. Drouet, s'il avait été ainsi tenté par Dumouriez, n'aurait pas manqué de faire valoir son zèle, en dénonçant cette sorte de projet de fuite, en recommençant l'arrestation de Varennes. Il devait être très méfiant et avoir grand peur d'être soupçonné ; un

jour, Marat ayant dit dans sa feuille par un lapsus : « Drouet, ce fourbe à trente-six carats », Drouet s'empressa de demander une rectification et un certificat de civisme!

Tous ces récits de Dumouriez ne prouvent qu'une chose, c'est qu'il n'avait pas encore, en janvier, pris un parti très net et qu'il cherchait à s'assurer en tout sens. Marat croit aussi (n° du 12 janvier), que Westermann « cet intrigant qui s'introduit partout pour capter les esprits en faveur de Dumouriez son patron » était allé chez Santerre, sachant l'y rencontrer, « pour le tâter et savoir ce qu'il pourrait tirer de lui ». Mais on ne supposera pas que Dumouriez se soit risqué à plaider pour Louis XVI auprès de Marat. Il ne dit pas un mot des visites qu'il dut faire certainement au duc d'Orléans. Comment est-il possible de croire qu'ayant à son armée le fils de Philippe-Egalité il ne soit pas allé, sous ce prétexte très avouable, s'entretenir avec lui? D'ailleurs, la maison d'Orléans devait tenir dès lors une grande place dans les combinaisons d'avenir de Dumouriez, et s'il se tait complètement là-dessus, c'est que voulant démontrer son zèle pour Louis XVI, il ne pouvait guère raconter ses démarches auprès de celui qui allait voter la mort de Louis XVI et qui ne pouvait arriver au trône ou y porter sa famille que par la mort de Louis. Dumouriez cherche donc visiblement à créer une impression fausse quand il donne le salut du roi comme objet principal de son séjour à Paris.

Ce qu'il dit de ses conférences avec les chefs Jacobins est curieux.

« Les Jacobins avaient détaché différents émissaires pour engager le général à paraître à leurs séances; Anacharsis Clootz était venu plusieurs fois à la charge, et le général avait toujours éludé, en s'excusant sur ce qu'il ne pouvait pas paraître aux Jacobins avant d'avoir présenté ses hommages à la Convention. Le docteur Seypher, qui depuis est devenu un des généraux de l'anarchie, avait fait pareillement de vains efforts, ainsi que Proly, intrigant de Bruxelles, qui avait voulu, au moins, arranger une conférence avec un nommé Desfieux, fameux Jacobin, un des plus actifs voyageurs de la secte, qui arrivait de Bordeaux où il avait trouvé moyen de discréditer les membres de la Gironde, en excitant la populace de cette grande ville contre les honnêtes gens. Un nommé Jean Bon Saint-André, membre de la Convention, furieux Jacobin, quoiqu'avec la réputation d'honnête homme, pénétré d'estime pour le général, sans le connaître personnellement, insistait sur cette conférence, et voulait y assister. Le général ne voulait pas être conduit à ce rendez-vous par l'aventurier Proly, qu'il méprisait. Cependant, toute réflexion faite, il s'y décida ; le jour pris, le général se trouva avoir la fièvre et être obligé de rester au lit pour une sueur violente. Comme il ne voulait pas manquer de parole à Desfieux et à Saint-André qu'il ne connaissait pas du tout, il arrangea un autre rendez-vous avec eux chez Bonne-Carrère, ci-devant directeur des affaires étrangères, qui était fort lié avec eux.

« Là se passa l'entrevue. Desfieux parut au général une bête brute, un

homme médiocre ; Jean Bon Saint-André lui parut un homme plus raisonnable ; on ne put convenir de rien, ni sur la manière dont le général se présenterait aux Jacobins, ni sur la conduite que ceux-ci tiendraient avec lui, étant gouvernés par l'affreux Marat ; il ne leur promit pas d'y aller, il n'assura pas qu'il n'irait pas. Au reste, il ne vit dans ces deux hommes sur l'affaire du roi, *dont il n'osa parler que légèrement pour ne pas nuire par trop d'empressement*, qu'une rage grossière, digne des sauvages, qui s'exhalait en des termes les plus injurieux et les plus déplacés. Il reconnut alors qu'il n'avait rien à attendre d'eux. *Quant au ministre de la guerre Pache, et ses bureaux de ce département, le général vit qu'ils étaient soutenus avec acharnement ; que les Jacobins, dont Desfieux se disait et pouvait bien être l'organe, les voulaient conserver en place, et désiraient que le général Dumouriez, abandonnant ses accusations contre eux, se joignît à leur faction, pour renverser Lebrun, Garat, Clavière, et surtout Roland, qu'ils regardaient comme les agents de la faction.*

« *Dès ce moment, il prit le parti de rompre ces conférences, et il le dit à Bonne-Carrère. Mais il sentit en même temps tout le danger qui en résulterait pour lui-même.* »

L'entrevue n'est pas douteuse. Desfieux lui-même en fait implicitement mention aux Jacobins, dans la séance du 27 janvier, lorsqu'il dit, d'après un procès-verbal très sommaire « que Dumouriez serait très flatté de venir à la Société, mais qu'il craint d'y rencontrer Marat. Dumouriez lui a déclaré qu'il ne comprenait pas pourquoi la Société n'avait pas chassé Marat. » Aussi, après l'entrevue de Bonne-Carrère, il n'y eut pas rupture. Bonne-Carrère était dès longtemps l'ami de Dumouriez. C'est lui, comme Buzot le rappellera le 6 avril, qui profitant de ses relations avec Foulon et avec la cour, aida Dumouriez à arriver au ministère : et depuis, il était resté son agent à Paris. Visiblement, il s'employa, dans l'intérêt de la fortune de Dumouriez, à résoudre le conflit entre lui et les démocrates.

Jean Bon Saint-André avait attaqué à la Convention les fournisseurs Malus, d'Espagnac, dont Dumouriez s'était servi. Il y avait intérêt à le réconcilier avec Dumouriez et à ramener à celui-ci les Jacobins. Ils étaient une force, et ils sentaient que Dumouriez, encore éclatant de la gloire de Valmy et de Jemmapes et adoré de son armée, était aussi une force. Ne serait-il pas possible de le mettre dans le jeu de la Montagne ? Et si les Girondins réalisaient leur projet d'une garde départementale, s'ils appelaient en grand nombre à Paris leurs fédérés, Dumouriez ne serait-il pas aux mains des démocrates l'épée révolutionnaire ? Des rumeurs assez significatives avaient couru à ce sujet. Je lis dans une lettre de Gouverneur Morris à Jefferson datée, qu'on le remarque bien, du 21 décembre 1792, huit jours avant l'arrivée de Dumouriez à Paris : « Il y a quelque temps, les Jacobins avaient dépêché Bonne-Carrère pour faire des ouvertures à Dumouriez, dont la que-

relle avec le Conseil (exécutif) venait d'éclater. Il était entendu que si Dumouriez donnait sa démission, son armée reviendrait aussitôt à Valenciennes et l'on aurait profité de cela pour faire un *coup de main* dont l'influence se serait étendue sur toute la France. »

Chose curieuse : c'est au profit de la Montagne le plan que Dumouriez adoptera contre elle quelques mois plus tard. Je ne crois pas que le projet de coup d'Etat montagnard, signalé ici par le réprésentant des Etats-Unis en France, ait jamais atteint ce point de maturité. Gouverneur Morris, très éveillé, donnait à des bruits de clubs qu'il recueillait par des échos de salon plus de consistance et de valeur qu'il ne convenait. Mais il y a là tout au moins des rêves sinon des velléités. Dumouriez avait été en lutte, au sujet de l'invasion immédiate proposée par lui en Hollande, avec le ministre Lebrun et avec la majorité du Conseil exécutif. Que les Jacobins aient songé à exploiter ce mécontentement, c'est bien probable. Mais comment, en janvier encore, et quand se débattait le sort du roi, ces communications prolongées entre des Jacobins ou Montagnards et Dumouriez auraient-elles été possibles si Dumouriez avait donné l'impression qu'il voulait sauver Louis XVI ? Comment, le 27 janvier, au lendemain même du départ de Dumouriez, et quand des indices multiples auraient certainement trahi une campagne politique de vingt-six jours, comment Desfieux aurait-il pu, sans être accablé sous les huées, indiquer aux Jacobins à quelles conditions Dumouriez viendrait parmi eux et leur suggérer en quelque manière le sacrifice de Marat au profit du général ? Non : Dumouriez ne s'était pas découvert à fond ; lui-même sans aucun doute n'avait encore aucun plan arrêté, sinon celui de se sauver lui-même à tout prix et par tous les moyens.

Ainsi, ni le séjour prolongé fait par Danton à l'armée de Dumouriez, ni sa complaisance pour le génie vivant et rapide de celui-ci, n'avaient pu fausser ou gêner la pensée du grand révolutionnaire. Il y avait un point sur lequel il était d'accord avec Dumouriez : c'était sur la nécessité d'envahir sans délai la Hollande pour y organiser la Révolution. C'était pour Danton le moyen d'assurer la possession de la Belgique, c'était aussi le moyen de frapper dans ses intérêts commerciaux l'Angleterre dont il n'espérait plus empêcher les hostilités prochaines et qu'il aurait voulu prévenir par un coup hardi. Dumouriez, lui, avait un tout autre but. Il voulait renouveler, par des victoires en quelque sorte toutes fraîches, son prestige militaire, de façon à faire tourner ce prestige accru à l'intérêt de son ambition, ou tout au moins à sa sécurité. Il espérait aussi secouer le joug pesant des bureaux de la Guerre et des comités de la Convention qui, dans la période active de la guerre, laisseraient nécessairement plus d'initiative au général.

Mais, qu'importaient alors à Danton les arrière-pensées ambitieuses et vaniteuses de Dumouriez, que sans doute il démêlait en partie ? Il se croyait assez fort pour en avoir aisément raison : et les incohérences politiques de

Dumouriez le faisaient sourire. Ce grand enfant gâté qui s'imaginait qu'on peut toujours glisser de subtils desseins à travers les blocs heurtés des événements massifs, était opposé à la guerre avec l'Angleterre : mais il croyait possible d'envahir la Hollande sans provoquer cette guerre. Danton n'avait point cet enfantillage. Il avait, à ce moment, pris son parti de la guerre avec l'Angleterre, et il voulait s'assurer par la possession des ports de la Hollande, par la main-mise sur ses forces navales, des moyens décisifs de combat. Il se servait donc de Dumouriez comme d'un instrument militaire très brillant et très souple. Il se félicitait sans doute que l'invasion de la Hollande, en flattant l'esprit de Dumouriez, développât toutes les ressources de son génie. Mais il ne tenait aucun compte des vues politiques de celui-ci. En Belgique, il allait juste à contre-sens de la politique de Dumouriez. Celui-ci aurait voulu ménager les habitudes, les préjugés des Belges, et en faire un Etat [illegible] sous un régime transactionnel, par une sorte de feuillantisme. Danton avait, au contraire, conclu qu'il était impossible d'assurer la Révolution en Belgique, si on abandonnait le peuple belge à lui-même, et qu'il sèrait funeste de livrer la minorité révolutionnaire à un retour offensif des nobles et des prêtres. Il s'était donc décidé pour l'annexion, et il avait, pendant sa mission, travaillé les esprits en ce sens. Non seulement il allait par là contre toute la politique de Dumouriez, mais en préparant l'incorporation de la Belgique et même d'une partie de la Hollande [illegible] il achevait de rendre inévitable la guerre avec l'Angleterre. Or, seul, le dessein de ménager l'Angleterre et le souci de prévenir une extension de la guerre aurait pu l'incliner à un système de clémence envers Louis XVI. Son énergie révolutionnaire n'était donc gênée ni paralysée en rien.

Est-il vrai qu'il ait songé un moment, sans doute quand la question du procès du roi commença à se poser, à lui faire grâce de la vie? Je ne retrouve pas l'origine du mot que lui prêtent quelques historiens et qu'il aurait dit aux Cordeliers : « Une nation se sauve, elle ne se venge pas. » Ce n'est point d'ailleurs un appel à la clémence, mais une protestation contre la grossièreté d'esprit et d'âme qui voyait dans le procès du roi un « acte de vengeance ». Si ce propos avait eu quelque consistance, les Girondins l'auraient reproché à Danton quand, exaspéré et acculé par eux, il les dénonce en avril « comme des lâches qui avaient voulu sauver le tyran ». Saint-Justy fait allusion dans l'acte monstrueux qu'il rédigea contre Danton : « C'est toi qui, le premier, dans un cercle de patriotes que tu voulais surprendre, proposas le bannissement de Capet ; proposition que tu n'osas plus soutenir à ton retour, parce qu'elle était abattue et qu'elle t'eût perdu. » Cela est bien vague, et Saint-Just n'insiste guère. Danton n'avait certainement dit aucune parole qui le liât, et c'est avec sa force intacte de Révolution, c'est avec sa foi superbe en elle et en lui qu'il reparaissait le

16 janvier à la Convention, juste à temps pour presser de sa parole et pour assurer de son vote la mort du roi.

La Convention n'était pas arrivée sans peine à fixer l'ordre dans lequel seraient posées les questions. Elle n'y réussit, dans la séance du 14, qu'après cinq heures de tumulte et de débats violents. L'ordre qui prévalut enfin est celui qui fut proposé par Boyer-Fonfrède :



Exécution imméritée de Louis XVI, Roi de France, le 21 Janvier 1793.
Le bourreau coupe la corde entre les points a et b.
Gravure allemande.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

« 1° Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État ?

2° Le jugement, quel qu'il soit, sera-t-il envoyé à la sanction du peuple ?

3° Quelle peine lui sera-t-il infligée ? »

Cet ordre était logique, et il permettait vraiment à la pensée de tous de s'affirmer. L'historien conservateur, M. Dareste, préoccupé de démontrer, sous des formes discrètes, que le jugement du roi fut conduit par la violence et

[illegible], voit dans l'ordre adopté une habileté de procédure de la Montagne. Il dit, en parlant de l'appel au peuple :

« C'était encore une habileté de la Montagne d'avoir fait passer cette question avant celle de la peine. Beaucoup de votants pouvaient dès lors croire leur conscience en repos. Beaucoup de Girondins donnèrent dans le piège. »

O sage historien, si bienveillant pour la Révolution, comme vous avez mal lu le procès-verbal des débats ! L'ordre proposé par Boyer-Fonfrède, un Girondin, et qui fut adopté par la Convention, est le résultat d'une transaction entre deux tendances extrêmes. Les Girondins les plus exaltés, comme Louvet, demandaient que la question de l'appel au peuple fût posée la première. Guadet soutint fortement cette opinion, et Barère la combattit. Un moment il y eut doute. Les Girondins attachaient un grand prix à ce que la question fût posée d'abord. Si la Convention commençait à proclamer la culpabilité, elle faisait déjà acte de juge. Elle engageait directement sa responsabilité, et comme, à ce moment, nul ne saurait si l'appel au peuple serait adopté ou rejeté, cette responsabilité était engagée à fond. Dès lors, la Convention penserait-elle qu'il valait la peine de décider l'appel au peuple ? Au contraire, si la question de l'appel au peuple était posée la première, le droit de « la souveraineté nationale » apparaissait au premier plan. C'est pourquoi Barère, opposé à l'appel au peuple, proposait de ne l'inscrire qu'en seconde ligne dans l'ordre des questions. Finalement, la question de la culpabilité fut mise ensuite, et sur ce point, on pourrait dire qu'il y a eu échec de la Gironde, des *appelants*, et victoire de procédure de la Montagne.

Mais quant à l'ordre des deux dernières questions, où M. Dareste voit une habileté de la Montagne, c'est au contraire une défaite de la Montagne. Elle aurait voulu qu'après avoir statué sur la culpabilité, la Convention statuât immédiatement sur la peine et que l'appel au peuple fût rejeté à la fin. Elle obligeait ainsi la Convention à s'engager à fond sur la question de la peine, et elle rendait ainsi plus improbable l'adoption ultérieure de l'appel au peuple. Et elle ne perdait aucune chance de faire voter la mort, car les hésitants pouvaient se dire : Je voterai la mort, mais j'atténuerai mon vote en votant ensuite l'appel au peuple. Au contraire, si l'appel au peuple avait été rejeté d'abord, ils pouvaient se refuser à une sentence de mort qui était alors, et certainement, définitive. En tout cas, quelles que fussent les spéculations, bien conjecturales d'ailleurs, sur les suites que pouvait avoir tel ou tel ordre, il est certain que c'est malgré la Montagne que le vote sur l'appel au peuple fut inscrit avant le vote sur la peine.

L'appel nominal (il se faisait par département) commença le mardi 15 janvier, vers midi. Chaque député avait le droit de motiver sommairement son vote. Il y avait 749 membres de la Convention. 671 déclarèrent Louis coupable purement et simplement. Aucun ne dit non. Mais il y avait des ma-

lades, des absents par commission, et 45 députés joignirent à leur vote des commentaires. Dans le second vote, celui sur l'appel au peuple, la majorité opposée à l'appel fut considérable. 286 députés votèrent oui, mais 423 votèrent non. En ce point la Gironde était vaincue. Elle allait être obligée de se prononcer à fond et en dernier ressort sur la mort du roi. Avait-elle espéré la victoire? Vergniaud avait exprimé ses doutes :

« Un des préopinants a paru affecté de la crainte de voir prédominer dans cette assemblée l'opinion de consulter le vœu du peuple; je suis bien plus tourmenté par le pressentiment de voir prédominer l'opinion contraire. »

Il est vrai que ce préopinant était Robespierre, et qu'ainsi les deux partis avaient paru douter également de la victoire. Condorcet, qui révélait parfois par la complication de sa noble pensée les incertitudes de sa volonté, avait repoussé l'appel au peuple immédiat, et fait entrevoir une sorte d'appel à terme :

« Quand l'Assemblée aura prononcé la peine de mort, je voudrais que l'exécution fût suspendue jusqu'à ce que la Constitution fût finie et publiée, et que le peuple eût alors prononcé dans ses assemblées primaires, suivant les formes que la Constitution aura réglées; mais étant consulté aujourd'hui en vertu d'un décret, s'il doit y avoir appel au peuple ou non, je dis non. »

Il avait dû flotter et hésiter beaucoup, car je lis dans son journal, *la Chronique de Paris*, dans le numéro du 15 janvier, qui contient un article signé de lui, la reproduction évidemment complaisante d'un long article du *Mercure*, intitulé : *Réponse d'un citoyen de Paris à la lettre d'un Anglais*, où il est dit :

« Je sens bien que sous une feinte sensibilité, votre cour et toutes les autres puissances trouveraient mieux leur profit dans la mort de Louis XVI; *mais la Convention nationale paraît résolue à consulter le vœu des assemblées primaires. Si Louis est condamné, ce sera par la nation entière, et si c'est un crime aux yeux des despotes, ce sera le crime de tous les Français;* c'est vous dire assez que, quelle que soit l'issue de cet événement, la République n'en sera pas moins unie, *et il est possible que, connaissant toute sa force, elle donne en même temps un exemple de sa générosité.* C'est en réunissant toutes ces considérations que j'ai de la peine à croire que votre gouvernement se détermine sérieusement à la guerre. »

Cela paraissait dans le journal de Condorcet le jour même où Condorcet émettait son vote contre l'appel au peuple, dans les termes que j'ai cités.

Même parmi ceux qui étaient plus près que Condorcet de la Gironde, il y avait eu incertitude. Plusieurs étaient opposés à l'appel au peuple, et Vergniaud avait dû les ménager.

« Je sais d'ailleurs, avait-il dit, que l'opinion que je combats est celle de plusieurs patriotes, dont je respecte également le courage, les lumières et la probité. »

Après le discours de Barère, dont l'effet fut immense, ils ne devaient plus guère espérer le succès. Lorsque Philippeaux, en motivant son vote contre l'appel au peuple, expliqua par quelles incertitudes il était passé avant de se fixer, il dut, j'imagine, raconter l'état d'esprit de beaucoup de ses collègues. La plupart craignirent, et justement, de déchaîner la guerre civile. Ils ne voulurent pas aussi écarter d'eux la responsabilité directe d'un vote contre le roi.

« On vous a souvent répété, dit Philippeaux, qu'il était extrêmement dangereux de se prononcer sur le sort de Louis Capet. Eh bien! c'est cette raison même qui me fait repousser l'appel au peuple. S'il existe des chances périlleuses pour quiconque jugera le tyran, je dois avoir le courage de les fixer sur ma tête, sans faire à mes concitoyens ce présent funeste, qui ne me tirerait d'embarras que pour creuser leur abîme. »

Sans doute plus d'un parmi les Girondins regretta une solution qui leur permettait, sous le couvert de la souveraineté nationale, de faire clémence. Mais ils n'eurent pas de déception. Le mouvement des esprits contre l'appel au peuple était assez visible depuis plusieurs jours, et les plus généreux d'entre eux se consolèrent sans doute tout bas, en se disant qu'ils avaient fait, au prix de bien des outrages peut-être, et de bien des périls, un suprême effort d'humanité. Il y avait dans ce qu'on peut appeler l'âme de la Gironde plus de fougue que de persévérance, et, malgré la teinte plus sombre des choses, ils gardaient encore en la fertilité de leur génie une confiance qui leur permettait de se dégager assez vite d'une combinaison manquée, que d'autres combinaisons sans doute remplaceraient. Vergniaud, en quelques paroles d'apaisement et d'union, avait été, pour ainsi dire, au devant de l'échec de son parti :

« Je déclare que, quel que puisse être le décret rendu par la Convention, je regarderai comme traître à la patrie celui qui ne s'y soumettrait pas. Les opinions sont libres jusqu'à la manifestation du vœu de la majorité, elles le sont même après, mais alors du moins l'obéissance est un devoir. »

Les Girondins ne songèrent pas un instant, en janvier, à provoquer eux-mêmes l'appel au peuple, s'il était repoussé par la Convention.

L'incertitude était bien plus grande, le lendemain, dans la Convention et dans les tribunes, sur l'issue du troisième vote. On avait l'impression que les forces contraires s'équilibreraient sensiblement. Y eut-il des manœuvres suspectes pour déterminer le vote dans le sens de la clémence? Il semble bien que l'envoyé d'Espagne, Ocharitz, qui devait écrire le 17 à la Convention une lettre pour demander l'ajournement du procès, ne se soit pas borné à cette démarche publique. Le bruit courut que, par une négociation directe et secrète avec les Girondins, il avait obtenu que l'un d'eux, en se prononçant sur la peine, demanderait qu'il fût statué ensuite sur le sursis. C'est en effet la motion que fit Mailhe. Baudot écrit à ce sujet :

« On sait que M. Ocharitz, chargé des affaires d'Esgagne, voulut traiter la plus grande affaire de la Convention par la voie des négociations.

« La discussion étant tout entière dans l'Assemblée, les ministres, n'étant pas autorisés, ne purent écouter ses propositions, M. Ocharitz s'adressa aux Girondins, comme étant plus connus à la tribune et devant avoir une influence décisive dans les délibérations, d'autant plus que les Girondins eux-mêmes se donnaient au dehors une importance exclusive. M. Ocharitz en obtint l'amendement de Mailhe... S'il avait été admis, c'était gagner du temps, et en révolution le temps suffit. Peut-être, en cela, M. Ocharitz eut-il tort de prendre la partie pour le tout.

« Je suis porté à croire que cette négociation se fit avec honneur; il n'était pas question à cette époque de traiter les affaires en argent. On discutait dans l'importance du temps et en dehors des intérêts privés.

« Il est à remarquer que les Girondins prenaient partout l'initiative, soit dans le peu de diplomatie qui existait, soit dans la haute administration, à la tribune, sans s'occuper des autres députés qui n'étaient point dans leur système, quels que fussent leurs talents; ce qui n'était pas Girondin était, à leurs yeux, comme nul et sans existence, La Montagne les laissait faire, sachant très bien qu'elle détruirait quand elle le voudrait les arguments, les négociations et les traités par un seul mouvement de paupières... le *quos ego* de Jupiter ! »

Baudot ajoute en note :

« Quelques-uns ont prétendu que Mailhe eut trente mille francs en piastres pour son amendement, je suis assez porté à le croire. »

Robespierre en était convaincu : il écrit dans ses lettres à ses commettants que la proposition de Mailhe était « aussi bizarre qu'imprévue ». Il appelait Mailhe « le plus immoral des hommes ».

Cet affairement de la Gironde à se mêler de tout, à assumer sans mandat des négociations secrètes, était pour elle plein de périls. Elle s'exposait sans cesse étourdiment ou à la calomnie ou au soupçon. Déjà les révolutionnaires commençaient à être obsédés par l'idée que « l'or étranger » jouait un grand rôle dans la Révolution. Quand ce n'étaient pas les florins c'étaient les guinées, et quand ce n'étaient pas les guinées, c'étaient les piastres. Tous les partis se rejetaient l'accusation infâme. Tantôt l'étranger payait « les agitateurs », les « anarchistes », tantôt il payait « les modérés ». Précisément, à propos du procès du roi, et pour combattre l'appel au peuple, Camille Desmoulins avait prodigué les insinuations. Il cite une phrase de Pitt, du 21 décembre :

« La Chambre peut être convaincue que *tous les moyens imaginables* ont été employés pour détourner de dessus la tête de Louis XVI le sort affreux qui le menace ainsi que sa famille, et que tous les *honnêtes gens* doivent

corruption, mais il y a dans l'Assemblée des *hommes cruels et inflexibles*, et ces moyens ont été sans fruit. »

Et il ajoute :

« Pitt ne pouvait pas être assez ennemi de ses amis pour dire en termes exprès : J'ai réussi à corrompre la Convention. Mais si nous traduisons en style familier ce langage ministériel et diplomatique, n'est-ce pas dire clairement : « Vous ne me demanderez pas, Messieurs, compte des dépenses se-« crètes... Dundas et moi n'y avons pas épargné nos guinées, et tout ce qu'il « y a d'*honnêtes gens* dans la Convention en a rempli ses poches. On trouve « ces messieurs, comme dit Sainte-Foy, tout autres dans le tête-à-tête que dans « l'Assemblée, et s'ils sont trop avancés pour ne pas le condamner à mort, du « moins voteront-ils pour l'appel au peuple, ce qui fait encore bien mieux « nos affaires. »

Et Desmoulins enflait soudain ce flot de corruption, cette marée de l'or étranger jusqu'à submerger toute la France.

« Je frémis quand, venant à réfléchir à cette urgence pour les tyrans de bouleverser la République, songeant à la corruption de nos mœurs et à notre égoïsme, je crois voir rôder tous ces tyrans et leurs agents de corruption dans nos villes maritimes, influencer dans les sociétés des Jacobins, dans nos armées, dans nos murs, et surtout dans la Convention, partout y acheter à tout prix tout ce qui n'est pas incorruptible, s'adresser tour à tour au royalisme, à la cupidité, à la peur, au fanatisme, à l'amour-propre, à la jalousie, à la haine, au patriotisme même qu'ils égarent, et liguer, coaliser tous ces intérêts, toutes ces passions contre notre patrie !

« Combien vous faut-il, vous, pour empêcher que tous les rois ne soient condamnés à l'échafaud et effigiés dans un seul, pour faire des efforts pour le roi en attendant que vous puissez faire des vœux pour la royauté ? Et vous, pour calomnier *la ville à un million d'yeux*, en face de qui il vous sera à jamais impossible de faire une Constitution aristocratique?... Et vous, pour faire fleurir votre département et transférer la Convention à Bordeaux ?... Et vous, juges pusillanimes qui avez devant les yeux la fin tragique des juges de Charles Ier, combien voulez-vous pour vous guérir de la peur, pour vous décharger de la responsabilité par l'appel au peuple, et dans tous les cas, vous ménager une retraite à Londres, en secondant Pitt à obtenir cet appel? *Et vous, hypocrites d'une philosophie à contre-temps et désorganisatrice, que voulez-vous pour mettre dans vos intérêts les hypocrites de religion en parlant de supprimer le traitement des prêtres constitutionnels, et en les poussant à agiter, non pas le peuple des villes, mais celui des campagnes*, non pas le peuple des sections, mais celui des paroisses, et à ajouter à la fermentation, en lui disant que l'Assemblée nationale, qui n'a encore rien fait pour eux, puisqu'ils sont également grevés des impôts, veut leur ôter les espérances de la religion lorsqu'ils n'ont plus encore que ces espérances?... Et

vous enfin, dont la complicité avec le tyran ne peut manquer d'être révélée et a déjà transpiré de l'armoire de fer, malgré les précautions de Roland, etc... »

Tout y passe, et Cambon, que Robespierre n'aimait pas, est atteint par ricochet, avec la Gironde. Tous sont suspects de faire, pour de l'or, le jeu de l'étranger. C'est une verve de calomnie énorme, joyeuse, étourdie et féroce. On ne peut plus dire que la cour, dispersée ou captive, corrompt les révolutionnaires; on ne peut plus dire que le roi, prisonnier et dépouillé, se sert de la liste civile pour fomenter des intrigues et acheter les représentants. Mais la coalition des tyrans dispose d'une liste civile bien plus formidable, et c'est le budget universel de la contre-révolution qui travaille, pour les dissoudre, les consciences françaises. Le monde lutte contre la France de la Révolution, et il lutte par l'or comme par le fer. Voilà ce que Desmoulins insinue aujourd'hui, sans y croire toutefois peut-être, voilà ce que d'autres croiront demain : la calomnie devient colossale comme le combat. O ironie! Au moment même où le député pamphlétaire enveloppe ainsi tous ses adversaires dans une accusation de vénalité, au moment où il les submerge, c'est lui qui se plaint du déluge de la calomnie.

« Depuis quatre mois il a plu sans discontinuer des calomnies contre les plus zélés républicains : ce déluge de libelles inonde la France... la vérité, cette colombe de l'arche, n'a pas encore où reposer le pied. »

Je ne sais si cet océan d'or corrupteur, que déchaîne l'imagination de Desmoulins, poussa une de ses vagues jusqu'à la Convention et si Mailhe en fut éclaboussé. Mais vraiment la Convention, dans son ensemble, était au-dessus de ce soupçon misérable. Elle était au-dessus de la corruption et elle était aussi au-dessus de la peur. A en croire la légende contre-révolutionnaire à laquelle se sont trop prêtés les historiens comme Lamartine épris de couleur et de drame un peu grossier, la Convention, le 16 et le 17 janvier, dans cette séance de trente-six heures qui décida du sort de Louis XVI, vota sous les menaces et sous les poignards. Il paraît qu'à chaque député des hommes apostés à l'entrée de la salle disaient : « Sa tête ou la tienne » et sans doute à plus d'un Conventionnel le cœur faillit. C'est une invention grossière. Malgré ses déchirements et ses haines la Convention, à cette date, avait un grand orgueil collectif. Elle n'aurait pas souffert qu'on l'humiliât ainsi devant le pays et devant l'histoire. Quelques exclamations parties des tribunes, quelques propos de groupes minuscules ne pesaient pas et ne pouvaient pas peser dans cette lourde balance où des siècles d'histoire oscillaient. Les Montagnards surtout, qui voulaient la mort du roi, avaient intérêt à ce que le vote, espéré par eux, gardât sa majesté en gardant sa liberté. Si la Convention avait voulu que l'acte de salut public qu'elle accomplissait eût des formes judiciaires, si elle avait institué un débat public et accordé des défenseurs à Louis XVI, si elle avait donné la parole à l'accusé devant le pays

et devant le monde, se livrant ainsi elle-même au hasard des paroles dramatiques et émouvantes qui pouvaient jaillir du cœur de cet homme, roi d'hier et pour beaucoup martyr de demain, si elle avait écouté Louis et ses conseils dans ce silence profond, si, sur la motion de Barère, elle avait mandé le conseil exécutif et la municipalité pour assurer autour de ses délibérations l'ordre, le calme et un silencieux respect, si Marat lui-même demandait passionnément que le jugement eût lieu avec apparat et avec une suffisante lenteur, ce n'était pas pour livrer à l'heure décisive la majesté du vote aux menaces de quelques forcenés.

S'il y avait eu vraiment, le 16 et le 17 janvier, une organisation de menaces, elle aurait été dénoncée d'emblée à la tribune même de la Convention, et par les plus grands hommes de tous les partis. Or il n'y a au procès-verbal qu'un mot de Lefranc :

« Charles Villette m'a prié d'instruire l'Assemblée d'un fait... A la porte même de cette salle on a dit à Charles Villette que, s'il ne votait pas la mort de Louis, il serait massacré. »

Charles Villette, un seul député! Et s'il y avait eu vraiment un appareil de terreur destiné à agir sur toute l'Assemblée, y aurait-il eu besoin d'avertir celle-ci? Legendre répondit :

« Je suis d'avis qu'on ne vienne pas nous rapporter ici les cris de quelques stipendiés, pour en prendre occasion de calomnier le peuple de Paris. »

Et ce fut tout. Quand on sait comment la Convention toute entière, un peu plus tard, au 25 février, au 10 mars, se souleva contre toute tentative de pression extérieure, quand on sait comment Marat dénonça et accabla les chefs des groupes « factieux », quand on songe que, pour que la Convention cédât, le 31 mai et le 2 juin, à la force du dehors, il fallut tout l'ébranlement de la trahison de Dumouriez, de la guerre de Vendée et des événements de Lyon, et un vaste mouvement de Paris, il apparaît bien que le 16 et le 17 janvier la Convention n'aurait pas toléré une minute la moindre entreprise sur sa liberté et sur sa dignité. Il n'y eut rien, rien qu'une lettre sénile et affolée, criminelle vraiment à force de délire, qu'envoya Roland. Le Comité de sûreté générale l'avait informé que des personnes effrayées quittaient Paris et que ce mouvement d'émigration pouvait semer la panique. Il répondit, le 16 janvier au matin, que ces frayeurs étaient bien naturelles dans une ville où des furieux parlaient sans cesse de meurtre, de pillage, d'incendie, où l'on vivait toujours dans « l'attente affreuse » du massacre.

« Je sais que la Commune et Santerre disent que tout est tranquille : je sais qu'ils l'assuraient aussi au 2 septembre. »

Voilà la lettre que Roland envoyait au Comité de la Convention le jour même où celle-ci prononçait sur le sort de Louis XVI. Voilà le tocsin d'épouvante et de fuite que sonnait ce malfaisant vieillard à l'heure même où la

Convention, Paris et la France avaient le plus besoin de lucidité et de sang-froid. Le Comité avait décidé de garder cette lettre qui fut, par une indiscrétion, communiquée le jour même à la Convention.

Quelques agités subalternes tentaient, non par peur, mais par politique de parti, de jeter le discrédit sur le vote que la Convention allait rendre



Procès et mort de Louis XVI.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

Mais les plus hauts esprits, dans la Gironde, eurent honte de cette manœuvre basse, de cette affectation de peur qui, si elle était prise au sérieux par la nation, déshonorait l'Assemblée et la Révolution elle-même. La Convention ne se laissa ni émouvoir ni dégrader, elle s'assura que les barrières de Paris étaient ouvertes, et, pour l'honneur de la Gironde, ce fut un Girondin, Boyer-Fonfrède, qui protesta contre toute idée de donner, le jour même, une garde à la Convention :

« *Citoyens, ne calomniez pas vous-mêmes le jugement que vous allez rendre :* reposez-vous de ce soin sur vos ennemis. Par une mesure aussi extraordinaire, ne jetez pas l'alarme dans cette cité que des scélérats voudraient peut-être agiter et qui sera calme si vous l'êtes vous-mêmes. L'Europe vous contemple : vous devez m'entendre. »

Mais comment Boyer-Fonfrède aurait-il tenu ce langage si une sorte de cannibalisme menaçait irrésistiblement l'Assemblée, hurlant dans les tribunes ou à la porte de l'Assemblée, demandant la tête des députés ou la tête du roi ? Insinuera-t-on que Boyer-Fonfrède, ayant voté contre l'appel au peuple et décidé à voter la mort sans condition et sans sursis, n'avait personnellement rien à craindre ? Mais c'eût été pour cet homme, qui mourut noblement avec ses amis, une raison de plus de protéger les Girondins, et il aurait dénoncé avec plus de véhémence un péril qui, sans le menacer lui-même, eût pesé sur ses frères d'armes. Vraiment, devant les misérables jérémiades de Roland, on arrive à comprendre presque le sardonique éclat de rire de Marat s'écriant ce jour-là même, à la Convention :

« Ils vous disent qu'ils votent sous les poignards, et il n'y en a pas un seul qui soit égratigné. »

C'est un fait bien remarquable que, depuis l'ouverture de la Révolution, aucun représentant, quel qu'il soit, ne fut frappé pour ses opinions « antipopulaires ». Il y aura des députés livrés au tribunal révolutionnaire et la Convention se décimera misérablement elle-même. Mais ni sur Maury, ni sur Cazalès, ni sur Mirabeau lorsqu'il heurta, violemment, dans le débat sur la paix ou la guerre, le sentiment du peuple de Paris, ni sur Barnave, ni sur aucun des Girondins il n'y eut jamais un seul acte de violence individuelle. Jamais la foule, jamais un individu surgi de la foule ne se risqua à les frapper. Tous ceux qui finirent par des attentats individuels et hors des formes légales, demain Lepelletier de Saint-Fargeau, après-demain Marat, appartiennent à l'extrême-gauche des partis populaires, et c'est par des contre-révolutionnaires qu'ils sont frappés.

On dirait que le peuple révolutionnaire, même dans ses groupes les plus forcenés, a l'instinct profond qu'il ne peut attenter à la vie ou même à la dignité d'un seul représentant de la nation sans attenter à la nation elle-même. Et c'est à la Convention que le peuple, aux journées de colère, demandera de frapper des membres de la Convention.

Ah ! qu'on m'entende bien : je ne dis pas qu'autour de la Convention et sur elle, il n'y avait, en ces jours sombres, ni péril ni menace. Tous les Conventionnels, en jugeant le roi et de quelque façon qu'ils dussent juger, assumaient des responsabilités redoutables. Laissaient-ils la vie au roi ? ils risquaient de tourner un jour contre eux la colère peut-être aveugle du peuple exaspéré. Livraient-ils le roi à l'échafaud ? ils s'offraient eux-mêmes aux haines profondes de la contre-révolution, aux poignards des royalistes fana-

tiques, aux terribles représailles de l'Église, à la fureur de tous les rois compliquée de l'indignation brutale des peuples trompés, aux poignards d'aujourd'hui, aux vengeances de demain, aux calomnies éternelles. Pour tous l'obscur avenir avait des menaces diverses mais égales. Et tous, ceux qui épargnaient, ceux qui frappaient, même s'ils n'avaient pas été élevés au-dessus de la peur par cette grandeur même des événements qui se communique aux consciences, tous ils auraient renoncé bien vite à lui demander conseil, car elle eût été une conseillère ambiguë et incertaine, soufflant à l'esprit ébranlé des desseins contradictoires.

Où était le plus grand péril? Était-il dans le cynisme violent de quelques forcenés s'agitant en un coin des tribunes? Était-il dans la haine sournoise et muette du royaliste caché? Était-il dans les prochaines explosions populaires? Était-il dans la lente revanche de la contre-révolution? L'incertitude eût suffi à délivrer de la crainte et les effets de la peur se seraient détruits par leur contrariété même. La légende qui fait des séances du 16 et du 17 janvier le triomphe de la peur, de l'abjecte et immédiate peur physique, est aussi grossière qu'elle est menteuse.

Mais quoi! les calomniateurs de la Convention oublient-ils par qui elle fut présidée, en cette séance permanente qui dura deux jours? Barère, ancien président, et Vergniaud, président en exercice, se succédèrent au fauteuil. Or, ni Barère, dont toute la politique était d'assurer l'intégrité morale et la majesté de la Convention, ni Vergniaud qui avait besoin, plus que tout autre, pour la dignité même du vote de mort qu'il allait émettre, que la pleine liberté des décisions fût non seulement certaine, mais évidente et éclatante, ni Barère ni Vergniaud n'auraient accepté de présider à la sinistre entreprise du cannibalisme imposant à la peur blême des arrêts sanglants. Barère aurait protesté par une de ces paroles à la fois méprisantes et mesurées où il excellait et Vergniaud aurait fait éclater sa foudroyante parole. Ils n'eurent pas à dire un mot, et tous les Conventionnels qui votèrent contre la mort, ou qui la votèrent sous condition, purent expliquer longuement leur pensée sans être interrompus par un murmure. Ceux-là seuls provoquèrent des murmures, qui dans l'exposé de leur opinion, quelle qu'elle fût, polémiquaient trop âprement contre l'opinion adverse, comme le fit Desmoulins. Et cela même est un signe de la dignité et de la grandeur de la séance.

Danton marqua quelque impatience des discussions où d'abord, avant d'ouvrir le vote, semblait s'attarder la Convention. Comme on discutait à propos d'un arrêté de la Commune interdisant, pendant la durée du procès, la comédie de l'*Ami des Lois*, qui pouvait donner prétexte à des manifestations, il s'écria avec sa manière un peu ostentatoire :

« Je l'avouerai, citoyens, lorsque je suis rentré ce matin de la Belgique, je croyais qu'il était d'autres objets qui devaient [illegible]

é ... Il s'agit de la tragédie que vous devez donner aux nations. Il s'agit de faire tomber sous la hache des lois la tête du tyran. »

Puis, comme autour de la lettre folle de Roland le débat traînait, il demanda que la Convention statuât, « sans désemparer, sur le sort du ci-devant roi ». Mais comment statuer? et quelle majorité serait nécessaire Plusieurs prétendaient que la Convention devait s'inspirer du Code pénal qui exigeait, pour l'application des peines, plus que la majorité absolue (les deux tiers ou les trois cinquièmes des jurés suivant les cas). Danton soutint que le jugement rendu pour Louis était un décret du souverain, et que la majorité absolue devait suffire comme pour tous les décrets :

« Je demande pourquoi, quand c'est par une simple majorité qu'on a prononcé sur le sort de la nation entière, quand on n'a pas même pensé à élever cette question lorsqu'il s'est agi d'abolir la royauté, on veut prononcer sur le sort d'un individu, d'un conspirateur, avec des formes plus sévères et plus solennelles. »

Et comme le rejet déjà prononcé de l'appel au peuple servait d'argument à ceux qui demandaient plus de garanties pour ce jugement désormais définitif, ce fut une occasion pour Danton de revenir sur la question décidée en son absence et de la marquer de son empreinte : « Nous prononçons, comme représentant par provision la souveraineté. Oui, par provision, car c'est dans le peuple seul qu'elle réside. Je demande, si quand une loi pénale est portée sur un individu quelconque, vous renvoyez au peuple, ou si vous avez quelque scrupule à lui donner une exécution immédiate. Je demande si vous n'avez pas voté à la majorité absolue seulement la République, la guerre : *et je demande si le sang qui coule au milieu des combats ne coule pas définitivement.* »

C'était un mot d'une logique terrible. A la majorité absolue, et sans appel au peuple, le sang de Louis peut bien couler aussi définitivement. Pourquoi Danton, peu prodigue d'habitude de manifestations, intervint-il trois fois dans cette séance, toujours dans le sens de la mort et comme pour appeler sur lui les décisives responsabilités révolutionnaires ?

Cédait-il, en se retrouvant dans la Convention après une assez longue absence, à l'exubérance naturelle des hommes qui ont gardé un long silence? Ou bien, quoiqu'il n'eût pas le goût d'être toujours en scène, et qu'il aimât au contraire, en pleine agitation, les intervalles d'obscurité, de repos et d'oubli, avait-il quelque regret de n'avoir pas été mêlé de plus près au drame le plus émouvant de la Révolution, et voulait-il graver son nom sur la cloche qui allait sonner à l'univers la mort tragique d'un roi? Peut-être encore, selon sa tactique accoutumée, voulait-il reprendre contact avec l'énergie révolutionnaire, avec la simplicité un peu brutale de la conscience populaire, afin de conquérir par là la force et le droit de conseiller bientôt et d'imposer la modération. Il ne s'était pas lié à Dumouriez : mais il s'était avancé dans la

même voie, et il avait dès ce moment le dessein de le seconder en demandant que Pache fût écarté du ministère de la Guerre. Il renouvelait dans le procès du roi son crédit révolutionnaire pour pouvoir manier plus sûrement les affaires extérieures où tout l'avenir de la Révolution était engagé.

« Quelle peine Louis, ci-devant roi des Français, a-t-il encourue? »

L'appel nominal commencé le mercredi, 16 janvier, à six heures du soir, continua sans interruption jusqu'au jeudi soir, 17 janvier, à sept heures.



JEAN MAILHE
Député en 1791 à la Convention et au Conseil des Cinq-Cents.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet).

« C'était, dit le Journal de Brissot qui, certes, n'eût pas manqué pourtant de dénoncer les désordres de l' « anarchisme », c'était le spectacle le plus imposant dont jamais les hommes aient été témoins, que de voir plus de sept cents citoyens choisis par vingt-cinq millions de leurs semblables pour exercer leurs pouvoirs, monter, tour à tour, à la tribune, et exprimer leur opinion sur le sort d'un homme qui réglait, il y a peu de temps, les destinées d'une grande nation. Le patriotisme et la probité du très grand nombre, les lumières de la plupart, les talents de plusieurs ajoutaient un nouvel intérêt à l'importance de la délibération. Oh! que la nation entière ne pouvait-elle entendre ses re

[illegible] juger leur opinion, peser leurs motifs et démêler leur intention ! » Ce témoignage spontané et immédiat du Journal de Brissot aurait dû suffire à écraser la légende.

Circonstance remarquable : c'est Mailhe qui donna le premier son opinion. L'appel nominal se faisait, comme on sait, par département, et par ordre alphabétique de département. Quand un département avait voté dans un appel nominal le premier, au scrutin suivant l'appel commençait par le département suivant. Ainsi, à un premier appel nominal on commençait par l'Ain ; à un second appel nominal on commençait par l'Allier et ainsi de suite. Au moment où s'ouvrit dans le procès de Louis XVI la série à jamais fameuse des quatre appels nominaux, on en était au commencement de la lettre G, au département du Gard. Il aurait donc fallu commencer le premier appel par le Gard, le second par la Haute-Garonne, le troisième par le Gers, etc. Avant l'ouverture du quatrième scrutin, le procès-verbal spécifie que le secrétaire, Osselin, « se conforme à l'usage observé par la Convention, qui est de suivre, pour chaque appel nominal, l'ordre alphabétique des départements, *afin que successivement chacun ait l'avantage d'opiner et de voter le premier* ».

Or, j'observe que dans les deux premiers scrutins cette règle ne fut pas suivie. On commença bien par le Gard le premier appel nominal, celui sur la culpabilité du roi, mais au second, sur l'appel au peuple, au lieu de passer au département immédiatement suivant et de commencer par la Haute-Garonne, on commença encore par le Gard. Ce fut très probablement pure inadvertance. Ou bien les secrétaires de la séance du 14 pensèrent-ils que, pour une même séance, le même ordre d'appel pouvait être maintenu? Pensèrent-ils même qu'il devait être maintenu pour toute la série des votes relatifs à un même objet général, ici au jugement de Louis XVI? Des esprits très soupçonneux et sans doute fort téméraires pourraient conjecturer aussi que si les secrétaires de la Convention, très dévoués à la Gironde, donnèrent deux fois de suite le premier tour au Gard, c'est afin que dans le troisième vote, celui sur la peine, la Haute-Garonne pût opiner la première, et que Mailhe pût agir sur toute la série des votes en posant d'emblée la question du sursis. En tout cas, il me paraît probable que, si au troisième vote, les secrétaires revinrent à la règle qu'ils paraissaient avoir oubliée et s'ils appelèrent d'abord la Haute-Garonne, ce fut sur l'intervention de ceux des Girondins qui étaient dans le secret de la combinaison Mailhe. On pressentait que les votes pour et contre la mort s'équilibreraient à peu près. Si donc à ceux qui rejetteraient la mort s'ajoutait un certain nombre de Conventionnels qui, tout en la votant, indiqueraient la nécessité d'un sursis, on pouvait mettre la mort en échec.

Mais pour cela, il ne fallait pas perdre une voix. Il fallait que l'exemple donné par Mailhe pût produire tout son effet sur tous les députés. Il fallait

donc que Mailhe votât le premier, et c'est sans doute pourquoi les secrétaires, après avoir donné d'abord la parole au Gard dans les deux premiers scrutins, passèrent pour le troisième à la Haute-Garonne. Mais comment Mailhe formula-t-il sa motion ? Déclara-t-il que son vote pour la mort était subordonné au sursis ? ou bien que les deux questions étaient indépendantes ? D'après *les Archives parlementaires,* qui ont collationné leur texte sur la minute même du procès-verbal de la Convention, Mailhe aurait dit :

« Par une conséquence naturelle de l'opinion que j'ai déjà émise sur la première question, je vote pour la mort de Louis. Je ferai une seule observation. Si la mort a la majorité, je pense qu'il serait digne de la Convention nationale d'examiner s'il ne serait pas politique et utile de presser ou de retarder le moment de l'exécution. *Cette proposition est indépendante de mon vote.* Je reviens à la première question et je vote pour la mort. »

Or, il est absolument impossible que Mailhe ait prononcé à ce moment, la phrase soulignée, et si elle figure en effet à la minute des procès-verbaux, ce ne peut être que l'effet d'une surcharge complaisante et d'un remaniement ultérieur. Il suffit, pour être sûr que Mailhe n'a pas prononcé cette phrase, de se reporter à l'incident qui se produisit, dans la même séance, entre Garrau, Cambon et Mailhe lui-même. C'est pendant qu'on dépouillait le scrutin. Le résultat du vote pouvait être complètement renversé selon que le vote de mort, rendu par Mailhe et plusieurs autres députés avec motion de sursis, était conditionnel ou absolu. Garrau interrogea Mailhe :

« Avant que le résultat de l'appel soit proclamé, je demande qu'on définisse d'une manière bien précise la nature et le terme des suffrages ; des membres viennent de demander à Mailhe si son vœu contenait une réserve, ou s'il avait donné un suffrage pur et simple ; il a répondu qu'il n'y avait mis aucune restriction. Je demande que Mailhe explique lui-même son vœu qui paraît avoir été suivi de plusieurs membres de cette assemblée, et dont il est important de connaître la nature. »

Evidemment, si Mailhe avait dit, en formulant sa motion relative au sursis : « Cette proposition est indépendante de mon vote », il n'y aurait eu aucun doute. Au reste, Mailhe lui-même répond ceci : « Au point où en sont les choses, il ne m'est possible que de répéter le vœu que j'ai émis hier : *je le répèterai donc sans en changer non pas un mot, mais une seule lettre.* Je prie les citoyens, mes collègues, qui m'ont entendu d'attester si ce que je vais répéter est ce que j'ai prononcé hier. Voici sur mon honneur, ce que j'ai dit hier. » Et Mailhe reproduit littéralement le texte cité plus haut, *moins la phrase soulignée.*

Puis, il ajoute : « Je ne puis, ni ne veux donner aucune explication ». Je suis très tenté de croire qu'il avait laissé à dessein une forme ambiguë à son vote : il se réservait, selon le résultat de l'appel et l'état des esprits, de lui donner telle ou telle signification. C'est quand la majorité pour la mort

fût acquise, même si on comptait Mailhe et ses amis comme opposants, qu'il se décida à préciser. Il se dit sans doute : A quoi bon se compromettre pour une cause qui, même ainsi, est perdue? Mais il y a dans toute sa conduite quelque chose d'ambigu et de trouble qui semble bien confirmer les soupçons de Baudot. En tout cas, il y a là une intrigue. A en croire une note assez aigre du Journal de Brissot (numéro du mercredi 23 janvier), beaucoup de Conventionnels avaient compris que l'adoption du sursis était, pour Mailhe, la condition absolue de son vote pour la mort. Et c'est une preuve de plus que Mailhe n'avait pas déclaré que « la proposition était indépendante de son vote ».

« Mailhe (dit *le Patriote français*), dont on lira l'amendement au département de Haute-Garonne, a prétendu ensuite que cet amendement n'était pas indivisible; mais toute la Convention en était si convaincue que, lorsque plusieurs membres ont conclu à la mort, en adoptant son sursis, il n'y a eu aucune réclamation, et lui-même n'a réclamé que trente heures après. Il ne m'appartient pas de penser qu'aucune considération ait pu influencer notre collègue; mais j'ai dû dire pour la vérité du fait, que sa réclamation tardive n'a été faite à moi-même qu'à l'instant où le scrutin finissait d'être dépouillé. »

Quand, dans la séance du 18, il fut procédé à la vérification des votes, Mailhe, opportunément malade, se dispensa de fournir des explications personnelles et précises.

Plusieurs de ceux qui avaient voté l'amendement de Mailhe déclarèrent que leur vote était indivisible. D'autres, au contraire, expliquèrent que le vœu en faveur du sursis n'enlevait pas son caractère absolu et inconditionnel à leur vote pour la mort. « Mailhe, dit le procès-verbal, était absent pour maladie; on observe que son vote, tel qu'il l'avait d'abord énoncé et qu'il le répéta hier, ne renferme aucune restriction, et que la demande qu'il a faite d'une discussion sur l'époque de l'exécution est indépendante de son vote pour la mort. » C'est sans doute cette interprétation donnée après coup qui a pris place abusivement dans l'énoncé premier du vote. Mais, pour prévenir toute contestation, la Convention ne compta pas, parmi ceux qui avaient voté la mort sans conditions, Mailhe et ses amis. C'est ainsi, par une intrigue girondine assez obscure et un peu inquiétante que s'ouvrit, avec Mailhe, le vote sur la peine. Pendant treize heures, les votes de mort, absolus ou conditionnels, les votes de détention ou de bannissement se succédèrent de telle sorte qu'il était impossible de savoir de quel côté serait la majorité.

Vergniaud vota pour la mort, mais avec le sursis de Mailhe. Ce n'était point en contradiction directe et brutale avec son discours, car il avait déjà affirmé souvent la culpabilité de Louis, et il avait dit que le peuple seul pouvait faire grâce. En demandant que la Convention délibérât sur

l'idée du sursis, il réservait une suprême chance à la clémence. Pourtant, s'il n'y a pas opposition absolue et violente entre son discours et son vote, il y a néanmoins comme une dissonance qui laisse dans l'esprit quelque malaise. Sa magnifique parole sur « l'humanité sainte » se résout en un vote de mort, à peine tempéré d'une réserve incertaine et qui ne liera pas Ver-



Marie-Antoinette, la Médicis du XVIIIe siècle

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

gniaud jusqu'au bout. L'irrésolution et l'inconsistance girondines apparaissent à fond. Le grand Condorcet semble heureux d'avoir trouvé, dans son opposition irréductible et de principe à la peine de mort, un point fixe, un recours contre son hésitation habituelle :

« Toute différence de peine pour les mêmes crimes est un attentat contre l'humanité. La peine contre les conspirateurs est la mort, mais cette

peine est contre mes principes; je ne la voterai jamais. Je ne puis voter la réclusion que nulle loi ne m'autorise à voter. Je vote pour la peine la plus grave dans le Code pénal et qui ne soit pas la mort. Je demande que la réflexion de Mailhe soit discutée, car elle le mérite. »

Mais Danton, si conciliant d'habitude, lui qui bientôt, attaqué à fond par la Gironde, ne se décidera qu'à la dernière extrémité à marcher sur elle, à quel mobile obéissait-il en faisant de l'énoncé de son opinion une sorte de bref réquisitoire contre les Girondins?

« Je ne suis point de cette foule d'*hommes d'Etat* qui ignorent qu'on ne compose point avec les tyrans, qui ignorent qu'on ne frappe les rois qu'à la tête, qui ignorent qu'on ne doit rien attendre de ceux de l'Europe que par la force de nos armes. Je vote pour la mort du tyran. »

Il pensait sans doute que puisque la guerre générale était inévitable, il fallait y entrer avec audace, avec défi, et donner au jugement du roi toute sa valeur révolutionnaire. Il en voulait sans doute à la Gironde de ces combinaisons incertaines et impuissantes qui n'arrêtaient pas les événements, mais qui contrariaient l'élan de la Révolution.

Comme pour justifier ce ton dédaigneux et hautain de Danton, Brissot formule son opinion en un discours tout plein de découragement et de détresse. Cet honnête homme, simple de mœurs et affairé, d'un esprit assez étendu, mais inquiet, superficiel et léger, était débordé par son œuvre. Il avait déchaîné la guerre dans l'espérance candide qu'elle aurait, en quelques mois, résolu le problème de la Révolution : elle aurait démasqué le roi, « déroyalisé la Constitution » et groupé autour de la France libre les peuples aisément affranchis. Il avait pratiqué en Amérique les quakers, les hommes de paix, et c'est un peu avec des idées et des sentiments de quaker qu'il avait ouvert la guerre, comme le court et nécessaire prologue de la paix définitive dans l'universelle liberté. Dans cette idylle, nul doute que la nation, débarrassée de la trahison et de la tyrannie, ne fît grâce au moins de la vie au roi. Et voilà que le vent de guerre soufflait en tempête, voilà que le tourbillon de mort et de sang s'élargissait, voilà que les peuples, abusés par leurs tyrans ou effrayés par la violence libératrice de la Révolution, se détournaient de la France; voilà que dans cet orage toutes les passions de colère et de haine, toutes les jalousies et tous les soupçons furieux se déchaînaient, et la grande mer apaisée et lumineuse qui devait aller de la France à l'Amérique, envelopper et baigner l'Angleterre, s'insinuer doucement dans toutes les déchirures de tous les rivages, était un océan aveugle et trouble, sombre comme la haine et sanglant comme la mort. Brissot, désemparé et effrayé, tentait maintenant de limiter son propre ouvrage, de contenir et de refouler la guerre :

« La Convention a rejeté l'appel au peuple et, je le dis avec douleur, en protestant de mon respect pour la Convention, le mauvais génie qui a fait

prévaloir cette décision a préparé des maux incalculables pour la France... Je vois dans la sentence de mort le signal d'une guerre terrible, guerre qui coûtera prodigieusement de sang et de trésors à ma patrie, *et ce n'est pas légèrement que j'avance ce fait;* non pas que la France ait à redouter les tyrans et leurs satellites, mais les nations, égarées par des calomnies sur le jugement de la Convention, se joindront à eux. »

Évidemment, il était alors en correspondance directe et constante avec Fox et ses amis. Ce serait un grand trésor pour l'histoire si on retrouvait des traces de cette correspondance. Lord Lansdowne, à la Chambre des Lords, parla de Brissot, en ces jours tragiques, comme d'un homme très capable et très honnête, dont il s'honorait d'être l'ami.

Je trouve dans un article un peu postérieur de la *Chronique de Paris* (5 février), signé de Condorcet et de Delaunay d'Angers, la trace des espérances que bien des révolutionnaires français avaient mises un moment dans l'Angleterre :

« Il n'est pas inutile d'observer que si quelqu'un a contribué volontairement et par un système suivi de perfidie politique à la mort de Louis, c'est ce même George qui fait semblant de le pleurer. *Car celui qui pouvait séparer la Prusse de l'Autriche, exiger le dispersement des émigrés et empêcher la guerre; celui qui pouvait, en reconnaissant la République française, en lui procurant à la fin de septembre une paix* HONORABLE ET LIBRE, LUI DONNER LA LIBERTÉ DE POUVOIR, SANS DANGER, N'ÉCOUTER QUE SA CLÉMENCE *et qui ne l'a pas fait, n'a certainement regardé la chute et la mort de Louis que comme un événement favorable à ses desseins.* »

Ce que, en janvier, quelques Conventionnels optimistes n'espéraient plus du roi d'Angleterre, ils s'obstinaient à l'espérer encore d'un retour de l'opinion anglaise, et c'est pour ménager ce retour qu'ils demandaient à la Révolution de « n'écouter que sa clémence ».

Évidemment, le groupe des opposants anglais avait supplié Brissot de lutter jusqu'au bout pour prévenir la condamnation à mort du roi. A ce prix, ils espéraient encore pouvoir empêcher la déclaration de guerre, et c'est sur ces assurances que Brissot luttait obstinément, non sans probité d'esprit et sans courage. Il ne se rallia pas à l'amendement de Mailhe dont il se peut que les origines lui aient paru suspectes. Il proposa une combinaison qui tendait en somme à reproduire l'appel au peuple. C'était la mort, avec sursis jusqu'à ce que la Constitution eût été approuvée par le peuple. Il est bien clair que les assemblées primaires, réunies pour examiner la Constitution et sachant que leur vote allait donner le signal de la mort du roi, auraient naturellement recherché s'il ne convenait pas de glorifier en quelque sorte, par un acte de générosité et de clémence, la Constitution nouvelle. C'est bien là d'ailleurs le sens que Brissot donnait à sa motion : « Cette suspension met votre jugement sous la sauvegarde nationale, elle imprime à votre jugement

ce caractère imposant de désintéressement et de magnanimité dont je désirerais l'environner : *enfin elle associe à votre jugement la nation entière.* »

Vaine combinaison qui reproduisait cet appel au peuple déjà écarté ! C'est chose remarquable comme ceux qui ne voulaient pas de la mort ne surent pas s'entendre pour adopter une formule et une résolution uniques. Sans doute ils auraient entraîné ainsi plus d'un hésitant. Brissot termine par un retour mélancolique et découragé sur lui-même :

« Mon opinion sera calomniée, c'était le sort réservé à mon opinion, quelle qu'elle fût. Je ne répondrai aux calomnies que par une vie irréprochable, car je défie ici mes adversaires de citer et de prouver un seul fait ; j'y répondrai par mon honorable pauvreté, que je veux léguer à mes enfants, et peut-être le moment n'est-il pas loin où ils recueilleront ce triste legs. »

Le pauvre Brissot, dont la famille logeait dans un modeste appartement d'une rue voisine du château de Saint-Cloud, était accusé de l'avoir installée dans le château, et cela l'assombrissait. Il avait une façon un peu geignante et puérile de repousser la calomnie, et le ressouvenir de ces polémiques misérables, à l'heure même où il juge un roi, a quelque chose d'un peu déplaisant. Mais, lui aussi, voyait venir l'ombre de la mort.

Gensonné lança un brûlot, mais qui devait bientôt se retourner contre la Gironde :

« Je demande que la Convention, afin de prouver qu'elle n'admet point de privilèges pour les scélérats, enjoigne au ministre de la Justice de poursuivre, par devant les tribunaux, les assassins et les brigands des 2 et 3 septembre. »

Thomas Paine, qui avait été envoyé par la ville de Calais à la Convention, dit que sa haine pour les rois était connue, et aussi sa compassion pour tous les infortunés, et que sachant que la condamnation à mort risquait d'aliéner à la France bien des âmes, il votait la détention jusqu'à la paix.

L'appel nominal avait duré jusqu'à jeudi soir sept heures, et avant que le résultat en soit proclamé, je veux joindre au témoignage que j'ai déjà cité du *Patriote français*, celui d'un autre journal dévoué aussi à Roland et à la Gironde, le *Moniteur universel*. Lui aussi atteste que c'est dans le plus grand calme, sans qu'aucune tentative de pression eût été faite sur un seul député, que la Convention rendit son jugement :

« Jamais, dit-il dans le numéro du 20 janvier, on ne vit moins de groupes, moins de motions et moins d'appareil pour les réprimer ou les contenir... Quelle délibération fut plus calme et aussi longue que le procès de Louis ? Quelle question tint plus directement aux opinions et aux passions opposées, aux affections et aux intérêts divers, enfin à toutes les causes naturelles d'agitation ? La force armée est à peu près inorganisée, et l'on circule sûrement, de nuit comme de jour, dans tous les réduits d'une ville immense. ... *L*[illegible]

Mais c'est dans la Convention même, pendant que les secrétaires dépouillaient le scrutin, qu'il y eut une émotion violente et effervescente. Le bruit se répandit que les suffrages étaient également partagés, qu'une voix suffirait à sauver Louis. Duchastel. malade, et qui n'avait pas pris part au premier appel, arriva en robe de chambre et demanda à voter. On savait qu'il était contre la mort. Allait-on l'admettre? La gauche cria que les secrétaires l'avaient fait mander, qu'ils avaient abusé de ce qu'ils pouvaient connaître le résultat avant la Convention pour tenter ce dernier effort et faire pencher en faveur de Louis la balance immobile. Qui sait s'ils n'avaient pas profité aussi de l'incertitude et de l'ambiguïté de certains votes pour manipuler les suffrages? Voilà justement Manuel qui sort de la Convention en emportant une liste. Que signifie cela? Quoi! une intrigue du bureau sauverait le tyran! Quoi! tous ses crimes seraient impunis! Quoi! le sang de ses victimes ne serait pas vengé, et l'Europe se rirait d'une Révolution débile qui n'ose pas frapper la trahison et qui restaure, par une fausse pitié qui est encore de l'adoration, l'idole de la monarchie! Non, non, nous sauverons la liberté! nous sauverons la patrie!

Cet émoi de la Montagne était vain, car la majorité avait condamné Louis à mort sans condition et sans sursis. Le président (c'était Vergniaud) proclama à dix heures du soir le résultat, légèrement rectifié depuis.

En fait, et vérification faite, voici comment les votes s'étaient répartis : sur les 749 députés : il y avait eu 15 absents par commission, 7 malades, 5 s'étaient volontairement abstenus. Il y avait eu donc 721 votants et la majorité absolue était de 361. 2 avaient voté pour les fers, 286 pour la détention, 2 le bannissement à la paix, ou pour le bannissement immédiat, ou pour la réclusion (quelques voix ayant ajouté : la peine de mort conditionnelle, si le territoire était envahi), 46 avaient voté pour la mort avec sursis, soit après l'expulsion des Bourbons, soit à la paix, soit à la ratification de la Constitution ; 361 avaient voté pour la mort; et 26 avaient voté pour la mort, en demandant une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût ou non différée et en déclarant leur vote indépendant de cette demande.

Ainsi, au total, il y avait, pour la détention ou la mort conditionnelle 334 voix, et pour la mort sans condition, 387. Absents ou non votants, 28. Quel intérêt a donc M. Dareste, historien conservateur et consciencieux, à négliger dans son calcul les 26 qui, tout en demandant qu'il fût statué sur le sursis, votèrent la mort sans condition? Lui est-il agréable de constater que la majorité pour la mort fut tout juste égale à la majorité absolue, à 361 ? Mais le Girondin Salle lui-même reconnut en séance, le 17 au soir, que la majorité était d'au moins 40 voix; en fait, elle fut de 53 voix. Plus de la moitié des 749 Conventionnels vota la mort. Mais en vérité, est-ce que c'est par une évaluation numérique que se jugent ces grands et terribles [illegible]

A ce point de la Révolution, Louis ne pouvait échapper à la mort. Même si la majorité de la Convention avait d'abord écarté la peine capitale, Louis n'aurait pas tardé à être frappé à mort. Il est visible, par l'attitude de la Montagne au moment où elle crut à un vote de clémence, que ni la Montagne, ni Paris n'auraient accepté ce vote. Presque tous les représentants de Paris, 20 sur 22 avaient voté la mort. Seuls, Dusaulx et Thomas avaient demandé la réclusion. Philippe-Égalité lui-même, ou par l'entraînement du rôle révolutionnaire auquel il s'était condamné, ou par peur, avait voté la mort. Entre Paris et les départements, il y aurait eu donc un déchirement. Sous quelle forme le peuple de Paris aurait-il manifesté sa volonté ? Aurait-il marché sur le Temple pour « faire justice » lui-même, puisque les représentants de la France se dérobaient ? Et les massacreurs de Septembre auraient-ils, cette fois encore, visité une prison ? Tous les partis, depuis des semaines, ou craignaient ou affectaient de craindre que des forcenés ou des stipendiés ne se portassent au Temple pour égorger le roi. Louvet, qui se plaisait aux hypothèses dramatiques, avait souvent évoqué celle-là. Gensonné, quand il vota et prononça la mort, recommanda expressément que l'on veillât à la sûreté des enfants du roi. La Gironde allait répétant que l'impunité laissée aux massacreurs de Septembre les encourageait à un attentat plus illustre encore : et elle concluait que si la France, si la Révolution étaient déshonorées par l'assassinat du roi, enlevé à ses juges par le poignard des meurtriers, ce serait la faute de ceux qui protégeaient l'anarchie.

La Montagne sentait bien qu'un coup terrible serait aussi porté à la Révolution : Marat, Robespierre, les orateurs des Jacobins, prodiguaient les avertissements au peuple. Mais si l'on pouvait redouter un coup de violence dans la période même où le roi était jugé et où les plus passionnés pouvaient espérer sa condamnation, que serait-ce après un vote de clémence? Gouverneur Morris écrivait, le 10 janvier, à Washington :

« Le sort du roi doit être décidé lundi prochain, 14. Cet infortuné a examiné, avec ses défenseurs et sans sortir du plus grand calme, tous les chefs d'accusation dont on le charge, et il en a conclu que la majorité de la Convention voterait pour l'appel au peuple, *et que conséquemment il serait massacré*. Hélas ! au point où en sont les choses, il n'y a plus de moyen terme possible ; il faut qu'il remonte sur le trône ou qu'il périsse. »

Sans doute, si Louis XVI entrevit la mort par égorgement, il préféra la mort sur l'échafaud, suprême triomphe de la royauté martyre.

La Montagne, au lendemain d'un vote laissant la vie à Louis XVI, aurait sans doute continué ses efforts pour contenir la colère du peuple de Paris. Mais elle aurait cherché à peser sur la Convention pour lui arracher enfin, par mesure de salut public, un vote de mort. Peut-être l'obscure intrigue de Mailhe lui aurait fourni le prétexte nécessaire. Il eût été facile de l'accuser de connivence avec l'envoyé espagnol et, l'ayant décrété de trahison, la pre-

mière sentence en faveur du roi était annulée. C'est sans doute de cette intrigue et de l'émotion du vote équivoque auquel il se prêta, que datent ces terreurs de Mailhe que Baudot a notées. Mais, en tout cas, quel que fût le mode adopté par la Montagne et Paris pour revenir sur le jugement, c'eût été la guerre civile entre les deux fractions de la Convention. Et, sans doute, la lutte qui éclatera en juin entre les départements, soulevés pour la défense des Girondins proscrits, et Paris, eût éclaté dès lors. La Gironde aurait eu, dans cette lutte, un malheur immense. Malgré elle, elle aurait apparu comme le parti du roi. L'humanité, la pitié, aurait été, sans qu'elle le voulût expressément, le point de ralliement de la contre-révolution.

Il est déjà significatif que les députés des quatre départements qui forment le cœur même et le dur noyau de la Bretagne : le Finistère, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, aient presque tous voté contre la mort : 25 contre 9. Des treize députés du Calvados, qui jouera un si grand rôle bientôt dans la guerre girondine, *un seul*, Jouenne-Longchamp, vota la mort sans condition, et encore indiqua-t-il la possibilité d'un sursis. Les douze autres votèrent le bannissement. Dans la Mayenne, sur 8 députés, 2 seulement votèrent la mort sans condition, 4 votèrent le bannissement, et 3 votèrent la mort conditionnelle, expressément surbordonnée à un sursis.

Chose curieuse! En Vendée, au contraire, presque tous les représentants votèrent la mort, 7 contre 2. Mais dans les départements qui seront le refuge de la Gironde ou son point d'appui, dans cette partie de la Normandie qui est adossée à la Bretagne et dans la presqu'île bretonne, l'immense majorité des représentants est contre la mort. Pourquoi? Ils n'étaient pas royalistes. Tous avaient déclaré, et en toute sincérité, Louis coupable. L'intrépide et obstiné Lanjuinais, quand il motive son vote, ne cherche pas à excuser le roi :

« Comme homme, je voterais la mort de Louis; mais comme législateur, considérant uniquement le salut de l'État et l'intérêt de la liberté, je ne connais pas de meilleur moyen pour les conserver et les défendre contre la tyrannie, que l'existence du ci-devant roi. Au reste, j'ai entendu dire qu'il fallait que nous jugeassions cette affaire comme la jugerait le peuple lui-même. Or, le peuple n'a pas le droit d'égorger un prisonnier vaincu ; c'est donc d'après le vœu et les droits du peuple, et non d'après l'opinion que voudraient vous faire partager quelques uns d'entre nous, que je vote pour la réclusion jusqu'à la paix, et pour le bannissement ensuite, sous peine de mort au cas qu'il rentrât en France. »

Non, ils n'étaient pas royalistes. Mais sans doute dans l'Ouest, qu'ils représentaient et dont ils reflétaient la pensée, il se faisait dans les esprits un mélange confus de pitié, de résistance, de défiance. Ces hommes commençaient à dire : c'est assez. Ils avaient peur que la Révolution, en déracinant tout le passé, touchât à quelques fibres de leur cœur, à leur foi religieuse; ils craignaient aussi [illegible]

plus lente de leur être et précipitât outre mesure le rythme de leur propre vie. La mort du roi était comme le symbole d'une politique d'anéantissement : et ils voulaient retenir du passé tout ce qui n'était pas violemment inconciliable avec l'ordre nouveau.

Ainsi, à l'insu même des révolutionnaires de la Bretagne péninsulaire, les mélancolies secrètes de leur cœur pouvaient se pénétrer de royalisme. Quand Marat appelait « royalistes », ceux qui ne voulaient pas la mort du roi, il les calomniait à coup sûr ; mais il pressentait aussi les rapprochements qui se produiraient un jour. Pour plusieurs, la pitié était un commencement de vertige, et une première tentation.

Déjà les cris de colère des Girondins contre la Montagne et contre Paris, leurs combinaisons pour sauver le roi, trouvaient dans l'Ouest un écho redoutable, et les royalistes entraient à coup sûr, sans avouer leur but suprême, dans ces confuses agitations. Marat publie un « extrait d'une lettre de Quimper, le 14 décembre » qui est inquiétante ; c'est comme un prodrome de guerre civile, et d'une guerre civile où, par la force des choses, les révolutionnaires modérés seraient soutenus, enveloppés, débordés peut-être par les royalistes déguisés :

« Il y a eu ici, avant-hier, une fermentation; les députés de ce département qui sont d'enragés Rollandins, entre autres Kervelegan, Gomaire et Maret ont écrit une lettre alarmante ; voici la substance de leurs impostures :

« Le parti Marat et Robespierre ne demande la punition du roi que « pour élever l'Égalité au trône. La Convention ne délibère pas libre- « ment, elle n'est même pas en sûreté à Paris. Ils finissent par inviter le « département à tenir une force armée prête à se rendre à Paris au premier « signal.

« En conséquence, le département a arrêté hier, dans une séance publi- « que, qu'il serait levé dans son ressort un corps de 500 hommes, prêt à mar- « cher le 25 de ce mois ; que copie de cet arrêté sera envoyée à tous les dis- « tricts et municipalités. »

« Nous voilà donc menacés de la guerre civile par d'infâmes députés qui cherchent à armer tous les départements contre Paris, pour favoriser l'enlèvement du tyran ; par d'infâmes députés, peut-être tous complices de ses crimes, qui fomentent des divisions intestines. »

Comment les royalistes, auxquels les déclarations girondines fournissaient des arguments si aisés, n'auraient-ils pas songé à en tirer parti ? Et comment un jour les Girondins n'auraient-ils pas été inclinés à chercher un point d'appui dans ce fond de royalisme à demi inconscient qui subsistait en bien des cœurs, et que leurs véhémentes attaques contre la Révolution extrême avait flatté ? Mais ce n'étaient encore que d'obscures tendances, inaperçues de ceux mêmes en qui elles s'éveillaient.

Par le vote du 16 et du 17, le coup décisif était porté. La Convention repoussa aussitôt la requête des défenseurs de Louis, demandant l'appel au peuple, non pas comme une mesure politique, mais comme un appel judiciaire. Elle ne donna aucune suite à la lettre de l'envoyé espagnol, qui d'ailleurs n'avait fait aucune proposition ferme au nom de sa Cour, mais avait



SANTERRE
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

seulement demandé des délais pour qu'elle eût le loisir d'en faire, comme si elle avait été surprise par les événements !

Enfin, la Convention, en un quatrième appel nominal, rejeta le sursis demandé encore par Buzot et par Brissot. Buzot avait cherché à enlever toute autorité au vote de mort et à l'empoisonner :

« Il n'y a qu'une majorité de cinq voix. Ce que je crains, c'est d'Orléans, qui, né sur le trône, c'est-à-dire dans la boue, doit nécessairement vouloir la domination... Je ne veux pas être l'instrument de ce parti... Ce parti ne veut la mort de Louis XVI que pour y placer un autre roi. »

Et c'est toute la Montagne qu'il enveloppait de ce soupçon. Brissot insiste encore longuement, presque désespérément, au nom de la paix, oubliant qu'il était trop tard, que le parti de la guerre était dès lors le maître en Angleterre, et que lui, Brissot, ne pouvait, sur la foi de quelques correspondances privées, apporter à la Convention une certitude et une garantie.

Par 380 voix contre 310, elle signifia sa volonté d'en finir. Vergniaud vota contre le sursis. Il avait sans doute entrevu la guerre civile, prête à surgir d'un vote de clémence; et il s'était épouvanté de voir qu'en cette guerre civile la Gironde serait liée au roi. Ainsi la marche précipitée de la Révolution excluait les compromis éloquents, les vastes combinaisons un peu incertaines.

Baudot a dit : « Mirabeau a souvent entraîné, par son éloquence, l'Assemblée constituante. Je doute qu'il en eût été de même à la Convention. Les passions y étaient plus fortes que l'art oratoire. Vergniaud était grand orateur sur le char en course de la Révolution : voulait-il l'arrêter ou le faire rétrograder, il perdait tout son crédit. » Quand Vergniaud rejette le sursis, on dirait que, tombé en effet du char de la Révolution, il se met un moment à courir après lui. C'est en vain : il n'y remontera plus.

Le supplice fut fixé au lundi matin 21 janvier. Paris était tranquille. La municipalité avait ordonné que, la nuit, les maisons fussent éclairées afin de rendre la surveillance plus facile. La ville muette et dormante, avec ces innombrables lueurs immobiles et voilées, était comme le catafalque de la monarchie. Les royalistes songèrent-ils un moment à enlever le roi, à le délivrer pendant qu'il serait conduit du Temple à la mort? C'est possible, car des appels à la clémence furent placardés çà et là. Mais ils y avaient sans doute renoncé dès le 20 janvier: car, à ce moment, l'ancien garde du roi, Pâris, abordant dans un restaurant du Palais-Égalité le conventionnel Lepelletier de Saint-Fargeau, lui demandait : « Vous avez voté la mort ? » et le tuait. Si Pâris avait cru possible d'enlever le roi le lendemain, il se serait réservé pour cette entreprise, et il n'aurait pas éveillé les défiances par cet attentat. Il put s'échapper, mais il s'était exposé à être pris : et il n'aurait pas couru cette chance si, le lendemain, un rendez-vous avait été donné, sur le passage du roi, aux royalistes les plus hardis. Ils ne purent sans doute, sous la surveillance active de la municipalité, se réunir et se concerter. A la nouvelle de l'assassinat de Lepelletier, un frisson de colère et de douleur, mais d'orgueil surtout, traversa le cœur des révolutionnaires, de ceux qui avaient voté la mort du roi. Qui osera dire maintenant que nous avons voté sous le coup de la menace et de la peur? Le danger, il est pour les régicides. Et, en même temps, l'obscure réclamation de l'humanité se taisait en eux. Ils étaient

délivrés d'un cauchemar. En donnant la mort au roi, ils s'exposaient à la recevoir. Ils allaient marcher désormais à travers la menace des poignards cachés. Et la veille même du jour où elle allait frapper le roi, la Révolution avait son martyr à elle. La mort avait réservé à la Révolution cette sublime priorité. Le 20 au soir, Louis fit ses adieux aux siens et recommanda qu'on ne les laissât point redescendre. Il voulait garder non seulement son courage, mais sa tranquillité d'âme, pour porter la mort sans défaillance. Il veilla avec son confesseur, un prêtre non assermenté, M. Edgeworth, jusqu'à deux heures du matin, puis s'endormit jusqu'à cinq heures.

« J'ai, dit-il, retrouvé mes forces ». Vers neuf heures, au moment de quitter le Temple, il remit à un officier municipal un papier, qui était son testament. C'est la voiture du maire qui le porta du Temple à la place de la Révolution. Dans le trajet, il lut les prières des agonisants et les psaumes de David.

Paris était calme, un peu morne. L'affluence dans les rues était médiocre ; la circulation peu active. La grandeur tragique de l'événement semblait avoir refoulé la vie extérieure de la cité dans la profondeur des cœurs. L'échafaud était entouré par plusieurs bataillons de la garde nationale que Santerre commandait. Le peuple était au delà... Louis, remis aux mains de l'exécuteur, ôta lui-même son habit et son col. Il ne voulait point d'abord se laisser attacher les mains ; il s'y résigna sur un mot dit à voix basse par son confesseur. Tout à coup, il s'avança sur le côté gauche de l'échafaud, le visage très rouge, et se mit à parler au peuple. Avait-il gardé quelque espoir d'être délivré par la foule ? Avait-il cru que des fidèles le sauveraient à la dernière heure, ou que peut-être le peuple, ému, lui ferait grâce ? Plusieurs l'ont cru à ce moment, et Santerre l'a dit à Mercier du Rocher : ils ont conjecturé que si Louis s'adressait à la foule, c'était en effet dans l'espérance de l'émouvoir. Vaines hypothèses qu'il est à jamais impossible de vérifier. Il y a toujours des replis de l'âme humaine où la clarté de l'histoire ne pénètre pas. Il est certain que Louis s'était préparé à la mort : et c'est sans doute au-devant de la mort qu'il croyait aller.

« Je meurs innocent, dit-il d'une voix très haute et très distincte; je pardonne à mes ennemis, et je désire que mon sang soit utile aux Français et qu'il apaise la colère de Dieu ».

Mais les tambours de la garde nationale, sur l'ordre du général Berruyer, roulèrent et couvrirent sa voix ; il semble qu'il eût voulu parler plus longtemps encore. Il poussa un cri de colère. Il ne lutta pas cependant. A dix heures dix minutes, sa tête tomba. Le canon du Pont-Neuf, qu'un moment on avait songé à tirer pour annoncer l'exécution, resta muet. Il ne fallait pas, selon un de ces mots éloquents et terribles qu'improvisait alors la passion révolutionnaire, que la tête d'un roi fît en tombant plus de bruit qu'une autre tête.

Le corps fut porté au cimetière de la Madeleine, et enseveli dans une couche de chaux vive, « entre ceux qui étaient morts le jour des fêtes du mariage de Louis et ceux qui avaient été tués le Dix-Août ». Un pieux et courageux royaliste de Sens l'avait demandé pour l'enfermer dans la tombe du Dauphin son père. La Convention voulait que les restes mêmes « du dernier des rois » se perdissent dans la banalité de la sépulture commune.

Tout ce jour, il y eut comme un malaise dans Paris. Ces déracinements profonds ne vont pas sans d'innombrables meurtrissures, et il y a toujours quelque fibre du passé qui souffre dans les cœurs même les mieux renouvelés. Bien des femmes pleurèrent ; et une partie de la bourgeoisie avait peur. Qui sait à quelles audaces se porterait un peuple qui venait d'abattre la tête d'un roi ? Mais toutes les forces révolutionnaires avaient un trop grand intérêt à ce que cette journée restât solennelle et calme pour qu'aucun mouvement fût à craindre ; et les forces contre-révolutionnaires n'étaient ni assez grandes, ni assez organisées, ni assez audacieuses pour chercher à convertir en révolte l'émoi involontaire des cœurs.

La vie commune, à peine ralentie dans les premières heures du jour, reprit presque aussitôt son cours ordinaire. « Comme de coutume, disent les *Révolutions de Paris*, la laitière est venue vendre son lait, les maraîchers ont apporté leurs légumes et s'en sont retournés avec leur gaîté ordinaire, chantant les couplets d'un roi guillotiné. Les riches magasins, les boutiques, les ateliers n'ont été qu'entr'ouverts toute la journée, comme jadis les jours de petite fête. La bourgeoisie commença un peu à se rassurer vers les midi, quand elle vit qu'il n'était question ni de meurtre ni de pillage. » Le peuple était comme soulagé du fardeau de sa propre haine et de sa propre vengeance. Il ne voulait pas que le roi vécût, et la Convention, en le frappant « du glaive de la loi », avait dispensé le peuple de tuer.

Les *Révolutions de Paris* ont noté cela avec profondeur.

« La chute d'une tête royale a semblé le décharger d'un lourd fardeau ; il était temps de l'en délivrer et de prévenir un supplément du 2 Septembre. »

Il était libéré d'une obsession sanglante. Mais malgré tout, il y a dans la conscience de la Révolution, ce jour-là, je ne sais quoi de tendu et d'un peu morne. Et la Convention elle-même, siégeant en ce jour du 21 janvier, semble chercher dans l'éclat un peu théâtral des fêtes funèbres qu'elle prépare pour Lepelletier, une sorte de diversion révolutionnaire. S'était-elle donc trompée en décidant la mort ?

La sentence était juste, non seulement du point de vue révolutionnaire, mais du point de vue de Louis XVI qui, en acceptant la Constitution où la souveraineté populaire était inscrite, avait reconnu le droit nouveau. Aussi, tandis que les tristes massacres de Septembre furent désavoués à un moment ou à un autre par tous leurs auteurs ou inspirateurs, c'est avec un orgueil inflexible que les plus illustres régicides assumèrent devant les peuples

et les siècles la responsabilité de leur verdict. Mais est-il vrai qu'en créant ainsi la légende, en surexcitant la pitié, les Conventionnels firent le jeu de la monarchie qu'ils voulaient abolir à jamais, et blessèrent la Révolution qu'ils voulaient sauver? C'est l'opinion de Quinet comme de Louis Blanc, et quand Michelet dit que ces actes doivent être jugés « moins par leurs fruits que par la pensée courageuse qui les dicta », il avoue le doute qui se mêle en son esprit à son respect profond pour ces grands révolutionnaires qui ne donnèrent la mort avec sécurité que parce qu'ils étaient au-dessus d'elle.

En bien des points sans aucun doute, leur espérance fut déçue. Ils pouvaient croire que la solidarité de cette terrible sentence créerait au moins entre tous les régicides une fraternité indissoluble ; ils vont se déchirer les uns les autres, et, comme s'ils ne reconnaissaient pas le signe révolutionnaire dont les marqua tous au front le sang du roi, ils vont se calomnier et s'envoyer les uns les autres à l'échafaud où tous ensemble ils l'avaient porté.

Ils pouvaient croire aussi que, par la mort, ils créaient, entre la nation et la monarchie, de l'irrévocable, de l'irréparable ; que jamais la France et la royauté ne pourraient plus se regarder face à face ; des rois reviendront devant lesquels, au moins pour quelques jours, se prosterneront les foules.

Ils pouvaient croire que la mort, supplice suprême, donnerait la mesure du crime suprême commis par le roi, et que sa trahison apparaîtrait horrible, puisque l'échafaud seul en avait pu faire justice. Et voici que des cœurs se troublaient, et que les larmes silencieuses des femmes désavouaient la Révolution.

Il y a dans la mort une vertu puissante mais équivoque, une sorte de mysticité ambigue qui exalte les forces contraires en des proportions que l'esprit de l'homme ne peut mesurer. Il y a des révolutionnaires qui donnaient à la mort de Louis je ne sais quel caractère sacrificiel et quel symbolisme auguste. Le journal de Prudhomme revêtait cette idée d'une forme un peu barbare : « La liberté ressemble à cette divinité des anciens, qu'on ne pouvait se rendre propice et favorable qu'en lui offrant en sacrifice la tête d'un grand coupable. Les Druides promettaient la victoire à nos ancêtres, partant pour une seconde campagne, quand ils rapportaient de la première une tête couronnée sur l'autel de l'Hercule gaulois. » Ainsi, par une contradiction inquiétante, la mort de Louis, signe d'un monde nouveau d'où seraient exclues la servitude et la douleur, semblait se rattacher dans le passé à la longue chaîne des superstitions sanglantes.

Fayau, le député de la Vendée, avait donné un sens plus noble à cette foi mystique en la vertu régénératrice de la mort :

« Il faut faire oublier le despote, il faut que nos neveux ignorent qu'il existe des rois ; *il faut enfin que tout ce qui respire, meure et renaisse au moment où la tête du tyran tombera.* C'est à vos soins qu'est confiée la génération d'un grand peuple. Oui, c'est par vous que le peuple français doit

prendre un nouvel être, et qu'attendons-nous pour faire des heureux? »

C'est comme une transposition étrange de la croyance chrétienne : il semble que toute la vieille humanité s'associe à la mort de celui qui fut roi ; il semble qu'elle meure en lui avec son ignorance, ses préjugés, ses servitudes ! C'est un être nouveau qui va surgir : et la source de sang qui a jailli sur la place de la Révolution est bien la fontaine de régénération, *fons lavacri et regenerationis.* Dangereuse mysticité qui, en frappant Louis, le grandissait et résumait en lui tout un monde ! Mais quelle sublime attente d'une humanité nouvelle !

A cette même source, à cette même fontaine de sang et de régénération, les hommes du passé viennent puiser aussi. Le supplice du roi subi avec une résignation sainte a effacé les fautes et les souillures de la monarchie, et la pitié s'exalte en une sorte de religieuse ferveur.

Le coup pourtant demeure, que la Révolution porta ce jour-là à la monarchie et au passé : coup profond et décisif, et les émotions de la pitié, les passagers retours de contre-révolution ne prévaudront pas contre la force de cet acte souverain. Les rois pourront un moment revenir. Quoi qu'on fasse, ils ne seront plus désormais que des fantômes. La France, leur France est éternellement régicide. Ce n'est pas, comme en Angleterre, à la suite d'un conflit de droits partiels, de prérogatives et de privilèges, que la tête d'un roi est tombée ; c'est parce qu'entre l'ancien droit monarchique et le droit nouveau de la souveraineté populaire, l'opposition a été irréductible.

C'est donc la nation elle-même qui, avec la force de son principe nouveau, a frappé, et le coup porté par elle se prolonge à l'infini comme le principe même au nom duquel elle a frappé. Il y aura des heures étranges où il pourra sembler à des observateurs superficiels que toutes les institutions politiques de la Révolution, que tous ses souvenirs même sont abolis. Que signifie ou que paraît signifier en 1815 ou en 1816 le mot de République, de démocratie, de suffrage universel, de droit populaire? Que signifient ou que paraissent signifier les survivants, maintenant dispersés, de la grande tourmente? Et pourtant ils sont encore les hommes qui ont tué le roi, parce que le roi trahissait.

On dirait qu'un jour, au fond d'une obscure et lointaine forêt, ils ont participé à un mystère terrible. Mais, dans ce mystère, l'inviolabilité royale fut frappée à jamais. La royauté restaurée se meut, quoi qu'on fasse, dans l'ombre d'un échafaud ; et la terre même de France, qui n'a pas oublié ces choses et qui garde encore la tragique saveur du sang qu'elle a bu, ne prend pas tout à fait au sérieux les revenants de la monarchie. A l'heure même où la multitude frivole les acclame, elle sait qu'il fut un jour où, en la personne d'un roi jusque-là sacrée, elle les jugea tous. Le peuple a contracté avec la monarchie des habitudes de familiarité terrible et que rien n'effacera.

Même la légende pieuse qui enveloppa la mémoire du roi « martyr » a été, en un sens profond, funeste à la monarchie française. Elle la haussa, si je puis dire, aux régions surnaturelles, mais elle la détacha de la réalité. Le roi, presque béatifié par une mort sainte, emporta aux cieux la royauté : « Je vais échanger, disait-il, une couronne mortelle pour une couronne immortelle. » Ce fut un échange à peu près définitif, et qui valut pour ses descendants comme pour lui. Maintenant, c'est surtout à « la couronne immortelle » qu'ils peuvent prétendre. Le testament de Louis XVI était un adieu à la terre et à l'histoire, pour toute sa race. Pas un moment il n'y parle en représentant de la royauté, en souverain vaincu par la Révolution, qui a ou des revanches à prendre sur elle ou des malentendus à dissiper avec elle. Pas un moment il ne se demande par quelle série de fautes ou d'erreurs ou de méprises il a été conduit à cette extrémité terrible. Pas un moment il n'interroge l'avenir de la France, pour savoir ce qu'elle attendrait de son fils et ce qu'elle aurait le droit d'en attendre. A quelles conditions se pouvait faire la réconciliation de la Révolution et de la monarchie? Il n'y songe pas, il semble que n'ayant pu résoudre le problème pour lui-même, il évite même de le poser pour son fils. Contre les hésitations d'une volonté obstinée tout ensemble et débile, il ne trouve de refuge que dans la certitude de la mort.

C'est bien, au fond, une pensée d'absolutisme qu'il lègue à son fils, et « le bon maître » est resté son idéal. Mais il lui lègue cet idéal comme un fardeau dont il semble souhaiter que l'accablement soit désormais épargné à sa race.

« Je recommande à mon fils, *s'il avait le malheur de devenir roi*, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve ; qu'il ne peut faire le bonheur du peuple qu'en régnant suivant les lois ; mais en même temps qu'un roi ne peut les faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement, étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile. »

A ces regrets du pouvoir absolu d'autrefois (car des lois qui ne lient pas les opérations du roi ne sont pas des lois), se mêlent, comme on l'a vu, des pensées de détachement absolu. Il recommande encore à ses enfants de ne « regarder les grandeurs de ce monde, *s'ils sont condamnes à les éprouver*, que comme des biens dangereux et périssables ».

Décidément la monarchie française est finie. Entre la fange de Louis XV et le renoncement dévot et débile de Louis XVI elle n'a pas su trouver le large chemin de la vie moderne et de la démocratie. Louis XVI affirme surtout sa fidélité à l'Eglise, il s'accuse d'avoir sanctionné la Constitution civile du clergé. Et tout son testament est un acte de foi envers cette Église qui l'a perdu, un acte de pénitence pour le concours forcé qu'il a prêté contre elle à la Révolution. Mais quoi! si, dans le testament même du roi, la monarchie

n'est presque rien et l'Église tout, c'est donc que la seule force historique du passé qui soit capable encore de résistance et de vie, c'est l'Église ; la royauté est bien morte, et ce testament, plus religieux que politique, et plus dévot que royal, est comme une croix sur la fosse de la monarchie.

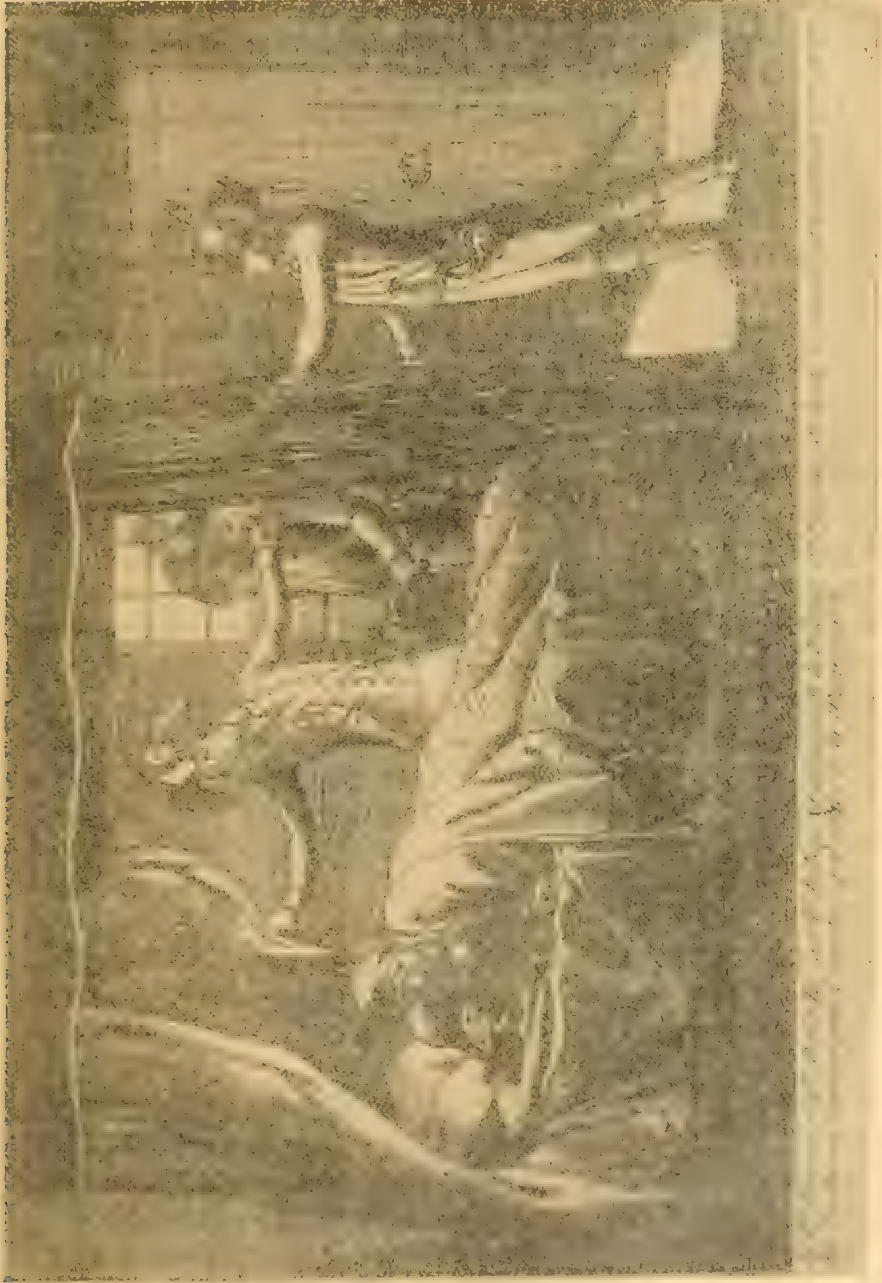
La mort de Louis XVI fournit aux puissances européennes le prétexte qu'elles attendaient. Dès le 24 janvier, le ministère anglais ordonne au représentant de la France, Chauvelin, de quitter l'Angleterre. En Espagne, le roi remplace un ministre ami de la France, Aranda, par Godoy, amant de la reine et soutien de la contre-révolution. En Italie, la reine de Naples, Caroline, sœur de Marie-Antoinette, décide le roi à entrer dans la coalition. La Convention répondit avec vigueur à ce soulèvement de l'Europe. Dès le 1er février, sur un rapport de Brissot, elle déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande, où un parti démocratique remuant appelait les armes françaises. Le 7 mars, sur un rapport de Barère, elle déclare la guerre à l'Espagne. Sa tactique était de paraître partout prendre l'offensive. Ainsi, au commencement de 1793, c'est contre une coalition de l'Autriche, de la Prusse, de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Hollande, du Piémont, de l'État napolitain, que la France a à lutter ; coalition formidable, où le gros des peuples abusés secondera les efforts contre-révolutionnaires des gouvernements.

C'est la guerre qui devient dès maintenant la fonction suprême de la Révolution. La nation toute entière se hausse au suprême danger, et de même que le conventionnel David, grand et large peintre, n'a qu'à transporter en des sujets révolutionnaires l'héroïsme antique dont avant 1789 palpite son œuvre, de même tout le peuple de France semble s'élever en quelques jours aux plus hauts sommets de l'histoire, et retrouver le magnifique courage de la Grèce et de Rome en un combat bien plus vaste encore. La Convention, suivant un mot de Barère, dans ses *Mémoires*, est comme un canon énorme, dominant et foudroyant tout l'horizon. Mais de même que pour le service d'une pièce d'artillerie il faut une entente parfaite, une vigoureuse unité d'action, de même, au service de cette guerre colossale pour la liberté, il faudra que toutes les forces révolutionnaires se concentrent ; les partis hésitants ou critiques à l'excès, disputeurs et vains, disparaîtront, écrasés par les hommes de résolution et de combat. Dès maintenant, on peut dire : ou la Gironde renoncera à ses récriminations, à ses réserves, à ses hésitations et à ses prétentions, ou elle périra.

Par une destinée étrange, elle semblait présider encore aux événements qu'elle aurait voulu empêcher. C'est Vergniaud qui, comme président, proclama d'une voix émue la sentence de mort contre le roi. C'est Brissot qui accepta de proposer à la Convention, comme rapporteur du Comité diplomatique, la guerre contre l'Angleterre, que plus qu'aucun représentant il aurait voulu empêcher. La Gironde assumait ainsi, par besoin d'agitation et d'éclat, je dirai presque par goût du théâtre, des responsabilités décoratives qui se

changent aisément en responsabilités effectives. Un jour prochain, ce pauvre Brissot sera accusé d'avoir provoqué la guerre entre l'Angleterre et la France.

Un moment cependant, dans la tragique émotion qui suivit la mort du



ARRESTATION DE PARIS, ASSASSIN DE LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU, A FORGES-LES-EAUX.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

roi, dans l'attente confiante et grave des grands événements européens qui allaient suivre, les partis parurent consentir une trêve. C'est au nom de toute la Convention, acceptant la responsabilité solidaire du fait accompli, qu'une

adresse de Barère expliqua à la France la sentence de mort portée contre Louis.

Mais quelle politique la Convention allait-elle suivre à l'égard de la coalition? Cette guerre universelle est comme un océan trouble, sans rivage et sans fond. La Révolution va-t-elle donc se livrer à une aventure indéfinie? Luttera-t-elle, conformément à l'esprit du décret du 15 décembre, jusqu'à ce qu'elle ait renouvelé le monde, appelé à la liberté toutes les nations? Ce serait une gageure de folie.

Mais déjà Condorcet faisait des réserves au sujet de ce décret du 15 décembre. Il disait que quelques-uns de ses termes pouvaient prêter à de dangereuses interprétations. Robespierre, dans une lettre à ses commettants publiée peu après la mort du roi, et au moment où il est visible que la Convention va être engagée dans une lutte formidable, formule, au sujet du décret du 15 décembre, des regrets. Il a peur qu'il entraîne la France à intervenir beaucoup trop dans la vie intérieure des peuples, dans leur évolution politique encore bien lente et bien incertaine.

« Elles sont séduisantes, elles sont magnifiques, sans doute, ces dispositions du célèbre décret du 15 décembre. Elles paraissent dictées par le génie de la liberté; elles honorent celui qui, le premier, en a de bonne foi conçu ou adopté l'idée. *D'un côté, il est vrai, elles semblent entamer le principe sacré de la souveraineté des peuples;* de l'autre, il est des circonstances impérieuses, où l'intérêt de l'humanité, comme celui d'un peuple en particulier, peuvent justifier quelques dérogations aux règles ordinaires. Mais c'est surtout dans ces occasions qu'il faut peser mûrement toutes les considérations politiques, et balancer l'empire des principes généraux avec celui de la nécessité. Je les ai examinés avec toute l'attention dont j'étais capable, et *j'avoue que cette question délicate me paraît mériter un examen beaucoup plus approfondi que celui qu'elle a obtenu. Combattu entre mes propres réflexions et l'ascendant d'une opinion adoptée par enthousiasme*, il m'est resté le vif désir de voir l'exécution de cette grande mesure préparée et dirigée par une profonde sagesse et par la connaissance exacte du pays auquel elle doit s'appliquer. J'en suis le premier partisan, si je la considère comme un moyen d'aider la majorité à exprimer ses vues en faveur de l'égalité, mais si elle contrariait l'opinion générale, si elle rencontrait assez d'obstacles dans les préjugés, quels qu'ils soient, pour avoir besoin de les surmonter par une longue violence et par un combat incertain, je ne pourrais m'empêcher de la trouver impolitique et dangereuse: je serais forcé de déplorer la précipitation avec laquelle elle aurait été adoptée. Je désire donc que vos commissaires commencent par sonder la disposition générale des esprits, et par calculer toutes les circonstances avec une sévère impartialité, pour éclairer votre sagesse sur les avantages et sur les inconvénients de cette disposition. Jusque-là, je désire qu'elle soit regardée plutôt comme invitatoire que comme coac-

tive; que la persuasion et la vérité président à leur mission; que la force et l'autorité ne puissent être déployées que contre les factieux qui s'opposeraient à la volonté générale, mais qu'elles respectent le vœu du peuple. Si le système contraire prévalait, qui pourrait calculer les suites funestes d'une guerre déclarée à un peuple puissant et courageux, exalté par le fanatisme, dans le temps où nous avons à dompter et ses propres tyrans et tous les tyrans de l'Europe! *Ce n'est point le moment, si je ne me trompe, de recommencer avec les Belges cette lutte pénible et sanglante que nous avons eu à soutenir contre nos propres prêtres*, fût-il vrai que le nouveau combat ne dût pas être plus sérieux que le premier. Mais que l'on considère la différence du peuple français et du peuple brabançon, que l'on considère les causes particulières à la France qui avaient avancé parmi nous l'opinion sur les affaires religieuses et celles qui l'ont retardée dans la Belgique; que l'on considère l'empire de leurs préjugés politiques appuyés par leurs préjugés religieux, et l'on sentira la nécessité de montrer, dans cette grande affaire, autant de prudence que d'énergie. A notre arrivée à Bruxelles, nous fûmes reçus avec des transports de joie par le peuple; pourquoi ces dispositions ont-elles changé? Il importe d'en approfondir la cause; elle nous fournira peut-être une leçon utile pour régler notre conduite.

« Nous allons entrer en Hollande, il ne faut donc pas laisser derrière nous un peuple ennemi ou mécontent. Comment pourrons-nous déployer toutes nos forces contre le stathouder et ses alliés, s'il faut les employer à contenir la Belgique?

« Il faut aussi prendre les mesures nécessaires pour nous concilier la bienveillance des Bataves. C'est ici qu'il faut réaliser la manière de faire la guerre au gouvernement, mais non au peuple. Or pour choisir ces moyens, il faut considérer la situation particulière des peuples de cette contrée. *Ici nous ne trouverons pas les obstacles que la superstition oppose, dans la Belgique, aux progrès de nos principes; mais nous y rencontrerons l'aristocratie des richesses, le culte de l'or et l'esprit mercantile. Nous y trouverons un très grand parti, plus disposé à renverser le trône stathoudérien qu'à chérir d'abord les principes de l'égalité.* Il n'est même pas prouvé que les sans-culottes bataves soient aussi avancés dans la connaissance de leurs droits, et aussi jaloux de les exercer que ceux de Paris et de la France entière. On sait même que le peuple de la Haye a été un des plus fermes appuis de la puissance du stathouder. D'après ces données, la saine politique doit nous conseiller, ce me semble, de commencer par renverser l'empire stathoudérien, de concert avec le parti qui lui est opposé, de publier nos principes de liberté, de fraternité universelle, et de laisser au surplus la nation batave maîtresse de délibérer sur la nouvelle Constitution qu'elle voudra se donner, en nous contentant de l'éclairer par nos instructions et par nos exemples, et de faire avec elle une alliance solide et [illegible] »

Ainsi Robespierre reprenait le langage qu'il avait tenu au printemps de 1792. Il signalait l'insuffisante préparation des peuples à la Révolution, et il voulait que la France tînt le plus grand compte de leurs préjugés ou religieux ou mercantiles. A vrai dire, c'était, sous des formes discrètes, le désaveu complet du décret du 15 décembre, dû à la dangereuse initiative de ce même Cambon qui avait proposé la suppression du budget des cultes, et qui, selon Robespierre, ameutait surtout, en Belgique comme en France, les prêtres et les croyants contre la Révolution.

Robespierre, de septembre à janvier, a évidemment manqué de courage. Serré de près et menacé par la Gironde, il n'a pas voulu recommencer la difficile prédication de paix, de prudence, de modération qu'il avait risquée six mois plus tôt. Il n'a pas osé, dans l'éblouissement de Valmy, de Jemmapes, de la Savoie, reprendre le rôle de censeur morose. Et il a laissé, par ménagement de sa popularité et de son repos, des fautes irréparables peut-être s'accomplir.

Maintenant encore, sous l'apparente précision des derniers conseils relatifs à la Hollande, la pensée reste vague. Que veut-il, en somme, que l'on fasse en Belgique ? Là est le point délicat. On ménagera les préjugés catholiques du peuple, c'est entendu. On ne pèsera pas sur lui pour en faire une démocratie toute révolutionnaire et laïque. A la bonne heure. Mais va-t-on annoncer au monde que la France évacuera la Belgique aussitôt qu'elle ne sera plus contrainte de l'occuper par des nécessités d'ordre purement militaire? La conclusion nette, logique, de la pensée de Robespierre serait de dire à la coalition, et en particulier à l'Autriche :

« Nous ne voulons pas plus révolutionner les Pays-Bas que nous ne voulons révolutionner le reste du monde. Nous sommes prêts à faire la paix, et à évacuer la Belgique même, à la seule condition que vous reconnaîtrez la République française et que vous n'interviendrez point par la force dans les délibérations du peuple belge rendu à lui-même, et se donnant librement un gouvernement de son choix et une Constitution à sa mesure. »

Oui, voilà l'application précise des principes de Robespierre. Mais pas plus qu'il n'osa combattre le décret du 15 décembre qui heurtait toutes ses conceptions, mais qui enivrait le génie révolutionnaire de la France, il n'osa donner une conclusion nette aux prémisses posées par lui. Il n'était certes pas incapable, à certaines heures décisives, de sortir des formules vagues, et même bien souvent ces formules très générales servent chez lui à couvrir une politique précise. Mais souvent aussi il se réservait, il ne se compromettait pas à fond, et il gardait le droit de tirer parti des événements, quels qu'ils fussent, pour sa popularité et son influence.

Ce qu'il est curieux de noter, ce qui prouve que Robespierre, s'il eût été moins préoccupé de lui-même, et moins absorbé par sa lutte contre la Gironde, aurait pu, dans les derniers mois de 1792, donner à la politique exté-

rieure de la Révolution, flottante, incertaine et téméraire depuis Valmy, une direction plus sage, c'est que Marat ne craignait pas de soutenir une politique de prudence. Pendant tout le mois de décembre, tout ce qu'il écrit sur les affaires extérieures de la France est contraire à l'entraînement révolutionnaire du décret du 15. Il écrit, le 27 décembre :

« La guerre dont l'Angleterre semble nous menacer... vient uniquement du tort que l'ouverture de l'Escaut fera au commerce de ces insulaires; ainsi, chez eux comme chez nous, l'hypocrisie s'empresse de couvrir du manteau de l'humanité le désespoir de l'avarice... *Je crois être le seul député de la Convention qui n'ait pas voté pour la réunion de la Savoie à la France; non que je n'en fusse enchanté au fond, mais parce que le moment n'était pas encore venu; je voyais la chose en politique, et je savais avec quelle adresse les ennemis de la Révolution s'en serviraient pour accuser les Français d'ambition*, et soulever contre eux beaucoup de puissances qui n'auraient pris aucune part à leurs dissensions intestines. C'est ce prétexte qu'ont fait le plus valoir dans le Sénat britannique les ennemis de la liberté, pour exciter le Parlement à déclarer la guerre à la France. »

Et pour les choses de Belgique, Marat allait beaucoup plus loin que Robespierre dans le sens conservateur. Il y avait en Belgique ce qu'on pourrait appeler le parti clérical de l'indépendance. Ce parti détestait la domination étrangère, surtout parce que les souverains d'Autriche avaient troublé les habitudes, bouleversé les traditions, et notamment porté atteinte à l'influence traditionnelle du clergé. Ces conservateurs nationaux ne voulaient nullement fonder une société démocratique et laïque analogue à la société révolutionnaire française. Ils dénonçaient et calomniaient le petit groupe des démocrates, des vonckistes, qui voulaient introduire en Belgique le droit révolutionnaire. Or, pendant tout le mois de décembre, Marat accueille complaisamment les communications de ces réacteurs.

Chose curieuse, et qui prouve à quel point ces hommes étaient éloignés de la Révolution : Dumouriez, qui sera bientôt accusé par les révolutionnaires de France de trop ménager les préjugés et le fanatisme des Belges afin de se créer parmi eux une clientèle, est accusé par les cléricaux de Belgique de trop favoriser la Révolution et de violenter les esprits. Dans son numéro du 3 décembre, Marat dit :

« Ce n'est pas tout : Dumouriez s'est déclaré ouvertement contre les partisans de Vandernoot, les mortels ennemis de la maison d'Autriche, et pour les vonckistes, tous partisans des ordres privilégiés. »

C'est sous ce jour étrange que Marat voyait les partis. Dans son numéro du 18 décembre, trois jours après le vote du décret, il insère une lettre de Belgique, toute conservatrice :

« Voilà bien du grabuge dans la Belgique. D'où vient tout cela? Du despotisme des généraux qui veulent donner des lois à un peuple, à qui ils ne

devaient donner que la liberté ; les Flamands sont bons, mais on ne doit pas les heurter de front, et on ne doit pas croire qu'ils ont désiré l'expulsion des assassins autrichiens pour recevoir la loi d'un parti qu'ils ont chassé lors de la dernière révolution (les vonckistes démocrates), dont ils ne veulent plus, et qui ne s'y maintient que par la force des armées françaises. Est-ce donc là l'intention des Français? Ont-ils envoyé leurs armées pour conquérir les Belges, ou pour chasser leurs tyrans? Si, comme l'ont déclaré les représentants des Français, la France ne veut point faire de conquêtes, ni s'immiscer dans le gouvernement des peuples où ils iront porter la liberté, de quel droit leurs généraux prétendent-ils forcer les Belges à accepter des lois dont ils ne veulent pas, et qu'une poignée d'agitateurs veulent leur donner? Ces agitateurs auraient-ils promis aux généraux, surtout à l'ambitieux Dumouriez, de le faire duc de Brabant s'il réussit à terrasser le véritable parti du peuple, que ces mêmes agitateurs traitent de fanatique? Avouez que si les Belges sont libres, c'est le peuple qui est souverain, c'est lui qui peut conserver son antique Constitution ou la changer, sans y être contraint par la force des armes. Il est de l'intérêt des Français d'avoir les Belges pour amis et pour alliés, c'est un rempart pour la République française, et vos généraux emploient tous les moyens pour opérer le contraire. Gare la bombe! si elle vient à crever dans la Belgique, ses éclats pourraient bien faire brèche en France. Veillez donc sur les généraux qui commandent, leurs vues ne sont pas pures. »

Ainsi le parti catholique belge menaçait la France révolutionnaire de défection, si on touchait aux privilèges des prêtres. Pour ouvrir à leurs doléances *l'Ami du Peuple*, ces cléricaux habiles flattaient la haine de Marat contre Dumouriez, sa défiance à l'égard des généraux, et l'instinct de prudence conservatrice qui se mêlait presque toujours en lui à l'exaspération révolutionnaire.

Mais quelle confusion d'idées, dans le parti révolutionnaire français, au sujet de la politique extérieure ! Au moment où la guerre va s'élargir, le décret du 15 décembre subsiste, il n'est pas révoqué et officiellement désavoué, mais il est discrédité par les réserves de Brissot, de Condorcet, de Robespierre, par la politique toute contraire de Marat. Que veut vraiment la Révolution, et comment de ce chaos débrouiller un plan de politique extérieure? Ce plan, Danton l'apportait, très net et très réaliste. Jamais il ne fut plus maître de sa pensée, jamais il n'eut plus de confiance en lui-même. Au dedans, il voulait réconcilier les partis de la Révolution. Il voulait obtenir des uns et des autres, dans l'intérêt de la liberté et de la patrie, les sacrifices nécessaires. Aux Girondins il demandait de se séparer de l'affolé Roland, qui semait la panique et la calomnie. Aux Montagnards, il demandait de remplacer au ministère de la guerre Pache, brouillé avec Dumouriez dont Danton croyait avoir besoin, et peut-être incapable de conduire une administration

aussi vaste. Dès le 21 janvier, le jour même de la mort de Louis XVI, il faisait appel à la concorde, et donnait l'assurance que lui-même saurait soumettre à la raison l'énergie de son tempérament.

Il veut, lui aussi, être un homme d'État, non pas boudeur et timide, non pas à côté de la Révolution, mais en pleine action révolutionnaire. Voilà sa politique intérieure : et au dehors il veut, après avoir fait sentir aux tyrans la force de la France, limiter l'expansion dangereuse et indéfinie de la propagande révolutionnaire. Pas de faiblesse; pas de négociations prématurées. Les rois refusent de reconnaître la République française : elle leur répond par le plus terrible défi : « elle leur jette le gant, et ce gant c'est une tête de roi. » En Belgique, la situation est inextricable. Si l'on pèse sur le peuple belge pour lui imposer, en vertu du droit de conquête, une constitution démocratique dont son fanatisme s'alarme, il se soulèvera. Si l'on se retire, en laissant aux Belges le soin de choisir eux-mêmes leur Constitution et de fixer leurs destinées, ils élimineront les démocrates, et ils allumeront tout près de la France un foyer de fanatisme catholique dont le rayonnement pourra être dangereux. Il est impossible que la France laisse la Belgique à elle-même : il est impossible aussi qu'elle la gouverne du dehors. Il n'y a donc qu'une solution : c'est de l'annexer, c'est de l'incorporer à la France. Ainsi les complications de la politique de propagande armée aboutissaient à la politique de conquête. Il est vrai que Danton se flattait d'obtenir un vote favorable de la Belgique elle-même, des demandes d'annexion. Mais que valaient ces votes, rendus sous la pression de la Révolution armée ? C'était la rupture complète avec la politique de la Constituante, qui avait répudié toute conquête. Au demeurant, Danton ne cachait pas qu'il n'avait pas seulement en vue l'application vigoureuse de la Révolution à un peuple disputé entre des forces contraires, mais qu'il se proposait l'agrandissement de la France.

Il formulait la théorie des limites naturelles, théorie de droit national et non de droit révolutionnaire, ou plutôt il essayait de confondre le droit révolutionnaire et le droit national. Le 31 janvier, le jour même où la Convention « accepte le vœu librement émis par le peuple souverain du ci-devant comté de Nice réuni dans ses assemblées primaires et décrète, en conséquence, que le ci-devant comté de Nice fait partie intégrante de la République française », Danton demande que le vœu de réunion du peuple de Liège soit accepté aussi. Il amorçait par là toute la question de la Belgique.

« N'avez-vous pas déjà préjugé cette réunion quand vous avez décidé que la Belgique serait constituée provisoirement suivant les lois françaises ? Où serait donc la politique d'un grand peuple si, donnant la liberté à un autre peuple et le constituant selon le mode de cette liberté, il l'abandonnait ensuite à lui-même ? Cette politique serait criminelle, elle serait meurtrière

« *Je dis que c'est en vain qu'on veut faire craindre de donner trop d'étendue à la République.* Ses limites sont marquées par la nature. *Nous les atteindrons toutes des quatre points de l'horizon, du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Alpes. Là doivent finir les bornes de notre République, et nulle puissance au monde ne pourra nous empêcher de les atteindre.* »

Quelques semaines après, Carnot, dans son rapport du 14 février sur la réunion de la principauté de Monaco, et d'une partie du bailliage de Schambourg, adjacent au département de la Moselle, faisait écho aux paroles de Danton : « *Les limites anciennes et naturelles de la France sont le Rhin, les Alpes et les Pyrénées ; les parties qui en ont été démembrées ne l'ont été que par usurpation : il n'y aurait donc, suivant les règles ordinaires, nulle ambition à les reprendre* : il n'y aurait nulle ambition à reconnaître pour frères ceux qui le furent jadis, et à établir des liens qui ne furent brisés que par l'ambition elle-même. »

Il est vrai que Carnot ajoute aussitôt : « Mais, ces prétentions diplomatiques, fondées sur les possessions anciennes, sont nulles à mes yeux comme à ceux de la raison. Le droit invariable de chaque nation est de vivre isolée, s'il lui plaît, ou de s'unir à d'autres si elles le veulent, pour l'intérêt commun. Nous Français, ne connaissant de souverains que les peuples eux-mêmes, notre système n'est point la domination mais la fraternité. » Comment, en cas de conflit, se concilierait la conception des limites naturelles avec le droit révolutionnaire de tous les groupements humains à rester indépendants ? Ni Carnot, ni Danton ne se le demandent, et, à vrai dire, le problème est insoluble. Mais il leur paraissait que, dans les limites naturelles indiquées par eux, il ne se poserait pas. Tous les peuples compris entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées demanderaient spontanément à faire corps avec la France. Danton savait que, si cet agrandissement territorial devait effrayer les puissances de l'Europe, en revanche il les rassurait contre l'expansion indéfinie de la propagande. La France révolutionnaire irait jusqu'à ce qu'elle appelait ses limites naturelles, c'est-à-dire, en fait, qu'après avoir incorporé la Savoie et Nice, elle incorporerait les pays allemands cis-rhénans, la Belgique et une partie de la Hollande. Mais au delà, son action cessait. Une agitation révolutionnaire illimitée se précisait et se fixait en un agrandissement révolutionnaire et national, mais défini et limité. Carnot, comme pour entrer dans toute la pensée de Danton, démontrait que la France avait le droit de refuser les demandes d'annexion qui se produiraient, quand ces annexions auraient pour effet de déformer la France, de la pousser hors des barrières naturelles qui devaient la protéger. Et c'est au nom du droit national, c'est au nom de la souveraineté nationale que Carnot marquait des limites à l'entraînement et à la sollicitation révolutionnaires des peuples. Les peuples n'avaient pas de droit sur la France : ils n'avaient pas le droit de s'unir à elle malgré elle. Il

n'y a pas une République universelle qui puisse, dans l'intérêt de l'universelle liberté, adjoindre à la France tel ou tel peuple ; il y a une République française qui a le droit de se protéger elle-même contre les agrandissements dangereux aussi bien que contre les démembrements. « Dans le système de la République universelle, cette réunion pourrait paraître exister de droit ;



ANCIENNE ÉGLISE DE LA MADELEINE.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

mais, sans énoncer aucune opinion à ce sujet, j'observerai qu'en supposant démontrée la possibilité de cette République universelle, le moyen le plus simple d'y parvenir serait sans doute moins de nous étendre de toute part avec précipitation et sans assurer notre marche que d'établir dans le cercle que la nature nous a tracé, entre les fleuves et les chaînes de montagne, une

prospérité dont le tableau pût fixer le désir des peuples circonvoisins et les entraîner à l'imitation par le charme de la félicité publique!

« Dire que la souveraineté réside dans l'universalité du genre humain, c'est dire que la France n'est qu'une portion du souverain, qu'elle n'a pas le droit, par conséquent, d'établir chez elle les lois qui lui conviennent, et nous avons pour principe, au contraire, que tout peuple, quelle que soit l'exiguité du pays qu'il habite, est absolument maître chez lui, qu'il est égal en droits au plus grand, et que nul ne peut légitimement attenter à son indépendance, à moins que la sienne propre se trouvât visiblement compromise.

« En nous faisant une loi d'admettre ainsi à réunion tous ceux qui le désireraient ou paraîtraient le désirer, nous nous exposerions à voir bientôt venir siéger parmi nous nos plus implacables ennemis ; car après avoir obtenu leur incorporation, et, par conséquent, le droit de représenter à la diète française, par les démonstrations d'une fraternité peut-être simulée, rien ne pourrait les empêcher d'apporter dans le sein du Corps législatif une masse d'opinions anti-populaires, qui replongeraient la République dans le chaos et la confusion des principes. »

Mais quel temps que celui où la France révolutionnaire croyait avoir à se défendre contre l'empressement excessif des peuples à se réunir à elle ! Elle faisait savoir à tous qu'au delà de ses limites naturelles elle n'accepterait pas même les demandes spontanées d'incorporation. Ainsi la théorie des limites naturelles rendait possible la paix avec l'Europe. Avec la propagande révolutionnaire universelle, non seulement la paix était impossible, mais elle était inconcevable. Qu'aurait signifié en effet un contrat qui pouvait être bouleversé dès le lendemain par le mouvement d'une partie des peuples avec lesquels la France aurait négocié ? Au contraire, s'il était bien entendu qu'en aucun cas la France ne sortirait des limites une fois fixées, une base précise s'offrait aux négociations. L'idée de Danton devait agir aussi comme un calmant sur le monde : car les minorités révolutionnaires disséminées en Europe contiendraient leur impatience, et accorderaient leur marche avec l'évolution plus lente de l'ensemble, si elles savaient qu'en aucun cas la France révolutionnaire ne consentirait à les annexer. L'annexion était, en somme, la seule protection constante et certaine, comme Forster le répétait aux Mayençais. Ainsi le refus d'annexion était une invitation à la prudence.

Voici donc que, dans ce système, la France révolutionnaire se dresse, fière, inflexible, héroïque, jusqu'à ce qu'elle ait obtenu de tous la reconnaissance de son large droit au soleil et à la vie. Ce n'est pas dans une posture humble qu'elle sollicite les tyrans : elle ne veut pas avec eux d'un accommodement où une partie de sa liberté serait compromise : et c'est pourquoi elle est allée jusqu'au bout de son droit, en frappant son roi à mort.

Ainsi ce n'est pas une Révolution timide et embarrassée d'elle-même que l'Europe et le monde accepteront. Et comme il faut qu'elle donne aux peuples et

aux souverains l'impression qu'elle a été grandie et non affaiblie par la crise révolutionnaire, elle s'étendra jusqu'à ses limites naturelles. Elle sera la nation libre, puissante, glorieuse, dont la grandeur mesurée, mais visible et sensible à tous, attestera que la Révolution est un principe de force : la grandeur nationale ainsi entendue sera encore un hommage à la Révolution.

Mais en même temps qu'elle marquera sa large place dans le monde, la France cessera d'être pour les autres peuples une menace ou une énigme. Elle ne prétendra pas bouleverser incessamment, au nom du droit révolutionnaire, les rapports intérieurs et extérieurs des nations. Elle entrera dans le système général de l'Europe, se liera par des traités, affermira la paix. Alors les luttes des partis, exaspérés maintenant en France par la violence de la crise, s'y atténueront, s'y convertiront en fécondes rivalités. Une démocratie généreuse et ouverte, toujours occupée à soutenir et à élever les humbles sans abattre les énergies altières et les entreprises hardies, développera dans le calme ses passions réglées et fortes. Voilà le grand rêve qui emplissait à cette heure le front de Danton.

Michelet se trompe lorsque, sous l'impression de l'erreur commise par lui à propos du procès du roi, il croit que Danton, à cette date, est découragé et inquiet : « Il se vit, lui Danton, avec sa force et son génie, asservi à la médiocrité inquisitoriale et scolastique de la société jacobine, condamné à perpétuité à subir Robespierre comme maître, docteur et pédagogue, à porter l'insupportable poids de sa lente mâchoire, jusqu'à ce qu'il en fût dévoré. »

Non, certes : il n'eut jamais plus de confiance en lui-même et en l'avenir qu'en ces premiers jours de 93. Il croyait que, par le génie militaire de Dumouriez, la France allait être maîtresse de la Hollande, comme de la Belgique, et obliger à la paix l'Angleterre menacée dans son commerce. La paix avec l'Europe, il en dessinait déjà les conditions : il se voyait par la seule puissance de son génie, par la force de son vouloir et la précision de sa pensée, le chef de la Révolution belliqueuse, et bientôt le chef de la France pacifiée, l'organisateur et le guide d'une démocratie puissante et heureuse. Ce n'est point par découragement qu'il pèche à cette heure, mais par excès de confiance en lui-même.

Son plan était admirable de netteté : mais il y a deux choses qu'il n'avait point prévues : la défaite de Dumouriez, et l'impuissance de la Révolution à supporter, sans se déchirer elle-même, des revers passagers. Il était soulevé par un grand espoir. Ce qu'il dira quelques jours plus tard à Guadet qui l'attaquait : « Tu ne connais pas ma force », il le disait toujours en sa pensée aux événements et aux hommes. Sans doute, quoiqu'il vécut surtout de l'action immédiate et des joies présentes de la vie, il n'était pas insensible à la gloire de sauver tout ensemble et d'ordonner la Révolution. Et quand il levait les yeux, il voyait « le Panthéon de l'histoire ».

La démission de Roland, qui se retira le 31 janvier et fut remplacé par Garat, et celle de Pache, qui fut remplacé par Beurnonville, ami de Dumouriez, répondirent à la pensée de Danton. Roland s'en allait, usé, découragé, et la retraite du vieillard chagrin, vaniteux et funeste permettait d'espérer une réconciliation des partis. Pache, lui, n'était pas un homme fini. Il est malaisé de juger son œuvre au ministère de la guerre. Il l'avait reçu en pleine désorganisation. Les anciens commis, expérimentés, mais suspects de tendances contre-révolutionnaires, avaient été écartés, et tout un nouveau personnel, souvent dévoué, parfois tapageur et brouillon, avait pris possession des bureaux. Il avait fallu à Pache une patience infinie, un sens révolutionnaire familier et tenace, pour ne pas se rebuter et pour tirer de ce mécanisme irrégulier des effets en somme très grands. L'hostilité de Dumouriez, qui voulait être maître de tout dans son armée, avait encore rendu la tâche du ministre plus difficile. La démocratie parisienne avait le sentiment de tout cela, et bientôt elle élèvera Pache à la mairie. Mais, par le choix de Beurnonville, un gage de bon vouloir était donné à Dumouriez, et on pouvait se figurer que l'accord rétabli entre le ministère de la guerre et les généraux allait donner un nouvel élan à la victoire.

Mais la Révolution, en guerre avec l'Europe, avait tout de suite besoin de deux choses : de beaucoup d'argent et de beaucoup d'hommes. Les ressources, c'est encore Cambon qui les procure par la création de 800 nouveaux millions d'assignats. Terrible surcharge!

Cambon avait beau assurer que le gage territorial des assignats était encore surabondant, l'inquiétude se répandait. Des patriotes vinrent proposer d'agrandir ce gage. Une section de Paris offrit ses propriétés immobilières comme hypothèque aux assignats. La même motion fut faite aux Jacobins et appuyée par l'ensemble des sections. Elle atteste l'admirable dévouement révolutionnaire. La nation semblait disposée à engager tout son actif dans la Révolution : c'était, contre l'étranger, la levée en masse des fortunes en attendant la levée en masse des hommes.

La proposition était d'aspect grandiose, mais elle était inacceptable. D'abord, elle changeait complètement le caractère de l'assignat. Celui-ci, au lieu d'être la représentation des biens appartenant aux puissances du passé, aurait été gage sur les biens de la puissance nouvelle, de la démocratie bourgeoise et révolutionnaire. Tant que l'assignat ne reposait que sur les biens d'église nationalisés et sur les biens des émigrés, il n'entamait pas les ressources de l'avenir; il opérait au contraire le transfert des domaines du passé aux hommes libres de demain. Mais à chaque assignat nouveau émis sur les propriétés individuelles, la Révolution se serait dévorée elle-même, et cette impression aurait appesanti le cours des assignats plus que l'agrandissement apparent du gage ne l'aurait soutenu.

Nul n'aurait pu savoir d'avance quelle charge, au jour de la liquidation

finale, pèserait sur les propriétés individuelles ainsi hypothéquées; et cette indétermination aurait paralysé toutes les transactions: comment acheter et vendre, quand les biens immobiliers sont grevés d'une hypothèque aléatoire et que ni l'acheteur, ni le vendeur ne peuvent calculer? C'eût été jeter dans l'agiotage toute la fortune immobilière de la France. Et quel embarras au jour du règlement! Comme toutes les propriétés des patriotes seraient hypothéquées, et que ceux qui n'auraient pas de ressources disponibles pour couvrir la valeur des assignats à rembourser auraient été obligés, tous ensemble, de mettre leurs biens en hypothèques, la dépréciation de tout le domaine foncier aurait été formidable.

Enfin, à moins de faire de cette hypothèque générale une hypothèque légale et forcée s'imposant à tous les domaines en proportion de leur valeur, il n'y aurait eu que les biens des meilleurs patriotes qui auraient été hypothéqués; et les contre-révolutionnaires ou les indifférents, ou les tièdes, n'auraient pas offert leurs biens en gage. Ainsi, c'est sur les défenseurs les plus dévoués de la Révolution, et sur eux seuls qu'aurait pesé toute la charge. Et l'opération aurait abouti, à quoi? à l'expropriation des révolutionnaires.

Mais si la combinaison proposée était en effet inadmissible, elle marquait du moins que la France commençait à craindre d'être arrivée à l'extrême limite du crédit de l'assignat. Il faudra, pour soutenir celui-ci, chercher des ressources complémentaires. Et au lieu d'accepter le sacrifice exclusif des patriotes, il faudra imposer ce sacrifice à tous les riches. De là l'idée de l'emprunt forcé selon une règle progressive, idée qui apparaîtra bientôt et dont l'offre téméraire des patriotes est une sorte d'ébauche.

Les forces militaires dont pouvait disposer la Convention étaient bien diminuées; partout, en Allemagne, en Belgique, par l'effet du froid, du dénûment, et aussi par la retraite des volontaires qui ne s'étaient engagés que pour une campagne, les armées avaient fondu de plus de moitié; et pour reconstituer l'effectif nécessaire de cinq cent mille hommes, il fallait faire une nouvelle levée de trois cent mille. Le Comité militaire et son rapporteur Dubois-Crancé voulurent profiter de cette nécessité pour réorganiser l'armée. Elle était formée, on le sait de deux éléments. Il y avait des bataillons de troupes de ligne, et il y avait des bataillons de volontaires.

Il y avait environ deux bataillons de volontaires pour un bataillon de ligne. Ces deux éléments n'étaient pas soumis au même régime. La durée de service des troupes de ligne était fixe; celle des volontaires était variable. La solde des volontaires était plus élevée que celle des troupes de ligne. Les officiers des troupes de ligne étaient nommés par le pouvoir exécutif; les officiers de volontaires étaient élus par les soldats. La discipline, le Code pénal n'étaient pas les mêmes.

De plus, il y avait surabondance d'officiers de cadres dans les troupes de

une, malgré la désertion, l'émigration ou la démission d'un grand nombre des officiers aristocrates. Cela tenait à ce que le recrutement des soldats des corps de ligne était arrêté depuis que la Révolution avait aboli la milice et recrutait son armée par des appels de volontaires.

Les officiers et bas officiers restants auraient pu encadrer une armée plus nombreuse. Au contraire, les volontaires ne savaient parfois où trouver, parmi eux, des officiers capables de les commander. Enfin, l'esprit de tous les soldats, à quelque élément qu'ils appartinssent, était excellent. Les volontaires, peu habitués à une discipline exacte, étaient capables pourtant de se l'imposer à eux-mêmes, en face du danger et sous l'inspiration de chefs en qui ils avaient confiance; et les soldats de ligne, plongés depuis des années dans la vie ardente de la Révolution, soutenus et encouragés par elle dès le début contre les officiers nobles et factieux, avaient au cœur l'amour de la liberté et le respect de la loi.

A Jemmapes comme à Valmy, il y avait eu une admirable coordination des efforts, une fusion complète des volontés et des courages. Pourtant, il n'était pas bon qu'un chef intrigant et habile pût jouer, en quelque sorte, de la diversité des éléments qu'il avait en main, inoculer peu à peu aux soldats de ligne un esprit de corps, et faire d'eux les clients du chef plutôt que les serviteurs de la patrie.

C'est pour toutes ces raisons que Dubois-Crancé et le Comité militaire proposèrent, dans la séance du 7 février, ce qu'on appelle l'amalgame. Dans leur système, l'unité de régime devait être réalisée : deux bataillons de volontaires et un bataillon de ligne seraient groupés en une demi-brigade. L'uniforme, la solde, la discipline seraient les mêmes. Le mode de nomination des officiers serait le même. Le principe général était celui-ci : Dans tous les grades, sauf celui de chef de brigade et de caporal, l'avancement devait avoir lieu de deux manières, savoir : le tiers par ancienneté de grade roulant sur toute la demi-brigade, et les deux tiers au choix. Le choix devait être fait par chaque bataillon intéressé. Mais le bataillon pouvait désigner les candidats sur toute la demi-brigade. Ils devaient être pris dans le grade immédiatement au-dessous de celui qui devait être pourvu.

« Les électeurs seront, dans le bataillon où l'emploi sera à nommer, tous les membres subordonnés au grade qui sera vacant; l'appel sera fait en présence du commandant par le sergent-major de chaque compagnie, et ils nommeront à haute voix par appel nominal de chaque compagnie. L'élection sera faite par les individus présents au drapeau; ceux qui seront de service pourront envoyer leur élection signée d'eux ou de deux témoins. »

Les électeurs doivent, pour chaque grade, proposer trois candidats ; et le choix entre ces candidats est fait par les individus de grade égal à celui qui est vacant et de même bataillon.

Voici, par exemple, la première demi-brigade d'infanterie : elle est for-

mée du 1er bataillon du 1er régiment d'infanterie et des deux bataillons de volontaires qui sont le plus à sa portée. Supposons qu'il faille pourvoir à trois vacances de lieutenant. Un des trois postes sera donné à l'ancienneté sur toute la demi-brigade; c'est-à-dire que si les vacances sont dans un bataillon, ce n'est pas le sous-lieutenant le plus ancien de ce bataillon, c'est le sous-lieutenant le plus ancien de toute la demi-brigade qui sera nommé. Restent deux postes à pourvoir au choix. Ici, ce sont seulement les électeurs du bataillon intéressé qui interviennent : par exemple, s'il faut nommer un lieutenant dans le deuxième bataillon de volontaires, les propositions seront faites à haute voix et sur appel nominal, par tous les sous-lieutenants, sergents-majors, sergents, caporaux fouriers, caporaux et soldats du bataillon. Mais ils pourront prendre leurs candidats parmi les sous-lieutenants de toute la demi-brigade. Et quand ces trois sous-lieutenants, candidats à la lieutenance, auront été ainsi désignés, le choix définitif sera fait sur cette liste par tous les lieutenants du bataillon.

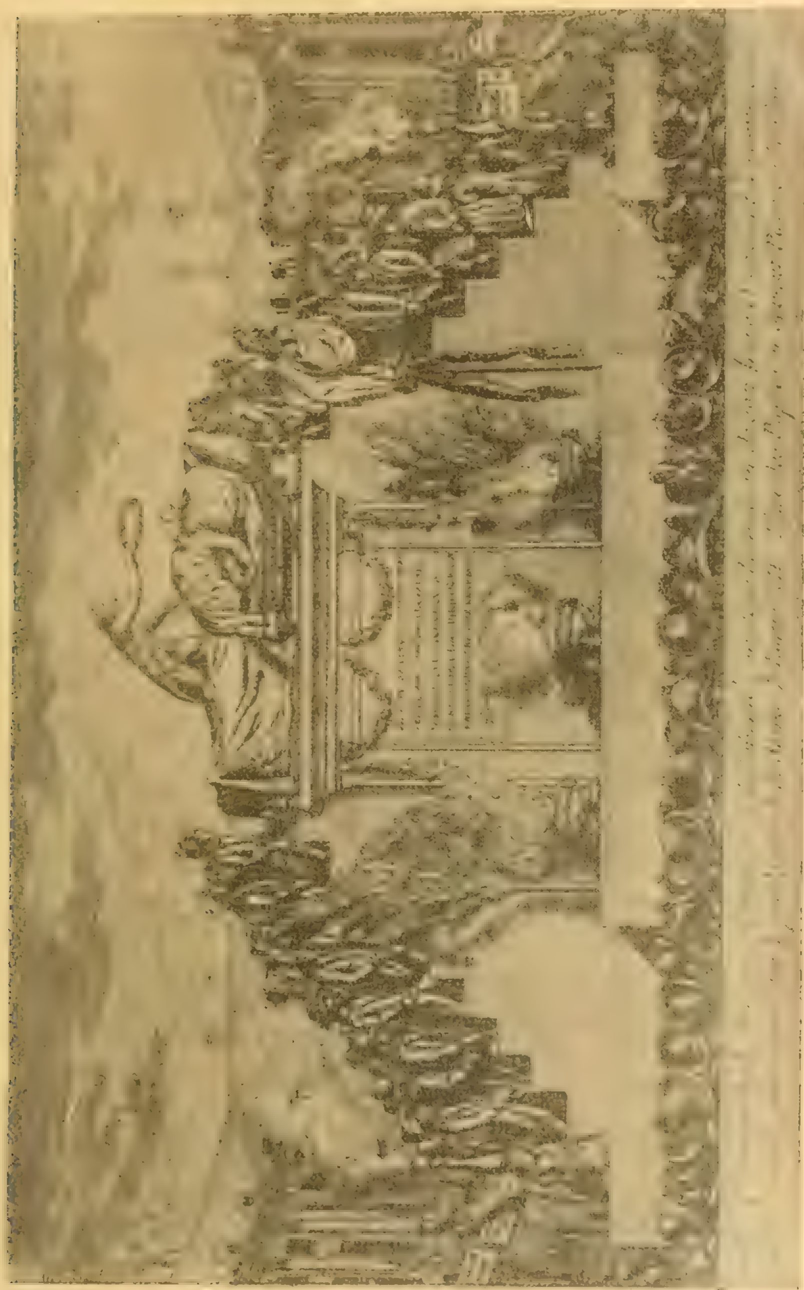
On voit que ce système offrait aux officiers de ligne, dont la Convention voulait reconnaître la fidélité et le dévouement, des garanties très sérieuses. Ils étaient, en général, plus anciens dans leur grade que les officiers des volontaires, car ceux mêmes qui avaient été promus depuis la Révolution l'avaient été, pour la plupart, avant la fin de 1791, c'est-à-dire avant l'appel des premiers volontaires, l'émigration des officiers nobles ayant commencé bien plus tôt. Par conséquent, ils étaient assurés d'avoir d'abord à peu près le tiers des promotions réservé à l'ancienneté; et comme l'ancienneté portait sur toute la demi-brigade, les emplois vacants même dans les deux bataillons de volontaires devaient dans une assez large mesure revenir aux officiers du bataillon de ligne. En outre, quand un officier d'un bataillon de ligne était connu par son mérite, par ses services, par son dévouement à la Révolution, les volontaires d'un bataillon voisin de la même demi-brigade étaient tout naturellement portés à l'appeler parmi eux, et à lui conférer même les grades au choix.

Observez, en outre, que dans ce système, très étudié, il y avait une combinaison très habile et un très ingénieux équilibre de l'élection par les subordonnés et de la cooptation par les égaux. Ce sont tous les subordonnés, des sous-lieutenants aux soldats, qui présentent une liste de trois noms pour un emploi de lieutenant; et ce sont tous les lieutenants qui sur ces trois noms font un choix. Et le dernier mot, après une série déterminée d'épreuves, reste à la puissance élective, au suffrage du bataillon : en effet, quand un candidat a été présenté trois fois de suite, à une quatrième présentation il est nommé de droit. Ainsi les choix téméraires, ceux qui résulteraient de la vile complaisance de la troupe pour un chef corrupteur qui sèmerait l'argent ou flatterait l'instinct d'indiscipline, peuvent être ou écartés, ou longtemps ajournés, et cependant la volonté prolongée du soldat finit toujours par prévaloir.

Pour le grade tout à fait inférieur, celui de caporal, et pour les grades tout à fait supérieurs, le règlement est autre. Pour les caporaux (cela est tout naturel) aucune part n'est faite à l'ancienneté. Ils sont nommés à la majorité absolue parmi tous les soldats du bataillon et par tous les soldats de la compagnie. Ici le principe de l'élection joue seul. Au contraire, pour les grades et emplois supérieurs, l'élection intervient peu ou point. L'emploi du chef de brigade (celui qui s'appelait naguère colonel et qui est, en réalité, le commandant de la demi-brigade) doit être donné à celui des chefs de bataillon qui est le plus ancien par date de commission en cette qualité. Ainsi, en fait, le chef de la demi-brigade a bien été désigné en quelque mesure, puisque c'est un des bataillons de la demi-brigade qui, en le nommant chef de bataillon, lui a par là même ouvert éventuellement le commandement de la demi-brigade. Mais ce n'est pas l'élection directe, et la désignation, ainsi automatiquement faite par l'ancienneté entre des officiers recrutés d'ailleurs jusque-là selon la loi dominante du choix, ne permet aucun intervalle, aucune hésitation et aucune intrigue entre la disparition du chef ancien et l'apparition du chef nouveau. Au-dessus du grade de chef de brigade, c'est-à-dire pour les généraux de brigade, pour les généraux divisionnaires et pour les généraux en chef, c'est le pouvoir exécutif, représentant l'ensemble de la République, qui intervient. Pour les généraux de brigade et les généraux divisionnaires, un tiers est donné à l'ancienneté, deux tiers au choix, par le ministre de la guerre pour les généraux de brigade, et par le Conseil exécutif pour les généraux de division. Les généraux en chef sont choisis par le Conseil exécutif parmi les généraux divisionnaires sous la ratification expresse de l'Assemblée nationale ; et c'est encore l'élection, mais par la nation toute entière concentrée en ses représentants.

Chose curieuse! Aujourd'hui, au commencement du vingtième siècle, les réacteurs militaires, ceux qui veulent remplacer, par une armée hybride et semi-prétorienne où domineraient les rengagés et les stipendiés, l'armée nationale et démocratique évoluant lentement vers le système des milices, ceux-là osent faire appel, en faveur de leur thèse, aux conceptions de Dubois-Crancé, aux souvenirs de l'amalgame. C'est devenu maintenant la tactique de la contre-révolution d'invoquer les formules de la période révolutionnaire. Les réacteurs invoquent les Droits de l'homme, c'est-à-dire l'affirmation souveraine de la personne humaine, pour maintenir les institutions théocratiques qui en sont la négation. Ils évoquent les principes de la Révolution française pour sauver les congrégations, que la Révolution supprima, et pour leur livrer l'enseignement d'où elle les exclut. Et ils invoquent de même l'œuvre admirable des Conventionnels de 1793, nationalisant et démocratisant l'armée, pour instaurer une armée d'oligarchie et de métier qui serait pour la démocratie et pour la nation un péril mortel. Par quelle prodigieuse dénaturation et sophistication, il est à peine besoin de l'indiquer. Ils demandent qu'une masse

de soldats rapidement instruits soit encadrée dans une armée plus stable de rengagés avec primes. Et ils disent : Qu'était-ce que l'amalgame, sinon une



HONNEURS RENDUS A LA MÉMOIRE DE LE PELLETIER DE SAINT FARGEAU.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

combinaison pour appuyer les volontaires, soldats de passage, à la solidité des troupes de ligne?

Mais d'abord, il s'en faut de beaucoup que même pour les troupes de

ligne, les hommes de la Révolution aient cru à la nécessité du service à long terme et d'un long encasernement. Toutes leurs lectures au contraire, toutes leurs habitudes d'esprit tendaient à détourner le moins possible le soldat de la vie civile. C'est cette inspiration civile qu'ils avaient reçue d'œuvres comme celle de Servan, « le soldat citoyen, » qui recommandait le service universel, mais à très court terme et sur place. C'est cette inspiration qui se dégageait pour eux de l'ancienne histoire de Rome si puissamment commentée par Montesquieu, de Rome qui demeura forte et libre tant que le soldat resta citoyen et ne s'éloigna de ses foyers que pour une campagne, qui perdit ses mœurs et sa liberté, quand la longueur des guerres créa les armées professionnelles séparées de la nation.

Mais même les hommes de métier, les écrivains techniques de l'ancien régime avaient tourné les esprits dans le même sens. Je vois par exemple dans l'*Essai général de tactique*, de M. de Guibert (édition de Londres, chez les libraires associés, 1772), qui eut un si grand retentissement, de fortes pages qui recommandent surtout l'éducation militaire sur place. Il veut que l'exemple de l'éducation militaire, des exercices du corps, soit donné de haut, et se propageant ainsi peu à peu dans toutes les classes, aille jusque dans les plus pauvres villages former des soldats. « Le goût des armes et des exercices militaires ramené dans la noblesse, passera bientôt chez le peuple; la bourgeoisie ne regardera plus l'état de soldat comme un opprobre; la jeunesse des campagnes ne craindra plus de tomber à la milice; elle s'assemblera, les dimanches et fêtes, pour disputer des prix de sauts, de course et d'adresse. Ces prix que le gouvernement fonderait dans chaque paroisse, vaudraient mille fois mieux que la stérile et coûteuse assemblée annuelle des milices; car ayez des paysans vigoureux, lestes, déjà accoutumés au bruit des armes et à les manier; ayez en même temps une bonne discipline et des officiers, vous formerez bientôt des soldats. Qu'on ne croie pas, au reste, qu'une révolution pareille dans les esprits et dans les mœurs fût funeste ni à l'agriculture, ni à la tranquillité du royaume. Une nation ainsi constituée n'en serait que plus portée et endurcie aux travaux. Ce sont les peuples laborieux qui sont les plus guerriers. *Qu'on se rappelle les Romains dans leurs beaux jours, qu'on voie les Suisses! L'État y gagnerait la réforme d'une partie de ces armées nombreuses qu'il entretient sur pied...*

« Si enfin l'on ne veut pas que le royaume entier devienne une école de travaux de la guerre, il faudrait du moins que lorsque les soldats sont engagés, les exercices du corps fissent une partie considérable de leur instruction. Il est étrange qu'uniquement dressés à manier un fusil et à garder pendant trois heures des attitudes pénibles et contraires au mécanisme du corps, *ils n'aient, quand la guerre arrive, aucune habitude des travaux qu'elle exige...*

« Si l'on me dit que les exercices actuels les occupent déjà assez, je répondrai que c'est parce que nos manœuvres sont compliquées, nos méthodes d'ins-

truction mal entendues, notre prétention de précision et de perfection sur beaucoup de points minutieuse et ridicule. Je répondrai que la preuve que nos soldats ne sont pas assez occupés, c'est que pour remplir, dit-on, leur temps, on les surcharge de règles de discipline inquiétantes et odieuses. C'est qu'on a créé une tenue qui leur fait passer trois heures par jour à leur toilette, qui en fait des perruquiers, des polisseurs, des vernisseurs, tout, en un mot, hormis des gens de guerre. Et que résulte-t-il de cette vie fainéante et pourtant pénible, de ces travaux qui se font la plupart assis et à l'ombre? C'est qu'un soldat qui a servi dix ans, ayant perdu toute souplesse, toute aptitude aux travaux du corps, est contraint de se faire artiste, laquais ou mendiant. Qu'arriverait-il de l'échange de ces occupations frivoles en travaux durs et pénibles? C'est qu'un laboureur serait plus propre à être soldat; c'est qu'un soldat quittant ses travaux, reprendrait sans peine la bêche et la charrue. »

Quand déjà, sous l'ancienne monarchie, les écrivains militaires discréditaient à ce point le régime de la caserne, comment les révolutionnaires auraient-ils eu quelque goût pour lui? J'ai déjà cité le rapport de Carnot à la Législative où il proposait une organisation analogue à celle des Suisses. C'était, avec l'accent démocratique et révolutionnaire, la reprise des idées de Guibert. Et que dit dans l'introduction à ses *Mémoires* le maréchal Gouvion Saint-Cyr qui, jeune, a pris part aux guerres de 1792 et de 1793? Comment caractérise-t-il les troupes de ligne et les volontaires?

« *Les régiments de ligne ne manquaient pas absolument d'instruction; mais ils n'avaient que celle nécessaire à la parade et dans les évolutions de la paix;* ils étaient extrêmement faibles, ayant beaucoup perdu par la désertion. Le recrutement ne pouvait les compléter. Les jeunes gens préféraient d'entrer dans les bataillons de volontaires.

« En général, la troupe de ligne était favorable à la Révolution qui l'avait soustraite à la discipline allemande, introduite si impolitiquement sous le ministère de M. de Saint-Germain: cet esprit était soutenu par les sous-officiers devenus officiers; cependant quelques corps, surtout ceux qui étaient composés d'étrangers, laissaient apercevoir des dispositions moins favorables, qui diminuaient la confiance qu'on aurait dû avoir sur l'ensemble. *Cette troupe était d'un physique faible, comme le seront toujours celles qui auront longtemps habité les casernes. Le soldat n'y reçoit qu'une nourriture insuffisante; les vices qu'il y contracte à la suite de l'oisiveté et les maladies graves qu'ils amènent, ont bientôt détruit la santé du plus robuste, et le mettent hors d'état de supporter les fatigues de la guerre. Il n'en était pas de même des deux cents bataillons de volontaires; sous les rapports du complet, de la vigueur et de l'esprit patriotique, ils ne laissaient rien à désirer, et pouvaient être cités pour modèle.* »

Ce n'est donc pas pour encadrer les volontaires dans les troupes de ligne que Dubois-Crancé proposait l'amalgame. Au demeurant, les bataillons ne se

confondaient pas : ils étaient simplement rapprochés et coordonnés dans une même demi-brigade. La troupe de ligne ne fournissait pas ses cadres aux volontaires. Si ceux-ci élisaient un officier de ligne, c'était par un libre choix : et l'officier élu était par cela même pénétré d'un esprit nouveau, l'esprit de démocratie et de Révolution dont les volontaires étaient animés. Le but de la Révolution à ce moment était, au contraire, de faire entrer les troupes de ligne, sans blesser leur amour-propre et leurs intérêts, dans le système général des volontaires. Ainsi (ce n'est qu'un détail, mais bien significatif), c'est l'uniforme des volontaires qui devenait l'uniforme commun de l'armée. Ainsi surtout, c'est par le principe de l'élection appliqué jusque-là pour les volontaires seuls, que devaient se faire désormais toutes les promotions. L'amalgame n'avait pas pour objet de créer une organisation militaire distincte de la nation où l'on verserait la cohue des forces improvisées. Il avait au contraire pour but d'assurer l'unité de l'armée dans un commun esprit de démocratie et de liberté, et de faire en réalité des bataillons de lignes de véritables bataillons de volontaires servant un peu plus longtemps. C'est pour cela que dans la demi-brigade deux bataillons sur trois sont de volontaires. Les paroles de Dubois-Crancé sont décisives :

« Hé ! bien ! a-t-on dit, égalisez les forces, égalisez les droits ; amalgamez un bataillon de volontaires avec un bataillon de ligne.

« Je réponds qu'en suivant ce système, au lieu de détruire, ainsi que se l'est proposé votre comité, tous les vestiges de l'ancien régime, on les fortifierait, on en doublerait l'action et les dangers. Si un bataillon de ligne est tellement dans la main de ses officiers qu'il soit susceptible du mouvement qu'ils commanderaient, nul doute que le bataillon de volontaires qui y serait amalgamé, ayant moins d'ensemble, moins d'esprit de corps, étant mélangé d'hommes qui n'ont pas toujours le patriotisme pur pour guide, ne fût complètement subjugué par l'esprit de la troupe de ligne. Ce ne serait donc plus des *volontaires* que vous feriez des *soldats de ligne ;* mais ce serait des *soldats de ligne* que vous feriez de nos *volontaires;* personne n'en serait la dupe et dès lors plus de recrutement, ni pour les volontaires, ni pour la ligne.

« ...Si les deux lignes ne sont pas détruites, s'il existe un point de démarcation quelconque, *si la troupe de ligne n'est pas fondue dans les volontaires nationaux* (c'est Dubois-Crancé qui souligne), si enfin l'esprit différent, quant au régime intérieur de ces corps, marche de front sous quelque forme, sous quelque dénomination que ce soit, il ne reste aucun espoir pour le recrutement de la troupe de ligne, aucun moyen d'anéantir les préjugés, de rétablir les principes. Ce serait, dit-on, détruire la discipline. De quelle discipline parle-t-on? Est-ce de cette obéissance aveugle que Lafayette commandait à ses sbires? Il y a longtemps qu'on sait que je me suis élevé contre cette monstruosité. Ah ! si elle eût existé cette discipline, si elle n'eût pas été violée, que de sang eût coûté la Révolution?

« ...On craint l'ascendant des volontaires dans la nomination aux emplois :

LETTRE DE J. PENJON.

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

eh! tant mieux, car il est temps d'écarter jusqu'au soupçon d'aristocratie. Mais doute-t-on que ces volontaires feront alliance avec les soldats de ligne?

Que par le plus puissant des intérêts, ils ne donnent la préférence à ceux qui, aussi braves et plus instruits, seront les dépositaires de leur vie et de leur honneur devant l'ennemi? Si un volontaire a du talent, sans doute il sera choisi, et c'est un acte de justice, mais si un sous-officier ou un soldat de ligne en montre davantage, nul doute qu'il aura la préférence. Parcourez nos bataillons et vous verrez que tous ceux qui avaient une teinture de l'art militaire, ont été choisis pour officiers; vous verrez des commandants de bataillon, qui n'étaient que de simples soldats. Ce ne sont pas *des honneurs* que nos volontaires recherchent, c'est *l'honneur*. »

Et Saint-Just insistait sur la nécessité de l'élection, dans les limites marquées par Dubois-Crancé; elle porterait jusque dans l'armée l'esprit démocratique sans compromettre le droit supérieur et central de la République.

« Je ne prétends pas dissimuler le danger des élections militaires si elles pouvaient s'étendre à l'état-major des armées et au généralat; mais il faut poser les principes et les mettre à leur place. Les corps ont le droit d'élire leurs officiers parce qu'ils sont proprement des corporations. Une armée ne peut élire ses chefs, parce qu'elle n'a point d'éléments fixes, que tout y change et y varie à chaque instant; une armée n'est point un corps: elle est l'agrégation de plusieurs corps qui n'ont de liaison entre eux que par les chefs que la République leur donne; une armée qui élirait ses chefs serait donc une armée de rebelles..... L'élection des chefs particuliers des corps est le droit de cité du soldat... L'élection des généraux est le droit de la cité entière. Une armée ne peut délibérer ni s'assembler. C'est au peuple même ou à ses légitimes représentants qu'appartient le choix de ceux desquels dépend le salut public. »

Et Saint-Just donne à la Convention un avertissement qui recevra bientôt de la trahison de Dumouriez une confirmation singulière. « Si vous éprouvez des revers, réfléchissez quels hommes, dans l'état actuel, doivent les premiers abandonner la République. Si vous êtes vainqueurs, l'orgueil militaire s'élève au-dessus de votre autorité; *l'unité de la République exige l'unité dans l'armée: la patrie n'a qu'un cœur, et vous ne voulez plus que ses enfants se le partagent avec l'épée.* »

En fait, comme nous le verrons, ce sont les bataillons de volontaires qui firent échouer le plan de trahison de Dumouriez, que les troupes de ligne fascinées auraient suivi jusqu'au bout, jusque dans le crime. C'est pour assurer la Révolution contre ces surprises de l'esprit de corps que la Révolution projetait l'amalgame et nationalisait l'armée.

C'est dans le même esprit que Jean Bon Saint-André proposait à la Convention, le 5 février, une réorganisation démocratique de la marine. De larges emprunts devaient être faits à la marine marchande pour remplacer les officiers aristocrates démissionnaires ou émigrés. Et là aussi, le principe électif et populaire devait prévaloir. « C'est par des élections que le peuple exerce le

droit qui lui appartient de nommer les représentants et les magistrats. Vous avez donné aux bataillons des gardes nationaux la faculté de nommer leurs officiers; des militaires ont cru voir des inconvénients dans cette méthode, mais le principe n'en est pas moins bon. C'est aussi une élection que je vous propose. Elle n'aura pas le désavantage de celles des bataillons de volontaires; elle ne sera pas faite par les équipages des vaisseaux que ces officiers devront commander, mais par les assemblées des marins de chaque département des classes réunis dans le chef-lieu de la classe. Ces assemblées n'auront que le droit de désigner le nombre des sujets qui leur seront demandés; et le ministre de la marine décidera s'ils remplissent les conditions prescrites par la loi, et ne pourra leur délivrer de brevet qu'autant que ces conditions seront remplies. »

C'est le 24 février que la Convention adopta le projet de Dubois-Crancé sur l'amalgame et sur le mode de promotion. Les dispositions de la loi nouvelle vont se heurter, naturellement, pendant des mois encore, à bien des difficultés et à bien des résistances. Il n'est pas aisé de transformer en pleine guerre l'organisation d'armées immenses dispersées sur toutes les frontières, tiraillées entre la guerre extérieure et la guerre civile, et formées de recrues pour lesquelles il était difficile de trouver immédiatement les cadres nécessaires. Pendant sept ou huit mois il y aura du flottement.

Dans la grande et admirable instruction adressée en mai 1793 par le Comité de salut public aux représentants de la Convention en mission dans les départements, on voit tout ensemble la préoccupation du Comité d'organiser l'armée selon la loi du 24 février et les difficultés auxquelles il se heurte :

« Les armées se recrutent, elles seront bientôt au grand complet de guerre. Le citoyen Beurnonville a publié, lorsqu'il était ministre de la guerre, une instruction relativement au recrutement des quatre armées, à l'exécution de la loi du 24 février, et au renouvellement des volontaires destinés à compléter chaque armée. C'est dans les lieux de rassemblement indiqué par cette instruction que chaque armée doit trouver son complément. On ne peut trop accélérer l'incorporation des volontaires. Il faut s'empresser de compléter les cadres des armées.

« Il est nécessaire de faire disparaître les inconvénients trop sensibles d'une distribution inégale des forces des armées, de la difficulté de compléter tous les cadres dans quelques-unes et de l'insuffisance des cadres dans quelques autres. Le Comité de salut public a pensé que, dans les armées du Nord et de l'Est, où se trouvent presque tous les cadres des armées, il convient de porter au plus grand complet le plus grand nombre de cadres que l'on pourra remplir.

« On pourvoira au complément des autres cadres, en les faisant passer dans les autres armées, ou en leur faisant passer les volontaires réunis dans les autres lieux de rassemblement. Ce mouvement sera déterminé par les cir-

constances et la nécessité d'augmenter ou de diminuer la force des armées.

Si j'ai anticipé sur la marche des événements en citant, dès maintenant, une instruction du Comité de salut public qui n'existe pas encore, c'est pour marquer avec précision l'immensité de l'effort que supposait la loi d'organisation du 24 février. C'eût été peu de chose s'il avait suffi de grouper deux bataillons de volontaires constitués et encadrés avec un bataillon de soldats de ligne, et de soumettre, à l'intérieur de chaque brigade ainsi formée, l'avancement au mode fixé par la loi. Mais les éléments mêmes de ces brigades étaient très dispersés. Et la proportion des cadres à la force de chaque armée était si variable qu'il fallait d'abord transporter une partie des cadres d'une armée à une autre. Et encore ce transport n'était pas toujours possible parce que les armées n'étaient pas homogènes. Il y avait, par exemple, des volontaires spéciaux à destination de la Vendée et qui s'étaient engagés exclusivement pour cette guerre. Ceux-là ne pouvaient être versés dans la masse.

« L'armée de la Vendée sera composée de deux éléments que les circonstances ne permettront pas de confondre. Ils (les commissaires) feront effectuer l'incorporation des recrues levées en exécution du décret du 24 février, *mais ils maintiendront en bataillons séparés les citoyens qui ne se rendent à l'armée que pour terrasser le fanatisme et dissiper les rebelles, et ils permettront à ces bataillons de se retirer, lorsque la tranquillité publique sera complètement rétablie.* »

Comment ces bataillons spécialisés, qui ne pouvaient être appliqués à un autre objet, auraient-ils pu être incorporés dans une demi-brigade, et liés à des troupes, qui, elles, pouvaient être dirigées sur tous les points de la guerre? Voici encore, à titre d'exemple, une difficulté de détail. Quand Mayence capitulera, les troupes françaises auront permission de sortir avec leurs armes, mais sous la promesse de ne plus combattre contre les alliés. Elles ne pouvaient donc plus être utilisées que contre les ennemis de l'intérieur, contre les factieux. Elles furent envoyées en Vendée, mais comment celles-là aussi, n'ayant qu'un champ d'action restreint, auraient-elles pu être associées dans une organisation permanente à des forces qui pouvaient être portées partout? Mais la difficulté essentielle était l'inégale distribution des cadres selon les armées.

De plus, comme il était impossible de communiquer d'emblée un mouvement réglé et des habitudes strictes de discipline à une masse recrutée d'hier, sans instruction militaire et sans cadres, comme les officiers ne pouvaient conquérir sur ces levées une autorité morale immédiate, plus d'un observateur fut d'abord tenté d'imputer au principe électif, qui semblait mettre les officiers dans la dépendance des soldats, les premiers désordres inévitables. Ainsi, à l'armée de l'Ouest, les commissaires de la Convention, Goupilleau de Fontenay, et Jard-Panvillier, frappés du surcroît de difficultés qui

semblait provenir de l'indiscipline de soldat, ne craignent pas de demander à la Convention d'abolir le système électif (18 juin 1793).

« Lorsque la ville de Niort se trouva menacée, il s'y rendit un assez grand nombre de recrues des départements voisins. Si, au moment de leur arrivée, nous avions eu des cadres pour les y placer, la loi eût été exécutée sans



Brissot mettant ses gants.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

difficulté, et déjà les volontaires encadrés pouvaient être d'un très grand service. Mais il n'en est pas ainsi. Des troupes sans chef arrivaient, ne connaissant aucune règle, aucune discipline. L'ennemi était à nos portes. Il fallait bien ordonner une organisation provisoire pour que les généraux sussent à qui ils devaient transmettre leurs ordres, et que chacun sût qui devait commander et qui devait obéir. Qu'eût-il arrivé? C'est que

cette organisation provisoire, que les circonstances commandaient impérieusement, a pris trop de consistance. Les uns ont pris l'habitude de commander, les autres ont déjà placé exclusivement leur confiance dans ceux qu'ils se sont choisis. Il en résulte qu'aujourd'hui que nous voulons, conformément à l'un de vos arrêtés approuvés par la Convention nationale, doubler les compagnies qui viennent de l'armée du Nord (c'est-à-dire doubler le nombre des soldats dans les compagnies qui avaient des cadres surabondants), nous éprouvons les plus grandes difficultés. Les officiers, jaloux de conserver une autorité qui leur échapperait si leur troupe était encadrée, ont travaillé l'esprit de leurs soldats. Ils ne leur ont pas dit que le seul désir de conserver leurs épaulettes et leurs appointements les animait. Mais ils leur ont fait entendre que confondus avec les soldats de ligne, ils seraient vexés par eux et qu'ils éprouveraient toutes sortes de mauvais traitements. Les bons habitants des campagnes, dont l'intelligence malheureusement n'égale pas le patriotisme, les ont crus, et leur entêtement à ne pas vouloir être encadrés nous met dans la cruelle alternative d'user de sévérité ou de laisser la loi sans exécution. Ce matin, un ou deux bataillons étaient assemblés sur la place. On a donné des ordres pour qu'une partie se réunît à tel corps et le reste à tel autre. Ç'a été en vain. On a éprouvé la résistance la plus formelle, et l'adjudant-général Dufour a été forcé de faire mettre en prison tous les officiers. Cette mesure qu'on croyait devoir produire quelque effet a été inutile. Enfin, il nous a fallu commander le régiment de hussards et la gendarmerie, et que nous nous rendissions sur la place... »

Et voici maintenant, à côté de cette insubordination spéciale des volontaires, l'insubordination générale des « trois classes », c'est-à-dire des anciens corps, des hommes de recrutement et des gardes nationales requises.

« On se plaint généralement, dans toute l'armée, de la plus grande insubordination, que rien ne peut justifier et qui, jusqu'à présent, il faut le dire, a causé nos défaites. Les commandants des corps n'obéissent qu'en apparence aux généraux, et les officiers ne trouvent pas de soldats soumis. Qu'arrive-t-il? D'abord, c'est que, dans les marches, un bataillon occupe quelquefois deux ou trois lieues de terrain. Deux ou trois cents brigands se présentent et mettent en fuite mille ou douze cents hommes. Il en résulte encore qu'on se répand dans les villages, que les malheureux cultivateurs sont pillés, sans qu'on puisse reconnaître les coupables : ce qui est un grand malheur. Car déjà plus d'un habitant des campagnes a été autorisé à prendre pour des brigands ceux qui ne devaient venir que pour empêcher le brigandage. ...On aura de la peine à le croire. Un jour que les généraux étaient assemblés avec les représentants du peuple, nous avons vu le chef d'un corps venir déclarer que lui et ses camarades ne marcheraient pas contre quatre mille brigands, à moins qu'ils ne fussent six mille... Le mal est grand, nous en avons cherché la cause. Nous avons cru la trouver dans la longueur des formes qui doivent

être observées pour punir les coupables et *dans la dépendance où la loi tient l'officier qui désire d'être choisi devant le soldat qui doit faire le choix. Ce qui se passe sous nos yeux est si funeste que si l'on ne trouve pas le moyen de rendre l'officier tout à fait indépendant des soldats, il faut que vous renonciez à avoir des armées.* Bientôt elles ne seraient plus qu'un ramassis confus d'hommes qui, ne reconnaissant pas d'autre loi que la force, jetteraient le plus grand trouble dans la République...

« L'insubordination entraîne après elle une foule d'abus. Le soldat qui ne remplit pas ses devoirs avec exactitude se trouve nécessairement désœuvré. Il ne sort d'un cabaret que pour entrer dans un autre, et en peu de temps il a dépensé sa solde. Une fois au dépourvu, il cherche des expédients, et le premier qui se présente à lui est la vente de ses effets. Il se trouve bientôt manquer de tout. Alors il vient faire des demandes et, comme il est indiscipliné, il vomit des imprécations quand on lui fait éprouver un refus; heureux encore quand il ne se porte pas à d'autres excès... »

Les commissaires de Belgique signalent aussi cette indiscipline et ces excès. Je ne note qu'un passage entre bien d'autres :

« Il est un autre mal très grand que l'on aura beaucoup de peine à détruire, c'est le pillage et les excès auxquels les troupes se livrent. La discipline s'anéantit dans l'armée et les peuples s'indisposent contre les Français. »

Ainsi la Révolution ne s'aveuglait pas sur les vices de l'organisation militaire dans cette période de transition qui va de février 1793 à la fin de l'été de la même année. Elle n'ignorait pas les fâcheux effets que pouvait avoir, pour un temps, le principe de démocratie introduit par elle dans l'armée et qu'elle y voulait développer par l'assimilation presque complète du régime de la ligne au régime des volontaires. Mais elle eut assez de génie, assez de confiance en elle-même et en sa propre pensée pour ne pas se rebuter aux premiers obstacles et aux premiers mécomptes. Elle ne chercha pas le rétablissement de la discipline ébranlée dans le retour à une organisation oligarchique et autoritaire de l'armée. Elle comprit, au contraire, qu'elle devait y affermir l'esprit de démocratie, animer tous les officiers d'un civisme si évident, si ardent, qu'aucun soldat ne pût prétexter, pour excuser son insubordination, le mauvais vouloir ou les louches desseins des chefs.

« C'est du civisme des généraux et des officiers, dit l'instruction du Comité de salut public, qu'il faut attendre le rétablissement et le maintien de la discipline militaire. »

Il y a lâcheté d'esprit à abandonner un haut idéal parce qu'il ne se réalise d'abord que péniblement et convulsivement. Il y a illusion enfantine et meurtrière à s'imaginer qu'il suffit de proclamer cet idéal, de le mettre en formules. Plus il est haut, plus il exige, pour être vraiment réalisé, un immense effort de volonté bonne, une généreuse patience, une infatigable activité.

Puisque l'armée est à la fois la sauvegarde et l'image de la République, puisqu'en elle la volonté nationale s'affirme par la souveraineté de la loi, et puisque les volontés individuelles s'y manifestent par la pratique du principe électif, il faut qu'il y ait de la République à l'armée une communication incessante d'ardeur, d'enthousiasme. Il faut que l'obéissance commune et joyeuse à la loi librement consentie, aux chefs élus et fortement contrôlés, soit le lien des citoyens et des soldats.

« L'un des devoirs les plus essentiels des représentants du peuple est de se concilier la confiance des généraux. Les moyens de se la concilier doivent être grands, élevés comme le caractère dont ils sont revêtus. Les généraux ne doivent pas apercevoir dans la surveillance des représentants du peuple des motifs de défiance et d'inquiétude; ils ne doivent voir en eux que des citoyens investis de grands pouvoirs pour les seconder puissamment, pour les soutenir de leur influence et augmenter la confiance publique.

« Plus la surveillance doit avoir un grand caractère, plus elle doit être active. Les représentants du peuple doivent observer le caractère des généraux; ils doivent étudier leurs principes, leur tactique, leurs mouvements, leur conduite. *L'âme d'un héros républicain s'ouvre à la confiance et dédaigne la dissimulation et la politique.*

« Il est nécessaire qu'un général soit investi d'une grande confiance, qu'il en ait le sentiment et la conviction; il faut qu'il ait une grande liberté, une grande indépendance, si l'on veut qu'il conçoive de grands desseins et d'heureux plans.

« La conduite des représentants du peuple envers les généraux secondera la hardiesse et l'élévation de leurs desseins et de leurs entreprises; ils observeront tout ce qui peut être grand, utile et soutenu, et ce qui ne serait qu'audacieux et téméraire.

« ... S'il se trouve encore parmi les officiers généraux et les officiers et sous-officiers de tout grade des Français indignes de porter ce nom, qui ne se dévouent pas sans réserve au maintien de l'égalité et de la République, ils les suspendront, ils les feront aussitôt remplacer *selon le mode prescrit par la loi du 24 février*, et, si les circonstances ne permettent pas de les remplacer suivant ce mode, ils commettront, pour quinze jours seulement, à l'exercice des fonctions, des militaires d'un grade inférieur connus pour leur civisme.

« Ils ordonneront la répression de tous les officiers suspects, et leur enjoindront de se retirer à vingt lieues des frontières et des armées.

« *Ils fraterniseront avec les soldats de la patrie; ils les visiteront fréquemment; ils enflammeront leur zèle; ils leur feront sentir les avantages de la discipline, qui rend les armées invincibles, qui les rend redoutables aux ennemis, qui leur apprend à profiter des succès, qui leur enseigne à se rallier dans les revers, qui soutient le courage, qui lui fait connaître sa force et ses ressources et prévient les déroutes et les défaites; ils les enten-*

dront; ils recevront leurs plaintes; ils les éclaireront; ils s'informeront de leurs besoins. Ils leur diront avec quelle sollicitude la Convention s'occupe de tout ce qui concerne l'armée...

« *Ils entretiendront les soldats des travaux de la Convention nationale, des sources qu'elle ouvre à l'industrie, à la prospérité publique. Ils les entretiendront dans les principes de l'égalité, du républicanisme et de la discipline militaire...*

« Ils donneront tous leurs soins aux hôpitaux, ils les visiteront; ils iront consoler les honorables victimes de la liberté; ils ne quitteront pas ces asiles sans avoir connu le régime, sans s'être assurés si le service se fait avec ce dévouement que l'humanité exige... Il est inutile d'observer que les lits, les matelas ne doivent plus manquer dans les hôpitaux, tant qu'il y en aura dans les maisons des citoyens. »

C'est par cet esprit d'humanité et de vaillance, de discipline et de liberté, communiqué sans cesse aux armées, que la Révolution réalisera, dans les institutions et dans les mœurs, les principes de la loi du 24 février. N'a-t-on pas, pour le dire en passant, reconnu dans la belle instruction dont j'ai cité quelques fragments, la manière noble et douce, grande et persuasive de Barère? C'est le vivant commentaire moral de la loi d'organisation proposée en février par Dubois-Crancé. Dès le mois d'août 1793, cette loi sera entrée partout en application.

Mais, en février, il ne suffisait pas de régler l'organisation future de l'armée ; il fallait créer ou plutôt compléter cette armée. Une autre loi du même jour, 24, prescrivit la levée de 300,000 hommes. Ce n'était plus, comme sous la Législative et la Constituante, un simple appel à la volonté libre ; les volontaires, quel que fût l'élan du pays, n'auraient pas suffi à constituer les armées puissantes dont la patrie révolutionnaire avait besoin. Ce n'était pas non plus encore la conscription, l'universelle obligation du service militaire. Dubois-Crancé, Aubry, devançant un peu les nécessités prochaines, n'avaient pas craint d'émettre cette idée, effrayante d'abord pour la Révolution, que le service militaire était la première obligation légale de tous les citoyens.

La Convention s'arrêta à un système intermédiaire qui, à vrai dire, contenait en germe la conscription universelle. Le contingent de 300,000 hommes devait être réparti entre tous les départements au prorata de la population. Les directoires de département devaient répartir ensuite le contingent départemental entre les districts, et ceux-ci entre les communes. C'est donc finalement en chaque commune que devait se faire le recrutement. Il était tenu compte à chacune des volontaires déjà fournis par elle. Aussitôt que les officiers municipaux avaient reçu notification de l'état des hommes que leur commune devait fournir, ils devaient en donner connaissance aux citoyens qui étaient convoqués à cet effet. Pendant les trois premiers jours qui suivaient cette première notification, il était ouvert un registre sur lequel se faisaient

inscrire volontairement ceux qui voulaient se consacrer à la défense de la patrie.

Dans le cas où l'inscription volontaire ne produisait pas le nombre d'hommes fixé pour chaque commune, les citoyens étaient tenus de le compléter sans désemparer, et pour cet effet ils adoptaient le mode qu'ils trouvaient le plus convenable, ou le sort ou le scrutin à la pluralité des voix. Quel que fût le mode adopté par les citoyens assemblés pour compléter leur contingent, le complément ne pouvait être pris que parmi les garçons et veufs sans enfants, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 40 ans accomplis.

Tout citoyen appelé à marcher à la défense de la patrie avait la faculté de se faire remplacer par un citoyen en état de porter les armes, âgé au moins de 18 ans, et accepté par le conseil général de la commune. Ceux des citoyens qui se faisaient remplacer étaient tenus d'armer, d'équiper et d'habiller à leurs frais les citoyens qui les remplaçaient, et ils en étaient responsables jusqu'à ce qu'ils fussent reçus au corps qui leur était désigné.

C'est, comme on voit, une combinaison de l'engagement volontaire et du recrutement forcé. Au fond, sauf la faculté du remplacement, la conception était démocratique et égalitaire. Pourquoi la Convention admit-elle les citoyens à se faire remplacer? Est-ce un reste de ménagement pour « l'aristocratie des richesses »? une faveur à la bourgeoisie? Ou bien pensa-t-elle que beaucoup de bourgeois, assez peu habitués à la vie difficile et dure de la guerre, seraient de moins bons soldats que les robustes gaillards qu'ils pouvaient se substituer à prix d'argent? Le calcul fut en ce cas bien médiocre, car de pauvres hères, débilités et presque infirmes, se présentèrent au remplacement. Plusieurs mêmes, par fraude et pour cumuler plusieurs indemnités, s'offrirent dans plusieurs communes, ou, à Paris, dans plusieurs sections, et il y eut de ce chef un assez notable déchet. Très probablement, la Convention avait été séduite par la pensée de faire contribuer les riches aux frais de la guerre, puisqu'ils devaient équiper et armer ceux qui les remplaçaient. Mais ce système, discrédité par les fraudes et les abus, se heurtera bientôt à l'esprit d'égalité.

Il est assez curieux que la Convention ait permis à chaque commune de désigner, par la voie du scrutin, ceux qui devaient partir. Il se pouvait qu'un clan de village, abusant de sa supériorité numérique sur le clan adverse, désignât celui-ci. Il se pouvait encore que, dans une commune la majorité contre-révolutionnaire envoyât aux armées la minorité patriote ou réciproquement. Enfin (et un peu plus tard cela se serait certainement produit en plus d'un point si le système avait duré), il était possible que les pauvres, les prolétaires s'entendissent pour envoyer à l'armée les riches, les bourgeois, les possédants de la commune, dont les biens seraient ainsi livrés sans contrôle aux incursions des sans-propriété. Est-ce pour obvier à cette manœuvre que la Convention avait prévu le remplacement?

Ce qui est curieux, c'est que, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, la bourgeoisie riche préféra, dans beaucoup de communes, le régime du scrutin au régime du sort. En bien des points l'influence de la fortune, de la propriété était encore dominante, et les riches pouvaient espérer que les pauvres n'oseraient pas les désigner. En tout cas, par une conséquence assez imprévue, ce fut la faculté du remplacement qui suggéra bientôt l'idée d'un emprunt forcé sur les riches. Puisqu'ils pouvaient ne pas partir, puisqu'il leur était permis de s'exempter par leur fortune du service militaire et de la défense personnelle de la patrie, ce n'était pas assez qu'ils y contribuassent par les frais d'armement et d'équipement de leur remplaçant. A défaut de leur personne, leur fortune devait le service à la patrie.

Comment la Convention espéra-t-elle entraîner le pays aux armées? Par quels moyens stimula-t-elle le zèle des volontaires? C'est d'abord par cette organisation démocratique et populaire de l'armée qui assurait aux soldats dans les camps les droits et les garanties des citoyens, et qui ouvrait aussi à tous l'accès vers les grades donnés par la volonté de tous. Puis la Convention offrait aux soldats des avantages positifs, d'ordre matériel, assez tentants. Elle leur assurait ou des pensions ou des gratifications, et leur permettait même, par une combinaison ingénieuse, de devenir acquéreurs de biens nationaux.

« Pas un officier, pas un soldat, dit Dubois-Crancé, ne craindra la réforme; pas un ne craindra de vivre estropié ou misérable; pas un ne mourra sans emporter la certitude que la nation essuiera les pleurs de sa famille. Le Comité propose davantage. Une pension est une récompense fugitive, qui meurt avec le titulaire, qui ne dispense pas de l'ennui d'une grande inaction, et que le caprice d'une Assemblée ou des besoins pressants de la nation peuvent suspendre ou détruire. *Il vous propose d'accorder aux pensionnaires la faculté d'acheter un bien national et de donner en paiement la pension qui lui appartiendrait sur le pied du rachat à* 10 0/0. *Il donne le même avantage aux veuves et aux enfants d'un soldat mort des coups de l'ennemi. Or il ne peut appartenir à un soldat estropié moins de 240 livres, c'est donc une propriété de 2.400 livres dont la nation le gratifie, s'il la préfère à une pension. Où est maintenant l'individu qui, ayant consacré sa vie au service de la nation, croira pouvoir encore conserver dans son cœur des sujets d'inquiétude ou de murmure?* »

Ainsi la Révolution faisait coup double : elle aidait au recrutement en assurant l'avenir des soldats, et elle multipliait les points d'attache par lesquels la nation tenait à l'ordre nouveau. Les soldats emportaient aux camps la vision du champ, du pré, de la vigne qu'à leur retour ils recevraient de la patrie. Et les hommes de ce temps, nourris de souvenirs antiques, disaient : « C'est comme les vétérans romains qui recevaient un lot de terre. » C'était mieux que cela ; car ce lot de terre n'était pour le vétéran de Rome qu'une

garantie de bien-être, mais c'est un fragment d'une terre libre, c'est un fragment de liberté que recevait le soldat de la Révolution.

La loi précisa qu'une somme de 400 millions serait réservée sur les biens nationaux à vendre, pour assurer le service des pensions aux soldats.

Mais c'est surtout par l'ardeur d'un souffle héroïque que la Révolution suscitait des armées. La Convention oublia un moment ses divisions et ses haines pour résumer en un magnifique appel toute l'âme de la patrie nouvelle. C'est Isnard qui, « dans un accès d'enthousiasme patriotique », écrivit cette page immortelle adoptée, acclamée par toute la Convention. Jamais la passion de l'universelle liberté et de la gloire impérissable ne vibra en paroles plus éclatantes et plus exaltées. En phrases courtes, rapides, amples par la continuité du mouvement et comme entraînées d'un élan de victoire, Isnard anime au combat tous les citoyens de France. Oui, la coalition est formidable, oui « la France libre doit lutter seule contre l'Europe esclave. » Mais « la fortune sourit à l'audace et la victoire au courage. Nous en appelons à vous, vainqueurs de *Marathon,* de *Salamine* et de *Jemmapes.* »

Qui donc pourrait supporter la pensée que la liberté peut disparaître? Qui donc pourrait tolérer le retour de l'ancien régime? Non, non : « toute la France sera un camp, toute la nation sera une armée. Que l'artisan quitte son atelier, que le commerçant suspende ses spéculations; il est plus pressant d'acquérir la liberté que la richesse. Que les campagnes ne retiennent que les bras qui leur sont nécessaires : avant d'améliorer un champ, il faut l'affranchir. »

Ce n'est pas pour elle seule que lutte la France : elle porte l'avenir et les destins du monde.

« Jamais cause pareille n'agita les hommes et ne fut portée au tribunal de la guerre. Il ne s'agit pas de l'intérêt d'un jour, mais de celui des siècles, de la liberté d'un peuple, mais de celle de tous. »

Quelle tristesse infinie, quelle chute de toute la race humaine si la Révolution libératrice est vaincue! Et quelle honte pour la France si elle n'a pas su la sauver!

« Votre défaite couvre la terre de deuil et de larmes. La liberté fuit ces tristes contrées, *et avec elle s'évanouit l'espérance du genre humain...* Longtemps après que vous ne serez plus, des malheureux viendront agiter leurs chaînes sur vos tombeaux et insulter à votre cendre. Mais si vous êtes vainqueurs, c'en est fait des tyrans; les peuples s'embrassent, et honteux de leur longue erreur, *ils éteignent à jamais le flambeau de la guerre.* »

Que la France proportionne donc son effort à l'immensité du devoir et de l'espérance! Que toutes les divisions secondaires s'effacent pour que tout l'effort de la patrie sauve l'avenir :

« Quelles que soient vos opinions, votre cause est commune : nous sommes tous passagers sur le vaisseau de la Révolution; il est lancé, il faut qu'il

aborde ou qu'il se brise. Nul ne trouvera de planche dans le naufrage. Il n'est qu'un moyen de nous sauver tous. Il faut que la masse entière des citoyens forme un colosse puissant qui, debout devant les nations, saisisse d'un



ROBESPIERRE A L'AGE DE 24 ANS.

(D'après une peinture du Musée Carnavalet.)

bras exterminateur le glaive national, et le promenant sur la terre et les mers, renverse les armées et les flottes. »

C'est une ivresse extraordinaire de guerre et de paix, de destruction sainte

et de création sacrée, de liberté et de force, de colère et de douceur. Le flambeau de la guerre, en une suprême et prodigieuse lueur, révèle au loin l'étendue des horizons pacifiques.

Un frisson souleva la France; en bien des communes le nombre des volontaires dépassa le contingent fixé. Parfois les jeunes gens se disputèrent la gloire de partir. En une commune, ils plantèrent une lance dans un champ, et les quatorze qui l'atteignirent les premiers à la course, furent désignés pour aller représenter le village sous les drapeaux de la liberté.

Cet élan était soutenu par la force de la science et par d'admirables progrès techniques qu'accélérait l'enthousiasme. J'ai déjà dit de quelle artillerie puissante et habile la Révolution avait hérité. Gouverneur Morris, à la fin de décembre 1792, en avait constaté la force.

« Elle est, sans contredit, la meilleure qu'il y ait en Europe, *et ne cessera pas de l'être, pour deux motifs*. Premièrement, le Français est de nature meilleur artilleur qu'aucun autre, attendu qu'il est dans son caractère et, si je puis m'exprimer ainsi, dans son sang, d'agir spontanément et sans délibération. De là, il est très habile dans les choses qui doivent s'exécuter d'un seul regard et d'un seul coup... Deuxièmement, ces dispositions naturelles ont été cultivées. Les hommes habiles qui se sont trouvés autrefois à la tête des affaires militaires en France, ont eu le mérite de connaître le caractère qu'ils avaient à manier. Ils ont donc cherché la perfection là où les Français pouvaient l'atteindre. Ils ont renoncé à former ces colonnes imposantes d'infanterie, marchant avec la froide précision de la discipline allemande. Il en résulte que l'armée française actuelle diffère moins qu'on ne le supposerait de ce qu'étaient autrefois les armées françaises. Le même esprit d'enthousiasme, le même mépris du danger, la même impétuosité courageuse et la même impatience distinguent encore la nation qui habite ce qui fut autrefois l'ancienne Gaule. »

Or, en mai 1793, Barère dit aux représentants en mission :

« Ils observeront, ils encourageront les *étonnants* progrès de l'artillerie française. »

Ainsi, dans l'armée qui se formait au commencement de 1793 pour lutter contre l'Europe coalisée, la force de la Révolution, qui s'accordait merveilleusement avec l'impétuosité du génie national, était complétée par la force de la science. Non, les despotes n'auront pas raison de la liberté, et même si la Révolution doit s'épuiser enfin par l'effort prolongé de la lutte et par les déchirements intérieurs, elle aura assez vécu, assez combattu, assez créé, assez rayonné pour qu'on ne puisse plus désormais la séparer de la vie humaine.

Isnard disait dans sa sublime adresse aux Français :

« On vous dit que nous sommes divisés, gardez-vous de le croire. Si nos opinions diffèrent, nos sentiments sont les mêmes. En variant sur les moyens,

nous tendons au même but. Nos délibérations sont bruyantes; eh! comment ne pas s'animer en discutant d'aussi grands intérêts? C'est la passion du bien qui nous agite à ce point; mais une fois le décret rendu, le bruit finit et la loi reste. »

C'était une magnifique illusion de concorde, car tout annonçait de grands et prochains déchirements. La mort de Louis XVI avait exalté la passion révolutionnaire. Elle avait fait goûter à la Révolution la saveur amère de la mort. Sous le coup des périls amoncelés par la guerre extérieure et les dissentiments intérieurs, quelques-uns commençaient à se dire que la guillotine était une solution, et qu'elle n'avait pas épuisé dans la mort du roi sa vertu pacifiante. C'est en février que les Jacobins entendent sans protestation la sinistre parole : « Il faut promener en France le rasoir national. » Pourtant la guillotine n'était pas encore à l'ordre du jour. Mais l'idée vague d'en finir avec la Gironde commençait à se préciser. Le procès du roi avait fourni contre les Girondins un argument terrible : « Ils avaient voulu sauver le tyran. »

Les groupements révolutionnaires qui avaient été si actifs de la fin de juillet à la fin de septembre 1792, pendant toute la période du Dix-Août, et qui avaient été amortis ensuite par l'autorité souveraine de la Convention se réunissaient de nouveau et s'agitaient. Ils se proposaient de peser sur la Convention, d'obtenir d'elle des mesures plus énergiques dans l'ordre économique et social comme dans l'ordre politique.

Avant le Dix-Août, la force révolutionnaire avait été formée par des délégués des sections et par des fédérés appelés à Paris. Cette force révolutionnaire dirigée surtout contre la royauté, contre les Tuileries, avait eu à l'égard de la Commune une attitude compliquée et habile. Elle l'avait tout ensemble dominée et utilisée. Elle s'était servie de la popularité subsistante de Pétion, sans se lier à sa faiblesse. Il y avait eu une sorte de Commune extra-légale, fonctionnant à côté de la Commune légale, et s'en servant avant de la remplacer. Un moment, la Commune révolutionnaire du Dix-Août avait été la maîtresse de Paris, et une des forces principales de la Révolution.

En décembre 1792 et janvier 1793, la Commune provisoire héritière de la Commune révolutionnaire du Dix-Août, avait gardé encore une action assez grande; par son procureur Chaumette et son substitut Hébert, elle était en communication avec les éléments populaires. Elle n'avait plus pourtant assez de vigueur, assez d'audace pour se dresser contre la Convention et pour lui imposer une politique plus hardie. Elle était un peu gênée par le maire à tendance girondine, Chambon. Surtout, elle avait tourné peu à peu, comme tous les pouvoirs qui durent, à la légalité. Elle avait été prise dans le formidable engrenage de la Convention. Appelée souvent à la barre pour rendre compte de l'état de Paris, un peu troublée par le souvenir des journées de septembre qui étaient désavouées de toutes parts, elle n'était plus capable d'un grand effort spontané de Révolution. Hébert, Chaumette pouv[illegible]

se livrer à un mouvement populaire, ils n'avaient ni assez de décision pour le susciter, ni assez d'esprit de suite pour l'organiser persévéramment. Si donc la portion la plus ardente et la plus impatiente du peuple de Paris voulait obtenir l'élimination des Girondins, la taxe sur les denrées et la guerre aux riches, si elle voulait pousser en ce sens et même violenter la Convention, elle ne pouvait pas compter sur l'action propre et directe de la Commune de Paris.

C'est ailleurs qu'était la force d'impulsion. Elle était dans les sections et dans les fédérés. Ceux-ci, quand ils étaient venus à Paris à la fin de juillet 1792, n'avaient eu qu'un but : sauver la liberté en combattant le roi. Ils n'avaient pas pris parti dans la querelle entre Robespierre et Brissot. Ils ne distinguaient pas entre Girondins et Montagnards. Leurs sympathies auraient été plutôt pour la Gironde parce qu'elle était alors au premier plan de la Révolution, et parce que les fédérés marseillais avaient beaucoup de sympathie pour Barbaroux. Mais ils ne firent aucune difficulté à aller loger tout près des Cordeliers, à se lier avec Danton ; et bientôt l'esprit de Paris, de plus en plus hostile à la Gironde, les pénétra. Barbaroux lui-même, dans une lettre adressée le 30 janvier à ses amis de Marseille, note avec chagrin, presque avec désespoir, le changement qui s'est fait dans les dispositions des fédérés...

« Alors le ministre Pache changea de système et voulut gagner par la flatterie et la séduction des militaires qu'il avait d'abord maltraités, et auxquels il avait refusé, pendant plus d'un mois, deux pièces de canon... Vous savez qu'il s'était formé une société de fédérés dans la caserne des Marseillais. On a dit que c'était mon ouvrage. J'atteste que je n'y ai jamais mis le pied que quinze jours après sa fondation, et que je fus enchanté de l'ordre et du bon esprit qui y régnaient ; vous en aurez jugé de même par les lettres qu'elle vous a écrites et les adresses qu'elle vous a transmises ; bientôt une foule de patriotes se réunirent à cette société, qui prenait ainsi des accroissements rapides. Les tentatives de séduction se firent dans la société même. Je crois vous avoir raconté dans le temps que nous avions trouvé dans une de ses séances la veuve Pache, la tante Pache, la demoiselle Pache, Hassenfratz, Meunier, Audoin, Lemaire et plusieurs autres commis de la guerre qui, dans un moment où les besoins de l'armée les demandaient dans leurs bureaux, à sept heures du soir, travaillaient nos Marseillais. Ceux-ci ne furent pas dupes de ces manœuvres, et c'est alors qu'on imagina d'autres moyens. Je n'en sais pas tous les détails ni ne veux savoir des choses qui font frémir ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut beaucoup de dîners donnés à nos canonniers, c'est que le commandant même eut la faiblesse de se prêter à ces séductions, lui qui connaissait pourtant la trame ourdie contre la chose publique, puisqu'on lui avait proposé de tomber sur la Convention nationale. Le résultat de ces fêtes fut que nos Marseillais se trouvaient liés avec tous ceux qui les avaient maltraités. Je dis nos Marseillais, quoiqu'il y ait beau-

coup d'exceptions à faire; en même temps arrivèrent à Marseille une foule de lettres qui me calomniaient, et à Paris les adresses qui m'accusaient. Je courus des dangers; je n'en parle pas, mais jugez quel a dû être au milieu de toutes ces agitations l'état du bataillon. »

Si, au moment où les compagnies de fédérés marseillais demandent à revenir à Marseille, il semble y avoir un rapprochement entre les Girondins et eux, ce n'est qu'une apparence. Naturellement les fédérés désiraient retourner dans leur ville de Marseille, et Barbaroux, leur député, appuyait leur demande devant la Convention. Il pouvait espérer ainsi se populariser de nouveau auprès d'eux. La Gironde n'avait plus d'ailleurs aucun intérêt à garder à Paris des hommes qui, sous l'influence de Paris, se détachaient d'elle. Les Montagnards, il est vrai, ne paraissent pas ménager ce bataillon marseillais qu'ils avaient pris tant de soin de gagner, puisqu'ils lui interdisent de rentrer à Marseille et le mettent à la disposition du ministre de la guerre qui l'enverra, s'il le veut, à la frontière. La Montagne craignait que de nouveaux appels fussent faits par la Gironde, et elle décourageait d'avance, en les liant au service militaire, les fédérés qui viendraient à Paris pour soutenir les Girondins. Mais, en fait, beaucoup de fédérés s'étaient laissé gagner par les partis extrêmes, et ils pouvaient devenir pour les groupes révolutionnaires des sections de Paris des alliés très précieux.

Par eux, en effet, Paris s'agrandissait de la France. Ce n'était plus seulement au nom de Paris, c'était au nom de tout le peuple révolutionnaire de France, représenté par les plus dévoués des patriotes, que les délégués des sections parlaient à la Convention. Unis aux fédérés, ils étaient toute la nation révolutionnaire, et ce serait admirable d'écraser la Gironde au moyen des fédérés qu'elle avait appelés à sa défense. La tactique des sections les plus animées fut donc de former une sorte de faisceau avec les délégués, d'entraîner peu à peu et de compromettre la Commune, et de forcer ainsi les résistances de la Convention.

Depuis décembre, dans les sections, la colère révolutionnaire s'exaltait Quoi! le peuple avait été assassiné par le roi au Dix-Août, et, cinq mois après. la Convention n'avait pas encore jugé l'assassin! Elle hésitait, elle disputait. Quoi! le monde entier, soulevé par les tyrans, s'arme pour venger la mort du tyran! Il faut encore aller aux frontières, abandonner la boutique et l'atelier, et pendant ce temps, ceux qui par leur hésitation à frapper le roi ont encouragé tous les despotes continuent à gouverner, à dominer la Convention! Quoi! le peuple donne son sang! et tandis qu'il s'épuise à sauver la patrie, il est ruiné, affamé par la hausse constante du prix des denrées! Et la loi ne frappe pas les agioteurs qui déprécient le papier-monnaie, les accapareurs qui renchérissent le prix de la vie! Que le peuple s'organise, qu'il agisse, et qu'il aide les démocrates de la Convention, trop timorés, trop enchaînés de

légalité scrupuleuse, à chasser tous les traîtres, à frapper tous les spéculateurs ! Qu'il les aide et qu'il les contraigne !

Il y avait eu dès le 30 décembre une première ébauche d'organisation, un premier essai de pression révolutionnaire, lorsque les délégués de dix-huit sections, avec des blessés du Dix-Août, vinrent demander à la Convention de hâter la mort du roi.

L'organisation s'était précisée et affirmée le 17 janvier, dans une manifestation avec la Commune de Paris. Je lis dans le procès-verbal qu'en donne le *Moniteur* :

« *Du 17 janvier.* — Hier, une députation de fédérés se présenta au Conseil pour l'inviter à assister aujourd'hui à une cérémonie fraternelle qu'ils devaient célébrer à la place du Carrousel où ont péri leurs frères dans la journée du 10 août. Il fut arrêté que les membres du Conseil assisteraient en corps à cette cérémonie, et y prêteraient le serment fraternel *avec les fédérés des 84 départements, les Marseillais, et les 48 sections de Paris.*

« Ce matin, le conseil général a adopté en ces termes la forme du serment : « Nous jurons tous d'être fidèles à la nation française, à la loi ; de « maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République, de défendre jusqu'à la « mort les droits sacrés de l'humanité, la liberté et l'égalité. Enfin, nous nous « jurons mutuellement union indissoluble et fraternité. Nous jurons de même « guerre éternelle à tous les tyrans, sous quelque dénomination qu'ils se « présentent. »

« Le Conseil est parti à midi et demi pour se rendre au Carrousel, où se sont trouvés les fédérés de Marseille et des départements et les citoyens des sections. Tous se sont donné l'accolade civique et ont prêté ensemble le serment Au retour, les membres de la Commune étaient mêlés avec les fédérés et sont entrés avec eux dans la salle du Conseil, qui ne fut jamais si remplie.

« Le procureur de la Commune (Chaumette) a requis que l'historique de cette journée soit gravé sur des pierres de la Bastille, dont une sera envoyée à chacun des 84 départements, et enfin qu'il soit planté sur la place du Carrousel un arbre vivant, ayant pour nom : Arbre de la fraternité.

« Le réquisitoire a été adopté au milieu des plus vifs applaudissements.

« Plusieurs fédérés ont pris alternativement la parole, et ont juré, au nom des 84 départements, union et fraternité à leurs frères les Parisiens.

« Les baisers fraternels ont été renouvelés. Enfin, tous les citoyens se sont retirés et ont, au son du tambour, dansé la *Carmagnole* sur la place de la Maison Commune. »

Ainsi les fédérés, gagnés d'abord eux-mêmes par les partis extrêmes de la Révolution, commençaient à envelopper la Commune : ils étaient une force d'action, et ils allaient peu à peu la pousser à l'action.

Mais c'est le 3 février que la nouvelle organisation fait en quelque sorte son apparition officielle à la Convention elle-même. Des « pétitionnaires fé-

dérés », s'intitulant, dit le procès-verbal, « défenseurs de la République une et indivisible », prennent la parole pour défendre Pache. Et surtout, « une députation des 48 sections de Paris, du Conseil général et *des défenseurs réunis des 84 départements* » demande des lois contre l'agiotage sur le papier-monnaie. De même que, dans les premiers jours d'août, les sections révolutionnaires mettaient le maire de Paris, Pétion, à leur tête pour se couvrir le plus possible des formes légales, et s'imposaient ainsi à la Législative, de même c'est le faible maire de Paris, Chambon, démissionnaire de la veille, qui présente la députation et qui parle en son nom. C'est sous le couvert de la loi que l'organisation nouvelle fait son entrée à la Convention.

Ce qui frappe d'emblée, dans les déclarations et manifestes de ces groupements révolutionnaires, c'est le souci dominant des questions économiques, c'est l'accent de revendication sociale. Même quand ils semblent se proposer un objet exclusivement politique, même quand ils demandent à la Convention de hâter la mort du tyran, ce n'est pas surtout pour des raisons d'ordre politique, ce n'est pas pour affermir la liberté, châtier les traîtres, épouvanter les despotes, ou du moins, ce n'est pas surtout pour cela. On dirait que Louis est pour eux le symbole d'un long régime d'iniquité et de misère dont ils veulent effacer jusqu'au souvenir, et il y a dans leur parole je ne sais quel accent de colère sociale, plus profond même que le conflit de la monarchie et de la république, de la liberté et de la tyrannie. La pitié pour le roi leur paraît un outrage à des souffrances plus poignantes, parce qu'elles sont imméritées, et une offense à l'humanité elle-même, qui attend enfin une réparation.

« Cette femme qui pleure aujourd'hui sur la destinée de Louis Capet, est allée voir, à une croisée, immoler un père de famille qui, révolté de la scélératesse d'un accapareur, a cru devoir alléger la taxe de sa subsistance.

« Nous, plus justes, nous ne plaiderons pas la cause du tyran, mais, contre le tyran, celle de l'humanité toute entière. Nous demandons la punition de Louis *au nom des êtres étouffés dans le germe sous un règne oppresseur, par les travaux forcés et la misère*; nous la demandons au nom de tous ceux qui, depuis l'avènement de Louis au trône, ont été sacrifiés au luxe et à la prodigalité de sa cour; au nom des patriotes immolés dans les colonies sous le fer des contre-révolutionnaires stipendiés par Louis; au nom des victimes englouties jusqu'en 1789 dans les prisons d'État; au nom des innocents morts dans les tourments de la question jusqu'au moment où l'indignation publique le força de bannir de France cet odieux régime; au nom des malheureux qui ont péri sur l'échafaud par l'ordre des juges ignorants ou iniques auxquels il avait vendu le droit de faire la justice; *au nom de tous ceux qui sont morts dans les asiles de la misère et de la maladie*, par la négligence des préposés que les abus de son règne y avaient introduits; *au nom de ces infortunés soldats qu'il retrancha dans son palais, le 10 août, et qu'il*

exposa, abrutis par une liqueur enivrante, à la fureur du peuple; au nom des frères de nos départements, morts dans la guerre contre la liberté, entreprise de concert avec lui par les tyrans de l'Europe pour rétablir son pouvoir absolu: au nom des veuves et des orphelins que ses trahisons ont privés de leur appui. »

Oui, vraiment, s'ils évoquent les griefs de la période révolutionnaire, on dirait qu'ils sont, à leurs yeux, superficiels et accidentels; c'est surtout de la permanente misère du peuple qu'ils font argument contre le roi. Ce qu'ils ne pardonnent pas à la royauté, c'est d'avoir créé, non par accident, mais d'une façon en quelque sorte normale, de la souffrance, de l'avilissement. Même quand ils font allusion aux crimes éclatants du roi, à ceux qui retentissent dans l'histoire, aux sanglantes journées comme celle du Dix-Août, c'est par un aspect nouveau et imprévu qu'ils les présentent. On dirait qu'il s'apitoient moins sur la mort des patriotes tombés en combattant pour la liberté que sur la dégradation des mercenaires de la tyrannie. Ces soldats suisses du Dix-Août, que le peuple traqua durant plusieurs jours, ils sont, par excellence, les victimes de la royauté oppressive, c'est elle qui les a abaissés, abrutis, et les délégués plaignent en eux le peuple tout entier que son ignorance, sa misère peuvent livrer aux tentations flétrissantes des despotes. Par une sorte d'évocation et d'insurrection humaine qui va ameuter, jusque dans le passé, les victimes de la tyrannie, ils ressuscitent du fond des bagnes où ils gémirent, ils ressuscitent des grabats de misère et d'ignominie tous ceux qui sont morts dans la détresse, ou le désespoir, ou la stupide résignation. C'est la royauté jugée du fond d'une salle d'hôpital, où le peuple misérable grelotte de fièvre, du fond des bouges, où le peuple en haillons, exténué de travail forcé et de faim, ne crée de nouvelles générations que pour continuer l'antique souffrance.

Ils ont, ces révolutionnaires, le sens des profondeurs sociales, des drames obscurs de la vie populaire. Et bien loin que leurs yeux soient fascinés par le spectacle des conflits superficiels, ils descendent dans les couches souterraines, et là ils assistent à une sorte de meurtre permanent, à l'étouffement silencieux et continu de germes innombrables. Oui, des semences sans nombre de vie, de joie, de force ont été écrasées par l'excès de labeur, ou ont avorté misérablement sous une épaisseur de misère. C'est bien un accent nouveau, et tout à coup le cercle des juges formé autour de Louis XVI s'agrandit et s'approfondit étrangement. C'est la royauté vue des asiles de la misère, de la maladie, du travail forcé, de la faim.

La royauté, mais aussi la société. Cette menace va au delà du roi, ce réquisitoire va au delà du roi. Et demain, le roi disparu, il faudra que disparaisse toute misère, toute injustice, toute dégradation, ou bien c'est aux gouvernants nouveaux, c'est aux privilégiés nouveaux qu'il sera demandé compte de la misère qui dure, de l'iniquité qui continue, de l'écrasant labeur qui s·

prolonge, de la dégradation humaine qui se poursuit. Et je ne sais rien de tragique comme cet acte d'accusation qui, à travers la royauté déjà condamnée, frappe tout un monde et menace même le monde nouveau. Il me



Portrait de Marat.
(D'après une peinture du Musée Carnavalet, faite en 1793).

semble que Marat, trop engagé désormais dans la lutte politique, dans les batailles de la Convention, dans les conflits et les combinaisons des partis, trop exclusivement préoccupé d'abattre la Gironde, les adversaires immédiats, que tous les jours il calomnie et qui le calomnient tous les jours, n'a plus cette profondeur d'accent. Et peut-être ne l'a-t-il jamais eue. Ainsi, dès ses débuts,

c'est bien d'un esprit de revendication sociale qu'est animée l'organisation révolutionnaire des fédérés et des sections.

A vrai dire, et malgré la puissance effroyablement absorbante de la guerre extérieure, chaque grand événement révolutionnaire ouvre plus largement aux esprits la question sociale. J'ai déjà dit comment de l'ébranlement du Dix-Août, de la victoire du peuple et de la démocratie, tout un mouvement de pensée était sorti tendant à l'égalité sociale. Mouvement si vif que la Révolution crut la propriété menacée, et s'organisa un moment pour la résistance.

Mais quoi ! à mesure que l'égalité politique devenait un fait plus certain, c'est l'égalité sociale qui heurtait le plus les esprits. La Révolution, par la mort du roi, par la guerre universelle, assumait devant l'humanité des responsabilités croissantes. Comment les porterait-elle si elle ne démontrait pas à tous les hommes qu'elle voulait vraiment le bien de tous les hommes, et que, sans niveler les conditions, elle voulait du moins assurer l'indépendance et le bien-être du peuple tout entier? Plus elle était obligée de combattre et de tuer, plus elle devait démontrer qu'elle avait une pensée profonde de douceur et de paix.

C'est bien là, en ces jours tragiques de la fin de janvier, le noble souci de Condorcet et des généreuses intelligences dont il était l'inspirateur. Il aurait voulu que la France, par l'humanité de ses lois, ramenât à elle les nations que la calomnie en avait détournées. Abolissez, disait-il, en matière privée la peine de mort, adoucissez le sort des débiteurs en limitant les droits des créanciers ; faites disparaître le régime d'iniquité et d'exclusion dont souffrent les enfants naturels ; organisez les secours publics ; sauvez de l'extrême misère les infirmes et les estropiés. C'était comme la compensation humaine de la mort du roi : « Nous avons puni un roi, mais nous avons sauvé cent mille hommes. »

Son journal, la *Chronique de Paris*, cherchait comment, en répudiant tout système de loi agraire et de nivellement, on pouvait atténuer les inégalités sociales. Il ouvre une sorte de rubrique : *Égalité*, où le conventionnel Rabaut Saint-Étienne, alors président de la Convention, d'abord sous ses initiales, J.-P. R. (Jean-Paul Rabaut) et bientôt sous sa signature, exposa des vues assez hardies d'apparence, mais bien superficielles, sur la propriété (n[os] des 19, 21 et 27 janvier 1793) :

« L'égalité est l'âme de la vie publique ; rien ne caractérise mieux la démocratie que la tendance à l'égalité, et que les passions et même les violences pour l'opérer. Dans une nation qui naît, l'égalité existe, et l'on ne prend pas assez de précautions pour la maintenir ; dans une nation qui se reforme, l'égalité n'existe pas, et l'on prend des moyens trop violents pour l'établir. Le peuple imite souvent ce tyran qui couchait les hommes sur un lit de fer et les raccourcissait de tout ce qui dépassait cette mesure ; il n'égalise pas, il mutile, il tue, ce n'est pas la démocratie, c'est l'ochlocratie.

« *L'égalité politique établie, les pauvres sentent bientôt qu'elle est affaiblie par l'inégalité des fortunes*, et comme égalité c'est indépendance, ils s'indignent et s'aigrissent contre les hommes dont ils dépendent par leurs besoins, ils demandent l'égalité des fortunes, mais il est rare que les riches se prêtent de bonne grâce à ce vœu. Alors il faut l'obtenir ou par la force ou par les lois.

« On ne peut pas l'obtenir par la force, car il ne peut résulter des violences faites par les pauvres qui, d'ailleurs, le sont inégalement, que des résultats inégaux, et des partages contraires au principe du partage; on n'a pas obtenu l'égalité, mais l'inégalité; c'est tout le contraire de ce qu'on demandait. Il faut donc tâcher de l'obtenir des lois, et les charger de deux choses : 1° de faire le partage le plus égal des fortunes; 2° de créer des lois pour le maintenir et pour prévenir les inégalités futures.

« Pour faire ce partage égal, il faut considérer : 1° les diverses espèces de propriétés; 2° les diverses espèces d'industrie ; 3° les moyens de les répartir; 4° l'étendue du pays; et 5° la multitude d'hommes sur laquelle ils doivent être répartis. Ces combinaisons sont au-dessus des forces humaines, et chaque heure du jour les faisant changer, cet ouvrage serait la toile de Pénélope. Je crois donc qu'il faut renoncer à faire, en tel jour fixé, un dépouillement de toutes les fortunes pour les distribuer à toutes les têtes et à tous les talents.

« Le législateur devra donc s'occuper de créer l'égalité des fortunes par d'autres moyens, et non pas pour tel quart d'heure indiqué, mais pour telle période ou pour telle génération.

« Il peut établir ou des institutions morales et des habitudes, ou des lois précises sur la quantité de richesses que les citoyens peuvent posséder, ou des lois qui en fixent et en règlent l'usage, de manière : 1° à rendre le superflu inutile à celui qui le possède ; 2° à le faire tourner à l'avantage de celui qui en manque ; 3° à le faire tourner au profit de la société.

« Les institutions morales ou les habitudes seront utiles qui, modelant tous les citoyens sur les mêmes formes déterminées, ne permettent pas les distinctions, soit dans les vêtements, soit dans les ameublements, soit dans les accessoires étrangers à un homme et qui cependant le distinguent des autres et les tiennent humiliés. Je ne fais aucun cas des lois somptuaires que le riche élude toujours, car il s'agit moins de défendre la vanité et l'orgueil que d'instituer la modération, la sobriété , la tempérance, la modestie dans les habits. Ce principe doit être appliqué à toutes les lois, qui doivent moins punir les vices qu'instituer et rendre honorable la vertu.

« Le législateur peut encore établir des lois précises sur le maximum de fortune qu'un homme peut posséder, et au delà duquel la société prend sa place et jouit de son droit. Ce point-ci est d'une extrême délicatesse, parce qu'il semble attenter à la propriété et mettre des bornes à l'ambition. Mais

ce qui serait un vice sous un gouvernement despotique serait peut-être une vertu sous un gouvernement républicain, parce que dans celui-ci chacun et chaque chose sont à tous. J'indique moins ici les exemples que les principes, et ce que tels législateurs ont fait que ce que les nôtres peuvent faire. La fortune arrive aux hommes par un certain nombre de canaux ; la loi doit en ouvrir pour la faire écouler. Cette comparaison explique ma pensée.

« Le législateur peut encore régler l'usage que chacun doit faire de ses richesses. Pour cet effet, il peut rendre inutile le superflu ; il y en a plusieurs moyens.

« D'abord ces choses-là s'établissent d'elles-mêmes dans les républiques où les vertus sont honorées, je veux dire récompensées par les lois, car le désir de l'estime se dirigeant vers un légitime objet, il se détourne des objets vicieux. Quand la première place en public est destinée au plus homme de bien, ce n'est plus par un riche habit qu'elle est briguée. Aussi l'un des plus grands moyens d'établir les vertus dans les républiques, c'est d'y mettre, le plus souvent qu'il se peut, tous les citoyens sous les yeux les uns des autres. J'ose recommander ce souvenir à nos législateurs ; j'ose même dire que je ne leur demande pas davantage.

« Les établissements publics peuvent devenir en même temps l'écoulement naturel du superflu des riches, soit qu'ils le donnent volontairement, soit que la loi le leur demande.

« Ils le donneront volontairement quand le don sera une gloire, quand l'établissement sera vertueux et utile, quand ils jouiront eux-mêmes de leur bienfait. Nous voyons, par le fanatisme des dons faits à l'Église aux XIe et XIIe siècles, ce qu'on pourrait obtenir de l'enthousiasme des dons faits à la patrie.

« Les riches donneront encore leur superflu lorsque, le magistrat ayant une dépense extraordinaire à faire, la loi voudra qu'il puisse l'imposer sur ce superflu avec tout ce que la reconnaissance publique peut donner de récompense. Il est plusieurs de ces moyens ingénieux que l'amour du bien public inspirera.

« Enfin, le législateur peut trouver des moyens de faire écouler le superflu du riche dans le déficit du pauvre, non par ces pauvres établissements qu'on appelle hôpitaux, où l'on sème dans le sable, mais par les ateliers de travail, où l'on sème dans un terrain qui permet d'abondantes récoltes.

« Voilà tout ce que j'ai le temps de dire aujourd'hui ; je le livre aux penseurs, et j'y reviendrai une autre fois. Quant aux lois à faire sur les héritages, sur les testaments, sur les dots, sur les donations, je n'en parle point, tout le monde sait cela. »

Au fond, ce sont des vues assez médiocres. Rabaut ne paraît pas songer du tout au développement de la production. Il oublie que les capitaux accumulés doivent servir à rendre l'agriculture plus progressive, à susciter sans fin

des formes nouvelles d'industrie, des sources nouvelles de richesse. Il ne paraît pas comprendre que toute l'ancienne clientèle fainéante des nobles et des moines doit être maintenant absorbée par le service de la production, sous peine d'entraîner de nouveau, par le seul poids de son inertie, la société à l'ancien régime. Il semble n'avoir aucun pressentiment de l'activité nouvelle que la destruction des corporations, la vente du domaine d'Église, les progrès déjà sensibles du machinisme, les hardiesses grandissantes de la science vont imprimer à la société issue de la Révolution. Le devoir de la démocratie révolutionnaire à ce moment était d'assurer à tous les citoyens, à tous les sans-propriété, des garanties contre l'oppression et l'exploitation des riches; c'était, par exemple, d'organiser la vaste mutualité sociale esquissée par Condorcet; ce n'était pas d'arrêter l'essor de la richesse créatrice. On dirait que Rabaut Saint-Étienne se figure les riches du monde moderne comme des abbés laïques, qui ont hérité de la clientèle de l'Église et de ses devoirs d'assistance. Au demeurant, il semble hésiter à limiter par la loi la puissance de la fortune; c'est surtout sur des moyens moraux qu'il compte, et dans une deuxième lettre, il préconise surtout la simplicité de mœurs des quakers, les habitudes de simplicité des juifs de l'ancienne loi, groupés autour du Temple, et il espère que des fêtes publiques qui rapprocheraient riches et pauvres aideraient beaucoup à l'égalité sociale.

Et pourtant, si anodines que soient les idées de Rabaut Saint-Etienne, si puériles et même parfois si rétrogrades, elles témoignent du travail des esprits. Des modérés prirent peur de ses théories sur la propriété. Rœderer lui représenta que si la société pouvait, au delà d'une certaine fortune, se substituer aux propriétaires individuels, ce serait la spoliation et l'anarchie. Dans sa réponse, Rabaut insiste sur la subordination nécessaire de la propriété au pouvoir social.

« Quand j'ai recherché si la société n'avait pas le droit de disposer du superflu de la fortune des citoyens pour le besoin de la chose publique, j'ai pensé qu'elle le pouvait, je n'ai autre chose à faire que d'exposer mes motifs.

« *Je dois d'abord faire observer que, par la république, j'ai entendu le gouvernement démocratique, tous les autres qui portent le nom de république sont aristocratiques ou mixtes. Or, j'ai pensé que le gouvernement démocratique ne peut subsister longtemps avec l'immense inégalité des fortunes, parce qu'elle produit d'autres inégalités en nombre toujours croissant et dans une proportion indéfinie; ensuite, que dans un temps plus ou moins éloigné*, LA NATION SE TROUVE DIVISÉE EN DEUX CLASSES. *Le peuple finit par n'être plus rien, si même il ne devient de la populace, de la canaille. Alors le gouvernement démocratique est détruit, la république n'existe plus : c'est de l'aristocratie.*

« Cependant, comme on s'occupe dans l'époque actuelle à examiner s'il est possible d'établir un gouvernement démocratique en France, il est permis

au spéculateur politique de rechercher les lois qui pouvaient le rendre durable. J'ai indiqué plusieurs de celles qui maintiendraient l'égalité, et j'ai dû rechercher, par conséquent, celles qui préviendraient l'inégalité, et qui se précautionneraient contre l'inégalité des richesses. Or, voici comment j'ai raisonné.

« L'homme apporte dans la société ses bras et sa personne pour les soumettre à la protection commune. Des propriétés particulières se compose la propriété générale, comme la force générale se compose des forces particulières; c'est du concours de ces moyens réunis de forces et de biens que se compose enfin la puissance commune. Mais la société ne peut accorder sa protection qu'autant qu'elle peut disposer des forces et des biens de chacun, donc ces forces et ces biens sont à la disposition de la société.

« Ce qui existe dans le droit existe aussi dans le fait. C'est ainsi que, quoique notre force individuelle soit notre propriété, la société peut cependant en disposer au point de nous ordonner de la consacrer toute entière, de mourir, pour aider la chose commune, ou pour la sauver; elle dispose aussi d'une partie de nos fortunes pour le maintien de la république. Comment oserait-on nier que la loi puisse disposer de ma fortune toute entière, puisqu'elle dispose de ma personne toute entière, propriété bien plus importante que celle de mes richesses! Me prendre mon bien n'est donc pas plus un attentat à ma propriété que me prendre ma vie n'est un attentat à ma vie.

« Ce sont donc ici des contributions que la loi ordonne; car soit qu'elle demande à ma commune cent hommes pour les faire tuer par l'ennemi, soit qu'elle lui demande cent mille francs pour équiper ces hommes, elle ne fait qu'user du droit de la société de disposer des hommes et des biens lorsque le salut public le demande.

« Après avoir ainsi posé le problème rigide, je ferai observer combien je l'adoucissais, quand je disais : « Le législateur peut encore établir des lois « précises sur le maximum de fortune qu'un homme peut posséder, au delà « duquel la société prend sa place, et jouit de son droit. » Or, je n'entendais pas qu'au delà de ce maximum la société pouvait saisir sur le surplus *pour en former un trésor ou un domaine*, mais seulement que ce serait là qu'elle irait demander les contributions extraordinaires dont elle aurait besoin; je m'en expliquai plus bas.

« Vous ne trouverez là qu'une très grande justice. A Athènes, où le gouvernement était démocratique, on ne demandait rien à celui qui n'avait que tant de mines de revenu, c'était son nécessaire; on commençait à ceux qui avaient du superflu, et l'on augmentait graduellement la taxe à proportion de l'augmentation des fortunes, en sorte que l'homme très riche payait beaucoup, l'homme moins riche moins, et l'homme à revenu modique ne payait rien. Ce système est proposé aujourd'hui, et très vraisemblablement il sera adopté. Mais il en résulte que, dans *les cas extraordinaires et imprévus*,

comme dans les incendies, les inondations, les grêles, il conviendrait que l'on imposât le superflu des riches des cantons florissants pour verser des indemnités sur les pays dévastés. Tout cela pourrait être soumis à des lois régulières, par des additions de masse, ou tel autre moyen non arbitraire et précis.

« Je vous demande encore si, lorsqu'un village aura besoin d'une fontaine, d'un chemin, il ne sera pas juste qu'il soit fait une imposition sur les superflus qui dépassent le maximum. Un homme qui a cent mille livres de rente, dont vingt mille seraient à la disposition de la nation, ne sera pas détourné pour cela d'accroître encore son revenu ; car la nation ne lui prendrait pas ses vingt mille francs tous les ans, mais elle pourrait quelquefois lui en demander le tout ou partie pour des cas extraordinaires. Voilà ce que j'ai voulu dire, et tout cela peut être soumis à des lois.

« Quant à l'observation qu'on ne pourrait modérer ainsi l'accroissement de la fortune immense des capitalistes, je réponds : 1° que cette difficulté a lieu pour les contributions quelconques, et qu'il faudrait bien s'y soumettre pour la contribution du superflu ; 2° que cela ne prouve autre chose, sinon qu'on n'a pas encore trouvé le moyen d'atteindre par la taxe les fortunes ou capitaux, et nullement que cela ne se puisse ; 3° que les grandes richesses sont un grand embarras à la liberté, puisque même elles échappent aux lois de l'État et à celles de la nécessité publique, or c'est ce dont je me plains ; 4° qu'il y a des moyens presque sûrs de connaître la fortune des capitalistes, moyens connus dans les corporations ci-devant existantes, que le régime ancien ne pouvait employer, mais qui pourraient l'être dans le nouveau. »

Il serait hors de propos de discuter la conception qu'a Rabaut de la propriété, elle est singulièrement factice : il semble voir dans la propriété un fait extérieur à la société elle-même, un *apport* que fait l'homme, et le droit de la société sur la propriété n'est déduit que de son devoir de protection. Rabaut élague tout ce qui ressemble à ce qu'aujourd'hui nous appelons socialisme et communisme, à tout ce qui aurait pu le mettre sur la voie de Babeuf. Les prélèvements que la société fait sur la richesse ne doivent pas constituer « un trésor ou un domaine », une propriété collective et sociale. Tout l'effort de la dialectique abstraite de Rabaut aboutit à justifier l'impôt progressif, et encore ne voit-il là qu'une ressource intermittente et extraordinaire pour parer à des catastrophes sociales ou naturelles. Mais, malgré tout, la propriété était comme ployée aux nécessités de la vie publique, et il n'est pas indifférent qu'à l'heure même où les Conventionnels se préoccupaient de donner une Constitution à la France, il soit apparu à plusieurs d'entre eux que la démocratie était inconciliable avec une trop grande disproportion des fortunes. Il leur semble que l'égalité politique suppose une certaine égalité sociale, et ils font effort pour la réaliser. C'est le même sentiment que, d'un point de vue tout opposé, Gouverneur Morris exprimait dans une lettre de

novembre 1792, précisément au sujet des plans de Constitution qui commençaient à être élaborés.

« L'homme est un être sensé, mais incessamment gouverné par ses impressions. Vous pouvez facilement lui faire sentir que, sous le rapport du droit, il est égal à tout autre homme. La vanité peut même lui dire à l'oreille qu'il l'est aussi en mérite. Mais plus il sent son égalité de mérite et de droit, plus il sent aussi son infériorité de possession. Lorsque cette possession manque tout à fait, il a des droits qu'il ne peut exercer, des talents qu'il ne peut employer, des désirs qu'il ne peut satisfaire, et, par suite, des ressentiments qu'il ne peut calmer.

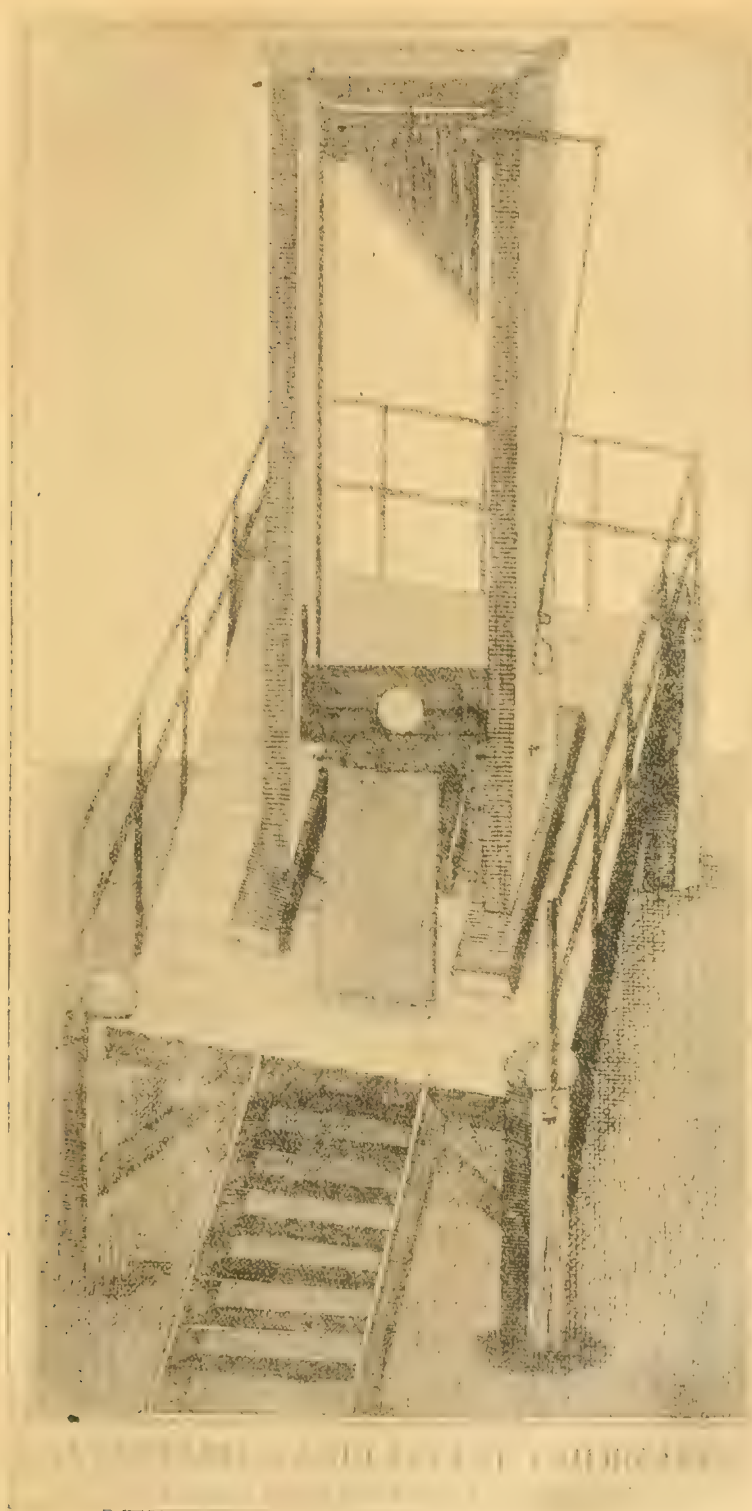
« Or, la loi immuable de la propriété est que, dans un pays bien réglé, le petit nombre doit bientôt tout posséder. Et la majorité, la grande majorité, rien. Entre cette économie politique qui constitue la tyrannie du riche, et cette misère qui enchaîne le pauvre, peu importe la forme du gouvernement, il y a une lutte continuelle qui crée des grands hommes. Et les grands hommes sont généralement ambitieux. Les riches sont autant esclaves de leurs plaisirs que les pauvres peuvent l'être de leurs besoins. Dans un état de choses où la Constitution n'est pas pondérée et soutenue par une base solide d'intérêts privés, il faut qu'elle soit renversée. Je cesse ces raisonnements pour vous dire que tout est ici dans l'incertitude. Le temps déroulera les événements en leur saison. Il y en aura de tristes comme la tombe. »

Ainsi, selon Gouverneur Morris, la démocratie pure ne peut durer parce qu'elle déchaîne sans contrepoids la lutte des pauvres et des riches, et parce que la propriété s'y développant sans mesure et s'y concentrant en un petit nombre de mains, rompt l'équilibre. Et il conclut à une sorte de gouvernement mixte, capable de faire contrepoids à l'égoïsme illimité des riches comme à la convoitise effrénée des pauvres. Au contraire, le souci des Conventionnels et leur espérance était de sauver la démocratie en limitant la disproportion des fortunes et, par conséquent l'antagonisme des classes. C'est chose caractéristique que le journal même de Brissot ait publié à peu près à la même date (le 28 décembre 1792) un article sur l'*Égalité de fait*. Le titre seul est très suggestif.

« Dans toute démocratie, dit le *Patriote français*, les lois doivent détruire et prévenir la trop grande inégalité *de fait* entre les citoyens, sans cela l'égalité de *leurs droits* serait une chimère : l'indigent se vendrait au riche, et celui-ci dominerait.

« Mais ces institutions favorables à l'égalité doivent être introduites sans commotion, sans violence, sans manquer de respect au premier des droits sociaux, la *propriété;* ce doit être, s'il se peut, d'une manière également utile au bonheur et à la vertu des citoyens.

« Le partage des terres proposé par des anarchistes ou des coblenciens, serait la plus funeste des mesures; elle serait injuste, inutile et meurtrière ;



LA VÉRITABLE GUILLOTINE ORDINAIRE

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

injuste en ce qu'elle dépouillerait de légitimes propriétaires; inutile, parce que le lendemain du partage, la mollesse, le luxe de la plupart ramèneraient, par les ventes, l'inégalité des possessions; meurtrière, en ce que les citoyens s'entr'égorgeraient avant la fin de ce partage, en ce qu'encore toute industrie serait éteinte, et que, dans peu, des milliers de citoyens périraient de faim et de misère.

« Il est d'autres mesures bien plus favorables à l'égalité et d'ailleurs bien plus utiles, bien moins dangereuses, sans parler de l'égalité de partage entre enfants, point sur lequel tous les esprits sont d'accord; j'en indiquerai deux principales.

« La première *c'est d'abolir toute hérédité en ligne collatérale. Que la république hérite, et que ces héritages soient, tous les ans, distribués en lots dans chaque district, à des jeunes gens les plus laborieux, les plus honnêtes;* cette mesure empêchera la réunion des propriétés, leur formation en grandes masses; en divisant les possessions, elle portera l'aisance dans des familles pauvres, et inspirera à la jeunesse des deux sexes la sainte émulation du travail et de la vertu. Or cette mesure n'a rien d'injuste; qu'un homme, pendant sa vie, use de son bien comme cela lui plaît, c'est dans l'ordre de la justice; mais que ses droits s'étendent jusqu'après sa mort, qu'un homme qui n'existe plus dispose encore des biens de la terre, c'est ce que la société ne lui doit point, quoique jusqu'à ce jour elle l'ait permis. Les droits et les devoirs des hommes dérivent originairement des besoins de l'espèce humaine, un homme donc, après sa mort, n'ayant plus de besoins, ne peut avoir de droits; *toutes les propriétés deviennent naturellement communes à tous les hommes;* c'est donc de droit naturel que la République hérite.

« De ce principe, il est vrai, il suit que les enfants eux-mêmes ne sont les successeurs de leurs pères que par une concession de la société; mais on ne doit pas craindre une rigoureuse application de ce principe, un abus de ce droit. La République en usera, sans doute, pour régler le mode des dispositions paternelles, et non pour ôter aux pères la faculté de transmettre leurs biens à leurs enfants; l'intime relation entre le fils et le père, le besoin d'intéresser les pères à cultiver leurs biens, les immenses inconvénients qui résulteraient dans un grand empire de cette *communauté d'héritages*, assurent que nos lois ne l'établiront jamais, quand même elles aboliraient toute succession en ligne collatérale.

« La seconde mesure, favorable à l'égalité, c'est d'excepter de tout impôt le nécessaire physique de tout citoyen, de n'appeler revenu net que ce qui reste, toutes avances, toutes charges distraites, et même ce qui est absolument nécessaire à la subsistance de chaque famille. L'humanité, l'équité se récrient que les lois sur l'impôt plongent un citoyen dans l'indigence, dans le désespoir, en exigeant une partie de son nécessaire; tandis qu'elles laissent à d'autres la faculté de vivre au sein des superfluités. Et n'y a-t-il pas de l'in-

justice à taxer un citoyen pour la possession de ce sans quoi il souffrirait de la faim ou du froid? Le sacrifice de son nécessaire, de sa vie, n'est un devoir pour le citoyen que lorsque le salut public en dépend; hors de là, son premier droit est de vivre, son premier devoir est de se conserver. A Athènes, l'impôt portait beaucoup sur le superflu, moins sur l'utile, et pas du tout sur le nécessaire. A Rome, outre les citoyens sans propriétés, la république en exemptait encore les pauvres propriétaires, elle n'exigeait pas qu'ils la servissent de leur bourse. La dénomination de *prolétaires* signifie clairement qu'ils servaient assez la république en créant et nourrissant de leur travail des citoyens robustes qui devaient être ses défenseurs.

« Que cette mesure soit adoptée, que le nécessaire physique ne soit plus imposé et toutes les taxes vont porter sur les riches, n'atteindre que le superflu, ne gêner que les besoins factices. Alors moins de malheureux par l'impôt, moins d'inégalité entre les citoyens, etc. »

Sous l'action des grands événements, la pensée sociale de la Révolution se précisait tous les jours davantage. Après le Dix-Août il y eut comme une haute vague de revendications sociales; avec le procès du roi, en voici une seconde, plus haute et plus large, et qui semble soulever les modérés eux-mêmes. Mais, chez les Girondins et chez Condorcet lui-même, ce n'étaient encore que des tendances. En tout cas c'étaient des solutions à échéance assez lointaine, et c'est par l'action lente, continue, presque insensible des lois que devaient s'effacer peu à peu les inégalités trop redoutables. C'est vraiment sans un accent très marqué de passion et d'impatience que Condorcet, dans le projet de Constitution lu à la Convention le 15 février 1793, annonce la disparition de cette trop grande dépendance sociale qui rend illusoire le droit politique.

« La dépendance qui ne permet pas de croire qu'un individu obéisse à sa volonté propre pourrait sans doute être un motif légitime d'exclusion (du droit de vote), *mais nous n'avons pas cru qu'il fût possible de supposer l'existence d'une telle dépendance dans une Constitution vraiment libre, et chez un peuple où l'amour de l'égalité est le caractère distinctif de l'esprit public. Les relations sociales qui supposeraient une telle humiliation ne peuvent subsister parmi nous, et doivent prendre bientôt une autre forme.* »

Ici encore, c'est l'antinomie de la démocratie politique et de la trop grande inégalité sociale qui est affirmée, mais sans hâte et sans véhémence. Or, à la partie du peuple la plus ardente ou la plus souffrante, ces promesses un peu lointaines et molles ne suffisaient pas, et les groupements révolutionnaires qui avaient demandé la mort de Louis XVI comme une première revanche de la misère, sollicitaient de la Convention des actes immédiats, qui atténuent un peu les souffrances immédiates. Peut-être un jour la démocratie politique s'achèvera en démocratie sociale, l'égalité politique s'accomplira en égalité de fait. Mais en attendant il faut vivre, et le renchérissement des den-

rées, suite inévitable de la dépréciation des assignats et des manœuvres (réelles ou présumées) des accapareurs, rend la vie plus difficile. C'est à cela qu'il faut parer, et tout de suite.

Les groupements révolutionnaires ont un programme très pressant, et, en quelques points, très précis. Ils demandent qu'il soit mis un terme à la dépréciation des assignats et à l'agiotage sur les moyens d'échange par la prohibition de la monnaie de métal, et que les denrées soient taxées par une loi générale du maximum. Le 3 février, c'est la question de la monnaie que posent devant la Convention les délégués des 48 sections de Paris, du Conseil général et des défenseurs réunis des 84 départements :

« Citoyens, nous venons encore une fois réveiller votre attention sur le décret de l'Assemblée constituante qui déclare l'argent monnayé marchandise. Cette mesure anticivique, qui enfanta l'agiotage et la friponnerie, entre parfaitement dans les calculs des ennemis de la chose publique.

« Ce décret est le principal moteur des machinations que les liberticides emploient pour renverser l'édifice sacré de nos droits.

« A cette époque une partie de l'Assemblée nationale avait juré notre perte en ouvrant une carrière à l'agiotage et à l'accaparement des denrées de première nécessité; le commerce des assignats, avec l'argent dont l'intérêt devient toujours plus fort, est destructeur des principes de la République, et affaiblit, par conséquent, la confiance des citoyens; aussi voyons-nous avec douleur que ce papier monnayé, quoique ayant une hypothèque certaine sur les biens nationaux, sera bientôt réduit à un état de nullité par le décroissement qu'il prend dans l'échange.

« ... C'est de ce décret immoral que naquirent les maux dont nous sommes à présent affligés, et qui déchirent le sein de notre corps social; ils pèsent sur la classe la moins aisée du peuple, qui, pour subvenir à ses besoins, n'a que le signe qu'on cherche à lui discréditer et auquel la malveillance est parvenue à attirer une défaveur dont l'effet a porté le prix des subsistances à un si haut degré.

« L'orage gronde au loin, il est prêt à éclater sur nos têtes; du courage! législateurs, du courage! Nous sommes debout; parlez, et les tyrans rentreront dans le néant.

« ... Frappez sans pitié ces êtres indignes et méprisables qui se jouent avec autant d'audace que d'impudence de la fortune publique; abattez-les, vous préviendrez des malheurs qui ne tarderaient pas à arriver. Abrogez cette loi, fruit de l'incapacité ou de l'impéritie, rendez un décret répressif; prononcez la peine de mort contre tous ceux qui, en échangeant leurs pièces d'or d'argent, de cuivre, contre des assignats nationaux donneraient une valeur inférieure à celle qui leur est donnée par la loi.

« Les citoyens qui nous députent vers vous, attendent de votre sagesse

une prompte décision sur cet objet important; ils vous renouvellent, avec nous, le serment de mourir républicains. »

La nouvelle organisation révolutionnaire avait admirablement choisi, pour ses débuts devant la Convention, la question à poser. D'abord, il n'y en avait pas qui répondît davantage à l'attente passionnée du peuple. Comme nous l'avons vu, c'est surtout par rapport à la monnaie métallique, à la monnaie d'or et d'argent, que le discrédit de l'assignat était grand ; il était moindre par rapport aux denrées, aussi le peuple pouvait se figurer que c'étaient les banquiers, les marchands de monnaie, qui précipitaient la chute de l'assignat, et comme c'est par rapport à la monnaie que cette chute de l'assignat était le plus forte, il s'imaginait que la hausse des denrées n'était qu'une conséquence de la hausse de la monnaie de métal. Proscrire celle-ci c'était donc, semblait-il, faire cesser la déchéance de l'assignat, humiliante pour la Révolution et ruineuse pour le peuple. Au moment où l'émission nouvelle de 800 millions d'assignats décrétée par la Convention en abaissait encore les cours et déterminait par contre-coup un nouveau relèvement du prix des denrées, la question paraissait avoir un intérêt vital. Quelle joie pour les groupes révolutionnaires des sections s'ils décidaient la Convention à prendre sur cet objet des mesures rigoureuses! Et en même temps, l'organisation révolutionnaire savait qu'elle ne risquait pas de heurter trop violemment la Convention. J'ai déjà cité un passage de Condorcet, qui remonte à quelques mois à peine et où il indique que le meilleur moyen de mettre un terme à l'agio serait peut-être de n'avoir qu'une monnaie, celle de papier. Cambon commençait dès lors à prendre en haine le numéraire; une des raisons principales qui l'avaient brouillé avec Dumouriez et avec les généraux était que ceux-ci, insistant pour payer en numéraire la solde de leurs soldats, contribuaient au discrédit de l'assignat. Cambon dut accueillir avec une satisfaction silencieuse les premières tentatives faites auprès de la Convention pour éliminer le numéraire. En fait, c'est bientôt, c'est dans le commencement d'avril que, sur la motion de Cambon lui-même, la Convention votera des mesures conformes à la pétition du 3 février. Ainsi les groupements des sections paraissaient marcher à l'avant-garde de la Révolution, et ils ne heurtaient pas trop brutalement la Convention nationale.

Mais quelques jours après ils s'enhardissent, et c'est d'un ton vraiment menaçant que le 12 février ils pressent, ils somment la Convention d'adopter cette taxation générale des denrées à laquelle elle avait violemment et presque unanimement résisté jusque-là.

« Citoyens législateurs, ce n'est pas assez d'avoir déclaré que nous sommes républicains français. Il faut encore que le peuple soit heureux ; il faut encore qu'il ait du pain, car là où il n'y a pas de pain, il n'y a plus de lois, plus de liberté, plus de République. Nous venons donc vous présenter de nouvelles vues sur les subsistances, approuvées par l'unanimité de nos

commettants, nous vous les apportons, pour que vous leur imprimiez, en les adoptant, un grand caractère. Nous venons, sans crainte de vous déplaire, *jeter la lumière* sur vos erreurs, et vous montrer la vérité. Un orateur vous a dit à cette tribune : « Si vous décretez des entraves à la circulation des « subsistances, vous décretez la famine. » Mais mettre un frein aux abus, est-ce entraver les subsistances?

« Vous vous êtes plaint des mouvements du peuple sur l'augmentation du prix des subsistances, plusieurs les ont attribués à l'agiotage infâme des monopoleurs; ceux-là avaient raison, cependant ils n'ont pas été écoutés; d'autres ont indiqué comme remèdes à ces abus la surveillance des municipalités. *Eh! comment voulez-vous que des municipalités marchandes se surveillent, se dénoncent elles-mêmes?* Nous regrettons qu'un de vos membres, rangé du côté des prétendus philosophes, se soit écrié qu'il était affligeant pour la liberté de voir arracher le grain aux cultivateurs, il a crié à la violation de la propriété, mais on n'arrache pas ce que l'on paie à un prix raisonnable. Ils ne voient donc pas, ces prétendus philosophes, ces amis de la liberté absolue du commerce des grains, qu'en enchérissant le pain du pauvre, ils n'enrichissent que d'avides spéculateurs? Ignorent-ils que dans le commerce des grains il existe des abus qu'il faut réprimer, si l'on ne veut pas que le peuple meure de faim? Quelques-uns se sont bornés à proposer de faire des proclamations propres à éclairer le peuple, mais est-ce avec des proclamations qu'on peut apaiser ceux qui ont faim?

« Citoyens législateurs, levez bien plutôt le voile, contemplez la misère affreuse d'une infinité de familles qui pleurent dans la solitude, et qui vous demandent d'essuyer leurs larmes. Vous avez décrété la libre circulation des grains; mais la cessation des abus a échappé à votre sollicitude. On vous a dit qu'une bonne loi sur les subsistances est impossible. *C'est donc à dire qu'il est impossible de régir les États quand les tyrans sont abattus.* Citoyens, vous êtes ici constitués pour notre salut ou pour notre perte; vous voudrez, *sans doute*, notre salut. Eh bien! vous n'aurez rien fait pour notre salut tant que vous ne frapperez pas les économistes qui abusent des avantages de la loi pour s'enrichir aux dépens du pauvre. Ah! qui doute de l'existence de la mort quand toutes les sources de la vie sont épuisées? On vous a dit qu'une bonne loi sur les subsistances est impossible, c'est à dire qu'il faut désespérer de votre suprême sagesse.

« Nous, députés des 48 sections de Paris, nous qui vous parlons au nom [illegible] de 84 départements, nous sommes loin de perdre confiance dans vos lumières. Non, une bonne loi n'est pas impossible; nous venons vous la proposer, et sans doute vous vous empresserez de la consacrer! Encore une fois, vos principes sur les subsistances ont-ils atteint votre but? Sommes-nous mieux après votre loi qu'auparavant, quand le peuple crie famine au milieu de l'abondance et qu'on ne lui présente aucune consolation? Écoutez-nous,

mais ne vous prévenez pas. Les mesures que nous venons vous proposer pour addition à la loi du 9 décembre sont celles-ci :

« 1° La peine de dix années de fer pour tout administrateur marchand ;

« 2° Une mesure uniforme pour les grains dans toutes les parties de la République, de manière que l'on n'y connaisse plus pour toute mesure que celle du quintal du poids de 100 livres;

« 3° Que jamais, sous peine de six ans de fer pour la première fois, et de mort pour la seconde, il ne soit permis à aucun agriculteur ou marchand de vendre un sac de blé froment et du poids de 250 livres, plus de 25 livres le sac (*Murmures*);

« 4° Que la Convention ordonne que son décret du 2 de ce mois, qui charge les directoires des départements de surveiller les magasins de la République, soit notamment exécuté dans les pays limitrophes de la République où il sera permis aux ministres de faire leurs achats de grains. »

Je ne sais pas au juste ce que les pétitionnaires entendent par les « administrations marchandes ». Il semble que celles qui achetaient du blé pour le revendre ensuite aux boulangers à des prix modérés, et souvent à perte, comme à Rouen, à Lyon, à Paris même, auraient dû trouver grâce devant eux. Mais sans doute il leur paraissait que ces municipalités, par des achats dirigés à leur gré, pouvaient faire hausser le prix des grains et favoriser ainsi les spéculations de quelques-uns de leurs membres. Peut-être aussi voulaient-ils exclure des administrations tout citoyen faisant individuellement le commerce, comme semble l'indiquer l'article 1er de leur projet : c'eût été la proscription politique de la bourgeoisie. La Convention écouta la pétition avec impatience. Elle répugnait à réglementer le commerce, et le ton hautain des pétitionnaires l'offensait. Quel était ce pouvoir nouveau qui se levait et qui, au nom de la misère, parlait si haut? Mais voici qu'un orateur de la députation, Claude Hendelet, ajoute ceci :

« Comme vice-président de la commission des subsistances, je suis chargé, *au nom de mes commettants, au nom de tous nos frères des départements...* »

Du coup, la Convention se souleva. Quoi! les pétitionnaires prétendaient représenter la France! Qu'était donc la Convention elle-même? « Qu'on chasse cet imposteur! A l'Abbaye! A l'Abbaye! » Buzot, Carra, Lehardy dénoncent le péril, et Masuyer signale l'organisation révolutionnaire.

« Il existe à Paris une société qui ne ressemble point aux sociétés populaires, mais c'est une réunion de citoyens se disant défenseurs de la République, avec laquelle les sections de Paris communiquent officiellement, par délibérations et par commissaires, et qui se croient autorisés à stipuler les intérêts des départements. »

« Oui, insiste Doulcet de Pontécoulant, Masuyer a dit vrai quand il a dit qu'il existait à Paris deux Conventions nationales ; il est vrai qu'il existe en cette ville un simulacre de représentation nationale composé d'hommes in-

c[illegible]ans, qui se disent des départements et qui n'en sont pas; car dans les départements il n'y a que des citoyens amis des lois, il n'y a pas de stipendiés de Coblentz. Je demande donc que vous portiez votre attention sur cette association monstrueuse. »

Nul dans la Convention ne défendit les pétitionnaires, et la Montagne semblait aussi irritée contre eux que la Gironde. Marat les attaqua avec une violence extrême :

« Les mesures qu'on vient de vous proposer à la barre pour rétablir l'abondance sont si excessives, si étranges, si subversives de tout bon ordre, elles tendent si évidemment à détruire la libre circulation des grains et à exciter des troubles dans la République, que je m'étonne qu'elles soient sorties de la bouche d'hommes qui se prétendent des êtres raisonnables, et des citoyens libres, amis de la justice et de la paix. Les pétitionnaires qui se présentent à votre barre se disent commissaires des 48 sections de Paris. Pour avoir un caractère légal, ils auraient dû avoir le maire de Paris à leur tête. Je demande d'abord qu'ils soient tenus de justifier de leurs pouvoirs. Un des pétitionnaires a parlé des départements; je demande qu'il justifie de sa mission. Ne vous y trompez pas, citoyens, c'est là une basse intrigue. Je pourrais nommer ici des individus notés d'aristocratie, mais les mesures que je propose serviront à les faire connaître et à couvrir de honte les auteurs. Je demande que ceux qui en auront imposé à la Convention soient poursuivis comme perturbateurs du repos public. »

Et il cria encore de son banc : « Je sais qu'il y a parmi les pétitionnaires des aristocrates infâmes. »

Que signifie donc tout ceci, et quelle situation occupent entre les partis les groupements révolutionnaires? Ils avaient reçu l'hospitalité dans le local des Jacobins. Je lis, en effet, dans le procès-verbal de la séance du 22 février, que, des citoyennes ayant demandé à se réunir aux Jacobins, Desfieux s'y oppose et observe que, la salle étant toutes les après-midi à la disposition des quatre-vingt quatre départements, défenseurs de la République, on ne peut la donner aux citoyennes que le matin. Certes, il est permis de penser que si ce club avait été considéré, dès l'origine, comme un foyer d'intrigues contre-révolutionnaires, les Jacobins ne l'auraient pas accueilli. Mais il faut se garder aussi de croire qu'en les admettant dans leur local les Jacobins se solidarisaient avec ces groupements. La vérité est que, tout d'abord, les Jacobins aussi bien que les délégués des 84 départements, avaient cru les uns et les autres qu'il était de leur intérêt de se rapprocher.

Les Jacobins se considéraient comme la grande force régulatrice de la Révolution, et ils se réjouissaient de tenir le plus possible sous leur influence et, au besoin, sous leur discipline, les énergies incohérentes et tumultueuses. D'une part, ils les détournaient de la Gironde, et d'autre part, ils pouvaient les empêcher de se jeter dans des aventures qui compromissent la

Révolution. Les fédérés, eux, qui cherchaient à entraîner dans leur véhémente action révolutionnaire toutes les puissances constituées de la Révolution, ne demandaient pas mieux que d'être, en quelque mesure, confondus avec les Jacobins : ils pouvaient ainsi surveiller de près les événements, les



VASE ET SOUCOUPE REPRÉSENTANT LA MORT DE LOUIS XVI.

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

crises de passion, et ils espéraient, saisissant une heure favorable, engager à fond les Jacobins avec eux et derrière eux. Mais comme on voit, cette sorte de cohabitation s'explique surtout par des raisons de tactique. En fait, il n'y avait entre ces groupements nouveaux et les Jacobins qu'une médiocre sym-

parte. De même que bientôt les Jacobins entreront en lutte avec un autre groupement qui, sans occuper le même local qu'eux, se réunit dans le même immeuble, la « Société fraternelle de l'un et de l'autre sexe », ils ne tarderont pas aussi à prendre en défiance les « Défenseurs de la République ».

Il leur fut sans doute très désagréable que, lorsque les pétitionnaires qui venaient de soulever contre eux la Convention furent invités à remettre leurs pouvoirs, ils aient remis la pièce suivante : Extrait du procès-verbal de la Société fraternelle réunie à celle des Défenseurs de la République une et indivisible, séant aux Jacobins de Paris, rue Saint-Honoré, le 7 février ». C'était un voisinage fâcheux et une confusion compromettante. Les Jacobins ne tardèrent pas à voir que les nouveaux groupements révolutionnaires ne seraient pas en leurs mains un instrument commode. Ceux-ci en effet ne se bornaient pas à attaquer la Gironde plus violemment qu'à cette date les Jacobins eux-mêmes ne l'auraient voulu, ils attaquaient la Montagne elle-même : ils lui reprochaient sa tiédeur, sa mollesse, et aussi ils l'accusaient de négliger les questions économiques, de ne pas résoudre le plus urgent des problèmes sociaux, le problème des subsistances. Saint-Just qui avait combattu en somme, dans le grand discours que j'ai analysé, toute réglementation et toute taxation, était l'objet de véhémentes attaques. Le 12 février, les délégués des 48 sections distribuaient dans Paris et à la porte même de la Convention un placard où il était dit : « *Quand le peuple sait que dans les assemblées populaires les orateurs qui haranguent et débitent les plus beaux discours et les meilleures leçons, soupent bien tous les jours...* » et un peu plus bas : « *de ce nombre est le citoyen Saint-Just ; levez haut le masque odieux dont il se couvre.* » Saint-Just plia son orgueil à parlementer avec eux : mais la blessure dut être cruelle : et les robespierristes sentirent qu'il y avait là une force neuve et peu maniable. Les attaques contre Saint-Just visaient indirectement Robespierre, dont il se proclamait le disciple. Les voilà bien, ces puritains qui parlent si bien de vertu et qui nourrissent le peuple de vérités austères ! Pendant qu'ils refusent de lui assurer du pain, eux ils font des soupers fins. Et tout entiers à leurs combinaisons politiques, à leurs luttes d'influence et à leurs rivalités personnelles ils ont peur d'aborder la question des subsistances ! Les Jacobins en effet hésitaient à s'y engager. M. Gomel, dans les études aussi réactionnaires qu'inexactes qu'il a consacrées à l'*Histoire financière de la Législative et de la Convention*, écrit à propos de ce mouvement de février 1793 :

« Les Jacobins n'étaient pas partisans de la liberté du commerce des céréales. L'intervention de l'État en cette matière, des taxations établies d'office et des mesures de rigueur contre les marchands aussi bien que contre les cultivateurs qui ne se soumettraient pas à la loi, répondaient bien mieux à leurs instincts autoritaires. »

C'est, à ce moment, une erreur flagrante. Les Jacobins seront peu à peu

conduits ou plutôt entraînés à cette politique. Mais dans les premiers mois de 1793 elle les effraie. Ne risque-t-on pas de s'aliéner toute la bourgeoisie marchande ? Et si les cultivateurs sont liés par des taxes réglementant les échanges, ne cesseront-ils pas de souhaiter et d'acheter les biens nationaux ? Dès lors les racines par lesquelles la Révolution plongeait tous les jours plus profondément dans la terre peuvent sécher. En outre, où finit le commerce légitime, où commence l'accaparement ? Soulever ces problèmes c'est jeter la Révolution dans l'inconnu : c'est diviser la grande armée révolutionnaire, au moment même où elle doit faire face à des ennemis sans nombre au dedans et au dehors. Le 22 février, aux Jacobins, Robespierre le jeune, qui était certainement l'écho de son frère, disait : « Les discussions trop répétées sur les subsistances alarment la République », et à sa demande la société passait à l'ordre du jour. Ceux qui appelaient surtout l'attention du peuple sur la question des subsistances, ceux qui l'inquiétaient et l'affolaient en exagérant le péril ou en envenimant de leurs propos les souffrances de la crise, étaient bien près d'être considérés par le gros des Jacobins comme des intrigants qui cherchaient à décourager le peuple, à le détourner du grand combat révolutionnaire. Et c'est là ce qui exaspérait contre eux Marat. Celui-ci, qu'on le remarque bien, était un tempérament violent au service d'une politique modérée. Il voulait supprimer par tous les moyens, même par le glaive, les hommes, les partis qui lui paraissaient dangereux pour la liberté, mais il voulait aussi éviter les complications inutiles, toutes les démarches téméraires qui ajoutaient aux embarras de la Révolution. Il n'aurait voulu ni de la suppression du régime corporatif, qui troublait des intérêts et des habitudes, ni de la suppression des titres de noblesse qui exaspérait sans profit les vanités ; il s'était opposé à la déclaration de guerre : il s'était emporté contre ceux qui proposaient la suppression du budget des cultes : il avait demandé qu'en Belgique on ménageât les préjugés catholiques et les prétentions cléricales. Il écartait ainsi de la Révolution les dangers et les pièges : et il conseillait une politique prudente servie par des moyens sanglants. Or voilà que tout à coup des forcenés, ou des écervelés, ou des conspirateurs proposaient une taxation générale du blé qui allait ameuter contre la Révolution les marchands même honnêtes, les cultivateurs même patriotes ! Voici qu'au moment où il faut que la Révolution soit calme pour démentir les déclamations furieuses de la Gironde, des intrigants ou des stipendiés veulent imposer un système qui provoquera partout le soulèvement et le désordre ! Dans cette convulsion sociale la trahison des Girondins disparaîtrait ! Non ! non ! qu'on arrache le masque des pétitionnaires ! Il en est parmi eux qui sont des aristocrates infâmes, et les autres sont dupes ou complices !

Ainsi allait la pensée de Marat, et tout de suite, avec sa fougue de sincérité et de colère, et au risque de compromettre sa popularité terrible, il [illegible] sur l'ennemi. Ce n'était pas un démagogue vulgaire, et M. Thiers, qui a [illegible]

de lui qu'il avait « toutes les vanités, même celle de la modération », n'a pas assez vu ce qu'il y avait de lié et de conséquent dans sa conduite.

Au demeurant, Marat se trompait plus qu'à moitié sur le sens de ce mouvement révolutionnaire à tendance sociale, qui semblait vouloir déborder tous les partis constitués de la Révolution. Il se peut en effet que les royalistes, les contre-révolutionnaires aient songé à l'exploiter. Après la mort du roi, il leur semble sans doute que toutes les armes étaient bonnes contre la Révolution : qui sait s'ils ne réussiraient point à la perdre en « l'exagérant », en inquiétant le commerce et la propriété ? Qui sait si le peuple dont ces convulsions aggraveraient la famine, ne regretterait pas le temps des rois ? Il y a dans le texte de la pétition lue par les délégués une phrase ambiguë et imprudente où l'esprit soupçonneux pourrait retrouver je ne sais quel accent des conspirateurs royalistes mêlés, dans les quartiers populaires, aux groupes des mécontents. « On nous a dit qu'une bonne loi sur les subsistances est impossible. *C'est donc à dire qu'il est impossible de régir les Etats quand les tyrans sont abattus.* » Elle peut avoir un sens très révolutionnaire et très républicain. Elle peut signifier et elle signifie sans doute que si la Convention renonçait à réglementer ce commerce des grains que réglementaient les rois, elle fournirait un argument contre la liberté et pour les tyrans. Elle peut être aussi le reflet un peu trouble de la propagande royaliste. Mais, dans l'ensemble, et quelle que fût l'intrigue des tenants de l'ancien régime, c'était bien un mouvement populaire et révolutionnaire.

Il tenait à deux causes. D'abord il y avait en effet dans le peuple, sinon souffrance, au moins malaise et inquiétude : il se croyait toujours menacé d'un renchérissement des denrées plus grave que celui dont il pâtissait déjà. Je sais bien que Paris semblait préservé de la cherté du pain Il était taxé, et il ne devait pas se vendre plus de trois sous la livre. La Convention avait déjà, le 7 février, autorisé la Commune à lever un impôt de quatre millions pour faire face aux pertes résultant de ce bas prix. Et même Masuyer déclara que c'étaient les riches qui, pour se soustraire à l'impôt progressif établi à cet effet, avaient machiné ce mouvement. Dans une taxation générale du blé, applicable à toute la France, les mesures particulières à Paris disparaîtraient en effet. Et c'est sans doute ce que voulait dire Barère quand il reprocha aux délégués d'être venus « présenter la pétition des riches avec la livrée des pauvres ». Mais, en fait, il y avait pour le peuple une incertitude énervante.

La question des subsistances était sans cesse à l'ordre du jour et l'on craignait que, même avec l'impôt, on ne pût maintenir le pain à trois sous. Dans la séance de la Commune du 4 février « le Conseil nomme quatre commissaires pour s'adjoindre aux administrateurs des subsistances, à l'effet d'accélérer le rapport sur l'approvisionnement de Paris. Il a ordonné l'exécution d'un précédent arrêté, portant que les boulangers seront tenus de mettre

sur les pains qu'ils vendront une marque connue du commissaire de police de leur section afin de pouvoir constater et poursuivre les fraudes qui pouvaient se commettre sur le poids des pains...

« *Enfin le Conseil, informé que depuis quelques jours les boulangers ont augmenté le prix du pain*, a arrêté, après une mûre délibération, que le pain est taxé à 12 sous les 4 livres, sauf à accorder une indemnité aux boulangers s'il y a lieu.

« Ce dernier arrêté a été sur-le-champ imprimé, affiché, envoyé aux sections et proclamé par les commissaires des sections. »

Dans la séance du 7 février « les boulangers de Paris demandent le rapport de l'arrêté qui fixe à douze sous le prix du pain de quatre livres. Le Conseil passe à l'ordre du jour, et adjoint un commissaire à ceux déjà nommés, à l'effet de solliciter de la Convention nationale une avance de 4 millions pour mettre la Commune de Paris en état de payer aux boulangers les indemnités qui peuvent leur être dues. »

Et quoique la Convention eût autorisé immédiatement cet impôt, selon un tarif progressif qui exemptait les revenus au-dessous de 900 livres, et qui s'élevait ensuite par degrés d'une cote et demie d'habitation à 15 cotes, la situation restait obscure. Les pauvres restaient à la merci d'une nouvelle baisse des assignats : et qui sait d'ailleurs si le système des indemnités aux boulangers pourrait fonctionner longtemps? Les boulangers résistaient. Garat dit, dans son rapport du 13 à la Convention :

« Il y a quelques jours les boulangers ont voulu augmenter d'un sou le pain de 4 livres; la Commune s'y est opposée, et se trouvant sans fonds elle n'a pu continuer ses sacrifices : voilà la véritable cause des craintes que l'on a fait paraître sur les subsistances. »

Le mouvement n'était donc pas factice, mais il est certain qu'il n'aurait eu ni la force ni la suite qu'il eut en février, s'il n'avait pas été organisé. Une sorte de parti social se formait qui voulait mettre au premier plan les problèmes économiques. Il voulait dénoncer et combattre à fond l'accaparement sous toutes ses formes. Deux hommes surtout semblent avoir, en février, suscité et discipliné le mouvement. C'est le jeune Varlet et le prêtre Jacques Roux. Varlet n'avait guère que vingt ans, mais il était dévoré par une inquiétude d'action et de vanité. N'étant pas encore éligible, il cherchait à agir hors des Assemblées et sur elles. Il avait pris part à toute l'agitation qui précéda le Dix-Août, puis il avait installé dans le jardin des Tuileries une tribune en plein vent d'où il haranguait le peuple. Il obsédait la Convention et la Commune de pétitions, il se multipliait dans les sections. La grande crise des prix qui, à la fin de 1792 et au commencement de 1793, remuait tant d'intérêts et de passions, était pour lui une occasion d'apparaître excellente. C'était en quelque sorte une plateforme neuve et où ni Robespierre ni Marat n'étaient montés. C'était pour les impatients une percée nouvelle à

travers la Révolution. Avait-il une doctrine? M. Aulard cite de lui une brochure intitulée : « *Déclaration solennelle des droits de l'homme dans l'état social* », où il définit le droit de propriété. Cette brochure ne porte pas de date, mais elle est de janvier ou de février 1793. « Le droit de possession territoriale a des limites dans la société; sa latitude doit être telle que l'industrie commerçante ou agricole n'en reçoive aucune atteinte. Dans tous les États, les indigents forment la majorité, et comme leur liberté, leur sûreté, leur conservation individuelle sont des biens antérieurs à tous, leur volonté la plus naturelle, leur droit le plus constant est de se préserver de l'oppression des riches en limitant l'action d'acquérir et rompant par des moyens justes la disproportion énorme des fortunes. La propriété étant un droit inviolable, tout possesseur est maître de disposer à son gré de ses biens et revenus, *si l'usage qu'il en fait ne tend point à la destruction de la société. Les biens amassés aux dépens de la fortune publique, par le vol, l'agiotage, le monopole, l'accaparement, deviennent des propriétés nationales, à l'instant où la société acquiert par des faits constants la preuve de concussion.* »

Je trouve dans un « projet d'un mandat spécial et impératif aux mandataires du peuple », soumis le 9 décembre 1792 à la Convention par Jean Varlet, un exposé analogue :

« Vous cimenterez le pacte social par des institutions bienfaisantes : les signes certains auxquels nous voulons les reconnaître, sont l'extirpation de la mendicité, la disparition graduelle de la trop grande inégalité des fortunes, la régénération des mœurs, la propagation des lumières, le concours unanime des citoyens aux charges, aux avantages de la société... les moyens sûrs de répression contre les usurpateurs ou déprédateurs; l'émulation, l'encouragement accordé aux talents dirigés vers l'utilité commune, les témoignages authentiques de reconnaissance et d'estime donnés aux citoyens qui se livrent avec constance à la défense du droit du peuple, l'isolement, la honte, le mépris, la nullité aux égoïstes, aux insouciants. Enfin quand vous dresserez les articles du Contrat social vous vous imaginerez organiser une communauté, où chacun ne doit recueillir qu'à proportion de la part qu'il y a mise. »

Et il ajoute en note, comme pour restreindre la portée de quelques-unes de ses paroles :

« On n'entend point parler ici de grandes propriétés acquises par de belles spéculations ou des entreprises hardies, ni gèner en rien nos regards commerciaux avec l'étranger, mais seulement empêcher que par l'agiotage, le monopole, l'accaparement, les fortunes particulières se grossissent aux dépens de la fortune publique. »

Ainsi ce n'était pas une attaque directe et fondamentale à la propriété, mais celle-ci devait être contrôlée en toutes ses opérations. Voilà les doctrines que Varlet propageait fiévreusement dans les sections. Voilà les doc-

trines dont l'abbé Jacques Roux avait imprégné la section des Gravilliers. L'action de Jacques Roux était bien plus pénétrante et profonde que celle de Varlet. Ce prêtre, âgé de quarante ans, venu à Paris après une vie assez trouble et incertaine, semblait cheminer obscurément vers un grand but d'ambition, et le problème économique, négligé, semblait-il, par les partis aux prises, lui avait paru un formidable levier. Il n'avait pas de journal à cette date, et il ne paraît pas qu'il parlât souvent aux tribunes des clubs. Il allait aux Cordeliers et à la section de l'Observatoire, mais c'est surtout une propagande de quartier qu'il poursuivait dans cette section populaire des Gravilliers où abondaient les ouvriers et les artisans, les petits industriels. Il s'était dit, sans doute, que lorsqu'il aurait pénétré cette section lentement, obscurément, de son influence et de sa pensée, il aurait, au cœur même de Paris, une force décisive. Il faisait partie de la municipalité parisienne provisoire comme délégué de la section des Gravilliers. Lorsque, le 30 décembre, les délégués des sections de Paris allèrent presser la Convention de voter la mort du roi, c'est un orateur des Gravilliers qui prononça le poignant discours que j'ai cité et il est difficile de n'y pas reconnaître, sinon la main, au moins l'inspiration de Jacques Roux. Celui-ci fut délégué le 21 janvier par la Commune de Paris pour assister à l'exécution de Louis XVI : il se vanta de lui avoir dit un mot atroce et, dans son rapport sur l'exécution, il s'ingénia à faire valoir comme un titre de noblesse civique sa dureté.

Le journal *les Révolutions de Paris* dit à ce sujet : « En général la Commune ne s'est point fait honneur pendant tout le temps de la surveillance des prisonniers du Temple, elle n'a pas su concilier ce qu'elle devait à l'humanité et à l'infortune avec les précautions qu'exigeait le dépôt qu'elle avait en garde. Jusqu'au dernier moment, elle a donné lieu au dévotieux Capet de se regarder comme un martyr prédestiné et de se faire un mérite des mauvais procédés qu'on n'a cessé d'avoir pour lui dans tous les détails domestiques de sa détention, jusqu'à l'instant de son supplice, comme nous le verrons plus loin dans le rapport de Jacques Roux et de Claude Bernard, *tous deux prêtres, c'est-à-dire sans entrailles*... Lorsque Jacques Roux alla avec son collègue chercher le roi au Temple pour le mener à la mort, Capet ayant voulu lui remettre son testament, Jacques Roux le refusa en disant : *Je ne suis chargé que de vous conduire à l'échafaud.* A quoi Louis répondit : *C'est juste.* »

Et le journal ajoute que le prêtre « qui, dans sa mission auprès du ci-devant roi, lui parla plutôt en bourreau aide des hautes œuvres qu'en magistrat du peuple souverain », raconte avec complaisance que des citoyens trempèrent leur mouchoir dans le sang du roi. On dirait qu'il a vu, dans la mort de Louis XVI, comme une revanche de longues souffrances obscures et l'assouvissement de passions cruelles. De cette estrade où avait roulé la tête du roi Jacques Roux descendait avec une sorte de prestige sanglant : il colportait de

maison en maison dans le sombre quartier, de la rue Saint-Denis à la rue du Temple, les détails tragiques, et il semblait, avec un art tout sacerdotal, irriter les plaies de misère par un âpre espoir de représailles. Un peu plus tard, en juin, une citoyenne, parlant de Jacques Roux aux Jacobins, marque bien les effets de cruauté profonde et presque sensuelle dont le prêtre pénétrait les âmes :

« *Dans la section des Gravilliers, il nous parlait de la tête de Louis Capet; il nous représentait cette tête roulant sur l'échafaud, et cette idée nous réjouissait. Depuis que la tête de Capet est tombée, Roux a toujours le mot d'accapareur à la bouche.* »

Ainsi il allait, dans les rues où se pressait le peuple, dans les modestes boutiques où l'artisan attendait le client, il s'entretenait avec tous, avec les femmes comme avec les hommes, sachant, par son expérience d'Église, que la femme pouvait jouer un rôle décisif. Et on voit bien par quelle transition il passait du roi aux accapareurs : A quoi vous servira-t-il d'avoir coupé la tête au tyran et renversé la tyrannie si vous êtes tous les jours dévorés lentement par les agioteurs, par les monopoleurs? Ils accumulent dans leurs vastes magasins les denrées et les matières premières, qu'ils revendent ensuite à des prix usuraires au peuple qui a faim, aux artisans qui ont besoin, pour leur industrie, de laine, de cuir, de savon, de fer. Contre eux aussi il faut se soulever. Et qu'importe qu'ils se disent patriotes? Qu'importe qu'ils se soient prononcé pour la Révolution et qu'ils aient acquis des biens nationaux, si dans les vastes immeubles des couvents d'hier ils entassent la marchandise accaparée?

Ces paroles entraient, et Jacques Roux, assuré déjà de fortes prises sur les Gravilliers, ne fut nullement découragé par l'accueil brutal fait aux pétitionnaires du 12 février par la Convention et par Marat lui-même. Puisque la Convention le prenait de haut, il fallait lui faire peur. Puisqu'elle refusait des lois contre les accapareurs, il fallait déchaîner dans Paris un mouvement contre les accapareurs, contre toute cette haute bourgeoisie marchande, ancienne ou nouvelle, feuillantine ou jacobine, qui tenait sous sa loi le consommateur et le pauvre manufacturier. Il ne fallait pas limiter le mouvement à la question du pain, mais engager d'une façon générale la lutte contre l'accaparement. N'y avait-il pas de l'émotion et de l'inquiétude dans la plupart des métiers comme dans la plupart des ménages?

Ainsi, le 6 février, à la barre de la Convention, les « compagnons ferblantiers » accusent « le citoyen Bois, entrepreneur pour le service des armées, d'avoir accaparé toutes les matières de manière que les autres entrepreneurs n'en ont pas et qu'ils ne peuvent, en conséquence, faire travailler les ouvriers. Ils demandent que ce citoyen soit tenu de les céder à d'autres entrepreneurs qui les feront travailler, ou de les faire travailler lui-même. »

Ainsi, le petit patronat s'ébranle en même temps que les ouvriers. Et voici que le haut prix du savon, de la chandelle, du sucre, exaspère les familles pauvres. Le 22 février, des femmes vont aux Jacobins et demandent un local pour délibérer sur la question des subsistances. Les Jacobins, alléguant qu'ils n'ont pas de place, le refusent. Mais, pour la première fois, les



Pot a tabac de l'époque révolutionnaire.
(D'après un document du Musée Carnavalet).

tribunes protestent. Elles huent les Jacobins, elles leur crient qu'il y a parmi eux « des marchands, des accapareurs » qui s'enrichissent des malheurs publics. Le 24, c'est la Convention qui doit subir l'assaut de deux députations de femmes.

« Les blanchisseuses de Paris viennent, dans le sanctuaire sacré des lois et de la justice, déposer leur sollicitude. Non seulement toutes les denrées nécessaires à la vie sont d'un prix excessif; mais encore les matières pre-

mières qui servent au blanchissage sont montées d'un tel degré que bientôt la classe du peuple la moins fortunée sera hors d'état de se procurer du linge blanc, dont elle ne peut absolument se passer. Ce n'est pas la denrée qui manque, elle est abondante : c'est l'accaparement et l'agiotage qui la font enchérir. Ainsi, le savon qui autrefois coûtait 14 sous la livre, revient aujourd'hui à 22 sous; quelle différence!

« *Législateurs, vous avez fait tomber sous le glaive des lois la tête du tyran : que le glaive des lois s'appesantisse sur la tête de ces sangsues publiques, sur ces hommes qui se disent perpétuellement les amis du peuple et qui ne le caressent que pour mieux l'étouffer.* Nous demandons la peine de mort contre les accapareurs et les agioteurs. »

C'est l'écho tout vif des prédications de Jacques Roux. Le même jour, des citoyennes de la Société fraternelle, séant aux Jacobins, renouvellent les protestations contre le trafic de l'argent :

« Elles exposent que, dans le moment où elles ont le regret de voir partir leurs maris, leurs parents sur les frontières, elles sont effrayées des manœuvres des accapareurs. C'est pourquoi elles viennent demander le rapport du décret de l'Assemblée Constituante qui déclare l'argent marchandise. Elles pensent que c'est là le seul moyen de tarir tous leurs maux. »

C'était le prélude du mouvement du lendemain. Dans tout Paris, des citoyens et des citoyennes se portent aux boutiques et obligent les marchands à livrer la chandelle, le savon, le sucre à un prix réduit, fixé par les acheteurs eux-mêmes. Par une singulière coïncidence, qui a faussé pour beaucoup d'historiens le sens de cette journée, Marat fit paraître, le matin même du 25 février, un violent article qui semblait conseiller le pillage :

« Il est incontestable que les capitalistes, les agioteurs, les monopoleurs, les marchands de luxe, les suppôts de la chicane, les robins, les ex-nobles, etc., sont tous, à quelques-uns près, des suppôts de l'ancien régime, qui regrettent les abus dont ils profitaient pour s'enrichir des dépouilles publiques. Comment donc concourraient-ils de bonne foi à l'établissement du règne de la liberté et de l'égalité? Dans l'impossibilité de changer leur cœur, vu la vanité des moyens employés jusqu'à ce jour pour les ramener au devoir, et désespérant de voir le législateur prendre de grandes mesures pour les y forcer, je ne vois que la destruction totale de cette engeance maudite qui puisse rendre la tranquillité à l'État, qu'ils ne cesseront point de travailler tant qu'ils seront sur pied. Aujourd'hui, ils redoublent de zèle pour désoler le peuple par la hausse exorbitante du prix des denrées de première nécessité et la crainte de la famine.

« En attendant que la nation, fatiguée de ces désordres révoltants, prenne elle-même le parti de purger cette terre de la liberté de cette race criminelle, que ses lâches mandataires encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple, dans chaque ville, poussé au

désespoir, se fasse justice à lui-même. Dans tout pays, où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins à la porte desquels on pendrait les accapareurs mettrait bientôt fin à ces malversations qui réduisent vingt-cinq millions d'hommes au désespoir, et qui en font périr des milliers de misère. Les députés du peuple ne sauront-ils donc jamais que bavarder sur ses maux, sans en présenter jamais le remède?

« Laissons là les mesures répressives des lois, il n'est que trop évident qu'elles ont toujours été et qu'elles seront toujours sans effet : les seules efficaces sont des mesures révolutionnaires. Or, je n'en connais aucune autre qui puisse s'adapter à nos faibles conceptions, si ce n'est d'investir le comité actuel de sûreté générale, tout composé de bons patriotes, du pouvoir de rechercher les principaux accapareurs et de les livrer à un tribunal d'État, formé de cinq membres pris parmi les hommes connus, les plus intègres et les plus sévères, pour les juger comme des traîtres à la patrie.

« Je connais une autre mesure qui irait bien plus sûrement au but ; ce serait que les citoyens favorisés de la fortune s'associassent pour faire venir de l'étranger les denrées de première nécessité, les donner à prix coûtant, et faire tomber de la sorte celui auquel elles sont poussées aujourd'hui, jusqu'à ce qu'il fût ramené à une juste balance ; mais l'exécution de ce plan suppose des vertus introuvables dans un pays où les fripons dominent et ne jouent le civisme que pour mieux tromper les sots et dépouiller le peuple ! Au reste, ces désordres ne peuvent pas durer longtemps. Un peu de patience, et le peuple sentira enfin cette grande vérité, qu'il doit toujours se sauver lui-même. Les scélérats qui cherchent pour le remettre aux fers à le punir de s'être défait d'une poignée de traîtres les 2, 3 et 4 septembre, qu'ils tremblent de s'être mis eux-mêmes au nombre des membres pourris qu'il jugera nécessaire de retrancher du corps politique. »

C'était, semblait-il, la provocation à peu près directe au pillage et même au meurtre; et cet article de Marat, commenté passionnément par ses adversaires, est resté comme une cocarde flamboyante sur la journée du 25 février. Pourtant, il est visible qu'un mouvement aussi vaste ne s'improvise pas. Or, le pillage commença dans plusieurs rues entre neuf et dix heures du matin, et à ce moment le journal de Marat se distribuait à peine. Michelet croit que l'article a paru la veille du jour du pillage. Il met l'article au 23 et le pillage au 24. C'est une erreur : l'article et le pillage sont du même jour, le 25. Et certainement le coup était préparé depuis près d'une semaine. Les femmes avaient, en somme, averti dès la veille la Convention. Le récit des *Révolutions de Paris* est décisif à cet égard.

« Dimanche, parmi les pétitionnaires, plusieurs crièrent : « *Du pain et* « *du savon !* » Ces cris étaient appuyés hors de la salle par des groupes nombreux et très animés. La Convention écoute tout cela avec assez de froideur,

et ajourne à mardi, pour y faire droit ; loin de calmer et de satisfaire, cette détermination aigrit encore davantage, et en quittant la barre, les femmes dans les couloirs de la salle disent tout haut à qui veut les entendre : « On « nous ajourne à mardi, *mais nous, nous nous ajournons à lundi.* Quand nos « enfants nous demandent du lait, nous ne les ajournons pas au surlende- « main. »

Le mot d'ordre que Jacques Roux avait donné peut-être par l'intermédiaire de la Société fraternelle et par la section des Gravilliers était évidemment celui-ci :

« Vous irez à la Convention le dimanche 24, jour où elle reçoit les pétitionnaires ; et si elle ne vous donne pas satisfaction immédiate, vous vous en prendrez dès le lendemain lundi aux magasins. »

Ce n'est donc pas l'article de Marat qui a décidé le pillage. Et même, quand on le lit avec soin, il est visible qu'il ne le désirait point. Il savait (il le dira lui-même à la Convention), que depuis quelques jours il y avait une fermentation très grande dans Paris. Il craignait que le mouvement fût dirigé par les hommes que lui-même, le 12 février, avait dénoncés comme des intrigants et des conspirateurs. Surtout, il craignait que le peuple pesât sur la Convention pour obtenir une taxation générale des denrées, dont il n'attendait, pour la Révolution, que catastrophes. Et il cherche à dériver toutes ces passions en écrivant que quelques exemples individuels sur les accapareurs suffiraient à tout faire rentrer dans l'ordre et à ramener la juste proportion des prix. L'article est absurde, et il est d'un désordre extrême. Que veut dire Marat quand il parle de l'anéantissement complet des capitalistes ? Cela n'a pas de sens : car il veut laisser subsister le commerce privé. Il va, en ses propos incohérents, des conseils de pendaison à la douce hypothèse d'une association de riches philanthropes instituant un commerce gratuit et vendant les denrées au prix de revient. Mais, au fond, c'est l'institution d'un tribunal révolutionnaire qu'il propose. Il veut appliquer aux difficultés de la question des subsistances la solution que Danton proposera bientôt, le 9 mars, pour toutes les difficultés où se débat la Révolution. Et tout le reste sert à faire passer un conseil relativement modéré ou que Marat jugeait tel. Au fond, il dut être très penaud que son article coïncidât avec les pillages : car il était destiné plutôt à les éviter. Marat était toujours convaincu que c'étaient les Girondins, les Brissotins qui cherchaient à exciter des désordres pour perdre la Révolution : et il se trouva sans doute assez ridicule d'avoir fourni lui-même à ses ennemis un thème vraiment trop facile d'accusation.

Le 26 février, dès le lendemain, il répond à Salle, devant la Convention :

« Les mouvements populaires qui se sont produits dans Paris sont l'ouvrage de cette faction criminelle et de leurs agents (*le côté droit*) ; ces mouvements sont fomentés depuis longtemps dans les sections par leurs émis-

saires. Vous avez vu à cette barre des citoyens égarés de Paris vous proposer des mesures révoltantes; c'est leur ouvrage. Il y a cinq à six jours que la fermentation dans Paris est portée à son comble. Le peuple condamné à mourir de faim par les malversations des agents de la faction de Roland, a voulu apporter ses justes réclamations; des émissaires de cette faction infernale se sont glissés parmi le peuple et ont excité les mouvements d'hier. »

Marat soutient la même thèse dans son journal. Il était de bonne foi. Il croyait que ces agitations feraient le jeu de la Gironde, et il concluait intrépidement que c'était elle qui les avait provoqués. Que l'esprit de l'homme est misérable! Mais comment Marat, hanté par cette idée, obstiné à ce système, aurait-il pu désirer et provoquer volontairement les désordres du 25 et du 26? Il fut victime, cette fois, de sa phraséologie meurtrière. Et l'opinion, le prenant au mot, lui attribua une journée qu'il déplorait, à coup sûr, plus que personne.

Non, ce ne fut pas la journée de Marat : ce fut la journée de Jacques Roux. C'est lui qui fut, tout le long du mois de février, du fond de son quartier obscur des Gravilliers, l'inspirateur et l'organisateur de cette sorte de révolution des subsistances, qui semblait annoncer et même amorcer un mouvement social, cette « troisième révolution » dont parlera bientôt le journal de Prudhomme.

Après le 14 juillet et le 4 août qui frappent les nobles, après le 10 août qui frappe le roi, voici une troisième révolution qui frappera les riches. L'article maladroit de Marat vint à point pour Jacques Roux. Celui-ci ne se méprit certainement pas sur le sens de l'article et sur l'intention de Marat. Il comprit bien qu'il voulait lui barrer la route et escamoter, pour ainsi dire, en une procédure criminelle assez restreinte, le vaste mouvement de revendication sociale que, lui, voulait déchaîner. Mais ce sera toujours une tactique chez Jacques Roux de se servir de Marat, de se couvrir de sa popularité, au moment même où Marat le combat et le diffame; et, en cette journée du 25 février, ce prêtre calculateur et concentré dut éprouver une sorte de volupté à savourer l'article de Marat. Il pouvait maintenant, sans trop de scandale, se réclamer de lui, et donner brusquement à son œuvre patiente, obscure et sournoise, le terrible éclat de popularité de « l'ami du peuple ». Chose curieuse! Louis Blanc ne fait que mentionner en passant, dans son récit du mouvement de février, Jacques Roux : il ne voit pas du tout le sens social de ces journées; il croit qu'elles sont presque uniquement dues à l'intrigue de l'étranger, à l'or de Pitt qui avait besoin qu'il y eût des troubles à Paris. C'est un procédé de polémique à peine supportable chez des contemporains. Ce n'est pas un jugement d'histoire. Louis Blanc ne comprend pas l'instinct des foules, la spontanéité du peuple. Et quand des événements ne rentrent pas dans le cadre de révolution qu'il s'est tracé, quand ils lui paraissent contrarier le plan révolutionnaire, il y voit aisément une intrigue de l'ennemi.

M. Thiers a bien vu que l'action de Marat, en ces journées, n'avait été que superficielle. Mais il ne nomme même pas Jacques Roux dont il a parlé cependant à propos de la mort de Louis XVI.

Michelet a une admirable intuition des forces secrètes et profondes qui cheminent sous la Révolution. Il a, d'une façon générale, très bien démêlé le rôle de Jacques Roux. Il a bien vu « ce germe obscur d'une Révolution inconnue dont la révélation plus claire se marqua plus tard dans Babeuf ». Mais il n'a pas aperçu les premiers tressaillements de ce germe. Jacques Roux, dans Michelet, est tout à fait absent de la journée du 25 février. Michelet s'étant figuré, à tort, que « la foule, docile à son apôtre » a suivi Marat le 25 février, il ne reste plus place ce jour-là pour Jacques Roux.

Et pourtant, Jacques Roux, en ce jour du 25 février, prit très haut ses responsabilités. Le procès-verbal de la séance de la Commune (*Moniteur universel* du 28 février) est décisif :

« Cuvillier, l'un des commissaires envoyés dans les sections, rend compte de sa mission, et annonce que dans la section des Gravilliers il a vu Jacques Roux, prêtre, et membre du Conseil, occupé à justifier la conduite de ceux qui s'étaient attroupés pour se faire délivrer les marchandises qu'ils avaient arbitrairement taxées.

« Jacques Roux qui venait d'arriver au Conseil, monte à la tribune et dit qu'il a toujours professé les vrais principes, et que, dût-il être appelé le *Marat du Conseil général*, il ne s'en départira jamais.

« Un membre demande que Jacques Roux soit tenu de signer la déclaration qu'il vient de faire

« Un autre l'interpelle de déclarer pourquoi il n'était pas à son poste dans le moment du danger *(Il s'élève du tumulte)*. Les circonstances ne permettant pas de s'occuper de personnalité, le Conseil général a passé à l'ordre du jour sur tout ce qui concernait Jacques Roux.

« La plupart des commissaires envoyés dans les sections rendent compte de leur mission. Partout, les résultats sont les mêmes ; *partout on demande une loi sévère contre les accapareurs.* »

D'après les *Révolutions de Paris,* il dit brutalement ce soir-là au Conseil de la Commune :

« Je pense, au surplus, que les épiciers n'ont fait que restituer au peuple ce qu'ils lui faisaient payer beaucoup trop cher depuis longtemps. »

C'est sur lui que se portent les premières colères :

« Le Conseil général de la Commune (séance du 27 février), a ordonné l'insertion dans son procès-verbal d'un arrêté par lequel la section des Piques invite ses frères de la section des Gravilliers à censurer son représentant à la Commune, *Jacques Roux*, pour avoir, dans la journée du 25 de ce mois, prêché au Conseil général la dissolution de tous les principes, en légitimant les

événements de cette journée. La section des Piques a, de plus, arrêté que Jacques Roux avait perdu sa confiance. »

Ayant contre lui la Convention, les Jacobins, Marat, Jacques Roux n'avait pas avec lui la Commune, le groupe d'Hébert. Sans doute, la Commune n'avait réprimé que très mollement l'émeute. Pache, maire depuis le 14 février, Hébert, Chaumette, ne pouvaient pas marcher à fond contre une partie du peuple, même « égaré ». Ils avaient d'abord laissé faire. Pache pourtant, personnellement, avait fait effort pour arrêter les désordres, et le journal de Brissot lui rend témoignage d'avoir saisi lui-même, de ses mains, deux pillards. Santerre, commandant de la garde nationale, était allé ce jour-là de bonne heure à Versailles pour inspecter un bataillon, et comme si dès la veille on n'avait pu prévoir un soulèvement. Mais si la Commune de Paris ne pouvait réprimer violemment l'émeute, elle ne l'approuvait pas. Sa politique était toute autre. Elle essayait d'obtenir de la Convention les plus larges subventions possibles pour maintenir le pain à un prix assez bas; et ces scènes de violence pillarde ne pouvaient qu'indisposer l'Assemblée contre Paris. La Commune d'ailleurs était liée à la Montagne, et elle démêlait bien que Roux voulait entrer en lutte non seulement contre les Girondins, mais contre la popularité montagnarde. A vrai dire, il ne semblait pas au premier abord qu'entre les conceptions d'Hébert et celles de Jacques Roux ou de Varlet il y eût une grande différence. Lui, aussi, nous l'avons vu, il frappait fort sur les monopoleurs, sur les accapareurs. Assez récemment encore, en décembre 1792, dans le numéro 198 du père Duchêne, il avait écrit :

« Je ne prêche pas ce que les beaux esprits appellent la loi agraire. Car, suivant le calcul d'un fameux arithméticien, si les terres étaient partagées, nous n'aurions tous chacun que quarante écus de rente, ce n'est pas le Pérou. Il n'est pas possible d'établir l'égalité parfaite de fortune; car, en supposant que chaque citoyen eût un champ, un pré, un jardin, une petite métairie, celui qui saurait le mieux cultiver sa terre, qui aurait plus de force ou d'industrie, serait bientôt plus riche que son voisin. Je ne demande donc pas le partage des terres, mais ce que je veux! foutre, *c'est qu'on fasse regorger tous ces richards engraissés du sang du pauvre, qu'on fasse restituer aux financiers tout ce qu'ils ont volé à la nation, qu'on rogne les ongles à toutes ces sangsues du peuple, et on aura de quoi payer les frais de la guerre. Les accaparements cesseront, le numéraire ne sera plus vendu, le commerce ira sans tracas; on n'amassera pas de quoi rouler voiture, mais cela n'est pas nécessaire; il ne faut à un homme sage qu'une poire pour la soif et un morceau de pain pour ses vieux jours.* »

Après tout, la journée du 25 février n'était-elle pas un premier « dégorgement »? Mais Hébert n'avait garde de s'engager à fond. Il savait répondre aux émotions diverses et confuses de sa vaste clientèle populaire. Il ne voulait pas s'avancer dans une voie étroite et se lier à un système exclusif [illegible]

de la lutte décisive contre la Gironde qu'il attendait un élargissement d'influence ; et il trouvait très imprudent, sans doute, et bien sot le prêtre qui, du fond de son quartier obscur, semblait à ce moment lancer un défi aux Jacobins et à la Montagne. Hebert en sa barque dansante et bariolée de couleurs criardes, se laissait porter par le vaste flot ; Jacques Roux, au contraire, semblait isolé à ce moment sur un roc sombre, et de tous côtés battu par les vagues.

Entre les conceptions d'Hébert et celles de Jacques Roux il n'y avait qu'une analogie superficielle. Ce n'est pas que Jacques Roux fût un penseur profond. On le diminuerait à coup sûr en réduisant sa politique à une politique de pillage. La journée du 25 février n'était, à ses yeux, qu'un avertissement pour obtenir des lois. Mais à prendre sa doctrine même, ce perpétuel anathème contre le monopole, l'accaparement, l'agiotage, comme elle est frivole et inconsistante ! Où finit le commerce licite ? Où commence l'accaparement ? Ou bien on frappera les marchands à l'aveugle, et ce sera la ruine générale. Ou bien on essaiera de contrôler leurs opérations. Mais si ce contrôle est léger, il sera inefficace. S'il est profond, continu, ce sera, en réalité, le contrôleur, l'État, la municipalité, qui dirigera les opérations commerciales ; et la propriété privée est absorbée, de fait, par la communauté. Quand donc Varlet et Jacques Roux assurent qu'ils veulent maintenir la propriété, même « la grande propriété », et quand ils demandent en même temps que l'accaparement et le monopole soient poursuivis à fond, ils se perdent dans l'incohérence. Michelet, dans le mot que j'ai cité, voit là un germe de babouvisme. Ni Jacques Roux, ni Varlet n'étaient personnellement sur le chemin du communisme : ils n'avaient pas l'ampleur d'esprit de Babeuf. Et si leur doctrine prépara le communisme, ce fut par sa contradiction même et par son impuissance.

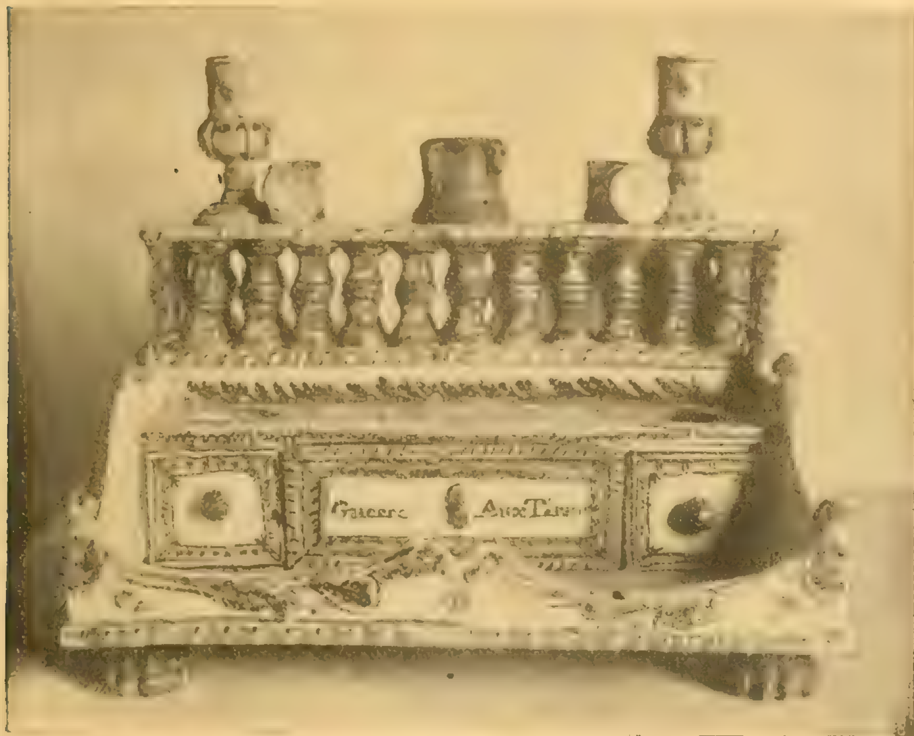
Babeuf s'appuiera surtout sur les ouvriers des manufactures ; quand il fondera son club, ce sera au Panthéon, en un point d'où il dominait à la fois le quartier Saint-Marcel avec ses tanneries, le quartier Saint-Antoine avec ses nombreux et puissants ateliers. Les Gravilliers sont, au contraire, un centre d'artisans, de petits industriels ; et cette petite bourgeoisie obscure n'eût guère compris la grande idée de la propriété et de la production communes. Elle s'irritait, au contraire, contre le développement capitaliste qui la menaçait de toute part. La Révolution, qui suscitait les vastes entreprises, était pour elle une déception. Quoi ! on n'aura exproprié les couvents que pour y installer, ou des magasins immenses, ou de vastes manufactures qui font une concurrence ruineuse ou au boutiquier infime ou au modeste artisan !

Le journal les *Révolutions de Paris*, déduisant les funestes effets de la journée du 25 février, dit :

« Plusieurs maisons de commerce hollandaises, anglaises, américaines, se proposaient de transporter leurs pénates à Paris, pour y jouir de toutes les

franchises et de toute la protection des États vraiment libres. La journée du 25 février fera replier leurs voiles : ils ne voudront plus habiter un pays où la propriété de l'honnête homme ne soit pas respectée. »

Mais c'est précisément tout ce puissant essor du grand commerce qui troublait en ses habitudes le centre de Paris. Une activité économique fébrile bouleversait les intérêts : « *On bâtit dans toutes les rues* » disent, en mai, les *Révolutions de Paris* (n° du 4 au 11 mai). Et dans les maisons nouvelles, ce n'étaient pas seulement de somptueux appartements bourgeois qui étaient



Encrier en faïence de Camille Desmoulins (*vu de face*).

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

aménagés ; c'étaient de vastes manufactures et de vastes dépôts qui gênaient doublement les artisans par la concurrence du produit fabriqué, par l'absorption de la matière première. La plainte des « compagnons », c'est-à-dire, ici, des petits patrons ferblantiers, que j'ai citée, est tout à fait significative. C'est pour ceux-là, autant au moins que pour les ouvriers, que travaillait Jacques Roux. Et il ne faut pas que le pillage téméraire de quelques pauvres boutiques, par une foule déchaînée et mêlée de coquins, nous cache le vrai sens économique et social du parti nouveau. Jacques Roux défendait la petite bourgeoisie et l'artisanerie contre l'accaparement des matières et la concurrence des grands marchands, comme il défendait les prolétaires contre la hausse des

denrées. Lorsque, un peu plus tard, le 25 juin, Jacques Roux dira à la Convention : « quel est le but de ces agioteurs qui s'emparent *des manufactures*, du commerce, des productions de la terre ? », il révélera bien les angoisses de toute cette fourmillante artisanerie des Gravilliers, qui redoutait une expropriation économique. Il y a loin, à coup sûr, de cette petite bourgeoisie ardemment révolutionnaire, qui voulait neutraliser les premiers effets économiques et capitalistes de la Révolution non en rétrogradant, mais en poussant plus avant, à la petite bourgeoisie racornie et réactionnaire qui est devenue dans plusieurs capitales de l'Europe la proie de l'antisémitisme, et qui répète des formules vaines contre « la finance, le monopole, l'accaparement ». Aujourd'hui, les voies socialistes et communistes sont ouvertes, et clairement tracées : et c'est par la plus rétrograde aberration que la petite bourgeoisie refuse d'y entrer. Au commencement de 1793, il n'y avait pas de claire formule socialiste : et c'est en tâtonnant à travers la Révolution que le peuple des artisans cherchait sa voie.

Quelles que fussent les insuffisances et les obscurités de la pensée de Jacques Roux, il y avait dans son action deux choses neuves et fortes, qui le distinguaient de tous les partis et l'opposaient à Hébert lui-même. D'abord, il faisait le principal, l'essentiel, de ce qui n'était pour les autres, même les plus hardis, qu'un accessoire, un à-côté. C'est la question de la propriété, de ses limites nécessaires, du contrôle auquel elle doit être soumise, qu'il pose obstinément au premier plan. Il ne se borne pas à déclamer au passage contre les accapareurs, c'est-à-dire contre l'abus du droit de propriété ; il veut que la lutte soit engagée systématiquement, constamment, et qu'elle soit la préoccupation dominante, l'œuvre maîtresse de la Révolution. En second lieu, et par une conséquence naturelle, il défend le peuple de toute superstition à l'égard des partis purement politiques, et si Saint-Just, Robespierre, Hébert, Chaumette, hésitent à entrer dans la bataille sociale, s'ils ne veulent pas s'y donner tout entiers, c'est contre eux que l'on marchera. De là, dans la journée du 22 février, les huées des tribunes contre les Jacobins déconcertés et scandalisés. De là, dans la journée du 25, à la Commune même, contre Hébert et Chaumette qui mollissent, qui, loin de pactiser avec le mouvement, parlent de le réprimer et de faire battre la générale, des invectives et des huées. « Tant mieux ! Tant mieux ! » criaient les tribunes à chacun des actes de pillage dénoncés à la Commune. « Accapareurs ! accapareurs ! » criaient-elles à tous les membres de la municipalité qui manifestaient leur réprobation. Accapareur, voilà dans la lutte des partis, un mot de guerre nouveau à signification sociale. Jacques Roux ne l'a pas introduit dans le langage de la Révolution ; mais il lui a donné un sens plus plein et un plus vaste retentissement.

Effrayés et irrités, tous les partis, surtout les partis extrêmes, qui craignaient davantage d'être compromis et débordés, se tournèrent violemment contre lui. Ils étaient d'autant plus irrités que la Gironde à la tribune et dans

ses journaux disait : « Voilà bien l'effet des prédications anarchistes ! On n'a pas respecté les personnes en septembre : on ne respecte pas la propriété en février : c'est logique. » Les Jacobins s'empressèrent de désavouer le mouvement et de dégager leur responsabilité. Et il est vrai qu'ils n'y étaient pour rien, qu'il était même en partie dirigé contre eux. Leur tactique fut de le dénoncer comme une manœuvre des contre-révolutionnaires et comme une intrigue des Girondins eux-mêmes. Robespierre n'osa pas nier tout à fait le caractère populaire du mouvement, mais après l'avoir un moment reconnu, il insista longuement sur le complot de la contre-révolution. A vrai dire, la Révolution était perdue, si, sous prétexte de réprimer l'accaparement, elle laissait le peuple entrer dans la voie du pillage, ou si même elle laissait ébranler toute la propriété avant qu'un système nouveau fût préparé dans la société et dans les esprits.

« Comme j'ai toujours aimé l'humanité, dit Robespierre, et que je n'ai jamais cherché à flatter personne, je vais dire la vérité. Ceci est une trame ourdie contre les patriotes eux-mêmes. Ce sont les intrigants qui veulent perdre les patriotes. Il y a dans le cœur du peuple un sentiment juste d'indignation. J'ai soutenu au milieu des persécuteurs, et sans appui, que le peuple n'a jamais tort ; j'ai osé proclamer cette vérité dans un temps où elle n'était pas encore reconnue : le cours de la Révolution l'a développée.

« Le peuple a entendu tant de fois invoquer la loi par ceux qui voulaient le mettre sous le joug qu'il se méfie de ce langage.

« Le peuple souffre ; il n'a pas encore recueilli le fruit de son travail ; il est encore persécuté par les riches, et les riches sont encore ce qu'ils furent toujours, c'est-à-dire durs et impitoyables (*Applaudissements*).

« Le peuple voit l'insolence de ceux qui l'ont trahi : il voit la fortune accumulée dans leurs mains, il sent sa misère, il ne sent pas la nécessité de prendre les moyens d'arriver au but, et lorsqu'on lui parle le langage de la raison, il n'écoute que son indignation contre les riches, et il se laisse entraîner dans de fausses mesures par ceux qui s'emparent de sa confiance pour le perdre.

« Il y a deux causes : la première, une disposition naturelle dans le peuple à chercher les moyens de soulager sa misère, disposition naturelle et légitime en elle-même ; le peuple croit qu'à défaut de loi protectrice il a le droit de veiller lui-même à ses propres besoins.

« Il y a une autre cause : cette cause, ce sont les desseins perfides des ennemis de la liberté, des ennemis du peuple, bien convaincus que le seul moyen de nous livrer aux puissances étrangères, c'est d'alarmer le peuple sur ses subsistances, et de le rendre victime des excès qui en résultent. J'ai été moi-même témoin des mouvements. A côté de citoyens honnêtes, nous avons vu des étrangers et des hommes opulents revêtus de l'habit respectable des sans-culottes. Nous en avons entendu dire : « On nous promettait l'abon-

dance après la mort du roi, et nous sommes plus malheureux depuis que ce pauvre roi n'existe plus. » Nous en avons entendu déclamer non pas contre la portion intrigante et contre-révolutionnaire de la Convention qui siège où siégeaient les aristocrates de l'Assemblée Constituante, mais contre la Montagne, mais contre la députation de Paris et *contre les Jacobins, qu'ils représentaient comme accapareurs.*

« Je ne vous dis pas que le peuple soit coupable ; je ne vous dis pas que ses mouvements soient un attentat : mais, quand le peuple se lève, ne doit-il pas avoir un but digne de lui ? Mais de chétives marchandises doivent-elles l'occuper ? Il n'en a pas profité, car les pains de sucre ont été recueillis par les valets de l'aristocratie et, en supposant qu'il en ait profité, en échange de ce modique avantage quels sont les inconvénients qui peuvent en résulter ? Nos adversaires veulent effrayer tout ce qui a quelque propriété ; ils veulent persuader que notre système de liberté et d'égalité est subversif de tout ordre, de toute sûreté. Le peuple doit se lever non pour recueillir du sucre, mais pour terrasser les brigands. »

L'embarras de Robespierre était manifeste : il ne voulait pas perdre contact avec l'énergie révolutionnaire du peuple, même déréglée : il ne voulait pas non plus alarmer les possédants ; sur la question des subsistances il se dérobait. Les Jacobins redoutèrent si fort les suites de la journée du 25 février, le parti que les Feuillants et les Girondins pouvaient en tirer dans toute la France contre les démocrates, qu'ils envoyèrent une adresse aux sociétés affiliées. Là aussi, plus nettement encore que ne l'avait fait Robespierre, ils dénoncèrent l'émeute comme une manœuvre des ennemis de la Révolution. La question des subsistances n'avait été que le prétexte. « Pour déterminer une explosion on fit prononcer à la barre de la Convention nationale, par un orateur plus que suspect, une pétition dont le style et l'inspiration décelaient les véritables instigateurs de cette démarche. » C'étaient des émigrés rentrés en secret, des royalistes déguisés, des aristocrates, qui avaient suscité et dirigé le mouvement. « Nos alarmes ont redoublé lorsque, *pour la première fois*, nous entendîmes dans nos tribunes publiques des spectateurs trompés ou apostés répondre à nos conseils pacifiques en *nous appelant agioteurs et accapareurs.* » Dans les groupes on criait : vive Louis XVII, et les Jacobins vont jusqu'à dire « *que les gros magasins des accapareurs ont été respectés ; que les boutiques des patriotes ont obtenu la préférence.* » Ce n'est pas vrai : les *Révolutions de Paris* disent le contraire : « Ce qu'il y a de plus inouï, écrit ce journal, c'est que la plus petite boutique de détailleur fut traitée comme le plus gros magasin : on ne fit grâce à personne ou à presque personne. » Et il résulterait déjà de là que les gros magasins ne furent pas épargnés. Mais une note au bas de la page ajoute : « *Quelques épiciers jacobins furent respectés.* » C'est directement contraire à l'affirmation de l'adresse. Je ne crois pas qu'il y ait eu un parti pris de respecter

les marchands jacobins pas plus qu'il n'y avait eu de parti pris de les attaquer spécialement. Chaque observateur, selon le hasard des faits dont il avait été témoin dans un mouvement étendu et confus, croyait démêler telle ou telle tendance : la vérité est que le mot d'ordre était : « Contre tous, qu'ils soient Jacobins ou Feuillants : ils sont tous des marchands. » C'est précisément cette indifférence politique à l'égard de la classe mercantile qui caractérise la pensée de Jacques Roux.

Les Jacobins voient plus juste, lorsqu'ils signalent que les quartiers les



Encrier en faïence de Camille Desmoulins.
(D'après un document du Musée Carnavalet).

plus anciens ne bougèrent pas : et ceci est une confirmation décisive de ce que j'ai dit plus haut sur le caractère *petit bourgeois* du mouvement de février et du parti nouveau :

« *Une circonstance très remarquable*, dit l'adresse, *c'est que les quartiers où le civisme est le plus ardent, le peuple moins aisé et plus nombreux n'en ont pas ressenti les effets. Dans le faubourg Saint-Marceau aucun marchand n'a été inquiété : c'est en vain que des protestataires, à la tête de femmes venues des quartiers éloignés, se sont portés au faubourg Saint-Antoine : ils n'ont pu entraîner les bons et vigoureux citoyens qui l'habitent. Voilà le peuple de Paris.* »

Mais les Jacobins tiraient cette conclusion qu'ailleurs, aux Gravilliers et dans les quartiers du centre, le mouvement était suscité contre la Révolution.

Hébert se fit en cette campagne l'allié des Jacobins : il servit leur tactique avec sa verve grossière et sa fantaisie impudente. Il poussa l'explication jacobine jusqu'à la caricature. A l'en croire, la journée du 25 février n'aurait été qu'une mascarade aristocratique, une émeute masquée où les émigrés étaient déguisés en sans-culottes (numéro 219). Ce sont d'ailleurs, comme de juste, les « brissotins » qui ont organisé tout le scénario. Ils ont d'abord « fait enlever le pain de chez les boulangers » pour créer la panique et prétexter les attroupements.

« Cette bande de mandrins ne s'est pas découragée et, avec un renfort de guinées, elle a monté un nouveau coup. Des ci-devant marquis habillés en charbonniers et perruquiers, des comtesses travesties en poissardes, les mêmes qui voulaient crier grâce le jour où Capet a perdu le goût du vin, se sont dispersés dans les faubourgs, dans les halles et les marchés, pour exciter le peuple à la révolte et au brigandage : « Faisons main basse sur les boutiquiers, ont-ils dit : forçons les épiciers à nous donner le sucre et le savon « au prix que nous voudrons. Il y a trop longtemps que nous souffrons, « nous payons tout au poids de l'or. Il est temps que cela finisse. »

« Les pauvres badauds ont été assez dupes pour se laisser prendre dans le piège comme la femme d'Adam ; ils ont cru le serpent et ils ont mordu à la pomme. Conduits par ces poissardes de nouvelle fabrique, ils ont foncé sur toutes les boutiques, ils se sont fait délivrer les marchandises aux prix qu'ils ont voulu.

« Badauds, badauds éternels, vous serez donc toujours dupes des fripons ? Tonnerre de Dieu ! ce n'est pas ma faute : je vous avertis assez souvent de vous tenir sur vos gardes. Pauvres gens qui ne voyez pas plus loin que votre nez, vous n'avez pas compris, en vous livrant à ces excès, que vous crachiez en l'air et que ça retombait sur vos faces à gifles. Quoi ! vous déclarez la guerre aux accapareurs, et c'est sur les pauvres détaillants, qui souffrent plus que vous des accaparements, que vous vous êtes vengés ! *De quel droit avez-vous voulu mettre un prix à la marchandise de votre voisin ? Souffririez-vous que l'épicier du coin en mît un sur votre journée ? Que va-t-il advenir de votre belle équipée ? Que personne ne voudra vous approvisionner, et que dans peu de jours vous manquerez de tout.*

« Ce n'est pas par amour pour les boutiquiers que je parle ; je crois que, pour la plupart, ils sont mauvais citoyens et qu'ils méritent ce qui leur arrive : mais c'est pour vous mes amis les sans-culottes, que l'on égare : *on veut, foutre, vous diviser au moment où vous devez être tous frères.* On veut vous faire manger entre vous le blanc des yeux quand il faut marcher vers l'ennemi. Foutez d'abord le trac aux brigands couronnés et à leurs esclaves ;

cette besogne faite, rentrez pour exterminer les traîtres et bientôt vous verrez renaître l'abondance. Que diriez-vous d'un *enragé* qui verrait brûler sa maison, et qui, au lieu d'aller éteindre le feu, s'amuserait à se chamailler et à se prendre aux crins avec le premier venu ? Parisiens, connaissez vos véritables ennemis ! Ceux qui vous font plus de mal que les accapareurs, ce sont les Brissotins et les Rolandiers ; foutez-leur la danse, et je vous réponds que *ça ira* à la fin, foutre ! »

C'est la parodie grotesque et basse du tocsin sublime qu'aux heures de péril Danton sonnait contre l'ennemi, c'est aussi la tentative pour refaire le bloc des révolutionnaires de gauche, pour dériver contre la Gironde le mouvement d'impatience d'une partie du peuple et pour refouler à l'arrière-plan de la Révolution la question économique. Croyant Jacques Roux à terre, et ayant besoin d'ailleurs de l'accabler pour justifier la conduite du Consei de la Commune qui, malgré tout, n'aida pas le mouvement, Hébert insiste dans le n° 220.

« Ce sont les mêmes Jean-foutres qui, pour empêcher qu'on ne songe à eux, font piller dans les boutiques des détaillants afin d'amener la disette et la guerre civile. »

Et plus longuement encore dans le numéro 221 :

« Tandis que nos armées engagées sur le territoire étranger étaient prêtes à être attaquées, tandis, foutre, que nos généraux les avaient abandonnées et qu'ils faisaient jabot dans les coulisses de l'Opéra, lorsque les colonnes autrichiennes allaient fondre sur elles, les fripons soudoyés par l'Angleterre ont fait piller les magasins dans Paris afin d'exciter le désordre dans le moment où on s'occupait du recrutement de l'armée. Braves sans-culottes, pouvez-vous douter maintenant que ce fût un coup monté pour vous perdre ? Regrettez d'avoir pu donner ainsi dans la bosse et jurez d'exterminer à l'avenir tous les Jean-foutres qui seraient assez malavisés pour vous tendre de pareils pièges. »

On pouvait croire que Jacques Roux, combattu par tous, désavoué par tous, était un homme fini, enseveli. Même les sections l'exécutèrent. En ce moment, la Commune provisoire qui avait succédé à la Commune révolutionnaire du Dix-Août faisait procéder, selon les termes de la loi municipale, à son institution définitive. Les délégués qui avaient été désignés par chaque section pour faire partie du Conseil général de la Commune et du corps municipal devaient être soumis ensuite au scrutin épuratoire de l'ensemble des sections, qui admettaient ou rejetaient par assis et levé les élus proposés. Il semble que la nomination du nouveau maire Pache, proclamé le 14 février, ait décidé les autorités constituées à accélérer un peu cette opération qui traînait.

« Depuis quelque temps, dit le procès-verbal de la Commune du 19 février, l'organisation de la municipalité définitive était retardée par diverses

difficultés. Le directoire du département vient enfin de prononcer. En conséquence, le corps municipal arrête que les 48 sections se réuniront samedi prochain, 23 de ce mois, à 5 heures du soir, dans le lieu ordinaire de leurs séances, pour y procéder par assis et levé, conformément à la loi, à l'acceptation ou au refus de chacun des membres portés sur la liste des citoyens élus pour composer la municipalité définitive; que le lendemain dimanche 24, les délégués des sections apporteront à la maison commune le résultat de leur délibération ; et que la liste des citoyens élus sera imprimée, affichée et envoyée aux sections. »

Or, c'est seulement le 2 mars que le procès-verbal de la Commune mentionne le résultat du vote des sections. « Les procès-verbaux du scrutin des sections, pour l'admission ou le rejet des citoyens destinés à former le Conseil général de la Commune se sont trouvés au nombre de 45. Les sections du Mont-Blanc, du Panthéon Français et des Gardes Françaises ont refusé d'émettre leur vœu. *Quarante-six citoyens, entre autres le prêtre Roux, ont été rejetés.* » Le procès-verbal ne nomme que lui; la Commune tenait à le rejeter avec quelque fracas. Qu'on observe bien que c'est la majorité des sections qui refusait de sanctionner en la personne de Jacques Roux le choix fait par la section des Gravilliers. Celle-ci ne l'abandonnait pas ou plutôt elle n'avait pas à se prononcer sur lui, car la loi municipale décidait (tout naturellement) « qu'une section individuelle ne soumettrait pas à l'épreuve (du scrutin épuratoire) les trois » d'abord désignés par elle. Mais une question se pose : l'élimination de Jacques Roux fut-elle prononcée par la majorité des sections avant le 25 février ou après ? Etait-elle un désaveu général de sa politique ou un désaveu plus précis de la journée du 25 et du rôle qu'il y avait joué ? Aux termes rigoureux de l'arrêté du directoire, il semble que le scrutin épuratoire aurait dû être terminé le 23 au soir dans toutes les sections, puisque le résultat devait y être porté le lendemain dimanche 24 à l'Hôtel de Ville. Mais il y avait souvent du retard dans toutes ces opérations : un scrutin épuratoire, même sans débat, même par assis et levé, portant sur plus de cent quarante noms, c'est assez long : et il est fort possible que les sections n'aient pu terminer le samedi 23, qu'elles se soient réunies de nouveau les jours suivants. Si Jacques Roux avait été éliminé dès le 23 au soir, cela soulignerait l'importance de son rôle. Il serait démontré en effet que, même avant l'éclat du 25, sa propagande contre la classe mercantile inquiétait, dans l'ensemble de Paris, les citoyens des sections. Mais il me paraît infiniment plus probable que son exclusion fut une suite de l'émeute du sucre et du savon. Je ne crois pas en effet que sa propagande un peu sourde ait pu, avant le 25, porter assez loin pour le compromettre dans tout Paris. Au demeurant, le fait qu'il n'est question du vote des sections que dans la séance du 2 semble indiquer que ces sections ont continué jusqu'à cette date leurs votes de confirmation ou d'épuration. Enfin, la section des Piques n'aurait pas

éprouvé le besoin de communiquer le 27 fevrier, au Conseil de la Commune, ses vues contre Jacques Roux, si dès ce moment, dès le 23 au soir, il était éliminé par la majorité des sections. Il est infiniment probable au contraire que le vœu de la section des Piques, connu et manifesté le 27, acheva de précipiter dans les sections la déroute de Jacques Roux.

Celui-ci, ainsi traqué de tous côtés, dut se débattre dans le quartier des



Encrier en faience de Camille Desmoulins.
(D'après un document du Musée Carnavalet.)

Gravilliers qui l'avait délégué d'abord, afin de garder, là du moins, un point d'appui : c'est de ces innombrables luttes obscures, à peine soupçonnées par « la grande histoire, » qu'est fait le mouvement des révolutions.

On lit dans le procès-verbal de la Commune, séance du 19 mars (*Moniteur* du 24) :

« Il résulte du dépouillement des scrutins des sections convoquées pour remplacer, par de nouveaux choix, les citoyens rejetés de la formation du

Conseil général définitif, que sur les 30 sections qui devaient réélire, 28 seulement ont envoyé leurs procès-verbaux. Les sections du Mont-Blanc et du Panthéon français ont refusé de nommer de nouveaux membres, malgré le rejet fait par la majorité des sections de ceux qu'elles avaient précédemment élus. Celles des Champs-Élysées, des Gardes-Françaises, de Popincourt, des Quinze-Vingt et de l'Observatoire ont procédé à un nouveau scrutin, dont le résultat a présenté les mêmes sujets qui avaient été rejetés.

« *Les sections du Temple et des Gravilliers n'ont pas encore envoyé leurs procès-verbaux, quoique invitées à trois reprises différentes.* »

Ce sont les deux sections sur lesquelles Jacques Roux avait le plus de prise. Celle du Temple, voisine de celle des Gravilliers, se solidarisait avec elle, et sans doute les délégués du Temple exclus comme Jacques Roux pour les Gravilliers devaient être de ses partisans. La section des Gravilliers marquait-elle quelque hésitation, quelque crainte de se compromettre à fond avec Jacques Roux en ne le réélisant pas purement et simplement, comme plusieurs sections le firent pour leurs délégués? Cette réélection était évidemment illégale puisque le scrutin opératoire de l'ensemble des sections n'était plus qu'une dérision si chaque section pouvait ensuite déléguer au Conseil de la Commune ceux que le scrutin général avait refusés. Mais ce n'est probablement pas ce scrupule de légalité qui retint la section des Gravilliers. Je suis porté à croire que l'attitude de ces deux sections, le Temple et les Gravilliers, répond à la politique discrète et profonde du prêtre : A quoi bon s'user dans un conflit sans dignité et sans issue avec la Commune? Elle décidait précisément le 19 mars : « Le corps municipal a pensé que la réélection des membres rejetés par la majorité des sections était une lésion du droit de ces mêmes sections. » Il valait bien mieux marquer par une abstention prolongée que les sections du Temple et des Gravilliers, atteintes par le vote qui excluait Jacques Roux, se désintéressaient de la vie de la Commune et formaient une force indépendante capable de se replier sur soi. C'est ce que firent d'abord ces sections; puis, avec un accordqui marque bien l'inspiration d'une volonté unique, elles nommèrent de nouveaux commissaires.

L'orage de révolution et de guerre civile allait grondant toujours plus fort en mars et avril : qu'importait à Jacques Roux de n'être plus officiellement délégué à la Commune? Les moyens d'action ne lui manqueraient pas. L'essentiel pour lui était d'avoir gardé la sympathie et la confiance des Gravilliers, et il apparaît bien qu'elle ne subit même pas une éclipse; lorsque, en juin, Jacques Roux ira parler devant la Convention et y affirmer son programme, ce sera comme « orateur de la députation des Gravilliers » et de Bonne-Nouvelle. Ces sections centrales restent donc l'inébranlable forteresse de Jacques Roux et du parti nouveau que Hébert et Marat appellent déjà les *Enragés*

En cette journée du 25 février, Jacques Roux était bien loin d'être un vaincu. Car, malgré le bruyant anathème de la plupart des forces révolutionnaires avancées, son idée avait réalisé soudain de grands progrès. Elle était dès lors inscrite à l'ordre du jour de la Révolution. De toute part, la pensée de régler les échanges par la loi et de faire équilibre, dans la Révolution et par elle, à la puissance économique de la richesse, s'affirmait. Je ne vois guère que le journal de Condorcet, la *Chronique de Paris*, qui continue à opposer nettement à toute cette agitation la thèse absolue de la liberté commerciale. Il dit qu'il n'y a aucun moyen factice pour empêcher la hausse des prix :

« Le savon se fabrique en grande partie à Marseille : il y entre de l'huile que l'on achète en Italie, et de la soude que l'on achète en Espagne. Les denrées que nous achetons aux étrangers nous reviennent fort cher à cause de la perte du change et de la perte de l'assignat contre l'or et l'argent. A mesure que nous payons ainsi toujours plus cher l'huile et la soude, il est inévitable que le savon n'augmente de prix.

« Maintenant, si vous avez fantaisie de demander qu'on le taxe et si la Convention a la faiblesse d'y consentir, il arrivera que le marchand n'osera plus en faire venir, et qu'au lieu de le payer cher vous n'en aurez plus du tout. »

Le remède lui paraît être dans une élévation correspondante et proportionnée de tous les prix, des prix des travaux comme des prix des matières :

« Voulez-vous m'en croire, citoyenne? Ne demandez pas que l'on taxe le savon, mais augmentez le prix de votre blanchissage. Demandez-moi un sol, deux sols de plus par chemise, je serai bien obligé d'en passer par là, car j'ai autant besoin que ma chemise soit lavée que vous pouvez avoir besoin de la laver. Moi, de mon côté, qui paye plus cher le blanchissage et bien d'autres choses, je me ferai payer plus cher le prix de ma journée. L'entrepreneur qui me paye et qui bâtit pour un marchand plumassier de la rue Saint-Denis se fera payer plus cher le bâtiment. Le marchand plumassier vendra un peu plus cher ses plumes aux femmes et aux soldats, et son duvet au tapissier. Le tapissier qui fournit un hôtel garni vendra plus cher les lits de plume. Le maître de l'hôtel garni fera payer un peu plus cher ses appartements au marchand de Rouen qui vient vendre des mouchoirs à Paris. Le marchand de Rouen vendra ses mouchoirs dix sols, vingt sols de plus, et ainsi de l'un à l'autre, tout le monde augmentera son prix et tout le monde vivra. Car il est bien agréable que les denrées soient à bon marché, mais il est encore plus nécessaire que tout le monde vive et que tout le monde travaille. Ce n'est pas quand les choses sont chères que l'on souffre, mais c'est quand il n'y en a pas à acheter; car quand elles sont chères, on hausse le prix de la journée, mais quand il n'y en a point, l'on meurt... Et ne pensez pas que les gens plus riches que nous ne soient pas obligés d'augmenter le prix de nos journées,

car ils ne peuvent se passer ni de vous, ni de moi, ni du serrurier, ni du menuisier, ni du cordonnier, ni de bas, ni de linge, ni de mouchoirs; et puis ils en sont quittes pour se faire payer un peu plus cher eux-mêmes. Et cela tourne sans fin des uns aux autres, en sorte que tout le monde paye davantage, mais que tout le monde se fait mieux payer. Tout ce qu'on peut dire alors c'est que tout est plus cher qu'autrefois, mais non pas qu'il fait plus cher vivre. »

A la bonne heure, et cela glisse et tourne doucement, d'un mouvement aisé et silencieux. Mais l'économiste n'oublie qu'une chose : c'est que cette opération suppose à la fois de l'espace et du temps. Il faut de l'espace pour que la nation puisse appeler de partout, s'il est nécessaire, les denrées, les matières, les produits ; car s'il est une catégorie de produits trop limitée, ceux qui en disposent par monopole peuvent hausser leurs prix de telle sorte que jamais la société ne puisse hausser à un niveau correspondant l'ensemble des prix. Et il faut du temps, car ce n'est pas d'emblée, ce n'est pas par une sorte de reflexe instantané que le salaire de l'ouvrier s'accommode aux brusques variations des denrées.

Or, la Révolution ne disposait ni de l'espace, ni du temps. Par la guerre à peu près universelle et surtout par l'énorme discrédit des assignats au dehors, il lui devenait de plus en plus impossible d'acheter sur le marché étranger, et la France était, économiquement, sur le point d'être une nation assiégée. Dès lors, les matières et les denrées, limitées à ce que produisait le pays lui-même, pouvaient aisément être accaparées. Cela était d'autant plus facile qu'au moment où la matière achetable était circonscrite, les moyens d'achat dont disposaient les classes riches étaient multipliés et même surabondants. L'énorme quantité d'assignats émis en remboursement de la dette, des offices de tout ordre, s'ajoutant au numéraire de la veille, mettait aux mains de la bourgeoisie capitaliste une puissance d'achat immédiate, exigeante, avide. En ce sens, la disposition légale, très démocratique d'ailleurs, qui permettait aux acquéreurs de biens nationaux de se libérer en douze annuités, laissait aux capitalistes une masse énorme de monnaie, monnaie métallique ou monnaie de papier. Saint-Just force les couleurs lorsqu'il écrit plus tard (avril 1794), en une sorte de revue rétrospective de la Révolution :

« Les annuités nombreuses laissèrent le temps aux acquéreurs d'agioter avec le prix de leur domaine sur les subsistances publiques ; et ce régime d'annuités qui, au premier coup d'œil, paraissait faciliter les ventes, était relativement mortel pour l'économie et la prospérité françaises. En effet, le possesseur d'une grande quantité de papier monnaie soldait une première annuité, et payait cinq pour cent pour les autres, et ses fonds employés à accaparer les denrées lui produisaient cent pour cent. L'Etat gagnait donc cinq pour cent sur les annuités, et le peuple perdait cent pour cent contre

l'Etat par la scélératesse des factions. Cette facilité des douze annuités n'était pas pour les citoyens pauvres qui n'achetaient point le domaine ; *elle était pour les riches, dans les mains desquels on laissait des fonds qui nourrissaient l'agiotage.* »

Encore une fois, Saint-Just exagère : il dénature les intentions de ceux qui adoptèrent ce régime, et il méconnaît le service immense rendu par là à



Encrier en faïence de Camille Desmoulins.

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

de très nombreux petits acheteurs, mais il reste vrai que les moyens d'achat, ainsi accumulés et immobilisés aux mains des riches, devaient se porter avec une sorte de violence vers toutes les denrées et matières disponibles. De là un magnifique essor d'activité, mais désordonné et âpre. Avec cette puissance d'acquisition énorme, opérant sur un marché clos qui ne pouvait guère se renouveler par l'afflux des matières étrangères, la France était comme un bassin, où il n'arrive plus d'eau du dehors, et auquel s'appliquent des pompes aspirantes d'une prodigieuse puissance.

Sans doute, à la longue, l'équilibre se serait établi entre le prix surhaussé des produits et des matières et le prix du travail. A la longue aussi, les producteurs se seraient adaptés à l'état nouveau et n'auraient assumé que les entreprises pour lesquelles ils pouvaient s'approvisionner de matières premières, laissant aux grands monopoleurs marchands à devenir eux-mêmes de grands monopoleurs industriels. Mais la Révolution était une crise resserrée dans le temps comme dans l'espace. Il fallait que d'ici deux ans, trois ans, elle eût vaincu ou qu'elle disparût. Or, dans ces deux ou trois années décisives, tragiques, qui portaient sur leur base étroite les destinées du monde, l'équilibre ne pouvait pas se faire.

Voici, par exemple, le 6 avril, les cordonniers qui vont à la barre de la Convention. Ils annoncent qu'à cause de la hausse soudaine et démesurée des cuirs, accaparés d'ailleurs par quelques agioteurs, il leur sera impossible de fournir à l'armée les souliers pour lesquels ils ont soumissionné. Oui, avec le temps, il y aura une solution. Oui, les monopoleurs seront obligés de livrer la marchandise, ou les cordonniers ruinés céderont la place à d'autres plus prévoyants, ou plus heureux, ou plus capables de résister à une crise. Mais la guerre est là, guerre de vie ou de mort pour la liberté et pour la nation. Et presque toutes les entreprises, à cette date, même quand elles ne sont pas au service immédiat de la guerre, ont ce caractère passionné et pressant. La Révolution ne peut pas supporter qu'à toute la crise politique et sociale qu'elle soutient s'ajoute une crise fantastique des prix, déchaînant en mouvements convulsifs la misère et le chômage. Les ouvriers, appelés dans les sections, appelés à l'armée, enfiévrés d'un combat formidable contre l'univers conjuré, ne peuvent pas, à chaque jour, disputer avec l'entrepreneur, avec le propriétaire, pour ajuster leurs salaires à toutes les sautes des valeurs. Ils donnent à la Révolution leur âme, leur temps, leur pensée ; ils ont besoin d'une certaine sécurité économique. En tout cas, même s'ils obtenaient un relèvement de salaires au niveau des prix des denrées, ce ne serait peut-être qu'après des semaines ou des mois, et dans cet intervalle, c'est la bourgeoisie riche, marchande et capitaliste qui réaliserait le bénéfice énorme de la hausse. En sorte que dans la durée restreinte dont la Révolution disposait, la liberté commerciale absolue ne pouvait aboutir qu'à appauvrir la classe ouvrière au profit de la classe mercantile ; or la classe ouvrière était bien plus dévouée à la Révolution que la classe marchande et agioteuse. La Révolution devait intervenir dans le jeu économique si elle ne voulait pas laisser affaiblir les siens.

A cet instinct profond de conservation qui commençait à s'éveiller dans la conscience révolutionnaire, la journée du 25 février donna soudain plus de force. Il se fit jour sous des formes diverses, parfois confuses et médiocres, parfois vigoureuses et nobles. Dès le 25 février, à l'heure même où l'émeute battait son plein, et comme pour lui jeter une première satisfaction, Carra

proposa un projet de loi sur lequel vivent aujourd'hui nos antisémites fougueux, et qui témoigne d'un sens révolutionnaire assez pauvre et bas. Il demanda que l'on reprît contre les financiers les traditions de l'ancien régime, et qu'une Chambre de justice examinât leurs comptes jusqu'en 1740 et leur fit rendre gorge.

« Tel financier présente une fortune de 50 millions qu'il se hâte peut-être en ce moment de convertir en portefeuille. Tel autre de 15 à 18 millions... Tel autre a laissé en mourant, à d'avides héritiers, les plus beaux hôtels de la capitale et les plus belles possessions territoriales. Les fortunes de 3, 4, 5, 6 millions sont très communes parmi ces financiers de l'ancien régime qui restent au milieu de nous et qui accaparent les denrées de première nécessité... »

En conséquence il proposait :

« Tous ces ci-devant trésoriers-généraux et particuliers des finances, régisseurs généraux des domaines et bois, ex-ministres ou contrôleurs des finances, fermiers généraux, intendants des finances, intendants de province et d'armée, maîtres des comptes, liquidateurs généraux, administrateurs généraux des postes, banquiers de cour, banquiers agioteurs, leurs participes, agents et commis, dont la fortune scandaleuse accuse complicité d'usure, de péculat et de concussion, tout homme de finances, partisan, traitant, enfin leurs héritiers, successeurs en ligne droite ou collatérale, donataires ou ayants cause, sont assujettis, dès l'instant même, à des déclarations de leur fortune mobilière et immobilière. Ces déclarations partiront depuis l'année 1740 inclusivement jusqu'au jour du présent décret, etc... »

C'était tout l'état-major financier et administratif de l'ancien régime qui était, selon l'expression commune à Carra et à Hébert, appelé à « dégorger ». C'était minuscule et misérable; car en quoi cette reprise d'un certain nombre de millions (à supposer qu'on y réussît) allait-elle modifier la situation économique générale et influer sur les prix ? C'était suranné, car c'est toute une classe nouvelle, surgie de la Révolution même, qui déployait en tous sens cette activité merveilleuse et surabondante qui allait jusqu'à l'audace de l'accaparement et à la puissance du monopole. Carra ne voyait que l'ombre du passé projetée sur les jours présents, il ne voyait pas les immenses forces neuves dont il fallait régler le jeu téméraire.

C'était toutefois un signe des temps : « C'est la désorganisation de l'ordre social », cria Lecointe-Puyraveau, en demandant la question préalable. Mais la Convention, sans aborder la discussion du projet, en ordonna l'impression. Et telle était la force du mouvement commençant contre « les accapareurs », que le journal de Brissot lui-même, tout en laissant échapper son irritation contre Carra « l'inquisiteur des banquiers », n'ose pas combattre à fond la thèse, si médiocre d'ailleurs et si vieillotte avec ses airs menaçants.

Bien plus vivant, bien plus profond fut le discours de Chaumette devant la Convention, le 27 février. Il semble que le procureur de la Commune

souffre de n'avoir eu, le 25 février, qu'une attitude négative ou même hostile à l'égard du peuple soulevé. Sans doute, lui aussi, comme Robespierre, comme les Jacobins, comme son substitut Hébert, il voit ou affecte de voir dans l'émeute une manœuvre.

« Si l'on en croit les hommes et les femmes qui se sont livrés à ces désordres, ils y ont été poussés par le désespoir. Ils disent : « Les portes des bou-« langers étaient assiégées, le pain était rare, nous avons craint d'en man-« quer. Le sucre, le café, le savon, la soude, la chandelle sont montés à des « prix exorbitants. » Nous ne dirons pas, citoyens, que ces plaintes n'ont aucun fondement; nous trahirions la vérité, mais nous n'en avouerons pas moins qu'elles ne sont que le prétexte du mouvement. Sa véritable cause, c'est la haine de la Révolution, c'est la contre-révolution ; ses auteurs, ses moteurs, sont les malveillants de l'intérieur coalisés avec les agents des puissances étrangères, etc. »

Mais quand Chaumette a payé ce tribut de rigueur à la thèse jacobine et montagnarde, il s'empresse de traduire, et avec une large effusion du cœur, les souffrances, les droits, les espérances du peuple. Et tout de suite, il donne à la question une belle ampleur. Non, il ne s'agit pas précisément, au moins pour Paris, de la question du pain. La Convention, qui a déjà voté il y a quelques jours une avance de 4 millions, et qui, le 27 février même, venait de la porter à 7, a assuré pour toute l'année le pain à bon marché à Paris. Il ne dépassera pas 3 sous la livre. Et les procès-verbaux de la Commune montrent avec quelle sollicitude, avec quelle vigilance le Conseil empêchera les 662 boulangers de l'intérieur de Paris, entre lesquels il répartissait la subvention, de vendre plus cher le pain, et d'augmenter même d'un sou le pain de quatre livres. Non, il ne s'agit pas d'arracher le peuple à la faim. Mais il a droit à mieux que cela. Il ne suffit pas de l'élever au-dessus de la plus triste mendicité. Il a droit au bien-être, et, suivant l'expression de Chaumette, ce ne sont pas seulement les denrées de première nécessité, ce sont « les denrées de seconde nécessité » qui doivent être à sa portée. En ce seul mot tient toute la Révolution accomplie depuis l'ancien régime. Ce qu'on peut appeler l'ambition publique, officielle, du peuple a grandi. Son idée du droit à la vie s'est haussée. Mais que d'obstacles à vaincre encore !

« Il n'existe plus de juste proportion entre le prix des journées de la main-d'œuvre et le prix de ces denrées de seconde nécessité. Nous savons que les circonstances actuelles présentent plusieurs causes de ce subit enchérissement. La guerre avec la puissance maritime, les désastres arrivés dans nos colonies, la perte du change, et surtout une émission d'assignats qui n'est plus en équilibre avec le besoin des transactions commerciales, voilà quelques-unes des causes de cette hausse considérable dont nous gémissons, mais combien est grande leur action, combien est terrible et désastreux leur résultat, quand, à côté, il existe des malveillants, des accapareurs, quand la

misère publique est la base des spéculations intéressées d'une infinité de capi-



JUPITER FOUDROYANT L'ARISTOCRATIE.

(D'après un bronze de Chinard, au Musée Carnavalet.)

talistes *qui ne savent que faire des fonds immenses produits par les liquidations*; quand cette misère publique est soumise aux spéculations politiques de cet amas de brigands qui veulent la contre-révolution, qui la veulent par le désespoir du peuple.

« Ce résultat, citoyens, et ce résultat seul est aperçu, senti par le peuple. Il ne faut pas exiger de lui qu'il puisse aujourd'hui remonter jusqu'aux causes, *et qu'il attende avec patience un temps, même peu éloigné, où l'abondance et la paix reviendront. Le pauvre a fait, comme le riche, et plus que le riche, la Révolution. Tout est changé autour du pauvre, lui seul est reste dans la même situation, et il n'a gagné à la Révolution que le droit de se plaindre de sa misère.*

« Citoyens, c'est à Paris surtout que le pauvre est trop pauvre; c'est à Paris surtout que son désespoir s'aigrit de la désespérante proportion qui existe entre le riche et lui...

« Citoyens, le pauvre, le riche, tout être raisonnable ne change de situation, ne fait une révolution que pour être heureux. *La Révolution, en procurant au riche la liberté, lui a donné immensément; elle a aussi donné au pauvre la liberté, l'égalité, mais pour vivre libre, il faut vivre, et s'il n'existe plus de proportion raisonnable entre le prix du travail du pauvre et le prix des denrées nécessaires à l'existence, le pauvre ne peut plus vivre.*

« *Rétablissez, citoyens, cette salutaire proportion. Faites plus; faites que cette proportion change le bienfait de la Révolution à l'avantage du pauvre; c'est le seul moyen de lui faire aimer la Révolution, c'est le seul moyen de donner au pauvre l'espoir de devenir un jour propriétaire, et peut-être la Révolution ne sera-t-elle véritablement consolidée qu'à cette heureuse époque; alors le pauvre cessera de se regarder comme* LOCATAIRE DANS SA PATRIE.

« C'est dans votre sagesse que vous trouverez ces moyens. Vous aborderez et vous trouverez une loi qui puisse atteindre enfin et frapper les accapareurs; vous trouverez un moyen qui, ne laissant dans la circulation que le nombre d'assignats égal aux besoins du commerce, maintienne leur crédit et leur valeur, vous aurez de grands travaux qui, procurant du travail aux pauvres, offriront de grands avantages au commerce; nos armées feront le reste. »

C'était en somme une demi-revanche pour Jacques Roux; il pouvait dire: « Puisque tels sont les maux du pauvre, pourquoi prétendre que le mouvement du 25 février n'a pu être spontané? Et, quant aux remèdes que vous demandez, ou ils seront lointains et vagues, ou ce sera l'abolition de la monnaie d'argent, la taxation générale des denrées, et des lois pénales contre les monopoleurs, c'est-à-dire mon programme. » Chaumette pourtant n'osa ni demander ni désavouer cette taxation des denrées qu'Hébert répudiait à ce moment même dans le *Père Duchêne*.

On glissait si bien vers cette idée de taxer les denrées, de réglementer le commerce, que même le journal de Prudhomme, qui condamne à fond l'émeute du 25 février et qui en développe toutes les funestes conséquences politiques et économiques, suggère un contrôle du commerce et de ses bénéfices qui, en période révolutionnaire, conduisait tout droit à la taxation. Aussi bien, il admet expressément cette taxe, mais limitée, semble-t-il, aux objets pour lesquels il y avait des réclamations précises.

« Les autorités constituées auraient pu suppléer par l'activité de leurs opérations à l'inertie du corps législatif. Que ne s'abouchaient-elles avec le pouvoir exécutif à onze heures du matin, au lieu de se réunir à quatre heures après-midi, et de suite que n'allaient-elles trouver le comité de sûreté générale? Là, combinant leurs démarches respectives, on eût pris une mesure, la seule peut-être convenable dans cette circonstance critique; *nous voulons dire une visite faite par les magistrats du peuple dans les principaux magasins et dépôts, pour se procurer sur les lieux des renseignements matériels concernant le prix des denrées, telles que le savon, la chandelle, le sucre; les livres de commerce et les factures eussent été confrontés avec la vente au détail de ces différents objets; une taxe, justifiée assez par l'urgence du moment, eût satisfait le peuple, et mis les gros marchands et les détailleurs, malheureusement enveloppés dans la même proscription, à l'abri des ressentiments de la multitude égarée par des meneurs de tout genre. Une proclamation, et surtout une baisse subite dans le prix des denrées le plus indispensables, nous eussent sauvé la journée du 25.* »

C'est la voie grande ouverte au maximum. Et Robespierre lui-même, toujours si enveloppé, si prudent dans les questions économiques, se croyait obligé d'écrire à ses commettants, dans sa lettre sur les troubles de Paris: « Faisons des lois bienfaisantes, qui tendent à rapprocher le prix des denrées de celui de l'industrie. » Lesquelles? Mais surtout Jacques Roux dut se réjouir, et les *Enragés* durent espérer, au violent écho des événements de Lyon.

A Lyon la lutte politique était plus véhémente qu'ailleurs, et plus passionnée de lutte sociale. Les Girondins, les amis de Roland semblaient encore en décembre 1792 et janvier 1793 occuper des positions dominantes. Le rolandiste Nivière-Chol, procureur-syndic de la Commune, avait été nommé maire en novembre par 5 129 voix sur 9 012 votants. De même, le Conseil général et le directoire du département semblaient en majorité girondins. Mais ces forces girondines et rolandistes étaient minées de toute part. D'abord il y avait à Lyon un fond terrible et persistant de contre-révolution. La plupart des grands marchands, des riches, effrayés presque d'emblée de l'essor que la Révolution donnait aux revendications des ouvriers, des artisans, désiraient sourdement non seulement qu'elle s'arrêtât, mais qu'elle rétrogradât. Ils avaient gardé la direction politique de la ville jusqu'en 1792, mais débordés depuis, ils boudaient et attendaient en silence une réaction. Ils étaient

feuillants et leur complaisance ou leur indulgence pour les royalistes allait grandissant à mesure que la Révolution s'exaspérait. J'ai noté, à propos des cahiers de Lyon, que l'aristocratie traditionnelle y était plus progressive, plus moderne et libérale qu'ailleurs, parce qu'elle s'était intéressée et mêlée aux grandes affaires de la cité ; mais en revanche les grands marchands aussi avaient moins de défiance à l'égard de cette aristocratie, et devant le « péril social », ils étaient prêts à faire cause commune avec elle. En tout cas, ils ne la troublaient pas et ne la surveillaient guère dans ses tentatives secrètes d'organisation. Même des amis de Roland, comme Vitet, lui écrivaient en novembre :

« Nous devons le dire hautement, les classes les moins aisées sont seules dans le vrai sens de la Révolution. C'est là seulement que nous avons trouvé des républicains. Parmi les riches, l'esprit public est mauvais ».

Ils ajoutaient : « Les corps administratifs sont sans énergie et presque sans moyens. Les tribunaux n'ont pas la confiance du peuple. » Ils signalaient « la coupable indifférence des riches pour la chose publique. »

Sous ces administrations molles ou complaisantes, les éléments contre-révolutionnaires du Midi et du Centre avaient trouvé un abri à Lyon. Les hommes compromis dans les luttes d'Avignon, d'Arles, de l'Ardèche, de la Lozère, trouvaient, sous de faux noms, un refuge dans la grande cité : les conspirateurs du camp de Jalès ou d'ailleurs, qui avaient manqué leur coup, y venaient reprendre haleine en attendant des jours meilleurs. C'est Vitet lui-même qui parle à Roland de « la protection accordée à Lyon aux aristocrates d'Avignon, d'Arles, de Nîmes, de l'Ardèche et de la Lozère. » Roland lui-même, par ses perpétuelles déclamations ministérielles contre la Commune de Paris, contre « les anarchistes », contre toutes les mesures vigoureuses, perquisitions, certificats de civisme, etc., qui pouvaient atteindre les aristocrates, paralysait chez ses amis même les moins suspects de tendresse pour la royauté, l'action révolutionnaire.

De l'ardent et profond catholicisme de la sévère cité bien des traces subsistaient; de même que les nobles, les prêtres réfractaires abondaient à Lyon. Les communautés religieuses, malgré le décret rendu en août par la Législative, ne s'étaient pas dissoutes; le 6 janvier 1793, une pétition de la section du Change (citée par M. Charlety dans sa substantielle et pénétrante étude sur le 29 mai à Lyon) demande la dispersion des communautés de religieux et congrégations de lazaristes, joséphistes, oratoriens. Les Conventionnels Lacombe Saint-Michel, Salicetti et Delcher allant en Corse, et de passage à Lyon, écrivent à la Convention, le 20 février :

« Lyon est un foyer de contre-révolution; dans les tables d'hôte, il est dangereux de se montrer patriote; il existe plus de six cents commis de boutique qui ne sont que des ci-devant officiers de troupes de ligne qui ont émigré et qui sont rentrés en qualité de commis de magasin. »

Peut-être la crainte exagérait-elle le péril. Mais cette inquiétude même des révolutionnaires atteste qu'en effet il y avait à Lyon un sous-sol effrayant et obscur de contre-révolution.

Delcher et Salicetti ajoutent : « On nous a affirmé qu'il a été crié : Vive Louis XVII ! Le fait peut être contraire, mais l'esprit public, qui accueille avec indifférence une pareille profanation de la liberté, est fort remarquable. »

Pour surprendre et briser cette sorte de conspiration diffuse et expectante, mais singulièrement dangereuse, il eût fallu un pouvoir actif et énergique. Or, parmi les Girondins de Lyon, les meilleurs, ceux qui étaient le plus noblement enthousiastes de liberté, ceux qui rêvaient le plus généreusement, selon une tendance du génie lyonnais, de faire œuvre d'éducation populaire, d'exercer une sorte de patronage moral sur la classe ouvrière et de l'élever à la pratique du régime nouveau, étaient incapables d'action. Le contre-révolutionnaire Guillon, dans l'histoire prodigieusement partiale, mais très documentée, qu'il publia en 1797, parle avec colère et dédain d'une sorte d'institut populaire organisé par eux.

« Pour parvenir à son but, cette faction (les rolandistes) s'était emparée de l'instruction publique. Des discoureurs girondins de la société de *Pélata*, installés sous le titre de *professeurs* dans ce *grand collège*, autrefois illustré par ses maîtres et ses élèves, enseignaient aux gens du bas peuple à devenir des *hommes d'État* ou des *philosophes*. Le médecin Gilibert, le président Froissart y faisaient les plus ridicules cours de *politique* et de *morale* qu'il soit possible d'imaginer. Gilibert y professait, fort à propos, que la *souveraineté du peuple n'existait plus que dans ses représentants*, et Froissart le *moraliste* donnait des leçons d'amour conjugal. Nous ne dirons rien des autres professeurs qu'une imagination ardente, une ambition de philosophisme ou la plus famélique complaisance faisaient marcher sur la trace de ces deux principaux instituteurs des *sans-culottes*. »

Ces « instituteurs » adressaient parfois au peuple des appels qui n'étaient pas sans hardiesse. Ils répudiaient le feuillantisme et l'esprit d'aristocratie. Et Guillon parle avec irritation et ironie des « flagorneries » que Gilibert prodigua aux sans-culottes, le 3 février, dans un éloge de Michel Lepelletier.

« Qu'étaient nos ci-devant échevins? s'écria Gilibert. Leur chaise curule était d'or massif et ils y dormaient. J'invite les ouvriers que l'orgueil de l'aristocratie avait jetés dans la poussière de l'obscurité et la léthargie de l'ignorance, à fréquenter nos sociétés populaires, à suivre assidument notre cours de politique et de morale, et je réponds de leur rapide progrès dans la science du gouvernement. — Le peuple est bon, invariablement juste. Ses erreurs sont des éclairs, des bulles de savon. Il est perfectible et rien ne l'empêche d'aspirer aux grandes places. »

Mais tout cela, jeté dans la tourmente, n'était que pédantisme, et les ré-

volutionnaires ardents, qui sentaient le danger, qui le voyaient, étaient exaspérés aussi bien contre l'impuissance et la mollesse girondines que contre la conspiration feuillantine et royaliste. Le chef de ces hommes était Chalier. Ah! que de ténèbres sur lui! Comme nous savons peu de choses du détail de son action, de sa vraie pensée! Le modérantisme et la contre-révolution qui l'ont abattu ont obscurci ou déformé sa mémoire. Et pourtant, de toute cette ombre jaillissent encore de passionnantes clartés. C'était un Piémontais d'origine, mais né en France, et qui peu à peu, faisant du commerce à Lyon, voyageant en Europe et en Orient, était arrivé sinon à la richesse, au moins à l'aisance. Il s'était épris d'un grand amour pour la liberté, d'une grande pitié pour les pauvres; il semble qu'il se soit imprégné de toute la misère lyonnaise, et qu'il ait converti en une exaltation révolutionnaire, à la fois violente et tendre, la mysticité un peu sombre de la grande cité.

Il était entouré d'un groupe d'hommes véhéments et qui ne le valaient pas tous : l'ancien prêtre Laussel (un homme suspect), Hidius, Achard, Granier, Fillion, Bertholon, Thonion, Ryard, Dodieu, Bertrand, Gaillard, Bultin : et il était soutenu par la fraction la plus avancée de la députation de Rhône et-Loire, par Dubouchet, Noël Pointe, Jacques Cusset. Chalier avait marché avec Roland et la Gironde tant que Roland et la Gironde combattirent les modérés, les Feuillants. Mais depuis le Dix-Août, depuis que Roland, obsédé par sa haine de Robespierre, de Danton et de la Commune, contrariait l'action révolutionnaire, Chalier qui sentait qu'à Lyon les patriotes étaient à la merci d'un soulèvement prochain, était entré en lutte contre les rolandistes. En novembre il avait posé sa candidature à la mairie contre Nivière-Chol. Au premier tour, sur 5 787 votants, Chalier eut 2 601 suffrages et Nivière 2 041. Mais au second tour Nivière l'emporta par 5 129 voix sur 9 012 votants. J'imagine que les Feuillants et les royalistes avaient voulu faire sentir aux Girondins par leur abstention au premier tour, que sans eux ils ne pouvaient rien, et qu'ils décidèrent la victoire au second. Ils haïssaient et méprisaient la Gironde. Ils la considéraient comme un parti bâtard, égoïste, peureux et fourbe, qui avait déchaîné l'anarchie pour se pousser au pouvoir et qui ensuite, pris d'épouvante, se retournait contre elle. Mais ils savaient bien qu'ils ne pouvaient pas se découvrir sans se perdre : et c'est par l'intermédiaire du girondisme, c'est, suivant un mot de Guillon qui connaissait bien l'état des esprits et les calculs secrets de son parti, *sous le voile du girondisme*, que les royalistes voulaient peu à peu s'emparer de Lyon. Leur tactique ira se précisant à mesure que les événements se développent : les plus hardis d'entre eux, ceux qui interrogeaient le plus passionnément l'avenir, espéraient qu'un jour les Girondins, acculés, effrayés, comprendraient qu'il n'y avait de force solide de résistance que dans le modérantisme et le feuillantisme : ce-jour là les royalistes déchireraient le voile dont ils étaient couverts, passeraient au premier plan du combat, incorporeraient à leur

parti les Girondins destitués de la direction, et ouvertement, au nom du roi, prendraient possession de Lyon, l'opposeraient à Paris.

C'est cela que sentait Chalier, c'est ce qui l'exaspérait. A Lyon, la Révolution semblait endormie sur un abîme de trahison. Il n'avait pu enlever la mairie aux Rolandistes. Mais beaucoup d'amis de Chalier furent élus au corps municipal : Laussel fut nommé procureur général de la commune, et Chalier lui-même fut nommé président du district. Les Jacobins (comme on les appelait), avaient donc réussi dès novembre et décembre à conquérir une partie du pouvoir. Et Nivière-Chol, ainsi enveloppé par une municipalité hostile, flanqué d'un procureur général dévoué à Chalier, aurait pu se croire bien isolé, s'il n'avait pas démêlé la puissance des forces conservatrices de la cité. Dès le 5 décembre 1792, à la cérémonie d'installation de la nouvelle municipalité, l'antagonisme se marque. Nivière-Chol prononce des paroles conciliantes, mais amolissantes aussi et auxquelles manquait le sentiment du péril qu'à Lyon courait la Révolution.

« Sachons commander à nos passions et régner sur nous-mêmes. Aujourd'hui le triomphe de la raison et de la justice est complet. Hâtons-nous de sortir de cet état de fermentation universelle qui use tous les ressorts, qui est une fièvre violente pour le corps politique... Que riches et pauvres s'unissent pour le bien commun de la République ; que le riche sorte de sa coupable indifférence, que le pauvre cesse de contempler le riche avec envie et celui-ci ne sera plus obligé de vivre isolé, pour échapper aux jalousies et aux proscriptions. » (D'après l'analyse de M. Charlety).

Paroles banales qui ne répondaient pas à l'urgence des problèmes, et qui attestent seulement qu'à Lyon, dans la lutte politique, grondait la lutte sociale. Elle s'affirma menaçante, presque anarchique, dans le discours de Laussel, le nouveau procureur, répondant à Nivière. Il dit la nécessité « *d'amollir la dureté des riches, de leur inspirer quelquefois cette crainte salutaire qui remplace en eux les sentiments d'humanité.* » Il parla de la *tâche pénible* qui lui était imposée de « *veiller*, tandis que le sybarite repose mollement sur l'édredon, et que le pauvre est couché sur la dure, affaissé par le travail, *à faire respecter et le coffre inutile de l'avare et le salaire sacré du manouvrier.* »

C'est d'après les procès-verbaux du Conseil général de la Commune que M. Charlety reproduit ce discours. Un magistrat municipal se plaignant d'être obligé par ses fonctions de faire respecter la propriété du riche, c'est un signe de l'outrance des passions qui animaient la cité lyonnaise. La lutte n'y était pas engagée seulement entre la Révolution et une contre-révolution à la fois obscure et audacieuse, profonde et conspiratrice : elle était engagée entre la « masse des ouvriers » et « la classe mercantile », entre le peuple, formé de prolétaires et d'artisans, et l'aristocratie industrielle et bourgeoise. Que la contre-révolution, un moment servie par le doctrinarisme et [illegible]-

lesse des rolandiens, mette la main sur la cité, et les grands industriels, les grands marchands exerceront sur les artisans et les ouvriers ce despotisme que même sous l'ancien régime ils ne purent maintenir que par d'incessantes répressions. Que le parti de la Révolution l'emporte, que sa victoire soit définitive et totale, qu'elle refoule aussi bien les Feuillants, les grands bourgeois modérés que les royalistes, et les ouvriers, les artisans pourront défendre contre le patronat, avec la force du pouvoir politique enfin conquis, le salaire que même sous l'ancienne monarchie ils avaient le courage de protéger et de hausser par la révolte et par la grève.

J'ai dit au début de cette histoire que, déjà en 1789, la question sociale était posée à Lyon avec plus de netteté qu'en aucun autre point du pays : j'ai dit que les artisans et les prolétaires y avaient une conscience de classe étonnamment éveillée : j'ai marqué comment, aux élections pour la Convention, quelques-uns des choix de Rhône-et-Loire eurent un caractère particulièrement prolétaire, et j'ai donné tout de suite la parole à Noël Pointe « ouvrier armurier », pour que le sens de quelques-uns des choix faits par la région lyonnaise apparût d'emblée. Ce caractère prolétaire de quelques-uns des députés à la Convention de Rhône-et-Loire, de ceux qui sont maintenant les répondants de Chalier devant la Convention, Guillon l'a noté à sa manière, insultante et haineuse. Il prétend que c'est sous la brutale pression des ouvriers que les élections furent faites :

« L'assemblée électorale fut convoquée à Saint-Etienne-en-Forez, ville fameuse par sa manufacture d'armes et par une population d'ouvriers forgerons, non moins « brutale que nombreuse ».

« Le sang des gens de bien y avait déjà coulé plus d'une fois. Elle fut jugée propre à réunir en ses murs ceux qui devaient élire les députés à la Convention et à diriger les élections selon les vues des clubistes : les suffrages se portèrent d'abord sur ce vil et infâme Cusset, ouvrier en gazes, homme crapuleux, dont le patriotisme consistait à demander sans cesse qu'on promenât des têtes au bout des piques. » L'ouvrier en gazes Cusset, l'ouvrier armurier Pointe vibraient de la même passion que Chalier. Ainsi, sur les événements révolutionnaires de Lyon, c'est toujours la lutte sociale qui met son empreinte. Et comment le permanent antagonisme des maîtres et des ouvriers n'y aurait-il pas été aiguisé encore par la crise des prix ? Naturellement, la hausse des denrées, qui tenait à des causes générales, s'était produite à Lyon comme à Paris. Et à Lyon comme à Paris les pauvres se plaignaient de « l'accaparement ».

Ce n'était pas une légende et un vain mot. S'il est vrai que partout les capitalistes se servaient des moyens immenses d'achat que la Révolution avait mis en leurs mains pour absorber toutes les matières disponibles et monopoliser le commerce et l'industrie, cela devait être encore plus vrai



Apollon foulant aux pieds la Superstition.

D'après un bronze de Chinard, au Musée Carnavalet.

dans cette ville de Lyon habituée aux opérations de banque et de commandite les plus hardies, et où des fonds considérables rendus disponibles par le ralentissement de l'industrie locale de la soie, devaient chercher dans toutes les branches de l'industrie et du négoce des emplois nouveaux.

Lacombe Saint-Michel, Salicetti et Delcher écrivent en effet de Lyon (20 février) :

« Nous sommes arrivés à Lyon, et dans presque tous les départements que nous avons parcourus nous avons remarqué le peuple mécontent et affaissé sous le poids du besoin. Il paye presque partout le pain six sols la livre. Tous les objets de première nécessité augmentent journellement à vue d'œil, et cet accroissement peut venir à tel point qu'il cause à lui seul une révolution. Ce n'est pas le manque de denrées qui cause la cherté, *c'est un système d'accaparement fait par tous les gens riches et auquel, par une fatalité immorale, tous les citoyens qui ont un peu d'argent coopèrent directement ou indirectement.* »

Et l'on comprend que si, sous l'ancien régime, les ouvriers, les artisans qui travaillaient pour le compte des grands marchands lyonnais demandaient à être protégés par un tarif des salaires, à plus forte raison demandèrent-ils sous la Révolution que ce tarif des salaires obtenu en 1789 fût mis en harmonie avec le prix des subsistances. Les ouvriers en soie, disent-ils dans une pétition signée de 4 000 noms le 28 janvier 1793 « ont été persuadés qu'une liberté indéfinie était nuisible, que la liberté devait avoir des bornes, *que la liberté ne devait pas permettre à une partie de la société d'égorger l'autre, en lui disant : tu ne mangeras qu'une telle quantité de pain. Ils ont observé que le traité de gré à gré et de prix débattu ne peut et ne doit avoir lieu qu'entre égaux : et l'ouvrier travaillant à façon pour le compte d'autrui, étant sous la coulpe et dépendance du marchand qui le fait fabriquer pour son compte, ne peut être libre à traiter de gré à gré ; en conséquence, le tarif devient d'une nécessité absolue. Le tarif obtenu en 1789 a mis un frein à tant de maux et maintenant les denrées sont montées à un prix auquel il ne peut plus suffire.* » Ils demandaient en conséquence qu'un nouveau tarif fût formulé par la municipalité et par les délégués de la fabrique, et que ce tarif fût renouvelé tous les ans en décembre. A ce vœu d'autres joignaient la demande d'un impôt progressif sur le capital (voir Charlety). C'est cet ensemble de revendications que servait Chalier en combattant contre le royalisme, le feuillantisme et le girondisme, suspect à ses yeux de faiblesse d'abord et bientôt de trahison. Quand, pour faire peur, pour répondre par une exhibition sinistre aux menées sourdes de cette conspiration dont il était enveloppé, Chalier exposa la guillotine sur la place Bellecour d'abord, et ensuite sur la place des Terreaux. « *Ici, dit-il, c'est pour effrayer les aristocrates de la noblesse, et là, pour faire trembler ceux du commerce.* » C'est, en un acte de fureur indivisible, le double combat politique et social. Lui et ses

amis désirent passionnément la mort de Louis XVI, d'abord parce qu'il leur semble que cet exemple de sévérité donné de si haut ira épouvanter dans leurs réduits tous les conspirateurs, et ensuite parce que la fin de cette sourde conjuration marquera la fin de la disette :

« Depuis trois mois, s'écriait-il en janvier, la Convention aurait dû débarrasser la terre d'un tel fardeau, Louis étant encore en vie est toujours à la tête de nos ennemis : pourquoi recourir à des juges ? Le tribunal qui doit le juger, c'est la foudre du peuple. Brutus ne s'arrêta point à faire le procès de César : il le frappa de vingt coups de poignards. Avec le perfide et dernier Louis, s'évanouiraient toutes les conspirations contre la souveraineté nationale. *Le peuple aura du pain, n'en doutons pas : le premier article de la loi que nos législateurs doivent faire sur les subsistances, c'est de prononcer la mort du tyran.* »

Des tables furent dressées sur les places et dans les rues de Lyon : et des signatures étaient recueillies sur une pétition qui condamnait l'appel au peuple, et exigeait la mort immédiate du roi. Le citoyen Lambert la porte à la Convention où il ne peut être admis, et de là, le 20 janvier, aux Jacobins. Elle était inutile, puisque tout était à la veille de s'accomplir : mais elle venait mêler à l'ardeur révolutionnaire de Paris le feu sombre de la révolution lyonnaise. Elle était dirigée expressément contre la Gironde autant que contre le roi.

« Les sans-culottes de Lyon se sont rassemblés : ils ont exprimé leur vœu. Nous nous réunirons demain aux Fédérés, dans cette salle, et nous nous féliciterons avec eux de la mort du tyran. *Il faut que les Brissot, les Buzot, les Barbaroux soient anéantis politiquement...* Les Roland et les Brissot n'ont aucune prépondérance dans leur département, et bientôt l'illusion cessera dans tous les coins de la France. »

C'était le désaveu de Roland par la cité de Roland, ou au moins par ses patriotes les plus ardents. J'observe qu'à la Convention, dans le vote sur la peine à infliger à Louis, les députés lyonnais amis de Chalier traduisirent cette impatience presque frénétique. A la file, Noël Pointe, Cusset, Javogues rendirent la même sentence. Noël Pointe dit : « Un républicain ne peut souffrir ni roi, ni images de la royauté. Je vote pour la mort ; *je la demande dans les 24 heures.* » Cusset dit : « Je ne crains pas de cumuler sur ma tête les fonctions de juge et de législateur. *Je demande la mort dans les 24 heures.* » Javogues dit : « Pour préserver les âmes pusillanimes de l'amour de la tyrannie, *je vote pour la mort dans les 24 heures.* »

Hors d'eux je ne vois que trois députés qui aient ainsi formulé leur vote : Poultier (du Nord), Billaud-Varennes et Marat. Tous les autres, même les robespierristes extrêmes, même les maratistes comme Sergent et Panis directement compromis dans les massacres de septembre, votent simplement la mort. Au fond, il allait de soi qu'à moins d'un vote ultérieur et for-

mel de sursis, la sentence de mort serait immédiatement suivie de l'exécution, et dire : dans les 24 heures, n'ajoutait rien. Mais c'était, pour les trois révolutionnaires lyonnais, l'écho des paroles de Chalier, de sa véhémence sanglante, le reflet de la pétition.

Mais quoi ! le tyran est mort et la conspiration ne cesse pas ! Et la misère s'acharne encore sur le peuple ! Ah ! que d'ennemis subsistent encore ! Les contre-révolutionnaires masqués, les prêtres, les riches ! Et comme, en une frénésie d'impuissance, s'exaltent l'âme et la parole de Chalier !

« Le tyran des corps est brisé : maintenant, s'écrie-t-il en jetant à terre un crucifix, il faut briser le tyran des âmes. »

Mot profond, et où la conscience lyonnaise se révèle. C'est le seul mot, dans toute la Révolution, qui ait cet accent et cette portée. Partout, ou presque partout, c'est à l'Eglise seule, c'est au sacerdoce que s'en prennent les révolutionnaires. Ou bien ils opposent le Christ à l'Eglise, ou bien ils le négligent comme un pauvre être subalterne dont la fourberie des prêtres a fait un dieu pour exploiter les hommes. Chalier seul a compris l'action directe du Christ : seul, il a senti dans le mysticisme lyonnais le contact intérieur et profond de Jésus et des âmes : le supplicié les émeut et les attire, non par l'artifice des prêtres, mais par la pitié, par la tendresse égarée et folle. Tyran des âmes ! c'est un mot de reproche et de colère, où il y a encore comme une secrète adoration. Par quelle fatalité faut-il qu'il détourne les humbles du chemin de combat, qu'il les absorbe et même qu'il les console ? Qu'il laisse donc aux hommes toutes leurs douleurs pour leur laisser toute leur révolte. Il devient, par sa tendresse attirante et fascinante, le complice des égoïstes, des riches, des prêtres avides. Il éblouit le peuple de sa bonté, et il le livre, sans le vouloir, aux tyrans de la terre. Qu'il soit frappé, lui qui fut peut-être bon, pour que les méchants soient frappés. Le peuple a assez longtemps pleuré son dieu ; il faut enfin qu'il se pleure lui-même ; qu'il se pleure et qu'il se venge et qu'il se délivre.

Chalier convoque la foule, sur la place des Terreaux, le 28 janvier, et il lui fait jurer « d'exterminer tout ce qui existe sous le nom d'aristocrates, de feuillantins, de modérés, d'égoïstes, d'agioteurs, d'accapareurs, d'usuriers, ainsi que la caste sacerdotale fanatique. » Et toujours, toujours, c'est le double anathème politique et social qui retentit. Était-il cruel ? Non sans doute. Il avait une dangereuse inquiétude mystique, qui pouvait soudain se convertir en fureur. Parfois, au temps de son adolescence, quand il se destinait à la prêtrise, il avait confié à ses compagnons son agitation d'esprit. Il trouvait Dieu trop calme, il lui reprochait de laisser l'univers s'assoupir dans une sorte de routine ; lui, il aurait sans cesse bouleversé le monde pour le refaire, renouvelé les étoiles et le soleil. Appliqué au monde social, ce besoin de commotions sans but et sans règle pouvait aboutir à une sorte de délire pseudo-révolutionnaire. Il avait gardé le ton apocalyptique et prophétique

et l'homme est tenté trop souvent de se servir de cette mysticité comme d'un voile pour se cacher à lui-même la brutalité de ses actes et la cruauté de ses pensées. Dans les paroles de Chalier pourtant il y avait de soudaines pitiés qui démentaient les conseils sauvages. Tour à tour il excitait, rudoyait, calmait, avec une exaltation mêlée de bonhomie et de rhétorique vaguement meurtrière.

« Oui, ne nous y trompons pas : l'arbre de la liberté ne fleurira que sur les cadavres sanglants des despotes... — Ecoutez, camarades, disait-il au club central, ne vous offensez pas, on vous proclame et vous vous proclamez bons républicains, c'est bien aisé à dire, mais, la main sur la conscience, l'êtes-vous ? L'espèce est fort rare, et une si grande production coûte à la nature des efforts étranges (12 février 1793). — Le folliculaire Foin m'accuse d'avoir voulu un tribunal de sang... Oui, je l'ai voulu... Du sang pour punir les monstres qui en boivent! Misérable, que t'importe? Tu ne crains pas qu'on verse le tien, tu n'as que de la boue et du virus dans les veines... Les modérés ont du jus de pavot; les accapareurs, un or fluide; les réfractaires, un extrait de ciguë. — Roland, Roland, ta tête branle; Clavière aux doigts crochus, à bas! à bas tes vilains ongles!... Dumouriez, mon général, tu as l'air noble, la contenance un peu royale. Ah! tremble, j'ai l'œil sur toi... Marche droit. Partez, intrépides soldats de la phalange révolutionnaire ; allez droit à Dumouriez, regardez-le entre les deux yeux; s'il est franc du collier, si son attitude est ferme, embrassez-le; s'il pâlit, s'il tergiverse, point de grâce ; la justice du ciel est dans vos mains. — Jésus-Christ était un bon Dieu, un bon homme; il prêchait la miséricorde, la modération. Fi! fi! mes camarades! vous m'entendez, la vengeance est mon cri! — La liberté, rien que la liberté, toute la liberté; chacun la veut. Mais pour l'égalité qui donne des coliques, c'est autre chose... Aristocrate, le nez au vent, tu recules... Approche, coquin, je te tiens à la gorge, prends ce calice, bois-y de bonne grâce ou je t'étrangle. — Riches insouciants qui ronflez sur l'ouate, réveillez-vous, secouez vos pavots; la trompette guerrière sonne : Aux armes! aux armes! Point de paresse! Point de poltronnerie! Il s'agit de vous lever et de voler au combat! Vous vous frottez les yeux; vous bâillez, vous laissez tomber vos bras; il vous en coûte de quitter cette couche parfumée, cet oreiller de roses... Dépêchez-vous! Vite! vite! Tout plaisir est criminel quand les sans-culottes souffrent, quand la patrie est en danger. »

Et ces admonestations véhémentes, où perce une menace, sont mêlées de paroles humaines, pleines de pitié pour tous, pour les pauvres qui souffrent et qui n'ont pas toujours conscience de leur dignité, pour les aristocrates que le préjugé aveugle :

« La sans-culotterie remplace la royauté. *Mes va-nu-pieds, chers camarades, embrassons-nous, je vous chausserai...* On boursille, on fait une somme mesquine pour vous acheter et vous envoyer aux frontières... Plu-

sieurs sourient. Vils mendiants, un assignat vous éblouit! *Peut-il compenser une seule goutte de votre sang auguste? Ne sentez-vous pas la souveraineté qui circule dans vos veines?* Sachez, ah! sachez que vous êtes des rois et plus que des rois. — Riches, mousquets sur l'épaule et flamberge au vent, galopez vers l'ennemi! Vous tremblez! Oh! n'ayez pas peur... Vous n'irez pas seuls, vous aurez pour frères d'armes nos braves sans-culottes, qui n'étalent pas de la broderie sous le menton, mais qui ont du poil aux bras... Tenez, amis, vous n'êtes point aussi mauvais qu'on veut bien le dire. Oh! vous en vaudriez cent fois mieux si nous nous étions un peu fréquentés. Les aristocrates ne sont incorrigibles que parce que nous les négligeons trop, il s'agirait de refaire leur éducation. *On parle de les pendre, de les guillotiner; c'est bientôt fait, c'est une horreur! Y a-t-il de l'humanité et du bon sens à jeter un malade par la fenêtre pour s'exempter de le guérir?* »

Ainsi cet exalté conseillait parfois la modération ; cet homme qui se laissait emporter parfois à de frénétiques paroles voulait guérir ses ennemis, et non les frapper. De même, ce lyrique, si dénué de goût en son prosélytisme révolutionnaire, rappelait les sections lyonnaises, qui se paraient puérilement de noms éclatants, à la modestie et au bon sens.

« O Français, légers comme les Athéniens, serez-vous toujours esclaves des hochets et éblouis par un clinquant? Peuple que la Révolution a grandi et auquel il faut toujours des oripeaux et des grelots... Eh! qu'est-il besoin d'une étiquette pour annoncer que vous êtes braves! Grands enfants de dix coudées, que vous me semblez petits dans votre hauteur! Eh! dites-moi ce que signifient ces noms empruntés et retentissants de Brutus, de Guillaume Tell, de Jean Bart, de Scevola? Avec vos mensongères et folles échasses, vous vous faites une taille gigantesque: on n'aperçoit plus ce qui vous appartient. Tenez-vous-en à votre stature. Mettons ces beaux noms en réserve comme des prix d'attente. »

Ces alternances d'humanité et de colère émouvaient la mysticité lyonnaise. Chalier rattachait à lui, d'un lien presque religieux, les âmes révolutionnaires les plus exaltées et les plus ferventes. Mais la cité, dans son ensemble, restait défiante et morne, troublée parfois par des effusions de paroles menaçantes dont les ennemis de Chalier aggravaient le sens. Mais Danton lui-même, avec son large et clair génie, aurait-il réussi à ramener à l'unité d'action la ville où tant de forces contre-révolutionnaires étaient accumulées, et où la Révolution s'exaltait dans le péril et dans la fièvre? A la demande du club central, la municipalité ordonne, le 5 février, des visites domiciliaires, « pour purger la ville des scélérats qu'elle recélait ». Mais ces perquisitions, mal secondées par la population elle-même, ne donnèrent que des résultats insignifiants; une sorte de complicité passive protégeait les contre-révolutionnaires, et la puissance publique, tiraillée entre la municipalité favorable à Chalier, le maire et le directoire du département qui lui étaient hostiles, ne pouvait

corriger, par la vigueur de son action, cette sorte de pesanteur de l'opinion. Les citoyens sentaient que les pouvoirs locaux étaient divisés, et ils se réservaient. Les visites domiciliaires irritèrent plus qu'elles n'effrayèrent, et le maire rolandiste, Nivière-Chol, crut que l'occasion était favorable pour frapper son adversaire Chalier.

Il allégua qu'au Club central avait été ourdi un complot monstrueux. Lyon devait être septembrisé. La guillotine devait être installée sur le pont Morand : « Il n'y a qu'une ficelle à tirer, aurait dit Laussel, la guillotine va toute seule. » Le Président du tribunal de sang devait briser une baguette et dire au prévenu : « Il est aussi impossible que vous restiez sur la terre, comme il l'est que ces deux bouts se rejoignent. » Et quand il aurait dit : « Faites passer le pont à Monsieur, » la victime devait être livrée au bourreau et, en tronçons sanglants, jetée au Rhône.

Nivière-Chol, averti par un inconnu, fit semblant de croire à cette conspiration. Peut-être quelque énergumène avait-il tenu au Club central des propos sanglants. Mais tout démontre que le complot est une fable. Cette férocité répugne au caractère de Chalier. Nivière-Chol prétendit que les conjurés étaient allés s'emparer de la guillotine, en vérifier le fonctionnement. Or l'enquête démontra que les différentes pièces de la guillotine n'étaient même pas rassemblées. Nivière-Chol mit sur pied la force armée comme s'il y avait un péril immédiat ; il fit garder par plusieurs bataillons la maison commune. C'était le système de Roland : affoler l'opinion, semer la panique, au risque de livrer la Révolution elle-même à la coalition de toutes les peurs. La municipalité lyonnaise ne se laissa point troubler par cette manœuvre. Elle somma Nivière-Chol de produire des preuves : il ne put apporter que l'écho d'une vague dénonciation anonyme. Elle le blâma d'avoir mis en mouvement la force publique, sans avoir consulté le Conseil général de la Commune, et Nivière-Chol, tout déconcerté par cette résistance imprévue, se démit le 7 février de ses fonctions de maire. Mais le coup était porté : les contre-révolutionnaires étaient avertis qu'en affolant les esprits ils pourraient à Lyon ébranler la Révolution. Et de plus, le nom de Nivière-Chol devenait pour eux un centre commode de ralliement. Il était Girondin, et en le soutenant ils ne découvraient pas d'emblée leur pensée royaliste. Mais ils allaient l'envelopper, le compromettre, le faire leur. On pouvait croire que sa démission, qui semblait un acte de faiblesse, l'avait diminué. Mais toutes les forces conservatrices et rétrogrades firent bloc. Et le 18 février, ce fut une stupeur dans Lyon quand on apprit que sur 10746 suffrages exprimés, [illegible] ramenaient à la mairie Nivière-Chol. Le nombre des votants avait été deux fois plus élevé que d'ordinaire : les royalistes avaient donné en masse pour la Gironde. La contre-révolution se crut maîtresse de Lyon. Des bandes violentes de réacteurs, criant : vive Nivière ! A bas Chalier ! parfois même : vive Louis XVII ! se portèrent au Club central, le saccagèrent, traînèrent dans les

rues la statue de Rousseau, la brisèrent et mirent le feu à l'arbre de la liberté. Les Girondins, débordés par la violence du mouvement royaliste et contre-révolutionnaire, opposaient en vain à cette fureur des conseils de modération : « Nous ne voulons pas la tête de Chalier : nous voulons respecter les personnes et les propriétés. » Mais ils étaient tout au bord d'un abîme de réaction.

Cette journée servit Chalier et la municipalité, car elle révéla à tous les forces de contre-révolution qui minaient la cité. Nivière-Chol comprit qu'élu des royalistes il serait leur prisonnier et leur instrument. Il se démit de nouveau. C'est encore un Girondin, le médecin Gilibert, qui fut élu. Mais la municipalité avait retrouvé toute son audace. Le procureur Laussel accusa le nouveau maire d'avoir pris part au mouvement factieux contre le Club central et le fit arrêter. Les révolutionnaires lyonnais multipliaient les appels aux Jacobins à la Convention, et ils y trouvaient des points d'appui. Tallien, dans son rapport du 25 février, était très favorable à la municipalité : il dénonçait la contre-révolution lyonnaise :

« Ci-devant nobles, financiers de hauts parages, prêtres réfractaires, mécontents du nouvel ordre de choses, tous se rassemblaient à Lyon. Ils y trouvaient ce que dans leur langage, ils appelaient la *bonne compagnie*. Les plaisirs, le luxe de Paris les y suivaient : ils se trouvaient là dans leur élément. »

La Convention décréta l'envoi à Lyon de trois commissaires, pris dans la Montagne, Rovère, Legendre et Basire. Les Girondins marquaient bien leur mauvaise humeur, mais timidement. Le journal de Brissot dit (numéro du 26 février) :

« On sait que des visites domiciliaires générales ont été faites dans la ville de Lyon par la volonté du Club central ; on sait qu'abreuvé de dégoût le maire avait été forcé de donner sa démission ; on sait que le parti cordelier triomphait, et que déjà il se promettait d'envoyer un renfort à ses bons amis de Paris pour *purger la Convention*. Il paraît qu'une réaction terrible a eu lieu. Nous n'en donnons encore aucun détail parce que nous ne pouvons en certifier aucun. Nous invitons les patriotes à suspendre leur jugement sur les récits qui paraissent en divers sens, et surtout sur le rapport que Tallien a fait aujourd'hui, au nom du Comité de sûreté générale.

« Tallien a parlé, non pas avec l'impartialité d'un rapporteur, mais avec la passion d'un correspondant du Club central de Lyon. Son rapport nous a semblé semé de contradictions, et l'auteur n'a lu à l'appui aucune pièce originale, il avait ses raisons ; car Chassé, qui les avait lues, a soutenu qu'elles étaient contraires au rapport et demandé qu'elles fussent imprimées. Cependant il proposait d'approuver la conduite du Conseil général de la Commune de Lyon, conseil presque entièrement composé de membres du Club central,

mais la Convention s'est contentée d'ordonner l'impression du rapport, et l'envoi de trois commissaires à Lyon.

« Il est facile de reconnaître aux trois noms qui ont été choisis l'esprit de parti qui anime maintenant le bureau : ce sont Rovère, Legendre et Basire. Avec cette partialité, on éternise les troubles, car on excite les passions au lieu de les calmer. »

La *Chronique de Paris* se borne à insérer, dans son numéro du 27 février, une lettre de Lyon qui gémit sur les fautes des deux partis. Elle glorifie Nivière-Chol qui fut « seul élu à la satisfaction et par le vœu libre de tous les citoyens. » Elle dénonce les exaltations de Chalier, les « motions



Chalier
Procureur de la Commune de Lyon.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.

virulentes et infamantes », les visites domiciliaires : mais elle déplore que la foule se soit laissée entraîner par représailles à des violences contre le Club central, contre la statue de Jean-Jacques. Et elle finit par un aveu de découragement et d'impuissance.

« Quel sera le terme de tous ces maux ? Quel en sera le remède ? Je l'ignore. Je vois les esprits s'échauffer..., les partis se menacent, se mesurent ; on s'espionne, on se craint, on se fuit. Vous voyez les torts de l'un et de l'autre parti, Je n'ai pas voulu les pallier et je veux encore moins les justifier. *Je me contente de gémir sur tant de désordre et d'en maudire les auteurs.* »

Ces faux sages, en effet, se bornaient à gémir, quand il eût fallu agir, sauver malgré tout la Révolution.

Aucun Girondin ne monta à la tribune. La participation évidente des royalistes aux troubles de Lyon les gênait. Mais ici encore, la Gironde, tiraillée en des sens opposés, n'est plus qu'une force neutre et inerte. Grand péril pour la Révolution si cet état d'esprit prévalait! Mais grand péril pour la Gironde elle-même! Les trois commissaires, tout en contenant un peu le parti Jacobin, en assurèrent la victoire. Ils firent arrêter le procureur de la Commune Laussel, qui « s'était couvert du manteau du patriotisme, et affectait un faux zèle ; des patriotes clairvoyants le suspectaient avec raison ! l'on a reconnu qu'il ne sévissait contre les riches exploiteurs, que pour les mettre à contribution. » Mais, grâce à leur appui moral, les révolutionnaires furent de nouveau maîtres des sections où avaient dominé depuis des semaines Girondins, Feuillants et royalistes : et c'est un maire démocrate, Bertrand, ami personnel de Chalier, qui fut élu le 9 mars. Les commissaires, dans leur rapport du 17 mars à la Convention, marquent bien le sens social de la lutte engagée à Lyon : ils notent le groupement de toutes les forces conservatrices et bourgeoises.

« Il fallait imprimer au patriotisme, dans cette importante et populeuse cité, ce caractère et ce dévouement héroïques qui peuvent seuls accélérer le terme de la Révolution et consolider à jamais la liberté. Nous avons tout tenté pour y parvenir, *et nous sommes loin de nous flatter de quelque succès*. Nous n'en accusons pas le génie du commerce qui n'est assurément pas incompatible avec les vertus civiques et qui sent vivement le besoin de la liberté. Nous n'en voyons d'autre cause que la multitude de ces journaux inciviques, de ces écrits calomnieux et mensongers dans lesquels on occupe beaucoup plus les citoyens des *hommes* que des *choses*, où l'on fait avec acharnement le procès au feu sacré du patriotisme et où l'on se plaît à semer des pavots sur un peuple qui devrait être debout ; *où l'on aigrit le riche contre le pauvre en alarmant les propriétaires ;* où l'on flatte le pédantisme de certaines gens en taxant d'ignorance le peuple dont le bon sens tue tous les sophismes et détruit tous les paradoxes ; *où l'on sème d'avance les germes d'une constitution aristocratique et* D'UN GOUVERNEMENT BOURGEOIS ; où l'on prend enfin à tâche de diviser tous les citoyens pour miner insensiblement le principe de l'unité et de l'indivisibilité de la République. »

Si je ne me trompe, c'est la première fois que le mot « gouvernement bourgeois » paraît dans le langage de la Révolution, et il est curieux qu'il ait été suggéré par la lutte de classes qui, à Lyon, dominait la lutte politique.

Les revendications économiques très nettes des démocrates lyonnais ajoutaient à la force du mouvement social qui se dessinait à Paris. Il n'y avait probablement aucun rapport direct entre Chalier et Jacques Roux. Sans doute Chalier ignorait jusqu'au nom du prêtre, qui n'avait pas grand éclat. Le jeune Lyonnais Leclerc ne va à Paris qu'en mai, et là c'est aux Jacobins, où Jacques Roux n'était pas aimé, qu'il s'adresse. Malgré tout, la conformité

essentielle du programme lyonnais et du programme de Jacques Roux était pour celui-ci une grande joie. Le programme lyonnais était plus vaste, puisqu'il comprenait une tarification des salaires que Jacques Roux, l'homme des petits ateliers autonomes, ne semble pas avoir demandée. Mais le Conseil de la Commune lyonnaise, en mars, demande, comme les sections inspirées par Roux, la taxation des grains, l'interdiction du commerce de l'argent; il demande aussi que les assignats soient garantis par une hypothèque sur l'ensemble des propriétés foncières et mobilières de la République.

C'était intéresser toute la bourgeoisie possédante à soutenir la Révolution et le crédit de l'assignat : « Le propriétaire aristocrate, tremblant pour sa fortune, responsable du crédit national, sera peut-être converti à la Révolution, et alors le commerce retrouvera son antique lustre. »

Si le Conseil de la Commune se bornait alors à demander la taxation des grains, la pensée du peuple révolutionnaire de Lyon allait bien au delà : dès septembre, les citoyennes de Lyon avaient publié une affiche qui était un tableau général du maximum : c'est, je crois, la première application étendue qui en ait été faite, ou tout au moins le premier essai. Elles y taxaient le prix du riz, de l'orge, des pois, des haricots, des lentilles, des fèves, du vin nouveau, du vin vieux, du charbon de bois, du charbon de terre, de la charbonnaille, du bois de chêne, du bois de fayard, du bois de tremble, des fagots, des cottrets, de l'huile fine d'olive, de l'huile mi-fine d'olive, de l'huile d'olive à brûler, de l'huile de noix vierge, de l'huile dite commune, de l'huile de navets, des chandelles, du savon blanc frais, du savon gris sec, du fromage de Gruyère vieux, du nouveau, du fromage de Sassenage, de Gex bleu, du fromage ordinaire, du vermicelle, du fromage de chèvre, de vache, du fromage blanc, des bottes de raves, des pommes de terre rouges des pommes de terre blanches, des raisins, des pêches fines, des pêches communes, des belles poires Beurré et Bon-Chrétien, des poires et pommes communes, des belles pommes rainettes, des gros marrons, des châtaignes, du poivre, du sucre fin, du sucre commun, de la cassonade, du café moka, du café commun, des balais de jonc doubles, simples, du jambon ou petit salé, du lard ou de la graisse blanche, de la graisse à la daube, du vinaigre.

C'est la taxation générale des comestibles, et les citoyennes avertissaient les cultivateurs et les marchands qu'elles ne respecteraient la propriété, champs et boutiques, que de ceux qui se conformeraient à la taxe. Ainsi, sans qu'il y eût entente directe, la pensée de la démocratie révolutionnaire lyonnaise rejoignait celle de Jacques Roux, et celui-ci, malgré les résistances où il se heurtait, malgré les attaques et les désaveux qu'il subissait, prenait sans doute conscience de sa force.

La Révolution, devant ce mouvement, semble prise d'inquiétude; elle paraît craindre pour la propriété. Aux Jacobins, les déclamations de Benta-

bole, le 25 février au soir, contre les riches, sont couvertes de murmures.

« L'homme qui a trois cent mille livres de rente doit être réduit à dix mille livres ; ce revenu sera très suffisant, et il aura l'avantage de contribuer au bonheur public. (*Applaudissements.*) Il faut intéresser au succès de la guerre ces membres petris d'égoïsme, qui affichent ici un luxe insolent, qui promènent leur fastueuse indolence dans des chars élégants. (*Applaudissements. Grand tumulte.*) Après l'affermissement de la République, on rétablira les riches dans l'intégralité de leur fortune... Les riches augmentent par leur luxe le prix des fermages : le luxe est toujours au détriment du peuple. (*Murmures.*)

Et Bentabole irrité ajoute : « Je ne parle pas aux riches, je parle aux Jacobins. » Mais les Jacobins trouvaient qu'au moment où le peuple pillait les boutiques, ces véhémentes attaques à la richesse et au luxe étaient au moins une imprudence.

A la Convention, le 26 février, Cambon s'effraie des suites que peut avoir pour le crédit des assignats et pour la vente des biens nationaux le mouvement naissant contre la propriété.

« Les comptes que nous nous sommes fait rendre, dit-il, nous ont prouvé que les agitations, les attaques perpétuelles qu'on veut porter à vos propriétés arrêtent totalement vos ventes. — (*Un grand nombre de membres*: C'est vrai !) — Avant que ce système destructeur ait été mis en pratique, les brûlements des assignats se portaient à 8, 9, 10 et 11 millions par semaine ; aujourd'hui, nous avons la douleur de voir arrêter les recettes, et nous ne brûlons plus qu'un million d'assignats par semaine. D'où vient cette différence ? Nous ne l'avons trouvée que dans la crainte, dans la défiance des propriétaires de ces biens. Dès lors, on ne paye plus, et votre assignat reste éternellement en circulation. C'est là la vraie cause du renchérissement des denrées.

« ... *Les propriétés sont constamment menacées, les systèmes que l'on veut établir détruisent la confiance.* Les citoyens sur les frontières versent leur sang pour vous. Vous leur donnez des propriétés; si on les attaque, ces propriétés, vous leur avez fait une promesse illusoire. Ce n'est pas la peine de les envoyer défendre la liberté, dans l'espoir de devenir un jour propriétaires, si dans le même moment, des hommes coupables attaquent cette même récompense que vous leur avez promise, s'ils la rendent nulle. Il vaut mieux leur dire : *Bats-toi et tu n'auras rien,* ou bien : *Ta propriété ne sera pas sacrée : elle ne t'appartiendra pas.*

« Confiance, confiance, voilà donc la base des finances, car sans elle un système de finances établi d'après les assignats ne peut pas résister. Sûreté pour les personnes, sûreté pour les propriétés, et je réponds du salut de la République. *Il serait peut-être important que l'Assemblée fît une loi de ri-*

gueur contre tous ceux qui veulent porter atteinte aux propriétés. » (*Vifs applaudissements.*)

Mais si Cambon veut protéger, même par de terribles lois pénales, la propriété, s'il veut la mettre à l'abri non seulement de toute atteinte mais de toute menace, ce n'est pas à la mode des Feuillants qui disaient : Prenez garde, ne touchez qu'avec précaution aux biens de l'Eglise, et aux biens des nobles, car en détruisant ces formes de la propriété, vous ébranlez tout le système de la propriété. Au contraire, c'est pour mieux assurer le transfert d'une masse énorme de propriétés ecclésiastiques et de biens d'émigrés que Cambon veut protéger, aux mains des acquéreurs, des nouveaux possédants, la propriété.

Le même jour, dans le même discours, il demandait à la Convention d'organiser et de hâter la vente des biens des émigrés. La Révolution avait une confiance indomptable dans l'ordre nouveau qu'elle fondait. Elle savait qu'il y avait une différence immense entre la propriété corporative d'Eglise et la propriété individuelle et qu'elle pouvait abolir celle-là sans inquiéter celle-ci. Elle savait aussi qu'en arrachant aux émigrés les biens dont ils pouvaient user contre la liberté et contre la France, elle faisait œuvre nécessaire de défense et de salut. Et si des téméraires prétendent abuser de cet énorme déplacement de propriété pour contester la propriété elle-même, s'ils prétendent tourner contre l'ordre nouveau les mesures adoptées pour le créer et pour le sauver, la Révolution ne s'arrêtera pas pour cela. Elle ne suspendra ni la vente des biens d'Eglise ni la vente des biens d'émigrés, mais elle veillera par des lois terribles à ce que nul n'enveloppe la propriété en son ensemble dans la proscription qui frappe la propriété d'Eglise et la propriété d'émigration.

Il semble que cette agitation sociale qui dépassait Marat pour aller à Jacques Roux, qui effrayait les Jacobins et la Montagne elle-même et qui, au témoignage de Cambon, compromettait jusqu'à la vente des biens nationaux, base économique et financière de la Révolution, devait servir la Gironde. Voilà bien, disait-elle, où conduit la complaisance pour l'anarchie. Voilà le châtiment de ceux qui flattent toujours les passions du peuple. Le journal de Brissot, en son numéro du 2 mars, reproduisait un article du *Journal français* qui montre bien le parti que la Gironde essayait de tirer des événements.

« C'est probablement cette canonisation du massacre (du 2 septembre) qui a donné l'idée aux auteurs du *Journal français*, de la Constitution laconique et énergique que ces messieurs nous préparent. Ces journalistes l'attribuent à Robespierre et à Collot d'Herbois ; ils se trompent, elle est trop spirituelle en doctrine anarchique, pour ne pas sortir de la plume de Marat, qui a prouvé sa supériorité sur ses protégés.

« Article premier. — L'anarchie sera permanente en France.

« Art. 2. — *Au peuple* (leur peuple) *appartient le domaine national de France.*

« Art. 3. — *Les propriétaires actuels sont délégués provisoirement dans leurs possessions.*

« Art. 4. — *Les fruits appartiennent à tous.*

« Art. 5. — Le pouvoir municipal (monté à l'instar de Paris) sera la seule autorité en France. »

C'est l'appel à l'instinct conservateur de tous les possédants, des nouveaux comme les anciens. Mais la Gironde, par sa politique inconsistante et incohérente dans le procès du roi, s'était retiré à elle-même tout moyen d'utiliser même les événements qui lui semblaient le plus favorables. Ni elle n'avait donné, en sauvant le roi, un gage précis aux forces conservatrices, ni elle n'avait, par une vigoureuse offensive contre le roi, donné confiance au peuple révolutionnaire. Elle était comme perdue en un milieu terne et trouble, et elle était exposée aux commentaires les plus malveillants, aux contre-coups les plus inattendus. Ainsi, après les journées de pillage des 25 et 26 février, ce fut la tactique des Jacobins de redoubler de violence contre la Gironde. Ce sont les ennemis de la Révolution qui ont, selon la thèse jacobine, suscité ces mouvements et égaré le peuple. Mais comment l'auraient-ils osé, comment auraient-ils eu l'audace de se mêler au peuple, de l'endoctriner, d'insulter aux Jacobins et à la Commune ses meilleurs amis, s'ils n'y avaient été encouragés par la lâche et scélérate complaisance de la Gironde pour le roi traître et parjure ? Parce que, par la faute des Girondins, il avait été si difficile d'abattre le roi, ou, suivant le mot attribué à Chalier, de l « décoller », les royalistes pouvaient hardiment pousser leur pointe, et entraîner la Révolution dans des sentiers d'aventure. C'est donc la Gironde qui était responsable, au fond, des journées si inquiétantes du 25 et du 26 février.

Aussi bien, les Jacobins qui craignaient d'être débordés par le mouvement de Jacques Roux et des Enragés, et par l'agitation sociale, trouvaient commode de dériver toute la passion du peuple dans une action purement politique. Dénoncer les Girondins et les abattre, c'était gagner du temps : c'était écarter (du moins on l'espérait) le problème des subsistances qui semblait s'élargir peu à peu en un vaste problème social. C'était effacer, par la violence des attaques contre la Gironde, l'impression de modérantisme qu'on avait pu donner à une partie du peuple dans la lutte contre Jacques Roux et le mouvement des Gravilliers. Ainsi, les Jacobins redeviendraient ce qu'ils avaient toujours rêvé d'être, la force d'avant-garde en même temps que la force régulatrice. Ainsi, le père Duchesne ramènerait à la cuisine politique de ses fourneaux le peuple détourné peut-être par l'odeur de pain chaud, d'épices et d'arôme, qu'exhalaient les propos de Jacques Roux.

De leur côté, et toujours par tactique, les Enragés se jetaient à fond, eux aussi, dans la lutte contre la Gironde. Ils n'avaient pas réussi d'emblée à entraîner la Convention et la Commune en proposant des revendications purement économiques. Ils allaient surexciter la crise politique, pousser les Montagnards aux suprêmes violences contre la Gironde. Ainsi, dans l'atmosphère surchauffée de passion révolutionnaire, les hardiesses sociales s'acclimateraient. Ah! les Montagnards se détournent des questions économiques! Ah! Robespierre déclare dédaigneusement que le peuple ne doit pas « avoir pour but de chétives marchandises, et qu'il doit se lever non pour recueillir du sucre, mais pour terrasser les brigands. » Eh bien! soit : on terrassera en effet les brigands, mais c'est assez de paroles vagues et de gestes vains : ces brigands, c'est la Gironde ; ces brigands, c'est une partie de la Convention, il faut que les Girondins soient frappés, et comme ils sont le parti de la grande bourgeoisie, le parti des riches marchands, des spéculateurs et accapareurs, la victoire remportée sur eux sera une victoire sur l'accaparement. Voyez, dans l'adresse lue aux Jacobins le 4 mars, au nom des défenseurs de la République une et « indivisible », c'est-à-dire au nom d'une partie des éléments sur lesquels les Enragés avaient prise, voyez comment la lutte politique contre la Gironde est confondue avec la lutte économique contre l'agiotage, le monopole et la richesse.

« Depuis trois ans, le procès de la liberté contre la tyrannie est pendant au tribunal de la raison. L'Assemblée Constituante nous a trahis ; la Législative nous a vendus ; la faction liberticide de la Convention voulait nous livrer. Citoyens, réfléchissez-y : la Convention s'est emparée de tous les pouvoirs. La faction qui est dans son sein en dispose.

« L'insurrection est le plus saint des devoirs quand la patrie est opprimée. Les députés infidèles doivent non seulement être rappelés, mais leur tête doit tomber sous le glaive de la loi, quand il sera prouvé que, sous le prétexte de la liberté des opinions, ils ont trahi les intérêts de la nation. L'inviolabilité de Louis Capet et des mandataires du peuple a perdu la République; les hommes de bien sont seuls inviolables... Roland calomnia Paris aux yeux de toute l'Europe, parce qu'il pensait qu'en détruisant Paris il viendrait à bout de détruire la liberté.

« Nous arrivâmes à Paris très heureusement. Ce fut notre réunion avec les Jacobins, avec les Cordeliers, avec tous les patriotes, qui déjoua les complots et fit tomber la tête du tyran...

«... *L'aristocratie de la fortune veut s'élever sur les ruines de l'aristocratie nobiliaire ; en général, les gros marchands, les financiers sont accapareurs...* Aucun des brigands couronnés n'oserait nous attaquer s'ils n'étaient pas assurés d'un parti dans la Convention... La Constitution que l'on veut nous donner (le projet de Condorcet et de la Gironde) est un enfant qu'il faut

étouffer dans son berceau : *elle est toute en faveur du riche contre le pauvre*, elle n'a pas étonné les patriotes, ils s'y attendaient.

« Que les mêmes coups exterminent les ennemis du dehors et les ennemis du dedans. Chargez-vous des premiers, nous nous chargeons des autres. Aux armes! aux armes! »

C'était le tocsin de mort contre la Gironde, à un moment où Robespierre et Marat ne voulaient ni frapper à mort ni même rejeter violemment de la Convention les Girondins. Les exterminer? C'est une hypothèse qu'à cette date Robespierre n'examinait même pas. Leur retirer leur mandat et convoquer les assemblées primaires pour leur nommer des remplaçants? C'était entamer la Convention et c'était se remettre au hasard d'élections nouvelles, dont l'issue était incertaine. C'est ce que Robespierre disait dès lors, avec insistance, aux Jacobins. Son plan était de noyer lentement la Gironde dans une sorte de discrédit définitif, de lui enlever peu à peu tout ce qui lui restait de popularité, de l'éliminer des Comités, et de la réduire à un état « de nullité politique », sans illégalité et sans violence.

Mais voici que de Belgique éclatent des nouvelles redoutables. Dumouriez avait quitté Paris le 26 janvier, pour rejoindre son armée. Il dit dans ses *Mémoires* qu'il était parti « le désespoir dans l'âme ». « Il n'avait pu empêcher un crime inutile, honteux et funeste ; il n'avait réussi ni à faire annuler le décret du 15 décembre, ou au moins à en faire excepter les Pays-Bas pour sauver l'armée française en cas de retraite, ni à faire établir une bonne administration pour les fournitures de l'armée, ni à obtenir les réparations, les remontes pour la cavalerie, les recrues et tout ce qui lui manquait pour se mettre en campagne, ni, ce qui l'affligeait le plus, ce qui le rendait honteux d'être Français, à sauver un roi dont il connaissait l'innocence et la bonté, l'ayant vu de très près pendant trois mois. Il allait se remettre à la tête d'une armée désorganisée, livrée à l'indiscipline et à la maraude, et commettant tous les excès dans les quartiers d'hiver, mal armés, sans habits, dispersés dans des villages ruinés, où elle manquait de tout, le long de la Meuse et de la Ruhr. »

Dumouriez, pour atténuer son échec prochain, exagère le délabrement de l'armée qui avait, il est vrai, beaucoup souffert. Et, pour faire sa cour à la contre-révolution, il exagère « son désespoir ». Il n'était point dans la nature de Dumouriez de désespérer si vite. La vérité est qu'il avait constaté à Paris qu'il n'était assuré d'aucun parti, et qu'il ne pourrait manier à son gré, comme il s'en était flatté d'abord, la force révolutionnaire. Le monstre ne se laissait pas apprivoiser aisément aux caresses de l'aventurier diplomate et soldat.

Dumouriez ne se dit pas à lui-même, une minute, qu'il devait, même au péril de sa propre vie, être le serviteur de la Révolution et de la patrie. Dût-il être méconnu, dût-il être dévoré, il n'avait qu'un devoir : regarder

l'ennemi en face, et lutter jusqu'au bout, sans arrière-pensée. Mais Dumou-



[illegible], Procureur de la Commune à Lyon, propose au Club central, le 6 février 1793, de s'emparer de tous les riches Lyonnais, et de les faire décapiter.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

riez n'avait ni l'esprit assez grand, ni l'âme assez haute, et c'est seulement son jeu personnel qu'il voulait jouer. Quoi qu'il puisse dire, au commencement de février 1793, il espérait encore beaucoup de la fortune et de l'in-

moins. Sa grande force, c'était précisément ce merveilleux ressort de confiance, et il avait encore un prestige immense. Le capital de gloire amassé à Valmy et à Jemmapes était entamé, il n'était pas détruit. Et il voulait, en éblouissant encore la Révolution, se donner le temps de la mater et de la domestiquer à son propre service.

Est-il vrai, comme il le dit, qu'il ait sérieusement espéré, dans les tout premiers jours de février, assurer, par des négociations directes, la paix entre la France d'une part, l'Angleterre et la Hollande de l'autre? Il avait la manie diplomatique, et c'était bien sa tactique d'agir pour son compte, de substituer son initiative personnelle à celle de la Révolution, pour attirer à lui, et à lui seul, le bénéfice des événements. Maulde, notre envoyé à la Haye, en témoigna aux Jacobins. Il est donc infiniment probable qu'il y eut des pourparlers, d'autant plus que l'Angleterre et la Hollande, par ces négociations occultes avec le général qui pouvait menacer en quelques jours de marche Rotterdam et Amsterdam, se flattaient tout au moins de gagner du temps. Si donc Dumouriez a pris ces conférences secrètes très au sérieux, il a commencé à jouer le rôle de dupe, qui se confond si souvent avec celui de traître. Mais où Dumouriez altère la vérité, c'est lorsqu'il ajoute qu'après le succès de ces négociations il aurait pris sa retraite.

« Il ne voulait pas trahir les intérêts de sa malheureuse patrie, il voulait au contraire la servir en diminuant le nombre de ses ennemis ; ainsi il voulait réussir à assurer la neutralité entre la France, la Hollande et l'Angleterre. Mais en même temps, il voulait, après avoir rendu ce dernier service à la France, se délivrer de l'apparence de partager le crime de ses compatriotes et cesser de combattre pour des tyrans absurdes, qu'il aurait voulu voir punir, bien loin d'appuyer leur absurde tyrannie. Il comptait donc ne pas revenir à la Haye, et de là lancer un manifeste pour expliquer son émigration. »

Évidemment, Dumouriez, au moment où il écrit ses *Mémoires*, a la préoccupation dominante de ne pas blesser les puissances étrangères et les émigrés, et il aggrave ses calculs dans le sens de la trahison. Il ne veut pas avouer que s'il avait réussi à assurer la paix avec la Hollande et l'Angleterre, il aurait essayé de faire la loi tout ensemble et aux Impériaux et à la Révolution. Il aurait offert la paix aux Impériaux aussi, en leur promettant de ramener la France à une Constitution modérée et de lui faire abandonner tout esprit de conquête et de propagande. Grand alors par le rétablissement général de la paix, comme il était grand déjà par ses victoires de Champagne et de Belgique, Dumouriez aurait sommé la Révolution de rétrograder, et si elle n'avait pas cédé, il aurait marché contre Paris. Si, au contraire, les Impériaux avaient refusé ses avances, il leur aurait livré bataille, il les aurait vaincus, leur aurait dicté la paix, et, avec le double prestige de la paix et de la victoire, se serait encore imposé à la Révolution.

C'est là assurément un des projets que roula alors dans son esprit l'aven-

turier à la tête fertile, qui croyait que tout lui était possible, et qu'il réussirait toujours ou à séduire les hommes ou à les effrayer, ou à ensorceler les événements ou à les enchaîner. Mais il ne pouvait révéler tout ce projet, puisque, dans une de ses alternatives, il supposait l'écrasement des Impériaux qu'après sa trahison il ménageait. Il est impossible d'admettre qu'après avoir donné à la France le bienfait immense de la paix assurée avec la Hollande et surtout avec l'Angleterre, il allait se retirer, abandonner son armée, qui était son asile et sa force, et se convertir en un misérable émigré impuissant. Ou bien cette feinte retraite à la Haye, tout près de son armée et de la France, n'aurait eu d'autre objet que de provoquer un mouvement d'opinion en sa faveur. Il eût apparu, du moins il l'espérait, comme l'homme nécessaire, et il aurait marqué, dans son manifeste, quelles conditions il mettait à son concours. Comment aurait-il pu se dérober soudain, puisque la paix avec l'Angleterre aurait été conclue par lui avec des clauses définies par lui, et que lui seul aurait pu faire respecter? La paix négociée et signée par lui ne valait que si lui-même restait une force, ou mieux, s'il devenait la force dominante en France. Et il se proposait sans doute de dire à la France : « Ou bien vous serez avec moi, et vous aurez la paix, ou bien vous serez contre moi, et vous aurez la guerre et la défaite. »

La déclaration de guerre de la France à l'Angleterre coupa court à ces combinaisons dès le début de février, et c'est vers une autre solution, que d'ailleurs il n'avait jamais entièrement perdue de vue, que se tourna Dumouriez. Il se proposa de conquérir, le plus rapidement possible, et presque au pas de course, la Hollande. Arrêta-t-il dès lors, dans son esprit, la conduite qu'il tiendrait après avoir en effet conquis la Hollande? Il l'a prétendu dans ses *Mémoires*.

« En cas de réussite, Dumouriez avait le projet, dès qu'il serait maître de la Hollande, *de renvoyer dans les Pays-Bas tous les bataillons de volontaires nationaux, et de s'environner de troupes de ligne*, et de ses généraux les plus affidés; de faire donner par les États Généraux (de Hollande) des ordres pour faire rendre toutes les places, de ne laisser faire dans le gouvernement que les changements les plus indispensables; de dissoudre le comité révolutionnaire hollandais, à qui il annonça d'avance qu'en cas de réussite chacun d'eux, en supposant qu'il eût la confiance de ses concitoyens, entrerait dans les places d'administration de la province dont il était; de préserver la république batave des commissaires de la Convention et du jacobinisme; d'armer sur-le-champ à Rotterdam, en Zélande et dans le Texel, une flotte pour s'assurer des possessions (hollandaises) de l'Inde, et en renforcer les garnisons; de placer dans le pays de Zutphen et dans la Gueldre hollandaise une armée d'observation de trente mille hommes; de donner de l'argent et des armes, pour mettre sur pied trente mille hommes du pays d'Anvers, des deux Flandres et de la Campine, sur lesquels il pouvait compter;

de restreindre l'armée française dans le pays de Liège, d'annuler dans toute la Belgique le décret du 15 décembre, d'offrir aux peuples de s'assembler comme ils voudraient à Alost, à Anvers, ou Gand, pour se donner une forme solide de gouvernement, telle qu'elle leur conviendrait; alors de rassembler un certain nombre de bataillons belges, à huit cents hommes chacun, qu'il comptait porter à quarante mille hommes, d'y joindre de la cavalerie, de proposer aux Impériaux une suspension d'armes; s'ils la refusaient, il comptait avec plus de cent cinquante mille hommes les chasser au delà du Rhin; s'ils l'acceptaient, il avait plus de temps et de moyens pour exécuter le reste de son projet qui était, ou de former une république des dix-sept provinces, si cela convenait aux deux peuples, ou d'établir une alliance offensive et défensive entre les républiques belge et batave, si la réunion ne leur convenait pas; de former entre elles deux une armée de quatre-vingt mille hommes jusqu'à la fin de la guerre; de proposer à la France de s'allier avec elles, mais à condition qu'elle reprendrait la Constitution de 1789, pour faire cesser son anarchie, et en cas de refus, de marcher sur Paris avec les troupes de ligne françaises et quarante mille Belges et Bataves, pour dissoudre la Convention et anéantir le jacobinisme... Ce projet, s'il eût réussi, eût terminé la guerre et sauvé la France. »

Ici, Dumouriez ne trompe pas, c'était à coup sûr son plan, ou du moins c'était un de ses plans. Il n'était pas aussi chimérique qu'il peut sembler tout d'abord. Il est certain que la Belgique était, presque toute, lasse des commissaires envoyés par la Convention et par le pouvoir exécutif, et qui appliquaient le décret du 15 décembre avec une imprudence qui faisait trembler Robespierre. Sans doute, par l'abolition proclamée des impôts, des droits féodaux, ils essayaient d'amener à eux les paysans belges. Mais ceux-ci, très défiants, se demandaient si ces avantages étaient bien solides. Au premier revers des Français, l'ancien régime pouvait reparaître, et tandis que la Révolution ne leur apportait que des bienfaits peut-être précaires qu'ils n'avaient pas su conquérir eux-mêmes et qu'ils n'étaient pas sûrs de garder, elle les blessait au vif en saisissant l'argenterie des églises, en enlevant les objets du culte, en remettant à la France, au moins comme dépôt, les biens d'Eglise sur lesquels vivait une énorme clientèle de mendiants et de pauvres. Ils redoutaient aussi d'être envahis par l'assignat discrédité. La Révolution, n'ayant pu procéder tout de suite en Belgique à la vente des biens d'Église, qui peut-être, dans la tourmente de la guerre et l'incertitude du lendemain, n'auraient pas trouvé d'acquéreurs, n'avait pu prendre racine. On ne vendait guère que le mobilier, et encore dans les pays de langue française. Aussi les Belges se détournaient de la Révolution et, comme en même temps, ils detestaient l'ancien régime autrichien qui avait porté atteinte à leurs franchises traditionnelles et qui avait déjà inquiété leur foi que menaçait maintenant la Révolution, il est fort possible qu'ils se fussent accommodés de former avec

la Hollande ou à côté d'elle une république autonome et à tendances conservatrices. Dumouriez en eût été sans aucun doute le chef provisoire et l'organisateur; et avec ce point d'appui, avec les forces militaires françaises qui lui fussent restées fidèles, il pouvait tenter sur Paris un coup de main. Il pouvait essayer une sorte de coup d'État feuillant contre la Révolution jacobine, divisée contre elle-même par la lutte de la Montagne et de la Gironde, et enveloppée, à l'Ouest, à Lyon, dans une partie du Midi, à Paris même, de forces hostiles à demi latentes encore, évoquées soudain et animées par l'audace du général victorieux. Ce que Lafayette avait manqué en juin 1792, parce qu'il était venu seul, parce qu'il n'avait pas sur son armée le prestige que donne la victoire, Dumouriez allait l'accomplir...

Et sans doute, quand il aurait donné à la France déchirée et surmenée la paix, la gloire, l'ordre, quand il aurait garanti la liberté en la mesurant, il recevrait de la reconnaissance publique une magnifique récompense. Ou bien il serait le conseiller éclatant et obéi de la monarchie traditionnelle par lui restaurée sur des bases modernes. Ou peut-être même l'alliance rêvée par lui de la République belge et batave, dont il serait sans doute le chef, avec la France, prendrait la forme d'une sorte de protectorat de Dumouriez, s'étendant sur la fédération des Républiques belge, batave et française, gouvernées de haut par un général victorieux doublé d'un diplomate habile, et appuyé sur une armée puissante.

Voilà sans doute les éclairs d'espérance, incertains malgré tout et brisés, qui traversaient en zigzag l'esprit de Dumouriez, sur lequel peu à peu descendait la nuit de la trahison. Car il n'y avait pas seulement, en ce projet, insubordination et révolte, il y avait aussi félonie. Dumouriez, en effet, ne pouvait combattre la Révolution sans livrer la France à l'étranger qu'à la condition de réussir vite et de réussir partout. Il fallait qu'il fût capable tout ensemble de contenir les Impériaux accourus pour dépecer la France, et de renverser le pouvoir révolutionnaire. Il fallait qu'il fût assuré de dominer à la fois la France et le monde. S'il réussissait en Hollande, s'il arrêtait l'armée bigarrée de l'Autriche en marche sur le Rhin, mais s'il se brisait contre la Révolution, il n'avait plus de refuge qu'auprès de l'étranger naguère vaincu par lui; s'il subissait, dans sa lutte contre l'étranger, quelque grave revers, mais s'il réussissait malgré tout dans son entreprise violente contre la Révolution, il n'était plus contre celle-ci que l'avant-garde de l'étranger. Ainsi, en toute hypothèse, un succès partiel faisait de lui un traître. Pour n'être qu'un révolté sans tomber dans la trahison, il était condamné à gagner la partie, toute la partie, et contre les forces ennemies qui menaçaient la France et contre les forces révolutionnaires qui la gouvernaient. Mais quand on s'expose soi-même à trahir son pays si on ne réussit pas pleinement la tentative la plus difficile, la plus compliquée et la plus hasardeuse, on est déjà un traître. Et il est effrayant que, parmi les risques qu'il prétendait courir et qu'il courait peut-

être en effet, le risque de glisser à la trahison n'ait pas apparu à Dumouriez le plus terrible de tous.

Déjà, lui-même, il se croyait obligé de répudier et d'écarter les volontaires, et de remplacer le soldat citoyen venu de France par des soldats belges et bataves qui n'auraient été probablement que des mercenaires. Déjà, par le choix des villes où il se propose de convoquer les délégués du peuple belge, Alost, Anvers, Gand, c'est-à-dire des villes où l'esprit de la France était le plus combattu, il avouait qu'il n'était même pas sûr de la Belgique toute entière. Je lis dans une lettre que, le 22 février, les commissaires de la Convention écrivent de Gand :

Les campagnes sont, en général, portées pour la réunion (à la France). *On ne craint des tentatives contre ce vœu que dans quelques petites villes telles que celle d'Alost.* »

Or, c'est précisément dans cette ville d'Alost, la plus réfractaire à l'esprit de la Révolution, et qui est aujourd'hui encore une des forteresses du cléricalisme le plus violent, que Dumouriez voulait convoquer les délégués du peuple belge. Il y avait, en plus d'une région de la Belgique, des forces révolutionnaires qu'il redoutait.

Le plan d'invasion en Hollande était téméraire : non qu'il fût malaisé à Dumouriez d'atteindre Rotterdam et Amsterdam. Lui-même devait marcher directement sur Rotterdam : son lieutenant Miranda, laissant au général Valence le soin de continuer le siège de Maëstricht, devait descendre la vallée de la Meuse : la jonction de Dumouriez et de Miranda se faisait à Nimègue, et tous deux enlevaient Amsterdam. Mais que deviendraient pendant ce temps les Pays-Bas? Si le prince de Cobourg, qui commandait sur le Rhin l'armée autrichienne, passant le fleuve, débloquait Maëstricht et envahissait la Belgique, qui lui résisterait? La pointe de Dumouriez en Hollande était donc très hasardeuse. Elle ne pouvait réussir que par un miracle de célérité chez Dumouriez, par un miracle de lenteur chez l'ennemi. Dumouriez assure dans ses *Mémoires* qu'il avait vu le danger :

« Si la France eût été gouvernée par des hommes raisonnables, il aurait proposé d'abandonner les Pays-Bas qu'on ne pouvait plus défendre, et de retirer l'armée derrière les places du département du Nord, en gardant quelque temps les bords de l'Escaut et la citadelle de Namur; mais une proposition aussi raisonnable aurait été regardée comme une lâcheté, ou une trahison, et elle aurait coûté la tête au général.

Si d'ailleurs elle eût été acceptée, elle l'eût mis sous la puissance des tyrans féroces qu'il avait le projet d'opprimer pour sauver la France. S'il y rentrait avec son armée, suivi par l'ennemi et ayant l'air de fuir, il perdait auprès d'elle toute sa considération, qu'il ne pouvait conserver que par de grands succès : elle eût été influencée par les Jacobins de Paris, que cette retraite eût renforcés de soixante à soixante-dix mille hommes. Il ne pouvait

donc se tirer de la partie désespérée dans laquelle il se trouvait que par les projets les plus audacieux. »

Voilà l'aveu du crime. Dumouriez reconnaît qu'il eût été plus sage d'organiser fortement la défensive sur la frontière du Nord en attendant que l'armée réorganisée pût prendre l'offensive. S'il ne soumit pas ce plan, c'est parce qu'il craignait, dit-il, d'être accusé de lâcheté et de trahison. Qu'importe? son devoir était de faire connaître l'état des choses, et il n'avait pas le droit de risquer sur un coup de dé aussi aventureux la fortune de la France et la liberté. Qui sait d'ailleurs si la Révolution n'eût pas écouté ses conseils? Il avait encore sur elle de très grandes prises. On peut dire qu'il l'avait comme ensorcelée. Elle attendit, pour se détacher de lui, avec regret, avec désespoir, l'évidence grossière de la trahison. Lui-même n'est pas sûr que son plan eût été rejeté : mais il avoue qu'il redoutait encore plus son adoption que son rejet. Il redevenait un général comme les autres, dépouillé du prestige de la victoire continue : il était obligé de compter avec les lois, avec la volonté du pays, et c'est cela qui lui était intolérable. A vrai dire, confiant en lui-même et en la destinée, il espérait, malgré tout, réussir en Hollande : et il croyait pouvoir revenir à temps, avec son armée victorieuse, pour couvrir les Pays-Bas.

Mais il y avait dans cette entreprise tant de chances contraires que, plus tard, quand Dumouriez eut décidément trahi la France, les coalisés supposèrent que la trahison remontait aux premiers jours de février et que Dumouriez avait conduit son armée en Hollande dans l'intention délibérée de découvrir les Pays-Bas et d'ouvrir les voies à l'armée impériale. C'est une hypothèse fausse : Dumouriez avait besoin de la victoire pour jouer auprès de tous auprès de la coalition comme auprès de la France, le rôle qu'il se réservait. Livrer son armée, c'était livrer son gage. Et toute défaite, en affaiblissant son prestige, nuirait à ses combinaisons. Mais ce qui est terrible pour lui, c'est que l'ennemi ait pu lui prêter un semblable dessein. Et bien que dans ses *Mémoires* Dumouriez développe un plan tout contraire, je me demande si, tout d'abord, en avril, quand il se fut rendu auprès de l'ennemi, il ne laissa pas s'accréditer, au moins par son silence, cette légende déshonorante pour lui. Le baron de Steding, ambassadeur de Suède à la Cour de Saint-Pétersbourg, écrit au duc de Sudermanie, régent de Suède, le 26 avril :

« L'impératrice (de Russie) a reçu, à la fin de la semaine dernière, le plan qui avait été concerté entre MM. Clairfayt (général autrichien) et Dumouriez, d'après lequel ce dernier a agi, depuis le commencement de cette campagne. *L'attaque de la Hollande, les dispositions des Français sur la Meuse et sur le Rhin : tout avait été concerté depuis longtemps.* Cependant la cour de Vienne n'en avait rien communiqué ni à celle de Saint-Pétersbourg ni aux autres puissances coalisées : ce qui était très prudent, a beaucoup déplu ici. Toute cette intrigue avait été conduite par le comte de Mercy, et MM. Co-

benzl et Spielman ont été éloignés des affaires pour n'avoir pas voulu y entrer. »

Encore une fois, ce n'est pas ainsi que Dumouriez a trahi. Ce sont là vanteries de diplomates autrichiens qui veulent attribuer à leur habileté les événements heureux. Et sans doute, pour ne pas blesser leur amour-propre, Dumouriez laissait dire. Il semble même qu'il a encouragé la légende par quelques paroles vagues. Fersen, dans une lettre du 29 avril, écrite de Bruxelles au régent de Suède, raconte qu'il « a causé longuement » avec Dumouriez à Aix-la-Chapelle.

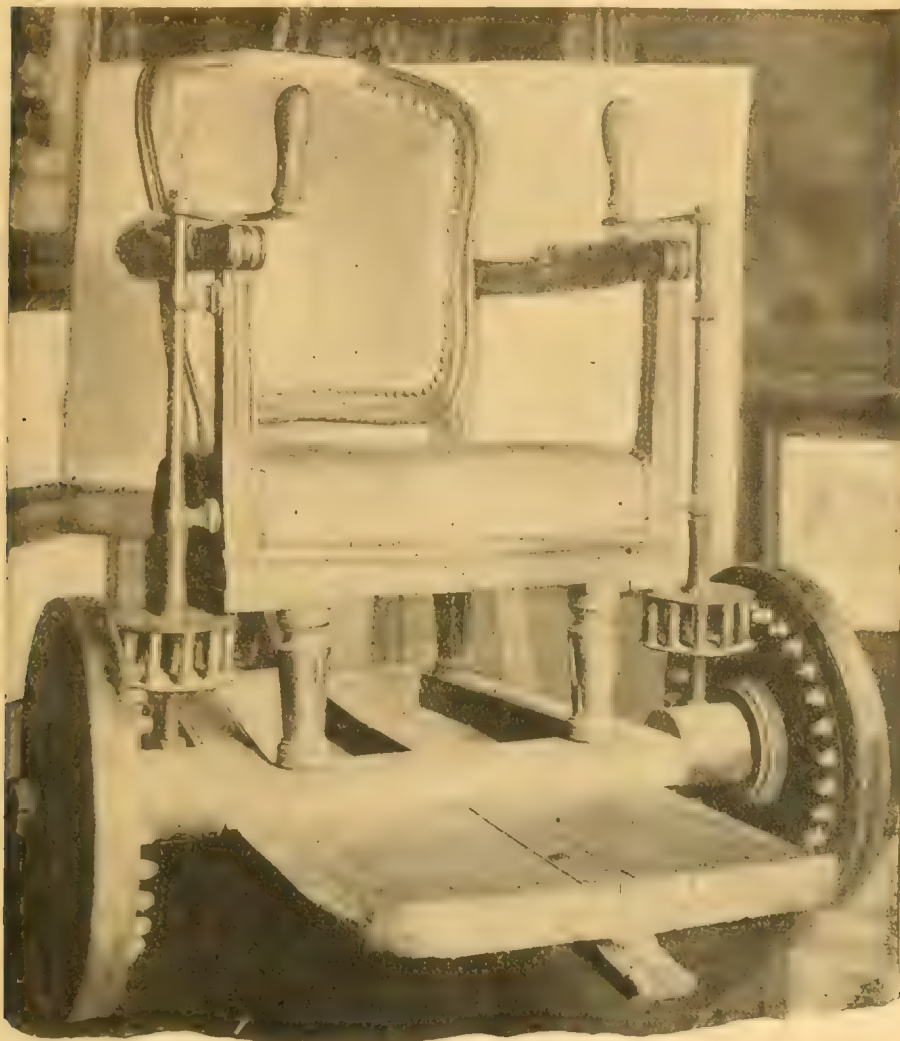
« Enfin, la conversation avec Dumouriez m'a persuadé, encore plus que je ne l'étais, qu'aucun bon mouvement n'a dicté sa conduite, et qu'elle ne l'a été que par l'impossibilité qu'il avait reconnue de résister plus longtemps, et le désir qu'il avait de se sauver de la chute générale et de faire oublier tous ses torts par un grand service. *Il y avait plus de trois mois qu'il avait pressenti cette nécessité et qu'il avait négocié pour cet objet.* »

Quand il parlera ainsi, Dumouriez se calomniera lui-même : et il ne faut pas que les complaisances misérables, par lesquelles il exagérait et antidatait sa trahison, faussent pour nous le sens de sa campagne de Hollande. Il désirait et il voulait la victoire. Et il ne savait pas au juste, à ce moment, quel usage il en ferait. Peut-être, selon le plan exposé dans ses *Mémoires*, il se tournerait contre la Révolution, peut-être aussi essaierait-il, par l'éclat renouvelé et accru de son prestige, de la séduire, de l'entraîner à sa suite et de la gouverner. C'est sans doute dans cette vue qu'il lançait contre le stathouder une proclamation toute vibrante de l'accent révolutionnaire. Il allait ainsi, flottant entre des pensées incertaines, mais animé de cette infatigable espérance qui était comme le ressort de son être et l'excellence de sa nature.

D'un premier élan il s'empare de Bréda, où les soldats français dansent la *Carmagnole* sur le glacis de la citadelle, et de Gertruydenberg : et comme s'il fallait qu'une griserie d'orgueil et de conquête se mêlât aux victoires de la liberté, Condorcet et Delaunay, annonçant dans leur journal la prise de Gertruydenberg écrivent : « Ainsi l'armée des sans-culottes a vengé les injures de Louis XIV ». Mais comme il poussait sa route sur Rotterdam il apprit que le prince de Cobourg s'était porté sur la Ruhr, puis sur la Meuse, avait débloqué Maëstricht, enlevé Aix-la-Chapelle, refoulé les forces françaises surprises et désemparées, et occupé Liège. C'était un coup terrible. C'était la Révolution obligée soudain à la défensive. Mais dans cette crise, la Révolution ne désespère pas d'elle-même et elle ne désespère pas de Dumouriez. Il semble même que son autorité s'accroît de ces revers inattendus. C'est parce qu'il n'était pas là que l'armée de Belgique a été surprise. Lui parti, elle est comme sans âme.

De Liège, le 3 mars, les commissaires de la Convention, Gossuin, Delacroix, Merlin, écrivent au Comité de Défense générale :

« Le général Valence assure que, si Dumouriez n'arrive pas sur-le-champ, il ne peut répondre des événements. » Et il semble bien en effet que si Cobourg avait pu passer la Ruhr et pénétrer ainsi du bassin du Rhin dans celui de



Fauteuil mécanique de Couthon.

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

la Meuse, c'est à la négligence des généraux que cet échec grave était dû : Danton, qui était revenu en Belgique pour préparer l'annexion et surveiller de près les événements, sentit l'immensité du péril. La Belgique reprise par l'ennemi, Dumouriez coupé de la France et perdu en Hollande, c'était tout son plan, à lui Danton, qui croulait, et lui-même pouvait être enveloppé dans le désastre. Il se hâta vers Paris, pour avertir la Convention, pour prévenir les paniques, secouer la torpeur et soulever de nouveau contre l'étranger,

comme en août et septembre 1892, toute la force héroïque de la Révolution. Ces redoutables événements provoquèrent à Paris trois courants d'opinion bien distincts. D'abord, les Girondins qui avaient été partisans de la guerre, qui l'avaient déclarée, et qui, par le Comité de défense formé depuis le 1er janvier et où ils dominaient, en avaient eu en somme la direction, sentirent que la responsabilité des défaites allait peser sur eux. Ils auraient pu la porter sans fléchir s'ils avaient renoncé à leurs récriminations éternelles, s'ils s'étaient rapprochés de Danton, engagé comme eux en quelque mesure, et s'ils s'étaient associés de plein cœur aux mesures de défense nationale. Ils aimèrent mieux d'abord se faire illusion à eux-mêmes et au pays, et réduire presque à rien, puérilement, les échecs et le danger. Il était évident, dès les premières nouvelles, que la situation était grave, que puisque l'ennemi avait surpris nos forces sur la Ruhr, et marchait sur la Meuse, la Belgique était menacée. Trois lettres écrites de Liège les 2 et et 3 mars par les commissaires de Belgique au Comité de défense faisaient connaître la gravité de la situation, et notaient, pour ainsi dire d'heure en heure, la croissance du danger. La première, du 2, disait :

« Nous sommes arrivés à Liège à 6 heures du matin, et à l'instant nous avons appris que notre avant-garde avait été obligée d'évacuer cette nuit Aix-la-Chapelle et de se replier sur Hervé (où nous nous rendrons demain)... Cet échec, dont nous n'avons pas encore tous les détails, a fait tenir ici des propos qui, par leurs suites, pouvaient devenir très funestes. »

C'est la menace d'un soulèvement de la Belgique au premier échec de la France. Le 3 mars, à 9 heures du soir, ils écrivaient :

« Nous vous avons écrit ce matin, par un courrier extraordinaire, pour vous informer des mouvements de l'ennemi, de la retraite de nos cantonnements d'Aix-la-Chapelle, et de la cessation du bombardement de Maëstricht. Depuis ce matin, le général Thouvenot, chef de l'état-major, est parvenu par une activité et un sang-froid au-dessus de tout éloge à rallier tous les bataillons qui s'étaient dispersés en désordre dans cette ville et à les faire retourner sur Hervé... Les généraux Valence et Thouvenot ont pris toutes les mesures nécessaires pour mettre les équipages et les approvisionnements à couvert des entreprises de l'ennemi, et de notre côté, nous avons aussi pourvu à la conservation du trésor public du pays de Liège... »

Ainsi, l'armée française était en retraite, et un moment presque en déroute, puisqu'il fallait la rallier : Aix-la-Chapelle était évacué, et les Français se préparaient à lever le siège de Maëstricht puisqu'ils avaient arrêté le bombardement. Liège était menacé. Le 3 mars, en une nouvelle lettre, les commissaires sonnent le tocsin d'alarme.

« Nous devons ajouter que tout est dans une position effrayante, que l'armée retirée d'Aix-la-Chapelle et des environs est presque entièrement débandée, que l'ennemi sera peut-être demain, peut-être même ce soir, à

Liège, dans Liège où sont réunis tous nos approvisionnements et qui renferme des trésors immenses. Nous ne vous parlons ainsi que d'après ce que dit le général Valence lui-même... Nous travaillons à rallier les fuyards, nous employons tous nos moyens auprès de l'administration provisoire et des citoyens pour que le peuple de Liège nous seconde et supplée à la pénurie de notre armée. Les dangers résultant de cette pénurie sont d'autant plus imminents que l'ennemi est très fort en cavalerie et que nous n'en avons presque pas. »

C'était signé de Gossuin, de Delacroix et de Merlin (de Douai). Vraiment, c'était grave et c'était suffisamment précis. Pourtant le Comité de défense, où dominait l'inspiration girondine, cacha d'abord ces lettres à la Convention. Et voici à quelles proportions le journal de Brissot réduit les événements (numéro du jeudi 7 mars) :

« Une lettre très alarmante des commissaires dans la Belgique était parvenue au Comité de défense générale. Le Comité et le ministre de la guerre s'étant accordés *à y ajouter peu de foi*, on n'a pas cru devoir la communiquer à la Convention. Mais des membres de la Montagne en ont eu connaissance et ont exigé qu'elle fût lue. *Certes, il fallait être complice des Prussiens ou des parieurs à la Bourse pour en demander la lecture.* Boyer-Fonfrède a répondu que ce n'était pas parce que cette lettre annonçait un revers, *mais parce que le contenu en était peu vraisemblable*, que cette lettre n'avait pas été lue, que d'ailleurs le ministre devait faire un rapport contradictoire. Il a ajouté que les commissaires avaient écrit, dans une autre circonstance, que si on n'envoyait pas vingt bataillons à Bruxelles, cette ville allait être en feu; que les bataillons n'ont pas été envoyés, et que la fâcheuse prophétie des commissaires ne s'est pas réalisée...

« Le ministre de la guerre discute cette lettre (des commissaires); il observe que le léger échec que nous avons essuyé sur la Roer ne portait pas un caractère aussi alarmant, et ne pouvait pas avoir les suites qu'annoncent les commissaires; il ajoute qu'*il était impossible* que les ennemis se portassent sur Liège, puisque la Meuse est bordée de postes bien défendus, que d'ailleurs Miranda et Valence avaient des forces suffisantes pour repousser toute attaque; qu'il leur avait ordonné de se réunir, et même de livrer bataille s'il le fallait. »

Et Manuel, ce même jour, a des effusions idylliques : « L'arbre de la liberté, c'est un olivier ». Même après la séance du 8 mars, où Delacroix, rentré de Belgique avec Danton, a mis la Convention en garde contre l'optimisme des généraux et du ministre, et exposé nettement la gravité de la situation, *le Patriote français*, gêné cependant par la précision plus grande des mauvaises nouvelles, continue à atténuer, à voiler les événements. Il n'a pas un seul cri véhément contre l'ennemi, mais d'éternelles déclamations contre « les anarchistes ».

« *Si nous avions essuyé une défaite*, je dirais que l'adversité est l'épreuve du républicanisme, je dirais que le sort de la liberté ne tient pas à l'issue d'un combat, je dirais que rien n'est perdu, puisque nous vivons encore et que nous sommes résolus à ne pas survivre à la liberté. Mais quelques postes mal gardés se sont laissés surprendre ; une ville ouverte a été occupée par les ennemis ; ils ont gagné un terrain qu'aucune position forte ne pouvait défendre, et voilà l'alarme sonnée, et voilà des hommes qui comparent notre situation à celle du mois de septembre, et qui font grand étalage de courage républicain qu'on prendrait pour de la peur ! Sans doute, il faut agir comme si nous étions vaincus, parce que si nous étions vaincus, nous ne songerions qu'à nous venger ; sans doute il faut que les Français fassent un dernier effort dans cette campagne, mais si on veut les y porter en exagérant les dangers, c'est calomnier leur patriotisme et leur courage. »

Dumouriez, lui aussi, aurait voulu tout d'abord se cacher la gravité du péril. Il sentait bien que si on s'affolait ou même si on s'effrayait, on allait le rappeler en Belgique, et il lui était douloureux de renoncer à sa marche conquérante en Hollande, d'abandonner, pour ainsi dire, sa propre victoire pour se replier en Belgique et se débattre péniblement dans la défaite de ses lieutenants. Il essaya, tant qu'il le put, de maintenir son plan.

« Nous recevons en ce moment, écrit Merlin le 7 mars, une lettre du général Dumouriez, datée de Maëstricht, le 4 mars, par laquelle il nous annonce que ce jour-là même, à 4 heures et demie de l'après-midi, il est entré dans la ville de Gestruydenberg. Il ajoute que ce succès doit nous consoler des accidents qui nous sont arrivés, parce qu'il ouvre entièrement la Hollande. Gestruydenberg, c'est encore lui qui parle, est presque aussi fort que Bréda, à cause de ses inondations et de ses ouvrages extérieurs qui le rendent inaccessible. *Il nous assure enfin que la continuation de son plan peut seule raviver la Belgique.* »

Il dit, dans ses *Mémoires*, combien il insista dans ce sens :

« L'armée était entièrement découragée ; elle s'en prenait à ses officiers généraux, surtout à Miranda, qui courut même des risques. Cependant le général Valence aidé du général Thouvenot parvint à remettre un peu d'ordre, mais la désertion fut énorme. Plus de dix mille hommes se retirèrent jusqu'en France. L'armée demandait à grands cris le général Dumouriez. Les commissaires de la Convention lui envoyaient courrier sur courrier pour le faire revenir. *Il mandait toujours qu'on pouvait tenir dans la position de Louvain, où on avait rassemblé l'armée, et qu'il n'y avait encore rien de perdu, si on lui laissait le temps d'exécuter son expédition.* »

Mais la situation était intenable. A vrai dire, il n'y avait plus en Belgique de commandement. Il n'y avait qu'une cohue de généraux en pleine discorde et en plein désarroi, attendant le retour de Dumouriez comme le salut, et immobilisés à Louvain par leur impuissance à adopter un plan commun. Les

commissaires de Belgique, dans une lettre du 11 mars, constatent ce navrant état de choses :

« Les généraux ont exécuté le plan que nous avons dit de se retirer entièrement sur Louvain, en laissant seulement l'avant-garde vers Tillemont... Ils se croient, dans l'état où ils sont, à l'abri de toute surprise. *Ils n'ont voulu prendre entre eux aucun plan ultérieur, s'en rapportant entièrement à Dumouriez, qu'ils ont sollicité de venir... Vous voyez, dans la détermination que les généraux ont prise de tout suspendre jusqu'à ce que Dumouriez eût prononcé, un effet de la composition extraordinaire du corps de troupes qui est rassemblé sur Louvain. Il est formé des trois armées des Ardennes, du Nord, de la Belgique, ayant chacune leurs généraux, savoir : Valence, Miranda, Lanoue, chacune leur état-major. Les trois généraux, foncièrement égaux en pouvoir, ne sont pas d'un caractère qui s'allie facilement l'un avec l'autre. Les délibérations sont longues et difficiles à consommer. L'exécution éprouve les mêmes entraves de la part des trois états-majors qui doivent y concourir également, mais qui sont indépendants l'un de l'autre.* Le défaut d'harmonie entre les généraux serait d'une conséquence funeste s'il subsistait. La présence de Dumouriez va le faire cesser, il donnera son plan que tous sont également disposés à suivre. »

Mais quelle tentation pour Dumouriez! Quel mélange, en son âme, de douleur et d'orgueil!

« Les commissaires de la Convention, écrit-il dans ses *Mémoires*, s'en allèrent précipitamment à Paris, y firent un rapport si alarmant, peignirent si vivement la consternation des soldats, qu'il fut décidé que le général Dumouriez pouvait seul remédier à des dangers aussi éminents et sauver l'armée, qu'on lui envoya l'ordre le plus absolu d'abandonner l'expédition de Hollande, et d'aller sur-le-champ se mettre à la tête de la grande armée. Il reçut cet ordre le 8 au soir, et il partit le 9 au matin, le désespoir dans l'âme. »

Oui, c'était une tentation funeste, car le général déjà désespéré se disait en même temps qu'il était la seule ressource de la France, que sans lui elle ne pouvait rien. Ainsi se déposent peu à peu dans un cœur d'homme les éléments troubles dont se forme la trahison.

Mais quel contraste entre la gravité de la crise et les vagues propos du journal girondin! Chose curieuse! Il semble que Brissot, qui avait des amis pourtant au Conseil exécutif provisoire comme au Comité de défense générale, et qui se flatte toujours d'être bien renseigné, parle en ce moment dans le vide. *Le Patriote français* du 9 mars (qu'on remarque cette date) écrit :

« *A portée de savoir la vérité,* nous pouvons attester, d'après les hommes instruits des faits, que si Liège est évacué, Liège n'est pas pris (ou du moins on n'en sait rien), que si l'ennemi peut marcher sur Liège, il peut aussi, par cette marche, s'exposer à être battu et qu'ainsi l'on peut encore espérer pour cette ville. *Nous pouvons attester, d'après les gens de l'art, qu'il est impos-*

sible à l'ennemi de s'enfoncer dans la Belgique. Nous pouvons attester enfin que l'ennemi n'est pas aussi nombreux qu'on dit, qu'il est inférieur à notre armée, que Dumouriez n'est point coupé *et continue son expédition pour la Hollande.* »

Or, pendant que Brissot s'obstinait ainsi, le désastre de Liège, d'où les administrateurs patriotes avaient été obligés de fuir, était connu à Paris, commenté aux Jacobins, et c'est dans la journée du 8 que le Conseil exécutif provisoire, d'accord très probablement avec le Comité de défense générale, informé dans le détail par Delacroix et Danton, décidait de rappeler Dumouriez de Hollande. Décidément la Gironde perdait pied.

Même le grand Condorcet semblait à ce moment s'enfoncer dans sa haine contre Robespierre. Dans le débat qui avait eu lieu à la Convention, le 5 mars, sur les émigrés, Robespierre avait demandé qu'on examinât de près et qu'on renvoyât au Comité des propositions de clémence qui lui paraissaient dangereuses. Il s'agissait des enfants des émigrés ; à quel âge commencerait leur responsabilité ? Quelques-uns inclinaient à les regarder comme irresponsables jusqu'à dix-huit ans.

« Oui, s'écriait Robespierre, c'est une pensée d'apparente humanité, mais lorsque les fils, les filles des émigrés, âgés de seize ou de dix-sept ans, viendront, à l'abri de vos lois, fomenter la guerre civile, quand ils représenteront dans les régions fanatisées la famille absente, quel coup terrible à la Révolution ! Songez, s'écriait-il, que nous sommes en plein combat. »

Et les événements de la Vendée, où les jeunes fils des émigrés, où les jeunes filles même vont jouer un rôle décisif, donneront demain raison aux craintes de Robespierre. Or, c'est par l'outrage, c'est par des paroles méprisantes que Brissot, dans son journal, mais aussi Condorcet lui répondent. On dirait que Condorcet, depuis qu'il a proposé un plan de Constitution, depuis qu'il a entrevu la gloire d'être le législateur révolutionnaire de la démocratie, est tout entier obsédé par cette pensée ; il est à demi indifférent aux événements qui ne se rapportent point à cet objet, et s'il soupçonne en un homme la volonté d'ajourner ce débat, qui seul lui paraît essentiel, il le poursuit de sa haine. Il semble un moment, le 6 mars, qu'il invite les partis à se rallier, à s'unir sous le coup des dangers inattendus qui menacent la Révolution :

« Repousser les tyrans ligués contre nous, donner au peuple français une Constitution qu'il a sans doute bien le droit d'attendre après quatre années de révolution, voilà les seuls intérêts de la nation, et les seuls devoirs de ses représentants sont de tout sacrifier à ces grands intérêts.

« Quoi ! l'Europe presque entière est conjurée contre nous, *et nous songerions à nos ennemis personnels ! L'édifice national ébranlé demande de toutes parts une main réparatrice, et de petites querelles de partis ou d'opinions nous agiteraient encore !* »

C'est admirable, mais de quel ton le lendemain, dans un article signé de Condorcet et de Delaunay, la *Chronique de Paris* parle-t-elle de Robespierre, à propos de son opinion sur les émigrés ?

« *Quand on ne se trouve jamais ni un sentiment dans le cœur, ni une idée dans la tête, quand aucune instruction ne supplée au défaut d'esprit, quand même on n'a pu, malgré ses efforts, s'élever au petit talent de combiner des mots, et que cependant on veut être grand homme, comment faire ? Il faut bien, à force d'actions extravagantes, mériter, non les suffrages du peuple (il commence à ouvrir les yeux), mais la protection des brigands.* »

Ainsi, dans la crise qui s'ouvrait, la Gironde ou affectait de ne pas voir le péril, ou s'enfermait dans le pédantisme de ses haines.

Mais, d'un bond, une partie des révolutionnaires s'était jetée à l'extrémité opposée. Les *Enragés*, puissants aux Cordeliers et dans quelques sections, grossissaient le danger, affirmaient nettement, comme désormais certaine, la trahison de Dumouriez, et demandaient que les Girondins, complices du traître, fussent chassés de la Convention et livrés à la justice des lois. Les nouvelles des défaites, qui n'arrivaient à la Gironde que d'un pied boiteux, semblaient avoir des ailes pour se hâter vers les violents. *Le Patriote français* se demande, le 8 mars :

« Est-ce par terreur panique, est-ce par une intention perfide que des malveillants se plaisent à exagérer les mauvaises nouvelles ? On a répandu ce soir avec affectation dans les groupes, dans les sections, que Liège et Bruxelles étaient pris, que l'ennemi marchait sur la France, que Dumouriez était perdu... et ces nouvelles étaient suivies d'exhortations à se défaire des traîtres, à couper des têtes, etc. »

Ce n'était ni panique, ni calcul, mais accommodation naturelle des esprits violents aux événements violents. Et tout ce qu'ils disaient ou était vrai ou allait l'être. Varlet allait partout, soufflant le feu. C'était tout un plan de révolution nouvelle que proposaient quelques sections exaspérées. Il ne s'agissait pas seulement de mutiler la Convention, où des traîtres avaient pactisé avec Dumouriez le traître. Il s'agissait de mettre en tutelle toute la Convention incapable d'une action vigoureuse. C'est le département de Paris, dont les révolutionnaires les plus véhéments auraient disposé à leur gré, qui aurait désigné les députés suspects. La section des Quatre-Nations adressait un appel en ce sens aux autres sections :

« Républicains, voulez-vous être libres ? Voulez-vous sauver la patrie ? Écoutez-nous : nul doute que l'invasion de la Belgique ne soit l'œuvre de la faction impie qui paralyse la Convention nationale et déchire le sein de la République. On reconnaît le complaisant des rois, le héros du camp de la Lune, le traître Dumouriez, au succès de nos ennemis. Les défenseurs de la patrie se lèvent, mais ils jettent au dedans leurs premiers regards sur les chefs de la conspiration ; au moment où il faut agir, ils ne s'arrêteront point à vous

peindre les menées odieuses des Roland, des Brissot, des Gensonné, des Guadet, des Pétion, des Barbaroux, des Louvet. Oui, que de tous les Français libres, ces traîtres soient plus que démasqués, car ils ont la conviction intime de leur trahison; ils pensent que la nouvelle proposition faite ces jours-ci par des patriotes d'établir un nouveau tribunal révolutionnaire, et celle de la destitution des ministres sont des palliatifs insuffisants, de fausses mesures, puisqu'elles n'atteignent qu'indirectement les assassins de l'intérieur qui trouvent un point de ralliement au cœur même de la Convention. Ils demandent comme mesure suprême, et seule efficace, que le départément de Paris, partie intégrante du souverain, exerce en ce moment la souveraineté qui lui appartient; qu'à cet effet, toutes les sections et cantons soient convoqués pour autoriser l'assemblée électorale du département de Paris à révoquer et rappeler les mandataires infidèles et indignes d'être les représentants de la République. »

Varlet lisait aux Cordeliers une adresse dans le même sens, et les Cordeliers affirmaient la trahison de Dumouriez et la nécessité d'en finir avec les traîtres. Chose curieuse, et qui montre bien que Jacques Roux continuait son action souterraine et profonde. Sans doute il voyait avec complaisance une agitation qui, en tendant tous les ressorts de la Révolution, préparait l'avènement des partis extrêmes, et il n'était pas fâché d'un mouvement qui, en débordant Robespierre et même Marat, les embarrassait. Mais, même au plus violent de la crise politique et nationale, il ne veut pas que le caractère économique des revendications populaires s'atténue. C'est le programme social qui doit être porté haut par les événements soulevés, et il faut que « le tonnerre » des lois contre les agioteurs et les monopoleurs domine tout le fracas de la bataille et tout le tumulte des partis. Jacques Roux laisse Varlet s'engager à fond dans la révolution politique. Mais lui, suscite sa section, la section des Gravilliers, pour que, le 9 mars, elle aille de nouveau à la Convention parler au nom de la misère :

« La section des Gravilliers n'a pas fait en vain le serment de défendre la République; le sang même de nos frères d'armes, qui a rougi les plaines de Jemmapes, enflamme notre courage, en raison des dangers de la chose publique. Mais si la gloire nous appelle sur les frontières, notre devoir est d'assurer dans l'intérieur de la République la paix, la liberté et le bonheur. La nation ne vous a honorés de sa confiance que pour maintenir l'égalité par le règne des lois qui tournent à l'avantage non des gouvernants, mais des gouvernés; non des riches, mais de la classe laborieuse et vertueuse de la société; des lois enfin qui soient fondées sur les principes de la raison et de la justice éternelle.

« Depuis quatre ans que nous sommes en révolution, il faut vous le dire avec courage, la liberté n'a été qu'un vain fantôme ! Les intrigants, les hypocrites et les fripons nous ont opprimés, à l'ombre de la loi qu'enfantèrent l'or-

gueil et la corruption, et le décret qui déclare l'argent une marchandise a été la source des malheurs publics, la cause unique de l'agiotage qui dévore l'empire, la cause du brigandage, des accaparements, la cause de la cherté des comestibles de toute espèce.

« Mandataires du peuple, il est temps de sauver la République. Les ennemis les plus acharnés à sa perte sont ceux qui ruinent, affament et désespèrent le peuple ; ceux qui tolèrent le crime le partagent.

« Eh quoi ! pendant que nos bataillons déploient au dehors l'étendard de



CHAUMETTE.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

la vengeance nationale, souffrirez-vous plus longtemps que les femmes et les enfants de nos braves volontaires gémissent et expirent sous les coups de l'aristocratie de la fortune ? Seriez-vous encore sourds à la voix des citoyens de cette ville immense, que les amis du défunt roi, secondant la rage des émigrés et des conspirateurs, tentent de subjuguer par la famine et la misère pour se venger de leurs efforts contre sa tyrannie ? Cependant, réfléchissons-y bien, il n'y a pas de liberté sans bonnes lois ; il n'y a pas d'égalité lorsqu'une classe d'hommes affame et trahit l'autre impunément.

« Mandataires du peuple, voulez-vous donc que la France se lève toute entière ? Frappez de mort les égoïstes qui, par le monopole, tuent les citoyens que l'âge et les infirmités retiennent dans leurs foyers ; faites enfin éclater le

tonnerre de la puissance qui vous est déléguée sur ces tigres qui font des commerces qui nuisent aux trois quarts des hommes, qui entassent dans les greniers de l'avarice les denrées de première nécessité et les subsistances auxquelles les hommes ont un droit légal du moment qu'ils voient le jour...

« Mandataires du peuple, nous demandons donc, au nom du salut de la République française, le rapport du décret qui a déclaré l'argent marchandise...

« Nous vous demandons des lois répressives de l'agiotage et des accaparements.

« Nous vous demandons que vous établissiez une contribution appelée l'impôt de la guerre, de manière que celui qui a plus de quinze cents livres de rente paie le quart du surplus pour encourager le départ des volontaires et subvenir à l'entretien des femmes et des enfants..... La patrie a le droit de disposer de nos bras. Mais les mandataires du peuple doivent ouvrir le trésor de la nation à ceux qui sont dans l'indigence, à celles qui souffrent de l'absence de leur époux. Ils doivent purger la République des traîtres qui, par leurs calculs usuraires, lui portent sans cesse le coup de la mort; ils doivent enfin consulter les vœux du peuple, guérir ses maux, prévenir ses besoins et tout faire pour son bonheur, s'ils ne veulent pas vivre déshonorés et mourir, comme le dernier roi des Français, du supplice des traîtres. »

Ce n'est pas Jacques Roux, désavoué à ce moment de tout côté, qui affronte la Convention, mais c'est bien sa pensée, c'est bien cet esprit de système qui ramène à une idée fixe et centrale tous les événements. Dans la mort du roi, les Gravilliers avaient vu surtout la revanche de la misère; dans la crise nationale et révolutionnaire de France, ils voient surtout l'occasion d'affirmer à nouveau leurs vues sur le monopole. C'est comme le manifeste social par lequel Jacques Roux cherche à lier d'avance la nouvelle révolution qui s'avance. Il met sa marque systématique sur l'agitation, brouillonne au demeurant, de Varlet et des Cordeliers. Ceux-ci ne pouvaient réussir à provoquer un soulèvement.

D'abord, si grave que fût la situation, elle ne semblait point désespérée. Or, pour que le peuple portât atteinte à la Convention, il aurait fallu un accès de désespoir. De plus, pour perdre les Girondins il fallait, en les solidarisant avec Dumouriez, démontrer que celui-ci trahissait. Mais, à ce moment, la trahison de Dumouriez n'était pas démontrable, parce qu'elle n'était pas encore. Il était tenté de trahir, mais aucun de ses actes n'était encore un acte de trahison. La marche sur la Hollande avait été désirée par tous les révolutionnaires; l'échec d'une armée, où il n'était plus, ne pouvait lui être imputé avec certitude. Dénoncer à ce moment Dumouriez, c'était tourner contre la Révolution une force inquiétante déjà et obscure, mais qui pouvait encore servir la Révolution. C'était, sans preuves précises, rejeter à l'ennemi le seul général qui inspirât confiance à l'armée. Et Dumouriez, tant qu'il restait de-

bout, couvrait la Gironde. Car comment accuser les Girondins de trahison, quand on laissait à la tête de l'armée un homme qu'ils avaient choisi?

Ainsi, ni l'optimisme frivole et intéressé de la Gironde, ni la violence forcenée et prématurée des *Enragés*, du groupe Varlet, des Cordeliers ne répondaient au large mouvement de la conscience révolutionnaire. Le peuple se levait d'un élan héroïque pour refouler l'étranger qui semblait menacer de nouveau, pour secourir les patriotes de Belgique, victimes de leur dévouement à la liberté. Il savait bien qu'il y avait à la Convention des hommes agités et débiles qui n'avaient pas voté la mort du roi, qui fatiguaient la nation de leurs chicanes et de leurs déclamations. Mais entamer la Convention, c'eût été entamer la patrie elle-même, c'eût été faire brèche dans la puissance nationale, dont il voulait précisément maintenir l'intégrité. Tous ceux qui s'enrôlaient et prenaient le fusil laissaient à la Convention le soin de démasquer elle-même et de réduire à l'impuissance les intrigants. Eux, ils voulaient combattre, et sur cette terre de Belgique vers laquelle ils se hâtaient brillait encore la gloire de Jemmapes. Ils n'avaient pas réussi encore, malgré les premiers soupçons et les premiers doutes, à arracher de leur cœur le nom de Dumouriez, qui s'y confondait avec les premières victoires de la liberté.

Robespierre, Danton, Marat, Chaumette, Hébert, toute la Montagne et toute la Commune de Paris, formaient à ce moment, entre la Gironde et les Enragés, le vrai centre ardent et agissant de la Révolution. A coup sûr, si on regarde de près, on démêle dans la pensée de tous bien des nuances, bien des différences secrètes. Mais ils sont unis pour montrer au peuple tout le péril que la Gironde lui cache, pour écarter les moyens violents que les Enragés proposent, et pour faire crédit à Dumouriez.

Robespierre, à son habitude, fait la part du soupçon. Il y a des traîtres : ce sont les généraux Lanoue, Stengel qui, par négligence sans doute volontaire, ont permis à l'ennemi de surprendre nos postes sur la Roer. Ces traîtres, il faudra les frapper. Il faudra purger l'armée du venin aristocratique. Mais, le premier, en homme qui a le sentiment profond des responsabilités, il s'applique, dans la séance du 8 mars, à prévenir la panique. La Révolution a traversé des périls bien plus graves. Qu'est la crise d'aujourd'hui auprès de celle du Dix-Août? Sur Dumouriez, on dirait qu'il hésite. Il ne veut pas s'engager avec lui, mais par cela seul qu'il ne le charge pas, il le couvre. Avec sa prudence et sa profondeur de calcul accoutumées, il se ménageait des issues en tout sens; il faisait allusion aux griefs que la Révolution croyait avoir contre Dumouriez, accusé par plusieurs de n'avoir pas poussé assez vigoureusement les Prussiens après Valmy, mais il n'insistait pas, et il paraissait attribuer les facilités de fuite qui furent laissées à l'ennemi à l'heureuse fortune de celui-ci, non à la trahison du général.

« Le plus célèbre des généraux du despotisme, celui dont le nom seul semblait un signal de destruction, *a fui devant un général à peine connu*

dans l'Europe. Le peuple de Paris, le peuple des départements a foudroyé de son courage invincible les satellites des tyrans. Plusieurs départements étaient envahis par des armées nombreuses et formidables; nous avons paru, et déjà elles n'étaient plus. Pourquoi tentent-elles aujourd'hui de nouvelles attaques? *Pourquoi n'avez-vous gardé qu'un instant l'espoir de les voir, avec leur prince et la monarchie prussienne, ensevelis dans les plaines de la Lorraine et de la Champagne? Grâce à leur heureuse destinée,* elles ont échappé; mais le peuple qui les a repoussées existe. »

Il n'est pas jusqu'à cette sorte d'anonymat où il réduit d'abord Dumouriez, le confondant avec la nation même dont il fut le guide improvisé, qui ne protège Dumouriez. Mais le 10 mars, Robespierre se découvre davantage. Il a appris sans doute que Dumouriez a été rappelé de Hollande, qu'il va grouper les forces françaises en Belgique et tenter un retour offensif contre les Impériaux. Comment pourrait-on sans crime le discréditer à ce moment et l'affaiblir? D'ailleurs, sa haine contre la Gironde trouve hautement son compte à cette apologie, prudente d'ailleurs, de Dumouriez. C'est le Conseil exécutif où dominent les Girondins qui a empêché Dumouriez (du moins Robespierre le croit) d'envahir la Hollande, il y a trois mois, avant que les Impériaux se fussent reformés.

« Le général Stengel est convaincu de trahison, et le décret d'accusation n'est pas encore porté contre lui. Quel est donc l'intrigant qui ne saisira pas l'occasion de trahir la nation française en jouant quelque temps le rôle de patriote et de républicain ?

« *Quant à Dumouriez, j'ai confiance en lui, par cette raison qu'il y a trois mois il voulut entrer dans la Hollande,* et que s'il eût exécuté ce plan, la révolution était faite en Angleterre, la nation serait sauvée et la liberté établie. (Quelle illusion ! mais il fallait accabler le Conseil exécutif girondin.)

« ***Dumouriez n'a eu jusqu'ici que des succès brillants, et qui ne me sont*** *pas à moi une caution suffisante pour prononcer sur lui.* Mais j'ai confiance en lui, parce que son intérêt personnel, l'intérêt de sa gloire même est attaché au succès de nos armes. *Au surplus la République existe, et quelque puissant que puisse être un général, sa faute ne resterait pas impunie;* je ne crois pas que jamais il la pût trahir impunément! »

Tout en se découvrant cette fois, par devoir patriotique et conscience révolutionnaire, comme Robespierre s'assure, à tout événement, une retraite! C'est une tactique suspensive et habile, mais qui n'est permise qu'à ceux qui, comme Robespierre, conseillent, critiquent, moralisent, et ne s'engagent jamais à fond dans l'action précise, qui toujours est compromettante. On a dit qu'il y avait en Robespierre quelque chose de félin. Je suis tenté de dire qu'il marche en effet au bord des responsabilités comme un chat au bord d'un toit. Il côtoie l'abîme, il ne s'y précipite jamais. C'est peut-être, en période de Révolution, le moyen de durer un peu plus que les autres. Mais que de-

viendrait la Révolution elle-même, si tous se réservaient ainsi, et s'il n'y avait pas des Danton ? Cette fois, malgré toutes ses réserves, Robespierre se livrait plus que de coutume.

Danton, hardiment, dès le 8 mars, déchire le voile de mensonge dont les généraux, le ministre, les Girondins couvraient le péril. Non, le danger est grand, mais plus grand encore, quand il est averti, est le courage de la nation :

« Il faut des dangers au caractère français pour trouver toute son énergie. Eh bien! ce moment est arrivé. Oui, il faut dire à la France entière : « Si vous ne volez pas au secours de vos frères de la Belgique, si Dumouriez « est enveloppé en Hollande, si son armée était obligée de mettre bas les « armes, qui peut calculer les malheurs incalculables d'un pareil événement? « La fortune publique anéantie, la mort de 600 000 Français pourraient en « être la suite. »

Ce n'est pas seulement une grande action de la France qui est nécessaire, c'est une action rapide, une action soudaine. Et Danton, ici encore, avertissant discrètement la Gironde de ses erreurs de tactique, montre que c'est le rôle admirable de Paris, d'être le ressort de la force française, le centre qui répond, par des vibrations puissantes et instantanées, au choc des événements. C'est la force de la France d'être ainsi ramassée en un grand cœur qui donne à la vie nationale plus diffuse le temps de se recueillir, de s'organiser. Donc, « il faut que Paris, cette cité célèbre et tant calomniée, il faut que cette cité qu'on aurait voulu renverser pour servir nos ennemis qui redoutent son brûlant civisme, contribue, par son exemple, à sauver la patrie. »

Mais il ne s'attarde pas à récriminer. Il veut seulement passionner les énergies, tourner une fois encore contre l'étranger les forces de la grande ville qui se consumerait elle-même de son propre feu. Et hardiment, comme s'il lui tendait la main sur le champ de bataille, il s'engage une fois de plus envers Dumouriez. Se méprenait-il tout à fait sur cet homme ? Était-il aveuglé ou seulement ébloui? Je crois bien que de son regard perçant il avait démêlé son égoïsme, son ambition étourdie et frivole, son génie d'intrigue subalterne. Et cela apparaît ici même jusque dans le curieux éloge qu'il fait de lui :

« Dumouriez réunit au génie de général l'art d'échauffer et d'encourager le soldat. Nous avons entendu l'armée battue le réclamer à grands cris. *L'histoire jugera ses talents, ses passions et ses vices*, mais ce qui est certain, c'est qu'il est intéressé à la splendeur de la République. S'il est secondé, si une armée lui tend la main, il saura faire repentir nos ennemis de leurs premiers succès. »

C'était sa maxime qu'il fallait utiliser les passions des hommes, et non point s'obstiner en vain à les arracher. Une âme pleine d'énergie, même trouble et équivoque, était une grande force. Et Danton se croyait capable,

par la force plus grande encore de son tempérament et de son génie, de maîtriser ces consciences incertaines, de les jeter à la Révolution : la fournaise en nourrirait sa flamme et rejetterait les scories. Noble orgueil audacieux, que je préfère à l'orgueilleuse prudence de Robespierre ! Danton savait que pour tirer de Dumouriez et de son armée tout l'effet utile, il fallait qu'une parole de confiance ardente et pleine allât au général assailli peut-être de tentations obscures, aux soldats dont la foi ne devait pas chanceler. Et à ses risques et périls, Danton se portait caution.

Il alla même jusqu'à couvrir, en quelque mesure, les généraux surpris sur la Ruhr, comme s'il eût voulu limiter le plus possible le soupçon de trahison.

« J'ai donné, dit-il, ma déclaration sur Stengel. Je suis bien éloigné de le croire républicain. Je ne crois pas qu'il doive commander nos armées. Mais je pense qu'avant de le décréter d'accusation, il faut qu'il vous soit fait un rapport ou que vous l'entendiez lui-même à la barre. Il faut de la raison et de l'inflexibilité ; il faut que l'impunité, portée trop loin jusqu'à présent, cesse. Mais il ne faut pas porter le décret d'accusation au hasard. »

Et la Convention se rallia à son avis.

On pouvait croire que Marat, qui si souvent avait dénoncé Dumouriez, allait profiter de l'événement pour l'accabler. Mais Marat, au contraire, s'unit à Robespierre et à Danton pour prévenir la panique, et il déclara que dans la crise soudaine qui venait d'éclater, Dumouriez devait garder le commandement, qu'on ne pouvait le lui enlever sans désorganiser l'armée, que ce serait folie et trahison. Ce n'est pas qu'il eût interrompu ses attaques. Il les avait au contraire continuées en janvier et février. Il publie, à la date du 24 janvier, une lettre injurieuse à Dumouriez, envoyée de Liège :

« Ils sont passés ces jours où gonflé des succès des armées sous tes ordres, couronné sur tous les théâtres, et célébré par mille voix mercenaires, tu pouvais dicter des lois à la Convention nationale, mais aujourd'hui que l'ennemi, placé en deçà du Rhin, cache aux yeux des Français la toile où sont crayonnées tes victoires, crois-tu pouvoir lui dire avec quelque assurance : « Quand même ma santé ne m'aurait pas forcé de demander un congé, je me « serais toujours rendu à Paris, pour y démêler la cause de la désorganisa-« tion de nos armées. »

« Et à qui donc faut-il la rapporter cette désorganisation ? A toi seul.

« Oui, un instant d'ambition t'a fait envahir le pays de Liège, et deux mois de vues particulières t'y ont arrêté. C'est du séjour que tu y as fait que vient cette désorganisation ; fier des succès qui ont couronné sa bravoure, le soldat voulait, pour ainsi dire malgré toi, placer le Rhin pour barrière entre la France et ses ennemis, et tu t'y es opposé. Attaché à un parti qui voulait par des escarmouches journalières détourner les vrais défenseurs de la patrie du centre commun des intérêts de la République, le tien était de les tenir toujours en haleine pour leur faire oublier que Louis le traître avait existé.

« Quoi! tu es républicain, et tu te plains des dénonciations faites contre toi; mais si ta conscience te rappelait un instant qu'elles ne peuvent qu'honorer l'homme qu'elles ne peuvent atteindre, tu n'en parlerais pas. Convaincu qu'elles ne sont que trop fondées, tu les cites pour parer les coups qu'elles peuvent te porter; mais est-ce te dénoncer faussement lorsqu'on a dit que tu devais chasser les ennemis au delà du Rhin, et que tu ne l'as pas fait? Est-ce te calomnier, quand c'est un fait qu'on met en avant? Je sais bien que tu te rejettes sur le défaut de fourrage, sur le dénûment de munitions où se trouvait l'armée; cette excuse semble te dénoncer elle-même; car quelle différence fais-tu du soldat cantonné au soldat combattant? Or, si, par les soucis des nouveaux administrateurs, il n'a manqué de rien au sein du repos, peux-tu dire que la subsistance lui eût manqué au milieu des combats?

« Si je voulais tourner contre toi-même les armes dont tu te sers, je te dirais : ce dénûment dont tu te plaignais, à qui peut-on l'attribuer? à Malus, de la tête duquel tu voulais détourner la responsabilité pour la placer sur la tienne; car c'était lui qui, à l'époque de ton entrée dans le pays de Liège, avait la surveillance sur la régie des vivres et sur celle des fourrages.

« Quoi! tu es républicain, et tu oses dire que de la honte ou de la gloire d'un individu dépend la gloire ou la ruine de la République! Crois-tu donc que parce que tu es déshonoré en ne secondant pas l'ardeur des soldats, la République française en soit moins respectable?

« Tu te plains des commis de la guerre. Est-ce parce qu'en rapprochant et les mesures que tu pouvais prendre, et tes opérations, ils mettent le public à portée de te juger?

« Protecteur nouveau, tu veux indiquer à la Convention nationale les changements qui sont à faire dans les ministères comme dans les administrations; mais penses-tu qu'en cédant à tes haines particulières elle mette un instant en balance ton intérêt personnel et celui de la République?

« Enfin, à chaque instant, tu parles de tes succès, et tu sembles vouloir cacher derrière toi l'armée entière à qui tu les dois. Crois-moi, quand on n'a qu'une branche de laurier pour s'appuyer, elle peut casser; alors ses feuilles ne peuvent plus ombrager le front du vainqueur qui s'en parait... »

Le 29 janvier, Marat revient à la charge en publiant une lettre à l'*Ami du Peuple :*

« Vous êtes certainement le premier qui ait ouvert les yeux sur le coquinisme de Dumouriez, sur ce vil intrigant qui n'a joué le patriote que pour soustraire ses vues ambitieuses, qui s'était fait pourvoyeur de nos armées pour assouvir sa cupidité, et qui voudrait, aujourd'hui qu'il est gorgé d'or (prix honteux de ses concussions et de ses brigandages), reprendre le commandement des armées de la République *pour s'ériger en petit souverain et se faire élire duc de Brabant.*

« Quoique vous nous l'ayez peint plusieurs fois d'après nature, je doute

que vous connaissiez la dixième partie de ses perfidies, et à quel point il est exécré du soldat.

« Dès qu'il eut pris le commandement de l'armée de La Fayette, il eut l'audace de se déclarer l'ennemi des gardes nationaux, notamment des Parisiens, et il en exigeait une soumission aveugle aux chefs qui n'avaient pas la confiance du soldat. « S'il y a parmi vous, leur disait-il souvent, un seul co-« quin qui ait l'insolence de mal parler des chefs, des croix de Saint-Louis, « ou de faire des motions, je le ferai raser et mettre au cachot jusqu'à ce qu'on « le renvoie les fers aux pieds et aux mains. » Vous avez vu de quelle manière révoltante il a traité les bataillons, le Mauconseil et le républicain, pour les punir d'avoir détruit le traître lieutenant-colonel du régiment du Dauphiné, pris en flagrant délit. »

Le 3 février, c'est Marat lui-même, qui dans son journal recommence l'assaut. Il s'est rallié à l'idée de Danton, à l'idée d'annexer la Belgique, mais c'est surtout pour l'enlever au gouvernement des généraux.

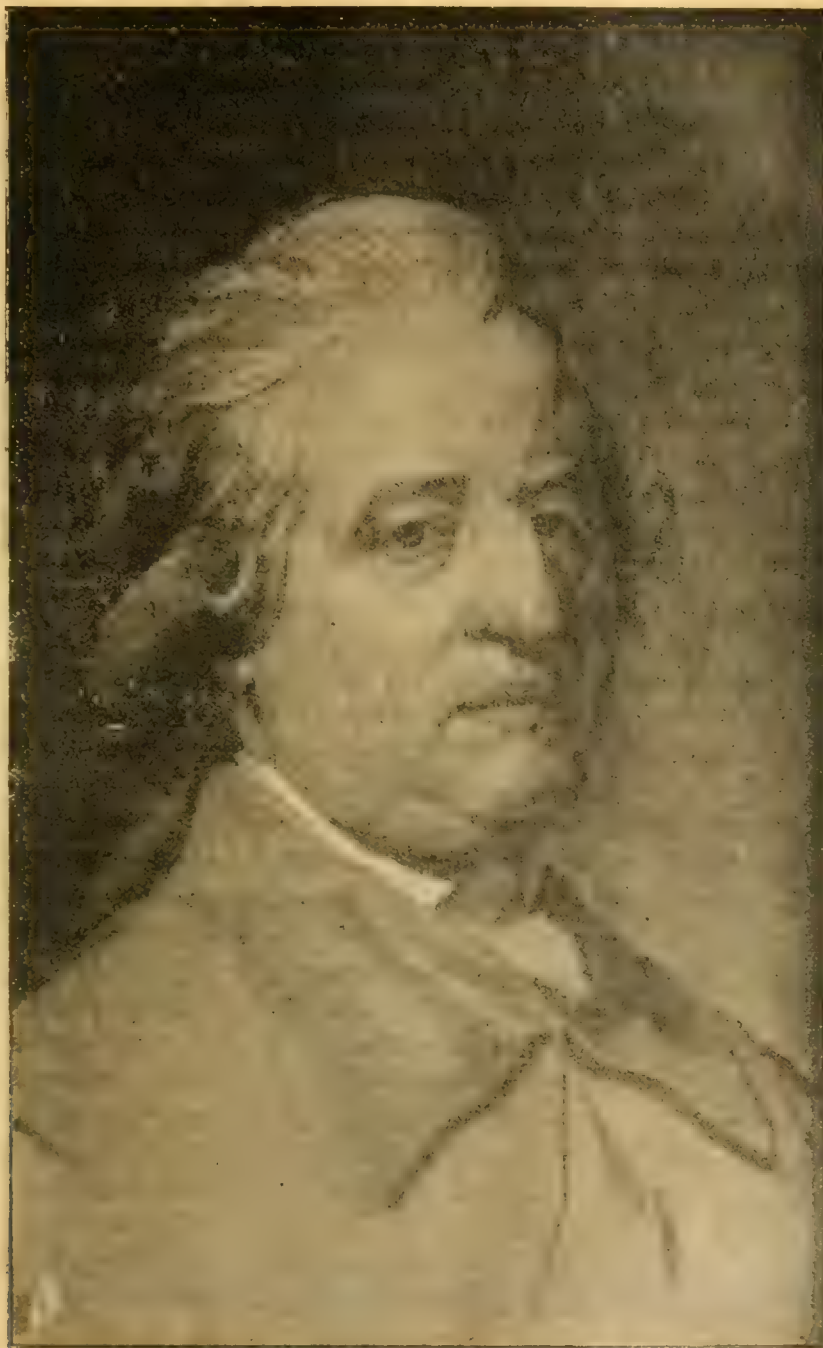
« La Belgique sera une acquisition plus importante encore (que celle du comté de Nice), non seulement par ses fortes barrières, mais par les forces redoutables qu'elle ajoutera à celles de l'État, en affaiblissant d'autant la maison d'Autriche, son plus mortel ennemi : car la Belgique faisait le plus beau fleuron de la couronne impériale. Son sol est excellent, sa population est considérable et ses richesses sont énormes. Sa réunion est surtout précieuse dans les circonstances actuelles, *car elle dejouera complètement les projets ambitieux conçus par quelques généraux dont les intelligences et les menées avec les ordres privilégiés belges tendaient à usurper la souveraineté de ces belles provinces ou à ménager à l'empereur le moyen de la reprendre, et dans les deux cas à ruiner les affaires de la république par la séduction et la défection des armées sous leurs ordres.*

« Il y a quatre mois que je ne cesse de démasquer les complots criminels de Dumouriez avec la noblesse et le clergé du Brabant, la preuve en a été donnée à la tribune par la lettre qu'a lue Cambon. Ainsi la voilà écrite de la main même du traître. *J'ose croire que l'engouement pour ce carabin, ancien valet de Cour, est totalement évanoui, et qu'en riant de la sottise de ses partisans, qui le représentent comme notre seul libérateur, passé, présent et futur, nous prouverons par le plan de défense que nous allons adopter, que la patrie peut très bien se passer de lui.* »

Le 8 février, Marat s'élève contre le remplacement de Pache et il l'impute à Dumouriez :

« Enfin, la faction Roland, dite des royalistes, *des hommes d'État, de l'appel au peuple, de la détention, ou des ennemis de la patrie*, a tant intrigué, tant cabalé, tant machiné, elle a tant dénoncé le pauvre Pache, elle a tant crié que tout était perdu s'il restait plus longtemps en place, que les députés patriotes ne voulant pas courir le blâme des mauvaises opérations

que les généraux ou ses pourvoyeurs n'auraient pas manqué de faire pour le



PORTRAIT DE LOUIS XVI.

(D'après un dessin de Ducreux, au Musée Carnavalet.)

perdre sans ressources, ont enfin consenti à ce qu'on lui donnât un successeur.

Ils ont bien repoussé le sieur Valence que voulait nommer la faction par l'organe de Brulard dit Sillery. Ah! qui d'entre eux ne savait parfaitement que Valence, ancien valet de Cour, est l'âme damnée de Dumouriez, *le généralissime gallo-prussien, le duc avorté du Brabant, que nous avons la sottise de maintenir à la tête de nos armées?* Peut-être auraient-ils dû s'unir pour nommer Bouchotte au département de la guerre : je dis peut-être, car je ne le connais pas assez pour garantir ses talents et son civisme; mais à coup sûr, il vaut infiniment mieux que Beurnonville que je connais par plusieurs traits d'incivisme pendant son généralat, par ses ménagements pour les Autrichiens et par sa dureté pour les soldats de la patrie. »

Enfin, le 27 février, c'est-à-dire quatre ou cinq jours à peine avant qu'arrivent les terribles nouvelles de Belgique, Marat publie sous le titre : *Dumouriez tout entier*, un acte complet et méthodique d'accusation, signé de Philippe Tompson, membre de l'académie des belles lettres de Londres, Paris et Berlin. Tout le numéro de ce jour y est consacré. C'est un tissu d'allégations exactes, et de fantaisies extravagantes. Ainsi, selon ce libelle, la victoire de Jemmapes n'est qu'une pièce dans un système de trahison :

« Mais quelle fut la douleur de mon Dumouriez lorsqu'il apprit la chute de son idole Louis Capet! O désespoir, tu ne fus jamais mieux qu'alors dans l'âme de Dumouriez ; il fallut chercher des moyens pour sauver Louis XVI; une invasion dans la Belgique était nécessaire pour s'emparer de quelques caisses ecclésiastiques, parce que l'argent manquait depuis la mort de la liste civile, une entrevue avec l'adjudant du roi de Prusse Bischopswerden suffit pour arranger cette contrée, les ennemis se retirent de ce côté-là, et la ville de Liège assiégée et soutenue par nos Belges avec un courage héroïque, fut délaissée par les troupes impériales afin de se retirer sur Tournay et sur Mons. Dumouriez négocia avec les chefs autrichiens à Jemmapes une convention dont voici les principaux articles (ce M. Tompson, membre de trois académies, ne manque vraiment pas d'audace, et Marat lui-même, malgré son goût pour l'étrange et l'occulte, devait éprouver quelque doute) :

« 1° Il importe au sort de Sa Majesté le roi de France, que les troupes impériales se retirent de la Belgique pour donner au général Dumouriez davantage d'influence et de considération en France, afin de former un parti considérable pour empêcher la mort de Louis XVI, sous le prétexte de bannissement ;

« 2° Avant de rendre le poste de Jemmapes, il sera fait une résistance très forte, mais si le courage venait à manquer aux Français, alors les troupes de Sa Majesté Impériale se retireront afin de rendre la Belgique, en tirant seulement quelques coups de canon pour la forme ;

« 3° Le général Dumouriez profitera de son entrée dans la Belgique pour mécontenter le plus possible le parti patriote, toutes les vexations seront em-

ployées contre eux, et l'on n'épargnera pas surtout les Belges qui ont été à Douai;

« 4° En conséquence, tous les emplois, toutes les places seront résignés aux plus chauds partisans du parti vonckiste, comme des hommes sûrs dont les chefs sont dans le secret;

« 5° Le général Dumouriez cessera les états et la Constitution, *et emploiera tous ses moyens pour supprimer les abbayes*;

« 6° Sa Majesté le roi de France étant sauvée, alors le général Dumouriez évacuera les Pays-Bas sous quelque prétexte, et les troupes de Sa Majesté Impériale s'en empareront, pour entrer en France aussitôt que cela se pourra faire sans danger pour Sa Majesté le roi de France. »

Et le triple académicien Tompson ajoute :

« Toute la Belgique, toute la France savent si cette convention s'exécute : elle a coûté à la France onze mille patriotes égorgés à Jemmapes. »

Prodigieuse élucubration où se combinent contre Dumouriez les soupçons des révolutionnaires français et les haines des cléricaux belges qui lui reprochent de n'avoir pas d'emblée rétabli tout le despotisme catholique entamé par Joseph II! Ce qu'il y a de curieux c'est que ce papier où l'invention va jusqu'à l'ineptie n'est qu'une variante et un spécimen poussé à la charge des nombreux projets de traité que les émigrés et les diplomates d'occasion commençaient à faire circuler dans les cours.

Comment Marat pouvait-il concilier l'accusation qu'il porte contre Dumouriez d'avoir fait le jeu des prêtres en Belgique avec le reproche que lui fait le clérical Tompson d'avoir « supprimé les abbayes » ? Mais surtout comment, après de tels articles, après de telles dénonciations, Marat pourra-t-il résister, au commencement de mars, à ceux qui veulent immédiatement révoquer Dumouriez? Et pourtant, il l'osa, au risque de retourner contre lui-même les colères qu'il ameutait depuis des mois contre le général. En fait, même quand il l'accusait avec le plus de véhémence, Marat n'avait jamais demandé que Dumouriez fût rappelé brusquement. Il semblait s'attacher surtout à guérir le peuple de son engouement pour le vainqueur de Valmy et de Jemmapes : il voulait préparer et rendre possible le rappel de Dumouriez. Il ne voulait pas s'exposer à désorganiser l'armée, en lui retirant en pleine bataille un chef en qui elle avait encore confiance. Mais surtout il s'était fait en Marat depuis deux mois une sorte de détente. S'il avait été un hypocrite, si les craintes parfois forcenées et folles qu'il exprimait sur la marche de la Révolution n'avaient pas été sincères, il aurait continué, après le 21 janvier, à déclamer ses fureurs. Mais il était de bonne foi, et il lui parut que la mort du tyran était, pour toute la contre-révolution, un coup mortel; et que si l'intrigue pouvait atténuer encore les effets de ce grand événement, elle ne saurait les détruire. C'est sans aucun mélange de joie cruelle ou de férocité,

c'est avec une sorte de gravité sereine qu'il déduit les conséquences de la mort du roi :

« La tête du tyran vient de tomber sous le glaive de la loi, le même coup a renversé les fondements de la monarchie parmi nous, *je crois enfin à la République*.

« Qu'elles étaient vaines les craintes que les suppôts du despote détrôné cherchaient à nous inspirer sur les suites de sa mort, dans la vue de l'arracher au supplice ! Les précautions prises pour maintenir la tranquillité étaient imposantes, sans doute, la prudence les avait dressées, mais elles se sont trouvées tout au moins superflues depuis le Temple jusqu'à l'échafaud ; on pouvait s'en fier à l'indignation publique ; pas une voix qui ait crié grâce pendant le supplice; pas une qui se soit levée en faveur de l'homme qui naguère faisait les destinées de la France ; un profond silence régnait tout autour de lui, et lorsque sa tête a été montrée au peuple, de toutes parts se sont élevés des cris de : *Vive la nation! Vive la République !*

« Le reste de la journée a été parfaitement calme; *pour la première fois depuis la fédération, le peuple paraissait animé d'une joie sereine ; on eût dit qu'il venait d'assister à une fête religieuse ;* délivrés du poids de l'oppression qui a si longtemps pesé sur eux, et pénétrés du sentiment de la fraternité, tous les cœurs se livraient à l'espoir d'un avenir plus heureux.

« Cette douce satisfaction n'a été troublée que par le chagrin qu'a causé l'horrible attentat commis sur la personne d'un représentant de la nation, assassiné la veille par un garde du corps, pour avoir voté la mort du tyran.

« Le supplice de Louis XVI est un de ces événements mémorables qui font époque dans l'histoire des nations, il aura une influence prodigieuse sur le sort des despotes de l'Europe, et sur celui des peuples qui n'ont pas encore rompu leurs fers.

« En prononçant la mort du tyran des Français, la Convention nationale s'est montrée bien grande sans doute, mais c'était le vœu de la nation, et la manière dont le peuple a vu la punition de son ancien maître l'a élevé bien au-dessus de ses représentants ; car, n'en doutez pas, les mêmes sentiments qui ont animé les citoyens de Paris et les fédérés animent les citoyens de tous les départements.

« Le supplice de Louis XVI, loin de troubler la paix de l'État, ne servira qu'à l'affermir, non seulement en contenant par la terreur les ennemis du dedans, mais les ennemis du dehors. Il donnera aussi à la nation une énergie et une force nouvelle pour repousser les hordes féroces de satellites étrangers qui oseront porter les armes contre elle, car il n'y a plus moyen de reculer, et telle est la position où nous nous trouvons aujourd'hui, qu'il faut vaincre ou périr, vérité palpable que Cambon a rendue par une image sublime, lorsqu'il disait à la tribune, avant-hier matin : « *Nous venons enfin d'aborder*

« *dans l'île de la liberté, et nous avons brûlé le vaisseau qui nous y a con-* « *duits.* »

« Pour vaincre les légions innombrables de nos ennemis, *le premier point est d'être unis entre nous.* L'union eût infailliblement succédé dans le Sénat national aux discussions qui l'agitent encore, s'il eût été purgé des complices du tyran, des intrigants mêmes qui ont cherché tant de fois à raffermir son trône aux dépens de la liberté publique. Mais il avait été fanatisé, et persuadé que dénoncer ceux qui ont coopéré à ses attentats ne l'eût pas sauvé lui-même, il a gardé le silence, et il a voulu paraître comme un martyr. »

Ainsi, Marat, si resserré d'habitude en farouche défiance, s'ouvre à l'espérance. Il n'est plus comme isolé dans une cave obscure; il est en communication avec le vaste peuple de la Révolution, sage et fort. L'horizon est plus ardent qu'au jour si lointain déjà de la Fédération; mais il est aussi ample, et même, malgré les orages qui l'ont bouleversé, il paraît presque aussi serein : c'est l'expression même de Marat. Son vœu est pour l'union. Sans doute il reste encore tout frémissant de sa lutte contre la Gironde : il ne pardonne point aux hommes d'État d'avoir essayé de sauver le roi, et il regrette que Louis XVI, dont il suppose qu'ils ont été les complices actifs, ne les ait pas dénoncés avant de mourir. C'eût été fini : les intrigants auraient disparu avec le tyran et la Convention enfin unie eût fait face aux ennemis du dehors. Même avec les Girondins, Marat, à cette heure auguste et apaisée, semble espérer un rapprochement : et dans ce même numéro du 25 janvier, il conclut ainsi :

« Les coups sous lesquels tomba Pelletier ont déchiré le voile, et ces poignards que feignaient de redouter les factieux n'ont plus paru dirigés que contre le sein des amis de la patrie. Dans son sang ont été lavées les nombreuses calomnies si longtemps répandues contre les défenseurs de la liberté. Atterrés par sa chute, nos lâches détracteurs sont réduits au silence. *Puissent leurs diffamations, leurs cabales, leurs menées, n'être que l'effet de la prévention, que le fruit d'un égarement passager, et non d'un système réfléchi ou de combinaisons atroces! Puissent sur son cercueil être déposées toutes les dissensions qui ont divisé ses collègues! Puisse sa mort faire renaître dans leurs cœurs l'amour du bien public, et cimenter la liberté! Ah! s'il est vrai que l'homme ne meurt pas tout entier, et que la plus noble partie de lui-même, survivant au delà du tombeau, s'intéresse aux choses de la vie, ombre chère et sacrée, viens quelquefois planer au-dessus du Sénat de la nation que tu ornais de tes vertus, viens contempler ton ouvrage, viens voir tes frères unis concourant à l'envi au bonheur de la patrie, au bonheur de l'humanité.* »

Certes, Marat n'est pas à bout de ses forces de colère et de haine. Et à mesure que l'intrigue girondine, un moment accablée, s'agite de nouveau, il s'exaspère.

« Les députés amis de la paix, écrit-il le 28 janvier, s'étaient flattés que

toutes les dissensions qui ont divisé jusqu'ici le Sénat de la nation se seraient éteintes sur la tombe de Pelletier. Vaine attente : le soir même de son enterrement, elles ont éclaté avec fureur au sujet de la nomination d'un nouveau président ; aucune des marques de mépris et de haine que les deux partis ont coutume de se prodiguer n'a été épargnée, de sorte que l'illusion du rétablissement de la concorde n'a duré qu'un instant.

« Vouloir que des hommes ennemis de la Révolution par sentiment, par principes, par intérêts, se sacrifient de bonne foi à la patrie, c'est vouloir une chose impossible ; car les hommes ne changent pas de cœur comme le serpent change de peau. Attendons-nous donc à les voir sans cesse lutter contre les amis du bien public, toutes les fois qu'ils n'auront pas à craindre d'être notés d'infamie. Il ne s'agit donc plus de vivre en paix avec eux, mais de leur déclarer une guerre éternelle, et de les contenir par la crainte de l'opprobre, et de les forcer au bien par le soin de leur propre salut. J'aurais fort désiré pouvoir déposer le fouet de la censure, mais il est plus de saison que jamais; je renouvelle donc ici l'engagement sacré que j'ai pris à l'ouverture de la Convention de rester dans son sein non seulement pour vouer les traîtres à l'exécration publique, mais pour noter d'infamie les ennemis du bien commun, les faux amis de la liberté ».

Mais si, après une courte trêve, il se décide à l'éternel combat contre la Gironde, il ne veut pas avoir dans la Révolution d'autres ennemis. Je dirais presque qu'il n'a plus le courage d'agrandir ses haines. Il a tous les jours davantage besoin de sympathie et d'estime. Il se lasse de faire peur, de faire horreur; et il veut rester uni aux patriotes de la Montagne, les rassurer, étendre peu à peu sur eux son influence.

« Quoique déterminé, dit-il dans ce même numéro du 28 janvier, à imprimer le cachet de l'opprobre sur le front de tout ennemi déclaré de la patrie, *je n'en suis pas moins jaloux de ramener sur mon compte mes collègues intègres qui pourraient encore avoir quelque prévention contre moi. Ayant besoin de leurs suffrages pour faire le bien, je me fais un devoir d'aller au devant d'eux, et de dissiper les impressions défavorables qu'on a cherché à leur donner en me peignant comme une tête exaltée, et un cœur féroce, pour avoir quelquefois conseillé d'immoler des coupables au salut public. S'ils prennent la peine d'examiner avec soin dans quelles circonstances ce conseil, que commandait le malheur des temps, est sorti de ma plume, ils reconnaîtraient que je suis le plus humain des hommes.* »

Il ne se désavoue pas; il ne se renie pas; il recommence même l'apologie des massacres de septembre qu'un moment il avait paru déplorer. Mais il veut dissiper le plus possible les craintes et les haines qui s'attachent à son nom. Les événements qui ont justifié plus d'une de ses prophéties, ont, en flattant son amour-propre, apaisé son cœur. Il raconte que ses collègues lui ont dit : « Tu es donc prophète, Marat ? » le jour où la correspondance de Mirabeau avec

la cour fut découverte. Il espère peu à peu faire prévaloir ses idées, sa tactique; et il croit que lui, l'homme d'expérience, âgé de plus de cinquante ans, il deviendra le conseiller des hommes beaucoup plus jeunes qui siègent à la Montagne. Il aspire à être le mentor tour à tour grondant et apaisé de la Révolution. Il veut, avant tout, être considéré comme un profond politique, et il triomphe de l'habileté avec laquelle il a éludé les fureurs de ses ennemis.

« Si j'avais à parler à des politiques profonds, je me servirais du même exemple (les journées de septembre) pour démontrer que je suis la tête la plus froide de la République.

« ... Je dois observer ici comment les suppôts de la clique Roland se sont fourvoyés sur mon compte depuis l'ouverture de la Convention jusqu'à l'époque de la condamnation du tyran. Comme ils me jugeaient une tête fougueuse, qui leur donnerait à tout instant prise sur moi, et matière à me perdre, ils m'accordaient la parole avec une facilité qui avait lieu de surprendre les patriotes irréfléchis ; mais ayant bientôt reconnu que je ne disais que ce que je voulais dire, que j'étais toujours en mesure avec les événements du jour, et que je n'ouvrais guère la bouche sans les démasquer ou les écraser, ces messieurs prirent le parti de m'écarter de la tribune et de me condamner au silence. J'ai un trait plus saillant, mais moins connu. On sait avec quelle tartuferie les meneurs de la clique Roland avaient formé le complot de décrier la députation de Paris, et de diffamer ses membres les plus énergiques, auxquels ils prêtaient ridiculement des projets de dictature.

« On sait avec quelle constance ils en ont poursuivi l'exécution pendant plus de quatre mois. J'étais le principal objet de leurs calomnies quotidiennes.

« Qu'ai-je fait? je les ai mis en fureur et les ai poussés hors des gonds, en les provoquant de temps en temps par de graves dénonciations. Ainsi cinquante plumes vénales étaient sans cesse occupées à vomir contre moi mille horreurs, à me peindre comme un scélérat couvert de tous les crimes, comme un monstre que la Convention n'expulserait pas simplement de son sein, mais qu'elle allait d'un instant à l'autre frapper d'un décret d'accusation et mettre sous le glaive des lois.

« Cependant ce décret d'accusation tant de fois annoncé ne venait pas, et l'homme représenté comme un malfaiteur restait fort tranquille au sein de la Convention à braver ses calomniateurs et à démasquer les ennemis du peuple. La conséquence nécessaire qui se présentait à tout homme d'un sens droit, c'est que le prétendu scélérat était un innocent calomnié, un zélé patriote, un intrépide défenseur de la patrie persécutée : *j'avais prévu cette conséquence et je l'avais préparée avec soin.* »

Et il ajoute, avec une abondante complaisance pour lui-même :

« Si l'on examine attentivement le rôle que j'ai joué dans les affaires publiques, depuis le premier jour de la Révolution, on verra que je me suis attaché à préparer les événements. *Je suis arrivé à la Révolution homme*

fait et bien versé dans la politique, de sorte que j'étais peut-être le seul en France qui pût aller au-devant des dangers dont la patrie était menacée, qui pût démasquer les traîtres avant même qu'ils se fussent mis en vue, qui pût déjouer leurs complots, prévoir les événements, et présager les suites inévitables de toutes les machinations. Comme les vérités que je publiais n'étaient pas à la portée des lecteurs ordinaires, elles n'ont pas d'abord produit une vive impression sur le peuple; ce n'est même le plus souvent qu'après que l'événement les avait justifiées, que le public me rendait justice, en me qualifiant de prophète.

« A l'égard des machinateurs, je me suis presque toujours contenté de préparer leur chute, en les démasquant à l'avance et en les travaillant sans relâche, de sorte qu'après que je les ai entraînés sur les bords de l'abîme, il n'a plus fallu qu'un coup de pied pour les y précipiter; ce coup de pied, j'ai souvent dédaigné de le donner, n'aimant point à lutter contre des ennemis terrassés; aussi a-t-on vu presque toujours les journalistes tomber à l'envi sur les traîtres, au moment où je cessai de m'en occuper. »

Dans sa joie orgueilleuse de prophète triomphant, Marat s'épanouit et s'adoucit. Même quand il avoue les journées de septembre, même quand il rappelle le conseil qu'il donna « de dresser huit cents potences pour les traîtres constituants », on sent que sa fureur est tombée et que sa méthode se transforme. Il a voulu faire peur aux ennemis de la Révolution tant que la Révolution était en péril. Maintenant elle est sauvée, et Marat semble heureux de reprendre contact avec la vie commune, de goûter ces joies de la sympathie qu'il avait comme oubliées dans l'âpre combat. Il a même, à ce moment, dans son journal, des accès de gaîté joviale qui sont, je crois, sans précédent dans son œuvre. Avec une sorte d'humour qui n'est pas sans charme il se démet de ses fonctions de dictateur, il licencie les Montagnards groupés autour de lui, en leur rappelant, d'un ton d'ironie discrète et fine, combien peu ils l'ont soutenu dans les jours d'orage.

« Lundi dernier, jour à jamais mémorable dans les fastes de notre république naissante, toutes les têtes couronnées de la terre ont été dégradées par les Français en la personne de Louis XVI. Adieu donc l'éclat des trônes, le prestige des grandeurs mondaines, le talisman des puissances célestes, adieu tout respect humain pour les autorités constituées elles-mêmes, quand elles ne commandent pas par les vertus, quand elles déplaisent au peuple, quand elles affectent quelque tendance à s'élever au-dessus du commun niveau. Matière à réflexion pour les ambitieux !

« Après cela, le moyen de songer encore à retenir dans mes mains la place de dictateur à laquelle m'ont porté les habitants de la Montagne; cette charge si imposante, qui ralliait autour de moi tous ces intrépides guerriers, qui leur faisait faire de si grands efforts pour me venger, quand j'étais attaqué par les factieux du côté droit, qui leur fit déployer un si grand caractère

le jour où ces rebelles voulurent m'envoyer à la guillotine, qui leur fit faire tant d'instances pour m'obtenir la grâce de parler pour ma défense ou le salut public, toutes les fois que le président rolandin me faisait descendre de la tribune, après m'y avoir retenu des heures entières, qui leur fit appuyer de toutes leurs forces les motions que je faisais pour le rétablissement de l'ordre et les intérêts de l'État!

« Depuis le jugement de Louis XVI, tout a changé de face, tous les rangs



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

sont confondus; mes sujets de la Montagne ne sont pas seulement devenus indociles, mais incivils; ils ne veulent plus entendre parler ni des devoirs de la subordination, ni des devoirs de la bienséance. Croira-t-on, que sans aucun égard pour mon rang et mes dignités, tous mes gardes du corps vinrent impoliment, mardi dernier, *me tendre la main*, pour me demander leur mois, en me menaçant de me faire assigner si dans les vingt-quatre heures ils n'étaient payés de leur solde? Croira-t-on qu'après m'avoir parlé chapeau sur la tête, et m'avoir tenu debout près d'un quart d'heure, mon capitaine des

gardes ne daigna pas se gêner le moins du monde pour me faire place à ses côtés, et je fus réduit à l'humiliation de courir de droite et de gauche pour chercher un bout de banc libre. O ciel! tout est bouleversé dans mon empire; il n'y a plus moyen d'y tenir, me voilà bien déterminé à donner ma démission dictatoriale, à moins que le commissaire de ma section, qui a reçu ma plainte, ne fasse droit à ma requête, en rétablissant mon autorité. »

C'est un vif éclair de gaîté sur ce visage si inquiet; mais cet empressement familier et amical de la Montagne, Marat ne voudra plus y renoncer. Ces mains tendues de patriotes, il ne voudra plus qu'ils les retirent, et si des brouillons, des enragés entreprennent la lutte contre la Montagne elle-même, il les dénoncera furieusement. Son influence s'étend peu à peu sur la Montagne; il dit, le 3 février :

« On ne peut que rendre justice à l'énergie civique qu'a déployée Cambon depuis quelque temps. « Le voilà *maratisé* » me disaient mes collègues de la Montagne. Tant mieux pour lui, le public témoin de ses efforts le comble déjà d'éloges, et croyez que le pilote *maratiste*, dont la faction Roland avait fait une injure, deviendra un titre d'honneur, car il est impossible, sans être maratiste, d'être un patriote à l'épreuve, un vrai défenseur du peuple, un martyr de la liberté. » Mais comment souffrirait-il que la Montagne fût attaquée au moment même où elle se « maratise »?

Contre le mouvement des Enragés, Marat avait trois objections essentielles. D'abord il leur reprochait de substituer à l'action légale grandissante de la Montagne une agitation désordonnée qui permettait aux rolandins de parler de complots. Et il ne leur pardonnait pas d'injurier la Montagne, surtout la députation de Paris, quand celle-ci refusait de se solidariser avec eux. C'est pourquoi il avait combattu violemment les délégations révolutionnaires de février. « Son discours, dit-il, le 11 février, dans une adresse aux bons citoyens des sections de Paris, « avait pour but de détourner de dessus la Montagne, et surtout de dessus la députation de Paris l'imputation du complot dont les pétitionnaires des sections étaient l'aveugle instrument. »

Et il terminait son appel par ces mots :

« Ces recherches (sur la qualité et le civisme des délégués) regardent particulièrement les sections de Paris dont les pétitionnaires ont compromis l'honneur. J'aime à croire que les bons citoyens de toutes les sections de Paris, tous pénétrés des bons principes, de l'amour de l'ordre et du respect dû aux représentants du souverain, s'empresseront de désavouer des faussaires qui les faisaient parler en insensés et en factieux. »

Dans le numéro qui porte la date « du dimanche 25 février », mais qui est du dimanche 24, Marat attaque de nouveau les pétitionnaires :

« Plusieurs sections ont improuvé pareillement leurs commissaires de s'être laissés séduire par les intrigants qui ont rédigé la pétition insensée. A peine furent-ils éconduits de la Convention, que les plus intrigants se répandirent

dans les cafés *pour déclamer* contre la députation de Paris. Le soir même, le sieur Plaisant de la Houssaye se rendit au club électoral dont il est membre, et il déclama avec fureur contre l'*Ami du peuple*, qu'il accuse d'être l'ennemi de la patrie et le principal auteur de la réception qu'on avait faite aux pétitionnaires. Il avait aposté plusieurs aboyeurs et aboyeuses dans les tribunes, qui firent chorus avec lui. J'ai déjà peint cet intrigant qui faisait les fonctions de président de la députation. »

Tout ce qui était dirigé contre la Montagne, tout ce qui pouvait la diminuer ou la compromettre était donc, à cette date, suspect ou même odieux à Marat. Même quand, après l'imprudence de son article du 25 février, les « patriotes » le défendirent mollement contre la colère et les demandes de mise en accusation formulées par la Gironde, il le leur reprocha avec amertume, mais comme on reproche une défaillance à un ami, sans aucune pensée de rupture.

« Mes chers collègues, leur dit-il, dans son numéro du 1er mars, ce n'est pas pour moi que je prends aujourd'hui la plume : c'est pour vous, pour votre honneur compromis par l'étrange discussion que vous avez laissé s'engager le 26 février sur mon compte, et l'indigne décret que vous avez permis à la faction criminelle de rendre contre moi.

« Depuis que la réunion des fédérés aux Parisiens a fait triompher le parti patriotique de la Convention et que les complots éternels des chefs de la faction criminelle ont ramené plusieurs honnêtes députés égarés, vous faites la majorité, et il dépend de vous d'arrêter toute mesure désastreuse, de prévenir tout injuste décret. Or, il n'est aucun de vous qui ne soit convaincu que les meneurs des hommes d'État se sont prévalus d'un passage du numéro 133 de ma feuille pour exciter le pillage de quelques boutiques d'épiciers, et m'accuser ensuite perfidement d'être l'auteur des désordres qu'avait préparés la rapacité des accapareurs, et qu'ont amenés les sourdes menées des émissaires de la faction criminelle, de concert avec les émigrés et les autres contre-révolutionnaires. Cependant, loin de vous élever contre cette perfidie, et de dévoiler cette trahison, vous avez souffert qu'un décret inique et infamant renvoyât la dénonciation aux tribunaux criminels ordinaires, et chargeât le ministre de la justice de poursuivre les instigateurs, les auteurs et les complices des désordres qui ont eu lieu le 25, comme si ces désordres pouvaient me regarder le moins du monde, comme si une réflexion politique, une simple opinion pouvaient être un délit.

« Je sais bien que le décret rendu à mon égard est nul et qu'il ne peut avoir aucune suite. Je sais bien aussi qu'il n'est déshonorant que pour ceux qui l'ont rendu ; *mais les scélérats qui l'ont lancé ne manqueront pas de s'en prévaloir pour induire en erreur nos frères des départements, pour me calomnier de nouveau, pour vous dénigrer, pour se réhabiliter dans l'opinion publique, et perdre la patrie avec plus de facilité.* »

Comme on sent qu'il ne veut plus être aux yeux de la France le monstre,

la bête sanglante! Et notez qu'il avertit dans une note que « ce n'est pas aux patriotes de la Montagne, mais à ceux du reste de la Convention » qu'il s'adresse. De ceux de la Montagne il ne doute pas, il sait qu'ils l'ont soutenu dans cette crise. Mais il espérait que l'esprit de la Montagne s'était répandu au delà, dans l'ensemble de la Convention, et il a une déception. De nouveau, il se livre à un accès de pessimisme, d'orgueil amer et de colère.

« Je le répète, l'atteinte portée, à mon sujet, à la liberté de la presse est alarmante. Quant à moi, je saurai bien m'élever au-dessus; je ne suis point comme vous né d'hier à la liberté, j'en ai sucé l'amour avec le lait de ma nourrice, et j'étais libre depuis quarante ans que la France n'était encore peuplée que d'esclaves. Ma plume n'eut jamais d'autre frein que celui de la vérité; en dépit de tous les décrets du monde, elle n'en connaîtra jamais d'autre, quand je devrais aujourd'hui rentrer dans mon souterrain : je vais donc en user au jour avec vous dans toute sa plénitude.

« Vous voyez tout en beau, je vois tout en noir, qui de vous ou de moi a raison? Considérez l'état actuel de la France, la profonde misère où le peuple languit, les dilapidations énormes de la fortune publique, l'épuisement rapide de ses dernières ressources, l'oppression des amis de la liberté, l'insolence de ses ennemis, les machinations éternelles des meneurs qui occupent toutes les places d'autorité et qui dominent jusqu'au sein du Sénat national, les troubles qui agitent la République, les accaparements, les vols, les brigandages, les massacres, les désordres de toute espèce qui la désolent, les désastres qui la menacent au dedans, les dangers qui la menacent au dehors, et puis prononcez, si vous en avez le courage. »

Marat oublie un moment que lui aussi, il y a quelques semaines seulement, il avait « vu les choses en beau ». Mais en tout cas, même quand il a une rechute de désespoir, s'il entrevoit le salut et le remède, c'est dans l'action régulière et accrue de la vigoureuse Montagne, ce n'est pas dans l'agitation des Enragés qui, en discréditant la Montagne, compromettent la seule chance qui reste à la Révolution. Et bien loin de se laisser entraîner par le dépit à bouder à la Convention, Marat, qui au fond se rend bien compte que son malencontreux article du 25 a servi la cause de ses ennemis et des ennemis de la Montagne, va essayer d'en atténuer l'effet en se montrant, dans la crise de Belgique, un homme d'ordre, un homme de gouvernement.

Aussi bien, il ne reprochait pas seulement aux Enragés leur défiance à l'égard de toute la Convention, leur tendance hostile à la Montagne elle-même et à la députation de Paris. Sur le fond du problème économique, il était radicalement séparé d'eux. Eux, ils ne voulaient ni abandonner l'assignat ni le restreindre. Ils proposaient au contraire de lui donner une sorte de royauté sociale en le débarrassant de la concurrence de l'or et de l'argent, et en lui soumettant en gage toutes les propriétés foncières. C'est par là qu'ils espéraient rétablir l'équilibre entre l'assignat révolutionnaire et les denrées. Au

contraire, Marat, comme on s'en souvient, avait toujours combattu l'assignat. Il avait fait un crime à Mirabeau d'en avoir étendu et systématisé l'emploi. Et malgré son admiration de fraîche date pour Cambon, il voulait en réalité détruire l'assignat.

« Les fléaux qui nous désolent (1er mars 1793) sont d'abord la misère qui ne fera qu'aller en augmentant. La cause en est dans cette masse énorme d'assignats dont la valeur diminue toujours avec leur multiplicité, autant que par leur contrefaction ; et leur diminution de valeur entraîne nécessairement l'augmentation du prix des denrées. Elles sont déjà parvenues à un prix exorbitant ; bientôt elles seront portées à un prix si haut qu'il sera impossible aux classes indigentes d'y atteindre ; ces classes sont les deux tiers de la nation ; attendez-vous donc à voir éclater les plus affreux désordres, et peut-être le renversement de tout gouvernement, car un peuple affamé ne connaît point de lois, la première de toutes est de chercher à vivre. *Il y a trois ans que j'ai prévu tous ces désordres, et que n'ai-je pas fait pour m'opposer au système des assignats et surtout des assignats de petite valeur? Ce n'est point par de petits expédients qu'on parviendra à remédier aux malheureuses suites de ce système qui nous menacent, mais par une grande mesure, la seule efficace, celle que je proposai dans le temps, c'est d'anéantir la dette publique, en payant sans délai les créanciers de l'Etat, chacun avec un bon national, du montant de sa créance, et en le recevant en payement des biens nationaux ;* au lieu de mettre en émission une énorme quantité de papier-monnaie forcé, dont le moindre inconvénient est le discrédit qu'entraîne toujours le défaut de confiance qui en est inséparable. Cette mesure eût produit six grands biens à la fois : Par là on aurait diminué tout à coup la masse des impôts de toute celle des intérêts de la dette publique, et on eût soulagé d'autant le peuple. Par là, on aurait obvié à l'accaparement du numéraire, conséquemment à l'augmentation du prix des denrées, et on eût soulagé d'autant le peuple. Par là on aurait évité les frais énormes de fabrication et de gestion des assignats, et on eût soulagé d'autant le peuple. Par là on aurait empêché toutes les dilapidations des agents royaux, les spéculations des agioteurs du trésor national, et on eût soulagé d'autant le peuple. Par là on aurait prévu la contrefaction des assignats, et au dedans et au dehors, avec lesquels l'étranger nous enlève, en pure perte, toutes les productions de notre sol et de nos manufactures, ce qui écrase le commerce, l'industrie et le peuple. Par là enfin on aurait accéléré la vente des biens nationaux, attaché les nouveaux propriétaires à la patrie et cimenté la révolution. *Mon plan pourrait s'exécuter encore en partie*, et le bien qui en résulterait serait incalculable. Je l'aurais déjà proposé à la tribune de la Convention si je n'avais la certitude de le voir repoussé par les ennemis du peuple et les fripons intéressés au maintien des abus. Au demeurant, j'invite les amis du bien public à me représenter, et à le faire adopter s'ils le peuvent. »

Le plan de Marat était impraticable. Il l'avait été de tout temps. D'abord ces bons du montant de leur créance, remis à chacun des créanciers, auraient é é immobilisés en leurs mains. Qui, en effet, sauf quelques banquiers ou spéculateurs, aurait voulu accepter une valeur parfois considérable et qui ne pouvait être employée qu'en achat de biens nationaux? Mais les créanciers de l'État eux-mêmes n'auraient accepté qu'à contre-cœur une valeur immobile, inéchangeable, et qui était en réalité un ordre d'avoir à acheter des biens nationaux. C'était l'achat forcé. Il eût mieux valu alors payer directement en terres les créanciers de l'État en assignant d'office à chacun d'eux un domaine équivalent à leur créance. Mais cette opération eût été un acte de violence et une sorte de banqueroute. Il y aurait eu dès l'origine de la Révolution, c'est-à-dire à un moment où l'adhésion de la bourgeoisie créancière de l'État était le plus nécessaire, une véritable révolte des créanciers publics. En outre, ce n'était pas seulement pour payer les dettes de la France que la Révolution créait des assignats, c'était encore pour faire face au déficit résultant de la suppression des ressources anciennes et de la lente réalisation des ressources nouvelles, et pour fournir aux dépenses extraordinaires de la guerre. Comment Marat y eût-il pourvu dans son système? Enfin, sans assignats, et sans assignats de petite coupure, il était impossible aux innombrables petits acheteurs mis en appétit par la Révolution d'acheter ces modestes lots, ces humbles parcelles de biens nationaux, qui par centaines de mille passèrent à la démocratie. Le numéraire trop rare n'aurait pas suffi à ces soudaines et formidables transactions.

D'ailleurs, il est malaisé de comprendre comment, à l'heure où écrivait Marat, il était encore possible de tenter, même à demi, cette sorte de consolidation territoriale de la dette. C'eût été précipiter encore le discrédit des assignats en accordant un droit de priorité pour l'achat des biens nationaux aux bons territoriaux créés à la dernière extrémité. C'eût été ajouter, contre les assignats, à la concurrence de la monnaie de métal la concurrence des bons territoriaux.

Mais plus le système de Marat est vain, plus il témoigne de l'effort fait par lui pour échapper à la suppression de la monnaie de métal, à la taxation des denrées, c'est-à-dire à tout le système économique et social de Jacques Roux et des Enragés. Et si, à la Montagne, Cambon, ami passionné de l'assignat, inclinait à la politique sociale et financière des Enragés, s'il était en ce sens non plus « maratiste », mais ultra-maratiste, Marat savait que ses vues sociales étaient conformes à celles qu'avait exprimées Saint-Just et qu'approuvait Robespierre. Le discours suprême trouvé dans les papiers de Robespierre et qui est son testament politique contient une protestation contre le système de finances fondé sur l'assignat et contre le système économique fondé sur la taxation. Marat était donc plus à son aise parmi les patriotes de la Montagne qu'avec les Enragés.

Enfin, comment des hommes légers, selon lui, et inexpérimentés, osaient-ils substituer leur initiative à la sienne dans l'application des grandes mesures réclamées par lui ? Oui, il avait dénoncé Dumouriez. Oui, il avait écrit le 29 janvier : « Si nous voulons ne pas être éternellement victimes des trahisons des chefs de nos armées, ouvrons donc enfin les yeux et comprenons une fois que c'est le comble de la folie de mettre à la tête des soldats de la liberté les ennemis de la liberté, et de faire commander des troupes révolutionnaires par les ennemis implacables de la Révolution. Aussi, renvoyons sans ménagements et généraux et officiers connus pour être des créatures du despote supplicié, des suppôts de l'ancien régime ». Oui, il avait dit plus récemment, le 12 février, que Dumouriez était « évidemment vendu au roi de Prusse ». Et hier encore il dénonçait ses intrigues et ses trahisons. Mais de quel droit des écoliers malavisés ou de fourbes interprètes compromettent-ils son système par l'application la plus maladroite, et demandent-ils la révocation de Dumouriez, juste à la minute où cette révocation serait un pire désastre que toutes les trahisons possibles du général ?

Ainsi, en ces premiers jours de mars, Marat était uni de pensée et de cœur à Robespierre et à Danton, et ces trois hommes étaient assez puissants par leur accord pour préserver la Révolution des terreurs folles et des emportements. Tous trois, ils déclaraient criminel et détestable de toucher à Dumouriez en pleine crise militaire. Tous trois, ils voulaient autant que possible ajourner les querelles intérieures, et même détourner de la Gironde les haines violentes et meurtrières qui commençaient à gronder, pour concentrer dans un suprême effort de défense nationale toutes les forces de la Révolution. Tous trois, ils étaient d'accord pour exciter le patriotisme révolutionnaire par une action plus directe de la Convention. C'est Danton qui propose d'abord d'envoyer des commissaires dans toutes les sections de Paris, et la proposition est étendue aussitôt à tous les départements, dans la séance du 9 mars. Sur un bref et vigoureux rapport de Carnot qui appelle au danger toute la jeunesse républicaine, la Convention décide :

« Des commissaires tirés du sein de la Convention nationale se rendront sans délai dans les divers départements de la République, à l'effet d'instruire leurs concitoyens des nouveaux dangers qui menacent la patrie, et de rassembler des forces suffisantes pour dissiper les ennemis.

« Les commissaires seront au nombre de quatre-vingt-dix, lesquels se diviseront en quarante-et-une sections. »

C'était une prodigieuse force qui allait jaillir. Marat, Robespierre et Danton étaient unanimes aussi à armer la colère du peuple de moyens rapides de répression, pour épouvanter les contre-révolutionnaires, et pour arracher le peuple à la tentation du meurtre désordonné. C'est dans cette double pensée de répression terrible et de légalité révolutionnaire que la Convention, par des décrets rapides du 9 et du 10 mars, crée le « tribunal criminel

extraordinaire », qui s'appellera dans l'histoire le tribunal révolutionnaire. Ce tribunal sera établi à Paris; « il connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et de tous les complots tendant à rétablir la royauté ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens.

« Le tribunal sera composé d'un jury et de cinq juges.

« Les juges seront nommés par la Convention nationale à la pluralité relative des suffrages qui ne pourra néanmoins être inférieure au quart des voix.

« Il y aura auprès du tribunal un accusateur public et deux adjoints ou substituts qui seront nommés par la Convention nationale.

« Il sera nommé par la Convention nationale douze citoyens du département de Paris et des quatre départements qui l'environnent, qui rempliront les fonctions de jurés, et quatre suppléants du même département, qui remplaceront les jurés en cas d'absence, de récusation ou de maladie.

« Les jurés rempliront leurs fonctions jusqu'au 1er mai prochain, et il sera pourvu par la Convention nationale à leur remplacement, et à la formation d'un jury pris entre les citoyens de tous les départements.

« Les accusés qui voudront récuser un ou plusieurs jurés seront tenus de proposer les causes de récusation par un seul et même acte; et le tribunal en jugera la validité dans les vingt-quatre heures.

« Les jurés voteront et formeront leur déclaration publiquement, à haute voix, à la pluralité absolue des suffrages.

« Les jugements seront exécutés sans recours au tribunal de cassation.

« Les juges du tribunal extraordinaire prononceront les peines portées par le Code pénal et les lois postérieures contre les accusés convaincus: et lorsque les délits qui demeureront constants seront dans la classe de ceux qui doivent être punis des peines de la police correctionnelle, le tribunal prononcera ces peines sans renvoyer les accusés aux tribunaux de police.

« Les biens de ceux qui seront condamnés à la peine de mort seront acquis à la République, et il sera pourvu à la subsistance des veuves et des enfants, s'ils n'ont pas de biens d'ailleurs.

« Ceux qui, étant convaincus de crimes ou de délits qui n'auraient pas été prévus par le Code pénal et les lois postérieures ou dont la punition ne serait pas déterminée par les lois, et dont l'incivisme et la résidence sur le territoire de la République auraient été un sujet de trouble public et d'agitation, seront condamnés à la peine de déportation. »

Terrible machine dont tous les rouages sont meurtriers. La Révolution savait que l'étranger avait des complicités secrètes dans le cœur de tous les contre-révolutionnaires. Danton était averti par Morillon des sourdes conju-



L'Électricité Républicaine.

Électricité républicaine donnant aux despotes une commotion qui renverse leurs trônes.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

rations de Bretagne. Lyon remuait. De partout, si les armées françaises se repliaient vaincues vers nos frontières, allaient surgir les trahisons. Que les félons soient frappés d'épouvante et qu'une procédure terrible, rapide,

sans appel, sans pitié, sèche en un instant, comme la dévorante ardeur d'un ciel implacable, tous les germes de trahison.

Ce n'est pas Danton qui avait pris l'initiative de cette grande et formidable mesure. A vrai dire, elle avait été suggérée d'emblée aux révolutionnaires par l'instinct de conservation, j'entends cette conservation collective qui se confond avec la victoire de l'idée.

Desfieux, aux Jacobins, dès le 3 mars, avait demandé la création d'un « tribunal révolutionnaire ».

Et Jean Bon Saint-André, qui avait été délégué comme commissaire à la section du Louvre, annonça dès le début de la séance du 9 mars le vœu de cette section : elle voulait qu'un tribunal spécialement établi veillât au-dedans pour punir les traîtres, les conspirateurs et les perturbateurs. Au reste, la section du Louvre expliqua elle-même son vœu que Carrier convertit en motion. Carrier employa le mot « tribunal révolutionnaire ».

Dès cette journée du 9, Robespierre, non seulement adhérait à l'idée d'un tribunal révolutionnaire, mais il se préoccupait des moyens de le composer de patriotes ardents. Desfieux dit aux Jacobins, dans la soirée du 9 :

« Je viens de rencontrer Robespierre qui m'a chargé d'inviter tous les députés de la Convention à se rendre à leur poste pour achever l'ouvrage qu'ils ont ébauché ce matin... Il faut organiser sur-le-champ le tribunal révolutionnaire afin que les conspirateurs soient jugés promptement, pour donner satisfaction au peuple. »

Mais c'est Danton qui, le 10 mars au soir, comme la Convention allait se séparer sans avoir encore conclu, la somma d'aboutir et attira ainsi sur sa tête la responsabilité historique de cette nécessaire et terrible création : « Je somme tous les bons citoyens de ne pas quitter leur poste. Quoi! citoyens, au moment où notre position est telle que si Miranda était battu par Clairfait, et cela n'est pas impossible, Dumouriez enveloppé serait obligé de mettre bas les armes, vous pourriez vous séparer sans prendre les grandes mesures qu'exige le salut de la chose publique! Je sens à quel point il est important de prendre des mesures judiciaires qui punissent les contre-révolutionnaires; car c'est pour eux que ce tribunal est nécessaire; *c'est pour eux que ce tribunal doit suppléer au tribunal suprême de la vengeance du peuple*. Les ennemis de la liberté lèvent un front audacieux. En voyant le citoyen honnête occupé dans ses foyers, l'artisan occupé dans ses ateliers, *ils ont la stupidité de se croire en majorité. Eh bien! arrachez-les vous-mêmes à la vengeance populaire, l'humanité vous l'ordonne.*

« Rien n'est plus difficile que de définir un crime politique. Mais si un homme du peuple, pour un crime particulier, en reçoit à l'instant le châtiment, et s'il est si difficile d'atteindre un crime politique, n'est-il pas nécessaire que des lois extraordinaires prises hors du Code social, épouvantent les rebelles et atteignent les coupables? Ici le salut du peuple exige de grands

moyens et des mesures terribles. *Je ne vois pas de milieu entre les formes ordinaires et un tribunal révolutionnaire*, et puisqu'on a osé, dans cette assemblée, rappeler ces journées sanglantes sur lesquelles tout bon citoyen a gémi, je dirai, moi, que si un tribunal eût alors existé, le peuple auquel on a si souvent, si cruellement reproché ces journées, ne les aurait pas ensanglantées; je dirai, et j'aurai l'assentiment de tous ceux qui ont été les témoins de ces événements, que nulle puissance humaine n'était dans le cas d'arrêter le débordement de la vengeance nationale. Profitons des fautes de nos prédécesseurs.

« Faisons ce que n'a pas fait l'Assemblée législative. *Soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être :* organisons un tribunal non pas bien, cela est impossible, mais le moins mal qu'il se pourra, afin que le glaive de la loi pèse sur la tête de tous ses ennemis. »

Est-ce, comme on l'a dit, la glorification des œuvres de sang? Est-ce l'apologie des journées de septembre? Barère, dans ses *Mémoires* écrits d'ailleurs plus de trente ans après, raconte ceci :

« Un jour dans le premier Comité de Constitution, les Girondins reprochant à Danton les meurtres des 2 et 3 septembre dans les prisons, Danton, impatienté des ces récriminations perpétuelles, se leva et d'un air furieux leur répondit : « *Le 10 août, la Révolution est accouchée de la liberté républi-* « *caine, le 2 septembre elle a déposé l'arrière-faix.* » J'assistai à la séance et j'ai entendu les paroles de Danton qui réduisirent ses accusateurs au plus profond silence. Mais ceux qui vantent l'éloquence tribunitienne de Danton sans l'avoir ni jamais vu ni entendu, doivent convenir que c'est là un langage dont nos halles seraient jalouses. »

Vraiment, j'admire la délicatesse littéraire de Barère. S'il avait le sens de la grandeur impersonnelle de la Révolution, de la dignité collective de la Convention, il avait à l'égard des hauts individus une tendance dénigrante, et comme il avait exprimé son dédain pour « le petit génie » de Robespierre, il affectait de blâmer la grossièreté de Danton. Mais au fond, il n'ose pas contredire cette brutale physiologie révolutionnaire des journées de septembre. Et les réserves qu'il fait sur la création du tribunal révolutionnaire attestent surtout ses propres indécisions. Après coup et à distance, il exagère beaucoup l'opposition qu'il y fit :

« Je m'y opposai, écrit-il, ainsi que l'atteste le *Moniteur* de ce temps-là. Je portai même l'esprit d'opposition contre l'établissement de ce tribunal odieux jusqu'à paraître à la tribune avec le livre de Salluste sur la guerre de *Catilina*, livre où ce vertueux historien peint avec force le danger de semblables tribunaux qui commencent par attaquer et punir quelques coupables, et finissent par perdre les meilleurs citoyens. »

Oui, mais si l'on se reporte au texte du *Moniteur* avoué et invoqué par Barère lui-même, on y voit que, devant les murmures de l'extrême-gauche, sa

protestation tourna court, et qu'il se borna à demander que les jurés fussent pris dans tous les départements. Et il constata, au demeurant, son accord complet avec la Montagne. Danton n'équivoquait pas ainsi. Il avait plus de franchise et de courage.

Mais pourquoi, au moment même où il semblait comme obsédé du danger de la patrie et où il s'appliquait tout ensemble à soulever et à organiser la Révolution, Danton s'avisa-t-il de demander la mise en liberté des prisonniers pour dettes? On démêle assez mal quel rapport cette mesure, si humaine et si équitable qu'elle fût, avait avec les grands et poignants intérêts de la patrie en danger. Or, Danton a presque l'air, dès le début de la séance du 9, d'en faire la préface nécessaire et solennelle des grandes mesures de salut national.

« Avant de vous entretenir de ces grands objets, je viens vous demander la déclaration d'un principe trop longtemps méconnu, l'abolition d'une erreur funeste, la destruction de la tyrannie de la richesse sur la misère. Si la mesure que je propose est adoptée, bientôt ce Pitt, le Breteuil de la diplomatie anglaise, et ce Burke, l'abbé Maury du Parlement britannique, qui donnent aujourd'hui au peuple anglais une impulsion si contraire à la liberté, seront anéantis.

« Que demandez-vous? Vous voulez que tous les Français s'arment pour la défense commune. Eh bien! il est une classe d'hommes qu'aucun crime n'a souillée, qui a des bras, mais qui n'a pas la liberté, c'est celle des malheureux détenus pour dettes ; c'est une honte pour l'humanité, pour la philosophie, qu'un homme, en recevant de l'argent, puisse hypothéquer et sa personne et sa sûreté. » (*Vifs applaudissements.*)

A la bonne heure, et le décret par lequel la Convention abolit sur l'heure la contrainte par corps est excellent. La proposition eut un grand écho. Robespierre, qui semble, dans toute cette crise, le lieutenant de Danton, s'empresse à demander que les prisonniers de Paris soient élargis immédiatement. Thirion célèbre le soir aux Jacobins le décret :

« Danton toujours grand, toujours lui-même, a fait triompher le principe de l'éternelle justice, en obtenant l'abolition de la contrainte par corps : la cause du malheureux devient de plus en plus sacrée. »

Mais Danton, quoiqu'il fût humain, n'était point sentimental; et je reste surpris qu'à l'heure où tant de soucis devaient étreindre sa pensée, l'abolition de la contrainte par corps ait pris soudain tant de place dans son esprit. Se figurait-il vraiment que cette mesure humaine allait avoir d'emblée un tel retentissement européen que les tyrans, leurs orateurs et leurs ministres seraient comme foudroyés par l'exemple de l'humanité française?

Dans la phrase où il annonce que Pitt et Burke seront par là mortellement frappés, il y aurait vraiment trop de naïveté si elle n'était pas une simple parade oratoire. Danton avait-il été frappé par la pensée de Condorcet,

déclarant, à propos de la mort du roi, que plus la Révolution était obligée de frapper des coups terribles pour se défendre, plus elle devait, par de larges lois d'équité et de générosité sociales, attester au monde le fond persistant d'humanité que recouvraient un moment les nécessités brutales du combat? Avant d'appeler sur sa tête et sur son nom la formidable responsabilité du tribunal révolutionnaire, voulait-il se couvrir devant l'histoire par une loi de clémence? Ou encore, se sentant ébranlé déjà par l'effondrement de ces opérations de Belgique et de Hollande dont il avait été l'inspirateur, cherchait-il à grouper autour de lui les sympathies de toute cette bourgeoisie pauvre, meurtrie et ardente, qu'il allait libérer de chaînes ignominieuses ou du cauchemar de la prison? Se disait-il aussi qu'en apaisant un peu toutes ces colères, on atténuerait les ferments de révolution sociale qui commençaient à travailler le peuple, sous l'action des Enragés?

« Respectez la misère, s'écriait-il, et la misère respectera l'opulence : ne soyons jamais coupables envers le malheureux et le malheureux qui a plus d'âme que le riche ne sera jamais coupable. »

Il songeait sans doute à tous ces artisans menacés de la faillite, et dont Jacques Roux et Varlet exagéraient les rancunes et les craintes, à toute cette petite bourgeoisie excitée et souffrante, plus redoutable pour la stabilité de l'ordre révolutionnaire, que le prolétariat moins cohérent et moins aigri. Enfin, oserai-je le dire? Je ne puis défendre entièrement mon esprit d'une sinistre hypothèse. Peut-être, tout au fond de lui-même, Danton s'est-il dit que le fonctionnement rapide du tribunal révolutionnaire peuplerait trop vite les prisons et qu'il fallait faire de la place. Mais plus probablement, Danton, hanté par le souvenir de septembre dont il parle ce jour même, redoute que, malgré l'institution du tribunal révolutionnaire, le peuple, sous le coup d'un désastre et en une heure d'affolement meurtrier, se porte aux prisons et recommence les massacres. Sans doute les prisonniers pour dettes, qu'un ordre de la Commune avait sauvés tout juste en septembre, faisaient-ils parvenir aux chefs révolutionnaires des appels pleins d'épouvante. Les laisserait-on, en un jour de confusion sanglante, égorger pêle-mêle avec les suspects de contre-révolution? Et Danton limitait d'avance le désastre possible.

Mais il ne suffisait pas à Marat, à Robespierre, à Danton, qui formèrent vraiment ces jours-là, par leur entente, une sorte de triumvirat momentané, d'avoir fait jaillir des cœurs la flamme du patriotisme et d'avoir organisé la terrible répression révolutionnaire. Ils voulaient encore concentrer les forces de la Révolution, mettre un terme à l'anarchie affaiblissante des pouvoirs. Par qui était conduite l'action révolutionnaire au dedans et au dehors? Par un conseil exécutif provisoire de ministres sans grande autorité, qui n'avaient ni assez de force légale ni assez de prestige pour diriger la Convention, et

qui n'étaient pas non plus de simples instruments entre ses mains. Ils avaient trop ou trop peu de pouvoir.

D'autre part, le Comité de défense générale, qui était formé de trois membres élus par chacun des sept comités de la Convention, et qui siégeait depuis le 4 janvier, avait deux défauts aux yeux des trois grands révolutionnaires. D'abord il était dominé par les Girondins, qui avaient d'emblée affirmé leur primauté par la nomination de Kersaint comme président, de Brissot comme vice-président, de Guyton-Morveau et de Fonfrède comme secrétaires. Tout récemment, le 4 mars, c'est Pétion, de plus en plus lié à la Gironde, qui avait été nommé président. Mais surtout ce Comité avait fait preuve d'une incohérence, d'une incapacité de vouloir déplorable. Il avait flotté sans cesse entre des politiques contradictoires.

Le Comité de défense fut-il paralysé, en janvier et février par la lutte de Danton et de la Gironde? C'est ce que Barère indique dans un passage de ses *Mémoires*, mais où abondent les inexactitudes. Ses souvenirs étaient étrangement flottants et vagues. Il écrivait, il est vrai, à plus de trente ans de distance; mais il semble, puisqu'il se réfère lui-même souvent au *Moniteur*, qu'il aurait pu le consulter. Il accumule les erreurs. Il dit dans une note sur le Comité de défense générale :

« Les événements se pressaient dans la guerre de Belgique; nos généraux faisaient ressembler cette guerre à une simple promenade militaire, surtout depuis la bataille de Jemmapes, où la bravoure des volontaires nationaux et de ceux de Paris principalement emporta de vive force des redoutes formidables. Pendant ce temps, les séances du *Comité de défense générale*, qui se tenaient au couvent des Feuillants, occupaient l'attention des principaux députés. Ce Comité, dont on a trop peu parlé, avait cependant rendu de grands services, d'abord avant le Dix-Août, et ensuite dans les mois de novembre et décembre 1792, jusqu'à la formation du premier Comité de salut public, le 5 avril 1793. Le Comité de défense générale s'occupait de préserver nos frontières méridionales des attaques des Espagnols, et il régularisait, autant qu'il était possible, la marche des armées et des contributions de guerre en Belgique.

« Si ce Comité ne s'était occupé que de ces deux objets, il aurait fait plus de bien; mais, au mois de décembre, il appela tous les généraux à Paris et laissa tout stagnant dans les armées; enfin il prépara mollement les armements et les approvisionnements pour la grande guerre qui nous menaçait au printemps de 1793. Ce qui annula encore davantage ses opérations, c'est une discussion très passionnée et inextricable au sujet des correspondances établies par les généraux avec le Comité, et surtout au sujet des intelligences secrètes que l'on prétendait avoir été entretenues depuis plusieurs mois avec le général Dumouriez, qui avait les principales forces à sa disposition.

« Alors on vit s'engager, dans le Comité de défense générale, la discus-

sion la plus étendue et la plus animée entre deux partis de la Convention qui furent forcés de se dévoiler en s'accusant mutuellement, et qui nous firent sentir le besoin de les éloigner de la conduite générale des affaires.

« Ces deux partis se montrèrent ainsi : Danton et Lacroix étaient les chefs de l'un et correspondaient avec Dumouriez, ou plutôt cherchaient à le diriger dans ses mouvements militaires; l'autre parti était plus nombreux, avait plus de talent oratoire, mais moins de finesse et d'intrigue politique, Gensonné et Brissot étaient à la tête de tous les Girondins et de tous leurs partisans. Ils étaient pour ainsi dire les héritiers des vues et des moyens de ce Comité, tandis que Danton et Lacroix y étaient des nouveaux venus.

« Plusieurs membres de la Convention, instruits de ces divisions dans le Comité défensif, en craignirent les résultats, et demandèrent d'y introduire de nouveaux députés pour neutraliser l'influence dangereuse des deux partis. On nomma six nouveaux membres pour entendre toutes les inculpations relatives aux correspondances de Gensonné et de Danton avec le général Dumouriez. Guyton-Morveau et moi furent au nombre de ces nouveaux membres du Comité. J'avoue que l'on employa jusqu'à vingt séances bien inutilement pour se convaincre que Danton et Lacroix voulaient exploiter seuls tous les profits et avantages de la conquète subite des Pays-Bas; tandis que Gensonné et son parti cherchaient de leur côté à mettre de leur bord, et sous leur unique influence, le vainqueur de Jemmapes...

« Dans la dernière séance de février, au *Comité de défense générale*, Gensonné se vit forcé de montrer sa correspondance aussi volumineuse qu'obscure et énigmatique. Elle était écrite de manière à être entendue de celui à qui elle était adressée, non de ceux entre les mains de qui elle pouvait tomber. On y voyait le désir de dominer, d'intriguer, de diriger, de s'assurer une armée et un général pour des événements possibles de la part de l'entreprenante Commune de Paris. Mais tout cela était si précoce, si personnel, si fort limité aux Girondins, que l'opinion se tourna contre eux, et que ce Comité fut dès lors décrié, impuissant pour la défense publique, et exposé à tous les soupçons d'une assemblée naturellement défiante et toujours divisée. »

C'est comme une réalité lointaine vue à travers un milieu trouble qui déforme toutes les images et fausse tous les rapports. Barère semble faire du Comité de défense générale de la Convention la suite immédiate du Comité de défense de la Législative. Or, c'est seulement le 1er janvier que la Convention décréta la création de son Comité de défense. Barère dit, et assurément il s'imagine, qu'il n'est entré qu'après coup dans ce Comité, avec Guyton de Morveau, et pour jouer un rôle de conciliation entre les deux partis qui le déchiraient. Or, Barère est entré au Comité de défense générale le premier jour; il a assisté à la première séance, celle du 4 janvier, comme représentant du Comité de Constitution, et Guyton de Morveau y est entré en même temps que lui, comme représentant du Comité diplomatique. (Voir

Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, etc., vol. I, page 389.) Il n'a donc pu être désigné pour apaiser des querelles qui n'avaient pu se produire encore. Ce qui est vrai, c'est que le 25 mars le Comité de défense générale fut renouvelé, et qu'au lieu de le composer presque exclusivement de Girondins, la Convention le forma alors, à peu près par moitié, de Montagnards et de Girondins. Le Comité ainsi renouvelé nomma Guyton de Morveau président, et Barère vice-président. De là vient, dans les souvenirs de Barère, cette confusion. Il a cru être entré au Comité le jour où il en est devenu vice-président et où son influence y a été plus grande. Comme il faut se défier des *Mémoires* ainsi rédigés à distance des événements! Barère désigne Danton et Lacroix comme les chefs d'un des deux partis qui se disputaient le Comité de défense générale. Or Danton n'y entra que le 25 mars, et Lacroix n'en fit jamais partie. Barère dit que la correspondance de Gensonné avec Dumouriez fut vivement discutée à la fin de février au Comité de défense générale. Or, il est certain que nul ne connaissait cette correspondance avant le mois d'avril. Cela résulte avec certitude de l'interruption adressée par Gensonné à Danton, dans la fameuse séance du 1er avril :

« Danton, j'interpelle votre bonne foi. Vous avez dit avoir vu la minute de mes lettres, dites ce qu'elles contenaient. »

Ce langage serait inexplicable si le texte des lettres avait été, comme l'indique Barère, soumis dès la fin de février au Comité de défense générale. La vérité est que le Comité de défense ne commença à se préoccuper des responsabilités diverses qui pouvaient se rattacher à l'action de Dumouriez que lorsque celui-ci eut écrit le 12 mars une lettre menaçante pour la Convention.

Est-ce à dire que, pour la première période de la vie du Comité de défense générale, les souvenirs de Barère sont absolument inexacts? Il n'y avait pas conflit déclaré au sujet de Dumouriez, mais il y avait lutte sourde d'influences. Les Girondins, par Gensonné, cherchaient à mettre la main sur lui, à en faire décidément leur homme, tandis que Danton qui, en sa qualité de commissaire auprès des armées de Belgique, avait parfois l'occasion d'entretenir le Comité de défense, voulait se servir de lui pour l'accomplissement de ses desseins. Et pendant que les partis se disputaient ainsi Dumouriez, ils l'immobilisaient : le Comité de défense générale se perdait en des discussions vastes et vagues ; il traçait le plan de la guerre universelle, continentale, maritime, coloniale, qui se préparait, et il ne négligeait qu'une chose : donner à l'action armée de la France en Belgique, qui aurait pu être décisive à ce moment, une impulsion vigoureuse et une direction nette. Ainsi cet organe d'exécution apparaissait aussi débile, aussi insuffisant que le Conseil exécutif provisoire lui-même. Aussi Danton, Robespierre et Marat étaient-ils d'accord pour donner à la Révolution, dispersée et incohérente, des moyens d'action plus concertés et plus précis.

Cette concentration des pouvoirs répondait pleinement aux théories de



L'Aristocratico Stordito.
Image révolutionnaire italienne.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.

Marat : déjà la constitution d'un tribunal révolutionnaire entrait à fond dans

son système, et il voulait la même énergie dans l'exécutif que dans le judiciaire. Récemment encore, dans son numéro du 8 février, il rappelait la nécessité d'une action ramassée, rapide et secrète.

« C'est, disait-il, un des plus grands vices du gouvernement démocratique, que la lenteur et la publicité de toutes ses opérations : lenteur et publicité qui compromettent toujours le salut public, lorsqu'ils sont en guerre avec des États despotiques, dont la célérité et le secret des opérations est le caractère distinctif. Ces vices tiennent à l'essence même de cette forme de gouvernement. Dans une démocratie, tous les hommes étant égaux et jouissant des mêmes droits politiques, sont nécessairement jaloux les uns des autres; or, le jeu de cette petite passion dans le Sénat national empêche le législateur de confier à aucun citoyen des pouvoirs illimités, surtout pour des opérations secrètes : quelques précautions d'ailleurs que l'on puisse prendre pour empêcher les abus d'autorité, et quelque peine qu'on puisse décerner pour les punir.

« C'est cette basse passion, autant que les trames des membres antipatriotes, qui a empêché de former dans la Convention un comité secret de trois membres avec plein pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer des machinations des ennemis publics, et saisir leurs papiers. C'est cette basse passion autant que l'intrigue, qui a empêché la Convention de charger deux de ses membres les plus instruits de faire un plan de constitution : ouvrage qui ne peut même être bien fait qu'autant qu'il est fondu d'un seul jet dans la même tête. C'est cette basse passion qui a porté la Convention à former des comités si nombreux pour n'en faire rien, et qui a multiplié si ridiculement les membres des corps administratifs; car tous les intrigants de l'État ont été en l'air pour briguer les emplois et devenir fonctionnaires publics, c'est-à-dire pour devenir oppresseurs et vampires du peuple. Cette épidémie politique, qui a de si grands inconvénients chez les peuples qui ont des mœurs, doit en avoir de cruels chez une nation corrompue par treize siècles de despotisme, en proie à tous les vices et remplie d'intrigants, d'hypocrites, de fourbes, d'escrocs, de fripons, de traîtres et de machinateurs, couverts d'un faux masque de civisme. Nous ne voyons encore que les premières ronces de ces funestes semences; mais bientôt elles couvriront le champ de la liberté, et elles étoufferont avant leur maturité les heureux fruits que nous pouvons attendre, si une main hardie ne s'empresse de les arracher. »

Avec cette conception presque dictatoriale de tout le pouvoir révolutionnaire, Marat abondait dans la politique de concentration des forces que préconisait Danton dans la crise de mars.

Ce que Danton demande à la Convention, c'est d'abolir la dualité du pouvoir délibérant et du pouvoir exécutif : c'est de prendre elle-même le pouvoir et d'exercer le ministère. Il avait vu à quelle perte de forces et de temps aboutissaient les perpétuels conflits du conseil exécutif provisoire et des co-

mités de la Convention. Il semblait qu'entre le Conseil exécutif provisoire et le Comité de défense générale, il dût y avoir harmonie, puisque l'influence girondine dominait l'un et l'autre. Et pourtant, tandis qu'au Comité de défense générale quelques girondins semblaient seconder les plans de Dumouriez, sans agir toutefois de façon efficace, la diplomatie du Conseil exécutif, au contraire, le contenait, le refoulait, interdisait ou ajournait l'expédition en Hollande.

Qu'on en finisse avec le jeu compliqué et lent de ces rouages discordants. Il est temps, pour sauver la patrie, « d'organiser le ministère, le pouvoir exécutif ».

Le 10 mars, en même temps qu'il demande le tribunal révolutionnaire, il insinue son idée.

« Il faut sauver la France des convulsions de l'anarchie; il faut établir et consolider la République. Prenez-y garde, citoyens, la pusillanimité tue, l'audace sauve. Soyons prodigues d'hommes et d'argent, déployons tous les moyens de la puissance nationale, mais ne mettons la direction de ces moyens qu'entre les mains d'hommes *dont le contact nécessaire et habituel avec vous vous assure l'ensemble et l'exécution des mesures que vous avez combinées pour le salut public. Vous n'êtes pas un corps constitué, car vous pouvez tout constituer vous-mêmes.* »

Le 11, il se risque et s'engage à fond. Rompant avec la tradition défiante de la Constituante et de la Législative, reprenant avec audace, pour le salut de la Révolution menacée, ce que Mirabeau avait proposé pour le salut de la monarchie constitutionnelle, il demande que la Convention prenne les ministres dans son sein, c'est-à-dire que le Conseil des ministres soit, en réalité, le Comité suprême : et il sent si bien ce que sa motion a de hardi, qu'il écarte d'abord de lui-même, avec une prudence qui ne me paraît pas répondre à toute l'énergie de son caractère, tout soupçon d'ambition personnelle.

« S'il est dans mon opinion que la nature des choses et les circonstances exigent que la Convention se réserve la faculté de prendre partout et *même dans son sein* des ministres, je déclare en même temps, et je le jure par la patrie, que moi je n'accepterai jamais une place dans le ministère tant que j'aurai l'honneur d'être membre de la Convention nationale. »

« — Ni aucun de nous », s'écrient en grand nombre les députés.

O enfantillage! et quelle puissance d'égarement ont donc les mots! Tout à l'heure ils accepteront d'entrer dans un Comité de salut public qui sera le plus puissant des ministères. Danton, comprenant que cette sorte de récusation générale anéantirait en fait son système, s'empresse d'ajouter :

« Je le déclare sans fausse modestie; car, je l'avoue, je crois valoir un autre citoyen français. Je le déclare avec le désir ardent que mon opinion individuelle ne devienne pas celle de tous mes collègues; car je tiens pour incontestable que vous ferez une chose funeste à la chose publique si vous ne

vous réservez pas cette faculté. Après un tel aveu, je vous somme tous, citoyens, de descendre dans vos consciences. Quel est celui d'entre vous qui ne sent pas la nécessité d'une plus grande cohésion, de rapports plus directs, d'un rapprochement plus immédiat, plus quotidien entre les agents du pouvoir exécutif révolutionnaire, chargé de défendre la liberté contre toute l'Europe, et vous qui êtes chargés de la direction suprême de la législation civile et de la défense extérieure de la République? Vous avez la nation à votre disposition, vous êtes une Convention nationale, vous n'êtes pas un corps constitué, mais un corps chargé de constituer tous les pouvoirs, de fonder tous les principes de notre République; vous n'en violerez donc aucun, rien ne sera renversé si, exerçant toute la latitude de vos pouvoirs, vous prenez le talent où il existe, pour le placer partout où il peut être utile. Si je me récuse dans le choix que vous pourrez faire, c'est que dans mon poste, *je me crois encore utile à pousser, à faire marcher la révolution*, c'est que je me réserve encore de dénoncer les ministres qui, par malveillance ou par impéritie, trahiraient notre confiance. Aussi mettons-nous bien dans la tête que presque tous, que tous nous voulons le salut public. (*Vifs applaudissements.*) Que les défiances particulières ne nous arrêtent pas dans notre marche, puisque nous avons un but commun. Quant à moi, je ne calomnierai jamais personne, *je suis sans fiel, non par vertu, mais par tempérament. La haine est étrangère à mon caractère. Je n'en ai pas besoin.* Ainsi, je ne puis être suspect même à ceux qui ont fait profession de me haïr. *Je vous rappelle à l'infinité de nos devoirs.* Je n'entends pas désorganiser le ministère. Je ne parle pas de la nécessité de prendre des ministres dans votre sein, mais de la nécessité de vous en réserver la faculté. »

C'était un magnifique appel à la concorde et à l'action. C'était promettre à la Gironde que si elle voulait abdiquer l'esprit de secte et d'exclusion, elle aurait sa part dans le ministère nouveau, dans le ministère de salut public que formerait la Convention. Comment Robespierre accueillit-il l'initiative hardie de Danton? Il se garda bien de formuler sa pensée avec la même netteté que Danton : il n'avait pas ce courage de clarté. Mais au fond, il marcha dans le même sens. Lui aussi sentait la nécessité croissante, pour la Révolution, d'avoir un gouvernement, de devenir un gouvernement. Dès le 10, et avant même que Danton eût esquissé sa motion, Robespierre met en contraste la forte organisation du pouvoir exécutif chez les ennemis de la Révolution et la dispersion du pouvoir révolutionnaire.

« Chez nous le Conseil exécutif presque isolé communique avec vous, non seulement par les moyens des comités, mais par celui de tel ou tel individu plus ou moins intimement lié à telle ou telle partie du ministère. Les comités se saisissent d'une affaire. Sur leur rapport, vous prenez des décisions précipitées. Ainsi vous avez déclaré la guerre tantôt à un peuple, tantôt à un autre, sans avoir consulté quels étaient vos moyens de soutenir vos ré-

solutions; ainsi la Convention marche sans se rendre compte de ce qu'elle a fait et de ce qu'elle a à faire.

« Et c'est ici, citoyens, que j'appelle votre attention. Ne conviendrez-vous pas que placés par votre organisation même au centre de l'Europe politique, au centre de tous les peuples qui veulent être libres, vous devez donc assurer les moyens de communiquer avec eux et d'exciter ces mouvements que le despotisme a su employer si habilement? »

Ainsi c'est d'abord pour assurer à la France une diplomatie plus secrète, plus agissante et plus directement pénétrée de l'esprit révolutionnaire, que Robespierre demande une réorganisation du pouvoir exécutif. Mais comment l'esprit révolutionnaire dont la Convention est le foyer se propagera-t-il, par l'intermédiaire du pouvoir ministériel, jusque dans les autres pays, si le pouvoir ministériel lui-même n'est pas plus immédiatement soumis aux influences, aux inspirations de la Convention? Et le lendemain 11, quand Larevellière-Lépeaux, répondant à Danton, a ameuté les défiances et les jalousies de la Convention, quand il a déclaré que « la Convention sera dissoute si elle fait choix pour le ministère d'hommes d'une grande ambition et d'une grande audace », Robespierre se découvre plus hardiment, je crois, qu'il ne l'avait fait encore en aucun débat. Il ne se prononce pas à fond sur le système adopté ; mais il semble aller au delà de Danton et se déclarer prêt, pour sa part, à accepter la responsabilité personnelle du pouvoir. Il résiste à la Convention qui veut écarter, par l'ordre du jour, la téméraire motion de Danton.

« Une grande question s'est agitée dans le sein de la Convention nationale; elle a paru tenir aux circonstances et au salut public. L'Assemblée a décidé de la discuter après l'organisation du tribunal révolutionnaire. C'est l'exécution de ce décret que je réclame. A peine la discussion a-t-elle été ouverte qu'on demande qu'elle soit fermée; à peine a-t-on entendu une objection, qu'on demande à n'en plus entendre. Eh bien ! je demande, moi, qu'une question si importante aux yeux de tout homme capable de réfléchir, mise à l'ordre du jour par un décret, ne puisse pas en être écartée si facilement : je demande qu'en exécution de votre décret, et au nom du salut public, la discussion s'ouvre sur la réorganisation du ministère. Je pourrais faire aussi ma profession de foi, si j'en avais besoin. Je le déclare : *je ne trouve aucun mérite à ne point accepter les places dangereuses et difficiles du ministère. Je pense qu'en les refusant on peut bien plutôt consulter son goût et son intérêt, que les principes.* Je demande que nous discutions cette grande question »

Certes, Robespierre ne se préoccupait pas seulement de mieux organiser l'action révolutionnaire au dedans et au dehors. Il savait qu'un renouvellement général de l'organisme du ministère et des comités permettrait ou d'éliminer ou de subordonner l'influence girondine. Il haïssait la Gironde d'une double haine, haine personnelle, haine révolutionnaire. Elle l'avait calomnié et humilié : et elle était une entrave à la grande action de la France nouvelle.

l pressentait les orages prochains qui allaient éclater sur elle, et il aurait voulu supprimer l'influence girondine à la Convention sans toucher à la personne et même au mandat des Girondins eux-mêmes : quelle plus favorable occasion que la crise qui obligeait à fortifier et à renouveler tous les pouvoirs ? Ce qui s'était passé quelques semaines avant pour le Comité de sûreté générale était de bon augure. Ce comité qui avait une si grande puissance, puisqu'il avait pour mission de faire arrêter quiconque était suspect de complicité avec les royalistes et avec les ennemis de la Révolution, était d'abord, en octobre, aux mains des Montagnards. La Gironde, au commencement de janvier, y était entrée en force et y avait conquis la majorité. Mais sous le coup de l'émotion produite par l'assassinat de Lepelletier, les Montagnards en étaient redevenus les maîtres. Étendre au Comité de défense générale et au ministère la victoire de la Montagne au Comité de sûreté générale, était à ce moment la tactique essentielle de Robespierre : et la motion de Danton avait au moins à ses yeux cet avantage de poser avec éclat le problème d'une réorganisation générale. Au demeurant, et c'est l'honneur de Robespierre, il semble bien qu'en ces premiers jours de mars, devant l'étendue du péril qui se révélait, il ait subi la forte action de Danton : et quoique celui-ci, par quelques-uns de ses mots, semblât se distinguer de Robespierre :

« Je n'ai point de haine, non par vertu, mais par tempérament » ; quoique Danton fût déjà ébranlé par les événements de Belgique, Robespierre collabora loyalement avec lui. J'observe même que dans les notes abominables que Robespierre rédigera plus tard pour Saint-Just, et où il calomnie criminellement tous les actes, toutes les paroles, toutes les pensées de Danton, Robespierre a respecté ces premières journées de mars : il n'a pas tenté de les empoisonner par des interprétations scélérates. Ah ! qu'il est difficile à l'homme de juger l'homme et de marquer le niveau des âmes tourmentées, mouvant chaos de sommets et d'abîmes ! En ce point, l'effort combiné de Danton, de Robespierre et de Marat échouera devant la résistance de la Gironde et du centre. Mais le germe du Comité de salut public et du gouvernement révolutionnaire était semé, et l'action commune des trois hommes qui forment vraiment à cette heure, sans entente préalable, un triumvirat de défense nationale et de Révolution fut assez puissante pour conduire un moment les événements. Contre leur union se brisèrent aussi bien les tentatives anarchiques des forces tumultueuses que les combinaisons de la Gironde. La Commune, avec Hébert, avec Chaumette, soutint à fond les trois chefs de la Montagne. Et, comme eux, avec eux, elle s'efforçait tout ensemble, par des appels véhéments et sages, d'enflammer et de régler le patriotisme. Paris se levait de nouveau et en un élan admirable, plus beau et plus pur qu'en septembre, parce qu'il ne portait pas en lui un cauchemar de terreur meurtrière. Tout son cœur se tournait contre l'ennemi du dehors et les grandes mesures

légales que, sur l'initiative de Danton, prenait ou annonçait la Convention délivraient le peuple de toute obsession sanglante.

Il y eut cependant des groupes révolutionnaires qui essayèrent une action violente. Ils avaient comme démêlé la sourde pensée de trahison de Dumouriez, et ils voulaient en finir avec la Gironde dénoncée par eux comme complice du traître. C'est la section du faubourg Poissonnière qui donna le signal. Mortimer-Terneaux a retrouvé aux archives du Comité de sûreté générale le manifeste qu'elle lança le 9 mars au matin :

« Les membres composant le comité de surveillance des défenseurs de la République une et indivisible des départements, vivement affectés des dangers qui menacent la chose publique, et notamment la ville de Paris, étant en état de permanence, ont pris un arrêté qu'ils ont cru devoir vous communiquer. Cet arrêté porte que toutes les sections de Paris, qu'ils ont crues composées de sans-culottes, sont invitées à se joindre aux défenseurs de la patrie *pour opérer une insurrection*, de laquelle doit résulter un bien général pour la République. Le point de ralliement est fixé aux Jacobins Saint-Honoré. Ils vous préviennent que le tocsin sonnera à cinq heures très précises du matin; ils vous invitent à suivre leur exemple afin de rassembler un assez grand nombre de sans-culottes, *pour qu'ils puissent en imposer aux factieux qui siègent dans la Convention, et pour se transporter dans toutes les maisons où s'impriment les journaux de Brissot, Gorsas*, et autres de même nature. Le salut de la République nous impose cette tâche; secondez-les en bons frères; tous les intrigants et malveillants capitalistes frémiront en voyant notre réunion et la patrie sera sauvée.

« Aux ci-devant Jacobins de la rue Saint-Honoré, à deux heures du matin, le 9 mars 1793, an IIe de la République, CHAMPAGNAT, *président;* ANDRÉ GADET fils, *secrétaire.* »

Ici encore c'est un manifeste à la fois politique et social. Il est dirigé contre les traîtres et contre les capitalistes. Le tocsin ne sonna pas. A peine sur les 45 sections qui s'étaient réunies le 8 au soir pour entendre les commissaires de la Convention, trois ou quatre étaient-elles décidées à un mouvement insurrectionnel. Les autres restaient fidèles à la Convention, à toute la Convention. Mais durant toute la séance du 9, des groupes animés, véhéments, menaçants, se pressèrent autour de l'Assemblée. Et le soir, entre 5 et 7 heures, quand la séance fut levée, ils forcèrent les ateliers de quelques journaux et détruisirent les presses du journal de Gorsas et du journal de Condorcet, *la Chronique de Paris*. Au *Patriote français* et au journal de Prudhomme ils se heurtèrent à la résistance des ouvriers. Ce n'était pas une insurrection, ce n'était plus qu'une émeute. Le mouvement n'était ni vaste ni dirigé par une force centrale. Pourtant l'agitation ne tomba pas tout de suite. Aux Cordeliers, les Enragés étaient puissants. Varlet, dans la nuit du 9 au 10, y fit adopter un appel à l'insurrection. Cette adresse disait :

« L'évacuation de la Belgique est l'œuvre de la faction impie qui paralyse la Convention nationale et déchire le sein de la République; les succès des ennemis de la France sont dûs au traître Dumouriez et aux menées odieuses des Roland, des Brissot et de leurs amis, il faut donc s'en débarrasser à tout prix. »

Les sections de Mauconseil, des Lombards, du Théâtre-Français et des Quatre-Nations adhérèrent seules à l'adresse. Le mouvement n'aurait eu quelque chance de s'élargir et d'aboutir que s'il avait été approuvé par les Jacobins et par la Commune. Aux Jacobins, des fédérés, quelques militaires essayèrent en vain d'entraîner l'assemblée, elle se sépara dans le tumulte et la confusion. Varlet se rendit la nuit au conseil de la Commune. Il affirma que les Cordeliers avaient décidé les sections, que les Jacobins n'attendaient qu'un signal du pouvoir légal. Ni Pache, ni Chaumette, ni Hébert ne cédèrent à ses instances. Le coup révolutionnaire était manqué. Les forces insurrectionnelles tentèrent cependant un retour offensif. N'ayant pu dominer la Convention et l'effrayer par le soulèvement du peuple, elles se résolurent à agir directement sur elle et dans la séance du 12 mars, les délégués de la section Poissonnière, paraissant à la barre de l'Assemblée, commencèrent à lire le discours que le président de la section avait, le 8 mars au soir, adressé aux commissaires de la Convention. Mais à peine avaient-ils dit qu'il fallait arrêter Dumouriez, qu'ils furent interrompus par une protestation violente et unanime.

« Ce sont des calomniateurs, des intrigants et des traîtres. Ils veulent perdre la patrie, ils sont les agents de l'étranger. »

Par fâcheuse aventure, les pétitionnaires, dans le désordre d'un mouvement improvisé, avaient pris un drapeau sur lequel, dans un angle, étaient brodées des fleurs de lis. Scandale et indignation. Jamais l'éloquence d'Isnard ne fut plus acerbe, et Marat, bondissant à la tribune, exécute les pétitionnaires. « Il s'abandonne, dit Mortimer-Terneaux, à l'entraînement général. » Non, c'était la suite de toute la politique prudente et profonde que j'ai caractérisée.

« Quelles qu'aient été, dit-il, les liaisons politiques de Dumouriez, quelles qu'aient été ses relations avec la cour, je le crois lié au salut public depuis le 10 août, *et particulièrement depuis que la tête du tyran est tombée sous le glaive de la loi*. Il y est lié par le succès de ses armes. Le décréter aujourd'hui d'accusation, ce serait ouvrir aux ennemis les portes de la République. Mais j'ai à vous dévoiler un complot horrible. Il y a déjà plusieurs jours que des suppôts de l'ancienne police, aux ordres, sans doute, des agents ministériels et des députés contre-révolutionnaires, *excitent le peuple à l'assassinat*. Qu'on lise la pétition de la section Poissonnière, vous y verrez qu'on y demande la tête de Gensonné, de Vergniaud, de Guadet. *Ce serait un crime atroce qui ne tendrait à rien moins qu'à la dissolution de l'Assemblée*. Moi-même je me suis élevé dans les groupes contre les assassins. Je me suis

transporté à la Société populaire des Cordeliers, j'y ai prêché la paix et j'ai confondu ces orateurs soudoyés par l'aristocratie. Comme l'âme de tous les

paris 9 mars 1793

paris est tout entier
sous les armes, à
chaque instant, de
nouveaux Bataillons
défilent dans l'enceinte
de la Convention, et
marchent aux frontières
C'est en donnant
l'exemple de tous les
courages que les parisiens
répondent aux calomnies.

J. fouché

p. s. je vous écris à la hâte
je n'ai que le temps de
fermer ma lettre.

AUTOGRAPHE DE FOUCHÉ.

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

complots contre-révolutionnaires qui ont eu lieu depuis quelques jours, je vous dénonce un nommé Fournier. C'est lui qui, à l'affaire du Champ-de-Mars, a porté un pistolet sur la poitrine de Lafayette, et qui est resté impuni, tandis que des patriotes étaient assassinés ou gémissaient en prison. »

Le soir, aux Jacobins, Varlet, comme un étourneau, voulut reproduire l'appel à l'insurrection qu'il avait lu le 10 aux Cordeliers. Il semblait ne pas se rendre compte de la coalition de la Montagne et de la Commune contre lui. Il fut soutenu d'abord par une partie des tribunes. Mais l'immense majorité des Jacobins le hua : « Nous ne sommes pas ici aux Cordeliers », et il dut descendre de la tribune. Billaud-Varennes y vint protester contre les exagérés et les intrigants. « Marat, dit-il, est un feuillant à côté de Fournier l'Américain. » Et lui aussi insista sur l'imprudence qu'il y aurait à frapper Dumouriez. Ah! quel beau rôle aurait pu alors jouer la Gironde ! Comme il lui était facile de se relever, de reconquérir autorité et prestige, et de sauver la Révolution en s'associant largement sans arrière pensée et sans chicane aux mesures de salut public décrétées alors par la Convention ! Elle portait en ce moment un poids très lourd. Ses efforts pour sauver la vie du roi étaient restés sur elle comme un fardeau, et la motion de Gensonné, demandant des poursuites contre les massacreurs de septembre, avait tourné de façon tout à fait imprévue contre les Girondins. A peine commencée, l'enquête avait révélé en effet que beaucoup de ceux qui étaient désignés comme des massacreurs étaient maintenant, où? aux armées où ils combattaient pour la patrie. Ce n'étaient donc pas des brigands, de féroces malfaiteurs : c'étaient des exaltés qui après avoir tué donnaient leur propre vie à la Révolution. Il fallut limiter les poursuites aux « instigateurs des massacres ». Mais c'étaient les Girondins qui apparaissaient comme des furieux, et leur discrédit allait croissant. Oui, il n'était que temps pour eux de rentrer, pour ainsi dire, dans la Révolution. Ils le pouvaient à l'heure où les chefs de la Montagne faisaient acte de clairvoyance, de courage et de sagesse. Mais la Gironde laisse échapper cette occasion suprême. Elle continue sa politique insensée de défiance vaine, de vaines polémiques et de chicane. Au moment où Marat, Robespierre, Danton s'entendaient pour couvrir Dumouriez, il était de son intérêt de prendre acte de ces sages paroles :

« Oui, vous avez raison; oui, vous faites une bonne et grande chose en sacrifiant au salut de la patrie vos préventions contre un homme que vous avez souvent attaqué et soupçonné. Vous reconnaissez donc que, devant les pressantes nécessités de l'action, il faut prendre des responsabilités redoutables et paraître solidaires d'actes que l'on ne peut diriger, et d'hommes dont on n'a pas toujours le secret. C'est ce que nous, qui formions la majorité au moins à la Législative, nous avons dû accepter. Maintenant que votre pouvoir grandit, vous subissez à votre tour cette loi. Cessons donc de nous suspecter, de nous dénoncer les uns les autres, et si un jour un des généraux auxquels nous conservons encore notre confiance vient à nous trahir, frappons-le tous ensemble, mais ne nous déchirons pas, ne déchirons pas la Révolution. »

Au contraire, *le Patriote français* se scandalise des avances faites à Dumouriez par Danton, Robespierre et Marat. Quoi! ces massacreurs, ces

anarchistes auraient la prétention de mettre la main sur le héros victorieux qui a sauvé la patrie!

« Robespierre et Danton ont comblé d'éloges Dumouriez, Dumouriez que leur ami Marat ne cesse de peindre comme un traître, Dumouriez que les Jacobins ne cessent de poursuivre, Dumouriez dont chaque succès est représenté comme une perfidie. Quel est le but de cette nouvelle mascarade? Le voici : Dumouriez est trop élevé par son courage, par son génie, par ses victoires au-dessus de la faction anarchiste pour qu'elle espère le renverser. Elle croit, par d'indignes flagorneries, mettre dans son parti un homme qu'elle craint; elle le flatte parce que les héros du 2 septembre n'osent pas se mesurer avec le héros du 20 septembre; mais leur espérance est folle : *Dumouriez ne mêlera pas ses lauriers avec leurs cyprès*. Dumouriez aime la gloire, il ne voudra pas partager leur infamie, Dumouriez aime la patrie, il la sauvera avec les républicains, il ne voudra pas la perdre avec les anarchistes. »

Détestables paroles qui retentirent douloureusement au cœur de Danton.

C'est donc chose convenue : Dumouriez ne peut être qu'à la Gironde. Réclamez-le bien, ô insensés! Gardez-le tout pour vous, afin que demain sa trahison ne soit qu'à vous!

De même, qu'oppose la Gironde, dans son ensemble, au tribunal révolutionnaire? Rien, aucune objection de principe.

Il y a bien quelques arguties sur le détail de la procédure.

Mais la Gironde ne dit pas, elle ne peut pas dire que la Révolution menacée de toute part, n'aura pas de moyen légal de se défendre, qu'elle sera réduite ou à tolérer toutes les intrigues contre la liberté et la patrie, ou à en abandonner la répression à la justice aveugle et sanglante de la rue. Elle ne peut pas dire cela : et elle avoue même qu'elle ne combat pas le principe du tribunal révolutionnaire; mais elle se donne, par des chicanes multipliées, l'apparence d'avoir voulu désarmer la Révolution.

Et puis, tout à coup, avec sa légèreté accoutumée, elle se résigne, ou même se réjouit. Pourquoi? Parce qu'elle a fait entrer dans le tribunal révolutionnaire un certain nombre d'hommes qu'elle croit à elle (*Patriote Français*, numéro du 14 mars) :

« Ce tribunal extraordinaire qui, dans les vues de ses inventeurs, devait être un instrument de despotisme, *servira à consolider* la liberté, en la défendant, et contre les anarchistes qui la souillent et contre les aristocrates qui s'efforcent de la détruire. La composition de ce tribunal est telle qu'aucun patriote n'a à craindre les vices de son organisation. »

Voilà la Gironde réconciliée avec le tribunal révolutionnaire parce qu'elle espère s'en servir contre les Montagnards! Et quels sont les noms qui la rassurent ainsi? O ironie! l'homme désigné comme substitut de l'accusateur

public s'appelle Fouquier-Tinville. Il est de ceux que *le Patriote Français* cite complaisamment.

De même, dans l'effort de Danton pour concentrer la force révolutionnaire, pour organiser le pouvoir exécutif, elle affecte de ne voir qu'une manœuvre de prétendant à la dictature. Le gouvernement nouveau, s'écrie-t-elle, était tout préparé.

Le Patriote français dit, le 13 mars, à propos de la séance du 11 :

« *Ils ont cru qu'il ne s'agissait plus que de monter au trône;* déjà ils s'étaient partagé les branches du pouvoir, leurs complices colportaient complaisamment la liste du nouveau Conseil exécutif. Danton était ministre des affaires étrangères ; Dubois-Crancé, de la guerre ; Jean Bon Saint-André, de la marine ; Thiriot ou Cambacérès, de la justice ; Fabre d'Églantine, de l'intérieur, et Collot d'Herbois des contributions. A la vérité il leur fallait encore un décret : mais ils allaient l'exiger, ils le croyaient rendu. Danton monte à la tribune, sûr de son succès : il demande que la Convention se réserve le droit de choisir les ministres dans son sein. Nous y voilà, s'écrièrent quelques membres! Personne ne doutait que Danton ne voulût être le premier de ces ministres ; on en douta bien moins encore, lorsqu'on l'entendit jurer *par la patrie*, que jamais il n'accepterait une place dans le ministère. Danton, jurer par la patrie ! la patrie d'un ambitieux ! Il m'a semblé entendre un athée jurer par l'Être suprême. »

Ainsi les Girondins dénaturaient les plus nobles efforts de Danton pour arracher la Révolution au chaos et à l'impuissance. Ainsi, ils accusaient de prétendre à la dictature et même au trône quiconque, hors d'eux, voulait organiser contre les ennemis du dedans et du dehors la force révolutionnaire tiraillée et dispersée.

Hélas! c'est par là que la Gironde se perdit. Si le peuple, un jour prochain, se décide à lever la main sur elle, à l'exclure de la Convention, c'est parce qu'elle lui apparaît comme une force toute critique et négative, anarchique au sens profond du mot, et paralysante. De même que l'action vigoureuse d'un tribunal révolutionnaire pouvait seule arrêter la justice spontanée du peuple, de même l'action vigoureuse et concentrée d'un pouvoir révolutionnaire homogène pouvait seule épargner à la Révolution la politique de désespoir qui, tout à l'heure, réalisera l'unité par extermination.

Mais voici où éclate l'étroitesse de cœur et la légèreté d'esprit de la Gironde. La Convention a décidé l'envoi dans les départements de 82 commissaires. Ces commissaires auront une terrible tâche et une terrible responsabilité. Ils devront partout hâter la levée des trois cent mille nouveaux soldats dont la France a besoin. Ils devront aussi braver tous les mécontentements et violenter tous les égoïsmes. Il faudra qu'ils enflamment le patriotisme sans lui communiquer ce degré de fièvre où commence le délire. Il faudra qu'ils pourvoient à l'approvisionnement du peuple et des armées, qu'ils sur-

veillent les fournisseurs, qu'ils hâtent la fabrication des canons, des fusils, des vêtements, des chaussures, et qu'ils empêchent la hausse des denrées de s'aggraver jusqu'à la famine.

Que de soucis! que de décisions à prendre, soudaines, totales, dont on ne pourra partager avec la Convention trop lointaine la responsabilité! Et comment contenir l'égoïsme des riches sans déchaîner les fureurs jalouses et les représailles forcenées des pauvres?

C'était un redoutable fardeau qu'allaient assumer ces hommes. Mais aussi, comme le pouvoir se mesure à l'audace, quelle puissance, et quel contact intime, ardent, avec l'âme même de la Révolution, avec ses plus nobles passions et ses espérances! La Gironde, accusée de n'être qu'une coterie brillante de discoureurs impuissants, aurait dû revendiquer sa part d'action, de péril et de gloire virile. Elle se déroba, elle laissa à la Montagne presque seule l'honneur de déléguer des commissaires. Pourquoi? Elle a eu sans doute le sentiment qu'elle n'était plus faite pour la grande action, qu'à force de signaler les excès du peuple et d'attiédir le feu de la Révolution, elle était devenue incapable de susciter la flamme. Et je vois dans sa défaillance l'aveu secret et involontaire d'une désharmonie entre elle et la rude tâche des jours difficiles. Mais il y eut aussi un calcul plus explicite et plus sordide Le Montagnard modéré Choudieu dit à ce propos :

« M. Dulaure prétend que l'envoi des commissaires envoyés par la Convention dans les départements fut une intrigue de la minorité qui fit nommer ses partisans pour se rendre maîtresse de l'opinion. Il ignore ou feint d'ignorer que ce fut, au contraire, une manœuvre très adroite du parti girondin qui se débarrassa ainsi de plus de quatre-vingts Montagnards, ceux-ci ayant accepté avec dévouement ces missions difficiles sans s'apercevoir du piège qu'on leur tendait. Les Girondins espéraient ainsi ne plus trouver d'opposition dans l'Assemblée, ou du moins, n'avoir plus à combattre que quelques Montagnards restés à leur poste.

« Le recrutement de 300 000 hommes servit de prétexte à ces missions, qui ne pouvaient être que désagréables pour ceux qui les acceptaient, puisqu'il s'agissait d'enlever à leurs familles 300 000 jeunes hommes, et qui même ne furent pas sans danger dans quelques départements, notamment dans ceux de la Vendée et dans les départements voisins, mais le parti de la Gironde ne sollicitait point les missions dangereuses, car jamais on ne vit un seul de ses membres prendre part à la lutte glorieuse de nos armées.

« Et M. Dulaure appelle cela une manœuvre de la Montagne! Il faut avoir besoin de calomnier pour qualifier ainsi le dévouement d'un grand nombre de Montagnards qui surent exciter une réelle émulation parmi nos jeunes citoyens et les diriger vers la frontière pour combattre l'ennemi commun. »

Non, ce n'était pas, de la part de la Gironde, une manœuvre adroite, mais

la plus malhabile au contraire, puisqu'elle coupait elle-même ses communications avec le pays.

Mais Choudieu aurait pu invoquer l'aveu du journal de Brissot. Il dit, dans le numéro du 14 mars :

« Nos Catilina nous laissent assez en repos depuis trois jours. Mais il est aisé de voir que ce calme n'est que l'intervalle d'une tempête à une autre. Cependant, en pilotes habiles, les républicains doivent profiter de ce calme pour se préparer à lutter contre l'orage. Il faut qu'ils se rallient partout, dans la Convention nationale, à la Commune, dans les sections, même dans les clubs. *Dans la Convention nationale l'absence des têtes les plus effervescentes permet de délibérer avec plus de tranquilité*, et par conséquent avec plus de vigueur. »

Ainsi la Gironde se croyait fortifiée par le départ des commissaires montagnards. Quel enfantillage ! Elle ne s'apercevait point qu'en leur abandonnant ces hautes et périlleuses missions, elle allait défaire en quelques jours l'œuvre de calomnie menée depuis des mois contre la Montagne par d'innombrables libelles. Ces hommes qu'elle avait représentés aux départements comme des monstres, allaient entrer, pour ainsi dire, au cœur du pays, qui les verrait à l'œuvre, qui les jugerait et bientôt les aimerait.

Mais ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'à peine la Gironde eût-elle laissé aux Montagnards le redoutable privilège des missions, elle prit peur et s'appliqua à les calomnier. Des lettres furent envoyées, notamment par Salle, pour dénoncer à leur département les commissaires.

Ainsi, en cette crise prodigieuse de la liberté et de la nation, la Gironde ne se bornait point à ne pas agir : elle essayait de frapper toute action de discrédit et d'impuissance ; elle devenait ainsi un danger national, et c'est l'instinct de conservation de la nation révolutionnaire qui, dans quelques semaines, l'éliminera.

Si vraiment Sieyès était le conseiller occulte de la Gironde, il a usurpé sa renommée de penseur. Robespierre, pour caractériser son action souterraine et silencieuse, l'a appelé, au témoignage de Barère : « la taupe de la Révolution ». Et le mot serait plus vrai encore si la taupe était aveugle. Qu'était cet obscur cheminement d'intrigue minuscule dans la vaste convulsion qui secouait et soulevait le sol ?

Vergniaud aussi, dont l'éloquence était plus ample que la pensée, fit preuve d'une étrange médiocrité de sens politique lorsque, le 15 mars, dans un discours très éclatant et très préparé, il vint reprendre les événements du 9 et du 10 et dénoncer tout un plan d'insurrection. Oui, il y avait à Paris des groupements révolutionnaires qui voulaient attenter à l'intégrité de la Convention et frapper la Gironde. Mais à quoi servait-il de signaler un fait évident, éclatant ? Et à quoi servait-il aussi de demander qu'on instituât des poursuites ? La Convention avait bien donné au ministre Garat l'ordre de re-

chercher « le comité d'insurrection », et je crois bien que si Garat vint dire à la Convention qu'il n'avait rien vu ou presque rien, c'est qu'il avait fermé les yeux. Il assura qu'il n'avait découvert qu'une réunion un peu inquiétante : celle du café Corazza, où quelques Jacobins, à la sortie des séances du club, se rencontraient « pour boire de la bière ». On comprend que les Girondins, qui avaient été outragés et menacés, n'aient pas pardonné au philosophe distrait et subtil ce trait savant d'innocence.

En fait, le café Corazza était comme la réplique ou la parodie de ce café du *Soleil d'or* où, avant le 10 août, des révolutionnaires se donnaient rendez-vous. Chabot qui, avant le Dix-Août, servait d'intermédiaire officieux entre les éléments les plus révolutionnaires de la Législative et les fédérés prêts à livrer l'assaut aux Tuileries, était aussi de la réunion du café Corazza. Sans doute il pressentait des commotions prochaines, et il se proposait de servir de lien, à l'occasion, entre les Défenseurs de la République une et indivisible et la Montagne. Bientôt il prononcera, à propos des divers projets de Constitution, des paroles où retentira toute la pensée de Jacques Roux. Il rêvait évidemment d'être l'agent de conciliation de toutes les forces d'avant-garde de la Révolution. Il n'osa pas, étant vil, se lever en mars contre Marat, Robespierre, Danton et la Commune. Il n'eut pas le courage de leur dire qu'ils avaient tort de désavouer des énergies impatientes, désordonnées, mais dont un jour prochain, pour une action décisive, la Révolution aurait besoin.

Il n'en avait pas moins à ce moment une politique « ultra-maratiste », si toutefois les intrigues démagogiques du méprisable capucin peuvent s'appeler une politique. Et en tout cas, la réunion du café Corazza, si largement arrosée de bière qu'elle pût être, révélait un commencement d'organisation révolutionnaire. Elle était comme un premier moyen d'approche par lequel le véritable comité insurrectionnel tentait de faire pénétrer son action jusqu'aux Jacobins.

Ce comité, que Garat s'appliqua à ne point voir, c'était évidemment cette Société des défenseurs de la République qui s'appuyait sur les Cordeliers et sur quelques sections remuantes, et qui mêlait la revendication sociale et la revendication politique. C'était cette force émeutière et révolutionnaire qui s'était manifestée déjà par des pétitions menaçantes à la Convention, par des déclarations de guerre véhémente aux capitalistes, par l'émeute des subsistances en février, par le manifeste de la section des Poissonnières et le coup de main de Varlet en mars. Mais ce qui explique la cécité volontaire de Garat, c'est que les frontières de ce comité insurrectionnel étaient très difficiles à déterminer. Sans doute il paraissait avoir contre lui presque toutes les renommées constituées, et, si je puis dire, toutes les forces classiques de la Révolution, les trois chefs de la Montagne, la Commune, les Jacobins. Après le 10 mars, comme après le 25 février, le *Père Duchesne* le désavoue lourdement (n° 222, probablement du 17 mars).

« Sans-culottes, mes amis, je ne cesse de vous dire que l'on vous fout dedans, que l'on cherche à allumer la guerre civile, et malgré mes bons avis, vous tombez comme des buses dans les panneaux qu'on vous tend. Songez que vous êtes environnés de traîtres qui prennent toutes sortes de masques pour vous tromper. Ce n'est pas pour des prunes, foutre, que quinze mille émigrés sont rentrés dans Paris; s'ils n'avaient été certains de vous y faire plus de mal qu'en restant à Coblentz, ils n'auraient pas bravé la guillotine pour venir ici brouiller les cartes.

« Ce sont eux, foutre, qui en entendant gémir le peuple sur la cherté des subsistances, ont pris des habits d'ouvriers et se sont répandus dans les faubourgs et dans les marchés pour conseiller aux sans-culottes de piller les magasins et les boutiques; le pillage s'est fait, et mes jean-foutres ont disparu pour aller chercher d'autres costumes. Celui qui à la place Maubert était déguisé en charbonnier a paru ensuite au ci-devant Palais-Royal en habit noir, coiffé d'une perruque de financier, la canne à bec de corbin à la main; c'est là qu'il est allé de café en café vilipender les sans-culottes, et reprocher à la municipalité de ne pas protéger les personnes et les propriétés.

« Avec cette manœuvre infernale, cinq ou six cents jean-foutres répandus dans les différents quartiers ont mis Paris sens dessus dessous; les rolandins et les brissotins qui conduisaient cette marche ont saisi la balle au bond
« Voyez, ont-ils dit, comme on conduit le peuple de Paris; voyez si la Con-
« vention est en sûreté au milieu de ces anarchistes, de ces désorganisateurs.
« Les départements souffriront-ils que leurs représentants restent dans une
« ville où règnent de pareils désordres? »

« Le peuple heureusement a reconnu son erreur, et il a démenti les brissotins, en rentrant dans l'ordre. »

Ainsi, pour Hébert, les agitations de mars ne sont que le prolongement de celles de février. Il insiste dans le n° 223 :

« Je frémis, foutre, quand je songe que les vingt mille jean-foutres qui ont signé la pétition de Lafayette sont encore dans Paris, que les émigrés y arrivent par milliers, que des meutes de mouchards soudoyés par l'Angleterre brouillent les cartes et remuent ciel et terre pour exciter la guerre civile. N'accusons que cette foutue canaille de tous les troubles qui nous tourmentent. Oui, foutre, quand on nous dit : pillez, égorgez, suivons les gredins qui font de pareilles motions et nous découvrirons que ce sont ou *des calotins* ou de ci-devant nobles, ou des galopins de ci-devant procureurs, ou des laquais, ou des goujats ci-devant rats-de-cave. Voilà nos véritables ennemis, je ne redoute que ceux qui pourront nous diviser. »

Les *calotins*, est-ce pour l'abbé Jacques Roux? En tout cas, en mars comme en février, Hébert continue la guerre aux Enragés. Et les Jacobins aussi, après le 10 mars comme après le 25 février, envoient aux sociétés affiliées une adresse solennelle où ils écartent d'eux toute solidarité avec les

agitateurs, et où ils se déclarent « imperturbables dans les orages ». Mais, au



Trophée républicain.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

fond, toutes ces forces orgueilleuses commençaient à être entamées par l'ac-

tion croissante des groupements révolutionnaires et obligées de compter avec eux. Quand Marat a dénoncé les pétitionnaires de la section Poissonnière et quand Isnard, le prenant au mot, demande qu'ils soient livrés au tribunal révolutionnaire, il se retourne furieusement et dénonce les rolandistes.

Danton n'aurait pas consenti à exterminer de la Révolution les forces téméraires et ardentes, et comment eût-il pu laisser frapper les Cordeliers, où il avait grandi, et qui venaient de donner leur adhésion à l'adresse insurrectionnelle de Varlet? Bientôt, aux Jacobins, Robespierre, soucieux d'étendre sa popularité jusqu'aux limites extrêmes du mouvement révolutionnaire, tentera de renouer avec les groupes les plus ardents; il s'emportera contre ceux qui refusent la parole aux Enragés, et à la mort de Luzowsky, un de ceux qui prirent part à la tentative insurrectionnelle des 9 et 10 mars, il le glorifiera.

Ainsi, on n'aurait pu frapper « le comité insurrectionnel », sans atteindre en même temps toutes les forces de révolution auxquelles il était comme entremêlé, et Louvet et Salle avaient raison en quelque manière lorsqu'ils disaient à Garat : « Le comité insurrectionnel, c'est le club des Jacobins ». Mais combattre les Jacobins et avec eux la Montagne et la Commune, les envelopper dans la responsabilité directe d'un complot qu'ils avaient désavoué et refoulé, c'eût été une politique monstrueuse, la perte de la Révolution et de la France; c'eût été la trahison de Dumouriez commencée du dedans, et en quelque sorte, par l'autre bout. Et c'est encore là un indice du déséquilibre d'esprit de la Gironde. Vergniaud n'allait pas jusque-là, et il se contentait de se répandre en tristesses éloquentes. Or il ne fallait ni gémir ni accuser. Il fallait se recueillir en un suprême effort de pensée et de conscience, et se demander pourquoi, peu à peu, la Gironde avait perdu la direction de la Révolution, pourquoi elle avait animé et coalisé contre elle tant d'énergies et comment elle pourrait refaire l'unité de la Révolution. Elle n'y songea pas, et l'égoïste frivolité alla croissant en elle à mesure que de toute part s'élargissaient les abîmes.

Brusquement, en effet, les périls de la Révolution s'aggravent, au dedans et au dehors. En Vendée, le fanatisme religieux, qui couvait depuis deux ans, éclate. Dans ces pays de petites métairies et de petites fermes, où les villes étaient rares, où les bourgs même étaient clairsemés, le prêtre était à cette époque le seul lien social. Sans doute, les paysans s'étaient réjouis de la suppression des dîmes, et ils avaient pris, aux enchères publiques, leur part des biens d'Église, des couvents et abbayes. Mais il leur déplaisait que le prêtre qui vivait avec eux depuis des années et qui leur parlait à la fois de très près et de très haut, puisque dans la familiarité de la vie commune il leur parlait au nom de Dieu, fût remplacé brusquement pour avoir refusé le serment à la Constitution civile, par un inconnu, qui n'avait peut-être pas reçu la véritable investiture divine.

Plus d'une fois déjà, des symptômes inquiétants avaient révélé une sourde colère, un malaise profond.

D'égoïsme étroit et d'horizon borné, les hommes de ces régions acceptaient les bienfaits de la Révolution et en répudiaient les charges. Les difficultés inévitables qui accompagnent les grands changements sociaux même les plus favorables les blessaient.

Les fermiers des biens des émigrés avaient dû, en plusieurs districts, payer la totalité de l'impôt, celui qui était dû par l'émigré comme celui qui était dû par le fermier lui-même. Les acquéreurs de biens nationaux n'entraient pas immédiatement en jouissance, parce que les administrations de la régie nationale prélevaient encore sur le revenu du domaine certaines redevances qui y étaient attachées, et qui n'avaient pas été vendues avec lui. Tous ces griefs, emportés ailleurs par le grand mouvement de la Révolution et par une audacieuse espérance, fermentaient dans la vie immobile et stagnante de l'Ouest et achevaient l'exaspération du fanatisme blessé.

Quand le roi fut condamné à mort, il y eut en ces régions une émotion d'égoïsme plus encore que de pitié. L'Europe allait se soulever sans doute et il faudrait partir : il faudrait que les jeunes hommes quittent leurs fiancées, abandonnent le champ paternel. Pourquoi? parce que des révolutionnaires dénoncés par d'autres révolutionnaires comme des meurtriers, comme des cannibales, avaient eu soif du sang d'un roi. Le procureur syndic du district des Sables-d'Olonne a très bien traduit, dans une lettre du 24 janvier aux administrateurs du département de la Vendée, ce mélange confus et redoutable de griefs :

« Quant au moral, je crois que la très grande partie du peuple, que le sot orgueil de l'aristocratie appelait paysans, est entièrement corrompue par le fanatisme et par les efforts des ennemis intérieurs. J'ai souvent eu des exemples que le parjure n'était pas même un frein pour cette classe d'hommes égarés et simples; j'en ai souvent eu encore de son injustice *et de sa cruauté*; ces hommes d'ailleurs sont continuellement inquiets, irrésolus et beaucoup d'entre eux ne prendront sûrement d'autre parti que celui du plus fort

« Quant au politique, les mêmes individus sont également incapables d'en raisonner comme d'y rien concevoir. La Révolution est pour eux une longue suite d'injustices dont ils se plaignent sans savoir pourquoi. Ils regrettent leurs anciens privilégiés, tandis que ces hommes ambitieux les écrasaient de leur morgue et de leur tyrannie ; ils regrettent les prêtres déportés, tandis que ces hypocrites les trompaient en volant leur argent. Ils croient la religion perdue par un serment qui n'a eu pour but que d'assurer l'exécution d'une loi civile; ils haïssent les prêtres fidèles à la loi parce que, moins dissimulés ou moins fourbes que les prêtres réfractaires, ils parlent le langage de la liberté et de la nature. Ils redoutent les autorités constituées, comme ils s'en défient, tandis qu'elles ne sont créées que pour faire leur bonheur...

« ... La régie nationale est le fléau le plus meurtrier. Tous les colons, fermiers, régisseurs de biens d'émigrés, qui ont payé l'imposition entière de 1791, ne peuvent obtenir le remboursement de la portion due par les propriétaires, les receveurs refusent impitoyablement de payer, et l'on appelle ces refus des vexations...

« ... Les fermiers des droits casuels et des droits fixes en argent n'ont rien perçu : les fermiers des droits incorporels en nature ont éprouvé des réductions considérables ; cependant la régie décerne impitoyablement des contraintes contre ces fermiers pour la totalité de leurs prix de ferme...

« Les acquéreurs des biens nationaux ont sans doute acquis pour jouir : eh bien ! ils ne jouissent pas, ni peut-être ne jouiront de longtemps. Les receveurs de l'enregistrement, qui tous ont connaissance des ventes nationales, qui les enregistrent, ont très certainement connaissance de toutes les aliénations qui ont été faites ; mais parce que la presque totalité des biens vendus s'est trouvée affermée avec des biens incorporels, ils ont *délicatement* reçu les prix de ferme entiers, et les acquéreurs ont eu une recette bien faible...

« Je finis, citoyens, par une dernière réflexion que les circonstances du moment produisent. *Depuis que le procès de Louis Capet est commencé, le peuple des campagnes murmure plus vivement. On lui a parlé de la création de nouveaux bataillons...* Hier soir, la nouvelle du jugement de Louis Capet fut mal reçue. Au club des Amis de la liberté, de certains personnages osèrent traiter de brigands et de scélérats les législateurs qui avaient condamné Louis à la mort. Ce matin, on a remarqué sur tous les visages un air sombre et consterné. »

Mais c'est quand la Révolution, en lutte avec l'Europe, fut obligée, en effet, de faire appel à de nouveaux soldats et de recruter de vastes armées, que l'égoïsme des paysans dans la Loire-Inférieure, dans le Maine-et-Loire, dans les Deux-Sèvres, dans la Vendée, se souleva jusqu'à la fureur. Dès les premiers jours de mars, les administrateurs de la Vendée, craignant un débarquement des Anglais et des émigrés, tentent de réorganiser les gardes nationales et se heurtent, dans un grand nombre de paroisses, à une résistance très vive. Le tocsin sonne : les paysans se rassemblent par bandes et vont courant les villages pour exciter partout les colères. Les détachements des gardes nationaux patriotes sont enveloppés, et les troubles de Beaulieu, les émeutes du district de Challans annoncent la « grande insurrection ». Les paysans ne veulent pas de « conscription », ils ne veulent pas de « tirage au sort ».

« Pas de tirement ! — Malheur à qui annoncera la milice ! »

Tous les villages étaient debout : et de métairie en métairie couraient les propagateurs de guerre civile. Tout d'abord la tactique des nobles fut de se réserver, d'attendre. Certes, ils n'étaient pas restés inactifs : tous ceux qui, depuis le Dix-Août, étaient revenus dans leur gentilhommière avaient travaillé

les esprits contre la Révolution. Ils avaient envenimé la jalousie des paysans contre les bourgeois révolutionnaires des villes :

« Nous, du moins, nous vivons parmi vous et c'est parmi vous que nous dépensons le revenu de nos terres. Eux, ils ont acheté des biens nationaux où ils ne résident pas, et tout le fermage, toute la substance de la terre s'en va à la ville et ne revient pas. Et maintenant, ces beaux messieurs, sous prétexte qu'ils sont administrateurs du département ou du district, ils n'iront pas à la guerre. Ils resteront dans leurs confortables maisons; ils surveilleront la croissance de leurs arbres dans leurs jardins : et vous, paysans, bonnes âmes, vous irez vous faire tuer au loin pour une Révolution qui vous a pris vos curés, qui les a déportés par milliers, et qui enrichit des dépouilles de tous des citadins avides. »

Ainsi allaient les propos des nobles, ainsi la contre-révolution féodale se faisait démagogique, et les hobereaux dénonçaient les bourgeois. Les nobles, machiavéliques, attendaient que les paysans, une fois engagés à fond dans l'aventure, leur en remissent la direction. Eux-mêmes, avertis par l'échec de la conspiration de la Rouerie en Bretagne, ne prenaient pas d'emblée l'initiative du mouvement. Une conspiration qui tient en quelque sorte dans quelques têtes peut tomber en un jour avec ces têtes mêmes. Mieux va'ait, pour déconcerter la Révolution, un soulèvement vaste et diffus qui peu à peu s'ordonnerait sous la main des hommes d'ancien régime. Ce soulèvement, les nobles qui avaient été les confidents de la Rouerie auraient voulu qu'il n'éclatât qu'à la fin de mars, mais qu'il s'étendît alors soudainement à tout l'Ouest, à la Bretagne, à la Normandie, au Maine, à l'Anjou, au Poitou. D'Elbée, Bonchamps, Lescure, Sapinaud, Vaugiraud, espéraient qu'en quelques semaines la loi du recrutement aurait produit partout tout son effet de révolte; dès lors, à la fin de mars ou au commencement d'avril, le mouvement serait si vaste qu'il épouvanterait la Révolution et qu'il obligerait aussi les bandes paysannes à se grouper, à s'ordonner sous la conduite des gentilhommes royalistes, plus experts aux grandes combinaisons militaires. Peut-être encore étaient-ils informés des espérances que, dès le début de mars, les puissances coalisées avaient conçues de la trahison pressentie de Dumouriez.

Quel coup admirable si l'on pouvait faire coïncider avec les effets décisifs de cette trahison le mouvement soudain de tout l'Ouest! Mais les hauts gentilhommes furent débordés par l'impatience fanatique et par l'astuce paysanne. Les esprits, surchauffés de messages divins, ne se contenaient plus. Les prêtres insermentés, traqués de retraite en retraite, craignaient d'être pris si l'on ne brusquait le mouvement, et les plébéiens endoctrinés par le clergé se hâtaient aussi pour prendre, en quelque sorte, possession officielle de leur commandement avant l'intervention des nobles. Ils voulaient rester les chefs des bandes levées par eux; et les prêtres qui se rappelaient l'incroyance des

nobles à peine convertis d'hier par l'égoïsme et la peur, comptaient davantage sur les fanatiques de la plèbe.

L'ancien receveur des gabelles, Souchon de Machecoul, le perruquier Gaston de Saint-Christophe-du-Ligneron, le garde-chasse au service de Maulévrier, Stofflet, le colporteur exalté et dévot du Pin-en-Mauge, Cathelineau, étaient les hommes du clergé, et ils ne se souciaient pas de se livrer à discrétion aux nobles : ils ne marchèrent d'abord qu'avec cette petite noblesse « de peu de fortune et de peu de race » qui ne leur portait pas ombrage.

Baudry d'Asson, notamment, sortit du souterrain où il se tenait caché, près de la Forêt-sur-Sèvre, depuis l'affaire de Bressuire, et se mit en campagne avec les plébéiens.

Mais les cléricaux se moquent quand ils représentent le mouvement vendéen comme « radicalement populaire », et les documents recueillis par M. Chassin font la lumière décisive. Oui, les prêtres faisaient directement appel aux paysans, oui, ils ne voulaient ni abandonner toute la direction aux nobles ni produire ceux-ci trop tôt. Mais le clergé savait bien que l'insurrection ne pouvait aboutir qu'à la restauration du régime ancien où le privilège de la noblesse aurait sa place. Il savait bien que la noblesse, avilie et matée par la Révolution, comprendrait désormais la nécessité de faire cause commune avec les prêtres. Et il se rendait compte que le mouvement, à mesure qu'il s'étendrait et s'organiserait, passerait aux mains des nobles. En fait, le clergé servait d'intermédiaire tout puissant entre la noblesse encore masquée et le peuple. Dans l'apparente spontanéité du mouvement il y a d'emblée une organisation, un plan, et quoique la colère des paysans ait devancé le signal, quoique la vaste et soudaine insurrection préparée par les chefs secrets de l'Ouest, par le clan des confidents de la Rouerie, ait éclaté de façon un peu hâtive et incohérente, les traces d'une pensée directrice s'y retrouvent dès le début. Mercier du Rocher l'a noté avec beaucoup de précision et de force.

« Il ne faut que rapprocher les dates des combats pour se convaincre que le plan des rebelles était combiné. Ils attaquaient sur plusieurs points à la fois. Ils étaient, le 10, à Coueron, à Mauves, à Saint-Philbert, à Clisson; ils y furent battus le 12 par les Nantais, tandis qu'ils attaquaient nos troupes à Saint-Hilaire-la-Forêt, à Machecoul, à Challans, à Montaigu, à Saint-Fulgent. Le 14, ils s'emparent de Cholet, repoussent les patriotes à Chantonnay et aux Herbiers. Les 12, 13, 14, 15, 16, les Nantais faisaient des sorties sur eux par les routes de Rennes et de Paris; tandis que le 15 les Brigands, s'étant ralliés après leur défaite de Clisson, tombaient sur les gardes nationales, et les harcelaient pendant cinq lieues. Le 17, l'armée de Nantes fit une sortie générale et repoussa les rebelles, leur tua beaucoup de monde au pont du Cens, ce qui rouvrit la communication avec Rennes. Le même jour, les Brigands se montrèrent sur les hauteurs de Chantonnay, d'où le général Marcé les dé-

busqua. Les patriotes *se trouvèrent donc assaillis sur tous les points en même temps.*

« (Les insurgés) enlevaient des armes, quelques munitions, s'emparaient des canons des châteaux et de ceux qui bordaient les côtes de la mer, et de plusieurs milliers de poudre et de boulets, que le lieutenant-général Verteuil avait laissés à leur disposition. Le tocsin sonnait dans toutes les communes. Les prêtres réfractaires étaient sortis de leurs repaires, les valets des nobles et des émigrés couraient à toutes brides dans les campagnes avec des chapelets. Ils annonçaient le retour *de leurs maîtres qui descendaient sur la côte avec les Anglais.* Les prêtres rassemblaient les cultivateurs égarés; ils les exhortaient à mourir pour le rétablissement de la religion de leurs pères; ils leur montraient la couronne du ciel pour récompense de cette sainte croisade; ils bénissaient leurs armes en leur chantant des cantiques, en leur expliquant des passages de l'Ecriture sainte qui, disaient-ils, avait prédit tout ce qui se passait. « Toute la France est debout, leur criaient-ils; Paris même « a vengé sur l'Assemblée nationale le martyre de notre roi. Courage, mes « amis! Il faut rétablir son fils sur son trône. Le bras du Seigneur nous sou- « tiendra. Qui pourrait abandonner une si belle cause? La victoire nous at- « tend. Marchons! Le Dieu des armées marche avec nous! Que peuvent les « impies contre lui? »

« *Les nobles n'avaient osé se déclarer d'abord. Ils attendaient que les choses eussent pris une certaine consistance. Ils se contentaient de porter le cœur de Jésus à leur boutonnière, avec le chapelet, et d'assister aux cérémonies religieuses vêtus en paysans. Ils se firent presser par eux de les commander; mais ils ne le firent que lorsqu'ils crurent avoir avec eux des hommes déterminés à bien combattre. Ils eurent l'hypocrisie de se laisser faire violence avant d'accepter le commandement, ils le laissaient de préférence aux bourgeois de leur parti qui avaient servi dans les troupes de ligne. Les chefs qui dirigeaient les premiers mouvements furent des gardes-chasses ou des vieux soldats. Tels étaient Joly et Savin, dans le district des Sables... Mais quand les nobles virent que les révoltés se battaient avec une intrépidité dont le fanatisme pouvait seul les rendre capables, qu'ils se précipitaient sur les canons des républicains, qu'ils les mettaient en déroute et leur enlevaient des munitions et des armes, ils ne balancèrent plus à se rendre aux invitations des paysans, ils se mirent à leur tête; Royrand, Sapinaud, La Rochejaquelein, Bonchamps, d'Elbée se joignirent à Saint-Pol, à Chouppes, à Verteuil; ces trois derniers qui étaient, en quelque sorte, le rebut de la noblesse, s'étaient jetés parmi les attroupés, dès le commencement. Un très grand nombre de nobles qui n'avaient pas émigré ne tardèrent pas à les imiter.* »

Ainsi les nobles avaient beau se faire modestes et presque humbles. Ils avaient beau se confondre par l'habit avec les paysans et adopter en signe de

ralliement le cœur de Jésus, comme pour immoler à l'Église leur impiété d'hier; ils n'attendaient qu'une occasion de prendre le commandement. C'est pure légende que de prétendre, comme l'ont fait quelques écrivains catholiques, que les paysans durent faire violence aux nobles. Ils l'avaient dit surtout du jeune La Rochejaquelein. Or voici ce que raconte le royaliste de la Boutelière :

« Près de Bressuire se cachait comme suspect, chez le marquis de Lescure, son cousin, un jeune homme, Henri de La Rochejaquelein, dont le nom allait en quelques mois passer glorieux à la postérité. Agé de vingt ans, bouillant et plein d'ardeur, dès qu'il apprit la victoire du 19 mars, il accourut au camp de l'Oie pour se joindre aux insurgés, et s'adressa au chevalier de la Verie, auquel il demanda de le prendre pour aide de camp. Sapinaud devina le héros sous cette figure d'enfant, et après quelques instants d'entretien, il refusa l'offre du jeune homme, en lui disant : « Vous êtes fait pour com« mander et non pas pour être commandé ». Puis il l'engagea à user de l'influence que son nom lui donnait aux environs du château de la Barbelière, domaine de sa famille, pour se mettre à la tête des paysans des environs de Châtillon, évidemment dévoués à la révolte, bien que, sous le coup de la répression terrible de 1792, ils n'eussent pas encore bougé.

« La Rochejaquelein fut vite convaincu, Sapinaud lui donna un peu de poudre, et il partit vers Châtillon, avec le jeune Baudry d'Asson. Comme ils arrivaient, l'ordre d'effectuer le recrutement était venu de Niort. Quétineau, avec une colonne, approchait. Monsieur Henri, que tous les paysans connaissaient, se déclara prêt à marcher à leur tête. C'était plus qu'il n'en fallait. Dans la nuit du 12 au 13 avril, le tocsin sonne dans toutes les paroisses voisines de la Barbelière, et le lendemain matin, le nouveau général adressait à 4 ou 5 000 paysans cette harangue si connue, chef-d'œuvre d'éloquence militaire : « Mes « amis, si mon père était ici, vous auriez confiance en lui; pour moi, je ne « suis qu'un enfant, mais, par mon courage, je me montrerai digne de vous « commander. Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, « vengez-moi. »

Ainsi ce qu'il y avait de « populaire » à l'origine du mouvement, était capté aussitôt par les forces sociales d'ancien régime.

Les *Mémoires* de Larevellière-Lépeaux, publiés en 1895 par son arrière-petit-fils, confirment en ce point, de la manière la plus nette, les déclarations de Mercier du Rocher.

« L'argument tiré de ce que les paysans sont allés chercher les nobles dans leurs châteaux et les en ont pour ainsi dire arrachés de force pour les mettre à leur tête, lorsque ceux-ci pensaient à rien moins qu'à entreprendre la guerre civile, cet argument, dis-je, est de nulle valeur. A qui fera-t-on croire cette ridicule assertion? Est-ce que la population d'une ou plusieurs provinces peut se lever dans un même jour sans qu'il y ait des meneurs et

un plan concerté ? Mais ces mêmes meneurs, qui étaient et ne pouvaient être que les prêtres et les nobles, devaient-ils agir ostensiblement avant que la partie fût tellement engagée qu'ils n'eussent point à craindre de se perdre, en se montrant avant d'être soutenus? »



Cruchon de l'époque révolutionnaire.

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

Larevellière, qui est né à Montaigu, dans le Bas-Poitou, connaissait très bien les choses de Vendée.

Au demeurant, la contre-révolution de l'Ouest savait bien qu'elle ne pourrait triompher qu'avec l'appui de l'étranger.

Or c'étaient les princes et les émigrés qui étaient auprès des souve-

rains, et ce n'était pas pour restaurer le culte catholique, c'était pour rétablir dans l'ordre civil le principe d'autorité que les rois intervenaient. Ce qu'il y avait de spontanéité plébéienne et de fanatisme paysan dans les premiers soulèvements du Poitou et de l'Anjou allait donc être absorbé rapidement par l'idée monarchique et féodale. En Vendée, l'armée du Centre prend d'emblée le nom d'armée « catholique royale », et peu à peu ce nom s'étendra à toutes les armées de l'Ouest. La religion ne réclame donc pas sa part de liberté dans l'ordre nouveau. Elle réclame sa part de privilège dans l'ordre ancien.

Ce n'est pas que tout d'abord le mouvement soit discipliné et centralisé. Chaque région avait son armée distincte, qui entendait garder son autonomie. Dans un même département, il y avait plusieurs armées indépendantes : celle de la Basse-Vendée, puis celle du Centre. D'un autre côté se formait l'armée d'Anjou. Enfin, dans la région nantaise il y avait un autre centre d'insurrection. Charette et Joly, ces deux rivaux implacables, étaient en Vendée, chacun avec sa bande. Stofflet opérait dans l'Anjou. Chacun des chefs essayait de mettre un peu d'ordre dans l'anarchie du mouvement paysan. Ainsi, en Vendée, les chefs de l'armée du Centre, unis « aux commissaires des 21 paroisses » établissent un rudiment d'organisation.

« Il sera fait en chaque paroisse un conseil de trois à neuf membres, suivant la population. — Tous ceux dont les sentiments et la conduite ont été reconnus mauvais, pendant la malheureuse révolution qui a désolé la France, ne seront point élus aux conseils ; tous les autres seront nommés par acclamation, et non au scrutin. — Nul homme ne peut prendre le titre de général ou commandant d'armée, ni être déclaré chef d'armée ou de troupes s'il n'a des pouvoirs émanés de généraux avoués et reconnus en cette qualité. — Quiconque s'arrogerait le titre de général, de commandant ou de chef de troupe, serait arrêté par la force armée. »

C'est au Carrefour de l'Oie que fut délibéré ce règlement. Il servit de base à l'institution des conseils de paroisse substitués dans les communes insurgées aux anciennes municipalités, mais bientôt le conseil supérieur de Châtillon abolit ce système, « considérant que, dans plusieurs endroits, *les conseils s'étaient formés par des élections populaires incompatibles avec les vrais principes du gouvernement monarchique.* » Mais ce n'est qu'en tâtonnant et à travers de terribles rivalités de personnes que les forces vendéennes arrivaient à un commencement d'organisation et d'unité. Dans cette confusion pourtant une tactique se dégage. Elle consiste d'abord à semer l'épouvante, à terroriser les patriotes par d'abominables cruautés. Certes, il y eut un prodigieux déchaînement des instincts de meurtre chez ces paysans égoïstes et fanatisés. Tuer était pour eux une âpre joie, une volupté farouche. Le docteur Guepin, de Nantes, a raconté ceci à M. Elie Sorin (*Histoire de la République française*) :

« Un jour, on lui amena un paysan vendéen. Ce vieillard était aveugle, et il venait prier le praticien de lui rendre la vue. Quand il fut en présence de M. Guépin, il fut pris d'une sorte de délire :

« Ah ! vous ne voudrez pas me guérir... Vous connaissez ce que j'ai fait. Mais si vous saviez comme le sang saoule... Quand on tue, on veut tuer toujours... Nous leur arrachions le cœur ! »

Ce n'était pas seulement cette ivresse de sang qui s'empare des foules. A Paris aussi, aux massacres de septembre, le peuple avait été saisi de ce vertige affreux. Mais dans les grandes cités où les individus ne se connaissent pas les uns les autres, ces grandes et terribles ivresses des foules ne sont pas aggravées et exagérées par des ressentiments individuels.

Au contraire, le paysan de Vendée savait qui il tuait : c'était le bourgeois révolutionnaire qu'il avait souvent rencontré aux champs de foire : c'était le « monsieur », qu'il avait appris à haïr. C'était le patriote qui allait à la messe de l'assermenté, à la messe du diable. Et comme l'impie sortait de l'église profanée par lui, le paysan l'avait traversé plus d'une fois d'un regard de haine. Qu'on l'abatte maintenant, qu'on le déchire, qu'on le mutile. Mais souvent ces atrocités auraient pu être évitées sans la complaisance des chefs et sans les excitations des prêtres. Les chefs voulaient ou écraser dans le sang ou aplatir dans la terreur tous les groupements de patriotes. Ces petites villes de bourgeois audacieux et animés de l'esprit nouveau, c'étaient comme des épines de révolution et d'impiété enfoncées dans l'Ouest. Il fallait s'en débarrasser à tout prix pour que l'Ouest tout entier fût au roi. Et les prêtres réfractaires, exaspérés par la souffrance et le danger, s'assouvissaient en croyant ne venger que Dieu. Ils liaient les paysans par le crime irréparable. Ils donnaient au meurtre je ne sais quoi de sacré : ils nouaient entre Dieu et l'homme un horrible pacte sanglant.

Ecoutez l'aveu qu'un prêtre réfractaire, François Chevalier, fait de ces abominables violences ; écoutez surtout comment il les justifie :

« C'est à Machecoul que commencèrent et se perpétuèrent ces horreurs, un carnage que l'on aurait peine à imaginer. Dans le premier jour, c'est-à-dire le lundi 11 mars, on ne se fut pas plus tôt saisi des patriotes qu'on les conduisit en prison, l'un après l'autre ; mais, chemin faisant, plusieurs furent assommés à coups de bâton, d'autres furent fusillés. Il est vrai que la gendarmerie et la garde nationale avaient eu l'imprudence de faire feu les premières, et quoiqu'elles n'eussent tué ni blessé personne, au moins grièvement, cette décharge fut le signal de la guerre. On leur riposta sur-le-champ avec un peu plus d'effet, et de là suivirent des *massacres, des vols, des pillages et des violences sans nombre.*

« La même chose à peu près se passa en même temps dans les autres petites villes de district, tant de la Loire-Inférieure que de la Vendée, comme Legé, Rocheservière, Montaigu et autres semblables. Mais il n'y en eut point

qui, comme la capitale du pays de Retz, aient été si longtemps le théâtre des cruautés et des vengeances.

« L'insurrection fut générale dans les environs de cette ville et, *par un changement qui parut un effet de la Providence*, ceux qui, depuis deux ans, se faisaient un jeu d'incarcérer, de persécuter et d'inquiéter tous les citoyens, éprouvèrent, en ce moment, la peine du talion. Le pillage qu'ils avaient désigné pour le 12 de ce mois fut tourné contre eux-mêmes. Il ne faut pas s'étonner si ces machinateurs de guerres intestines, de schismes et de révolutions furent traités sans miséricorde ; *ils n'avaient fait grâce à personne et comptaient encore moins en faire par la suite.*

« Ce n'est pas qu'on veuille ici excuser les traits d'inhumanité et d'illégalité des proscriptions auxquelles le peuple se porta dans ces événements tragiques ; mais on ne peut s'empêcher d'apercevoir la *vengeance de Dieu sur la France*, en général et sur toutes ses parties...

« On trouva, le jour du sac de Machecoul, sur l'autel de l'église des religieuses du Calvaire, une peau de veau bourrée de paille, se tenant debout et représentant cet animal vivant. En parallèle, de l'autre côté, était un cheval de bois, nouvellement enlevé d'une paroisse voisine, à qui il servait d'instrument pour une espèce de *quintaine*. On sut après que c'est en présence de ces deux idoles que se jouaient les pièces de théâtre et les bacchanales mystérieuses et nocturnes des habitants de l'un et l'autre sexe de cette malheureuse ville ; quelques-uns disent que c'étaient les pastorales ou exercices innocents de l'enfance sur la naissance du Messie, ce qui est plus probable, mais n'excuse rien, l'autel ne pouvant servir de théâtre à un exercice profane. Il semblait qu'on eût abjuré partout, et il n'est point d'impiétés auxquelles les écrivains et les libertins ne se livrassent, soit dans les lieux publics, soit dans les maisons particulières. On peut dire que cette malheureuse Révolution est l'époque de l'infâme substitution du paganisme aux principes catholiques... *Est-il donc étonnant que Dieu ait enfin vengé sa cause et livré des scélérats qui ne connaissaient plus de frein au bras vengeur de toute une population effrénée?* »

Notez que cette apologie abominable est aggravée par le mensonge et par l'hypocrisie. Il est faux que les patriotes eussent annoncé et organisé le moindre pillage. Il est faux qu'une seule exécution ait eut lieu en Vendée avant les massacres de Machecoul. Et comment qualifier le prêtre qui fait un crime à toute une ville de ces habitudes de culte populaires et un peu enfantines que le clergé lui-même avait propagées, et qui voit là une excuse à une tuerie de vingt jours?

« Chaque jour, ajoute le bon prêtre, était marqué par des expéditions sanglantes, qui ne peuvent que faire horreur à toute âme honnête, et ne paraissent soutenables qu'aux yeux de la philosophie. Il faut cependant convenir qu'on ne fit point, à beaucoup près, autant d'horreurs qu'au 2 septembre,

à Paris; on n'y fit même rien d'approchant. Cependant, les choses en étaient à un point que l'on disait hautement *qu'il était indispensable et essentiel à la paix de ne laisser aucun patriote en France.* Telle était la fureur populaire *qu'il suffisait d'avoir été à la messe des intrus,* pour être emprisonné d'abord, *et ensuite assommé ou fusillé*, sous prétexte que les prisons étaient pleines comme au 2 septembre. »

Et, quand les prêtres, tout en affectant de blâmer ces excès de barbarie, y voient une juste vengeance de Dieu sur la France impie, qui arrêtera les paysans fanatisés, instruments de cette vengeance divine? M. Germain Bethuis, fils d'un des massacrés de Machecoul, a très bien noté les deux traits de la tactique vendéenne : la démagogie rétrograde qui ameutait toutes les passions jalouses contre la bourgeoisie, classe révolutionnaire, et la systématique extermination des patriotes.

« Machecoul, petite ville alors remarquable par son commerce de grains et de farines, était située sur les confins des Marches poitevines. Elle réunissait une population de 1500 à 2000 habitants. Elle avait cessé d'être capitale du duché de Retz pour devenir chef-lieu de district. La bourgeoisie, quoique nombreuse, était dominée par le bas peuple qu'elle employait et faisait vivre. C'était dans le faubourg de Sainte-Croix qu'habitait cette populace envieuse, méchante et prête à se ruer sur les bourgeois, qu'elle croyait devoir remplacer dans leurs biens. Car on n'avait pas oublié d'exciter chez elle le sentiment de la cupidité. »

Que nous importe le ton de bourgeois censitaire de M. Bethuis, avocat, avoué et fonctionnaire sous Louis-Philippe ? Il a vu juste au fond et il dit vrai. C'est le procédé habituel de la contre-révolution féodale et cléricale, pour avoir raison de la bourgeoisie, d'exciter contre elle la colère jalouse des pauvres. Les socialistes, ni dans l'histoire d'hier, ni dans l'histoire d'aujourd'hui, ne sont dupes de cette manœuvre. Il ne suffit pas pour qu'un mouvement soit populaire, que le peuple y soit mêlé; il ne suffit pas, pour qu'une agitation soit prolétarienne, que des prolétaires y participent. Il faut que ce mouvement et cette agitation aient pour but l'affranchissement du peuple et du prolétariat. Combattre la bourgeoisie au profit de l'avenir est révolutionnaire. La combattre au profit du passé est réactionnaire. Les ouvriers massacreurs de Machecoul, enrôlés par le fanatisme clérical et l'insolence féodale, n'étaient pas du peuple, historiquement. Ils étaient des agents de contre-révolution, comme les paysans superstitieux, égoïstes et barbares. Il y avait en ces exécutions un plan politique sinistre.

« On peut attribuer à l'effervescence du moment ou à l'instinct cruel qui sommeille dans le cœur de l'homme, les assassinats qui eurent lieu dans les premiers jours, mais, dans les jours suivants, une pensée toute politique dirigea les bourreaux, car le calme était revenu dans les esprits. Ils obéissaient à une impulsion étrangère. Ce n'était pas une foule désordonnée qui frappait,

c'étaient des hommes choisis, qui étaient appelés à remplir l'horrible office de bourreaux et de sbires...

«...En considérant l'ensemble des meurtres, il s'y manifeste *une pensée* : celle de frapper la *classe intermédiaire des bourgeois, comme partisans de la Révolution, laquelle est dominée par une pensée plus horrible encore : c'est que l'on a voulu compromettre tellement les paysans qu'ils eussent tout à redouter et ne pussent reculer dans la voie d'extermination...* »

Le rapport officiel écrit par le conventionnel Villers et contresigné par son collègue Fouché, en même temps qu'il retrace le détail d'atrocités presque surhumaines, marque très fortement la responsabilité des chefs.

« Les plus cruels étaient les vieillards, les femmes et les enfants; les femmes criaient : « Tue! tue! », les vieillards assommaient, et les enfants chantaient victoire. Un de ces monstres courait les rues avec un cor de chasse; quand passait un citoyen, il sonnait *la vue*, c'était le signal d'assommer; puis, il revenait sur la place sonner l'*hallali;* des enfants le suivaient en criant : « Victoire! Vive le Roi! »

« Le curé constitutionnel, Le Tort, fut saisi. Les barbares ne l'assommèrent pas; il le firent périr à coups de baïonnettes dans le visage. Son supplice dura environ dix minutes. Un des monstres qui l'avaient assassiné disait encore en s'en allant : « Ce bougre de prêtre n'a cependant pas vécu long« temps. »

« On arrête le citoyen Pinot avec son fils âgé de dix-sept ans. « Renonce « à la Nation, lui disent les brigands, et nous ne te ferons point de mal. — « Non, je mourrai fidèle à ma patrie : Vive la Nation! » Et on l'assomme. Les bourreaux se retournent vers son fils : « Tu vois le sort de ton père? Sois des « nôtres. Crie : Vive le Roi! vivent les aristocrates! Nous ne te ferons point « de mal. — Mon père est mort fidèle à sa patrie; je mourrai de même : Vive « la Nation! » et on l'assomme.

« Le citoyen Paynot, juge de paix, mourut aussi en criant : « Vive la Nation! »

« Dans les journées des 11 et 12 mars, il fut assassiné 44 patriotes dans les rues, et à peu près autant furent mis en prison.

« Une femme (Mme Saurin) dont on venait d'assassiner le mari, le frère et un des ouvriers, fut forcée par ces barbares de prendre un bout de la civière sur laquelle était le cadavre de son mari, pour le porter en terre.

« On ne fit aucun mal aux prisonniers jusqu'à l'arrivée de Charette, commandant général des brigands. Il arriva à Machecoul le 14, et se rendit aussitôt sur la place où il harangua sa troupe, en lui parlant surtout des dangers que courait la religion catholique. On finit par crier : « Vivent le roi, la no« blesse et les aristocrates! »

« Dès le soir, tous les serruriers furent occupés à forger des menottes,

tranchantes au point qu'en remuant les bras les malheureux prisonniers se coupaient les poignets.

« Parmi les paysans, et habillés comme eux, étaient des ci-devant nobles des deux sexes (selon une lettre au *Moniteur*, parmi les « furies de Machecoul » il y avait trois filles de La Rochefoucauld habillées en paysannes), beaucoup de prêtres réfractaires, entre autres un ancien vicaire de Machecoul nommé Drion (je le nomme parce qu'il faut que les monstres soient connus comme les héros). On l'invita à dire la messe dans l'église. « Non, dit-il, elle n'a « pas été purifiée depuis que le curé constitutionnel en est sorti. » Mais que fait-il ? Il fait dresser un autel dans l'endroit même où l'on avait massacré presque tous les citoyens; il y dit la messe les pieds dans le sang qui coulait encore; le bas de son aube était sanglant, et il finit par le *Domine salvum fac regem*.

« Depuis le vendredi 15 mars jusqu'au lundi 22 avril, à peine se passa-t-il un jour qui ne fût marqué par des assassinats. Pour les légitimer en quelque sorte aux yeux de ceux qui commençaient à s'en lasser, Charette écrivait des lettres qu'il s'adressait à lui-même; tantôt c'était de Nantes, tantôt c'était de Paris. La veille de Pâques, il lut en public une de ces lettres prétendues, dans laquelle on lui marquait que tous les prêtres sexagénaires, détenus dans la ville de Nantes, venaient d'être saignés à la gorge. Dès le lendemain, cette ruse barbare eut l'effet qu'il en attendait. On se porte aux prisons; 24 de nos malheureux frères sont assassinés le matin et 56 le soir, et ces anthropophages disaient en soupant : « Nous nous sommes bien déca-« rémés aujourd'hui! »

« Ils n'assommaient plus, mais ils attachaient les prisonniers à une longue corde qu'on leur passait au bras (les brigands appelaient cela leur *chapelet*); puis on les menait dans une vaste prairie où on les faisait mettre à genoux devant un grand fossé. Ils étaient fusillés; ensuite des piquiers et des assommeurs se jetaient sur ceux qui n'avaient pas reçu de coups mortels.

« Le citoyen Joubert, président du district, eut les poignets sciés avant d'être assassiné; il le fut à coup de fourches et de baïonnettes.

« Ces barbares ont enterré des hommes vivants. Un jeune homme de dix-sept ans, nommé Gigault, s'est soulevé de dessous les cadavres enterrés avant lui; mais, n'ayant pas assez de force pour aller loin, il fut bientôt repris et assommé. On voyait encore, le 23 avril, dans cette prairie qui a servi de tombeau à tant de braves et malheureux citoyens, un bras hors de terre, dont la main, encore accrochée à une poignée d'herbe, semblait celle d'un homme qui avait voulu sortir de la tombe.

« Ces monstres avaient assommé dans Machecoul 542 citoyens, et tant de victimes ne suffisaient pas encore à leur fureur. Ils voulaient détruire les femmes, et, pour y parvenir, Charette s'écrit encore une lettre de Nantes, où on lui mande que sa femme vient d'être massacrée dans cette ville. Aussitôt

toutes les femmes citoyennes sont conduites en prison; mais le moment n'étant pas venu, on les fit sortir.

« Ces scélérats se partageaient déjà les propriétés des citoyens. L'un d'eux disait un jour à sa femme : « Tu te plaignais de faire ta métairie à moitié, hé « bien! je te la donne; je viens de tuer le propriétaire. »

« Ils disaient qu'ils combattaient pour la foi, et les prêtres, pour les encourager, leur persuadaient qu'ils iraient droit en paradis, s'ils mouraient en combattant, et en enfer si c'était en se sauvant; et que, d'ailleurs, s'ils avaient de la foi, les balles ne les atteindraient pas.

« Charette et l'ancien vicaire de Machecoul, sachant que l'armée de Beysser était en chemin, craignaient que cette nouvelle ne jetât l'alarme parmi leur troupe; ils imaginèrent un moyen pour arrêter la désertion. Le prêtre crie au miracle; il s'associe un vieillard sur lequel il avait fait tirer quinze coups de fusil à poudre, et ces deux scélérats courent de rue en rue, en disant qu'une prieure de la communauté, morte depuis plusieurs années, leur a parlé. On les questionne; le prêtre dit que la sainte a recommandé qu'on ne tuât plus personne qu'au combat, et qu'elle a assuré au vieillard, au-devant duquel elle s'est placée lorsqu'on le fusillait, que tous les Bleus mourraient dans la journée du 22. Le commandant Charette fait allumer des cierges autour de la tombe de la prétendue sainte; on se met à genoux, le prêtre pose la main sur la pierre tombale, et il s'écrie *qu'il la sent se soulever*. Aussitôt on crie au miracle, on fait des prières, et cette fanatique cérémonie finit par une invitation à revenir le lendemain chercher les paroles de la sainte, écrites derrière une petite Vierge nichée au mur. Quelles étaient les paroles de la sainte? La liste de toutes les femmes patriotes qu'on devait assassiner avec leurs enfants dans la nuit du 22... »

C'est, depuis l'origine, la même supercherie criminelle attisant le fanatisme et la cruauté. Les missionnaires de Saint-Laurent, on s'en souvient, faisaient promener sur les murs des chapelles des ombres magiques. Et bientôt les chefs vendéens, désirant avoir avec eux un évêque pour donner plus d'élan aux paysans crédules, permettent à un aventurier, Guillot de Folleville, de se dire évêque d'Agra. Il est désavoué par un bref du pape. Les chefs vendéens cachent au peuple cette lettre, et Guillot de Folleville continue à parader avec sa crosse dorée. Quel mépris pour les simples! Et quel mélange monstrueux de mensonge et de férocité!

Dès les premiers jours de l'insurrection, et par un mouvement à la fois dispersé et concerté, les insurgés s'emparent du district de Challans, en Vendée, de Cholet, dans l'Anjou, et ils occupent si fortement les abords de Nantes que toutes les communications sont coupées entre la grande ville révolutionnaire et l'Ouest. Leur plan était d'occuper solidement les villes, et de s'emparer de celles de la côte, pour assurer le débarquement des Anglais. Ils n'attendent pas, pour appeler l'étranger, d'être ou acculés ou affolés par

une longue lutte. C'est tout de suite qu'ils comptent sur lui. C'est vers lui

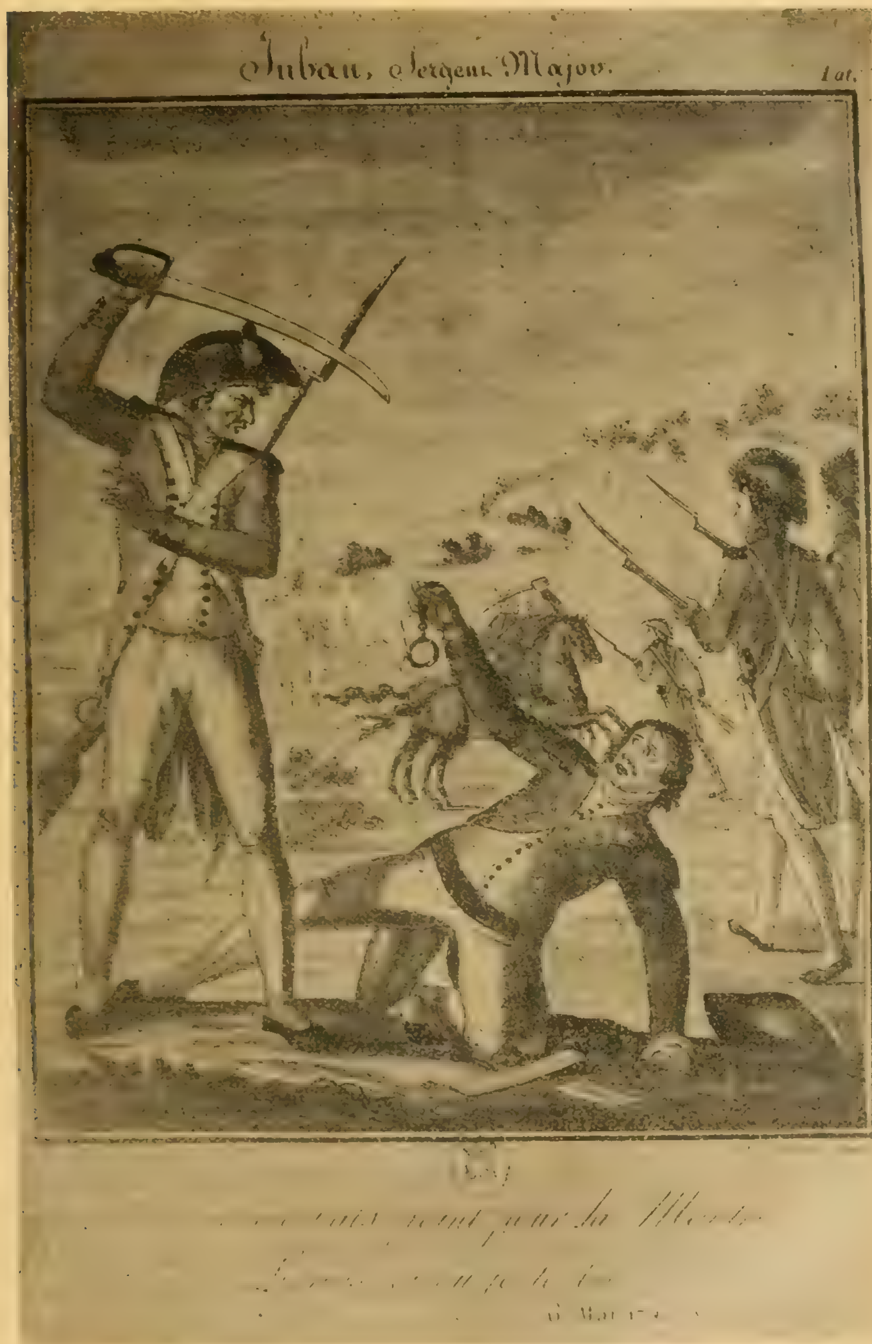


Image révolutionnaire.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

qu'est tournée leur tactique. Les royalistes angevins, vers le milieu de mars, se disaient les uns aux autres :

« Nous avons commencé la contre-révolution quinze jours trop tôt; nous attendions des Anglais et des émigrés qui devaient débarquer aux Sables-d'Olonne. »

C'est dans l'espoir d'ouvrir la France aux Anglais que Joly, avec ses bandes, livra à la vaillante petite ville des Sables-d'Olonne, si héroïquement dévouée à la Révolution, des assauts répétés. Après l'échec de ces premières tentatives, aux premiers jours d'avril « les commandants des armées catholiques royales des Bas-Anjou et Poitou députaient vers Messieurs du comité de Noirmoutier, René-Augustin Guerry, président du comité de Tiflanges », afin de se procurer « d'Espagne ou d'Angleterre la poudre qui leur manquait, si Messieurs de Noirmoutier ne pouvaient leur en procurer suffisamment ». Et M. Chassin ajoute :

« A cette commission, datée de Saint-Fulgent, le 6 avril 1793, les commandants d'Elbée, Berrard et Sapinaud joignirent, le 8, deux billets à remettre aux chefs militaires de l'un des ports d'Angleterre et d'Espagne où leur émissaire aborderait « les priant de leur procurer, dans le plus court délai, *des munitions de guerre et des troupes de ligne*, pour parvenir aux fins qu'ils se proposaient. »

Il est vrai que l'Angleterre ne se rendit pas compte d'abord de l'importance du mouvement et de l'aide qu'elle y pouvait trouver. Pendant plusieurs mois, les puissances étrangères ne connaissent que le nom d'un des chefs bretons, le perruquier Gaston. Les princes aussi, le comte de Provence et le comte d'Artois, méconnaissent d'abord le mouvement de Vendée. Pressé de rejoindre ceux qui combattaient pour lui, le comte d'Artois se dérobe. Catherine de Russie a beau lui dire : « Vous êtes un des plus grands princes de l'Europe, mais il faut oublier cela et être un bon et valeureux partisan. » Elle a beau lui offrir, en présence de toute sa cour, une épée portant sur la lame cette inscription : « Donnée par Dieu pour le roi », le comte d'Artois hésite à se jeter dans les aventures. Il évita la Vendée.

De quels égoïsmes monstrueux les paysans étaient enveloppés ! On les avait si bien affolés de fanatisme, de pieuses supercheries et de mensonges, qu'on les jetait à la plus terrible lutte dans l'intérêt de prétendants qui, eux, se ménageaient, et qu'on ne craignait pas de leur proposer comme but la restauration de tout l'ancien régime et des privilèges mêmes dont ils avaient le plus souffert. C'était le rétablissement de la dîme. C'était la reconstitution du domaine d'Église repris sur les paysans aussi bien que sur les bourgeois. Le conseil supérieur de Châtillon-sur-Sèvre ne tardera pas, en effet, à « annuler les ventes des biens ecclésiastiques, domaniaux et autres, dits biens nationaux, faites en vertu des décrets des soi-disant assemblées nationales », ainsi que « les cessions et reventes desdits biens consenties par les premiers acquéreurs. » Il déclarera « qu'il n'appartient qu'au Roi, à l'Église et aux ordres de l'État réunis de prononcer sur la dîme ». Les abonnements de dîmes et au-

tres redevances, qui se payaient en nature, devaient « continuer à être payés de la même manière qu'en 1790 ». Sans doute, les fermiers et propriétaires jouissant par eux-mêmes, étaient autorisés à « lever tous les fruits de leur récolte, sans en laisser aucune partie sur les champs sujets aux droits et redevances ». Mais il leur était enjoint « de faire déclaration sincère et exacte des fruits qu'ils auraient dû laisser sur les terres pour l'acquit des dîmes », afin de rendre compte de ces fruits « dans le cas où le Roi, l'Église et les ordres de l'État le jugeraient à propos, si mieux n'aimaient se libérer tout de suite, en payant sur quittance. » Les dîmes perçues et les revenus des anciens biens ecclésiastiques étaient affectés « aux frais du culte catholique, apostolique et romain, et au traitement de ses membres. » (Voir Chassin.)

Ainsi, ce n'était pas seulement le rétablissement éventuel des dîmes : elles étaient rétablies en fait, puisque les cultivateurs en étaient, même pendant cette période de crise, comptables à l'Église et au roi, et qu'un terrible passif s'accumulait sur eux d'année en année. Selon le code des pays insurgés « les titulaires de bénéfices résidant dans le pays conquis étaient maintenus dans la jouissance desdits bénéfices, nonobstant toute vente ou aliénation faite en vertu des décrets de l'Assemblée nationale. Ils ne pouvaient cependant résilier les baux et expulser les fermiers.

« Les acquéreurs des biens nationaux n'étaient maintenus dans la jouissance desdits biens que d'une manière provisoire, et comme fermiers ou régisseurs comptables envers les titulaires résidant dans le pays conquis. Les baux étaient maintenus jusqu'à leur échéance. Les fermages des biens nationaux, dont les titulaires ou anciens propriétaires ne résidaient pas dans le pays, étaient payés au trésorier de l'armée. »

A vrai dire, quand les paysans connurent ces dispositions, quand ils commencèrent à comprendre que, sous prétexte de défendre la religion, la noblesse la plus égoïste et le clergé le plus avide voulaient les dépouiller à nouveau, il y eut des murmures, et au témoignage de Mercier du Rocher, ils allaient disant : « Nous ne sommes pas mieux traités d'un côté que de l'autre ». Mais ce n'est qu'au bout de quelques mois que les chefs, prêtres et nobles, se risquèrent à faire connaître tout leur plan de contre-révolution. Et tout d'abord, les paysans, stupides de fanatisme grossier et exaspérés contre le recrutement, marchaient sans hésitation au combat.

Ah ! de quel péril les cités patriotes et révolutionnaires de l'Ouest sauvèrent la patrie et la liberté ! Si les bourgeois de Fontenay, de Nantes, des Sables-d'Olonne avaient fléchi, s'ils n'avaient pas gardé « la contenance de fermes républicains », si les bandes vendéennes avaient pu saisir d'emblée le grand port de la Loire, Nantes, et le port sur l'Océan, les Sables-d'Olonne, l'attention des émigrés et des Anglais aurait été appelée aussitôt sur le soulèvement de l'Ouest, et l'Anglais aurait abordé les côtes de France à l'heure même où l'Autrichien menaçait ses frontières du Nord. Mais, en Vendée, ces

petites villes au grand cœur s'obstinèrent dans la résistance. Les patriotes sablais surtout, en gardant à la Révolution le port de l'Ouest vendéen, rendirent un service immense. Et la lutte de ce que M. Chassin a si bien nommé « la Vendée patriote », le sang-froid de ces groupes comme perdus en un pays hostile étaient d'autant plus héroïques que, tout d'abord, il ne fut pas aisé aux révolutionnaires vendéens de faire comprendre à Paris, à la Convention, l'étendue du péril.

L'Assemblée sut, par le directeur des postes, le 17 mars, que les courriers de Nantes étaient interceptés. Elle apprit aussi que la révolte avait éclaté aux environs de Redon. Elle porta le 19 une loi terrible, qui condamnait à mort tous ceux qui seraient « prévenus d'avoir pris part aux révoltes ou émeutes contre-révolutionnaires qui éclataient ou éclateraient à propos du recrutement, tous ceux qui auraient pris ou garderaient la cocarde blanche ». S'ils étaient pris ou arrêtés les armes à la main, ils devaient être dans les vingt-quatre heures livrés à l'exécution des jugements criminels. Un procès-verbal de deux signatures suffisait à rendre le fait constant : la confiscation des biens suivait la peine de mort.

Toute la Convention vota cette loi. Même c'est Lanjuinais qui y fit introduire les dispositions les plus terribles. C'est lui qui avait demandé que la peine de mort frappât ceux qui « porteraient la cocarde blanche ». Et Marat s'était révolté contre cet excès :

« La mesure proposée par Lanjuinais est la plus insensée, la plus indigne d'un être pensant et bien intentionné pour la République. Elle ne tend à rien moins qu'à faire égorger les vrais patriotes. Ce ne sont pas les hommes égarés contre lesquels il faut sévir, ce sont les chefs. »

Lanjuinais était un homme intrépide et d'esprit inflexible. Il ne faisait pas corps avec les Girondins : il n'aimait ni leur inconsistance un peu bruyante ni leur « impiété », il était janséniste et chrétien fervent. Il avait le sens de la liberté et de la loi, mais son esprit étroit ne comprenait pas les grands mouvements populaires, les nécessités de la Révolution, et toujours, pour combattre l'anarchie et la démagogie, il s'opposait aux actes de vigueur nécessaires. Cette fois, s'il fut terrible, c'est parce que les insurgés de l'Ouest outrageaient la loi, et que Lanjuinais voulait défendre la loi contre tous. J'observe cependant que dans l'opuscule qu'il a écrit pour sa défense en 1793, et qui a été publié par son petit-fils, sous le titre : *Examen de la conduite de Lanjuinais, député proscrit*, il néglige une occasion très naturelle de rappeler sa motion.

« Camille Desmoulins, écrit-il, dans une adresse du 7 juin dernier, au nom des Jacobins de Paris, m'a accusé d'avoir été *le pape de la Vendée*. Je n'examinerai point si c'est une faute ou un crime... Je ne lui dirai point qu'il est le pape des calomniateurs; je laisse là les figures dont il fait un si ridicule emploi. J'affirme simplement que je n'ai jamais eu aucune sorte de rela-

tions avec les rebelles de la Vendée, que je n'ai jamais été dans ce pays, que je n'y connais personne et que je n'y ai jamais eu de correspondance. C'est à lui de prouver le contraire ou d'avouer sa turpitude. »

Oui, mais pourquoi Lanjuinais ne répond-il pas que c'est lui qui a proposé contre tous les rebelles de l'Ouest la loi la plus redoutable ? C'eût été une réplique très forte. Mais sans doute, ses impressions à ce sujet s'étaient modifiées un peu, et il laissait volontiers dans l'ombre cette terrible motion.

La Gironde, dans l'ensemble, accueillit assez froidement les communications et les appels de la Vendée patriote. Elle ne prit pas très au sérieux le péril vendéen. Mercier du Rocher l'affirme très nettement. Pervinquière et lui, délégués auprès de la Convention, allèrent, le 23 mars, au Comité de défense générale (et non de sûreté générale, comme l'imprime par erreur M. Chassin à la page 517) :

« Pétion, présidant ce comité, et la plupart des membres qui le composaient étaient du parti qu'on appelait girondin. J'y vis Barbaroux, Vergniaud et Gensonné. On discuta longtemps sur les moyens de ramener la tranquillité dans les départements révoltés. Lamarque proposa de charger le pouvoir exécutif de cet objet. Je répondis que cette disposition était insuffisante ; je représentai la guerre civile et toutes ses horreurs répandues sur le territoire de la Vendée qui serait peut-être bientôt à la merci des Anglais. *On me dit qu'il ne fallait pas m'exprimer aussi énergiquement;* mais je répliquai que je n'étais pas là pour cacher la vérité et qu'il fallait bien connaître le mal pour y appliquer le remède. Gensonné dit au comité que le département de la Vendée était entièrement fanatisé, et que, sur vingt citoyens de ce pays, à peine rencontrait-on un patriote. « Gensonné, répondis-je, il y a encore des pa-« triotes dans la Vendée ; mais pourquoi n'as-tu pas dit au Corps législatif « la vérité dans le rapport que tu lui en as fait dans la mission sur notre ter-« ritoire ? Pourquoi lui as-tu caché la disposition où étaient les esprits dans « ces contrées ? Pourquoi ne démasquas-tu pas l'incivisme de Péchard, qui « était l'âme de l'administration ? Elle était bien coupable, elle a favorisé les « prêtres réfractaires et les nobles. »

« Gensonné se tut. On continua la délibération. Santerre, commandant de la garde de Paris, était présent. « D'après ce que vient d'exprimer ce ci-« toyen, dit-il en me montrant, il n'y a pas un instant à perdre. Il faut faire « partir pour la Vendée vingt mille hommes de la garde nationale de cette ville « dans toutes les voitures qu'on pourra se procurer. Ils seront rendus dans « huit jours en présence des brigands, qui rentreront bien vite dans le devoir. « Nous saisirons les prêtres, les nobles et les scélérats qui les excitent. Les « bons cultivateurs reconnaîtront leurs erreurs ; nous leur parlerons le lan-« gage de la raison et de la fraternité, et le calme sera rétabli. » *Cette proposition fut appuyée par Marat*, mais elle ne fut pas mise aux voix.

« On ne s'inquiétait même pas de recueillir des renseignements sur

l'objet dont on s'occupait. Je tombai par hasard sur un carton qui renfermait les pièces que nous avions fait passer au conseil. J'y retrouvai les lettres que nous avions écrites le 4 et 14, et les copies des correspondances que nous avions trouvées sur les chefs des brigands. Tous ces écrits étaient propres à éclairer la discussion. Ils ne furent pas même consultés en cette circonstance. On eût dit que la malveillance dirigeait les opérations du comité. Barère, qui était vice-président, était d'une froideur qui ne peut s'exprimer; il se tenait serré auprès de Pétion; on eût dit qu'il attendait l'issue de la lutte entre la Gironde et la Montagne pour se déclarer... Cependant il paraissait plus disposé à se ranger du côté de Guadet que du côté de Marat.

« Ce dernier dit au Comité « que le salut public était la suprême loi, « que les ennemis de la patrie levaient un front audacieux, qu'il fallait armer « les bons citoyens et leur distribuer des poignards. » En disant ces paroles, il en tira un qu'il avait sous la nappe et l'étendit sur la table. « Voilà le mo« dèle de l'arme que je vous propose, ajouta-t-il; examinez bien cette arme, « comme elle est aiguë! Comme elle est tranchante! Que chacun de vous « essaie comme moi de percer le sein des ennemis de la République! »

« Barère répondit que « le Comité n'était point assemblé pour s'occuper « de la forme des poignards. — De quel parti es-tu ? lui demanda fièrement « Marat. — Du parti de la République, répondit Barère; quant à moi, je ne « sais si Marat en est bien. — Toi, répliqua ce dernier, un républicain! Ba« rère un républicain! c'est impossible! » On fit cesser le débat qui devenait très chaud. »

C'est une des séances violentes dont parle Barère dans ses *Mémoires :*

« Dans ces temps de crise et de trahison, le comité de défense crut devoir transporter ses séances dans les appartements des Tuileries, et il prit la résolution de délibérer tous les soirs, sous les yeux mêmes de tous les membres de la Convention qui voudraient se rendre dans son sein. Les séances (fin de mars) étaient extrêmement nombreuses et duraient fort avant dans la nuit. Chacun y portait le tribut de ses lumières; quelques-uns y portèrent le tribut plus dangereux de leurs passions. Tel fut Marat et quelques autres députés irascibles et défiants. »

Mais entre l'exaltation souvent clairvoyante, parfois puérile de Marat et l'esprit d'inaction et d'indifférence de la Gironde, le comité ne décidait rien. Les Girondins, de même qu'ils avaient essayé, au commencement de mars, de cacher à eux-mêmes et aux autres la portée des événements de Belgique, essayaient maintenant de jeter ou de laisser un voile sur les redoutables événements de l'Ouest. Justement, en cette fin de mars, les sections de Marseille, prenant parti contre Barbaroux et ses amis, avaient demandé par une pétition à la Convention qu'ils fussent rappelés. Et Barbaroux, pour relever le défi, avait proposé la convocation des assemblées primaires et l'appel aux électeurs.

L'appel aux départements était, pour la Gironde, la suprême ressource ou tout au moins la suprême tactique. Elle sentait que du côté de la Belgique et de Dumouriez des nouvelles terribles allaient venir. Elle prévoyait un soulèvement de Paris, et elle s'apprêtait à refouler les forces insurrectionnelles parisiennes en s'appuyant sur des forces départementales. Mais comment invoquer les départements contre Paris au nom de la liberté, de la patrie et de la Révolution, si déjà les départements de l'Ouest trahissaient au profit des émigrés, du roi et de l'étranger, la Révolution et la patrie? Avouer la gravité de l'insurrection de l'Ouest, c'était ou bien reconnaître avec la Montagne que Paris était le centre de salut, la sauvegarde nécessaire, le foyer inviolable et sacré, ou bien se condamner soi-même par un pacte public avec la contre-révolution. D'ailleurs, la thèse de la Gironde, c'était que tous les désordres, tous les malheurs, toutes les défaites étaient la conséquence de l'action des anarchistes travaillant pour le compte de l'étranger. Dès lors, pourquoi s'épuiser à combattre telle ou telle manifestation du mal? Il fallait en tarir la source, et supprimer l'anarchie. Ainsi, par une logique d'aberration, la Gironde concluait que détruire la Montagne était le vrai moyen de combattre et Pitt et les Vendéens révoltés. Qu'on lise, à cette date, *le Patriote français*, et l'on verra à quel point l'esprit de la Gironde, faussé par tous les paradoxes de l'orgueil et de la rancune, était devenu incapable de percevoir le vrai et de sauver la Révolution menacée. Il y avait selon les Girondins une *triple conspiration :* conspiration des anarchistes, conspiration des contre-révolutionnaires, conspiration de l'étranger, et de cette triple conspiration, la branche essentielle et maîtresse, c'était la branche anarchiste. C'est sur celle-là d'abord qu'il fallait porter la hache.

« Nous avons, dit le numéro du 19 mars, découvert ces jours derniers des traces de la *triple conspiration* tramée à la fois dans toutes les parties de la France, mais ce n'étaient que de faibles étincelles qui annonçaient un terrible incendie. Il résulte, de dépêches communiquées aujourd'hui à la Convention nationale, que les départements de l'Ille-et-Vilaine, de Mayenne et Loire, de la Vendée, des Deux-Sèvres et de plusieurs autres des ci-devant provinces de Bretagne et de Normandie, sont en proie aux horreurs de la guerre civile. Des brigands et une multitude égarée, COMMANDÉS PAR DES ÉMISSAIRES DES ANARCHISTES, portent partout le fer et la flamme. Cholet est incendié; les rebelles, maîtres des chefs-lieux de district, sont réunis en corps d'armée, ils ont des armes, du canon, ils livrent des combats, cependant les corps administratifs et les patriotes témoignent le plus grand courage. Déjà les révoltés ont été complètement battus dans le district de Montaigu, et ont laissé 500 de leurs complices sur la place.

« *Il est aisé de voir ici le doigt de Pitt.* Ce ministre astucieux croit ne pouvoir mieux seconder les armées des despotes que par une puissante diversion à l'intérieur; il espère sans doute ainsi s'ouvrir par ces manœuvres nos

côtes maritimes. Habile à tirer parti de la crise où nous sommes, *il envenime nos divisions intestines; il alimente cette guerre de libelles, que l'intrigue et le crime fait au patriotisme et à la vertu ;* en un mot, il se dispose à recueillir les fruits de ces germes de dissolution que nos anarchistes ont semés. C'est pour Pitt qu'on a avili la représentation nationale, et qu'on a dirigé contre elle la plus cruelle défiance. C'est pour Pitt qu'on a brisé tous les ressorts des lois; c'est pour Pitt qu'on a laissé Paris sans force publique et qu'on le livre en proie à une poignée de scélérats couverts de boue et de sang; c'est pour Pitt qu'on a rompu le frein sacré de la morale publique, et qu'on a, pour ainsi dire, popularisé le crime; c'est pour Pitt qu'on a attenté à la liberté de la presse, ce palladium de toutes les autres libertés. Aussi marchons-nous avec une effrayante rapidité vers la désorganisation universelle, vers ce renouvellement de la société, but avoué de nos anarchistes, et nous y touchons si une ligue fraternelle, si une contre-conjuration de tous les patriotes ne se hâtent de sauver la République et le genre humain. »

Est-ce que vraiment les Girondins croyaient alors que ceux qu'ils appelaient les anarchistes, c'est-à-dire les plus influents des Montagnards, étaient les agents de l'étranger? Oui, plusieurs parmi eux avaient fini par le croire. Il leur semblait si monstrueux de n'être plus les chefs de la Révolution qu'ils ne pouvaient expliquer que par l'intrigue et l'or de l'Angleterre et de la Prusse ce renversement de toute raison. Louvet, Salle étaient comme hallucinés. Ce que dit Salle à Garat, en mars 1793, est du délire :

« Je vais tout vous dire, car j'ai tout deviné ; j'ai deviné toutes les trames. Tous les complots, tous les crimes de la Montagne ont commencé avec la Révolution ; c'est d'Orléans qui est le chef de cette bande de brigands, et c'est l'auteur du roman infernal des *Liaisons dangereuses*, qui a dressé le plan de tous les forfaits qu'ils commettent depuis cinq ans. Le traître La Fayette était leur complice, et c'est lui qui, en faisant semblant de déjouer le complot dans son origine, *envoya d'Orléans en Angleterre pour tout arranger avec Pitt, le prince de Galles et le cabinet de Saint-James*, Mirabeau était aussi là-dedans; il recevait de l'argent du roi pour cacher ses liaisons avec d'Orléans, mais il en recevait plus encore de d'Orléans pour le servir. La grande affaire pour le parti d'Orléans, c'était de faire entrer les Jacobins dans ses desseins. Ils n'ont pas osé l'entreprendre directement : c'est d'abord aux Cordeliers qu'ils se sont adressés : dans les Cordeliers, à l'instant, tout leur a été vendu et dévoué. Observez bien que les Cordeliers ont toujours été moins nombreux que les Jacobins, ont toujours fait moins de bruit; c'est qu'ils veulent bien que tout le monde soit leur instrument, mais qu'ils ne veulent pas que tout le monde soit dans leur secret. Les Cordeliers ont toujours été la pépinière des conspirateurs : c'est là que le plus dangereux de tous, Danton, les forme et les élève au meurtre et au massacre; c'est là qu'ils s'exercent au rôle qu'ils doivent jouer ensuite dans les Jacobins, et les Jacobins qui ont l'air de mener

la France, sont menés eux-mêmes, sans s'en douter, par les Cordeliers. *Les Cordeliers, qui ont l'air d'être cachés dans un trou de Paris, négocient avec l'Europe, et ont des envoyés dans toutes les Cours qui ont juré la ruine de notre liberté; le fait est certain, j'en ai la preuve.*

« Enfin, ce sont les Cordeliers qui, après avoir englouti un trône dans des flots de sang, se préparent à verser de nouveaux flots de sang pour en faire sortir un nouveau trône. Ils savent bien que le côté droit où sont toutes les vertus, est aussi le côté où sont les vrais républicains; et s'ils nous accusent



Bataille de Nerwinde, le 18 Mars 1793.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

de royalisme, c'est parce qu'il leur faut ce prétexte pour déchaîner sur nous les fureurs de la multitude, c'est parce que des poignards sont plus faciles à trouver que des raisons. *Dans une seule conspiration, il y en a trois ou quatre.*

« Quand le côté droit tout entier sera égorgé, le duc d'York arrivera pour s'asseoir sur le trône; et d'Orléans qui le leur a promis, l'assassinera. D'Orléans sera assassiné lui-même par Marat, Danton et Robespierre, qui lui ont fait la même promesse; et les triumvirs se partageront la France couverte de cendres et de sang, jusqu'à ce que le plus habile de tous, et ce sera Danton,

assassine les deux autres, et règne seul, d'abord sous le titre de dictateur, ensuite, sans déguisement, sous celui de roi. Voilà leur plan, n'en doutez pas; à force d'y rêver, je l'ai trouvé; tout le prouve et le rend évident. Voyez comme toutes les circonstances se lient et se tiennent! Il n'y a pas un fait dans la Révolution qui ne soit une partie et une preuve de ces horribles complots. Vous êtes étonné, je le vois; serez-vous encore incrédule?

« — Je suis étonné, en effet. Mais, dites-moi, y en a-t-il beaucoup parmi vous, c'est-à-dire de votre côté, qui pensent comme vous sur tout cela?

« — Tous, *presque tous*. Condorcet m'a fait une fois quelques objections; Sieyès communique peu avec nous; Roland, lui, a un autre plan, qui quelquefois se rapproche et quelquefois s'éloigne du mien; mais tous les autres n'ont pas plus de doute que moi sur ce que je viens de vous dire; tous sentent la nécessité d'agir promptement, *de mettre promptement les fers au feu* pour prévenir tant de crimes et de malheurs, pour ne pas perdre tout le fruit d'une révolution qui nous a tant coûté. »

Notez que lorsque *le Patriote français* parle, en soulignant les mots, de *la triple conspiration* (et il en parle sans cesse à cette date), il fait écho aux propos de Salle. Les Girondins donnaient une sorte de tour cabalistique et de formule mystérieuse aux combinaisons incroyables qu'imaginait leur esprit surexcité. *La triple conspiration* devenait la hantise du parti, le mot de passe que les initiés prononcent en public, mais en lui donnant un sens secret plus profond, une signification ésotérique.

Comment des hommes aussi hallucinés auraient-ils pu voir la marche de la contre-révolution dans l'Ouest? Comment auraient-ils pu la combattre? Barère le prudent, ou, comme disait Desmoulins, Barère le flegmatique, se laissa gagner, sans doute, par cette contagion de soupçon et de folie. Je sais bien qu'il ne faut accorder qu'un médiocre crédit à ses *Mémoires*, où en s'imaginant se défendre, il s'est rapetissé lui-même comme à plaisir. Il n'était plus, quand il les écrivait, soutenu par le grand souffle de la Révolution; il n'était plus comme agrandi lui-même par la grandeur des événements, et il ne lui reste bien souvent que ses impressions les plus mesquines et les plus misérables sur les hommes. On dirait qu'ayant survécu il s'en excuse, en rabaissant ceux qui furent frappés.

Pourtant, s'il a, dans ses *Mémoires*, précisé bien des pensées qui, sans doute, furent flottantes, et aggravé bien des jugements qui furent moins sévères quand Barère était en contact direct avec les événements et les hommes, il a puisé, sans doute, dans le fond de ses impressions et de ses souvenirs ce qu'il dit de Marat et de Danton :

« *Marat fut l'agent secret de Pitt et du comte de Provence pendant la crise révolutionnaire; il avait été indiqué au ministre anglais et au prince de l'émigration par M. de Calonne, qui avait connu Marat à Paris pendant les premières assemblées des notables, et qui dirigea la plume de cet écrivain.*

C'est de Marat que M. de Calonne dit un jour au libraire du faubourg Saint-Germain qui le lui avait fait connaître :

« — Ah ! les notables veulent des révolutions, je leur en ferai ; votre homme « me sera très utile ». Marat alla à Londres pendant la première année de la Révolution et prit les instructions de William Pitt et de M. de Calonne réfugié en Angleterre. A son retour, il publia les premiers numéros de *l'Ami du peuple*, où il propagea les exagérations démagogiques. »

Et voici ce que Barère dit de Danton, précisément à propos de la Vendée :

« Il obséda le comité, relativement à la guerre de Vendée, jusqu'à ce qu'il eût obtenu, par ses importunités et ses nouvelles, qu'on délibérât sur la nécessité de faire partir des bataillons volontaires de Paris, et de donner le commandement général de cette armée à Santerre, instrument docile entre les mains de Danton. Celui-ci agissait-il ainsi dans l'intérêt de la Commune, *par les insinuations d'un parti puissant qui se tenait au fond de l'Allemagne et ensuite à Londres?...* »

Et il termine par ces paroles où le sous-entendu éclate :

« C'est à l'histoire inexorable et surtout investigatrice de la vérité, qu'il appartiendra plus particulièrement de signaler les causes secrètes, les agents coupables ou intéressés de cette exécrable guerre civile; *alors on sera bien étonné, sans doute, de voir quelles mains ont déchiré le sein de la patrie, quels profonds hypocrites ont entretenu au cœur de la France cette contagion politique et ce fantôme furieux, qui devait empêcher la liberté politique de s'établir et le droit du peuple de s'organiser, protégé par une Constitution et des lois sages.* »

Je sais que ces insinuations de Barère s'appliquent à une période ultérieure de la guerre de Vendée; et je n'oublie pas non plus que quand il écrivait ces lignes, Barère éprouvait, sans doute, le besoin de se justifier devant la postérité d'avoir ou immolé ou laissé immoler Danton et Robespierre. Mais, encore une fois, ces hypothèses plus que suspectes ont dû traverser son esprit en cette fin de mars où il se tenait, suivant l'expression de Mercier du Rocher, « serré contre Pétion » et en communication assez étroite avec la Gironde.

L'idée de Barère et des Girondins était que les défaites, les crises, les convulsions servaient la politique d'action véhémente, enthousiaste, brutale de Danton, de Robespierre, de Marat et de la Commune de Paris; et ils concluaient avec la logique délirante des partis :

« Puisque la violence des événements sert la tactique de nos adversaires, ce sont eux qui provoquent cette violence des événements. »

De là, le roman extravagant de Salle. De là, l'audacieuse affirmation du journal girondin, que les troubles de Vendée sont fomentés « par des émissaires anarchistes ». Certes, les Montagnards aussi avaient leurs hypothèses

insensées et leur logique folle Quand Robespierre, sur la foi d'un propos étourdi de Carra, accusait tout le parti de la Gironde de vouloir instaurer sur le trône le duc d'York : quand les Montagnards, constatant que la politique de résistance de la Gironde les conduirait peu à peu à faire cause commune avec les royalistes, concluaient que les Girondins servaient de parti pris les royalistes, c'était le même égarement de passion, le même sophisme énorme. Mais ces hypothèses passionnées et fausses ne cachaient pas aux Montagnards le péril présent et pressant. Elles l'aggravaient, au contraire, à leurs yeux, puisque, selon eux, la contre-révolution royaliste était comme doublée d'une intrigue girondine.

Aussi leur action contre les forces de réaction restait directe, sincère, totale. Ils criaient d'abord : Contre l'ennemi ! Sus à l'envahisseur! Sus aux conspirateurs et aux traîtres! Et si un éclat de la foudre lancée par eux rejaillissait sur la Gironde, c'était tant pis selon Danton, qui aurait voulu ménager encore et concilier tous les éléments révolutionnaires; c'était tant mieux selon Robespierre, Marat, Hébert et la Commune. Mais c'est l'étranger, c'est l'insurgé, c'est l'Autrichien, le Prussien, le Vendéen que la foudre de la Montagne frappait d'abord. Leurs erreurs mêmes passionnaient les Montagnards à l'action ; et, au contraire, les Girondins étaient comme hébétés et paralysés par leurs hallucinations politiques. Ce n'était plus, en mars, qu'un parti incapable d'action, un parti infirme. La fièvre des Montagnards se tournait en énergie de combat; celle des Girondins se perdait en illusions délirantes, en rêves agités tout ensemble et immobiles.

Après n'avoir vu dans la révolte funeste de l'Ouest qu'une manœuvre des anarchistes parisiens envoyés en secret par la Commune, *le Patriote français* prodigue, de numéro en numéro, les notes optimistes. Ce n'est rien ou presque rien.

Numéro du 22 mars :

« Dans le département de la Mayenne, les révoltés, quoique rassemblés au nombre de plusieurs mille, n'ont pas eu de succès. Ils ont été repoussés de Laval et de plusieurs autres villes ; et on leur a fait des prisonniers. »

Numéro du 25 mars :

« Des nouvelles consolantes sont arrivées des départements du Nord-Ouest. Nantes, qui avait été entièrement bloquée par les rebelles, est maintenant dégagée. Cette ville dut son salut à l'intrépidité des corps administratifs et au courage infatigable de sa brave garde nationale... »

Numéro du 26 mars :

« Les nouvelles des départements en proie à la guerre civile sont très satisfaisantes. »

Ainsi, la Gironde endormait, dans un optimisme systématique, la vigilance de la Révolution menacée. Et quand Mercier du Rocher vint dire la réa-

lité, l'immensité du péril, on lui fit bien voir, par un accueil glacial, qu'il n'était qu'un importun.

Or, en même temps qu'elle révélait, en face de la guerre civile commençante, ce trouble presque délirant de la pensée et cette incapacité d'action, la Gironde s'égarait en manœuvres haineuses et funestes devant la trahison maintenant flagrante de Dumouriez. A peine la Convention toute entière, de l'extrémité de la droite au sommet de la Montagne, avait-elle affirmé sa foi dans le patriotisme révolutionnaire de Dumouriez, qu'elle recevait de celui-ci, le 14 mars, la lettre la plus inquiétante.

De retour en Belgique, et exaspéré par l'échec de son expédition en Hollande, il se posait en juge de la Révolution. Il assurait que l'anarchie des services administratifs, l'influence croissante des partis violents, l'application inconsidérée à la Belgique du décret du 15 décembre avaient tout ensemble désorganisé l'armée et exaspéré le peuple belge. Il annonçait que, d'autorité, sans tenir compte des volontés de la Convention et de ses commissaires, il allait en Belgique changer le système politique, ménager les croyances et les intérêts follement violentés. C'était la première sommation d'un général factieux. Le président Bréard jugea la lettre si grave qu'il la transmit au comité de défense générale sans la lire à la Convention. Le comité décida de la tenir secrète, jusqu'à ce qu'une démarche ait été faite auprès de Dumouriez et qu'il ait été mis en demeure de s'expliquer.

Danton et les Girondins avaient, à ce moment, un égal intérêt à contenir Dumouriez, à le ramener, à prévenir tout éclat et tout scandale. Les Girondins venaient de le revendiquer comme étant à eux et rien qu'à eux. Danton l'avait soutenu, encouragé : il avait cru en lui, s'était compromis avec lui. Les Girondins comprirent que lui seul était de taille à agir sur Dumouriez, et c'est sans doute à ce moment-là que quelques-uns parurent se rapprocher de lui, adopter à son égard un langage plus conciliant. C'est probablement aux conversations de ces jours-là que songe Danton, lorsqu'il dit à la Convention, le 1er avril, pour protester contre la soudaine et criminelle agression de la Gironde : « Quand, *tout en semblant me caresser*, vous me couvrez de calomnies, quand beaucoup d'hommes, *qui me rendent justice individuellement*, me présentent à la France entière, dans leur correspondance, comme voulant ruiner la liberté de notre pays... »

Danton partit pour la Belgique. Il restait une suprême espérance : c'est que Dumouriez, dans la bataille décisive qui se préparait entre lui et les alliés, remportât la victoire. Peut-être, consolé dans son orgueil militaire, protégé par cette victoire nouvelle contre les sévérités prévues de la Convention, reviendrait-il à l'obéissance. Ou je le persuaderai, avait dit Danton, ou je le ramènerai.

Mais Dumouriez fut vaincu le 18 mars à Nerwinde : après des assauts répétés, dont Dumouriez conduisit en personne le quatrième, l'armée française

dut abandonner le champ de bataille. Elle se replia, maintenue encore en assez bon ordre par le général vaincu qui prodiguait son activité et son courage comme s'il n'était pas déjà résolu à la trahison. Ah! quelle dut être la douleur de Danton, à ce coup qui semblait remettre en question toute la partie qu'on pouvait croire gagnée! Mais il n'y a en ce grand cœur ni défaillance, ni amertume, et il garde assez de force d'âme pour admirer tout haut ce qui se mêlait d'intrépidité et d'élan à la félonie de Dumouriez. Il ne craint pas de dire à la Convention, le 1er avril :

« Il faut que vous sachiez que ce même homme, en manifestant son opinion contre la Convention et contre le peuple français, ce même homme, dis-je, par une singularité étrange, par un reste de vanité militaire, était constamment, nuit et jour, à cheval, et que jamais, tant que nous avons été dans la Belgique, il n'y a eu deux lieues de retraite qu'il n'y ait eu un combat. »

Dumouriez se répand en propos offensants et menaçants. Il déclare que la Convention est un ramassis d'imbéciles conduits par des scélérats. Il déclare qu'il faut en finir avec l'anarchie et rétablir l'ancienne Constitution, celle de 1791, c'est-à-dire la monarchie tempérée.

Mais pour pouvoir marcher sur Paris, il faut qu'il ne soit pas inquiété par l'armée ennemie. Le 25 mars, il retient à déjeuner le colonel Mack, envoyé par le général autrichien, le prince de Cobourg, pour négocier au sujet des blessés. Il s'ouvre à lui de ses desseins et obtient la promesse que le prince de Cobourg annoncera, dans une proclamation, qu'il suspend les opérations de son armée pour permettre au général français de rétablir l'ordre et les lois. Grande fut la colère du souverain autrichien quand il apprit que Cobourg était entré dans la voie des négociations et avait paru garantir l'intégrité territoriale de la France à la condition que l'autorité légitime y serait rétablie. Les appétits de l'étranger étaient éveillés par ses premiers succès; et il ne lui suffisait pas de royaliser de nouveau la France, il voulait la démembrer. « Déjà, s'écriait l'empereur d'Allemagne, roi de Bohême et de Hongrie, déjà Dumouriez a joué les alliés par des négociations perfides lors de la campagne de l'Argonne. Il ne nous dupera plus. » Mais il fut aisé au prince de Cobourg de déchirer son engagement, car Dumouriez ne put réaliser son plan et marcher sur Paris.

Il jeta bien le gant à la Convention en arrêtant les commissaires qu'elle avait envoyés vers lui pour le sommer de paraître à sa barre. Il saisit Camus, Lamarque, Quinette, Bancal et le ministre de la guerre Beurnonville, son lieutenant d'hier, et il les livra aux Autrichiens, sous prétexte d'avoir des otages qui répondent de la vie de la reine pendant qu'il marcherait sur Paris. Mais il eut beau aller dans les camps haranguer lui-même les soldats, envoyer quelques-uns de ses officiers pour prendre possession, en son nom, de Lille, de Valenciennes, les soldats étaient troublés, hésitants. La Convention, par ses commissaires de la frontière du Nord, fit répandre, dans l'armée

de Dumouriez, des proclamations rappelant les soldats patriotes au respect de la loi, à la défense de la Révolution et de la patrie. Les volontaires que Dumouriez n'avait pas eu le temps de séparer des troupes de ligne, entraînèrent celles-ci vers le devoir; et Dumouriez, sentant que son armée chancelante le livrerait à la Convention, alla d'un galop se livrer aux Autrichiens. La trahison était consommée.

Que la France ne s'affole pas : la fidélité même de cette jeune armée soumise à une si redoutable épreuve, et dont les yeux, encore éblouis de Valmy et de Jemmapes, s'ouvrent cependant à la vérité, est un réconfort et une espérance. Mais surtout que la Révolution ne se divise pas et que, dans cette commune épreuve, elle refasse l'unité des cœurs!

Mais voici que gronde l'orage des querelles civiles. Contre les Girondins, le mouvement, à peine dessiné au commencement de mars, se déchaîne. Les Enragés, ceux qui avaient dénoncé la trahison de Dumouriez à une heure où Danton, Robespierre, Marat lui-même, le défendaient, triomphent. Ils agissent aux Cordeliers, aux Jacobins. Assez d'hésitation! assez de faiblesse! Il ne suffit pas de frapper le traître. Il faut frapper cette Gironde qui a fomenté et protégé la trahison. Marat se jette de nouveau à l'avant-garde du mouvement révolutionnaire. Il dit aux Jacobins, le 27 mars :

« Que toutes les sections de Paris s'assemblent pour demander à la Convention si elle a des moyens de sauver la patrie, et qu'elles déclarent que, si elle n'en a pas, le peuple est disposé à se sauver lui-même. »

Robespierre résiste encore à tous les courants de violence. Il veut qu'on en finisse avec la Gironde, mais par des moyens légaux. Il ne veut pas qu'on touche à la Convention, qu'on la violente ou qu'on la mutile. Mais il croit l'heure venue de réduire à l'impuissance politique absolue les Girondins.

« La Convention doit se lever aussi. Elle doit donner au peuple le signal de se lever contre les ennemis intérieurs. *Elle s'endort au bruit des voix enchanteresses de quelques intrigants.* Ils veulent dégrader la Convention, la mettre dans l'impuissance de faire le bien, pour la dissoudre. Il faut que le peuple sauve la Convention, et la Convention sauvera le peuple à son tour.

« Quand je propose des mesures fermes et vigoureuses, *je ne propose pas ces convulsions qui donnent la mort au corps politique.* Je demande que toutes les sections veillent et s'assurent des mauvais citoyens, *sans porter atteinte à l'inviolabilité des députés. Je ne veux pas qu'on touche à ces fragments de la représentation nationale; mais je veux qu'on les démasque, qu'on les mette hors d'état de nuire.*

« Il faut présenter à la Convention, non pas de vaines formules, que les ennemis de la patrie attendent, parce qu'elles secondent leurs projets; mais il faut lui présenter le tableau énergique des malheurs publics, des trahisons de tout genre qui compromettent les succès de nos armes. Quelles sont ces mesures? Les voici : il est impossible que nous puissions dompter nos enne-

mis extérieurs si nos ennemis intérieurs peuvent impunément lever la tête au sein de la France.

« Il faut donner la chasse à tous les aristocrates; il faut que les départements fidèles tombent sur les départements gangrénés ou corrompus; il faut que les défenseurs de la patrie marchent sous des chefs patriotes; et pour cet effet, il faut destituer tous les généraux suspects et tous les citoyens qui ont souscrit à des actes d'incivisme...

« ... Il faut, en un mot, que la nation se lève, et qu'elle extermine ses ennemis, *en respectant seulement la représentation nationale.* »

Le lundi 1er avril, aux Jacobins, il insiste :

« Il faut trouver le salut de la patrie dans le génie du peuple et dans la vertu de la Convention.

« — Dans la force du peuple, s'écrie un membre.

« — Je ne parle pas par interprète, je ne dis que ce que je veux dire. La République ne peut être sauvée par une boutade, par un mouvement partiel et inconsidéré. Il existe encore, dans ce moment, une ressource à la liberté, c'est la lumière, c'est la véritable connaissance des moyens de salut, *et je vous dis, dans la vérité de mon cœur, que la plus fatale de toutes les mesures serait de violer la représentation nationale.* »

Ainsi épurer les armées, organiser sérieusement dans les sections la surveillance des menées contre-révolutionnaires, inviter les départements patriotes à envoyer des forces dans l'Ouest, profiter de la crise pour discréditer la Gironde et lui arracher tout pouvoir politique, toute influence dans les comités, sans l'exclure toutefois de la Convention et sans faire brèche à la représentation nationale : voilà la politique de Robespierre : et *le Patriote français* qui dénonce l'appel aux départements patriotes comme un signal d'assassinat, oublie que les patriotes vendéens demandaient, en effet, des secours à tous les révolutionnaires des régions voisines. Au fond, Robespierre avait, dans la nouvelle crise, la même tactique qu'avant le Dix-Août. Alors aussi, il déconseillait la violence : il pensait que l'union, l'action légale et concertée des patriotes obligeraient la Législative à faire tout son devoir, à convoquer une Convention nationale qui, sans émeute, sans assaut aux Tuileries, avec toute la force du peuple et de la loi, résoudrait le conflit de la Révolution et de la royauté.

Alors comme aujourd'hui, il déconseillait les « mouvements partiels », c'est-à-dire, au fond, l'insurrection, car il n'y a jamais d'insurrection totale. Mais il se résigna enfin à la « boutade » du 10 août comme il va se résigner bientôt à la « boutade » du 31 mai et du 2 juin. Mais, que ce fût par la force légale ou par la force insurrectionnelle, les Jacobins voulaient en finir avec la Gironde. Danton pouvait être tenté, dès son retour à Paris, de donner, lui aussi, à fond contre les Girondins. C'était pour lui la diversion décisive. Il comprenait bien que la défaite et la trahison de Dumouriez l'avaient ébranlé,

compromis. Il pouvait se dégager, et retrouver toute sa popularité révolutionnaire, en concentrant sur la Gironde, haïe du peuple, toutes les responsabilités. Bien des inimitiés, bien des jalousies le guettaient.

Certes, il serait plus que téméraire d'aller chercher la vraie pensée de Barère dans ce « compte rendu à ses commettants » rédigé par lui en 1795 dans la citadelle d'Oléron et où, pour se défendre, pour désarmer un peu la réaction triomphante, il a consenti, hélas ! à calomnier le grand révolutionnaire.



ARRESTATION DES MEMBRES DE LA CONVENTION NATIONALE PAR DUMOURIEZ LE 4 AVRIL 1793.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

naire. Eût-il osé, pourtant, même alors, écrire ce qu'il a écrit des rapports de Dumouriez et de Danton, si son esprit n'eût, dès 1793, accueilli quelques impressions défavorables? Or, voici ce qu'il dit :

« Exaspérés par les affaires de Belgique, les amis de la patrie ne virent pas, sans concevoir de graves soupçons, Danton faisant l'éloge de Dumouriez, promettant de l'amener devant l'Assemblée s'il trahissait, mais s'opposant avec obstination à ce que le Comité fît lecture d'une fameuse lettre écrite par Dumouriez à la Convention, sous la date du 12 mars. Lue à propos, cette lettre aurait sans doute permis de prévenir une partie des maux que nous fit ce

général royaliste. Le système de Danton était, en effet, de provoquer, à quelque prix que ce fût, un mouvement tumultueux dans Paris, de frapper la Convention, de la dissoudre en tout ou en partie : *son but était de fournir à Dumouriez un prétexte de diriger son armée sur Paris en la faisant précéder d'une proclamation aux départements sur la nécessité de réparer le mal causé par la violation de la représentation nationale*... Un pareil système était d'autant plus perfide que les trois orateurs de ce parti ne cessaient de parler de la coalition du côté droit avec Dumouriez.

« Cependant, ce général agissait pour d'Orléans ; d'Orléans était le député du corps électoral robespierriste ; d'Orléans n'était pas étranger aux intrigues de Danton, et moins encore à celles de Marat. D'un autre côté, il y avait des rapports intimes de correspondance entre Dumouriez et Gensonné. Tout cela me donnait à penser, et je ne savais en moi-même que me défier de tous ces chefs des deux partis contraires. »

C'est, en ce qui touche Danton, un roman presque aussi absurde que celui de Salle : mais c'est l'indice des défiances qu'il inspirait, c'est le signe de l'efficacité des calomnies amoncelées contre lui. Barère, dans ses *Mémoires*, revient sur ce sujet :

« D'un côté, la Belgique était le premier objet de la convoitise de Danton et de Lacroix pour acquérir des richesses et se rendre maîtres de la Révolution à Paris ; de l'autre, le principal objet du parti Gensonné et Brissot était d'avoir à sa disposition un général et une armée pour ensuite organiser la France en fédération comme les États-Unis, et neutraliser ainsi la force gigantesque et corrompue de la capitale.

« En effet, à toutes les époques depuis 1791, nous avons eu une caste plus dangereuse que celle des prêtres et des nobles, c'est la caste moderne des *profiteurs de Révolution :* ambitieux qui n'ont jamais changé d'esprit et de principes de conduite, qui ont toujours cherché à se placer derrière des généraux célèbres, heureux et entreprenants, afin que, avec le secours de ces *militaires*, transformés en mannequins du pouvoir, ils pussent s'emparer du trésor public, de la puissance et des divers emplois honorifiques et lucratifs. »

Ici, l'explication est encore rabaissante pour Danton. Il est injuste de dire qu'il ait cherché en Belgique richesse et pouvoir. Et j'ai dit déjà quel était son vaste et noble dessein. Mais, du moins, Barère ne l'accuse plus d'avoir été le complice de Dumouriez, et d'avoir suscité des troubles à Paris pour donner au général factieux un prétexte à intervenir. Évidemment, comme il en convient, c'est la Gironde qui comptait, pour mater au besoin les anarchistes de Paris, sur le prestige et sur l'épée du général victorieux. Il était pour elle, avec ses soldats venus de toute la France, le chef de ces forces départementales qu'elle n'avait pu, à son gré, appeler et maintenir à Paris. Et Barère, résumant sa double accusation, dit :

« J'avoue que l'on employa quinze ou vingt séances bien inutilement pour se convaincre que Danton et Lacroix voulaient exploiter seuls tous les profits et avantages de la conquête rapide des Pays-Bas; tandis que Gensonné et son parti cherchaient, de leur côté, à mettre de leur bord, et sous leur unique influence, le vainqueur de Jemmapes. »

A travers toutes ces contradictions et variations de Barère, il apparaît du moins avec certitude qu'à la fin de mars 1793 il était tout disposé à accueillir les accusations portées contre Danton aussi bien que celles portées contre la Gironde. L'esprit conciliant de Barère avait deux faces, une face bienveillante et une face hostile. Tantôt il conciliait deux forces opposées en reconnaissant les services de l'une et de l'autre. Tantôt il les conciliait en imputant des méfaits également à l'une et à l'autre, et selon les événements, c'est l'une ou l'autre face de son esprit « conciliant » qui apparaissait. Danton, en mars 1793, avait lieu de redouter la face hostile. Je ne sais s'il pouvait compter à fond sur Robespierre. Sans doute, celui-ci, le soir du 1er avril et quand déjà Danton a gagné devant la Convention une grande bataille, parle avec éloge du patriote, mais je ne vois pas qu'avant cette épreuve décisive il ait dit un mot pour encourager Danton et pour le défendre. Robespierre trouvait sans doute que c'était déjà trop pour lui de s'être compromis un peu dans son discours du 12 mars, par un témoignage de confiance, si réservé fût-il, à Dumouriez, et, dans le secret de son âme profonde et un peu trouble, où des jalousies inavouées se mêlaient aux pensées les plus nobles, il n'était point fâché sans doute de ces imprudences qui, sans perdre encore Danton, le diminuaient. J'observe que, quelques jours après, dans son discours du 10 avril, Robespierre produit ses griefs contre la Gironde, à propos de Dumouriez, sous une telle forme que Danton en est atteint :

« J'ai entendu, comme beaucoup de membres de cette assemblée l'ont pu faire, Vergniaud prétendre que l'opinion politique de Dumouriez était indifférente (*Murmures*), qu'il était nécessaire à la cause de la République. (*Murmures prolongés.*)

« Vergniaud. — Je vous donne un démenti formel.

« Un membre. — *Et Danton? Que nous a donc dit Danton?*

« — Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un commissaire à l'armée ait pu être trompé un moment sur les desseins de Dumouriez, qu'il ne voyait que dans ses fonctions, au milieu de ses troupes; mais ce qui doit étonner, c'est que ceux qui étaient en relations habituelles avec lui, c'est que ceux qui ont marché à ses côtés dans la carrière de la Révolution n'aient point trouvé de quoi faire leur opinion sur le compte de ce général. »

Ainsi présentée, la défense de Danton est très faible. Il connaissait au moins autant Dumouriez que la plupart des Girondins. Et je me demande si déjà Robespierre n'avait point recueilli, dans un obscur repli de ses haines

à effet lointain, le germe des monstrueuses accusations qui s'épanouirent horriblement, un peu plus tard, dans le réquisitoire de Saint-Just :

« Tu consentis à ce qu'on ne fît point part à la Convention de l'indépendance et de la trahison de Dumouriez... *tu provoquas une insurrection dans Paris, elle était concertée avec Dumouriez; tu annonças même que s'il fallait de l'argent pour la faire, tu avais la main dans les caisses de la Belgique. Dumouriez voulait une révolte dans Paris pour avoir un prétexte de marcher contre cette ville de la liberté, sous un titre moins défavorable que celui de rebelle et de royaliste.* »

Je m'arrête, nous retrouverons bientôt ces tristes choses. Saint-Just reprend contre Danton, pour le frapper à mort, les inventions délirantes du girondin Salle, et Barère, dans son compte rendu à ses commettants, reprend le rapport de Saint-Just. Il est vrai qu'il reproduira aussi contre Robespierre les calomnies des thermidoriens, impartial comme le panier de la guillotine qui recevait toutes les têtes. O Barère, si grand à certaines heures quand l'esprit de la Révolution entre en lui, si petit et si misérable quand il est abandonné à ses peurs et à ses jalousies!

Mais quoi! si Robespierre est secrètement soupçonneux, si Barère, un de ceux pourtant qui ont voté la mort du roi et rejeté l'appel au peuple, est prêt aux plus infamantes hypothèses, quel rude assaut va soutenir Danton! La Gironde va sans doute, pour se dégager, rejeter sur lui tout le fardeau, et est-il sûr qu'il sera ménagé par le centre et soutenu par la Montagne? De retour à Paris, après la défaite de Dumouriez à Nerwinde et la retraite sur Louvain, Danton employa sans doute quelques jours à explorer le terrain et à s'orienter, avant d'adopter un système définitif de défense ou d'attaque. A quel moment précis rentra-t-il à Paris? Mortimer-Ternaux dit dans une note :

« Danton était le 21 à Bruxelles. Il dut en partir le soir même ou au plus tard, le 22 au matin. Il était donc de retour à Paris le 24. Mais, pendant deux ou trois jours, il se tint caché et ne parut à la Convention que le 27 mars. Dans quel but le célèbre tribun s'éclipsa-t-il pendant plus de quarante-huit heures, lorsqu'il apportait des nouvelles aussi graves? Nul ne peut le dire, mais quant au fait matériel, il nous semble hors de toute contestation. Nous n'avons besoin pour le prouver que d'invoquer : 1° le rapport adressé à la Convention à la date du 22 mars, et inséré au *Moniteur*, n° 86; 2° les deux lettres que Lacroix écrivait à Danton les 25 et 28 mars. »

Tout d'abord, pour bien poser la question, il faut se débarrasser de l'erreur commise par le *Moniteur*, dans l'analyse du discours de Danton du 1er avril.

« Que vous a-t-il dit (Lasource)? Qu'à mon retour de la Belgique je ne me suis pas présenté au Comité de défense générale; il en a menti; plusieurs de mes collègues m'ont cru arrivé vingt-quatre heures avant mon retour effectif,

pensant que j'étais parti le jour même de l'arrêté de la Commission : je ne suis arrivé que le vendredi 29, à huit heures du soir. »

Il est impossible que Danton ait dit cela, puisqu'il avait pris la parole le 27 à la Convention, où il prononça un grand discours. Mais nous ne savons plus au juste à quel moment Danton est arrivé à Paris. C'est dans la nuit du 20 au 21 que Delacroix et lui avaient eu une entrevue avec Dumouriez. Ils n'en avaient emporté que de vagues et inquiétantes paroles. Ils étaient revenus à Bruxelles le 21 pour rendre compte à leurs collègues du résultat de cette entrevue, et la Commission décida que Danton rentrerait à Paris. Elle prit sans doute cet arrêté dans la journée même du 21. Les commissaires Treilhard et Robert écrivent de Tournay, le 24 mars, à la Convention :

« Danton vous a déjà instruit de notre situation au moment où il est parti pour Paris d'après un arrêté de la Commission. »

Et nous savons par là, avec certitude, que cet arrêté est antérieur au 24. Mais nous n'en avons pas la date précise. Le rapport publié au n° 86 du *Moniteur* et dont parle Mortimer-Ternaux est une lettre de Delacroix à la Convention. Elle est datée de Gand le 22 mars. Or, il est visible qu'elle a été écrite après la séparation de Danton et de Delacroix et après l'arrêté de la Commission qui envoyait Danton à Paris. Il dit en effet :

« Nous avons eu la franchise, Danton et moi, de vous dévoiler tout ce qui nous faisait craindre pour le sort de notre armée et de la Belgique. Les nouvelles qui *me* parviennent dans cet instant, etc... »

Il n'est donc plus avec Danton. Il ajoute :

« Je vous dénonce un abus que nous avons découvert en parcourant l'armée et qui pouvait (je crois qu'il faut lire *pourrait*) échapper à mon collègue Danton. »

Il est clair que Delacroix complète, par un détail qui aurait pu échapper à Danton, le rapport que celui-ci va faire à Paris. Enfin, le doute n'est plus possible quand on compare la lettre adressée par Delacroix à Danton et la lettre de Delacroix à la Convention. Delacroix écrit à Danton, à la date du 25 :

« *Je n'ai pu me rendre à l'armée, mon cher ami, comme nous en étions convenus. Un accident arrivé à ma voiture m'a retenu à Gand.* »

Et la lettre, datée de Gand, que Delacroix écrit, le 22, à la Convention, commence ainsi : « Un accident de voiture m'a obligé à retarder de quelques instants mon retour à l'armée. » C'est donc avant le 22 que Delacroix avait promis à Danton, en le quittant, de le renseigner sur l'état de l'armée. C'est donc bien le 21 que Danton a reçu mandat des autres commissaires d'aller à Paris. Or, on allait de Bruxelles à Paris en moins de deux jours. La lettre envoyée par Delacroix à la Convention et datée de Gand, le 22, porte la mention « reçu le 23 ». Camus, qui quitta la Belgique un peu avant Danton, dit à la Convention, le 22 mars : « J'ai quitté la ville de Bruxelles avant-hier ». Si donc Danton était parti de Bruxelles tout de suite, c'est-à-dire le 21, il

aurait été à Paris le 23 au plus tard. Il semble indiquer, dans son discours du 1er avril, qu'il a perdu un jour au départ. En admettant donc qu'il ne soit parti que le 22, il aurait dû arriver au plus tard le 24. Ceci coïnciderait de façon remarquable avec les paroles prononcées par Marat, à la Convention, le *29 mars*, et qui paraissent avoir échappé à Mortimer-Ternaux :

« Les nouvelles désastreuses venues de la Belgique ont fait craindre à beaucoup de patriotes que, si l'on ne prenait à l'instant les mesures les plus grandes pour empêcher que nos soldats ne soient égorgés dans la Belgique, le sang de nos frères ne coulât. Je demande que Danton, *qui est ici depuis cinq jours*, et qui, à mon grand étonnement, n'est pas encore venu vous dénoncer cette malheureuse situation, soit entendu sur-le-champ. »

Cinq jours, cela nous reporte précisément au 24. Une fois arrivé, Danton tarda-t-il à se présenter au Comité de défense générale? Nous ne pouvons nous autoriser de ce qu'il a dit le 1er avril pour affirmer qu'il y alla dès le lendemain. Car ce passage de son discours est trop grossièrement altéré pour qu'on en puisse rien conclure. Toute la tendance générale de son raisonnement est pourtant de dire qu'il est allé, aussitôt revenu et reposé, au Comité de défense générale. Il rappelle ce qu'il y a dit :

« Dès le lendemain (?) je suis allé au Comité, et quand on vous a dit que je n'y ai donné que de faibles détails on a encore menti. J'adjure tous mes collègues qui étaient présents à cette séance : j'ai dit que Dumouriez regardait la Convention comme un ramassis de 400 hommes stupides et de 300 scélérats. Que peut faire pour la République, ai-je ajouté, un homme dont l'imagination est frappée de pareilles idées? Arrachons-le à son armée. N'est-ce pas cela que j'ai dit?

« Plusieurs membres de la Montagne. — Oui, oui.

« Il y a plus. Camus, qu'on ne soupçonnera pas d'être mon partisan individuel, a fait un récit qui a confirmé le mien, et ici j'adjure encore mes collègues. Il a fait un rapport dont les détails se sont trouvés presque identiques avec le mien.

« — Cela est vrai. »

C'est évidemment à cette séance que se rapporte le récit du conventionnel de la Sarthe, René Levasseur. Écrits en exil, trente-six ans après les événements et par un octogénaire, les *Mémoires* de Levasseur sont admirables de netteté, de précision, d'élan et de force.

« Quoique je ne fusse pas membre de ce Comité (de défense générale), j'assistai à ses séances ainsi qu'un grand nombre de mes collègues, avides de recevoir des nouvelles des armées aussitôt qu'elles parvenaient à Paris. Plusieurs Montagnards et moi-même nous attaquâmes vigoureusement Dumouriez, contre lequel nous aurions voulu voir lancer un décret d'accusation. Robespierre était de la même opinion. *Danton et Camus, qui venaient de l'armée, sans avoir d'avis*, nous peignirent la situation véritable des affaires et l'esprit qui

animait Dumouriez. J'emprunte au représentant Thibaudeau, qui s'est assez montré notre ennemi pour qu'on ne puisse pas l'accuser de partialité en faveur de Danton, le récit que fit ce dernier dans cette circonstance : « Du-« mouriez a de grands talents militaires et la confiance des soldats ; il est, sur-« tout dans cet instant, très nécessaire à l'armée. Il a eu des torts très graves « dans la Belgique ; le décret de réunion a contrarié ses idées. Il manifeste des « principes politiques souvent contraires à ceux de la Convention. Il s'était « persuadé qu'il appartenait à lui seul de diriger les révolutions de la Bel-« gique et de la Hollande, qu'il voulait *élever comme ses enfants*, et à sa « manière. Il aime à être caressé. Il a été entouré de flatteurs et d'intrigants, « surtout d'anciens révolutionnaires du Brabant, qui lui ont fait faire beau-« coup de sottises. Lors de son retour à Bruxelles, dans ce mois même, il a « réintégré dans leurs fonctions les administrateurs provisoires destitués en « vertu d'un arrêt des représentants du peuple en mission. Il a fait à Anvers « un emprunt en son propre nom. Il n'a ni pour les commissaires de la Con-« vention, ni pour la Convention elle-même, le respect qui leur est dû. Il a « dit qu'elle était composée moitié d'ignorants, moitié de scélérats. A l'exemple « de leur chef, les autres généraux se permettent des plaisanteries amères « sur toutes les opérations du gouvernement. Cette conduite répréhensible « a une influence funeste sur l'opinion de l'armée. En présence du représen-« tant Gossuin, auquel on ne faisait nulle attention, les soldats s'écriaient : « Voilà Dumouriez, notre père ! Nous irons partout où il voudra... » Ils se « pressaient autour de lui, baisaient ses mains, ses bottes et son cheval. »

Or, il est évident que c'est la séance du 26. Le Comité de défense générale, renouvelé le 25, comptait parmi ses membres Danton et Camus. Il tint sa seconde séance (la première effective) le 26 à midi. Or dans le procès-verbal de cette séance je lis :

« Le ministre de la guerre communique une lettre du général Dumouriez relative à la situation de l'armée de la Belgique... — Le Comité, après avoir délibéré sur cet objet, arrête que le Conseil exécutif se retirera pour délibérer de suite sur les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour porter secours à l'armée de Belgique, et que les *deux commissaires de la Belgique assisteront à la délibération du Comité exécutif* pour l'aider des renseignements qu'ils sont à portée de lui donner. »

Ces deux commissaires, ce sont évidemment Danton et Camus ; d'ailleurs le procès-verbal de la séance tenue le 26 mars, c'est-à-dire le soir du même jour, par le Conseil exécutif, commence ainsi :

« Tous les membres présents, le Conseil exécutif provisoire délibérant, sur la situation des armées françaises dans la Belgique, *en présence des citoyens Camus et Danton*, membres du Comité de salut public de la Convention nationale, il a été arrêté, etc... »

Ainsi, quand Mortimer-Ternaux, abondant dans l'accusation girondine,

prétend que Danton ne s'est montré que le 27, il se trompe au moins d'un jour, car dès le 26, il était présent à la séance de l'après-midi du Comité de défense générale (qui s'appelait assez souvent, depuis le renouvellement du 25, Comité de salut public). Il paraît donc certain qu'il arriva à Paris le 25 au soir. Il n'avait aucun intérêt à dissimuler, et à tricher d'un jour, puisque le 25 le Comité de défense renouvelé ne faisait que se constituer. Ce qui est vrai, c'est que, même le 26, il évite de s'engager à fond contre Dumouriez, et d'annoncer la trahison comme certaine. Il l'ignorait encore. Même s'il avait reçu, à ce moment de la journée du 26, la lettre que Delacroix lui écrivait le 25, elle n'était pas décisive encore : « Dumouriez fait précisément tout ce qu'il faut pour accréditer les soupçons que sa conduite et sa légèreté ont fait naître. On assure qu'avant la retraite de l'armée, il est venu à Bruxelles et que, pendant la nuit, il y a eu une conférence avec les représentants provisoires de cette ville. »

C'est seulement dans la séance du 28 mars que le Comité de défense générale reçut communication de la lettre de Dumouriez, si agressive que le Comité se décida à déchirer le voile et à mander Dumouriez à sa barre. Mais dans les premiers jours de son retour à Paris, Danton attendait encore les événements. A la Convention, le 27, il éclate en paroles révolutionnaires, mais il ne fait qu'une allusion rapide aux événements de Belgique. Il se borne à préparer sa défense contre une première attaque, indirecte encore et voilée, de la Gironde. On dirait qu'il cherche un abri dans le cœur ardent de la Révolution.

Ducos demande que le ministre de la guerre fasse connaître toutes les promotions faites par lui. Et il rappelle le décret qui interdit aux représentants d'intervenir par des sollicitations pour la distribution des emplois. C'était viser Danton, qui souvent depuis le 10 août avait dicté les choix du ministère de la guerre. Et si maintenant l'armée, mal dirigée ou peut-être trahie, subissait des désastres, la faute n'en serait-elle point aux présomptueux qui avaient prétendu lui donner des chefs ? C'était une première mine sourde et profonde, l'annonce de l'assaut.

« Je déclare, s'écria Danton de sa place, avoir recommandé aux ministres d'excellents patriotes, d'excellents révolutionnaires. Et il n'y a aucune loi qui puisse ôter à un représentant du peuple sa pensée. La loi ancienne qu'on veut rappeler était absurde, elle a été révoquée par la Révolution. »

Et s'animant soudain, il bondit à la tribune et rappelle la Convention à l'énergie, au combat, à l'action véhémente et indomptable. D'avance il la mettait debout contre les funestes surprises du lendemain.

« Je dois vous dire la vérité, je vous la dirai sans mélange; que m'importent toutes les chimères qu'on veut répandre contre moi, pourvu que je puisse servir la patrie! Oui, citoyens, vous ne faites pas votre devoir; vous dites que le peuple est égaré, mais pourquoi vous éloignez-vous de ce peuple?

Rapprochez-vous de lui, il entendra la raison. La Révolution ne peut marcher, ne peut être consolidée qu'avec le peuple. Ce peuple en est l'instrument, c'est à vous de vous en servir. En vain dites-vous que les sociétés populaires fourmillent de dénonciateurs absurdes, de dénonciateurs atroces. Eh bien! que n'y allez-vous pour les rappeler de leur égarement? Croyez-vous le faire en peignant un patriote exaspéré comme un fou? Les révolutions animent toutes les passions. Une nation en révolution est comme l'airain qui bout et se régénère dans le creuset. La statue de la liberté n'est pas fondue. Le



Les Commissaires devenus otages.
Image contre-révolutionnaire.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

métal bouillonne; si vous n'en surveillez la fournaise, vous en serez tous brûlés. »

Et il demande une pique pour chaque citoyen, un grand mouvement de forces contre les rebelles de l'Ouest, l'énergique fonctionnement du tribunal révolutionnaire : « Montrez-vous révolutionnaires; montrez-vous peuple. » Et à la Gironde qui le guette, il montre au passage, par un trait, qu'il est armé pour se défendre.

« Je ne veux pas rappeler de fâcheux débats, je ne veux pas faire l'historique des persécutions qu'on a fait souffrir aux patriotes, car, s'il était dans mon caractère d'entrer dans les détails, je vous dirais, moi, *qu'un général qu'on a tant loué a été ensuite entraîné vers sa ruine, et on lui a fait perdre sa popularité en l'excitant contre le peuple lui-même.*

« Je ne vous citerai qu'un fait, *et après je vous prie de l'oublier*. Roland écrivait à Dumouriez (et c'est ce général qui a montré la lettre à Delacroix et à moi) : « Il faut vous liguer avec nous pour écraser ce parti de Paris, et « surtout ce Danton (*Vifs murmures*). » Jugez si une imagination frappée au point de tracer de pareils tableaux a dû avoir une grande influence sur la République. Mais tirons le rideau sur le passé, il faut nous réunir... Citoyens, communiquons-nous nos lumières, ne nous haïssons pas. »

Le coup était porté et l'avertissement était net. Danton signifiait à la Gironde : Ne m'attaquez pas, ou je saurai me défendre. Mais c'est l'union qu'il eût voulue. Il se sentait atteint cependant, et déjà diminué malgré son audace. Il était réduit à prendre des précautions et à ruser, à lancer un trait empoisonné au moment où il faisait appel à la concorde et à l'oubli. Et sa parole, parfois boursouflée d'énergie excessive, était ce jour-là plus emphatique que de coutume. On y sent l'effort vers la grandeur.

« Marseille s'est déclarée la Montagne de la République. *Elle se gonflera, cette montagne, elle roulera les rochers de la liberté*, et les ennemis de la liberté seront écrasés. »

Si je note ces images sans avoir la garantie d'un texte authentique, c'est qu'elles ne sont pas seulement au *Moniteur*, elles sont citées, le lendemain même, par *le Patriote français*. Il y a dans cette déclamation un peu de fatigue et d'embarras.

Et le 30 mars, Danton, se sentant enveloppé de soupçons et de menaces, reprend l'offensive. Maintenant la trahison de Dumouriez est à peu près certaine. Maintenant, on sait par Proly, Dubuisson et Pereira les propos factieux qu'il a tenus. La crise approche et Danton va au-devant des accusateurs.

« Je prends à cette tribune l'engagement de tout dire, de répondre à tout... Je demande que la séance de demain soit consacrée à un débat particulier ; car il y aura beaucoup de personnes à entendre, beaucoup de chefs à interroger... On saura, par exemple, que si nous avions donné à cette fameuse lettre (celle du 12 mars), qui a été lue partout excepté dans cette enceinte, les suites que nous aurions pu lui donner, dès qu'elle nous a été connue, si nous n'avions pas, dans cette circonstance, mis dans notre conduite toute la prudence que nous dictaient les événements, l'armée, dénuée de chefs, se serait repliée sur nos frontières avec un tel désordre que l'ennemi serait entré avec elle dans nos places fortes. Je ne demande ni grâce ni indulgence. J'ai fait mon devoir dans un moment de nouvelle révolution, comme je l'ai fait au Dix-Août. Et à cet égard, comme je viens d'entendre des hommes qui, sans doute, sans connaître les faits, mettant en avant des opinions dictées par la prévention, me disent que je rende mes comptes, je déclare que j'ai rendu les miens, que je suis prêt à les rendre encore. Je demande que le Conseil exécutif soit consulté sur toutes les parties de ma conduite ministérielle. Qu'on me mette en opposition avec ce ci-devant ministre

(Roland) qui, par des réticences, a voulu jeter des soupçons contre moi.

« *J'ai fait quelques instants le sacrifice de ma réputation pour mieux payer mon propre contingent à la République, en ne m'occupant que de la servir. Mais j'appelle aujourd'hui sur moi toutes les explications, tous les genres d'accusation, car je suis résolu à tout dire.*

« *Ainsi préparez-vous à être aussi francs que moi, soyez Français jusque dans vos haines et francs dans vos passions; car je les attends.* »

C'est un débat sur toute sa vie que Danton appelle, et déjà, dans ses paroles, passent les visions tragiques, mais corrigées par des traits d'ironique et superbe confiance :

« Citoyens, nous n'avons pas un instant à perdre. L'Europe entière presse fortement la conjuration. Vous voyez que ceux-là même qui ont prêché le plus persévéramment la nécessité du recrutement qui s'opère enfin pour le salut de la République, que ceux qui ont demandé le tribunal révolutionnaire, que ceux qui ont provoqué l'envoi de commissaires dans les départements pour y souffler l'esprit public, sont présentés presque comme des conspirateurs. On se plaint de misérables détails. Et des corps administratifs ont demandé ma tête ! *Ma tête! Elle est encore là, elle y restera. Que chacun emploie celle qu'il a reçue de la nature, non pour servir de petites passions, mais pour servir la République !* »

Les Montagnards sentaient approcher le choc. Ils voyaient la manœuvre de la Gironde, cherchant à envelopper Danton dans la honte de Dumouriez. Et ils soutenaient de leurs acclamations le grand révolutionnaire, comme pour communiquer à cet homme, dont la force individuelle n'avait pas encore fléchi, la force impersonnelle et immense de la Révolution. Lasource répondit qu'avant que Danton s'expliquât, il fallait attendre que Dumouriez parût à la barre. La Convention acquiesça. C'était d'une perfidie savante. Dumouriez ne tarderait pas à être transformé en accusé, et ceux qu'on impliquait comme lui, à côté de lui, Danton surtout, seraient dans l'ombre de sa trahison. C'était la lutte à mort. Il n'y avait plus qu'à l'accepter toute entière. Le lion blessé mesurait à la profondeur de sa blessure la puissance du destin, mais il sentait encore dans sa poitrine la force supérieure et la victoire de son cœur.

Danton alla aux Jacobins le soir du 31 mars, pour y lancer sa déclaration de guerre à la Gironde, surtout pour renouer le lien entre la grande force régulatrice de la Révolution et lui. Il se dit responsable devant eux, leur expliqua tous ses rapports avec Dumouriez, et il ajouta, allant plus loin que Robespierre :

« Pas de dissolution de la Convention, mais que les sociétés populaires disent au peuple : « On ne peut représenter la nation française que lorsqu'on « a eu le courage de dire : Il faut tuer un roi. » Ici nous ne voulons rien qu'en vertu de la raison et de la loi. Si les départements nous secondent, si les adresses arrivent de toutes parts, nous nous serrerons dans la Convention,

et forts de l'opinion publique, qui nous bloquera de toutes parts, nous emporterons ce décret qui nous délivrera des hommes qui n'ont pas su défendre le peuple.

« La Convention est infectée d'anciens Constituants et d'aristocrates; tâchons qu'elle se purge sans déchirements. La France entière fera justice, quand nous aurons épuisé tous les moyens de l'opinion publique. »

Comme s'il craignait que Danton ne retombât dans son système de conciliation et de temporisation, Marat essaya, aux Jacobins, de le lier à la politique de combat.

« Loin de moi la pensée indigne de jeter de la défaveur sur un patriote, dont j'estime le courage et les principes. Danton, ce n'est point ton patriotisme que j'ai voulu attaquer, mais ton imprévoyance. Si tu avais prévenu, par une mesure sévère, la trahison de Dumouriez, ta juste sévérité n'eût pas donné le temps à nos ennemis de renouer leurs trames et de creuser l'abîme sous nos pas.

« Dumouriez est la créature de cette faction scélérate qui a provoqué la déclaration de guerre. De protégé il est devenu protecteur, mais ils ont toujours été conjurés ensemble. Ils ont prévenu l'explosion de l'indignation générale qui les eût anéantis. Ils retiennent encore cette explosion. Je ne me contente pas de parler, il me faut des faits, et je ne serai jamais satisfait que lorsque la tête des traîtres roulera sur l'échafaud. *(Applaudissements.)*

« Danton, je te somme de monter à la tribune et de déchirer le voile.

« DANTON. — J'en ai pris l'engagement et je le remplirai.

« — Acquitte sur-le-champ ta parole. (*Applaudissements.*) Acquitte ta parole avec le noble abandon d'un cœur qui ne connaît que le salut de la patrie. »

Marat avait, si je puis dire, un élan de sincérité prodigieux. Il était, à cette heure, libre de tout fardeau. Il ne portait pas, comme Danton, le poids d'une longue complaisance pour Dumouriez. Il ne portait pas dans son cœur, comme Robespierre, le poids de jalousies secrètes. Il avait une haine absolue, implacable, la haine de la Gironde. Mais envers les autres grands révolutionnaires il n'avait aucune tentation d'envie. Peut-être se jugeait-il supérieur à tous. S'il adjurait Danton, à cette heure, de s'expliquer, de se défendre, de déchirer le réseau d'accusations et de soupçons dont il était enveloppé, ce n'était pas seulement pour écraser plus sûrement la Gironde sous cette force révolutionnaire enfin libérée, c'était aussi pour garder ou pour rendre à la Révolution Danton tout entier; c'était pour le sauver des pièges, et pour déchaîner de nouveau l'impétuosité de cette vigoureuse nature contre tous les ennemis de la liberté. Par là Marat a eu des heures de grandeur, et son cœur, ulcéré pourtant et déchiré, connut aux heures de crise des émotions irrésistibles et entières dont l'âme, sincère aussi, mais toujours calculatrice de Robespierre ne fut jamais bouleversée.

Est-il vrai, comme on l'a dit, que les Girondins furent décidés au suprême assaut contre Danton par la mesure que prit, le 31 mars, le Comité de sûreté générale? En même temps qu'il lançait des mandats d'arrêt contre les généraux et officiers suspects de complicité avec Dumouriez, il arrêtait que les scellés seraient apposés sur les papiers de Roland. C'était sans doute la suite du récit fait à la tribune, le 27, par Danton. Mais le Comité de défense mandait en même temps Danton pour qu'il eût à s'expliquer, et le bruit qu'il allait être arrêté courut. L'incident des papiers de Roland n'ajouta que peu de chose à l'animosité des Girondins contre Danton, et depuis plusieurs jours la lutte était décidée. La Gironde voulait se sauver en le perdant.

C'est Lasource, le venimeux Lasource, toujours prêt aux insinuations et combinaisons calomnieuses, aussi bien contre ses collègues de la Gironde que contre ses adversaires de la Montagne (il avait récemment colporté une invention scélérate contre Brissot), c'est donc cet esprit fielleux de prêtre, qui tenta, le 1er avril, devant la Convention, d'accabler Danton. C'est Danton qui a prôné Dumouriez. C'est Danton qui, après la lettre du 12 mars, a rassuré le Comité de défense générale, l'a empêché d'agir vigoureusement contre Dumouriez. C'est Danton qui, le 25 mars, revenu de Belgique à Paris, néglige d'aller d'emblée au Comité, comme pour laisser à Dumouriez le temps de consommer sa trahison sans résistance. Enfin (et le plan général d'interprétation que la Gironde appliquait à tout, reparaît ici) c'est Danton qui, en avilissant la Convention, en la poussant aux violences, en couvrant l'anarchie et le meurtre, a fait le jeu de Dumouriez, lui a fourni les prétextes de rébellion dont il avait besoin.

« *Pour faire réussir la conspiration de Dumouriez, que fallait-il faire? Il fallait faire perdre à la Convention la confiance publique. Que fait Danton? Danton paraît deux fois à la tribune. Il reproche à l'Assemblée d'être au-dessous de ses devoirs. Il annonce une nouvelle insurrection. Il dit que le peuple est prêt à se lever* (*ce sont les expressions de Danton*), *et cependant le peuple était tranquille.* »

Ainsi l'énergie de son patriotisme révolutionnaire, ainsi l'appel fait par lui à l'héroïsme du peuple contre l'étranger et contre l'émigré sont invoqués comme une preuve de complicité avec le traître, comme un signe de félonie. Et par qui? Par cette Gironde qui avait d'abord suscité Dumouriez, qui, au témoignage même de Mme Roland, l'avait fait entrer dans le ministère girondin, qui s'était un moment brouillée avec lui quand il disloqua le ministère, mais qui s'était hâtée de se rapprocher de lui pour appeler sur elle toute la gloire des armes, comme elle avait déjà l'éclat de la parole et le prestige du pouvoir; par cette Gironde qui, il y a vingt jours à peine, n'admettait point au partage de Dumouriez ceux-là qu'elle accuse aujourd'hui d'avoir été ses confidents, ses agents, ses complices. Il y a eu rarement, dans l'histoire des partis, une manœuvre aussi vile. Abuser contre le grand révolutionnaire de

la confiance qu'il avait eue en un génie intrépide et lumineux, abuser contre lui des suprêmes délais qu'il avait donnés au cœur inconstant du général et à la fortune même de la Révolution avant de prononcer l'irréparable rupture et d'enlever à l'armée un chef qu'elle aimait, c'était une lâcheté sans précédent. Et c'était en même temps la plus terrible imprudence. Car Danton, ainsi assailli, ainsi calomnié, ainsi acculé ou à une chute ignominieuse ou à une défense désespérée, allait se retourner avec toute son énergie révolutionnaire, avec toute son audace virile, contre la Gironde traîtresse.

« Je n'oublierai jamais, écrit Levasseur trente ans après, l'instant où, dans la séance du 5 avril (c'est le 1er et non le 5), Lasource commença son inconcevable accusation contre Danton. Lorsqu'à l'aide de rapprochements captieux il essayait de transformer ce redoutable Montagnard en un partisan secret de Dumouriez; lorsqu'il rassemblait des inductions forcées pour former un fantôme de corps de délit, et qu'il coordonnait tous les éléments de cet échafaudage misérable sans cacher une sorte de complaisance et de contentement secret; Danton, immobile sur son banc, relevait sa lèvre avec une expression de mépris qui lui était propre et qui inspirait une sorte d'effroi; son regard annonçait en même temps la colère et le dédain; son attitude contrastait avec les mouvements de son visage, et l'on voyait dans ce mélange bizarre de calme et d'agitation qu'il n'interrompait pas son adversaire parce qu'il lui serait facile de lui répondre, et qu'il était certain de l'écraser. Mais lorsque Lasource eut terminé sa diatribe, et qu'en passant devant nos bancs pour s'élancer à la tribune, Danton dit à voix basse, en montrant le côté droit : « Les scélérats, ils voudraient rejeter leurs crimes sur moi », il fut facile de comprendre que son impétueuse éloquence longtemps contenue allait rompre enfin toutes les digues, et que nos ennemis devaient trembler.

« En effet, son discours fut une déclaration de guerre plus encore qu'une justification. Sa voix de stentor retentit au milieu de l'Assemblée, comme le canon d'alarme qui appelle les soldats sur la brèche. Il avait enfin renoncé aux ménagements qu'il avait crus utiles à la chose publique, et certain désormais de ne voir jamais les Girondins se réunir à lui pour sauver la liberté, il annonçait hautement que cette liberté chérie pouvait être sauvée sans eux. Assez souvent il avait refusé de relever le gant qu'on lui jetait presque à chaque séance. Le gage du combat était enfin accepté, et en paraissant pour la première fois dans l'arène armé de toutes pièces, il dut prouver au côté droit que l'on ne pourrait pas sans peine renverser un athlète tel que lui. »

Le terrible plaidoyer fut en effet un terrible réquisitoire. Qu'y avait-il de commun entre Dumouriez et lui? Oui, il l'avait ménagé pour sauver l'armée. Mais sa politique était l'opposé des actes du général félon. Dumouriez était opposé à la réunion de la Belgique. Lui, il avait voulu et proposé la réunion. Dumouriez avait compté *sur la partie saine de la Convention,* et c'étaient tous ses ennemis à lui. Dumouriez s'était détourné du peuple, et

lui, c'est avec le peuple qu'il avait combattu. Dumouriez prétendait venger la mort du roi, et lui il avait fait tomber la tête du roi. Ah ! que les Montagnards avaient eu raison de lui dire qu'avec la Gironde la conciliation n'était pas possible. « Oui, citoyens, c'est moi qui me trompais. J'ai trop longtemps ajourné la bataille. Mais maintenant c'est la guerre, la guerre implacable contre les lâches qui n'ont pas osé frapper le tyran. » Et, pendant deux heures, sa parole se répandit comme la lave. La Montagne, à cette explosion longtemps contenue de ses espérances et de ses colères, était comme soulevée d'une force volcanique : Danton en était devenu le cratère. Toutes les émotions bouillonnaient à la fois dans les âmes des Montagnards. Ils aimaient Danton pour sa générosité, pour son audace, et ils saluaient sa victoire sur ceux qui avaient espéré l'accabler. Ils se sentaient solidaires de lui, de ses fautes généreuses, de ses nobles imprudences, et à mesure qu'il se justifiait, ils se sentaient eux-mêmes justifiés devant l'histoire. Ils étaient excédés par les calomnies des girondins, épouvantés de tout le mal que leur inertie bavarde faisait à la Révolution et à la patrie ; et ils souffraient depuis longtemps déjà de la tactique de ménagements gardée par Danton. Et le voici qui, enfin, lui-même, était à bout. Le voici qui criait sa colère, et qui soulageait de leur longue attente toutes ces âmes passionnées. Il les flattait aussi, en leur apportant les sublimes excuses d'un grand génie révolutionnaire trop longtemps attardé à la clémence. Tous les cœurs battaient, et ce n'étaient plus des applaudissements, c'étaient des acclamations de combat et de victoire qui répondaient à toutes les paroles de Danton, à tous ses gestes montrant l'ennemi.

Marat, comme transporté, répétait en écho les paroles de Danton. Écoutez, criait Danton. Écoutez, redisait Marat. Ce fut bien, un moment, la fusion de tous ces cœurs ardents, une magnifique coulée de passions confondues. Et l'on aurait pu reprendre la grande image : « L'airain bout dans la fournaise». La Gironde allait en être brûlée.

Comme on l'a vu, Levasseur avait, après trente-six ans, et quand ces souvenirs lointains semblaient n'être plus que de la cendre, gardé l'impression toute chaude de ce jour :

« Pour juger tout l'effet que produisit sur nous cette éloquente improvisation, il faut se rappeler que Danton avait jusqu'alors cherché à amener une réconciliation entre les deux côtés de l'Assemblée. Il faut se rappeler que, bien qu'assis au sommet de la Montagne, il était en quelque sorte le chef du *Marais*. Il faut se rappeler, enfin, qu'il avait souvent blâmé notre fougue, combattu les défiances de Robespierre, et soutenu qu'au lieu de guerroyer contre les Girondins, il fallait les contraindre à nous seconder pour sauver de concert la chose publique.

« Peu de jours même avant la malencontreuse levée de boucliers de Lasource et l'accablante réplique que je viens de rapporter, Danton avait eu

une conférence avec les principaux chefs du côté droit, conférence dans laquelle on était convenu de marcher d'accord, et de ne plus songer à autre chose qu'à battre l'étranger et à confondre l'aristocratie. Nous aimions tous Danton, mais la plupart d'entre nous pensaient qu'il jugeait mal l'état des choses quand il espérait rétablir l'union entre les Girondins et la Montagne. La plupart d'entre nous, il est vrai, avaient consenti à marcher avec lui vers la fusion sur laquelle il paraissait fonder tant d'espérances ; mais c'était plutôt pour tenter un essai auquel on croyait peu, que dans la conviction de la réussite que Danton nous promettait. Aussi, lorsque ce chaleureux orateur, maladroitement provoqué par l'un des éclaireurs du parti adverse, répondit avec tant de force à d'imprudentes attaques, lorsqu'il déclara si hautement la guerre à des hommes avec lesquels nous avions vu, depuis longtemps, qu'il n'y avait point de paix possible, lorsqu'il brûla, en quelque sorte, ses vaisseaux pour enlever toute possibilité de retour, *nous fûmes tous transportés d'une espèce d'enthousiasme électrique ;* nous regardâmes la résolution inopinée de Danton comme le signal d'une victoire certaine. Quand il descendit de la tribune, un grand nombre de députés coururent l'embrasser. »

Marat traduisit, dans son numéro du 3 avril, ce qu'il y avait de plus noble dans sa joie :

« Les tribunes partagent mon indignation, et l'opinion publique, plus forte que tous les décrets du monde, rappelle Danton à la tribune malgré les efforts des hommes d'État pour l'en écarter ; il obtient la parole, il reconnaît enfin que les ménagements que lui avaient dictés le désir de la conciliation et l'amour de la paix sont une fausse mesure ; il fait, avec un noble abandon, amende honorable de sa circonspection déplacée ; il déclare la guerre à la faction infernale des hommes d'État, il confond leurs impostures, il les accable de ridicule, et il sort triomphant de cette lutte, au bruit des acclamations publiques.

« Je regrette de n'avoir pas le temps de rapporter ici son discours ; j'observerai qu'il est de main de maître, et d'autant plus précieux qu'il contient l'engagement formel qu'a pris Danton, de combattre désormais avec un courage indomptable. *Or, on doit beaucoup attendre des moyens de ce patriote célèbre, le peuple a les yeux sur lui, et l'attend dans le champ de l'honneur.* »

C'était la fin. Il fallait que l'un des deux partis succombât. Danton le comprit bien : il donna une suite immédiate à son discours, et le 2 avril, il dit aux Jacobins : « il faut éclairer les départements afin de pouvoir chasser de la Convention tous les intrigants. » Il propose d'écrire, à ce sujet, aux sociétés affiliées.

C'est l'investissement révolutionnaire de la Gironde qui commençait. Dans cette lutte, c'est la Montagne qui devait l'emporter, non seulement parce qu'elle avait avec elle la force présente et remuante de Paris, mais parce que seule, elle agit avec vigueur dans le sens de la Révolution et de la patrie.

C'est sur la proposition de l'inconstant Isnard, interprète du Comité de

défense générale, mais c'est sous l'influence et par l'action de la Montagne, malgré l'opposition de Buzot, de Birotteau, de Dufriche-Valazé, de presque tous les Girondins, qu'est constitué, le 6 avril, le Comité de salut public, formé de neuf membres et délibérant en secret. Ce sont les Montagnards qui donnent à la Révolution menacée l'organe de décision et d'exécution rapide sans lequel elle périssait. C'est sous l'action de la Montagne que la Convention, passant de la théorie à la pratique, décrète en mai l'emprunt forcé et progres-



Mort du général Dampierre.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

sif sur les riches, allégeant ainsi le crédit des assignats et sauvant de la débâcle les finances révolutionnaires. C'est sous l'action de la Montagne et malgré la Gironde que la Convention avait assuré du pain au peuple en décrétant, le 3 et le 4 mai, le maximum des grains. C'est la Commune, alliée de la Montagne, qui avait organisé les forces parisiennes qui allaient en Vendée combattre la contre-révolution. C'est la Montagne unie à la Commune qui pressait le recrutement. Et, au contraire, les classes moyennes qui formaient la clientèle politique de la Gironde, commençaient à résister au recrutement révolutionnaire. Les commis de magasin, à Paris comme à Lyon, manifestaient des tendances rétrogrades : des bandes bourgeoises parcouraient les Champs-

lysées au cri de : « A bas les Jacobins ! » mêlé peut-être du cri de : « Vive le roi ! »

La Gironde éteignait ou attiédissait partout l'ardeur révolutionnaire : elle cherchait des excuses même à la contre-révolution de l'Ouest.

Je lis, à la date du 21 mai, dans *la Chronique de Paris*, rédigée alors par les deux girondins Ducos et Rabaut Saint-Étienne, ces paroles extraordinaires et qui montrent la sorte de solidarité funeste qui commençait à se nouer entre la Gironde et la contre-révolution par un esprit commun de négation et de résistance :

« Robespierre le jeune a entrepris de justifier cette conduite des tribunes en récriminant contre ceux qui s'en plaignaient avec le plus d'amertume. Il a accusé nominativement quelques-uns de ses collègues de tenir, à la tribune, le même langage que les révoltés de la Vendée.

« Ces révoltés, dans ce cas, viendront bientôt à résipiscence, puisqu'ils demandent, comme les membres inculpés, que la Convention nationale soit respectée, et qu'une constitution républicaine succède à l'anarchie qui nous dévore; il ne peut y avoir entre eux et les patriotes que des malentendus. »

Malgré ce qui se mêle d'ironie à ces phrases, il y a une avance évidente à la Vendée, la tentative déjà avouée de former un grand parti de conservation et de modération. Abandonnée à la direction girondine, la Révolution se serait dissoute. La situation était si grave, les ennemis de la France avaient conçu de telles espérances de la trahison de Dumouriez et du soulèvement de l'Ouest, que Fersen écrivait à Marie-Antoinette comme si elle allait être, dans quelques jours, régente de France. Du Temple, où elle était enfermée, elle correspondait avec le dehors par l'intermédiaire d'un des deux commissaires de la Commune, Touland, qui avait été touché de son malheur et de sa triste beauté.

Ainsi, en mars ou avril, M. de Jarjayes a pu envoyer à Fersen copie d'un billet qu'il a reçu de la « reine » :

« Adieu, je crois que si vous êtes bien décidé à partir, il vaut mieux que ce soit promptement ! Mon Dieu ! que je plains votre pauvre femme. T... Touland, vous dira l'engagement formel que je prends de vous la rendre, si cela m'est possible. Que je serais heureuse si nous pouvions être bientôt tous réunis ! Jamais je ne pourrai assez reconnaître tout ce que vous avez fait pour nous. *Adieu ! ce mot est cruel !* »

Et Fersen, par la même voie, lui faisait tenir cette lettre datée du 8 avril et qui est tout un plan prochain de régence et de restauration :

« La position où vous allez vous trouver va être très embarrassante, vous aurez de grandes obligations à un gueux (Dumouriez) qui, dans le fait, n'a cédé qu'à la nécessité : il n'a voulu bien se conduire que lorsqu'il voyait l'impossibilité de résister plus longemps. Voilà tout son mérite envers vous; mais cet homme est utile, il faut s'en servir et oublier le passé ; avoir même l'air

de croire ce qu'il dira de ses bonnes intentions; agir même franchement avec lui, pour les choses que vous pouvez désirer, et le rétablissement de la monarchie dans son entier, et telle que vous la voulez et que les circonstances la permettent. Vis-à-vis de Dumouriez, vous ne risquez rien; son intérêt est en ce moment intimement lié au vôtre et au rétablissement de votre autorité comme régente. *Il doit craindre celle de Monsieur et l'influence des princes et des émigrés;* mais il faudrait tâcher de ne pas trop vous engager avec lui, et surtout écarter le plus possible tous les autres intrigants qu'il voudra placer et recommander; ses gens vous seront incommodes, et il sera facile de lui prouver qu'ils le seront même pour lui, et pourraient affaiblir les obligations que vous lui avez, et diminuer les récompenses qu'il doit attendre, en gênant ce que vous seriez tentée de faire pour lui. C'est un homme vain et avide, il sentira la force de ce raisonnement, et votre esprit vous suggèrera mieux que moi les choses à lui dire là-dessus.

« Votre volonté sur le rétablissement de la monarchie sera encore gênée par l'influence des puissances coalisées. *Il n'y a plus de doute que le démembrement partiel du royaume ne soit décidé;* leur intérêt, j'en excepte la Prusse, la Russie et l'Espagne, est de donner à la France un gouvernement qui la tienne dans un état de faiblesse.

« M. de Mercy ne peut et ne doit vous donner des conseils que d'après cette base. Il faut donc vous défier un peu de ce qu'il vous dira là-dessus et mettre en opposition les avis de gens sages, intéressés, comme vous, au rétablissement de la monarchie et de votre autorité; de cette opposition peut naître un résultat moins défavorable pour vous.

« Vous ne pouvez être régente sans le chancelier et l'enregistrement des parlements, et il est intéressant d'insister là-dessus; c'est même une raison pour faire le moins de choses possibles jusqu'à cette époque. Il vous faut un conseil de régence, il faudrait le convoquer, avant de rien faire. Il ne faut pas hésiter à y appeler les princes, même le prince de Condé; c'est un moyen de le rendre nul. Il faut tâcher d'empêcher Dumouriez d'en être président ou membre, et lui parler franchement là-dessus s'il en témoigne le moindre désir. En tout, jusqu'au moment où vous serez reconnue régente, et où vous aurez formé votre Conseil, il faut faire le moins possible et payer tout le monde en politesses...

« L'évêque, avec qui j'ai beaucoup causé et à qui j'ai dit mes idées, vous les expliquera mieux que je ne le pourrais par écrit. Vous serez contente de lui et de sa sagesse. Il vous instruira de tout, et je l'ai trouvé très raisonnable et sentant la nécessité de se prêter aux circonstances. S'il était nécessaire que Dumouriez fût chef du Conseil de régence, ou même si vous y placez Monsieur, il serait bon d'y appeler le baron de Breteuil, si vous ne voulez pas faire de lui le chef de ce conseil.

« Mon zèle m'a seul dicté ces aperçus. Les circonstances peuvent les faire

varier à l'infini, et ils ne sont bons que pour les méditer. Il faudrait écrire à l'empereur, au roi de Prusse et d'Angleterre, ils ont été parfaits pour vous, surtout le roi de Prusse. Il faudrait écrire aussi à l'impératrice ; mais une lettre simple et digne, car je ne suis pas content de sa conduite ; elle n'a jamais répondu à votre lettre. »

Est-il besoin de marquer ce qu'il y a de pitoyable et de tragique dans les précautions que prend Fersen en vue du rétablissement presque immédiat de la monarchie, contre l'influence excessive et contre les prétentions des émigrés, du comte d'Artois et de Dumouriez? Je sais bien que Fersen ne tardera pas à perdre ses illusions et qu'il constate quelques semaines après « le peu d'utilité de la trahison de Dumouriez ». Mais les ennemis de la Révolution avaient cru un moment qu'elle était à leur merci. De Stockholm, le duc de Sudermann écrit à Fersen, le 16 avril :

« Il est donc arrivé ce moment que le délire et les succès tragiques et sanguinaires de la France vont cesser, qu'elle sera enfin soumise à ses légitimes maîtres, et que la malheureuse famille de Bourbon, notre ancienne et véritable amie, entrera dans ses anciens droits; qu'enfin rétabli sur le trône de son père, on verra Louis XVII, guidé par une mère tendre et respectable, recevoir en même temps l'hommage d'un peuple coupable, mais trompé, et punir d'une main terrible les meurtriers de son père, ramener la tranquillité en Europe et la royauté outragée, en écrasant cette secte impie dont les principes exécrables menaçaient d'infecter le monde d'un barbarisme universel. »

Et malgré la déception qui suivit l'échec de la tentative de Dumouriez, abandonné par son armée, la coalition pensait bien que la Révolution était à bout. Le baron de Stedinck écrit de Saint-Pétersbourg, le 26 avril :

« Le plan de mettre le comte d'Artois à la tête des mécontents de Bretagne est convenu entre l'Espagne, l'Angleterre et la Russie. » Dampierre essayant d'arrêter l'invasion sur la frontière de Belgique était refoulé, et, le 9 mai, frappé à mort ; les places fortes du nord étaient menacées d'investissement.

Contre tous ces dangers, contre toutes ces menaces il fallait une force impétueuse, directe, sans hésitation ni complication, et la Gironde, par son esprit critique, dénigrant et négatif, par ses préoccupations de coterie et ses jalousies de sectes était pour la Révolution un poids mort dont elle devait se débarrasser.

Mais cette élimination ne pouvait se faire par les voies pacifiques et légales. Il était impossible d'espérer que la Convention retirerait leur mandat aux Girondins les plus compromis, ou même qu'elle anéantirait complètement leur influence dans les Comités et les réduirait, selon le plan de Robespierre, à la nullité politique. La Gironde avait la majorité à la Convention. En mars, avril et mai, elle s'applique à affirmer sa force numérique et sa volonté de ne pas abdiquer par le choix de présidents à elle : le 7 mars, Gen-

sonné ; le 21 mars, Jean de Bry ; le 4 avril, Delmas; le 18 avril. Lasource (après la perfide attaque contre Danton); le 2 mai, Boyer-Fonfrède, et le 16 mai, le furieux Isnard. (Voir la liste des présidents de la Convention dressée par Aulard.)

Sans doute, la majorité échappait à la Gironde quand il fallait prendre des mesures vigoureuses pour le salut de la Révolution. Alors les hommes du centre, avec Barère, se portaient à l'extrême gauche, et pour la mort du roi, contre l'appel au peuple, pour l'emprunt forcé, ils faisaient une majorité avec la Montagne. Mais ils se retournaient contre celle-ci toutes les fois que s'alliant à la Commune elle paraissait vouloir peser sur la Convention. Le centre, parti d'équilibre, voulait maintenir les deux forces extrêmes entre lesquelles il évoluait et il se rejetait vers la Gironde quand celle-ci semblait menacée. Levasseur a expliqué avec une grande netteté et une grande force ce jeu des partis de la Convention.

« Le *maximum* fut adopté, en dépit des discours de quelques Girondins. Une partie du côté droit vota avec nous dans cette question. Dira-t-on encore que la majorité fut opprimée par les violences du dehors? Un seul mot répond à cette assertion. *Les Girondins avaient toujours la majorité quand il s'agissait de querelles de parti*, et c'étaient cependant là les questions les plus irritantes, celles qui pouvaient exciter des mouvements populaires, celles enfin au sujet desquelles on pouvait chercher à intimider les faibles. Pourquoi emportions-nous toutes les mesures d'utilité générale? Quand on délibéra sur l'accusation de Marat, sur les troubles de mars, sur les pétitions des sections, sur la commission des douze, la Gironde eut la majorité. Pourquoi la force nous resta-t-elle quand on soumit au vote de la Convention le *maximum*, les moyens de recrutement révolutionnaire, le tribunal extraordinaire, l'emprunt forcé, etc.? C'est évidemment parce que nos adversaires réunissaient leur ban et leur arrière-ban pour les débats de parti et que nous songions aux affaires de la France. C'est qu'ennemis par position de la Montagne, la droite et le Marais se coalisaient pour nous faire une guerre acharnée, tandis que tout ce qu'il y avait sur leurs bancs de sincères amis de la Révolution votaient avec nous dans tout ce qui intéressait le salut public. La Gironde trouvait au reste un certain intérêt à nous laisser ainsi la direction des affaires tout en nous opprimant. On pouvait ainsi nous faire passer pour les oppresseurs; en même temps tout l'honneur des mesures qui réussissaient, telle que la puissance imposante donnée à nos quatorze armées, restait de droit et de fait à la majorité, tandis qu'on rejetait sur nous seuls les maux attachés aux mesures acerbes, mais transitoirement nécessaires, telles que le *maximum* et le tribunal révolutionnaire. »

Ainsi on ne pouvait attendre un dénouement légal de la crise, et seule la force pouvait la résoudre. Les Jacobins, suivant le conseil de Danton,

adressèrent à leurs sociétés affiliées un véhément appel demandant la révocation du mandat des Girondins.

« Amis nous sommes trahis ! Aux armes ! aux armes ! Voici l'heure terrible où les défenseurs de la patrie doivent vaincre ou s'ensevelir sous les décombres sanglants de la République... Mais ce ne sont pas là tous vos dangers ! Il faut vous convaincre d'une vérité bien douloureuse ! Vos plus grands ennemis sont au milieu de vous, ils dirigent vos opérations ; ô vengeance ! ils conduisent vos moyens de défense !

« *Oui, frères et amis, c'est dans le Sénat que de parricides mains déchirent vos entrailles ! Oui, la contre-révolution est dans le gouvernement, dans la Convention nationale ; c'est là, c'est au centre de votre sûreté et de vos espérances, que de criminels délégués tiennent les fils de la trame qu'ils ont ourdie avec la horde des despotes qui viennent nous égorger ! C'est là qu'une cabale sacrilège dirigée par la cour d'Angleterre et autres...*

« Que les départements, les districts, les municipalités, que toutes les sociétés populaires s'unissent et s'accordent à réclamer auprès de la Convention, à y envoyer, à y faire pleuvoir des pétitions qui manifestent *le vœu formel du rappel instant de tous les membres infidèles qui ont trahi leurs devoirs, en ne voulant pas la mort du tyran, et* SURTOUT *contre ceux qui ont égaré un si grand nombre de leurs collègues. De tels délégués sont des traîtres, des royalistes ou des hommes ineptes.* »

C'était le 5 avril que les Jacobins lançaient cette adresse enflammée. Marat, qui présidait ce jour-là la séance, la signa le premier en cette qualité. Elle répondait à la colère véhémente de Danton. Elle allait au delà de la prudente pensée de Robespierre, qui, lui, ne voulait pas briser le mandat de la Gironde, mais l'atténuer jusqu'à rien. Mais qu'on remarque l'évolution qui s'accomplit dans le plan de ceux qui veulent en finir avec le côté droit. Tout d'abord, Danton, irrité, exaspéré, demande le rappel de tous ceux qui n'avaient pas voté la mort du roi. A la réflexion, les Jacobins, les révolutionnaires de gauche comprirent que cette politique avait pour eux un double danger. D'abord, exclure de la Convention tous les appelants (ils avaient été 296) c'était la mutiler de plus d'un tiers de ses membres ; c'était en réalité la dissoudre. Car quelle autorité resterait à une assemblée aussi amoindrie ? Il faudrait donc remplacer les membres exclus, mais les suppléants valaient-ils mieux ? Il serait donc nécessaire de convoquer à nouveau les assemblées primaires. Or, les convoquer dans les départements qui avaient été jusque-là représentés par des Girondins, et rien que dans ceux-là, c'était ne donner la parole qu'à la partie de la France où la Montagne avait le moins de prise ; c'était s'exposer à faire désavouer par ce vote partiel la décision révolutionnaire de la Convention. C'était surtout, par le plus étrange paradoxe, recourir à l'appel au peuple pour châtier les appelants, et consacrer la méthode girondine jusque dans les moyens employés pour ruiner la Gironde. Aussi les ré-

volutionnaires songèrent-ils bientôt à limiter l'exclusion aux chefs, à ceux, comme dit l'adresse jacobine, « qui ont égaré un grand nombre de leurs collègues ».

Oui, mais si on ne rejetait que vingt ou trente députés, qui donc ferait le choix? Qui dresserait la liste de proscription? Ce ne pourrait être la Convention elle-même; car si on comprend à la rigueur qu'elle eût pu appliquer un critérium précis tout ensemble et impersonnel et renvoyer devant les assemblées primaires tous les députés coupables de n'avoir pas voté la mort du tyran, comment supposer qu'elle ferait un triage parmi ceux là? C'est là un acte de violence souveraine et directe que nul ne pouvait attendre de la Convention. Et limiter à vingt ou trente le nombre des exclus, c'était bien empêcher la dissolution de la Convention, éviter le dangereux recours aux assemblées primaires, mais c'était aussi s'en remettre à la force insurrectionnelle et à elle seule du soin de décider.

La Gironde releva le défi, et elle demanda que Marat, coupable d'avoir provoqué à la violation de la représentation nationale, fût traduit devant le tribunal révolutionnaire.

Il y fut envoyé, en effet, par un décret rendu le 15 avril, à la majorité de 226 voix contre 93. Le chiffre des abstentions fut énorme. 374 députés étaient en mission, en congé ou absents : parmi ceux-ci Cambon et Barère. Vaine tentative! Marat qui avait annoncé la corruption de Mirabeau, qui avait prédit la trahison de Dumouriez, était porté par la force de la Révolution. Entouré, aussitôt après le décret de mise en jugement, de patriotes de la Montagne et des tribunes, il refusa de se rendre à l'Abbaye.

« On dira, sans doute, écrivit-il le lendemain, que j'ai désobéi à la loi, je déclare que je ne reconnais pas pour loi des arrêtés pris par la faction des hommes d'État contre les patriotes de la Montagne : des arrêtés pris dans le tumulte des passions et au milieu du vacarme; les lois doivent se faire dans le silence et avec dignité. Si la nation avait sous les yeux les scènes scandaleuses de la Convention, elle en expulserait bientôt une partie de ses mandataires, comme indignes de sa confiance, comme des échappés de petites maisons, comme des traîtres. Voilà les prétendus législateurs de la France qui pensent me faire un crime de la résistance à l'oppression. »

Mais, en vérité, que signifie à cette date le mot de loi? La légalité suppose que, jusque dans leurs luttes les plus violentes, les partis gardent, les uns pour les autres, quelque respect. Elle suppose que, malgré la contrariété des principes et l'opposition des intérêts, il y a entre eux un patrimoine commun qui peut être défendu, aux heures de péril, par des moyens communs. Or, entre la Gironde et la Montagne, il y avait bien, malgré les calomnies abominables qui déformaient chaque parti aux yeux de l'autre, le commun et glorieux patrimoine de la Révolution. Mais, au point d'exaspération où ils étaient tous, ils ne le croyaient plus.

Ils étaient arrivés à la conviction funeste que leurs adversaires trahissaient, soit au profit des royalistes, soit au profit du duc d'Orléans. En tout cas, ils ne s'entendaient plus du tout sur les moyens de défendre la Révolution menacée. Il n'y avait donc plus entre eux ce lien nécessaire sans lequel la légalité n'est plus qu'un mot.

Si Marat se dérobait à la prison, il était bien résolu à se présenter devant le tribunal révolutionnaire. Déjà atteint du mal dont il allait mourir, quand Charlotte Corday le frappa de son poignard, il se ménageait pour vivre quelques mois encore, pour continuer le combat.

« Je n'attends, pour me présenter au tribunal révolutionnaire, que la signification qu'il doit me faire de l'acte d'accusation. J'ai pleine confiance dans l'équité de mes juges ; il me sera facile de confondre mes délateurs, de faire triompher mon innocence, de recouvrer ma liberté, et de me consacrer de nouveau à la défense de la patrie. Ma présence est plus nécessaire que jamais à la tribune de la Convention, aujourd'hui que le salut public est menacé de toutes parts ; aussi, brûlai-je d'impatience de couler au fond cette affaire, et de mettre un terme aux atrocités de mes ennemis. Si j'ai refusé de me constituer prisonnier, c'est par sagesse ; *depuis deux mois, attaqué d'une maladie inflammatoire qui exige des soins, et qui me dispose à la violence*, je ne veux pas m'exposer dans un séjour ténébreux, au milieu de la crasse et de la vermine, à des réflexions douloureuses sur le sort de la vertu dans ce monde, aux mouvements d'indignation qui s'élèvent dans une âme généreuse à la vue de la tyrannie, à l'exagération de caractère qui en est l'effet nécessaire, et aux malheurs qui pourraient être la suite d'un fatal emportement. »

Chose curieuse ! C'est dans la période où Marat était déjà atteint de cette maladie inflammatoire qu'il a écrit ses articles les plus mesurés. Il se surveillait certainement, et il s'appliquait à garder, malgré son tempérament exacerbé, quelque sérénité et quelque modération.

L'acte d'accusation parvint au ministère de la justice le 22, et le soir même Marat se constitua prisonnier.

« J'étais accompagné de plusieurs de mes collègues à la Convention, d'un colonel national, d'un capitaine de frégate, qui ne m'avaient pas quitté. A peine étais-je entré dans la prison, que plusieurs officiers municipaux et administrateurs s'y présentèrent pour veiller à ma sûreté. Ils passèrent la nuit avec moi, dans une chambre qu'ils avaient fait préparer ; un bon lit y avait été porté, un souper qu'ils avaient fait préparer au dehors y fut servi : ils avaient poussé leurs soins conservateurs jusqu'à accompagner les plats, *et faire apporter des carafes d'eau bien cachetées.*

« Dès la veille, plusieurs sections de Paris, entre autres celle des Quatre-Nations et la section des Quinze-Vingts, avaient nommé chacune quatre commissaires pour m'accompagner au tribunal, et y veiller à ma sûreté. Toutes

les sociétés patriotiques avaient pris les mêmes mesures : une multitude de bons patriotes remplissaient déjà la salle du tribunal. »



LE MARÉCHAL-FERRANT DE LA VENDÉE.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

Marat répondit aux questions avec fermeté et habileté. Il s'expliqua de nouveau sur l'article du 25 février, affirma qu'il n'avait jamais voulu avilir

Convention, qu'il n'était d'ailleurs au pouvoir de personne de calomnier une grande assemblée, et que celle-ci ne pouvait être avilie que par elle-même, si elle trahissait son devoir. Le malaise pour lui était de réclamer l'inviolabilité due aux représentants, sans couvrir d'avance la Gironde de cette inviolabilité. Il n'esquiva pas la difficulté.

« L'acte d'accusation, avait-il déclaré dans un mémoire écrit, est donc nul et de nul effet, en ce qu'il est diamétralement opposé à une loi fondamentale qui n'a pas été révoquée, et qui ne peut point l'être ; il est nul et de nul effet en ce qu'il attaque le plus sacré des droits d'un représentant du peuple. *Ce droit n'emporte pas celui de machiner contre l'État, de faire une entreprise contre les intérêts de la liberté...., etc.* »

Le tribunal révolutionnaire, composé des hommes en qui *le Patriote français* exprimait récemment son entière confiance, déclara à l'unanimité qu'il n'était pas constant que l'accusé ait provoqué dans les écrits dénoncés, le meurtre et le pillage, le rétablissement d'un chef de l'État, l'avilissement et la dissolution de la Convention. »

Marat fut porté en triomphe à la Convention par le peuple : le cortège obtint la permission de défiler ; et Marat, embrassé par les patriotes de la Montagne, acclamé par les tribunes, sembla un moment le roi de Paris.

Aussi bien, les sections de Paris n'avaient pas attendu le jugement pour porter un coup droit aux chefs girondins. Dans une salle voisine de l'Hôtel-de-Ville, à l'Evêché, les forces révolutionnaires, les délégués des sections se réunissaient. Ils rédigèrent une adresse qui était un acte d'accusation direct contre les chefs de la Gironde. Elle fut lue à la Convention par Rousselin, le 15 avril :

« Les Parisiens ont commencé les premiers la Révolution, en renversant la Bastille... Ils ne viennent pas faire acte exclusif de souveraineté, comme on les en accuse tous les jours : ils viennent émettre un vœu auquel la majorité de leurs frères des départements donnera force de loi ; leur position seule leur donne l'initiative du cri de la vengeance.

« Nous reconnaissons ici solennellement que la majorité de la Convention est pure, car elle a frappé le tyran. Ce n'est donc point la dissolution effrayante de la Convention, ce n'est point la suspension de la machine politique que nous demandons ; loin de nous cette idée vraiment anarchique imaginée par les traîtres, qui, pour se consoler du rappel qui les chassera de cette enceinte, voudraient au moins jouir de la confusion et du trouble de la France. Nous venons, armés de la portion d'opinion publique de la Commune de Paris, provoquer le cri de vengeance que va répéter la France entière : nous allons lui indiquer les attentats et les noms de ces perfides mandataires. »

Et après un réquisitoire étendu, où Guadet, Vergniaud, Brissot et Pétion, surtout ces deux derniers, étaient particulièrement mis en cause, ils concluaient :

« Nous demandons que cette adresse, qui est l'expression formelle des sentiments unanimes, réfléchis et constants des sections composant la Commune de Paris, soit communiquée à tous les départements par des courriers extraordinaires, et qu'il y soit annexé la liste ci-jointe de la plupart des mandataires coupables du crime de félonie envers le peuple souverain, afin qu'aussitôt que la majorité des départements aura manifesté son adhésion, ils se retirent de cette enceinte.

« L'assemblée générale des sections de Paris, après avoir mûrement discuté la conduite publique des députés de la Convention, a arrêté que ceux énoncés ci-après avaient, selon son opinion la plus réfléchie, ouvertement violé la foi de leurs commettants;

« Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux. Salle, Biroteau, Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardy, Jean-Baptiste Louvet, Gorsas, Fauchet, Lanthenas, Lasource, Valadié, Chambon. »

C'est en vain que les délégués des sections s'ingéniaient à retenir un reste ou un semblant de légalité. Oui, la Commune de Paris n'exerçait que sa portion de souveraineté. Oui, elle s'appliquait à rassurer les départements contre toute crainte d'usurpation et de dictature parisienne. Mais elle prenait une initiative singulièrement audacieuse et qui l'obligeait à aller jusqu'au bout. Car pourquoi ne pas attendre que les commettants directs des députés accusés aient formulé eux-mêmes l'acte d'accusation?

S'il est vrai qu'ils ont « violé la foi de leur mandants », c'est d'abord à leurs mandants à le dire. Et si la Commune de Paris répond qu'elle est mieux placée pour voir l'intrigue, elle sera mieux placée aussi pour la réprimer, et l'initiative dans l'accusation conduit nécessairement à l'initiative dans l'insurrection. Cette initiative est d'autant plus grave que ce n'est pas en vertu d'une règle, par l'application d'un critérium fixe, que la Commune dénonce vingt-deux députés. Non seulement elle ne traduit pas devant les assemblées primaires tous les « appelants ». Mais parmi les vingt-deux députés qu'elle veut chasser de la Convention, il en est huit qui ont voté la mort du roi. C'est donc bien un choix souverain, sinon arbitraire, fait par les délégués des sections. Et ils ont beau demander que les départements soient consultés. Ils ont tracé d'avance les limites et le sens de cette consultation.

Aussi bien, ils seront obligés d'exécuter eux-mêmes et de rendre définitive la sentence provisoire qu'ils ont portée. Car, leur respect pour la formule de la souveraineté nationale cèdera bientôt aux nécessités révolutionnaires. Ils font vraiment trop le jeu de la Gironde, ils risquent trop de désorganiser les forces de la Révolution et de morceler la France en faisant appel aux départements. Tout de suite, Lasource et Boyer-Fonfrède ont vu la faute que les délégués des sections commettent par timidité révolutionnaire, par scrupule de légalité. Tout de suite, ils demandent que la pétition des sections soit convertie en motion et adoptée. Ils demandent surtout qu'elle soit étendue

Si les délégués des sections de Paris ont le droit de soumettre au peuple des listes d'exclusion, les citoyens des départements ont le même droit. Il y a donc une procédure bien plus simple et bien plus large : que tous les députés de la Convention soient soumis au jugement politique du peuple tout entier, ce ne sera plus une sentence locale et partielle, mais un jugement universel devant lequel s'inclineront toutes les factions.

En fait, c'était la guerre civile ; car chaque région se serait prononcée pour certaines catégories de députés, pour certains partis, et la lutte des factions se serait traduite par un déchirement de la France. Vergniaud le sentit et il décida Lassource et Boyer-Fonfrède à retirer leur motion, à dire qu'ils ne l'avaient formulée que pour faire apparaître les conséquences logiques de la pétition des sections parisiennes. La Convention toute entière passa à l'ordre du jour. La Montagne avait vu le danger comme la Gironde.

Quand Lasource, en cette séance du 16 avril, accusa Robespierre d'avoir été un des rédacteurs de l'adresse des Jacobins qui invitait les départements à retirer leurs mandats aux appelants, Robespierre s'écria : « Ce n'est pas vrai; c'est une imposture ». Robespierre avait le droit de protester, car sa signature n'était pas en effet au bas du document, et cette adresse était tout à fait contraire à sa politique. Ce qui est vrai, c'est qu'il était débordé; c'est que les Jacobins s'engageaient de plus en plus dans la voie que Danton avait ouverte par son discours du 1er avril. Ils allaient même au delà. Et de plus en plus ils songeaient à substituer l'initiative de Paris à l'action de la France pour l'épuration de la Convention. Quand, le 20 avril, les Jacobins écrivent aux sociétés affiliées pour protester contre la saisie de leur première circulaire, opérée dans quelques départements, ils disent ceci :

« *Citoyens des départements, vous êtes plus ou moins éloignés du lieu de la scène des révolutions et des projets de contre-révolution; rapportez-vous-en aux bons citoyens de Paris sur la connaissance des hommes d'Etat, des hommes à prétentions dictatoriales et fédéralistes, comme ces citoyens s'en rapportent tous les jours à vous sur les personnages importants de vos départements, relativement à ce qui s'y passe.* »

La comparaison n'est pas exacte, car la Convention n'était pas un directoire de département, elle était une force nationale qui ne devait, en principe, relever que de la volonté nationale toute entière. Mais le mouvement révolutionnaire se précisait et Paris évoquait le jugement suprême des hommes et des choses. Tout d'abord, on invitait les départements à dire s'il n'y avait pas lieu de briser le mandat des appelants ; c'est la première consultation, encore légale, des Jacobins ; puis les sections de Paris se risquent à désigner elles-mêmes les députés sur lesquels devra porter particulièrement l'examen de leurs mandants, et voici que dans la circulaire du 20 avril Paris commence à faire entrevoir aux départements qu'il a seul qualité et compétence pour

juger. C'est, si l'on peut dire, le corps à corps de Paris et de la Gironde qui s'annonce.

Danton, après son foudroyant réquisitoire du 1er avril, semble repris d'hésitation. Il continue à menacer la Gironde; c'est lui qui a décidé les Jacobins à demander la révocation des appelants, et sans doute il n'est pas étranger à la démarche des sections de Paris; Lasource l'accusa (ou à peu près) d'avoir dressé la liste des 22 :

« Je sais pourquoi mon nom se trouve sur la liste des proscrits. Il n'y eût pas été il y a quinze jours. J'ai parlé d'un homme, c'est assez, j'ai été dénoncé. J'ai témoigné de la méfiance contre un homme sur le compte duquel on ne voulait pas permettre même le soupçon. Dès lors, il a bien fallu me proscrire, puisque j'ai eu la témérité de m'élever contre l'idole du jour. »

Et il est probable, en effet, que sa déplorable agression contre Danton avait signalé Lasource à la colère des sections. Mais ce qui est plus significatif, c'est que, au témoignage de Levasseur, l'orateur des sections de Paris, « le jeune Rousselin, qui signalait son adolescence par une grande énergie révolutionnaire et quelques talents », était « un ami de Danton ». Et pourtant, il apparaît à bien des indices que Danton n'était pas encore résolu à aller jusqu'au bout. Il avait été obligé de se défendre contre la Gironde, et il voulait lui faire peur, non seulement par des propos violents, mais par une organisation des forces révolutionnaires qui pût l'écraser enfin si elle ne renonçait pas à ses polémiques insensées, à son détestable esprit de coterie et de division. Mais il espérait encore qu'intimidée et matée la Gironde se rallierait au grand mouvement de la Révolution, et qu'il serait inutile d'entamer la Convention. En ce sens, Danton avait une double politique, politique de menace toute prête à un coup de force, et politique de conciliation; et c'est sans doute ce que veut dire Barère quand il parle de son « talent d'*imbroglio révolutionnaire* ». C'est ainsi que le 8 avril, quand une première pétition de la section de la Halle aux Blés, menaçant le côté droit, fut lue à la Convention, Danton défendit les pétitionnaires contre les violentes protestations de la Gironde, mais en des termes tels qu'il semblait désavouer toute violence et appeler la réconciliation :

« Que devez-vous répondre au peuple quand il dit des vérités sévères? Vous devez lui répondre en sauvant la république. Eh! depuis quand vous doit-on des éloges? êtes-vous à la fin de votre mission? On parle de calomniateurs? La calomnie, dans un État vraiment libre, n'est rien pour l'homme qui a la conscience intime de son devoir... Oui, je le déclare, vous seriez indignes de votre mission, si vous n'aviez pas constamment devant les yeux ces grands objets : vaincre les ennemis, rétablir l'ordre dans l'intérieur et faire une bonne Constitution; *nous la voulons tous*, la France la veut; elle sera d'autant plus belle qu'elle sera née au milieu des orages de la liberté; ainsi un peuple de l'antiquité construisait ses murs en tenant d'une main la

truelle et de l'autre l'épée pour repousser les ennemis. *N'allons pas nous faire la guerre, animer les sections, les mettre en délibération sur des objets particuliers*, tandis que nous devons concentrer leur énergie pour la diriger contre les Autrichiens... Si Paris montre une espèce d'indignation, il a bien le droit de reporter la guerre à ceux qui l'ont calomnié après les services qu'il a rendus. »

Etait-ce la guerre avec la Gironde ou la paix? Parfois Danton semblait tendre la main aux hommes du côté droit, comme lorsque le 19 avril il dit, en répondant à Vergniaud, à propos de la Déclaration des droits de l'homme :

« Rien ne doit plus nous faire présager le salut de la patrie que la disposition actuelle. Dans l'importante question qui nous agite, nous avons jusqu'ici paru divisés, mais ce n'était que sur des mots, *car aussitôt que nous nous occupons du bonheur des hommes, nous sommes tous d'accord*. (*Vifs applaudissements.*) Vergniaud vient de vous dire de bien grandes et d'éternelles vérités. »

Même le 16 avril, même quand les sections de Paris demandent par la voix d'un jeune ami de Danton, la proscription de vingt-deux Girondins, il essayait, par Philippeaux, ce qu'on peut appeler une contre manœuvre de conciliation. En un langage assez souvent emphatique et bizarre, mais qui n'était pas dépourvu de grandeur, Philippeaux supplia tous les partis d'abjurer leurs haines et de rendre aux délibérations de la Convention nationale leur majesté. Il demanda qu'au besoin, par un libre ostracisme, les « douze athlètes » qui s'étaient déchirés depuis des mois emportassent avec eux l'esprit de faction, et il proposa le décret suivant :

« La Convention nationale déclare qu'elle veut sauver la République ou s'ensevelir sous ses ruines, et qu'en conséquence elle regardera comme mauvais citoyen celui de ses membres qui lui proposera de se dissoudre, même en partie, avant d'avoir donné au peuple une Constitution démocratique qui garantisse d'une manière stable l'égalité et la liberté. La pétition lue à la barre, dans la séance d'hier, par les commissaires de plusieurs sections de Paris est formellement improuvée et liberticide. — Pour n'être plus distraite des devoirs sacrés qu'elle doit remplir, elle défend à tous ses membres de se permettre jamais, dans ses séances, aucune injure ni déclamation, ni dénonciation personnelle, à peine d'être censuré au procès-verbal, et proclamé aux départements comme ennemi de la patrie. — Si un membre découvre une conspiration et qu'il veuille dénoncer un de ses collègues, il sera tenu de faire sa dénonciation au Comité de salut public, qui en fera son rapport à l'Assemblée. »

Cela est bien anodin et bien enfantin. Comment apaiser par des dispositions réglementaires les fureurs des partis, quand ces fureurs répondent à l'antagonisme profond des conceptions et des méthodes? Peut-être est-il téméraire d'attribuer à Danton l'idée un peu puérile de ce baiser Lamourette.

Mais ce qui est à noter, c'est que son attitude a suggéré ou permis cette hypothèse. Levasseur, caractérisant l'action de Danton depuis le 1er avril, constate cette pensée persistante d'union jusque dans les plus terribles éclats de colère :

« Cependant, malgré sa généreuse colère, Danton fit encore plusieurs tentatives de retour vers la paix, mais son langage était entièrement changé, et il lançait à chaque occasion importante, contre le côté droit, les traits véhéments qu'il avait jusque-là réservés aux ennemis publics. »

Et parlant du discours de Philippeaux, il ajoute (en commettant d'ailleurs quelques erreurs de fait) :

« Les applaudissements qui accueillirent ce discours, l'empressement avec lequel le décret de Philippeaux fut adopté prouvèrent qu'il y avait encore dans le sein de la Convention une majorité bien intentionnée. En effet, le Marais commençait à se lasser de la domination des beaux diseurs de la droite, et à s'apercevoir que ce parti était aussi stérile en ses moyens de gouvernement, aussi incapable en pratique que fécond en belles phrases et en inutiles théories. Aussi, quoiqu'une improbation formelle frappât les pétitionnaires, les Girondins regardèrent avec raison cette décision spontanée comme une défaite. *Le bruit courut alors que la démarche de Philippeaux lui avait été suggérée par Danton, trop au-dessus des animosités personnelles pour ne pas protéger encore ses ennemis, mais qui ne voulait pas prendre la parole en leur faveur après la violente sortie à laquelle ils l'avaient poussé presque malgré lui;* quoi qu'il en soit, le décret de Philippeaux peut encore être regardé comme une trêve, mais ce fut la dernière. »

Ici Levasseur, dont les souvenirs sont si nets et si exacts d'habitude, se trompe. Le décret de Philippeaux ne fut point adopté. Grangeneuve lui cria : « Prêchez d'exemple aux Jacobins ». Gensonné ajouta : « Le projet du préopinant me paraît encore plus calomnieux que la pétition, et c'est pourquoi je m'oppose à l'impression ». Et la Convention, comme je l'ai dit, passa à l'ordre du jour. Je l'avoue, au point où en était la bataille et après le coup de foudre du 1er avril, les hésitations et les ménagements de Danton me paraissent une faute. Il trouvait sans doute dangereux et cruel de mutiler la Convention, de réduire, au moins en apparence, la base sur laquelle portait la Révolution. Il sentait bien qu'après l'élimination de la Gironde il ne pourrait plus pratiquer cette large politique où il excellait, et qu'il serait enfermé avec Robespierre dans le cercle un peu étroit du jacobinisme sectaire. Surtout, il lui en coûtait de ne sauver la Révolution que par le sacrifice d'une partie de la Révolution. Mais il était funeste de prolonger cette lutte qui ressemblait à une agonie. Et il était urgent d'en finir. Aussi bien la Gironde elle-même ne répondait plus que par des railleries ou des cris de colère et de mépris aux suprêmes tentatives de réconciliation équivoque. Elle aussi voulait le combat décisif et à fond.

« Philippeaux, dit *le Patriote français*, n'a trouvé d'autre moyen de salut public qu'une embrassade des deux partis, sauf à se déchirer le lendemain. Bien plus, il voulait que les membres inculpés par Robespierre embrassassent leur dénonciateur. Tout cela est très évangélique, mais n'est ni politique, ni républicain... Cette homélie de Philippeaux a fait passablement bâiller son auditoire. »

Toutes les fois, depuis mars, que Barère prononce un de ces discours sysmétriques où il se complaisait, la Gironde proteste :

« Barère a prononcé un discours où régnait cet esprit de conciliation qui ne concilie pas, parce que le crime ne peut s'allier avec la vertu, ni la loi avec le brigandage, ni l'ordre avec l'anarchie, parce qu'il ne s'agit pas d'opinions, mais de faits; parce que ce n'est pas rapprocher les extrêmes que de les nier. »

Voilà ce que disait *le Patriote français* du 22 mars, et c'est ce qu'il répétera le jour même du 31 mai, au plus aigu de la crise, dans son antépénultième numéro.

« C'est dans le tableau de l'intérieur que Barère a déployé son caractère ordinaire; il y a, suivant son usage, déchiré et caressé les anarchistes et les républicains amis de l'ordre. C'est un sûr moyen pour recevoir des applaudissements des deux côtés... Combien sont criminels les hommes qui travestissent et rendent odieuses les intentions des meilleurs républicains! Barère a peint sous des couleurs adoucies l'anarchie, sous des couleurs fausses le vrai républicanisme; *mais il a oublié de peindre ces hommes qui, pour jouer un rôle, affichent la neutralité*, caressent tous les partis, afin d'être portés par tous aux honneurs et aux places; ces hommes qui, n'osant attaquer le mal dans la racine, emploient sans cesse les palliatifs, et par les palliatifs aggravent la plaie; ces hommes qui, sans courage comme sans moyens, aspirent à tout et n'achèvent rien. Voilà les hommes qui, dans toutes les révolutions, ont perdu la liberté, en amollissant les passions, en efféminant les caractères. »

Non, non, pas de tiers parti, pas de conciliation ambiguë; la pleine bataille est voulue par tous, et on souffre un peu de voir Danton attardé dans des ménagements où il y a peut-être un commencement de lassitude, la hautaine et faible pitié d'un homme que déjà les événements ont meurtri. C'est de ces jours d'incertitude, où le peuple a eu l'instinct que Danton tout ensemble lançait et retenait les forces de la Révolution, que date le premier discrédit, imperceptible encore, du grand révolutionnaire.

Robespierre ne s'était pas d'abord risqué aussi loin que le fit Danton au 1er avril devant la Convention, et le 5 avril devant les Jacobins. Sa démarche était plus mesurée, mais elle était plus égale, et pas un moment il ne donna l'impression qu'il ménageait ceux que la Révolution voulait perdre. Hébert, en se jetant de toute sa verve dans la lutte contre la Gironde,

commence à amasser cette force de popularité grossière qui le rendra bientôt redoutable à Danton et à Robespierre lui-même.



Nicolas Stofflet.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

Les Girondins, attaqués de front le 15 avril par les délégués des sections de Paris, comprirent enfin qu'il ne leur suffisait pas de combattre ou même de vaincre dans la Convention. Ils se résolurent à porter la guerre dans les

sections mêmes. Après tout, pourquoi les « maratistes », pourquoi les amis de la Montagne et de la Commune y dominaient-ils ? Parce que les modérés, les amis de l'ordre, les bourgeois à tendance girondine ou même feuillantine, restaient chez eux paresseusement. Mais qu'ils s'animent un peu, qu'ils sortent le soir de leur confortable et paisible maison pour aller dans les réunions des sections, qu'ils y amènent leur clientèle sociale, leurs fournisseurs, leurs employés, et ils formeront une armée conservatrice qui mettra à la raison les factieux.

Précisément, des citoyens de la ville de Lyon étaient venus déclarer à la Convention, le 15 avril, que la ville gémissait sous la tyrannie d'une municipalité factieuse, qui ne cessait d'attenter aux propriétés, de menacer les citoyens connus « par l'étendue de leur commerce ». Ils avaient dit que, pour protester contre cette tyrannie, les sections se formaient en réunions permanentes, et qu'il suffirait de rendre la liberté à ces réunions, arbitrairement dissoutes par la municipalité, pour rétablir à Lyon l'ordre légal. Le député girondin de Lyon, Chasset, avait introduit les pétitionnaires lyonnais juste le jour où les délégués des sections de Paris demandaient la proscription des Vingt-deux. C'était opposer les sections lyonnaises aux sections parisiennes. C'était surtout avertir la bourgeoisie de Paris qu'elle pouvait se défendre comme la bourgeoisie de Lyon, et s'emparer, elle aussi, des sections. Pétion, à la fin d'avril, dans une « *Lettre aux Parisiens* », appela nettement à la bataille les propriétaires ; quel chemin parcouru depuis sa lettre à Buzot ! Alors Pétion essayait de reconstituer l'unité du Tiers État en rassurant la bourgeoisie ; maintenant il tente de l'affoler.

« Braves habitants de Paris, songez-y bien : vous n'avez pas un instant à perdre pour arrêter les progrès des méchants. Vous avez dans la Convention un dépôt précieux à conserver, les départements vous en demanderont compte. Sous peu la liberté est souillée par des excès ; des agitations perpétuelles menacent de tout détruire, *on vous accusera de n'avoir pas réprimé ces désordres. Vos propriétés sont menacées, et vous fermez les yeux sur ce danger. On excite la guerre entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, et vous ne faites rien pour la prévenir. Quelques intrigants, une poignée de factieux vous font la loi, vous entraînent dans des mesures violentes et inconsidérées, et vous n'avez pas le courage de résister ; vous n'osez pas vous présenter dans vos sections pour lutter contre eux. Vous voyez tous les hommes riches et paisibles quitter Paris, vous voyez Paris s'anéantir, et vous demeurez tranquilles. On lève sur vous des contributions de toutes natures, et vous les acquittez sans murmurer. Ce sont cinq à six cents hommes, les uns en délire, les autres couverts de crimes, qui s'agitent sans cesse* [illegible] *partout dans les groupes, bourdonnant dans les sections, menaçants,* [illegible]...

La postérité ne voudra jamais le croire.

« *Parisiens, sortez enfin de votre léthargie, et faites rentrer ces insectes vénéneux dans leur repaire.* »

Cabet a marqué en traits un peu lourds le sens social de la politique girondine dans la rapide esquisse qu'il a tracée de ce temps de crise :

« Le *peuple*, chez lequel aucune considération de dangers personnels ne vient paralyser l'instinct belliqueux et la fierté nationale, veut, avant tout, repousser l'étranger.

« Les *bourgeois* redoutent l'ascendant populaire et craignent pour leur fortune.

« Les *marchands*, continuellement circonvenus par les royalistes qui les menacent de leur retirer leur clientèle, et qui ne négligent rien pour les effrayer par la crainte du trouble et du pillage, les marchands, dont la fortune est exposée à plus de chances encore, montrent peu d'ardeur et beaucoup d'hésitation.

« ...Les Girondins, occupant la droite de l'Assemblée, *doctrinaires et juste-milieu* de cette époque, hommes de parole et de négociation, éloquents mais présomptueux, ayant l'ambition de *mener* et gouverner, s'appuient sur les bourgeois, sur les marchands. »

Doctrinaires, juste milieu, cela n'est qu'à peu près vrai. C'est surtout la nécessité politique qui conduisait la Gironde à chercher dans les « classes moyennes » un point d'appui contre les forces d'action et de révolution qui la débordaient. Mais c'était un dangereux appel que celui qui était adressé par elle aux riches bourgeois, aux marchands apeurés, car dans ce mouvement de conservation et de réaction sociale les éléments royalistes allaient s'unir aux éléments girondins, et si, à Paris comme à Lyon, les modérés l'avaient emporté dans les sections, Paris aurait été livré bientôt à toute la contre-révolution. Danton demandait aux pétitionnaires lyonnais : « Êtes-vous sûrs que vos illustres négociants sont devenus patriotes ? » A la même question, les grands négociants et les bourgeois timorés de Paris n'auraient pu répondre que par l'équivoque. C'est donc le sort du monde nouveau qui se jouait à cette heure dans les sections parisiennes, où les forces du modérantisme et du royalisme inavoué affluaient pour neutraliser les forces populaires et révolutionnaires.

Le journal de Prud'homme, *les Révolutions de Paris*, ambigu à son ordinaire, pédantesque et blafard, essaie de dissimuler d'abord ce profond conflit politique et social des deux classes, puis, quand il est obligé de l'avouer, il le noie en quelque sorte sous un flot de sentences et de doctorales admonestations ; et, sous une apparence de fausse impartialité qui lui permet de ménager l'avenir, il tente de discréditer la force de la Révolution. Il faut que la lutte du peuple et de la bourgeoisie, se disputant la direction du mouvement révolutionnaire, ait été bien aiguë alors, pour qu'on en sente encore

percer la pointe sous les phrases filandreuses et hypocrites de l'entrepreneur de publicité. Il dit dans le numéro du 4 au 11 mai, comme si le vote de l'emprunt forcé progressif avait aboli tous les antagonismes :

« Paris est toujours dans les meilleures dispositions. La très grande majorité des citoyens veut la république, malgré les sacrifices que son établissement doit coûter, et soutient la Convention, malgré tous les reproches qu'il y a à lui faire. *Les riches sont tout prêts à tendre à leurs frères une main secourable*. D'abord ils ont fait de nécessité vertu, ils finiront par sentir que c'est aussi une jouissance de convertir son superflu en offrandes à la patrie. Le citoyen pauvre les voit maintenant avec moins d'humeur. C'est l'opulence qui riva nos fers; *c'est elle aujourd'hui qui nous aide à les briser tout à fait. Encore un peu de temps, et nous arriverons, moitié de gré, moitié de force, à cette égalité de biens, et à cette uniformité de mœurs, base solide d'une république vraiment libre. Oui, nous arriverons, toutes les classes de la société se rapprochent, se confondent et fraternisent réellement.* Rome dans tout son éclat, dans toute sa puissance, n'offrit jamais le phénomène que la France donne aujourd'hui en spectacle au monde.

« Des législateurs divisés d'opinions et au-dessous de leur caractère auguste. Des magistrats d'une inconséquence ! Des juges prononçant des arrêts plus sanguinaires que les lois de Dracon. Les prêtres rongeant leur frein dans le silence et n'osant franchir le seuil de leurs chapelles; *les riches allant au-devant du partage de leurs biens*. L'artisan épuisé, et pouvant à peine travailler assez pour vivre. Des charlatans politiques occupant les tribunes de toutes les sections; 200000 révoltés déchirant le sein de leur patrie. Point de marine, à la veille d'être assailli par les premières nations maritimes du globe. Quatre années de révolution. Deux ans de guerre. Et cependant la France, faisant face à tout, travaille à une Constitution la plus parfaite qui ait jamais été; cependant Paris, un peu moins peuplé peut-être, mais jouissant du calme, prend parti pour tel ou tel et va rire à la représentation du triomphe de Marat (pièce donnée sur le théâtre de l'Estrapade). Dans d'autres temps, en pareille circonstance, Paris nagerait dans le sang et ne serait bientôt plus. On bâtit dans toutes les rues. L'officier municipal suffit à peine à la quantité des mariages. Les femmes n'ont jamais mis plus de goût et plus de fraîcheur dans leur parure. Toutes les salles de théâtre sont pleines. A-t-on jamais vu contraste plus parfait en apparence? Que penser de ce tableau? C'est que le peuple français, et celui de Paris, principalement, est devenu plus sage que tous ceux qui se disent ses meneurs. La raison du peuple, pour peu qu'il ait la connaissance de sa force, est au-dessus de tout. Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille donnent des leçons au reste de la république. »

Qui devinerait à ce tableau incohérent, où de fades et vaines hardiesses sont mêlées à des déclamations réactionnaires, qui discernerait sous cette idylle douceâtre et aigre les violents conflits de forces que constate et qu'an-

nonce la lettre de Pétion ? Le journal de Prudhomme n'a pas l'air de se douter que, sur le navire secoué par la tempête, l'équipage se bat autour du gouvernail.

Il n'a pas l'air de se douter que les riches, qui jusque-là, en effet, fréquentaient surtout les salles de théâtre et qui continuent à les fréquenter, commencent à aller aussi dans les sections pour y saisir la Révolution, pour l'arracher à la main brutale et puissante du peuple. Il est vrai qu'il résout la difficulté en demandant une sorte d'élimination doucereuse qui porterait sur le prêtre girondin Fauchet comme sur le prêtre montagnard Chasles, et sur Marat comme sur Clavière. Inepte équilibre, fausse et meurtrière impartialité à une heure où la Révolution avait besoin de se concentrer pour ne pas périr et de faire décidément un choix entre les forces ennemies qui se disputaient la conduite des événements. Cette impartialité prétendue de Prudhomme n'est que de l'incertitude. Il ne sait pas encore pour quel parti se prononcera le sort des combats.

Il se décide enfin quand la force girondine et bourgeoise lui paraît en progrès. Et voyez avec quelle longue et filandreuse hypocrisie il attaque les Montagnards, sous prétexte de défendre Paris contre d'injustes reproches de la Gironde ! Quel plaidoyer fielleux et fourbe, qui se tourne en réquisitoire, et quelle manœuvre perfide pour couvrir le mouvement de contre-révolution propriétaire !

« Depuis longtemps, écrit-il dans le numéro du 11 au 18 mai, il existe dans le sein même de la Convention et ailleurs un système de diffamation contre Paris. On voudrait à tout prix isoler cette ville, la réduire à ses propres forces, à ses seules ressources, ou la mettre en butte à la jalousie et au ressentiment des autres sections de la république. A propos d'une adresse prononcée à la barre au nom de 120 000 citoyens de Bordeaux, n'a-t-on pas entendu Guadet dire en propres mots à la tribune : « Les Bordelais ont fait « marcher 4 000 hommes dans la Vendée qui n'ont pas eu besoin de remplir « leurs poches d'assignats pour aller délivrer leurs frères ». Le député auteur de ces paroles incendiaires et malveillantes avait en vue le recrutement de Paris, *qui s'effectue, il est vrai, avec quelque lenteur et à prix d'argent*, mais il faut être d'une mauvaise foi insigne pour hasarder indirectement ce reproche amer contre une cité qui n'a conservé sa supériorité d'opinion que par la grandeur et la multiplicité de ses sacrifices. Oui, Paris, cette fois, n'a point manifesté aveuglément cette ardeur civique qui jusqu'à ce jour n'avait mis à découvert que le citoyen pauvre, et avait laissé le riche végéter paisiblement, assis sur son or. Oui, le règne de l'égalité commence véritablement, et le salut public est devenu enfin la cause commune, grâce aux sans-culottes éclairés qui n'ont pas voulu se lever seuls et ont exigé que tous ceux qui profitent du bénéfice de la liberté en supportent aussi les charges. N'est-il pas juste et équitable d'exiger de ceux qui prétendent à la protection de la so-

ciété, qu'ils lui prêtent secours et la défendent chacun selon ses forces ou suivant ses moyens?

« Ce mode, auquel tout le monde n'était pas préparé, n'a pu s'exécuter aussi vite qu'il eût été à désirer, mais enfin le recrutement est rempli, et au delà, malgré les tentatives de tout genre pour le contrarier, *malgré les menaces inconsidérément, prématurément faites à différentes corporations de jeunes citoyens. La preuve que ceux-ci n'étaient pas d'aussi mauvaise volonté qu'on chercha à le persuader pour exciter une rumeur, c'est que dans leur rassemblement aux Champs-Elysées il se trouva beaucoup de canonniers*, et personne, que nous sachions, n'a encore élevé un doute sur le patriotisme ardent et soutenu de ces volontaires infatigables à qui la Révolution doit tout. Or les canonniers ne se seraient pas compromis au point d'aller grossir un attroupement illégal d'individus malintentionnés.

« On n'oublia rien pour mettre la division parmi les citoyens, et comme s'il n'y avait pas encore assez de partis, on imagina mille prétextes pour multiplier les factions. Pour augmenter le nombre des mécontents, *on confondit les modérés avec les gens suspects, deux classes pourtant bien distinctes*, et à qui le même traitement et les mêmes peines ne doivent convenir. Sans doute, celui-là aurait bien mérité de la patrie dans ces jours d'orage qui pourrait fournir la liste exacte de quinze à vingt mille salariés de Pitt, de Cobourg et de Brunswick fourmillant dans Paris surtout, et s'impatronisant en tous lieux, depuis la Convention jusque dans le plus petit club : voilà la véritable armée des puissances ennemies, leurs autres troupes ne sont qu'ostensibles, et ne nous feront jamais le mal que celle-ci nous a déjà causé et nous prépare encore.

« Quant aux modérés, espèce d'hommes dangereux sans doute, il en est et beaucoup, *mais à qui faut-il s'en prendre? N'est-ce pas à tous ces soi-disant patriotes qui journellement vont de tribune en tribune proposer les mesures les plus violentes, les plus exagérées? Ah! si on eût pris le soin de faire aimer la Révolution, si ceux qui s'en sont rendus les meneurs étaient plus estimables, si on eût étudié mieux le cœur humain, il n'y aurait point de modérés. Pourquoi la religion chrétienne, qui exige tant de privations, a-t-elle des enthousiastes? Ses premiers apôtres convertissaient jusqu'à leurs bourreaux. C'est que les premiers chrétiens furent sages, montrèrent des vertus et pratiquèrent exactement ce qu'ils prêchaient.*

« *Mais quelle confiance avoir dans les gens qui ne prêchent l'égalité que pour se faire nommer aux premières places, qui ne crient contre les riches que pour s'enrichir de leurs dépouilles, qui vont sans cesse rappelant la frugalité des Spartiates, l'antique simplicité des Romains, et qui ont l'inconséquence ou l'impudeur d'afficher tous les genres de luxe, celui de la table, celui des habits, celui des ameublements? Ces travers, sans compter les excès de toute espèce et les abus les plus criants, ont attiédi le zèle de quantité de*

bons citoyens, d'ailleurs victimes déjà des malheureuses circonstances. Beaucoup se disent aujourd'hui : Mais ce n'est pas là ce qu'on nous avait promis. Jusqu'à présent tout ce qu'on a exigé de nous, nous nous sommes empressés d'y souscrire de grand cœur, mais cela n'a porté profit qu'à quelques intrigants. Nous nous sommes ruinés pour la patrie, et la patrie n'en est pas plus à son aise. On a pressé l'éponge, et maintenant qu'elle commence à s'épuiser, on menace de la jeter de côté.

« Mais, en outre, on remarque si peu de suite dans les plans de ceux qui mènent la machine politique, jamais on n'a tant parlé principes et jamais on ne les a si souvent, si audacieusement violés; à la plus petite bourrasque, nos meilleurs pilotes perdent la tramontane, et les forbans de la Révolution spéculent sur le naufrage et se divisent d'avance les trésors qu'ils retireront du vaisseau quand ils l'auront fait échouer.

« A la première nouvelle un peu fâcheuse des frontières ou de la Vendée, plus de passeports ni de barrières ouvertes, plus de spectacles, plus de journaux, vite il faut se déclarer en révolution, établir des comités révolutionnaires, des tribunaux révolutionnaires, lever une armée révolutionnaire, prendre des mesures révolutionnaires, c'est-à-dire mettre la guillotine en permanence, faire main basse sur la bourse des riches et la personne des gens suspects, remplir les cachots et le trésor public; vite une nouvelle émission d'assignats, le partage des terres d'émigrés, des révoltés; vite il faut que Paris se dessaisisse du peu de fusils qui lui restent; puis le canon d'alarme et sans doute, un moment après, le tocsin et ses suites.

« Et c'est ainsi qu'on épuise les plus précieuses, les dernières ressources, sans en laisser aucune en réserve pour l'avenir. Ce n'est pas assez de tenir le citoyen dans une terreur habituelle. Ce n'est pas assez de le torturer par mille formalités, comme pour faire prendre en dégoût la Révolution et le régime républicain; on l'abreuve de sarcasmes et de reproches. Au lieu de rapprocher ceux qui ont quelque chose de ceux qui n'ont rien, on les excite l'un contre l'autre. On dit au sans-culotte : Cours sus contre les culottes étroites; partage avec le riche ou pille-le; le riche est sans entrailles comme sans patrie; sous prétexte de faire vivre les indigents en leur fournissant du travail, il leur met le pied sur la gorge, l'indépendance ne sera que précaire tant qu'une partie des citoyens sera salariée par l'autre; pour se conserver libre, il faut ou que tout le monde soit riche ou que tout le monde soit pauvre.

« On dit aux riches : Vous êtes des modérés, des insouciants, des gens suspects, l'or a fait un calus sur vos cœurs; pourvu qu'on vous laisse dormir en paix dans vos alcôves tapissées, que vous importe le joug de George, de Guillaume ou de Louis? Vous appelez tout bas la contre-révolution et de quelque côté qu'elle arrive, elle sera toujours la bienvenue; lâches bourgeois, lâches boutiquiers, à qui il ne manque qu'un peu de courage pour vous ré-

voler à Paris comme on le fait dans la Vendée! Hé bien, nous vous forcerons à ouvrir vos bourses, ce sera plus aisé que d'échauffer vos cœurs, et si vous murmurez, la réclusion nous assurera de vous pendant que nous irons combattre.

« *Ces reproches amers ne sont pas sans fondement, et nos capitalistes n'ont que trop provoqué le réquisitoire du procureur de la Commune* : « *La* « *cause de nos maux, dit-il, je la vois dans l'égoïsme du riche qui, mollement* « *couché dans une alcôve tapissée, regrette les anciens abus ; je la vois dans* « *les coupables spéculations de l'agiotage, dans la conduite criminelle de ces* « *thésauriseurs qui, pour tripler leurs capitaux, déclament contre la Révo-* « *lution. Qu'ont-ils fait pour le pauvre? Rien.* »

« Mais quelque chose de moins impolitique que de les menacer du rasoir national, de la faux de l'égalité, de la bouche du canon, etc., c'était de leur dire avec une franchise toute républicaine : Mes amis, mes frères, il n'y a plus à reculer, nous sommes trop avancés pour reculer ; la liberté est une île dont on ne peut plus sortir que mort, une fois qu'on y est entré. Mais vous savez calculer, eh bien ! si vous avez pu croire un moment à la chimère d'une contre-révolution, pensez donc que, se rétablît-elle, vous n'en seriez pas meilleurs marchands ; vous voilà entre deux feux, de façon ou d'autre on laissera tranquilles ceux qui n'ont rien ; c'est toujours à ceux qui ont quelque chose qu'on s'adressera. Le rétablissement de la monarchie vous coûterait tout autant que l'affermissement de la république ; exécutez-vous de bonne grâce : n'attendez pas qu'on l'exige de vous ; faites-vous un mérite d'offrir de vous-mêmes aux besoins de la patrie le quart, le tiers, même la moitié de vos biens, s'il le faut. Vous y gagnerez encore ; car par ce procédé civique vous conserverez le reste de votre fortune, et à ce prix est-ce acheter trop cher l'indépendance et le calme? N'imitez pas les nobles et les prêtres, ne soyez pas aussi récalcitrants qu'eux ; rappelez-vous ce qu'il leur en a coûté pour s'être fait tirer l'oreille. Le peuple s'est fâché, et il a mis sa main sur tous leurs biens et leurs privilèges ; car ne vous y trompez pas, *la liberté a besoin encore d'une troisième révolution. Vous avez applaudi à celle des nobles et à celle des prêtres : à présent c'est le tour des riches.* Citoyens de cette dernière caste, vous serez traités comme ceux des deux autres, si vous n'êtes point devenus plus sages à leurs dépens. Les droits de l'homme ont été respectés en eux ; on n'a châtié que les émigrés conspirateurs et les réfractaires fanatiques. On respectera de même les droits de la propriété ; mais les propriétaires égoïstes ne seront point oubliés par les sans-culottes. La Révolution est pour l'avantage de tout le monde ; tout le monde doit en payer les frais, les braves par l'effusion de leur sang, les riches par l'offrande de leurs trésors.

« Puisque cela est ainsi, répondront les riches, il faut bien se résigner ; « mais du moins qu'on nous rassure sur l'emploi de la taxe qu'on nous impose ;

« que le tarif de cette taxe ne soit point livré à l'arbitraire des comités révolu-
« tionnaires composés de bons sans-culottes bien intentionnés, mais dirigés
« par deux ou trois mauvaises têtes; car il ne serait pas plus de l'intérêt de
« la République que du nôtre de laisser couper l'arbre par le pied pour en
« avoir le fruit. »

« Les vrais patriotes sont bien de cet avis; ils ne veulent pas convertir à



Marquis de Lescure.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

la Révolution par le fer de la guillotine ou des taxes arbitraires. *Ce sont les vrais Parisiens qui ont renversé la Bastille : ce ne sont pas eux qui en ont construit une dans chaque section*, pour y enfermer tous ceux qui parlent avec courage ou qui écrivent avec impartialité. Les vrais Parisiens ont demandé le supplice du despote; ce ne sont pas eux qui veulent et demandent la dissolution de toute l'assemblée conventionnelle, parce que plusieurs de ses membres ont perdu la confiance du peuple.

« Généreux citoyens de Marseille, de Lyon, de Verdun, d'Avignon, de Nantes, de Bordeaux, dans vos adresses énergiques aux représentants du peuple, vous semblez inquiets de la sûreté de leurs personnes et de la liberté de leurs délibérations... Rassurez-vous, il est de l'intérêt et de la gloire de Paris de vous en répondre ... les dangers qui menacent Paris ne nécessitent pas le secours de la force armée départementale; une vigilance active, un patriotisme éclairé suffirait pour nous défendre contre les nombreux émissaires lâchés au milieu de nous pour nous porter aux derniers excès. Depuis trois mois, que n'a-t-on pas fait pour exciter une commotion dans Paris? Rien n'a pu réussir, et rien ne réussira, *si, à la première alarme, chaque compagnie de section, debout à son poste, offre dans tous les points de la ville une force suffisante pour étouffer la première étincelle de l'embrasement prémédité, et pour conjurer l'orage à sa naissance. Cette mesure toute naturelle déconcertera ceux qui, chaque matin, s'éveillent avec un nouveau plan de guerre civile. Au premier coup de la générale, ou du canon, ou du tocsin, que chaque citoyen, riche ou pauvre, saute à son fusil ou à sa pique, si nos fusils nous sont enlevés, et garde ses foyers, sa maison, sa rue, sa section, sans prendre parti, sans divaguer, et Paris, la Convention et la République est sauvée.* »

Oui, c'est une diatribe venimeuse, réactionnaire et fourbe. Le journal de Prudhomme a beau donner le change en attaquant d'abord Guadet et en affectant de défendre Paris. Il a beau citer des propos à allure socialiste et révolutionnaire de Chaumette. Il a beau parler d'une *troisième révolution* nécessaire à la liberté et qui serait dirigée contre les riches égoïstes. Au fond, il calomnie le mouvement révolutionnaire par lequel Paris défendait le monde nouveau contre les conséquences de la trahison de Dumouriez, contre l'invasion de l'ennemi, contre le soulèvement de la Vendée. Que signifient ces accusations meurtrières et vagues contre les hommes les plus ardents de la Révolution? Est-ce Marat, ou Danton, ou Robespierre qui voulaient s'enrichir des dépouilles des citoyens? Et comment le journal de Prudhomme ne voit-il pas qu'en diffamant les clubs, les orateurs des sections, les comités révolutionnaires, il brise tous les outils de défense et de révolution?

Sans doute il se glissait quelque arbitraire dans les réquisitions de ces comités appelant les citoyens à l'armée et taxant les riches par l'impôt de guerre. Mais il n'y avait pas, dans la tempête tous les jours accrue, une force régulière d'administration, de perception qui permît de concentrer les trésors et les hommes par des procédés légaux et indiscutables. Le journal de Prudhomme, tout en se donnant l'air d'être très hardi, fomente tous les sophismes de contre-révolution qui paralysaient, en ces jours de crise suprême, l'action nécessaire de la France et de la liberté. Et il termine, par quoi? par un appel aux armes qui semble adressé à la fois au pauvre et au riche, mais qui tend surtout à concentrer dans les sections et à mobiliser contre la Mon-

tagne et la Commune toutes les forces bourgeoises et modérées. L'apologie du modérantisme est significative. Encore une fois, le louche entrepreneur de publicité ne se serait pas risqué à ce point, même sous le couvert de paroles pseudo-socialistes, il ne se serait pas enhardi jusqu'à défendre ces rassemblements des Champs-Élysées où les égoïstes commis de boutique et la jeunesse riche se mêlèrent aux royalistes et aux émigrés, si l'appel de Petion à la bourgeoisie et aux propriétaires n'avait pas trouvé de l'écho. Mais les portes des maisons cossues et jusque-là silencieuses s'étaient ouvertes avec fracas pour laisser passer toute une armée de contre-révolution, toute une clientèle de fournisseurs, d'employés, de domestiques, conduits par des fils de bourgeois et des agents de finances. Ainsi, pour la première fois depuis l'origine de la Révolution, la lutte, sourde jusque-là, des deux fractions du Tiers État, se déclarait ouvertement et violemment. Ce n'était plus un de ces mouvements tumultueux d'émeute où, au nom du droit à la vie, les pauvres pillaient quelques magasins et quelques boutiques. Ce n'était plus un débat de tribune entre le parti qui s'appuyait surtout sur la bourgeoisie et le parti qui faisait appel à l'énergie révolutionnaire et à la force musculaire du peuple. C'était, au cœur même de chaque section, la rencontre et le conflit des deux classes. C'était, chaque soir, une sorte de corps à corps, une mêlée souvent violente des sans-culottes et de ceux qu'on appelle déjà « les culottes dorées » ou « les belles cuisses ». Les *belles cuisses?* Le mot est de Chaumette, comme en témoigne un rapport que le policier Dutard (ou plus noblement : « observateur de l'esprit public ») adressé à Garat, le lundi 20 mai. Les *culottes dorées?* Le mot est de Robespierre, parlant aux Jacobins.

Robespierre voyait bien que le conflit politique prenait forme de conflit social. Et certes, devant la mobilisation contre-révolutionnaire des forces bourgeoises, il se félicitait de la mobilisation révolutionnaire des forces prolétariennes. Il n'aurait pas voulu cependant que la Révolution aboutît à une lutte systématique contre la richesse et détournât d'elle cette portion de la riche bourgeoisie qui, par prudence, ne prenait point parti ou par générosité et largeur de vues restait fidèle au mouvement révolutionnaire.

Le Pelletier de Saint-Fargeau, dont on venait de célébrer magnifiquement les funérailles, n'avait-il pas été tout ensemble un des plus riches propriétaires de France et un des Montagnards les plus ardents? C'est cette double préoccupation de combat et de prudence, qui se marque dans le bref résumé du discours prononcé par Robespierre aux Jacobins dans la séance du mercredi 8 mai. C'est seulement quand elle se traduit par un luxe arrogant, et par des prétentions provocatrices, que la richesse doit être suspecte :

« Celui-là est un insensé, s'écrie-t-il, qui se persuade que les lâches partisans de Dumouriez et de Cobourg aient sérieusement l'intention de repousser les brigands de la Vendée. Il n'y a plus que deux partis en France : le peuple et ses ennemis. Il faut exterminer tous ces êtres vils et scélérats qui

conspireront éternellement contre les Droits de l'Homme et contre le bonheur de tous les peuples. Voilà l'état où nous sommes.

« *Celui qui n'est pas pour le peuple, celui qui a des culottes dorées est l'ennemi né de tous les sans-culottes. Il n'existe que deux partis, celui des hommes corrompus et celui des hommes vertueux. Ne distinguez pas les hommes par leur fortune et par leur état, mais par leur caractère. Il n'est que deux classes d'hommes, les amis de la liberté et de l'égalité, les défenseurs des opprimés, les amis de l'indigence et les fauteurs de l'opulence injuste et de l'aristocratie tyrannique. Voilà la division qui existe en France.* Eh bien! ces deux classes d'hommes doivent être séparées si l'on veut éviter la guerre civile.

« *Les sans-culottes, toujours dirigés par l'amour de l'humanité, ont suivi pour règle les véritables principes de l'ordre social, n'ont jamais prétendu à une égalité de fortune, mais à une égalité de droit et de bonheur. Une partie des défenseurs du peuple s'est laissée corrompre; moi aussi, j'aurais pu troquer mon âme contre l'opulence; mais je regarde l'opulence, non seulement comme le prix du crime, mais encore comme la punition du crime et je veux être pauvre pour n'être point malheureux.* »(*Applaudi.*)

Ainsi, tout en animant les sans-culottes contre les culottes dorées, Robespierre prend bien garde que la lutte sociale n'aboutisse pas à une lutte des classes systématiquement fondée sur l'opposition de la pauvreté et de la richesse.

Et ce n'est pas pour dépouiller les riches, c'est pour assurer la victoire de la démocratie et le salut de la liberté, qu'il demande, en cette crise, la primauté révolutionnaire des pauvres :

« Vous avez dans les lois tout ce qu'il faut pour exterminer légalement nos ennemis. Vous avez des aristocrates dans les sections : chassez-les. Vous avez la liberté à sauver : proclamez les droits de la liberté, et déployez toute votre énergie. Vous avez un peuple immense de sans-culottes, bien purs, bien vigoureux; ils ne peuvent pas quitter leurs travaux, faites-les payer par les riches. Vous avez une Convention nationale : il est très possible que les membres de cette Convention ne soient pas tous également amis de la liberté et de l'égalité; mais le plus grand nombre est décidé à soutenir les droits du peuple et à sauver la République. La portion gangrenée de la Convention n'empêchera pas le peuple de combattre les aristocrates. Croyez-vous donc que la Montagne de la Convention n'aura pas assez de force pour contenir tous les partisans de Dumouriez, des d'Orléans, de Cobourg? En vérité, vous ne pouvez pas le penser.

« Si la liberté succombe, ce sera moins la faute des mandataires que du souverain. Parisiens, n'oubliez pas que votre destinée est dans vos mains; vous devez sauver Paris et l'humanité: si vous ne le faites pas, vous êtes coupables.

« La Montagne a besoin du peuple: le peuple est appuyé sur la Montagne. On cherche à nous effrayer de toutes les manières; on veut nous faire croire que les départements méridionaux sont les ennemis des Jacobins. Je vous déclare que Marseille est l'amie éternelle de la Montagne; qu'à Lyon les patriotes ont remporté une victoire complète.

« Je me résume et je demande : que les sections lèvent une armée suffisante pour former le noyau d'une armée révolutionnaire qui entraîne tous les sans-culottes des départements pour exterminer les rebelles;

« Qu'on lève à Paris une armée de sans-culottes pour contenir l'aristocratie;

« Que tous les brigands dangereux, que tous les aristocrates soient mis en état d'arrestation ; que les sans-culottes soient payés aux dépens du trésor public, qui sera alimenté par les riches et que cette mesure s'étende dans toute la République.

« Je demande qu'il soit établi des forges sur toutes les places publiques.

« Je demande que la Commune de Paris alimente de tout son pouvoir le zèle révolutionnaire du peuple de Paris.

« Je demande que le Tribunal révolutionnaire fasse son devoir, qu'il punisse ceux qui, dans ces derniers jours, ont blasphémé contre la République.

« Je demande que ce tribunal ne tarde pas à faire subir une punition exemplaire à certains généraux, pris en flagrant délit, et qui devraient déjà être jugés.

« Je demande que les sections de Paris se réunissent à la Commune de Paris et qu'elles balancent par leur influence les écrits perfides de journalistes alimentés par les puissances étrangères.

« En prenant toutes ces mesures *sans fournir aucun prétexte de dire que vous avez violé les lois,* vous donnerez l'impulsion aux départements qui s'uniront à vous pour sauver la liberté » *(Applaudissements).*

Ainsi, de même que Robespierre, tout en excitant les sans-culottes, voulait les empêcher de déclarer une guerre fondamentale à la bourgeoisie et à la propriété, il voulait tendre tous les ressorts de l'action révolutionnaire, mais sans briser la légalité. Visiblement, il a encore le désir passionné de ne pas entamer la Convention. Le peuple, avec ses comités de surveillance institués par la loi depuis le 21 mars et chargés de veiller au recrutement d'abord, puis à la levée des taxes de guerre, avec le tribunal révolutionnaire, avec les armées révolutionnaires, avec l'appui de la majorité de la Convention, pourra annihiler l'influence politique de la Gironde sans violer la représentation nationale; seulement, pour cela, il faut qu'il use, avec une vigueur extrême, de toutes les forces qu'il a en main : il faut qu'il ne permette pas à la contre-révolution d'envahir les sections, de fausser l'outil, par excellence, de l'action révolutionnaire.

« Il y a des aristocrates dans les sections, chassez-les. »

Ainsi, tous les partis s'accordaient, de Pétion à Robespierre, à faire des sections le champ et le centre du combat. Et quel bouillonnement, quels remous, quelle ardente écume au choc des forces contraires qui s'y pressaient! C'est Hébert, c'est le père Duchesne qui fut, en ces jours de combat direct, grossier et physique, l'interprète de la rude passion du peuple. Sa grossièreté prit un sens en s'opposant à la recherche et aux élégances de la bourgeoisie modérée dont l'insolence se déchaînait dans les sections. Il fut comme le vaste écho des propos de faubourgs qui répondaient dans les sections aux violences musquées des salons ou aux provocations d'antichambre. Il s'indigne de l'invasion des aristocrates dans les sections : et tout en s'appliquant toujours, comme Robespierre, à rassurer la propriété, il appelle les prolétaires à une action vigoureuse contre les égoïstes bourgeois qui voudraient « leur faire manger le plâtre des murailles ».

« Les braves sans-culottes du département de l'Hérault, dit-il dans son numéro 234, voulant sauver la République, ont pris un arrêté pour faire marcher contre les rebelles tous les citoyens en état de porter les armes et pour faire payer aux riches les frais de la campagne. Presque toutes les sections ont applaudi à cet arrêté quand elles l'ont connu, et toutes l'auraient adopté si des jean-foutres n'étaient pas venus jeter le désordre. Déjà l'armée parisienne serait en présence des rebelles et les hommes du 14 juillet et du 10 août auraient écrasé les scélérats échappés à leur vengeance; mais, foutre, tous les *honnêtes gens de Lafayette ont profité des bons avis de Jérôme Pétion et comme il le leur avait recommandé dans sa lettre aux sections, ils n'ont pas manqué de se rendre aux assemblées pour en chasser les sans-culottes. Des visages inconnus, des faces à gifles, des marguilliers, des banquiers, des marchands de sucre, des bandes de foutriquets aux culottes serrées, des godelureaux frisés et parfumés, ont inondé toutes les sections.* On ne s'y est plus reconnu, chaque assemblée est devenue une véritable cohue, on n'y a plus entendu parler que de meurtre et de pillage. Egorger la Montagne, les Jacobins, le maire, le procureur, tous les magistrats, brûler les faubourgs, tels sont les complots de cette bougre de canaille.

« Des bandes de courtauds de boutique, des saute-ruisseaux d'avoués et de notaires, des garçons épiciers et limonadiers se sont rassemblés au Luxembourg avec des poignards et des pistolets, pour commencer la guerre civile. Les patriotes ont été insultés, maltraités par cette foutue canaille... *Ces scélérats ont eu l'audace de s'emparer des registres, de se faire présidents et secrétaires.* »

Est-ce que les patriotes se laisseront ainsi fouler? Est-ce qu'ils tarderont à répondre à ces insolents et à reprendre l'offensive? Est-ce qu'ils ne sauront pas faire comprendre à ces riches bourgeois, tout en les châtiant comme il

convient, que leur intérêt même est de ne pas ouvrir la France aux hordes pillardes et dévastatrices vomies par l'Europe des rois?

« Millions de tonnerres, crie le père Duchesne en son numéro 235, où en sommes-nous? Je ne me reconnais plus dans Paris. Où sont donc les hommes du 14 juillet et du 10 août? Je ne vois que des bougres indifférents; je ne rencontre que des jean-foutres qui pissent le verglas dans la canicule. »

Et il ajoute, interpellant tour à tour toutes les catégories sociales, rudoyant les propriétaires et ménageant la propriété :

« Vous qui ne voulez rien faire pour la République, et qui regrettez tant l'ancien régime, riches maltôtiers, et vous, gros boutiquiers qui riez sous cape des dangers de la patrie, répondez-moi, foutre : quelle est votre espérance? Que deviendraient vos propriétés, vos riches ameublements, vos magasins, si l'ennemi s'emparait de Paris? Est-ce au faubourg Saint-Antoine qu'il s'amuserait à grapiller, tandis que chez vous autres il pourrait faire ample moisson? Gare les beaux hôtels du faubourg Saint-Germain, gare les belles boutiques de la rue Saint-Honoré... Vils égoïstes, songez que la contre-révolution serait votre coup définitif. Si vous n'avez pas assez de cœur pour sauver la patrie avec vos bras, payez du moins les violons qui vont faire danser ses ennemis.

« Et vous, braves sans-culottes, prenez encore une fois le mors aux dents.

« Et vous, femmes du 6 octobre, montrez-vous. Savez-vous, foutre, ce que vos commères du département de la Nièvre ont fait pour avoir la paix tandis que leurs maris combattaient les révoltés? Elles ont pris par le chignon toutes les femmes des ci-devant et happé au collet tous les freluquets de l'ancien régime, les calotins, les feuillants, tous les faux patriotes, tous les modérés. Cette foutue canaille est maintenant enfermée dans des couvents. »

Que les patriotes se réveillent s'ils ne veulent pas être égorgés. Le numéro 237 les avertit qu' « une nouvelle Saint-Barthelemy se prépare ».

« Les victimes sont désignées, la bande girondine recrute et rallie les chevaliers du poignard... Venez avec moi dans les spectacles et les cafés, qu'y rencontrez-vous? Un tas de blancs-becs, qui jappent comme des roquets contre la République, qui se réjouissent des progrès des brigands et qui ont l'audace de dire qu'avant un mois la France sera prise par les Prussiens... Allez chez les ci-devant financiers, chez les gens de robe, chez les gros boutiquiers, quels propos y entendez-vous? Tout ce monde de valets, toute cette foutue canaille soupire après la royauté, calomnie, menace les patriotes. »

Et d'où vient que « chez les notaires et les avoués, tous ces clercs et saute-ruisseaux qui sous l'ancien régime ne se nourrissaient que de haricots et de pommes de terre », d'où vient qu'ils fassent maintenant chère de chanoine, et qu'on ne distingue plus le clerc du procureur ? « Qu'on ne croie pas que ce soit l'égalité qui a opéré ce changement, car « ces fidèles de l'ancien régime conservent leurs mêmes inclinations, ils sont toujours prêts à voler et gruger les plaideurs ». D'où vient donc que ces clercs font si bonne chère?

C'est que « ces cléricaux musqués et attifés sont pour la plupart des émigrés; ces bougres-là sont lassés du carême de Coblentz, et ils aiment mieux rentrer en France ». Et c'est cette tourbe mêlée de gentilshommes, de financiers et de robins, de nobles déguisés et de bourgeois égoïstes, qui essaie de s'emparer des sections, de dominer Paris, pour livrer la France « au petit que la louve autrichienne prétend être de la fabrique de Louis le raccourci ». Mais voici que Paris se réveille. Voici que les sans-culottes aux poings solides se portent de nouveau vers les sections infestées d'aristocrates et balaient toute cette engeance. Voici que la Révolution redevient maîtresse de Paris. Que Paris agisse donc, qu'il désarme la défiance des départements et qu'il assume, au nom de la France, l'initiative souveraine des mesures décisives :

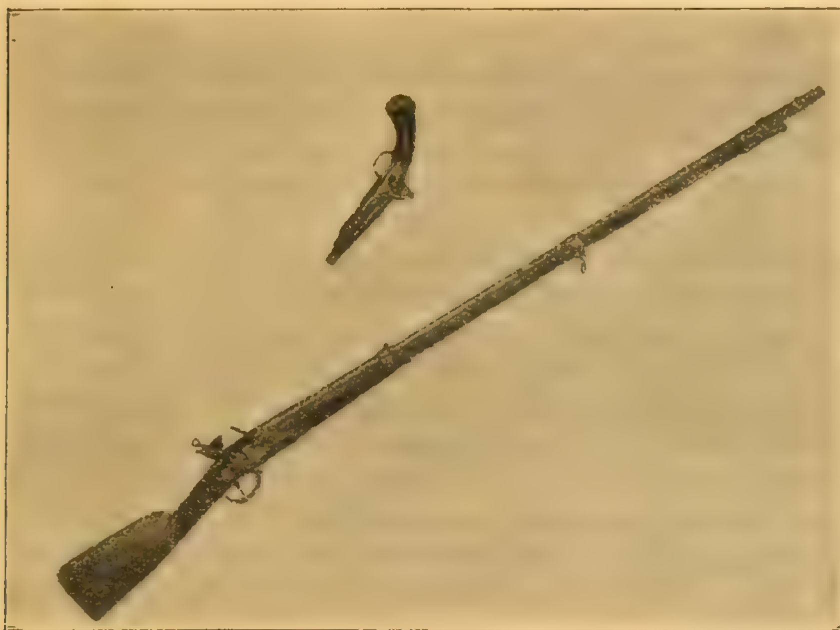
« Sans-culottes des départements, clame en son numéro 238 *le Père Duchesne*, haussé soudain au style noble et tirant de sa pipe de plus larges bouffées, voilà ce que nous voyons et ce que vous devez connaître. *Le temple de la liberté est à Paris*; c'est nous, foutre, qui en avons posé la première pierre. Vous nous en avez confié la garde; si nous ne le défendions pas, vous auriez raison de nous accuser. Quand l'ivrogne Capet le minait petit à petit, nous ne cessions d'arracher de ses mains la hache avec laquelle il en brisait les colonnes. Alors, comme aujourd'hui, on nous calomniait auprès de vous, on vous disait que Capet était le grand prêtre de ce temple, que nous outragions, que nous avilissions la divinité elle-même. Pour réparer l'édifice, vous nous avez envoyé des ouvriers, mais *malheureusement vous avez mal choisi.* » Paris qui les surveille et les voit de près, va donc chasser ces mauvais ouvriers.

Et que les patriotes ne craignent pas d'être désavoués par les départements. Ah! s'ils ne font qu'un effort médiocre, s'ils ne réussissent pas, ils seront flétris et menacés. Mais le *Père Duchesne* sait que la bienfaisante dictature révolutionnaire de Paris sera absoute par son succès même, et en son n° 239 il encourage les Parisiens à l'action décisive : « Soyez victorieux et tous les départements vous approuveront, vous suivront; battez le fer tant qu'il est chaud. »

Or sur toutes ces forces qui se heurtaient et s'enflammaient dans les sections, la Vendée versait presque tous les jours des nouvelles irritantes ou affolantes. Ce qui domine dans les premiers mois de la guerre de l'Ouest, c'est la stupeur des patriotes, des révolutionnaires. Ils ne comprennent ni les mobiles du soulèvement ni la tactique des révoltés. Et ils attribuent à la trahison des généraux les échecs qui résultent du défaut de préparation et d'adaptation. Quoi! les patriotes qui ont vaincu les vieilles armées de Frédéric et les troupes impériales à Valmy et à Jemmapes, qui n'ont été vaincus en Belgique que par la félonie de leur chef, ces hommes sont vaincus par des paysans grossiers! Quoi! les misérables stratagèmes des prêtres, qui promettent à ces paysans imbéciles l'immunité devant les balles ou la résurrection,

suffisent à les animer d'un mouvement héroïque! Leur faux évêque d'Agra leur dit qu'ils traverseraient indemnes le feu de l'ennemi, et les voilà qui se jettent presque sans armes sur les patriotes puissamment armés. Les curés leur montrent trois vieillards auxquels pendant trois jours on a serré le cou avec un fil : c'est la trace du couperet de la guillotine, Dieu a recollé leur tête sur les épaules de ces braves gens, et voici les paysans de Vendée qui insultent à la mort.

Non vraiment, ces simagrées et ces mensonges ne peuvent prévaloir contre la force et la vérité de la Révolution, et s'il n'y a d'abord que tâtonne-



Fusil vendéen.

(Photographie prise chez le citoyen Léon Birot, à Parthenay.)

ments ou débâcles, si Marcé est écrasé à Pont-Charrault et doit se replier en toute hâte, si Quétineau évacue précipitamment Bressuire, livre Thouars et se livre lui-même avec son armée, c'est parce que l'ombre de la trahison, après avoir couvert les vastes plaines uniformes de la Belgique, couvre les champs vallonnés et morcelés de l'Ouest. Quétineau ne fut-il pas l'ami, le lieutenant de Dumouriez?

En vérité, les généraux ne trahissaient pas. Mais eux-mêmes ils étaient troublés, déconcertés par cette guerre toute nouvelle et qui ne ressemblait à rien de ce qu'ils avaient vu jusque-là. Ils s'attendaient à dissiper sans effort des bandes errantes de paysans armés de bâtons et de fourches, et voici que les haies se hérissaient de fusils meurtriers, qui visaient lentement et sûrement, voici que les paysans, le plus souvent dispersés, se rassemblaient sou-

daient par grandes masses et se précipitaient sur les troupes républicaines d'un tel élan et d'une telle force qu'ils parvenaient à enlever des canons, et qu'ils s'outillaient peu à peu aux dépens de la Révolution elle-même. Et sur les canons qu'ils avaient pris, sur *Marie-Jeanne*, sur le *Missionnaire*, ils clouaient des crucifix comme pour ajouter à la trompeuse efficacité des forces naturelles je ne sais quelle puissance de chrétienne sorcellerie. Or les premiers généraux envoyés là-bas, soldats de carrière qui servaient la Révolution, honnêtement, comme ils auraient continué à servir la monarchie, n'avaient pas le sens des grandes forces élémentaires, pas plus de la force catholique que de la force révolutionnaire. Pour mener à ces combats pleins de hasard des recrues encore incertaines, il aurait fallu les passionner, les exalter, et les chefs n'étaient guère que de bons tacticiens d'ancien régime.

Quand on signala à Marcé l'approche des bandes paysannes, il hésita, se demandant si ce n'étaient point des forces patriotes qui s'avançaient; il immobilisa sa troupe et bientôt, surpris par des forces supérieures, se retira en désordre. Si Quétineau évacua Bressuire et, le 5 mai, livra Thouars presque sans combat, ce n'est ni par félonie ni par lâcheté, mais enveloppé et menacé soudain par toute une armée là où il croyait n'avoir affaire qu'à quelques bandes, il crut qu'il n'avait pas le droit de risquer sa troupe, et peut-être dans une guerre ordinaire aurait-il eu raison. Mais dans le combat terrible qui était engagé, et d'où dépendait l'avenir du monde, toute défaillance, même honnête, était un crime. Plutôt que d'accepter que les autorités locales de Thouars arborent le drapeau blanc, Quétineau aurait dû lutter jusqu'au dernier souffle, jusqu'au dernier homme. Mais il ne comprenait pas, et au loin, à Paris, là où les cœurs brûlaient au centre même du foyer, ces faiblesses étaient interprétées comme des trahisons. Traîtres aussi ceux qui, dans la Convention même, en dissimulant d'abord le péril, en attiédissant la flamme révolutionnaire, en criant à l'anarchie, à la tyrannie et au scandale dès que la Commune de Paris prenait une décision un peu vigoureuse, avaient livré à l'ennemi la Révolution incohérente et incertaine.

Ainsi, dans les sections tumultueuses où se heurtaient les sans-culottes et les culottes dorées, le parti du mouvement, de l'action, de la lutte forcenée et fanatique transformait tous les soirs en arguments d'une force croissante les défaites répétées de la Révolution en Vendée.

A Lyon, habitué à vivre sous la discipline de sa grande industrie, et qui ne recevait pas d'emblée, en plein cœur, comme Paris, toutes les commotions de la patrie en péril, les nouvelles de Vendée encourageaient au contraire vaguement les modérés: ils y voyaient une première leçon infligée à l'outrance révolutionnaire. Mais à Paris le péril aigu de la liberté et de la patrie entrait dans les âmes comme une pointe de feu, et sous cet aiguillon ardent la Révolution se soulevait.

Qui allait vaincre dans Paris, dans les sections? Un moment on put

croire que les modérés, les bourgeois, les propriétaires, les rentiers, les commis, toute la clientèle sociale de la Gironde allaient l'emporter, tant ils arrivaient nombreux, confiants, agressifs. Ils ne reculaient pas devant la lutte violente, et tous les jeunes gens bien nourris du haut négoce se flattaient, avec leurs gourdins, d'avoir raison du prolétariat misérable. La loi du recrutement avait produit un effet inattendu. Comme elle abandonnait aux citoyens réunis dans les sections le soin d'en fixer le mode, tous s'y pressaient afin de faire prévaloir, s'il était possible, le système qui leur serait le plus favorable. Serait-ce le tirage au sort, ou la réquisition? Le remplacement, autorisé par la loi, serait-il pratiqué en fait, et dans quelles conditions?

Lorsque le département de l'Hérault, dont les vues furent communiquées à la Convention le 27 avril, et converties en décret général le 5 mai, proclama que les nouveaux soldats devaient être désignés par les citoyens, il ne cacha pas que son but était surtout d'obliger les riches à marcher. Le mémoire adressé de Montpellier à la Convention par les autorités administratives disait :

« Le département de l'Hérault vient de faire un recrutement considérable. On ne doit pas dissimuler quelle en est la composition... La plupart des recrues sont des hommes de remplacement qui, par l'appât d'un salaire considérable, se sont déterminés à quitter leurs foyers... On propose que les nouvelles levées soient formées par voie de *l'indication*, c'est-à-dire en adressant des réquisitions directes et personnelles aux citoyens reconnus pour les plus patriotes et les plus propres par leur courage, leur caractère et leurs moyens physiques à servir utilement la République dans ce moment de danger. La liste des citoyens requis sera affichée dans toutes les sociétés populaires. »

Le rapport de Barère, du 5 mars, précisa bien qu'il s'agissait d'étendre aux citoyens riches la charge que jusque-là les citoyens pauvres supportaient presque seuls. Barère rappelle que « jusqu'à ce jour la classe la moins aisée, les habitants des campagnes, les artisans des villes, ont supporté le poids des fatigues et des dangers; que tous les citoyens doivent aujourd'hui les partager; que les propriétaires et les citoyens qui ont des professions qui peuvent être suspendues avec le moins d'inconvénients, doivent s'empresser d'augmenter la force de l'armée et de porter, dans les départements où la rébellion a éclaté, l'exemple du courage et de l'amour de la patrie. »

Et le Comité de salut public, dans une circulaire, disait :

« Les représentants du peuple rappelleront au peuple français que très longtemps, même depuis la Révolution, la richesse oisive a su se soustraire à la fatigue et aux dangers, et en a laissé tout le poids à la classe la moins fortunée; qu'aucun citoyen ne doit se soustraire au service personnel ».

C'était très net; mais, du coup, les riches étaient stimulés à se précipiter dans les sections. Peut-être ils maintiendraient encore pour une large part le

système du remplacement. Et puisque aussi bien ils étaient exposés à être envoyés à la frontière, à la fatigue, au péril, pourquoi ne pas agir tout de suite? Ils quittaient donc « leurs alcôves tapissées », pour aller s'emparer des sections. Ce n'est pas Hébert seul qui constate que souvent ils y réussirent. Le policier Dutard qui, avec son emphase, ses prétentions et son système de modérantisme, ne manque pas d'esprit d'observation, marque souvent, dans ses notes secrètes au ministre de l'intérieur, Garat, ce renouveau des forces bourgeoises.

Du 1er mai : « Je vais au palais de l'Egalité et aux Tuileries; il n'y avait presque que des aristocrates ou des brissotins. — Le Conseil général de la Commune avait pris un arrêté qui invitait les sections à envoyer des commissaires pour y prendre des notes et répandre dans les sections les opérations du Conseil général. Chaumette qui avait fait prendre cet arrêté, a entièrement manqué son objet, car il n'y vient que des aristocrates ou des brissotins, et je ne doute nullement qu'il ne soit intimidé par le sang-froid que gardent certains vieillards, lorsqu'il fait des motions incendiaires... »

Et le zélé Dutard (trop zélé pour l'expectant Garat qu'il importune de ses plans) sonne le ralliement de toutes les forces conservatrices :

« Que dès aujourd'hui, que dès cet instant la trompette de la réunion sonne chez tous les propriétaires, au plus grand nombre possible, qu'ils consolent le peuple, qu'ils l'élèvent au courage; que les plus grands sacrifices soient faits; que l'or, l'argent, les bons traitements de toute espèce, que rien, en un mot, ne soit épargné. Que l'on fasse bien entendre à l'aristocratie combien elle a intérêt de se réunir à la partie saine du peuple; qu'on lui explique bien clairement que s'il arrive la moindre insurrection, elle sera moulue, et qu'il ne s'en sauvera pas un seul... »

Dans le rapport du 3 mai :

« Pourquoi, me dira-t-on, les Jacobins n'ont-ils pas fait une attaque à Paris depuis la fuite de Dumouriez? C'est que la classe des mécontents est trop nombreuse, c'est que cette classe, qui à la vérité est vaincue par la timidité, est presque la seule qui ait des armes (*car presque tous les marchands sont armés*); c'est que les commis de l'administration ont tous la réputation d'être des aristocrates, et qu'il pouvait arriver qu'en un instant tous les gens armés et réunis à la classe proscrite fissent une vive résistance. Hébert dit le mot dernièrement à l'égard de la fête qui devait avoir lieu au Champ de Mars : « Vingt mille contre-révolutionnaires seraient bientôt rassemblés, et pourraient s'emparer des postes intérieurs et des armes et des arsenaux ».

Dans le rapport du 5 mai :

« Je vous donne comme une certitude que le moment présent n'est pas celui que vous devez redouter, que vous avez au moins trois ou quatre jours pendant lesquels vous n'avez rien à craindre. Je pourrais en donner mille raisons, mais la principale est que la faction (la Commune et la Montagne)

ne se croit pas en force, et qu'au milieu d'une énorme population, entourée d'écueils et de dangers, elle n'a ni assez d'habiles politiques, ni des observateurs assez adroits pour oser tenter la moindre entreprise.

« *Plusieurs sections ont éprouvé des dissensions, et il paraît que partout les aboyeurs ont été battus ; Saint-Jacques est l'une des sections que je dois joindre à celles dont je vous ai parlé ce matin.*

« *Mais je crains surtout pour le moment où le recrutement sera terminé, pour le moment où chaque marchand, chaque propriétaire, chaque manufacturier sera rentré dans sa boutique, dans sa maison, dans son atelier, avec ses commis et employés.* »

C'était bien en effet la question du recrutement qui faisait affluer aux sections toutes les forces modérées, bourgeoises et boutiquières de Paris.

Dans un rapport du 6 mai :

« Ce matin on m'a appris que la section Mauconseil en est venue aux mains hier soir : celle de Saint-Eustache a brisé les chaises et s'est retirée sans rien délibérer. »

Le 7 mai :

« Hier soir j'allai faire un tour aux Champs-Elysées, aux Tuileries, et je trouvai partout le peuple assez tranquille. Je fis une remarque essentielle et qui me fit plaisir : c'est que je trouvai sur les promenades moins de modérés qu'à l'ordinaire. Plus le danger approche, *et plus ils sentent le besoin de se réunir*. Dieu veuille que ce sentiment qui, en dépit de la faction, a fait des progrès assez rapides, puisse en faire de plus en plus et de tels *que la classe propriétaire ne fasse plus qu'un*.

« ... J'allai à ma section et j'y trouvai une assemblée nombreuse; je fus témoin d'une discussion sur un arrêté de la section Poissonnière qui portait deux dispositions principales; *l'une avait pour objet de demander l'élargissement des jeunes gens arrêtés aux Champs-Élysées*, et par l'autre disposition la section disposait que Santerre avait perdu sa confiance. L'assemblée a passé à l'ordre du jour sur cette dernière proposition mais il s'est engagé une vive discussion sur la première. Et ce qui est remarquable, c'est que presque tous les opinants étaient d'avis de demander la liberté des révoltés, et l'Assemblée a encore passé à l'ordre du jour; une première épreuve n'ayant rien produit, on a choisi deux censeurs dans la Montagne pour juger la seconde; et ils ont eu l'impudence, malgré que le parti des modérés surpassât l'autre de plus de 40 membres, de décider le ballottage pour les Enragés ; c'était un confrère d'Hébert qui présidait : on m'a dit qu'il s'appelle Guiraut.

« Dans l'assemblée et à la sortie, j'ai remarqué la plus grande satisfaction parmi les modérés; *tous, en sortant, s'invitaient réciproquement à être assidus*. Ils sentent bien que tant qu'ils seront à la section on ne les égorgera pas. »

Dutard croit respirer une sorte de printemps du modérantisme :

« Hier soir, écrit-il le 10 mai, je vais me placer au milieu de l'aile droite

les Champs-Élysées. Je la vois toute tapissée, de qui? Le croiriez-vous, de [illegible], d'aristocrates, de propriétaires; de fort jolies petites femmes bien ajustées s'y faisaient caresser par le zéphir printanier. Ce coup d'œil était charmant. Cette occurrence simultanée du retour de la saison *et d'un nouvel ordre de choses dans notre politique*, avait déridé jusqu'aux vieilles : tout le monde riait, il n'y avait que moi qui ne riais pas. »

Notez que Dutard n'est pas un optimiste, qu'il ne cherche nullement à rassurer Garat, qu'il lui signale au contraire tous les symptômes qui annoncent le prochain mouvement du 31 mai. Ce qu'il dit du réveil des modérés prend par là plus de valeur. Et il ne se dissimule ni leurs efforts d'un moment ni leurs faiblesses.

« ... Hier soir, à ma section, l'Assemblée était nombreuse. *Les modérés qui étaient beaucoup plus nombreux que les autres*, ont demandé l'élargissement du citoyen Boucharet, condamné par le Comité de surveillance de la section à être renfermé pendant un mois et demi à l'Abbaye, *pour avoir brisé quelques chaises sur le dos des Enragés*. Quoique les modérés fussent en très grande majorité, l'assemblée a passé à l'ordre du jour. Guiraut présidait. Les modérés ont crié à l'injustice, le nombre des votants surpassait visiblement de 30 membres au moins celui des Enragés.

« Qu'ont fait les modérés? Ils se sont levés comme en sursaut, et se sont retirés en foule, en jurant, pestant, maugréant. On a voulu les retenir, mais inutilement. Arrivés sur la rue, ils se sont concertés, quelques-uns ont donné des marques de repentir; ils voulaient rentrer, mais plusieurs s'étant retirés, ils n'étaient plus en nombre, et s'en sont allés.

« Il est remarquable que dans cette assemblée ils sont presque tous propriétaires, et qu'une partie, qui sont modérés, sont forcés de se placer au milieu des Enragés, parce qu'il y a à peu près autant de place d'un côté que de l'autre... »

Comment les sans-culottes résistèrent-ils, en cette première quinzaine de juin, à la soudaine et menaçante mobilisation de toutes les forces modérées et bourgeoises? Comment restèrent-ils ou redevinrent-ils les maîtres des sections? D'abord, en ce mouvement brusque et presque tumultueux de la bourgeoisie et de sa clientèle, il n'y avait ni une suffisante unité ni une grande constance. Ce n'est que par la coalition étroite des modérés et des aristocrates que les forces révolutionnaires auraient pu être un moment arrêtées et neutralisées. Si les royalistes avaient eu l'art de marcher derrière la bourgeoisie modérée et de la pousser en avant, peut-être ce bloc de réaction et de conservation aurait pesé lourdement sur le parti des sans-culottes. Mais les royalistes n'étaient pas encore résignés à s'abriter derrière un des groupes de la Révolution : et même pour les plus assagis, pour les plus attiédis des révolutionnaires d'hier, ils gardaient une incurable défiance ou même une implacable haine.

La coalition qui s'ébauchait à Lyon n'était pas possible à Paris où les évé-

nements avaient laissé partout des traces toutes chaudes. Et les aristocrates n'avaient point encore renoncé à la tactique du désespoir, à la pensée de tout sauver en portant tout aux extrêmes.

Dutard note, le 1er mai :

« Le difficile, suivant moi, pour obtenir un retour d'opinions, n'est pas du côté du peuple ; c'est toujours l'aristocratie qui fomente les dissensions, qui excite des désordres. L'aristocratie me dira peut-être : « Mais nous ne « faisons rien, nous ne nous mêlons de rien, nous restons chez nous. » Tant pis! le peuple se sent insulté de cette retraite ; le peuple veut confraterniser avec vous, pourquoi ne vous rapprochez-vous pas de nous au lieu de vous en éloigner? Le peuple, en général, est sain ; il respecte les mœurs, il voit avec plaisir l'homme éduqué, pour peu qu'il ait l'accès facile. »

Ainsi, là où elle n'intriguait pas dans le sens des partis extrêmes, l'aristocratie restait boudeuse et inactive. A vrai dire, le policier en parle à son aise. Les nobles, les royalistes notoires, ne pouvaient guère se montrer dans les sections. Tout au plus, pouvaient-ils se mêler, dans les rassemblements, aux « culottes dorées », aux beaux fils de la bourgeoisie modérée.

Dutard insiste dans son rapport du 3 mai :

« Le peuple est tout entier à son objet, celui de terrasser l'administration actuelle (le pouvoir girondin). La respectable aristocratie se joint au peuple, lui applique par des développements curieux ce que le peuple ne voit presque qu'en effigie. Je l'avouerai sincèrement, je suis tellement courroucé contre l'aristocratie, par son inconduite dont je suis le témoin chaque jour, que s'il n'y avait pour chefs que Guadet, Marat et moi, je me déciderais peut-être à dire à Guadet : Mon ami, faisons tomber toutes ces têtes-là ; elles vous veulent du mal, elles veulent vous perdre, ces têtes nous sont à charge, et plus dangereuses pour nous que celles des sans-culottes les plus enragés.

« Je me livre à une prédiction qui a pour base une observation bien suivie de quatre années. Je suppose que l'on rétablit un roi, que l'aristocratie fût replacée dans ses châteaux avec toutes ses prérogatives, j'admets les Parlements, le clergé, etc. ; eh bien! dans ce cas, l'aristocratie même ne pardonnerait à aucun de ceux qui auraient figuré dans la Révolution ; *elle trouverait les plus grands torts, la plus grande inconduite même dans ceux qui l'auraient servie. Il n'y a pas d'infamies possibles que les aristocrates ne débitent contre la partie de la Convention qui paraît pouvoir les épargner ; ils n'osent pas parler contre la Montagne ; mais ils se revanchent bien sur les Girondins.* »

C'était une grande faiblesse pour les modérés d'être comme adossés à ces frénétiques d'ancien régime qui espéraient et qui voulaient le rétablissement complet de leurs privilèges. Même constatation mélancolique de Dutard et même pressentiment lugubre dans le rapport du 10 mai :

« Il est remarquable encore que les Enragés habitués de la section ne

vent qu'a 12 ou 15, et que si les deux partis ne se réunissent pas, cela ne tient qu'à l'opiniâtreté et au peu de tête de l'aristocratie qui ne veut pas céder. Par ce trait vous pouvez juger combien vous devez compter sur les propriétaires de Paris; *il faudrait les enchaîner tous l'un contre l'autre, pour pouvoir en tirer quelque chose.* »

Les forces du modérantisme manquaient donc d'unité et elles étaient incapables d'une action d'ensemble : la manœuvre inquiétante et équivoque des hommes de l'ancien régime faussait et paralysait la résistance. Et de plus, les bourgeois, les modérés n'avaient pas l'esprit de suite, la tenacité. Ils venaient en grand nombre aux sections sous la menace d'une révolution nouvelle qui porterait atteinte aux propriétés; ils y venaient surtout sous le fouet de la loi du recrutement; mais ils ne pouvaient sortir longtemps de leurs habitudes. Ayant peu fréquenté les sections jusque-là, ils y étaient novices; ils se décourageaient au premier échec ou ils ne savaient pas profiter de leurs victoires. Là même où ils étaient en majorité, ils se laissaient, comme nous l'avons vu, faire la loi par une minorité organisée, qui avait été jusque-là maîtresse des sections et qui en connaissait le maniement. A la manœuvre improvisée et incohérente de la bourgeoisie, à l'élan vite amorti des modérés, les sans-culottes opposaient, au contraire, une force étonnante de passion, d'organisation et de persévérance. L'instinct révolutionnaire était surexcité en eux au plus haut degré. C'en était fait de la liberté, c'en était fait de toutes les conquêtes de quatre ans de révolution si, à cette minute décisive, Paris faiblissait. Mais en même temps qu'ils sentaient s'exalter en eux toute la force de la Révolution menacée, les sans-culottes comprenaient que cette fois ils jouaient une partie bien à eux. Dans la cause générale de la Révolution c'était leur cause qu'ils servaient. L'énergie de la conscience populaire n'est point diminuée, et son élan n'est pas abaissé; mais à l'idéaliste ferveur qui soulevait le peuple en juillet 1789, en août 1792, avait succédé une sorte de positivisme révolutionnaire, précis, véhément et âpre. Le peuple ne se jetait plus au danger d'un premier mouvement, il ne s'en remettait plus à l'obscur avenir du soin de justifier et de récompenser son héroïsme. Il commençait à avoir des intérêts à lui.

Les sans-culottes, les démocrates avaient déjà envahi un assez grand nombre d'administrations. Avec Pache ils avaient occupé les bureaux du ministère de la guerre : et sous son second successeur Bouchotte ils en étaient restés les maîtres. Ils commençaient à goûter aux fonctions rémunérées, à l'orgueil et aux profits de la bureaucratie dominatrice et appointée. Dans les cadres de l'armée envoyée dans l'Ouest ils pouvaient se promettre, avec Santerre, avec Ronsin, des emplois et des grades. L'idée leur venait que toutes les fonctions jusque-là gratuites, qu'ils avaient exercées dans les sections, dans les comités multiples, comités civils, comités de surveillance, qui avaient absorbé jusque-là une si large part de leur temps, pourraient bien, un jour prochain, être payées.

Et si les artisans, les prolétaires sacrifiaient des journées d'atelier pour veiller sur la Révolution, pour assurer l'administration révolutionnaire d'un peuple immense et agité, s'ils s'exposaient, pour aller aux frontières et en Vendée, à perdre leur gagne-pain et celui de leur famille, n'était-il pas juste qu'ils fûs-



Henri de La Rochejacquelin.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

sent largement soldés, et aux frais des riches, dont l'égoïsme imposait au peuple toutes ces charges et tous ces périls? Taxer les riches non seulement pour nourrir les pauvres, mais pour les indemniser enfin de tous les sacrifices faits par eux à la Révolution et à la patrie, c'était justice, et il fallait bien y venir. Robespierre, qui n'était point un idéologue, et qui avait le sens merveil-

le sentiment aigu de toutes les évolutions de la conscience populaire, avait bien répondu à ce travail des esprits lorsque, le 8 mai, dans le discours aux Jacobins, que j'ai cité, il proposait toute une organisation soldée des prolétaires.

Il avait dit aussi, très nettement, le même jour à la Convention :

« L'aristocratie a osé lever la tête dans ces derniers temps, je demande que tous les gens suspects soient gardés en otage et mis en état d'arrestation; que pendant les jours de crise, les intrigants qui affluent dans les sections en soient sévèrement chassés par les patriotes, *que la classe estimable et industrieuse puisse y assister journellement et qu'à cet effet, chaque fois qu'un artisan emploiera un jour de son travail à porter les armes ou à assister à une assemblée politique, il reçoive une indemnité.* »

Ainsi le bienfait matériel de la Révolution, qui s'était traduit pour le paysan par la conquête de la terre, allait descendre maintenant, par l'institution d'une sorte de service public révolutionnaire largement doté, dans les couches profondes des villes. Oui, mais tout cela n'était possible, toutes ces espérances ne restaient ouvertes, toute cette immense carrière de fonctionnarisme militant et salarié ne se déroulait devant le peuple qu'à la condition qu'il gardât en mains et qu'il prît de plus en plus la direction du mouvement révolutionnaire. Et c'est à ce moment que les modérés, comme des intrus, se précipitaient dans les sections pour arracher la Révolution au peuple, pour le déposséder des innombrables fonctions où son orgueil se complaisait et qui commençaient à éveiller sa convoitise! Il y eut une prodigieuse révolte, la tension extrême de tous les ressorts, la résistance vigoureuse et désespérée d'une classe qui ne s'est pas encore laissée énerver par la jouissance du pouvoir, mais qui a senti déjà, aux premières satisfactions positives obtenues par elle, se préciser son désir.

Ce n'est point égoïsme calculateur et paresseux. Le peuple ne veut pas être dupe, il est prêt encore à combattre, à mourir. Mais la bourgeoisie propriétaire, acheteuse de biens nationaux, marchande et agioteuse, a tiré de la Révolution de tels profits qu'elle a enseigné au peuple la politique des résultats immédiats. Et l'héroïsme populaire, aussi ardent, mais plus averti, fait ses conditions. De même que bientôt les soldats des grandes armées révolutionnaires confondront en un même enthousiasme l'amour de la patrie et l'espérance d'un avancement illimité, de même aujourd'hui la Révolution apparaît aux sans-culottes comme un idéal tout ensemble et comme une carrière. Et comme ils se jetteront aux grades militaires de la Révolution armée, ils se jettent maintenant aux grades civils de la Révolution militante. C'est par là, c'est par cette puissante et véhémente administration révolutionnaire, dont le premier il formule nettement l'idée, que Robespierre sera puissant. C'est elle qui s'offrira à le soutenir au 9 thermidor; et il aurait pu, en recourant aux grades de la Révolution, tenter un coup d'État civil, qui eût été comme une anticipation révolutionnaire de Brumaire.

C'est en mai 1793 que cette tendance positive et réaliste de la démocratie parisienne commença à s'affirmer, et c'est avec la double force de l'idéal et de l'âpre appétit immédiat que les sans-culottes luttent pour balayer des sections les influences envahissantes du modérantisme. Ils étaient admirablement outillés pour cela. Ils avaient mis dès longtemps la main sur le mécanisme des sections : ils avaient occupé tous les postes d'influence, et si, un moment, ils les perdaient, il leur était aussi beaucoup plus aisé de les conquérir. Dans son rapport du 14 mars, Dutard dit à Garat :

« Dans presque toutes les sections ce sont les sans-culottes qui occupent les comités de surveillance; ce sont eux aussi qui occupent le fauteuil, qui ordonnent l'intérieur de la salle, qui disposent les sentinelles, qui établissent les censeurs et réviseurs. Cinq ou six espions, habitués de la section, soldés à 40 sous, y sont depuis le commencement jusqu'à la fin de la séance, ce sont des hommes à tout entreprendre. »

Ainsi, il fallait que les modérés, quand ils se portaient aux sections, ou subissent ces cadres formés avant eux, ou perdissent une partie de leur temps et de leur énergie à les briser. Comme ils connaissaient mal le personnel dirigeant des sections, ils hésitaient à exclure des hommes qu'ils n'avaient pas encore vus à l'œuvre, et le plus souvent, ils étaient comme pris dans un réseau administratif révolutionnaire qu'ils ne pouvaient rompre.

Mais, de plus, les sans-culottes des sections imaginèrent, là où ils étaient en minorité trop évidente, un expédient très subtil : celui du groupement des sections. Les modérés n'avaient-ils pas répété à satiété que chaque sections n'était, en effet, qu'une section, c'est-à-dire une parcelle de la souveraineté? Si donc on groupait pour délibérer plusieurs sections, on se rapprochait de la souveraineté complète, on faisait apparaître plus largement la volonté du peuple. Dès lors, quand les sans-culottes d'une section étaient débordés, ils appelaient à leur aide, sous prétexte de « réunion », les sans culottes des sections voisines. De même qu'en 1789 les communes formèrent des fédérations pour résister aux hommes d'ancien régime, de même il y a aujourd'hui, contre le modérantisme, des « fédérations de sections ». Dutard écrit le 6 mai :

« La section des Halles a arrêté que lorsque les sans-culottes n'y seraient pas en force, ils l'abandonneraient et iraient se joindre aux sans-culottes d'une autre section. Il est remarquable que cette section a été l'une des plus enragées pendant toute la Révolution. »

Le 13 mai : « Il s'est élevé une grande querelle au Contrat-Social; les modérés s'y sont trouvés en force, et ont demandé que le comité de surveillance fût tenu de faire à l'assemblée générale, deux fois la semaine, le rapport de ses opérations. Qu'ont fait les sans-culottes, que dis-je, les enragés? Se voyant en minorité, ils se sont portés à la section Mauconseil pour y demander du secours. La section Mauconseil a levé sa séance, et ils se sont

tous portés en masse au Contrat-Social. Là ils ont fait la loi, ils ont cassé un commissaire de police nommé à la très grande majorité. Ils ont fait prendre tous les arrêtés révolutionnaires qu'il leur a plu; enfin ils ont fait arrêter que le Contrat-Social serait tenu d'adopter le mode définitif de recrutement qui lui serait présenté, ou sinon... Ce brave cortège s'est retiré à minuit. »

Les fonctionnaires sans-culottes des sections couraient de l'une à l'autre pour porter le mot d'ordre, pour s'informer des points faibles où il convenait d'envoyer du renfort :

« Ces mêmes hommes (ceux que Dutard appelle les espions à 40 sous par jour) sont destinés encore à porter les ordres d'un comité de surveillance à l'autre, de proche en proche, de manière que s'il arrive quelque chose dans une section, la section voisine en est bientôt instruite, et si les sans-culottes d'une section ne sont pas assez forts, ils appellent ceux de la section voisine. C'est ce qu'a fait ma section avant-hier soir, et ce qu'elle a arrêté solennellement hier soir comme de sûreté générale (14 mai). »

Ce sont les sections des Lombards et de Mauconseil qui avaient donné l'exemple, dès le 15 avril, pour « un procès-verbal de réunion » où elles s'étaient promis « et juré union, fraternité et assistance dans tous les cas où l'aristocratie voudrait anéantir la liberté ». La section des Amis de la Patrie avait, une des premières, adhéré à ce pacte, et toutes les sections avaient été sollicitées de conclure la même fraternité, de donner l'accolade de paix au président de chaque section et de jurer assistance et secours pour écraser les « perturbateurs de l'ordre public ». Dutard constate l'effet de terreur produit sur les modérés par cette coalition des sans-culottes.

« Ce qui a pu aussi, écrit-il le 15 mai, dérouter les propriétaires de ma section, c'est l'espèce de fédéralisme établi entre les enragés qu'elle contient et ceux de la section Mauconseil. Avant-hier les modérés prévalaient dans cette dernière, les enragés ont demandé secours à ceux du Contrat-Social, et ceux-ci ont volé à leur secours. »

Le journal girondin, *le Patriote français*, sent bien le péril de cette manœuvre et il la dénonce violemment, le 19 mai :

« Les anarchistes emploient tous les moyens pour regagner le terrain qu'ils ont perdu dans les sections. A la faveur de deux ou trois qui leur sont restés fidèles, ils envoient dans les autres des députations, qui ont soin d'arriver lorsque les séances sont sur le point de finir, et par conséquent peu nombreuses; et ils escamotent souvent, arrachent plus souvent encore des adhésions. Il y a quelques jours, Varlet, l'agitateur des boues de Paris, accompagné d'une députation de la section des Sans-Culottes, arriva, à onze heures et demie du soir, dans la section du Panthéon-Français et prêcha longuement les douceurs d'une nouvelle insurrection et les jouissances d'un massacre général. Quoiqu'il y eût peu de monde à la séance, Varlet échoua complètement et fut obligé de se retirer, couvert de honte. Le lendemain, la

section arrêta que ses séances seraient levées de droit à dix heures du soir, et qu'on ne pourrait délibérer qu'au nombre de deux cents citoyens. Il est temps que toutes les sections imitent ce sage arrêté.

« *Un moyen plus infâme encore est employé par les anarchistes. Ils rassemblent les brigands de plusieurs sections, les promènent de section en section et y écrasent la majorité républicaine. C'est ainsi qu'ils ont fini par triompher de nouveau dans la section Bonconseil; c'est ainsi que dans celle du Contrat-Social ils ont cassé et remplacé tout de suite tous les fonctionnaires publics; c'est ainsi que dans celle des Lombards ils ont mis en état d'arrestation un citoyen qui s'opposait à de pareilles horreurs. Le brigandage s'appelle assemblée des sections réunies. Ce qui fait frémir, c'est que le montagnard Levasseur a assisté à celle du Contrat-Social et applaudi à ces violations de toutes les lois et de tous les droits.* »

Dans un discours du 18 avril, Vergniaud a tracé le tableau, sans doute un peu forcé, de l'action des sans-culottes dans les sections. Quand il s'agit de faire adopter une pétition « les rédacteurs et leurs amis se répandent au même instant dans les sections de Paris; chaque émissaire dit à la section où il se présente : « Voici une pétition qu'il faut signer. — Lisez-la. — Inutile, « elle est déjà adoptée par la majorité des sections. » Ce mensonge réussit auprès de quelques-unes d'entre elles, où plusieurs signent de bonne foi sans lire. Dans plusieurs on lit et on se contente de passer à l'ordre du jour. Qu'arrive-t-il? Les intrigants et les meneurs demeurent jusqu'à ce que les bons citoyens se soient retirés. Alors, maîtres de la délibération, ils décident qu'il faut signer la pétition et la signent. Le lendemain, quand les citoyens arrivent à la section, on leur présente la pétition à signer, et on se prévaut contre eux de la décision prise la veille. S'ils veulent faire quelques observations, on leur répond par ces mots terribles : « Signez ou pas de certificat « de civisme ». Et comme sanction à cette menace, plusieurs sections, où règnent en maîtres les rédacteurs des listes de proscription, décident que l'on changera les cartes civiques, et refusent d'en accorder de nouvelles à ceux qui ne veulent pas signer la pétition. On ne s'en tient pas à ces manœuvres, on aposte dans la rue des hommes armés de piques pour forcer les passants à signer. »

C'est un témoignage malveillant, mais décisif, de l'énergie, de la persévérance des révolutionnaires luttant contre les influences modérées. Ils trouvaient un instrument admirable dans les comités de surveillance. Dès l'origine de la Révolution, les sections avaient eu des organes d'exécution. Quoique tous les citoyens fussent représentés, par voie de délégation, dans le Conseil général de la Commune, la Révolution avait tenu à multiplier les foyers d'action autonome. Il lui avait paru que le seul moyen d'entraîner, de contrôler, de pénétrer de son esprit cette masse énorme de vingt-cinq millions d'hommes libérés de l'administration de l'ancien régime, mais ap-

pesants encore de bien des préjugés, c'était d'exciter le zèle et l'initiative de tous en mettant à la portée de tous des instruments d'action. C'est ainsi que, pour Paris notamment, la loi municipale du 21 mai 1790 avait institué, en chaque section, un comité civil nommé par elle, et qui était comme un intermédiaire entre la section et la municipalité. Il avait des attributions multiples et une action efficace. Les douze membres qui le composaient avaient, réunis en comité, des pouvoirs de police. Ils secondaient, ils surveillaient les commissaires de police élus par la section. Ils informaient le Conseil général de la Commune, le maire, le procureur-syndic de tout ce qui pouvait intéresser la marche de la Révolution, des germes de conspiration entrevus, des difficultés relatives aux subsistances.

C'était une institution tout à fait régulière et d'un fonctionnement vigoureux. Le comité devait se réunir au moins tous les huit jours, et dans les périodes de crise il se réunissait tous les jours. Il avait des registres de procès-verbaux tenus par le secrétaire-greffier du commissaire de police. Et chaque membre du comité à tour de rôle se tenait à la disposition des citoyens pour les renseignements et démarches nécessaires. Ce sont les comités civils qui font la répartition des premiers assignats, pour en prévenir l'accaparement. Ce sont eux qui délivrent des certificats de résidence. Ce sont eux qui, sur l'ordre de la Commune, apposent où lèvent des scellés, opèrent des saisies et recensent la population. (Voir Mellié.)

Un moment suspendus par la révolution du Dix-Août, ils sont reconstitués par une décision de la Commune révolutionnaire, et ils en reçoivent des attributions plus étendues et un élan nouveau. Mais la Révolution ne tarda pas à craindre qu'ils ne fussent trop absorbés par leurs diverses fonctions administratives, par l'inspection de la voirie, par le contrôle ou l'organisation des ateliers publics de bienfaisance, par la vulgaire police des rues, etc., etc., pour pouvoir surveiller avec une activité suffisante tous les suspects, tous les royalistes déguisés, tous les émigrés de retour, tous les nobles qui de leurs châteaux de l'Ouest affluaient à Paris, dans l'été de 1792, afin de prêter main forte au roi. Pétion, dès le mois de juillet, demandait l'institution d'un comité de surveillance chargé de rechercher tous les délits relatifs à la sûreté intérieure et extérieure de l'État. Et quand la Législative, après le Dix-Août, eut brisé tous les juges de paix qui avaient été envahis de l'esprit feuillant, quand elle eut résolu de transférer aux départements et aux municipalités les fonctions de sûreté générale, un Comité de surveillance fut constitué pour tout Paris.

Mais comment ce Comité aurait-il pu fonctionner s'il n'avait été secondé par des comités de section, plus capables de suivre, dans une fraction déterminée de la grande ville, le mouvement, les intrigues, presque les pensées des individus ? De là ces comités de section qui, au lendemain du Dix-Août, se forment presque spontanément un peu partout, tantôt de 14, tantôt de 12

membres, mais toujours pénétrés d'un esprit révolutionnaire ardent; seuls étaient éligibles ceux qui faisaient la preuve qu'ils n'avaient jamais appartenu à un club feuillant, ou signé les pétitions des huit mille et des vingt mille. Nés de la Révolution, c'étaient des organes de Révolution. Et à mesure que la Révolution s'exaltait, passait des influences girondines aux influences de la Montagne, les comités de surveillance s'exaltaient et se passionnaient avec elle. Ni le cordonnier révolutionnaire Lhuilier n'aurait été élu procureur syndic du département, ni Pache n'aurait été élu maire de Paris, ni Hébert et Chaumette n'auraient occupé les postes de procureur et de substitut de la Commune si les comités de surveillance, qui exprimaient tout ensemble et dirigeaient les sections, n'avaient abondé dans le sens d'une politique de vigueur et d'action.

Ainsi s'élaborait et se constituait toute une forte administration révolutionnaire. Ainsi les patriotes les plus véhéments s'habituaient à commander, à surveiller, à agir. Ainsi ils acquéraient, dans les limites assez étroites de la section, la connaissance des hommes et des choses, cette sûre information de détail qui permet aux heures de crise les décisions rapides. Et l'ambition, l'action de ces comités de surveillance s'élargissaient avec les événements, se passionnaient avec la Révolution.

Quand, dans les premiers jours de mai, le péril s'aggrave, quand le vent de défaite se lève de nouveau, quand d'inquiétants symptômes de trahison annoncent les catastrophes prochaines, les sections les plus ardentes décident spontanément de donner à leur comité de surveillance un caractère plus nettement révolutionnaire et un pouvoir plus direct. Il ne suffit pas de dresser des listes de suspects qui seront transmises à la Commune. Qu'adviendra-t-il, en un jour de crise où les événements se précipitent, où les heures et les minutes comptent, si des suspects, continuant à intriguer en liberté, donnent le signal du massacre des patriotes, livrent un quartier de la ville à des rassemblements d'émigrés jetant soudain le masque, et arborant les insignes de la trahison?

Il faut qu'à l'action rapide du tribunal révolutionnaire créé le 9 et le 10 mars réponde la rapidité d'action des sections pourvoyeuses. Dans la section de la Croix-Rouge, l'assemblée générale décrète le 13 mars 1793:

« Considérant que la Convention nationale a trouvé nécessaire de créer, dans ces circonstances difficiles, un tribunal révolutionnaire pour juger les ennemis de la patrie, que ce tribunal pourrait n'être que d'un effet peu sensible si la majeure partie de ses ennemis lui échappait, qu'il faut que tous les bons citoyens se mettent en état de les atteindre, et qu'un des moyens pour réussir est d'exercer la plus exacte surveillance, la section a créé dans son sein un *Comité révolutionnaire.* »

Ce comité, composé de sept membres, et se renouvelant chaque mois par moitié, se réunira tous les jours et il recevra « toutes les dénonciations signées

ce tenues secrètes de tout citoyen de la section contre les émigrés et les prêtres déportés rentrés dans la République », et en général contre tous les ennemis de la République une et indivisible.

Il pourra nommer deux de ses membres qui seront autorisés à requérir la force armée, afin d'aller faire des visites domiciliaires avec l'assistance du juge de paix et du commissaire de police.

Devant ce mouvement confus et spontané des sections qui élargissaient revolutionnairement leurs droits, la Convention intervint. Elle régla, en les étendant, les attributions des comités de surveillance devenus, de fait et de nom, des comités révolutionnaires.

C'est le décret du 21 mars 1793 :

« Il sera formé dans chaque commune de la République et dans chaque section des communes divisées en sections, à l'heure qui sera indiquée à l'avance par le Conseil général, un comité composé de douze citoyens.

« Art. 2. — Les membres de ce comité, qui ne pourront être choisis ni parmi les ecclésiastiques, ni parmi les ci-devant nobles, ni parmi les ci-devant seigneurs de l'endroit et les agents de ces ci-devant seigneurs, seront nommés au scrutin et à la pluralité des suffrages.

« Art. 3. (rédaction nouvelle du 30 mars). — Sur mille citoyens ayant droit de voter dans la section, il faudra les suffrages de cent pour l'élection des membres qui doivent composer le comité de surveillance.

« Art. 4. — Le Comité de la Commune ou chacun des Comités de sections de la Commune sera chargé de recevoir pour son arrondissement les déclarations de tous les étrangers, actuellement résidant dans la commune, ou qui pourraient y arriver, etc. »

Ainsi, c'est seulement sur les étrangers que devait porter la surveillance des nouveaux comités. Mais ceux-ci, élus le 28 mars, ne tardèrent pas à étendre leurs attributions; et ils soumirent à leur contrôle tous les citoyens. Il fallait être agréé par eux pour obtenir de la Commune un certificat de civisme, et cela donnait à ces comités, devenus révolutionnaires de fait comme de nom, un pouvoir immense.

Dutard signalait à Garat, le 13 mai, leur action croissante :

« Si vous laissez prendre aux comités révolutionnaires leur ancien empire, qu'en résultera-t-il? C'est que vous ferez tomber entièrement l'esprit public; c'est que le parti propriétaire lui-même vous abandonnera et se livrera à la merci de tous les hasards. »

Il insiste le 14 :

« Une partie de son mal, c'est la Convention qui l'a fait elle-même en établissant les comités révolutionnaires; j'aurais désiré au moins, qu'elle les eût subordonnés à d'autres autorités; qu'elle n'en eût confié l'administration qu'à des pères de familles, des hommes de 40 ans et domiciliés depuis 30 ans

dans la section. Ce sont, au contraire, presque tous des jeunes gens qui cherchent à devenir quelque chose, et des étrangers qui emplissent ces places.



(D'après une estampe du Musée Carnavalot.)

« Les Enragés de ma section ont cassé un commissaire de police (et un secrétaire greffier), légalement nommé quelques jours auparavant, par cela

seul qu'il avait la figure d'un honnête homme. Ils ont allégué que l'Assemblée avait arrêté auparavant que les commissaires de police ne seraient nommés qu'après que les cartes seraient changées, et qu'ici la nomination est l'effet d'une cabale.

« Il est étonnant combien la loi mise à exécution a d'empire sur le peuple. Si la Convention laisse substituer à son autorité celle des comités de surveillance, elle est perdue, et je ne lui en donne pas pour huit jours. »

Je laisse, bien entendu, la responsabilité de sa philosophie feuillantine à l'observateur Dutard, qui ne cesse de répéter que Lafayette était son dieu. Mais ses notes nous permettent de voir en action les comités de surveillance. Un de leurs premiers actes fut de déclarer que les cartes d'identité de chaque citoyen devaient être établies de nouveau pour que la sincérité des opérations électorales fût entière; et on devine combien d'occasions s'offrirent à eux, dans cette réfection des cartes, pour inquiéter, décourager et détourner des sections les citoyens hostiles à la Montagne et à la Commune.

Dans presque toutes les sections, les commissaires de police, soit qu'ils aient été élus avant que les forces bourgeoises se portent dans les sections, soit qu'ils aient été choisis sous l'influence des comités révolutionnaires, marchaient d'accord avec ceux-ci : c'était encore une grande force pour la Révolution nouvelle qui se préparait.

Mais c'est surtout leur union avec les autorités constituées du département et de la Commune qui donnait aux comités une grande puissance, c'était un faisceau presque indestructible des forces révolutionnaires se complétant les unes les autres. Le procureur de la Commune, Chaumette, comme s'il eût voulu racheter la modération forcée dont il fit preuve le 25 février et le 10 mars, se répandait en motions véhémentes, en réquisitoires ardents. Il semble agité par une sorte de fièvre patriotique et révolutionnaire.

Le 28 avril, la section des Droits de l'Homme, celle qui avait été compromise devant la Convention par le drapeau fleurdelysé qu'elle y avait porté par mégarde, tient à prouver la pureté de son zèle révolutionnaire :

« Le commandant de la section armée des Droits de l'Homme fait part du désir qu'ont les citoyens de cette section de présenter au Conseil général le drapeau qu'ils ont substitué à celui qui offusquait les regards des républicains, étant souillé des signes du royalisme. Le Conseil, ayant le maire à sa tête, descend sur la place de la Maison Commune, y faire l'inauguration du nouveau drapeau. Le Conseil remonte ensuite, accompagné de la force armée de ladite section qui défile dans la salle au son de la musique militaire et au milieu de nombreux applaudissements. »

C'était dissiper l'ombre qui pesait encore sur les récentes journées insurrectionnelles. C'était proclamer le civisme de ceux qui avaient porté d'audacieuses paroles à la Convention. De même, le 24 avril, le Conseil de la Com-

mune déploie un grand zèle pour les obsèques de Lazowsky, qui avait été l'homme du Dix-Août :

« Le Conseil arrête que le maire et une députation du Conseil général assisteront au convoi de Lazowsky, capitaine de canonniers de la section du Finistère, et qu'il sera fait invitation au Conseil général du Dix-Août d'y assister avec sa bannière et le tableau des morts et blessés à cette mémorable journée, et que le drapeau *martial* sera brûlé sur la tombe de ce citoyen. »

Ainsi, pour le noter en passant, le drapeau rouge, quoiqu'il eût, par une sorte d'usurpation populaire et d'ironique défi, conduit, le jour du Dix-Août, une partie des assaillants, est resté encore en 1793 un emblème de la loi martiale et de la contre-révolution. Mais avec quel soin la Commune de 1793 évoquait le souvenir et le décor même de la Commune révolutionnaire du Dix-Août! On sentait la fièvre grandir.

Pourtant, dans la question des subsistances, la politique de la Commune de Paris est encore incertaine. Je vois bien que le 18 avril la Commune prend part à la délibération provoquée par le Conseil général du département de Paris au sujet des subsistances, et qui aboutit à la motion sur le maximum des grains.

« Le procureur de la Commune, dit le compte rendu du *Moniteur*, annonce au conseil qu'en conséquence de la convocation faite par le département de Paris de toutes les communes de son arrondissement, le maire, les officiers municipaux et lui, se sont transportés au lieu du rassemblement indiqué dans la salle des Jacobins; que là des commissaires ont été nommés pour la rédaction d'une adresse à la Convention nationale, relativement aux subsistances; que la principale disposition de cette adresse portait l'invitation à la Convention de fixer annuellement le prix des grains, en prenant le quintal pour mesure. »

Comme on voit, ce n'est pas de la Commune même, pourtant si agissante, si abondante en démonstrations, que vient l'initiative. Il semble que le département ait été plus près que la Commune des Enragés, qui avaient pour programme la taxation.

De même que c'est le département qui avait proposé aux autorités constituées de Paris le maximum, c'est le président du département qui formula la pétition devant la Convention :

« Nous venons, au nom des citoyens de tout le département de Paris, vous instruire de nos maux et vous présenter les moyens d'y remédier. Depuis quatre ans, il n'est pas de sacrifices que le peuple n'ait faits à la patrie; pour prix il vous demande du pain. Les mesures que nous vous offrons ont déjà force de loi dans l'opinion publique. Il s'agit de la classe indigente pour laquelle le législateur n'a rien fait quand il n'a pas tout fait. *Qu'on n'objecte pas le droit de propriété. Le droit de propriété ne peut être le droit d'affamer ses concitoyens. Les fruits de la terre, comme l'air, appartiennent à tous les*

hommes. Nous avons consulté les cultivateurs ; tous ont assuré que la France a dans son sein plus de grains qu'il ne lui en faut pour sa consommation. Nous venons demander : 1° la fixation du *maximum* du prix du blé dans toute la République, il pourrait être, pour l'année prochaine, de 25 à 30 livres le setier ; 2° l'anéantissement du commerce des grains ; 3° la suppression de tout intermédiaire entre le cultivateur et le consommateur ; 4° et un recensement général de tout le blé après chaque récolte. »

Etait-ce réalisable ? et, si on n'allait pas jusqu'à une organisation communiste de l'approvisionnement, si on ne chargeait pas la nation elle-même d'acheter le blé aux cultivateurs et de le revendre, était-il possible de supprimer tout intermédiaire ? Je ne le recherche pas en ce moment. Je constate seulement que ce programme, malgré l'apparente et officielle adhésion de toutes les autorités constituées de Paris, était celui du département plutôt que celui de la Commune. Aucun des représentants directs de la Commune, ni le maire, ni le procureur, ne prit la parole devant la Convention pour appuyer l'orateur du département.

Dans la séance de la veille, 17 avril, à la Commune, il semble bien (autant qu'on peut en juger par les comptes rendus du *Moniteur* et de *la Chronique de Paris*), que la question des subsistances y fut traitée avec réserve, et que des conseils de prudence et de modération furent, à ce sujet, donnés au peuple :

« La discussion, dit *le Moniteur*, s'ouvre sur les subsistances. Quelques membres proposent comme moyen de parer aux difficultés actuelles d'exposer sur le carreau de la Halle la plus grande quantité possible de farines tirées des magasins de la municipalité ; mais le substitut du procureur de la Commune pense que cette mesure ne peut que produire de grands maux, en empêchant les boulangers de s'approvisionner au dehors ; que lorsque les magasins seront une fois épuisés, la municipalité et les boulangers seront obligés d'acheter la farine au dehors, et qu'alors cela ne sera peut-être plus possible.

« Garin, l'un des administrateurs des subsistances, est sommé de déclarer s'il est vrai, comme il l'a avancé, que Paris soit approvisionné suffisamment, et qu'enfin il dise pour combien de temps l'on a des subsistances. *Il répond qu'il voit avec douleur que des inquiétudes déplacées dérangent tous les projets de l'administration.* Il affirme à plusieurs reprises que les subsistances ne manqueront pas, et propose à ce sujet une proclamation dont la rédaction est adoptée.

« *Les commissaires des sections présents à la séance sont invités à se retirer dans leurs sections respectives, pour leur faire part de ce qu'ils viennent d'entendre sur les subsistances.* »

Ainsi la Commune s'applique plutôt à rassurer, à calmer. La proclamation suggérée par Garin, et dont *la Chronique de Paris* nous donne le texte, est presque agressive contre ceux qui fomentent l'inquiétude :

« Des hommes perfides veulent jeter le trouble parmi vous, en vous donnant de l'inquiétude sur vos subsistances; ces hommes sont ceux qui visent au bouleversement de la république, au rétablissement de la royauté; gardez-vous de les écouter. Les subsistances de Paris sont assurées, *les boulangers cuisent même plus* qu'il n'est nécessaire pour la nourriture des habitants de notre ville. Si le pain a paru manquer, ne l'attribuez qu'à la crainte qu'ont de prétendus patriotes qui, en se précipitant chez les boulangers, vous ont entraînés avec eux; ne l'attribuez qu'à l'exportation considérable hors de nos murs, que ces mêmes soi-disant bons citoyens ont faite ou ont favorisée, du pain cuit dans Paris. L'administration municipale vient de mettre des bornes à cet enlèvement en ordonnant la visite des voitures sortant de Paris, et la saisie des pains qu'elles contiendraient, mesure juste et naturelle; car si le peuple de Paris fait des sacrifices pour maintenir chez lui le pain à un bas prix, ce même peuple doit retirer le fruit de ses sacrifices. La farine ne manquant pas dans Paris, les boulangers cuisant suffisamment, il n'y a plus de crainte, plus d'inquiétude à avoir; nous n'avons plus de raison pour nous jeter en force chez les boulangers; ce n'est qu'avec le calme et la tranquillité que vous pouvez mettre le sceau aux mesures sages qu'ont prises vos magistrats pour assurer vos subsistances et déjouer les infâmes complots des agitateurs. »

Evidemment, le Conseil général de la Commune qui avait, le 17 au soir, adopté cette proclamation et décidé qu'elle serait imprimée et affichée, notamment aux portes des boulangers, et envoyée aux 48 sections, n'avait pas grand goût pour la démarche à laquelle, le lendemain, l'entraîna le département. Il ne semble pas qu'aucun des membres de la Commune ait songé à se dire : Si l'on exporte du pain de Paris, c'est parce qu'il est plus cher au dehors, et s'il est plus cher, c'est parce que le maximum du prix du pain n'est pas fixé; il faut donc adopter une taxation générale pour empêcher cette exportation de pain qui pouvait épuiser Paris. Non, il n'y a pas trace, dans les comptes rendus qui nous sont parvenus d'un raisonnement de cet ordre. En fait, même après la taxation générale des grains, il y aurait eu encore, entre le prix du pain à Paris et le prix du pain hors de Paris, un écart, puisque Paris faisait des sacrifices pour maintenir le pain même au-dessous du cours normal. Garin, en qui le conseil de la Commune a toute confiance, puisqu'il en adopte toutes les propositions, semble même contraire à tout système de réglementation. Le 29 avril, Garin et Cousin, administrateurs, soumettent au conseil, qui l'approuve, la proclamation suivante :

« Citoyens, c'est avec un vrai plaisir que les administrateurs des subsistances et approvisionnements s'adressent aux sections pour leur faire part de l'état des subsistances de Paris. *La farine de commerce, quoique toujours à des prix élevés, abonde à la halle*, et l'administration espère que les mesures qu'elle a adoptées et qui ont réussi jusqu'à présent, auront toujours le

même succès et amèneront peu à peu la baisse du prix de cette denrée; mais, nous vous le répétons, ces mesures ne peuvent pas et ne doivent pas être publiques, et pourquoi le seraient-elles s'il ne peut résulter de leur publicité aucun bien, s'il en peut résulter du mal et surtout un mal irréparable? A quoi servirait-il d'ouvrir aux yeux des curieux les magasins de la municipalité, les registres du département des subsistances? Serait-ce pour connaître la conduite des administrateurs? Mais ils en rendent tous les jours un compte exact au maire et au bureau municipal. Avec une pareille surveillance, peut-on avoir la moindre inquiétude sur sa gestion? Serait-ce pour connaître seulement l'état des magasins et celui des marchés à livrer? Mais il importe que ces marchés soient tenus secrets, car il se pourrait que la moindre indiscrétion empêchât la livraison des farines attendues. Il importe que la situation des magasins ne soit pas connue de tout le monde; peut-être tous les magasins de la municipalité ne sont pas à Paris, et ne doivent-ils pas y être tous pour mieux assurer le succès de l'approvisionnement; contentons-nous pour le moment de retirer l'avantage qui résulte de ces mesures; un jour viendra où les administrateurs pourront vous faire le détail, non des peines, des soucis qu'elles leur auront occasionnés, mais de ces mesures elles-mêmes. *Elles auraient sans doute été inutiles si, conformément à l'arrêté du corps municipal, du 3 février, on avait laissé à Paris le pain suivre le prix de la farine, comme on a fait dans toute la France.* L'approvisionnement de Paris est assuré, les boulangers sont garnis, les magasins de la municipalité aussi, et ils le seront en dépit des faux patriotes et des intrigants, car ce sont eux, n'en doutez pas, chers concitoyens, qui vous sonnent l'alarme; mais ces moyens aristocratiques sont usés, vous sentirez qu'il est plus nécessaire que jamais que tous les citoyens se rallient autour d'un maire qui a leur confiance et des officiers municipaux qui la partagent et méritent de la partager par leur dévouement sincère à la chose publique, dont les subsistances sont la base. »

Il est très vrai que le corps municipal, comme en témoigne, à la date du 1er février 1793, le registre de ses délibérations, avait recommandé au peuple de laisser le prix du pain s'élever en proportion du prix variable des farines et avait plaidé pour le principe de la liberté du commerce :

« Plusieurs sections se plaignent du renchérissement du pain, annoncent des rassemblements qui menacent les boulangers et demandent que le corps municipal prenne des mesures propres à ramener le calme. Une discussion s'élève sur la question de savoir s'il convient de porter le pain de quatre livres au prix de treize sols ou de le maintenir au prix actuel.

« Après de vifs débats, le corps municipal arrête : 1° de renvoyer cette question aux sections elles-mêmes ; 2° de leur adresser l'*Avis au peuple*, rédigé par le citoyen Garin, afin de les mettre en état de délibérer, avec une connaissance exacte, des motifs qui plaident pour et contre l'augmentation. »

Ainsi Garin se rappelait d'autant mieux la décision du corps municipal

au commencement de février que c'est lui qui l'avait inspirée et formulée. Et l'*Avis au peuple*, rédigé par lui, et destiné à présenter aux sections les raisons pour et contre, était en réalité un plaidoyer à fond pour la liberté du commerce, pour la libre variation des prix suivant l'état du marché :

« Les magistrats du peuple lui doivent toujours la vérité, car un peuple courageux qui a conquis la liberté est toujours prêt à l'entendre.

« Jusqu'à présent, citoyens, le pain a été, dans cette grande ville, à un prix plus bas que dans aucune ville de la république ; il y a longtemps que les habitants des départements, même les plus fertiles en grains, mangent le pain à 4 sous et à 5 sous la livre ; il en est où on le paye 7 sous. Le prix de 12 sous les 4 livres, dont vous jouissez, n'a pas pu avoir lieu sans des sacrifices énormes de la part de la municipalité, sacrifices qu'il est impossible de continuer sans ruiner complètement la Commune de Paris, *et qui mettent un obstacle invincible à notre approvisionnement* ; car le boulanger ne vendant son pain que 12 sous les quatre livres, ne peut payer la farine plus de 60 livres le sac de 325 pesant, et il lui est impossible de s'en procurer à ce prix, puisque nos frères des départements les plus éloignés viennent l'acheter 66 livres, 67 livres dans la Beauce, la Brie, le Soissonnais et le Vexin. Il n'est qu'un moyen pour amener l'abondance dans Paris, c'est de payer la farine ce qu'elle vaut, ce que vos frères des départements la payent ! Nous avons lieu de croire qu'une légère augmentation sur le prix du pain, mettant le boulanger à même de payer les farines un prix plus élevé, lui fera avoir la préférence dans les marchés, et rétablira auprès du marchand et du laboureur la confiance qu'il avait perdue par le bas prix du pain, comparé au prix des farines.

« Nous espérons, citoyens, que vous entrerez dans les vues de vos magistrats et que nul d'entre les habitants de cette grande ville ne se refusera à supporter cette augmentation, qui ne peut être moindre d'un sol sur le pain de quatre livres.

« *Ressouvenez-vous que le prix raisonnable amène l'abondance, et que l'abondance ramène le bon marché.*

« La municipalité, toujours jalouse de donner à ses commettants tous les renseignements possibles, fera afficher dans Paris, deux fois la semaine, le prix des farines à la halle, et sur les ports, et, le taux auquel le boulanger ne peut pas, sans perte, livrer son pain au consommateur, d'après le prix de la farine.

Du 2 février 1793, l'an second de la République française.

« Prix du pain de quatre livres, à raison des prix des farines, sans y comprendre les frais de manutention du boulanger.

« La farine à 50 livres le sac ramène le prix du pain à 10 sous.

—	60	—	—	—	12	—
—	65	—	—	—	13	—
—	70	—	—	—	14	—
—	75	—	—	—	15	—
—	80	—	—	—	16	—

Observation.

« La farine se vend dans le moment 65 livres. Les blés sont récoltés dans une saison pluvieuse, et par ce fait, ils n'offrent aucune espérance en spéculation pour le boulanger et le meunier, les farines prenant moins d'eau, rendant moins de livres de pain, nous privent d'une abondance que donnent les blés récoltés dans une saison sèche, et, augmentés par l'art du boulanger, nous ôtent, par sac de 325 livres pesant, vingt-cinq livres de pain, qu'on a en plus dans les années ordinaires.

« Les municipalités qui nous avoisinent ont mis le pain à 13 sols. Celle de Paris le laissant à 12 sols, vous vous trouverez privés du pain que le boulanger fabrique pour vous par la facilité qu'auraient les citoyens des campagnes de le venir prendre à meilleur prix que chez eux, ce qui rendrait illusoires les soins de vos magistrats qui veillent à ce qu'il ne vous manque pas. »

C'est le pur langage de l'économie libérale, et il est tout à fait curieux de voir que la Commune de Paris, dans son adresse du 29 avril, se réfère à ces déclarations du commencement de février. C'est en contradiction absolue avec tout le système de réglementation qui commençait à s'imposer et que la Commune elle-même avait paru recommander à la Convention dans la séance du 18 avril. Ce qui est plus curieux encore, c'est que le Conseil général de la Commune, en regrettant avec Garin que l'arrêté du corps municipal du 3 février n'ait pas été observé, se désavoue lui-même. Car c'est le Conseil général de la Commune qui avait passé outre aux décisions du corps municipal et qui avait, comme je l'ai déjà noté, maintenu le prix du pain de 4 livres à 12 sous, dans sa séance du 4 février. Le corps municipal avait protesté en vain. Dans le compte rendu que *la Chronique de Paris* donne de la séance de la Commune du 5 février, je lis ceci :

« Le corps municipal renvoie au Conseil général la pétition que les boulangers lui avaient adressée ce matin. Ils représentent que l'arrêté, pris hier par le Conseil général, les met dans un embarras qui peut faire beaucoup de mal à leurs concitoyens. « En attendant, disent-ils, que vous examiniez s'il « n'y a pas lieu à indemnité, ne devons-nous pas craindre que le pain man- « que?... »

« Le Conseil général arrête que l'arrêté qui fixe à 12 sous le pain de quatre livres sera exécuté, et réitère aux boulangers la certitude d'une indemnité. »

Évidemment, le corps municipal en transmettant la pétition des boulangers l'approuvait. Aussi, quand le Conseil général de la Commune, le 29 avril,

Citoyens

J.M. Revellière lépeaux

Vous êtes instruits des attentats ~~des attentats~~ de l'infame dumourier j'étois a arras lorsque j'ai reçu le décret par lequel vous m'avez adjoint aux quatre Commissaires Camus, quinette, lamarque et bancal je partis sur le champ pour me réunir à eux, mais en arrivant à douai j'ai appris avec la plus vive douleur leur arrestation dans cet état de crise, mon collègue lesage senaut et moi, avons pensé qu'il n'y avoit qu'une mesure extraordinaire qui put sauver cette frontière. certains des lumières et du patriotisme des administrations du nord et du pas de calais, nous avons cru devoir les investir sous notre surveillance de la plus grande autorité et en conséquence nous avons pris un arrêté hors de la loi dont je joins ici copie il est instant, citoyens, que vous veuillez bien envoyer ici des commissaires pris dans votre sein à la place de ceux que l'atroce dumourier nous a enlevés, j'ose espérer qu'ils nous seront rendus et que la représentation nationale violée dans leurs personnes sera vengée.

J.M. Revellière

Je vous envoie aussi copie d'un procès-verbal qui contient les détails de ce malheureux événement ce procès-verbal vient de nous arriver de lille au moment où l'on faisoit courir le bruit que dumourier s'en étoit emparé, heureusement on est maintenant averti et en garde contre la trahison. l'indignation a réveillé l'énergie des citoyens et ils mourront tous, sauvez nous plutot que de laisser envahir le territoire de la république

Le Commissaire de la Convention nationale

J.M. Revellière lépeaux

L. Carnot

— le conseil général du département du nord fait imprimer le procès-verbal ci-joint au nombre de six mille exemplaires afin d'en faire passer sur le champ dans toutes les parties de la république

J.M. Revellière lépeaux

Lettre autographe de Carnot.
(D'après un document des Archives nationales.)

regrette que le prix du pain n'ait pas suivi celui des farines comme le voulait le corps municipal, il se blâme lui-même, et il subit complètement l'in-

fluence des idées économiques de Garin. Si donc, le 18 avril, le Conseil général de la Commune s'était associé à la démarche du département, c'était sans conviction bien ardente, et sans doute sous la poussée de quelques sections.

Dans la séance du 17 avril, quand des délégués des sections viennent proposer une fête civique au champ de la Fédération, les tribunes crient : « *A bas la fête! il nous faut du pain.* » Le Conseil général n'osa pas aller contre ces sommations et il se donna l'air de faire quelque chose. Mais sa politique économique était autre. Au fond, avec les larges subventions qu'il avait reçues de la Convention et qui lui permettaient de maintenir le pain à 3 sous la livre, Paris n'avait aucun intérêt à la taxation des grains. Il pouvait même craindre que cette taxation fournît un prétexte décisif de ne plus continuer les subventions nationales à la Commune de Paris. Et suffirait-il de taxer le grain pour maintenir le pain à 3 sous la livre? C'était fort douteux; le Girondin Ducos, dans la séance du 18 à la Convention, apprenait aux pétitionnaires que le pain se vendait à Bordeaux sept sous la livre, au prix du commerce. Le *maximum* du prix des grains permettrait-il de réduire de moitié le prix du pain? Ce n'était pas probable. Aussi, ce sont plutôt les communes voisines de Paris que la Commune de Paris même, qui décidèrent sans doute le département à demander la taxation des grains.

Ce n'est pas là le point vif de l'agitation de la Commune parisienne. Et lorsque les femmes de Versailles, au commencement de mars, viennent à Paris pour peser sur la Convention et obtenir d'elle le vote du *maximum*, la Commune de Paris, tout en leur ménageant un fraternel accueil, semble surtout préoccupée de les surveiller, de les mettre en garde contre toute démarche téméraire.

(Séance du 1er mai). « Le citoyen maire annonce que les citoyens de Versailles se disposent à passer la nuit dans la salle de la Convention en attendant que ses membres se réunissent. Le Conseil invite le citoyen maire à aller leur représenter que la salle de la Convention est une propriété nationale qui doit être respectée, et nomme des commissaires pour l'accompagner. »

Chaumette était plus préoccupé d'organiser ce qu'on pourrait appeler dans notre langage présent « l'assistance et l'assurance sociales » que de réglementer le cours des denrées, et c'est dans ce sens qu'il orientait la Commune. Elle décide à sa demande, le 4 mai, « qu'il sera fait une pétition à la Convention pour lui demander la prompte organisation de l'instruction publique, des établissements pour les pauvres valides et infirmes, enfin qu'elle charge les comités d'agriculture et de commerce de leur faire à une époque fixe un rapport sur les moyens les plus prompts et les plus sûrs, *non pas de soulager les misérables, mais d'extirper la misère en procurant à la jeunesse une ressource pour la vieillesse, et à ceux qui n'ont que des bras, du cou-*

rage et de la santé, le moyen de les employer de manière à pouvoir devenir un jour propriétaires. »

C'était plus vaste, mais à échéance plus lointaine que la taxation des blés. Jacques Roux devait sourire de ces incohérences de la Commune de Paris, qui tantôt était entraînée par le mouvement du peuple à souscrire à la politique sociale des Enragés, et tantôt, répudiant ou oubliant le maximum, s'échappait en vagues espérances d'universel bien-être. C'est une grande surprise de voir tout à coup, dans une séance du 19 avril, Jacques Roux reparaître au Conseil général de la Commune. Voici comment débute, pour cette séance, le compte rendu du *Moniteur* :

« L'appel pour le service du Temple (la surveillance de Marie-Antoinette) ayant été fait comme de coutume, Jacques Roux a été indiqué pour y être de service; il a déclaré être malade, et que si on le forçait d'aller au Temple, il ne paraîtrait plus au Conseil.

« Cette assertion donne lieu à diverses propositions tendant à blâmer fortement Jacques Roux et même à le dénoncer à sa section. Après une assez longue discussion, le Conseil arrête que la réponse de Jacques Roux sera envoyée à sa section, celle des Gravilliers, et passe à l'ordre du jour sur toute explication ultérieure. »

D'où surgit-il et comment est-il là? Nous avons vu, dans le compte rendu de la séance du 2 mars, que donne le *Moniteur*, que Jacques Roux était parmi les délégués au Conseil général de la Commune que la majorité des sections avait exclus. Ce compte rendu (non officiel, il est vrai) le mentionne expressément. Il n'y a pas d'erreur possible. D'abord les événements du 25 février avaient appelé l'attention sur Jacques Roux, et si le *Moniteur* avait commis à son sujet une erreur aussi grave, elle aurait été rectifiée. D'ailleurs, comme je l'ai noté, le *Moniteur* indique, à propos de la séance du 10 mars, que les Gravilliers n'ont pas envoyé encore le procès-verbal de la nouvelle élection à laquelle ils ont été invités.

La Chronique de Paris, qui avait mentionné au commencement de mars le rejet d'un certain nombre de commissaires par la majorité des sections, donne, pour la séance du 10 mars, des indications à peu près identiques à celles du *Moniteur*.

« Les sections du Mont-Blanc et du Panthéon-Français ont refusé de nommer d'autres membres, malgré le rejet fait par la majorité des sections. Les sections des Champs-Elysées, Gardes-Françaises, Popincourt, Quinze-Vingts, Fédérés et Observatoire ont procédé à un renouvellement dont le résultat a présenté les mêmes sujets rejetés par la majorité des sections. *Les sections des Gravilliers et du Temple n'ont pas envoyé leurs procès-verbaux.* »

Ainsi il n'y a pas de doute possible, les délégués de la section des Gravilliers, parmi lesquels Jacques Roux, ont bien été rejetés par la majorité

des sections. Mais j'avais conclu hâtivement du compte rendu de la séance de la Commune du 10 avril que la section des Gravilliers, après avoir d'abord négligé d'envoyer ses procès-verbaux, après avoir marqué par une assez longue abstention son mécontentement ou son dédain, s'était enfin décidée, entre le 10 mars et le 10 avril, à remplacer ses délégués au Conseil de la Commune. Voici le compte rendu de la séance du 10 avril dans le *Moniteur* :

« L'adresse présentée à la Convention pour en obtenir un décret qui fixe le terme fatal des élections ayant été renvoyée au Comité de législation, le Conseil a arrêté que la Convention serait invitée à fixer l'époque précise du remplacement des citoyens qui ont été rejetés par la majorité des sections, et que faute de se conformer à ce décret, les sections seront convoquées pour procéder à ce remplacement dans les sections des Gardes-Françaises, de Popincourt, du Panthéon-Français et de l'Observatoire, *qui seules n'ont pas voulu remplacer les citoyens nommés par elles et rejetés par la majorité.* »

Il semble bien résulter de ce texte que la section des Gravilliers s'était mise en règle. *La Chronique de Paris* nous donne le texte même de l'arrêté pris le 10 avril par le Conseil général de la Commune :

« Le Conseil général considérant que les difficultés interminables qui se sont élevées pour l'élection des notables dans quelques sections portent le plus grand préjudice à la chose publique, qu'aucune loi ne prononce de dispositions pénales contre les sections qui refusent de remplacer les membres qui ont été rejetés par la majorité des sections; que la réorganisation municipale doit être immédiate, et qu'aucune autorité intermédiaire ne peut suppléer le peuple dans les nominations qui lui sont réservées par la loi, arrête que la Convention sera priée de fixer l'époque précise du remplacement des citoyens qui ont été rejetés par les sections, et que faute de se conformer à ce décret, les sections seront convoquées pour procéder audit remplacement dans les sections des Gardes-Françaises, de Popincourt, du Panthéon-Français et de l'Observatoire, *qui seules n'ont pas voulu remplacer les citoyens nommés par elles, et rejetés par la majorité;* arrête en outre qu'une députation se transportera à l'instant même au Comité de législation, pour lui faire part du présent arrêté. »

Encore une fois, si la section des Gravilliers ne s'est pas conformée à la loi, si elle n'a pas remplacé Jacques Roux et les autres, rejetés par le scrutin épuratoire des sections, comment se fait-il qu'elle ne soit pas mentionnée avec les quatre sections qui doivent être convoquées à cet effet? Comment se fait-il que le Conseil général précise que ces quatre sont *les seules* qui ne se sont pas conformées à la loi? Et si Jacques Roux a été remplacé avant le 10 avril, comment prend-il part, le 19 avril, comme délégué des Gravilliers, à la délibération du Conseil général de la Commune? J'avoue qu'avec les éléments dont nous disposons, je ne parviens pas à résoudre la difficulté. Peut-

être Jacques Roux et les Gravilliers, qui, comme nous l'avons vu, n'avaient pas envoyé le 19 mars leurs procès-verbaux, ont-ils adopté comme tactique de gagner du temps, de ne pas heurter de front la Commune. Ainsi s'expliquerait que la section des Gravilliers ne fût pas comprise dans la liste des sections qui avaient délibérément résisté à la loi.

Devant la force d'inertie que lui opposaient certaines sections, et en l'absence de toute sanction légale, que pouvait la Commune? Elle avait le respect de la souveraineté populaire, et sans doute les délégués provisoires des sections continuaient à siéger au Conseil général de la Commune tant que le litige n'était pas définitivement réglé. Il ne l'était pas encore à la fin de mai. Je lis en effet dans le *Moniteur*, pour la séance de la Commune du 23 mai :

« Le Conseil arrête que pour parer aux inconvénients qui résultent de ce que la municipalité définitive n'est pas encore organisée, la liste imprimée des membres définitivement adoptés, les noms des trois qui n'ont pas encore passé au scrutin épuratoire, seront envoyés aux sections avec une circulaire pour leur déclarer que si, dans trois jours, elles n'ont pas encore envoyé leur vœu pour le rejet ou l'admission des membres qui doivent compléter la municipalité définitive, il procédera à son organisation avec le département et d'après l'avis de la majorité des sections, sans égard pour celles qui auraient gardé le silence. »

D'ailleurs, en cette période, l'effervescence était telle, il y avait dans toutes les sections des luttes si vives entre la bourgeoisie modérée et la démocratie révolutionnaire, que la Commune ne pouvait guère espérer qu'il serait procédé à un vote régulier sur les délégués au Conseil général. La question était donc comme suspendue, et Jacques Roux profitait sans doute de cet état incertain pour exercer au Conseil général un mandat provisoire. Aussi bien il est visible que ses rapports avec le Conseil général sont difficiles. Pourquoi Jacques Roux refuse-t-il d'aller, à son tour, remplir au Temple la fonction de surveillance que la Commune avait assumée? Était-il, comme il le dit, réellement malade? Craignait-il que les nombreux ennemis qu'il avait à la Commune cherchassent à le compromettre à un moment où la dénonciation du gardien Tison contre deux commissaires de la Commune, coupables de complaisance envers Marie-Antoinette, mettait la Commune en émoi? Ou bien boudait-il à un Conseil général qui l'avait souvent désavoué et maltraité? On dirait qu'il veut s'engager le moins possible avec la Commune, et qu'il assiste à ses séances en surveillant morose ou ironique plutôt qu'en collaborateur. Il la menace aigrement de ne plus paraître à ses séances si elle veut lui imposer la discipline commune, et le Conseil général, tout en déférant à la section des Gravilliers le refus de Jacques Roux, décide que l'incident est clos. Il était évidemment fatigué de ses conflits incessants avec le

prêtre tenace et audacieux, et il ne voulait pas se brouiller, en ces jours de crise, avec la puissante et révolutionnaire section des Gravilliers.

Jacques Roux voyait le Conseil de la Commune ballotté, dans l'ordre économique, du laissez-faire laissez-passer de Garin à l'interventionnisme de Lhuillier et du département. Il constatait, à travers toutes ces incohérences et ces contradictions, les progrès de sa politique, et il attendait son heure, avec un mélange de rancune et de dédain.

Mais si, dans la question des subsistances, la Commune était incertaine, elle secondait et elle organisait avec beaucoup de vigueur le mouvement politique révolutionnaire qui, depuis la trahison de Dumouriez, se développait contre la Gironde. Elle vit avec colère le parti que très habilement les Girondins avaient tiré de la pétition des sections, le 15 avril : Puisque les sections de Paris demandent que les députés soient jugés par le peuple, qu'il en soit ainsi, mais pour tous les députés et pour tout le peuple, et l'appel au peuple semblait suggéré à la Gironde par les révolutionnaires de Paris. Il fallait sortir en toute hâte du piège que l'on s'était tendu à soi-même.

« Le Conseil général (séance du 15 avril, dans le *Moniteur*), informé que la pétition de la majorité des sections, présentée aujourd'hui à la Convention nationale, a été mal interprétée et a donné lieu à de violents débats, *considérant que le vœu des sections n'a point été de demander la convocation des assemblées primaires, mais bien la punition des lâches mandataires qui ont trahi la cause du peuple*, a arrêté qu'une députation se présenterait demain à la Convention à l'effet de rétablir le sens de cette pétition et de désavouer toute interprétation contraire à son véritable esprit. »

C'était proclamer très haut que la solution de la crise était réservée à l'initiative et à l'action révolutionnaire de Paris. Cette action, la Commune la seconde de tout son pouvoir, d'abord en intervenant dans les sections au profit des démocrates les plus ardents. Presque à chaque séance, les sections où les « patriotes » sont mis en minorité par les bourgeois, par les « culottés », envoient des délégués à la Commune. Et la Commune envoie immédiatement des commissaires pour surveiller les menées des « contre-révolutionnaires » ; elle les effraie : s'ils ont réussi à s'emparer des registres, à mettre sous scellés les papiers d'un comité de surveillance, la Commune fait lever les scellés. Ainsi le 2 mai (mais ceci n'est qu'un exemple entre bien d'autres « la section de l'Unité demande que le Conseil nomme un ou plusieurs membres pour assister à ses délibérations et faire cesser les scènes scandaleuses qui ont été occasionnées dans son sein par les ennemis du recrutement, les clercs de notaires et les banquiers. Le Conseil nomme des commissaires à cet effet, arrête qu'il déclarera mauvais citoyens ceux qui s'opposeront au recrutement, et que la loi qui porte la peine de mort contre les ennemis du bien public et de la liberté sera envoyée demain aux 48 sections. »

On voit les prises terribles qu'avait la Commune et comment elle pouvait intervenir dans les sections. Comme les ennemis de la Gironde étaient en effet ceux qui poussaient le plus activement le recrutement pour la Vendée, comme ils voulaient appliquer avec vigueur l'impôt progressif pour créer des ressources en vue de la guerre, et comme, au contraire, les bourgeois modérés hésitaient, se refusaient à demi, il était facile à la Commune d'intervenir au nom de la patrie et de la liberté, et d'épouvanter ses adversaires.

Le 7 mai, les députés de la section de l'Unité reviennent à la Commune.

« Ils annoncent au Conseil général qu'ils ont fait brûler une diatribe dirigée contre le procureur de la Commune et déclarent que ce citoyen et le commandant général n'ont jamais perdu la confiance des bons citoyens de cette section.

« *Le Conseil nomme des commissaires pour faire lever les scellés apposés sur le comité de surveillance de cette section, en rétablir les membres dans leurs fonctions et faire arrêter les contre-révolutionnaires.*

« Un membre fait part au Conseil de ses réflexions sur l'établissement des comités révolutionnaires, qu'il regarde comme prématurés et ayant des pouvoirs trop étendus. Il désirerait qu'il fût fait une pétition à la Convention nationale pour qu'elle sanctionnât la création desdits comités.

« Un autre membre s'oppose à cette mesure. Il pense que la suprême loi, *le salut du peuple*, exige le maintien de ces comités qui sont les foyers du patriotisme, composés en général des citoyens les plus purs et qui se sont distingués davantage dans le cours de la Révolution. Il demande qu'il soit pris les mesures les plus rigoureuses contre ceux qui voudraient porter atteinte aux comités révolutionnaires, et même que l'on mette en état d'arrestation tous ceux qui ont osé ou qui oseraient apposer les scellés sur lesdits comités. Le Conseil adopte les propositions faites par les autres membres, et arrête qu'il sera nommé des commissaires pour la rédaction de l'arrêté. Ces commissaires sont Lubin, Millier et Louvet... (*Moniteur.*) »

Le 5 mai, la lutte était engagée dans la section de Bon-Conseil. « On y envoie deux commissaires pour rétablir l'union; on nomme de plus des commissaires à l'effet de se transporter aux Jacobins, à la Société fraternelle et aux Cordeliers, pour inviter les membres à se rendre dans leur section, *et qu'il sera délivré des cartes de citoyen sans qu'il soit besoin de montrer une quittance d'imposition.* »

Le 6 mai, Chaumette requiert « que tant que le patriotisme ne dominera pas dans les assemblées de sections, le Conseil général ne tiendra pas de séance le dimanche soir et jours d'élection dans lesdites sections; que tous les autres corps administratifs seront invités d'agir de même afin d'augmenter dans les assemblées de section le nombre des véritables amis de la république. (*Chronique de Paris.*) »

La Commune concourait ainsi à assurer dans les sections la prédominance

des éléments révolutionnaires, et l'observateur de police concluait qu'il n'était que temps de lui enlever « cette importante partie de la juridiction municipale ». En arrêtant que tous les habitants de Paris seraient tenus d'inscrire leur nom sur la porte de leur maison, elle rendait plus facile le contrôle des comités de surveillance. Et elle s'ingénie à trouver des mesures pour que dans Paris les révolutionnaires seuls soient armés.

« Le Conseil, sur le rapport de la commission des armes (séance du 20 mai), arrête : 1° que tous les fusils égarés à l'Arsenal et aux comités de surveillance des sections, trouvés chez les armuriers lors de la visite faite chez eux, en vertu d'une lettre du maire, seront remis à chaque section pour être distribués, savoir : les fusils de calibre aux citoyens qui partent pour la Vendée, et les fusils de chasse à ceux qui donneront leurs fusils de calibre aux volontaires enrôlés pour la Vendée; lesquels fusils seront estimés et payés aux armuriers, après qu'ils auront justifié, par l'exhibition de leur requête, qu'ils en sont véritablement propriétaires; 2° *qu'à l'avenir aucun citoyen ne pourra acheter de fusils sans au préalable s'être muni d'un certificat du comité révolutionnaire de sa section, sous les peines portées par la loi.* »

L'observateur Dutard signale à Garat, dans son rapport du 14 mai, qu'avec ce système la Commune aura bientôt désarmé tous ses adversaires :

« Les comités de surveillance vont désarmer une à une toutes les personnes qui leur paraîtront suspectes, c'est-à-dire la moitié de Paris. Là, vous perdez l'équilibre. Ils emprisonneront le premier individu qui, avant de parler, ne criera pas : *Vive Marat!* A mesure qu'il arrivera des hommes dans Paris, ils seront bien visités, bien examinés, et, s'ils ont des armes, il faudra qu'ils les donnent à la faction. »

Enfin, comme les employés et commis de beaucoup de ministères, longtemps gouvernés par les Girondins, et ceux des grandes administrations, la poste, par exemple, inclinaient au modérantisme, la Commune fait procéder à une vigoureuse épuration des fonctionnaires. Le 29 avril, « le substitut du procureur de la Commune se plaint de ce que les préposés dans les divers bureaux des ministres sont en partie très peu patriotes, qu'un arrêté déjà pris à ce sujet par le Conseil est resté sans exécution. Il propose qu'il soit nommé une députation pour rappeler aux ministres l'arrêté déjà pris et leur enjoindre, au nom du Conseil général, d'expulser de leurs bureaux tous les employés qui ne pourront exhiber les preuves de leur patriotisme. »

Et naturellement, ce sont les comités révolutionnaires qui auront seuls qualité pour délivrer aux fonctionnaires les certificats de civisme.

« Lorsqu'un fonctionnaire public demandera un certificat de civisme, sa demande sera envoyée au comité révolutionnaire de sa section et aux sociétés populaires, et, pour ne pas ralentir la marche des administrations, la commission fera toujours passer les premiers à la censure du Conseil les certificats des agents payés des deniers de la République. »

En outre « sur la réquisitoire du procureur de la Commune, le Conseil a



Cathelineau.
(Tableau de Girodet).
(D'après une estampe de la Bibliothèque nationale.)

arrêté que tous les employés de la municipalité seront tenus de représenter, dans le délai de deux jours, leurs certificats de civisme. »

Ainsi s'étendait jusque sur les administrations nationales le contrôle révolutionnaire de la Commune. Le 2 mai, la Commune insiste, tant il lui paraît important d'avoir sous son regard et dans sa main tous les agents de la République :

« Les commissaires nommés pour se transporter chez les ministres et vérifier les certificats de civisme des employés dans leurs bureaux, rendent compte de leurs premières démarches. Le Conseil, ajoutant à son premier arrêté, ordonne que la liste des employés dans les bureaux sera envoyée aux 48 sections. »

Comment auraient-ils pu dès lors se mêler au mouvement de la bourgeoisie girondine ou feuillantine? Ils se sentaient étroitement surveillés. Le 4 mai, le ministre de l'intérieur, Garat, « se présente et donne ses observations sur l'opinion que le Conseil aurait pu se former d'après la lettre qu'il lui a écrite hier. *Il assure qu'il met la plus scrupuleuse attention à se faire représenter les certificats de civisme des employés dans ses bureaux, et que, s'il s'en trouvait quelqu'un d'entre eux qui n'en eût pas, il ne resterait pas vingt-quatre heures en place.* »

Le Conseil applaudit aux explications données par le ministre de l'intérieur. Cette démarche de Garat ne pouvait, en effet, qu'ajouter à la puissance et au prestige de la Commune, qui recevait, en quelque sorte, mandat officiel de veiller à la pureté civique de toutes les administrations.

Mais à côté de cette « autorité constituée » de la Commune, à côté de cette force révolutionnaire organisée surgissaient, en l'effervescence de ces jours d'orages, d'autres combinaisons, d'autres groupements de révolution.

Les sections, les comités révolutionnaires se rapprochaient, se fédéraient, tantôt pour des objets momentanés, tantôt pour une action durable. Parfois, ce n'étaient que des fédérations partielles, comme quand des sections voisines se prêtaient un mutuel appui pour l'écrasement des « contre-révolutionnaires », des modérés. Mais toutes les forces révolutionnaires de Paris tendaient le plus souvent, sous des formes variées et changeantes, à former une fédération totale. La Commune était un centre, un groupement légal : mais précisément la Commune pouvait être gênée par les liens de la légalité. Elle avait été incertaine et timide en février, en mars : il fallait constituer des organismes révolutionnaires plus libres et plus souples, et les tentatives abondaient. Ce fut d'abord, quand la trahison de Dumouriez se précisa, l'initiative de la section des Droits de l'Homme, de celle-là même qui s'était audacieusement engagée en mars, et qui, désavouée par Marat, compromise par un malencontreux étendard fleurdelisé, aspirait à prendre sa revanche, à déployer le zèle de révolution un moment refoulé.

La Chronique de Paris, sous la rubrique : *Commune de Paris*, 1er avril, note cette première formation :

« Sur l'arrêté du 27 mars de la section des Droits de l'Homme, relatif

aux moyens de sauver la patrie, l'assemblée des commissaires des sections réunis en majorité dans une des salles de l'Évêché, après avoir procédé à la vérification des pouvoirs, a arrêté qu'elle se constituait *en assemblée centrale de salut public et de correspondance avec tous les départements de la République pour la sauvegarde du peuple;* qu'une députation de quatre de ses membres seront envoyés à l'assemblée électorale, pour inviter les assemblées de canton du département de Paris à nommer chacune 4 commissaires pour se réunir à ceux des 48 sections ; que les cantons faisant partie du département de Paris, seront convoqués pour nommer des commissaires qui feront partie de l'assemblée, et que copie de l'arrêté de la section des Droits de l'Homme et de celui de l'assemblée leur sera envoyée. »

C'était un plan d'organisation très vaste ; tous les rouages composant le mécanisme du pouvoir légal étaient comme transposés en un mécanisme révolutionnaire. Les 48 sections de Paris, avec leurs commissaires, représentaient le suffrage universel parisien, la force vive et spontanée du peuple, la source multiple et une d'où émanaient tous les pouvoirs. L'assemblée électorale, c'était l'ensemble des électeurs du second degré, qui avaient nommé les députés à la Convention et qui se continuaient en une sorte d'assemblée permanente. Enfin, les assemblées cantonales avaient procédé à l'élection des membres du directoire du département. Ainsi toutes les autorités de la Révolution, la Convention, le département et la Commune même, étaient comme enveloppées et subordonnées par une organisation révolutionnaire qui remontait à la source naturelle de tout pouvoir, le peuple, et qui s'appropriait même ces délégations immédiates du pouvoir populaire d'où étaient sorties les autorités constituées. C'est dans la salle de l'Évêché, toute voisine de l'Hôtel-de-Ville et où siègeait l'assemblée électorale, devenue, en se continuant, le club électoral, que la nouvelle organisation prenait séance ; elle se distinguait ainsi de la Commune légale, mais s'installait à côté d'elle pour la dominer, l'entraîner, et, s'il devenait utile, la dépasser.

La Commune ne put, en effet, refuser une sorte d'investiture :

Durant la séance du 1er avril, « une députation de la majorité des sections, réunis à l'évêché (bureau n° 6) pour délibérer sur les moyens de salut public, donne avis au Conseil de sa réunion, et *demande qu'il soit pourvu à ses frais de bureau. Chaumette fait observer que les commissaires de la majorité des sections ne se réunissent à l'Évêché que faute d'un local suffisant dans la Maison commune, et qu'en conséquence le Conseil doit sanctionner cette réunion. Le Conseil arrête qu'il pourvoira aux frais de bureau de cette assemblée.* »

Ainsi la Commune adoptait ce terrible et remuant voisin. Mortimer Terneaux imagine (car ce qu'il dit pour les derniers jours de mai s'applique évidemment dans sa pensée à toute cette période) que c'est par une sorte de machiavélisme révolutionnaire que fut instituée cette dualité de pouvoir : le

pouvoir apparemment légal de la Commune qui servirait d'autant mieux l'insurrection préparée qu'il garderait, en effet, jusqu'au bout les formes légales, et un pouvoir ouvertement insurrectionnel, prêt à tous les coups de main et aux irrégularités les plus hardies. C'est ce qu'il appelle « deux machines de guerre qui, faites pour agir séparément, mais pouvant s'unir au besoin, doivent triompher de tous les obstacles, vaincre toutes les résistances. La mise en mouvement de ces deux machines est confiée à des agitateurs différents. Les uns doivent être censés recevoir leurs pouvoirs directement des sections parisiennes, les autres, des autorités constituées du département. Les premiers doivent montrer dès l'abord une attitude essentiellement révolutionnaire, les seconds une attitude soi-disant modératrice. »

Il se peut, en effet, que cette dualité réponde au profond et habile instinct qui guide les révolutions. Elle était d'ailleurs conforme à la tactique révolutionnaire du Dix-Août. Et sans aucun doute, ceux qui se réunissaient ainsi à l'Évêché se disaient qu'il faudrait peut-être un jour faire doucement violence à Pache comme au 10 août on fit doucement violence à Pétion. Mais je crois que, du côté de la Commune, le calcul fut différent. Pache, avec sa manière simple, avec sa tenacité discrète, s'il n'était pas plus brave que Pétion, avait moins que lui la peur des responsabilités. Il ne lui convenait pas de fermer les yeux sur un mouvement qui pouvait s'achever en révolution. Il tenait à lier à la Commune les organisations révolutionnaires qui commençaient à surgir, afin de les contrôler, de les contenir, de prévenir les démarches inconsidérées, mais afin de prendre aussi, aux heures critiques, sa part des responsabilités décisives. Il avait conscience de la grandeur du rôle que pouvait jouer la Commune, et il entendait qu'elle ne fût ni débordée par des téméraires, ni écartée par eux du premier plan de l'action et du péril. Il savait qu'en période révolutionnaire il fallait être présent à tous les événements pour n'être pas entraîné à l'aveugle ou compromis.

Plus tard, quand dans un mémoire justificatif, à la fois modeste et fier, il résumera son œuvre au ministère de la guerre et à la mairie de Paris, il écrira :

« Si mon administration est singulièrement remarquable parce que, dans le choc le plus terrible des factions les plus puissantes, les plus astucieuses, les plus aigries, presqu'au moment de la naissance de la République, et cependant de sa probable destruction, les rives de la Seine n'ont point été ensanglantées, et si je marche avec une écharpe sans tache, entre les terribles massacres du Champ-de-Mars, *les funèbres événements du 2 septembre* et les malheureuses répressions des égarements du 10 thermidor et du 11 vendémiaire *qu'un maire bien intentionné eût prévenues;* enfin, si me servant ouvertement de tous les partis lorsqu'ils présentaient des vues et des tendances utiles à la marche de la Révolution et à l'établissement de la République, et les contrariant tous aussi nettement lorsqu'ils se livraient aux projets de leurs

intérêts particuliers, la victoire a plané sur les armées françaises durant tout mon ministère, *et l'esprit démocratique sur la grande Commune* et, par influence, sur la France entière, durant toute ma mairie ; ce n'est point l'effet d'aucun don, d'aucun moyen extraordinaire, c'est uniquement par celui de mes attributions politiques, d'une détermination ferme de remplir, dans toute leur étendue, les devoirs qu'elles m'imposaient, et le secours ou de mes collègues ou des citoyens que j'avais engagés à se réunir autour de moi et qui ont bien voulu me seconder dans mes pénibles fonctions. »

L'homme qui avait une si haute idée de « la grande Commune » dont il était le chef n'aurait point consenti à la mettre à la suite d'une organisation révolutionnaire, et à jouer, par prudence, à cache-cache avec la Révolution. Il était aussi trop démocrate pour bouder à ces dévouements spontanés qui s'offraient; et sa tactique fut de rester en communication cordiale avec tous les groupements révolutionnaires que faisait surgir la chaleur des événements, non pour limiter jalousement leur influence, mais pour réduire le plus possible les chances de conflit aveugle et pour maintenir à la Commune, discrètement et fermement, son grand rôle central et sa responsabilité. Il laissait Chaumette se répandre en propos passionnés, et parfois un peu fébriles. Lui, restait calme, vigilant et agissant.

L'organisation révolutionnaire des forces parisiennes subit d'abord un temps d'arrêt; l'initiative de ceux qui convoquaient les sections à l'Evêché, inquiéta ou irrita beaucoup de patriotes.

Et l'assemblée électorale de Paris protesta en termes très vifs, dans sa réunion du 2 avril :

« L'assemblée électorale de Paris témoigne au Conseil (de la Commune l'indignation qu'elle vient d'éprouver, à la vue d'un rassemblement d'individus qui méconnaissent hautement la souveraineté du peuple : ils ont l'audace de se qualifier, sans pouvoir de la majorité des sections, *Comité de salut public correspondant avec les départements sous la sauvegarde du peuple;* elle invite le Conseil, au nom du salut public, de dénoncer aux 48 sections l'existence de ce prétendu comité dont quelques-uns des membres actuellement rassemblés ont perdu la confiance publique, ou ne l'ont point encore méritée, entre autres le nommé *Truchon*, secrétaire de cette assemblée ; *Grenier*, clerc de procureur, mis hier en état d'arrestation aux Jacobins; *Naudrin*, de la section du Panthéon-Français, *accusé de soulever contre les patriotes de cette section nombre d'ouvriers qu'il égare ;* cet homme a dit aux bons citoyens : « *Vous êtes des patriotes de 89, mais nous vous arrangerons;* » enfin, le nommé Varlet, de la section des Droits de l'Homme, auteur de la pétition qui a provoqué toutes ces mesures fausses et perfides ; l'assemblée électorale dénonce aussi qu'à l'instant le nommé *Naudrin* vient de proposer à ce Comité de délibérer à *huis clos*, ajoutant que si, après l'invitation faite de

sortir de l'assemblée, il s'y trouvait *des étrangers*, on saurait qu'en faire. Ces prétendus étrangers étaient des électeurs. »

Visiblement, ce sont les Enragés, menés par Varlet, de la section des Droits de l'Homme, qui avaient donné le branle. Ce sont eux qui tentaient de mettre la main sur la révolution parisienne. Et contre eux se reformait, comme en mars, la coalition des défiances. Les Jacobins surtout prenaient ombrage de cette organisation qui prétendait les déposséder de leur primauté révolutionnaire.

Marat, si terrible aux Enragés, en février et en mars, ne désarmait pas. A la séance du lundi 1er avril, aux Jacobins, « le citoyen Grenier annonce que ce matin des délégués des 48 sections, parmi lesquels il se trouvait, se sont réunis à l'Évêché, et se sont constitués en assemblée centrale de salut public et de correspondance avec les départements. La Commune va leur donner un local. C... déclare qu'un club central hors de la société doit être suspect. Ce qui doit sauver la chose publique, ce sont les comités de surveillance *concertés avec les Jacobins*. Marat déclare que Grenier a des projets anticiviques et demande qu'on le fasse conduire au Comité de sûreté générale par quatre citoyens. La proposition est adoptée et Grenier est emmené malgré ses protestations. »

Le mouvement a encore une allure sectaire. La jeunesse excitée et vaniteuse de Varlet, l'affectation des Enragés à se considérer comme une génération révolutionnaire toute nouvelle et indépendante de ses aînés, leur dédain pour « les patriotes de 1789 », leurs appels aux prolétaires, aux ouvriers, tout inquiétait ou offusquait les révolutionnaires établis. Les protestations durent être très vives, puisque la section même des Gravilliers crut prudent de retirer son adhésion.

Jacques Roux, sans doute, jugeait téméraires et précipitées les démarches de Varlet. Le Conseil de la Commune se demanda, un moment, s'il ne s'était pas trop avancé en sanctionnant ce Comité central. Il constata, dans sa séance du 2 avril, que les quatre sections des Gravilliers, des Arcis, de l'Arsenal et du Marais ayant retiré leurs commissaires du Comité central, celui-ci ne représentait plus la majorité des sections.

Et il décida de surseoir à statuer sur la question des frais de bureau. Mais dans la même séance, la section des Droits de l'Homme insista :

« Elle expose au Conseil qu'on l'a calomniée en donnant de fausses interprétations à son arrêté (celui qui a provoqué la réunion du Comité central à l'Évêché). Elle atteste la pureté de ses intentions, et donne ensuite lecture de son arrêté. *Le Conseil ordonne la mention civique et l'envoi aux 48 sections.* »

Ainsi, les forces d'action, même téméraires, ne se repliaient pas, ne se dispersaient pas. L'avant-garde de la Révolution parisienne ne se laissait

plus couper du gros de l'armée, et malgré les Jacobins, malgré Marat lui-même, il fallait, dès lors, compter avec les Enragés.

Mais le mouvement allait tout naturellement s'élargir; par l'effet même des attributions légales des comités de surveilance, il était impossible qu'ils restàssent isolés. Pour arrêter les mesures de surveillance civique et révolutionnaire, pour décider du meilleur mode de recrutement et d'établissement de l'emprunt forcé, ils devaient chercher à s'entendre. Et de ces réunions multipliées à une organisation permanente, à la création d'un comité central révolutionnaire il n'y avait pas loin. Les autorités légales, la Convention, la Commune stimulèrent les sections à se grouper. La section des Gravilliers, conseillée, sans doute, par Jacques Roux, avait compris le parti qu'elle pouvait tirer, pour le groupement des forces parisiennes, des ressources de la loi.

Le 2 avril, c'est-à-dire le jour même où elle paraissait désavouer la tentative prématurée et aventureuse de Varlet et du Comité de salut public de l'Évêché, elle suggérait d'autres moyens, d'autres prétextes de groupement. Elle proposait, comme en témoignent les procès-verbaux de son comité révolutionnaire consultés aux Archives nationales par M. Mellié, une réunion générale des délégués des comités de surveillance. Et n'ayant point obtenu du département ou de la Commune le local qu'elle demandait, elle s'adressa hardiment au Comité de sûreté générale de la Convention où dominaient les influences montagnardes. Celui-ci, heureux de tenir en ses mains (du moins il le croyait) toutes les forces vives de la démocratie parisienne, fit bon accueil à la demande des Gravilliers; et il alla même sans doute au delà de ce qu'elle désirait en convoquant lui-même les délégués des comités de surveillance par une lettre du 4 avril, signée au nom du Comité de sûreté générale, par Garnier, Duheme, Osselin.

« Citoyens, le salut public exige que tous les bons citoyens redoublent leurs efforts pour sauver la patrie ; vous êtes établis pour nous seconder dans la découverte des conspirations, *et comme il faut de l'ensemble et de l'union dans les moyens*, nous vous invitons à nommer un de vos membres pour venir se concerter avec nous demain, 5 avril, dans le lieu ordinaire de nos séances. »

Il faut de l'ensemble : ce qui est maintenant la formule de l'action révolutionnaire légale va devenir la formule de l'action révolutionnaire insurrectionnelle. Le Comité de sûreté générale ne se borna pas à réunir autour de lui les délégués des comités. C'est lui qui les invita à former un Comité central permanent.

« Le 13 avril 1793, le président de la section des Piques fait part au Comité d'une lettre qu'il a reçue du Comité de sûreté générale, invitant les commissaires des sections à désigner un d'entre eux pour se réunir aux autres délégués des sections et former un Comité central. Le Comité central ne s'as-

semblera que deux fois par semaine, et le même délégué ne pourra y être admis plus de deux fois de suite. Les frais en seront supportés par la Commune. On demandera au Comité de sûreté générale si les membres des comités recevront une indemnité. Ils seront munis de pouvoirs uniformes et imprimés, visés par le Comité de sûreté générale, et s'appelleront commissaires révolutionnaires. »

(Mellié, d'après les procès-verbaux du Comité révolutionnaire de la section des Piques).

Cette sorte de comité central officiel ne fonctionna guère. D'abord, il se peut que la création du grand Comité de salut public, décrété par la Convention le 6 avril, ait réduit, un moment, l'importance du Comité de sûreté générale et mis un terme à cette sorte de prise de possession des pouvoirs révolutionnaires de Paris à laquelle il procédait. Surtout, les délégués des sections ne voulaient pas d'un comité central soumis à la tutelle de la Convention. Ils commençaient à se réunir à une des sections les plus agissantes, celle du Contrat social. Ils s'y rencontraient une fois par semaine, et le 27 avril, ils s'adressaient au Comité de salut public de la Convention pour lui demander des indemnités pour les membres des comités révolutionnaires de Paris, composés en grande partie d'ouvriers. Pendant que s'ébauchait, tantôt avec le concours et sous le contrôle de la Convention, tantôt par l'action spontanée et indépendante des sections, le Comité central révolutionnaire, la Commune essayait, elle aussi, d'organiser un vaste groupement des forces démocratiques et populaires.

Dans la séance du 4 mai, Chaumette, en un grand réquisitoire, demande :

« Que le Conseil général de la Commune arrête que, jusqu'à ce que les dangers de la patrie soient passés, tous les corps administratifs, toutes les autorités constituées de Paris, le département, la Commune, les présidents des sections, ceux des comités révolutionnaires et des comités civils soient invités à se réunir en présence des citoyens, deux fois par semaine, les jeudi et dimanche matin, dans un lieu assez vaste pour y délibérer sur les mesures à prendre en commun pour le maintien de l'ordre, le salut de la République et le bonheur des citoyens. »

C'était compliqué, théâtral et vaste comme tout ce que créait l'imagination excitée de Chaumette. Et ce n'était guère pratique. Car les résolutions fermes et nettes supposent des délibérations plus concentrées. Mais c'est encore un indice de l'universel effort de groupement qui travaillait les sections parisiennes.

Les flammes de Révolution disséminées en 48 foyers tourbillonnaient et se mêlaient sous le vent d'orage tous les jours plus violent. Aux grands projets un peu vains de Chaumette les délégués des Comités de surveillance répondirent par une organisation plus limitée et plus efficace : puisque l'énergie révolutionnaire de Paris était distribuée dans les sections, puis-

que chaque section avait un comité révolutionnaire, ne suffirait-il pas de rapprocher par des délégués tous ces comités révolutionnaires de section pour réaliser l'unité totale de la Révolution parisienne?



D'Elbée.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

C'est en ce sens que les délégués du Contral social, le président Guiraut, et le secrétaire Chéry écrivirent aux quarante-huit comités, à la date du 5 mai :

« Frères et amis, vous êtes priés d'envoyer demain un de vos membres,

à 6 heures précises du soir, au Comité central révolutionnaire établi dans une de nos salles, afin de prendre communication de toutes les mesures de surveillance et de salut public et agir d'une manière uniforme. Les circonstances urgentes exigent que vous n'y manquiez point. »

Mais, ici encore, ce n'est pas une organisation permanente et fixe qui s'installe, ce n'est pas une sorte de bureaucratie révolutionnaire, avec des cadres fixes. C'est l'idée vivante d'une action centrale et unique, qui se manifeste tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. Et par la diversité même de ces tentatives, le peuple révolutionnaire de Paris s'essaie et s'entraîne à un mouvement total.

Jusqu'ici, ceux qui préparent l'action générale de Paris invoquent, pour se grouper, des prétextes variés et vagues. On y sent bien la menace; mais aucun but précis n'est encore assigné aux organisations révolutionnaires en formation. Mais depuis que les sections parisiennes avaient demandé à la Convention l'arrestation ou l'élimination de vingt-deux Girondins, c'était là le dessein profond de tous ceux qui voulaient grouper les forces du peuple. Et bientôt, ce qu'ils demandent à l'organisation révolutionnaire, c'est le moyen de peser sur la Convention, de lui arracher un vote d'exclusion contre la Gironde.

Vers la fin de la première quinzaine de mai, le mouvement se précise et se précipite : et deux grands jets de flamme annoncent l'embrasement prochain. A la Commune, la séance du 15 mai, dont le compte rendu de *la Chronique de Paris* nous a transmis un reflet ardent, est comme enflammée de passion patriotique et de révolution. Les volontaires des sections défilent : ils vont en Vendée combattre les émigrés, les fanatiques et les prêtres; mais laisseront-ils derrière eux Paris incertain, toujours menacé de la contre-révolution girondine ?

« Les volontaires des sections de la République et des Tuileries se présentent au Conseil, et demandent des armes et divers objets d'équipement, afin de pouvoir marcher promptement contre les rebelles de la Vendée ; ces réclamations sont renvoyées aux différentes commissions pour leur faire obtenir ce dont ils peuvent avoir besoin.

« La section du Temple demande que le Conseil prenne des mesures vigoureuses contre les sections qui n'ont pas encore fourni leur contingent. Elle a 40 hommes d'excédent qu'elle destine à la formation de l'armée révolutionnaire soldée.

« Cinq compagnies de la section de l'Évêché formant le contingent de cette section, traversent la salle en criant : *Vive la nation! Vive la République!* Elles demandent des armes pour terrasser les tyrans et les fanatiques de la Vendée. Le Conseil prendra des mesures pour leur en procurer; elles sortent en chantant l'hymne des Marseillais, et sur le réquisitoire de Chaumette, *le lilas qu'elles portaient restera déposé à la maison commune et servira à*

faire des couronnes qui seront distribuées aux vainqueurs de cette section à leur retour de Vendée. On nomme des commissaires pour presser, au Comité de salut public, la prompte délivrance des armes...

« L'administration de police rend compte de la situation de Paris, et soumet au Conseil des mesures liées à la tranquillité publique :

« Animées, disent les administrateurs, par l'enthousiasme de la liberté, de nombreuses cohortes républicaines vont se mettre en marche pour réduire les rebelles de la Vendée; mais elles sont tourmentées par une inquiétude bien pardonnable. On ne peut se dissimuler que, dans ce moment, Paris renferme un nombre immense de gens suspects et vraisemblablement mal intentionnés; les dissensions qui ont eu lieu dans différentes sections, les rassemblements effectués dans plusieurs endroits de la ville, l'audace avec laquelle se sont montrés les aristocrates, tout doit nous faire craindre qu'après le départ de nos braves frères, dont la présence n'a pas peu contribué à les contenir, ils ne troublent encore la tranquillité publique de Paris et ne parviennent, par leurs manœuvres perfides, à mettre la République dans les dangers les plus imminents.

« Nos frères qui partent et ceux qui ont déjà combattu laissent des familles peu fortunées; il faut venir à leur secours; le sybarite voluptueux, le riche égoïste doit surtout payer le repos dont il jouit et la défense de sa propriété. Il est donc instant de terminer le mode de répartition de l'impôt forcé. La Révolution, en nivelant les fortunes, prive nécessairement la classe intéressante des ouvriers, du travail qui les nourrissait. Le devoir des magistrats du peuple est de venir au secours des indigents. Nous croyons utile de chercher à établir à Paris une armée révolutionnaire soldée, composée seulement de patriotes peu fortunés, de véritables sans-culottes que l'impérieuse nécessité a pu seule retenir dans nos murs. Nous pensons qu'une mesure indispensable jusqu'à la fin des troubles qui désolent le département de la Vendée, c'est l'arrestation et le désarmement de tous les gens suspects qui abondent à Paris, et qui n'aspirent qu'à allumer la guerre civile.

« Le Conseil arrête : 1° qu'après le recrutement, il sera organisé une armée révolutionnaire soldée, qui sera de service à Paris, et qui sera toujours en état de réquisition; 2° que le désarmement et l'arrestation des gens suspects soient dévolus au maire et à l'administration de la police, et que le mode en sera discuté dans le secret. »

Ce rapport de police tendant à armer et subventionner le prolétariat révolutionnaire n'est pas banal; et sans doute depuis un siècle, les spécimens de ce genre de littérature n'abondent pas. C'est la mise en œuvre, par la Commune, de la politique conseillée aux Jacobins par Robespierre dans son discours du 8 mai. Mais qui ne sent que, tandis que Robespierre voulait surtout prendre des mesures de précaution, et ne se prêtait pas encore à l'emploi de la violence contre une partie de la Convention, la Commune sera entraînée à

tourner contre la Gironde la pointe de cette armée révolutionnaire de sans-culottes? On devine dans les esprits l'exaltation sombre qui précéda les journées de septembre. De même qu'alors les patriotes ne voulaient point partir pour la frontière du Nord sans s'être débarrassés de l'ennemi intérieur, de même aujourd'hui ils ne veulent pas partir pour la Vendée sans s'être débarrassés de la faction ennemie qui paralyse l'élan revolutionnaire.

Avant le 2 septembre, ce n'était pas aux pouvoirs publics que le peuple pouvait s'en prendre, il procédait précisément à l'élection de la Convention. C'est par le massacre des conspirateurs ou des suspects accumulés dans les prisons qu'il soulagea sa colère et son inquiétude. Maintenant, il ne s'agit plus de tuer: mais il faut retrancher de la Convention les hommes qui, par leur égoïsme et leur esprit de coterie, par leur modérantisme et leur défiance du peuple, font le jeu de la contre-révolution.

C'est, en ce sens, que l'observateur Dutard avait raison de dire à son ministre Garat, le 12 mai, à 7 heures du soir :

« Ce moment est terrible et ressemble beaucoup à ceux qui ont précédé le 2 septembre. »

Chose curieuse! Nous saisissons là police contre police.

C'est à la minute même où le policier ministériel Dutard signalait à Garat le péril et lui suggérait des moyens de résistance que les policiers révotionnaires, élus des sections, délibéraient sur la mesure décisive que le lendemain 15 ils proposèrent à la Commune. Dans l'anathème un peu banal que les socialistes révolutionnaires jettent parfois aujourd'hui à la police, à toute police, il y a un peu d'ingratitude. La police de la Commune de Paris a beaucoup aidé au salut de la Révolution.

Mais ce n'est pas seulement à la Commune que se précisaient les résolutions et que s'enfiévraient les esprits. Des réunions révolutionnaires se tenaient de nouveau à l'Évêché. On se souvient que c'est à l'Évêché qu'avait eu lieu, le 1er avril, sur l'initiative de la section des Droits de l'Homme, une première réunion « de la majorité des sections ». Elle était sous l'influence des plus ardents parmi les Enragés, de Varlet et de ses amis. Un moment, devant la défiance ou l'hostilité de plusieurs sections, devant la réprobation des Jacobins et les menaces de Marat, elle avait dû s'ajourner, suspendre ou dissimuler ses opérations. Maintenant le choix fait à nouveau du local de l'Évêché marque bien que ce sont les Enragés qui rentrent en scène. Les réunion plus timides du Comité central révolutionnaire avaient eu lieu tantôt dans une section, tantôt dans une autre, de préférence au Contrat-Social. Elles ne se distinguaient pas ainsi nettement de la vie même des sections. Au contraire, en s'installant de nouveau à l'Évêché, tout près de la Commune, et à portée du pouvoir, les délégués révolutionnaires des sections témoignaient qu'ils voulaient devenir une force distincte, permanente, orga-

nisée, capable de plus d'unité que les sections, de plus de vigueur que la Commune.

C'est aux environs du 12 ou du 13 mai que les réunions de l'Évêché commencèrent à devenir animées, à éveiller l'inquiétude de ceux qui redoutaient des commotions nouvelles. Barère dit à la Convention, dans son discours du 18 mai, qu'on lui a dénoncé, *il y a six jours*, un rassemblement de 80 électeurs délibérant dans une des salles de l'Évêché, « sur les moyens de purger la Convention ». Cela reporte à peu près au 12. Terrasson écrit à son ministre le 13 mai (ses rapports, calculés pour troubler le moins possible l'optimisme systématique de Gar at, sont toujours plus rassurants que ceux de son collègue Dutard) :

« Les groupes diminuent et sont plus tranquilles; cependant les agitateurs redoublent de fureur; les sections sont travaillées par les riches et redeviennent apathiques. *Néanmoins leurs commissaires à l'archevêché s'occupent sérieusement de la chose publique et doivent prendre des mesures de sûreté générale; ils paraissent déterminés à presser la Convention de se déclarer pour l'unité de la République et pour l'arrestation des personnes suspectes.* »

Ce que Terrasson dit là, en termes discrets, c'est bien ce que dit à son tour Barère, c'est de l'élimination violente qu'il s'agit. Dutard écrit à Garat, le 14 mai :

« La faction s'entend beaucoup en révolution et se concerte beaucoup mieux que la Convention... *La faction vient de former un comité central des commissaires des* 48 *sections qui doivent se tenir à l'Evêché.* »

Au début, au commencement d'avril, c'était « une assemblée centrale de salut public ». Il a fallu renoncer à ce nom parce que la Convention avait créé, le 6 avril, son Comité de salut public et qu'il eût été imprudent de paraître la défier par l'usurpation révolutionnaire du mot. D'ailleurs les organisateurs des réunions de l'Évêché avaient tout intérêt à paraître faire suite à l'action du Comité central révolutionnaire d'avril et des premiers jours de mai. Ils le continuaient en l'agrandissant, en l'enhardissant.

La Commune ne pouvait s'associer ouvertement aux projets d'agression préparés dans les réunions de l'Évêché contre une partie de la Convention. Et sans doute, tant que Robespierre et Marat ne s'étaient pas prononcés, elle hésitait encore. Mais elle ne négligeait aucune des occasions que lui offrait l'exercice de son pouvoir légal pour entrer en communication avec toutes les forces vives, avec tous les groupements agissants de Paris. C'est ainsi que le 16 mai, alors que les réunions du Comité central se tenaient depuis quelques jours à l'Évêché, la Commune convoque les sections en ce même local de l'Évêché, à la salle des électeurs.

« Le Conseil général arrête : Les sections seront invitées à nommer cha-

cune trois membres, à l'effet de se trouver à l'assemblée générale indiquée en la salle des électeurs, à l'Evêché.

« *Ces trois membres seront choisis, l'un par l'assemblée générale de chaque section, l'autre par le Comité révolutionnaire, et le troisième par le Comité civil, et pris parmi les membres qui composent lesdits comités.*

« Cette assemblée est convoquée à l'effet de discuter sur les moyens les plus prompts, les plus sûrs et les plus uniformes à prendre pour la levée de l'emprunt forcé, sur le lieu du dépôt des sommes qui en proviendraient; *enfin de prendre des mesures pour que cet emprunt ne porte que sur les riches, et des moyens pour ménager le plus possible la classe simplement aisée qui a fait des sacrifices pour la Révolution.* »

Ainsi la Commune, plus prudente peut-être que quelques-uns des amis de Varlet, marque son souci de ménager, jusque dans l'application des mesures révolutionnaires, la classe moyenne, la bourgeoisie d'industrie et de modeste négoce. Il n'y avait pas de confusion possible entre cette assemblée convoquée par la Commune pour l'exécution des lois, et les réunions révolutionnaires tenues à l'Évêché. Et pourtant la déférence de la Commune pour les comités révolutionnaires, le souci qu'elle a de ne rien décider sans eux, tout témoigne que le centre de la force et du pouvoir se déplace peu à peu vers ces comités. La Commune n'est point dépossédée ni humiliée, mais elle est toujours plus étroitement obligée d'harmoniser son action à celle des groupements révolutionnaires. Et l'Évêché semble devenir le siège d'une puissance un peu ambiguë, mais d'autant plus redoutable, parce qu'elle a une face légale et une face insurrectionnelle.

Les administrateurs de police, qui étaient plus directement aux prises avec tous les éléments contre-révolutionnaires qui abondaient dans la grande et confuse cité, et qui étaient ainsi, par leur fonction même, des hommes d'action et de coup de main, servaient en quelque sorte d'intermédiaires entre la force légale de la Commune et la force effervescente des sections les plus agitées. Ce sont eux qui ont suggéré à la Commune, le 15 mai, la formation de l'armée révolutionnaire soldée et l'arrestation des suspects. Ce sont eux qui ont reçu de la Commune le mandat de préparer ou d'assurer l'exécution de ces mesures. Ce sont eux qui, dès le 14 mai, par une lettre signée Lechenal et Saclès, invitèrent les comités révolutionnaires des sections à former une *assemblée à la mairie*, à l'effet de prendre des mesures de police dans l'intérêt du salut public et de dresser les listes des suspects. Mais qui ne pressent que, sous le couvert du secret dont la Commune a décidé de couvrir ces délibérations, les motions les plus audacieuses vont se produire? Qui ne pressent que parmi les suspects à arrêter vont être signalés d'abord les suspects par excellence, les chefs de la Gironde? Ainsi l'heure du corps à corps approchait.

La Gironde était avertie. Elle savait que, depuis le commencement de

mai, la Révolution parisienne ne s'en tenait plus à la menace ou à d'incertaines velléités, qu'elle s'organisait pour frapper. Si la Gironde était étourdie, elle était brave. Elle gémissait ou déclamait depuis des mois sur les massacres dont elle était menacée ; mais ce n'était pas par peur, c'était par politique. Elle voulait surtout discréditer auprès des départements et dénoncer ses adversaires de la Montagne. Même quand elle avait des pressentiments sinistres, comme ceux que laissa apparaître Vergniaud dans une lettre à ses amis de Bordeaux, elle ne blêmissait pas, et elle gardait je ne sais quelle confiance vaniteuse et noble en l'avenir. Dans son numéro du dimanche 5 mai, *le Patriote français*, analysant l'état de Paris, signale tout ensemble et brave le péril.

« La fermentation redouble et les agitateurs mettent en jeu tous leurs ressorts. On crie dans toutes les rues un infâme libelle contre une partie de la Convention, avec ces mots pour titre et pour refrain : « *Rendez-nous nos* « *dix-huit francs, foutez-nous le camp, et gare le tribunal révolutionnaire* « *et l'*AIMABLE GUILLOTINE. On parle de tocsin, on annonce de nouvelles pétitions ; on dit qu'on ne marchera pas contre les rebelles si la Convention n'est pas purgée, si elle ne livre pas tels et tels membres. On profite surtout de l'agitation qu'excite le nouveau recrutement, et des divisions qui s'élèvent sur le choix du mode, et ceux qui ne veulent pas partir sont ceux qui crient le plus haut. *Il est aisé de voir qu'on prépare un nouveau mouvement. Les patriotes doivent-ils le redouter? Non, ils doivent même le désirer bien plus que ses auteurs. Depuis trop longtemps le républicanisme et l'anarchie sont en présence et n'ont fait, pour ainsi dire, qu'une escarmouche ; cet état pénible ne peut plus se prolonger ; on nous présente un combat à mort, eh bien! acceptons-le ; si nous sommes vainqueurs, la république est sauvée; si nous succombons, les départements sont là : nous aurons des vengeurs; la République aura des sauveurs. Est-ce que la République peut périr?*

« *Mais nous vaincrons. Républicains, sentez votre force.* Quels sont vos ennemis? Une bande de forcenés déclamateurs, Achilles à la tribune, Thersites au combat ; une poignée de conspirateurs de caves, qui tremblent même à la vue de leurs propres poignards ; un ramas de brigands sans courage, intrépides massacreurs dans les prisons, mais dont les yeux n'osent rencontrer ceux d'un homme de cœur ; enfin un vil troupeau de misérables, que la soif du pillage réunit, que la pluie dissipe. Quels sont vos amis? La grande majorité de la Convention, la grande, l'immense majorité des habitants de Paris, fatigués de l'odieuse et ridicule tyrannie de ces Mazaniels en miniature. Républicains, soyez prêts. »

On dirait que la Gironde désire la lutte et à fond. Louvet, dans une brochure publiée chez Gorsas, dénonce toute politique de conciliation et de transaction :

« Nous savons que des hommes, dont nous respectons les intentions,

dont l'erreur même est respectable, ont dit : « Au nom de la patrie, unissez-vous. » Eh! comment? Assurément il faut immoler ses passions, mais peut-on sacrifier ses devoirs?... Nos commettants nous ont-ils envoyés pour autoriser le brigandage, ou pour l'arrêter? Pour disséminer l'anarchie ou pour la réprimer? Pour ordonner les massacres ou pour les punir?... Cette haine vigoureuse que les gens de bien doivent aux méchants, elle est, au moment où nous sommes, et dans le poste que nous occupons, plus que jamais indispensable, plus que jamais respectable et sainte.

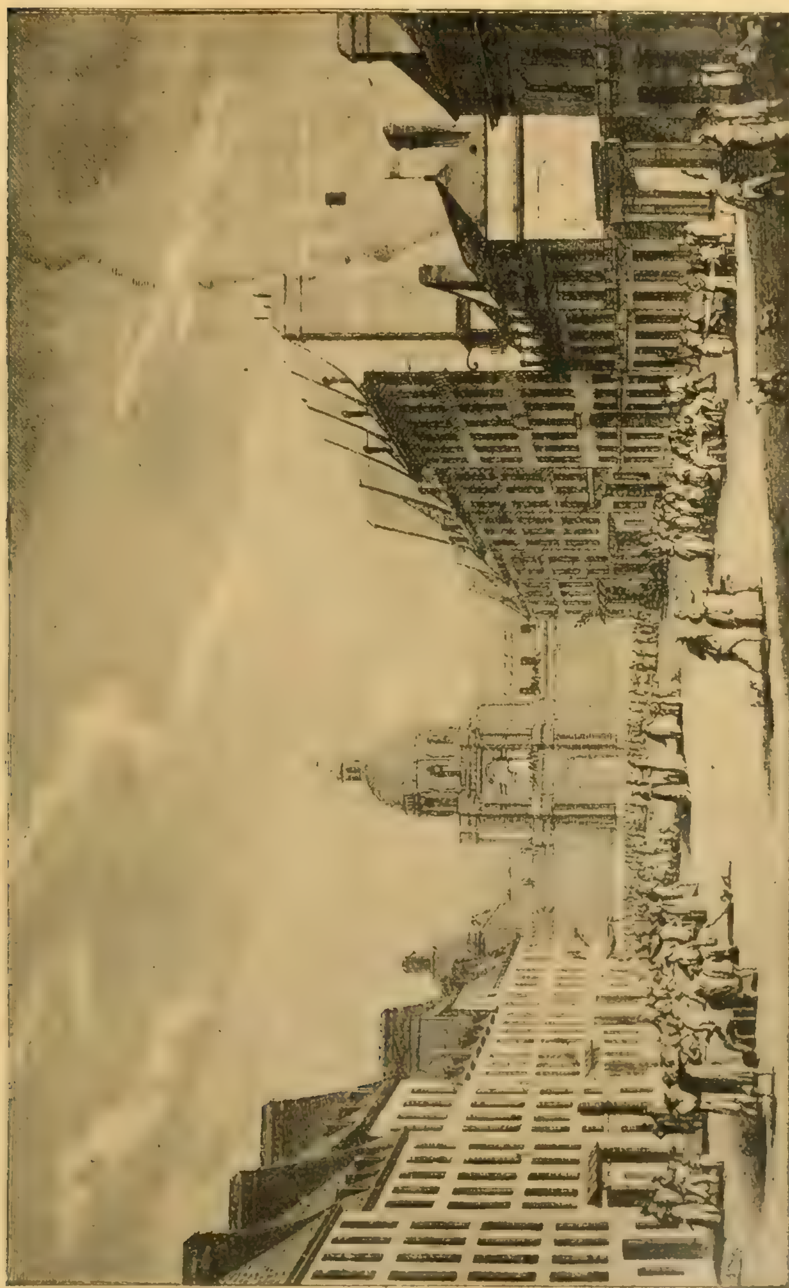
« Et d'ailleurs, où le trouverez-vous ce lien assez fort pour retenir ensemble unis des législateurs et des anarchistes, des citoyens et des conspirateurs, des assassins et leurs victimes?... Nous les accusons d'avoir voulu, comme en septembre, s'emparer de tous les pouvoirs, de toutes les armées, de tous les trésors de la république. Nous les accusons d'avoir voulu se gorger de dépouilles, boire le sang du peuple, par la masse de Paris et pour son intérêt apparent opprimer Paris même, écraser les départements, et, pour prix de quatre années de révolution, remettre aux fers le souverain. Nous les accusons d'avoir toujours voulu depuis sept mois, et de vouloir encore désorganiser, piller, proscrire, massacrer et, sous un roi mannequin, régner.

« *Et nous composerions avec eux, nous! Jamais! Jamais! nulle trêve possible entre de fiers républicains dévoués à la liberté et des perfides royalistes résolus à la tyrannie! Entre la vertu et le crime, guerre implacable, guerre éternelle!* On ne vit point, il était impossible qu'on vît aux derniers beaux jours du Sénat de Rome, Caton négocier avec Catilina, ni Brutus embrasser César. »

Oui, ô Louvet! ce sera la guerre implacable demandée par toi! C'est le 10 mai, que *le Patriote français* reproduisait cet appel au combat. Et dans le numéro du 16, le journal girondin, comme excédé de la lenteur de l'adversaire, l'invite à la lutte suprême :

« *Ils veulent toujours en finir, et n'en finissent jamais.* Maintenant le grand projet à l'ordre du jour est d'exterminer les hommes d'Etat, les Girondins, les modérés, les etc..., à l'aide des citoyens enrôlés pour marcher contre les rebelles. Misérables! vous croyez que des républicains qui quittent leurs foyers et leurs familles pour faire triompher la liberté, se rendront les exécrables instruments de l'anarchie, du pillage, du meurtre, et en définitif de la contre-révolution! Si vous comptez sur eux, vous n'en finirez pas encore. Ils ont découvert un autre moyen, un grand moyen! Ils veulent organiser une armée révolutionnaire de femmes. Ces femmes commencent par s'assembler dans une salle des Jacobins. Lâches, vous avez raison; ces femmes ont plus de courage que vous; mais, malgré leur secours, vous n'en *finirez* pas encore. Vous n'aurez même pas l'horrible honneur de quelques massacres: *vous savez que nous sommes prêts.* »

C'étaient surtout les nouvelles des départements, les manifestations de quelques grandes cités qui donnaient aux Girondins cette confiance agressive.



Soupers fraternels dans les sections de Paris, les 11, 12, 13 Mai 1793
(21, 22, 23 Floréal An II).
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

A vrai dire, l'état des esprits en province, vu d'ensemble, paraissait incertain. Les Girondins commençaient à s'apercevoir de la faute qu'ils avaient commise en laissant la Montagne presque seule envoyer des représentants en mission. *Le Patriote français* dit le 16 mai :

« On nous marque que Chabot fait rage dans l'Aveyron, fait rouler les lettres de cachet, la guillotine, et toujours au milieu des plaisirs. Cependant deux lettres de Chabot, écrites dans le meilleur esprit, semblent attester le contraire. Chabot s'y proclame hautement *ami de l'ordre et de l'humanité*. Dans le doute, nous aimons mieux croire le dénoncé que le dénonciateur, et inviter Chabot à persister dans cette glorieuse profession de foi ; nous oublierions avec bien du plaisir que la sévérité de notre ministère nous a souvent fait un devoir de poursuivre ce député.

« On nous marque de Bayonne que Choudieu, Rousseau, Projean, distribuent aussi des lettres de cachet contre ceux qui ne fléchissent pas le genou devant le maratisme, tiennent en état d'arrestation de bons citoyens, même après avoir visité les papiers et n'avoir rien trouvé de suspect, etc.

« La visite de tous ces commissaires, dont la plupart sont anarchistes, doit avoir appris aux départements à bien connaître leur doctrine et leur conduite. C'est le plus violent despotisme sous le nom de liberté, et ils ne veulent point de constitution, parce qu'ils veulent prolonger ce despotisme si doux à leur cœur. »

En fait, les commissaires de la Convention se heurtaient partout à des difficultés immenses. L'élan patriotique était vif; mais ils avaient à lutter contre la baisse des assignats qui bouleversait toutes les transactions, et ils constataient partout l'inquiétude répandue au loin par les luttes des partis dans la Convention. Qui sait si la Convention même n'allait pas être dissoute? De Chambéry, les commissaires Hérault, Simond dénoncent « l'infernal agiotage des Genevois », qui spéculaient sur les variations de prix de l'assignat et du métal. De Strasbourg, les Conventionnels signalent que les assignats perdent 70 pour 100. De Saint-Jean-de-Luz, Ysabeau et Mazade écrivent le 22 avril au Comité de salut public :

« Bayonne est le centre de l'agiotage, de l'avidité et de la cupidité mercantiles. L'argent y est toujours vendu publiquement. Un petit nombre de gens à coffrefort, qui tiennent toute la ville sous leur domination, ont avili jusqu'ici le cours et la valeur des assignats. Le mal s'est propagé au loin et y a jeté de profondes racines... »

Et comme les conventionnels avaient pris des mesures vigoureuses contre l'agiotage, comme ils avaient défendu qu'on achetât des assignats au rabais :

« Vous pouvez vous figurer, disent-ils, le déchaînement des riches contre nous. Leur rage est au comble et ils nous poursuivent, suivant leur usage, par les armes de la calomnie... Nous donnons cours partout aux assignats... les pauvres et les soldats nous bénissent. »

De la Seine-Inférieure, les commissaires écrivent « que le pain y est cher et que le peuple n'est pas toujours assuré d'en avoir. »

Evidemment, ou la Révolution fléchira et elle sera envahie par le roya-

lisme, ou pour faire face à des dangers toujours plus graves, elle tendra tous les ressorts et ira jusqu'à organiser partout la Terreur. Déjà, dans la Nièvre, Laplanche, Collot d'Herbois (qui avait, il est vrai, le goût de la déclamation et du théâtre) commencent à étaler la guillotine. Ils écrivent au Comité de salut public, le 22 avril :

« Les motions qui ont été faites à la Convention tendant à convoquer les assemblées primaires font aussi le plus mauvais effet. S'il passe un courrier extraordinaire, les malintentionnés crient qu'il a apporté le décret pour convoquer ces assemblées. Cette incertitude retarde toutes les mesures. Beaucoup de citoyens en état de s'équiper eux-mêmes marcheraient volontiers aux armées, mais ils croient le salut de la patrie plus compromis que jamais, si l'on convoquait les assemblées pendant l'absence de tous les patriotes. Enfin tous les mouvements ambitieux qui circulent aux approches des élections se préparent sourdement, les fonctionnaires marquants ont la perspective d'une nouvelle Convention dont ils se croient déjà membres ; ils donnent à leurs espérances, à leurs passions beaucoup de temps qui tournerait au profit de la république. »

Collot d'Herbois et Laplanche annoncent que « la guillotine est sortie du fourreau... L'exécuteur a fait son apprentissage sur cinq mannequins représentant Dumouriez, Valence, Chartres-Égalité et deux autres officiers de l'état-major de Dumouriez. »

A Castres, les représentants Bô et Chabot combattent le modérantisme.

« Dans la crise révolutionnaire où nous nous trouvons, s'écrie Chabot le 24 mars, il ne doit plus exister d'*égoïstes* et de *modérés ;* que tout ce qui n'est pas dans le sens de la Révolution sorte de la République ; qu'ils aillent à Coblentz, les biens des transfuges seront le partage de ceux qui versent leur sang pour la défense de la patrie. Si l'administration (municipale) eût été mal composée, nous l'aurions destituée. Au péril de notre vie, nous procurerons le bonheur du peuple. Il lui faut du pain, nous lui en procurerons. Il lui faut de l'or pour secourir les sans-culottes qui prodiguent leur sang pour la liberté, pour leurs femmes et leurs enfants, nous lui en procurerons. Nous venons enfin donner l'émétique au corps politique, le faire suer et le purger du venin aristocratique qui le ronge depuis longtemps. »

Et le 26 mars, Bô et Chabot soumettaient toutes les personnes suspectes à une taxe de guerre ; le 28, sur leur réquisition, l'administration du département demandait aux sociétés populaires la liste *des fonctionnaires publics suspects* ou qui n'auraient donné aucune preuve de civisme. (Voir Rossignol, *Histoire de l'arrondissement de Gaillac*.) Le 9 avril, Bô et Chabot arrêtaient que les directoires des départements de l'Aveyron et du Tarn feraient procéder au désarmement des citoyens suspects d'incivisme ; les aubergistes devraient donner à la municipalité la liste des étrangers logés par eux, et ceux-ci devraient montrer leur passeport à toute réquisition : la garde nationale

serait réorganisée, et un *comité de surveillance* serait établi dans chaque district. Sous l'impulsion des Conventionnels, un vif mouvement populaire se développait. Un délégué du conseil du département, Farjanel, constatait avec joie l'énergie des villes de Gaillac, Lisle, Rabastens. Les municipalités traquaient jusque dans les emblèmes les derniers restes de la féodalité; elles faisaient abattre les écussons, fleurs de lys et armoiries dont étaient marqués les tableaux d'église et les portes des nobles. Elles allaient jusqu'à faire effacer les écriteaux portant le *noble* jeu du billard ; elles exigeaient que les ci-devant nobles remettent tous leurs vieux parchemins, et le 23 mars, dans une fête patriotique à Puycelsy, on jetait aux flammes ces titres « qui de suite infectaient l'air »; on dansait la farandole, on se donnait le baiser fraternel et on faisait un grand repas « à la sans-culotte ».

Mais sans doute toute cette action révolutionnaire se développait surtout en surface, car bientôt le Tarn sera un des foyers du fédéralisme. Évidemment il y avait dans le pays, à des profondeurs diverses, bien des courants et des contre-courants.

De Vienne, Amar et Merlino, représentants dans l'Ain et dans l'Isère, écrivent, le 9 mai, à la Convention :

« Nous achevons aujourd'hui notre tournée dans le département de l'Isère, dans lequel, comme dans celui de l'Ain, nous nous sommes occupés sans relâche du soin de revivifier l'esprit public aigri par la présence d'une foule de gens ouvertement déclarés ennemis de la Révolution.

« A Grenoble, comme dans toutes les villes où les privilèges nourrissaient et propageaient les abus, l'insolente aristocratie promenait son front audacieux sous la protection tacite, mais bien prononcée, des autorités constituées. A les entendre, il n'y avait à Grenoble et dans le département de l'Isère que des patriotes, ou ce que le directoire appelle des gens très tranquilles.

« Vous croiriez peut-être, chers collègues, que dans un pays qui paraît être le sol de la philosophie, du talent et de la raison, le dévouement à la chose publique, l'intérêt que sa position inspire, le zèle de la fraternité ont devancé nos démarches ! Vous seriez dans l'erreur. *Nous n'avons trouvé que de la morgue parlementaire, et des esprits irrités de la mort du tyran.*

« Le citoyen Royer (c'est Royer-Deloche, député suppléant à la Convention où il ne siégea pas), membre du directoire du département, est connu par les propos révoltants qu'il a tenus publiquement contre la Convention. Sa conduite à notre égard, devant les autorités constituées, a été plus qu'indécente. Rappelé sérieusement à l'ordre et au respect qu'il devait à la Convention et à ses commissaires, nous reçûmes les excuses que l'administration nous fit pour lui et qu'il nous répéta ; mais nous n'avons pas cru devoir nous dispenser de vous en instruire pour que vous preniez à cet égard les mesures que vous jugerez convenables. Voilà l'homme qui passe pour avoir une grande influence dans le directoire du département de l'Isère... Quoi qu'il en soit,

nous nous sommes réunis en famille, en y adjoignant les autres autorités constituées. Cela nous devenait d'autant plus intéressant que nous pouvions compter sur la pureté du patriotisme et des intentions du district, de la majeure partie de la municipalité et du maire, qui réunit les suffrages de tous les bons patriotes. Après avoir fait lecture de nos pouvoirs, nous nous sommes fait rendre compte du recrutement et de tout ce qui en dépend. Tout était à cet égard consommé. Il y avait même un excédent et quelques volontaires étaient partis pour se rendre à leur destination. Nous n'avons point oublié les chevaux de luxe, de la quantité desquels nous attendons un état du directoire.

« Venant ensuite aux mesures de sûreté générale, nous avons interpellé les autorités constituées, formées en comité, de nous déclarer et faire connaître toutes les personnes connues pour exciter, fomenter ou être le sujet de troubles ou de divisions dans le département. Comme nous l'avons déjà dit, il n'y a rien de si tranquille que le département de l'Isère. Tous les aristocrates, tous les dévots modernes, tous les saints de la Vendée et des Deux-Sèvres sont des gens résignés aux circonstances. Nous leur avons fait part d'une liste nombreuse de gens désignés par l'opinion publique comme étant les plus mortels ennemis de la Révolution et comme véhémentement soupçonnés d'avoir des intelligences secrètes avec les ennemis du dehors. La discussion a été ouverte sur cette liste, et continuée pendant deux jours et une partie des nuits. Elle a été définitivement arrêtée ainsi que nous vous l'envoyons.

« La destitution de plusieurs fonctionnaires, d'officiers et de colonels plus qu'aristocrates, la connaissance de nos mesures à peine parvenue dans le public, l'esprit des patriotes s'est ranimé. Quelques membres du directoire du département que leurs bons principes et leur modestie nous empêcheront de nommer, ont repris tout leur courage et se sont trouvés dédommagés du chagrin qu'avait pu leur causer une majorité plus que feuillantine.

« Mais c'est trop vous parler d'elle. Sortez avec nous du directoire du département. Venez dans les campagnes respirer l'air pur de la loyauté, de la franchise, de la fraternité et du républicanisme le plus décidé. Traversez Moirans, Tullins, Saint-Marcellin, la Sône, Vinay, etc. Arrêtez-vous un instant à Voiron, commune d'une population de 6000 âmes, et dans laquelle vous chercheriez inutilement un seul aristocrate... Embrassez, avec tout le peuple de ces contrées, l'arbre de la liberté. Ecoutez les femmes, les vieillards chanter avec allégresse l'hymne des Marseillais, nous accompagner, aller au-devant de nous et finir leur journée aux clubs patriotiques, en écoutant avec le plus vif intérêt les principes conservateurs de la liberté civile et politique et de l'égalité des droits que nous n'avons cessé de leur prêcher. Recevez dans votre sein le serment qu'ils nous ont confié d'exterminer tous les tyrans

et de mourir plutôt que de souffrir qu'on porte atteinte à l'unité, à l'indivisibilité de la République et à la Convention nationale.

« Vienne, ville feuillantine, nous a cependant offert un bon directoire du district, une municipalité passable et une excellente Société populaire. Le recrutement n'est pas achevé, il s'en fallait de trente-neuf hommes. On peut en attribuer la cause aux aristocrates déguisés en patriotes, aux dévots modernes dont nous avons déjà parlé, et qui vont disant que *vous allez à la boucherie*. Leur séquestration a fait merveille. Nous avons eu la satisfaction de voir s'achever le recrutement dans le jour. Il a été précédé d'une fête civique et achevé par les cris de : *Vivent la République et la Convention nationale!*

« Nous vous demanderons un décret interprétatif, ou plutôt formel et précis, de l'abolition des costumes religieux hors le temps du culte et la confession des malades, une expression équivoque de la loi servant de prétexte à la plupart des prêtres pour s'abstenir de l'obéissance qu'ils doivent à vos décrets. Le compte général que nous vous rendrons à notre prochain retour auprès de vous vous fera aisément connaître combien il est important que les prêtres constitutionnels ne se permettent plus de porter aucune des marques qui les faisaient distinguer autrefois des simples citoyens. »

Il est visible qu'il y a bien des forces contraires en présence. En bien des régions, c'est l'impulsion de Paris, c'est le choix fait par la capitale entre la Montagne et la Gironde qui décidera des événements et de la marche des esprits. De Montauban, Jean-Bon Saint-André envoie au Comité de salut public, le 15 mai, des nouvelles assez mêlées.

« Depuis que nous sommes dans les départements, citoyens collègues on n'a cessé d'entraver notre marche par toutes sortes de moyens, et d'essayer de nous susciter des ennemis par les plus infâmes calomnies. Je vous remets ci-joint des pièces qui constatent cette vérité et qui montrent quelle est la source et le but de toutes ces manœuvres. Je vous prie de les mettre sous les yeux de la Convention nationale, *car il importe peut-être qu'on sache qu'il y a aussi des provocateurs parmi ceux qui déclament sans cesse contre ce qu'ils appellent l'anarchie*. Notre prudence et notre fermeté nous ont sauvés des pièges qu'on nous a tendus, et, en dépit des calomniateurs, nous avons peut-être fait quelque bien dans nos départements, sans porter, comme on nous en accuse, atteinte aux propriétés, et nous avons respecté jusqu'à l'idole la plus chère à la cupidité, la bienheureuse cassette. »

Et après avoir rendu compte des mesures qu'il prend pour organiser la défense nationale contre les Espagnols, et pour créer à Montauban une fonderie de canons et un atelier de charronnage, après avoir indiqué que « les foulons et les machines à ratisser les étoffes offrent des moyens préparés d'avance et qu'on peut adapter très promptement et à très peu de frais pour forer les canons », après avoir loué le patriotisme de la ville de Figeac, qui

offre à la patrie un bataillon au delà du contingent, Jean-Bon Saint-André témoigne du civisme du département du Lot :

« L'esprit qui règne dans le département du Lot, le civisme et la fermeté de l'administration du département, l'ardeur des citoyens, *et surtout de la classe laborieuse*, mettent ce département au niveau de ceux qui ont le mieux mérité de la patrie. »

Garrau au nom des représentants dans la Gironde et le Lot-et-Garonne, donne sur l'état d'esprit du Midi des renseignements assez inquiétants au Comité de salut public.

Agen, le 16 mai :

« Citoyens nos collègues, dans les circonstances critiques où nous nous trouvons, les vrais amis du peuple redoutent moins les efforts des despotes coalisés au dehors et des brigands réunis dans l'intérieur, que les manœuvres secrètes des intrigants et des fédéralistes. Les pièces que nous vous envoyons (ce sont des lettres de Vergniaud à ses amis de Bordeaux) sont bien propres à ouvrir les yeux de la Convention nationale sur cette espèce d'hommes d'autant plus dangereux qu'ils ont eu l'art de conquérir une sorte de popularité en pervertissant l'opinion publique. Le nombre de leurs sectaires est assez considérable dans quelques-uns des départements méridionaux et surtout dans les villes maritimes. Ils comptent pour eux *une partie du peuple qu'ils ont égarée*, et la classe entière des modérés, des feuillants, des égoïstes, des agioteurs, des fripons et des ambitieux; *de sorte qu'il n'est pas rare d'entendre dire, même publiquement, que puisque Paris veut dominer, il faut s'en séparer et former des États particuliers*. De là, la difficulté de procurer des armes aux recrues qui se rendent aux frontières. Personne ne veut s'en dessaisir; les délégués de la Convention nationale, qui les réclament au nom de la loi, sont outragés, menacés, traités de *maratistes* et de désorganisateurs. De là les défiances et les soupçons, les violences et les voies de fait, cet esprit de crainte et d'incertitude qui ralentit le courage, attiédit le zèle et comprime l'élan du patriotisme vers la liberté. De là, les débats les plus scandaleux, les divisions les plus affligeantes, les injures les plus vives contre les sociétés populaires, les sections d'une même ville, d'un même département. Chacun tient à tel ou tel parti, *et la guerre civile n'est pas loin d'éclater avec fureur, si la Convention nationale, qui doit enfin étouffer toutes ces haines, ne prend les mesures les plus promptes pour les prévenir.*

« Mais, citoyens, ce qui rend ce nouveau danger plus réel, plus imminent, c'est cette foule de libelles qui circulent chaque jour dans toutes les parties de la République. Des folliculaires sans pudeur, à qui l'or de la nation a été traîtreusement prodigué pendant six mois, continuent à vomir leur poison. Ce n'est pas tant contre vous, *membres du Comité de salut public*, dont ils ne cessent cependant de calomnier les intentions parce que vous faites aller la *machine*, que contre les commissaires de la Convention nationale, en-

voyés dans les départements et auprès des armées, que ces stipendiés de Pitt lancent les bruits les plus envenimés. Les scélérats! ils parlent de respect pour la représentation nationale ; ils crient contre les Parisiens, et ils sont les premiers à l'avilir, à l'attaquer dans vous qui avez besoin de la confiance entière du peuple pour remplir avec succès la mission importante dont nous sommes chargés. »

Jean-Bon Saint-André, le 17 mai, dans une lettre de Montauban, ajoute des couleurs sombres au tableau dressé par Garrau :

« Le peuple est dans les meilleures dispositions, mais partout on travaille à l'égarer. *La plus dangereuse des aristocraties, celle qu'enfante l'égoïsme, lutte contre la liberté et fait désormais cause commune avec l'aristocratie sacerdotale et nobiliaire. C'est à cette alliance qu'on peut rapporter peut-être le développement de la guerre civile dans la Vendée*, et le ferment qui peut la développer dans tous les départements existe plus ou moins dans tous. Celui que j'ai été plus particulièrement à même de visiter est peut-être un des meilleurs de la République, et néanmoins, les aristocrates de toutes les couleurs n'y perdent pas l'espoir de susciter des troubles et de faire rétrograder la Révolution. »

Il termine cependant sur une parole d'espérance :

« Toutes les cloches du département ont été descendues. On en a laissé une à chaque église. Le reste attend la main de l'artiste pour lui donner une forme redoutable aux ennemis de la patrie. Éclairez le peuple et la Révolution s'achèvera. »

D'Artigoeyte et Ichon, dans une lettre du 23 mai, datée de Lectoure, se plaignent des autorités départementales qui, sans cesse, contrarient leur action. De Metz, le 26 mai, Le Vasseur, Maignet, Maribon, Monstant et Sonbrany dénoncent la tiédeur des citoyens :

« Nous comptions, citoyens nos collègues, profiter du jour de repos pour nous entourer d'une manière plus efficace des lumières du peuple. Nous nous étions rendus hier à la Société dans l'espoir d'y commencer cette opération ; mais, nous vous le disons avec douleur, deux fois nous avons visité la Société dans les trois jours que nous avons passés ici, et deux fois nous l'avons trouvée déserte. *Tout ce que nous avons vu dans ces trois jours, tout ce que l'on nous a rapporté nous prouve que la malveillance travaille ici comme ailleurs le peuple, que l'esprit public est loin d'être à la hauteur des circonstances.*

« Il nous a paru que les corps administratifs sont bien éloignés de faire cesser cette insouciance. Dans un temps où il faut être tout feu, ils ne feront qu'augmenter leur tiédeur, en dégoûtant les patriotes par l'impunité qu'ils assurent au crime. »

Que fera la France? Ira-t-elle en une convulsion suprême de l'instinct de conservation jusqu'à la terreur révolutionnaire ? Ou bien glissera-t-elle de lassitude à un modérantisme qui sera d'abord pénétré et bientôt submergé

par la contre-révolution? A cette date, il est visible qu'elle hésite encore et



CHARETTE.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

qu'elle oscille. Mais on dirait que les grandes cités provinciales, les grandes villes marchandes inclinent à un girondisme feuillant. A Lyon, comme nous l'avons vu, le mouvement sectionnaire menace la municipalité jacobine.

Dans leur adresse du 8 mai à la Convention « les républicains bordelais » ne se bornent pas à défendre leurs représentants. Ils dénoncent si violemment le despotisme exercé sur la Convention par les hommes de la Montagne et de la Commune, qu'il est visible qu'ils sont tout près à entrer en lutte, s'il le faut, contre une Convention tombée en esclavage.

« Oui, nous le pensons avec la majorité de la Convention, depuis longtemps on forme autour d'elle des projets de désorganisation et d'anarchie. On veut *l'anarchie*, pour usurper les places et voler de l'argent; on veut *l'anarchie*, pour essayer si, avec l'audace de l'orgueil et du crime, on ne pourrait pas s'emparer, ne fût-ce que quelques jours, d'un pouvoir régulier...

« ... Oui, nous le pensons avec la majorité de l'assemblée nationale, dès qu'elle ne peut pas punir une seule autorité constituée qui la brave, dès qu'elle ne peut livrer au glaive des lois ceux qui prêchent le meurtre et se nourrissent de sang, dès qu'elle ne peut chasser des tribunes ceux qui la dominent et l'outragent, la Convention nationale a vu sa force défaillir, l'autorité souveraine lui échappe, le gouvernement se dissout... et *l'anarchie commence.*

« Il est dans la Convention des hommes de génie et de courage qui présagèrent dès longtemps les maux que nous venons de décrire; ils ont vu l'orage se former, croître, s'étendre, obscurcir tout l'atmosphère; ils ont voulu le conjurer; mais aussitôt ces êtres perfides qui ne se montrent que dans les ténèbres et ne vivent que de ravage et de mort, ont quitté tous à la fois leurs repaires, ils sont descendus du Caucase sanglant, ils sont sortis des bourbiers d'Augias, et se sont élevés comme des furies contre les vrais appuis de la République et de la liberté, ils ont hurlé contre l'ordre comme le loup et l'hyène hurlent contre le rayon de la lumière... Oui, nous sommes tous girondins, nous le serons jusqu'au tombeau. »

C'est le défi, c'est déjà le langage déclamatoire et sanglant de la guerre civile. Mais ce qui atténuait l'effet de ces déclarations véhémentes, ce qui rassurait la Montagne, c'est que l'adresse des Bordelais n'était pas spontanée. Il avait fallu, pour la provoquer, des lettres émouvantes de Vergniaud, de pathétiques appels adressés par lui, le 4 et le 5 mai, à la Société des Amis de la liberté et l'égalité, séante aux Récollets, à Bordeaux. Il se plaignait, dans une première lettre, du silence des Jacobins de Bordeaux, à l'heure où les députés de la Gironde étaient menacés de mort. A l'inévitable angoisse du péril faudrait-il joindre l'amertume de l'abandon? Dans la seconde, il disait à ses électeurs :

« Si on m'y force, je vous appelle de la tribune pour venir nous défendre, s'il en est temps, pour venger la liberté, en exterminer les tyrans... Hommes de la Gironde, levez-vous! La Convention n'a été faible que parce qu'elle a

été abandonnée; soutenez-la contre les furieux qui la menacent; frappez de terreur nos Marius, et je vous préviens que rien n'égale leur lâcheté, si ce n'est leur scélératesse. »

Le bruit courait que le texte de l'adresse adoptée par la section en réponse à cet appel désespéré avait été envoyé par Lasource. Et il y eut bien des résistances. Garrau écrivait, dans le post-scriptum de la lettre du 15 mai que j'ai citée :

« L'adresse des citoyens de Bordeaux à la Convention nationale, ouvrage de quelques intrigants, n'a pas eu dans le département beaucoup d'approbateurs.

« Plusieurs sociétés populaires ne se sont pas contentées de la rejeter : elles en ont improuvé les motifs et le style. »

A Marseille, qui semblait avoir échappé depuis des mois à l'influence girondine, il y eut un revirement inouï. En décembre, janvier, février, c'étaient les Montagnards les plus ardents, les plus véhéments, qui, dominaient. Les hésitations des députés de la Gironde à frapper le roi avaient excité l'indignation des révolutionnaires. Ils avaient délégué, à Paris, pour hâter le jugement et la mort de Louis XVI, Alexandre Ricord qui, le 21 janvier, écrivait au Club marseillais :

« Aujourd'hui vingt-un janvier 1793, à dix heures et vingt minutes avant midi, et sur la place de la Révolution, Louis Capet, dernier roi de France, a été fait pic, repic et capot. »

Marseille illuminait pour fêter la mort du roi.

Les bataillons marseillais rentraient avec des drapeaux dont les cravates étaient teintes du sang de Louis, et les fédérés portaient au bout de leurs baïonnettes des mouchoirs trempés dans le sang du tyran. La fermentation était extraordinaire. Paris, faisant écho à la propagande des Enragés, annonçait que la mort du roi était le symbole de la chute des anciennes puissances, le signe d'un ordre nouveau où les pauvres ne seraient plus pressurés par les riches. Tous les députés des Bouches-du-Rhône qui avaient voté l'appel au peuple étaient dénoncés et flétris. La Société populaire écrivait à Barbaroux : « Nous te vouons, toi et tes adhérents, au mépris, à l'infamie et à l'exécration nationale. C'est ainsi que pense la sainte Montagne de Marseille. » Rébecqui, outragé, débordé, donnait sa démission de la Convention, et s'établissait à Avignon, pour surveiller sans doute de plus près les événements. Barbaroux restait à son poste, mais il écrivait à ses anciens mandants qu'ils avaient flétri son cœur. Tous les citoyens suspects de modérantisme étaient désarmés, même de leur couteau, et il semblait que Marseille était le foyer toujours plus ardent d'une révolution toujours plus exaspérée.

Le maire Mouraille, le procureur de la Commune Seytre paraissaient suivre le mouvement, se prêter à toutes les demandes des clubs, seconder

toutes les mesures énergiques pour le recrutement, pour la levée des taxes révolutionnaires. Quand, en mars, les commissaires de la Convention, les Montagnards Boisset et Moïse Bayle arrivèrent à Marseille, il semblait bien que la Gironde y était écrasée, et que la prédication révolutionnaire des Conventionnels allant de section en section était superflue. Mais voici que brusquement, à la fin de mars et en avril, les choses et les esprits sont comme renversés. Les sections marseillaises sont envahies par la bourgeoisie modérée et par les royalistes, et un mouvement violent de réaction s'annonce. Faut-il croire, comme le dit Michelet, que c'est parce que Marseille, ayant envoyé par milliers à la frontière ses patriotes les plus généreux, était restée à la merci des éléments contre-révolutionnaires? Mais il n'y avait pas eu en mars un grand exode, et le vent se met à souffler soudain en sens contraire.

Etait-ce l'effet de l'arrêt des transactions commerciales causé par le guerre maritime? Certes Marseille commençait à souffrir. La marine militaire, en pleine désorganisation, ne suffisait pas à protéger les convois menacés par la course. Le 1er avril, Boisset et Bayle écrivent au Comité de salut public :

« Les commerçants de Marseille à qui, faute de convois, on enlève tous les jours des vaisseaux, font les mêmes vœux (contre le pouvoir exécutif)... Nos affaires périclitent au Levant. »

Sans doute cette crise économique commençait à inquiéter les esprits, à alarmer les intérêts, elle fournissait à la contre-révolution un thème d'attaques dangereuses. Mais les souffrances n'étaient pas encore assez aiguës pour qu'on puisse expliquer par là ce changement violent dans la politique marseillaise. Il y a, je crois, deux causes directes de ce mouvement. D'abord, les deux commissaires, Bayle et Boisset, furent d'une maladresse inouïe. Il y a dans leur conduite une contradiction funeste. D'une part, ils s'associèrent aux mesures révolutionnaires les plus énergiques, à l'institution d'un tribunal révolutionnaire, à la formation d'une armée révolutionnaire chargée d'aller dans tout le Midi traquer les contre-révolutionnaires. Et d'autre part, ils ne comprirent pas que pour mener à bien cette politique audacieuse et violente il fallait maintenir l'union de toutes les forces révolutionnaires. Or, dans l'ardente cité marseillaise, les luttes de clans, les rivalités personnelles abondaient. Dans la Société populaire même quelques révolutionnaires détestaient le maire Mouraille et le procureur Seytre, accusés par eux d'exercer un pouvoir excessif et presque dictatorial. Visiblement ces dissidents furent excités par les manœuvres sournoises des contre-révolutionnaires, et aussitôt qu'ils se furent prononcés contre le maire et le procureur, leur protestation trouva un formidable écho dans les sections envahies de modérantisme et de royalisme.

Si Boisset et Bayle avaient été clairvoyants et fermes, ils auraient signalé aux patriotes le péril mortel qu'allaient créer leurs divisions. Ils auraient démêlé que la campagne contre Mouraille et Seytre, si elle était en

apparence menée par quelques révolutionnaires mécontents, était conduite au fond par la contre-révolution. Comment purent-ils s'y tromper, quand ils virent s'élever contre ces deux hommes une tempête de griefs contre-révolutionnaires?

Déjà, dans la Société populaire, quand Mouraille, aux premiers jours d'avril, fut dénoncé « comme exerçant sur ses concitoyens un empire despotique, comme disposant à son gré de leur liberté, de leur vie et de la fortune publique, comme un autre Pygmalion qui, croyant voir à chaque instant la main vengeresse qui va le punir de ses forfaits, se fait escorter par des gens armés, etc. » ; quand la Société populaire dénonce « les menaces qui ont été faites dans presque toutes les sections à ceux qui ne voteraient pas pour le citoyen Mouraille, lors de l'élection du maire, ce qui prouve que le citoyen Mouraille doit sa réélection, non à l'amour ni à la confiance des citoyens, mais à la crainte des lanternes », c'est le langage habituel de la contre-révolution.

A coup sûr, par une manœuvre savante, les royalistes et les feuillants avaient égaré ou divisé la Société populaire, et Boisset et Moïse Bayle se conduisirent en étourdis en aidant à ce commencement de réaction. Le Comité de salut public, qui ne comprenait rien à leur attitude, leur envoya, en avril, un billet sévère où il blâmait tout ensemble leur imprudence révolutionnaire à organiser des armées chargées de parcourir le Midi, et l'inexplicable faiblesse qui les avait fait consentir à la révocation de Mouraille et de Seytre.

« L'arrêté pris sur votre réquisition, le 10 de ce mois, par le département des Bouches-du-Rhône concernant la levée d'un corps de 6 000 hommes destiné à maintenir la tranquillité publique dans le département ou à se porter en cas de réquisition dans les départements voisins pour y rétablir l'ordre et réprimer les contre-révolutionnaires, l'arrestation du maire et du procureur de la Commune de Marseille ont occasionné de vives réclamations de la part de plusieurs de vos collègues. Ils se sont réunis et ont tous été entendus au Comité. Vous concevez que nous n'avons rien négligé pour n'être pas influencés par les préjugés et les préventions d'aucun genre. Nous avons inutilement consulté votre correspondance; nous n'y avons trouvé ni les motifs, ni les dispositions de l'arrêté ou des réquisitions qui excitent tant de réclamations, et que vous auriez dû, aux termes du décret, adresser à la Convention nationale dans les vingt-quatre heures.

« Nous vous prions instamment de diriger l'action des citoyens... Les dissensions, les discordes civiles sont les plus grands fléaux qui affligent la République. Il ne serait pas en notre pouvoir de répondre à la nation de sa liberté et de son indépendance si les départements méridionaux commençaient une guerre civile et si leurs mouvements prenaient le caractère des agitations et des troubles qui bouleversent encore plusieurs départements de l'Ouest. »

Une Vendée provençale, venant s'ajouter à l'autre, quel souci pour le Comité de salut public! Boisset et Moïse Bayle s'excusent, dans une lettre du 28 avril, en alléguant qu'ils ont cédé au vœu des sections quand ils ont révoqué le maire et le procureur et qu'il est impossible d'agir contre le sentiment unanime du peuple. Comme s'il leur avait échappé que les sections étaient soudain envahies par un flot de contre-révolution! Au reste, impuissants, méprisés, honnis de tous, ils annoncent tristement, le 28, qu'ils abandonnent Marseille.

« Les ennemis de la chose publique s'agitent. Les Marseillais se raidissent contre les autorités constituées et contre nous-mêmes : nous ne pouvons plus rien faire ici pour la chose publique ; nous allons nous porter sur le Centre. » Ils essayent en vain de se défendre dans leur lettre à la Convention du 15 mai, écrite de Montélimar. Il en ressort jusqu'à l'évidence qu'ils n'ont su rallier à eux aucune force, qu'ils ont irrité tour à tour tous les partis, qu'après avoir dénoncé avec violence les modérés, les égoïstes, après avoir exaspéré les Girondins et encouru les anathèmes de Barbaroux : « Ils se sont présentés dans les Bouches-du-Rhône comme des torrents dévastateurs ; ils s'y sont présentés comme des rochers détachés de la Montagne, écrasant les troupeaux et les plaines. », ils ont été misérablement dupes du sophisme de la souveraineté populaire allégué par les sections royalistes. Il a suffi que l'une d'elles, la septième, leur adressât une sommation : « Dites-nous une bonne fois, si vous croyez que le peuple soit souverain ou non ; c'est notre dernier mot » pour qu'ils prissent peur et battissent en retraite, livrant Mouraille et Seytre, déjà arrêtés par leur ordre, à toutes les menaces, à toutes les fureurs de la réaction.

Leur plaidoyer est incohérent et pitoyable :

« Barbaroux a dit à la tribune que nous, vos commissaires dans les départements de la Drôme et des Bouches-du-Rhône, nous nous étions présentés dans ce dernier département comme des torrents dévastateurs. Voyons si cet homme a raison. Qu'avons-nous fait? Nous avons contribué à accélérer le recrutement, qui est fini et rendu aux armées. Nous avons donné ordre d'armer les côtes, qui ne l'étaient point, et cela s'est effectué sous nos yeux. Nous avons ordonné une levée de 6000 hommes pour se rendre dans les divers lieux du département et y arrêter les mouvements contre-révolutionnaires qui commençaient à s'y manifester et à se propager dans un département voisin. Le succès jusqu'à présent a rempli en partie nos vœux. Nous avons formé un corps de 600 hommes à Montredon, plage non loin de Marseille où il était facile aux ennemis d'effectuer une descente.

« Nous avons requis des escortes pour les divers convois des armées des Pyrénées et d'Italie qui pourrissaient dans le port de Marseille, et les convois sont arrivés à leur destination. Nous avons fait de même conduire une flotte marchande richement chargée pour le Levant. Nous avons fait arrêter, *d'après*

la demande de toutes les sections de Marseille, le maire, le procureur de la Commune et les frères Savon. Nous avons intimidé les méchants, encouragé les bons, *blâmé les sections qui sortaient des bornes que leur prescrivaient les lois*, et cassé un tribunal qui ne pouvait être créé que par un ordre de la Convention. Des dépêches arrêtées par ordre des commissaires de ces mêmes sections, ont été ouvertes hier et ne nous ont pas été renvoyées. Nous avons fait mettre en liberté des patriotes arrêtés en vertu d'ordres arbitraires. Nous avons tout entrepris pour conserver aux autorités constituées leur énergie et leur activité, que les sections n'ont cessé d'entraver. »

C'était avouer tout ensemble que Marseille, par ses sections, s'érigeait en Commune contre-révolutionnaire et qu'on avait abattu, pour complaire à ces sections rétrogrades et factieuses, les autorités constituées de la Révolution, le maire et le procureur de la Commune. La lettre de Boisset et de Moyse Bayle est terrible pour eux-mêmes.

De Toulon, le 17 mai, les représentants à l'armée d'Italie, Beauvais et Pierre Bayle signalent au Comité de salut public la gravité des fautes commises et du mouvement contre-révolutionnaire, dont Marseille devient le foyer :

« Vous n'ignorez pas que depuis les premiers jours de ce mois, il circulait un bruit sourd à Paris, qu'il y avait à Marseille de la fermentation, que l'aristocratie semblait y prendre le dessus, que le patriotisme y était écrasé. Eh bien ! ces bruits ne sont que trop fondés.

« Nous ne nous permettrons pas d'analyser ici la conduite de nos collègues Moyse Bayle et Boisset, qui nous ont précédés dans ce département. Nous ne cherchons ni à les blâmer, ni à les approuver. Peut-être sont-ils déjà jugés à vos yeux. Peut-être déjà les avez-vous entendus et apprécié les pièces dont ils sont porteurs. Quoi qu'il en soit, voici les faits tels qu'ils nous ont été racontés :

« Accueillis d'abord par l'opinion publique à Marseille, nos collègues s'y livraient avec empressement et avec succès à l'exécution de la mission qui leur avait été confiée. Le patriotisme se soutenait dans toute son énergie dans cette ville, que depuis longtemps on est accoutumé à regarder comme son foyer, et les malintentionnés étaient réduits au silence. L'arrivée de la famille des Bourbons dans ces murs changea la face des affaires. On assure que les commissaires s'expliquèrent sur cet événement d'une manière contradictoire vis-à-vis des sections qu'ils avaient cru devoir en prévenir, et que cette contradiction, sans doute involontaire, ou du moins dictée par de bonnes intentions, jeta de la défiance sur leurs opérations et altéra cette confiance qu'ils avaient obtenue et qu'il eût été si important de conserver. A dater de cette époque, les commissaires furent suspects, on les accabla de demandes de divers genres. *Leur condescendance à se prêter aux vues des sections relativement à l'arrestation de quelques individus, acheva d'enhardir les me-*

neurs des sections dans l'exécution des projets qu'ils méditaient depuis longtemps. Déjà, celles-ci s'étaient déclarées permanentes, et cette permanence est telle qu'elles n'interrompent leurs séances ni le jour ni la nuit. Une foule de gens suspects ou malveillants, que la contenance ferme des bons citoyens qui les fréquentaient avaient écartés, y reparut. Plusieurs des ci-devant privilégiés, de ceux qui avaient été désarmés, y occupent aujourd'hui la tribune. Les membres de la Société populaire y sont mal accueillis, ou en sont chassés ignominieusement. Elles se sont déclarées souveraines, et c'est le titre qu'elles prennent publiquement et dans les actes qui émanent d'elles. Nous vous envoyons copie de l'un d'eux. Elles commandent aux autorités constituées qu'elles tiennent asservies. Et les obsédaient continuellement et le jour et la nuit nos prédécesseurs, qui vous en justifieront, par nombre de pétitions dont ils sont porteurs. Elles ont même poussé l'égarement vis-à-vis d'eux jusqu'à user de violence pour avoir communication de leur correspondance. Le secret de leurs lettres et de celles qui arrivaient à leur adresse a été violé. On a lu publiquement quelques-unes de ces dernières qui n'ont point été remises à nos collègues. Plusieurs personnes dignes de foi nous ont assuré qu'au moment où ils ont cru devoir quitter la ville, leur sûreté était compromise et leur vie menacée.

« *Un tribunal populaire a été formé par la seule autorité des sections, et, quoique cassé par les commissaires de la Convention et ayant en conséquence cru devoir cesser ses fonctions, il a été réinstallé par la municipalite en écharpe, et avec le concours des sections. Il est maintenant en plein exercice, et rend journellement des jugements, dont trois à mort ont été exécutés hier jeudi avec appareil.*

« Les sections ont envoyé 30 commissaires à la Convention. Nous les avons rencontrés en route. Nous ne connaissons pas précisément l'objet de leur mission. Elles en font voyager dans toute l'étendue du département et même dans les départements voisins pour former, avec les communes environnantes, une association qui n'a pas été vue du même œil partout. A Aix, la députation a été accueillie avec enthousiasme, et le même esprit, qui dirige aujourd'hui Marseille, gouverne l'ancienne capitale de la ci-devant Provence. On nous assura hier en route qu'elles avaient le dessein de nous mettre en état d'arrestation nous-mêmes, si nous passions par Marseille. On nous a également assuré que notre collègue Grégoire y avait été insulté à son passage.

« Nous avons été témoins par nous-mêmes, à Aix, de cet esprit des sections, y étant arrivés mercredi sur les trois heures de l'après-midi. L'un de nous, Pierre Bayle, rencontra, comme nous parcourions la ville, quelques personnes qu'il assure avoir toujours connues pour bons patriotes. L'un est officier municipal, et l'autre procureur syndic du district. Nous nous arrêtons quelques instants à causer avec eux publiquement. Il n'en fallut pas davantage pour mettre les sections en mouvement. Sur le soir, une députation très

nombreuse, envoyée par elles, vint à notre auberge nous témoigner son mécontentement de notre communication avec des personnes qu'elles nous dirent être connues pour très suspectes. Les pétitionnaires se plaignaient



Statue de Lakanal, a Foix.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

amèrement de la conduite de nos prédécesseurs. Ils nous assurèrent que leurs sections députaient à Paris, comme Marseille.

« Au reste, les arrestations se multiplient dans ces deux villes et les sociétés populaires y sont vues de mauvais œil, et à la veille d'être détruites ou désorganisées. Le maire de la petite ville de Roquevaire, où nous nous arrêtâmes hier pour dîner, nous a fait part d'un fait qui vous éclairera, sans

doute, sur les sentiments qui animent les sections de Marseille. Il nous assura qu'ayant été, il y a peu de jours, dans cette ville pour y acheter des grains dont la commune de Roquevaire manque absolument, il eut des peines infinies à en trouver ; que partout on lui disait qu'il n'y en avait point, que cependant on lui en promit, *pourvu qu'il s'engageât formellement, au nom de sa commune, à adhérer à toutes les opérations de celle de Marseille.* Il nous a promis de faire constater ce fait par acte authentique, qu'il doit nous faire tenir incessamment. *Nous ne devons pas vous laisser ignorer que les sociétés populaires qui sont très multipliées dans le département des Bouches-du-Rhône, et qui semblent menacées par la coalition des sections d'Aix et de Marseille, ont résolu, pour la plupart, de se réunir pour s'opposer à leur destruction que l'on prépare, qu'elles ont formé un comité central à Salon, et qu'elles ont adopté la mesure d'envoyer des commissaires dans toutes les communes pour grossir ce comité. Nous nous sommes assurés par nous-mêmes que le peuple flotte incertain entre les uns et les autres, et que tout tend à un déchirement qui doit amener la division et détruire entièrement l'esprit public qui s'affaiblit journellement par le défaut de confiance.* »

Il est clair qu'il ne suffit pas, pour expliquer ce mouvement redoutable de contre-révolution, d'alléguer les maladresses des deux représentants. Il ne suffit pas de dire qu'ils ont donné des explications contradictoires sur l'arrestation du duc d'Orléans : l'un déclarait, sans doute, que la Convention avait eu raison de frapper un conspirateur, complice de Dumouriez ; l'autre, qu'elle avait eu tort de sacrifier un homme que les haines de la Gironde désignaient à la confiance des patriotes. La vérité est qu'un fond de royalisme, à demi caché jusque-là, se soulevait soudain.

Jamais la contre-révolution n'avait désarmé ; et dans le Midi surtout, il y avait toujours eu comme une conspiration latente. Pourquoi ce fond de contre-révolution émergeait-il soudain ? Parce que la Gironde, en dénonçant avec une âpreté inouïe la Commune, la Montagne, Paris, avait fourni aux réacteurs les prétextes dont ils avaient besoin.

Dans les villes du Midi, à Marseille notamment, une partie du peuple avait gardé des attaches monarchistes. C'est sous le pavillon de la royauté que des milliers de marins avaient tenté les grandes aventures, et par leurs communications incessantes avec les pays latins, avec l'Italie et l'Espagne, ils étaient tout pénétrés de superstition catholique.

J'ai noté aux Archives, dans les documents relatifs aux subsistances, le nom des navires qui voyageaient entre Marseille et Gênes en 1792 : ils ont tous gardé leur nom chrétien ou même monarchique : le *Roi Henri*, le *Saint Joseph*, le *Saint-Jean*, la *Très-Pure-Conception*, l'*Immaculée-Conception*, le *Saint-Constant*, le *Saint-Nicolas*.

L'historien de Marseille, Fabre, écrivant en 1829, quand la tradition était encore toute vive, note avec colère ce caractère royaliste du mouvement mar-

seillais : et son témoignage est d'autant plus remarquable qu'il déteste la Montagne, qu'il n'aime pas la Convention. Il aurait voulu une insurrection marseillaise, mais sous l'inspiration et la conduite de la Gironde.

« Les sections, en se levant, ne suivirent que l'impulsion secrète des royalistes ; pourtant, elles crurent prudent de ne pas jeter le masque, et toujours elles agirent au nom de la République une et indivisible. Au fond, leurs meneurs, sans consistance, sans vues administratives, et sans bonne foi politique, détestaient autant la Gironde que la Montagne, autant Barbaroux que Granet. Ils ne pouvaient rien produire de grand et de généreux dans cette fausse situation, et ils avaient tout ce qu'il fallait pour tout gâter : misérables, qui, au lieu de prêter franchement une utile assistance à la Gironde opprimée, ne s'armèrent que pour une cause privée de chaleur et de fécondité. »

Puérile est la colère de Fabre ; pourquoi s'irriter contre les royalistes de Marseille ? Ils jouent leur jeu en affectant d'abord de reprendre simplement les griefs de la Gironde, pour écraser ensuite la Gironde elle-même. Les vrais coupables, ce sont ceux des révolutionnaires qui consentent à être dupes, qui fournissent eux-mêmes à la contre-révolution le masque dont elle a besoin. La Convention, dans sa séance du 6 mai, entendit lecture d'une communication des sections de Marseille, datée du 1er mai :

« Citoyen président, toutes les sections de Marseille ne formant qu'un peuple de frères, s'occupent, en ce moment, de rédiger une adresse à la Convention nationale et de lui envoyer des commissaires pour la présenter. Ils feront à la Convention le tableau fidèle de la situation de cette grande cité : elle y verra quels sont ses principes, ses sentiments, ses vœux. Jusqu'alors la Convention trouvera équitable, sans doute, de se prémunir contre toutes les déclamations que la calomnie pourrait vomir contre nous ; nos vertus républicaines sauront la confondre, et nos détracteurs n'obtiendront que la honte qui leur est si bien due.

« Tous les Marseillais ont juré de soutenir la République une et indivisible, fondée sur la liberté, l'égalité, et l'observation rigoureuse des lois. Ils en renouvellent le serment entre les mains des représentants de la nation. »

C'était bien, en effet, le masque républicain et révolutionnaire. Comme gage de leurs sentiments, les fourbes reproduisaient une circulaire de la municipalité de Marseille aux municipalités de la République :

« Le bruit se répand dans cette ville, citoyens collègues, que des émissaires parcourent ce département et même les départements voisins pour accréditer la fausse nouvelle que Marseille est dans un état de contre-révolution, que les vrais patriotes y sont vexés, et par une suite de leur méchanceté ils ajoutent que le sang y a coulé. Ils insinuent aux habitants des lieux qu'ils parcourent qu'il faut marcher sur Marseille, tomber sur les sections assemblées en permanence et délivrer les patriotes opprimés. Comme les habitants de votre commune pourraient être induits en erreur par ces suggestions per-

fi... et calomnieuses et se porter à des démarches illégales et inconsidérées, nous avons cru de notre devoir d'en prévenir les effets parce qu'ils tourneraient au détriment de la chose publique. Le vœu constant et bien prononcé des Marseillais est de soutenir la liberté et l'égalité, de protéger les personnes et les propriétés, et de maintenir de toutes leurs forces l'unité et l'indivisibilité de la République. Déliez-vous donc, citoyens collègues, de tous ceux qui, sous le voile du patriotisme et le caractère de commissaires marseillais qu'ils usurpent, chercheraient à insinuer dans l'esprit de nos concitoyens des avis contraires. »

Il s'agissait, avant tout, d'endormir les patriotes du Midi et la Convention elle-même. Pourtant, rien qu'à la façon dont la municipalité marseillaise glorifiait les sections comme le vrai pouvoir souverain, il était visible qu'elle était prête à entrer en lutte, avec le concours de ces sections royalistes, contre la Convention elle-même.

« *Les complots de nos ennemis intérieurs sont déjoués, les intrigants et les agitateurs sont connus! Le peuple marseillais s'est levé tout entier. Les sections sont en permanence, et la voix du souverain s'est fait entendre. Citoyens, vos magistrats ont juré de mourir à leur poste pour maintenir votre souveraineté et faire respecter les propriétés; mais tandis que les sections s'occupent avec énergie du bien public, la calomnie répand au dehors qu'elles sont en pleine contre-révolution. Citoyens, vous sentez toute l'horreur d'un tel mensonge; vos magistrats les regardent, au contraire, comme des boulevards terribles contre lesquels viendront se briser tous les efforts des malveillants; c'est sur les bases de ces colonnes inébranlables que reposera la République une et indivisible.* »

C'était signé des officiers municipaux et du substitut du procureur de la Commune de Marseille, c'est-à-dire de cette municipalité qui avait consenti à livrer aux sections Mouraille, le maire, et Seytre procureur.

La Convention fit bon accueil à cette adresse, et quand Limon demanda qu'elle fût insérée au procès-verbal, nul ne se leva pour protester. Les Montagnards craignaient, s'ils dénonçaient un mouvement contre-révolutionnaire à Marseille, de décourager Paris. Nous avons vu Robespierre rassurer à cet égard les Jacobins. Et les Girondins, qui comptaient s'appuyer sur ce mouvement, se gardaient bien de signaler le mélange royaliste qui le faussait; c'était, selon eux, la protestation pure de la liberté et de l'ordre contre l'oppression et l'anarchie. Ils commentaient favorablement dans leurs journaux les nouvelles de Marseille. *Le Patriote français* du 6 mai écrit :

« Le peu de lettres arrivées de Marseille (car là, comme ailleurs, on décachète et on intercepte), le peu de lettres confirme la nouvelle de la révolution arrivée dans cette ville; mais ce qui ne se confirme pas, heureusement, c'est l'effusion du sang dont nous avons parlé. Il paraît que l'arrivée de la famille d'Orléans et la découverte du complot de ce parti ont ouvert les yeux

des Marseillais, et fait voir quels étaient les vrais républicains. Aussi les meneurs du club de Marseille se plaignent-ils de la gaucherie de la Montagne, de leur avoir envoyé la famille d'Orléans. »

Donc, si Marseille se soulève, c'est contre la Montagne dont elle commence à apercevoir les attaches royalistes au duc d'Orléans, et si les royalistes des sections se proclament souverains, c'est pour mieux défendre la République. Le 7 mai, *le Patriote français* triomphe de l'adresse lue la veille :

« Une lettre officielle de Marseille vient enfin de tirer les esprits de la cruelle incertitude où ils étaient sur cette ville. L'anarchie y est complètement abattue, l'ordre et les lois y triomphent; tel est le texte d'une lettre écrite par le procureur de la Commune au nom de toutes les sections. C'est à partir de ce jour, assurent-elles, que Marseille est réellement acquis à la République une et indivisible... Puissent le petit nombre de villes où domine encore le maratisme imiter cet exemple, et l'on pourrait espérer le retour de l'ordre et de la prospérité.

« Cette nouvelle, que la Montagne a entendue avec abattement, l'aura bien plus consternée quand elle apprendra que plusieurs des fauteurs de l'anarchie sont maintenant arrêtés, et qu'on espère tirer la révélation d'un complot tramé ailleurs et dont la ramification s'étendait jusqu'à Marseille. »

Vraiment, les Girondins ne soupçonnent-ils à aucun degré que ce zèle révolutionnaire des sections de Marseille n'est qu'un masque? Les 12 et 13 mai, ils s'engagent à fond, à la tribune et dans leurs journaux, pour le mouvement marseillais.

« Moyse Bayle et Boisset, dit *le Patriote français*, dans son compterendu de la séance du 12, furieux d'avoir vu leurs projets anarchiques déjoués par le courage et le patriotisme des véritables Marseillais, ont fulminé contre eux un arrêté terrible qu'ils envoient à la Convention, avec les plus viles calomnies contre une ville qu'ils flagornaient si indignement peu de jours auparavant. Cet arrêté prononçait : 1° la cassation d'un tribunal populaire établi à Marseille, tribunal qui n'a jamais jugé à mort, et que Bayle lui-même avait beaucoup vanté; 2° la suppression du comité central des sections, comité qui a sauvé le midi de la France en le délivrant du despotisme funeste du club de Marseille; 3° la poursuite des commissaires marseillais qui n'ont jamais prêché que le retour de l'ordre et des lois, tandis que d'autres commissaires prêchaient impunément le pillage et le meurtre.

« Cet arrêté était si calomnieux, si difficile à justifier que les anarchistes eux-mêmes n'ont osé en demander l'application; ils voulaient qu'on le renvoyât au Comité de salut public. Mais Barbaroux a fait percer la vérité au milieu des cris et du tumulte; il a accusé les commissaires d'avoir voulu plonger Marseille dans l'anarchie et y exciter une insurrection. *Il pose en fait que c'est la classe peu fortunée elle-même qui s'est jointe aux propriétaires pour déjouer la conspiration. A Marseille, c'est un garçon menuisier qui a rappelé*

es commissaires au respect des propriétés. Hier, un ouvrier employé à la réparation des chemins leur a tenu le même langage. Barbaroux conclut au rappel des commissaires et à la suspension de leur arrêté.

« Guadet a caractérisé, avec une ironie déchirante, l'espèce de *contre-révolution* dont les commissaires accusent Marseille. C'est la contre-révolution de l'égalité contre le despotisme de quelques brigands, des lois contre la violence arbitraire, de l'ordre contre l'anarchie. « Oh! l'heureuse *contre-révolution*, s'est écrié Guadet, c'est la même qui en 1789 fit sortir la philosophie et les lumières des ténèbres et de la barbarie où le despotisme les « avait plongées; c'est la même qui a fait triompher la liberté des efforts de « la tyrannie. » Guadet a appuyé les conclusions de Barbaroux. »

Quel triste aveuglement! ou plutôt, puisque la Gironde se proposait surtout d'accabler le parti de la Montagne, quelle triste nécessité! Elle acceptait de couvrir de beaux mots républicains un mouvement profond de réaction royaliste et de contre-révolution. Sans doute elle réussissait à se tromper elle-même. Elle ne voulait pas s'avouer que ses alliés étaient des ennemis de la République et de la Révolution. Le réveil sera terrible quand la Gironde sera obligée de se prononcer pour le royalisme brusquement déclaré, ou de reconnaître qu'elle avait encouragé à son insu la contre-révolution.

Chose frappante! Le souci qu'ont les Girondins de se réclamer du peuple pauvre, de montrer, que dans le mouvement marseillais, les ouvriers, menuisiers, casseurs de pierre, sont au premier rang, répond à la tactique de la contre-révolution vendéenne qui, elle aussi, prétendait être d'origine populaire. Et par quelle étrange et coupable complaisance ces « hommes d'ordre » font ici l'apologie d'un tribunal populaire marseillais qui était l'instrument tout préparé des violences sanglantes contre les premiers et plus fervents amis de la Révolution! Il est vrai que *Le Patriote français* manifeste en ce point un peu d'embarras :

« Marseille, rendue à la liberté et à l'ordre, doit renoncer à ce tribunal, elle ne doit pas emprunter à l'anarchie ses moyens odieux ; elle ne doit reconnaître de tribunaux que ceux que la loi avoue. Marseillais, la loi, la loi, c'est là le but de nos efforts, c'est là notre point de ralliement. »

Ici, une secrète inquiétude se fait jour tout de même. Ducos, dans *la Chronique de Paris* du 15 mars, élude les difficultés par de vagues déclarations conciliantes. Il dit, résumant et commentant la lettre des commissaires :

« Tout à coup les sections ont exercé la souveraineté; elles ont créé un tribunal populaire, et, chose étrange, les autorités constituées ne se sont pas opposées à ces actes de fédéralisme.

« Mais si les autorités constituées et les citoyens sont ainsi d'accord, quel que soit l'objet de leur union, son effet nécessaire du moins est le maintien de l'ordre; comment se fait-il donc que l'ordre soit troublé?

« Les commissaires expliqueront cette apparente contradiction...

« *Cette affaire, quelle qu'en soit l'issue, ne présente que des espérances et des motifs de sécurité;* c'est le retour de l'ordre légal que réclament les commissaires; c'est pour le retour de l'ordre légal que les sections et les corps constitués de Marseille se sont agités. Avec un tel concert d'intentions, *tous ces amis des lois finiront par s'entendre.* »

Est-ce désinvolture et ironie ou candeur? Ducos n'oublie qu'une chose, c'est que les autorités constituées et les sections n'ont été d'accord qu'après la mutilation des autorités constituées; il oublie que les sections ont commencé à marquer leur force contre-révolutionnaire en frappant Mouraille et Seytre, et pendant qu'il concilie ou qu'il raille, le feu de la guerre civile et de la contre-révolution éclate dans tout le Midi.

De Nantes, où il semblait que tous les cœurs révolutionnaires auraient dû être unis contre le péril immédiat, contre le fanatisme rétrograde de l'Ouest soulevé, montait comme un tocsin de guerre contre la Montagne.

« Les républicains formant le conseil général de la Commune et la Société populaire de Nantes » envoyaient à la Convention, dans les premiers jours de mai, une adresse si violente, ils dénonçaient l'action de la Montagne, de la Commune et des sections de Paris en termes si offensants, si flétrissants, que ce manifeste aurait pu servir d'apologie aux révoltés de l'Ouest. Tout n'était-il pas permis pour se libérer d'une Révolution qui, selon ses partisans déclarés, était toute dégouttante de sang et de crimes, toute chargée de rapines, souillée de vice et de boue?

« Citoyens législateurs, on ose nous présenter, au nom de quelques sections de la Commune de Paris, une adresse séditieuse (l'adresse contre les vingt-deux). A la lecture de cet insolent manifeste, rédigé peut-être dans le camp de Cobourg ou de Dumouriez, nous n'avons pu contenir les mouvements de notre indignation; nous avons mesuré toute l'étendue des dangers que courent *ici* la sûreté personnelle de nos mandataires et la souveraineté nationale. Nous venons vous offrir des défenseurs; nous venons réclamer pour la Commune de Nantes toute entière l'initiative de la vengeance; parce qu'instruits à l'école du malheur, *éclairés sur la source des dévastations qui nous environnent, nous ne pouvons plus douter que la guerre civile allumée dans nos campagnes ne nous vienne de ceux-là mêmes qui ont provoqué l'adresse, de ceux-là mêmes qui en achètent ou en extorquent les signatures dans les carrefours et les tréteaux de Paris.*

« Des hommes perdus de mœurs et de débauches, des scélérats couverts de sang et de crimes, usurpent ici les droits du peuple français, attentent à sa souveraineté, insultent à sa représentation, proscrivent au gré de leurs fureurs ses plus incorruptibles députés, travaillent sans relâche à dissoudre la Convention nationale, et, sous la forme insidieuse d'une pétition, viennen

proclamer à votre barre le plus noir projet qui jamais ait menacé le salut de la République...

« Vous l'avez vu, citoyens législateurs, vos ennemis et les nôtres ne sont pas intimidés par un décret de censure, leur audace s'accroît avec votre longanimité, vous êtes encore sous les poignards d'une faction implacable, et les conjurés marquent ici leurs victimes comme si vous aviez légalisé leurs complots.

« C'est cependant sur vous que reposent en ce moment les dernières espérances de notre malheureuse patrie; un jour encore, une heure peut-être, et les monstres auront consommé leur attentat ! Que tardez-vous ? n'est-il pas temps de conjurer l'orage et de faire rentrer dans la poussière les lâches complices de Catilina? Le glaive de la loi n'est-il plus dans vos mains? La souveraineté nationale réside-t-elle dans les conventicules de la Commune de Paris, et ses délirantes sections sont-elles des puissances dont la ligue ait de quoi vous effrayer?

« Ah! s'il le faut, citoyens législateurs, si cette immense cité ne renferme plus que des factieux qui vous outragent, ou des citoyens timides incapables de vous défendre; si vous ne pouvez enfin qu'à ce prix nous donner un gouvernement protecteur, sortez avec nous, sortez de cette enceinte où l'on n'a pas respecté nos représentants; sortez de cette ville rebelle où la vertu n'a trouvé que des persécuteurs; abandonnez à son opprobre et à ses remords une municipalité coupable où la licence et l'anarchie semblent avoir établi leur abominable conclave.

« Et nous aussi, nous sommes armés de l'opinion publique de tous les départements de l'Empire; et nous aussi, nous ferons répéter à la France entière le cri de notre indignation; et nous aussi, nous indiquerons les attentats et les noms de leurs coupables auteurs.

« Les crimes de ces hommes sont connus, nous en portons, hélas! dans nos biens et dans nos personnes les témoignages irréfragables. Depuis qu'ils ont dilapidé le revenu public, ils n'ont élevé que leurs parents et leurs créatures à toutes les places lucratives ; depuis que vous leur avez demandé des comptes, ils n'ont répondu que par des calomnies; depuis que vous avez proclamé la République, ils n'ont encensé que des dictateurs; depuis que nous avons un code pénal et des jurés , ils n'ont cessé de provoquer l'assassinat et le pillage. Marat, leur chef et leur idole, a recueilli les débris d'un trône abattu pour y placer d'Orléans, et l'usurpateur, plus heureux que son parent, a trouvé des ministres dociles dans une société qui depuis longtemps a prostitué sa tribune au panégyrique de tous les hommes corrompus.

« Ils ont massacré dans les prisons des milliers de victimes; ils ont volé des millions au garde-meuble ; ils ont stipendié des bourreaux pour venir nous égorger dans nos villes ; ils ont député vers nous des apôtres de révolte

et de brigandage; ils ont inondé nos provinces de leurs insolents proconsuls; ils ont enrôlé leurs émissaires dans nos phalanges républicaines pour y semer le découragement et l'indiscipline... ils ont présenté à l'Europe comme une divinité nouvelle le calomniateur éternel de tous les talents et



Boissy d'Anglas.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

de toutes les vertus; ils ont préconisé Danton et Lacroix, l'un ministre prévaricateur qui n'a rendu aucun compte, tous deux modernes *Verrès,* engraissés du sang et des trésors des Belges.

« Aujourd'hui même encore nous les voyons élever Léonard Bourdon à côté de Lepelletier (Bourdon avait été l'objet, à Orléans, d'une agression assez insignifiante en effet et dont il avait fait grand tapage) et demandent effron-

tément les honneurs de l'apothéose pour un crapuleux qui se blesse en tombant sur son fumier. »

C'est d'une violence et d'une grossièreté inouïes. Certes, si les républicains nantais avaient été tous pénétrés de cette haine contre la Montagne et contre Paris, comment auraient-ils pu résister aux Vendéens? A en croire ce manifeste, ce n'est pas contre l'Ouest, c'est contre Paris qu'ils veulent marcher. Mais ce manifeste même ne fait-il point les affaires des insurgés de l'Ouest? Ne suffirait-il point de le répandre pour justifier et étendre l'insurrection? S'il est vrai que la Révolution a été confisquée par des scélérats, des assassins, des voleurs, des crapuleux, dégouttants de sang et de fumier, il faut balayer la Révolution pour balayer cette ordure.

Aussi les révolutionnaires clairvoyants et fermes s'indignaient-ils partout contre ce *factum*. La municipalité de Bordeaux l'ayant fait réimprimer, il y eut jusque dans le département de la Gironde un mouvement de dégoût. Garrau le constate dans une lettre d'Agen du 16 mai :

« Il en a été de même de la pétition des Nantais dont la municipalité de Bordeaux a ordonné très sagement la réimpression. On n'a pu voir sans indignation cette phrase dégoûtante (et il cite la phrase sur Léonard Bourdon). Il semble, citoyens nos collègues, que celui qui a rédigé cette pétition de la Commune de Nantes est le même qui, l'année dernière, après la journée du 20 juin, rédigea cette fameuse adresse de la même ville en faveur du roi; même style, mêmes déclamations contre Paris, contre la Montagne; mêmes menaces. Les royalistes d'alors seraient-ils les républicains d'aujourd'hui? »

Ce qui est grave, ce qui montre bien qu'il était temps d'en finir avec la Gironde, c'est que même des hommes comme Mercier du Rocher, démocrates véhéments et qui avaient marqué jusque-là peu de sympathie aux hésitations girondines, commençaient à s'abandonner à leur tour à l'esprit de dénigrement et de critique. A cette heure décisive et tragique, qu'importaient les fautes de détail de la Révolution? Qu'importaient les choix hasardeux faits par le nouveau ministre de la guerre, Bouchotte? Il y avait à coup sûr des éléments troubles dans le flot révolutionnaire que Paris poussait vers l'Ouest; mais avait-on le temps d'étudier les hommes et d'épurer tous les choix?

C'étaient des hommes nouveaux, souvent généreux et sincères, quelquefois tarés, qui surgissaient. C'était l'ancien soldat et ouvrier orfèvre Rossignol, un des « vainqueurs de la Bastille », brave homme et assez modeste, mais peu préparé à des commandements difficiles, et qui débutait en Vendée comme lieutenant-colonel. C'était Momoro, nommé « commissaire du pouvoir exécutif en Vendée », et qui revenait investi de le puissance révolutionnaire dans cet Ouest où ses prédications agraires avaient, quelques mois auparavant, jeté l'épouvante. C'était le dramaturge Ronsin, qui avait fait jouer en 1791, sur le théâtre Molière, rue Saint-Martin, une pièce assez correcte et

plate, intitulée *la Ligue des fanatiques et des tyrans*, et qui maintenant, adjoint à la guerre de Bouchotte, était chargé, par une commission extraordinaire du 9 mai, « à Tours et partout où sa présence serait nécessaire, de s'occuper sans relâche de fournir à l'armée des côtes de la Rochelle l'équipement, les subsistances, les charrois, tout le matériel de guerre dont le besoin était urgent. »

Il était désigné pour ce rôle par la campagne vigoureuse qu'il avait menée au ministère de la guerre contre les grands fournisseurs et spéculateurs, Malus et d'Espagnac. Ronsin avait pour principal auxiliaire son confrère en art dramatique, le général Parein, un des « Enragés », un des trente commissaires envoyés après le 10 août dans les seize départements autour de Paris. Les agents les plus importants de Ronsin et de Parein étaient deux acteurs : Guillaume-Antoine Nourry, dit Roselli, puis Grammont, sociétaire de la Comédie-Française où il avait débuté en 1779, dans le rôle de Tancrède, et Louis-Armand Robert. Celui-ci était originaire de Tours et il y revenait avec un éclat triomphal. C'était un peu comme une invasion de théâtre.

Certes, il y avait en tous ces hommes bien des forces saines. Ils avaient, ou au 14 juillet, ou au 10 août, risqué leur vie pour la liberté. Ils avaient travaillé dans les bureaux, en ce pêle-mêle un peu étrange, mais vivant et ardent, du ministère de Pache. Et plus tard, les hommes de guerre les plus sérieux, les plus estimés, comme les Mayençais, Vimeux et Beaupuy, certifieront que Parein était « un brave et loyal républicain, dans les principes révolutionnaires, et qu'il connaissait parfaitement son état, l'ayant rempli avec justice et équité. » Mais ils avaient tous ou presque tous des habitudes tapageuses et une sorte de faste théâtral. Ils avaient une liberté d'allures et une facilité de mœurs qui contrastaient un peu fortement, pour la province, avec l'austérité de leurs maximes, et tout d'abord ils scandalisèrent Mercier du Rocher, qui naguère, dans ses entrevues avec le Comité de défense générale, ne se louait guère que de Marat, et qui se laisse aller maintenant à tenir, contre tous ces délégués, commissaires et aides de camp tumultueux et hasardeux, un langage presque aussi âpre que celui de l'adresse des Nantais :

« A Saumur, dit-il, les rues étaient presque couvertes d'aides de camp qui traînaient de grands sabres et portaient de longues moustaches, des commissaires du pouvoir exécutif *qui prêchaient l'anarchie et la loi agraire, le meurtre et l'assassinat :* Saint-Félix, Momoro, Ronsin, Hazard, qui avaient été chassés de la Société des Jacobins en 1790, étaient de ce nombre. *Il semblait que tous les roués de Paris se fussent donné rendez-vous dans ces malheureuses provinces pour y attiser la guerre civile et en dépouiller les habitants.*

« Ce spectacle m'effraya : mais je n'avais encore vu qu'un coin de ce hideux tableau. Tuncq, que j'avais connu pour la première fois à Tours et auprès du général Menou, à Angers, dans les premiers jours d'avril, Tuncq qui,

dans la première entrevue que j'avais eue avec lui, s'était nommé « le Santerre du 10 août », en déprimant tous les généraux, cherchait à avoir du service dans cette armée. Il faisait la cour à tout le monde. Il n'y avait que Carra qu'il n'abordait pas. Ce dernier prétendait qu'il lui avait escroqué 20000 livres. Tuncq pouvait bien être un escroc; je sais qu'il acheta de très beaux chevaux, qu'il n'a jamais payés, ce qui, dans la langue des pillards, *était prendre les choses au maximum dans la Vendée.*

« Tuncq avait été aide de camp de Voyer d'Argenson; plat valet de ce seigneur, c'est par son aide qu'il avait obtenu la croix de Saint-Louis. Il s'était ensuite jeté dans les tripots du Palais-Royal, qualifié de baron de Tunk. Il avait abandonné sa baronnie depuis la suppression des titres de noblesse, et avoua dans la suite qu'il était fils d'un pauvre tisserand de la basse Bretagne. Il était à la fois, bas, flatteur, lâche et insolent. Il aimait extrêmement le vice et les femmes...

« J'étais avec Carra lorsqu'il reçut la lettre de Sandoz qui annonçait la bonne nouvelle (de la défaite des brigands à Fontenay, le 16 mai). Il m'invita à souper avec lui, il était logé dans une très belle maison près le Pont-Neuf; il avait deux sentinelles à sa porte. Julien (de Toulouse), Dandenac et Bourbotte, le beau-frère de Carra, le poète Rousset, étaient de ce souper. Je m'étais aperçu plus d'une fois, à Paris, à Tours et ailleurs, qu'il régnait une extrême division entre les représentants du peuple. J'avais été témoin, deux jours avant, d'une querelle qui s'éleva entre Goupilleau et Carra au sujet de la nomination d'un apothicaire de l'armée. Je les avais entendus se traiter mutuellement de roué, d'intrigant; j'avais entendu Goupilleau nommer Carra « vieille machine détraquée ». Je savais que les représentants du peuple se qualifiaient les uns et les autres du titre de « scélérat » et sans beaucoup de façons. Je gardai le silence pendant une grande partie du souper. Je le rompis lorsque j'entendis Bourbotte dire qu'il réduirait bien ceux qui contrariaient leurs opérations à la Convention nationale, et qu'il avait juré la mort de tous ces gens-là.

« — Il vaudrait bien mieux, lui dis-je, que la paix régnât parmi nos représentants; elle serait le présage du bonheur des Français.

« Julien appuya fortement l'opinion de son collègue et renchérit sur ce qu'il avait dit. Je lui répondis qu'il n'y avait rien de plus respectable qu'une assemblée d'hommes libres, destinés à donner des lois à leur patrie. J'ajoutai que des législateurs devaient avoir le cœur brûlant et la tête froide.

« — Cela est impossible, répondit Bourbotte, quand on discute d'aussi grands intérêts.

« — Et tous les décrets de la Convention nationale n'ont-ils pas pour objet le bonheur du peuple? reprit fièrement Julien. L'Assemblée Constituante n'a-t-elle pas donné l'exemple des débats les plus orageux, des scènes les plus révoltantes?

« — Cela est vrai, répondis-je, mais ces scènes n'étaient que passagères, et elle savait se faire respecter des tribunes. Je crois bien que la Convention nationale n'a en vue que la liberté et le bonheur des Français; mais je voudrais vous demander pourquoi, après avoir reconnu ce principe avoué de tous les publicistes, qu'il n'y a point de Constitution sans la sanction du peuple, elle a porté la peine de mort contre quiconque proposerait un autre gouvernement que le républicain. Il ne fallait pas reconnaître ce principe, ou ne pas rendre le décret du 4 décembre.

« — C'est-à-dire que vous voudriez voter pour un roi, me dit Julien.

« — Moi, voter pour un roi! J'aimerais mieux mourir que devenir l'esclave de qui que ce soit. J'étais républicain avant toi, Julien.

« — Toi, dit-il, tu n'étais qu'un marmot, que j'étais républicain.

« — Non, non, répondis-je fièrement, j'ai passé ma vie dans les forêts, je songeais à la République quand Julien ne s'occupait que de ses intérêts. Les républicains ne voyagent pas dans de superbes berlines à six chevaux.

« — Tu es un aristocrate, il n'y a qu'un aristocrate qui puisse parler ainsi. »

« L'événement a prouvé qui de Julien ou de moi avait raison.

« Quant à Bourbotte, il rendit plus de justice à mon opinion. Il reconnut que je parlais en publiciste plutôt qu'en mauvais citoyen. Il prit des informations sur mon civisme, et il apprit que j'étais un chaud patriote. Pendant cette discussion, Carra cherchait à concilier les opinions, il avait été frappé d'entendre Julien s'écrier que la minorité devrait faire la loi partout. Quant à Dandenac, il ne disait rien...

« A Tours... je m'adressai à Tallien, je ne fus pas plus satisfait. Je logeais au même hôtel que lui; nous mangions quelquefois ensemble. Nous parlions des affaires publiques. *La conduite de Pétion et de Brissot était souvent l'objet de nos conversations. Je m'étonnais qu'ils eussent changé de principes et je disais : leurs idées politiques ont changé, et ils sont devenus aristocrates*, et Tallien me dit, à cette occasion, qu'une femme de Paris lui avait prédit qu'un jour il serait aussi aristocrate, que sa réputation de patriotisme l'abandonnerait, comme elle avait abandonné Pétion, Brissot, Gensonné et autres. « Je ne crois point à cette prédiction », ajouta-t-il... Il avait une grande prépondérance dans ce pays; son père en était sorti, il avait été cuisinier dans une maison de financier des environs qui était devenu noble en échangeant une partie de ses rapines contre des parchemins. Il était sans cesse entouré de belles dames, qui réclamaient, les unes la liberté de leurs pères, les autres, celle de leurs maris. Le représentant était sévère et doux tout ensemble. Il se conduisait de manière à satisfaire tout le monde et à entretenir la paix. Il parlait au peuple avec beaucoup d'énergie, il allait aux messes constitutionnelles des environs, montait en chaire et prêchait les principes de la Révolution et de la religion. Ces bons Tourangeaux étaient si enchantés de son élo

que..., qu'ils confondaient dans leurs délicieuses exclamations, la Constitution, la religion et le représentant Tallien. Dans d'autres contrées, d'autres représentants prêchaient l'athéisme, et le renversement des autels et des temples. Chacun d'eux agissait comme il était affecté, en vertu du pouvoir illimité dont il était revêtu...

« ... *J'avais été indigné de voir les rues de Saumur couvertes d'aides de camp, de généraux escrocs et autres gens de cette espèce. Le nombre de ces hommes corrompus, de ces suppôts de mauvais lieux, était bien plus considérable, à Tours, il augmentait tous les jours, à mesure que les bataillons de Paris débarquaient. Je voyais des histrions transformés en généraux, des joueurs de gobelets, des escamoteurs traînant après eux les catins les plus dégoûtantes occuper des grades dans l'armée, ou des emplois dans les vivres, les fourrages ou les charrois, et ces insectes corrupteurs avaient encore l'insolence de se dire républicains. Je voyais des troupes légères à cheval, composées de lâches déserteurs prussiens et autrichiens, qui avaient profité du décret bien impolitique de la Convention nationale, qui accordait cent livres de pension à ces coquins, et la faculté de s'enrôler avec les Français.* Les traîtres se vendent toujours à celui qui les paye le plus cher ; ils n'aimaient pas notre papier monnaie ; ils passèrent parmi les rebelles qui leur faisaient des offres en numéraire, ou se livrèrent, en restant au milieu de nous, au brigandage le plus affreux. C'est ainsi, me disais-je douloureusement, qu'on environne la statue de la liberté ! On veut défendre la République avec des hommes choisis comme ceux qu'avait ramassés Catilina pour la destruction de sa patrie ! »

Ainsi, Mercier du Rocher était tout ensemble opposé à la politique girondine et dégoûté de ce qu'on appellera bientôt « l'hébertisme ». Par là, ses idées sont voisines de celles de Robespierre, sauf qu'il est plus sévère que ne le sera Robespierre pour les officiers ultra-patriotes et hébertistes de l'armée de l'Ouest.

Mais qui ne voit que pour arriver à réprimer ou à contrôler efficacement ces éléments un peu troubles, il fallait agir à plein dans le sens de la Révolution ? La destruction de la Gironde était donc, à tous les points de vue, une nécessité préalable. Dans l'état des esprits en province, la France aurait bien vite glissé au royalisme et à la contre-révolution, si Paris n'avait pas brisé toutes les forces incertaines et malveillantes.

Supposez que, à Paris même, la Gironde l'emporte sur la Commune. Supposez que les sections parisiennes adoptent la politique des sections lyonnaises, des sections marseillaises et de la municipalité nantaise. La Révolution eût engagé partout la lutte contre ses énergies les plus véhémentes. Elle eût désavoué et flétri les conséquences extrêmes des vastes mouvements populaires, et par là refoulé l'élan du peuple. Elle eût été obligée, pour justifier les mesures violentes contre les Montagnards, contre les révolutionnaires

exaltés, de reproduire contre eux et de consacrer, en quelque sorte officiellement, les calomnies des libelles girondins contre les hommes les plus agissants de la Révolution. Elle eût servi par là la propagande royaliste et contre-révolutionnaire. Et bientôt, toute flamme éteinte, tout ressort brisé, elle eût été livrée à l'ennemi. A ce moment, c'est bien Paris, cœur de la nation, qui « portait la destinée ».

Les Girondins annoncent, dès les premiers jours de mai, que leur plan d'attaque est tout prêt. C'est sans doute celui que Guadet va découvrir à la Convention : briser les autorités constituées de Paris, mater les sections et, si Paris se soulève, écraser l'insurrection au moyen des forces bourgeoises mobilisées ou se retirer à Bourges et faire appel à la France. A la Montagne et à la Commune, les plus ardents voulaient prendre l'offensive et devancer la Gironde. Le jeune Lyonnais Leclerc, qui était revenu des Iles aux premiers jours de la Révolution et qui avait une ardeur extrême, se plaignait des lenteurs et des hésitations des révolutionnaires.

Le procès-verbal de la Commune de Paris, du 16 mai, dit : « Le Clerc, député de Lyon, qui s'est présenté à une précédente séance pour faire part de la demande formée par ce département d'un tribunal révolutionnaire, se présente de nouveau à la tribune, et se plaint de la manière dont l'ont traité les journalistes. Il donne des explications sur ce qu'il a déjà dit au Conseil.

« Il annonce que, malgré les commissaires que lui avait donnés le Conseil, il n'a pas cru, en la disposition des esprits, devoir se présenter à la Convention. Il ajoute qu'on a le projet d'égorger les patriotes, et *se plaint de la faiblesse* de quelques Montagnards. Il se résume en disant qu'il n'y a qu'un moyen de sauver la République : *il faut que le peuple se fasse justice*, pour que la justice habite toujours au milieu du peuple et qu'il ne se trompe jamais. »

Cette allusion à « la faiblesse de quelques Montagnards » visait Robespierre. Celui-ci, toujours fidèle à son plan, qui était de discréditer à fond la Gironde sans entamer la Convention, commençait à être débordé. De son discours du 15 mai, le peuple avait retenu et approuvé les propositions les plus hardies et les plus nettes, notamment la création d'une armée révolutionnaire de sans-culottes soldés; mais il désapprouvait sa tactique temporisatrice. Robespierre commençait à être débordé. Dans la séance du 17 mai aux Jacobins, dont le pâle procès-verbal recueilli par M. Aulard ne peut donner qu'une idée bien effacée, les deux courants se heurtèrent : l'action légale et l'action insurrectionnelle. L'observateur Dutard a fort bien traduit les sentiments variés des Jacobins à cette date, la force croissante de la politique de violence.

« J'assistai hier soir, dit-il dans son rapport du 18 mai, à la séance des Jacobins, et j'y trouvai, comme partout, à l'ordre du jour, l'*insurrection instantanée, les moyens de diminuer les forces de la Convention, et d'accroître celles de la faction, la coalition.*

« Comme je n'avais pour le moment ni écriteau, ni crayon, je n'ai pas pu retenir tout ce que j'ai remarqué, voici néanmoins quelques traits de ceux qui m'ont le plus frappé.

« J'arrive à 6 heures. Une population considérable remplissait les tribunes. Assis au milieu de l'une des tribunes qui sont aux extrémités les plus éloignées de la salle, je me tourne à droite et à gauche; partout j'entends des motions. Elles portent toutes sur des inculpations contre les *noirs* de la Convention, contre les ministres, etc. : Ils ont manigancé la perte de la France; ils font tout ce qui est contraire au peuple; il faut que le peuple se lève encore, qu'il fasse comme le 10 août; pourquoi ne sonne-t-on pas le tocsin, et ne fait on pas tirer le canon d'alarme? Robespierre a, l'un des premiers, mis le doigt dessus; il a dit que lorsque le peuple était dans l'oppression, c'était à lui à se faire justice, et que son ressentiment devait lui dicter sa conduite. *Que n'a-t-il achevé le mot? nous étions tous prêts à courir.* Encore aujourd'hui ils ont délibéré pendant quatre heures sur une affaire particulière. Les *noirs* veulent sauver un contre-révolutionnaire. Le président a été obligé de se couvrir quatre fois. Est-ce ainsi qu'ils consument le temps? qu'ils entendent manger l'argent de la nation? L'un de ces scélérats a dit qu'heureusement les troupes de la Vendée (les révoltés) avançaient contre Paris pour le mettre à la raison. Sont-ce là des propos à tenir? Ils sont donc d'accord avec les révoltés?

« Un autre, qui était assis à mon côté, dit : « Ils ont beau faire; le peuple « se sauvera lui-même; *hier soir l'affaire était décidée dans un autre en-« droit (les Cordeliers)*, et j'ai vu le moment où nous nous levions tous, mais « ça n'ira pas loin. *Ici on parle de sagesse, de mesures à prendre comme si « dans des circonstances aussi menaçantes il y avait d'autres mesures à garder « que de nous lever tous ensemble, d'exterminer les ennemis que nous avons « parmi nous.* » Celui-là était un malheureux mal couvert, la barbe rouge et longue, qui recueillait des notes.

« On vient nous annoncer que Varlet, que l'excès de son civisme a fait expulser des Jacobins, vient de recevoir un soufflet dans la rue, et qu'un garde national lui a dit : « Vous êtes donc bien lâche, lorsque, ayant un sabre « à votre côté, vous ne vengez pas à l'instant l'affront qui vient de vous être « fait! » — Oh! répond Varlet, je suis bon patriote, et un bon patriote doit « savoir supporter une injure. »

« ... Thuriot monte à la tribune et dit que les moyens qui sont réservés au peuple de se faire justice sont grands, sont puissants, mais que pour s'en servir utilement, on ne saurait avoir assez de circonspection, de prudence .. (A ces mots, toutes les tribunes sont émues d'indignation. « *Et Robespierre commence aussi à nous parler de prudence! Voilà encore du Robespierre!...* Quelques voix crient : « Le canon d'alarme!... Nous ne devons pas nous dissimuler les dangers qui nous menacent...) Thuriot continue ainsi, avec

esprit, à développer son opinion. *L'assemblée l'a écouté avec attention et les tribunes avec impatience.*

« ... Legendre vole à la tribune pour combattre Thuriot :

« *Oh! pour celui-là, il ne nous donnera pas du Robespierre* » ont dit les tribunes. Il s'est démené comme à l'ordinaire, a deployé de grands coups de bras, et il a surtout obtenu beaucoup d'applaudissements lorsqu'il a dit ces paroles : « Si la chose dure plus longtemps, si la Montagne est plus long-



RÉCEPTION DE LOUIS CAPET AUX ENFERS PAR GRAND NOMBRE DE BRIGANDS CI-DEVANT COURONNÉS.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

« temps impuissante, *j'appelle le peuple et je dis aux tribunes : descendez,* « *et délibérez avec nous.* »

« Les propositions faites par Thuriot sont écartées par la question préalable : « Oh! c'est celui-là (Legendre) qui est un homme! *Ce n'est pas un* « *Robespierre*». Je voudrais que dans l'assemblée on en vînt aux coups, et cela « ne tardera pas à arriver, et que la Montagne fût la plus faible, ah! comme « nous volerions à son secours! »

Au fond, entre les motions de Thuriot et celles de Legendre, il ne semble pas, d'après le procès-verbal, qu'il y eût autant de différence que l'imaginaient les tribunes surexcitées. Ni l'un ni l'autre ne fit nettement appel aux

moyens insurrectionnels. C'est une adresse des sans-culottes de Metz, lue et commentée par Thirion, qui marque le mieux l'exaltation des esprits :

« Si d'odieux agitateurs, tels que les Brissot, Guadet, Vergniaud et consorts, persistent à entraver la marche de vos opérations, *ayez le courage de les dénoncer au tribunal révolutionnaire* ; le peuple sera vengé de leurs perfidies. Son salut, il l'attend de vous, *ou il se sauvera lui-même.* »

Ces paroles violentes soulèvent un long tumulte. Thirion intervient et dit :

« Vous voyez que les citoyens de Metz sont dans l'erreur, ils croient que la Montagne forme la majorité ; il faut leur apprendre que nous sommes dans l'oppression, *et alors ils sauront ce qu'ils doivent faire.* »

A ces mots, qui semblaient encourager la révolte annoncée, l'agitation fut vive. Les Jacobins ne voulaient pas se risquer encore à l'insurrection. Ils flottaient de projets en projets, de motions en motions, sans se décider encore à l'offensive. Thuriot demanda que la séance des Jacobins fût permanente, et il combattit l'idée de former, aux Jacobins mêmes, un comité de salut public qui paraîtrait empiéter sur celui de la Convention. Legendre s'éleva surtout contre tout projet de comité secret :

« Je déclare, moi, que je commencerais à suspecter cette société, s'il y avait un comité secret. Il faut tout dire à cette tribune. »

Oui, mais ce qu'il disait était à la fois véhément et vague. Pourtant l'influence des « Enragés » grandissait aux Jacobins mêmes.

« Je me livre, disait sentencieusement Dutard à propos de la séance du 17, à mon ostéologie. Il me paraît qu'il y a deux factions, que je vais appeler la chambre haute et la chambre basse. Les Jacobins sont donc divisés en deux partis bien distincts et séparés : les gens instruits, propriétaires, qui pensent un peu à eux comme malgré eux, — de ce nombre sont Santerre, Robespierre et une grande partie des membres de la Montagne ; et les anarchistes qui reposent en partie aux Jacobins et principalement aux Cordeliers, dont Marat est le chef.

« Il paraît que les gens instruits ont vu la chambre obscure, et que les prophéties qu'ils y ont lues ont fait d'eux, malgré leur répugnance, des modérés presque parfaits. Ils tiennent à peu de devenir aristocrates.

« Il paraît que le peuple anarchiste s'attachera toujours, sans aucun respect pour ses anciens patrons, à celui qui paraîtra le suivre davantage dans ses déréglements, qu'ils n'aiment Marat, Robespierre qu'autant que ceux-ci leur diront : « Tuons, dépouillons, assassinons », et que n'en restât-il qu'un seul de toute la société (Chaumette, par exemple) il en serait assez pour conduire cette horde de bandits. »

Non, Robespierre et les Jacobins « instruits, propriétaires » ne devenaient ni aristocrates, ni modérés, mais ils craignaient de compromettre la Révolution en mutilant la Convention nationale. Ils se bornaient à lancer un pam-

phlet de Camille Desmoulins comme un brûlot. Le 19 mai, la Société approuvait son *Histoire des Brissotins* ou fragment de l'*Histoire secrète de la Revolution*. Desmoulins, qui poussait toujours jusqu'au bout ses hypothèses agressives avec la frivolité la plus redoutable, n'hésite pas pour accabler la Gironde, pour la convaincre de conspiration, à réduire à un complot anglais la Revolution elle-même. C'est Pitt qui l'a voulue, c'est Pitt qui l'a conduite. Ecoutez, et dites si jamais l'esprit de parti aboutit à un plus étrange reniement de soi-même. Calomnier les plus grands événements, et où soi-même on fut mêlé, pour envelopper de calomnie des adversaires, quelle polémique désespérée!

« D'abord une observation préliminaire indispensable : c'est qu'il y a peu de bonne foi de nous demander des faits démontratifs de la conspiration. Le seul souvenir qui reste du fameux discours de Brissot et de Gensonné pour démontrer l'existence du comité autrichien, c'est qu'ils soutenaient, avec grande raison, qu'en matière de conspiration il est absurde de demander des faits démonstratifs, et des preuves judiciaires qu'on n'a jamais eues, pas même dans la conjuration de Catilina, les conspirateurs n'ayant pas coutume de se mettre si à découvert. Il suffit d'indices violents. Or je veux établir contre Brissot et Gensonné l'existence d'un comité anglo-prussien par un ensemble d'indices cent fois plus forts que ceux par lesquels, eux, Brissot et Gensonné, prouvaient l'existence du comité autrichien.

« Je mets en fait que le côté droit de la Convention, et principalement les meneurs, sont presque tous partisans de la royauté, complices des trahisons de Dumouriez et de Beurnonville, *dirigés par les agents de Pitt, de d'Orléans et de la Prusse*, et ayant voulu diviser la France en vingt ou trente républiques fédératives, ou plutôt la bouleverser, pour qu'il n'y eût point de république. Je soutiens qu'il n'y eut jamais dans l'histoire une conspiration mieux prouvée, et par une multitude de présomptions plus violentes, que celle de ce que j'appelle les brissotins, parce que Brissot en était l'âme, contre la République française.

« *Pour remonter aux éléments de la conjuration, on ne peut nier aujourd'hui que Pitt, dans la révolution de* 1789, *n'ait voulu acquitter sur Louis XVI la lettre de change tirée en* 1641 *par Richelieu sur Charles Ier. On sait la part qu'eut ce cardinal aux troubles du Long Parlement, où il pensionnait les plus zélés républicains, et bien des événements depuis m'ont fait ressouvenir de la colère que montra Brissot, il y a trois ans, quand un journaliste aristocrate, ayant déterré le Livre rouge de Richelieu et de Mazarin, y trouva à livres, sous et deniers, les sommes que ces ministres avaient envoyées à Fiennes et Hampden pour leur zèle à demander la république. Ceux qui lisaient* le Patriote français *peuvent se souvenir avec quelle chaleur Brissot, craignant l'application, se fit le champion du désintéressement des républicains anglais. Pitt avait encore à prendre sa revanche des secours*

donnés par Vergennes aux insurgents anglo-américains; mais, depuis le 10 août, il s'est trouvé, au grand désespoir de Pitt et de Brissot, qu'ils avaient mené la liberté plus loin qu'il ne convenait à l'Angleterre, et Pitt et Brissot se sont efforcés d'enrayer. Quand le général Dillon affirmait, il y a quatre ans, à la tribune du corps constituant, qu'il savait, de science certaine, que Brissot était l'émissaire de Pitt et sonnait du cor pour le compte du ministère anglais, on n'y fit pas beaucoup d'attention, parce que Dillon était du côté droit, mais ceux qui ont suivi les marches et contre-marches de Brissot, depuis ses écrits sur la traite des noirs et les colonies jusqu'à l'évacuation de la Hollande et de la Belgique, peuvent-ils nier qu'on ne trouverait pas peut-être une seule page dans cette masse de volumes qui ne soit dirigée au profit de l'Angleterre et de son commerce et à la ruine de la France?

« Est-ce qu'on peut nier ce que j'ai prouvé dans un discours dont la société des Jacobins se souvient encore, celui que je prononçai *sur la situation politique de la nation à l'ouverture de l'assemblée législative*, que notre révolution de 1789 avait été une affaire arrangée entre le ministère britannique et une partie de la minorité de la noblesse, préparée par les uns pour amener un déménagement de l'aristocratie de Versailles dans quelques châteaux, quelques hôtels, quelques comptoirs; par les autres, pour amener un changement de maître; par tous, pour nous donner les deux Chambres et une Constitution à l'instar de la Constitution anglaise? Lorsque je commençai ce discours à la Société, le 21 octobre 1791, où je montrais que les racines de la Révolution étaient aristocratiques, je vois encore la colère et les soubresauts de Sillery et de Voidel, quand je parlai des *machinistes* de la Révolution. Je glissai légèrement là-dessus parce qu'il n'était pas temps encore, et qu'il fallait achever la Révolution avant d'en donner l'histoire...

« *Me fera-t-on croire que lorsque je montai sur une table, le 12 juillet, et que j'appelai le peuple à la liberté, ce fut mon éloquence qui produisit ce grand mouvement une demi-heure après, et qui fit sortir de dessous terre les deux bustes d'Orléans et de Necker?* »

Il n'est pas jusqu'aux paroles d'estime prononcées au sujet de Brissot, par l'opposition anglaise, par les amis de Fox, qui ne soient dénoncées par Desmoulins comme une machination de Pitt.

« Quand on désespéra que Mirabeau et ensuite Barnave, qui commençaient à s'user, pussent se soutenir longtemps, on fit à la hâte un immense trousseau de réputation patriotique à Brissot et à Pétion pour qu'ils pussent les remplacer; et depuis, nous avons vu les papiers publics anglais, devenus les échos des hymnes de chez Talma, représenter Dumouriez comme un Turenne et Roland comme un Cicéron...

« C'est ainsi que Pitt, voyant baisser en France les actions de Brissot, mettait tous ses papiers ministériels en l'air pour le faire remonter aux nues

comme un cerf-volant, *engageant des membres connus de l'opposition à louer le sage, le vertueux Brissot dans le Parlement, afin que cela retentît jusqu'à nos oreilles, et renvoyant ainsi à son féal, par le paquebot, des renforts de réputation patriotique pour soutenir son crédit, dont Pitt avait besoin.* »

Vraiment, quand les partis en sont à se dénoncer et à se soupçonner ainsi, ils n'ont plus qu'à se décimer au plus vite et se tuer les uns les autres. Et Camille Desmoulins avait raison lorsqu'il disait de son pamphlet, au témoignage de Dutard :

« Celui qui l'aura entendu, demandera à l'instant : *Où est l'échafaud?* »

Ainsi les amis même de Robespierre poussaient enfin aux solutions violentes et les préparaient. C'est bien en vue d'une révolution prochaine, où la Commune et le peuple pauvre de Paris feraient triompher la Montagne que Desmoulins tente de rassurer les riches, les marchands et artisans, les délicats. Non, ce ne sera pas une révolution de barbarie et de pauvreté. Non, la splendeur et la puissance de Paris n'en seront pas diminuées. Non, la majesté et la force de la Convention ne seront point entamées par l'élimination des conspirateurs et des traîtres.

« Les talents si nécessaires aux fondateurs de la République française ne manqueront pas à l'assemblée des représentants de la nation. Il est impossible que les têtes fermentent pendant quatre années de révolution et de discordes civiles, dans un pays tel que la France, sans qu'il ne s'y forme un peuple de citoyens, de politiques et de héros. Il est dans la Convention une foule de citoyens dont on n'a remarqué encore que le caractère, mais dont on reconnaîtrait bientôt le mérite si l'organisation de nos assemblées nationales n'était plus favorable au développement du babil que du talent, et si la méditation, avec la faiblesse de l'entendement humain, pouvait se faire à cette continuité de séances, sans aucune solution, et à cette législature en poste et sans relais. Ces talents ont déjà percé dans les grandes questions qu'on n'a pas fait décréter sans désemparer, telles que celle de l'appel au peuple du jugement de Louis XVI.

« ... Le vice était dans le sang. L'éruption du venin, au dehors, par l'émigration de Dumouriez et de ses lieutenants, a déjà sauvé plus qu'à moitié le corps politique ; et les amputations du tribunal révolutionnaire, non pas celle de la tête d'une servante qu'il fallait envoyer à l'hôpital, mais celle des généraux et des ministres traîtres, *le vomissement des brissotins hors du sein de la Convention*, achèveront de lui donner une saine Constitution. Déjà trois cent soixante-cinq membres ont effigié tous les rois dans la personne de Louis XVI, et près de deux cent cinquante membres s'honorent d'être de la Montagne. Qu'on me cite une nation au monde qui ait jamais eu autant de représentants dévoués. Depuis près de six cents ans que les Anglais ont leur Parlement, il ne leur est arrivé qu'une seule fois d'avoir, dans ce long parlement, une masse de véritables patriotes et une Montagne, et cette masse qui

fit de si grandes choses ne s'éleva pas à plus de deux cents membres. »

C'était avertir le pays qu'une nouvelle couche d'hommes de mérite et de vertu était prête à remplacer la superficielle Gironde. C'était lui signifier que, même réduite aux trois cent soixante-cinq régicides, la Convention serait encore une des assemblées les plus puissantes de l'univers, les plus riches en talent et en courage.

Emporté par sa verve, Desmoulins allait bien au delà de la prudente politique de Robespierre; il allait même au delà de la pétition des sections qui n'éliminaient que les vingt-deux; il semblait tout préparé à une scission complète qui ne laisserait subsister à l'Assemblée que le parti de la Montagne. Mais à ce parti il proposait un large programme d'éducation nationale et de grands travaux publics, de science, de gloire et de joie, capable de réconcilier à la Montagne toutes les forces de civilisation :

« *Hâtons-nous d'ouvrir des écoles primaires :* c'est un des crimes de la Convention qu'elles ne soient pas encore établies. S'il y avait eu, dans les campagnes, sur le fauteuil du curé, un instituteur national qui commentât les Droits de l'Homme et l'almanach du Père Gérard, déjà serait tombée de la tête des bas Bretons la croûte de la superstition, cette gale de l'esprit humain, et nous n'aurions pas au milieu des lumières du siècle et de la nation, ce phénomène de ténèbres dans la Vendée, le Quimper-Corentin et le pays de Lanjuinais, où des paysans disent à nos commissaires : « Faites-moi donc vite guillotiner afin que je ressuscite dans trois jours. » De tels hommes déshonorent la guillotine : comme autrefois la potence était déshonorée par ces chiens qu'on avait pris en contrebande, et qui étaient pendus avec leurs maîtres. Je ne conçois pas comment on peut condamner à mort sérieusement ces animaux à face humaine : on ne peut que leur courir sus, non pas comme dans une guerre, mais comme dans une chasse; et quant à ceux qui sont faits prisonniers, dans la disette de vivres dont nous souffrons, ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de les échanger contre leurs bœufs du Poitou.

« A la place de collèges de grec et de latin, qu'il y ait dans tous les cantons des collèges gratuits d'arts et métiers.

« *Amenons la mer à Paris, afin de montrer avant peu aux peuples et rois que le gouvernement républicain, loin de ruiner les cités, est favorable au commerce,* qui ne fleurit jamais que dans les républiques et en proportion de la liberté d'une nation et de l'asservissement de ses voisins : témoins, Tyr, Carthage, Athènes, Rhodes, Syracuse, Londres et Amsterdam.

« Nous avons invité tous les philosophes de l'Europe à concourir à notre législation par leurs lumières, il en est un dont nous devrions emprunter la sagesse : c'est Solon, le législateur d'Athènes dont une foule d'institutions surtout semblent propres à s'acclimater parmi nous, et qui semble avoir pris la mesure de ses lois sur des Français. Montesquieu se récriait d'admiration sur les lois fiscales d'Athènes. Là, celui qui n'avait que le nécessaire ne payait à

l'État que de sa personne, dans les sections et les armées; mais tout citoyen dont la fortune était de dix talents devait fournir à l'État une galère ; deux, s'il avait vingt talents; trois, s'il en avait trente. *Cependant, pour encourager le commerce, eût-on acquis d'immenses richesses, la loi ne pouvait exiger d'un Laborde que trois galères et une chaloupe. En dédommagement les riches jouissaient d'une considération proportionnée dans leur tribu, et étaient élevés aux emplois de la municipalité et comblés d'honneurs;* celui qui se prétendait surtaxé par le département avait le droit d'échanger sa fortune contre celui qui était moins haut en cote d'imposition.

« Là, il y avait une caisse des théâtres et de l'extraordinaire des fêtes, qui servait à payer aux comédiens de la nation les places des citoyens pauvres. C'étaient là leurs écoles primaires qui ne valaient pas nos collèges d'arts et métiers quand la Convention les aura établis.

« Là il n'y avait d'exempt de la guerre que quiconque équipait un cavalier d'armes et d'un cheval et l'entretenait, ce qui délivrait le camp d'une multitude de boutiquiers et de riches bourgeois qui ne pouvaient que lui nuire, et les remplaçait par une excellente cavalerie.

« ... Je conviens que nous n'avons pas encore transporté parmi nous toutes ces belles institutions, je conviens que l'état des choses en ce moment n'est pas encore exempt de désordres, de pillage et d'anarchie. Mais pouvait-on balayer un si grand empire qu'il ne se fît un peu de poussière et d'ordures ? La nation a souffert : mais pouvait-on s'empêcher de l'amaigrir en la guérissant ? Elle a payé tout excessivement cher ; mais c'est sa rançon qu'elle paie, et elle ne sera pas toujours trahie. Déjà nous avons eu le bonheur de remplir le serment le plus cher au cœur d'un citoyen, le serment que faisait le jeune homme à Athènes, dans la chapelle d'Agraules, lorsqu'il avait atteint l'âge de dix-huit ans, « *de laisser sa patrie plus florissante et plus heureuse* « *qu'il ne l'avait trouvée* ». Nous avions trouvé la France monarchie, nous la laissons république.

« Laissons donc les sots, qui répètent tous les jours ces vieux propos de nos grand'mères, que la République ne convient pas à la France. Les talons rouges et les robes rouges, les courtisans de l'Œil de Bœuf et les courtisanes du Palais-Royal, la chicane et le biribi, le maquerelage et la prostitution, les agioteurs, les financiers, les mouchards, les escrocs, les fripons, les infâmes de toutes les conditions, et enfin les prêtres, qui vous donnaient l'absolution de tous les crimes, moyennant la dîme et le casuel : voilà les professions, voilà les hommes à qui il faut la monarchie. Mais, quand même il serait vrai que la République et la démocratie n'auraient jamais pu prendre racine dans un État aussi étendu que la France, le dix-huitième siècle est, par ses lumières, hors de toute comparaison avec les siècles passés, et si un peintre offrait à vos yeux une femme dont la beauté surpassât toutes vos idées, lui objecteriez-vous, disait Platon, qu'il n'en a jamais existé de si parfaite ? Pour moi, je

soutiens qu'il suffit du simple bon sens pour voir qu'il n'y a que la République qui puisse tenir à la France la promesse que la monarchie lui avait faite en vain depuis deux cents ans : *la poule au pot pour tout le monde.* »

C'est l'idéal d'une démocratie athénienne, à la fois raffinée et populaire, épurée des vices des cours mais éclatante du génie des arts et de la richesse du commerce, délicate et plantureuse, que Desmoulins et les Jacobins proposaient à Paris pour l'entraîner à fond dans la lutte contre la Gironde. C'est dans la même pensée que Léonard Bourdon, commentant, le 20 mai, aux Jacobins le vote de l'emprunt forcé, disait : « *La mesure de l'emprunt forcé est d'autant plus avantageuse qu'elle attache les riches à la Révolution, et qu'elle devient une raison puissante pour eux de désirer et d'accélérer la paix.* »

Pendant ce temps les partis étaient violemment aux prises dans la Convention. C'est à propos d'un abus de pouvoir de la section des révolutionnaires de l'Unité que se noua la bataille. Le juge de paix Roux avait été arrêté illégalement, comme le reconnaît Chaumette lui-même, non par les autorités constituées, mais par le Comité révolutionnaire. Quelques citoyens protestèrent, et la Gironde en prit texte pour accabler « les anarchistes ». Le débat fut orageux. La Convention siégeait, depuis le 10 mai, dans la nouvelle salle aux Tuileries. La Gironde croyait que là elle serait mieux défendue contre l'intervention des tribunes qui étaient assez reculées ; mais elles étaient pleines d'un peuple toujours plus ardent, dont les huées parvenaient, par dessus toute l'assemblée, jusqu'à l'orateur. Le 18 mai, Guadet s'éleva avec force contre cette « tyrannie », et il développa soudain tout un plan de résistance évidemment préparé et arrêté dans les réunions qui se tenaient chez Valazé. « Jusques à quand, citoyens, s'écria-t-il, dormirez-vous sur le bord de l'abîme ? Jusques à quand remettrez-vous au hasard le sort de la liberté ? Il en est temps encore, prenez de grandes mesures, vous sauverez la République et votre gloire compromises. Les autorités de Paris ont souvent dépassé les limites que leur imposaient les lois. Elles se sont permis d'en interpréter le sens. *Je demande qu'elles soient cassées.* Elles peuvent être remplacées par les présidents des sections. Je demande, en même temps, que nos suppléants se réunissent à Bourges dans le plus bref délai, mais qu'ils ne puissent entrer en fonction que sur la nouvelle certaine de la dissolution de la Convention. Je demande, enfin, que ce décret soit porté par des courriers extraordinaires dans les départements. Quand ces mesures auront été adoptées, nous travaillerons avec une complète tranquillité d'esprit et comme des hommes qui ont mis en sûreté le dépôt sacré à eux confié. »

C'était un plan détestable. D'abord, il témoigne que Guadet se faisait d'étranges illusions sur l'état d'esprit des sections parisiennes. Sans doute, la bourgeoisie y était puissante encore, et à la Commune même, plusieurs orateurs marquèrent plusieurs fois leur crainte de voir les Girondins nommer

les présidents des sections. Pourtant, dès ce moment, la résistance et l'ardeur des sans-culottes étaient telles, qu'il y avait la plus grande imprudence pour Guadet à faire fond sur l'esprit modéré des sections. Il est probable que dans l'anarchie qui aurait suivi la dissolution des autorités constituées de la Commune et des départements, ce sont les Comités révolutionnaires, même interdits par la Convention, qui seraient devenus « l'autorité constituée » Mais surtout il était insensé de provoquer tout ensemble et de fuir Paris. C'était



Club des femmes patriotes.

(D'après une aquarelle de la Bibliothèque Nationale.)

chose grave de prévoir une lutte mortelle entre Paris et la Convention. Mais du moins fallait-il annoncer que la Convention resterait jusqu'au bout à Paris pour soutenir cette lutte. Quel prestige aurait eu l'assemblée des suppléants à Bourges le lendemain du jour où la Convention aurait été écrasée à Paris ? Ce n'eût été qu'un fantôme d'assemblée fédérative. Ou il fallait que la Convention elle-même quittât Paris avant cette suprême bataille et se transportât à Bourges, ou il fallait qu'elle manifestât la résolution désespérée de garder Paris, de le maîtriser. Ce regard de fuite vers Bourges, c'était déjà la défaite.

Barère, avec un grand sens politique, s'opposa aux motions de Guadet.

Sans doute, dit-il, il y avait des préparatifs insurrectionnels sur lesquels il était nécessaire de veiller; mais la dissolution des autorités constituées serait le signal de l'anarchie. Et il proposa la nomination d'une commission de douze membres, chargés d'examiner la situation politique, de rechercher tous les complots qui menaçaient la liberté et la loi. La Gironde n'ayant pu faire aboutir la motion de Guadet, s'empressa de tourner à son usage la Commission des Douze. Elle la composa, en grande majorité, d'hommes qui lui étaient dévoués. Sept des commissaires : Boyer-Fonfrède, Rabaut-Saint-Etienne, Kervélégan, Boileau, Mollevaut, Henri Larivière, Bergoling, étaient des Girondins passionnés. Quatre, Saint-Martin-Valogne, Gomaire, Bertrand (de l'Orne) et Gardien, étaient de nuance moins marquée, mais peu favorables à la Montagne. Le douzième, Viger, siégeait depuis quelques jours seulement à la Convention. Ainsi, la proposition un peu ambiguë de Barère, qui avait visé toutes les agitations de tous les partis, recevait, en fait, une application nettement girondine et prenait d'emblée un caractère offensif. La Commission des Douze apparaissait comme une commission de combat. Comment la Montagne, les Jacobins, la Commune, le Comité révolutionnaire, répondirent-ils à ce coup? Le 19, les Jacobins hésitent encore. Dès l'ouverture de la séance, un d'eux monte à la tribune et dit : « Ou j'ai mal entendu, ou le procès-verbal que l'on vient de lire fait mention de la proposition faite par un membre de faire descendre le peuple des tribunes de la Convention et de l'inviter à siéger avec les Montagnards, pour rendre leur parti dominant. Pour moi, je ne croirai jamais que les Jacobins, *qui sont les amis des lois et qui rendent hommage au principe de la souveraineté nationale qui réside dans la Convention*, aient pu adopter une pareille mesure qui compromet la société. »

C'était le désaveu de la phrase véhémente de Legendre, de celui qui n'avait pas servi aux tribunes « du Robespierre ». Il fut entendu que l'appel du robuste et compromettant boucher disparaîtrait du procès-verbal. Mais quoi! toutes les prudences de la société jacobine ne peuvent arrêter l'inéluctable crise : voici que les Jacobins mêmes sont comme envahis par des délégués du club des Cordeliers et de la Société révolutionnaire des femmes. Et, ces citoyens et citoyennes somment presque la société jacobine d'agir enfin de marcher. D'abord interrompus par des murmures, ils s'imposent bientôt par la force de la logique révolutionnaire.

« Mandataires du peuple, la patrie est dans le danger le plus imminent. Si vous voulez la sauver, il faut employer les mesures les plus rigoureuses. *(Bruit.)*

« Je réclame, s'écrie l'orateur, la plus grande attention. »

Le calme renaît.

Il continue : « Sinon le peuple va se sauver lui-même; vous n'ignorez pas que les conspirateurs n'attendent que le départ des volontaires, qui vont combattre nos ennemis de la Vendée, pour immoler les patriotes et tout ce

qu'ils ont de plus cher. Pour prévenir l'exécution de ces horribles projets, hâtez-vous de déclarer que les hommes suspects seront mis sur-le-champ en état d'arrestation, qu'il sera établi des tribunaux révolutionnaires dans tous les départements et dans les sections de Paris.

« Depuis longtemps, les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, les Gensonné, les Buzot, les Barbaroux, etc., sont désignés pour être l'état-major de l'armée contre-révolutionnaire. *Que tardez-vous de les décréter d'accusation? Les criminels ne sont sacrés nulle part.*

« Législateurs, vous ne pouvez refuser au peuple français ce grand acte de justice. Ce serait vous déclarer leurs complices; ce serait prouver que plusieurs d'entre vous craignent la lumière que ferait jaillir l'instruction du procès de ces membres suspects. Nous demandons que vous établissiez, dans chaque ville des armées révolutionnaires de sans-culottes, en proportion de leur population; que l'armée de Paris soit portée à quarante mille hommes payés aux dépens des riches, à raison de quarante sous par jour. Nous demandons que sur toutes les places publiques s'élèvent des ateliers où le fer se convertisse en armes de toutes espèces.

« Législateurs, frappez les agioteurs, les accapareurs et les égoïstes marchands. Il existe un complot affreux de faire mourir de faim le peuple, en portant les denrées à un prix énorme. A la tête de ce complot est l'aristocratie mercantile d'une caste insolente, qui veut s'assimiler à la royauté et accaparer toutes les richesses, en faisant hausser les denrées de première nécessité, au gré de sa cupidité. Exterminez tous ces scélérats; la patrie sera assez opulente, s'il lui reste les sans-culottes et leurs vertus. Législateurs! au secours de tous les infortunés; c'est le cri de la nation, c'est le vœu des vrais patriotes! Notre cœur est déchiré par le spectacle de la misère publique. *Notre intention est de relever l'homme : nous voulons qu'il n'y ait pas un malheureux dans la République.* Épurez le Conseil exécutif; chassez un Gohier, un Garat, un Le Brun, etc., renouvelez le directoire des postes et toutes les administrations corrompues.

« Il est nécessaire, s'écrie l'orateur, qu'une masse importante du peuple porte cette adresse à la Convention. Quoi! les patriotes dorment encore et s'occupent de discussions insignifiantes, tandis que les journaux perfides provoquent ouvertement le peuple! Nous verrons si nos ennemis oseront s'opposer à des mesures dont dépend la félicité d'une république. »

Bentabole, qui présidait, s'associa aux paroles du délégué de l'autre club :

« La Société entend, avec la plus vive satisfaction, les accents du patriotisme le plus pur, le plus ardent; elle secondera vos efforts de tout son courage; car elle a les mêmes principes et elle a manifesté les mêmes opinions. Quels que soient les moyens et les efforts de nos ennemis, la liberté ne périra

pas, *car il restera toujours dans le cœur des Français ce sentiment que l'insurrection est la dernière raison du peuple.* »

Bentabole fut applaudi. Le large flot des Cordeliers, mêlé de colères politiques et sociales, débordait sur les Jacobins et submergeait un moment les hésitations, les scrupules de légalité des « Amis de la Constitution ».

C'est le même jour, 19 mai, qu'eut lieu à la mairie une réunion des délégués de 36 ou 37 comités révolutionnaires. Deux administrateurs de police, Marino et Michel, y firent une motion romanesque et meurtrière. Ils proposaient d'enlever secrètement les vingt-deux Girondins désignés par la pétition de Paris, de les égorger, et de répandre ensuite le bruit qu'ils avaient émigré.

C'était insensé, et seule la fièvre de la Révolution dans un cerveau de police pouvait suggérer des combinaisons aussi puériles tout ensemble et aussi atroces. Cela ne répondait pas du tout aux vues de la Commune. Quelques jours auparavant, le 14 mai, le Conseil de la Commune avait arrêté, sur la proposition de Chaumette, qu'il serait « écrit aux autorités constituées, aux sociétés populaires et aux sections de Bordeaux pour leur représenter l'erreur dans laquelle les ont jetés les malveillants qui leur font croire *que Paris veut assassiner les députés de la Gironde, tandis qu'il ne veut assassiner que leurs opinions.* »

Mais l'assassinat des opinions ne suffisait pas à Marino et à Michel, et, avec une logique toute policière, ils voulaient le compléter par l'assassinat des personnes. Pache, présent à la réunion, protesta avec force contre cette sorte de projets. Mais les délégués de la section de la Fraternité, inspirés sans doute par Royer-Collard, en avisèrent la Convention; et ce fut pour la Commission des Douze une occasion admirable d'accentuer l'offensive.

C'est par cette « conspiration » de l'assemblée de la mairie, que Viger, le 24 mai, au nom de la Commission des Douze, justifie un décret très vif contre ce que Dutard appelait le fédéralisme des sections :

« Je déclare, sous la responsabilité des membres de la Commission, que si nous ne démontrons pas à la France qu'il a existé une conspiration tendant à faire égorger plusieurs d'entre vous et à établir sur les ruines de la République le despotisme le plus horrible et le plus avilissant; oui, si nous n'apportons pas les preuves de l'existence de ces conspirations, nous sommes prêts à porter nos têtes sur l'échafaud. Nous sommes dégagés de tout esprit de parti, nous n'avons pas regardé si les conspirateurs siègent là ou là; nous avons cherché la vérité. Nous tenons déjà plusieurs fils de la conspiration, nous espérons les tenir tous bientôt. Nous aurons de grandes mesures à vous proposer; mais nous vous soumettons, comme mesure préliminaire, le projet de décret suivant :

« Article Premier. — La Convention nationale met sous la sauvegarde des bons citoyens la fortune publique, la représentation nationale et la ville de Paris.

« Art. 2. — Chaque citoyen de Paris sera tenu de se rendre sur-le-champ au lieu ordinaire du rassemblement de sa compagnie.

« Art. 3. — Les capitaines feront l'appel de tous les hommes armés de leur compagnie, et ils prendront note des absents.

« Art. 4. — Le poste de la Convention nationale sera composé seulement de deux hommes de chaque compagnie. Aucun citoyen ne pourra se faire remplacer, ni dans ce service, ni dans tout autre, s'il n'est fonctionnaire public, employé dans les bureaux d'administration, malade ou retenu par quelque autre cause légitime dont il sera tenu de justifier.

« Art. 5. — Tous les citoyens se tiendront prêts à se rendre au premier signal au poste qui leur sera indiqué par le commandant de chaque section.

« Art. 6. — Jusqu'à ce qu'il ait été légalement nommé un commandant général de la force armée de Paris, le plus ancien commandant de section en remplira les fonctions.

« Art. 7. — Les assemblées générales des sections seront levées tous les soirs à dix heures et il en sera fait mention sur le procès-verbal de la séance. Les présidents des sections seront personnellement responsables de l'exécution du présent article.

« Art. 8. — Aucun individu étranger à la section ne sera admis à prendre part à ses délibérations.

« Art. 9. — Dans le cas où les différentes sections auraient des communications à se faire, leurs commissaires respectifs ne seront admis qu'après avoir justifié des pouvoirs qui leur auront été donnés par l'assemblée générale de leur section.

« Art. 10. — La Convention nationale charge sa commission extraordinaire des Douze de lui présenter incessamment les mesures qui doivent assurer la liberté et la tranquillité publique.

« Art. 11. — Le présent décret sera envoyé sur-le-champ aux quarante-huit sections de Paris pour y être tout de suite solennellement proclamé. »

C'est l'organisation de la force publique sous la discipline de la Convention. Santerre s'était démis de ses fonctions de commandant général de la force armée de Paris. Il avait annoncé qu'il partait pour la Vendée, et, peut-être, désirait-il se dérober aux terribles responsabilités des journées prochaines.

Le Conseil de la Commune avait désigné provisoirement Boulanger pour le remplacer ; mais quelques sections avaient protesté contre cette désignation irrégulière ; Boulanger avait renoncé à ces fonctions provisoires un moment

acceptées par lui, et la force armée de Paris se trouvait sans chef. Par là l'autorité impersonnelle de la Convention était accrue : quel était le chef de section, désigné par l'âge pour le commandement, qui aurait refusé de transmettre et d'exécuter ses ordres ? Du moins, la Commission des Douze l'espérait. Elle espérait aussi que les sections, isolées les unes des autres, et ne pouvant plus prolonger leurs séances au delà de l'heure où les « hommes d'ordre » rentraient d'habitude chez eux, seraient dominées de nouveau par les influences bourgeoises et modérées.

Le même jour, la Convention félicitait la section de la Fraternité, pour avoir dénoncé le complot de l'assemblée de la mairie. La Commune, sentant la gravité du coup qui était porté et voulant réduire à sa juste mesure la prétendue « conspiration », adresse un ultimatum à la section de la Fraternité :

« Le Conseil général instruit qu'une députation de la section de la Fraternité a dénoncé à la Convention nationale un complot affreux, tendant à faire égorger des représentants du peuple et à faire dire ensuite qu'ils étaient émigrés :

« Considérant qu'il est instant de faire arrêter sur-le-champ les auteurs de complots aussi abominables, invite les rédacteurs et porteurs de cette adresse à lui donner les renseignements nécessaires pour qu'il puisse découvrir les traîtres et les livrer ce soir aux tribunaux. »

C'était habile, car la section de la Fraternité serait obligée ou de s'en tenir à des déclarations vagues ou de réduire l'incident en précisant les propos de Marino et de Michel. De plus, la Commune se donnait l'air d'être empressée à réprimer le complot, si seulement on daignait le lui faire connaître.

La section de la Fraternité éluda la difficulté par une réponse savamment ironique, où se révèle déjà la manière mesurée et hautaine de Royer-Collard :

« L'assemblée arrête à l'unanimité qu'il sera répondu au Conseil général que l'administrateur de police qui a présidé dimanche, à la mairie, l'assemblée des membres du comité révolutionnaire, et le maire, qui a présidé la même assemblée lundi, peuvent lui donner tous les renseignements nécessaires.

« L'assemblée s'empresse également d'instruire le Conseil que la Convention nationale a décidé ce matin que la section de la Fraternité a bien mérité de la patrie. »

Mais, s'il y a eu, dans une assemblée de délégués révolutionnaires, une provocation directe au meurtre de quelques Girondins, toutes les violences des journalistes et des orateurs, tolérées jusque-là, ne sont-elles point une partie du complot ? Qu'on arrête donc ces fauteurs d'assassinat et qu'on les juge. La Commission des Douze n'osait pas frapper Chaumette. Celui-ci, assailli depuis quelques jours par les calomnies les plus violentes, obligé de

se défendre par des affiches contre les libelles et les placards qui l'accusaient d'avoir été moine et de gaspiller maintenant dans un luxe d'aristocrate les fonds de la municipalité, ne fournissait guère de prétexte à des poursuites légales. Il avait des accès de violence sentimentale, des effusions de colère lyrique sur les misères du peuple. Mais il s'abstenait le plus souvent, et peut-être toujours, de toute provocation brutale à l'insurrection.

Au contraire, les excès de langage d'Hébert, ses provocations tous les jours plus audacieuses à l'action révolutionnaire donnaient prise à la Gironde. Déjà, dans son numéro du 4 mai, *le Patriote français* avait cité quelques phrases meurtrières d'Hébert :

« On prendra une idée des horreurs que se permettent ici les anarchistes par l'article suivant du *Père Duchesne* publié hier (c'est-à-dire le 2 mai). Observez qu'il a été publié à un moment où l'on annonçait que plusieurs sections étaient en état d'insurrection, et que des faubourgs se portaient sur l'Assemblée pour la forcer de taxer les grains. Et ce sont des magistrats du peuple qui se permettent de pareilles scélératesses! Et ils ne sont pas dénoncés, poursuivis ni punis! Que les départements méditent ces faits et voient s'il est possible d'établir jamais l'ordre ici, lorsque les magistrats du peuple le renversent, impunément chaque jour :

« Le feu couve sous la cendre (écrit Hébert) et la bombe est prête à éclater. Brissotins, rolandins, *le tocsin de la liberté va bientôt se faire entendre,* « *l'heure de votre mort va sonner;* ceux qui ont exterminé la royauté sauront anéantir les intrigants et les traîtres; avant qu'il soit l'âge d'un petit « chien, *tous les avocats de Capet iront le rejoindre; la poire est mûre, il* « *faut qu'elle tombe, foutre.* — Signé : HÉBERT, substitut du procureur de « la Commune. *Extrait de la grande colère du Père Duchesne contre Jé-* « *rôme Pétion.* »

Hébert, ayant continué pendant tous les jours de mai ses appels violents, était tout désigné aux rigueurs de la Commission des Douze.

Le numéro 239 du *Père Duchesne*, pour le 24 mai, était très agressif. Le titre suffit à en marquer le ton : « La grande dénonciation du Père Duchesne à tous les sans-culottes des départements, au sujet des complots formés par les Brissotins, les Girondins, les Rolandins, les Buzotins, les Pétionistes, et toute la foutue séquelle des complices de Capet et de Dumouriez, pour faire massacrer les braves Montagnards, les Jacobins, la Commune de Paris, afin de donner le coup de grâce à la liberté et de rétablir la royauté. Ses bons avis aux braves lurons des faubourgs pour désarmer tous les viédazes qui pissent le verglas dans la canicule et qui, au lieu de défendre la République, cherchent à allumer la guerre civile entre Paris et les départements. »

La Commission des Douze se décida à frapper. Le soir du 24, elle lance deux arrêtés. Par le premier, elle soumettait toutes les sections de Paris à son contrôle :

« Citoyens, leur dit-elle, la Commission extraordinaire des Douze, établie par la Convention nationale le 18 courant, a été chargée en particulier *d'examiner tous les arrêtés pris depuis un mois par le Conseil général de la Commune et les sections de Paris.* En conséquence, la Convention vous invite à lui renvoyer les registres contenant les arrêtés pris depuis un mois dans votre section, afin qu'elle puisse les examiner. La Commission tient ses séances permanentes, et vous recevra à toute heure. Du reste, durant tout le temps que les registres seront chez elle, ils vous seront ouverts tout le temps pour les consulter. *Signé :* Mollevault, *président;* Henri Larivière, *secrétaire.* »

C'était un commencement d'information judiciaire contre tous les révolutionnaires des sections. En même temps, et pour bien marquer qu'elle était décidée à passer aux actes, la Commission des Douze lançait un mandat d'amener contre Hébert et contre Varlet. C'était confondre adroitement et solidariser la Commune et les Enragés. Marino et Michel étaient arrêtés en même temps; Varlet et le Père Duchesne étaient donc enveloppés dans l'accusation générale de provocation au meurtre dont les propos des policiers révolutionnaires avaient fourni le thème.

Sous tous ces éclats de bombe les sections révolutionnaires ne prennent pas peur. C'est la Commune qui fut le centre d'émotion et d'action. En complétant l'un par l'autre le compte rendu donné par *le Moniteur* et celui de *la Chronique de Paris*, et en insérant des fragments du procès-verbal plus étendu qu'a consulté Schmidt, pour ses *Tableaux de la Révolution française*, on peut restituer la nuit du 24 au 25 mai, si ardente et agitée, où abondèrent les incidents dramatiques, les protestations pressées et véhémentes, toutes voisines de l'action.

Un membre fait part au Conseil que la section des Champs-Elysées a fait placarder à tous les coins des rues de Paris une affiche où la municipalité est insultée; il ajoute que ce matin on a proposé d'établir à Paris 48 municipalités. Un autre annonce que la Convention nationale a décrété que la section de la Butte-des-Moulins (section modérée) avait bien mérité de la patrie. Lubin remarque que bientôt toutes les sections auront bien mérité de la patrie et que la municipalité de Paris sera honnie de tous les départements (Lubin avait déjà donné, le 23 mai, une note pessimiste.) Garin assure que bientôt les présidents de section seront honnis à leur tour par les sans-culottes.

« Le Conseil arrête qu'aucun citoyen ne pourra entrer dans la Maison commune sans être muni d'une carte civique ou de membre du Conseil, et que les passeports ni les certificats de civisme ne pourront en tenir lieu. Il adopte l'arrêté du corps municipal, concernant les certificats de civisme et autorise les commissaires à percevoir la somme de 15 sols sur les avis des sections, et 25 sols sur les certificats de civisme pour les frais de bureau.

« Le Conseil adopte la rédaction de l'adresse qu'il doit présenter à la

Convention, relativement à celle de la section de la Fraternité, et nomme des commissaires pour la porter demain à la Convention.

« La Société patriotique du Luxembourg, considérant que par plusieurs propositions qui ont été mises en avant à la Convention nationale, on cherche



Patrouille de Gardes Nationaux en 1793.

(D'après un dessin de la Bibliothèque Nationale.)

à nous plonger dans l'esclavage, qu'on a armé les départements contre Paris, et fédéralisé la République, et que l'on est sur le point de dresser des échafauds pour y faire périr les plus chauds amis de la liberté et de l'égalité;

qu'on fait une guerre perpétuelle aux autorités constituées et notamment à la Commune de Paris, arrête, entre autres dispositions, qu'elle reconnaît irréprochables, envers toute la nation, les membres qui siègent à la Montagne et félicite la Commune des mesures civiques et révolutionnaires qu'elle a prises dans des circonstances critiques. Le Conseil applaudit au civisme de la section du Luxembourg, et il invite ses députés à assister à la séance. »

C'est donc devant une assemblée déjà très excitée qu'éclate la nouvelle de l'ordre d'arrestation d'Hébert.

« A neuf heures, Hébert, second substitut du procureur de la Commune, instruit le Conseil que pour prix des services qu'il a rendus à la patrie il vient de recevoir un mandat d'amener, de la part de la Commission des Douze : il dit qu'on l'arrache à ses fonctions, mais *qu'il va obéir à la loi*. Il rappelle au Conseil le serment qu'il a fait de défendre tous les opprimés et de se regarder comme frappé lorsque l'on frapperait l'un de ses membres. Il invoque ce serment, non pas pour lui, car il est prêt, dit-il, à porter la tête sur l'échafaud, si le sacrifice de sa vie était utile à sa patrie, mais pour ses concitoyens sur le point de retomber dans l'esclavage. Il sort, il rentre, il embrasse Chaumette, qui lui donne l'accolade en lui disant : « *Va, mon ami,* « *j'espère bientôt te rejoindre.* » Chaumette annonce que des mandats d'amener ont été lancés contre Marino et Michel, administrateurs de police, et contre un citoyen de la section du Contrat Social; *il invite tous les membres du Conseil à porter secours aux femmes et aux enfants de leurs collègues qui pourraient être détenus.*

« Le Conseil général décrète qu'il restera en permanence jusqu'à ce qu'il ait des nouvelles de son collègue et ami Hébert.

« Des volontaires de la section du Muséum viennent jurer au sein du Conseil de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le maintien de la liberté et de l'égalité, et la prospérité de la République.

« Un grand nombre de citoyens de la section de l'Arsenal se présentent. L'orateur informe le Conseil qu'ils ont abandonné les aristocrates et ceux qui veulent faire rétrograder la Révolution ; il se plaint d'avoir été rappelé à l'ordre (dans sa section) pour avoir demandé les preuves du complot dénoncé par la section de la Fraternité ; il demande des renseignements sur les faits dénoncés par cette section. Le maire entre dans les plus grands détails sur ce qui s'est passé dans les assemblées tenues à la mairie par les membres des comités révolutionnaires ; il assure qu'il n'y a vu aucun plan de conspiration, et que la malveillance seule a pu dénaturer des faits très simples en eux-mêmes, et qui n'avaient rien d'alarmant, et donne lecture de la lettre (de lui) qui a été lue aujourd'hui (à ce sujet) à la Convention nationale. Le rapport, la lettre et les déclarations faites par le maire, ainsi que la partie de la séance qui concerne la prétendue conjuration seront imprimés, affichés et envoyés aux sections et aux Sociétés populaires. »

Sous le coup même des mesures provocatrices de la Commission des Douze, le Conseil de la Commune ne se décidait pas encore à la résistance insurrectionnelle. Il décidait de remettre à la Commission les registres de ses délibérations. Hébert déclarait formellement qu'il allait se soumettre à la loi (le texte est identique en ce point dans *le Moniteur* et dans *la Chronique de Paris*), et il s'y soumettait en effet, sans que nul des membres de la Commune tentât de s'y opposer, ou émît un avis contraire. Sans doute, ils hésitaient encore à frapper la Convention en qui, malgré les fautes et les déchirements des partis, la majesté de la nation apparaissait : même les députés coupables en étaient comme enveloppés. Et puis, les propos sanglants tenus par les administrateurs de police et qui, sans doute, étaient connus de tous les comités révolutionnaires dont les délégués assistaient à l'assemblée de la mairie, avaient troublé les cœurs. Si l'on portait la main sur la Gironde, des forcenés n'iraient-ils pas jusqu'à l'assassinat ? C'est cette crainte qui pesait sur le cœur de Paris et qui arrêtait l'élan révolutionnaire. C'est pour la dissiper qu'au début de leur séance de ce jour 24, les membres de la Commune avaient adopté une adresse pressante à la Convention :

« Citoyens, la dénonciation d'un affreux complot a été faite dans votre sein. Déjà, au nom de deux sections, elle a été affirmée. On n'a pas nommé les conspirateurs ; ce silence cruel laisse tomber le soupçon sur tous les citoyens de Paris. *Il y a sans doute des coupables à Paris. Pitt et les tyrans coalisés les alimentent ; il faut les démasquer.* L'adresse qui vous a été présentée est, sans doute, signée ; les signataires connaissent les coupables ; s'ils sont vraiment patriotes, ils les désigneront et ils doivent être punis. S'il en était autrement, si les dénonciateurs ne désignaient pas ou désignaient vaguement, vous nous en feriez justice. Magistrats du peuple de Paris, investis de sa confiance, notre devoir est de venir vous demander pour lui justice.

« Citoyens représentants, c'est de vous que nous devons l'attendre. Nous venons demander à la Convention, que vous décrétiez la remise de la pétition qui vous a été présentée à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire ; que les coupables de Paris, s'il y en a, soient promptement punis ; s'il n'y en a pas, que le fer vengeur tombe, au moins une fois, sur la tête des calomniateurs d'une ville qui a fait et voulu la Révolution laquelle peut nous rendre heureux, si la Convention reste à la hauteur où le peuple français l'a placée. »

A tout prix, la Commune veut que Paris soit délivré de ce cauchemar. Elle espère acculer la section de la Fraternité, démontrer ou le néant du prétendu complot, ou qu'il a été ridiculement enflé. Mais elle se tient prête, si l'enquête démontre en effet qu'il y a des coupables, à les désavouer, à les dénoncer elle-même comme des agents de Pitt, stipendiés par lui pour compromettre la Révolution par des motions outrées et sanguinaires. C'est de cette obsession que les délégués de l'Arsenal, venus ce soir même en grand nombre à la séance de la Commune, demandent à être libérés. C'est avec an-

goisse qu'ils pressent le maire de s'expliquer, de donner des détails. C'est pour les rassurer encore, qu'après le maire, le vice-président de la Commune, Destournelles, insiste à son tour sur l'inanité de la conspiration, sur la nécessité d'une action révolutionnaire à la fois ferme et sage.

« Oui, citoyens, vous êtes ici au sein de vos magistrats, qui sont aussi vos amis. Quand vous nous avez honorés de votre confiance, nous vous en avons parus dignes, nous le sommes encore, nous ne cesserons jamais de l'être. Voici des moments difficiles! *Une grande crise s'annonce, elle est près de se déclarer. Que dis-je! elle l'est déjà.* C'est le cas d'être fermes, d'être républicains, *mais sans manquer à la prudence et surtout sans s'écarter de la loi.* Il ne faut pas que la Révolution démocratique rétrograde d'un pas; il ne faut pas même qu'elle s'arrête. Gardons-nous toutefois, citoyens, de sortir des bornes, hors le seul cas où une tyrannie nouvelle, portée à un point intolérable, nécessiterait la sainte insurrection qui, aux termes de la Déclaration des Droits de l'Homme, est le plus saint des devoirs.

« Citoyens, vous êtes aussi éclairés que sages; nous nous en rapportons à vous sur la conduite à tenir dans ces tristes circonstances.

« A l'égard de la demande que vous nous faites sur le prétendu complot dont la dénonciation serait le comble du ridicule, si elle n'était le comble de l'absurde, le citoyen maire a donné l'explication la plus simple. Vous avez dû trouver dans son récit franchise, candeur, avec la clarté qui caractérise tout ce qui sort de la bouche de ce magistrat vertueux. Il ne me laisse rien à ajouter. »

Ces explications transmises par les délégués à la section, ne suffirent point à dissiper les appréhensions des patriotes, ou à déjouer les manœuvres des contre-révolutionnaires et des modérés, car un délégué annonçait à onze heures à la Commune, que la section de l'Arsenal venait de destituer de leurs fonctions tous les sans-culottes.

« A onze heures, un délégué de la section de l'Arsenal informe le Conseil que l'assemblée de cette section a cassé le président et le secrétaire-greffier, et a déclaré tous les membres présents au Conseil incapables de remplir aucune fonction (c'est-à dire ne réalisant pas les conditions de domicile, comme la suite l'indique). Le Conseil invite les membres de cette section qui sont dans son sein, à se retirer dans la salle de l'Egalité et à vérifier leurs cartes de citoyens, afin qu'on ne puisse dire que ce sont des individus sans aveu et sans domicile. Il nomme deux commissaires pour les accompagner à leur section, y rétablir fraternellement le calme et prouver à tous les citoyens qui seraient égarés, que les faits avancés par la section de la Fraternité sont absolument faux. »

Dans cet ébranlement et cette inquiétude des esprits, même de quelques révolutionnaires, il était impossible à la Commune de prendre une offensive immédiate. Elle ne pouvait qu'adopter une tactique expectante et ferme, sur-

veiller les événements et attendre de nouvelles provocations de l'ennemi qui, enfin, mettraient debout le Paris de la Révolution.

« A minuit, le Conseil nomme Ménessier et Simon pour se transporter au Comité des Douze, afin d'avoir des renseignements sur Hébert, substitut du procureur de la Commune, sur Marino et Michel, adjoint à l'administration de police, contre lesquels la Commission des Douze a aussi décrété des mandats d'arrêt.

« La section de l'Unité (une de celles qui étaient le plus dévouées à la Commune), instruite des menaces faites contre la municipalité, proteste de son dévouement aux magistrats du peuple qui eurent toujours sa confiance. Elle fait part au Conseil qu'*attendu les troubles qui sont sur le point d'éclater, elle a arrêté que les volontaires ne partiraient pas pour la Vendée, et s'occuperaient à combattre les ennemis qui s'agitent en tous sens dans Paris.* »

Destournelles répond aux délégués en un discours mesuré, mais confiant.

« Le système formé de calomnie, d'arrêter, de perdre la municipalité, ce système odieux est poursuivi avec une ardeur digne des sentiments qui l'ont fait concevoir. On ne peut nous corrompre, on ne peut nous rendre aristocrates, ni nous entacher de modérantisme; on nous présente comme des factieux, des anarchistes, des assassins. C'est ainsi que nous peignent les méchants, mais les gens de bien nous justifient ; vous êtes de ce nombre. Avec des amis tels que vous et une bonne conscience, les magistrats du peuple ne redoutent aucune espèce d'ennemis, et ils marchent dans le sentier de la loi, de leur devoir et du salut public qui est leur suprême loi.

« *A l'égard des volontaires dont vous proposez, citoyens, de retarder le départ, le Conseil général vous observe fraternellement que cette mesure, suggérée sans doute par le zèle, n'a pas été assez réfléchie. Laissez partir ces braves guerriers; secondez même leur ardeur! Qu'ils aillent dans la Vendée faire mordre la poussière aux révoltés! C'est là que sont les ennemis les plus redoutables de la France, c'est là que s'agitent les destins de la République.* Quant aux ennemis que renferme cette grande ville, vos magistrats aidés de vrais patriotes sauront les contenir, et pas un contre-révolutionnaire, quel qu'il soit, ne pourra être impuni.

« Les volontaires se sont retirés en promettant de marcher avec courage, puisqu'ils laissaient une municipalité aussi patriote. »

Ainsi, le grand cœur du Paris revolutionnaire suffisait à tous les dangers; il s'élargissait à l'immense péril de la patrie, et même à l'heure où il semblait qu'il dût se contracter désespérément sur lui-même, il envoyait sa générosité et sa force à tous les points de la Révolution menacée.

« A une heure et demie du matin, le Conseil nomme trois nouveaux commissaires pour se transporter au Comité des Douze, et avoir des renseignements sur les citoyens Hébert, Marino et Michel, et arrête que d'heure en heure il en enverra de nouveaux, jusqu'à ce qu'il ait une réponse. A deux

heures et demie, on annonce qu'Hébert subit un interrogatoire, que Varlet, apôtre de la liberté et dont nous avions annoncé le départ pour la Vendée, a été interrogé et ensuite mis en état d'arrestation.

« A quatre heures du matin, les commissaires de retour annoncent qu'Hébert vient d'être mis en état d'arrestation à l'Abbaye, par ordre du Comité des Douze. Au contraire, Marino et Michel auraient été relâchés. Le Conseil décrète que tous ses membres soient invités à se rendre à leur poste ce matin, à neuf heures précises, afin de délibérer sur les mesures à prendre sur des événements aussi douloureux pour les bons citoyens. »

Le samedi 25 mai, à onze heures (la Commune, exténuée, n'avait pu se réunir à neuf), la séance reprend.

« Chaumette annonce au Conseil que, s'étant rendu ce matin à l'Abbaye pour voir Hébert, il n'a pu lui parler parce qu'il reposait. C'est une preuve, ajoute-t-il, qu'Hébert est innocent, car le crime ne sommeille pas. (Voilà bien une de ces inepties sentimentales, dont le bon Chaumette attendrissait parfois ses discours. Il annonce que le seul objet sur lequel on inculpe Hébert, c'est la feuille du père Duchesne.

« Un membre observe que, dans les circonstances actuelles, le Conseil général ne peut rester indifférent sur les malheurs qui accablent les bons citoyens et sur l'attentat commis contre la liberté de la presse. Sur sa proposition le Conseil décrète qu'il dénoncera à la Convention l'atteinte portée aux Droits de l'Homme sur la liberté de la presse. Ce dernier objet sera joint à l'adresse adoptée hier et qui doit être portée ce matin à la Convention.

« L'on demande qu'il soit fait une circulaire aux 48 sections pour les prévenir de l'arrestation du citoyen Hébert, qui a été arraché à ses fonctions de magistrat du peuple. Un membre pense qu'il serait plus utile qu'un membre du Conseil se rendît dans chaque section pour leur faire le rapport de ce qui s'est passé dans la journée d'hier. Le Conseil général arrête que l'on enverra aux 48 sections expédition de l'adresse à la Convention sur l'arrestation d'Hébert ; que cette adresse sera portée par des cavaliers qui seront tenus de se rendre à 7 heures dans les assemblées générales, et chargés de demander au nom du Conseil que lecture en soit faite sur-le-champ. »

Mais le Conseil de la Commune craint, sans doute, que ces messages véhéments n'excitent des mouvements téméraires. Il veut encore rester dans le chemin de la loi, et « il arrête, selon *le Moniteur*, que le commandant général sera invité à faire garnir les postes importants et la garde des canons, afin de les prémunir contre les attaques perfides des malveillants et contre le bruit qui se répand qu'il se trame un complot contre la liberté. »

C'est un texte assez obscur. Celui de *la Chronique de Paris* diffère en quelques points, sans être plus clair :

Le commandant général est invité de faire garnir les postes et la garde de la Convention afin de les prémunir contre les attaques des malveillants

relativement au bruit qui se répand qu'il se trame un complot contre la liberté. »

Cela veut dire, sans doute, que le peuple, excité par quelques perfides, pourrait se porter tumultueusement contre la Convention afin de venger la liberté en péril, et que cette démarche téméraire fournirait le prétexte souhaité à ceux qui veulent écraser, par la force, la Révolution. C'est toujours la même tactique de fermeté légale, la même crainte des hasards de l'insurrection. Cependant, voici, après les volontaires de la section révolutionnaire de l'Unité, ceux de la section révolutionnaire des Gravilliers :

« Leur bataillon se présente pour recevoir un drapeau, étant au moment de partir pour la Vendée ; une députation de la Commune va au-devant de lui, et le vice-président lui remet le drapeau. Ensuite, il donne, au nom du Conseil, l'accolade fraternelle au commandant de ce bataillon. Une députation descend sur la place de la Maison commune pour y recevoir le serment des volontaires, qui a été prêté avec le plus vif enthousiasme, au milieu des applaudissements des citoyens et des cris de : Vive la Republique ! »

Ainsi la Commune ne croit pas devoir retenir à Paris les forces d'action révolutionnaire. Elle songe à la Vendée menacée, au fanatisme de l'Ouest qui s'etend ; et c'est là-bas qu'elle envoie les volontaires des quartiers les plus ardents : les fils, les frères des Enragés de la section des Gravilliers sont soulevés par l'enthousiasme de la liberté et de la patrie.

Enfin, comme pour attester de nouveau sa déférence aux décisions légales de la Convention, le Conseil de la Commune, sur le réquisitoire de son procureur, ordonne la transcription sur ses registres et l'exécution du décret qui mettait Paris sous la sauvegarde des citoyens et qui ligottait les sections révolutionnaires.

Marino et Michel ayant été relâchés sous la réserve qu'ils seraient toujours à la disposition de la Commission des Douze, Hébert et Varlet demeuraient seuls en état d'arrestation. L'émoi du peuple fut-il vif ? Au sujet de Varlet, les impressions étaient très mêlées et très défiantes. Son action, dans les journées de février et de mars, était suspecte à beaucoup de patriotes. De plus, son agitation presque maladive (et qui bientôt s'aggrava jusqu'à la folie), son goût de la réclame, sa vanité inquiète laissaient au cœur du peuple je ne sais quel malaise. Il s'arrêtait un moment autour des tribunes mobiles qu'installait en plein vent le fiévreux agitateur, mais il reprenait vite son chemin, et ne se livrait pas. Désavoué par Marat, exclu par les Jacobins, Varlet était réduit à chercher une sorte de réhabilitation révolutionnaire dans la guerre de Vendée quand les Douze mirent la main sur lui.

Dutard écrit le 25 mai à Garat (à dix heures du matin et avant de connaître l'arrestation de Varlet qui fut faite dans la nuit du 24 au 25) :

« J'ai entendu, hier soir, M. Varlé (Varlet) pérorer pendant une heure sur la terrasse du château devant la grande porte. Il y a débité sous une forme

plus raffinée et plus précise les rêveries que je vous ai transmises sur ce que je ferais si j'étais Jacobin. Il n'a pas obtenu beaucoup d'applaudissements. »

C'est sans doute cette prédication insurrectionnelle, installée à quelques pas des Tuileries, qui décida la Commission des Douze à l'arrêter. Elle n'était pas fâchée d'ailleurs de lier à la cause d'Hébert celle de Varlet, à demi suspect au peuple lui-même.

Dutard ajoute, en parlant de Varlet :

« On vient de m'apprendre que lui et six autres sont en état d'arrestation. Or, voulez-vous savoir ce que le peuple dit à l'égard de ces *aboyeurs subalternes*? Eh bien! tant mieux, ils nous embêtent; on fait fort bien de les foutre dedans; si on les y foutait tous, peut-être qu'ils nous laisseraient tranquilles et que les affaires en iraient mieux. »

Notez que Dutard ne cherche nullement à endormir Garat, il s'applique, au contraire, à l'effrayer, à le tenir en haleine. Qu'on rabatte donc ce qu'on voudra du propos du policier : il reste que l'arrestation de Varlet ne causait guère d'émoi ou même qu'elle était approuvée de plus d'un.

Je lis, dans le compte rendu de la séance de la Commune du 25 mai (*Chronique de Paris*), ce passage suggestif :

« Après qu'on s'est occupé d'Hébert, quelques sections réclament en faveur du citoyen Varlet; on observe qu'il ne faut pas mettre en parallèle ces deux citoyens. »

Et lorsque, le 28, Hébert relâché reviendra à la Commune, il sera obligé, en présentant lui-même Varlet, de dire avec insistance, que lui aussi a droit à être protégé. Visiblement, la Commune et la plupart des comités révolutionnaires ne demandaient qu'à faire, autour de son nom, le moins de bruit possible. On le jugeait au moins compromettant. Pour Hébert, le mouvement de protestation est beaucoup plus vif; et si la Commission des Douze avait voulu faire tomber sa tête, il y aurait eu, sans doute, un soulèvement violent.

Dutard écrit dans la journée du 25 mai :

« L'esprit du peuple est des meilleurs; frappez vos coups avec mesure, évitez le sang. *Le parti d'Hébert pourrait soulever le peuple.* Je crois cependant qu'il ne s'y déciderait qu'aux extrêmes. De l'indulgence! Mais si on pouvait le retenir quelques jours, cela ferait un grand bien. Il est bon que vous sachiez ce que, dans une circonstance telle que celle où nous sommes, il se passera, lorsque Hébert sortira de prison ou des arrêts : c'est qu'il sera tout honteux, il voudrait inutilement simuler l'enragé, le peuple ne l'en croirait pas. Il est une espèce de marque d'infamie gravée sur le front de quiconque est frappé par la loi, et qui, après avoir déployé une jactance outrée, finit par échouer et se montrer le plus faible. Le peuple hait la faiblesse autant que la poltronnerie. Lorsqu'un arbre est abattu, tout le monde court aux branches. Je ne sais si je me fais entendre. »

Il me paraît certain qu'Hébert n'inspirait pas au peuple la même passion profonde que Marat. Dans l'affection du peuple pour Marat il entrait une sorte de respect. Non seulement, il avait vu juste plus d'une fois, quand les ténèbres semblaient épaissies sur tous. Mais il y avait dans toutes ses paroles un sérieux extraordinaire, une sincérité douloureuse et tragique. Surtout, et



Intérieur d'un Comité révolutionnaire.

(D'après un dessin de Boquet, appartenant à la Bibliothèque Nationale.)

le peuple lui en savait un gré infini, il avait été souvent, sous son apparence violente, l'homme du bon sens, de la mesure, je dirai presque de la modération. Cela, Dutard l'a vu admirablement, et j'avoue que je n'ai trouvé nulle part un portrait de Marat et une analyse de sa popularité qui soit aussi conforme à l'impression toute vive que m'a donnée l'étude des textes et des actes. Le policier philosophe a très bien vu qu'à ce moment

Ce n'est pas seulement dans la partie excitée et exaspérée du peuple que Marat est populaire; il est entré à fond dans le cœur de la classe ouvrière et artisane, du bon peuple travailleur et généreux, qui veut se dévouer, mais ne veut pas être dupe. Dutard note, dans son rapport à Garat, du 24 mai :

« Comme tout est cher! (disent les pauvres gens) Qu'on nous laisse donc tranquilles une bonne fois! On se dispute, on se bat à cette assemblée: à quoi sert tout cela? Cependant, on nous annonce de bonnes nouvelles, 12000 hommes des ennemis tués dans la dernière affaire, dites-nous si cela est vrai. Ce monsieur de Custine est-il des bons, nous tromperait-il comme les autres?

« En parlant de Marat : « *Ce pauvre cher homme,* il nous a bien prédit « tout ce qui nous est arrivé, et encore personne ne peut le souffrir! Par trois « fois depuis quinze jours, il a manqué de perdre la vie! Sans le secours de « patriotes qui l'ont arraché des mains des aristocrates... »

Ainsi la partie du peuple lassée des contentions et des querelles se rallie à Marat, en qui elle demêle un sens de la chose publique plus profond que l'esprit de parti.

« Un fabricant de petits souliers d'enfant, avec qui j'ai conféré souvent, bon ouvrier, grand travailleur, bon père, bon époux, honnête homme en un mot, mais aussi grand électeur, grand raisonneur et surtout bonne voix, me dit d'un air de pitié : « La section des Tuileries nous a envoyé l'un de ces « jours (section de Montreuil) son fameux arrêté relativement à la sûreté de « la Convention... Nous avons répondu aux commissaires : « Nous voyons « bien que vous êtes envoyés par les grosses perruques de la Convention... « Ils ont peur; eh bien! mes camarades, dites-leur que c'est une calomnie de « leur part contre le peuple des faubourgs que la méfiance qu'ils manifes- « tent à son égard; dites-leur que le peuple des faubourgs est incapable de « se prêter à l'attentat qu'ils ont redouté de sa part; dites-leur qu'ils fassent « mieux leur devoir que par le passé, et que nous n'entendions plus parler « de leurs divisions. » Ah! il faut qu'ils aillent. Nous sommes ici tous *gueux,* « mais tous de braves gens, nous ne connaissons point de voleurs parmi « nous: nous ne connaissons que la droiture et la raison, point de bassesse. »

Et comme pour faire écho au jugement que ces hommes sensés, mesurés et probes portaient sur Marat, Dutard ajoute :

« *J'insiste sur Marat*, parce que je présume que tous ceux qui vous approchent vous disent que le peuple même le regarde comme un gueux, qu'il n'y a que les brigands qui aient des égards pour lui. Eh bien! moi, j'ose les contredire, et vous assurer que je connais beaucoup de braves gens qui tiennent beaucoup à la cause de Marat. D'abord le peuple généralement tient pour acquitté Marat sur tous les meurtres qu'il a occasionnés, et vous avez prévu la raison; pourquoi? C'est que le peuple qui a partagé les sentiments de

Marat sur l'affaire de septembre, de Versailles, etc. ne pourrait pas condamner Marat sans s'accuser lui-même. Le véritable esprit à l'égard de Marat dans toute la classe du petit peuple est celui-ci : c'est que le peuple ne l'estime pas, il le regarde même comme un peu fou ; mais, soit ses prédictions qui ont été suivies de quelques réalités, soit sa résistance continuelle aux divers partis que le peuple haïssait, soit enfin l'idée que le peuple s'est faite de son intégrité (et l'intégrité est le dieu du peuple), lui a fait des partisans et lui a obtenu l'amour et la protection du petit peuple.

« Et moi aussi, je vous l'avoue, je me suis dit plus d'une fois, en lisant les feuilles de Marat : « Cet homme a raison. » Très souvent même, je l'ai trouvé plus conséquent que nos grands raisonneurs qui, semblables à l'aigle qui, au moyen de fortes ailes, plane au haut des cieux, oublie la terre qui lui fournit l'aliment, et sur laquelle il doit reposer, ont oublié essentiellement la cause du peuple, ont voulu travestir tous ses goûts, ses penchants, ses habitudes, pour l'entraîner dans les espaces métaphysiques. Marat, lui, est resté avec le peuple, et toujours avec le peuple. Il disait dans une de ses feuilles, il y a quelques mois : « On parle de supprimer le traitement des « prêtres constitutionnels. Je conviens que ce serait épargner bien des mil- « lions à la nation française. » (Tout Paris, la Commune, etc., retentissaient de cette suppression projetée.) « Mais, ajoutait Marat, ne serait-ce pas le « comble de l'infamie? Alors on ne ferait donc plus aucune différence entre « le réfractaire et le constitutionnel, entre le vice et le crime, puisque le traitement serait le même. » Si Marat avait toujours parlé de même, je vous avoue qu'il n'y aurait point à Paris de maratiste qui me ressemble, parce que j'aime beaucoup aussi, moi, l'esprit de justice. »

Ce sens pratique et cette possession de soi-même, Marat en avait fait preuve plus récemment encore lorsque, sous le coup des premiers désastres de Belgique, il avait ajourné les représailles contre Dumouriez, déconseillé l'insurrection. Qu'est-ce à dire? c'est que, malgré le vif émoi causé par l'arrestation d'Hébert, le peuple ne s'engagera à fond que si Marat et Robespierre donnent le signal. Or, dans la journée du 25, la Gironde déchaînait à la Convention toutes les colères. Excitée par l'adresse trompeuse et fourbe des sections contre-révolutionnaires de Marseille, elle entendit avec impatience les délégués de la Commune de Paris demandant une enquête sur la dénonciation de la section de la Fraternité et l'élargissement d'Hébert.

« Un autre objet nous amène devant vous. Les magistrats du peuple, qui ont juré d'être libres ou de mourir, ne peuvent voir sans indignation la violation la plus manifeste des droits les plus sacrés. Nous vous dénonçons l'attentat commis par la Commission des Douze sur la personne d'Hébert, substitut du procureur de la Commune : il a été arraché du siège du Conseil général et conduit dans la prison de l'Abbaye. Le Conseil général défendra l'innocence jusqu'à la mort. Il demande que vous rendiez à ses fonctions

un magistrat estimable par ses vertus civiques et ses lumières. Du reste, les arrestations arbitraires sont pour les hommes de bien des couronnes civiques. »

C'est Isnard qui présidait. Il répondit avec une violence inouïe. Je ne crois pas qu'il ait été entraîné par une colère subite et comme grisé par l'improvisation. Il savait à coup sûr dès la veille, ou tout au moins dès le matin, que la Commune devait envoyer des délégués à la Convention pour réclamer Hébert, et il avait préparé sa réponse. Il se plaisait aux images grandioses et terribles, à une sorte de prophétisme biblique gonflé d'emphase provençale :

« La Convention qui a fait une Déclaration des Droits de l'homme, ne souffrira pas qu'un citoyen reste dans les fers s'il n'est pas coupable. Croyez que vous obtiendrez une prompte justice. Mais écoutez les vérités que je vais vous dire : La France a mis dans Paris le dépôt de la représentation nationale, il faut que Paris le respecte. Si jamais la Convention était avilie, si jamais, par une de ces insurrections qui, depuis le 10 mars, ne cessent d'environner la Convention nationale, et dont les magistrats ne nous ont jamais avertis que les derniers,... si, dis-je, par ces insurrections toujours renaissantes, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France...

« — Non, non, s'écrie l'extrême-gauche. - - Oui, oui, repliquent les hommes de la Gironde et de la Plaine, tous debout, surexcités par l'ardente parole.

« Je vous le déclare, au nom de la France entière, *Paris serait anéanti; bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si cette ville a existé.* »

C'était comme une réédition insensée du manifeste de Brunswick. Lui, il menaçait Paris de destruction s'il touchait au roi. Isnard le menace de destruction s'il touche à la Gironde. Danton demande violemment la parole, Mais Isnard resserrait et précisait sa menace :

« Non seulement la vengeance nationale tombera sur les assassins des représentants du peuple, mais aussi sur les magistrats qui n'auraient pas empêché ce crime. Le glaive de la loi, qui dégoutte encore du sang du tyran, est prêt à frapper la tête de quiconque oserait s'élever au-dessus de la représentation nationale. »

Danton répondit en un discours assez puissant, mais ambigu; il proposait encore, sous les éclairs multipliés de la guerre civile, la conciliation et la paix. Et sa harangue avait parfois un ton étrange de plaidoyer ou d'homélie :

« Pourquoi supposer qu'un jour on cherchera vainement sur les rives de la Seine si Paris a existé? Loin d'un président de pareils sentiments! Il ne lui appartient que de présenter des idées consolantes.

« Je ne sais point dissimuler ma pensée. *Parmi les meilleurs citoyens, il en est de trop impétueux;* mais ne condamnez pas ce qui a fait la Révolution, car s'il n'y eût pas eu d'hommes à grandes passions, si le peuple n'eût pas

été violent, jamais il n'aurait brisé ses fers. Et moi aussi, je fus au timon de l'Etat dans le temps d'orage. Je défie ceux qui me supposent une fortune immense de m'accuser. On m'a demandé des comptes, je les ai rendus, je demande à les rendre encore de nouveau devant un tribunal révolutionnaire.

« Je reviens à mon premier objet. Je dis que ce qui peut doubler la force nationale, c'est d'unir Paris aux départements; il faut bien se garder de les aigrir contre Paris. Quoi! cette cité immense qui se renouvelle chaque jour, ce centre politique où tous les rayons aboutissent, porterait atteinte à la représentation nationale? Paris, qui a brisé le premier le sceptre de la tyrannie, violerait l'arche sainte qui lui est confiée? Non, Paris aime la Révolution; Paris, par les sacrifices qu'il a faits à la liberté, mérite les embrassements de tous les Français. Ces sentiments sont les vôtres? Eh bien! manifestez-les; déclarez que Paris n'a jamais cessé de bien mériter de la patrie. *Rallions-nous,* que nos ennemis apprennent à leurs dépens que la chaleur de nos débats tient à l'énergie nationale; qu'ils sachent que vous serez toujours prêts à vous unir pour les terrasser; qu'ils sachent que si nous étions assez stupides pour exposer la liberté, le peuple est trop grand pour la laisser périr. »

Oui, mais quel était à cette minute le plan de Danton? Et pouvait-il espérer encore le rapprochement des partis et l'apaisement?

Cependant, l'agitation croissait dans les sections, mais rien de décisif encore ne s'annonçait. A en croire Dutard, la séance du Conseil de la Commune, le 25 au soir, fut morne, et Chaumette se dépensa en vain pour échauffer un peu les enthousiasmes.

« Avant-hier soir (il écrit le 27) M. Chaumet s'est débattu comme un petit diable, il nous a accusés, nous autres journalistes, d'être les mouchards de la faction Brissotine; il s'est déchaîné contre nous d'une terrible manière, il a pleuré, il a fait éclore des éjaculations qui semblaient partir de son âme toute entière, il s'est débattu, a donné des pieds et les mains. *Le peuple était froid et le Conseil abattu.*

« Le malheureux, depuis qu'il est devenu sénateur, politique publiciste et presque en même temps, *a cessé d'être révolutionnaire;* il ne s'est pas aperçu que plus il faisait d'efforts pour témoigner la peine que lui causait l'embastillement d'Hébert, et plus il prouvait au peuple son impuissance, son infériorité et sa faiblesse : « *Si tu es Dieu, comme tu nous le dis, délivre-* « *toi toi-même.*

« Monsieur Chaumet a eu la sottise d'afficher qu'il avait été mousse et non moine; et pour prouver qu'il n'est pas un fripon et qu'il n'a pas prévariqué dans la place qu'il occupe, il a ajouté que, depuis qu'il était en place, il s'était borné « à payer des dettes qu'une honorable indigence lui avait fait « contracter. »

« Enfin, le soir de l'embastillement, il a exposé qu'Hébert n'était pas fortuné, qu'il avait une femme et un enfant. S'il l'avait osé, j'ose le croire, il

avait demandé, en même temps, des secours provisoires après un jour d'emprisonnement, pour un homme qui occupe une place importante et qui gagne au moins 12 000 livres.

« Il semble que Monsieur Chaumet ait aussi abandonné le peuple, qu'il ne connaisse plus le peuple et que les deux partis se disputent aux yeux du peuple même à qui fera le plus de sottises. »

Il paraît, en effet, d'après le compte rendu de *la Chronique de Paris*, plus complet en ce point que celui du *Moniteur*, que Chaumette ne parla guère ce soir-là en homme d'action. Il se perdit en divagations sentimentales ou enfantines, plaida pour la Commune d'un ton pénétré et larmoyant, et s'offrit lui-même à partager les fers d'Hébert ou bien de chercher le moyen de les briser.

« Chaumette a été voir Hebert dans sa prison et rend compte de sa visite. Hebert est tranquille et prie le Conseil de l'être sur son compte ; mais, dit-il, on attaque la liberté de la presse en attaquant Hébert comme journaliste, et il demande que la chambre où est Hébert soit appelée *chambre de la liberté de la presse*. (Vraiment il s'agit bien de cela, et ces enfantillages en une heure de crise ont quelque chose d'irritant.) Car il y avait à la Bastille la tour de la Liberté. Dumouriez, dit-il, comptait si bien sur un mouvement dans Paris qu'il l'annonçait dans une lettre ; pendant que Dumouriez calomniait Pache, Pache exposait sa vie pour le peuple dans la rue des Lombards où il a failli être terrassé. (Notez que c'est en luttant contre ceux qui enlevaient les denrées dans les boutiques, et que Chaumette insiste assez platement sur l'esprit de légalité de la Commune.)

« Notre grand crime est d'avoir maintenu le pain à 3 sols la livre. Vous connaîtrez à la fin vos ennemis et vos amis et vous rendrez justice à vos magistrats. On nous reproche, je le répète, d'avoir maintenu le pain à 12 sols les 4 livres ; les indemnités ont été prises sur les riches, sur les impositions des riches, et ils ne nous le pardonnent pas. Celui qui est propriétaire paie le pain 16 sols la livre, il n'y a que le pauvre qui y gagne ; *nous avons tout fait pour le pauvre et voilà notre crime aux yeux des riches qui sont nos plus grands ennemis. Un autre crime est d'être unis, notre union nous rend redoutables aux malveillants,* et pour nous renverser on voudrait nous désunir.

« Chaumette fait ensuite une digression sur le cardinal de Richelieu. Ce cardinal, dit-il, dit un jour à une dame de la cour : « Donnez-moi quatre lignes d'un homme et je le ferai pendre. » (C'est sans doute pour défendre Hébert, inculpé à cause de quelques articles, que Chaumette conte cette douteuse anecdote.) Rienzi voulait rendre son pays libre et eut le malheur de dire : « *Je veux l'autorité* » et en abusa. Il se fit chevalier, dictateur et fut assassiné parce qu'il trahit le peuple sous prétexte de le servir. Si nous avons des Rienzi, il faut les démasquer et les punir. Je vois les Français contre les Français, les citoyens contre les citoyens, quel spectacle !... Nos ennemis

s'unissent pour nous opprimer et nous ne pouvons les vaincre quoique ralliés sous l'étendard de la liberté! Nous les vaincrons. Je vois Paris dans les mêmes circonstances qu'au printemps dernier, un nouveau comité autrichien ressuscite, et de nouvelles persécutions contre les patriotes. Mais qui règle donc la destinée de la France? Hélas! je pourrais dire avec Voltaire : « *Voilà donc* « *les soutiens de ma triste patrie!* » Je vous annonce une force départementale, dit-il en se résumant, mais ce sont des frères que je vous annonce et nous planterons ensemble un grand arbre de la Fraternité, un nouvel arbre de l'Union. »

Certes, il serait téméraire et injuste de juger le discours d'un homme sur un compte rendu aussi sommaire. On croit bien démêler pourtant que, dans ce chaos historique, apologétique et gémissant, il n'y a pas une parole vigoureuse et nette, pas un conseil décidé et précis. Pourtant Chaumette reprend l'avantage quand il est averti par son instinct social, assez profond et tendre : « Nous avons tout fait pour les pauvres ». Il groupe ainsi les prolétaires de Paris. Il est vrai aussi qu'en face de la Convention, divisée, déchirée, la Commune était cordialement et fraternellement unie. On ne surprend, à cette date, malgré bien des différences de caractères, aucune rivalité, aucun dissentiment entre Chaumette, Hébert, Destournelle : le Conseil est presque toujours unanime.

Des sections, les nouvelles arrivaient assez mêlées ; à la section de l'Arsenal la lutte continuait.

« Un délégué de la section, couvert du bonnet rouge, annonce au Conseil que le trouble existe de nouveau dans l'assemblée. «Vos commissaires, dit-il, « ont été insultés, nos moyens sont insuffisants ; cette section est dans un état « déplorable ; il y a une foule de jeunes gens à culottes étroites qui y font un « brouhaha épouvantable. Je vous invite de ramener des commissaires qui « aient de bons poumons pour se faire entendre. » Il observe que la cause du trouble vient de ce que les aristocrates ont nommé un signataire (des fameuses pétitions) pour président. On y envoie huit commissaires. »

Mais seize sections se prononçaient avec force dans le sens de la Commune et de la Montagne.

« Les sections des Droits de l'Homme, du Temple, des Fédérés, des Lombards, de Popincourt, des Gravilliers, du Panthéon, de Marseille, du Bon-Conseil, des Arcis, des Marchés, du Museum, du Faubourg-Montmartre, de l'Unité, de Bonne-Nouvelle, de la Montagne, adhèrent, les unes, à l'adresse présentée par la municipalité à la Convention, relativement à la détention du citoyen Hébert, les autres, à l'arrêté de la section du Temple, tendant à faire nommer, par les 47 autres sections, des commissaires qui se réuniront ce soir à la maison commune pour rédiger une adresse à la Convention, à l'effet de découvrir les motifs qui ont donné lieu à l'arrestation du second substitut du procureur de la Commune. »

Le mouvement n'était pas encore bien étendu, puisqu'il ne comprenait que 16 sections sur 48. Pourtant il se dessinait déjà assez net et assez fort pour que Dutard avertît Garat, ce même soir 25, que la Convention devrait relâcher Hébert. Il lui écrit, le 27 :

« J'ai consigné que la Convention, après le changement qui s'était opéré depuis près de deux mois, ne pouvait user de trop de circonspection, qu'elle devait épargner les chefs des factions, qu'elle devait se contenter pour le moment de leur rogner les griffes ou les ailes, et qu'attaquer l'un de ces hommes, ce serait réveiller l'attention du peuple qui, quoiqu'il ne les estime pas beaucoup, leur donnerait toujours la préférence sur ceux qu'il a toujours eus en horreur.

« *Je vous ai dit avant-hier soir* (c'est-à-dire le 25), *que la Convention devait s'attendre à être obligée de relâcher Hébert*, qu'elle devait s'y préparer et aviser d'avance aux moyens par lesquels elle pourrait, sans se déshonorer, le remettre en liberté ; qu'elle ne pouvait dans ces circonstances sévir essentiellement sur lui ; que, faire cette tentative, ce serait risquer d'allumer la guerre civile pour se défaire d'un homme qui est presque mis hors d'état de nuire. »

Le lendemain, dimanche 26 mai, la séance de la Convention fut assez languissante. Les délégués des seize sections demandèrent la mise en liberté d'Hébert. Marat, Billaud-Varennes, Legendre protestèrent, en quelques mots véhéments, contre les Douze, contre les *duodecemvirs*, et demandèrent que la Commission fût blâmée ou brisée. Mais la pétition fut renvoyée et la séance levée, sans que la Montagne ait obtenu le moindre avantage. Mais, ce qui caractérise la journée du 26, ce qui annonce l'accélération prochaine du mouvement, c'est d'abord que la lutte entre la Convention et les sections devient plus directe, plus brutale, c'est ensuite que les Jacobins entrent en ligne. D'abord, dans les sections, les patriotes, les sans-culottes, plus nombreux le dimanche, l'emportent presque partout :

« Les ouvriers de ma section qui travaillent à Chaillot, dit un des observateurs, viennent en foule à l'assemblée générale : ils se font rendre compte ; on casse tout ce qui a été fait dans la semaine ; mais le lundi on prend d'autres arrêtés. »

Cette fois, l'impulsion donnée aux sections par les ouvriers révolutionnaires, restitués par le dimanche à l'action politique, devait être définitive et durable. Ce dimanche 26, « la section de la Réunion prend Hébert et Varlet sous sa protection ; *les ouvriers de cette section ont remporté aujourd'hui une victoire sur les aristocrates.* »

Pendant que le Conseil de la Commune est réuni, il reçoit des sections des bulletins de combat qui sont, en effet, le plus souvent, des bulletins de victoire. « La section des Sans-Culottes informe le Conseil qu'elle demandera demain à la Convention la liberté d'Hébert...

« La section du Panthéon avait pris un arrêté conforme à celui de la section de la Fraternité: *aujourd'hui le vent a changé;* il y a eu quelques



UNE PERQUISITION.
(D'après une aquarelle de Pâris, appartenant à la Bibliothèque Nationale.)

coups de donnés, les patriotes l'ont emporté; la section du Faubourg-Montmartre a donné le soir lecture de son arrêté, et il a été adopté. »

Même à la section de l'Arsenal, la bataille, si disputée depuis plusieurs jours, tourne enfin à l'avantage des sans-culottes. Dutard note les incidents de la soirée du 26 : « Je vole à la section de l'Arsenal ; j'y trouve tout le monde en gaité, des coups de chaises donnés, plusieurs personnes blessées, un capitaine qu'on avait emporté dans un fauteuil, ici, encore, les saute-ruisseaux, les courtauds de boutique avaient fui : et les sans-culottes étaient restés les maitres : « C'est bien beau, disaient quelques personnes, ils veulent « donc se faire assommer ; nous ne leur voulons rien, nous ne leur demandons rien ; qu'ils nous laissent donc tranquilles. »

Il semble, à lire Dutard, que l'intervention des sections voisines a été légale : « Plusieurs sections, dit-il, étaient accourues, c'est-à-dire les patrouilles ; elles ont fait respecter la loi, conserver l'ordre et la paix. Nous nous sommes quittés, après mille adieux, à minuit précis, c'est-à-dire après que les commissaires de la Commune se sont retirés eux-mêmes. »

Mais comment Dutard peut-il assurer que dans la bagarre les délégués les autres sections n'ont pas prêté main-forte aux patriotes ? C'est ce qui ressort du compte rendu de *la Chronique de Paris*. « Bodson fait son rapport au Conseil ; il dit qu'à l'arrivée des commissaires à la section de l'Arsenal, les patriotes avaient déjà eu quelques avantages ; que des députations des sections de Montreuil, des Quinze-Vingts, des Droits de l'Homme, de Marseille, des Arcis, sont venues au secours des patriotes de l'Arsenal ; que l'on a ouvert les portes de l'assemblée avec permission à tout le monde d'entrer en montrant sa carte ; les aristocrates ont pris la fuite en abandonnant leurs chapeaux ; on a adhéré à l'arrêté de la section de Montmartre. »

Animées par l'afflux des forces ouvrières, encouragées par le soutien qu'elles se donnaient les unes aux autres, les sections étaient encore excitées par la prédication véhémente du club des Cordeliers.

« J'arrive à ma section à 9 heures 3/4, écrit Garat. Elle délibérait sur l'admission d'une députation des Cordeliers. Deux d'entre les Enragés étaient à la tribune et voulaient être entendus. « A bas ! à bas ! de la part du côté « droit, l'ordre du jour ! » Plus de dix modérés étaient en l'air et semblaient dire, quelques-uns mêmes disaient : « Il n'y a plus que dix minutes, bientôt « six, bientôt quatre. »

Emportées par la passion, les sections ne tenaient plus aucun compte du fameux arrêté de la Convention qui interdisait aux sections de se porter les unes chez les autres et qui ordonnait que la séance fût levée à dix heures. Les plus exaltés demeuraient, et l'arrêté de la Convention, comme on le devine par le récit de Dutard, avait un effet paradoxal, tout à fait contraire à l'intention de l'assemblée ; les modérés seuls s'y soumettaient et ainsi, à partir de dix heures, les sections étaient livrées aux sans-culottes. Ceux-ci pensaient, d'ailleurs non sans raison, que la majorité de la Convention avait marqué le terme de dix heures afin que les ouvriers qui n'étaient libres que

fort tard après leur très longue journée de travail, fussent écartés des délibérations. C'est ce que l'observateur Perrière écrit, le 28 mai, à Garat : « Dans cette loi de la clôture des assemblées à dix heures, qui pouvait avoir pour objet le repos de l'ouvrier fatigué, ils ne veulent voir qu'un moyen de l'écarter des délibérations. »

En vérité, les ouvriers révolutionnaires étaient bien ingrats, de méconnaître à ce point le tendre soin qu'on avait eu de leur repos. Ils avaient trouvé, pour tourner cette loi trop bienveillante, un procédé habile. Est-ce la section des Lombards qui en avait eu l'initiative ? « Des députés de la section des Lombards font savoir au Conseil de la Commune (en sa séance du 27 mai) *que les citoyens qui la composent s'assemblent en club après dix heures du soir.* » L'assemblée de section est légalement finie, le club commence.

Dutard écrit à Garat le 28 mai, et l'on démêle en ce passage que même une partie de la petite bourgeoisie artisane commençait à hésiter un peu, à redouter l'action grandissante des prolétaires :

« Hier, j'étais à la Montagne Sainte-Geneviève, chez un relieur, un honnête homme fort rangé et très laborieux. Il a presque la mine de l'un de nos chanoines d'autrefois. Il était jadis du parti jacobin, c'est-à-dire qu'il aimait souverainement la liberté et la révolution. J'ai eu avec lui très souvent des conférences, mais je ne l'ai jamais trouvé aussi raisonnable qu'hier.

« Je vous observe que l'ouvrage commence à lui manquer ; il a été frappé du bruit qui a couru et parce qu'il a lu dans les journaux que la faction voulait mêler toutes les fortunes. Cet honnête homme n'est pas riche, mais il a un petit ameublement, passablement bien logé, une boutique de travail et une avant-boutique qui contient de la marchandise. Il a deux petits enfants et, pour épargner les frais des domestiques, il fait sa cuisine lui-même parce que son épouse est morte. Il a aussi des assignats, et peut-être quelques louis. Il m'a parlé à peu près dans les termes suivants : « Monsieur Didot est « plus riche que moi, mais on me voudrait donner sa fortune que je ne la « voudrais pas ; si, au contraire, on proposait de la lui enlever pour la donner « à un autre qui n'a rien, je m'y opposerais encore, parce que je sens que monsieur Didot doit sa fortune à son travail, à son industrie, à son économie, etc. « En tous cas, il l'a gagnée. Que celui qui n'en a pas fasse comme monsieur « Didot, comme je fais moi-même, quoique je n'aie rien : qu'il travaille pour « la gagner. Et n'est-ce pas scandaleux que l'on veuille substituer aux bour- « geois, avocats, etc., tous les ouvriers de l'Église Sainte-Geneviève ? (c'est- « à dire qui travaillent à la construire). Est-ce par ces gens-là que l'on « entend que nous soyons conduits ? Ils ont fait la loi pendant ce temps dans « notre section, *et depuis la loi qui fixe à dix heures la levée des séances,* « *tous ces ouvriers se sont érigés en clubs dont l'assemblée se tient après* « *celle de la section, dans un autre endroit.* Il m'a pris envie d'en écrire à la

« Commission des Douze. Je désirerais que la force armée les empêchât de « s'assembler, parce que c'est un rassemblement dangereux. »

Libre à ce bon petit bourgeois de glisser doucement vers le modérantisme et la contre-révolution ; je ne retiens de ses propos que le témoignage sur l'organisation des clubs de dix heures.

Mais les sections ne se bornaient pas à éluder et à tourner la loi. Quelques-unes d'entre elles (en minorité il est vrai) bravaient ouvertement l'arrêté de la Convention. Le Faubourg-Montmartre aux décisions duquel, comme nous l'avons vu, plusieurs sections avaient adhéré, refusait à la Commission des Douze la communication de ses registres et procès-verbaux. Il déclarait nettement que les registres des délibérations des sections étant « le recueil sacré des vœux et de la volonté du souverain dans ses différentes fonctions, elle ne les porterait, ni ne les communiquerait à aucune commission quelconque, et que si la Convention nationale, comme représentant la souveraineté générale de la nation, en exigeait la communication par un décret, la section entière les lui porterait et ne les abandonnerait jamais. »

La section de l'Unité est plus brutale :

« Sur la communication donnée à l'assemblée d'un décret de la Convention qui défend, sous la responsabilité du président, de tenir ses assemblées passé dix heures, et qui exigerait de porter les registres et les arrêtés à la Commission des Douze, *l'assemblée passe à l'ordre du jour motivé sur ce qu'il est permis de résister à l'oppression.* »

Le section de la Cité ayant suivi l'exemple de la section de l'Unité, c'est sur elle que tombe la sévérité de la Commission des Douze. A la fin de la séance de la Commune, « un citoyen prévient le Conseil que Dobsent, président, et le secrétaire greffier de la section de la Cité, ont été arrêtés pour avoir signé, à ce qu'on présume, une délibération prise par cette section, relativement à la Communication de ses registres à la Commission des Douze ». C'est le 26, dans la nuit, que Dobsent fut écroué à l'Abbaye.

L'agitation n'était pas concentrée dans les sections : elle avait, dès la matinée du dimanche, gagné la rue. Les femmes commençaient à se montrer, sans doute celles qui formaient la Société des Citoyennes révolutionnaires ou que cette Société pouvait mobiliser.

« On m'a dit, écrit Perrière à Garat, le lendemain 27 mai, qu'il y avait eu hier des rassemblements un peu considérables aux Tuileries, aux Jacobins et au faubourg Saint-Antoine. Celui des Tuileries consistait surtout de femmes politiquement mises en avant par les mâles qui n'osent eux-mêmes proposer ou tenter le coup. »

Ainsi juge le policier Perrière qui ajoute lourdement :

« Elles avaient soif, et c'était surtout dans les crânes de Buzot et de Brissot et de leurs partisans qu'elles voulaient boire. »

C'est sur un ton d'ironie âpre, mais moins pesante, que *le Patriote Français* parle le lendemain de cette manifestation des femmes :

« Hier, *ces dames* se sont levées tout entières ; elles ont promené une belle bannière et un beau bonnet rouge ; elles ont chanté les *litanies* de Marat, en attendant le *requiem* des Brissotins. Elles voulaient produire une insurrection générale des hommes : mais aucun ne s'est levé ; et ces dames ont été se coucher. La partie est remise à aujourd'hui. »

Dutard, malgré ses prétentions à la philosophie, est moins pédant et moins sot que Perrière.

Le Conseil de la Commune fut averti sur l'heure, dans sa séance du 26 : « Des citoyennes portant une bannière font des proclamations dans les rues, et invitent les passants à se porter à l'Abbaye (pour délivrer Hébert). »

Le Conseil de la Commune si prudent jusqu'ici, si soucieux d'éviter les irréparables démarches insurrectionnelles, n'allait pas se commettre dans cette aventure. « Le président déclare qu'il prendra toutes les précautions pour prévenir les troubles et les rassemblements. »

Visiblement, ce n'est pas de la Commune paralysée par la légalité, c'est des sections les plus révolutionnaires et les plus ardentes, délibérant hors du contrôle des autorités constituées, que partira le signal décisif. Aux Jacobins, Marat et Robespierre commencèrent, ce soir-là, à hausser le ton.

Je ne sais pourquoi M. Aulard a donné de cette séance un compte rendu beaucoup plus sommaire et beaucoup plus faible que celui que donne l'*Histoire parlementaire* de Buchez et Roux (en partie d'après le journal de Gorsas). Marat rabroue ceux qui s'attardant à ce que fut naguère la méthode robespierriste, dénoncent les intrigues girondines. La lumière est faite dès longtemps : il faut agir maintenant, il faut combattre :

« Entreprendre de démasquer la faction des hommes d'État, ce serait perdre du temps Elle est suffisamment connue ; mais il importe de dévoiler ses complots criminels. C'est en abusant des mots, c'est en leur donnant une fausse application, que les hommes d'Etat sont arrivés à faire illusion et à arrêter l'indignation des bons citoyens ; c'est en appelant républicains purs les fantômes du despotisme et les suppôts de la tyrannie, qu'ils ont soulevé contre les patriotes tous les aristocrates des sections. L'autre jour, ils appelèrent à la barre les aristocrates de trois sections ; aujourd'hui, ils ont appelé les agioteurs de la section du Mail pour donner quelque consistance à leur calomnie contre les prétendus auteurs d'un complot ourdi contre la représentation nationale, complot qui n'existe que dans leur tête. *Il est important de se réunir demain pour barrer leurs projets. Il est important de faire anéantir la Commission extraordinaire des Douze, dont le projet est de livrer au glaive de la loi les amis énergiques du peuple : il faut que toute la Montagne se soulève contre cette indigne Commission, qu'elle soit vouée à l'exécration publique et anéantie sans retour.* »

Voilà le mot d'ordre clair, précis et vigoureux : l'anéantissement des [illegible]. Mais on dirait que Marat compte encore plus, pour écraser la Commission, sur une sorte d'éruption volcanique de la Montagne, sur l'irrésistible colère des patriotes de la Convention que sur un mouvement extérieur du peuple. Simon fait appel, à son tour, à des sanctions sanglantes mais légales. C'est évidemment sur le tribunal révolutionnaire qu'il compte pour débarrasser la Convention et le pays de la Gironde. Mais il mêle parfois à cette Terreur légale la vision des grands mouvements populaires :

« Il se passe actuellement, en France, le même système de contre-révolution qui a été pratiqué avant la chute du tyran... Les hommes d'État ne veulent pas faire la révolution de la royauté ; mais ils veulent faire une Constitution aristocratique. Ils ont dit aux généraux et aux fonctionnaires publics : vous pouvez trahir la patrie, vous êtes sûrs de trouver un parti à la Convention. Mais que le passé leur serve de leçon. *On a noyé les aristocrates dans leur sang, et s'il faut noyer les intrigants dans leur sang, on en répandra davantage.* (*Applaudi.*)

« Il faudrait qu'on pût voir dans une carte ou dans un tableau les ennemis cernant toutes nos frontières, et si l'on réfléchit que dans ce moment les hommes d'État veulent diviser et enchaîner les patriotes...

« Les intrigants ne seront pas immolés. *Ils périront, leur compte est clair, mais ce sera l'entassement de leurs crimes qui les fera périr* (dans un jugement du tribunal révolutionnaire).

« ... Il faut que le peuple soit juste et observateur de la loi, *jusqu'à ce que l'arbitraire et la journée du 10 août soient venus.* »

Dans la pensée jacobine, le glaive de la Révolution promène sur la tête de la Gironde une menace équivoque. Ces têtes tomberont ; mais est-ce « sous le glaive des lois » ? est-ce sous le glaive du peuple soulevé ?

A cet égard, le discours de Robespierre est d'une ambiguïté savante. Je le reconstitue en combinant certaines parties du texte donné par M. Aulard, et d'autres très importantes données par l'*Histoire parlementaire*. A défaut de texte authentique et officiel, c'est la méthode la plus sûre, celle qui permet de recueillir avec le plus haut degré de vraisemblance toute la pensée de l'orateur.

Longuement, et comme pour appliquer une fois encore la tactique de destruction morale de la Gironde, qu'il conseille depuis deux mois, Robespierre s'emploie à déconsidérer Vergniaud. C'est la lettre alarmée de celui-ci aux Bordelais qui fournit à Robespierre son thème :

« Je demande que l'attention publique se porte sur cette lettre qui nous donne le secret des trames criminelles de nos ennemis. Il faut rappeler au peuple que Vergniaud est le même homme qui, par Thierry et Roze, offrait au roi de le maintenir sur le trône, s'il voulait rappeler auprès de lui les trois

intrigants qui ont fait le malheur de la France, et s'il voulait nommer un gouverneur au prince royal, de manière que si cette proposition eût été acceptée, le peuple était pour jamais rattaché à la tyrannie. Il faut savoir que cet homme hypocrite est celui qui s'opposa à la déchéance du roi lorsqu'elle était demandée par les plus chauds patriotes. D'après cela, vous devez juger la faction dont il est l'âme. Partout, elle rappelle la royauté du tombeau; partout, elle aiguise les poignards contre les patriotes. »

Mais Robespierre comprend, quelque goût qu'il ait pour cette politique des réquisitoires, qu'il n'est plus possible de s'attarder ou de se borner à ces récriminations. Il faut montrer une issue. Il rassure le peuple, il ranime son courage et son espoir. Il lui fait entrevoir la possibilité, la nécessité peut-être d'une insurrection prochaine et directe; puis il atténue peu à peu cette insurrection du peuple en une sorte d'insurrection de ses représentants à la Convention elle-même. Il me semble que jusque dans le résumé un peu grossier, sans doute, qui nous est parvenu, ces habiletés subtiles, ces dégradations de teintes, cet évanouissement de l'insurrection en légalité se révèlent encore à l'esprit attentif.

« Ne vous effrayez pas de cette foule d'adresses qui vous sont envoyées par les marchands contre-révolutionnaires, par les négociants royalistes. Quand le peuple se lève, tous ces gens-là disparaissent. Que le triomphe momentané de l'aristocratie ne vous effraie pas davantage que le succès des intrigants dans quelques sections corrompues. Le faubourg Saint-Antoine écrasera la section du Mail, comme les sans-culottes de Bordeaux écraseront les aristocrates. Songez que le peuple de Paris existe encore, que les aristocrates sont innombrables. Vous devez vous prémunir contre les tours du brissotisme. Les brissotins sont adroits; mais le peuple est encore plus adroit qu'eux. Je vous disais que le peuple doit se reposer sur sa force; mais, *quand le peuple est opprimé, quand il ne lui reste plus que lui-même, celui-là serait un lâche qui ne lui dirait pas de se lever. C'est quand toutes les lois sont violées, c'est quand le despotisme est à son comble, c'est quand on foule aux pieds la bonne foi et la pudeur, que le peuple doit s'insurger. Ce moment est arrivé.* Nos ennemis oppriment ouvertement les patriotes; ils veulent, au nom de la loi, replonger le peuple dans la misère et l'esclavage. Je ne serai jamais l'ami de ces hommes corrompus, quelques trésors qu'ils m'offrent, j'aime mieux mourir avec les républicains que de triompher avec ces scélérats. (*Applaudi.*)

« Je ne connais pour un peuple que deux manières d'exister : ou bien qu'il se gouverne lui-même, ou bien qu'il confie ce soin à des mandataires. Nous, députés républicains, nous voulons établir le gouvernement du peuple par ses mandataires, avec la responsabilité; c'est à ces principes que nous rapportons nos opinions; mais le plus souvent, on ne veut pas nous entendre. Un signal rapide, donné par le président, nous dépouille du droit de suffrage.

Je crois que la souveraineté du peuple est violée, lorsque ses mandataires donnent à leurs créatures les places qui appartiennent au peuple.

J'exhorte chaque citoyen à conserver le sentiment de sa force; je l'invite à compter sur sa force et sur celle de toute la nation; *j'invite le peuple à se mettre, dans la Convention nationale, en insurrection contre tous les députés corrompus. (Applaudi).* Je déclare qu'ayant reçu du peuple le droit de défendre ses droits, je regarde comme mon oppresseur celui qui m'interrompt, ou qui me refuse la parole, et je déclare que, moi seul, je me mets en insurrection contre le président et contre tous les membres qui siègent dans la Convention. (*Applaudi.*) Lorsqu'on affectera un mépris coupable pour les sans-culottes, je déclare que je me mets en insurrection contre les députés corrompus. J'invite tous les députés montagnards à se rallier et à combattre l'aristocratie, et je dis qu'il n'y a pour eux qu'une alternative, ou de résister de toutes leurs forces, de tout leur pouvoir, aux efforts de l'intrigue, ou de donner leur démission.

« Il faut, en même temps, que le peuple français connaisse ses droits, car les députés fidèles ne peuvent rien sans le peuple.

« Si la trahison appelle les ennemis étrangers dans le sein de la France, si, lorsque nos canonniers tiennent dans leurs mains la poudre qui doit exterminer les tyrans et leurs satellites, nous voyons l'ennemi s'approcher de nos murs, alors je déclare que je punirai moi-même les traîtres, et je promets de regarder tout conspirateur comme mon ennemi et de le traiter comme tel. »

Toute la Société applaudit Robespierre, se lève et se *déclare en insurrection contre les députés corrompus.* Mais qu'est-ce à dire? et ne semble il pas qu'il s'agisse seulement de ce qu'on appellerait aujourd'hui une insurrection « parlementaire » ? On dirait que Robespierre s'émeut surtout des allures dictatoriales du président girondin Isnard qui refusait la parole à la Montagne. On dirait qu'il invite surtout la Montagne à s'insurger contre l'application injuste et violente du règlement de la Convention ; et il espère que si les Montagnards, soutenus par les tribunes, peut-être par les députations incessantes du peuple, brisent, *à l'intérieur de la Convention,* la tyrannie girondine, le grand ressort de la Gironde sera cassé. Il ne sera même plus besoin d'aller jusqu'au tribunal révolutionnaire et d'entamer la Convention. Ainsi Robespierre, en sa pensée subtile et profonde, ne rompait pas avec la tactique proposée par lui jusque-là; mais, en prononçant le mot d'insurrection, en rappelant au peuple qu'il devait se reposer sur sa force et se lever contre l'extrême tyrannie, il faisait un pas dans le sens des événements.

Comment la Gironde aurait-elle pu faire face à l'orage qui grondait et qu'elle-même avait imprudemment provoqué? Elle n'avait en main aucune force sérieuse. Elle n'avait pu grouper autour d'elle des forces départementales, et les commissaires Montagnards, partout disséminés en province, auraient réussi tout au moins à empêcher une mobilisation générale contre

Paris. Elle n'avait pas non plus la force armée parisienne. La plupart des sections avaient été reconquises par les sans-culottes, et les menaçantes paroles d'Isnard avaient jeté le trouble et la crainte jusque dans cette bour-



Les Invalides viennent se placer sous la protection de la République Française

(D'après un dessin de la Bibliothèque Nationale.)

geoisie amie de la Gironde, mais qu'épouvantait l'annonce des effroyables cataclysmes où Paris serait englouti par la vengeance girondine. Quant aux ministres, incertains, tiraillés, sans autorité réelle, ils étaient des instruments tout prêts pour le parti victorieux, ils ne pouvaient être aux mains de la Gironde un moyen de lutte efficace contre la révolution parisienne.

Le ministre de la justice, Gohier, semblait s'appliquer à compromettre la Commission des Douze, tout en affectant d'exécuter ses ordres. Garat cherchait, par des conversations particulières avec les chefs girondins, à bien prouver qu'il avait pour eux amitié et estime; il prétendait professer l'horreur la plus vive pour les excès du maratisme. Mais il sentait bien que la force était de plus en plus du côté de la Commune et de la Montagne, et il voulait éviter, avant tout, un choc violent où il eût été obligé de prendre parti. Dès lors il était hostile à la politique agressive de la Gironde et de la Commission des Douze. Celle-ci d'ailleurs avait-elle un plan net et vaste? Arrêter Hebert n'était qu'un dangereux enfantillage si on ne brisait pas toute la Commune, et comment la briser? Bien mieux, il aurait fallu briser la Montagne elle-même. Or, comment toucher à Robespierre et à Marat sans soulever Paris qui venait d'acclamer, en avril, à sa sortie du tribunal révolutionnaire, l'Ami du Peuple acquitté et triomphant? Garat suggérait à la Gironde tous ces doutes, et il agissait sur elle comme une force dissolvante et paralysante.

« Le 26 mai, à une heure et demie de la nuit, écrit Garat dans ses *Mémoires*, on vient me dire, à l'*Intérieur,* qu'un grand mouvement se prépare à la porte Saint-Bernard; que des femmes sont à la tête, mais que des hommes armés les accompagnent. Je fais partir à l'instant deux gendarmes pour m'assurer du fait, et je me rends moi-même à la Commission des Douze. Je n'y trouve que Rabaut Pommier, qui va chercher son frère. Rabaut de Saint-Etienne vient me joindre vers deux heures après au Comité de salut public. J'étais sûr, dès lors, par le rapport des gendarmes, que le mouvement de la porte Saint-Bernard n'était rien; mais j'étais trop sûr aussi que des mouvements plus réels allaient suivre cette menace. J'étais lié avec Rabaut de Saint-Etienne; j'aimais sa personne, j'estimais sa philosophie; je savais qu'une imagination fertile et brillante le disposait à voir entre les faits plus de liaisons et de rapports qu'il n'y en avait quelquefois; mais je savais aussi qu'il aimait la vérité, qu'il avait exercé sa raison à la discerner et à la reconnaître.

« Là j'eus avec Rabaut de Saint-Étienne une conversation très longue et très intime. Je ne lui dissimulai point que je trouvais beaucoup d'imprudence et de danger à laisser à la Commune la disposition de toutes les forces de Paris, et à faire arrêter l'un des officiers municipaux presque dans son sein.

« Oubliez-vous, lui disais-je, que nous sommes dans des temps où l'on ose tout ce qu'on *peut*, et où l'on a de beaux noms pour honorer tout ce qu'on ose? On a montré à la Commission un passage affreux d'une feuille d'Hébert que je n'ai jamais lu; mais ce passage, qui est affreux, ne l'est pas plus que cent passages de ce Marat qu'un tribunal vient de renvoyer, la tête couronnée de lauriers, au rang des législateurs. Sans doute, si nous étions sous le règne des lois, Marat devrait être, au moins où vous avez mis Hébert; *mais croyez qu'il est trop dangereux de mettre Hébert à l'Abbaye quand*

Marat est à la Convention. La multitude, quand elle couronne l'un de lauriers, ne pourra souffrir que l'autre soit dans les chaînes. *Il y a quelques jours, les gens raisonnables, les sages et bons amis de la liberté, prenaient le dessus dans les sections; depuis ces arrestations les hommes violents, les furieux ont repris leurs emportements et leur ascendant.* Je trouve, autant que personne, nécessaire que *force reste à la loi ;* mais pour que force reste à la loi, il faut que la loi commence par avoir la force. Vous l'avez donnée à la Commune; retirez-la lui donc si vous ne voulez pas que force, au lieu de rester à la loi, reste à la Commune. Nous avons accoutumé les esprits à l'idée d'une liberté illimitée de la presse; nous avons ri à l'Assemblée constituante quand le peuple a été invité par *son ami* à pendre huit cents d'entre nous aux arbres des Tuileries, et tout à coup, lorsque nous n'avons aucune bonne loi sur cet objet, sur lequel nous avons débité cent folies, vous arrêtez un homme, parce que cet homme a imprimé une feuille qui n'est pas plus atroce que cent autres dont les atrocités nous ont fait plus rire qu'elles ne nous ont fait horreur. Avant de faire de grands actes de gouvernement, il faut avoir un gouvernement, et ce moment, où vous êtes en majorité, serait mieux employé, ce me semble, à organiser en silence, et sans jeter l'alarme dans le camp ennemi, la puissance exécutrice avec laquelle vous mettrez au pied de la loi ou sous ses pieds tous les brouillons et tous les scélérats. »

Au fond, le plan suggéré à Rabaut de Saint-Étienne par Garat était aussi vain, aussi dangereux que la politique même de la Gironde. C'est l'écho des rapports de Dutard dont il est curieux de retrouver toutes les idées, et presque les expressions dans les propos du ministre de l'Intérieur. C'est Dutard qui démontrait l'impossibilité pour la Gironde de procéder par un coup de force. C'est lui qui signalait le péril de laisser à la Commune toute la force armée. C'est lui qui conseillait de lui retirer peu à peu le pouvoir, « de lui rogner les griffes » sans coup d'éclat, sans violence. Mais tous, le policier philosophe, le ministre hésitant et faible, tous ils oublient, comme la Gironde elle-même, que la Révolution est en plein combat contre l'ennemi du dehors et contre l'ennemi du dedans, contre la coalition de l'Europe et contre le fanatisme de l'Ouest. Or, pour qu'elle soit victorieuse, il ne suffit point qu'il n'y ait pas conflit violent entre les divers partis révolutionnaires, il faut que le gouvernement de la Révolution, tel que les événements l'ont fait, avec sa Convention, sa Commune, ses sections, puisse donner de tout son effort contre le danger. Et s'il est miné sourdement, si en pleine crise, en pleine guerre extérieure et intérieure, on s'applique subtilement à désarmer peu à peu les autorités constituées, à créer une sorte de gouvernement d'abord latent, qui s'opposera ensuite au gouvernement soi-disant anarchique que l'on redoute, ce sera l'atonie, la contrariété profonde des énergies, et je ne sais quelle paralysie universelle. Moins dangereuse encore était la tentative de la Gironde pour ressaisir tout le pouvoir que les combinaisons occultes et

affaiblissantes, où l'esprit débile de Garat cherchait un repos équivoque.

« Rabaut de Saint-Étienne, ajoute-t-il, me proteste qu'il s'était opposé de toutes ses forces à l'arrestation d'Hébert, que comme moi il l'avait jugée dangereuse. Depuis, Fonfrède et Vigier m'assurèrent qu'Hébert avait été également arrêté contre leur avis. Je laissai Rabaut Saint-Etienne très persuadé que, lorsqu'on n'a point la force, il faut déployer l'autorité avec beaucoup de circonspection, pour la déployer avec succès et avec majesté. Le lendemain matin, je tins le même langage à Fonfrède qui, quoique beaucoup plus jeune et beaucoup plus impétueux, me parut également pénétré de ces intentions. »

La Gironde était divisée contre elle-même, et Garat lui inoculait secrètement le doute.

Mais le lundi 27, toutes les forces de colère qui, la veille, avaient bouillonné dans les sections remplies d'ouvriers, grondent et commencent à déborder sur la Convention. Marat reprend contre la Gironde le cri de guerre qu'il avait, le dimanche soir, lancé à la séance des Jacobins : « Ce n'est pas seulement à la Commission des Douze que je fais la guerre, c'est à la faction des hommes d'État. » Les délégués de la section de la Cité viennent demander, avec force, avec menace la mise en liberté de leur président Dobsent et de leur sécrétaire, arrêtés par la Commission des Douze.

« *Le temps de la plainte est passé, nous venons vous avertir de sauver la République, ou la nécessité de nous sauver nous-mêmes nous forcera à le faire...* Il en est temps encore, punissez une Commission infidèle qui viole les lois de l'homme et du citoyen. Nous demandons la traduction au tribunal révolutionnaire des membres de la Commission des Douze; songez qu'il s'agit de venger la liberté presque au tombeau. Le peuple vous accorde la priorité. La section de l'Unité demande à défiler dans votre sein. »

Le président Isnard n'était pas homme à éteindre ou à amortir ces flammes. Levasseur l'accuse d'avoir été le boute-feu de ces jours difficiles.

« Isnard, fougueux girondin, qui devait au sol de la Provence une tête exaltée et un tempéramment de feu... Dès que cet homme fut au fauteuil, nos débats changèrent de couleur ; à chaque instant sa fureur mal contenue rallumait des brandons mal éteints. Il parvint en peu de jours à mettre tout en feu, et peut-être doit-on, plus qu'on ne pense, attribuer à sa fougue malheureuse une partie des orages qui ne tardèrent pas à gronder sur nos têtes. »

Il répondit aux pétitionnaires en un discours hautain, coupé par les interruptions passionnées de l'extrême-gauche :

« Citoyens, la Convention pardonne à votre jeunesse. Les représentants du peuple veulent bien vous donner des conseils. Vous voulez être libres? Eh bien! sachez que la liberté ne consiste pas dans des mots et dans des signes; sachez que la tyrannie, *soit qu'elle se cache dans une cave* ou qu'elle

se montre dans les places publiques, qu'elle soit sur le trône ou à la tribune d'un club, qu'elle porte un sceptre ou un poignard, qu'elle se montre toute brillante de dorure ou qu'elle se déguise en sans-culotte, qu'elle porte une couronne ou un bonnet, n'en est point moins la tyrannie. Le peuple français a juré de n'en souffrir aucune. La Convention, organe de la volonté nationale, ne se laissera influencer par aucune violence; elle prêchera toujours obéissance aux lois, sûreté des personnes et des propriétés, guerre aux aristocrates et aux anarchistes. »

Robespierre demande la parole; la majorité la lui refuse en alléguant que la Constitution est à l'ordre du jour. Robespierre « s'insurge », comme il l'avait annoncé la veille aux Jacobins. Mais la Montagne, résolue à engager la lutte à fond *à l'intérieur de la Convention* (selon la formule robespierriste), demande la parole pour lui avec instance. Un décret formel de la Convention, dont la majorité girondine est comme fanatisée par les accents d'Isnard, la lui refuse. La Montagne demande l'appel nominal. « Oui, s'écrie Vergniaud, l'appel nominal pour savoir si les assemblées primaires seront convoquées ». C'était l'aveu par la Gironde qu'elle ne pouvait plus gouverner avec la Convention. C'était la dissolution funeste de toute la force révolutionnaire. Danton, debout sur son banc, dressé enfin pour le combat, menace la droite :

« Tant d'impudence commence à nous lasser. Je déclare à la Convention et à tout le peuple français que si l'on persiste à retenir dans les fers des citoyens dont tout le crime est un excès de patriotisme, si l'on refuse constamment la parole à ceux qui veulent les défendre, je déclare que s'il y a ici cent bons citoyens, nous vous résisterons. La Commission des Douze détient à l'Abbaye des magistrats du peuple sans vouloir faire aucun rapport. »

Des tribunes surexcitées partaient de terribles clameurs, et le peuple commençait à affluer aux abords de la Convention; peu à peu il rompait ou éludait la consigne, envahissait les couloirs, occupait les avenues mêmes de la salle. C'est, pour la Gironde, comme un prélude d'investissement. Vers sept heures, Garat, averti par Dutard de l'agitation croissante dans l'Assemblée et hors de l'Assemblée, arrive à la Convention.

« En sortant du Conseil exécutif, dit-il dans ses *Mémoires,* entre quatre et cinq heures de l'après-midi, je n'avais rien vu autour de la Convention qui annonçât du mouvement et qui fît craindre un attentat; à six heures et demie, à peu près, je dînais, j'étais seul avec mon neveu; l'un des citoyens dont les observations me rendaient compte de l'état de Paris à cette époque, et l'un de ceux dont la correspondance était constamment favorable à tout ce qui était en faveur du côté droit, vient me dire tout en alarme que la Convention est dans le plus grand danger, qu'elle est assiégée par une foule immense et par une force armée, qu'on a crié autour des canons : *Aux armes !* qu'on parle d'égorger les appelants au peuple, et que tout annonce un com-

bat et un carnage. Je n'étais point appelé par la Convention, mais lorsqu'on me parle d'un grand danger qu'elle court, je crois que c'est dans son sein qu'est mon poste, et je m'y rends.

« En traversant les Tuileries, j'aperçois des groupes, mais ni en très grand nombre ni très nombreux, ni très tumultueux.

« Au grand escalier et à la porte du salon de la Liberté, je vois une foule très grande et très agitée, qui se presse autour de la porte, mais sans aucune arme, au moins visible.

« En entrant dans les cours du Palais National, je vois au-dessus des canons les mèches allumées, et une force armée assez considérable qui longeait et se promenait le long de la façade du Palais, en face du Carrousel. A cette vue, je ne doutai point que la Convention ne fût assiégée en effet, et tant de régularité dans ce mouvement si criminel (Garat rachète, par la violence des adjectifs, l'indécision des actes) me fit croire que ce mouvement avait des chefs.

« Je rencontre Lidon qui me dit qu'il a eu beaucoup de peine à se faire un passage, et qu'il a été menacé. Lidon allait à la Commission des Douze; j'y monte avec lui, et en même temps arrivent et montent avec nous Pache, qui était mandé, Destournelles et quelques membres de la Commune. Là il y eut entre quelques officiers municipaux et un ou deux membres des *Douze* de ces paroles qui enflamment plus les passions qu'elles n'expliquent les choses. Il y en avait une que je voulais principalement savoir, et savoir sans aucun doute, c'était par les ordres de *qui* avait été appelée la *force armée* que j'avais vue le long du palais, et à la disposition de *qui* elle était. Lidon me protesta qu'il n'en savait rien; Pache me fit entendre qu'il avait signé la réquisition, mais qu'il n'avait pas été libre de la refuser. Rabaut de Saint-Etienne, qui avait l'air épuisé de fatigue et qui prenait un bouillon, ne répondit rien à ma question, parce qu'il avait à répondre à d'autres interrogations qui lui étaient faites en même temps. »

Or, c'était la Commission des Douze qui avait donné au commandant du bataillon de la section modérée de la Butte-des-Moulins l'ordre d'amener plusieurs compagnies en armes; Pache avait en effet signé la réquisition, mais par ordre. Telle était l'incohérence d'action de la Gironde, qu'au moment où elle procédait à une première mobilisation de la force armée, et où elle donnait ainsi le premier signal de la guerre civile, elle négligeait de prévenir le ministre de l'Intérieur qui, sans lui être courageusement dévoué, avait des sympathies pour elle. La Révolution n'avait plus décidément ni gouvernement ni direction, et c'est seulement par un coup de force du peuple brisant une des deux factions en lutte qu'elle pouvait échapper à la mortelle anarchie.

« Cependant, continue Garat, on venait nous rapporter que la fermentation croissait à chaque instant au dedans de la Convention et au dehors.

Pache se rend à la barre et je me détermine à entrer dans la Convention pour mieux juger de son état dans son intérieur.

« En traversant la cour, nous passions le long de la tête de la force armée, j'entendis plusieurs de ceux qui étaient sous les armes dire en riant : *Ah! ah! voilà ces vilaines écharpes!* (c'étaient des quolibets des modérés de la Butte-des-Moulins à Pache et aux officiers municipaux.) Un peu plus loin, j'entends ces propres paroles : « *Comment Garat peut-il aller avec ces coquins?* » A l'extrémité de la force armée, il y avait quelques hommes qui n'étaient pas sous les armes et un plus grand nombre de femmes. Là, les officiers municipaux ne reçoivent plus d'injures, mais ils reçoivent des bénédictions, là on disait : « *Voilà nos bons pères qui passent.* »

« A peine j'entre dans la Convention, qui avait l'air d'un champ de bataille où deux armées sont en présence, qu'on demande pour moi la parole que je ne demandais point.

« Qu'est-ce qu'on voulait savoir de moi, et que devais-je dire? *Je n'en savais rien.* »

Non, Garat n'en savait rien. S'il avait eu un peu de hauteur d'esprit politique et un peu de courage, il n'aurait eu qu'un souci : empêcher que la Convention subisse l'atteinte de la violence, dénouer la crise sans l'intervention brutale de la force insurrectionnelle. Mais pour cela il fallait prendre un parti. Ou bien il fallait donner à la Gironde le conseil de marcher à fond, de ne pas s'en tenir à l'arrestation d'Hébert et de Varlet, d'envoyer les chefs de la Montagne devant le tribunal révolutionnaire, de briser la Commune et les sections et d'organiser une dictature modérée refoulant le peuple et traitant avec l'Europe.

C'était une politique impraticable dans Paris grondant; c'était une politique de contre-révolution qui allait déchaîner toutes les espérances du fanatisme catholique, mais du moins c'était une politique nette et logique, et qui ne livrait pas la Convention au hasard des convulsions anarchiques et du mouvement de la rue.

Ou bien il fallait, par un langage vigoureux et menaçant, signifier à la Gironde que son rôle politique était, sinon fini, au moins suspendu, qu'elle avait commis trop de fautes irréparables, qu'elle avait mis en défiance contre elle les forces vives de la Révolution, qu'elle avait perdu tout contact d'esprit et de cœur avec le peuple sans lequel rien ne pouvait être fait, que ses provocations maladroites et débiles ne feraient qu'exaspérer les haines sans les désarmer, et qu'elle devait, pour épargner à la Révolution un grand attentat sur la personne des représentants, renoncer à la direction des événements, relâcher Hébert, dissoudre la Commission des Douze, abandonner le gouvernement les comités à la Montagne et le gouvernement de Paris à la Commune. Dans ces conditions, l'unité de pouvoir et d'action serait rétablie sans effusion de

sang, et l'ordre se rétablirait peu à peu, car la Montagne ne menaçait ni les existences ni les propriétés.

Qui sait ce qui serait advenu si Garat, ministre de l'Intérieur, avait eu assez de clairvoyance et assez de fermeté pour tenir ce langage honnête et clair? Mais il tergiversa, il manœuvra, et il acheva de dissoudre ce qui restait de force de résistance à la Gironde sans la décider toutefois à un grand acte politique d'abdication. Il essaie dans ses *Mémoires* d'excuser l'incertitude de son langage. Il dit :

« Ce n'était pas à un ministre à dire, sans aucun voile, qu'il fallait réformer l'organisation de la Commune; on eût cru qu'il attentait aux droits du peuple et de l'homme, et pour paraître un agent de la tyrannie il n'aurait pas même eu besoin du nom de ministre.

« Ce n'était pas à un ministre de dire sans aucun ménagement à la Convention : *Ce sont vos propres décrets qui ont élevé auprès de vous ce colosse qui vous menace.* »

On n'avoue pas plus naïvement la peur des responsabilités. C'était au contraire à un ministre à tenir un langage net, dans un sens ou dans l'autre; à cette heure tragique et trouble où l'air de la cité était, en quelque sorte, dans l'attente du tocsin, il fallait parler haut et clair. Ou contre la Commuue et à fond. Ou pour la Commune et à fond. Tout valait mieux que le fatal équilibre de deux partis qui ne parvenaient ni à s'unir ni à se vaincre. Or, pour décider les esprits à un choix décisif, à une résolution vigoureuse, il fallait les mettre en face du danger. Il rassure au contraire les partis par de trompeuses douceurs, par des interprétations atténuées.

« J'ai instruit le Comité de salut public et la Commission extraordinaire de ce qui est parvenu à ma connaissance. Aujourd'hui, à six heures, on est venu m'avertir qu'il y avait un grand rassemblement autour de la Convention, j'ai voulu voir les choses de mes propres yeux. La force armée était plus considérable que l'attroupement. Je n'ai pas pu, il est vrai, entrer à l'Assemblée par la porte à laquelle je me suis d'abord présenté, et la force armée a été impuissante à m'ouvrir un passage. *Mais dans tout cela il n'y a rien de grave; la Convention n'a rien à craindre.* »

Les tribunes qui comprennent avec un merveilleux instinct révolutionnaire combien l'optimisme du ministre désagrège la Gironde et sert le mouvement, applaudissent Garat. Il prend acte de ces applaudissements avec une sorte de candeur, qui si elle n'est point l'extrême sottise est l'extrême fourberie, à moins qu'elle ne soit un mélange de l'une et de l'autre. « Croyez-vous que ces sans-culottes qui applaudissent aux assurances que je donne de leurs sentiments, y applaudiraient s'ils avaient dans leurs cœurs des intentions criminelles! »

Par toutes ses paroles Garat irrita et blessa le côté droit, et en effet, par le désaveu de l'arrestation d'Hébert, par le jugement sévère porté sur la

Commission des Douze, il désarmait et livrait la Gironde. Ce qu'il y a de grave, ce qui rend Garat presque méprisable, c'est qu'il la livrait d'un air bénin ; c'est que, pas une minute, il ne s'adresse noblement à elle, pour faire



BRUTUS.

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

appel à ce qui pouvait rester en elle de généreux et de grand, à l'esprit de sacrifice. Il ne dit pas à ces hommes : « Vous vous êtes trompés, disparaissez! Laissez à d'autres la conduite de la Révolution ! » Il les discrédite simplement, il note leurs inconséquences et leurs incohérences, et, ainsi diminués, les jette en proie avec un geste de pacificateur :

« L'une des causes de toutes les fermentations actuelles, c'est l'opinion qui s'accrédite que la Commune de Paris veut marcher rivale d'autorité et de puissance avec la Convention nationale ; et on regarde, et on cite comme des preuves les troupes et les contributions qu'elle lève comme elle juge convenable ; et, en effet, lever des contributions, lever des troupes, ce sont là de véritables actes de souveraineté. Mais j'ai peur, citoyen président, que la Convention nationale n'ait oublié elle-même la succession de ses décrets et leurs résultats. C'est elle, c'est la Convention nationale qui a donné en exemple et en modèle à tous les corps administratifs de la France le fameux arrêté du département de l'Hérault. Eh bien, cet arrêté, c'est un véritable acte de souveraineté. Par cet arrêté, le département de l'Hérault a levé six mille hommes, a levé six millions. La Commune de Paris, en exerçant les actes souverains qui n'appartiennent essentiellement qu'à la Convention, n'a point usurpé de pouvoirs : elle n'a fait qu'exercer ceux qu'elle a reçus de la Convention elle-même. »

Mais vraiment Garat a-t-il la prétention de prouver par ces paroles qu'il s'est tenu à égale distance des partis en lutte, et qu'il a même incliné vers la Gironde en signalant comme elle le danger croissant que faisait courir à la Convention le pouvoir de la Commune? Il y a quelque hypocrisie à le tenter : car ces paroles de Garat, au moment où il les disait, ne pouvaient qu'accabler la Gironde en démontrant son inconséquence. Elle a été exaspérée contre Garat, et elle en avait le droit, car mieux vaut une hostilité directe et déclarée que cette fausse impartialité qui, avec une symétrie menteuse, et en ayant l'air de faire la part des uns et des autres, précipite la chute de ceux mêmes qu'elle prétend ménager. Garat, avec une doucereuse lâcheté, acheva la Gironde par ce qu'il dit de la Commission des Douze :

« En conférant avec tous ensemble, et avec chacun d'eux en particulier, avec cette confiance, avec cette intimité qui ouvre les âmes et en laisse échapper les secrets, j'ai cru voir en eux un mélange extraordinaire de soupçon contre les hommes qu'ils n'aiment pas, de terreur dont leur imagination est frappée pour la chose publique, de désir de se montrer avec un grand courage, de paraître rendre à la république un grand service, et que c'est tout cela qui les a jetés dans des erreurs qui me sont incompréhensibles. Ce sont des hommes de bien, mais la vertu même a ses erreurs, et ce ne sont pas les moins dangereuses. Vous savez, citoyen président, vous qui êtes aussi un membre de cette Commission des Douze, vous savez que c'est ainsi que je vous ai parlé à vous-même. Le langage que je tiens ici ne doit pas vous paraître nouveau et l'estime que je vous témoigne ici n'est pas une estime simulée avec un but honnête et pour calmer des ressentiments qu'on cherche à étouffer, non, c'est un sentiment vrai et sincère de mon cœur. »

Mais admirez les contradictions vraiment méprisables du philosophe déb?le. Au moment même où il accuse la Commission des Douze d'avoir l'esprit

hanté de soupçons injustes, il allègue lui-même contre la Montagne la plus monstrueuse hypothèse :

« Quand la calomnie a perdu contre moi toute pudeur, ajoute-t-il dans ses *Mémoires* d'un ton de victime, il ne m'est pas ordonné seulement de dire tout ce qui me justifie ; il doit m'être permis encore de dire ce qui m'honore. J'ajouterai donc qu'au moment où j'entrai dans la Convention, *on vint me dire que le côté gauche allait faire feu sur le côté droit, et tomber sur lui le sabre à la main... Je ne le crus point du tout ; mais il était possible de ne pas le croire et de le craindre* et, dans cette crainte, ce fut au côté droit que j'allai me placer, et non pas au côté gauche. Les membres du côté droit étaient loin de soupçonner alors qu'un homme qui partageait si peu leurs passions voulait pourtant partager leur sort. »

Quel analyste subtil et quel magnifique héros !

Danton, comme s'il avait été gagné par cette médiocrité d'âme, se perdit en propos gémissants et plats, sans habileté et sans dignité. Comme s'il ne pouvait soutenir le poids d'un récent libelle de Brissot qui reproduisait contre lui toutes les calomnies contre-révolutionnaires, il attesta humblement sa vertu et sollicita de Garat je ne sais quel certificat de modération :

« Je demande que le ministre me réponde ; je me flatte que de cette grande lutte sortira la vérité, comme des éclats de la foudre la sérénité de l'air. Il faut que la Nation sache quels sont ceux qui veulent la tranquillité. Je ne connaissais pas le ministre de l'Intérieur. Je le somme de déclarer — et cette déclaration m'importe dans les circonstances où nous nous trouvons, dans un moment où un député, c'est Brissot, a fait contre moi une sanglante diatribe, dans un moment où le produit d'une charge que j'avais est converti en une fortune immense... — j'interpelle le ministre de dire si je n'ai pas été plusieurs fois chez lui pour l'engager à calmer les troubles, à unir les départements, à faire cesser les préventions qu'on leur avait inspirées contre Paris... J'interpelle le ministre de dire si, depuis la révolution, je ne l'ai pas invité à apaiser toutes les haines, si je ne lui ai pas dit : Je ne veux pas que vous flattiez un parti plutôt que tel autre, mais que vous prêchiez l'union. »

Mais que signifie tout cela en pleine bataille ? On dirait que Danton s'excuse d'avance du coup qu'avec ses collègues de la Montagne il va frapper. Il n'a plus cette belle et pleine confiance en soi qui faisait sa force. Il commence à plaider les circonstances atténuantes : il est pris de doute sur son œuvre et sur l'avenir. Il est comme déconcerté par la crise terrible qui s'annonce et où il ne sera plus possible de couvrir sous la violence des paroles la modération des actes. Les actes aussi seront violents, et Danton s'étonne : on démêle en lui un embarras profond, et presque le commencement de ce dégoût qui le perdra.

Cependant la Montagne a compris que les paroles de Garat ont désagrégé la Gironde, dissous toute énergie de résistance, et elle est décidée, en

prolongeant la séance, à pousser son avantage jusqu'au bout, à arracher à la Convention un vote qui brise la Commission des Douze. Isnard, qui avait plus de rhétorique que de vigueur, quitte le fauteuil de la présidence comme si, à cette heure de crise, dans cette soirée tragique où le peuple envahissait peu à peu l'Assemblée et où l'ombre de la proscription et de la mort semblait descendre avec la nuit sur la Gironde désemparée et submergée, il n'aurait pas dû faire l'effort physique de présider jusqu'au bout, dût-il défaillir à son poste. Aussi funeste à son parti et à ses amis par sa faiblesse dans l'action que par l'imprudence provocatrice de ses mots à effet, il appelle pour le remplacer le Girondin Boyer-Fonfrède. Celui-ci, étant de la Commission des Douze, est vivement interpellé ; l'état-major girondin sentant que la bataille fléchit, veut lever la séance. Boyer-Fonfrède abandonne le fauteuil, mais la Montagne impose la continuation du combat, et c'est un des siens, Hérault de Séchelles, qui prend possession du fauteuil. Désormais, sous les flots des délégations hostiles, la Gironde va être noyée. Les sections de Paris qui attendaient depuis trois heures entrent enfin ; elles demandent Hébert « leur ami, leur frère » et le président leur répond : « Citoyens, la *force de la raison et la force du peuple se confondent;* vous venez en ce moment réclamer la justice, c'est le plus sacré de nos devoirs de vous la rendre. » C'était comme la consécration officielle de l'insurrection. Les Gravilliers, la Croix-Rouge insistent :

« Citoyens représentants, dit l'orateur des Gravilliers, en 1789 le peuple de Paris gémissait dans l'oppression, il prit la Bastille. En 1792, un roi parjure fit massacrer les citoyens sous les fenêtres de son palais : les assassins périrent. En 1793, un nouveau despotisme plus terrible que les deux autres, une Commission inquisitoriale s'élève sur les débris de la monarchie. Les patriotes sont incarcérés, les scènes sanglantes du 17 juillet (la fusillade du Champ de Mars en 91) se préparent.

« La République est sur le point d'être anéantie. La section des Gravilliers vient vous déclarer, par ses commissaires, qu'elle n'a pas fait en vain le serment de vivre libre ou de mourir. Vous avez reconnu le principe sacré de la résistance à l'oppression. Malheur aux traîtres qui, gorgés d'or et affamés de puissance, nous préparent des fers ! »

Ces accusations véhémentes perçaient les murmures de la Gironde, la rumeur grandissante du peuple qui des couloirs pénétrait peu à peu dans la salle même, et elles étaient comme répercutées par la Montagne en un violent écho d'acclamations enthousiastes. C'était comme le pacte d'une troisième insurrection qui se nouait, en pleine Assemblée, entre le peuple de Paris et les Montagnards.

La section des Gravilliers, comme si déjà la Convention était réduite à la Montagne, ne s'adresse, en finissant, qu'à celle-ci :

« Députés de la Montagne, vous avez écrasé de votre chute la tête du tyran; nous vous conjurons de sauver la patrie.

« — Oui, oui, nous la sauverons.

« Si vous le pouvez et que vous ne le vouliez pas, vous êtes des lâches et des traîtres. Si vous le voulez et que vous ne le puissiez pas, déclarez-le, c'est l'objet de notre mission; cent mille bras sont armés pour vous défendre. Nous demandons l'élargissement des patriotes incarcérés, la suppression de la Commission des Douze, et le procès de l'infâme Roland. »

Hérault de Séchelles répond : « Quand les droits de l'homme sont violés, il faut dire : la République ou la mort. »

C'était une fois de plus le consentement légal à l'insurrection du peuple; du haut de la tribune présidentielle sonnait, contre une partie de la Convention, le tocsin insurrectionnel. Chaque délégation nouvelle amenait avec elle un flot de peuple; les délégués et les citoyens qui leur faisaient cortège débordaient peu à peu des bancs réservés aux pétitionnaires jusque sur les bancs des députés : le peuple et la Convention se mêlaient, comme, selon la maxime du président Hérault, se pénétraient « la force de la raison et la force du peuple ».

Lorsque, vers minuit, le président mit aux voix la suppression de la Commission des Douze, fut-elle régulièrement votée par les députés seuls, comme l'assure Levasseur, qui dit que les pétitionnaires, au moment du vote, se retirèrent dans le couloir de gauche? Fut-elle votée, au contraire, par un mélange insurrectionnel de députés montagnards et des délégués des sections? Il n'importe guère; dans la Convention, comme dans un navire disloqué, l'eau amère et sombre était entrée, et il fallait ou que le navire s'enfonçât sous la vague et la nuit, ou qu'il se sauvât en jetant la Gironde aux abîmes.

Les journaux girondins ne donnèrent pas des commentaires identiques. Chez les uns la tristesse domine; chez les autres, le désespoir exaspéré. *La Chronique de Paris*, très modérée de ton avec Ducos et Rabaut Saint-Etienne, gémit plus qu'elle n'accuse, et même, à la façon bienveillante dont elle parle de Garat, il est aisé de voir que la conversation du ministre avec Rabaut Saint-Etienne avait fait impression sur celui-ci :

« On a fait, sur le rapport de Garat, une remarque digne d'être conservée; c'est qu'il est encore le seul homme qui ait osé louer les deux partis qui divisent la Convention, en leur présence et sans éprouver de la part d'aucun de fortes marques d'improbation. Ce privilège est celui d'un homme de bien, dont les intentions doivent être respectées par ceux qui ne partagent pas ses opinions, et dont les erreurs mêmes seraient estimables parce qu'elles prendraient leur source dans le sentiment d'une bienveillance universelle qui, mûe par une heureuse imagination, embellit tout ce qui l'environne des couleurs de la vertu. »

Sur quelques-uns des Girondins, la vertu stupéfiante d'une philosophie

optimiste et perfide avait opéré. Au demeurant, c'est d'un ton douloureux et pénétrant, mais sans colère, que *la Chronique* raconte la fin de la séance :

« Cependant la Commission des Douze sollicitait, comme une faveur, la justice d'être entendue ; on lui répondait en demandant la cassation. Quelques personnes ont voulu élever la voix pour elle, mais comment espérer de se faire entendre, lorsque les délibérations étaient des cris, et tout délibérait, depuis les tribunes les plus élevées, jusqu'au centre de la salle ? En vain on a réclamé plusieurs fois la levée d'une séance qui ne conservait plus aucun caractère de dignité, de liberté nécessaire pour rendre un décret ; en vain la partie droite de l'assemblée, *en employant contre ses adversaires des armes que devraient s'interdire les deux partis*, a arrêté longtemps toute délibération par un tumulte prolongé, la cassation de la Commission des Douze a été mise aux voix et décrétée, aux cris de joie des tribunes et d'un grand nombre d'assistants introduits dans la salle. La séance s'est levée à une heure du matin.

« On a fait quelques reproches à la Commission des Douze. *Peut-être avait-elle usé avec trop peu de ménagement d'un pouvoir qu'il fallait modérer pour le rendre utile.* Si ces reproches sont fondés, nous la félicitons d'avoir été cassée sans avoir pu se faire entendre ; mais nous en sommes affligés pour la Convention nationale. Ce n'est pas un grand malheur que de perdre son pouvoir, il passe en d'autres mains, et le gouvernement subsiste ; mais voir avilir son autorité en conservant des fonctions dédaignées, voilà le comble des maux dans un État libre. »

Ainsi gémissaient, sans désespérer encore, ceux des Girondins qu'avait débilités Garat. Au *Patriote français* c'est un autre accent. L'exaspération est d'autant plus violente, que la faction girondine, grisée par l'apparente énergie de la Commission des Douze, croyait, la veille encore, tenir la victoire Dans son numéro du 27, *le Patriote* avait triomphé sans réserve :

« Le septembriseur Hébert n'est pas le seul qui soit arrêté. Le prédicant Varlet a éprouvé le même sort ainsi que plusieurs autres. D'autres sont en fuite. *L'anarchie succombe.* »

Et soudain, c'est la Commission des Douze qui succombait. *Le Patriote* accuse nettement Garat d'avoir machiné avec Pache toute la scène de la Convention. Tandis que la veille, dans le numéro du 27, il dit que « c'est sans doute pour prévenir une insurrection générale que les ministres Garat et Gohier se sont rendus cette nuit chez le maire Pache, » maintenant il dit que Garat fait à la Convention « un discours étudié », et il ajoute : « *C'était sans doute pour préparer ce rapport que Garat avait été chez Pache la nuit précédente.* » Puis, il reproche à Garat son ignorance affectée et son indulgence à l'égard des paroles terribles d'Hébert qui écrivait, il y a deux jours à peine : « C'est dans la Convention qu'est le foyer de la contre-révolution. La dernière heure des serpents de la plaine et des crapauds du marais va sonner ; le sang

impur va se verser. » Et il conclut en l'accusant d'une inexcusable faiblesse : « Et Garat parle de son amour pour la morale sociale, y en a-t-il donc sans ces principes? Il rappelle le journal qu'il a fait, et où il en donnait des leçons; journal qui, comme sa conduite ministérielle, sera dans beaucoup d'endroits un monument de sa faiblesse *et de ses capitulations éternelles avec le parti dominant.* »

De la séance même, le journal girondin trace un tableau lugubre, et il termine enfin par des imprécations contre Garat, par un anathème à la Convention impuissante, par un appel désespéré à une Assemblée nouvelle :

« Il était près de neuf heures; une partie des députés avait quitté la salle, une foule d'étrangers et de pétitionnaires remplissaient les bancs. On demande à grands cris que la séance soit levée; on demande que les étrangers sortent. Le tumulte était affreux, l'Assemblée ne présentait plus que le spectacle d'une arène où, dans presque tous les partis on se menaçait, où des anarchistes avaient été se mêler parmi leurs adversaires, et les provocations et les insultes avaient lieu à chaque mot. Certes, à une pareille heure, après douze heures de séance, au milieu d'un tumulte aussi violent et dans l'impossibilité où l'on était de vérifier si les étrangers n'opinaient pas, il eût été du devoir du président de lever la séance. Mais les anarchistes qui avaient monté leur coup, s'y opposaient. Ils voulaient qu'on consultât l'Assemblée, ce qui était absurde, car il n'y avait plus d'Assemblée, cependant on la consulte et une infiniment petite majorité décide que la séance sera continuée.

« Fonfrède, qui avait remplacé Isnard, quitte le fauteuil et le cède à Hérault. Hérault! jadis ouvertement aristocrate, puis feuillant, puis patriote, puis ambitieux, enfin anarchiste par peur, c'était une nouvelle machine sur laquelle *le coin* avait compté pour réussir.

« ... Ces députations, préparées d'avance, débitent au milieu du tumulte leurs diatribes contre la Commission des Douze, et parlent de troisième révolution, de justice du peuple, de canons. Hérault leur répond par des lieux communs entremêlés de flagorneries pour le *peuple des tribunes*, et violant ensuite le règlement qui veut qu'on ne délibère que dans le calme, la justice qui voulait qu'on entendît la Commission avant de la condamner, il met aux voix, au milieu du vacarme le plus effroyable, cette cassation de la Commission, et prononce qu'elle a été décrétée, lorsque l'assemblée n'a ni délibéré, ni pu délibérer! Il était alors plus de minuit!

« Hérault, tu répondras un jour à la France de l'opprobre qu'une pareille séance, qu'un pareil décret jettent sur la Convention! Garat, tu répondras un jour à la France des malheurs inévitables où va nous plonger ce succès de l'anarchie, de cette anarchie à laquelle tu prêtas ton appui par faiblesse... *Mais que les départements jugent par le récit fidèle de cette séance dans quel état est maintenant la Convention et s'il ne faut pas enfin convoquer ces assemblées primaires, invoquées dix fois encore aujourd'hui. C'est le*

seul remède à nos maux. La Convention actuelle ne peut nous en guérir. Il n'y a plus, il ne peut plus y avoir de discussion, cette séance l'a prouvé. »

Le peuple qui enveloppait et pénétrait la Convention, aurait pu sans doute pousser plus loin ce soir-là ses avantages et exiger non seulement la cassation des Douze, mais l'élimination de la Gironde, le procès des vingt-deux. C'est l'opinion de Dutard, intéressante parce qu'elle fut exprimée dès le lendemain, qu'il aurait suffi de la plus légère impulsion pour mener les choses jusqu'au bout :

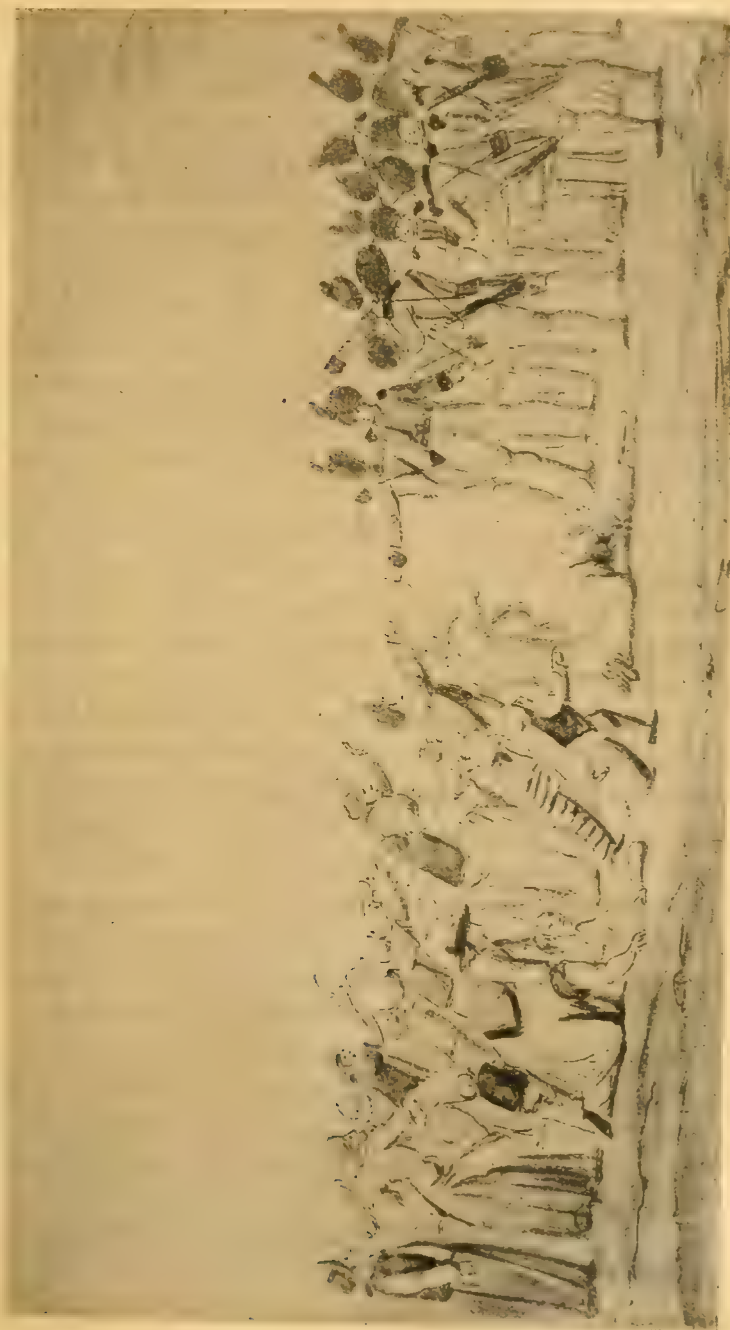
« *La Convention a couru hier de plus grands dangers qu'on ne pense;* car, si une ou deux sections s'étaient portées en masse à la Convention, il n'en fallait pas davantage pour l'anéantir, parce qu'elles auraient attiré toute la populace, et la faction au moins subalterne n'aurait pas manqué de se montrer. »

Mais il n'y avait pas ce soir-là de mot d'ordre décisif : la force du peuple n'avait pas été organisée pour l'insurrection et c'est encore *à l'intérieur de la Convention* que les Montagnards voulaient résoudre la crise.

Les Jacobins réunis ce soir-là écoutent un moment des propos vagues et inefficaces : mais ils évitent tout ce qui pourrait ressembler à un signal d'action. Quand un membre propose « de nommer des commissaires pour prêcher le patriotisme dans les sections », Hassenfratz s'écrie : « Nous sommes tous commissaires, nous prêchons tous le patriotisme » et la Société passe à l'ordre du jour, éludant ainsi une mesure qui lui aurait donné la responsabilité du mouvement; après avoir entendu une déclaration véhémente de la citoyenne Lecointre qui affirme au nom des républicaines révolutionnaires que « ses compagnes ne sont pas des femmes serviles, des animaux domestiques et qu'elles se formeront en phalange pour écraser les aristocrates », les Jacobins se hâtent de lever leur séance à neuf heures et demie, sans attendre le résultat de la grande lutte engagée à la Convention et comme pour marquer qu'elle seule doit décider dans sa liberté souveraine.

Au contraire, la Commune veilla très avant dans la nuit, recevant sans cesse des délégations des sections qui se déclaraient en permanence, et attendant d'heure en heure des nouvelles de la Convention. A minuit un quart la nouvelle de la cassation de la Commission des Douze est accueillie par les applaudissements enthousiastes du Conseil et des tribunes. C'était bien en effet la défaite de la Gironde. Qu'importe que le lendemain les Girondins essaient de se ressaisir? Qu'importe que sur la motion de Lanjuinais et après de longs débats, ils décident la Convention à revenir sur le décret voté la veille et à rétablir la Commission des Douze? Celle-ci, qui n'avait pas su se défendre dans la Convention et qui, après avoir provoqué le peuple de Paris par l'arrestation d'Hébert n'avait même pas su prendre les précautions nécessaires contre le moindre soulèvement, n'était plus qu'un fantôme. La Convention d'ailleurs, au moment même où elle paraît restituer la

Commission des Douze, la désavoue en décrétant, sur la motion du conci-



DISTRIBUTION D'ASSIGNATS.
(D'après une aquarelle de la Bibliothèque Nationale.)

liant Boyer-Fonfrède, l'élargissement des prisonniers. Ce retour impuissant vers la Gironde ne signifiait qu'une chose, c'est que la Convention ne pourrait

se débarrasser elle-même de la faction girondine. La parole était au peuple. Mais ce n'est pas de la Commune non plus où Chaumette pérorait vraiment trop, que partira le signal. Dans la séance du 28, il se répand en interminables homélies : et il donne au retour d'Hébert un air de fête pastorale et une fadeur idyllique.

« Le rapport de la Commission des passe-ports est interrompu par un long discours prononcé par Chaumette sur les dangers de la patrie, sur la défense et la proclamation des principes, sur la violation des droits de l'homme... Il entre dans des détails sur le complot qui se trame contre la liberté, il dénonce Lebrun et Clavière... Il finit en disant que malheureusement pour la République, les passions dominent encore ; mais quelles que soient leurs influences, dit-il, tenons-nous fermes ; qu'Hébert sorte ou non de la prison, restons à notre poste. Le peuple saura venger ses droits violés; mais surtout point d'armes, point de sang (*Vifs applaudissements*). Je n'aime pas le sang: les applaudissements qui éclatent ici de toutes parts prouvent que personne ici n'aime le sang. Où est notre force? Elle est dans notre union... Je vais vous expliquer ce mouvement : c'est que Hébert arrive.

« A neuf heures moins un quart, Hébert entre dans la salle, de nombreux applaudissements se font entendre. Ses collègues l'embrassent; on lui met le bonnet rouge sur la tête, il est quelque temps sans parler.

« Chaumette continue et dit : « Vous le savez, citoyens, je défendais les « principes, je ne défendais pas Hébert ; il faut faire triompher les principes, « en faisant punir ceux qui les attaquent... » Sur son réquisitoire le Conseil arrête : 1° que des commissaires rédigeront une pétition à la Convention, dans laquelle ils demanderont que la conduite inquisitoriale du Comité des Douze soit sévèrement examinée et qu'extrait en sera envoyé aux départements ; 2° qu'après cet examen les membres dudit Comité seront dénoncés aux tribunaux, et que leur procès leur soit fait comme à des oppresseurs de la liberté; 3° que le Conseil ne fera aucune poursuite contre les sections égarées qui l'ont dénoncé, mais seulement contre la Commission inquisitoriale.

« Hébert prend la parole; il dit que son premier devoir était de se rendre à son poste, qu'il lui reste à s'acquitter d'un devoir difficile, celui d'exprimer au Conseil ses sentiments de reconnaissance ; il demande que l'on fasse l'historique de l'inquisition des Douze; qu'il soit porté par des courriers dans les départements; que le peuple soit invité à se tenir toujours debout et à chasser des assemblées des sections tous les intrigants; que l'on désarme les gens suspects et que leurs armes soient distribuées aux sans-culottes. On ne donne aucune suite à ces propositions...

« Chaumette annonce qu'il a reçu une députation bien enguenillée, qui lui apportait une couronne pour Hébert : « Rousseau, dit-il, fut condamné par le Sénat de son pays, il défendit et le Sénat et son pays » ; il remet cette couronne entre les mains d'Hébert ; celui-ci monte à la tribune, en descend le buste de

Jean-Jacques. Hébert la pose sur la tête de Rousseau, en disant que l'on ne doit aux hommes vivants que de l'encouragement et que les couronnes ne doivent être décernées qu'après la mort.

« Une citoyenne des tribunes apporte une autre couronne, elle est posée sur la tête de Brutus. »

Pendant que la Commune couronnait et Jean-Jacques et Brutus, les révolutionnaires les plus agissants des sections comprenaient que l'heure de la lutte suprême était venue. Déjà, dans la journée du 28, les bataillons des sections modérées s'étaient mobilisés, et avaient promis leur concours à la Convention, c'est-à-dire à la Gironde.

Etait-ce simplement par des paroles, ou même par la vigoureuse résistance montagnarde à l'intérieur de la Convention, que ce retour offensif du modérantisme pourrait être brisé? Donnerait-on à la Commission des Douze le temps de se remettre de la chaude alerte du 27 et de préparer sa vengeance? La section de la Cité, celle qui avait résisté à l'ordre de la Convention de livrer les procès-verbaux et dont le président Dobsent avait été arrêté, lança des convocations à toutes les sections pour le lendemain 29, afin d'organiser l'action insurrectionnelle.

Cependant à la Convention, dans cette même journée du 29, le Comité de salut public, sous l'inspiration de Barère et de Danton, faisait une suprême tentative de conciliation et de temporisation.

Déjà la veille, comme s'il voulait atténuer les funestes déchirements qui allaient s'étendre à toute la France, il avait adressé, par la main de Robert Lindet, une circulaire d'apaisement et de sagesse aux représentants en mission :

« Nous ne devons pas ressembler aux généraux et aux ministres de la monarchie qui, dans les revers, s'imputent réciproquement les fautes des particuliers et les malheurs communs...

« ... C'est dans les grandes circonstances, citoyens, que nous devons nous tenir unis et serrés. Que les événements n'altèrent jamais notre union. »

Barère qui avait cru apaiser ou ajourner les difficultés en proposant la Commission des Douze, et dont l'invention avait mal tourné, lut un large rapport, très équilibré et tout à fait vain, où il faisait la part de chaque faction, mesurant les services et les fautes de l'une et de l'autre, les invitant à la mutuelle tolérance et à la concorde. A quoi bon, quand la guerre tonnait de toute part?

Danton qui, la veille, avait éclaté en paroles de colère contre le retour offensif de la Gironde rétablissant la Commission des Douze, Danton qui s'était écrié : « Si la Commission conserve le pouvoir tyrannique qu'elle a exercé et qu'elle voulait, je le sais, étendre sur les membres de cette assemblée, alors, après avoir prouvé que nous surpassons nos ennemis en prudence, en

sagesse, nous les surpasserons en audace et en vigueur révolutionnaire », s'attarde encore à cette entreprise désespérée de rapprochement.

M. Bonnarel a noté (et cette remarque est une sorte de découverte), que lui qui n'écrivait presque jamais, il avait, cette fois, collaboré au rapport de Barère, qu'il y avait inséré les appels les plus pressants, les plus éloquents, à l'union, à la paix. Le témoignage du « *Républicain, journal des hommes libres de tous les pays* », en son numéro du 30 mai 1793, est décisif à cet égard :

« Barère présenta ensuite le rapport général du Comité de salut public sur notre situation intérieure et extérieure Il est trop étendu pour qu'une analyse rapide puisse satisfaire nos lecteurs; nous voulons qu'ils en jouissent pleinement; mais nous annoncerons cependant aujourd'hui que c'est à ce Danton si calomnié, si souvent dépeint sous les couleurs les plus atroces, que l'on doit le paragraphe où le Comité fait sentir la nécessité d'une constitution républicaine, de l'établissement des écoles primaires, du raffermissement des propriétés, du retour de l'ordre, du règne des lois et de la morale, et surtout de l'étouffement de ces passions qui divisent les représentants d'un même peuple et ne font du palais de l'unité que le temple de la discorde. »

Le témoignage de Cambon, comme le remarque M. Bonnarel, confirme celui du *Républicain*. C'est Ducos qui, dans *la Chronique de Paris* du 31 mai, le signale en ces termes :

« Des applaudissements avaient accueilli un passage lu par Barère : « Ce « morceau que vous venez d'entendre, s'écria Cambon, a cependant été écrit par « un homme calomnié, par Danton. »

Barère, dans ses *Mémoires* où il accable Danton, s'est bien gardé de rappeler cette collaboration. Elle n'en est pas moins certaine. Donc Danton disait, avec cette sorte de faste qui se mêlait parfois à la vigueur de son éloquence :

« En entrant dans cette enceinte du local où siège l'Assemblée, l'étranger comme le citoyen sont frappés par cette inscription sublime qui seule est une Constitution, qui comprend tous nos devoirs, qui ranime l'espoir qui doit nous animer, qui exalte le courage que vous devez apporter dans vos travaux et qui doit faire pâlir les tyrans de l'Europe. Le mot *Unité* qui est inscrit sur la porte du Palais national devrait être aperçu de tous les départements et gravé dans le cœur de leurs députés.

« L'unité de 25 millions d'hommes, l'unité de tant de volontés doit vous rendre invincibles.

« Mais cette inscription sera-t-elle donc toujours mensongère? Verra-t-on sans cesse dans le palais de l'Unité, les fureurs de la discorde et 40 000 petites républiques y agitant leurs dissensions par des représentants?

« Faites donc disparaître les images de ces Lycurgue, de ces Solon, de ces Brutus, l'honneur et l'appui de leur patrie; substituez à des images véné-

rées les hideuses peintures de la jalousie, de l'ambition et de l'anarchie; effacez, sur la porte du Palais national, le mot d'unité qui semble attendre des législateurs plus sages et des patriotes plus dévoués.

« ... Si vous perdez cette occasion d'établir la République, vous êtes tous également flétris et pas un de vous n'échappera aux tyrans victorieux, vous aurez perdu les droits du peuple, vous aurez fait périr 300 000 hommes et l'on dira de vous : La Convention pouvait donner la liberté à l'Europe, mais par ses dissensions, elle riva les fers du peuple, et servit le despotisme par ses haines.

« Combien, au contraire, il sera beau de se dire Français, et d'appartenir à une nation qui, attaquée par les tyrans, aura montré le spectacle imposant d'un grand peuple sans esclaves et sans maîtres, sans vassaux et sans nobles, qui, sans cesse trahi par ses législateurs, par ses rois, par ses généraux, par ses ministres, par ses castes privilégiées, par ses propres enfants, se débattant contre la corruption que lui a léguée le despotisme en expirant, crée tour à tour, et contre les brigands qui l'infestent, des armées sur toutes les frontières et prépare la paix du monde contre les rois coalisés. »

Toute cette rhétorique d'union sonne douloureusement. Il était trop tard ; et le déchirement était accompli. Aucune parole ne pouvait désormais guérir les cœurs ulcérés. Danton sentait venir sur lui la défaite : car il était vaincu de n'avoir pu maintenir, en effet, l'unité. C'était sa large conception révolutionnaire qui était brisée, mutilée par la brutalité des passions et des événements. Pendant qu'il allait ainsi, dans un chimérique effort de conciliation, jusqu'à se confondre avec la Plaine et à collaborer avec son chef, il gardait contact cependant avec les énergies révolutionnaires.

Il est malaisé de savoir au juste ce que furent ces conciliabules de Charenton où pendant toute cette période, Robespierre, Danton, Marat, échangèrent leurs vues.

Le girondin Dulaure dans ses *Esquisses historiques des événements de la Révolution française*, en donne une idée fantastique.

« Danton, Robespierre, Pache, etc., tenaient à Charenton des conciliabules secrets et y arrêtèrent le plan d'une attaque contre la majorité de la Convention. *On y discuta, dit-on, la proposition de relever le trône des Bourbons et d'y placer le fils de Louis XVI; mais il paraît qu'elle n'eut pas de suite.* Là se trouvait un homme aspirant au pouvoir suprême, et peu disposé à s'en dessaisir lorsqu'il l'aurait obtenu. Les conjurés mirent dans leurs secrets quelques militaires supérieurs et les chargèrent de l'exécution. »

C'est dans ces conciliabules que fut arrêté, selon Dulaure, tout le plan qui se développa en mai, et notamment la réunion des délégués des sections à l'Évêché le 15 mai. Mais comment accorder le moindre crédit à un historien qui rapporte sérieusement que Pache, Robespierre, Danton, Marat délibérèrent sur la restauration des Bourbons?

Garat parle aussi, mais de la façon la plus vague, de ces réunions de Charenton :

« Dans ce même jour (c'est-à-dire le 30 mai), dans l'un des jours précédents ou suivants (je ne puis fixer la date avec certitude), le chef de la première division de l'intérieur, Champagneux, me porte un très grand nombre d'exemplaires d'un placard dans lequel Robespierre, Marat, Danton, Chaumette et Pache, qu'on y appelait l'*Escobar politique*, sont accusés de tenir à Charenton des conciliabules nocturnes où, protégés par une force armée imposante, ils délibèrent sur les moyens d'organiser de nouveaux massacres de septembre. Je porte à l'instant le placard au Comité de salut public, et pour le lui communiquer, je saisis le moment où ni Danton, ni Lacroix n'étaient au Comité. Le Comité arrête, sur un registre secret, je crois, que tous les exemplaires du placard seraient retirés, que le secret serait exigé de celui qui me l'avait fait remettre, et que je prendrais des renseignements à Charenton même. Je n'y connaissais personne, il y avait très peu de personnes à qui on pût confier de pareilles recherches. Champagneux y connaissait un citoyen dont il me garantissait l'honnêteté et la prudence; il lui écrivit, et la réponse fut infiniment plus propre à dissiper qu'à confirmer les horribles accusations dn placard. »

A coup sûr, si Pache, Robespierre, Danton délibéraient, c'était, au contraire, pour trouver le moyen de résoudre la crise sans verser le sang et même sans entamer la Convention. Même le 29 mai, Danton n'avait pas encore renoncé tout à fait à cette espérance, et Robespierre n'y renonça que le 29 mai, quand la Convention eut commis la faute de rétablir la Commission des Douze, et quand la section de la Cité commença à mettre en branle les forces révolutionnaires. C'est le soir du 29 mai, aux Jacobins, que Robespierre avoue publiquement l'impuissance de la méthode légale à laquelle il s'était attaché jusque-là. Il invite à la résistance la Commune de Paris inquiétée de nouveau par le retour offensif de la Gironde et des Douze :

« Si la Commune de Paris, en particulier, à qui est confié spécialement le soin de défendre les intérêts de cette grande cité, n'en appelle point à l'univers entier de la persécution dirigée contre la liberté par les plus vils conspirateurs, si la Commune de Paris ne s'unit au peuple, ne forme pas avec lui une étroite alliance, elle viole le premier de ses devoirs; elle ne mérite plus la réputation de popularité dont elle a été investie jusqu'à ce jour. Dans ces derniers moments de crise, la municipalité devrait résister à l'oppression et réclamer les droits de la justice contre la persécution des patriotes.

« Lorsqu'il est évident que la patrie est menacée du plus pressant danger, le devoir des représentants du peuple est de mourir pour la liberté et de le faire triompher. »

Robespierre se solidarisait d'avance avec l'action révolutionnaire de

la Commune. Et il la sommait presque de prendre la direction du mouvement. Qui sait s'il ne s'effrayait pas du débordement anarchique qui pourrait résulter de l'initiative désordonnée des sections et des Enragés? Puis, il ajoute, avec une mélancolie pleine de menace :

« Je suis incapable de prescrire au peuple les moyens de se sauver. Cela n'est pas donné à un seul homme ; cela n'est pas donné à moi, qui suis épuisé par quatre ans de révolution et par le spectacle déchirant du triomphe de la tyrannie, et de tout ce qu'il y a de plus vil et de plus corrompu. Ce n'est pas à moi d'indiquer ces mesures, à moi qui suis consumé par une fièvre lente, et surtout par la fièvre du patriotisme. J'ai dit, il ne me reste plus d'autre devoir à remplir en ce moment. »

A ceux qui, avec une sorte de confiance superstitieuse, attendaient de Robespierre qu'il dénouât le nœud, Robespierre répondait : Je ne puis résoudre le problème, cela est au-dessus des forces d'un homme. La crise ne peut être terminée que par l'action collective du peuple.

C'était enfin, dans cette assemblée des Jacobins si longtemps liée de légalité, l'appel déclaré ou tout au moins le consentement officiel à l'insurrection. Les paroles de Robespierre furent comprises dans tout leur sens, car l'émotion des Jacobins fut vive, et un grand tumulte s'éleva, prélude passionné du mouvement de la rue.

Billaud-Varennes, comme pour préciser et pousser jusqu'au bout la pensée de Robespierre, rappela les malheurs tous les jours plus terribles qui fondaient sur la patrie et la liberté, les défaites de Custine, les progrès de la rébellion en Vendée, et il conclut en dénonçant la politique vaine du Comité de salut public :

« Dans le rapport de Barère on a parlé d'union, comme s'il était possible à la vertu de s'associer au crime. Ce sont trente meneurs qui forment le plan de conjuration. »

Et il proposa des mesures de salut public.

Déjà, avant même que Robespierre parlât et, avec sa prudence de forme accoutumée, s'engageât à fond, le courant maratiste s'était révélé aux Jacobins mêmes plus fort que le courant dantoniste. Legendre, l'ami de Danton, ayant proposé l'envoi, assez anodin en effet, d'une circulaire au peuple français, fut traité d' « endormeur ». Bentabole lui avait répliqué en attaquant à fond le rapport de Barère auquel les Jacobins savaient bien que Danton avait collaboré. « Il s'en faut de beaucoup, avait-il dit, que les Jacobins doivent s'en rapporter au rapport de Barère. Il a dit de bonnes choses ; ce député a rendu beaucoup de services, mais il a un esprit de modérantisme. »

Bentabole avait été très applaudi, et Robespierre, avec son sens aigu des crises morales qui bouleversaient les esprits, avait compris que la société légalitaire des Jacobins allait se jeter sans lui dans les voies insurrectionnelles. Il adhèra à cette politique nouvelle pour ne pas rompre avec la force centrale

de la Révolution, pour fortifier et pour régler tout ensemble le mouvement.

Mais les mesures de salut public proposées par Billaud-Varennes, ce sont les délégués des sections révolutionnaires qui vont les prendre. La section de la Cité les avait convoqués d'abord pour le 29, à quatre heures, à Notre-Dame. Mais elle pensa qu'il valait mieux, pour délibérer plus secrètement, un local plus retiré, et c'est à l'Évêché, où depuis le 28 mai siégeait déjà un comité révolutionnaire occulte nommé le Comité des Six, que les délégués se réunirent. Il y eut deux séances dans cette journée du 29, l'une à quatre heures, l'autre dans la soirée : et les délégués de l'insurrection délibéraient juste à l'heure où, aux Jacobins, Robespierre consentait à l'insurrection.

Dans ces séances insurrectionnelles de l'Évêché, le 29 mai, il y a, pour ainsi dire, deux plans de délibération. Au premier plan, il y a une réunion relativement publique, où délégués des sections et électeurs du Dix Août s'entretiennent sur un ton assez modéré des événements du jour et des décisions à prendre. Mais, au second plan, et dans l'obscurité propice à la préparation d'un coup de main, un petit nombre de commissaires des sections investis tacitement d'une sorte de mandat exécutif, déterminent les moyens d'action. Il semble bien que la Commission des Douze, au moins à en juger par les notes qu'a laissées un de ses membres, le girondin Bergoeing, n'a été avertie par sa police que de la délibération la moins décisive. Elle paraît avoir ignoré la constitution du Comité exécutif. La note remise à la Commission des Douze sur la séance de l'après-midi, laisse apparaître à peine un plan d'action :

« Il a été délibéré dans cette séance de faire une adresse à douze sections pour les engager à unir des commissaires à ceux que les autres sections ont déjà nommés pour présenter des demandes à la Convention. On a objecté que les sections, avant qu'elles puissent avoir délibéré sur cette adresse, c'est-à-dire ce soir, *auraient à délibérer sur des objets bien plus importants de salut public*, et, néanmoins, on a arrêté la mesure parce que personne n'a pu disconvenir qu'elle n'était point fausse, mais bien révolutionnaire.

« On a mandé à tous les cantons des départements pour les engager à coïncider avec les mesures que Paris va prendre. Des commissaires qui doivent se rendre à Versailles auront des instructions particulières.

« Une espèce de bannière assez grande, *fond rouge*, était sur les bancs de la salle ; elle portait ces mots : « *L'instruction et les bonnes mœurs peuvent seuls rendre les hommes égaux* ». Elle n'était point attachée à un bâton, et on ne comprend pas quel rapport cette bannière, qu'on ne vit pas *hier*, pouvait avoir avec les projets médités. »

Était-ce déjà le souci de rassurer la petite bourgeoisie de Paris et les artisans eux-mêmes contre toute crainte d'expropriation et de nivellement?

« Le président a dit, environ à une heure, que, puisqu'il ne paraissait pas que l'assemblée eût d'autres mesures à prendre, il fallait s'ajourner à demain matin, ajoutant que la section (celle de la Cité où se trouvait l'Évêché) devait aujourd'hui occuper la salle où l'on délibérait. »



PRÉSIDENT D'UN COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE S'AMUSANT DE SON ART EN ATTENDANT LA LEVÉE D'UN SCELLÉ.

Image contre-révolutionnaire.

(D'après un dessin de la Bibliothèque Nationale.)

Cependant, il y eut une nouvelle séance le soir même, et les moyens d'action s'y précisent.

« On n'entrait au club électoral, appelé central, qu'en justifiant d'une carte de société patriotique. L'assemblée était composée d'environ *cinq cents*

personnes délibérantes, parmi lesquelles il y avait cent femmes. Les tribunes étaient occupées par environ cent personnes.

« Dufourny, *au nom d'une Commission dite des Six, formée depuis hier*, proposait de nommer six commissaires pour aller demander à la municipalité qu'elle avisât, sans délai, à la nomination provisoire d'un commandant de la garde nationale parisienne ; *sans cela point d'ensemble dans les mesures à prendre*. Une femme a parlé sur cet objet et a généralisé ses vues. Elle a dit qu'il ne fallait, désormais, espérer de salut que par des mesures promptes et vigoureuses, et qu'en portant des coups tels que les ennemis que l'on avait en vue ne puissent jamais s'en relever. Elle s'est beaucoup attachée à prouver que la Convention était mauvaise... Elle a appuyé la proposition du Comité, elle a entraîné tout le monde. On a délibéré conformément à la proposition du Comité, et elle a été la première désignée pour cette Commission.

« On a demandé, *au nom du Comité des Six*, une confiance sans borne, et la promesse de mettre à exécution toutes les délibérations qu'il prendrait, sans autre examen. On a paru accéder à ces propositions.

« Dufourny a, par deux ou trois fois, imposé silence à des orateurs qu'il a taxés d'imprudence parce qu'ils semblaient toucher la question des moyens à prendre. Il a interrompu un autre orateur pour dire ces mots : « Je crains « bien que si vous perdez autant de temps à délibérer, vous ne soyez pas de « la fête ».

« L'objet dont généralement tous les orateurs se sont occupés a été une insurrection prompte, générale et à grandes mesures dans Paris.

« Un des moyens proposés par un membre, qui s'est dit de la section du Théâtre-Français, est de désarmer tous les riches, les aristocrates, les feuillants, les modérés, comme il a annoncé que cela avait été pratiqué dans cette section et dans une autre, aujourd'hui, par un procédé très simple : « Nous avons, dit-il, réuni quelques canonniers, nous leur avons représenté « que la Convention avait promis de les armer, qu'elle n'en faisait rien, qu'ils « n'avaient qu'à faire une visite fraternelle chez ceux ci-dessus désignés, et « leur prendre, aujourd'hui, leurs fusils jusqu'à ce que demain on pût leur « prendre leurs assignats et leurs écus. » (Ce propos individuel et qui a un certain air d'authenticité, n'exprimait certainement pas l'esprit général des délégués.)

« Une autre mesure générale proposée par Dufourny, *au nom, toujours, de la Commission des Six*, a été d'engager toutes les sections à faire une adresse à la Convention, pour lui demander la punition du crime d'Isnard envers Paris : « *Afin*, dit-il, *qu'ayant une fois donné une impulsion commune « à tous les Parisiens, on pût les entraîner vers un même but* ».

« Au reste, il a été parlé de frapper de très grands coups, et jamais on n'a manqué de compter le côté droit de la Convention et la Commission des

Douze, parmi les ennemis les plus dangereux de la patrie. Du reste, tout se résume à ceci : « *Insurrection* semblable à celle du 14 juillet et du 10 août, « *précipitation* dans cette mesure et, *pour cela*, l'assemblée s'est ajournée à « *demain, neuf heures du matin*, à compter de quelle heure elle sera *perma-* « *nente* ».

De cette communication très importante faite à la Commission des Douze, il ressort que, dès le 29, l'insurrection était, si je puis dire, constituée. Elle avait son plan, puisque Dufourny ramène au silence les imprudents qui risquaient de le divulguer. Elle avait son organe exécutif, car cette Commission des Six parle en souveraine aux délégués eux-mêmes. Dufourny les avertit que s'ils délibèrent trop longtemps ils ne seront pas de la fête : c'est donc que la Commission exécutive est assurée d'être suivie directement par les sections, aussitôt qu'elle aura donné le signal du mouvement, et qu'elle est, dès lors, résolue à ne pas s'arrêter aux difficultés et objections que même les délégués des sections, préoccupés peut-être de leur responsabilité, pourraient lui opposer. En même temps que la Commission des Six est décidée à mettre les événements en branle par l'initiative énergique d'une toute petite minorité, elle se préoccupe d'élargir le mouvement aussitôt créé, d'y entraîner et d'y compromettre tout Paris. A cet effet, le discours d'Isnard, qui avait blessé et alarmé tous les Parisiens, aussi bien les possédants que les sans-culottes, était infiniment précieux. Contre Isnard, il serait facile de soulever d'abord tout Paris, et une fois soulevé, Paris serait *entraîné* à marcher contre toute la Gironde. Lorsque Blanqui, qui avait étudié si passionnément tous les ressorts révolutionnaires de 1793, disait : « On ne crée pas un mouvement, on le dérive », il formulait la tactique d'entraînement et de substitution révolutionnaire que Dufourny indiquait à la réunion de l'Évêché.

Mais, précisément pour entraîner tout Paris, pour confondre dans un même mouvement les prolétaires et les bourgeois, les sans-culottes et les marchands, il fallait rassurer Paris au sujet des propriétés, et voilà pourquoi je notais tout à l'heure que le vif propos sur les riches auxquels on prendrait d'abord leurs armes, en attendant de leur prendre « leurs écus et leurs assignats », n'était, à l'Évêché, qu'une boutade individuelle. Rassurer les propriétaires fut, dès le 29, un des plus grands et des plus pressants soucis des révolutionnaires de l'Évêché, comme en témoigne ce que dira le lendemain Hasenfratz aux Jacobins :

« La section de la Cité a invité les quarante-sept autres sections à se réunir à elle par des commissaires, pour délibérer sur les moyens de salut public. Hier, la réunion s'est effectuée.

« *La première délibération a eu pour objet de calmer les inquiétudes des propriétaires. Pour cet effet, la section a arrêté que toutes les propriétés sont sous la sauvegarde des sans-culottes, qui s'engageront tous de livrer au glaive de la justice quiconque exécutera la plus légère atteinte aux pro-*

priétés et tous les membres de cette section ont juré de mourir pour faire observer cette loi. »

Evidemment, la pensée de la section de la Cité, la plus ardente de toutes, et qui avait pris l'initiative de la convocation, était commune à toutes les sections.

Il est très probable que, dans cette nuit du 29 au 30, les pouvoirs de la Commission des Six, qui s'était si hardiment jetée à l'avant-garde dès le 28, furent confirmés et sanctionnés. Il est possible aussi qu'elle ait été complétée et un peu étendue, pour mieux répondre à l'ampleur croissante du mouvement. Buchez et Roux d'abord, Schmidt ensuite, disent que ce soir du 29 mai, la réunion de l'Évêché nomma une commission de neuf membres.

Je ne puis décider, à regarder de près les textes, si c'est le 29 ou le 30. *La Chronique de Paris*, dans le numéro du 2 juin, où elle résume les événements du 31 mai, dit : « On a lu aux articles *Convention* et *Commune* comment s'est formée l'assemblée de l'Évêché : neuf commissaires y ont été élus et se sont transportés à la Commune qu'ils ont cassée et rétablie ». Mais on ne peut inférer de là que c'est dans la nuit du 29, et en remplacement de la Commission des Six, que cette Commission des Neuf a été nommée. Il semble même, d'après le texte de *la Chronique*, que ce soit une commission formée à la dernière heure, le 31 au matin, quand le tocsin sonne déjà dans Paris, et quand il faut aller à la Commune. Pache, mandé le 1er juin devant le Comité de salut public, y dit (d'après le procès-verbal) : « *Depuis deux jours* il s'était formé un comité révolutionnaire composé de neuf citoyens, il y fut adjoint un dixième membre ». Il y a deux jours, est-ce le 30 ou le 29? Garat semble, il est vrai, plus explicite :

« Le lendemain (29 mai) entre onze heures et minuit, on vient me dire qu'une assemblée s'est formée à l'Évêché, qu'elle s'est occupée de mesures qu'elle appelait de salut public, et qu'elle venait de nommer dix commissaires. Je cours au Comité de salut public lui donner cet avertissement, et chez le maire pour l'interroger sur la nature et sur l'objet de cette assemblée. Le maire était au lit ; je le fis réveiller pour me recevoir. Par quels hommes cette assemblée de l'Évêché était-elle composée? Quelle était leur mission? De qui l'avaient-ils reçue? Que pouvaient être ces hommes qui, à côté de la Convention nationale et de ses comités, à côté du Conseil exécutif du département, de la Commune et des sections, s'enquéraient des moyens de salut public? Tout ce que le maire put répondre à ces questions, c'est que l'assemblée de l'Évêché était un composé de membres du corps électoral, de membres de sociétés populaires et de commissaires de plusieurs sections; mais il m'assura, et du ton d'un homme qui le savait avec certitude, que cette assemblée, qui lui donnait aussi des inquiétudes, s'était elle-même reconnue et déclarée incompétente pour prendre aucune mesure d'exécution, qu'elle ne se considérait que comme une réunion de citoyens occupés ensemble de la

chose publique. Je représentai au maire qu'une pareille assemblée exigeait toute la surveillance des premiers magistrats de la police, et qu'il devait instruire le ministre de l'intérieur de tout ce qui s'y passerait jour par jour, heure par heure; le maire m'en donna l'assurance et je retournai au Comité de salut public lui rendre compte de cette conversation. »

Délicieux interrogatoire! Comme si Garat ne savait pas depuis des semaines que les sections préparaient un mouvement révolutionnaire! Quand la faiblesse d'esprit et de volonté prend ainsi des airs méditatifs et des allures analytiques, elle est d'un comique lamentable. Pache, réveillé par le pauvre philosophe questionneur et affairé, le trouva sans doute pleinement ridicule. Il lui répondit en termes évasifs. Le trompa-t-il délibérément en lui disant que l'assemblée s'était reconnue incompétente, alors que les sections, selon l'invitation de celle de la Cité, avaient donné à leurs délégués un mandat illimité? Ou bien lui-même ignorait-il encore jusqu'où allait l'audace insurrectionnelle de l'Evêché?

Des paroles de Garat il n'est guère possible de conclure avec certitude qu'une commission nouvelle (de dix membres ou de neuf) fut substituée à la Commission des Six. L'informateur qui renseigna Garat ce soir-là avait très bien pu prendre pour une commission nouvellement nommée la Commission des Six, qui parlait d'un ton d'autorité si impérieux. Il me paraît surprenant que la note si minutieuse communiquée à la Commission des Douze et citée par Bergoeing, ne fasse pas mention d'un fait aussi important que le serait la nomination expresse d'une commission exécutive nouvelle. Elle parle si souvent de la Commission des Six qu'il est malaisé de supposer qu'elle n'en aurait pas signalé le remplacement.

Schmidt est conduit à une hypothèse bien invraisemblable et bien fragile : c'est qu'il y avait ce soir-là à l'Évêché deux assemblées distinctes ; l'une, des délégués sans mandat formel, qui avaient l'habitude de se réunir depuis plus de quinze jours ; l'autre, des délégués à mandat illimité que venaient de nommer les sections en vue d'organiser l'insurrection. Il n'était pas aussi facile d'établir des cloisons étanches. Et sans doute les délégués des sections ne refusèrent point, après avoir vérifié leurs pouvoirs et confirmé la Commission des Six, de participer à la réunion plus étendue. C'est probablement l'adhésion préalable et l'investiture officielle des délégués mandatés des sections qui donnaient à la Commission des Six l'assurance révolutionnaire dont Dufourny faisait preuve en son nom dans la réunion plénière. Michelet place la nomination de la Commission des Neuf dans la nuit du 30 au 31 mai. Tout cela est bien flottant. Le plus vraisemblable est qu'à la Commission des Six constituée dès le 25, Dobsent, relâché en même temps que Varlet et Hébert, vint s'ajoindre le 29. Il avait un grand prestige. C'est lui qui avait donné le signal de la résistance, et il était le président tout désigné d'une commission d'exécution.

La réunion de l'Évêché se préoccupait beaucoup d'être acceptée par les Jacobins et par la Commune. Ou plutôt elle tentait de s'imposer par son audace à toutes les autorités constituées, à toutes les forces organisées de la Révolution. Aux Jacobins, c'est Dufourny, un des hommes les plus ardents du directoire du département, et Boissel, maratiste extrême, et même communiste, qui servaient de lien entre la Société et l'Évêché. Dès la séance du 27, Dufourny disait aux Jacobins :

« J'ai annoncé à la Société qu'il y aurait demain, à l'Évêché, à cinq heures, une assemblée composée des électeurs et des patriotes. »

Il essayait de donner ainsi à la réunion de l'Évêché figure officielle, d'habituer les Jacobins à compter sur elle pour les coups hardis que chacun pressentait. Dans la soirée même du 29, comme Grots de Luzenne obtient la parole pour communiquer une observation qu'il a recueillie, et qui annonce une grande conspiration, Boissel l'interrompt presque violemment :

« *Le club de l'Evêché a nommé une commission pour recueillir toutes les mesures de salut public ; si le citoyen qui est à la tribune a des mesures à proposer il peut s'adresser à ce comité.* »

Par là l'Evêché était en quelque sorte présent aux Jacobins en cette soirée du 29. Si Hébert, incarcéré et libéré comme Varlet, présentait celui-ci aux patriotes et le recommandait à leur sympathie, ce n'était pas seulement par une sorte de solidarité toute sentimentale avec un compagnon d'épreuve. Hébert, qui ne tenait pas du tout à être arrêté de nouveau, et qui se disait que si la Commission des Douze, un moment matée, reprenait l'offensive, elle irait cette fois jusqu'au bout. Hébert savait que c'est du côté des Enragés qu'étaient les plus grandes ressources d'action et d'audace, et il se liait à eux pour ne pas périr. Voilà pourquoi il dit aux Jacobins, le soir même du 29 mai, comme en témoigne, non le procès-verbal toujours prudent, mais une note publiée par Bergoeing : « Le peuple peut et doit *courir sus* à la Commission des Douze ». C'est ce souffle insurrectionnel que Robespierre sentit passer sur lui. Mais quand il mit en jeu la Commune, quand il lui signifia que c'était à elle à agir et à combattre, n'était-ce pas une réponse indirecte et infiniment prudente aux véhémences d'Hébert? Pourquoi le substitut de la Commune venait-il jeter des paroles enflammées dans la Société des Jacobins qui n'avait pas mandat de défendre Paris, et pourquoi n'assumait-il pas, avec la Commune même dont il était un des principaux membres, les responsabilités décisives ?

La Commune ne paraissait pas disposée à un rôle actif et de premier plan. Elle aussi, elle attendait l'initiative révolutionnaire des sections; dès le 29, l'Evêché est le vrai centre d'action révolutionnaire. Lorsque selon la motion votée à l'Evêché, une députation du club électoral se rend, immédiatement, et dans la séance même du 29, à la Commune, pour inviter le Conseil « à nommer provisoirement un commandant patriote », la Commune sent bien

qu'en désignant ainsi le chef de la force armée parisienne, à la demande et sous l'inspiration des sections révolutionnaires, elle accomplirait le premier acte insurrectionnel; elle se récuse, et le président répond que « la Convention ayant déterminé le mode de nomination du commandant général, il ne reste que des vœux à former à ce sujet ». C'était dire à l'Evêché : La Commune ne peut pas ouvertement violer la loi. C'est à vous à décider : nous suivrons. La Commune se récuse encore, ce même soir, 29 mai, quand la section des Gravilliers veut l'associer, à propos de la Fête-Dieu, aux premiers essais de la politique violemment antireligieuse où bientôt s'épanouira l'hébertisme.

« La section des Gravilliers fait part d'un arrêté par lequel elle invite le curé de Saint-Nicolas à ne point faire de procession dans l'étendue de son arrondissement. *Le Conseil passe à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il ne veut pas se mêler des affaires des prêtres, et que, s'il arrive des troubles, on punira ceux qui les auront occasionnés* (compte rendu du *Moniteur*, *la Chronique* n'en parle pas).

Donc, en cette nuit de printemps où les révolutionnaires s'attardaient à la fois à l'Évêché, aux Jacobins, à la Commune, c'est l'Évêché qui domine. C'est lui qui suggère les actes hardis; et on dirait qu'il constate l'impuissance et l'irrésolution des « autorités constituées », afin de pouvoir en toute liberté et en toute audace assumer le premier rôle officiellement déserté par les administrateurs.

Robespierre s'effraya-t-il de cette primauté des Enragés qui, le lendemain de la victoire, seraient les maîtres de la Révolution, comme la Commune révolutionnaire fut, le lendemain du 10 août, maîtresse de Paris? Est-ce lui qui, pour obvier à l'effacement dangereux des « autorités constituées », conseilla au Directoire du département d'entrer en scène pour grouper sous sa discipline toutes les forces organisées de la Révolution, et réduire à des proportions modestes le rôle de l'Évêché où triomphait Varlet? C'est l'hypothèse de Michelet, dont le regard perce parfois si avant dans les événements et dans les âmes. Elle est, comme on voit, toute contraire au système de Mortimer-Ternaux; celui-ci croit, en effet, qu'entre les éléments insurrectionnels de l'Évêché et les autorités constituées de la Commune et du département, il y avait une entente absolue, et qu'on s'était partagé les rôles. La vérité me paraît être qu'il y avait tout ensemble rivalité et accord.

Les autorités constituées (surtout celles du département) et l'Évêché se disputèrent, non sans âpreté, la direction du mouvement : mais elles étaient prêtes, s'il le fallait, à concerter leur action, et en fait, toutes ces forces parfois divergentes se combinèrent. Le département, pour ne pas être débordé par les Enragés, arrêta, dans la journée du 30, que toutes les autorités constituées et les sections seraient convoquées le 31, à neuf heures du matin, dans la salle des Jacobins.

« Le Conseil général, le procureur général syndic entendu, arrête que *toutes les autorités constituées du département et les sections de Paris* seront convoquées, par commissaires, vendredi 31 du présent mois, à neuf heures précises du matin, dans la salle de la société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séant aux dits Jacobins, rue Saint-Honoré, pour délibérer sur les mesures de salut public qu'il convient de prendre dans les circonstances actuelles, pour maintenir la liberté et l'égalité fortement menacées, et sur les moyens à employer pour repousser toutes les calomnies qui ont été répandues contre les citoyens et les autorités constituées du département de Paris; dans les autres départements, détromper tous les citoyens qui auraient pu être égarés, afin de détruire le complot évidemment formé de perdre la ville de Paris en aliénant d'elle tous les départements, et de porter ainsi atteinte à l'unanimité et à l'indivisibilité de la République qu'elle a juré de défendre contre tous ses ennemis;

« Arrête, en conséquence, que les Conseils généraux des districts de Saint-Denis et du bourg de l'Égalité, ceux des communes de ces deux districts et le Conseil général de la commune de Paris sont invités à nommer respectivement dans leur sein et à envoyer à cette assemblée le nombre de commissaires qu'ils jugeront convenable ; que les quarante-huit sections sont également invitées à nommer chacune deux commissaires parmi les membres de chacun des comités de surveillance, attendu que ces comités, par la nature de leurs fonctions et la confiance qui les y a appelés, ont acquis des renseignements et des instructions dont les commissaires réunis profiteront dans la discussion qui aura lieu ;

« Arrête, en outre, que les commissaires qui seront nommés par les autorités constituées et les sections se muniront de pouvoirs, afin qu'ils puissent être admis dans l'assemblée. Signé, NICOLEAU, *président;* RAISSON, *secrétaire général.* »

Le Conseil général du département voulait donc dériver vers les Jacobins le mouvement révolutionnaire. C'était le mettre, en quelque façon, sous la main de Robespierre. Lhuillier était-il, comme le dit Michelet, un robespierriste? Et est-ce aux suggestions personnelles de Robespierre qu'il a obéi en convoquant ainsi ce qu'on pouvait appeler les forces révolutionnaires légales? Ce serait, je crois, s'aventurer beaucoup que de le dire. Lhuillier était un homme d'action : parmi les notes de police remises à la Commission des Douze, il en est une qui signale son rôle presque violent dans les sections :

« Hier, on a vomi des horreurs contre la Convention à la section Bon-Conseil; elle a arrêté qu'on ne reconnaîtrait pas les lois de la Convention nationale, et qu'on ne reconnaîtrait que les ordres de la municipalité; enfin, qu'on n'enverrait pas à la Commission des Douze les procès-verbaux. Celui qui mène tout cela est Lhuillier (procureur général syndic du département). »

Il me semble qu'il était entre les Enragés et Robespierre. Qu'on se souvienne que c'est Lhuillier qui avait entraîné la Commune à demander à la



PRÉSIDENT D'UN COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE APRÈS LA LEVÉE D'UN SCELLÉ

(Gravure contre-révolutionnaire.)

(D'après un dessin de la Bibliothèque Nationale.)

Convention le ***maximum*** des grains que réclamait Jacques Roux, et que ni la Commune ni Robespierre ne désiraient. Dans quelques mois, c'est dans les affaires de Chabot que sera un moment compromis Lhuillier. Or, Chabot,

depuis mars, essayait, comme nous l'avons vu, de servir de lien entre les Jacobins et les Enragés. Lanjuinais, dans la séance du 30 mai, le dénonce comme complice de Varlet dans un projet de conspiration. C'est, sans doute, de cette époque que datent ses relations avec Lhuillier. Je suis donc tenté de croire que celui-ci a cherché une voie intermédiaire entre l'action imprudente, selon lui, et excessive des Enragés réunis à l'Évêché, et le système de temporisation où s'attardaient la Commune et les Jacobins. Et il est vrai que Robespierre semble, lui aussi, avoir cherché cette voie intermédiaire. De là sa rencontre d'un instant avec Lhuillier. L'initiative de celui-ci était agréable, également, à la Commune qui était dispensée par là de prendre des initiatives redoutables, et qui trouvait dans la convocation lancée par le département, pour le 31 mai, un prétexte commode à opposer aux impatiences de l'Évêché qui voulait marcher tout de suite. Il était clair que la force d'élan n'était ni à la Convention, ni à la Commune, ni aux Jacobins. A la Convention, la séance du 30 avait été, si l'on peut dire, inefficace : journée d'attente où les pétitionnaires des sections avaient reproduit leurs demandes habituelles contre les Douze, mais sans amener avec eux la force du peuple, et sans que la Convention lassée et comme indifférente parût s'émouvoir.

Lanjuinais dénonça avec force la « conspiration de l'Évêché » :

« L'un des lieux où l'on conspire en ce moment est l'Évêché : c'est là que se rassemblent les électeurs illégalement nommés du 10 août dernier, les plus audacieux meneurs des Jacobins et des sections, les citoyens les plus capables de favoriser des horreurs, les hommes les plus faciles à induire en erreur. Cette assemblée a formé un comité d'exécution, un comité dictatorial. Ecoutez ce qu'a dit dernièrement Hassenfratz, en présence de milliers de citoyens :

« Souvenez-vous du 10 août ; avant cette époque, les opinions étaient « partagées sur la République ; mais à peine avez-vous porté un coup décisif, « tout a gardé le silence. Le moment de frapper de nouveaux coups est arrivé ; « ne craignez rien des départements : je les ai parcourus, je les connais « tous : avec un peu de terreur et des instructions, nous tournerons les esprits « à notre gré. Les départements éloignés suivent l'impulsion que Paris leur « donne ; pour ceux qui nous environnent, plusieurs nous sont dévoués. Celui « de Versailles, par exemple, est prêt à nous seconder : au premier coup de « canon d'alarme, il nous viendra de Versailles une armée formidable, et nous « tomberons sur les égoïstes, c'est-à-dire sur les riches. Oui, l'insurrection « devient ici un devoir contre la majorité corrompue de la Convention. »

Cette majorité protesta par des murmures contre la violence des propos de Hassenfratz, reproduits et exagérés peut-être par Lanjuinais. Mais elle n'avait plus la vigueur de l'offensive ; elle attendait.

C'est, sans doute, pour répondre au discours de Lanjuinais et pour rassurer les propriétaires sans lesquels il était impossible d'espérer un vaste

mouvement à Paris, que le soir, aux Jacobins, Hassenfratz lui-même insista sur la sauvegarde nécessaire des propriétés. Après avoir rappelé que le premier soin des sections révolutionnaires avait été d'en jurer le respect, il associe les Jacobins à ce serment :

« Il importe que les citoyens s'occupent d'abord du soin de tranquilliser les esprits sur le sort des propriétés. Les scélérats ont imprimé et sont persuadés intimement qu'il y a impossibilité physique qu'il se commette la moindre violation des propriétés ; et, cependant, ils feignent toujours de redouter ce pillage pour avoir occasion de calomnier les patriotes.

« Rabaut a dit : « S'il y a pillage, il doit commencer par les meubles ». Or, il y a cent soixante mille hommes domiciliés qui sont armés et en état de repousser les voleurs. Il est clair qu'il y a impossibilité absolue d'attenter aux propriétés. C'est donc pour désunir les patriotes et opérer la contre-révolution qu'on feint d'éprouver et qu'on cherche à exciter des alarmes. Il faut que toute la République sache que les propriétés sont sous la sauvegarde des sans-culottes, et je demande que tous les membres de cette société prennent ici l'engagement de périr plutôt que de laisser porter atteinte aux propriétés. »

A ce moment, tous les Jacobins se lèvent et prêtent unanimement le serment.

« Je demande, reprend Hassenfratz, que cet élan sublime de patriotisme soit imprimé dans le procès-verbal, inséré dans tous les journaux et publié dans toute la République. »

Et il conclut :

« Je viens de rendre compte des mesures de la majorité des sections de Paris. Elles s'occupent de punir les traîtres. *Je vais à mon poste.* »

Il allait à l'Évêché. C'était avertir les Jacobins qu'à l'Évêché était maintenant la Révolution agissante.

Marat n'avait dit que deux mots ce jour-là à la Convention ; et il ne parut pas aux Jacobins. Avec son instinct révolutionnaire si direct et si clairvoyant c'est à l'Évêché qu'il alla tout droit. Et, en un discours qu'Esquiros a reconstitué sur des notes que lui a communiquées la sœur de Marat, *l'ami du peuple* résuma, non sans gravité et sans hauteur, ses griefs contre la Gironde. Ce qu'il lui reprochait surtout, c'était d'avoir, par sa complaisance pour les généraux, paralysé ou compromis la défense nationale. Et il demandait au peuple de se lever enfin, d'entourer en armes la Convention et d'exiger qu'elle livrât les Girondins les plus compromis. Ce n'était point le massacre qu'il conseillait. C'est à la justice révolutionnaire qu'il voulait livrer la Gironde. Depuis que le vent commençait à souffler en tempête, il avait constamment pris à partie la Gironde, au moins quand ses forces déjà bien atteintes lui permettaient d'écrire. Il avait accusé Pétion ; il avait violemment dénoncé les aristocrates des sections qui, un jour, l'avaient injurié. Il avait allongé, et de beaucoup, la liste des vingt-deux, et c'est contre près de quatre-vingts de-

putés de la Gironde qu'il demandait des mesures de rigueur. Mais il n'y a pas dans un seul de ses articles de cette époque une parole de sang. Il évite toutes les violences, tous les appels au meurtre qui abondent dans le *Père Duchesne*. Il ne désavoue pas les massacres de septembre, il les appelle « des exécutions populaires », mais quand il polémique contre Pétion qui, volontiers, flétrissait les massacreurs de septembre, ce n'est pas par une apologie des massacres qu'il lui répond. Il constate seulement qu'il aurait pu, comme maire, les empêcher et qu'il n'en a rien fait. Evidemment, il n'en désire pas le renouvellement, il sait qu'à égorger les Girondins on soulèverait toute la France. Un moment on put croire qu'il compta, comme Robespierre, sur ce que nous appellerions aujourd'hui une action purement parlementaire, et il attache une très grande importance à ce que l'appel nominal soit inscrit au règlement de la Convention.

Il n'avait pas, je crois, grande sympathie pour Hébert qu'il méprisait pour son ignorance et sa grossièreté. Il proteste avec violence contre la Commission des Douze qui veut jeter dans les cachots « les patriotes les plus chauds », mais il ne parle guère d'Hébert qu'incidemment :

« Garat, dit-il, fait voir l'injustice de l'incarcération du substitut du procureur de la Commune, ordonnée comme mesure de sûreté publique, mais uniquement due à la basse vengeance des membres de la Commission, grotesquement travestis par le *Père Duchesne* en inquisiteurs d'Etat. »

Si j'en crois le témoignage ultérieur du *Diurnal* publié par Dauban, c'est du ministère de la guerre, où dominaient les amis d'Hébert, c'est particulièrement de Vincent qu'il recevait des informations sur les généraux et sur les armées. Mais il n'était pas plus lié à cette coterie qu'à toute autre. Et il commençait à apparaître au loin, à nos armées révolutionnaires, comme le grand redresseur de torts, au besoin contre Bouchotte lui-même et ses agents. C'est à lui que s'adresse Lazare Hoche (dans une lettre du 12 mai, que Marat publie le 16) pour se plaindre que les officiers vraiment républicains et connaissant leur métier soient supplantés par des intrigants :

« Ami du peuple, est-il vrai que les leçons que nous venons de recevoir puissent tourner à notre avantage, et que désormais nous règlerons notre conduite, en songeant au passé? S'il est vrai, nous ne verrons plus les traîtres, les fripons et les intrigants en place; nos armées ne seront plus commandées par des hommes lâches, ignares, cupides, ivrognes, et sans aucune aptitude à leur état; nos chefs connaîtront leurs devoirs, se donneront la peine de voir leurs soldats, et s'entoureront de gens de l'art : alors pouvant être respectée, la patrie va jouir d'une liberté indéfinie et d'un bonheur inappréciable.

« Mais le bonheur, et la liberté même, nous fuiront sans cesse si le Conseil exécutif nomme toujours aux emplois vacants, au hasard, et si l'intrigue obtient continuellement la préférence. Incorruptible défenseur des droits sacrés du peuple, aujourd'hui une foule d'intrigants et de suppôts de l'ancien

régime déguisés assiège le cabinet ministériel et, par leur importunité, ces êtres bas et rampants obtiennent des places... Adieu, je vous embrasse fraternellement.

« L. Hoche,
« rue du Cherche-Midi, n° 294. »

Ce fraternel baiser révolutionnaire du jeune Hoche, si noblement ambitieux, mettait Marat au-dessus des factions. En allant droit à l'Évêché, où les Enragés étaient puissants, il n'abandonnait pas toute défiance envers ceux-ci, il continuait à détester et à mépriser Fournier l'Américain; mais à l'heure où la Révolution avait besoin de toutes les forces du peuple, il ne voulait être lié par aucune prévention, et il reconnaissait, dans son journal, avoir été mal renseigné sur Landrin, qu'il avait si violemment dénoncé comme aristocrate à propos des journées de mars. Son but était de grouper et d'animer toutes les énergies, et de discipliner le mouvement. Que nul ne lève la main sur la Gironde, mais que les députés coupables soient livrés, par la force du peuple investissant la Convention, au tribunal révolutionnaire. Voilà le mot d'ordre donné, le 30 mai au soir, par Marat aux révolutionnaires de l'Évêché.

Marat fut acclamé et les délégués décidèrent qu'au matin le tocsin sonnerait pour mettre Paris en mouvement. Aucune force organisée ne veillait pour prévenir l'insurrection. Le Comité de salut public était désemparé. Danton, qui y avait une grande influence, avait certainement, dès le 30, pris son parti de l'insurrection prévue pour le lendemain. Il avait compris qu'il fallait en finir et retrouvant dès lors toute sa vigueur et sa promptitude de décision, il s'employa à empêcher un choc entre le Comité de salut public et le peuple révolutionnaire.

Le Comité de salut public ne pouvait protéger officiellement l'insurrection. Il ne pouvait non plus lutter contre elle, car c'eût été faire le jeu de la Gironde, en compromettant à son service les hommes mêmes dont elle avait outrageusement rejeté les conseils et refusé le concours. Dès lors, il ne restait qu'une tactique au Comité de salut public : faire semblant de ne pas savoir. Barère dit, dans ses *Mémoires :*

« J'ai appris postérieurement au 31 mai, mais trop tard, que Danton et Lacroix, quoique membres du Comité de salut public, s'étaient placés à la tête de ce mouvement, mis sur le compte de la Commune de Paris. Ils avaient écrit sur le bureau même du Comité, la veille de l'émeute communale, la pétition qu'ils firent passer au procureur de la Commune, lequel osa venir en faire lecture, le 31 mai, à la barre de la Convention, pendant que le commandant Henriot était à la tête de la force armée et des quarante-huit pièces de canon des sections de Paris. Dans cette séance, les députés paraissaient médusés, leurs langues étaient paralysées. *Tout le parti du côté gauche*

était dans le secret. Le Comité de salut public seul ne savait où l'on voulait nous conduire. »

Le rôle précis assigné par Barère à Danton est-il exact? Danton a-t-il de sa main rédigé, sur la table du Comité de salut public, la pétition que le lendemain devait lire la Commune? S'il l'a fait, c'est sans doute pour que cette pétition ne dépassât pas la mesure convenue entre la Commune et lui. Mais comment être assuré même de ce détail sur le seul témoignage de Barère qui embrouille étrangement dans cette partie de ses *Mémoires* le 31 mai et le 2 juin? Ce qui est certain, c'est que Danton était informé du mouvement qui se préparait, et qu'il manœuvra pour que ni la Convention ni le Comité de salut public ne prolongeassent leur séance dans la nuit du 30 au 31 mai. Il voulait laisser l'espace de cette nuit aux préparatifs d'insurrection. Le récit de Garat ne laisse pas de doute à cet égard :

« Le jeudi 30 mai, un citoyen m'écrit qu'il a été dit à la tribune de sa section qu'on venait d'arrêter définitivement à l'assemblée de l'Évêché que cette nuit même on fermerait les barrières, on sonnerait le tocsin, on tirerait le canon d'alarme. A peine j'eus lu le billet, je vais le lire au Comité de salut public, et j'annonce que je vais en faire lecture à la Convention nationale, qui était assemblée. *Lacroix de l'Eure, qui dans cette soirée ne quitta pas un instant le Comité de salut public, où d'ordinaire il n'était pas si assidu, prend la parole; il représente que sur un billet qui rapporte ce qu'on a débité à la tribune d'une section, il ne faut pas aller jeter l'alarme au milieu de la Convention nationale;* qu'il faut avant tout se bien assurer des faits, et appeler au Comité de salut public les autorités constituées responsables de la sûreté publique, le département et le maire. Le Comité se range à cet avis. Barère se garde bien, dans ses *Mémoires*, de rappeler cette communication de Garat ; il se garde bien de dire qu'il n'insista pas au Comité de salut public pour que la Convention fût immédiatement avertie et qu'elle pût ainsi se déclarer en permanence); lui-même mande par un billet le procureur général syndic, et je vais chercher le maire à la Commune.

« Il y arrivait en ce moment; il montait le grand escalier suivi de dix ou douze hommes, dont les gilets montraient autant de pistolets qu'ils avaient de poches.

« Le maire se penche vers mon oreille, et me dit à voix basse ces paroles, qu'on ne sera pas étonné que j'aie retenues : « *J'ai eu beau m'y opposer, je* « *n'ai pas pu les empêcher; ils viennent de déclarer, par un arrêté, que la* « *Commune de Paris et le département qu'ils représentent, sont en état d'in-* « *surrection.* » Je lui répondis : « *Le Comité de salut public vous mande dans* « *son sein, et je vous attends.* » Il entre au Conseil général. Là il publie ce qu'il venait de m'apprendre, et il y déclare plus formellement encore que l'insurrection n'avait été déclarée que contre son avis et malgré tout ce qu'il avait

tait pour s'y opposer. J'entends des applaudissements qui ébranlaient la salle, des cris et des frémissements de joie; je me crus dans la Tauride.

« A l'instant où il avait cessé de parler, le maire monte, et seul, dans ma voiture.

« Dans la route, je ne cesse de lui retracer les tableaux affreux des malheurs que cette nouvelle me fait présager, de lui faire considérer surtout que dans le moment où nous sommes en guerre avec toute l'Europe, une grande convulsion dans la ville où sont tous les établissements nationaux peut arrêter tout ce qui fournit aux besoins des flottes et des armées. Au milieu de tant d'autres présages sinistres, c'était celui qui me frappait le plus, parce que c'était le plan qu'on devait supposer à la ligue des tyrans et des esclaves de l'Europe. En exprimant les mêmes craintes et la même douleur, le maire déplorait, et je déplorais avec lui les horribles querelles des passions, qui seules avaient rendu de si grands attentats possibles...

(Oh! comme Garat *déplorait* bien, en cette course nocturne de sa voiture ministérielle à travers Paris dormant!)

« ...Et nous arrivons au Comité de salut public.

« Le procureur général-syndic du département, Lhuillier, et deux membres du directoire y étaient déjà. Des aveux ou plutôt des déclarations qu'ils faisaient tous, un résultat sortait sans aucune ambiguïté : c'est que le département de Paris était déjà, par son approbation et ses engagements, dans ce qu'il appelait l'insurrection.

« Pache était loin de parler comme Lhuillier : *Il rendait compte des faits sans approbation et sans blâme, sans abattement et sans emportement, avec tristesse et gravité.*

« Comme on délibérait, je me lève et je déclare que je vais rendre compte de tout à la Convention : « *Vous n'êtes point du Comité de salut public*, me dit « Lacroix, *c'est à lui, dans de telles circonstances, à porter la parole par l'or- « gane d'un de ses membres.* » *On le charge de la porter, et il vient dire, une demi-heure après, qu'il n'avait pas pu parler, que la séance était levée quand il s'était présenté.*

« Les membres du département et le maire réitèrent souvent au Comité de salut public l'assurance que, tant qu'ils seront à leur poste, aucune violence ne sera commise dans cette insurrection; c'est là que pour la première fois, j'entendis sortir de la bouche de Lhuillier ce mot d'*insurrection morale*, qu'ils écrivirent le lendemain sur quelques-unes de leurs banderolles. Et c'est Lhuillier qui s'insurgeait moralement contre Vergniaud et contre Condorcet! »

Le Comité de salut public était donc bien averti. Mais il préféra ne pas insister. Le procès-verbal de cette séance dit, non sans une pointe de comique :

« *Le Conseil ne s'est séparé que le matin après s'être assuré de la tranquillité de Paris.* »

L'insurrection ne s'étant pas levée encore, le Comité de salut public fit comme la Convention : il alla se coucher, Danton ayant soufflé la chandelle.

La Commune, elle, ne dormait pas. Elle attendait les décisions de l'Evêché. On peut, en complétant le compte rendu du *Moniteur* par celui de la *Chronique*, reconstituer la nuit du 30 au 31. Quand le Conseil de la Commune, à l'ouverture de la séance, vers les huit ou neuf heures, a nommé les commissaires chargés de le représenter le lendemain matin à la réunion des autorités, convoquée par Lhuillier, Chaumette l'informe « qu'il existe à l'Evêché une assemblée, dans laquelle il y a beaucoup d'agitation et qui pourrait inquiéter les citoyens. Le Conseil général, pour ôter aux malveillants tout sujet de la calomnier, arrête qu'une députation de quatre de ses membres se rendra sur-le-champ au lieu de cette assemblée pour prendre des renseignements sur ces opérations et en rendre compte séance tenante. »

Mais, sans doute, des renseignements nouveaux, et plus inquiétants encore, parvinrent au Conseil; car le maire se décida à aller lui-même, accompagné de six commissaires, à la réunion de l'Evêché. Le Conseil de la Commune avait espéré un moment que l'arrêté du département suffirait aux délégués révolutionnaires, et il le leur avait envoyé dans la pensée « qu'il satisferait tout le monde ».

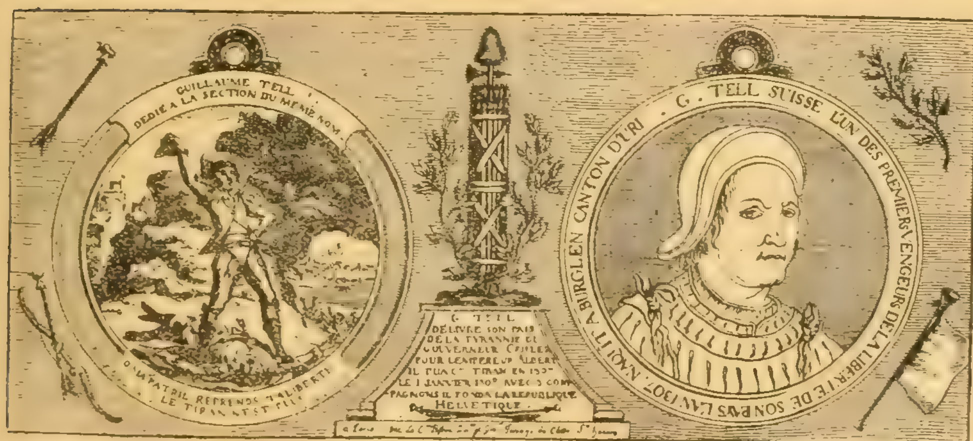
Il ne paraissait pas que cette communication eût suffi à ramener sous la conduite des autorités constituées les forces d'insurrection. Pache allait donc s'informer de l'état des esprits et tenter un dernier effort en faveur de ce qu'on pourrait appeler la légalité insurrectionnelle.

Pendant son absence, « un membre demande que le Conseil général jure d'être fidèle aux principes de la République et de défendre les propriétés. » Était-ce pour revêtir d'un manteau légal l'insurrection qui se préparait? Etait-ce pour donner, au contraire, aux révolutionnaires de l'Évêché un avertissement? Il est difficile de le démêler : mais ce qui est sûr, c'est que le Conseil de la Commune était hors d'état de prendre des décisions nettes, il était comme dominé par la pensée de l'assemblée voisine, et il attendait : « La discussion s'ouvre et le Conseil ne statue rien. »

Pache se heurta, à l'Évêché, à des résolutions irrévocables, et il ne put que les constater. Il reconnut vite que toute insistance serait vaine, car, avant dix heures, il revenait à la Commune. C'est à ce moment que Garat l'attendait pour l'emmener au Comité de salut public. Pache, laissant Garat dans l'antichambre, et entrant au Conseil, « expose qu'il s'est fait donner lecture des arrêtés pris dans cette assemblée. Le premier consiste *à renouveler le serment de respecter les propriétés.* Par le second, elle se déclare en insurrection; elle regarde, comme mesure indispensable, la fermeture des barrières. Le maire et

ses collègues ont fait sentir à cette assemblée le danger et même l'insuffisance de cette fermeture, et leur a démontré qu'une insurrection n'était légale que lorsqu'elle était nécessaire; qu'elle n'était pas nécessaire, que les mesures partielles sont dangereuses; il l'a invitée à ne pas tenir à ces deux par-





Cartes de la section de Guillaume Tell.

(D'après des documents de la Bibliothèque Nationale.)

ties de son second arrêté, et lui a proposé de *suspendre, au moins jusqu'à la conférence qui doit avoir lieu demain aux Jacobins*, l'exécution de mesures extrêmes qui doivent être longtemps mûries, vu leur importance ; l'assemblée, a-t-il ajouté, persiste dans ses arrêtés, et j'ai cru devoir me rendre à mon poste. »

C'était net : dès dix heures du soir, l'Évêché avait assumé l'insurrection du lendemain. Le pauvre Garat fait effort pour nous persuader qu'il y avait

une harmonie presque complète entre Pache et lui. Si la Commune elle-même désapprouvait l'insurrection et se trouvait cependant hors d'état de l'empêcher, qui pourra blâmer le ministre, beaucoup moins riche que la Commune en moyens d'action, de n'avoir pas pu maîtriser les événements?

« Pache déplorait, et je déplorais avec lui » !

C'était, semble-t-il, une déploration générale, une symphonie triste où le gémissement ministériel répondait au gémissement municipal. Il y a pourtant une nuance. Pache ne parlait guère, et Garat bavardait infiniment. Pache savait ce qu'il voulait, et Garat ne le savait point. Pache avait pris son parti sur la question essentielle : sur l'élimination nécessaire de la Gironde. Il différait avec l'Évêché sur le choix des moyens et de l'heure. Il aurait préféré, sans doute, que l'entraînement du peuple fût plus général et plus vaste. Il aurait souhaité que les autorités constituées de Paris eussent la conduite des opérations. Il craignait que la petite minorité exaltée de l'Évêché ne suppléât par des coups de violence, peut-être par des entreprises sanglantes, à la grande force populaire qui ne paraissait pas s'émouvoir encore suffisamment. Et c'est cette crainte qui lui donnait cette gravité silencieuse et un peu triste où Garat a cru voir un reflet de sa propre douleur bavarde et impuissante.

Mais si Pache avait des inquiétudes, du moins, il était décidé à marcher, même avec l'Évêché, s'il le fallait; et devant le Comité de salut public, il s'abstenait de toute parole de blâme.

Il se réservait ainsi d'entrer dans le mouvement, quand l'heure décisive serait venue. Et il se rassurait en se disant que si la journée du lendemain pouvait receler bien des secrets douloureux et des surprises sanglantes, du moins l'intention des meneurs, leur plan était de s'abstenir de toute violence contre les personnes. A coup sûr, Robespierre, Danton, Marat lui-même, avant de consentir au mouvement en avaient obtenu l'assurance, et le mot « d'insurrection morale » employé cette nuit même par Lhuillier devant le Comité de salut public exprimait la pensée non seulement des autorités constituées et du procureur syndic, mais aussi de la réunion de l'Evêché. Les Enragés, du moins quelques-uns d'entre eux, auraient voulu l'exécution immédiate, « l'exécution populaire » des Girondins. Quand, le 1er juin, à la Commune, Varlet se plaint que Pache n'ait pas été consigné pendant vingt-quatre heures (comme le fut Petion au 10 août), quand il dit « qu'étant revêtu d'une autorité légale il peut être nuisible à la Révolution », il veut ouvrir libre carrière à toutes les violences des Enragés. Mais il n'ose pas proposer ouvertement le meurtre des Girondins. Et il est certain qu'un accord préalable s'était fait pour qu'il n'y eût pas, en ces journées révolutionnaires, effusion de sang. Plus tard, aux Cordeliers, dans la séance du 27 juin, le Lyonnais Leclerc accusait Danton et les dantonistes de s'être opposés, le 31 mai, aux mesures vigoureuses :

« Je demande que Legendre soit rayé du tableau des Cordeliers. *N'a-t-il*

pas fait échouer les sages mesures que nous avons prises tant de fois pour exterminer nos ennemis? C'est lui avec Danton qui, par leur coupable résistance, nous ont réduits au modérantisme dans les journées du 31 mai; c'est Legendre et Danton qui se sont opposés aux moyens révolutionnaires que nous avions pris dans ces grands jours pour écraser tous les aristocrates de Paris; c'est Legendre qui a paralysé nos bras; c'est Legendre aujourd'hui qui dément nos principes. Je demande que, sans discussion, la société le chasse de son sein. »

On peut être assuré que Danton qui avait su, par la proposition des administrateurs de police Marino et Michel, jusqu'où pouvaient aller certains esprits, n'avait promis son concours si utile, qu'à condition que l'Evêché éliminât toute politique de massacre. Et les Enragés, qui auraient voulu en finir par un renouvellement des journées de septembre, rongeaient leur frein. Je trouve dans un rapport de police sur la séance des Cordeliers du 12 mars 1794 (publiée par Schmidt), une allusion très nette aux démarches faites par Chabot à la fin de mai et au commencement de juin pour empêcher le massacre des Girondins :

« Magnin ou Monin a demandé la parole sur l'existence d'une faction dans le sein de la Convention nationale. Il a dit que cette faction existait bien avant le 31 mai. Il en a cité pour preuve une démarche que Chabot et Léonard Bourdon firent auprès du Comité central qui venait de se saisir du pouvoir et qui dirigeait l'insurrection. L'orateur a pris à témoin un membre de ce Comité qui était présent à l'assemblée. Ce membre a dit que Chabot et Léonard Bourdon étaient effectivement venus trouver le Comité; qu'ils avaient voulu se rendre compte des motifs qui faisaient agir le Comité; qu'ils avaient menacé Paris de toute la vengeance des départements, si l'on portait la main sur un seul député; qu'ils avaient dit que les chefs des députés, qu'on regardait comme ennemis de l'État, avaient donné leur démission; que, par conséquent, ils ne seraient plus dangereux, et que l'insurrection devenait inutile...

« Hébert, qui avait vu venir Chabot et Léonard Bourdon au Comité central, a attesté la vérité de ce qu'on venait de dire. Il a dit qu'il fallait enfin déchirer le voile, que l'on voulait faire le procès aux patriotes qui avaient alors sauvé la République, qu'il fallait se reporter à cette époque. »

Certes, il est impossible de se fier pleinement à un rapport de police. Surtout en ces journées de mars 1794, où les hébertistes, attaqués par les dantonistes, cherchaient à prouver que seuls ils avaient combattu vigoureusement pour la Révolution, il se peut qu'Hébert et ses amis aient exagéré les sentiments de modération de Chabot au 31 mai. Je crois pourtant que celui-ci, qui, depuis les réunions du café Corazza, aspirait, comme nous l'avons vu, à servir d'intermédiaire entre les Jacobins et les Enragés, s'est employé à détourner ceux-ci de toute entreprise sanglante. Et je ne serais point surpris

que Chabot eût agi en ce sens pour le compte de Danton. Aussi bien Hébert lui-même à cette date était pour « l'insurrection morale ». C'est lui qui, à la Commune, le 1er juin, réfutera Varlet. Le maire de Paris avait le droit d'espérer, à la veille de la grande crise, que le mouvement ne dépasserait pas les limites tracées par Robespierre, et qu'il ne serait pas compromis par des violences qui auraient, tout ensemble, affligé l'humanité et soulevé contre la Révolution parisienne l'implacable colère des départements. Il était donc décidé à suivre l'Evêché ou, tout au moins, à le laisser faire. La municipalité n'attendait plus qu'un prétexte d'abdiquer, en quelque sorte légalement, aux mains du Comité révolutionnaire. Si la majorité des sections se prononçait pour celui-ci, ne devenait-il pas, en vertu de la souveraineté populaire, le pouvoir légal? Tout d'abord le mouvement des sections fut trop limité, trop partiel pour que la Commune pût s'effacer devant elles.

« La section du Luxembourg (sans doute vers minuit) informe le Conseil qu'elle a fait fermer les barrières de son arrondissement, et que l'assemblée générale s'est déclarée en sainte insurrection permanente. Le président répond que cette insurrection, n'étant que partielle, ne peut être sainte, ni approuvée par le Conseil. »

Une députation de citoyens de l'Évêché arrive à la Commune « et ils font part de l'arrêté par lequel se disant munis des pouvoirs illimités des sections ils déclarent la ville de Paris en insurrection contre les factions aristocratiques et oppressives de la liberté, et arrêtent pour première mesure de fermer les barrières. »

La Commune hésitait encore : car, qui sait si ces délégués des sections avaient vraiment les sections derrière eux? Qui sait s'ils seraient soutenus et si des paroles l'Evêché passerait aux actes? Aussi, « le Conseil passe à l'ordre du jour *en attendant le vœu des sections* ». Sans abdiquer encore, la Commune ne se considérait plus elle-même que comme un pouvoir provisoire sur lequel le peuple allait sans doute se prononcer.

Mais voici qu'à trois heures du matin, avant les premières lueurs de l'aube, le tocsin de Notre-Dame, sonné par la Révolution, éveille et ébranle Paris. Est-ce Marat qui a le premier tiré la corde, comme le conte Alphonse Esquiros en un récit plus romantique que certain?

« Marat était à l'Hôtel de Ville; impatient et inquiet, il promenait ses regards sur les quais endormis, le sang bouillonnait dans ses veines, son pied frappait la terre, la rage et le désespoir de l'attente l'agitaient avec des transports inouïs, quand l'idée lui vient de monter à l'horloge. Il y avait alors, à l'horloge de l'Hôtel de Ville, une cloche sur laquelle le marteau frappait les heures. La cloche était lourde, Marat était faible, mais la fureur lui donne des forces surnaturelles; il saisit la chaîne qui servait à sonner le tocsin, il s'y attache, il s'y cramponne, il la serre entre ses genoux, il la mord avec ses dents, il se balance écumant de fureur au bout de cette chaîne. A voir ce

petit homme grotesque acharné au beffroi, on dirait un de ces gnomes que le moyen âge croyait suspendus de nuit aux cloches des vieilles églises. Enfin la sonnerie, sous les secousses désespérées de Marat, s'agite ; ce démon de la révolte redouble d'efforts ; alors le marteau, soulevé à grand peine, retombe ; le beffroi s'ébranle ; il sonne. »

C'est un Marat d'invention, assez puérilement poussé par Esquiros au diabolique et au fantastique. Il était plus politique et plus rassis que cela ; et il ne se dépensait pas en efforts furieux et en grimaces écumantes. Ce n'est pas dans les notes de sa sœur qu'Esquiros a trouvé les éléments de ce récit. Est-ce dans ses souvenirs ? Est-ce ainsi que Marat s'était plû à représenter son action au matin du 31 mai ? Ou bien était-ce une tradition de la famille de Marat ? Lui-même, dans son journal, n'y fait aucune allusion. Il est vrai qu'il ne parle même pas de sa visite du 30 au soir à l'Evêché, et que, dans ces jours d'action fiévreuse, Marat, n'ayant pas le temps de tenir la plume, suspendit *le Publiciste de la République française*, du 31 mai au 4 juin.

Le Conseil général de la Commune ne se laissa pas convaincre par les premiers coups du tocsin. Espérait-il encore arrêter le mouvement et réserver toute l'initiative des autorités constituées ? Ou bien couvrait-il sa responsabilité devant la Convention par des protestations légales ? Il lance, par ses cavaliers, une proclamation aux sections :

« Citoyens, la tranquillité est plus que jamais nécessaire à Paris. Le département a convoqué les autorités constituées et les quarante-huit sections pour ce matin, pour les objets de salut public.

« Toute mesure qui devancerait celles qui doivent être prises dans cette assemblée pourrait devenir funeste.

« Le salut de la patrie exige que vous restiez calmes, et que vous attendiez le résultat de la délibération. »

Au tocsin se mêle la générale. Vers cinq heures, le Conseil de la Commune mande le commandant général pour savoir par quel ordre battent les cloches et les tambours. Mais le commandant général est absent ; le commandant de poste ignore où il est actuellement. Le Conseil décide qu'il sera battu un rappel pour inviter tous les bons citoyens à se rendre à leurs postes pour maintenir la tranquillité publique et faire cesser la générale et le tocsin. Confusion extrême ! car le rappel incertain et hésitant de la loi se mêlait au rappel de l'insurrection et, en grossissant l'émoi de tous, donnait au jour naissant une vibration révolutionnaire.

L'Evêché se décide à mettre de l'ordre dans ce chaos. Entre six heures et demie et sept heures, sous la pleine clarté du soleil déjà haut à l'horizon et qui entrait par les larges fenêtres de l'Hôtel de Ville, les commissaires des sections pénètrent à la Commune. Dobsent, président de l'assemblée révolutionnaire, s'assied au bureau comme s'il était déjà le maître, et il dit d'une parole brève : « Le peuple de Paris, blessé dans ses droits, vient de prendre

les mesures nécessaires pour conserver sa liberté. Il retire les pouvoirs de toutes les autorités constituées. »

La Commune n'avait plus qu'à céder : et elle cédait volontiers, un peu pour dégager sa responsabilité en ces heures redoutables et aussi parce qu'elle était entraînée par l'élan révolutionnaire des sections. Le vice-président du Conseil général s'appliqua à donner un air de légalité et de liberté à la soumission forcée de la Commune. Ce n'était pas devant la sommation de la force, c'était devant la souveraineté populaire, devant le vœu manifeste de la majorité des sections, qu'elle s'inclinerait :

« Citoyens, nous n'avons de fonctions que dans Paris. Les seuls citoyens de cette ville sont nos commettants ; c'est leur confiance qui nous a faits magistrats ; si leur confiance vient à cesser, notre magistrature cesse à l'instant même, car nous n'avons plus ni autorité, ni force, ni moyens quelconques, pour défendre les intérêts de la Commune, pour opérer aucun bien.

« Il n'est aujourd'hui personne qui ose révoquer en doute que du peuple vienne la toute-puissance, et que c'est pour lui seul et en son nom qu'elle doit être exercée ; de là cette conséquence universellement avouée que si le peuple a le droit d'instituer, il a aussi celui de destituer. Mais ce droit, qui est incontestable pour tous, ne l'est pas pour quelques-uns seulement ; son usage partiel ne peut avoir lieu ; il exige une majorité réelle, évidente, et légalement obtenue.

« Si vous avez cette majorité, citoyens, si vous en justifiez, nous vous remettrons aussitôt nos pouvoirs qui n'ont plus d'existence. Vouloir les retenir ne serait, de notre part, ni courage ni vertu, ce serait témérité et crime.

« Mais, à défaut de cette majorité telle qu'il ne puisse y avoir aucune incertitude sous aucun rapport, n'attendez pas de nous une complaisance qui ne serait que pusillanimité. Prêts à céder, comme c'est notre devoir, à la volonté de tous, nous saurons par devoir aussi résister au caprice du petit nombre. Il serait une tyrannie, et nous avons juré de n'en souffrir aucune.

« Citoyens, vous auriez beau prononcer sans droit notre destitution, vous ne nous la feriez point accepter. La menace et la violence même seraient vaines ; on pourra nous arracher de nos sièges, on ne pourra jamais nous en faire descendre. Je lis dans les yeux et dans les cœurs de tous mes collègues qu'il n'est pas un seul d'entre eux qui ne soit résolu à mourir, s'il le faut, sur son banc, comme je recevrais la mort sur ce fauteuil. »

Était-ce, comme le dit Mortimer-Terneaux, vaine affectation de courage dans une comédie réglée d'avance et tartufferie de légalité ? Je ne le crois pas. La Commune se rendait compte qu'elle serait inhabile à l'action révolutionnaire dont la nécessité éclatait. Mais elle savait aussi qu'elle était restée populaire jusque dans les sections, qu'elle représentait encore une grande force. Et elle voulait bien se plier à de nouveaux cadres de révolution, elle ne voulait point être humiliée. Sur un réquisitoire de Chaumette, Dobsent pro-

duisit les titres et mandats des délégués. Il résulta du dépouillement « que 33 sections avaient donné des pouvoirs illimités à leurs commissaires pour sauver la chose publique ». C'étaient les sections des Arcis, Bonhy, Tuileries, Faubourg-du-Nord, Panthéon, Fontaine-de-Grenelle, Unité, Gravilliers, Quinze-Vingts, Popincourt, Marseille, Réunion, Faubourg-Montmartre, Quatre-Vingt-Douze, la République, Montrouge, Marchés, Halle-au-Blé, Montreuil, Piques, Amis-de-la-Patrie, Contrat-Social, Marais, Bonne-Nouvelle, Luxembourg, Pont-Neuf, Sans-Culottes, Temple, Arsenal, Bon-Conseil, Lombards, Droits-de-l'Homme, Cité.

Après cette vérification des pouvoirs, Chaumette proclame que le vœu de la majorité des sections est évident, et il demande que le Conseil général remette ses pouvoirs au peuple souverain. Dobsent prend le fauteuil. C'est, par lui, l'assemblée révolutionnaire qui s'installe, avec une sorte de légalité, à l'Hôtel de Ville :

« Citoyen président, leur dit Destournelles, et vous, citoyens membres de la Commission révolutionnaire agissant au nom du peuple, vos pouvoirs sont évidents ; ils sont légitimes. C'est maintenant que, sans faiblesse et sans honte, nous allons cesser nos fonctions. Puisque le peuple l'ordonne, nous le devons ; qu'il nous soit seulement permis, au moment où nous descendons de nos sièges, de vous demander, non une faveur, mais une justice.

« Rendez-nous le témoignage que nous trouvons dans nos consciences, que depuis que nous sommes en place nous avons montré constamment l'assiduité au travail, le zèle, le courage et même la dignité que nous ont commandée les circonstances difficiles où nous nous sommes trouvés.

« Que d'autres, avec plus de lumière et plus de talent, remplissent mieux ce que le peuple a droit d'exiger dans l'état présent des choses, c'est l'objet de nos vœux les plus ardents ; mais déclarez que nous n'avons pas démérité de nos concitoyens, et il n'est rien dont ne nous console et ne nous dédommage cette récompense, digne salaire de tous bons magistrats du peuple. »

Dobsent proclame « au nom du peuple » que les pouvoirs de la municipalité sont annulés. Les membres de l'ancien Conseil général de la Commune et ceux du Conseil révolutionnaire provisoire se lèvent dans un même élan d'enthousiasme ; tous, municipaux dont le mandat vient d'être brisé, délégués des sections, s'embrassent fraternellement pour attester qu'il n'y a ni dépit d'amour-propre chez les uns, ni orgueil de domination chez les autres, tous ensemble ils prêtent un serment civique fort, modéré et grave, destiné à calmer les appréhensions des timides, à rassurer et à entraîner tout le pays :

« *Je jure d'être fidèle à la République une et indivisible, de maintenir de tout mon pouvoir et de toutes mes forces la sainte liberté, la sainte égalité, la sûreté des personnes et le respect des propriétés, ou de mourir à mon poste en défendant les droits sacrés de l'homme. Je jure, de plus, de vivre*

avec mes frères dans l'union républicaine ; enfin je jure de remplir avec fidélité et courage les missions particulières dont je pourrai être chargé. »

C'est aux cris unanimes de : *Vive la République!* que le Conseil annulé se retire. Et le nouveau Conseil, Conseil général provisoire, se constitue un moment sous la présidence de Dobsent, continuant dans leurs fonctions le secrétaire greffier et les deux secrétaires greffiers adjoints.

Mais le plan des révolutionnaires de l'Evêché n'était pas de se substituer à la Commune : il était de l'investir à nouveau, au nom du peuple soulevé; par là, il la déliait de toutes les entraves de légalité, et il lui donnait un caractère ouvertement révolutionnaire, sans perdre le bénéfice de l'autorité acquise par elle, de sa vaste et solide popularité.

Aussi le Conseil provisoire « arrête qu'il sera envoyé, à l'instant, une députation au maire, au procureur de la Commune, au corps municipal et à tous les membres composant la municipalité, pour les inviter à se rendre dans son sein : ce qui est effectué à l'instant.

« Le président déclare, au nom du peuple souverain, que le maire, le vice-président, le procureur de la Commune et ses substituts, et le Conseil général de la Commune sont réintégrés dans leurs fonctions par le peuple souverain qui leur témoigne sa satisfaction de leur sollicitude constante et vraiment patriotique pour la chose publique.

« Le Conseil réintégré prête le serment civique aux acclamations de tous les citoyens des comités révolutionnaires des quarante-huit sections et des citoyens des tribunes. A partir de ce moment, le Conseil général de la Commune porte le titre de *Conseil général révolutionnaire.* »

En même temps, et par une opération analogue, l'Evêché cassait et réinvestissait les autorités du département. Il avait envoyé au département un délégué portant les trois arrêtés suivants :

« Paris, le 31 mai 1793 : L'an II de la République française (on continuait encore à compter à partir du 1er janvier, et les derniers mois de l'année 1792 formaient l'an I de la République), au nom du peuple souverain, au Directoire et au Conseil général du département de Paris.

« Les membres composant le Directoire et le Conseil général du département sont suspendus.

« Varlet, président provisoire; *Fournerot*, secrétaire. »

« Paris, le 31 mai 1793, l'an II de la République.

« Le Comité, délibérant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par les commissaires des sections réunis à l'Evêché, a arrêté que le citoyen Wendling sera chargé de se rendre au département, à l'effet de suspendre le Conseil du département et le Directoire.

« Fait et arrêté au Comité.

« Varlet, président provisoire; *Fournerot*, secrétaire

Et enfin : « Paris, le 31 mai 1793 :

« L'an II de la République française, au nom du peuple souverain, au Directoire et au Conseil général du département de Paris.



Carte de la section des Piques.

(D'après un document de la Bibliothèque nationale.)





Carte de la section de l'Unité.

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

« Les membres composant le Directoire et le Conseil général du département de Paris sont réintégrés provisoirement dans leurs fonctions ; ils prêteront le serment entre les mains des commissaires, de remplir exactement les

fonctions qui leur sont confiées et de communiquer avec le Comité révolutionnaire des Neuf, séant à l'Evêché.

« Varlet, président provisoire; *Fournerot,* secrétaire. »

C'est en l'absence de Dobsent, retenu à la Commune, que Varlet présidait le comité exécutif de l'Evêché, et cela seul suffit à marquer l'importance des Enragés dans l'assemblée révolutionnaire des sections.

Au reste, pour le département comme pour la Commune, la réintégration n'est que provisoire.

Varlet, qui avait la frénésie du changement et qui aurait voulu exercer une influence exclusive sur la Révolution, tendait, sans doute, au renouvellement intégral des pouvoirs. Il était certainement hostile à cette investiture nouvelle. Mais il dut subir la discipline de l'espèce de contrat intervenu entre l'Évêché et Robespierre et Danton. Ainsi toutes les autorités constituées de la Commune et du département furent non pas éliminées, mais transformées. C'était vraiment une combinaison géniale, et qui eut les conséquences les plus heureuses. Tandis qu'au Dix-Août la Commune révolutionnaire s'était substituée à la Commune de Pétion, faisant surgir ainsi un pouvoir nouveau qui excita bien des rivalités et bien des ombrages, les délégués des sections, au 31 mai, se bornent à envelopper et à pénétrer de leur influence les pouvoirs déjà constitués.

Dès lors, jusque dans la Révolution, il n'y a pas rupture de continuité. La Commune allait prendre une allure nouvelle, plus vigoureuse et plus nette ; mais ce n'était pas la victoire d'une secte. Si l'Évêché avait triomphé seul, s'il avait balayé les autorités constituées, il aurait bientôt prétendu, comme fit un moment la Commune du Dix-Août, à une sorte de dictature. Entre cette dictature sectaire et la Convention, même épurée, il y aurait eu méfiance et bientôt choc.

Au contraire, la force de révolution créée par l'union de l'Évêché, du département et de la Commune était vaste : elle n'obéissait pas aux mouvements excités de quelques patriotes fiévreux : elle pouvait évoluer largement, en associant à son rythme toutes les énergies et toutes les popularités. Le service décisif rendu alors par le maire Pache à la France révolutionnaire fut précisément d'accepter, sans vain amour-propre, cet arrangement. S'il avait eu la vanité ombrageuse de Pétion, qui ne pardonna jamais à la Commune du Dix-Août le rôle secondaire où un moment elle l'avait réduit, il se serait offensé de cette cérémonie de l'annulation et de la réinvestiture qui paraissait faire de lui la créature et le délégué de l'Evêché. Silencieusement, et avec dignité, il accepta ce rôle, il maintint ainsi une large base à l'action révolutionnaire. Et grâce à lui, la Révolution put éliminer la funeste Gironde sans se réduire elle-même à l'étroitesse d'une secte. Par lui, l'Évêché s'incorpora à la Révolution, au lieu de se superposer ou même de se substituer à elle.

Pache, malgré sa modestie, avait la conscience du grand rôle qu'il avait joué alors, et plus tard, il le caractérisait en quelques lignes qui n'ont tout leur sens que pour ceux qui comprennent bien cette sorte d'adaptation révolutionnaire à laquelle il se prêta au matin du 31 mai :

« Si le huitième jour de ma mairie, j'ai empêché l'effusion du sang dans le pillage de la rue des Lombards, qu'avait préparé la faction royaliste par accommodement, pour donner occasion à Dumouriez de marcher sur Paris avec son armée, ineffusion de sang qui rendit sa lettre, dictée à l'avance, ridicule par l'authenticité de son mensonge, et vaine par la manifestation de l'intrigue ; si j'ai dissipé, sans coup férir, le rassemblement du 10 mars, à l'occasion duquel des patriotes égarés m'ont diffamé et me diffament encore tous les jours ; si, lors de la trahison enfin déclarée de Dumouriez, d'où suivit comme un torrent la rentrée des Autrichiens dans la Belgique, l'occupation de plusieurs de nos places frontières, la position de leurs avant-gardes à quarante-cinq lieues de la Convention, la perte de nos conquêtes sur le Rhin, l'invasion du département du Bas-Rhin, l'accroissement simultané de la Vendée qui s'approchait aussi de la Convention, *j'ai maintenu le calme dans Paris et empêché que des députés traîtres, protecteurs du général traître, ne fussent victimes de la juste indignation des républicains exaspérés de tant de trahisons ; si, dans le mouvement, à l'occasion du renversement de la Commission des Douze, modèle des tyrannies depuis instituées pour parvenir au rétablissement de la royauté par la destruction des patriotes, j'ai maintenu, durant les journées du 31 mai, 1 et 2 juin, un ordre tel que Paris n'en a pas été bouleversé et démoli à n'y plus laisser pierre sur pierre, comme s'en flattaient les deux factions royalistes qui ne célaient, pas plus l'une que l'autre, leur haine pour cette ville, un ordre tel qu'il n'y a pas eu dans ce grand acte de la justice du peuple, qui a sauvé la République à cette époque, une seule égratignure, qu'il n'y a pas eu une vitre cassée ; si, dans les premiers moments, après ces journées mémorables,* QUI NE CONVINRENT A AUCUNE FACTION, A AUCUN PARTI, A AUCUNE COTERIE, *parce qu'elles ne convenaient qu'à la nation, les membres des comités, incertains, sans concordance, divisés, épars, laissant flotter les rênes, tandis que les agitateurs les plus puissants parcouraient avec les plus grands moyens les départements qu'ils tentaient d'égarer, redoublaient d'efforts dans la Vendée, organisaient la chouannerie, j'ai calmé les cœurs, éclairé les esprits, j'en ai imposé à l'un, j'ai adouci l'autre et soutenant presque seul le mouvement des rouages dans cette divagation des moteurs, empêché la dissolution de l'État désirée par la plupart, ce n'est pas,* conclut Pache modestement, *par l'effet d'aucun don personnel, mais par la nature même des attributions politiques dont le maire était revêtu.* »

Oui, mais si Pache, par bouderie et mauvais orgueil, par susceptibilité à la Pétion, ou vanité déclamatoire à la Roland, n'avait pas accepté,

dans la matinée du 31 mai, la collaboration un peu dominatrice de l'Évêché, il n'aurait pas maintenu la Commune comme la grande force à la fois motrice et régulatrice, révolutionnaire et prudente, qui sauva dans la crise l'unité de la Révolution, qui lui maintint son ampleur, et la préserva de la passagère dictature de sectes enfiévrées qui auraient répandu le sang, soulevé la France entière contre Paris : Pache a très bien noté que la révolution du 31 mai ne donna satisfaction à aucune des coteries qui se disputaient la prééminence. Elle ne fut ni robespierriste, ni dantoniste, ni hébertiste, ni enragée, elle fut largement révolutionnaire et populaire.

Mais qui pouvait, aux premiers coups du tocsin, savoir avec certitude que les colères et les passions des hommes seraient contenues dans de sages limites ? Les Girondins avaient, depuis plusieurs jours, le droit de craindre pour leur vie. Longtemps, ils avaient déclamé contre des périls imaginaires. Longtemps, ils avaient, en une rhétorique d'héroïsme ostentatoire, dénoncé les poignards levés sur eux, bien avant qu'aucun poignard fût levé.

Depuis quelques semaines, depuis que les sections avaient demandé que les vingt-deux fussent livrés au tribunal révolutionnaire, depuis que des motions forcenées se produisaient dans certains conciliabules, le danger se précisait. Le mélancolique appel de Vergniaud à ses mandants est le signe d'une croissante détresse morale. Brusquement, la Gironde, qui avait si souvent et si fastidieusement évoqué le fantôme de l'assassinat, voyait le péril prendre corps.

Dès le 8 mai, Lasource en une lettre à la Société populaire de Castres (republiée en 1889 par M. Camille Rabaud), parlait à ses commettants comme s'il était déjà dans l'ombre tragique de la mort :

« J'apprends avec indignation que quelques agents des scélérats qui veulent me faire égorger ici ne cessent de me calomnier au milieu de vous, pour me ravir votre estime ; *ils veulent vous empêcher d'accorder quelques regrets à ma mémoire et de venger ma mort*, qu'ils préparent par leurs machinations ténébreuses, qu'ils appellent par leurs sanguinaires dénonciations, qu'ils précipitent par le mouvement meurtrier que leurs manœuvres impriment à une masse d'ignorants dont ils trompent la bonne foi, et à une tourbe d'assassins dont ils dirigent les poignards... Voilà le sommaire de ce que j'ai fait. Est-ce là trahir ma patrie ? Ah ! si ce sont de telles trahisons qu'on m'impute, j'en ai commis, j'en commettrai encore ; car je travaillerai jusqu'à la mort au bonheur de mon pays. Les ambitieux, les traîtres, les hommes altérés de domination et de sang, peuvent bien me proscrire, mais non m'intimider ; ils peuvent m'arracher la vie, mais ils ne me feront jamais composer avec ma conscience... Que ceux qui veulent régner m'assassinent vite ; ils ont raison puisqu'ils ne peuvent régner tranquilles que quand je ne serai plus. Que ma tête leur soit livrée, puisqu'il la leur faut ; j'y consens, mais que ma mémoire reste pure. Je leur pardonnerai le crime de ma mort ; mais je ne leur

pardonnerai point celui d'avoir voulu me ravir l'honneur avant de me ravir la vie... »

Les grandes épreuves qui approchent donnent quelque dignité à ce qui ne fut guère, bien souvent, qu'une déclamation frivole et funeste. La plupart des Girondins, dans la nuit du 30 au 31 mai, passèrent la nuit hors de chez eux. Ils craignaient d'être arrêtés dans leur lit. Pétion, en des pages d'une inspiration médiocre, où il ramène la marche terrible de la Révolution menacée aux proportions d'une intrigue menée contre lui, nous révèle le désarroi de la Gironde, surprise par des événements qu'elle-même avait déchaînés, et n'ayant même pas songé à un plan quelconque de résistance.

« Je suis un des exemples les plus frappants de l'inconstance populaire... Longtemps avant le 31 mai, les intrigants et les factieux qui désolent ma malheureuse patrie et la conduisent à l'esclavage, mettaient tout en œuvre pour détruire ma réputation et m'enlever la confiance dont je jouissais. Convaincu que je ne partageais pas leurs principes désorganisateurs et leurs maximes de sang, ils sentaient combien je pouvais leur nuire, combien mon ascendant sur le peuple nuisait à leurs desseins, combien dès lors il importait de me perdre.

« Il serait difficile d'énumérer tous les moyens qu'ils employèrent. Il suffit de dire qu'il n'en omirent aucun, et qu'un homme juste ne peut pas se faire une idée de toutes les ressources que les méchants ont pour faire le mal. Je vois d'ici avec quelle progression habile et astucieusement ménagée ils arrivèrent jusqu'à ce point de pouvoir dire au peuple qu'un des hommes qu'il avait le plus estimé et le plus chéri était un scélérat et un traître.

« J'ai vu bien des personnes ne pas revenir de leur surprise en comparant le passé avec le présent, se demander comment il était possible que le peuple eût ainsi changé à mon égard ; c'est qu'elles ne connaissent pas tout l'art de la calomnie ; c'est qu'elles ne savent pas jusqu'à quel degré la perversité a su le perfectionner de nos jours, c'est qu'elles n'ont pas suivi ni été à portée de suivre le fil des trames ourdies contre moi.

« Je m'étais dit depuis longtemps, je l'avais dit à mes amis : « Le peuple « me haïra d'autant plus qu'il m'a plus aimé. » Aussi, je ne pouvais plus entrer dans le lieu de nos séances, ni en sortir, sans être exposé aux insultes les plus grossières et aux menaces les plus violentes. Combien de fois me suis-je entendu dire en passant : « Scélérat, nous aurons ta tête ! » et je ne puis pas douter que plusieurs fois on n'eût eu le projet de m'assassiner.

« Il faut avouer qu'il était cruel pour celui qui avait été si comblé des marques de la confiance du peuple, d'être ainsi l'objet de sa haine et de sa malédiction.

« Que lui ai-je fait? me disais-je souvent ; ne suis-je plus le même ? Certes, il n'a pas de meilleur ami que moi, de plus sincère défenseur. J'étais tenté de le mépriser, je finissais par le plaindre et par déplorer son égare-

ment. Je le jure, en recevant de lui la mort, je ne l'aurais pas haï J'ai été et je serai toujours convaincu qu'il est bon, qu'il veut le bien, mais qu'on peut le porter également à tous les excès du crime, comme à l'amour et à la pratique de la vertu.

« Les nuages s'amoncelaient sur nos têtes, et l'orage était sur le point de fondre. Le 31 mai était le jour où la conspiration devait éclater, où la Convention devait être dissoute, où des victimes devaient tomber sous le fer des assassins Le son lugubre du tocsin, les tambours battant la générale, les barrières fermées, les courriers des postes arrêtés, les lettres interceptées, les motions sanguinaires faites dans les tribunes des sociétés populaires, répétées dans des groupes nombreux, tout annonçait une grande catastrophe; ce qui ne laisse aucun doute que le 31 mai était le jour fatal fixé par les conspirateurs, c'est que, à l'avance, ils avaient fait graver des cachets avec cette légende : *Révolution du 31 mai*, et ils ont eu l'audace de timbrer et de cacheter les lettres qu'ils ouvraient, qu'ils lisaient et qu'ils faisaient passer ensuite aux citoyens à qui elles étaient adressées.

« Ces misérables qualifiaient de révolution la plus misérable des révoltes, l'acte infâme qui renversait la liberté, et il s'est trouvé des hommes assez lâches, des autorités constituées assez viles pour applaudir à des excès aussi coupables.

« ... Jusqu'à ce jour je n'avais pas voulu coucher ailleurs que chez moi, malgré les vives instances de ma femme et de mes amis. Je cédai enfin à leurs sollicitations, et je passai la nuit du 30 au 31 dans une maison de la Chaussée d'Antin.

« J'étais chez des vieillards très respectables, mais il est impossible de peindre la frayeur qu'ils avaient. Ils croyaient à chaque instant voir la garde entrer chez eux, faire des perquisitions de la cave au grenier, le peuple entourer leur maison et l'incendier.

« Le matin, de très bonne heure, le mari et la femme entrèrent dans ma chambre tout éplorés, en me disant qu'ils étaient restés éveillés toute la nuit, que la générale battait. Je crois que j'eusse été sûr d'être pris en sortant que je n'aurais pas balancé à m'en aller, tant la situation de ces braves gens me faisait peine et tant je craignais qu'il leur arrivât quelque chose par rapport à moi.

« Je pris congé de mes hôtes, qui me virent partir avec regret. Je traversai tout le boulevard qui conduit jusqu'à la rue Royale. Je rencontrai de fortes patrouilles, qui ne me dirent mot, et je me réfugiai chez le citoyen...

« J'y fus bien reçu; j'y trouvai Brissot; nous y passâmes une partie de la matinée, croyant à chaque pas qu'ayant été vus par le portier et par plusieurs personnes de la maison, nous allions être vendus et que le peuple se porterait à l'appartement où nous étions. Nous avions déjà bien examiné le local et préparé notre retraite. Un accident pensa nous déceler et ameuter tout natu-

rellement le peuple autour de l'endroit où nous étions; un petit morceau de papier jeté dans la cheminée y mit le feu avec la plus grande rapidité, la fumée sortait par gros flocons; déjà les locataires et les voisins s'assemblaient; nous fermâmes les portes et nous parvînmes à éteindre le feu avec la même promptitude qu'il avait pris.

« Je me rendis ensuite à l'Assemblée, en traversant les groupes les plus menaçants. »

Le premier acte du conseil général révolutionnaire avait été de désigner comme commandant général de la garde nationale (et en violation du décret de la Convention) le commandant du bataillon de la section des Sans-Culottes, Henriot. Il voulait donner une impulsion centrale et une direction unique au mouvement. Mais l'insurrection n'avait pas, si l'on peut dire, un courant très énergique et très net. Sous les coups répétés du tocsin, les citoyens prenaient leurs fusils, sortaient de leurs demeures, se réunissaient à l'entrée de la rue ou au poste de la section. Lentement, et par petits groupes, ils se dirigeaient vers la Convention, mais aucun mot d'ordre vigoureux et clair ne se dessinait, et nul n'aurait pu dire si tous ces hommes étaient des insurgés allant attaquer la Gironde jusque dans l'Assemblée nationale, ou des gardes nationaux veillant au maintien de l'ordre, ou des curieux flânant au soleil et allant aux nouvelles. C'était comme une mer sombre parfois, mais où se jouait la lumière et dont les vagues incertaines semblaient ne menacer aucun rivage.

En s'associant à la Commune pour élargir le mouvement, l'Évêché avait amorti sa fougue. Il me semble pourtant que Michelet exagère l'atonie et la passivité de Paris, il exagère aussi la résistance de la Commune aux mesures vigoureuses que prépare le Comité révolutionnaire séant à l'Évêché.

« Ce qui frappe et qui surprend, dit-il, dans les actes de l'époque, c'est l'éclipse à peu près complète de la population de Paris. Le nombre des votants aux élections de section est vraiment imperceptible. Sauf trois (des plus riches, la Butte-des-Moulins, le Muséum et les Tuileries) qui, dans ces jours de crise, apparaissent assez nombreux, les autres n'ont guère plus de cent votants, et presque toujours le nombre est bien au-dessous. Celle du Temple, pour une élection importante, n'en a que 38. On peut affirmer hardiment, en forçant même les chiffres et comptant cent hommes pour chacune des 48 sections, que toute la population active politiquement (dans cette ville de 800 000 âmes) *ne faisait pas cinq mille hommes*... Paris, en réalité, avait donné sa démission des affaires publiques. »

Pourtant, en mai, l'animation des sections fut parfois extrême. Ce qui est vrai, c'est qu'il y avait incertitude et division plus qu'indifférence. Quand Michelet insiste sur le petit nombre des votants, par exemple sur le petit nombre de voix qu'en novembre 1792 Lhuillier eut au scrutin, il oublie que même en septembre, même aux élections générales pour la Convention, le

nombre des votants fut extrêmement faible. Paris votait peu alors, même aux jours où l'esprit public était le plus surexcité et le plus agissant, comme au lendemain du Dix-Août.

Mais, au 31 mai, la masse du peuple était sollicitée par des forces contraires. Au Dix-Août (quoique le nombre des combattants qui investirent les Tuileries fût assez faible) l'élan de Paris était unanime; tous les révolutionnaires se jetaient dans le même sens. Tous ils voulaient ou briser la résistance de la royauté ou la royauté elle-même.

Au 31 mai, le peuple désirait en finir avec la tyrannie des Douze, avec l'esprit de coterie de la Gironde, avec ces divisions et ces querelles qui, en paralysant la Convention, paralysaient la Révolution elle-même. Mais un scrupule et une sorte de remords se mêlaient à cette pensée. N'était-il pas criminel, n'était-il pas dangereux d'attenter à la Convention, d'entamer la représentation nationale? Et une inquiétude aussi se propageait parmi les artisans : qui sait si la propriété même des travailleurs, ne serait pas mise en question et en péril? Le courant révolutionnaire, contrarié par toutes ces résistances, se développait avec lenteur comme un cours d'eau obstrué qui se meut difficilement sur une pente incertaine. Mais est-ce là une démission politique collective de Paris?

L'animation, au 31 mai, quoique un peu ambiguë, était cependant immense. Je sais bien qu'il ne faut pas accorder grand crédit à ce que raconte Prudhomme dans ses *Révolutions de Paris*: c'est un mercanti, un lâche et un fourbe. Le même homme qui avait si traîtreusement calomnié, il y a quelques semaines, les patriotes des sections, les révolutionnaires des Comités, se met soudain, sous l'impression des événements de la fin de mai, à aduler Hebert, à glorifier platement « ces feuilles du *Père Duchesne*, cadre heureux, et plus propre peut-être à l'instruction du peuple que tous ces beaux plans d'éducation qu'on nous a tracés jusqu'ici. » Les jurons du *Père Duchesne*, ses violences sans sincérité et sans âme, tout cela vaut mieux que le plan de Condorcet! Le pleutre, tenant à magnifier Paris après l'avoir dénigré, donnait à la journée du 31 mai l'aspect le plus grandiose, et, encore une fois, il faut se méfier de lui. Il est difficile cependant qu'il ait imaginé tous les traits du tableau :

« Quel imposant spectacle offrait Paris! *Près de* 300 000 *citoyens sous les armes*, car toutes les municipalités du département et même au delà (5 000 hommes accourent de Versailles), s'empressèrent de donner leur contingent à cette paisible insurrection, 300 000 *citoyens, disons-nous, rassemblés au premier son du tocsin.* »

Beaulieu, qui prenait des notes au jour le jour, et qui a publié : *Les souvenirs de l'histoire ou le Diurnal pour l'an de grâce 1793*, écrit à propos du 31 mai :

« Cependant toute la ville de Paris était sous les armes, sans savoir à quelle fin... Ici, pendant tout le jour, la Convention fut entourée de vingt à trente mille hommes, ignorant la plupart pourquoi on les tenait assemblés. »



Carte de la section Mucius Scevola.

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)





Carte de membre de la Convention Nationale.

(D'après un document de la Bibliothèque nationale.)

Les *Révolutions de Paris* notent que, vers la fin de la journée, le faubourg Saint-Antoine à lui tout seul mobilisa 12000 hommes. C'est plus qu'il n'avait mis en mouvement aux plus grandes journées. Dulaure dit :

« Dès les cinq heures du matin, on entend dans toutes les rues le rappel

battre, le tocsin sonner dans tous les clochers de Paris; *chaque citoyen se porte en armes à sa section;* les barrières sont fermes. »

Il n'y avait donc pas inertie et indifférence, mais ce peuple immense et actif, qui se débattait dans une crise obscure, ne savait au juste où était le devoir, où était l'intérêt de la liberté et de la patrie. *Les Révolutions de Paris* ont bien marqué cet état d'attente incertaine, de contrariété et de flottement.

« Avant de prendre les armes, les citoyens de Paris ne délibèrent pas s'ils doivent les prendre; ils courent d'abord à leurs piques, à leurs fusils, à leurs canons comme au plus pressé; ce n'est qu'après avoir cherché l'ennemi qu'il faut combattre sans le trouver, ce n'est qu'à la fin du jour qu'ils se sont demandé : « Mais depuis vingt-quatre heures que nous sommes sur pied, on ne nous a « pas dit encore ce qu'on veut de nous. Pourquoi cette alerte générale, pro- « longée jusqu'à la nuit? Où faut-il aller? Contre qui faut-il diriger nos « baïonnettes et pointer nos pièces? »

« Il leur a été répondu d'une part : « C'est un grand coup que nous vou- « lons porter à des contre-révolutionnaires qui entravent la marche rapide « des travaux de la Convention, et qui sans doute ont une faction toute prête « à se déclarer en leur faveur, si on ne leur en impose avec un appareil re- « doutable et une contenance aguerrie. »

« D'une autre part, on leur a dit : « Restez immobiles à vos postes; « prenez garde, ne devenez pas les instruments d'une faction contre une « autre; à la faveur du canon d'alarme et du tocsin, des autorités mons- « trueuses, des pouvoirs antirévolutionnaires vont vouloir s'élever; ils vous « proposeront, pourvu qu'ils vous trouvent dociles, des proscriptions san- « glantes. Soyez sourds, et que les auteurs de tout ce bruit en redoutent « pour eux-mêmes la catastrophe. »

Autour de la Convention qui ouvre sa séance dès six heures, se presse une force armée très mêlée; les premiers députés, accourus au son du tocsin, voient, au témoignage de Levasseur, « deux mille sectionnaires girondins remplir la place du Carrousel, où se précipitèrent également une foule d'insurgés ». C'étaient comme de vastes flots remués par des vents contraires. Si la Gironde avait eu un mot d'ordre précis, vivant, actif, vraiment révolutionnaire et national à jeter à ces foules, elle aurait pu l'emporter aussi bien que la Montagne. Mais qui donc, après toutes ses défaillances et toutes ses criailleries vaines, qui donc aurait pu croire en elle, si elle avait dit au peuple : Je suis l'énergie de la Révolution? Au contraire, la Commune et la Montagne pouvaient crier à Paris : Qu'on nous débarrasse des disputeurs de la Gironde, et nous écrasons l'ennemi, nous balayons l'étranger.

Mais la Commune, effrayée de sa responsabilité, ne parlait à Paris que d'une voix un peu basse et sourde. Peut-être si, dès le début de la journée, elle s'était engagée à fond, si elle avait fait tirer d'emblée le canon d'alarme,

si elle avait signifié au peuple de Paris, par proclamation et affiches, qu'il ne devait pas déposer les armes avant que la Convention, investie par lui, eût cassé la Commission des Douze et rejeté les vingt-deux, si elle avait ajouté que les magistrats municipaux allaient prendre la tête du mouvement et affronter les premiers le péril, peut-être ce mot d'ordre violent et précis aurait-il hâté l'insurrection incertaine et languissante. Mais la Commune avait peur d'être débordée par les Enragés si elle-même déchaînait et précipitait le mouvement. Elle avait l'espoir que de la vaste manifestation, un peu diffuse et pacifique, se dégagerait cependant pour la Convention une sommation assez nette. Pache voulait garder contact avec la Convention comme avec le comité révolutionnaire de l'Évêché, et il surveillait les événements plutôt qu'il ne les passionnait. Michelet va au delà de ce qu'il est permis d'affirmer quand il dit que dès le début de la journée il y eut conflit de tactique entre le comité révolutionnaire de l'Évêché et la Commune reconstituée :

« La Convention mande le maire; que fera-t-on? Varlet et les plus violents *ne voulaient pas qu'on obéît*; ils prétendaient que le maire fût consigné comme le fut Pétion pendant le combat du 10 août. D'autres plus sages (Dobsent en tête, d'accord avec la Commune) pensèrent que rien n'était organisé encore, qu'on ne savait pas seulement si le nouveau commandant serait reconnu de la garde nationale; ils décidèrent *qu'on obéirait* et que Pache irait rendre compte à la Convention. Tel fut le premier dissentiment. »

Mais il n'y en a pas trace dans les comptes rendus que nous avons. Je vois bien que le lendemain, 1er juin, à la Commune, Varlet se plaint que le maire n'ait pas été consigné pendant vingt-quatre heures, parce que « étant revêtu d'une autorité légale, il peut être nuisible à la révolution ». Je vois bien aussi qu'il se plaint que Dobsent ait contrarié les opérations du comité révolutionnaire. Mais tout cela, c'est un jugement porté après coup sur la journée du 31 mai. Et rien ne démontre que Varlet ait proposé le 31 mai au matin ce qu'il regrette le 1er juin qui n'ait pas été fait. Qui sait même si Varlet, qui était président provisoire du comité révolutionnaire, et qui devait se complaire en ce premier rôle, assistait à la séance du Conseil général de la Commune?

Si, le 31 mai au matin, à propos de la lettre de la Convention qui mandait Pache, un incident de cette gravité s'était produit, si plusieurs délégués révolutionnaires avaient proposé de braver la Convention, le compte rendu l'aurait sans doute noté, car il s'arrête assez longuement aux discussions provoquées par la démarche de Pache :

« On donne lecture d'une lettre par laquelle le président de la Convention nationale invite le citoyen maire à se rendre dans son sein pour lui rendre compte de l'état actuel de Paris.

« Des membres proposent que le citoyen maire soit accompagné d'une garde imposante, prise dans la force armée des quarante-huit sections.

« Le maire observe que, satisfait de se trouver au milieu de ses collègues, il désire seulement qu'une députation du Conseil l'accompagne à la barre de la Convention nationale.

« D'après ces observations le Conseil nomme une députation pour l'accompagner.

« Sur le réquisitoire du substitut du procureur de la Commune, le Conseil déclare, au nom des quarante-huit sections, qu'il met sous sa sauvegarde le citoyen maire de Paris. »

Je ne crois pas que la question de savoir si le maire obéirait ait été posée.

De même, Michelet ne force-t-il point beaucoup les choses quand, à propos du canon d'alarme, il oppose catégoriquement la tactique de l'Évêché à celle de la Commune?

« Le second (dissentiment) fut la question de savoir si l'on tirerait le canon d'alarme. Depuis les jours de septembre, ce canon était resté l'horreur de la population parisienne; une panique terrible pouvait avoir lieu dans Paris, des scènes incalculables de peur et de peur furieuse. Il y avait peine de mort pour quiconque le tirerait. Les violents de l'Évêché, Henriot, en donnaient l'ordre. Ici encore, la Commune décida contre eux qu'on *obéirait* à la loi, et qu'il ne fût point tiré. Chaumette donna même l'ordre qu'on fît taire le beffroi de l'Hôtel de Ville que les autres s'étaient mis à sonner sans permission. »

Ce n'est point exactement cela que je vois dans les témoignages qui nous sont restés.

« Les citoyens chargés de faire tirer le canon d'alarme rendent compte de leur mission. Ils annoncent qu'on n'a pas voulu reconnaître l'ordre dont ils étaient porteurs, attendu que cet ordre n'était point revêtu des formalités requises; qu'en vain ils ont représenté que, dans les moments de révolution, on ne s'attachait pas aux formes ordinaires; qu'enfin l'ordre n'a pu être mis à exécution.

« *Le Conseil charge de l'exécution de cet ordre le comité révolutionnaire séant à la Maison commune...*

« *Un membre du Comité révolutionnaire annonce qu'on va tirer le canon d'alarme. Le Conseil arrête qu'on sonnera sur-le-champ le tocsin de la Maison commune;* qu'il sera donné des ordres au commandant général pour préserver les établissements publics, les différentes caisses et dépôts, et mettre une garde nombreuse auprès des prisons, et notamment à l'Abbaye, où se trouvent des otages précieux que nos ennemis auraient grand intérêt de nous enlever. »

Enfin, assez tard, entre midi et une heure « on annonce que l'on n'a en-

core pu parvenir à faire tirer le canon d'alarme, et qu'il y a eu un contre-ordre de la part du maire.

« Le vice-président répond que lorsque le maire a donné cet ordre, *la puissance révolutionnaire n'était pas encore établie,* et que le maire a fait son devoir en cette circonstance.

« La séance est toujours permanente, il est une heure après-midi. »

C'est à ce moment, entre une heure et deux, que le canon tonne enfin. Il me semble qu'on peut dégager de ce compte rendu la vérité exacte. Évidemment, le maire redoutait que le canon d'alarme déchaînât des paniques meurtrières. Quand il avait su, dans la nuit du 30 au 31, que l'Évêché préparait un mouvement, il avait deviné sans peine que le premier acte du Comité insurrectionnel serait d'éveiller Paris par la sonnerie du tocsin et par la sonnerie du canon, celle-ci plus redoutable. Et c'est alors, c'est avant que les délégués des sections eussent, au nom du peuple, brisé et réinvesti la Commune, c'est avant « que la puissance révolutionnaire fût établie », qu'il avait fait parvenir aux canonniers l'ordre de ne livrer à personne la voix dormante du canon.

Pache l'indique lui-même avec beaucoup de précision à la Convention :

« J'ai donné ordre, ce matin, au commandant provisoire de rassembler le plus de réserves possible, de doubler les gardes de poste aux établissements publics, tels que la Trésorerie, *ainsi que le poste du Pont-Neuf*, afin d'empêcher qu'on ne tirât le canon d'alarme.

« J'ai rendu compte au Comité de salut public de la situation de Paris; de retour au Conseil général, j'y ai trouvé les commissaires de la majorité des sections, qui nous ont déclaré être chargés de suspendre la municipalité. »

Il est donc bien clair que l'ordre de Pache relatif au canon d'alarme avait précédé, en effet, la crise révolutionnaire de la Commune.

C'est contre cet ordre que se heurtent les premiers délégués révolutionnaires, et Henriot lui-même. Et les hésitations, le malentendu se prolongent jusqu'à midi.

Certes, ni le Conseil de la Commune, ni le maire n'ont mis un grand empressement à forcer ces résistances et à éclaircir ce malentendu. Cependant, il n'est pas vrai de dire qu'ils se soient opposés, par scrupule de légalité, aux entreprises de l'Evêché. Au contraire, le Conseil général de la Commune donne au Comité révolutionnaire séant à l'Évêché mandat formel et régulier de tirer le canon d'alarme. Et pour que Paris se rendît bien compte que ce n'était point là la fantaisie téméraire d'un comité insurrectionnel, mais un acte révolutionnaire concerté, la Commune ordonne que le tocsin sonne en même temps à l'Hôtel de Ville. C'était associer la responsabilité de la Commune, par le tocsin municipal, au grondement d'alarme qui allait ébranler Paris. Et sagement, la Commune se préoccupe d'éviter le renouvellement des massacres de septembre : elle met une forte garde aux prisons. Il est vrai qu'elle n'ose pas dire que c'est par humanité : c'est pour

conserver des otages. Il est donc vrai que la fougue insurrectionnelle de l'Évêché est ralentie et amortie par sa collaboration avec la Commune. Il est vrai que le Conseil général révolutionnaire ne se jette pas aux mesures extrêmes comme le Comité révolutionnaire. Mais il ne faut pas oublier que la Commune a été réinvestie révolutionnairement, que les délégués révolutionnaires des sections présidés par Dobsent sont mêlés à elle, et qu'il n'y a entre elle et l'Évêché aucune opposition fondamentale. La Commune, en ce jour, fait, au contraire, du Comité révolutionnaire son organe exécutif. Elle applaudit aux décisions les plus vigoureuses des sections : par exemple à celle de la section du Bon-Conseil qui s'oppose au départ de tous les courriers de la poste, et qui met en état d'arrestation, à leur poste, tous les administrateurs et même les chefs de bureau. Elle adopte surtout une grande mesure révolutionnaire qui avait pour objet de prolonger l'insurrection, de tenir le peuple en armes tant que la Gironde ne serait pas vaincue. Elle décide, sur une motion du Comité révolutionnaire, « *qu'il sera accordé 40 sous par jour aux citoyens peu fortunés tant qu'ils resteront sous les armes.* » Il y a donc contrariété sourde entre les prudents, ceux qui représentent plus particulièrement la tradition de la Commune, et les violents qui veulent précipiter la bataille. Et cette contrariété s'exprime par un mouvement lent. Mais il n'y a pas, à proprement parler, conflit; et il est certain que, dès que la tactique à demi temporisatrice se sera révélée insuffisante, c'est avec ensemble que toutes les forces de la Commune et de l'Évêché se rallieront à une tactique plus décisive et plus brutale.

A la Convention aussi, la Montagne, surtout la Montagne robespierriste, était résolue à aboutir. Son salut, non moins que le salut de la Révolution, lui en faisait une loi. Elle était condamnée à vaincre ou à périr. Si, après ces journées de crise, la Gironde l'emportait, elle exercerait à coup sûr des représailles décisives.

Levasseur dit très nettement, dans ses *Mémoires*, que les Montagnards étaient obligés de frapper s'ils ne voulaient pas succomber eux-mêmes.

« La mêlée une fois engagée, il ne s'agissait plus que de triompher et de prouver, suivant la menace de Danton, que nous pouvions égaler nos adversaires en prudence et en vigueur révolutionnaire. Dès l'instant où nous avions dit : nous *résisterons*, dès l'instant où la Commission des Douze avait annoncé le dessein de poursuivre les traîtres jusque *sur la Montagne*, les discussions de collègue à collègue *avaient fait place à une guerre à mort*, et certes ce n'est pas nous qu'on peut accuser d'avoir caché nos projets. Qu'on ne dise donc plus que nous avons agi avec perfidie en appelant l'insurrection à notre aide; cette insurrection, nous en avions donné le signal au milieu de nos ennemis en force; d'ailleurs, eux aussi voulaient notre expulsion, notre accusation, notre mort : s'ils n'ont pas réussi à lancer contre nous les gardes nationaies, c'est la force qui leur a manqué, et non la bonne volonté... L'épée était

tirée, et le fourreau jeté loin de nous; il ne restait plus qu'à combattre. »

Les Montagnards, en cette séance du 31 mai, étaient dans une situation très difficile. L'insurrection qui devait les débarrasser de leurs adversaires était assez déclarée pour compromettre la Montagne; elle n'était pas assez vigoureuse pour perdre la Gironde.

La force sectionnaire qui commençait à s'accumuler au Carrousel était divisée et hésitante. Seules les tribunes étaient passionnément dévouées à la Montagne, et qu'auraient-elles pu contre une attitude résolument violente de la Convention? Celle-ci ne s'émut pas outre mesure quand Pache lui annonça d'un ton tranquille l'annulation et le rétablissement révolutionnaire de la municipalité. Il ne désavouait pas l'Évêché : « Nous avons, dit-il, accepté avec reconnaissance ». Ainsi il légalisait la Révolution; il communiquait avec la Convention nationale, non pas en vertu des pouvoirs qu'il tenait de la loi, mais en vertu du mandat qu'il tenait de la souveraineté insurrectionnelle du peuple, exprimée par les délégués des sections. Il fut admis aux honneurs de la séance. Sans doute la Gironde voyait-elle une suprême sauvegarde en cet homme qu'elle avait tant calomnié, et qui semblait appelé à jouer un rôle d'apaisement.

C'est la nouvelle qu'Henriot avait voulu faire tirer le canon d'alarme qui souleva l'orage. Le commandant de la force armée de la section du Pont-Neuf avertissait la Convention « que Henriot, commandant provisoire de la garde nationale de Paris, ayant donné l'ordre de tirer le canon d'alarme, la garde de poste au Pont-Neuf s'y étant refusée, il en avait référé au département, lequel avait passé à l'ordre du jour, motivé sur la loi qui défend de tirer le canon d'alarme sans un décret de la Convention ». Il attendait les ordres de la Convention et demandait à être admis à la barre.

Aussitôt les Girondins s'indignent. Que veut cet Henriot? Que prépare cet impertinent, ce factieux? Qu'on le somme de venir et de s'expliquer. Matthieu, Valazé s'emportent en paroles violentes; ils sont soutenus par des pétitionnaires du Pont-Neuf qui répètent que le département a rappelé à tous que la loi défend de tirer le canon d'alarme. Vergniaud semble préoccupé surtout d'empêcher que le conflit s'aggrave : « S'il y a un combat, s'écrie-t-il, quel qu'en soit le succès, il sera la perte de la République, » mais lui aussi, il veut qu'on sache qui a fait sonner le tocsin, qui a ordonné de tirer le canon d'alarme. Justement il vient de tonner, et la Montagne se demande avec inquiétude comment elle manœuvrera. Si elle désavoue Henriot, si elle le mande, si elle le livre, elle désorganise le mouvement populaire dont elle a besoin, elle jette la confusion et le doute dans les rangs des patriotes, elle donne à la Gironde un premier avantage que celle-ci poussera aisément à travers Paris désemparé et déconcerté. Si au contraire elle avoue Henriot, si elle prend parti pour l'homme qui a fait tirer le canon d'alarme, malgré l'ordre contraire donné le matin par la Commune, malgré

l'avis défavorable du département, elle risque d'être entraînée au delà de Pache, d'Hébert, de Chaumette, de Lhuillier, elle se confond avec les Enragés, elle tombe aux mains de Varlet et des violents, et, pour ne pas perdre la Révolution par faiblesse, elle s'expose à la perdre par exagération et témérité, elle risque de déchaîner la panique et d'ameuter contre elle les départements.

Un seul homme pouvait tirer la Montagne d'embarras. Un seul homme pouvait, de sa tonnante parole, faire écho au canon d'alarme, avouer devant la Convention l'insurrection toute entière, la Révolution toute entière, et ôter en même temps au mouvement qui se dessinait la signification ultra-révolutionnaire que l'Évêché voulait lui donner. C'était Danton. Lui, qui depuis quelques semaines hésitait, faiblissait, il retrouva en pleine crise son audace impétueuse et subtile, et sur la Convention ou réconfortée ou subjuguée, il prolongea, en l'apaisant, la voix révolutionnaire du canon d'alarme. Tout d'abord qu'on se débarrasse de la Commission des Douze :

« Il faut que Paris ait justice de la Commission; elle n'existe pas comme la Convention. Vous avez créé une Commission impolitique.

« — *Plusieurs voix* : Nous ne savons pas cela.

« Vous ne le savez pas? il faut donc vous le rappeler. Oui, votre Commission a mérité l'indignation populaire. Rappelez-vous mon discours sur cette Commission, ce discours trop modéré. Elle a jeté dans les fers des magistrats du peuple par cela seul qu'ils avaient combattu, dans leurs feuilles, cet esprit de modérantisme que la France veut tuer pour sauver la République. Pourquoi avez-vous ordonné l'élargissement des citoyens arrêtés par elle? Vous l'avez fait ou par faiblesse ou par justice. Vous y avez été déterminés par le rapport d'un homme que la nature a créé sans passion, sans fiel, sans amertume, et pour être l'organe de la vérité. Le ministre de l'intérieur, dont il vous est plus aisé d'empoisonner les intentions que de réfuter les raisonnements (comme Danton joue de Garat!) s'est expliqué clairement sur la conduite d'Hébert, et a déterminé votre justice à prononcer son élargissement. La Commission avait donc été injuste en faisant arrêter ce magistrat. Eh! pourriez-vous donc hésiter à la supprimer à l'instant? Vous examinerez ensuite la conduite des individus qui la composent, et alors, s'il y a lieu, vous ferez un exemple terrible contre ceux qui ne respectent pas le peuple même dans son exagération révolutionnaire.

« Le canon d'alarme tonne et quelques personnes paraissent le craindre. Celui que la nature a créé capable de naviguer sur l'océan orageux n'est point effrayé lorsque la foudre atteint son vaisseau. Sans contredit vous devez faire en sorte que les mauvais citoyens ne mettent pas à profit cette grande secousse; mais si Paris n'a voulu donner qu'un grand signal pour vous apporter ses représentations (les citoyens des tribunes applaudissent avec une grande partie de l'Assemblée), si Paris, par une convocation trop solennelle,

trop retentissante, n'a voulu qu'avertir tous les citoyens de vous demander une justice éclatante, Paris a encore bien mérité de la patrie. Je dis donc que si vous êtes législateurs politiques, loin de blâmer cette explosion, vous la tournerez au profit de la chose publique d'abord, en réformant vos erreurs, en supprimant votre Commission. (*On murmure.*)

« Ce n'est qu'à ceux qui ont reçu quelques talents politiques que je



Aristide et Brise-Scelle revenant de travailler la marchandise.

(D'après un dessin de la Bibliothèque Nationale.)

m'adresse, et non à ces hommes stupides qui ne savent faire parler que leur passion. Je leur dis : considérez la grandeur de votre but, c'est de sauver le peuple de ses ennemis, des aristocrates, *de le sauver de sa propre colère*... Je demande la suppression de la Commission et le jugement de la conduite particulière de ses membres. Vous les croyez irréprochables? moi, je crois qu'ils ont servi leurs ressentiments. Il faut que la chose s'éclaircisse; mais il faut donner justice au peuple.

« — *Quelques voix :* Quel peuple?

« Quel peuple, dites-vous? Ce peuple est immense, ce peuple est la sentinelle avancée de la république. Tous les départements haïssent fortement la tyrannie.

« — *Un grand nombre de membres* : Oui, oui.

« Tous les départements exècrent ce lâche modérantisme qui ramène la tyrannie. Tous les départements, en un jour de gloire pour Paris, avoueront ce grand mouvement qui exterminera tous les ennemis de la liberté. Tous les départements applaudiront à votre sagesse quand vous aurez fait disparaître une commission impolitique. *Je serai le premier à rendre une justice éclatante à ces hommes courageux qui ont fait retentir les airs.* (*Les tribunes applaudissent.*)

« Je vous engage, vous, représentants du peuple, à vous montrer impassibles; faites tourner au profit de la patrie cette énergie que de mauvais citoyens seuls pourraient présenter comme funeste, *et si quelques hommes, vraiment dangereux, n'importe à quel parti ils appartiennent, veulent prolonger un mouvement devenu inutile quand vous aurez fait justice, Paris lui-même les fera rentrer dans le néant.* »

Et il conclut en demandant que la suppression de la Commission des Douze soit mise aux voix par appel nominal. C'est un chef-d'œuvre de puissance et de sens politique. Ainsi interprété le canon d'alarme ne fournissait plus à la Gironde le prétexte de mander Henriot, d'engager un conflit avec la Commune révolutionnaire. C'était comme la force tranquille et légale du peuple qui empruntait une voix tonnante pour être entendue du législateur. *Le Patriote français* dit (et ces quelques mots, pour le dire en passant, confirment encore la remarque de M. Bonarel sur la collaboration de Danton avec Barère) :

« Danton, cet homme *tant calomnié*, qui avait fait un si touchant paragraphe sur l'union dans le rapport de Barère, Danton a parlé avec la fureur d'un homme qui tient la corde du tocsin. »

Non, ce n'était pas de la fureur : c'était la noble colère de l'homme qui a tout tenté pour prévenir la crise terrible, qui s'est heurté à l'égoïsme aveugle des factions, et qui s'y heurte encore quand il essaie de modérer des événements qu'il n'a pu empêcher de naître. Par quel triste malentendu un homme d'un caractère généreux et fier comme le jeune Girey-Dupré, rédacteur du *Patriote*, méconnaissait-il à ce point le grand révolutionnaire? Girey-Dupré, rendant compte de la séance, écrivait avec une dignité calme et un tranquille courage :

« Gloire immortelle soit aux représentants du peuple qui n'ont pas désespéré de la république et qui, prêts à mourir, se sont rendus à leur poste, au son funèbre du tocsin, au lugubre bruit du tambour d'alarme! Je veux imiter leur courage: je veux en tout partager leur sort; puissé-je aussi par-

tager leur gloire! Je dois au peuple français, je dois à ma conscience et à mon caractère, à mon caractère dont le tocsin, dont la générale, dont le canon n'altéreront pas l'indépendance, je dois à la postérité, dont le tribunal plus auguste, plus redoutable que tous les tribunaux révolutionnaires, jugera et moi et mes ennemis, je dois aux hommes libres de toute la terre de dire la vérité sans ménagement comme sans passion. Dans les grands dangers l'âme républicaine plane au-dessus des petites haines comme au-dessus des craintes vulgaires. »

Hélas! par quelle méprise cette âme républicaine, probe et jeune, enthousiaste et bonne, qui avait en effet pris son essor au-dessus des petites haines, par quel aveuglement n'a-t-elle pas reconnu dans la grande âme de Danton la même générosité native et le même détachement des passions étroites? Danton ne sonnait pas sur les Girondins menacés un tocsin de meurtre. Il limitait, autant que possible, les effets de la colère du peuple. D'abord, qu'on le remarque bien, ce ne sont pas les vingt-deux dénoncés par les sections, qu'il voulait faire juger, ce sont seulement les membres de la Commission des Douze. Par là (et on n'y a pas assez pris garde) il mettait hors du débat les têtes mêmes de la Gironde, ses chefs les plus illustres : Brissot, Vergniaud, Guadet. Bien mieux, il pouvait espérer qu'après la suppression politique des Douze le peuple, désarmé de sa haine, ne se livrerait plus à des vengeances particulières. Enfin, ce n'était pas un procès de parti, un procès de tendance qui était intenté à la Gironde. C'était à raison d'actes précis, imputables à la Commission des Douze, que les membres de celle-ci seraient interrogés, jugés, et s'il y avait lieu, condamnés. Or il se trouvait précisément que les seuls hommes éminents de la Commission des Douze, Boyer-Fonfrède et Rabaut Saint-Etienne, gagnés par l'influence de Garat, avaient pris parti contre les mesures violentes, contre l'arrestation d'Hébert. S'acharnerait-on ensuite contre des comparses obscurs?

Mais c'était une chimère. Comment espérer que le peuple laissera hors de la crise les chefs éclatants et responsables, ceux qu'il a appris à détester le plus, ceux qui ont d'ailleurs la part la plus lourde dans les événements? Que deviendrait la Révolution, si la faction girondine, survivant à la Commission des Douze, continuait son œuvre de dénigrement et de paralysie? La répugnance de Danton à frapper la Gironde était presque invincible, et il y a dans cette main qui « tire la corde du tocsin » comme un insensible tremblement. Et que de précautions il prend contre les violences possibles des Enragés! Comme il annonce qu'aussitôt la Commission des Douze dissoute, l'Évêché devra « rentrer dans le néant! »

La Gironde, contre laquelle se déchaînaient les tribunes, mais que Paris soulevé enveloppait d'un vaste flot incertain, sans grande colère et sans menaces, crut qu'il lui suffirait de manœuvrer avec quelque adresse pour sortir de cette journée, non seulement sauve, mais victorieuse. Quel triomphe pour elle

si, moyennant quelques concessions de forme, elle achevait de réduire à l'impuissance le mouvement languissant péniblement ébauché contre elle, et si elle pouvait dire que le peuple de Paris, tout entier debout et armé, mais secrètement respectueux de la loi, avait déjoué les espérances des « anarchistes » !

Rabaut Saint-Etienne justifie la Commission des Douze, il affirme que les complots dénoncés par elle ont été réels, il tente de lire, pour le prouver, une lettre d'Orléans signalant les propos menaçants de Santerre, qui disait vouloir marcher sur Paris avec les bataillons destinés à la Vendée; il demande qu'on ne prononce pas sur la Commission des Douze avant de l'avoir entendue. Mais il propose, « pour qu'il y ait un centre unique », que cette Commission disparaisse et que le Comité de salut public soit investi de la confiance de tous pour rechercher tous les conspirateurs. C'était dissoudre la responsabilité de la Gironde et y substituer habilement celle de la Montagne et de la Plaine, de Danton et de Barère. A cette minute, il semble qu'entre Danton et Rabaut Saint-Etienne il n'y a qu'une très faible nuance. Le rapprochement que Danton a essayé en vain va-t-il se réaliser sous le coup du péril?

La section armée de l'Observatoire, admise à la barre, tient un langage menaçant. Elle annonce que les délégués des 48 sections ont découvert les fils d'un complot contre la liberté, « qu'ils en arrêteront les auteurs et les mettront sous le glaive de la loi ». C'était parler en maîtres et comme si l'insurrection était victorieuse. Mais où était la force populaire pour soutenir ces paroles? Elle s'étalait dans les rues ensoleillées, mais sans mouvement d'ensemble, sans action de masse, comme un étang immobile sous la lumière.

Guadet répondit aux pétitionnaires avec sa véhémence aigre : « Le complot, c'est vous ». Et Couthon, sentant que la journée se perdait, n'aboutissait pas, vint dénoncer « la faction infernale qui retenait dans l'erreur une partie de la Convention ». Mais de quelles formes prudentes Couthon s'enveloppait! Il désavouait les violents des tribunes et leurs interpellations. Il disait : « Je ne suis ni de Marat ni de Brissot », proposait aussi à la Convention un centre de ralliement et d'équilibre, où même les Girondins, dégagés des liens de l'esprit de secte, pouvaient se rattacher, et sa conclusion était simplement que la Convention passât au vote sur la suppression de la Commission des Douze.

Il était environ trois heures de l'après-midi. Vergniaud crut que le moment était venu de constater que Paris ne s'était point insurgé. Il y avait là une part d'illusion et une part de tactique. Déjà Salle, l'halluciné Salle, qui, voyait partout machination et artifice, avait dit, pendant que Danton parlait et invitait la Convention à ne pas se laisser effrayer par les dangers : « Nous savons bien que ce n'est qu'un simulacre, les citoyens crient sans savoir pourquoi ». Non, tout ce grand peuple n'était pas levé contre les Girondins.

Au contraire, en maintenant l'ordre, en respectant la Convention, il avait désavoué les factieux : ainsi Vergniaud, en une manœuvre à la fois confiante et habile, revendiqua pour lui, pour ses idées, pour sa cause, ce vaste Paris animé, mais pacifique, qui attendait les événements.

« Citoyens, s'écria-t-il comme pour confirmer les paroles de Couthon, on vient de vous dire que tous les bons citoyens devaient se rallier; certes lorsque j'ai proposé aux membres de la Convention de jurer qu'ils mourraient tous à leur poste, mon intention était certainement d'inviter tous les membres à se réunir pour sauver la république. Je suis loin d'accuser la majorité ou la minorité des habitants de Paris; *ce jour suffira pour faire voir combien Paris aime la liberté. Il suffit de parcourir les rues, de voir l'ordre qui y règne, les nombreuses patrouilles qui y circulent, pour décréter que Paris a bien mérité de la patrie.*

« — Oui, oui, s'écrie-t-on de tous les côtés de la salle.

« *Oui, je demande que vous décrétiez que les sections ont bien mérité de la patrie en maintenant la tranquillité dans ce jour de crise, et que vous les invitiez à continuer la même surveillance jusqu'à ce que tous les complots soient déjoués.* »

Aux acclamations de l'Assemblée toute entière, la motion de Vergniaud est adoptée. Il semble que la Gironde ait reconquis le droit de parler au nom de Paris, et que la journée où elle devait succomber va être pour elle une journée de relèvement. Barère, au nom du Comité de salut public, apporte un projet de transaction. La Commission des Douze sera cassée, et la force armée de Paris sera à la réquisition de la Convention. C'était tout ensemble briser l'instrument dictatorial mis aux mains de la Gironde et l'instrument insurrectionnel de l'Évêché et de la Commune. C'était la Convention retrouvant toute sa souveraineté et sa primauté éclatante. Libérée à la fois de la coterie girondine et de la tutelle de la Commune, elle était la nation révolutionnaire et armée. Peut-être si tout le côté droit avait eu la sagesse de se rallier d'emblée à cette proposition du Comité de salut publique, il pouvait s'assurer une large part d'influence au lendemain de la crise. Mais quoi! n'était-ce point renoncer à l'esprit de domination exclusive et de faction? N'était-ce pas s'effacer devant ce Comité de salut public où semblait parfois dominer Danton? Le côté droit murmure et marque sa résistance, avouant ainsi que ses félicitations à Paris ne sont qu'une tactique et une intrigue; car si Paris est debout vraiment pour défendre la liberté et la loi, à quoi bon une Commission inquisitoriale chargée de désarmer et de poursuivre des complots imaginaires ou inefficaces?

Et pendant que la Convention hésite, pendant que l'intransigeance girondine reparaît, voici qu'un coup de théâtre se produit. Le département qui avait convoqué le matin, aux Jacobins, toutes les autorités constituées et les délégués des sections, entre en scène. C'était bien tard, semble-t-il.

Qu'avait fait Lhuillier depuis le matin? Sa pensée et celle des révolutionnaires jacobins groupés autour de lui paraît avoir traversé trois moments : d'abord hostile aux initiatives de l'Evêché, puis s'y ralliant quand le son du canon d'alarme semble annoncer un effort décisif de l'insurrection, il se décide enfin à prendre le mouvement à son compte quand l'impuissance de l'Evêché apparaît. Si je ne me trompe, l'arrêté communiqué à la Commune par le département, assez avant dans l'après-midi, porte la marque de deux délibérations successives :

« On donne lecture d'un arrêté pris dans l'assemblée des commissaires, des autorités constituées du département et des quarante-huit sections réunies en la salle de la Société des amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins.

« Cet arrêté, en date de ce jour, porte qu'il sera nommé une commission de onze membres, que cette commission sera autorisée à prendre toutes les mesures de salut public qu'elle jugera nécessaires, et à les mettre directement à exécution, que les municipalités des deux districts ruraux et les comités révolutionnaires des quarante-huit sections seront tenus d'exécuter les arrêtés qu'elle aura pris, et les mesures qu'elle aura adoptées, que les arrêtés de cette commission ne seront exécutés qu'autant qu'ils auront été pris à la majorité absolue des suffrages. »

Voilà, à mon sens, un premier arrêté ; c'est la période où la réunion des Jacobins s'organise comme si elle était la seule force régulière de la Révolution, où elle affecte d'ignorer les décisions de l'Evêché, et où elle oppose à la commission des onze nommée par celui-ci une commission des onze qui seule a mandat. J'observe que, tandis que la Commune a accepté l'annulation prononcée par le comité révolutionnaire, l'arrêté du département ne contient aucune allusion aux décrets de dissolution et de réinvestiture signés de Varlet : c'est bien comme puissance autonome qu'agit le département.

Mais quand le département apprend que la Commune et les sections révolutionnaires se sont en quelque sorte fondues en un pouvoir révolutionnaire unique, quand le tocsin, propagé de clocher en clocher, éveille enfin le canon d'alarme, Lhuillier se rattache au mouvement :

« Par ce même arrêté (et cette formule même révèle bien que c'est une addition), l'assemblée déclare qu'elle approuve, et donne son adhésion la plus entière à la conduite et aux mesures de salut public adoptées par le Conseil général et les commissaires des sections de Paris, et que la même commission qu'elle vient de nommer ira porter à l'instant au Conseil général de la Commune ses sentiments d'union et de fraternité, qu'elle y tiendra sa séance et qu'elle travaillera en commun au salut public et à l'affermissement de la liberté et de l'égalité. »

Mais quoi! de ce mouvement de la Commune et de l'Evêché rien ne sort! Le maire a courageusement avoué l'acte révolutionnaire qui transformait la

Commune, mais il n'a formulé aucune conclusion, donné aucune impulsion. L'Evêché n'a pas su lancer contre la faction girondine siégeant à la Convention l'essaim bourdonnant des sections, et celui-ci tourbillonne dans l'air splendide, comme s'il se jouait à la beauté de la lumière et oubliait son aiguillon! La journée est perdue, elle est un triomphe pour l'ennemi si Lhuillier, avec la force légale qu'il tient de son mandat, avec la force révolutionnaire que lui communiquent les délégués des sections dont il est entouré, ne rétablit pas le combat. Il va à la Convention d'une allure décidée et presque agressive, et une partie du peuple, qui n'attend qu'un signal de force et de résolution, se joint à lui, entre sur ses pas dans la salle des séances.

Que fait Lhuillier? En un discours véhément et habile, il essaie tout ensemble de ranimer les colères de Paris contre Isnard et la Gironde, et de rassurer tous ceux qui pouvaient redouter pour la propriété, pour le charme et la joie de la vie, les violences ou les austérités de la Commune et de la Montagne. Et il frappe la Gironde de coups vigoureux et directs :

« Législateurs, depuis trop longtemps la ville et le département de Paris sont calomniés aux yeux de l'univers; depuis trop longtemps on cherche par les moyens les plus atrocement coupables, à fomenter le trouble et la division dans la République. Les mêmes hommes qui ont voulu perdre Paris dans l'opinion publique, sont les fauteurs des massacres de Vendée; ce sont eux qui flattent et soutiennent les espérances de nos ennemis; ce sont eux qui avilissent les autorités constituées, qui cherchent à égarer le peuple pour acquérir le droit de s'en plaindre; ce sont eux qui vous dénoncent des complots imaginaires pour en créer de réels; ce sont eux qui vous ont demandé le Comité des Douze pour opprimer la liberté du peuple; ce sont eux enfin qui par une fermentation criminelle, par des adresses combatives, entretiennent les haines et les divisions dans votre sein, et privent la patrie du plus grand des bienfaits, d'une bonne Constitution qu'il a achetée par tant de sacrifices.

« Législateurs, ces hommes en veulent à la liberté du peuple, ils veulent l'asservir pour eux-mêmes ou le livrer à un nouveau despote. (*On applaudit.*) Mais pour y parvenir, ils cherchent à le diviser, et c'est pour atteindre ce comble des forfaits qu'ils tentent d'anéantir Paris. Ils savent parfaitement qu'en détruisant ce centre de lumières et de correspondance ils anéantiraient la force et l'harmonie de la République, et qu'ensuite, faute de communications, ils détruiraient facilement un département par un autre, et vendraient ainsi au premier tyran les lambeaux sanglants de la patrie.

« Il est temps de terminer cette lutte des patriotes contre les forcenés qui les assiègent continuellement ; la raison du peuple s'irrite de tant de résistance; que ses ennemis tremblent, sa colère majestueuse est près d'éclater! Qu'ils tremblent ! l'univers frémira de sa vengeance.

« Législateurs, nous venons démasquer l'impudence et confondre l'im-

posture ; nous venons, au nom du département, vous exposer sa profession de foi.

« Nous venons vous déclarer que, fidèle aux principes, soumis aux lois, le département de Paris soutiendra les dignes représentants du peuple au prix de tout son sang. (*On applaudit.*)

« Nous vous déclarons, ainsi qu'à l'univers, que nous ne sommes animés que de l'instinct de fusion dans le grand tout ; que nous ne connaissons de division de départements que celle que nécessite l'administration ; que la République est une et indivisible ; que nous exécrons toute espèce de fédéralisme ; que nous ne voulons qu'une Constitution pleinement populaire, dont l'égalité sera la base.

« Nous déclarons que nous sommes enorgueillis de ce que Paris, qui n'est rien par lui-même, est cependant l'extrait de tous les départements, dont l'éclat consiste à être le miroir de l'opinion et le point de réunion des hommes libres.

« Nous déclarons qu'après avoir combattu et terrassé le despotisme dans l'immortelle journée du 10 août, nous combattrons jusqu'au dernier soupir tous les tyrans qui voudraient tenter de le rétablir, de quelque espèce qu'ils puissent être.

« Voilà notre profession de foi.

« Maintenant, législateurs, nous vous demandons justice d'une insulte atroce faite à la nation ; que dis-je ? d'une insulte, d'un forfait commis contre la volonté du peuple. Nous vous parlons du sacrilège proféré par Isnard dans le temple sacré des lois. (*Applaudissements.*) Isnard a tout à la fois provoqué la guerre civile et l'anéantissement de cette grande cité.

« Il a tout à la fois flétri la ville de Paris, en supposant qu'elle pût jamais se rendre digne d'un sort aussi affreux ; il a flétri les départements en leur prêtant la férocité de son âme (*Murmures de quelques membres : vifs applaudissements dans la partie opposée*) et en pensant que, fidèles à sa voix impure, toutes les colonnes de la République viendraient l'anéantir.

« Il est des hommes non moins cruels, contre lesquels nous demandons le décret d'accusation.

« On distingue particulièrement parmi les ennemis de la patrie les membres du Comité des Douze, les *Brissot*, les *Guadet*, les *Vergniaud*, les *Gensonné*, les *Buzot*, les *Barbaroux*, les *Roland*, les *Lebrun*, les *Clavière*, et tous les fauteurs du royalisme, proscrits par l'opinion, et dont un grand nombre vous ont été dénoncés par la Commune de Paris.

« Législateurs, le projet de détruire Paris serait-il bien formé ? Voudrait-on à la fois engloutir tant de richesses amassées par la plus laborieuse industrie et détruire les arts et les sciences, pour conduire plus tôt nos concitoyens à l'anarchie et à l'esclavage ?

« Non, vous respecterez, vous défendrez vous-mêmes le dépôt sacré des connaissances humaines; vous vous souviendrez que Paris a bien mérité de la patrie; vous vous souviendrez qu'il fut le berceau et qu'il est encore l'école de



(Gravure contre-révolutionnaire.)

(D'après un dessin de la Bibliothèque Nationale.)

la liberté; qu'il est le point central de la République, qu'il peut toujours fournir cent mille combattants pour défendre la patrie, qu'il en a la volonté; vous vous souviendrez qu'il a fait de grands sacrifices à la révolution, qu'il n'en regrette aucun; qu'il fera, sans murmurer, tous ceux qu'exigeront les circons-

tances, et enfin, qu'il est mû de l'amour le plus sincère et le plus fraternel avec les autres départements.

« Vous nous vengerez donc d'Isnard et de Roland, et de tous ces hommes impies contre lesquels l'opinion publique s'élève d'un façon éclatante.

« Législateurs, donnez ce grand exemple, rendez-vous aux vœux d'une nation généreuse qui vous honore de son estime; vous ramènerez le calme, vous éteindrez le feu de la guerre civile; et par l'union sainte de tous les citoyens, nous triompherons bientôt de cette horde de tyrans qui nous assiègent. Alors la Constitution marchera d'un pas rapide; vous ferez le bonheur d'un peuple magnanime et généreux qui, dans les accès fréquents de sa loyauté, confondant le bienfaiteur et le bienfait, portera vos noms chéris à l'immortalité (*Applaudissements vifs et prolongés*). »

Lhuillier rendait un service immense à la Montagne : il lui restituait Paris. Depuis le matin, la langueur du mouvement, l'incertitude des sections, la manœuvre habile de Vergniaud semblaient avoir rendu la capitale à la Gironde. Voici que le Paris révolutionnaire reparaissait, affirmant ses griefs et les griefs de la patrie contre la Gironde, confondant en un même ressentiment l'injure qui lui avait été faite et l'intrigue contre la liberté. Lhuillier abusait-il un peu lourdement des déclamations d'Isnard? C'est possible, et les Girondins ne voulaient certes pas éteindre le magnifique foyer du génie de la France. Mais la Révolution était en plein combat, et elle retournait leurs imprudences contre ces rhétoriciens fougueux dont l'éloquence paralysait la patrie.

Pourquoi donc Michelet marque-t-il à Lhuillier une méprisante colère?

« Pour sauver les sciences et les arts, il fallait mettre en accusation Vergniaud, Isnard, les Girondins, champions du royalisme et fauteurs de la Vendée!

« Le cordonnier-homme de loi, à l'appui de son aigre plaidoirie pour la civilisation, laissait voir à ses côtés une masse de sauvages armés de bâtons de piques. »

Mais par quelle contradiction Michelet qui dénonce lui-même le crime de la Gironde, « le crime d'avoir disputé trois mois en présence de l'ennemi », Michelet qui ose à peine sonder des yeux le profond néant « où elle laissait le pays », Michelet qui l'accuse « de n'avoir rien fait elle-même et rien laissé faire », est-il si sévère à ceux qui, le 31 mai, firent un grand et courageux effort pour en libérer la Révolution? Et si Lhuillier était entouré de sectionnaires armés pénétrant avec lui à la Convention, par quelle délicatesse imprévue lui en faire grief?

Vouloir la Révolution et ne pas vouloir les moyens de la Révolution, c'est tomber dans l'impuissance girondine au moment même où on la dénonce, c'est supprimer toute action et frapper d'impuissance toute volonté. Aussi bien « les sauvages armés de piques » avaient-ils plus de tenue que Michelet ne l'imagine : ils ne violentèrent pas la Convention, ils ne l'outragèrent pas. Ils

« se mêlèrent fraternellement », selon le mot du *Moniteur*, au côté gauche de l'assemblée : ils allèrent, en quelque sorte, siéger à la Montagne parmi ceux qui comprenaient le péril de la patrie. La droite protesta, déclarant que la Convention, ainsi envahie de pétitionnaires, n'était pas libre,

« Citoyens, s'écria alors Levasseur parlant aux Montagnards, faisons cesser ces clameurs; passons de ce côté (montrant le côté droit) pour éviter toute confusion; nos places seront bien gardées par les pétitionnaires. « Ma « motion, raconte Levasseur, accueillie avec une sorte d'enthousiasme par mes « collègues, fut aussitôt exécutée, et nous allâmes nous asseoir sur les bancs « jusqu'alors occupés par les Girondins, aux acclamations réitérées des péti- « tionnaires et des tribunes. »

Cependant, Robespierre avait la parole. La Convention était comme secouée par une grande houle. Les Girondins, qui naguère, croyaient tenir la journée, pressentaient qu'elle allait leur échapper. N'allaient-ils pas sombrer comme au soir du 27 mai, dans le chaos effervescent où députés et pétitionnaires se mêlaient? Même le mouvement qui avait précipité les Montagnards sur les bancs de la Gironde inquiétait celle-ci : c'était comme un torrent qui venait noyer la Plaine. Vergniaud tenta un effort presque désespéré. Il tenta d'appeler de la Convention à moitié envahie au peuple lui-même, au grand peuple expectant et bénin qui couvrait les rues et les places de son immobilité.

« Sortons, s'écria-t-il, et allons nous mettre sous la protection de la force armée. »

C'était continuer la tactique qui, tout à l'heure, lui faisait proclamer que les sections avaient bien mérité de la patrie : la tactique ou l'illusion. C'était se refugier au sein de Paris contre ceux qui prétendaient parler en son nom. C'était rétablir la communication longtemps interrompue de la Gironde et du peuple. Quelques députés seulement le suivirent. La Montagne affecta de dédaigner la manœuvre : elle restait avec la Convention. Au besoin si les éléments incertains s'en allaient comme à la dérive, elle resterait, elle seule, la Convention, à la fois assise de roc et sommet. Quant à la Gironde, elle fut surprise plus qu'entraînée par la démarche de Vergniaud. Au fond, elle sentait bien qu'elle ne saurait que dire au peuple, qu'elle avait perdu l'habitude de se confier à lui; et comment l'improvisation hasardeuse d'un noble orateur qui tente de convertir en une démarche réelle un pur mouvement d'éloquence, pourrait-elle suppléer à la confiance interrompue? Si Vergniaud eût été accueilli par la force armée des sections, qu'en eût-il fait? Serait-il rentré avec elle à la Convention pour balayer les pétitionnaires mêlés à la Montagne? C'était le coup d'État de Lafayette et de Dumouriez; tout cela, les Girondins en eurent l'impression confuse et rapide : et ils ne bougèrent pas. D'ailleurs, enveloppés comme ils l'étaient de leurs collègues de la Montagne accumulés maintenant au côté droit, mêlés et confondus en eux, comment auraient-ils pu se dégager d'un geste brusque et accompagner Vergniaud? Peut-être aussi

une vague inquiétude pénétrait en eux. Sortir, c'était se désigner. Déjà, Chabot demandait l'appel nominal pour dresser la liste des absents. Et Vergniaud lui même, lorsqu'il avait fait jurer à tous les députés de mourir à leur poste, n'avait-il pas fourni d'avance un prétexte héroïque à l'immobile prudence de ceux qui, maintenant, se refusaient à le suivre?

C'est donc devant une assemblée agitée, mais à peu près entière que Robespierre prenait acte des propositions de Lhuillier et signifiait à son tour qu'il fallait aller jusqu'au bout. Non, la cassation de la Commission des Douze ne suffit pas : il faut frapper les conspirateurs. Non, la transaction offerte par le Comité de salut public, qui brise la Commission des Douze, mais qui, en remettant à la Convention la réquisition de la force armée, réduit à l'impuissance les autorités constituées, le pouvoir révolutionnaire de Paris, n'est pas acceptable. Par quelle fausse impartialité prétend-on désarmer à la fois ceux qui trahissent la Révolution et ceux qui la sauvent?

Robespierre allait ainsi bien au delà de Danton qui, sans doute, n'était pas étranger à la combinaison d'équilibre proposée par Barère au nom du Comité.

« Citoyens, ne perdons pas ce jour en vaines clameurs et en mesures insignifiantes. Ce jour est peut-être le dernier où le patriotisme combattra la Gironde. Que les fidèles représentants du peuple se réunissent pour assurer son bonheur. »

A ce moment, Vergniaud rentrait, isolé, meurtri, après une tentative d'appel au peuple qu'il n'avait même pu ébaucher et que le désaveu de ses amis rendait presque ridicule. Robespierre, dédaigneusement, triompha du désastre :

« Je n'occuperai point l'Assemblée de la fuite ou du retour de ceux qui ont déserté ses séances. »

C'était comme un coup de couteau au cœur du vaincu.

« Je vous ai déjà dit que ce n'était pas par des mesures insignifiantes qu'on sauvait la patrie. Votre Comité de salut public vous a fait plusieurs propositions. Il en est une que j'adopte : c'est celle de la suppression de la Commission des Douze.

« Mais croyez-vous que cette mesure ait assez d'importance pour contenter les amis inquiets de la patrie ? Non, déjà cette Commission a été supprimée, et le cours des trahisons n'a pas été interrompu, car le lendemain on a osé faire rapporter ce décret salutaire, et l'oppression a pesé sur la tête des patriotes. Supprimez donc cette Commission, mais prenez des mesures vigoureuses contre les membres qui la composent ; et, à cet égard, les pétitionnaires qui viennent d'être entendus vous ont indiqué la marche que vous devez suivre.

« Quant à la force armée qu'on propose de mettre à la disposition de

l'assemblée, en rendant justice aux motifs patriotiques qui ont dicté cette mesure au Comité de salut public, je dois la combattre. En effet, qu'est-ce que la force armée qu'on veut mettre à la disposition de la Convention ? Ce sont des citoyens armés pour défendre leur liberté contre les scélérats qui les trahissent, *et il y en a dans l'assemblée. De quoi se composent les délibérations de la Convention ? n'est-ce pas des individus dénoncés par Paris ? et nous avons trop d'exemples que nos délibérations ont été dirigées par ces mêmes hommes, mais n'ai-je pas aujourd'hui même entendu faire la proposition de poursuivre les meneurs de l'insurrection qui vient d'éclater ? Il est donc ici des hommes qui voudraient punir cette insurrection ? Ce serait donc une absurdité de remettre entre leurs mains la force armée.* Mais les mesures proposées par le Comité sont-elles les seules que vous devez adopter ? Les pétitionnaires ne vous en ont-ils pas proposé de capables de sauver la chose publique ? Les propositions que j'ai combattues peuvent-elles empêcher l'armée d'être trahie ? Non, il faut purger l'armée ; il faut...

« — Concluez donc », crie Vergniaud énervé, impatient sans doute de remonter à la tribune et de chercher, dans l'éclat possible d'un triomphe oratoire, la revanche du mortifiant échec sous lequel il était accablé.

« Oui, je vais conclure, *et contre vous ;* contre vous qui, après la révolution du 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite ; contre vous qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris ; contre vous qui avez voulu sauver le tyran ; contre vous qui avez conspiré avec Dumouriez ; contre vous qui avez poursuivi avec acharnement les mêmes patriotes dont Dumouriez demandait la tête ; contre vous dont les vengeances criminelles ont provoqué ces mêmes cris d'indignation dont vous voulez faire un crime à ceux qui sont vos victimes. Hé ! bien ! ma conclusion c'est le décret d'accusation contre tous les complices de Dumouriez et contre ceux qui ont été désignés par les pétitionnaires. »

Vergniaud qui, dès les premiers mots de Robespierre, avait demandé la parole, ne répondit pas. Encore humilié de sa fausse tentative, fut-il abandonné de cette inspiration qui suppose la confiance en soi ? Désespéra-t-il d'égaler en vigueur les dernières paroles de Robespierre, aiguisées soudain et coupantes ? Était-ce lassitude en cette fin de journée émouvante et épuisante ? Peut-être aussi la réserve gardée par la Convention à l'égard des dernières propositions claires et brutales de Robespierre, avertit Vergniaud qu'il valait mieux ne pas engager le combat à fond. Visiblement, la Convention ne voulait ni couvrir la Gironde ni la livrer, et la motion transactionnelle du Comité de salut public ralliait les esprits. Le décret proposé par Barère fut adopté à une très grande majorité, et il fut décidé qu'il serait publié immédiatement dans Paris. Sur la motion de Lacroix, la Convention approuve l'arrêté qui donnait quarante sous par jour aux ouvriers qui resteront sous les armes jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique. Elle décide aussi que les tribunes

de la Convention seront ouvertes au peuple sans billets. Ces motions dantonistes inclinaient vers la gauche la journée en apparence indécise.

Comme la séance allait être levée, un grand flot de peuple entre dans la salle : allégresse, effusion, paroles fraternelles. Que s'était-il donc passé? Pendant la journée, le bruit avait couru dans Paris et notamment dans les faubourgs, que les sectionnaires de la bourgeoise section de la Butte-des-Moulins avaient arboré la cocarde blanche, et que retranchée au Palais-Égalité (ancien Palais-Royal) elle se préparait à faire de là des sorties sur les patriotes. Était-ce une manœuvre de la Commune ou de l'Évêché pour exciter les esprits et hâter le mouvement insurrectionnel qui se faisait attendre? *La Chronique de Paris* dit que ce sont des « malveillants », des « hommes pervers » qui ont propagé ce bruit. Plus précis, *le Diurnal* raconte que « des scélérats, revêtus d'écharpes municipales parcouraient les faubourgs, et les invitaient à marcher contre les sections de la Butte-des-Moulins, du Mail et de 92, assurant qu'elles avaient pris la cocarde blanche. » Peut-être aussi c'était une de ces rumeurs qui naissent spontanément dans les jours d'orage. Le conflit qui depuis plus d'un mois mettait aux prises les sections girondines et les sections montagnardes suffisait à expliquer ces bruits. Le commandant provisoire de la garde nationale ayant fait passer aux bataillons de la Butte-des-Moulins l'ordre de poser les armes, ceux-ci crurent qu'on voulait les désarmer pour les égorger tout à l'aise : ainsi, des deux côtés le malentendu s'aggravait. Il faillit tourner au tragique.

Une forte colonne du faubourg Saint-Antoine arrive pour bloquer le Palais-Égalité, devenue la forteresse présumée de la contre-révolution. Pourtant, des deux côtés de la grille fermée, quelques hommes sages ont l'idée qu'il conviendrait peut-être de parlementer. Des délégués sont nommés, on s'explique. Non, la Butte-des-Moulins n'a pas arboré la cocarde blanche. Non, le faubourg Saint-Antoine ne veut pas massacrer des patriotes, des frères. On s'embrasse en jurant de combattre à mort (assure *la Chronique de Paris*) « *les aristocrates et les anarchistes* ». C'était la formule juste milieu de la Gironde. Mais je crois que dans l'émotion fraternelle qui succédait brusquement à l'angoisse de la guerre civile, on n'y regardait pas de très près.

Tous ces bataillons réconciliés roulent pêle-mêle vers la Convention : et au moment même où l'assemblée, lassée, incertaine sur le sens de la journée qu'elle venait de vivre et de l'œuvre qu'elle venait d'accomplir, allait se séparer, ce flot de fraternité tiède entre dans la salle. Civisme! fraternité! concorde! Les Conventionnels sont entraînés, tous ensemble, à travers la foule, elle les enveloppe d'un grand cri de : « Vive la Convention! » qui semblait ignorer ou abolir les querelles.

Il était dix heures du soir; les molles étoiles brillaient sur cette scène confuse : et la nuit mêlait sa sérénité équivoque, toute pleine d'inconnu, à l'équivoque réconciliation des hommes. Quand ils eurent échappé à cette

étrange étreinte, les combattants s'acheminèrent ou vers leur club, ou vers la maison familiale, ou vers la mystérieuse retraite qui abritait leur inquiétude, s'interrogeant tout bas : ils faisaient silencieusement le bilan de cette journée indécise, et sondaient la profondeur des blessures sur lesquelles la foule avait versé un moment je ne sais quel baume trompeur de paix et d'oubli.

Le pleutre Prudhomme, habile à couvrir d'une fausse sentimentalité les combinaisons mercantiles ou les calculs de la peur, passe le mot d'ordre à son journal de donner à toute la journée une couleur d'idylle. Il ne tiendrait qu'à lui que le 31 mai ne figurât pas au calendrier des révolutions, mais dans la douce série des fêtes printanières ; est-ce que par hasard on n'aurait pas célébré ce jour-là les charmes de Flore? Et comme le cœur de Paris se fondait de bonté ingénue dans cette lumière attendrissante!

« Quelle leçon pour 200 législateurs, toujours divisés, que l'harmonie, la fraternité qui régnaient au milieu de 300 000 citoyens! et toute une journée s'est passée dans l'attitude la plus fière, mais la plus calme, la plus sage! On demandait une fédération ; en est-il une plus parfaite? et celle-ci n'a point été préméditée, mendiée ; tous les patriotes se sont levés à la fois et ont semblé dire aux calomniateurs : « Vile espèce, écris aux départements, va leur « dire que Paris est une ville de meurtre et de pillage, va leur répéter que « la représentation nationale court journellement des risques au sein de cette « ville, et que tôt ou tard nous nous serons teints du sang des législateurs de « la République. »

O doucereux Prudhomme, Prudhomme béat, Prudhomme paternel, relisez donc, avant de parler de « la vile espèce des calomniateurs », votre perfide article contre les comités révolutionnaires, votre article empoisonné.

L'idylle fleurie se déroule encore :

« Ah! plutôt que tous les départements, n'ont-ils pu être les témoins de la *solennité* du 31 mai? car c'était une espèce de fête nationale. Que ne peuvent-ils voir le peuple de Paris en masse, ils sauraient que s'il est sensible aux outrages, il est grand, il est généreux! Il sait immoler ses ressentiments à ses droits et au salut de la patrie. Qu'on l'abandonne à lui-même, et il se respectera et fera respecter le dépôt précieux qu'il a en garde.

« La journée du 31 mai est véritablement son ouvrage : et la sublimité de l'ensemble de ce spectacle n'était due ni à la Convention ni aux autorités constituées. Il n'a fallu ni décret ni arrêté pour maintenir l'ordre. Les choses ne se seraient pas si bien passées si la Convention et les autres pouvoirs ne s'étaient pas contentés d'être les spectateurs de ce mouvement, qui produira son effet. Quand il ne ferait qu'imposer silence à la calomnie, c'est déjà beaucoup. »

Tocsin des cloches ; grondement du canon d'alarme ; qu'était-ce que cela, sinon l'accompagnement de la fête? Mais en cet effort de placidité il y a en-

core une perfidie. Prudhomme veut noyer les révolutionnaires dans un océan de sérénité.

« On dit que la journée du 31 mai avait été préparée dans toute autre vue. On parle d'anarchistes, de séditieux ; mais cette journée leur prouvera que leur règne est passé. Les citoyens de Paris sont trop éclairés aujourd'hui pour être d'humeur à s'entr'égorger pour le bon plaisir de telle ou telle faction ; une guerre civile devient de jour en jour plus impraticable. »

La Chronique de Paris donne une note apaisante :

« La journée était superbe, et comme vers midi il n'y avait eu aucun événement sinistre, chacun se promenait riant librement, toutes les femmes étaient assises tranquillement sur leurs portes *pour voir passer l'insurrection ;* aucun désordre n'a été commis ; il n'y a eu qu'un cul de fouetté dans les tribunes de la Convention. »

Pauvre Théroigne ! comme on fait bon marché de son humiliation !

« ... Toutes les sections se sont retirées tranquillement avec le jour. Paris a été illuminé, mais très tranquille : hier (c'est-à-dire le 1er juin) tous les ateliers ont recommencé leurs travaux et rien n'annonce que le calme doive être troublé. »

Le Patriote français affecte d'abord l'optimisme et bientôt il laisse percer de l'inquiétude :

« On a décrété que toutes les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie. En effet, elles ont été constamment rassemblées en armes, pendant toute la journée, et par leur ardeur, par leur vigilance continue, elles ont prévenu de grands malheurs. *Elles ont été en insurrection contre la sédition.* On avait prévenu les sections du faubourg Saint-Antoine contre celles de la Butte-des-Moulins, de 1792, du Mail, etc.; on avait dit aux premières que celles-ci étaient en état de contre-révolution. Mais on s'est expliqué, on s'est éclairé, on s'est embrassé, et il n'est resté aux amateurs de guerre civile que la honte et la rage. »

Voilà ce que dit le numéro du 1er juin, mais, dès le numéro suivant, le jugement porté sur la journée du 31 mai est plus sombre. *Le Patriote* montre la Convention dominée par la Commune et par le département de Paris, par « cette administration nulle dont les convulsions sont les seules marques d'existence... » Et il n'accepte qu'avec bien des réserves les décrets rendus.

« Alors les décrets se succèdent avec rapidité ; il ne pouvait, il ne devait plus y avoir de résistance ; nous sommes loin cependant d'improuver toutes les dispositions qui ont été arrêtées, mais les bonnes se perdent dans la foule des mauvaises. »

Au fond, les Girondins comprenaient bien que la journée était mauvaise pour eux. Ils avaient été, malgré tout, à la merci de l'insurrection. Ils n'avaient même pas osé demander (sauf par un discours de Guadet qui ne conclut pas et qui n'eut pas de suite) que l'on traduisît à la barre ceux qui avaient fait

sonner le tocsin et tirer le canon d'alarme. Les décrets rendus ne se bornaient



Étendard du bataillon des Gardes Nationaux (Section des Cordeliers).

(D'après un document appartenant à M. Poilpot).

pas à casser la Commission des Douze. Le Comité de salut public était chargé d'inventorier tous les papiers de la Commission et d'en faire un rapport dans

un délai de trois jours. Ainsi, la Commission avait, dès lors, la posture d'un coupable ou tout au moins d'un suspect. Qui sait, d'ailleurs, si les révolutionnaires de l'Évêché, si les sectionnaires les plus ardents, mal contenus par une Commune plus qu'à demi complice, assurés maintenant de l'impunité, ne vont pas reprendre leur tentative et la pousser plus loin ?

Les Girondins se sentaient si menacés que même les plus courageux d'entre eux ne couchèrent point chez eux cette nuit-là. Pétion, qui avait un sang-froid admirable, mais qui cédait à l'évidence du péril, raconte tristement :

« Lorsque je sortis de l'assemblée, je m'aperçus que, loin d'avoir renoncé à leurs projets, les groupes menaçants qu'il avait traversés le matin) les suivaient avec la plus grande activité. Je fus prendre un gîte dans un hôtel garni rue Jean-Jacques-Rousseau. Le mari, bon patriote et capitaine de la garde nationale, était persécuté par les maratistes. Il était même, dans ce moment, à subir un interrogatoire, et sa femme craignait beaucoup qu'on ne le mît en état d'arrestation. »

Chez les révolutionnaires les plus véhéments de l'Évêché et de la Commune il y avait un mélange de déception et d'ardeur. Non, le coup décisif n'avait pas été porté, mais on recommencera, et cette fois on n'écoutera pas les conseils des timides. Dans la séance de la Commune, avant même que la Convention se sépare, et quand il commence à apparaître que le mouvement n'aboutit qu'à peine, des récriminations s'élèvent. Pourquoi la municipalité a-t-elle été aussi hésitante et aussi faible?

« Un citoyen monte à la tribune et propose de prendre les mesures les plus promptes et les plus sûres, de ne pas consumer en longs discours (cela était dit pour Chaumette) un temps qui ne doit être employé qu'en action. Le procureur de la Commune, en applaudissant au zèle et au patriotisme de l'orateur, observe qu'il faut joindre la prudence à la grandeur des mesures; que les aristocrates ne demanderaient pas mieux de voir les citoyens de Paris dirigés en sens contraire, s'agiter tumultueusement sans savoir où ils vont ni où ils tendent.

« Le préopinant insiste sur les mesures qu'il a proposées, *accuse de faiblesse le procureur de la Commune et s'offre pour présider le Conseil et diriger les opérations révolutionnaires.* »

Quelle que fût l'audace, audace d'action ou audace de vanité, de l'orateur inconnu, il fallait que le crédit révolutionnaire des dirigeants officiels de la Commune fût largement atteint par l'insuccès à peu près constaté de la journée pour qu'une proposition pareille pût se produire.

« Le substitut du procureur de la Commune (Hébert, sans doute) prend la parole, et parlant dans le même sens que le citoyen Chaumette, il invite les citoyens à se rendre dans leurs sections *et à y exposer ingénument les raisons qui ont fait manquer cette grande journée. Il accuse l'impétuosité*

des personnes qui en ont médité le plan; il pense qu'il serait temps d'exécuter demain ce que l'on se proposait d'exécuter aujourd'hui. »

La Commune, assez fortement assaillie, dégageait sa responsabilité. Elle accusait l'Évêché d'avoir agi avec trop de hâte, c'est-à-dire sans doute d'avoir sonné le tocsin et le canon d'alarme avant d'être assuré que le vaste écho des sections répondrait. Au demeurant, Hébert s'engageait, et engageait la Commune, pour le lendemain. « Non, tout de suite, » s'écrient des impatients, qui ne s'aperçoivent pas qu'il est aussi impossible de ramener au plus haut niveau révolutionnaire cette journée qui décline que de ramener au zénith le soleil qui s'abaisse.

« Un citoyen à qui ces mesures paraissent pusillanimes, offre de se mettre à la tête des bataillons de Paris et de se porter à la Convention. »

Devant la brutalité du plan, la Commune eut une révolte :

« Le Conseil général témoigne toute son indignation, toute son horreur pour une telle proposition. Le citoyen qui en est l'auteur est invité à se rendre au bureau pour y déclarer son nom, sa qualité et sa profession. Il répond aux diverses interpellations qui lui sont faites, et demande à être entendu jusqu'à la fin de sa motion. Il assure qu'il n'avait d'autre intention que de faire mettre en arrestation les membres soupçonnés de la Convention, pour les livrer ensuite à leurs départements qui en feraient justice. Le Conseil attribuant à l'ignorance et au défaut d'expérience le discours du préopinant, croit ne devoir donner aucune suite à cette affaire. »

Mais quelle suite eût-il pu lui donner? Et comment aurait-il pu châtier un homme qui ne faisait que préciser le but réel de l'insurrection?

« Le maire prend la parole à cette occasion. Il fait connaître que le peuple de Paris sait distinguer ses vrais amis des énergumènes et des imbéciles qui cherchent à l'égarer, et qui veulent l'engager dans de fausses démarches. Il prouve surtout que les mesures que vient de proposer le préopinant détacheraient à jamais Paris des départements et amèneraient la guerre civile. »

Quel jeu jouait donc la Commune? et d'où venait cette sévérité subite pour un plan que déjà le maire, au nom des sections, avait soumis en avril à la Convention? Croyait-elle la partie perdue pour le moment, et jugeait-elle prudent de se taire? Ou bien voulait-elle, si le peuple se portait à la Convention et imposait l'arrestation des Girondins déjà dénoncés, que le mouvement fût spontané et qu'il émanât directement du peuple même? L'expérience pourtant venait de démontrer que sans une impulsion vigoureuse et une direction certaine et centralisée le peuple ne marcherait pas, et la Révolution, comme un chariot grinçant et discordant, s'attarderait dans l'ornière.

Mais plus le Conseil de la Commune se dérobe, plus les hommes d'action le pressent. Il essaie en vain de les apaiser en décrétant des mesures révolutionnaires vagues et dilatoires, qui ne répondent pas aux nécessités immédiates de la crise. Qu'importe qu'il arrête que le lendemain « dans le jour,

tous les citoyens suspects seront désarmés, et leurs armes remises aux patriotes qui n'en ont pas », si ces patriotes ne sont pas admis à s'en servir, s'ils ne peuvent arracher à la Convention, par la menace, la mise en jugement des traîtres? Qu'importe encore que le Conseil décide « que l'emprunt forcé sera requis conformément au mode précédemment indiqué par la Commune; que le produit de cet emprunt sera employé en secours pour les veuves, pères, mères, épouses et enfants des soldats citoyens qui servent la patrie dans nos armées, ainsi qu'à la fabrication d'armes et à la paie des citoyens qui formeront la garde soldée révolutionnaire de Paris » ?

Oui, qu'importe tout cela? C'est le mensonge d'une philanthropie dilatoire qui ruse avec le devoir présent, le devoir révolutionnaire. La Commune, en s'agitant ainsi dans le vide, ne donne le change à personne et va se déconsidérer. C'est cette minute que choisit Jacques Roux pour reparaître avec le projet d'une nouvelle adresse à la Convention; sans aucun doute une adresse politico-sociale, où la question du droit à la vie était posée de nouveau.

Le prêtre têtu savourait sans doute l'humiliation de la Commune impuissante et son embarras, il éprouvait une joie orgueilleuse et âpre à répéter ses formules devant son adversaire d'hier affaibli et abaissé, comme il eût récité auprès d'un agonisant des litanies amères, toutes pleines de la saveur de la mort. Et l'assaut contre la Commune officielle redoublait.

« Un jeune citoyen monte à la tribune et propose les mesures les plus violentes. Le Conseil invite ce jeune imprudent à se retirer. Il s'obstine à vouloir parler; mais enfin, cédant aux observations du ci-devant président Dobsent, et repoussé par l'indignation que lui manifeste le Conseil, il se retire de la tribune. »

Cependant, les délégués des communes voisines de Bercy, de Sèvres, de Drancy, du Bourget viennent promettre de s'associer au mouvement de Paris. Lequel, si Paris reste couché? Aussi les motions décisives se renouvellent. « Un membre demande que les membres de la Convention, dénoncés à l'opinion publique, soient mis en arrestation. » Si ce n'était pas le programme de la journée, quel sens avait-elle donc? Et comment le Conseil de la Commune pourra-t-il désavouer ce que tout à l'heure, au nom de toutes les autorités constituées de Paris et du département, demandait Lhuillier, ce que demandait aussi Robespierre? Mais Chaumette a perdu pied.

« Le procureur de la Commune s'élève avec indignation contre cette proposition représentée pour la troisième fois. Il dit que si quelqu'un ose encore la renouveler, il le dénoncera à ce même peuple qui applaudit sans savoir qu'il applaudit à sa ruine. »

La Commune va-t-elle donc se jeter entre la Révolution et la Gironde? Va-t-elle couvrir celle-ci? Un moment on put le croire, tant elle paraissait fléchir sous le poids de cette journée, dont le vide était accablant.

« Un membre propose d'afficher à la porte de la salle l'improbation formelle de toute proposition tendant à violer la représentation nationale. »

Oui, voilà les vingt-deux sous la protection officielle de la Commune. Celle-ci pourtant s'effraya de son glissement, et elle éluda la motion décisive :

« L'on observe que cette improbation est dans les cœurs, que les citoyens et les autorités constituées de Paris sont trop pénétrés de leur devoir pour avoir besoin d'en être avertis. »

Ce n'est pas pour la Commune une heure glorieuse : elle est toute de défaillance, de fausse agitation, d'impuissance systématique et d'hypocrisie. Mais qui ne sent qu'elle va être débordée, soulevée?

La manœuvre de Vergniaud félicitant les sections avait d'abord surpris : les commissaires de la Commune, chargés de correspondre avec la Convention nationale, quand ils écrivirent au Conseil dans l'après-midi lui dirent : « C'est sur la proposition de Vergniaud, *ce qui vous étonnera peut-être* » Et qui sait si elle n'avait pas contribué un peu à cette détente, à ce fléchissement du Conseil général de la Commune? Mais, à la réflexion, les révolutionnaires d'action comprirent le parti qu'ils en pouvaient tirer. Les sections glorifiées, la force populaire félicitée : c'était, sous des formes suspectes, une capitulation essentielle de la Gironde. L'ennemi avait donc peur : il fallait le pousser à fond. Levasseur, dont les impressions sont si nettes, assure que pour la Montagne ce fut un triomphe. « Le Marais abandonnait la Gironde, ou plutôt les Girondins s'abandonnaient eux-mêmes : car en présence des bataillons armés contre eux, au son du tocsin, du canon d'alarme et de la générale, Vergniaud proposa de déclarer que les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie. On pense bien que cette motion inexplicable de sa part fut accueillie de notre côté avec joie ; la Commune elle-même en triompha : il lui était prouvé par ce seul fait que ses adversaires n'avaient ni la volonté ni le front de combattre. »

Aux Jacobins, le soir, la journée fut jugée d'une vue plus nette et d'un cœur plus ferme qu'à la Commune. Les députés qui se rendaient parmi eux au sortir de la Convention avaient vu la bataille de son centre même : ils dominaient l'horizon de plus haut que la Commune qui était restée en quelque sorte tout le jour dans un pli de terrain, attendant des nouvelles et n'agissant pas. Pourtant les Jacobins non plus ne conclurent point. Ils virent bien ce qu'il y avait de dangereux et de captieux dans la manœuvre de Vergniaud : c'était l'appel au peuple vaste et diffus, appesanti encore par bien des instincts de servitude et des préjugés conservateurs, contre les comités révolutionnaires, contre les groupes agissants et résolus. Guadet n'avait-il pas déjà exprimé sa confiance dans les présidents des sections? Boissel signala le péril :

« Il faut que les sections se constituent en sociétés populaires : elles ne doivent pas se mêler des affaires publiques ; autrement elles rendraient tout à fait inutiles toutes les mesures révolutionnaires que les représentants dé-

créteraient. Il ne faut pas que ces mesures soient entravées par les ennemis de la chose publique. Les sections, en un mot, ne doivent que surveiller, et s'occuper uniquement du discernement des personnes suspectes. »

Qu'est-ce à dire ? C'est que les plus ardents de la Montagne redoutent l'intervention contre-révolutionnaire d'un peuple encore mal éduqué. Si les sections restent souveraines ou le deviennent, elles pourront briser ou amortir le mouvement. Les correspondances de Marseille (*journal de la Montagne* du 1er juin) ne font-elles pas connaître que là « on a profité de l'absence de nos braves sans-culottes qui sont allés exposer leur vie contre les ennemis de la République, pour établir à Marseille un système qui tend à les opprimer » et que « tous les riches, tous les gros capitalistes, trop lâches pour prendre les armes et même pour parler expressément des sans-culottes, se sont emparés des sections et y dominent avec insolence » ? Ne sait-on pas que « dans ces *fausses sections*, où la voix du peuple est étouffée, on vomit des horreurs contre la Montagne, contre les Jacobins de Paris, contre toutes les sociétés qui professent les principes du pur républicanisme » ?

De même les « fausses sections » de Paris, stipendiées par les aristocrates, pouvaient devenir dangereuses : elles répondraient, si on n'y prenait garde, à l'appel insidieux de la Gironde. L'implicite conclusion révolutionnaire de Boissel, c'est qu'il faut moins compter sur la force diffuse et incertaine du peuple que sur des comités d'action vigoureux et reliés les uns aux autres. Au fond, il proclame la faillite de la tactique confiante et abandonnée du 31 mai, et propose, pour un jour prochain, une tactique plus concentrée et plus efficace.

C'est dans le même sens qu'insiste un autre citoyen :

« Le citoyen Mittié vous a dit que la peur avait fait faire une bonne action à Vergniaud : *moi je le regarde comme un remerciement aux aristocrates d'avoir empêché les patriotes de donner à leur insurrection le caractère qu'elle devait avoir.* »

Qu'attendre de net et de vigoureux, à moins qu'on ne l'organise et qu'on ne l'entraîne, d'un peuple asservi encore à toutes les superstitions du passé ? Un militaire s'indigne de l'attitude de Paris à la Fête-Dieu. La veille, 30 mai, dans son bulletin de police, Dutard avait écrit à Garat :

« J'arrive dans la rue Saint-Martin, près de la rue Saint-Merri, j'entends un tambour et j'aperçois une bannière. Déjà, dans toute cette rue, on savait que Saint-Leu allait sortir en procession. J'accours au-devant. Tout y était modeste. Une douzaine de prêtres, à la tête desquels était un vieillard respectable, le doyen, qui portait le rayon sous le dais. Un suisse de bonne mine précédait le cortège; une force armée de douze volontaires à peu près sur deux rangs, devant et derrière; une populace assez nombreuse suivait dévotement. Tout le long de la rue, tout le monde s'est prosterné ; je n'ai pas vu un seul homme qui n'ait ôté son chapeau. En passant devant le corps de

garde de la section Bon-Conseil, toute la force armée s'est mise sous les armes.

« J'étais chez un marchand au milieu des Halles juste un moment après. Le tambour qui précédait et ceux qui suivaient ont annoncé la procession. Ah! quel a été l'embarras de toutes nos citoyennes de la Halle! Elles se sont concertées à l'instant pour examiner s'il n'y aurait pas de moyen de tapisser avant que la procession ne passe. Quand on ne mettrait qu'un drap, chacune aurait volontiers mis son tablier; une partie se sont prosternées d'avance à genoux, et enfin, lorsque le Dieu a passé, toutes à peu près se sont prosternées à genoux; les hommes en ont fait de même. Des marchands se sont mis à rôder devant. Chez eux, d'autres ont tiré des coups de fusil : plus de cent coups ont été tirés. Tout le monde approuvait la cérémonie, et aucun que j'aie entendu ne l'a désapprouvée. C'est un tableau bien frappant que celui-là. La présence d'un Dieu de paix, de notre ancien maître qui n'a pas cessé de l'être, a porté la consternation dans tous les esprits.

« C'est là que l'observateur a pu dessiner les physionomies, images parlantes des impressions qui se sont faites si vivement sentir au fond de l'âme de chacun des assistants.

« J'y ai vu le repentir, j'y ai vu le parallèle que chacun fait forcément de l'état actuel des choses avec celui d'autrefois; j'y ai vu la privation qu'éprouvait le peuple par l'abolition d'une cérémonie qui fut jadis la plus belle de l'Eglise. J'y ai vu les regrets sur la perte des profits que cette fête et autres valaient à des milliers d'ouvriers. Le peuple de tous les rangs, de tous les âges, est resté honteux, silencieux, abattu... quelques personnes avaient les larmes aux yeux. Les prêtres et le cortège m'ont paru fort contents de l'accueil qu'on leur fit. »

C'est précisément de cet accueil que s'inquiète et s'indigne aux Jacobins un militaire véhément :

« Il y a trente-six heures que je devais partir, et j'ai retardé mon voyage parce que le canon d'alarme devait tirer il y a huit jours. *J'ai vu avec indignation que hier la garde nationale escortait encore le Saint-Sacrement.* »

Voilà le germe révolutionnaire de l'hébertisme. Ne faudra-t-il pas lutter contre cette réaction sentimentale qui alanguit la force du peuple? Voilà aussi le signal de l'action ramassée et dictatoriale qui va se substituer, le 2 juin, à la molle entreprise du 31 mai. Car les Jacobins sont résolus à aller jusqu'au bout. La Commission des Douze est cassée :

« Mais fallait-il donc attendre jusqu'à ce jour pour détruire le monument le plus caractéristique du despotisme? Vous n'avez pu arracher que ce soir ce décret salutaire. *Ne nous reposons pas. Lâches ennemis, renoncez à votre espoir*, il est chimérique et la constance de la liberté est telle qu'elle triomphera de tous vos efforts.

« ... Hebert vous a dit que les membres du Comité dictatorial étaient hors la loi et qu'on pouvait courir sus. Je dis que tous les citoyens doivent

poursuivre et ces dictateurs et les vingt-deux députés indignes de la confiance du peuple, et je pense que le peuple ne doit pas cesser d'être debout tant que les vingt-deux n'auront pas porté la peine due à leurs crimes. »

Mais voici le dur et soupçonneux Billaud-Varennes. Il dit âprement son mécompte; il accuse presque de faiblesse ou tout au moins d'illusion la Montagne qui n'a pas poussé sa victoire, et comme si son esprit inquiet cherchait de tous côtés des périls et des ombrages, en même temps qu'il appelle au combat contre la Gironde, il dénonce aux Jacobins un mot imprudent de Marat :

« J'arrive de la Convention; la séance vient de se lever. On a décrété le projet qui avait été proposé par le Comité de salut public; la Montagne, qui a lutté toute la journée, s'est contentée de ce triomphe (la cassation des Douze). Moi je pense, d'après l'audace des conspirateurs, que la patrie n'est pas sauvée. Certes, il y avait de grandes mesures de salut public à prendre, et c'est aujourd'hui qu'il fallait porter les derniers coups à la faction. Je ne conçois pas comment les patriotes ont pu quitter leur poste sans avoir décrété d'accusation les ministres Lebrun et Clavière. C'est contre les contre-révolutionnaires du côté droit qu'est dirigée l'insurrection; elle ne doit conséquemment cesser que quand ils seront tous anéantis. »

A s'arrêter à mi-chemin, on n'aura que la charge des événements sans le bénéfice. Les Girondins calomnieront tant qu'ils ne seront pas détruits, et la journée qui les menaça sans les frapper, va grossir leurs litanies calomnieuses.

« Ne nous dissimulons pas que le mouvement qui vient d'avoir lieu à Paris va tourner contre nous dans les départements. On a envoyé dans les départements des courriers extraordinaires pour annoncer qu'on égorgeait les députés. »

Et il ajoute soudain, comme pour accumuler les nuées sombres sur l'horizon et défier toutes les menaces de tyrannie en quelque point qu'elles se forment :

« Je déclare ici que j'ai entendu dire à un membre de la Montagne que le temps était venu où la nation devait se choisir un chef. Je déclare aux Jacobins, je déclare à l'univers que je ne veux courber ma tête sous aucun chef, et je demande que tout homme qui osera faire cette proposition soit puni dans les vingt-quatre heures. »

Billaud-Varennes craignait-il vraiment que Marat prétendît à la dictature? Visiblement, c'est l'impuissance de cette journée anarchique et chaotique où la force du peuple avait flotté à l'aventure qui avait arraché à Marat, une fois de plus, son éternel refrain sur la nécessaire unité d'action.

Mais Billaud-Varennes revenait à l'objet immédiat de la lutte :

« J'ai entendu dire, conclut-il, à des hommes faibles que c'était une trop forte mesure d'arrêter trente-deux députés. Je déclare que nous ne devons

point transiger avec la tyrannie. Paris doit rester debout. Il faut, comme Brutus, se poignarder quand la liberté est perdue ou s'ensevelir sous ses ruines. »



JOURNÉE DU 2 JUIN 1793
(D'après une estampe du Musée Carnavalet)

Chabot insiste, mais il note en même temps que Danton manque de vigueur :

« Le peuple restera debout jusqu'à ce que les égoïstes aient baisé la poussière du sans-culottisme. Cependant j'ai une inquiétude : *Danton a*

perdu de son énergie depuis qu'on a cassé la Commission des Douze. Cette Commission était un instrument dans la main des intrigants. Elle n'agissait pas par elle-même : c'est la faction qui la dirigeait. Le peuple s'est insurgé contre cette faction, et il ne s'arrêtera pas que cette faction ne soit terrassée. »

Que d'étranges pressentiments s'éveillent au cœur! La lutte contre la Gironde n'est pas terminée, et déjà les sombres soupçons de Billaud-Varennes, les réserves de Chabot présagent d'autres déchirements et d'autres combats. La méfiance de Billaud-Varennes contre quiconque veut être chef aboutira un jour à frapper, non Marat, mais Robespierre. Les factions de Chabot et de Danton se dévoreront l'une l'autre. Appelez les sorcières de Shakespeare, de celui que Brissot appelait « l'Eschyle anglais », près de la chaudière où la fatalité remue tant d'éléments humains, tant de passions, de générosités et de haines : penchées sur cette confusion ardente et sombre, elles verront s'élever une vapeur de sang.

Mais les Jacobins, même quand ils étaient le plus résolus, discutaient, préparaient, formulaient : ils n'agissaient pas. Le commandant provisoire Henriot les avait invités à communiquer avec lui, ils avaient nommé des commissaires à cet effet ; mais ils n'avaient pas donné le mot d'ordre que Henriot attendait sans doute pour le lendemain. Et après s'être déclarés en permanence, ils avaient levé la séance.

Pourtant une grande confiance était en eux, et une certitude de l'avenir. L'indice le plus décisif peut-être, c'est que les Jacobins inaugurent, le 1er juin même, leur organe officiel, *le Journal de la Montagne*. Pour la première fois, la Montagne avait un organe; par le titre seul, elle s'annonçait à la France dans son unité et dans sa force. L'épigraphe était faite du mot d'Hérault de Séchelles, présidant la Convention : « La force de la raison et la force du peuple ne font qu'un. » Ce n'était pas la révolte de misère qui éclate dans l'épigraphe du journal de Marat. C'était l'affirmation doctrinaire et solennelle que la Révolution ne pouvait aboutir que par la grande énergie populaire soumise à la discipline des principes. C'est par ce mot qu'Hérault avait consacré et légitimé la sommation du peuple à la Convention contre les Girondins. Ainsi cette seule épigraphe était tout un programme d'action révolutionnaire un peu formaliste et guindée, mais vigoureuse et décisive.

Ni Robespierre ni Marat n'avaient paru ce soir-là aux Jacobins. Marat y allait peu : il trouvait qu'on y parlait trop, et d'ailleurs, épuisé par la maladie, il suffisait à peine à la Convention et à son journal. Robespierre fut-il, ce soir-là, écrasé de fatigue? Après une séance de douze heures, et où il avait lutté, c'est possible. J'imagine pourtant qu'il n'était point fâché de n'avoir pas à donner, à cette minute, des conseils trop précis. C'est seulement dans le numéro du 3 juin que Marat donne ses impressions sur la journée du 31 mai :

« Le Comité de salut public, quoique composé d'hommes instruits et bien

intentionnés, avait très mal jugé des mouvements populaires qui avaient lieu le 31 mai. La journée s'était passée sans orage, malgré que le tocsin eût sonné toute la nuit, et que le peuple eût été tout le jour sous les armes.

« La Convention avait été plus agitée que la ville. La faction des hommes d'État, tremblotante, cherchait à se rassurer et à donner le change sur les causes de l'insurrection, et la séance entière avait été employée à entendre les autorités constituées appelées à la barre. Le ministre de l'intérieur avait démontré jusqu'à conviction la fausseté du prétendu complot tramé contre les appelants; le maire avait fait voir que les auteurs du rassemblement de la force armée autour du Sénat étaient ces mêmes hommes d'État qui s'étaient si fort récriés contre cette mesure audacieuse, car elle était composée des bataillons de ces mêmes sections aristocratiques qui avaient dénoncé ce prétendu complot. (Marat, dont la tête lassée par un travail constant s'obscurcissait parfois, confond ici, pour le ministre de l'intérieur et pour le maire, la journée du 27 mai et celle du 31; de même quand Guadet proposait que la Convention se réunît à Bourges, il avait entendu Tours, alors menacé par les Vendéens, et il avait bâti là-dessus tout un système.) Enfin le département avait prouvé que les mouvements populaires de la journée n'avaient d'autre cause que l'indignation excitée par les arrestations arbitraires de la Commission des Douze, les calomnies atroces répandues depuis si longtemps contre Paris, les vues horribles que laissait entrevoir le discours d'Isnard, les nouvelles trahisons de quelques généraux, et la poursuite des desseins sinistres des meneurs de la faction.

« Ces meneurs qui voulaient consommer leur trahison dans les ténèbres, et qui ne redoutent rien tant au monde que l'insurrection du peuple, demandaient, par l'organe de Valazé, que le commandant provisoire de l'armée parisienne fût traduit à la barre et puni de mort pour avoir ordonné de tirer le canon d'alarme, proposition qui fut couverte de huées. Plusieurs membres avancent divers avis. Thuriot, Jean-Bon-Saint-André, Drouet et plusieurs autres renouvellent la demande que j'avais faite dans la matinée de supprimer la Commission des Douze, de casser tous les ordres émanés d'elle, et de mettre en liberté les citoyens qu'elle avait incarcérés. Ces propositions sont décrétées. *Ainsi s'en alla en fumée l'insurrection d'une ville immense : mais le feu couvait sous la cendre.* »

C'est le comité révolutionnaire de l'Évêché qui l'attisa. Tout de suite, à l'heure même où la Commune se perdait en vagues propos, il avait formé son plan. Devant le Conseil général de la Commune, renforcé de dix membres du directoire du département, un délégué de la commission révolutionnaire fait son rapport (vers dix heures du soir) sur les mesures qu'elle a prises :

« Il divise ces mesures en deux espèces : les mesures cachées et les mesures qui peuvent être rendues publiques. Il entre dans le détail de ces dernières, parmi lesquelles se trouve la mesure d'arrestation de toutes les per-

sonnes qui ont donné lieu au mouvement contre-révolutionnaire de ces derniers temps. »

Comme pour ouvrir la voie à la Convention et l'entraîner par la force du fait accompli, le comité révolutionnaire ordonne dans la nuit qu'on arrête Roland; il n'était point à son domicile. Mais le matin, vers sept heures, Mme Roland est arrêtée et conduite à l'Abbaye. C'était signifier à la Convention que, si elle ne procédait pas en bloc à l'arrestation des Girondins dénoncés, la révolution parisienne saurait mettre la main sur eux. Le comité préparait, dès le matin du 1er juin, un appel aux quarante-huit sections, appel encourageant et habile, qui prenait acte de tous les résultats obtenus la veille et affirmait la volonté d'aller jusqu'au bout :

« Citoyens, vous étiez sur les bords de l'abîme, entourés d'ennemis puissants au dehors et de conspirateurs audacieux au dedans. C'en était fait de la liberté si vous ne vous fussiez levés. Une conjuration ourdie au sein de la Convention menaçait les plus fermes patriotes et les magistrats les plus chéris du peuple. Dans ce danger, les commissaires que vous avez investis de vos pouvoirs et de votre confiance, voulant sauver la patrie, se sont hâtés de prendre les mesures extraordinaires que commandait l'intérêt de la liberté. Ils ont assuré la fidélité de la correspondance publique. Ils ont porté à vos délégués vos justes plaintes, vos réclamations pressantes, et demandé la punition des traîtres que la Convention recèle dans son sein. Ils ont ordonné l'arrestation de tous les gens suspects qui se cachent dans les sections de Paris. Cette arrestation s'effectue en ce moment de toutes parts.

« Vos commissaires ont en outre concerté le projet de formation d'une armée révolutionnaire de vingt mille hommes pour garder et défendre Paris. Cette armée sera entretenue par une contribution prise sur les riches, et principalement sur ceux reconnus pour leur incivisme.

« *Déjà nous avons obtenu un premier succès :* la Convention a cassé la Commission inquisitoriale des Douze, et renvoyé à l'examen d'un comité l'examen de la conduite coupable de ses membres. Un autre décret confirme l'arrêté de la Commune qui accorde quarante sous par jour aux ouvriers qui seront requis de prendre les armes dans ces jours de crise... Enfin, la Convention a déclaré que les sections ont bien mérité de la patrie. Par ce qu'elle a fait hier, nous attendons ce qu'elle va faire aujourd'hui. Citoyens, restez debout, les dangers de la patrie vous en font une loi. »

Cet appel fut jugé trop modéré, et ajourné. C'est une action immédiate et forte que voulait l'Évêché.

Le plan du comité révolutionnaire était de revenir à la charge le jour même, de peser de nouveau sur la Convention ; les autorités constituées lui soumettraient une pétition énergique demandant l'arrestation et la mise en jugement des chefs girondins, et la Convention, lassée, vaincue par cette insistance du peuple, céderait, sans qu'il y eût une goutte de sang versé. Aussi

bien, pour agir plus fortement sur elle, le commandant Henriot saurait l'envelopper de bataillons dévoués à la Révolution; on ne permettrait pas aux sectionnaires modérés d'approcher de la Convention ; c'est là sans doute « la mesure secrète » que les délégués de l'Evêché ne voulaient pas communiquer publiquement à la Commune. Et c'est par là aussi que tout bas Hébert et Dobsent répondaient aux récriminations de Varlet dénonçant la mollesse de la Commune.

Cependant la Convention entendait un optimiste rapport de Barère, expliquant aux départements que la journée du 31 mai n'avait été que douceur fraternelle. Il fallait qu'en tombant la Gironde fît le moins de bruit possible, et Barère ouatait la chute. La Convention adopta l'adresse, malgré les réclamations de Lasource et de Vergniaud, qui craignaient que la Gironde fût engloutie silencieusement et sans que personne s'en doutât. L'Assemblée, épuisée sans doute des émotions de la veille, ne prolongea pas sa séance : elle se sépara vers cinq heures, c'est-à-dire au moment même où la Commune venait de décider qu'une adresse menaçante lui serait portée. Est-ce que la Convention se jouait du peuple? Faudrait-il que les sections révolutionnaires se portent au domicile des députés coupables, au lieu d'obtenir de la Convention justice légale ?

Le Comité de salut public, sans doute sous l'influence de Danton, décida que la Convention serait convoquée d'urgence le soir même. C'était proclamer officiellement la force de l'insurrection, qui ne consentait pas à attendre, et qui assignait elle-même un rendez-vous impérieux à ceux qu'elle voulait contraindre. Pache et Marat, sortant ensemble du Comité de salut public, coururent à la Commune pour lui expliquer l'état des choses et prévenir un mouvement convulsif.

« Je sors, dit le maire, du Comité de salut public, où j'ai été invité à me rendre. Je l'ai trouvé dans les meilleures dispositions. Il témoigne d'une manière non équivoque le désir du bon ordre et de l'ensemble qui doit présider à toutes les démarches du peuple souverain auprès de ses représentants. Marat, qui en a été témoin, vous attestera le même fait.

« En effet, quelle est la situation des choses? Nous voulons présenter aujourd'hui à la Convention une adresse dont le succès intéresse la République entière. Le peuple de Paris, attentif, apprend que la Convention a levé la séance. *Il était à craindre que ce contre-temps ne donnât lieu à quelques excès de la part de ceux qui se voyaient frustrés;* mais le Comité de salut public a convoqué pour ce soir tous les membres de la Convention pour mesures urgentes. Nous pouvons donc présenter aujourd'hui notre adresse, et Marat, qui s'est rendu avec moi dans votre sein, se propose de vous donner un conseil dans cette circonstance. »

C'était bien la politique de Pache qui triomphait : assurer le succès de la Révolution en évitant les chocs trop violents; éliminer la Gironde sans bru-

talité, sans effusion de sang, avec une sorte de régularité apparente qui ménage la susceptibilité des départements, et épargner à la France menacée au dedans et au dehors les convulsions funestes de la guerre civile. Marat abondait dans cette politique de vigueur et de sagesse, et il était pour Pache, en ces heures difficiles, un allié tout à fait sûr. Lui-même a conté comment il avait, au 1er juin, tracé le plan politique, désavouant à la fois la tiède rhétorique de Barère qui ne pouvait qu'endormir les esprits, et l'impatience meurtrière des Enragés. Il fut, en cette journée du 1er juin, le vrai chef du peuple. Il a dit, sans forfanterie, ce que fut son rôle à la Convention, dans la rue, au Comité de salut public, à la Commune.

« La proclamation de Barère, adoptée avec quelques légères modifications, porte l'éloge de l'attitude fière et calme qu'ont déployée les Parisiens, la déclaration qu'ils ont bien mérité de la patrie, et la proposition d'une nouvelle fédération le 14 juillet prochain. (Non, le 10 août. Marat, très énervé, n'avait plus une grande sûreté de mémoire.)

« Je m'approche de Barère pour lui dire que ces mesures sont insuffisantes, *que le calme dont il loue les Parisiens n'est qu'un assoupissement momentané*, que le seul moyen de rétablir la tranquillité à Paris est la justice éclatante faite des traîtres de la Convention. Il repoussa mes observations avec un sourire moqueur; on connaît ses principes de modérantisme et ses petits expédients : le moyen d'en être surpris!

« Je sors pour porter diverses affaires importantes au Comité de sûreté générale, prévoyant trop qu'on ne prendrait aucune grande mesure à la Convention. De là je me rends chez un citoyen pour avoir des renseignements sur plusieurs meneurs aristocratiques de la section de la Butte-des-Moulins. A mon retour, je trouve grand rassemblement dans la rue Saint-Nicaise; *je suis reconnu et suivi par la foule. De toutes parts retentissaient des réclamations contre le défaut d'énergie de la Montagne; de toutes parts on demandait l'arrestation des députés traîtres et machinateurs; de toutes parts on criait : Marat, sauvez-nous! Arrivé à la place du Carrousel, j'y trouve une multitude de citoyens en armes; la foule augmente et répète les mêmes cris.* Je supplie la multitude de ne pas me suivre, j'entre dans le château des Tuileries, puis dans l'hôtel du Comité de sûreté générale pour me dérober à ces instances. Peine perdue, il fallut la traverser de nouveau pour me rendre au Comité de salut public, qui était assemblé avec les ministres, le maire et quelques membres du département. *Je rendis compte de ce qui venait de m'arriver, je représentai au Comité l'insuffisance des mesures présentées par Barère, j'observai que les seules efficaces étaient l'arrestation des membres dénoncés et de la Commission des Douze.*

« Le Comité était à délibérer sur ces mêmes mesures; *il m'invita à me rendre à la municipalité avec le maire*, à l'effet de prévenir tout mouvement désordonné. »

Mais quand le Comité de salut public chargeait Marat de maintenir la tranquillité publique, il s'engageait par là même à y mettre le prix marqué par Marat, c'est-à-dire à en finir avec la Gironde.

« Le maire annonce l'objet de ma mission ; je prends la parole en ces mots (je rapporte fidèlement mon discours, parce que la plupart des journalistes soudoyés l'ont malignement tronqué et défiguré) : « Citoyens, le Comité de « salut public est occupé de grandes mesures pour punir et réprimer les « traîtres, restez levés, déployez vos forces, et ne posez les armes qu'après « avoir obtenu une justice éclatante, après avoir pourvu à votre sûreté. »

« Le président, que je sais modéré (c'est Destournelles), voulant m'engager à sanctionner ses conseils, me demande s'il est vrai qu'un peuple trahi et soulevé contre les traîtres doit s'en rapporter uniquement à ses magistrats et n'employer que les moyens prescrits par la loi pour se rendre justice. Je sentis le piège, et je repondis à son apostrophe en ces termes : « Lorsqu'un « peuple libre a confié l'exercice de son pouvoir, le maintien de ses droits et « de ses intérêts à des mandataires choisis par lui, tandis qu'ils sont fidèles « à leurs devoirs, il doit, sans contredit, s'en rapporter à eux, respecter leurs « décrets, et les maintenir dans le paisible exercice de leurs fonctions. Mais « lorsque ces mandataires abusent continuellement de sa confiance, lorsqu'ils « trafiquent de ses droits, trahissent ses intérêts, qu'ils le dépouillent, le « ruinent, l'oppriment, et qu'ils machinent sa perte, alors le peuple doit leur « retirer ses pouvoirs, déployer sa force pour les faire rentrer dans le devoir, « punir les traîtres et se sauver lui-même. Citoyens, vous n'avez plus de ressource que dans votre énergie, présentez à la Convention une adresse pour « demander la punition des députés infidèles de la nation ; restez levés, et « ne posez les armes qu'après l'avoir obtenue. »

« Plusieurs membres de la Commune m'invitèrent à passer au comité revolutionnaire ; je leur représentai que mon poste était à la Convention, et j'allai au Comité de salut public rendre compte de ma mission.

« Il s'agissait de convoquer l'Assemblée, et il était impossible d'en charger le président ; la plupart des membres étaient dispersés, et on ne savait où les trouver. Mais on battait la générale dans différents quartiers ; le tocsin sonnait et le canon d'alarme allait tirer. Il était donc tout simple d'attendre que les députés se rendissent à leur poste. »

Heure étrange, où c'était en somme le tocsin et le canon d'alarme qui étaient chargés de convoquer la Convention pour qu'elle reçût l'adresse des sections. Le tocsin disait aux députés : Venez ! et le canon d'alarme disait aux délégués révolutionnaires : Vous avez la parole. Marat avait un moment secoué et enfiévré la Commune. Lui parti, elle retombe à son indécision, et le procureur s'oppose à ce que l'on fasse tirer le canon et sonner le tocsin « pour ne pas fatiguer les citoyens ». Mais ni les cloches ni le canon n'atten-

daient le signal de l'hésitante Commune, et la ville s'emplissait de vibrations révolutionnaires.

Cependant était-il possible d'espérer que la Convention cèderait le soir même? Un moment les plus exaltés le crurent. Le Lyonnais Leclerc s'écria aux Jacobins dans une sorte de transport révolutionnaire :

« Je serai court : l'agonie des aristocrates commence; le tocsin sonne, le canon d'alarme a été tiré; la Commune est debout; le peuple se porte à la Convention; vous êtes peuple, vous devez vous y rendre. »

Cette faible tête se grisait des sonneries violentes, et croyait tout possible quand les cloches avaient parlé.

« Restons ici, dit un militaire, nous sommes à notre poste pour sauver la chose publique. — Non, dit un autre citoyen : le poste des patriotes est au Conseil général de la Commune et dans les comités révolutionnaires »; et les Jacobins, vers dix heures, se dispersèrent, emportant au vent tiède de la nuit leur fièvre incertaine.

Henriot n'avait probablement pas eu le temps de rassembler ses bataillons fidèles, de les grouper à part et de les porter tout autour de la Convention, ainsi isolée des sections modérées. En tout cas, il n'avait pu leur communiquer encore le mot d'ordre.

« Les sections rassemblées (c'est le récit de la *Chronique de Paris*) se sont portées sur la Convention avec leurs canons, la force armée en a investi toutes les approches; le Pont-National, les quais, les Tuileries, et toutes les rues adjacentes ont été occupées par divers bataillons. On a bientôt connu la cause de ces rassemblements... les citoyens armés sont demeurés sur la place jusqu'à une heure du matin; on leur a fait porter du pain.

« Ces rassemblements, en réunissant quelques sections, ont produit quelques scènes touchantes; la section de 1792, celle de la Fraternité, calomniées comme celle de la Butte-des-Moulins l'avait été, ont offert le spectacle de la réunion, de la concorde et de l'amitié. »

Non, l'action décisive ne serait point pour cette nuit-là; les sections mal averties encore retombaient dans les tâtonnements vagues du 31 mai. Et c'est peut-être pour les organiser en vue de l'opération du lendemain que la Commune et le comité révolutionnaire rappelèrent, sous prétexte de ménager leurs forces, les patriotes armés.

Pourtant l'effet de cette soirée ne fut pas perdu. Les douze délégués de la Commune et les six délégués du comité révolutionnaire purent lire leur adresse impérieuse à la Convention.

C'était Hassenfratz qui parlait en leur nom. Avait-il été choisi pour protester contre la calomnie de Lanjuinais, auquel il venait d'adresser une véhémente lettre de rectification?



ÉTENDARD DU BATAILLON DES GARDES NATIONAUX (Ancien district de S. Victor).

(D'après un document appartenant à M. Poilpot).

« Le peuple est levé, il est debout. Nous demandons le décret d'accusation contre Pétion, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Buzot, Brissot, Barbaroux,

Chambon, Biroteau, Rabaut, Gorsas, Fonfrède, Lanthenas, Grangeneuve, Lehardi, Lesage, contre vingt-sept députés. »

La Convention décréta que le Comité de salut public ferait un rapport sous trois jours sur l'adresse des pétitionnaires. Trois jours, c'était bien long. Mais le délai pouvait être abrégé, et c'était déjà une victoire d'avoir amené la Convention à délibérer en effet sur l'arrestation des Girondins. Marat s'étonna que le vieux Dussault fût sur la liste. Cette impartialité même était pour les autres un sinistre avertissement. Elle signifiait que cette fois la motion était grave, puisque Marat se préoccupait d'en exempter un homme qu'il jugeait innocent. Au fond, c'est le lendemain que la question devait être réglée : comment Paris aurait-il pu supporter longtemps encore cette tension des nerfs, cet appel des cloches, ce frisson terrible et vain? La Commune avait beau décider, vers une heure du matin, pour ne pas trop fatiguer la force armée, qu'elle serait rappelée. La Révolution, cette fois, ne voulait pas se coucher. Le lendemain devait être un dimanche, le peuple savait qu'il ne serait point pris par l'atelier, et déjà on se demandait de quels grands événements serait comblé le vide de cette longue journée.

Le comité révolutionnaire, lui, considérait si bien le prolongement de l'insurrection comme une chose nécessaire et normale qu'il demandait que la liste des ouvriers sans-culottes soit dressée dans chaque section et que chacun d'eux reçoive *6 livres*... Six livres, à quarante sous par jour, c'était le salaire de trois jours. Or, le 31 mai, le 1[er] juin, cela faisait deux. Le troisième devait être le jour décisif, et il s'agissait de le payer d'avance. Chaumette, un peu ahuri, demande où sont les fonds. Mais telle était alors la confusion paradoxale de l'insurrection *morale* et de la légalité que le rapporteur du comité répond « qu'on les demandera à la Convention ». C'est la Convention qui devait fournir les subsides à la force armée chargée de peser sur elle! On n'eut pas besoin de recourir à elle, et le lendemain, 2 juin, le comité révolutionnaire annonça qu'il avait les sommes nécessaires. Comment ne les eût-il pas eues, puisque depuis des semaines, il avait, par les comités révolutionnaires des sections qu'il centralisait, le droit de réquisition chez les riches? Donc, dans la comptabilité de l'insurrection, elle devait être terminée en un jour, au soir du 2 juin, en comptant ce dimanche 2 juin comme jour ouvrable.

C'était bien, en effet, l'agonie de la Gironde qui commençait, elle n'avait plus à vivre politiquement que quelques heures de détresse et d'angoisse. Les journalistes du *Patriote français* rédigeaient en hâte le numéro qui allait paraître le 2 juin et qui devait être le dernier. Ils y calomniaient encore la Commune en paroles savamment empoisonnées. Elle voulait emprunter des millions pour Paris, mais ces millions, qu'en ferait-elle? Elle les volerait.

« Elle les *pacherait*, elle les *chaumettiserait*, et chacun de la bande en aurait sa part; le surplus serait employé à soudoyer des brigands pour op-

primer la liberté publique, peut-être même, et je le crains tous les jours, s'empareraient-ils de la trésorerie et de la caisse de l'extraordinaire. »

Et cela finit par un cri de folie et de contre-révolution impuissante :

« La majorité de la Convention a beau faire : *elle sera subjuguée par la Commune, si elle ne terrasse et si elle ne ferme les clubs des Jacobins et des Cordeliers.* »

Quand je dis que c'est la fin du *Patriote*, non, je me trompe : les toutes dernières lignes sont l'annonce d'un cours de chimie du grand savant Vauquelin :

« Le citoyen Vauquelin commencera lundi 3 juin, à quatre heures après-midi, un cours de chimie appliquée aux arts, qu'il continuera les mercredis et vendredis à la même heure. S'adresser au laboratoire du citoyen Fourcroy, rue des Bourdonnais, à la *Couronne d'or*. »

O Girondins ! pourquoi n'avez-vous pas emprunté un peu de sa sérénité impersonnelle et de sa patience à la science éternelle et lente ? Quel malheur que sous son rayon, aimé de vous pourtant, ne se soient pas un peu apaisées vos agitations misérables !

Dès le 1er juin, les plus clairvoyants d'entre eux se sentirent perdus. Ils essayèrent de délibérer chez l'un d'eux, mais ils ne purent se réunir en assez grand nombre ni arrêter un plan commun.

C'est dans une vaste maison appartenant à Meillac, assez écartée et discrète, que les Girondins se réunirent.

« Nous arrêtâmes, raconte mélancoliquement Pétion, d'y passer toute la nuit étendus sur des chaises et de ne pas nous quitter. Nous convînmes de réunir le lendemain, dès le matin, les trente-deux proscrits et les douze membres de la Commission extraordinaire afin de prendre une mesure commune.

« La générale battit, le tocsin sonna une partie de la nuit. Malgré toutes nos démarches, nous ne pûmes réunir qu'une vingtaine de membres. Les principaux étaient Brissot, Vergniaud, Gensonné, Guadet, Buzot. »

Solitude précaire et menacée, détresse et désarroi, c'était déjà comme un campement en désordre sur les routes de la proscription, de la souffrance et de la mort. La dispersion des volontés préludait à la dispersion de l'exil. Ceux mêmes qui se trouvaient rassemblés chez Meillac ne purent s'entendre pour une action commune. Iraient-ils en cette journée du 2 juin à la Convention ? La plupart renoncèrent à braver inutilement un péril que désormais nul ne pouvait conjurer. Mais Barbaroux s'évada presque de force pour aller affronter la tempête. Resteraient-ils tous à Paris pour ne pas exaspérer la Révolution victorieuse par la menace d'une guerre civile des départements et de la capitale ? Ou bien iraient-ils tous faire appel aux départements pour que l'étendue même de leur protestation avertit la conscience publique ?

Louvet insista avec force pour que tous quittassent Paris; mais il ne put entraîner toute la Gironde.

« Désormais, disait-il, nous ne ferions plus rien à la Convention, où la Montagne et les tribunes ne nous permettraient plus de dire un mot, rien qu'animer les espérances des conjurés, charmés d'y pouvoir saisir d'un seul coup toute leur proie. Il n'y aurait non plus rien à faire à Paris, dominé par la terreur qu'inspiraient les conjurés, maîtres de la force armée et des autorités constituées; ce n'était plus que *l'insurrection départementale qui pourrait sauver la France*. Nous devions chercher quelque asile sûr pour cette soirée, et demain et les jours suivants partir les uns après les autres, usant de nos différents moyens, et nous réunir soit à Bordeaux, soit dans le Calvados, si les insurgés, qui déjà s'y montraient, prenaient une attitude imposante. *Surtout il fallait éviter de demeurer en ôtage entre les mains de la Montagne, il fallait ne pas retourner à l'Assemblée.*

« Que ne m'avez-vous cru, Brissot, Vergniaud, Gensonné, Mainvielle, Valazé, Ducos, Duprat, Fonfrède, vous tous, honorables victimes que la postérité vengera! Peut-être tous ensemble n'aurions-nous pas réussi davantage à réveiller dans les cœurs l'ardent amour de la patrie, la haine vigoureuse due à l'oppression, mais du moins je n'aurais point à gémir aujourd'hui sur votre chute prématurée. »

Pendant que les Girondins se perdaient ainsi dans l'incertitude de leurs pensées, l'adversaire frappait les coups décisifs. Précisément Paris venait d'apprendre qu'à Lyon, dans la journée du 29 mai, les sections modérées et bourgeoises avaient livré bataille à la municipalité jacobine, et celle-ci était vaincue. Chalier était dans un cachot. Or quelques-uns de ceux qui transmettaient ces redoutables nouvelles avaient beau en atténuer le caractère, ils avaient beau dire que les sections s'étaient levées au cri de : *Vive la République!* Même l'ambiguité des correspondances de Gauthier et de Nioche, qui n'osaient pas approfondir tout le danger, ne parvenait pas à donner le change aux révolutionnaires de la Commune et de l'Évêché. Ils comprenaient très bien qu'à Lyon la contre-révolution était victorieuse, et qu'eux-mêmes allaient être enveloppés dans la contagion de ce mouvement, s'ils ne frappaient pas ce jour même le coup suprême sur l'ennemi. Jean-Bon Saint-André signala le péril à la Convention en quelques paroles décisives que Marat a notées.

« Vous venez d'apprendre des nouvelles fâcheuses du département de la Lozère. L'aristocratie, dans cette contrée, ose lever un front menaçant; des mouvements contre-révolutionnaires se manifestent dans plusieurs parties des départements méridionaux. *A Lyon, les contre-révolutionnaires triomphent*, les patriotes ont été massacrés. Les troubles de la Lozère doivent d'autant plus fixer votre sollicitude que par le département du Cantal, les re-

belles de la Lozère peuvent se réunir à ceux du département de Rhône-et-Loire. »

C'était comme un bloc énorme de contre-révolution, où le dur fanatisme cévenol avait pour noyau ardent la fervente réaction lyonnaise. Oui, il fallait en finir. Encore quelques jours, et les sections bourgeoises de Paris, animées par cet exemple, pouvaient tenter d'accabler la Commune et la Montagne.

Henriot, cette fois, avait pris ses dispositions mieux qu'au 31 mai. Il ne se fiait plus à la spontanéité incertaine et contradictoire du peuple. Il avait massé autour de la Convention des bataillons soigneusement choisis par lui, cinq à six mille révolutionnaires décidés. Au delà, le reste du peuple n'était plus qu'une foule, qui ne serait rattachée aux événements que par une chaîne de rumeurs flottantes. Aussi, quand les pétitionnaires de la Commune vinrent demander l'arrestation des vingt-deux, on chercha bien à amortir le coup, mais presque personne ne songea à l'éluder. Des cris menaçants partaient des tribunes. L'appel aux armes retentissait.

« Sauvez le peuple de lui-même, s'écria Richou ; sauvez vos collègues, *décrétez leur arrestation provisoire.* »

Provisoire? C'était avouer qu'on ne cédait qu'à la force brutale du peuple. C'était proclamer que sans doute l'innocence des députés dénoncés serait reconnue quand les menaces de la foule se seraient dissipées. La Montagne s'indigna de cette combinaison. Levasseur protesta avec véhémence contre « le lâche tempérament proposé par le Marais ».

« J'ai toujours été partisan des mesures énergiques, sans approuver les violences inutiles et j'ai toujours eu horreur du sang inutilement répandu, aussi me trouvai-je en cette journée décisive dans une triste alternative. Prononcer le décret d'accusation contre mes collègues, c'était les envoyer à la mort; les déclarer innocents, c'était à la fois mentir à ma conscience et perdre le succès d'une journée qui pouvait nous sauver. Le lâche terme moyen du Marais était la plus mauvaise mesure possible, car, en déclarant implicitement les accusés innocents, elle rendait nulle une insurrection qui devait porter ses fruits, et en même temps elle livrait à la fureur populaire des hommes dont nous étions loin de désirer la mort; d'ailleurs elle déshonorerait la Convention, en constatant en quelque sorte que nous avions cédé à la peur et à l'oppression. »

Et Levasseur demande l'arrestation immédiate des vingt-deux et de la Commission des Douze. Dans la Convention muette deux protestations seulement s'élèvent, celles de Barbaroux et de Lanjuinais. Eux, ils ne veulent pas plier. Lanjuinais, comme s'il pouvait encore être accusateur, dénonce l'autorité usurpatrice de la Commune. Barbaroux défend contre le rapport de Moïse Bayle et de Boisset les sections marseillaises. Mais voici que, par Barère, le Comité de salut public vient proposer une solution équivoque, précisément celle du Marais.

« Le Comité n'a pas cru devoir accepter la mesure de l'arrestation; il a pensé qu'il devait s'adresser au patriotisme, à la générosité et à l'amour de leur patrie des membres accusés et leur demander la suspension de leurs pouvoirs, en leur représentant que c'est la seule mesure qui puisse faire cesser les divisions qui assiègent la Republique et y ramener la paix. »

C'est seulement pour un temps déterminé qu'ils devaient se suspendre.

Quelques-uns des Girondins, Dussault, Fauchet, Isnard acceptèrent ce compromis étrange; Isnard avec solennité. Mais Barbaroux, Lanjuinais protestèrent :

« J'ai, je crois, s'écria Lanjuinais, montré jusqu'à ce moment quelque courage et quelque énergie. N'attendez donc de moi ni démission, ni suspension. »

Et comme il était interrompu par quelques murmures :

« Sachez, dit-il, que la victime qu'on traîne à l'autel n'est pas insultée par le prêtre qui l'immole : les anciens la couronnaient de fleurs. »

« — Non, ajouta Barbaroux, n'attendez de moi aucune démission. J'ai juré de mourir à mon poste, je tiendrai mon serment. »

Marat était très irrité contre la combinaison équivoque imaginée par le Comité de salut public et la Gironde, et qui grandissait celle-ci :

« Je désapprouve, dit-il à la Convention, la mesure proposée par le Comité, en ce qu'elle donne à des accusés de conspiration les honneurs du dévouement. Il faut être pur pour offrir des sacrifices à la patrie; c'est à moi, vrai martyr de la liberté, à me dévouer. J'offre donc ma suspension du moment où vous aurez ordonné la détention des contre-révolutionnaires; en ajoutant à la liste Fermont et Valazé qui n'y sont pas, et rayant Ducos, Lanthenas et Dussault qui n'y doivent pas être. »

Il parlait comme s'il était le maître, avec une sorte de désintéressement dictatorial. Il insiste dans son journal :

« L'énergie qu'avait montrée la veille le Comité de salut public s'était évanouie... il ne fut point question dans le rapport de sévir contre les députés infidèles. Au lieu d'un décret d'accusation à proposer, ce fut une invitation adressée indistinctement aux membres de la Convention qui ont été une pomme de discorde de donner leur démission ou simplement de suspendre l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce que la paix fût rétablie. Une mesure aussi fausse ne pouvait qu'aigrir les esprits et révolter le peuple en lui faisant pressentir qu'il n'avait aucune satisfaction à attendre ; elle tournait même en faveur des traîtres dénoncés par les autorités constituées ; on eût dit qu'elle avait été concertée par eux, aussi la saisirent-ils avec empressement.

« Isnard s'élance à la tribune pour faire l'éloge de son civisme, et afficher les marques de son dévouement à la patrie en donnant sa démission.

« Lanthenas veut l'imiter : on lui crie qu'il peut s'en dispenser... Voyant très bien où allait cette farce sentimentale, je m'empresse de tourner les choses à

leur vrai point de vue en faisant sentir que ce n'est pas à des accusés de trahison de se dévouer pour la patrie, mais aux députés intacts, victimes de leurs vertus et de la calomnie. J'offre ma démission et je demande l'arrestation de tous les membres dénoncés. Ma demande est appuyée par tous les vrais Montagnards; elle était prête à passer lorsque plusieurs hommes d'Etat s'écrient qu'ils ne sont pas libres, que la salle est entourée de citoyens qui ne veulent pas les laisser sortir. »

L'investissement de la Convention était, en effet, plus étroit à chaque minute. Des femmes encombraient les couloirs, et des soldats apostés par Henriot gardaient les issues de la salle.

Barère, presque toujours élevé au-dessus de son propre courage quand la majesté et l'intégrité de la Convention étaient brutalement menacées, s'emporte contre ces mesures avilissantes.

« Ce n'est pas à des esclaves à faire la loi : la France désavouerait celles émanées d'une assemblée asservie. Comment ces lois seraient-elles respectées si vous ne les faites qu'entourés de baïonnettes? Nous sommes en danger, car des tyrans nouveaux veillent sur nous ; leur consigne nous entoure ; cette tyrannie est dans le Comité révolutionnaire de la Commune ; et le Conseil général, s'il ne prend de promptes mesures pour prévenir ces violences, mériterait de graves reproches. Il se trouve dans son sein des membres, du moral de qui je ne voudrais pas répondre.

« Le mouvement dont nous sommes menacés appartient à Londres, à Madrid, à Berlin, un des membres du Comité révolutionnaire, nommé Gusman, m'était connu pour être espagnol... Peuple, on vous trahit. »

Mais à quoi servait tout cela? Que signifiait cette demi-résistance? Et pourquoi Barère, qui consentait, sous la pression de la force populaire, à demander leur démission aux Girondins, affectait-il soudain ces scrupules d'indépendance? Sur quelle force armée aurait-il pu compter? et comment pouvait-il espérer, à ce moment, mettre en contradiction le Comité révolutionnaire de l'Evêché et le Conseil général de la Commune tout pénétré d'influences révolutionnaires?

La gauche de la Convention était dans un embarras terrible. Elle voulait frapper la Gironde. Mais s'il était déjà dangereux d'amputer la représentation nationale, combien cette mutilation était-elle plus périlleuse encore quand elle paraissait s'accomplir sous la menace de la rue soulevée? Que resterait-il demain du privilège de la Convention, c'est-à-dire de l'autorité morale de la Révolution elle-même? Levasseur a bien marqué dans ses *Mémoires* cette douleur inerte.

« Une sorte de stupeur régnait dans l'Assemblée ; nous-mêmes, membres de la Montagne, qui désirions mettre un terme à la domination de quelques collègues incapables de remplir leurs fonctions, nous-mêmes nous ne pouvions pas voir sans douleur les efforts de l'insurrection populaire contre le seul

corps constitué qui pût sauver la patrie. Nul ne demandait la parole; aucune délibération ne s'engageait... Hors cinq ou six hommes d'action, parmi lesquels ne se trouvait aucun ami de Danton, la Montagne partageait la consternation du côté droit. Le président Mallarmé avait quitté le fauteuil de lassitude et Hérault de Séchelles présidait silencieusement sur une assemblée muette. »

Cependant Danton, préoccupé d'éviter tout excès de la force populaire et de sauvegarder, jusque dans l'acte d'amputation nécessaire, la dignité de la Convention, demande que le Comité de salut public recherche par quel ordre des soldats barrent les portes de la salle.

« Vous pouvez compter, dit-il, sur le zèle du Comité de salut public pour venger vigoureusement la majesté nationale outragée en ce moment. »

L'officier Lesain, capitaine de la force armée de la section du Bon-Conseil, qui avait donné la consigne, est mandé à la barre, et soudain Barère conseille à la Convention de sortir de la salle, et d'aller délibérer au milieu de la force armée, comme pour prendre conscience de sa propre liberté et pour l'attester au monde.

C'était, avec de grands airs de fierté, la démarche la plus frivole et la plus vaine. La force révolutionnaire armée qui enveloppait la Convention voulait que les Girondins fussent frappés. Pour prouver qu'elle était libre au milieu des baïonnettes, la Convention aurait dû couvrir la Gironde; ou ce que proposait Barère n'était qu'une parade, ou c'était le conflit violent, direct de la Convention avec les sections révolutionnaires armées.

Quelle revanche pour Vergniaud qui avait tenté vainement, le 31 mai, d'organiser cette sortie en masse de la Convention! Il est malaisé de démêler, dans les *Mémoires* mêmes de Barère, le plan exact qu'il avait formé, ni même s'il avait un dessein très précis.

« Je monte à la tribune, bien résolu à périr ou à faire punir le commandant Henriot, qui appuyait de la force armée une telle violation de la représentation. Je m'élève contre cette violence publique, j'engage l'assemblée à sortir et à aller se placer au-devant de cette artillerie sacrilège conduite par des scélérats. L'Assemblée s'émeut, s'indigne, elle est au moment de sortir. Alors Robespierre monte à la tribune et me dit à voix basse : « — Que faites-« vous là? Vous faites un *beau gâchis.* » Cette expression me dévoile la part que cet hypocrite prenait à tout cela, sans oser se montrer. « — Eh bien! lui « dis-je tout haut, le gâchis n'est point à la tribune, il est au Carrousel, il est « là. » J'indiquai la place où étaient nos assassins; et reprenant la parole, je tâchai d'exciter de nouveau la Convention à aller, par sa courageuse présence, neutraliser elle-même les efforts des factieux et les accuser en face. C'est alors que je tins le propos qui me fut si souvent reproché : « Je demande la puni-« tion exemplaire et instantanée de ce soldat insolent qui ose outrager et vio-« ler la représentation nationale. »

« Malheureusement, Hérault de Séchelles, dénué de caractère et obéissant à l'influence de Danton, était président à cette époque. (Non, mais comme ex-président il remplaçait Mallarmé épuisé).

Baudot. Il finissait de la part d'un de ses Représentans
c'étoit une mission patriotique qui détermine puissamment la
marche de la Révolution et en hâte le succès.
Le citoyen Baudot a dit que plusieurs départements
s'étaient laissé égarer par les malveillans sur les journées du
31 mai et un et deux juin; que le Département du Tarn
avait des reproches à se faire, que néanmoins déjà depuis
longtems on ne pouvait plus compter au nombre des vrais
Républicains que ceux qui adhéraient formellement à cette
Révolution mémorable et salutaire et que les journées du 31 mai
un et deux juin étoient le type auquel on reconnaissait les
patriotes. Il a dit que le fédéralisme avait été enfanté par
l'égoïsme, que c'étaient ceux là même qui avaient le plus gagné
à la Révolution qui avaient voulu rétablir le Royalisme
et qui signalaient leur ingratitude envers la République
de qui ils tenaient tout, ils avaient voulu élever le trône
sur les débris de cette même République... après la destruction
du clergé et de la noblesse, a-t-il dit, ce sont les fabriquants
qui ont voulu entraver la Révolution en tenant le peuple
dans la misère et ne proportionnant point le prix des salaires
de leurs ouvriers aux profits énormes qu'ils faisaient dans
leur fabriquation, mais qu'ils sachent que s'il le faut la
nation s'emparera de leurs fabriques et pourvoira ainsi
elle même à la subsistance de la classe industrieuse que produi-
sent leurs ateliers....
Le citoyen Représentant considérant ensuite le haut prix
du pain, sa mauvaise qualité en général et la rareté des
subsistances a exhorté le Conseil général à s'occuper sans
relâche de ce grand objet de sa sollicitude, a conseillé
d'ôter aux boulangers la fabrication du pain et d'établir
une boulangerie municipale.... ....
Tel est le précis du discours du citoyen Baudot dont le
patriotisme brûlant a électrisé tous les assistants des membres

Discours de Baudot a Castres.

(Registre de la municipalité)

« Il est cependant forcé de sortir et de se mettre à la tête des députés qui se précipitent pour affronter au Carrousel les batteries des canons de la Commune.

« Notre présence arrête le bras des canonniers qui avaient la mèche allumée. A ce moment, Hérault de Séchelles s'approche *poliment* de Henriot, et lui demande, de la part de la Convention, le sujet de ce mouvement militaire. Henriot lui répond qu'il vient au nom du peuple de Paris demander l'arrestation et l'éloignement de trente-deux députés qui mettent un obstacle journalier aux délibérations de l'assemblée et qui s'opposent au bien public. Pendant cette réponse, un aide de camp de Henriot, que j'ai vu s'approcher de Danton, lui parle à l'oreille ainsi qu'à Lacroix. J'ai entendu (ainsi qu'un de mes cousins, Hector B..., que le bruit des dangers avait fait accourir à côté de moi sur la place du Carrousel) : « — C'est bien cela, cela va bien », et Danton serre la main à l'aide de camp. Alors Hérault dit que l'assemblée voulait se séparer et que l'attroupement devait se dissiper. Marat survint, Marat cet atroce aide de camp de Danton ; il dit que l'assemblée, pour prouver que sa liberté n'était pas violée, n'avait qu'à se promener dans les Tuileries. Les députés allèrent en masse vers les différentes grilles ou issues ; ils les trouvèrent garnies des troupes de Henriot, ayant défense de laisser sortir personne. Marat était triomphant et souriait comme le tigre qui va tomber sur sa proie. Il força, par ses cris, les députés à rentrer dans la salle ; et, dès lors, la liberté publique fut perdue. »

Je ne relève point tous les traits contre-révolutionnaires par lesquels Barère, en ses *Mémoires*, cherchait à désarmer les haines de la réaction. Je ne discute pas non plus les jugements si sévères portés sur le rôle et le caractère de Robespierre, de Danton, de Marat. Il avait double raison pour les calomnier. Il cherchait à se dégager de leurs « excès » et il se justifiait en même temps d'avoir sacrifié ou laissé sacrifier les grands révolutionnaires. Mais, en vérité, que se proposait-il par cette sortie? et qu'en attendait-il? Voulait-il simplement que la Convention fît preuve de sa liberté? Mais il fallait alors périr plutôt que de rentrer aux Tuileries et de se laisser clore dans un cercle de fer. Pensait-il que la Convention pourrait dissiper l'attroupement et ajourner ensuite le débat au lendemain pour délibérer hors de toute menace? C'était exaspérer la Révolution en l'ajournant. C'était aggraver et sans doute ensanglanter la crise en la prolongeant.

Il semble, à quelques traits d'un récit de Marat, que Barère aurait voulu entraîner la Convention assez loin, jusqu'au Champ-de-Mars : et de là peut-être elle se fût dispersée après avoir juré de ne pas permettre à la force insurrectionnelle de faire violence à ses décisions. Mais alors la Convention devenait, sans le vouloir, un centre de modérantisme contre-révolutionnaire. Marat avait eu bien plus de sens politique en refusant d'abord de s'associer à cette sortie ou inutile, ou funeste, et en ramenant ensuite la Convention.

« On demande le général à la barre ; il ne se trouve pas ; plusieurs officiers paraissent et déclarent que ce ne sont pas eux qui ont donné les consignes. Le trouble augmente : on va, on vient, on court de tous côtés, on dit

que tout est perdu, qu'une garde étrangère tient captive la Convention jusqu'à ce que le moment de l'égorger soit arrivé. *Que les prétendus sages sont petits!* Ils s'étaient effrayés d'une poignée de sentinelles, armés de piques, qui gardaient les portes, qui ne permettaient à personne ni d'entrer, ni de sortir : mesure de prudence qu'avaient prise les meilleurs citoyens, pour empêcher que quelques députés de la faction ne fussent maltraités par des scélérats apostés. Au milieu du désordre on propose au président de sortir à la tête de la Convention ; il descend du fauteuil, presque tous les membres le suivent, il se présente à la porte de bronze; à l'instant la garde ouvre le passage. Au lieu de revenir sur ses pas et de constater la fausseté des clameurs, il conduit la Convention en promenade dans les cours et dans le jardin. J'étais resté à mon poste avec une trentaine de Montagnards. Les tribunes, impatientes de ne pas voir revenir l'assemblée, murmuraient hautement; je les apaise; je vole après la Convention; je la trouve au pont tournant, d'où Barère proposait, dit-on, de la mener au Champ-de-Mars; je la presse de revenir à son poste; elle s'y rend et reprend ses fonctions. »

Le Marais avait pu voir que les sections révolutionnaires étaient résolues à en finir. Sur le passage de la Convention, le peuple avait crié : « Vive la République! Sauvez-nous! A bas les vingt-deux! »

Ce n'était pas seulement contre les canons d'Henriot, c'est contre la Révolution elle-même qu'il aurait fallu lutter pour disputer plus longtemps la Gironde au destin. Couthon demanda que les députés dénoncés fussent mis en état d'arrestation chez eux, ainsi que les ministres Clavière et Lebrun. Il fut acclamé, et le décret immédiatement rendu frappa Vergniaud, Brissot, Guadet, Gorsas, Pétion, Salles, Chambon, Barbaroux, Buzot, Birotteau, Rabaut Saint-Etienne, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lesage (d'Eure-et-Loir), Louvet (du Loiret), Valazé, Doulcet, Lidon, Lehardi (du Morbihan), et tous les membres de la Commission des Douze, sauf Fonfrède et Saint-Martin, et les ministres Clavière et Lebrun.

Aussitôt le département de Paris, après avoir remercié l'Assemblée d'un vote qui est le salut de la patrie, s'offre à constituer des ôtages pris dans son sein, en nombre égal à celui des députés arrêtés, et pour répondre à leurs départements de leur sûreté.

Non, ce n'était pas à la vie des Girondins que les révolutionnaires en voulaient. Vergniaud, en un de ces jours tragiques, s'était écrié : « Donnez donc à boire à Couthon un verre de sang; il a soif ». Vergniaud se trompait, Couthon n'avait pas soif de sang. Mais la Gironde était devenue un péril mortel pour la France révolutionnaire. Elle devait disparaître. Au 2 juin, sa puissance politique s'effondre.

Pourquoi fut-elle vaincue? Pourquoi fut-elle éliminée? Est-ce que, comme le dit Sybel, elle était devenue à ce point un parti de classe, le parti exclusif de la bourgeoisie, qu'elle ne pouvait plus exercer une action commune avec

les prolétaires? Mais entre les conceptions sociales de la Gironde et celles de la Montagne il n'y avait pas antagonisme profond. Les Montagnards, dans l'ensemble, n'étaient ni des communistes ni des niveleurs. C'est par tactique politique que la Gironde affectait d'être contre eux la gardienne de la propriété. Gorsas, dans son mémoire sur le 31 mai et le 2 juin, insiste sur la manœuvre : c'est pour sauver la France de la loi agraire que la Gironde luttait.

Mais tout cela n'est que trompe-l'œil et habileté de polémique. Les Montagnards et la Commune même voulaient assurer aussi nettement que la Gironde le respect des propriétés et la forme essentielle de la propriété. Les luttes politiques de la Gironde et de la Montagne conduisirent les deux partis à s'appuyer l'un sur les intérêts bourgeois, l'autre sur la force du peuple. Mais c'étaient en effet des luttes de partis plutôt que d'essentielles luttes de classes. Si la Gironde avait cru pouvoir assurer par là sa domination, elle se serait prêtée et à l'emprunt forcé et progressif, et au maximum. Elle n'avait pas un dogmatisme économique inflexible. Mais, comme elle s'était laissée dépasser par l'élan politique du peuple, elle était naturellement amenée à ménager ce qui lui restait de clientèle révolutionnaire, la bourgeoisie de négoce et d'industrie.

La Gironde fut-elle compromise aux yeux des prolétaires par la dissipation et le luxe de sa vie? Mais il n'est point démontré que les mœurs des Girondins fussent plus libres que celles des Montagnards. Les dîners ministériels donnés par Roland étaient surtout exploités contre la Gironde à cause de leur caractère politique. Les Roland étaient probes, et leurs ennemis mêmes le savaient. Au demeurant, si plusieurs des Girondins avaient, comme avant eux Barnave, cédé à l'attrait de la vie mondaine, s'ils avaient fréquenté salons, théâtres et boudoirs, le fond de modestie de leur vie n'en avait pas été entamé. D'ailleurs tous leurs adversaires étaient-ils donc des ascètes? Quand on l'accusait de jouir trop largement de la vie, Danton ne se défendait pas, il haussait les épaules, ou même se vantait avec quelque brutalité de la vertu de son tempérament.

Robespierre était sobre et chaste, mais, en somme, il vivait dans un large bien-être et dans une sorte de sécurité raffinée. Les Duplay, qui l'avaient appelé dans leur intimité, étaient des bourgeois très aisés. « Le menuisier Duplay », assez gros patron en menuiserie, avait, en loyer de maisons, dix à douze mille livres de rente, sans compter les bénéfices de son industrie. Dans la maison confortable et paisible de la rue Saint-Honoré, Robespierre n'était pas seulement adulé : il était soigné par toute cette famille de jacobins zélés comme un curé par des dévotes. Il avait en quelque mesure les douceurs de la vie de famille sans en avoir les charges. Aucun souci d'argent ou de ménage, liberté complète, bien-être délicat, affections dévouées, n'était ce pas l'idéal de la vie pour cet homme dont le tempéra-

ment un peu pauvre était comme dévoré par la fièvre de la pensée et de la lutte? Baudot, dans ses notes magistrales, a très bien marqué cela.

« La famille Duplay rendait une espèce de culte à Robespierre. On a prétendu que ce nouveau Jupiter n'avait pas eu besoin de prendre les métamorphoses du dieu de l'Olympe pour s'humaniser avec la fille aînée de son hôte, Eléonore. Cela est de toute fausseté. Comme toute sa famille, cette jeune fille était fanatique du dieu Robespierre, elle était même plus exaltée à raison de son âge. Mais Robespierre n'aimait point les femmes, il était absorbé dans son illumination politique : ses rêves abstraits, ses discours métaphysiques, ses gardes, sa sûreté personnelle, toutes choses incompatibles avec l'amour, ne donnaient chez lui aucune prise à cette passion. Il n'aimait ni les femmes ni l'argent, *et ne s'occupait pas plus de ses intérêts privés que si tous les marchands eussent dû être pour lui des fournisseurs gratuits, obligés, et les maisons des auberges payées d'avance pour son usage. Et en effet, il agissait ainsi avec ses hôtes.* »

Le trait est vif, mais juste. C'était en somme une existence commode. La vie de Brissot, qui avait une famille à soutenir, et qui était accablé de travaux et d'affaires, était bien plus dure et plus difficile. Et est-ce Desmoulins, heureux de vivre, marié à une femme riche qu'il adorait, toujours papillonnant aux joies du monde, aux lustres des salons éclatants, est-ce Desmoulins qui pouvait accabler la Gironde pour son manque d'austérité?

Non, ce n'était pas là le grief profond du peuple.

Les Girondins s'étaient-ils mis par un esprit de douceur et de faible humanité en dehors des nécessités révolutionnaires? Pas davantage. Ils savaient, quand il le fallait pour leur cause, être implacables. La lettre publiée de Roland à Louis XVI était un coup de couteau. Contre les massacres de septembre leur révolte fut tardive et calculée. Ils essayèrent d'assassiner moralement Danton par des insinuations atroces et des libelles infâmes; ils tentèrent de livrer Marat au bourreau. Mais qu'on lise la correspondance de Mme Roland publiée par M. Perroud. Dans toute l'année 1791, elle pousse aux mesures violentes. Elle fait l'apologie de Marat et du « vigoureux Danton »; elle annonce qu'on ne pourra arriver à la liberté « qu'à travers une mer de sang ». Ah! non, la clémence, la pitié étaient pour les Girondins manœuvre et tactique, et ce ne fut pas la sensibilité humaine de leurs fibres qui les livra sans défense à la brutalité des événements.

Furent-ils égarés par une idée fausse, par un système abstrait? Baudot a écrit :

« Les Montagnards pensaient que pour défendre le sol et maintenir l'existence de la Révolution, il fallait continuer les mesures violentes; les Girondins, au contraire, voulaient faire tout de suite l'application de leurs vues organiques. »

Mais ici il ne faut pas renverser les causes et les effets. Ce n'est point

parce qu'ils avaient l'esprit systématique et constructif qu'ils s'opposaient à la Montagne, toute action et combat. C'est parce qu'ils avaient perdu contact avec l'action, avec le combat révolutionnaire qu'ils paraissaient abonder en systèmes et en théories. Si Danton disait d'eux : « Ce sont des avocats et des hommes à procédure, mais ils ne connaissent que leur plume d'huissier »; si Baudot ajoutait : « Ce sont des théologiens aigris à la dispute », ni l'un ni l'autre ne caractérisaient ainsi une infirmité originelle et professionnelle; ils constataient plutôt ce qu'était devenue la Gironde quand elle ne marchait plus dans le sens de la Révolution, quand il n'y avait plus dans ses paroles la plénitude des événements. Le plus doctrinaire des Girondins, le plus vraiment systématique était Condorcet, or il était à peine du parti de la Gironde, et ce n'est point un doctrinarisme philosophique et abstrait qui perdit celle-ci.

Etaient-ils hantés par le système du fédéralisme? et le parti pris théorique de disséminer l'action nationale les égara-t-il hors de la Révolution juste à l'heure où celle-ci essayait la concentration suprême des énergies? Mais ici encore il ne faut pas se laisser tromper par un renversement des perspectives. La lutte politique qu'ils entreprirent contre Paris, parce qu'ils n'y dominaient plus, leur suggéra l'appel à la vie diffuse des départements et à une sorte de fédéralisme bien plus qu'une conception fédéraliste ne les détourna *a priori* de la Révolution parisienne.

Je sais bien que Laréveillère-Lepeaux qui, s'il ne fut pas précisément girondin, eut beaucoup de haine contre les ennemis de la Gironde, parle avec complaisance, dans ses *Mémoires,* du fédéralisme. Il rappelle qu'au Comité de salut public il s'opposa toujours à ce qu'on anéantît les constitutions fédéralistes de la Hollande et de la Suisse. Mais ce n'étaient point ces vues qui déterminaient l'action de la Gironde. Je sais encore que Buzot, dans ses *Mémoires* exaspérés, s'il proteste contre l'accusation de fédéralisme, ne désavoue pas nettement la théorie fédéraliste.

« Il n'est pas un département, pas une ville, pas un misérable club qui ne nous traite de royalistes et de fédéralistes. Assurément ces deux mots sont bien étonnés de se trouver ensemble... Cependant Barère, dans un rapport que je viens de lire, a trouvé bon de donner à cette calomnie une autre tournure; écoutez cet habile homme, après que vingt-trois des nôtres ont péri sur l'échafaud pour double crime de fédéralisme et de royalisme. Ce n'est plus cela, il faut dire que nous voulions *établir la royauté sous la forme du fédéralisme.* Misérable coquin, tu as donc perdu toute honte, le crime ne te coûte plus rien! Pourquoi as-tu recours à de nouvelles équivoques, à des explications plus obscures que les mots que tu veux expliquer? Tu as bien senti que si nous étions des fédéralistes, nous devions être des républicains et non pas des royalistes. Mais ton peuple ne le sent pas... Vil sophiste, que veux-tu dire avec tes formes, ton imbroglio de fédéralisme et de royauté?...

« Le reproche qu'on nous fait d'être fédéralistes doit bien étonner les Américains, dont nos adversaires mêmes recherchent en ce moment l'utile alliance. Le fédéralisme est-il donc un monstre qui doive révolter? Est-ce donc un crime que de chérir un gouvernement sous lequel l'Amérique est heureuse et libre? Pauvres gens, ils ne savent pas ce que c'est, et vont toujours leur train, comme s'ils savaient quelque chose. Le fédéralisme est peut-être, pour les vastes pays où l'on veut réunir les avantages d'une liberté bien ordonnée dans l'intérieur avec ceux d'une réunion puissante de toutes les forces de l'Etat à l'extérieur, le mode de gouvernement qui convient le mieux à un grand peuple... Le reproche de fédéralisme qu'on a fait aux proscrits serait peut-être un nouveau titre à la reconnaissance publique, s'ils l'eussent mérité; mais il n'est pas mieux fondé que tous les autres. Ce n'est pas assurément dans les discussions de la Convention nationale qu'on a pu s'apercevoir du projet qu'on leur suppose d'établir parmi nous cette forme de gouvernement républicain, laquelle, au surplus, n'excluait pas l'unité et l'indisivibilité de la République; mais leurs nombreux écrits attestent leur invincible attachement à ce principe pour ceux qui veulent les lire et qui peuvent les entendre. Le principal ouvrage qu'ils aient rédigé en commun, c'est la Constitution dont Condorcet a développé le principe dans un fort bon discours... Pourquoi ne trouve-t on ni dans le discours de Condorcet ni dans la Constitution à laquelle il sert de préambule, aucune trace de fédéralisme, aucun éloge, aucune indication de cette forme de gouvernement?

« Fédéralistes! Et pourquoi? Pour avoir proposé une force départementale? Proposition juste dans son principe, salutaire dans son objet; moyen propre à arrêter les excès coupables des meneurs de la capitale, à modérer l'ambition dévorante de Danton, de Robespierre, et de la Commune de Paris, à former enfin de toutes les parties de l'empire un faisceau de volonté, de confiance, d'union et de concorde, qui conservât entre elles sans altération les principes d'égalité et de liberté, l'unité d'action et de puissance. Si cette mesure eût été prise à temps, les maux de la république ne seraient pas aujourd'hui à leur comble.

« Fédéralistes! Et pourquoi? pour avoir voté l'appel au peuple dans l'affaire du roi. Cet appel n'était qu'un juste hommage que les représentants du peuple français devaient s'empresser de lui rendre en cette circonstance; c'était une grande et utile mesure contre les prétendants à la tyrannie, qui n'auraient pas pu se prévaloir de la mort de Louis XVI pour s'environner de toutes les forces, de toutes les puissances de l'État, et subjuguer les citoyens les uns par les autres. Nos départements n'auraient pas été asservis à la Commune de Paris...

« Fédéralistes! Et pourquoi? pour avoir voulu qu'on punisse les massacreurs de septembre, dont Robespierre et Danton étaient les conducteurs et les chefs...

« Fédéralistes ! Et pourquoi?... »

Ah ! certes, la preuve est surabondante ; tous les propos de Buzot proscrit exhalent la violence douloureuse des haines ; ils n'expriment pas un système. Et ce n'est pas un plan préconçu de fédéralisme, c'est la logique folle de la lutte contre la cité centrale, dont ils n'étaient plus les maîtres, qui a tourné l'esprit des Girondins vers la grande vie dispersée et morcelée des départements.

Peut-être n'a-t-on pas assez remarqué (si même on y a pris garde) que Marat absout les Girondins du reproche de fédéralisme ; il est vrai que c'est pour les accuser d'avoir voulu mettre une action centralisée et unitaire au service de la contre-révolution et de la royauté. Buzot pose le dilemme : ou nous sommes fédéralistes, et alors nous sommes républicains ; ou nous sommes royalistes, et alors nous ne sommes pas fédéralistes. Et Marat dit : « Non, les Girondins ne sont pas fédéralistes, car, au fond, ils sont royalistes. » Je lis dans le « *Publiciste de la République française*, par Marat, l'Ami du peuple » (numéro du 24 mai 1793) :

« Tant que le tyran avait la tête sur les épaules, la faction des hommes d'Etat a tout fait pour l'arracher au supplice et conserver la royauté dans sa personne, quoique la République ait été proclamée d'après le vote formel de tous les bons Français. *On a longtemps accusé de fédéralisme les meneurs de cette infernale faction ; j'avoue que je n'ai jamais partagé ce sentiment, quoiqu'il me soit arrivé quelquefois de reproduire cette inculpation. Je me fonde particulièrement sur ce que les meneurs sont trop instruits pour imaginer qu'une République fédérative chez les Français pût produire un ordre durable ; car au milieu d'une nation vaine, frivole, irréfléchie, possédée de l'amour de la domination, et toujours prête à devenir la dupe du premier fripon assez adroit pour capter sa confiance, le fédéralisme aurait bientôt allumé des dissensions intestines dans tous les départements, renouvelé les guerres désastreuses des barons et ramené le gouvernement féodal.*

« Quoi qu'il en soit, les intelligences des principaux meneurs avec la cour avant le 10 août, les relations intestines de leurs acolytes avec Dumouriez pour rétablir la Constitution de 1789, et la déclaration de ce général conspirateur depuis son expédition de la Hollande, ne laissent aucun doute sur leurs véritables projets.

« Ces projets criminels n'ont point changé depuis la chute du généralissime, c'est en relevant les suppôts de l'ancien régime, et en faisant triompher les ennemis de la Révolution qu'ils travaillent à rétablir la royauté. Ils ont trop bien senti qu'avant tout ils doivent se rendre maîtres absolus dans la Convention, pour pouvoir faire ensuite impunément les arrêtés les plus liberticides, et décréter la contre-révolution. Mais comment y parvenir sous les yeux d'un public éclairé et au milieu d'une ville immense telle que Paris? L'entreprise leur paraissait aussi vaine que dangereuse, ils se sont enfermés

dans l'alternative ou de composer les tribunes à leur gré, ou de transporter dans quelque ville aristocratique le siège de la Convention. Or telle est la



Étendard du bataillon des Gardes Nationaux (Ancien district de St-Marcel).
(D'après un document appartenant à M. Poilpot).

ténacité de leurs vues à ce sujet que depuis ils n'ont laissé échapper une seule occasion de favoriser ce projet. »

Ai-je besoin de dire que les Girondins n'étaient pas royalistes, qu'ils ne travaillaient pas consciemment et délibérément au rétablissement de la monarchie? Ici comme en bien d'autres points, l'erreur de Marat est de transformer en volonté consciente ce qui n'est que l'extrême conséquence logique et la conclusion ou nécessaire ou possible d'actes déterminés. Mais Marat voit juste quand il note que les Girondins, à force de chercher des points d'appui contre Paris, contre les forces révolutionnaires de la Montagne, de la Commune et des sections, réveillent ou fomentent les espérances royalistes et contre-révolutionnaires. Où il voit juste encore et profond, c'est lorsqu'il proclame, avec une remarquable netteté et liberté d'esprit, que les Girondins ne sont pas dominés par le système fédéraliste. Au fond, leur plan est ou de conserver ou de reconquérir le pouvoir central. Quelques mois plus tard, quand Buzot, fugitif et proscrit, expliquera la tactique de la Gironde, il confirmera en ce point les vues de Marat.

Si j'ai vu avec plaisir le mouvement sublime des départements au mois de juin dernier, *c'est que tous se portaient au centre*, tous ils marchaient sur Paris pour briser les fers de la Convention, emprisonnée dans ses murs; tous ils voulaient l'unité de la République, que l'attentat du 2 juin tendait à rompre. Auraient-ils tenu le même langage, leur marche eût-elle été la même si ces départements avaient projeté de se séparer, de s'isoler? Non. En imputant tous leurs maux à la Commune de Paris, et certes ils auraient eu raison de le faire, ces départements se seraient déclarés indépendants de la Convention, dont les membres factieux s'étaient attachés à cette ville comme au foyer de leur ambition et de leurs crimes; ils auraient levé des troupes chacun dans son territoire, s'y seraient cantonnés pour s'y défendre en cas d'attaque, et du reste leur résistance eût plutôt consisté dans un plan de désobéissance passive bien concerté entre eux, que dans des mesures actives dont le succès eût été bien moins sûr et beaucoup plus difficile à obtenir; *enfin ils auraient fait une déclaration solennelle au peuple français, qu'ils entendaient cesser toutes communications, tous rapports politiques, civils et commerciaux avec une ville qui, dans tous les temps, a été le fléau de la France, et qui sera infailliblement le tombeau de la liberté.* »

Quand Buzot, dans sa haine exaspérée, semble confondre le fédéralisme avec une sorte d'excommunication de Paris et regretter que les Girondins et les départements n'aient pas été assez fédéralistes, il défend par là même son parti de l'avoir été. Mais il me semble que et Buzot et Marat commettent ici une confusion. Non, les Girondins n'étaient point fédéralistes, en ce sens qu'ils n'acceptaient pas un fédéralisme systématique et définitif. Ce n'était pas à leurs yeux l'organisation normale et durable de la société française. Mais il n'est pas démontré que dans leurs hypothèses de combat, dans leur tactique immédiate, ils n'aient pas entrevu une sorte de fédéralisme provisoire. Leur appel aux départements contre Paris pouvait prendre deux for-

mes : ou bien ils créeraient, à Bourges ou ailleurs, un autre centre de gouvernement, une autre capitale, celle du girondisme, la capitale de l'ordre, qui entrerait en lutte avec la capitale de l'anarchie jusqu'à ce que tout le pays fût ramené sous la discipline d'une même politique et d'une même loi. C'eût été en réalité le centralisme girondin et départemental s'opposant au centralisme montagnard et parisien. C'était là le plan de plusieurs Girondins, notamment de Guadet, à une heure où les chefs de la Gironde pouvaient se flatter encore d'établir entre eux quelque unité d'action.

Ou bien encore les Girondins pouvaient compter sur l'explosion diverse et spontanée des forces multiples de mécontentement et d'opposition qui, selon les régions, avaient des formes différentes. L'avenir ferait surgir de cette dissociation momentanée une association nouvelle, la France retrouverait son unité, mais sans l'action de Paris, contre l'action de Paris, c'est-à-dire une unité plus libre et plus souple. C'était là, si l'on peut dire, un fédéralisme de transition et aussi un fédéralisme de désespoir. Oui, mais comme une nation habituée à l'organisation et à l'unité ne peut tomber ainsi en dissociation, même provisoire, sans avoir l'angoisse de l'agonie et le pressentiment de la mort irrévocable, il était certain que cette anarchie départementale chercherait soudain à s'organiser autour d'un centre de forces et d'idées, et quel autre centre que la tradition monarchique et l'idée contre-révolutionnaire ?

C'est en ce sens profond que Barère avait raison de dire, d'un mot que Buzot trouve sophistique, et qui est vrai d'une vérité ample, que les Girondins, par leur schisme avec Paris, préparaient la royauté sous la forme fédérative. Oui, cela était vrai, même si l'étranger, défenseur armé de la contre-révolution, ne mettait pas à profit cette anarchie pour imposer à la nation sa loi contre-révolutionnaire.

Baudot a très finement marqué, dans ses notes, les nuances exactes du fédéralisme girondin. Il dit très bien que l'organisation fédérative des départements n'était, dans leur plan, qu'une manœuvre pour écraser leurs adversaires à Paris et reprendre le pouvoir :

« Le 31 mai ne fut qu'une contre-partie. Les députés de la Bretagne s'étaient assemblés plusieurs fois sous prétexte de repas civiques, et dans ces réunions, en apparence gastronomiques, on avait élevé plusieurs fois la question de se débarrasser de la Commune de Paris, *enfin de se constituer en départements fédératifs*, de décimer la Montagne, de la détruire même en entier au besoin, ce qui eut son effet plus tard, tant pour sa décimation que pour son renversement total. On avait eu soin d'éloigner Charles Duval, député d'Ille-et-Vilaine, et Fouché, député de la Loire-Inférieure, tous les deux comme trop opposés au système qu'on voulait faire prévaloir. Beaugeard et Méaule furent toujours opposés à l'objet de ces réunions. N'ayant pu vaincre

leur résistance, les assemblées ne se renouvelèrent plus, et les délibérations eurent lieu chez Dufriche-Valazé. Il en fut de même des députations du Poitou, convoquées de la même manière et sous le même prétexte, qui après les réunions des repas, se réunirent chez Creuzé la Touche. Un certain Bion et Dutrou-Bornier étaient les députés actifs de ces assemblées; il y eut aussi une forte opposition dans le principe, ce qui détermina les réunions chez Creuzé la Touche, où il n'y eut que les affidés d'admis. Il était toujours question d'éloigner les plus chauds partisans de la Montagne, de les proscrire et de gouverner dans le sens de la Gironde. Les événements tournèrent contre ces manœuvres, et les proscripteurs furent proscrits. »

Sans doute, quand ils se groupaient ainsi par anciennes provinces, Bretagne, Poitou, les députés girondins songeaient bien à organiser des faisceaux fédératifs, à unir par régions les forces départementales, et c'est là évidemment ce que Baudot entend par « se constituer en départements fédératifs ». Mais d'abord, à l'intérieur même de chaque province, les esprits étaient trop divisés pour que ces groupements pussent réaliser un équilibre stable, et il est évident que c'était pour dominer au centre, pour « gouverner dans le sens de la Gironde » que toutes ces combinaisons étaient ébauchées. Il n'y avait là aucune doctrine. Baudot le déclare expressément :

« On a beaucoup parlé de fédéralisme en France, dans les premiers temps de la Convention nationale. *Je ne crois pas que ce système ait jamais reposé sur un plan fixe.* Les ennemis de la Révolution, qui s'emparaient de toutes les idées qui pouvaient leur servir de germes de division, saisirent cette occasion comme tant d'autres. J'ai eu connaissance que plusieurs d'entre eux s'adressèrent au député Rouyer pour lui faire des propositions dans ce système. Ce député, sous une forme rude, cachait un grand fond d'intrigue, et le choix de leur part n'était pas mauvais. Il n'avait pas une grande réputation, et cependant il était assez répandu. Au besoin on pouvait l'employer comme un ballon perdu ou comme un moyen d'ascension. Soit que les événements se soient alors succédé avec trop de précipitation, soit que les plans fussent mal conçus ou aient été désapprouvés, on n'en parla plus.

« *Je sais pertinemment qu'il fut plus d'une fois question au Comité de salut public de faire un rapport sur le fédéralisme et que ce projet fut toujours ajourné faute de preuves. Cependant on n'était pas difficile à cette époque en fait de pièces justificatives.* »

Cependant, tant que la Gironde subsista, tous les départements où son action dominait semblaient former comme une sorte de fédération de résistance, dont on pouvait se dire qu'elle deviendrait une fédération de gouvernement :

« Le fédéralisme politique, remarque Baudot, s'étendait depuis Nantes jusqu'à Toulon, en suivant la ligne par la Rochelle, Bordeaux, Toulouse, Nîmes, Montpellier, Marseille et Toulon, il comprenait les villes et leurs ter-

ritoires. Outre ce fédéralisme géographique et politique, il existait dans plusieurs villes un fédéralisme civil entretenu par la correspondance des députés attachés à ce parti, en sorte que les administrations agissaient dans un sens opposé à celui de la Convention. Il y avait souvent isolement de ville à ville, suivant que les autorités tenaient pour la Gironde ou pour la Montagne. Il en résultait un déchirement dans le gouvernement, qui aurait fini par la guerre civile. Il avait été reconnu plusieurs fois, au Comité de salut public, qu'il était impossible de faire marcher le gouvernement avec ce tiraillement; la disjonction était évidente et prochaine. Il fallait donc prendre un parti; la Commune de Paris se crut en droit de dicter des conditions, à tort, sans doute, mais si la Convention eût agi dans son sein, il n'y eût point eu violence au dehors. »

Or, à peine la Gironde fut-elle vaincue, il apparut que le fédéralisme de résistance dont elle était le lien apparent n'avait aucune force interne d'organisation et d'unité. Ce fut la dispersion des pensées et des efforts. Quand les Girondins frappés par la Convention se jetèrent aux départements, ils tombèrent dans un abîme aux tourbillons distincts et incohérents : ils ne purent créer aucun courant énergique.

« Il n'y eut point, dit Baudot, uniformité de vues dans les différents pays et dans les villes qui se soulevèrent contre la Convention après le 31 mai. A Caen, devenue la capitale de la Gironde, les gens riches de la ville et ceux des campagnes ne voulurent point entendre parler des théories gouvernementales des Girondins. Les jeunes gens, sans doute par le conseil de leurs familles, entendaient se soulever tout simplement pour rentrer dans le système de l'ancien régime, ils voulaient des droits féodaux, des privilèges, de la noblesse et toute la hiérarchie de la royauté. Le général Wimpfen entendait coordonner l'insurrection du Calvados avec les projets des armées d'outre Rhin.

« Le député Biroteau, envoyé à Lyon par le Comité central de la Gironde, n'eut aucun succès dans cette ville; les insurgés s'associèrent presque tous à Précy, qui voulait un roi héréditaire de l'ancienne dynastie.

« Toulon consentit à se livrer aux étrangers, sans conseil et même sans correspondance avec les Girondins.

« Marseille combattait pour être la capitale du Midi.

« Bordeaux même ne voulait pas reconnaître la Convention, mais ne fit aucune démonstration pour organiser un mouvement en faveur de ses députés.

« La Vendée continua ses levées en faveur des nobles et des prêtres, et ne s'occupa nullement de la Gironde.

« En sorte que les soulèvements après le 31 mai furent un prétexte, *et que nulle part les Girondins ne trouvèrent d'appui à leur système.*

« *Au fond, ils avaient eu une doctrine disséminée, sans aucun plan arrêté.* »

Voilà le mot décisif. Donc si les Girondins devinrent un obstacle au développement révolutionnaire et un péril pour la Révolution, ce n'est pas plus par attachement théorique et systématique au fédéralisme que par inféodation préalable à des intérêts de classe, à un étroit égoïsme bourgeois. Ce qui les perdit, ce qui fit d'eux une force critique et paralysante, mortelle à l'action nationale et révolutionnaire, c'est tout simplement l'esprit de parti rétréci en esprit de faction et de coterie. Je sais que pour ceux qui croient que les événements politiques, jusque dans leurs détails, sont le reflet immédiat des phénomènes économiques, cette explication est bien superficielle et bien frivole. Si l'on appliquait rigoureusement la méthode dont Marx, dans son *Histoire du Dix-Huit Brumaire*, a donné une application tout ensemble géniale et enfantine, il faudrait chercher dans le conflit terrible de la Gironde et de la Montagne l'expression de profonds conflits de classes. Mais il n'y a pas seulement dans l'histoire des luttes de classes, il y a aussi des luttes de partis. J'entends qu'en dehors des affinités ou des antagonismes économiques, il se forme des groupements de passions, des intérêts d'orgueil, de domination qui se disputent la surface de l'histoire et qui déterminent de très vastes ébranlements.

Il n'y avait rien dans les conceptions premières des Girondins, rien dans leurs attaches sociales qui rendît absolument impossible leur accord avec Danton et avec la Montagne. Même la Commune de Paris ne menaçait pas essentiellement la propriété bourgeoise. Mais les Girondins, survenus après la disparition de la grande Constituante, ne connaissaient aucune discipline politique. La grande force collective qui se dégageait des cahiers des Etats Généraux, et qui s'était manifestée d'une façon imposante dans l'œuvre organique de la première Assemblée, s'était ou affaiblie ou dissoute. Dans la Constituante à son déclin les factions et les coteries pullulaient, et elle ne put léguer à l'esprit de la Révolution aucune impulsion vaste et ferme, aucune forme précise.

D'autre part, les prolétaires naissaient à peine à la vie politique. Ils n'avaient pas encore la puissance politique que leur donnera leur effort du Dix-Août et leur participation véhémente à la guerre sacrée pour la liberté. Il n'y avait donc, quand la Gironde surgit, aucune coordination des forces françaises, aucune organisation définie et stable des énergies. Même les clubs, comme celui des Jacobins, semblaient, à la fin de 1791, affectés, comme la Révolution elle-même, d'un commencement de dissolution. Le schisme des Feuillants, l'incertitude du plan politique (serait-on monarchiste ou républicain ?), avaient brisé ou tout au moins affaibli pour un temps les ressorts de la Société jacobine. Aussi, quand les Girondins apparurent, quand ils se levèrent soudain à l'horizon, c'était un groupe mal lié d'individualités bril-

lantes. Ils étaient comme de jeunes dieux se mouvant sans obstacle dans les intervalles de mondes peu résistants. Il n'y avait, si je puis dire, dans la constitution du monde politique et social ni densité monarchique ni densité populaire, et parmi tous les pouvoirs ou en dissolution ou en formation, la vanité et l'ambition girondines circulaient étourdiment.

Ces hommes ambitieux et légers, qui sentaient que de grandes choses restaient à faire et qui ne voyaient pour les accomplir d'autre force que la leur, crurent un moment qu'ils portaient en eux, dans leur génie facile, dans leur audace un peu inconsistante, dans leur éloquence toujours prête, toute la Révolution. Peut-être, s'ils étaient restés abandonnés à eux-mêmes, si chacune de ces individualités avait suivi sa loi un peu incertaine, se seraient-ils répartis bientôt entre des tendances diverses, et leur caprice ne se serait pas consolidé et alourdi en coterie.

Mais ce fut toujours le rêve de Mme Roland de gouverner par un petit groupe d'hommes, elle l'exprime obstinément dans ses lettres de 1791 : il lui paraît que les événements iront à la dérive tant qu'une association d'amis ne les dirigera pas. Funeste tentation ! L'influence que donna à Mme Roland son passage au ministère, le lien d'amour douloureux et amer dont elle lia l'orgueilleux Buzot, tout lui permit d'imposer peu à peu une sorte de discipline de coterie à ces hommes qui ne connaissaient pas la grande discipline politique et sociale. Associés très vite, par l'entrée de plusieurs Girondins au ministère, aux responsabilités du pouvoir, obligés ou entraînés à des compromis, à des transactions, ils ne tardèrent pas à être dépassés par le mouvement des forces.

La guerre même qu'ils avaient suscitée déchaîna la brutale énergie du peuple. Des forces neuves, dont Paris était le centre, se manifestèrent, et les pouvoirs nouveaux parurent à la Gironde tout à la fois un reproche et une usurpation. Tout l'espace lumineux cessait d'appartenir à ces esprits infatués. De là leur révolte, le jour où l'habitude de domination exclusive et irresponsable qu'ils avaient contractée dans la période de dispersion révolutionnaire et d'individualisme éclatant se heurta à des organisations résistantes, aux Jacobins reconstitués, à la démocratie parisienne, à l'influence robespierriste, aux groupes véhéments qui se formaient et circulaient autour de Danton, à la Commune. Voilà le vrai principe des conflits entre la Gironde et la Montagne, il n'est pas dans des antagonismes sociaux : il est dans la puissance des passions humaines les plus communes, l'ambition, l'orgueil, la vanité, l'égoïsme du pouvoir. Tout naturellement, et par la critique même qu'elle appliquait aux forces nouvelles de démocratie, la Gironde se constitua des thèses politiques et sociales. Mais ces thèses n'étaient pas le fondement originel de la politique girondine. Elles étaient le prétexte, trouvé après coup, d'une opposition dénigrante, orgueilleuse et aigre.

Sans doute, le sourd conflit des classes ne tarda pas à se mêler à la lutte

politique des partis. Mais, à cette date, il n'en est pas le fond. La Montagne, préoccupée avant tout de sauver la Révolution et de refouler l'invasion menaçante, avait une complaisance toute naturelle pour le peuple immense et robuste qui se précipitait aux armées. Elle était toute disposée à assurer par des moyens économiques la vie de ce peuple, par la taxation du blé, par l'emprunt forcé progressif sur les riches. Mais elle ne voulait pas engager une lutte systématique contre la bourgeoisie. C'étaient là des mesures de combat révolutionnaire, et elles étaient destinées, au fond, à servir contre le vieux monde menaçant les intérêts de la bourgeoisie elle-même, qui ne pouvait être puissante que par la victoire de la Révolution. Le Montagnard Levasseur déplore que dans leur acharnement à combattre les autorités parisiennes, les Girondins aient tenté d'exciter les ombrages de la classe bourgeoise :

« C'était vouloir lancer l'une contre l'autre deux classes de la société qui avaient été intimement liées à la Révolution. Peut-être se préparait-on ainsi le beau rôle en se mettant à la tête de la partie de la société où toutes les lumières se trouvent concentrées; nous croyions, nous, mieux servir la chose publique en appuyant cette masse de peuple où se concentrent les bras nerveux et les énergiques dévouements. Peut-être ne devait-il pas en sortir un général illustre ou un éloquent tribun; mais c'était elle qui composait les nombreux bataillons qui rejetèrent loin de nos frontières les cohortes ennemies; c'était elle qui sauvait la république, tandis que les passions de nos hommes d'État la précipitaient vers l'abîme. »

Les hommes d'action qui, par leur brusque surgissement et par leur organisation révolutionnaire, avaient refoulé au second plan la Gironde incohérente et parleuse, ayant marqué leur sympathie à la force active du peuple, les Girondins calomnièrent cette force active, et ils rétrogradèrent jusqu'à une sorte de bourgeoisie feuillantine, non par esprit de classe, mais pour avoir une clientèle politique à opposer à une autre. C'est sous cette réserve que j'approuve le jugement de Baudot :

« Les Girondins voulaient arrêter la Révolution sur la bourgeoisie; mais cette révolution était alors impossible et impolitique dans le temps. La guerre était flagrante au dehors, menaçante au dedans, les hordes étrangères ne pouvaient être repoussées que par les masses; il fallait donc les soulever et les intéresser au succès. La bourgeoisie est paisible de sa nature, et d'ailleurs pas assez nombreuse pour de si grands mouvements.

« La Montagne seule comprit donc bien sa mission, qui était d'abord d'empêcher l'invasion étrangère, et elle employa le seul moyen qui pût faire réussir cette haute entreprise. Elle se trouva pressée dans une grande nécessité, elle osa la proclamer; les Girondins, ou ne la voulurent point, ou ne voulurent pas en subir le destin. »

Sans doute, mais si les Girondins voulurent arrêter la Révolution sur la bourgeoisie, c'est surtout parce qu'ils prétendirent l'arrêter sur la Gironde.

C'est cet égoïsme de parti que la Révolution devait éliminer sous peine de mort. Elle l'élimina.

Certes, les Girondins aussi pouvaient se plaindre de bien des injustices. Plus d'une fois leurs intentions furent cruellement calomniées. Plus d'une



Institutrice républicaine

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

fois aussi, des hommes atroces, exploitant, pour l'assouvissement de leurs appetits ou de leur haine, leur passagère dictature révolutionnaire, avaient fourni à des âmes généreuses un noble prétexte à se réserver, à se retirer. Et quand les Girondins étaient accusés de royalisme, leur loyauté républicaine se révoltait. Mais ils étaient pour une large part responsables des excès mêmes

qu'ils flétrissaient : car s'ils avaient été unis de cœur à toute la force révolutionnaire, ils l'auraient plus sûrement réglée.

Qu'importent les intentions des hommes dans la période aiguë d'action révolutionnaire et de péril? Qu'importe que les Girondins n'eûssent pas le dessein de rétablir la royauté, si par leur inertie dénigrante ils préparaient la défaite de la Révolution? Aussi, ceux des Montagnards qui ayant survécu aux événements gardèrent la force et la lucidité de la pensée, purent-ils reconnaître la part de prévention et d'erreur qui se mêlait en 1793 à leurs jugements sur la Gironde sans désavouer cependant le coup nécessaire dont ils l'ont frappée.

J'admire la belle et forte sérénité des paroles de Levasseur vieilli, parlant de la pétition des sections de Paris qui demandaient l'arrestation des Girondins :

« Si j'oublie un instant les événements qui se sont passés depuis cette adresse, pour me reporter au milieu des impressions du moment, si je me place dans la même situation qu'alors, si je parviens à rassembler autour de moi et les causes légitimes de défiance et le souvenir des luttes de chaque jour, et le dépit mêlé d'indignation que me faisaient éprouver les fautes nombreuses et les nombreuses calomnies de nos adversaires ; si je retrouve jusqu'aux préjugés mêmes dont il m'était impossible de me dépouiller entièrement, aujourd'hui comme alors je vois dans la pétition des sections des faits vrais, et des inductions qu'on avait le droit d'en tirer. *Oui, les Girondins entravaient la marche du gouvernement révolutionnaire ;* oui, ils compromettaient la cause de la France en refusant d'unir leurs forces aux nôtres contre l'aristocratie et l'Europe armée ; oui, ils étaient restés les amis de Dumouriez jusqu'au moment où ce chef s'était déclaré en révolte ouverte ; oui, ils avaient sans cesse provoqué la guerre civile en appelant les vengeances des départements contre le peuple de Paris. Aujourd'hui, comme alors, je ne puis révoquer ces faits en doute. Ils résultent des discours mêmes de nos adversaires et pour en constater la vérité, il suffit d'ouvrir *le Moniteur; mais alors la plupart d'entre nous, et moi tout le premier, nous voyions dans cette imprudente conduite des preuves flagrantes d'une trahison avérée.* Comme les sections de Paris, nous voyions dans la communauté de vœux avec Dumouriez une communauté d'action et une entière complicité ; comme la Commune de Paris, nous voyions dans les entraves mises à tous nos mouvements une preuve certaine de conspiration contre la République que les ferments de guerre civile sans cesse répandus venaient corroborer de la manière la plus complète. Aujourd'hui, sans doute, je suis loin de juger de même ; un assez grand nombre de nos adversaires ont souffert pour la liberté, plusieurs d'entre eux ont déployé un trop beau caractère, principalement ce Louvet qui se montrait notre ennemi le plus acharné, pour que je doive voir seulement des fautes là où alors je croyais reconnaître des crimes. Nous étions injustes sans le savoir, et peut-

être en était-il de même de beaucoup de membres du côté droit. Dès que nos adversaires s'étaient arrêtés dans la carrière que nous voulions poursuivre jusqu'au bout, ils faisaient à leur insu cause commune avec les aristocrates; et, recevant seulement l'impression des résistances que nous éprouvions, nous pouvions difficilement distinguer entre les opposants: tout ce qui s'accrochait au char de la Révolution pour le tirer en arrière était égal à nos yeux; c'était l'aristocratie seule qui devait profiter de leur triomphe. Au reste, cette injustice était si naturelle, que les Giron dins étaient tombés dans une erreur semblable à l'égard des Constitutionnels.

« Roland et Louvet avaient confondu La Fayette et Bailly avec Maury et Cazalès; il n'était pas étonnant, lorsque les premiers s'étaient arrêtés à leur tour, que nous fussions portés à confondre Vergniaud et Pétion avec Ramond et Dumas; c'est le cours naturel des choses, nous ne voyions que le but e l'entrave qui nous empêchait de l'atteindre; à quelque titre que nos adversaires aient concouru à l'élever, ils ne devaient pas nous être moins suspects, ils ne nous étaient pas moins odieux. »

Est-il vrai que la Gironde a triomphé, d'une victoire posthume, en quelques-unes de ses thèses? Certes, elle est associée à la victoire générale de la Révolution, dont elle fut un moment une force, avant de devenir pour elle un péril. Mais, si l'on parle des tendances mêmes par où la Gironde s'opposait à Paris et à la Montagne, sa victoire n'est qu'apparente.

Baudot a dit que les Montagnards vou laient prolonger les mesures énergiques et « que les Girondins voulaient appliquer tout de suite des vues organiques ». Et maintenant, ce n'est pas par des mesures de circonstance, c'est par l'application « de vues organiques » que la démocratie républicaine, forme de la Révolution, se constitue et se développe. Oui, mais les Montagnards voulaient aussi, dès que la tourmente serait passée, gouverner « par des vues organiques ».

Les Girondins combattaient ce qu'il y a d'outré dans l'influence de Paris, et aujourd'hui toute la France républicaine sait faire équilibre, quand il le faut, aux erreurs de Paris, à ses fantaisies césariennes et à ses entraînements chauvins. Mais cet équilibre des forces ne ressemble en rien à cette haine que la Gironde voulait souffler à la France. Ce n'est pas la destruction ou la diminution de Paris; c'est, au contraire, l'élargissement, c'est l'extension de la lumière et de la vie qui réduit Paris à n'être qu'un des foyers. Aussi bien, les Montagnards, disciples de Jean-Jacques, n'avaient pas le fanatisme de Paris; mais Paris était dans leurs mains le seul instrument possible de la défense nationale et de la grande action révolutionnaire.

Oui, la Gironde a protesté contre ce qu'il y avait d'étroit dans la sévérité affectée ou sincère d'une partie de la Montagne : elle a ouvert devant la Révolution de splendides perspectives de richesse; mais une grande partie des Montagnards répudiait les paradoxes de Jean-Jacques et avait le culte de la

civilisation la plus large tout ensemble et la plus fine. N'est-ce pas le Conventionnel Baudot qui, dans un des projets d'épitaphe qu'il avait faits pour lui-même, se définit : *republicanus Pereclidis more?* (républicain à la manière de Périclès). Et c'est le socialiste Lassalle qui a le plus vigoureusement rejeté le « sans-culottisme » sordide, grossier et jaloux. Ce serait rabaisser la démocratie que de faire honneur à la seule Gironde de l'ampleur de pensée qui s'est développée peu à peu de la force des démocraties. Je n'oublie pas les magnifiques rayons de richesse et d'art que Vergniaud, dans son discours sur la Constitution, a projetés sur tout l'avenir de la République française. Mais en 1795, le vrai moyen de sauver la civilisation, c'était de sauver la Révoluion, et les Girondins la perdaient.

LES IDÉES SOCIALES DE LA CONVENTION

ET LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

La chute politique de la Gironde ne marque pas l'avènement d'un nouveau système d'idées. On peut dire qu'avant le 31 mai la théorie politique et sociale de la Convention était fixée dans ses grandes lignes. Toutes les idées avaient commencé à se manifester, et leur direction commune apparaissait. Il semble même que c'est en cette première période de la Convention que sa pensée est la plus abondante. D'abord, en ces premiers mois, malgré l'âpreté soudaine des luttes entre la Gironde et la Montagne, aucune ombre de Terreur ne flottait sur les intelligences. Aucune contrainte ne resserrait et ne refoulait les pensées. Tous les députés arrivaient ayant reçu de la France, non seulement le mandat de la sauver, mais le mandat de la renouveler par les lois et de la constituer.

Nul ne savait si la législature serait longue ; peut-être en quelques mois la grande œuvre, pour laquelle ils étaient tous délégués, serait accomplie. Ils se hâtaient donc tous de verser au trésor commun leurs idées, leurs systèmes, leurs rêves. Ils voulaient mettre quelque chose de leur esprit dans le vivant esprit révolutionnaire qui allait régénérer la patrie ; et sans doute aussi, malgré le désintéressement de ces heures nobles, ils n'étaient pas indifférents à la part de gloire individuelle qui rejaillirait sur eux de la grande création collective. Il y avait donc dans les esprits une sorte d'excitation sublime et joyeuse, hâte de se donner, de donner à la patrie et à la Révolution toute la substance de l'esprit.

Ainsi, de la fin de septembre 1792 à la fin de mai 1793, il y avait comme un vaste jaillissement de pensée. La riche conscience de la Convention était effervescente et prodigue, et de plus elle était entière. Elle n'avait subi encore aucune mutilation.

Les rivalités des partis n'avaient pas encore abouti aux scissions et aux exclusions irréparables : et tout en se haïssant déjà, les hommes de la Gironde et les hommes de la Montagne s'aidaient les uns les autres, et se suggéraient mutuellement d'audacieuses pensées. Ils voulaient rivaliser à qui aurait la conception la plus large et la plus forte de la vie républicaine et démocratique. Et quand ils opposaient idée à idée, système à système, ce n'était pas avec une sorte de prétention exclusive et intransigeante : chacun prenait

conscience plus nette, dans cette opposition même, de ce qu'il y avait d'essentiel et de décisif dans sa propre pensée ; mais tous disaient que la Révolution saurait faire sa gerbe sur toute l'étendue du champ non encore divisé. Même dans les jours tragiques qui annonçaient et préparaient la catastrophe, il y avait des trêves soudaines ; et quand on délibérait sur la Constitution, Vergniaud et Danton se rencontraient sur les mêmes hauteurs. Ceux qui allaient être frappés mettaient une sorte de coquetterie sublime à se rattacher par leurs pensées les plus nobles à cette Révolution, d'où la colère brutale du peuple semblait vouloir les retrancher. Et ceux qui allaient frapper se plaisaient à constater entre eux et ceux-là mêmes qu'ils croyaient devoir sacrifier à l'intérêt public je ne sais quelle douloureuse identité des pensées essentielles, comme pour légitimer de leur propre souffrance le coup qu'ils allaient porter. La Convention pourra se décimer elle-même, toujours elle gardera ce large patrimoine initial qu'elle constitua au début avec toutes les richesses de tous les esprits.

Lepelletier de Saint-Fargeau ouvre l'exposé de son plan d'éducation nationale par ces mots :

« La Convention nationale doit trois monuments à l'histoire : la Constitution, le Code des lois civiles, l'Education publique. »

Or, dès les premiers mois, le dessin de ces monuments était tracé à grands traits, et des parties de l'édifice s'élevaient déjà.

Dans les questions relatives à l'instruction et à l'éducation publiques, c'est le plan de Condorcet légué à la Convention par la Législative, qui semble d'abord le rendez-vous des esprits. Il est tout au moins le point central autour duquel s'engage la bataille des idées. Il est critiqué par ceux qui trouvent qu'il abonde trop dans le sens de l'*Encyclopédie*, qu'il est trop complaisant aux lumières du siècle. Ceux-là, comme le janséniste Durand-Maillane, combinant une sorte d'ascétisme intellectuel avec les paradoxes de Jean-Jacques, et le rigorisme chrétien avec ce qu'on a appelé le piétisme démocratique, protestent au nom des mœurs et au nom de l'égalité contre des systèmes d'instruction trop mondains et trop ambitieux, qui risquent de compromettre dans le peuple l'innocence de la pensée et de la vie, et de créer au-dessus du peuple une oligarchie de savants orgueilleux et égoïstes.

Robespierre, frère cadet du Vicaire Savoyard, avait-il quelque tendresse pour ces doctrines d'abnégation et de restriction intellectuelle? Estimait-il que, dans l'ordre du savoir aussi, il n'était pas bon d'avoir plus de trois mille livres de revenu et qu'une honnête ignorance était le complément démocratique d'une honnête pauvreté?

Ce serait, je crois, forcer singulièrement sa pensée; et je note que bientôt, quand il adoptera, quand il présentera à la Convention le projet de Lepelletier, il l'adoptera tout entier, c'est-à-dire avec la haute science qui en est le sommet comme avec l'égalité quasi communiste qui en est la base. Les

journaux girondins, celui de Condorcet comme celui de Brissot, n'étaient pas fâchés de dénoncer le bigotisme démocratique de cet « esprit prêtre », allié contre les lumières du bigotisme janséniste : et ils forçaient les choses en ce sens.

A propos des séances du 15 et du 16 décembre 1792, où Jacob Dupont, Ducos, Lequinio répondirent à Durand-Maillane, le *Patriote français* dit :

« Jacob Dupont a sapé d'une main courageuse l'empire des prêtres, *que nos anarchistes veulent raffermir*. Danton avait parlé des consolations que l'on veut enlever au peuple, en le délivrant du joug sacerdotal. Dupont a observé qu'il ne voyait rien de fort consolant pour un moribond d'entendre un prêtre lui débiter des contes auxquels il ne croit pas lui-même, et il a opposé à ce tableau Condorcet recueillant le dernier soupir de d'Alembert.

« C'était un spectacle curieux pour un observateur de voir, d'un côté le calme de l'orateur philosophe, et de l'autre les mouvements, les contorsions, les cris *d'une partie de la Montagne*, et surtout des prêtres et des évêques qui se trouvent encore, quoique en petit nombre, dans la Convention. On eût dit (j'emprunte à ces messieurs un objet de comparaison) que Dupont était un exorciste au milieu d'une bande de possédés. »

Et Condorcet dit dans *la Chronique de Paris :*

« Lequinio et Ducos ont soutenu l'utilité, la nécessité d'instruire le peuple, l'un comme un philosophe qui s'est dévoué depuis longtemps à instruire les habitants des campagnes, à défendre leurs intérêts ; l'autre, avec cette finesse d'esprit et de goût que la philosophie et l'amour de la liberté voudraient voir opposer plus souvent à cette barbarie de style et d'idées dont on semble se plaire à nous donner le précepte et l'exemple. »

Polémiques et épigrammes ! La Gironde (ce n'est point pour Condorcet que je dis cela) se laissait aller, pour taquiner Robespierre, au delà de sa propre pensée. Elle était tout entière d'accord avec Ducos, avec Lequinio, avec Jacob Dupont, pour proposer une instruction libre de toute attache confessionnelle, pour glorifier la philosophie et la science. Mais Jacob Dupont allait au delà, et il professait publiquement l'athéisme auquel la plupart des Girondins répugnaient presque autant que Robespierre.

Mais l'agression de Durand-Maillane contre les lumières avait excité les esprits, et les orateurs rationalistes défendaient la pensée générale de Condorcet avec une véhémence antichrétienne où Condorcet lui-même n'avait pas abondé.

Ducos fut très net et très vif :

« Un orateur (Durand-Maillane) a paru affligé de voir les prêtres exclus du plan d'enseignement public proposé par le Comité. Je ne ferai point à la Convention l'injure de justifier cette séparation entre l'enseignement de la morale qui est la même pour tous les hommes, et celui des religions qui varient au gré des pieuses fantaisies et de l'imagination. Cet opinant sans doute n'au-

rait admis que des enfants catholiques dans les écoles ouvertes à tous les membres de la société; car y introduire les prêtres de cette secte, c'est en exclure les citoyens de toutes les autres, c'est donner à la puissance publique le droit usurpé par les confesseurs, celui de diriger, de tyranniser, d'exploiter exclusivement la conscience.

« ... *La première condition de l'instruction publique est de n'enseigner que des vérités : voilà l'arrêt de mort des prêtres.* »

Ce langage allait, au moins par le ton, au delà de la simple neutralité scolaire : c'était la déclaration de guerre de la raison à toutes les superstitions, à toutes les religions. Mais c'est surtout le discours de Jacob Dupont (14 décembre) qui fut le manifeste de la philosophie audacieuse et de la pensée libre. C'est la glorification de la science dans sa beauté et dans sa fécondité. C'est la lutte contre toutes les servitudes, aussi bien contre celles qu'impose l'Eglise que contre celles qu'imposerait une démocratie faussement égalitaire, qui abaisserait l'essor des esprits. C'est la vision de la nature conquise, du monde renouvelé, c'est le grand espace, l'espace illimité, ouvert à la propagation infinie de la lumière intellectuelle, à l'expansion infinie du bonheur social.

Devant les réserves et les quasi prohibitions de Durand-Maillane, devant les objections financières de Masuyer signalant l'immensité de la dépense, Jacob Dupont demanda à la Convention si elle consentait « à rétrograder de dix siècles, et à nous faire redevenir Goths et Vandales ». Et il montra au janséniste que les lumières, bien loin d'être corruptrices, épuraient les sociétés :

« Durand-Maillane a osé répéter, *après le 10 août 1792*, les sophismes et les paradoxes du philosophe génevois qui, après avoir dit que le besoin élève les hommes, et que les sciences et les arts les ont asservis, ajoute que les sciences et les arts corrompent les mœurs; je le demande à Durand-Maillane, député des Bouches-du-Rhône, en présence de l'image de Brutus et de celle de Jean-Jacques lui-même, qu'est-ce donc qui arma les braves Marseillais contre les rois et la royauté? Sont-ce les préjugés et l'ignorance du XVIe siècle ou la philosophie et les lumières de la fin du XVIIIe siècle? Qu'est-ce donc que cette prétendue corruption de mœurs, tellement exagérée qu'il faudrait penser, suivant nos aristarques, à voir bientôt la vertu et la probité exilées de la terre de la liberté?

« Est-ce à l'époque où la masse de tout un peuple immense s'est soulevée pour que chaque individu reprenne son caractère et sa dignité d'homme; est-ce à cette époque que l'on voudra nous faire entendre qu'il n'y a plus ni probité, ni vertu, ni grandeur d'âme? Il est clair, au contraire, que ce peuple, fût-il le plus corrompu de tous les peuples, ses mœurs doivent devenir plus pures nécessairement par la nature même de la catastrophe que le progrès des lumières et de la raison ont amenée. Tout peuple plongé dans l'ignorance, où les sciences, les arts et les lettres ne sont pas cultivés, *est condamné à être*

esclave, c'est-à-dire à n'avoir que des mœurs corrompues; jamais un pareil



ÉTENTARD DU BATAILLON DES GARDES NATIONAUX (ancien district de St-André-des-Arts).
(D'après un document appartenant à M. Poulpot)

peuple ne connaîtra le dogme sacré de l'insurrection, de la résistance à l'oppression, et quand il connaîtrait ce dogme, vous ne lui verrez jamais mettre

en pratique. Mais tout peuple éclairé sera libre quand il le voudra. Je dis plus : les lumières amèneront nécessairement la liberté, parce qu'elles font connaître les droits de chacun, droits que l'ignorance dans laquelle on voudrait vous replonger, avec les principes que l'on débite parfois à cette tribune, ne fait ni soupçonner, ni découvrir, ni recouvrer.

« *Je l'avouerai, les premières assertions de Durand-Maillane m'ont paru fort étranges, lorsqu'il a voulu circonscrire dans certaines limites la raison de l'homme, qui n'en connaît plus; ou donner, à l'exemple des despotes, telle direction plutôt que telle autre à la pensée et à la main de l'homme, tandis que, sous le régime républicain, la pensée et la main de l'homme prennent toutes les directions et toutes les formes possibles en agrandissant son domaine.* »

Jacob Dupont confond ainsi la liberté et la vertu. Non seulement les lumières ne corrompent pas les mœurs, mais en suscitant la liberté, elles suscitent la vertu elle-même. Toute vertu n'est-elle pas contenue dans la dignité de l'homme et dans le sentiment qu'il en a? La science qui développe la liberté de l'homme dans le monde social développe sa puissance dans le monde naturel. Elle est donc la puissance complète, elle est la grande libératrice qui fait tomber toutes les chaînes, la chaîne des fatalités naturelles, la chaîne des iniquités sociales. Ce n'est ni un aristocratique idéal de curiosité vaine, ni un ascétique idéal d'égalité pauvre que la Révolution propose aux hommes, mais l'idéal radieux et fort de la liberté et de la joie : indépendance de l'homme à l'égard de l'homme, maîtrise croissante de l'homme sur la nature et les choses; des hommes affranchis de toute oppression humaine, et venant puiser à une source toujours accrue de puissance, de richesse et de bonheur. Et quelle magnifique conciliation de la philosophie et de l'action! C'est le Dix-Août qui justifie les philosophes du XVIIIe siècle, l'insurrection populaire pour la République et la liberté qui atteste que les savants et les penseurs n'ont pas perdu leur peine. C'est l'Encyclopédie qui a ouvert aux murs du château royal la brèche par où le peuple est passé. La haute science, la haute pensée, qu'on affecte parfois de dédaigner comme stériles, parce qu'on les redoute comme révolutionnaires, font ainsi éclater leur puissance dans le progrès des institutions, elles la font éclater aussi dans le progrès des applications techniques :

« Qu'elles sont petites, qu'elles sont bornées les vues de Durand-Maillane! Il m'a semblé, encore une fois, entendre un homme du XIVe siècle, lorsqu'il a posé cette question : Convient-il, dans une république, de donner la préférence aux sciences plutôt qu'aux arts mécaniques ? comme si le comité d'instruction avait cherché à établir une préférence ou comme s'il pouvait l'établir!

« *Durand-Maillane ignore donc que tout se tient dans la nature;* que la construction des vaisseaux, pour prendre un seul exemple, tient à tout ce

que la géométrie transcendante, à tout ce que la mécanique et l'hydrodynamique ont de plus abstrait et de plus difficile, et l'on sait combien les navires sont utiles à la prospérité de l'agriculture et du commerce. »

Mais si la science est à ce point bienfaisante et pure, pourquoi souffrir qu'elle partage l'esprit des hommes avec les puissances de ténèbres et d'oppression? Elle a droit à toute l'humanité comme à toute la nature. L'ombre des religions doit s'évanouir.

« Si les premières assertions de Durand-Maillane sont fort étranges, si elles déshonorent en quelque sorte et notre siècle et notre Révolution, et cette tribune, que dirais-je des principes religieux qu'il a avancés? Durand-Maillane ne paraît avoir lu que dans les *in-folio* que Camus apporta à la tribune de l'Assemblée Constituante pour lui faire faire une constitution civile du clergé. Il aurait dû lire plutôt dans le grand livre de la nature, ouvert à tous les yeux, et où tous les yeux peuvent lire leur religion, si l'on veut délivrer l'espèce humaine de ces nombreux préjugés accumulés depuis tant de siècles.

« Quoi! les trônes sont renversés, les sceptres brisés, les rois expirent et les autels des dieux restent debout encore! (*Murmures subits de quelques membres. — L'abbé Ichon demande que l'opinant soit rappelé à l'ordre.*) Des tyrans outrageant la nation y brûlent un encens impie. (*Mêmes murmures; la grande majorité de l'Assemblée les couvre par des applaudissements.*) Mais les trônes abattus laissent cependant ces autels à nu, sans appui et chancelants. Un souffle de la raison éclairée suffit à les faire disparaître. Et si l'humanité est redevable à la nation française du premier bienfait, peut-on douter que le peuple français, souverain, ne soit assez sage pour renverser aussi et les autels et les idoles aux pieds desquels les rois avaient su le faire enchaîner.

« Croyez-vous donc, citoyens législateurs, fonder et consolider la République française avec des autels autres que ceux de la patrie, avec des emblèmes ou des signes religieux autres que ceux des arbres de la liberté? (*De nombreux applaudissements s'élèvent dans toute l'Assemblée et dans les tribunes. Quelques membres s'agitent avec violence. On demande que les évêques qui interrompent soient rappelés à l'ordre. — « Vous nous prêchez la « guerre civile », s'écrie l'abbé Audrein.*)

« La nature et la raison, voilà les dieux de l'homme, voilà nos dieux.

« — L'abbé Audrein. — On n'y tient plus. (*Il sort brusquement de la salle. On rit.*)

« Admirez la nature, cultivez la raison; et vous, législateurs, si vous voulez que le peuple français soit heureux, hâtez-vous de propager ces principes, *de les faire enseigner dans vos écoles primaires*, à la place de ces principes fanatiques que Durand-Maillane veut y substituer. Il est plaisant, en effet, de voir préconiser une religion adaptée à une Constitution qui n'existe plus, préconiser une religion monarchique dans une république,

préconiser une religion dans laquelle on enseigne qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; et remarquez, citoyens, que les prêtres de cette religion, dont Durand-Maillane vous a fait un si pompeux éloge, ont encore un despotisme bien plus étendu que celui des rois. Celui-ci se bornait à rendre les hommes et les peuples malheureux dans cette vie, mais les autres tyrans étendent leur domination à une autre vie, dont ils n'ont pas plus d'idée que des peines éternelles auxquelles quelques hommes ont la très grande bonté d'ajouter quelque croyance. (*Applaudissements.*) Le moment de la catastrophe est arrivé. *Tous les préjugés doivent tomber en même temps. Il faut les anéantir ou que nous en soyons écrasés. Il faut du 10 août au 1er janvier 1793, parcourir avec hardiesse et courage l'espace de plusieurs siècles*... En vain Danton nous disait-il piteusement il y a quelques jours, à ce sujet, que le peuple avait besoin d'un prêtre pour rendre le dernier soupir. Eh bien, pour détromper le peuple, je lui dirai : « Danton vous annonce qu'il veut « jouir d'un privilège qu'il vous refuse, il veut vous laisser asservir à la vo- « lonté despotique de ce prêtre qui ne croit pas un mot de ce qu'il vous dit, « qui vous trompe et qui ne trompe pas Danton » ; et, pour prouver au peuple que ce prêtre n'est pas toujours nécessaire à la dernière heure, contre l'avis de Danton, je lui montrerai Condorcet fermant les yeux à d'Alembert (*Applaudissements.*)...

« Je l'avouerai à la Convention, je suis athée (*il se fait une rumeur subite. Les acclamations de plusieurs membres prolongent le tumulte.* — « *Peu nous importe, s'écrie un grand nombre d'autres, vous êtes honnête homme.* ») Mais je défie un seul individu, parmi les vingt-cinq millions qui couvrent la surface de la France, de me faire un reproche fondé... »

Quelle était au juste la conclusion de Jacob Dupont? Etait-ce l'athéisme légal et obligatoire? Voulait-il prohiber le culte, et préluder à une sorte d'hébertisme discret et philosophique? Je crois que sa pensée n'allait pas jusque-là, et sans doute il aurait ménagé les préjugés des hommes vieillis dans la superstition. Mais c'est l'enfant, c'est la femme, qu'il veut pleinement libérer d'un coup. C'est à l'école primaire qu'il demande de former la raison libre, et les générations nouvelles n'auront même pas besoin de renverser les autels, elles n'auront qu'à s'en détourner pour qu'ils tombent. Entreprise immense! mais n'est-ce pas le propre des révolutions de concentrer en l'espace de quelques jours l'œuvre des siècles? La révolution n'est-elle pas libérée de la servitude du temps comme des autres servitudes? Tout se tient dans l'humanité comme dans la nature, et la liberté politique a pour condition, pour complément nécessaire la liberté intellectuelle. Les libertés se fortifient les unes les autres, comme les préjugés se fortifient les uns les autres. Admettre je ne sais quelle promiscuité de la liberté républicaine et de la servitude religieuse, c'est compromettre la République, c'est la livrer à une contagion de tyrannie. L'esprit s'éblouit à imaginer ce qu'aurait été la

France républicaine si, en effet, elle avait pu secouer en quelques jours les préjugés anciens, et instituer dans tous les esprits, non pas je ne sais quelle formule d'athéisme officiel, mais une conception rationnelle et scientifique du monde et de la vie.

La liberté politique eût été invincible, et l'évolution économique elle-même eût été profondément modifiée dans le sens de la justice sociale, d'un plus large souci du bien-être, des forces et de la dignité des prolétaires. Mais pour l'œuvre immense et audacieuse que rêvait Dupont, qui scandalisait Robespierre et qui effrayait Danton, il aurait fallu au moins l'union de toutes les forces révolutionnaires. Et déjà elles se déchiraient. Peut-être, après plus d'un siècle, une république profondément pénétrée de socialisme pourra-t-elle, s'élevant au-dessus de la menteuse neutralité, instituer vraiment dans toutes les écoles nationales, à tous les degrés, un enseignement de pure raison, de science et de liberté.

Jacob Dupont conclut par un appel aux forces productives renouvelées, multipliées par la science.

« Enfin le système de Durand-Maillane, en circonscrivant dans des bornes très étroites la matière de l'enseignement, en privant les pauvres d'instruction, en ne voulant pas que tous ses degrés soient gratuits, nuit à la perfectibilité de l'espèce humaine, au progrès de la raison, au jet et à l'affermissement des principes républicains, des vertus et des passions républicaines dans toute l'Europe.

« Paris a d'ailleurs de très justes raisons pour empêcher ce système de prévaloir, système qui n'a malheureusement que trop de partisans, même parmi les républicains de marque. Paris a fait des pertes considérables. Il est privé d'un commerce de luxe, de cet éclat factice qui se trouvait à la cour et qui attirait les étrangers. Eh bien, il faut que les sciences, les lettres, les arts concurremment avec le commerce, lui fassent réparer ses pertes. Avec quel plaisir je me représente nos philosophes, qui ont tant rendu de services à l'humanité, à la Révolution, et qui en rendront tant encore à la République, malgré la calomnie; avec quel plaisir je me représente, dis-je, nos philosophes, dont les noms sont connus dans toute l'Europe. Pétion, Sieyès, Condorcet et autres, entourés dans le Panthéon, comme les philosophes grecs à Athènes, d'une foule de disciples venus de différentes parties de l'Europe, se promenant à la manière des péripatéticiens, et enseignant, celui-là le système du monde, développant ensuite le progrès de toutes les connaissances humaines, *celui-ci perfectionnant le système social*, montrant dans l'arrêté du 17 juin 1789 le germe de l'insurrection du 14 juillet, du 10 août et de toutes les insurrections qui vont se faire avec rapidité dans toute l'Europe, de telle manière que les jeunes étrangers, de retour dans leur pays, puissent y répandre les mêmes lumières et opérer, pour le bonheur de l'humanité, les mêmes révolutions, ce qui sera le complément de la réponse qui reste à faire à

Durand-Maillane. *(De nombreux applaudissements s'élèvent dans l'Assemblée presque entière et dans les tribunes.)* »

Voilà une esquisse puissante d'une Université de Paris toute rationaliste, encyclopédique et révolutionnaire. Dans ce manifeste si large et si plein il y avait une lacune. Dupont, qui sait pourtant que tout se tient, ne paraît pas songer que dans la constitution sociale de 1793, les salariés, les manœuvriers sont obligés à de tels efforts pour gagner leur vie, ils ont une telle habitude, surtout à la campagne, d'utiliser de bonne heure la force de travail des enfants pour ajouter le minuscule gain de ceux-ci au modeste gain de la famille qu'il est malaisé d'espérer qu'ils se prêteront à ce système d'instruction et d'éducation un peu vaste. Cette difficulté, le conventionnel Petit la signale dans un important discours qui montre qu'à approfondir le problème de l'éducation, la Convention allait toucher à tout le problème social. Cette difficulté économique et sociale signalée par Petit a frappé aussi Lepelletier de Saint-Fargeau, et je la retrouve exprimée dans son mémoire sur l'éducation comme dans le discours de Petit.

« Quiconque, dit-il, peut se passer du travail de son enfant pour le nourrir, a la facilité de le tenir aux écoles tous les jours, et plusieurs heures par jour.

« Mais quant à la classe indigente, comment fera-t-elle? Cet enfant pauvre, vous lui offrez bien l'instruction, mais avant il lui faut du pain. Son père laborieux s'en prive d'un morceau pour le lui donner, mais il faut que l'enfant gagne l'autre. Son temps est enchaîné au travail, car au travail est enchaînée sa subsistance. Après avoir passé aux champs une journée pénible, voulez-vous que, pour repos, il aille à l'école éloignée peut-être d'une demi-lieue de son domicile? Vainement vous établirez une loi coercitive contre le père, celui-ci ne saurait se passer journellement du travail d'un enfant qui, à huit, neuf et dix ans, gagne déjà quelque chose. Un petit nombre d'heures par semaine, voilà ce qu'il peut sacrifier. Ainsi, l'établissement des écoles, telles qu'on les propose, ne sera, à proprement parler, bien profitable qu'au petit nombre de citoyens indépendants dans leur existence, hors de l'atteinte du besoin; ceux-là pourront faire cueillir abondamment par leurs enfants les fruits de l'instruction; et il n'y aura encore qu'à glaner pour l'indigent. »

Après tout, pour remédier à ce vice social, il aurait suffi d'indemniser les familles pauvres qui enverraient les enfants à l'école. Mais Lepelletier avait des vues plus étendues. Cet homme qui avait été un des grands seigneurs de France, et qui était encore un des plus grands propriétaires fonciers, avait eu de bonne heure, et avant même la Révolution, la conscience que les fortunes immenses imposaient de grands devoirs. Il était connu sous l'ancien régime par les remises qu'il faisait à ses ouvriers et à ses fermiers dans les années de détresse. Après le 4 août, il consentit à la suppression des droits féodaux avec une bonne grâce très efficace.

Mais qu'était l'abandon de tous ces privilèges seigneuriaux tant que le privilège de la richesse continuerait à produire tous ses effets? Que serait la liberté si elle n'était soutenue par la forte éducation de tous, et comment cette forte éducation de tous serait-elle possible dans la misère du plus grand nombre? Lepelletier n'était ni un communiste ni un niveleur. Il ne paraît pas avoir songé un instant à changer la forme de la propriété, il ne voulait pas non plus faire passer sur les esprits un niveau égalitaire, réduire ceux qui pouvaient acquérir de hautes connaissances au degré que tous les citoyens pouvaient atteindre. Il acceptait toutes les cimes du projet de Condorcet.

« Tout le système du Comité porte sur cette base, l'établissement de quatre degrés d'enseignement, savoir : les écoles primaires, les écoles secondaires, les instituts, les lycées. Je trouve dans ces trois derniers cours un plan qui me paraît sagement conçu pour la conservation, la propagation et le perfectionnement des connaissances humaines. Ces trois degrés successifs ouvrent à l'instruction une source féconde et habilement ménagée, et j'y vois des moyens tout à fait convenables pour seconder les talents des citoyens qui se livreront à la culture des lettres, des sciences et des beaux-arts. »

Ainsi, pour les degrés supérieurs de l'enseignement, Lepelletier était avec Dupont, Ducos, Condorcet, contre Durand-Maillane : il ne voulait pas, sous prétexte d'égalité et d'austérité démocratique, abaisser l'esprit humain et en rappeler l'essor. Mais il voulait organiser le premier degré d'enseignement de telle sorte que tous les enfants, même les plus pauvres, reçoivent un commencement sérieux d'éducation, et que tous, riches et pauvres, soient façonnés, par un régime commun, par une éducation commune, à une conception nouvelle de la vie. Et de cette conception nouvelle de la vie, instituée dans tous les esprits par une première habitude, il attendait un lent et paisible renouvellement de toutes les institutions sociales, orientées vers l'égalité. L'œuvre d'éducation lui apparaissait ainsi comme l'œuvre fondamentale qui devait non seulement soutenir la société nouvelle, mais en tracer le dessin et le plan. Il disait à son frère (voir l'édition très rare des œuvres de Michel Lepelletier Saint-Fargeau, par Félix Lepelletier; Bruxelles 1826) :

« Il faut reprendre la France en sous-œuvre, pour ainsi dire, et de la base, fortement assise et consolidée, remonter au sommet. »

Cette base, c'était l'éducation commune, c'était aussi l'esprit communiste.

« Cette inégale répartition du bienfait des écoles primaires est le moindre des inconvénients qui me frappent dans leur organisation. J'en trouve un bien plus grand dans le système d'éducation qu'elles présentent.

« Je me plains qu'un des objets les plus essentiels de l'éducation est omis: le perfectionnement de l'être physique. Je sais qu'on propose quelques exercices de gymnastique; cela est bon, mais cela ne suffit pas. Un genre de vie continue, une nourriture saine et convenable à l'enfance, des travaux graduels et modérés, des épreuves successives mais continuellement répétées,

voilà les seuls moyens efficaces de donner au corps tout le développement et toutes les facultés dont il est susceptible.

« Quant à l'être moral, quelques instructions utiles, quelques moments d'étude, tel est le cercle étroit dans lequel est renfermé le plan proposé. C'est l'emploi d'un petit nombre d'heures : mais tout le reste de la journée est abandonné au hasard des circonstances, et l'enfant, lorsque l'heure de la leçon est passée, se trouve bientôt rendu soit à la mollesse du luxe, soit à l'orgueil de la vanité, soit à la grossièreté de l'indigence, soit à l'indiscipline de l'oisiveté. Victime malheureuse des vices, des erreurs, de l'infortune, de l'incurie de tout ce qui l'entoure, il sera un peu moins ignorant que par le passé, les écoles un peu plus nombreuses, les maîtres un peu meilleurs qu'aujourd'hui ; mais aurons-nous vraiment formé des hommes, des citoyens, des républicains ; en un mot, la nation sera-t-elle régénérée?

« Tous les inconvénients que je viens de développer sont insolubles tant que nous ne prendrons pas une grande détermination pour la prospérité de la république.

« Osons faire une loi qui aplanisse tous les obstacles, qui rende faciles les plans les plus parfaits d'éducation, *qui appelle et réalise toutes les belles institutions*, une loi qui sera faite avant dix ans si nous nous privons de l'honneur de l'avoir portée, une loi toute en faveur du pauvre, puisqu'elle reporte sur lui le superflu de l'opulence, que le riche lui-même doit approuver, s'il réfléchit, qu'il doit aimer, s'il est sensible. Cette loi consiste à fonder une éducation vraiment nationale, vraiment républicaine, également et efficacement commune à tous, la seule capable de régénérer l'espèce humaine, soit par les dons physiques, soit par le caractère moral : en un mot, cette loi est l'établissement de l'instruction publique.

« Consacrons-en le salutaire principe, mais sachons y apporter les modifications que l'état actuel des esprits et l'intérêt industriel de la république peuvent rendre nécessaires.

« *Je demande que vous décrétiez que, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons, et onze pour les filles, tous les enfants, sans distinction et sans exception, seront élevés en commun aux dépens de la république, et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevront mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins.*

« Par le mode d'après lequel je vous proposerai de répartir la charge de ces établissements, presque tout portera sur le riche ; la taxe sera presque insensible pour le pauvre ; ainsi vous atteindrez les avantages de l'impôt progressif que vous désirez établir : *ainsi, sans convulsion et sans injustice, vous effacerez les énormes disparités de fortune dont l'existence est une calamité publique.*

« Je développe en peu de mots les avantages, les détails et les moyens d'exécution du plan que je vous soumets.

« Tous les enfants recevront le bienfait de l'instruction publique durant le cours de sept années, depuis cinq ans jusqu'à douze ans.

« Cette portion de la vie est vraiment décisive pour la formation de l'être physique et moral de l'homme.

« Il faut la dévouer tout entière à une surveillance de tous les jours, de tous les moments.

« Jusqu'à cinq ans on ne peut qu'abandonner l'enfant aux soins des



LE MAXIMUM OU LES AVANTAGES D'UN GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

mères ; c'est le vœu, c'est le besoin de la nature ; trop de détails, des attentions trop minutieuses sont nécessaires à cet âge ; tout cela appartient à la maternité.

« Cependant, je pense que la loi peut exercer quelque influence sur ces premiers instants de l'existence humaine. Mais voici dans quelles bornes je crois qu'il faut renfermer son action.

Donner aux mères encouragements, secours, instructions, les intéresser efficacement à allaiter leurs enfants ; les éclairer par des moyens faciles sur les erreurs et négligences nuisibles, sur les soins et les attentions salutaires ; rendre pour elles la naissance et la conservation de leurs enfants, non plus

une charge pénible, mais, au contraire, une source d'aisance et l'objet d'une espérance progressive : c'est là tout ce que nous pouvons faire utilement en faveur des cinq premières années de la vie ; tel est l'objet de quelques-uns des articles de la loi que je propose. Les mesures indiquées sont fort simples, mais je suis convaincu que leur effet certain sera de diminuer d'un quart pour la République la déperdition annuelle des enfants qui périssent victimes de la misère, des préjugés et de l'incurie.

« A cinq ans, la patrie recevra donc l'enfant des mains de la nature ; à douze ans, elle le rendra à la société.

« Cette époque, d'après les convenances particulières et l'estime publique de la France, m'a paru la plus convenable pour le terme de l'institution publique.

« A dix ans ce serait trop tôt; l'ouvrage est à peine ébauché.

« A douze ans, le pli est donné et l'impression des habitudes est prise d'une manière durable.

« A dix ans, rendre les enfants à des parents pauvres, ce serait souvent leur rendre encore une charge ; le bienfait de la nation serait incomplet.

« A douze ans, les enfants peuvent gagner leur subsistance, ils apporteront une nouvelle ressource dans leur famille.

« Douze ans est l'âge d'apprendre les divers métiers, c'est celui où le corps, déjà robuste, peut commencer à se plier aux travaux de l'agriculture. C'est encore l'âge où l'esprit déjà formé peut, avec fruit, commencer l'étude des belles lettres, des sciences ou des arts agréables.

« La société a divers emplois ; une multitude de professions, d'arts industriels et de métiers appellent les citoyens.

A douze ans, le moment est venu de commencer le noviciat de chacun d'entre eux : plus tôt, l'apprentissage serait prématuré ; plus tard, il ne resterait pas assez de cette souplesse, de cette flexibilité, qui sont les dons heureux de l'enfance.

« Jusqu'à douze ans, l'éducation commune est bonne, parce que jusque-là il s'agit de former, non des laboureurs, non des artisans, non des savants, mais des hommes pour toutes les professions.

« Jusqu'à douze ans, l'éducation commune est bonne, parce qu'il s'agit de donner aux enfants les qualités physiques et morales, les habitudes et les connaissances qui, pour tous, ont une commune utilité.

« Lorsque l'âge des professions est arrivé, l'éducation commune doit cesser parce que, pour chacune, l'instruction doit être différente ; réunir dans une même école l'apprentissage de toutes est impossible.

« Prolonger l'institution publique jusqu'à la fin de l'adolescence, est un beau songe : quelquefois, nous l'avons rêvé délicieusement avec Platon ; quelquefois, nous l'avons lu avec enthousiasme réalisé dans les fastes de Lacédémone ; quelquefois, nous en avons retrouvé l'insipide caricature dans nos

collèges; mais Platon ne faisait que des philosophes; Lycurgue ne faisait que des soldats; nos professeurs ne faisaient que des écoliers. La République française, dont la splendeur consiste dans le commerce, l'industrie et l'agriculture, a besoin de faire des hommes de tous les états; alors, ce n'est plus dans les écoles qu'il faut les renfermer, c'est dans divers ateliers, c'est sur la surface des campagnes qu'il faut les répandre; toute autre idée est une chimère qui, sous l'apparence trompeuse de la perfection, paralyserait des bras nécessaires, anéantirait l'industrie, amaigrirait le corps social, et bientôt en opérerait la dissolution. »

Mais, comment réaliser ce plan ainsi limité? Lepelletier accorde des délais, mais il pose le principe de l'obligation :

« Ici s'élève une question très importante.

« L'instruction publique des enfants sera-t-elle d'obligation pour les parents, ou les parents auront-ils seulement la faculté de profiter de ce bienfait national?

« D'après les principes, tous doivent y être obligés.

« Pour l'intérêt public, tous doivent y être obligés.

« Dans peu d'années, tous doivent y être obligés.

« Mais, dans le moment actuel, il vous semblera peut-être convenable d'accoutumer insensiblement les esprits à la pureté des maximes de notre nouvelle constitution, je ne vous le propose qu'à regret; je soumets à votre sagesse une modification que mon désir intime est que vous ne jugiez pas nécessaire. Elle consiste à décréter que d'ici à quatre ans, l'instruction publique ne sera que facultative pour les parents. Mais, ce délai expiré, lorsque nous aurons acquis, si je puis m'exprimer ainsi, la force et la maturité républicaines, je demande que quiconque refusera ses enfants à l'institution commune, soit privé de l'exercice des droits de citoyen pendant tout le temps qu'il se sera soustrait à remplir ce devoir civique et qu'il paie, en outre, double contribution dans la taxe des enfants, dont je vous parlerai dans la suite.

« *Il vous sera facile de placer ces établissements dans les édifices appartenant à la nation, maisons religieuses, habitations d'émigrés et autres propriétés publiques.*

« *Je voudrais encore qu'à défaut de cette ressource, les vieilles citadelles de la féodalité s'ouvrissent pour cette intéressante destination. De toutes parts l'on murmure et l'on réclame contre l'existence de ces châteaux et de ces tours, monuments odieux d'oppression. Au lieu de les détruire, employons utilement leur masse antique.*

« Dans un canton composé communément de huit paroisses, la nation pourra choisir entre plusieurs, tout en dédommageant le propriétaire; elle se procurera encore à peu de frais un local étendu; *elle fera sortir des mains de simples citoyens des palais qui offensent l'œil sévère de l'égalité; et ce*

dernier sacrifice servira, malgré lui peut-être, le triste châtelain, actuellement oppressé de sa colossale demeure, depuis que l'affranchissement des campagnes a tari la source de son opulence. »

L'éducation commune donnée aux enfants sera surtout une éducation de travail manuel destinée à les assouplir en vue de toutes les rudes fonctions de la vie sociale ; ce sera aussi une éducation de discipline. Quelle sera la part de la religion dans cette première éducation, dans cette éducation commune? Dans les vues de Lepelletier, sauf quelques concessions provisoires aux préjugés dominants, cette part doit être nulle. Non seulement aucune religion ne doit être imposée et enseignée à l'enfant par la nation, mais la nation ne doit même pas permettre, tant qu'elle a la charge de l'enfant, que celui-ci puisse être effleuré par des systèmes entre lesquels sa raison ne peut encore choisir.

« Je désirerais que pendant le cours entier de l'institution publique, l'enfant ne reçût que les instructions de la morale universelle, et non les enseignements d'aucune croyance particulière.

« Je désirerais que ce ne fût qu'à douze ans, lorsqu'il sera rentré dans la société, qu'il adoptât un culte avec réflexion. Il me semble qu'il ne devrait choisir que lorsqu'il pourrait juger.

« Cependant, d'après la disposition actuelle des esprits, surtout dans les campagnes, peut-être pourriez-vous craindre de porter le mécontentement et le scandale même au milieu des familles simples et innocentes, si les parents voyaient leurs enfants séparés jusqu'à douze ans des pratiques extérieures de tout culte religieux. Je soumets cette difficulté de circonstance à la sagesse de vos réflexions ; mais j'insiste, dans tous les cas, pour que cette partie d'enseignement n'entre point dans le cours de l'éducation nationale, ne soit point confiée aux instituteurs nationaux, et qu'il soit seulement permis (*si vous jugez cette condescendance nécessaire*) de conduire à certains jours et à certaines heures les enfants au temple le plus voisin, pour y apprendre et y pratiquer la religion à laquelle ils auront été voués par leurs familles. »

Mais cette éducation commune n'aura pas seulement pour effet de former des générations fortes, actives, unies par une même habitude première de la vie et par l'identité des principes enseignés. Elle servira encore, par le large prélèvement annuel sur la fortune destiné à alimenter les grands internats gratuits, à atténuer les inégalités, à rapprocher les conditions.

« Jusqu'ici je n'ai considéré le sujet que je traite que sous le rapport de l'éducation ; maintenant je vais vous le présenter sous un autre aspect très important, celui de l'économie politique.

« *Diminuer les nécessités de l'indigence, diminuer le superflu de la richesse, c'est un but auquel doivent tendre toutes nos institutions ; mais il faut que la justice comme la prudence règle notre marche. On ne peut s'avancer que pas à pas ; tout moyen convulsif est inadmissible, la propriété*

est sacrée et ce droit a reçu de votre premier décret une nouvelle et authentique garantie.

« La mesure la plus douce comme la plus efficace de rapprocher l'immense distance des fortunes et de corriger la bizarre disparité que le hasard de la propriété jette entre les citoyens, se trouve dans le mode de répartir les charges publiques. Soulager celui qui a peu, que le poids porte principalement sur le riche : voilà toute la théorie, et j'en trouve une très heureuse et bien facile application dans la nouvelle charte qui va résulter de l'établissement de l'institution publique.

« En deux mots, l'enfant du pauvre sera élevé aux dépens du riche, tous contribuant pourtant dans une juste proportion, de manière à ne pas laisser à l'indigent même l'humiliation de recevoir un bienfait.

« Un calcul simple va établir ce résultat jusqu'à l'évidence.

« Je propose que dans chaque canton la dépense de la maison d'institution publique, nourriture, habillement, entretien des enfants, soit payée par tous les citoyens du canton, au prorata de la contribution directe de chacun d'eux. Pour rendre la proportion plus sensible, je prends l'exemple de trois citoyens.

« Je suppose l'un ayant tout juste les facultés requises autrefois pour être citoyen actif, c'est-à-dire payant la valeur de trois journées de travail, que j'évalue à trois livres. Je suppose à l'autre un revenu de mille livres qui lui produit deux cents livres d'imposition. Enfin, je donne à l'autre cent mille livres de rente, pour lesquelles il paie une contribution de vingt mille livres.

« Maintenant j'évalue, par aperçu, la taxe pour l'éducation commune des enfants à une moitié en sus de la contribution directe. Quelle sera la portion contributive de ces trois citoyens ? L'homme aux trois journées de travail paiera, pour la taxe des enfants, une livre dix sous. Le citoyen qui a mille livres de revenu y contribuera pour cent livres. Et celui qui est riche de cent mille livres de rente mettra pour sa part dans la taxe dix mille livres. Comme vous voyez, c'est un dépôt commun qui se forme de la réunion de plusieurs mises inégales ; le pauvre met très peu, le riche met beaucoup ; mais lorsque le dépôt est formé, il se partage ensuite également entre tous ; chacun en retire même avantage, l'éducation de ses enfants.

« L'homme aux trois journées de travail, moyennant sa surtaxe de trente sous, se verra affranchi du poids d'une famille souvent nombreuse ; tous ses enfants seront nourris aux frais de l'Etat ; avec ce faible sacrifice de trente sous, il pourra avoir jusqu'à sept enfants à la fois élevés aux frais de la République.

« J'ai cité l'homme aux trois journées, et cependant ce citoyen était dans la classe ci-devant privilégiée ; il était doué de *l'activité ;* quelle foule innombrable ne profitera pas, d'une manière encore plus sensible, de la bien ai-

sance de cette loi, puisque toute la classe des citoyens ci-devant *inactifs*, au moyen d'une taxe moindre que trente sous, jouira du même avantage !

« Il est de toute évidence que depuis la classe des citoyens ci-devant inactifs, en remontant jusqu'au propriétaire de mille livres de rente, tout ce qui se trouve dans l'intervalle a intérêt à la loi.

« Même pour le propriétaire de mille livres de rente elle est utile ; car il n'est aucun citoyen qui, jouissant de ce revenu, ne s'abonne volontiers à cent livres par an pour la dépense de l'éducation de tous ses enfants. Ainsi, tout le poids de la surcharge portera uniquement sur ceux qui possèdent plus de mille livres de rente. Ainsi, plus du dix-neuf vingtième de la France est intéressé à la loi ; car, certainement, il n'y a pas plus d'un vingtième des citoyens dont le revenu excède cent pistoles.

« Dans toute cette partie nombreuse de la nation, je ne vois de lésés que les célibataires, ou les personnes mariées et sans enfants; car ils retirent zéro. Mais je doute que leurs plaintes vous touchent, ceux-ci ont moins de charges que le reste des citoyens.

« D'après ce système, vous voyez qu'il n'y a que le riche dont la taxe se trouverait plus forte que ce qui lui en coûterait pour élever sa famille. Mais, dans sa surcharge même, j'aperçois un double avantage : celui de retrancher une portion du superflu de l'opulence, celui de faire tourner cette *surabondance maladive* au soulagement des citoyens peu fortunés, j'ose dire au profit de la société toute entière, puisqu'elle lui fournit les moyens de fonder une institution vraiment digne d'une République, et d'avoir la somme la plus grande de prospérité, de splendeur et de régénération. »

Ecoutez comme Lepelletier s'anime et s'émeut à développer les conséquences humaines et sociales de son système :

« J'ose le demander, s'écrie-t-il, où sera maintenant l'indigence ? Une seule loi bienfaitrice l'aura fait disparaître du sol de la France. Jetez les yeux sur les campagnes; portez vos regards dans l'intérieur de ces chaumières; pénétrez dans les extrémités des villes, où une immense population fourmille couverte à peine de haillons ; connaissez les détails de ces utiles familles ; là même le travail apporterait l'aisance ; mais la fécondité y ramène encore le besoin. Le père et la mère, tous deux laborieux, trouveraient facilement dans leur industrie ce qu'il leur faut pour vivre ; mais ce pain gagné péniblement n'est pas pour eux seuls, des enfants nombreux leur en arrachent une partie, et la richesse même qu'ils donnent à l'Etat repousse sur eux toutes les horreurs de la misère.

« Là, par l'injustice vraiment odieuse de notre économie sociale, tous les sentiments naturels se trouvent dépravés et anéantis.

« La naissance d'un enfant est un accident. Les soins que la mère lui prodigue sont mêlés de regrets et du mal-être de l'inquiétude. A peine les premières nécessités sont-elles accordées à cette malheureuse créature, car

il faut que le besoin qui partage soit parcimonieux ; l'enfant est mal nourri, mal soigné, mal traité, et souvent parce qu'il souffre, il ne se développe point ou il se développe mal et, à défaut de la plus grossière culture, cette jeune plante est avortée.

« Quelquefois même, le dirai-je, un spectacle plus déchirant m'a navré. Je vois une famille affligée, j'approche : un enfant venait d'expirer, il était là. Et d'abord la nature arrachait à ce couple infortuné quelques pleurs ; mais bientôt l'affreuse indigence lui présentait cette consolation plus amère encore que ses larmes : « C'est une charge de moins ».

« Utiles et malheureux citoyens, bientôt peut-être cette charge ne sera plus pour vous un fardeau ; la République bienfaisante viendra l'alléger un jour ; peut-être, rendus à l'aisance et aux douces impulsions de la nature, vous pourrez donner sans regret des enfants à la patrie. La patrie les recevra tous également, et lorsque vous les reprendrez tout formés de ses mains, ils feront rentrer dans vos familles une nouvelle source d'abondance, puisqu'ils y apporteront la force, la santé, l'amour et l'habitude du travail. »

Et quelle force pour la République ! quelle leçon, non plus inerte et verbale, mais réelle, pratique, vivante d'égalité ! Et quelle pénétration profonde de la Révolution jusque dans ces couches misérables qui n'en ont pas encore ressenti le bienfait, parce qu'elles étaient préservées, par l'excès même de leur misère, de l'effet sensible et immédiat des privilèges que la Révolution a abolis ! Ici, la philanthropie de Lepelletier se complète d'un grand sens historique et social.

« Ainsi, depuis cinq ans jusqu'à douze, c'est-à-dire dans cette portion de la vie si décisive pour donner à l'être physique et moral la modification, l'impression, l'habitude qu'il conservera toujours, tout ce qui doit composer la République sera jeté dans un moule républicain.

« Là, traités tous également, nourris également, vêtus également, enseignés également, *l'égalité sera pour les jeunes élèves, non une spécieuse théorie, mais une pratique continuellement effective.*

« Ainsi se formera une race renouvelée, laborieuse, réglée, disciplinée, *et qu'une barrière impénétrable aura séparée du contact impur de notre espèce vieillie.*

« Ainsi, réunis tous ensemble, tous indépendants du besoin, par la munificence nationale la même instruction, les mêmes connaissances leur seront données à tous également, et les circonstances particulières de l'éloignement du domicile, de l'indigence des parents, ne rendront illusoire pour aucun le bienfait de la patrie.

« Ainsi la pauvreté sera secourue dans ce qui lui manque ; ainsi la richesse est dépouillée d'une portion de son superflu ; et, sans crise ni convulsion, ces deux maladies du corps politique s'atténuent insensiblement.

« *Depuis longtemps elle est attendue cette occasion de secourir une*

portion nombreuse et intéressante de la société ; LES RÉVOLUTIONS QUI SE SONT PASSÉES DEPUIS TROIS ANS, ONT TOUT FAIT POUR LES AUTRES CLASSES DE CITOYENS ; PRESQUE RIEN ENCORE POUR LA PLUS NÉCESSAIRE PEUT-ÊTRE, POUR LES CITOYENS PROLÉTAIRES DONT LA SEULE PROPRIÉTÉ EST DANS LE TRAVAIL.

« *La féodalité est détruite, mais ce n'est pas pour eux ; car ils ne possèdent rien dans les campagnes affranchies.*

« *Les contributions sont plus justement réparties, mais, par leur pauvreté même, ils étaient presque inaccessibles à la charge ; pour eux, le soulagement est aussi presque insensible.*

« *L'égalité civile est rétablie, mais l'instruction et l'éducation leur manquent ; ils supportent tout le poids du titre de citoyen ; ont-ils vraiment aptitude aux honneurs auxquels le citoyen peut prétendre ?*

« *Jusqu'ici l'abolition de la gabelle est le seul bien qui ait pu les atteindre, car la corvée n'existait déjà plus, et momentanément ils ont souffert par la cherté des denrées, par le ralentissement du travail et par l'agitation inséparable des tempêtes politiques.*

« *Ici est la révolution du pauvre... mais révolution douce et paisible, révolution qui s'opère sans alarmer la propriété et sans offenser la justice. Adoptez les enfants des citoyens sans propriété, et il n'existe plus pour eux d'indigence. Adoptez leurs enfants et vous les secourez dans la portion la plus chère de leur être. Que ces jeunes arbres soient transplantés dans la pépinière nationale ; qu'un même sol leur fournisse les sucs nutritifs, qu'une culture vigoureuse les façonne ; que, pressés les uns contre les autres, vivifiés comme par les rayons d'un astre bienfaisant, ils croissent, se développent, s'élancent tous ensemble et à l'envi sous les regards et sous la douce influence de la patrie !* »

Voilà le plan que Lepelletier de Saint-Fargeau méditait et dessinait en ces mois tragiques de décembre 1792 et de janvier 1793 ; et quoique ce noble et vigoureux écrit n'ait été communiqué à la Convention et au pays que le 13 juillet 1793, quand Robespierre en donna lecture à la tribune, il appartient à cette première période effervescente et créatrice d'idées, qui précède le 31 mai.

Si Lepelletier n'avait pas été frappé le 20 janvier par le couteau de Pâris, il est probable qu'il aurait publié son plan avant la fin de janvier. Il s'y était appliqué dès le premier jour de la législature et son frère nous apprend que Lepelletier en portait sur la poitrine « le gros manuscrit ployé en deux », le jour même où il fut assassiné.

Utopie, a-t-on dit. C'est là le reproche fait au système par les adversaires de Lepelletier, et contre lequel son frère le défend avec plus de véhémence peut-être que de précision.

« On dira peut-être de cette institution que c'était un rêve, une utopie !... Un rêve ! Michel Lepelletier était convaincu du contraire. Mais si c'est un rêve pour

le temps où nous vivons (l'époque de la Restauration), il est au moins celui



Étentard du bataillon des Gardes Nationaux (ancien district des Mathurins).

(D'après un document appartenant à M. Poulpot)

d'un véritable ami de la liberté, d'un homme qui comprenait quelles bases il faut aux républiques pour qu'elles soient stables. Une utopie! c'est ainsi qu'on

a prétendu dégrader les hautes pensées de Platon et de Thomas Morus : *Mânes de mon frère, consolez-vous!* »

Ce n'est pas ce plaidoyer sentimental et compromettant qui consolera les mânes de Michel Lepelletier. Quand son frère compare cette œuvre forte e hardie, toute appliquée à la réalité, aux esquisses sociales que Platon et Thomas Morus proposèrent à l'imagination ou à la pensée, mais non à l'action des hommes, il commet, au détriment du vigoureux Conventionnel, la plus fâcheuse méprise.

Il n'était pas un philosophe ou un romancier social. Homme de pensée et homme d'action, investi d'un mandat qui remettait en ses mains une part de la souveraineté nationale, engagé dans une Révolution qui renouvelait à fond la société et qui semblait faire de l'humanité une matière première susceptible de formes toutes nouvelles, il avait cherché quel système d'éducation convenait le mieux à cette nation à la fois très ancienne et très jeune, toute usée et toute neuve. Il ne proposait pas son plan comme une esquisse téméraire, brillante et vaine. Il était convaincu, comme d'ailleurs son frère l'a noté, que ce plan était applicable et il s'efforçait de le rendre tel. Il ne soumettait pas à la Convention, il ne faisait même pas entrevoir pour un avenir lointain, une organisation de communisme total, il ne demandait qu'un communisme limité à l'éducation et temporaire. Il ne prenait les enfants que pendant sept ans pour le premier degré d'instruction. Il avait un désir si sincère d'aboutir, il s'efforçait si bien de ménager les préjugés et les habitudes que, malgré son impatience, il accordait un délai de quatre ans avant de rendre l'institution publique obligatoire, et malgré son désir de préserver les enfants de la précoce déformation religieuse, il consentait, pour obtenir plus aisément l'agrément des campagnes, à permettre qu'à côté de l'enseignement national et commun, exclusivement rationaliste et laïque, l'enseignement religieux continuât à être donné. Il rassurait la bourgeoisie industrielle contre l'appréhension qu'elle pourrait avoir d'une main mise de l'État sur l'éducation professionnelle et par un prolongement assez naturel sur la production elle-même.

« Au sortir de l'institution publique, l'agriculture et les arts mécaniques vont appeler la plus grande partie de nos élèves, car ces deux classes constituent la presque totalité de la nation... *L'apprentissage de leurs divers métiers n'est pas du ressort de la loi.* Le meilleur maître, c'est l'intérêt ; la leçon la plus persuasive, c'est le besoin. Les champs, les ateliers sont ouverts : ce n'est pas à la République à instruire chaque cultivateur et chaque artisan en particulier ; tout ce qu'elle peut faire, c'est de surveiller en général le perfectionnement de l'agriculture et des arts, surtout d'en développer les progrès par des encouragements efficaces et par des lois d'une sage économie. »

Il n'y aura donc aucun empiétement de la communauté sur l'activité économique. Non seulement l'État ne retiendra que jusqu'à douze ans les enfants

des paysans et des ouvriers; non seulement il livrera de bonne heure aux maîtres de la production toute la main-d'œuvre, mais il ne continuera pas sur la profession le contrôle exercé par lui sur la période première de l'éducation. Au sortir de ce communisme passager de l'institution publique les enfants retrouvent les lois de la concurrence illimitée et de l'individualisme bourgeois.

Lepelletier, non par calcul, mais parce que lui-même n'avait pas su faire remonter son communisme « de la base au sommet », ménageait et se conciliait tous les instincts de lutte et d'indépendance combative de la bourgeoisie fabricante et traficante.

Dans la sphère même de l'éducation commune, ses prétentions sont modestes. Il veut un programme d'instruction un peu plus étendu que celui que propose le Comité pour les écoles primaires, mais très mesuré encore, et qui ne peut en aucune manière « déclasser » les enfants du peuple, leur donner le sens et le besoin impérieux d'une vie supérieure.

Enfin, à la façon dont il comprend le fonctionnement de ces vastes internats nationaux groupant chacun quatre à cinq cents enfants, il réduit au minimum la difficulté financière qu'on pouvait lui opposer. L'installation sera peu coûteuse, se faisant le plus souvent dans des demeures incorporées déjà au domaine public. Le régime sera, non par économie sordide, mais par un souci intelligent de la santé, très frugal et très sobre (peut-être plus sobre que ne le permettent nos climats).

« A l'égard de la nourriture, les aliments les plus simples et les plus communs, à raison de leur abondance, seront préférés. Il sera fait un état de ceux qui conviennent à la santé des enfants, et dans le nombre déterminé, on choisira toujours celui que le climat et la saison offrent à moins de frais. *Je crois que le vin et la viande en doivent être exclus;* l'usage n'en est point nécessaire à l'enfance, et pour vous présenter un aperçu de l'utile parcimonie qu'on peut apporter dans les frais de nourriture des jeunes élèves, je vous citerai un fait que tous les journaux du temps ont publié :

« Dans le grand hiver de 1788, le curé de Sainte-Marguerite à Paris em-
« ploya avec le plus grand succès une recette composée d'un mélange de
« plusieurs espèces d'aliments ; il fit vivre fort sainement une multitude im-
« mense de malheureux, *et la portion d'un homme fait n'allait pas à trois*
« *sous par jour.* »

Or, dans les écoles communes, le produit du travail des enfants, si minime qu'il soit, viendra encore en atténuation des dépenses. Il est vrai qu'on ne spécialisera pas les enfants dans un travail déterminé; ce serait le déformer, ce serait manquer l'objet de l'institution publique qui est, non pas de vouer d'avance l'enfant à telle ou telle profession, mais de le préparer à être capable de toutes.

Et Lepelletier demande aux plus beaux génies scientifiques du siècle d'imaginer des modes de travail qui aient une valeur éducative générale. Mais enfin

tout travail, quelque générale que soit sa puissance d'éducation et d'instruction, a nécessairement une forme déterminée, il se matérialise en des objets déterminés, susceptibles de devenir marchandises; et Lepelletier prévoit même que les enfants pourront aller travailler parfois, à titre d'essai et pour s'assouplir à des tâches variées et précises, dans la manufacture voisine. De là une certaine production qui atténuerait la dépense. Qu'est-ce à dire? et que signifient ces détails, assez futiles, semble-t-il, sinon que Lepelletier s'emploie à convaincre la Convention qu'à tous les égards son plan est réalisable et qu'il s'accommode aux difficultés financières de la Révolution comme à cette part de préjugés qu'il n'est pas possible d'éliminer en un jour? Il a donc cru, d'une foi très forte et très noble, qu'il apportait un plan de réalisation immédiate.

Et après tout, où est l'utopie? et qu'y a-t-il donc de chimérique dans ce système? Ce qui me frappe dans le plan de Lepelletier, c'est qu'il est au contraire le terme idéal vers lequel évolue l'organisation de l'enseignement dans la démocratie française. Certes, la République n'a pas réalisé, même dans la première période, l'internat commun à toutes les classes sociales. Même si l'on fait abstraction de la question de l'internat, très controversée, la démocratie française n'a pas encore confondu, dans un enseignement initial unique, les fils des bourgeois et les fils des prolétaires. Mais c'est vers le type de l'éducation commune que tout notre système se meut. D'abord, même avec l'externat, les enfants sont retenus ou à l'école ou au collège, non pas quelques heures seulement comme le disait Lepelletier pour le projet de Condorcet, mais toutes les heures du jour et tous les jours de la semaine. L'action de la communauté sociale sur les jeunes esprits est ainsi portée au plus haut. En second lieu, il apparaît de plus en plus au parti républicain que l'enseignement est, par essence, un service public, un service social, destiné à mettre tous les esprits en harmonie avec les conditions vitales des démocraties modernes. Enfin, l'effort pour identifier le premier cycle du programme des collèges et lycées fréquentés par la bourgeoisie avec le programme des écoles primaires fréquentées par le peuple ouvrier, tend à confondre, dans sa première phase, l'éducation ouvrière et l'éducation bourgeoise. Après la communauté du programme viendra naturellement la communauté d'établissement et de discipline. L'amélioration constante dans le régime et l'hygiène des écoles primaires atténuera peu à peu les résistances de la bourgeoisie à la cohabitation et à la fusion scolaire des deux classes. De même qu'elle est obligée maintenant d'accepter pour ses fils la communauté de la vie de caserne, elle sera conduite par le progrès des mœurs et des lois à accepter la communauté de la vie de l'école. Enfin, les subventions municipales pour l'achat des livres et fournitures scolaires, les caisses des écoles pour l'habillement des écoliers, les cantines scolaires souvent gratuites, tendent à décharger les familles ouvrières de l'entretien des enfants pendant la période de scolarité. Ce

ne sont encore que des tendances, mais qui iront se développant à mesure que grandira l'influence sociale du prolétariat et que l'esprit socialiste pénétrera les pouvoirs publics dans la commune et dans l'État. Or, ces tendances s'exercent dans le sens du système de Lepelletier : et celui-ci, bien loin d'être une chimère, entre de plus en plus dans la réalité à mesure que la démocratie elle-même devient davantage une réalité. Cette sorte de communisme scolaire est déjà assez fortement ébauché pour qu'il soit permis de prévoir que le plan de Lepelletier sera accompli bien avant que toutes les institutions économiques aient été transformées par le communisme.

Il n'est donc aucunement utopique à la date même où il a été formulé, car il ne suppose pas une transformation décisive du régime de la propriété : il est adapté dès l'origine aux formes immédiates de la démocratie révolutionnaire. Et la lenteur avec laquelle il se réalise ne vaut pas plus contre lui que la longue éclipse de la démocratie, du suffrage universel, de la Révolution ne vaut contre la démocratie, le suffrage universel, la Révolution. Les lignes directrices du plan de Lepelletier se marquent de nouveau en traits lumineux toutes les fois que l'esprit de la Révolution s'avive : et puisque ce système d'éducation est à ce point solidaire de la Révolution, il ne peut être utopique dans la société qui procède de la Révolution.

Ce qui est vrai, c'est que Lepelletier de Saint-Fargeau y a attaché plus d'espérances sociales qu'il ne convenait. Même le communisme complet de l'éducation première ne suffirait pas à fondre les classes, ou même à atténuer sensiblement les antagonismes qui résultent du privilège de la propriété. Dans la même maison, sous le même régime, avec la même discipline, les fils des prolétaires et les fils des grands patrons garderaient la conscience très vive de l'opposition d'intérêts que l'organisation sociale maintient entre eux. Mais ceux-là seuls qui croient qu'une société se substitue d'un bloc à une autre seront tentés de dédaigner les effets de ce communisme premier, si incomplet, si superficiel qu'il soit. C'était une grande chose, à l'heure où se constituait la démocratie, de signifier à tous ses fils qu'ils devaient au moins traverser une période de vie commune. C'était une grande chose de vouloir les habituer tous à la même simplicité de mœurs. C'était une grande chose d'obliger les riches à faire, pour la plus grande part, les fonds de cette éducation commune.

Invinciblement, une question se serait posée : Pourquoi ne pas prolonger au delà de l'école, par des institutions multiples d'assurance, de coopération, de collaboration économique, cette égalité de fait réalisée dans la vie de l'enfance ? Pourquoi ne pas obliger la richesse à contribuer à toutes ces institutions? Ainsi, le système d'éducation de Lepelletier, sans bouleverser par une action directe l'ordre économique bourgeois et la hiérarchie de la propriété, eût constitué cependant en plein régime d'inégalité un précédent d'égalité communiste dont les effets auraient rayonné peu à peu bien au delà

même de l'institution scolaire. Et ce n'était point là la méditation solitaire de Lepelletier. Non seulement dès que son plan sera connu, en juillet 1793, il sera adopté et patronné par Robespierre alors très puissant. Non seulement Robespierre dira, avec une sorte d'enthousiasme, à Félix Lepelletier : « C'est admirable ; *c'est le premier ouvrage qui soit à la hauteur de la République.* » Non seulement on put croire un moment en juillet que la Convention allait en faire la base de ses travaux, mais, dans la discussion même de décembre 1792, le brillant orateur girondin Ducos, sans discuter les détails d'un projet qui n'était pas connu encore, abonde dans le même ordre de pensées.

« Je pense, disait-il, que tous les enfants nés dans la République doivent être astreints à suivre pendant un certain temps les écoles primaires ; tant que par une éducation commune vous n'aurez pas rapproché le pauvre du riche, le faible du puissant, tant que, pour me servir des expressions de Plutarque, vous n'aurez pas acheminé à une même trace et moulé sur une même forme de vertu tous les enfants de la patrie, c'est en vain que vos lois proclameront la sainte égalité, la République sera toujours divisée en deux classes : les *citoyens* et les *messieurs.* »

Que l'on complète donc la haute pensée encyclopédique du projet de Condorcet, dont Marie-Joseph Chénier était le rapporteur, par la véhémence rationaliste de Jacob Dupont et par le grand esprit social de Lepelletier, quelle merveilleuse richesse et ampleur d'idées dans la Convention commençante ! Le système d'éducation entrevu par elle touche, par sa cime, aux plus hautes régions de la science et de la philosophie, et il pénètre, par une première application communiste, jusqu'au fond même de la vie populaire et prolétarienne. De l'esprit affranchi et renouvelé tous les Conventionnels paraissent attendre, au delà même des institutions les plus hardies de la démocratie à ses débuts, l'affranchissement et le renouvellement de la vie humaine.

Mais ce n'est pas seulement autour des questions d'enseignement et d'éducation qu'affluaient les hautes pensées. En confiant à un comité le soin d'élaborer un projet de constitution, la Convention n'avait pas voulu lui laisser le monopole de la recherche. Elle avait invité tous ses membres, bien mieux, elle avait invité tous les citoyens de la France, tous les citoyens de l'univers, à proposer leurs plans, à apporter leur idée ; et, comme l'organisation des pouvoirs politiques dans une démocratie touche à toutes les formes de la vie, aux formes économiques aussi bien qu'aux formes politiques, comme la Déclaration des Droits de l'Homme soulève le problème de la propriété en même temps que celui de la liberté, comme les institutions créées par la volonté des hommes réagissent nécessairement sur la formation et la distribution des richesses, toute la question sociale était posée devant la Convention. Le projet présenté en février par Condorcet au nom du comité de constitution, s'il était très hardi dans l'ordre politique, s'il poussait la démocratie jusqu'à ses formes extrêmes, était, au contraire, assez prudent

et discret au sujet de la propriété. Mais, au delà de ce projet central et officiel, bien des initiatives, bien des audaces de pensée se faisaient jour, et le concept même de propriété, affirmé et justifié par tous ou par presque tous, était soumis cependant à une critique pénétrante et à de véritables conditions et restrictions. Cet ébranlement paraissait assez redoutable au Girondin Pénières (un des plus étroits et des plus âpres, un de ceux qui assaillirent le plus résolument Danton) pour qu'il crût devoir, dans son « plan et projet de constitution pour la République française », soumis à la Convention le 16 avril, dénoncer le danger.

« Une opinion ou plutôt un système qui tendrait à détruire tout ordre social, puisqu'il a été la cause première de l'association de l'espèce humaine, semble prendre quelque faveur parmi les hommes dont les pères, peu industrieux ou prodigues, ne leur ont laissé par héritage que la force de leurs bras. C'est, sans doute, cette classe malheureuse qu'on cherche à égarer, et dont se servent aujourd'hui les ennemis de l'ordre social pour retarder, ou pour mieux dire, afin d'empêcher l'organisation de la République française. Jusqu'à ce moment personne n'a cru devoir combattre cet absurde système : l'homme raisonnable qui a quelques connaissances ou seulement quelques idées sur la cause de la réunion des hommes, sur leurs inclinations, leur naturel et leurs besoins, n'a jamais pensé que dans un état où un individu ne peut, avec les productions naturelles de la terre, pourvoir à sa subsistance et, à plus forte raison, à ses besoins, on pût jamais mettre en thèse le paradoxe ridicule de la loi agraire ou partage des biens ; et si je n'eusse entendu ici même les propagateurs de cet absurde précepte, je douterais qu'à la fin du dix-huitième siècle il existât des Français assez stupides pour proposer à leurs concitoyens de rentrer dans les forêts pour s'y nourrir de glands, ou de quitter cette zone trop froide et trop stérile pour aller vivre en frugivores sous la ligne équatoriale.

« Comme la propriété a été la cause de presque toutes les conventions parmi les hommes, comme la propriété a été le principe de tout gouvernement et de toute institution politique, sans m'écarter de mon objet, je puis établir à ce sujet quelques principes. La propriété n'est point, à proprement parler, un droit naturel de l'homme, puisque l'homme à l'état de nature a droit de jouir de tout ce qu'il peut se procurer, soit en disputant aux autres animaux ou à ses semblables le fruit ou la proie qu'il rencontre.

« Dans l'état de nature, l'homme est sans doute semblable à tous les autres animaux, mais son instinct ou sa raison l'ayant placé au sommet de la chaîne de la nature, il ne devait point être au-dessous du singe et du castor. Aussi, les premières peuplades ont eu des troupeaux, ont fait ensemble la pêche et la chasse aux animaux dont elles se nourrissaient, et lorsqu'il leur a fallu des filets, des javelots, des cabanes et des jardins, la propriété a été établie parmi eux ; et dès qu'elle a été violée par quelqu'un, la force a

tenu lieu de loi. La raison et l'humanité substituèrent à ce mode barbare une convention qui assurait à tous les membres de la société la jouissance de ce qu'il avait entouré ou cultivé, et de ce qu'il pouvait légitimement acquérir. Alors il s'est trouvé des hommes actifs, laborieux, économes, industrieux et sobres : ceux-là ont augmenté par leurs soins et leurs travaux les productions de leurs propriétés; les autres, paresseux ou prodigues, n'ont pu trouver dans le rapport de leurs champs de quoi satisfaire à leurs besoins; ils ont emprunté des premiers, et pour s'acquitter ensuite de leurs dettes, ils ont été forcés de céder à leur créancier une portion de leurs biens; et leurs besoins de consommation ne diminuant pas avec le produit de leurs propriétés, un court espace de temps a suffi pour les priver de tout ce qu'ils pouvaient posséder. On dut aussi mettre dans cette classe les hommes appauvris par des revers, les pères surchargés d'une famille nombreuse, et ceux que les lois ont privés du droit de succession ; de là la misère et l'opulence ; de là le germe de tous les vices. De même que le chêne que le hasard a fait naître sur un sol aride et rocailleux n'a pu pousser qu'une tige rabougrie, de même celui qu'un terrain trop gras a fait croître, périt souvent par une sève trop abondante ; mais dès qu'un individu donne à la société ses bras, son courage et sa vie, cette même société doit fournir et pourvoir à sa subsistance, si des motifs réels ne lui permettent pas de se la procurer par lui-même; car là où la société laissera un de ses membres périr de misère, tandis qu'elle aura dans son sein des membres opulents, il n'y aura ni humanité ni morale; et là où tous les individus prétendraient à des fonctions ou à des revenus égaux, il faudrait consacrer en principe l'esclavage d'une partie pour travailler au profit des autres. Ce sont des vérités simples qu'on ne saurait trop publier pour détromper le peuple qu'on abuse. »

Quelle médiocre, plate et ennuyeuse dissertation ! Mais elle a cet intérêt de montrer comment l'universel soulèvement des choses avait mis en question dans les esprits la propriété elle-même. Et ceux mêmes qui en défendaient le principe convenaient qu'elle ne constituait par un droit naturel, qu'elle était un fait social, soumise par conséquent à des réglementations et conditions sociales. Harmand, député de la Meuse, dans « Quelques idées sur les premiers éléments du nouveau contrat social des Français », accentue bien plus vigoureusement, dans le sens égalitaire, cette sorte de subordinaüon sociale de la propriété.

« Je ne sais s'il est réservé à la Convention nationale de France de découvrir enfin le secret du mécanisme social, ce secret échappé aux recherches de tant de siècles et de tant de générations qui nous ont précédés. Ce que je sais, *c'est que désormais les droits de l'homme ne peuvent plus et ne doivent plus être réduits à tenir lieu d'une préface inutile et fastueuse à la tête de notre nouvelle Constitution.* »

Qu'est-ce à dire ? C'est que, selon Harmand, les droits de l'homme doivent être définis de telle sorte que la condition économique réelle des hommes s'en trouve modifiée et améliorée.



LE SERMENT DES PATRIOTES.
(D'après une aquarelle de la Bibliothèque Nationale.)

« Ce que je sais encore, c'est que le mot République est devenu pour le peuple français une expression magique, d'autant plus intéressante à définir, qu'il fonde l'espérance de son bonheur sur cette forme de gouvernement : et que, si la Convention nationale ne réalise pas cette espérance, elle en sera,

avec justice, et son mépris et sa désapprobation... Le plan de Constitution, présenté à la Convention nationale, les 15 et 16 février derniers, a-t-il atteint ce but? *En général, je crois que dans ce plan on s'est plus occupé des formes que du fond ou des principes de l'ordre social.*

« ... Je vais dire aussi succinctement que je le pourrai, quelle doit être, selon moi, la base de tout gouvernement pour le rendre durable et pour écarter, autant que la prudence humaine peut le faire, les éruptions morales toujours funestes aux générations. Mon opinion me fera bien des ennemis, j'aurai bien des contradicteurs, mais j'aurai satisfait à ma conscience et à la mission que j'ai reçue du peuple; et il est temps de dire la vérité.

« Les hommes qui voudront être vrais avoueront avec moi *qu'après avoir obtenu l'égalité politique de droit, le désir le plus naturel et le plus actif, c'est celui de l'égalité de fait. Je dis plus, je dis que, sans le désir ou l'espoir de cette égalité de fait, l'égalité de droit ne serait qu'une illusion cruelle, qui, au lieu des jouissances qu'elle a promises, ne ferait éprouver que le supplice de Tantale à la portion la plus nombreuse et la plus utile des citoyens.* J'ajouterai que les primitives institutions sociales ne peuvent même avoir eu d'autre objet que d'établir l'égalité de fait entre les hommes; et je dirai encore qu'il ne peut pas exister, en morale, une contradiction plus absurde et plus dangereuse que l'égalité de droit sans l'égalité de fait; car, si j'ai le droit, la privation du fait est une injustice. »

Harmand va-t-il donc proposer une révolution économique totale, ayant pour objet de réaliser l'égalité de fait, c'est-à-dire, si je le comprends bien, l'égalité de puissance, de propriété et de jouissance?

« Je dois ici faire une déclaration importante : *je déclare que, quelle que soit la rigueur de mes principes sur l'égalité, je ne prétends pas au renouvellement de l'ordre social ni au nivellement convulsif des propriétés;* un tel projet ou une telle entreprise ne peuvent être conquis sans frémir sur les ravages et les catastrophes qui en seraient la suite, et la pensée ne peut pas s'y reposer; *mais je désire que des lois sages établies sur ces principes, soient les tutrices bienfaisantes de l'enfance de l'égalité;* je désire que par des institutions salutaires et progressives ces deux divinités de la terre soient élevées insensiblement à la hauteur qu'elles doivent atteindre. Une agitation plus violente ou plus longue ne pourrait que leur être funeste; je sais qu'il n'en est pas d'un peuple vieilli dans les habitudes et dégradé par l'égoïsme et les préjugés, comme d'un peuple vierge : pour former un peuple vierge il n'y a rien à détruire, mais pour ramener un peuple corrompu à sa véritable institution tout est ruines, et il faut employer les plus sages précautions pour ne pas l'entraîner sous ces mêmes ruines.

« Les droits de l'homme, retrouvés par le citoyen Siéyès, lui ont mérité l'immortalité; mais l'Assemblée constituante, en bornant ces droits à une égalité politique de droit, sans rien faire, ou pour ainsi dire rien, pour pré-

parer autant que possible l'égalité de fait, *a ressemblé à un juge qui, ayant à juger un voleur encore saisi des objets volés, se contenterait de le condamner à la peine prononcée par la loi, sans prononcer la restitution ;* le droit du propriétaire serait bien consacré par la peine infligée au voleur, voilà le droit ; mais ce droit serait illusoire sans la restitution, qui seule peut faire jouir le propriétaire de son droit. »

L'image est hardie et singulièrement révolutionnaire, car il est clair qu'Harmand ne vise pas seulement les droits féodaux abolis ; il pense à l'ensemble des abus, des privilèges, des monopoles, des violences qui ont livré à une portion de citoyens presque tout le sol, presque toute la richesse, et les classes possédantes, chargées des dépouilles arrachées pendant des siècles aux faibles, aux pauvres, aux dépendants, ont comparu devant la Révolution philosophique et abstraite comme devant un juge inerte qui aurait proclamé la déchéance de leur droit prétendu sans les obliger à restituer. Quelque lente et quelque prudente que soit donc l'opération des lois prévues par Harmand, c'est une restitution qu'elles tendent à accomplir. Oui, c'est une grave parole qui ne laisse subsister les formes présentes de propriété que comme une triste survivance de l'iniquité ancienne.

De ces prémisses si amples Harmand tire des conclusions très étroites :

« Mais comment les institutions sociales peuvent-elles procurer à l'homme cette égalité de fait que la nature lui a refusée, sans attenter aux propriétés territoriales et industrielles ? Comment y parvenir sans la loi agraire et sans le partage des fortunes ? Le secret est bien simple, *c'est en prévenant les abus de la propriété et de l'industrie*, c'est en empêchant que les propriétaires ne trafiquent la subsistance du pauvre ; tout dépend de là, et plus le secret est simple, plus il est vrai.

« Il faut maintenir, sans doute, le respect des propriétés ; mais l'erreur la plus funeste et la plus cruelle dans laquelle l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative et la Convention nationale soient tombées, en marchant servilement sur les pas des législateurs qui les ont précédées, c'est, en décrétant le respect et le maintien des propriétés, de ne pas avoir marqué les bornes de ce droit, et d'avoir abandonné le peuple aux spéculations avides du riche insensible.

« Ne cherchons point si, dans la loi de nature, il peut y avoir des propriétaires et si tous les hommes n'ont point un droit égal à la terre et à ses productions ; il n'y a point de doute, et il ne peut y en avoir entre nous sur cette vérité. Mais, ce qu'il importe de savoir et de bien déterminer, c'est que si dans l'état de société, l'utilité de tous a admis le droit de propriété, elle a dû aussi limiter l'usage de ce droit, et ne pas le laisser à l'arbitraire du propriétaire ; *car, en admettant ce droit sans précaution, l'homme qui, par sa faiblesse dans l'état de nature, était exposé à l'oppression du plus fort, n'aura fait que changer de malheur par le lien social. Ce qui était faiblesse*

dans le premier état, est devenu pauvreté dans le second; dans l'un, il était la victime du plus fort; dans l'autre, il est celle du riche et de l'intrigant; et la société, loin d'être un bienfait pour lui, l'aura au contraire privé de ses droits naturels, avec d'autant plus d'injustice et de barbarie que, dans l'état de nature, il pouvait au moins disputer la nourriture aux bêtes féroces, au lieu que les hommes, plus féroces qu'elles, lui ont interdit cette faculté par ce même lien social, de telle sorte qu'on ne sait ce qui doit étonner le plus, ou de l'imprudente insensibilité du riche, ou de la patience vertueuse du pauvre. »

Voilà enfin la revendication des opprimés, des spoliés, débarrassée de la funeste équivoque qu'a mêlée à toute protestation sociale le paradoxe de Jean-Jacques. Lorsque, en haine d'une civilisation factice et inique, il paraissait glorifier l'état de nature, il faussait l'esprit et le regard humain, il le tournait, en une sorte de regret louche, vers un passé chimérique d'innocence prétendue et de fausse égalité. Ce n'était pas toute la pensée de Jean-Jacques et le paradoxe n'est pas présent à toute son œuvre. Il a suffi cependant pour la vicier : et on ne sait parfois si elle est révolutionnaire ou rétrograde. Harmand est libéré de ces rêveries débiles et pessimistes. Non, l'état de nature, ni même l'état de société qui en fut le plus immédiatement voisin n'ont rien d'enviable. C'était le règne absolu de la force brutale, et si l'état social est mauvais, ce n'est point parce qu'il diffère de l'état de nature, c'est au contraire parce qu'il lui ressemble trop, parce que sous le déguisement de formes nouvelles il le continue. Oui, un état de société où le riche, c'est-à-dire le fort, opprime et affame le pauvre, c'est en réalité l'état de nature : mais un état de nature où la résignation torpide des exploités a succédé à l'ancienne révolte.

« *C'est pourtant sur cette patience que repose l'ordre social; c'est sur cette patience que le riche voluptueux repose tranquillement; c'est par l'effet de cette patience vertueuse et magnanime que le pauvre, courbé dès l'enfance sur la terre, ne s'y repose à la fin de ses jours, que pour ne plus la revoir, heureux de trouver dans ce repos terrible le terme de ses maux.* Et pour prix de tant de vertus, nous l'abandonnerions encore à nos institutions barbares, et nous oserions en perpétuer les vexations et les abus ! Non, citoyens; non, vertueux infortunés; la Convention nationale ne vous abandonnera pas; ce qu'elle pourra faire pour vous n'aura de bornes que le maintien de l'organisation sociale et de la justice éternelle.

« Dans le plan de Constitution présenté à la Convention et dans plusieurs autres qui ont paru depuis, on a bien reconnu le droit de subsistance qui appartient à chaque citoyen en donnant son travail à la société. On a bien parlé de secours publics et de l'obligation de la société à cet égard, mais on s'est abstenu de s'expliquer sur la nature et la forme de ces secours, et les mesures que la Convention nationale elle-même a déjà aussi inefficacement que prématu-

rément adoptées à ce sujet ne m'ont paru qu'un palliatif d'autant plus immoral et impolitique, que le mode de secours par elle décrété, devenant une charge du Trésor public, non seulement pèsera dans des proportions plus ou moins grandes sur l'infortuné qui par ce moyen ne fera que recevoir d'une main ce qu'il aura donné de l'autre; mais encore il produira cet effet que le riche n'aura satisfait, par son impôt, qu'aux charges communes, telles que l'entretien de la force publique, l'administration, etc., et qu'il n'aura rien fait pour le pauvre, dont la fastueuse égalité de droit ne servira qu'à lui faire sentir plus cruellement la privation de l'égalité de fait; car on a beau dire que le pauvre jouit, comme le riche, d'une égalité commune aux yeux de la loi, ce n'est là qu'une séduction politique; ce n'est pas une égalité mentale qu'il faut à l'homme qui a faim ou qui a des besoins. Il l'avait, cette égalité, dans l'état de nature. Je le répète, parce que ce n'est pas là un don de la société, et parce que, pour borner là les Droits de l'homme, il valait autant et mieux pour lui rester dans l'état de nature, cherchant et disputant sa subsistance dans les forêts ou sur le bord des mers et des rivières.

« Depuis le mode de secours publics adopté par la Convention, Danton a proposé et fait adopter une mesure plus efficace, et que l'on peut regarder comme le premier pas vers l'égalité de fait; c'est en faisant ordonner que ce qui excèderait ce prix serait supporté et payé par le riche, mais indépendamment des doubles opérations et de la complication de cette mesure, j'y trouve un inconvénient très grave et qui produirait des réclamations infinies par l'arbitraire inévitable, quelques précautions que l'on prenne, dans la répartition de l'excédent du prix auquel le pain serait vendu au pauvre.

« Cette mesure produira encore une autre difficulté aussi grande, et une opération pour ainsi dire impraticable. A quel titre, par exemple, reconnaîtra-t-on le pauvre? Quelle sera la ligne de démarcation pour reconnaître le citoyen qui aura droit au bénéfice de la taxe et celui qui ne devra pas en profiter? Cette taxe ne donnera-t-elle pas l'occasion et la tentation à la cupidité de se parer de la livrée du pauvre? Voilà, sans doute, des réflexions qui ne sont point dictées par le fiel de l'envie ni par celui de la critique; je les crois fondées sur la raison et sur l'expérience du cœur humain.

« Mais quel a été l'objet de Danton en proposant cette loi qui honore autant ses principes que son cœur? C'est de faciliter la subsistance du pauvre et de la proportionner à ses ressources; c'est de la garantir de la cupidité du riche, en faisant supporter à celui-ci une partie de la consommation de celui-là. Eh bien, sans complication de moyens, et sans les revirements nécessités par la loi décrétée sur la proposition de Danton, il est très facile d'atteindre le but qu'il s'est proposé, et depuis très longtemps les moyens vous en sont indiqués par les réclamations multipliées des départements et des citoyens; c'est de déterminer le droit de propriété, c'est d'en limiter l'usage, c'est en combinant avec justice le prix des denrées de première nécessité

avec les ressources du pauvre, de fixer invariablement, et d'une manière conforme pour toute la République, le prix de ces denrées.

« Il paraît peut-être bien singulier que je prétende que les droits de l'homme et du citoyen consistent dans la taxe des productions de la terre, et je me suis attendu à un soulèvement d'opinion sur cette proposition, mais quel que puisse être cet étonnement, je déclare que je ne connais la liberté et l'égalité nulle autre part, ni dans aucun autre moyen, et je soutiens qu'elles ne peuvent exister sans la mesure que je propose.

« Je connais aussi bien qu'un autre les distinctions que l'on a faites entre l'égalité de droit et l'égalité de fait, entre l'égalité politique et l'égalité civile; je sens la différence et j'en ai saisi les nuances. Mais je sais bien aussi que si ces distinctions ne sont pas des jeux de mots, elles sont au moins un subterfuge d'autant plus adroit qu'il plaît à l'imagination; je sais aussi que deux choses différentes entre elles ne s'excluent pas pour cela, et si quelques institutions humaines ont droit à la comptabilité sociale, c'est l'égalité de droit et l'égalité de fait; la seule différence, c'est que l'égalité de droit est absolue et que celle de fait ne l'est pas, et ne peut pas l'être, *au moins jusqu'à présent*. Je trouve en cela deux vérités ultérieures ou deux conséquences indispensables; la première, c'est que plus il est difficile d'atteindre l'égalité de fait, plus la société doit y tendre pour garantir l'égalité de droit, c'est son principal objet; la seconde, c'est que les citoyens ne peuvent rien exiger au delà, et que le nivellement parfait des fortunes ou des richesses étant aussi impossible que celui des facultés morales ou intellectuelles des individus ou des inégalités de la terre, la société aura fait tout ce qu'elle doit à cet égard, lorsqu'elle aura réparé les inégalités monstrueuses qui existent, et prévenu celles qui pourraient survenir. C'est pour les mêmes raisons et pour les mêmes causes que la société devrait donner la même instruction à tous ses membres; quoique tous ne dussent pas en profiter avec le même succès ou le même avantage, cependant cette différence, loin d'être un motif de l'en dispenser, augmente au contraire son obligation à cet égard.

« Ces maximes ne furent jamais celles d'aucun gouvernement; on admit au contraire des distinctions de race et de naissance; on poussa le délire jusqu'à supposer de la différence dans le sang, et le peuple crédule et trompé crut que ces distinctions chimériques entraînaient nécessairement celle des richesses; les prêtres survinrent, dès leur naissance esclaves rampants des tyrans, devenus ensuite leurs rivaux, et toujours au nom du ciel, disputant, partageant l'autorité ou le droit de tromper et de vexer les hommes, leur prêchant le dépouillement des biens de la terre pour se les approprier plus facilement, leur montrant et leur promettant les cieux pour les consoler, disaient-ils, mais dans le fait pour les empêcher de réfléchir sur leur situation et sur leurs droits, et pour enchaîner leur raison en agitant et tourmentant leur imagination par je ne sais quelle invention d'enfer et de paradis.

« C'était sans doute une ingénieuse et belle distraction que celle de s'occuper du ciel pour oublier la terre; mais elle a cessé, et les hommes trop longtemps trompés, sauront, je l'espère, avec les services des nouveaux ministres du culte qu'ils se sont choisis, se garantir désormais de ces erreurs et concilier le ciel avec la terre. Ils leur apprendront, ces ministres, que l'homme qui fait le bien sur la terre voit sans crainte rouler les cieux au-dessus de sa tête.

« Quoi qu'il en soit, avant de réduire nos idées et nos principes, je crois devoir prévoir et répondre à quelques objections qui me seront faites.

« La première et la plus dangereuse, quoique la plus immorale, c'est le prétendu droit de propriété dans l'acception reçue. Le droit de propriété! Mais quel est ce droit de propriété? Entend-on par là la faculté illimitée d'en disposer à son gré? Si on l'entend ainsi, je le dis hautement, c'est admettre la loi du plus fort, c'est tromper le vœu de l'association, c'est rappeler les hommes à l'exercice des droits de la nature, et provoquer la dissolution du corps politique. Si, au contraire, on ne l'entend pas ainsi, je demande quelle sera donc la mesure et la limite de ce droit? Car enfin, il en faut une. Vous ne l'attendez pas, sans doute, de la modération du propriétaire. Eh bien, citoyens, vous ne la trouverez que dans la taxe directe et immédiate des denrées de première nécessité.

« Voulez-vous de bonne foi le bonheur du peuple? Voulez-vous le tranquilliser? Voulez-vous le lier indissolublement au succès de la Révolution et à l'établissement de la République? Voulez-vous faire cesser les inquiétudes et les agitations intestines? *Déclarez aujourd'hui que la base de la constitution des Français sera la limite du droit de propriété*, et la taxe des denrées de première nécessité, telles que le blé, la viande et le bois.

« Citoyens, ce n'est plus dans les esprits qu'il faut faire la révolution, ce n'est plus là qu'il faut chercher son succès; depuis longtemps elle y est faite et parfaite; toute la France vous l'atteste; mais c'est dans les choses qu'il faut enfin que cette révolution de laquelle dépend le bonheur du genre humain se fasse sentir toute entière. Eh! qu'importe au peuple, qu'importe à tous les hommes un changement d'opinion qui ne leur procurerait qu'un bonheur mental? On peut s'extasier, sans doute, pour ce changement d'opinion, mais ces béatitudes spirituelles ne conviennent qu'aux beaux esprits et aux hommes qui jouissent de tous les dons de la fortune. Il leur est facile, à ceux-là, de s'enivrer de la liberté et de l'égalité, le peuple aussi en a bu la première coupe avec délices et transport, il s'en est aussi enivré, mais craignez que cette ivresse ne se passe, et que, revenu plus calme et plus malheureux qu'auparavant, il ne l'attribue à la séduction de quelques factieux, et qu'il ne s'imagine avoir été le jouet des passions ou des systèmes et de l'ambition de quelques individus. La situation morale du peuple n'est aujourd'hui qu'un beau rêve qu'il faut réaliser, et vous ne le pouvez qu'en faisant dans les choses la même révolution

que vous avez faite dans les esprits. *Seriez-vous donc comme ces prêtres dont je vous ai parlé, qui spiritualisaient tout, et qui montraient et promettaient au peuple les cieux qu'on ne peut atteindre, pour s'approprier la terre qui nourrissait leur impudence et leur orgueil? Les besoins ne se spiritualisent pas: la liberté et l'égalité sont, sans doute, les deux premières divinités de la terre, elles sont les deux premiers dons de la nature, mais pour en jouir éternellement, il faut avoir la part aussi à tous ses autres dons.*

« J'ai prévu, ou du moins je crois avoir prévu les effets qu'une semblable mesure occasionnera dans tous les attributs moraux et physiques de la vie, et dans leurs accessoires. *J'ai prévu une révolution dans le commerce, une réduction dans le prix de toutes les autres productions de la terre, et dans celles de l'industrie de l'homme; mais, je le répète, il faut que cette révolution se fasse ou l'autre est manquée.*

« L'homme est composé de deux substances assez distinctes; l'une que l'on dit spirituelle, et l'autre que l'on appelle matérielle ou bien sensible. La révolution est faite pour la première, il faut aussi qu'elle se fasse pour la seconde. Non, plus de charlatanisme, allons une bonne fois au fait et à la source du mal. Faisons cesser les inquiétudes du riche et les besoins du pauvre. Assurons la propriété des uns, nous assurerons ainsi la subsistance des autres. »

N'est-ce pas comme une première formule de la saint-simonienne « réhabilitation de la chair »? Il y a, semble-t-il, une disproportion assez étrange entre les prémisses d'Harmand de la Meuse et ses conclusions. Proclamer que l'égalité de droit doit être complétée et réalisée par l'égalité de fait, déclarer que la société doit tendre, par tous les moyens, à l'égalité réelle des conditions, et conclure ensuite simplement que la nation peut et doit taxer le blé, la viande et le bois, c'est, semble-t-il, solliciter de vastes principes pour d'assez modestes conséquences. Mais Harmand était obsédé, comme tous les Conventionnels, par les réclamations du peuple souffrant que la hausse des denrées ou accablait ou inquiétait, et c'est sous la forme du problème des subsistances que lui apparaissait le problème social. Il y avait une grande illusion à croire que la taxe de quelques denrées de première nécessité atténuerait sensiblement les inégalités sociales. A moins d'être poussé à ce degré où toute rente de la terre aurait été absorbée et où les biens décidément improductifs ou onéreux auraient été abandonnés à la nation et aux paysans (et Harmand se défend expressément d'avoir voulu un instant ces conséquences), elle laissait subsister tout le jeu de la propriété, elle laissait se développer toute la puissance du capital.

Mais ce qui est intéressant dans les vues d'Harmand, ce n'est pas l'application qu'il fait de ses principes. Cette application est toute dominée par les circonstances du moment. Ce qui importe, c'est d'abord qu'il ait songé à inscrire dans la Déclaration des droits de l'homme la limitation du droit de

propriété. C'est qu'il ait formulé comme un droit de l'homme que le droit de



Étendard du bataillon des Gardes Nationaux (ancien district de St-Martin des Champs).
(D'après un document appartenant à M. Poilpot.)

propriété eût des bornes. Ce principe, ainsi inscrit dans la Constitution elle-

même, aurait dépassé de beaucoup l'application immédiate qu'Harmand prétendait en faire. A vrai dire, c'est ce principe qui a soutenu toute la législation protectrice du travail. Harmand se sentait ou se croyait isolé. Et il est vrai que la plupart des Conventionnels auraient hésité à donner une forme aussi nette et aussi brutale à leur pensée. Mais beaucoup d'entre eux étaient prêts à interpréter, au fond, le droit de propriété dans le sens d'Harmand.

Robespierre répugnait beaucoup à laisser au droit de propriété un caractère absolu, et sur ce point il y a accord, comme je le montrerai tout à l'heure, entre ses vues et celles d'Harmand. Mais il ne s'exprimait pas avec la même vigueur, et surtout, ce qui distingue la pensée d'Harmand et celle de Robespierre, c'est qu'Harmand, dans sa conception sociale, est beaucoup moins « spiritualiste ». Il insiste beaucoup plus sur la vanité des satisfactions purement idéales, et sur la nécessité d'une réforme matérielle et économique. « La révolution des esprits » lui suffit beaucoup moins qu'à Robespierre, il veut « la révolution dans les choses », c'est-à-dire au fond, dans les rapports sociaux. Mais l'étroitesse de sa conclusion jette sur ses principes mêmes une sorte de défaveur. On dirait, à voir les conséquences assez pauvres qu'il en déduit, qu'il n'a pas attaché lui-même tout leur sens aux formules théoriques qu'il pose d'abord.

La pensée sociale de Billaud-Varennes est bien plus large, plus forte, plus pénétrante. Ce n'est pas seulement une sorte de révolte occasionnelle de l'esprit déterminée par le renchérissement momentané des subsistances, il a sondé les plaies profondes et permanentes d'une société où la propriété de quelques-uns refoule le plus grand nombre dans la misère et la servitude.

C'est dans ses *Éléments de républicanisme*, dont la première partie parut le 15 février 1793, que Billaud-Varennes développe sa critique sociale. Et tout d'abord il proteste avec une grande force contre la prétendue nécessité qu'il y ait des pauvres; il réfute le sophisme qui fait de la pauvreté éternelle la condition même de l'activité du peuple et du travail humain.

« Le manœuvre et l'ouvrier, a dit Voltaire, doivent être réduits au né-« cessaire pour travailler; telle est la nature de l'homme; il faut que ce grand « nombre d'individus soit pauvre, mais il ne faut pas qu'il soit misérable. »

« De la pauvreté sans misère! Des malheureux sans malheur! Quelle incohérence! Quelle absurdité!... Comment oser prétendre qu'une misère factice soit dans la nature de l'homme quand il se trouve placé au centre de tant de riches productions! Il a bien assez des maux qui tiennent immédiatement à son essence, sans qu'une politique machiavélique s'étudie encore à grossir le poids de ses calamités par des encouragements donnés à ses oppresseurs! Quoi! l'indigence doit être le partage de la multitude! Certes ce langage est facile à tenir quand on est soi-même du petit nombre de ceux qui nagent dans l'opulence! Et cependant ce philosophe épicurien, Voltaire lui-même, a-t-il eu besoin de sentir les atteintes de la nécessité pour créer quatre-vingt

onze volumes, lui qui jouissait d'une fortune considérable et qui néanmoins a été l'un des êtres les plus laborieux de ce siècle jusqu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans!

« Sans doute l'homme réduit à la condition d'une bête de somme, et contraint de travailler sans relâche avec la certitude de ne jamais recueillir la plus légère portion du fruit de son labeur, refuserait peut-être de se donner tant de peine si la faim ne devenait pas pour lui un stimulant, comme les coups de fouet forcent les victimes de l'avarice espagnole à s'engloutir toutes vivantes dans les mines du Pérou. Mais rétablissez l'équilibre et quelque difficiles que soient les tâches de la société, il se trouvera toujours des gens de bonne volonté pour les remplir. Est-il une profession plus fatigante et qui expose la santé et la vie à plus de dangers que le métier de marin? Cependant à peine le matelot a-t-il mis pied à terre que sans songer à jouir des profits de ses voyages, il brûle de se rembarquer. Il ne faut pas connaître le cœur humain, il faut nous assimiler à la brute qui s'endort machinalement dès que les besoins de première nécessité sont assouvis, pour supposer que l'homme, à son exemple ne soit mû que par les mêmes appétits! Eh! qui ne sait pas que les sensations morales ont sur notre être un empire absolu auquel le sauvage lui-même est soumis, puisqu'il se montre sensible à la gloire et qu'il compte les plus beaux de ses jours par ses exploits guerriers? Qui ne sait pas que l'état de civilisation nous plongeant tous, comme Tantale, dans un fleuve de sensations, il en résulte que les jouissances de l'imagination et du cœur rendent absolument secondaires celles qui sont purement animales.

« ... Les passions dont notre âme est le siège ressemblent au choc perpétuel des éléments qui, paraissant tendre à la destruction de l'univers, éternise au contraire sa conservation et sert à féconder tous ses germes productifs. Encore une fois, il faut n'avoir jamais réfléchi sur les effets désastreux de la pauvreté pour s'être permis de la présumer nécessaire. »

Non, cette pauvreté funeste, cette pauvreté paralysante qui, bien loin d'exciter les énergies de l'homme, les stupéfie ou les abat, n'est pas une nécessité. Elle est un obstacle au progrès, bien loin d'en être la condition. Et elle n'est pas une suite nécessaire de la nature humaine. Elle est la conséquence d'un ordre social vicieux qui accumule aux mains de quelques-uns les richesses produites par le plus grand nombre. Elle résulte du défaut de puissance et du défaut de sécurité où le manque de propriété réduit la plupart des hommes.

« La mendicité devient une suite immédiate de l'accumulation des fortunes, *puisque ceux qui les possèdent n'ont qu'à fermer la main pour réduire sans ressources quiconque n'a que son génie et ses bras*. Et certes, quand on dit à un mendiant : *Allez travailler*, s'il répond : *Procurez-moi du travail*, quel reproche amer pour nos institutions sociales! et dans quel embarras

doit-il jeter toute âme sensible! Mirabeau, dont l'astucieuse scélératesse surpasse encore la supériorité des talents, Mirabeau s'est pourtant trompé en avouant par un axiome démagogique, qu'il fallait être ou propriétaire, ou mercenaire ou voleur, car il reste une quatrième manière d'exister, qui est celle de mendier son pain : *condition si rapprochée du mercenaire qu'elle devient trop souvent son unique patrimoine. Qu'un ouvrier soit sans travail, qu'un artisan tombe malade, qu'un laquais soit congédié, et voilà autant d'individus qui vont bientôt mourir de faim, s'ils ne se trouvent promptement en état de se procurer de l'emploi.* C'est pourquoi, lorsque dans les campagnes on ne s'aperçoit pas du manque d'hôpitaux, ils sont devenus indispensables dans ce qu'on appelle des *cités florissantes.* Il résulte de cette vérité que les ressources sont cent fois plus circonscrites où réside l'opulence que dans les endroits où siège la médiocrité. L'artisan de luxe, borné à son talent et incapable de remplir toute autre tâche que celle qu'il s'est imposée, devient un être inutile à la société et à charge à lui-même à l'instant que quelque accident personnel ou quelque commotion publique le laissent tout à coup sans occupation. Aussi faut-il le dire à notre honte : la mendicité qui paraît avoir été inconnue des anciens, est devenue parmi nous une véritable profession, qui a son jargon, ses règles et ses finesses, et que le père des philosophes français, l'excellent observateur Montaigne a si bien nommée : le métier de la *gueuserie.* »

A coup sûr Billaud-Varennes s'exagère la sécurité de vie des civilisations anciennes et des périodes purement agricoles. Elles avaient des misères presque infinies et qui, pour être plus dormantes, n'en étaient pas moins profondes. Mais va-t-il nous proposer je ne sais quelle utopie patriarcale? Va-t-il nous conseiller un retour à la vie champêtre, à la médiocrité des habitudes et des goûts ? Est-ce par une sorte de renoncement universel qu'il remédie au vice de pauvreté? Mais d'abord Billaud-Varennes aime ce qu'on peut appeler le grand luxe collectif. S'il a dans l'esprit d'austères souvenirs de Sparte, il a gardé aussi dans les yeux la vision grandiose de cette Rome monumentale avec laquelle les hommes du XVIIIe siècle, par toutes leurs études, étaient familiers.

Il propose, aussi bien pour ajouter à la noblesse de la vie moderne que pour occuper les ouvriers, de vastes et magnifiques travaux publics : que partout la nation et la cité édifient des amphithéâtres et des aqueducs, ouvrent de larges voies triomphales, vraiment dignes d'un peuple-roi. Mais il ne veut même pas atteindre le luxe privé, et contrarier l'essor de la civilisation industrielle et mercantile. Toute réforme violente, opérée brusquement et à contresens du mouvement moderne, ne ferait qu'aggraver la misère qu'elle prétendrait guérir.

« A moins qu'une violente explosion ait tout confondu ou qu'il s'agisse d'organiser une colonie, ce qui, nivelant tous les intérêts, ne laisse prédo-

miner que celui du bien public, le réformateur d'un empire a plus qu'une Constitution à tracer. Il doit la combiner de telle manière qu'elle assure le retour de la félicité générale, sans néanmoins produire un bouleversement subit et convulsif, qui rendrait ses efforts inutiles et compromettrait l'existence de tout le monde, et qui peut-être l'exposerait lui-même à devenir la première victime de sa folie... Ce serait, par exemple, une première erreur que d'avoir recours aux lois somptuaires pour faire disparaître les dangers du luxe. *Car cette mesure, sans attaquer le mal à sa racine, se réduit à en effacer momentanément les apparences.* Tout règlement prohibitif devient un aiguillon, une amorce qui, doublant le prix de la chose prohibée, accélère la transgression... Et puis la proscription formelle et soudaine des arts qui ne sont pas purement mécaniques, dans un Etat où le commerce est devenu une branche nécessaire, produit une commotion qui peut tout ruiner, en paralysant d'un seul coup tous les bras employés dans les ateliers, ce qui porterait au dernier terme la misère et le désespoir, quand il faut songer au contraire à restreindre le nombre des malheureux. *Tout se tient dans l'ordre politique, et si l'agriculture est la base principale de la prospérité, le commerce devient le premier agent de l'agriculture ;* c'est lui qui fait valoir ces manufactures utiles où la laine, le lin, la *soie même* sont ouvragés. C'est lui qui porte à l'étranger les productions territoriales de toute espèce. C'est lui qui procure les matières premières sur lesquelles l'industrie s'exerce et se perfectionne. C'est lui en un mot qui, facteur de nation à nation, communique par une grande circulation de numéraire, l'activité et l'aisance, et compense chez un peuple nombreux l'inégalité ou le manque de propriété foncière devenue insuffisante pour que chacun en ait une portion convenable.

« Sans doute, il serait mieux, il serait plus décidément favorable qu'une nation pût être purement agricole. Alors l'accroissement des fortunes particulières étant moins facile, leur niveau assurerait davantage le règne de l'égalité et de la liberté. Mais quand une fois tous les peuples sont arrivés à une distance si incommensurable de cette condition primitive, quand chaque empire se trouve entamé et resserré par d'autres peuples commerçants et avancés dans les sciences, dans la politique et dans les arts, quand au sein d'un Etat il s'est élevé des villes qui ne peuvent subsister qu'à l'aide de l'industrie, ce serait proposer une subversion totale, ce serait vouloir qu'on mît le feu à toutes les cités, ce serait, par conséquent, demander l'impossible et manquer infailliblement son but, que de prétendre faire admettre un système évasif et impraticable. Le tribun Philippe prophétisa la chute certaine de l'empire romain, lorsqu'il annonça au peuple qu'il n'existait pas dans la république deux mille prolétaires. Mais aussi il tendait à en précipiter l'écroulement en demandant, pour prévenir ce malheur, que les terres fussent également partagées entre les citoyens. Les lois agraires dans leur véritable acception pouvaient être accueillies par une nation qui, plongée dans la misère, verrait avec

et choisi sur ce qui paraîtrait lui promettre un meilleur sort. Mais dans l'ordre public, politique, c'est une belle chimère, et celui qui les propose ne peut être qu'un fourbe qui cherche à accaparer la faveur du peuple, ou un ignorant qui n'a jamais approfondi les effets de la civilisation. »

Donc, pas d'utopie réactionnaire, et pas de morcellement légal du sol. Mais comment, dans nos sociétés compliquées, essentiellement agricoles, mais marchandes et industrielles aussi, habituées aux raffinements du luxe, aux délicatesses de la vie, comment assurer, non pas un impossible nivellement, mais une suffisante égalité ? Billaud-Varennes propose deux grandes mesures, l'une plus particulièrement applicable à la propriété foncière, l'autre à toutes les formes de la richesse.

« Différentes opérations sont nécessaires pour atteindre ce résultat. La première est de déclarer que nul citoyen ne peut posséder désormais, dans un cercle déterminé par la Constitution, plus d'une quantité fixée d'arpents de terre. »

Cette loi n'aura pas seulement pour effet d'empêcher l'accumulation de la fortune et de l'influence territoriales. Elle assurera une meilleure exploitation du sol :

« Toujours, on distingue au premier coup d'œil le champ du laboureur de celui qu'on nomme le *bourgeois*, quoique travaillé pourtant par les mêmes bras. Dans les guérets du paysan, c'est une terre plus profondément fouillée. »

Evidemment, Billaud-Varennes est dominé à l'excès par l'idée que la fortune de la France est surtout territoriale : il ne paraît pas prévoir l'influence oligarchique que pourront conquérir les capitalistes du commerce et de l'industrie, car pourquoi limiter la propriété foncière et ne pas limiter la propriété mobilière ? Il est vrai que l'essor de la production industrielle, qui suppose dans la société moderne l'accroissement indéfini des capitaux, serait beaucoup plus contrarié par cette limitation que ne le serait la production agricole par la limitation légale des surfaces possédées.

Billaud-Varennes ne voulait pas marquer une limite à l'accroissement total des fortunes, puisque le cultivateur qui aurait réalisé des bénéfices sur son domaine limité pouvait verser ces bénéfices dans des entreprises industrielles que la loi, dans son système, ne bornait pas. Le souvenir de la puissance sociale abusive des propriétaires fonciers d'ancien régime, la peur de livrer la subsistance même du peuple à une oligarchie de grands possédants, déterminaient, sans doute, Billaud-Varennes à soumettre la propriété agricole à un régime spécial. Mais voici que par une autre voie il ramène toute la fortune, mobilière et immobilière, sinon aux lois rigoureuses de l'égalité absolue, au moins à de sages proportions.

C'est par une conception hardie et par un emploi vraiment socialiste de l'héritage que Billaud-Varennes veut prévenir la trop grande inégalité de fortune et assurer à tous les citoyens un minimum de vie et d'indépendance.

C'est, je crois, ce qui, en dehors du communisme, a été proposé de plus vigoureux dans le sens égalitaire et social.

« Après avoir attaqué le monopole des propriétés dans la partie des ventes et des acquêts, cette réforme resterait imparfaite si elle n'était pas suivie dans toutes ses ramifications. »

Il faut, en premier lieu, supprimer les abus de la liberté testamentaire, qui permet de favoriser un des héritiers et de maintenir ainsi la concentration des fortunes, que le vœu de la nature aussi bien que l'intérêt de la société tendent, au contraire, à diviser.

« J'ai souvent entendu parler de la représentation à l'infini comme du système qui pourrait le mieux atteindre ce but. »

Qu'on appelle au partage égal tous les héritiers directs et, s'ils sont morts, tous les descendants de ces héritiers substitués au droit initial, et les héritages iront se disséminant. Mais quoi ! on aura réalisé ainsi un peu plus d'égalité entre les membres des familles possédantes; qu'importe à ceux qui n'ont pas de propriété ? Mais ceux-là (et c'est l'originalité de son système), Billaud-Varennes les appelle à recueillir une part des successions qui s'ouvrent chaque année, par une combinaison originale et profonde. Il suppose, quel que soit le nombre des enfants qui doivent hériter, que ce nombre est de cinq. Si le père ne laisse que trois enfants, le partage se fera comme s'il en avait cinq. Les trois enfants recevront les trois cinquièmes de la succession; mais le reste sera censé appartenir à deux enfants de familles pauvres.

Ainsi les familles pauvres auront une part de succession dans tous les héritages, quand le nombre des héritiers naturels ne sera pas de cinq et au-dessus. Bien mieux, la part maxima de chacun des héritiers naturels sera fixée à vingt mille francs ou, dans certains cas, à vingt-cinq mille, quelle que soit la fortune du père. Et tout le reste appartiendra à la nation qui en constituera le fonds d'héritage des pauvres.

« Le nombre de cinq attribué à chaque famille n'a donc de rapport qu'à la distribution des héritages, et les pères ne connaîtront même pas les individus étrangers qui auront quelque part à leur succession. Voici l'aperçu de cette opération qui, n'ayant pour but que d'atténuer les grandes fortunes, ne doit porter que sur elles. Qu'on fixe d'abord un maximum pour les enfants des riches, que chaque lot dans l'héritage le plus considérable ne pourra dépasser. Et comme l'accroissement de la population doit coïncider avec le soulagement des pauvres, qu'on accorde une quote-part plus juste aux membres d'une famille excédant le nombre de cinq. Par exemple, pour ceux-ci et au-dessous, le taux peut être de vingt mille livres. Ainsi, un père possesseur de cent mille francs n'a que trois enfants : hé bien ! il reste à sa mort quarante mille livres à partager entre des enfants tirés de la classe des indigents. S'il en a quatre, ce n'est plus que vingt mille francs. Mais lorsqu'avec une fortune plus étendue sa famille surpassera la quantité d'individus déterminée

par la loi, dans ce cas le maximum sera de vingt-cinq mille livres, et le surplus restant après chaque portion des enfants prélevée, rentrera dans la masse de la *succession nationale*. Enfin, à l'égard du citoyen qui mourra sans avoir d'enfants, tous ses biens seront dévolus aux héritiers de la patrie. De cette manière, loin d'enchaîner l'émulation et l'activité, elles se trouvent aiguisées. »

De la sorte, un certain niveau d'égalité s'établira insensiblement dans les fortunes, et un esprit de sage conservation pénétrera dans le peuple lui-même, intéressé au maintien d'un ordre social qui l'assure contre la misère et à la croissance de fortunes dont il aura sa part.

« Le malheureux cessant, à la faveur d'une législation bienfaisante et juste, d'être sacrifié dès le berceau par la disproportion abusive et vexatoire des richesses, sera appelé à partager des biens sur lesquels, *en sa qualité de membre du corps social, il a pareillement une main-mise incontestable*. D'ailleurs, pour augmenter de plus en plus les effets inappréciables de ce retour au droit naturel et civil, on réduirait, pour l'héritier national, sa portion à la somme dont il a strictement besoin pour se mettre en mesure de s'occuper utilement. Ce n'est pas une fortune qu'il faut d'emblée à celui qui commence, puisque dans cette hypothèse, au lieu d'enflammer son zèle, on provoquerait sa paresse, c'est-à-dire sa perversion. Mais ce sont les avances indispensables pour commencer l'exercice d'une profession et mille écus donneraient une multiplicité de lots qui, étendant à l'infini la division des fortunes, restitueraient au travail, aux vertus, à la félicité, une foule de nécessiteux qui ne languissent dans l'oisiveté, dans le vice et dans la paresse, que faute d'avoir eu dès le principe de quoi faire valoir leurs talents paralysés; tout cela est compris dans le mot d'un financier. « Ce n'est pas ni cent mille écus ni un « million qui sont difficiles à gagner, mais la première somme de cent pistoles. »

Ayant ainsi exposé son système, Billaud-Varennes s'indigne contre ceux qui, au nom de la propriété et de son droit, s'opposeraient précisément à son extension.

« Quoi ! c'est la partie laborieuse du peuple qui gémit toute sa vie dans le dénûment ! Ce sont les bras à qui l'on doit toutes les productions de la terre, de l'industrie, qui se laissent arracher le nécessaire ! Un cri s'est fait entendre : « Guerre aux châteaux ! Paix aux chaumières ! » Ajoutons-y la consécration de cette règle fondamentale : Point de citoyen dispensé de se pourvoir d'une profession ! Point de citoyen dans l'impossibilité de s'assurer un métier ! Et dès ce moment une activité universelle va soustraire l'homme à toutes les calamités qui le persécutent et lui restituer sa première et véritable condition : celle de gagner sa vie à la sueur de son front.

« Vous qui parlez sans cesse du droit de possession, répondez : en est-il une plus sacrée que celle qui réside dans la faculté obligatoire de travailler ? Comment se fait-il donc que celui qui se donne le plus de mal se trouve être

le plus misérable? Oter à l'homme tous les moyens de s'occuper, n'est-ce pas lui ravir cette même propriété? Locke a dit : « C'est le travail qui constitue « la propriété. » Cette pensée n'est juste qu'autant que la possession elle-même est réellement le fruit du travail. Mais, dans nos mœurs et d'après nos



ÉGALITÉ.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

coutumes iniques et abusives, il n'est point de principe plus contraire aux faits existants que celui-là. Car ce sont positivement ceux qui travaillent le moins qui se trouvent saisis de toutes les richesses.

« Si le droit de propriété est inviolable, ce principe doit avoir son application au profit de tous les êtres qui composent la nation, et c'est arguer

de prétentions non moins illégitimes qu'entachées de mauvaise foi, que de vouloir retenir exclusivement la masse des possessions dans la main d'une minorité au détriment de l'ensemble. »

Billaud-Varennes formule donc pour tous les hommes le droit à la vie, le droit au travail, le droit à la propriété par une participation légale à « la succession nationale ». S'il n'y avait toujours quelque chose de factice à appliquer à une période de l'évolution intellectuelle et sociale des termes qui n'ont apparu que plus tard, je dirais que le système de Billaud-Varennes est une sorte de collectivisme individualiste. C'est du collectivisme en ce sens que la nation constitue un grand fonds collectif sur lequel tous les travailleurs ont une « main-mise », une hypothèque permanente. Ou plutôt les travailleurs, les pauvres, ceux qui n'ont « d'autre propriété que leur génie ou leurs bras », ont une hypothèque permanente sur toute la fortune nationale. Ce n'est, il est vrai, qu'une seconde hypothèque, puisque les enfants, héritiers naturels des possédants, recevront d'abord une portion définie par la loi. Mais il est sûr que dans un très grand nombre de cas les non-possédants viennent en partage des successions ouvertes. La fiction par laquelle chaque chef de famille est supposé avoir cinq enfants n'individualise pas le droit collectif de la classe ouvrière : ce n'est pas tel ou tel enfant déterminé des familles pauvres qui est investi d'un droit particulier sur un héritage particulier; c'est la totalité des familles pauvres qui, en vertu d'une adoption sociale impersonnelle, entre en possession d'une part d'héritage; c'est une « succession nationale » qui est ouverte.

C'est là évidemment une conception collectiviste. On peut même dire, en un sens détourné, que la nation, dans le système de Billaud-Varennes, est propriétaire des moyens de production, puisque ce fonds collectif de la succession nationale est employé à donner aux pauvres les avances nécessaires à leur établissement agricole ou industriel. Mais ce collectivisme est individualiste, parce que le mode d'exploitation et de production reste individuel, parce que Billaud-Varennes ne conçoit la société que comme l'agglomération de nombreux petits domaines, de nombreux petits ateliers. Il laisse subsister la concurrence, le travail parcellaire. Il ne paraît même pas avoir l'idée de la grande exploitation communiste et de la grande propriété commune qui en serait la base et le moyen.

Et je dirai de son système qu'il est le suprême effort du socialisme avant qu'il se transforme en communisme. C'est la plus curieuse synthèse que je connaisse de la tendance égalitaire et socialiste et d'un ordre social individualiste et morcelé. Au demeurant, il prépare l'absorption presque complète de l'héritage au profit de la collectivité; et c'est une vue qui se prolongera dans tous les systèmes vraiment socialistes, dans le saint-simonisme et jusque dans le marxisme : celui-ci, sans doute, allant au fond même des choses, et déduisant les conséquences sociales extrêmes d'une évolution économique à peine ébauchée en

1793, organise surtout le collectivisme de la production. En soi, la question de l'héritage lui paraît secondaire, et elle l'est en effet le jour où tous les moyens de production constituent le patrimoine permanent, l'héritage indivisible et indéfectible de tous les producteurs.

Mais quand le marxisme consent à chercher le moyen de transition et d'application, quand il se demande comment la propriété capitaliste sera transformée en propriété sociale, il est amené à prévoir (avec Vandervelde, avec Kautsky, par exemple) qu'il sera sage d'indemniser les détenteurs actuels, et que c'est un impôt vigoureusement progressif sur l'héritage qui fournira les fonds de cette indemnité. Qu'est-ce autre chose que demander à l'héritage nationalisé ou, comme disait Billaud-Varennes, à la succession nationale, le moyen de fournir à tous les travailleurs leur instrument de travail ? La seule différence, et elle est de forme plus que de fond, c'est que Billaud-Varennes remettait cet instrument à titre individuel et que le marxisme évolutionniste de Vandervelde et de Kautsky le remet à l'ensemble des travailleurs sous forme collective.

Les pensées d'un homme comme Billaud-Varennes et des démocrates révolutionnaires extrêmes qui n'allaient pas jusqu'au communisme mais qui en ouvraient les accès, forment une sorte de trésor ambigu où peuvent puiser également les vrais radicaux et les socialistes. C'est par ces communications historiques et juridiques, c'est par ces galeries dont la Révolution est le nœud que le radicalisme extrême et le socialisme peuvent parfois se rejoindre.

Il y aurait témérité à s'exagérer la valeur de cette tradition à demi commune. Il y aurait aussi un vrai gaspillage de force historique à la méconnaître. Notez bien que la pensée de Billaud-Varennes dépasse sensiblement le niveau de la pensée révolutionnaire en 1793.

Lorsque je recueille les idées les plus hardies de la démocratie de 1793, lorsque je rapproche en une sorte de tableau le communisme de l'éducation de Lepelletier, le communisme des subsistances d'Harmand, le communisme de l'héritage de Billaud-Varennes, je m'exposerais à éblouir le lecteur si je ne lui rappelais sans cesse que je groupe les formules extrêmes. Mais si ces hommes étaient, en quelque façon, des isolés, s'ils allaient un peu au delà de leur temps, ils n'étaient pas des excentriques.

Lepelletier, je l'ai dit, réussit presque, par Robespierre, à imposer son système à la Convention. La doctrine d'Harmand prit corps dans la législation du *maximum*. Et Billaud-Varennes exerça sur les Jacobins, sur la Convention, sur le Comité de salut public une action si profonde qu'assurément ses conceptions sociales n'avaient pas créé une sorte de divorce entre la Révolution et lui.

Toutes ces idées ne sont pas des semences égarées, jetées au hasard des vents par la fantaisie passagère de la Révolution surexcitée : ce sont des germes qui lentement mûriront et évolueront en formes parfois imprévues

dans le tréfond de la démocratie révolutionnaire pénétrée peu à peu de socialisme.

Plus excentrique, plus extérieure à la Révolution semble la haute pensée d'Anacharsis Clootz. C'est au milieu des rires ironiques et des interruptions de la Convention qu'il lut, à la séance du 26 avril, son fameux manifeste sur la souveraineté une et indivisible du genre humain, sur l'organisation politique unitaire de toute la planète. Ce n'est pas que la Convention y répugnât essentiellement. Elle ne concevait les nations libres que comme des organes d'une même humanité. Mais les vues de Clootz, qui proposait la fusion de tous les peuples en une seule république humaine, en une seule nation dont les nations présentes ne seraient plus que des sections, « des départements », étaient si lointaines qu'elles semblaient un jeu d'esprit à la plupart des Conventionnels.

De plus, à l'heure où la France révolutionnaire luttait si glorieusement mais si péniblement contre presque toute l'Europe et contre les préjugés des peuples autant que contre la haine des rois, cette sorte de nationalisme humain pouvait paraître à quelques-uns une diversion, ou même un affaiblissement vital du nationalisme révolutionnaire français.

J'imagine que si Clootz fut, dans l'automne de 1793, président des Jacobins, ce fut plutôt à cause de sa passion antireligieuse qui lui valait la faveur de l'hébertisme alors puissant qu'à cause de ses plans d'unité humaine. Mais ici encore, j'ai le droit de penser qu'il aurait été exclu de la présidence des Jacobins si ses idées avaient scandalisé profondément la Révolution. Au fond elles n'étaient que la formule extrême de la théorie de la propagande révolutionnaire.

S'il était du devoir de la France libre de lutter pour la libération de tous les peuples opprimés par des nobles et des rois, qui ne voit que l'univers humain, ainsi délivré de l'oppression par une seule force, la Révolution, se serait rallié à cette force comme à son centre vital et politique et qu'il aurait organisé la Fédération unitaire des nations libres?

On peut dire (si peu girondin que fût Clootz) que la Gironde, qui avait un moment étreint le monde dans son espérance, reconnaissait en lui un des siens quand Rabaut Saint-Étienne écrivait :

« Il a paru en France un de ces hommes qui savent s'élancer du présent dans l'avenir : il a annoncé que le temps viendrait où tous les peuples n'en feraient qu'un, et où les haines nationales finiraient ; il a prédit la république des hommes et la nation unique; il s'est fièrement appelé l'orateur du genre humain, et a dit que tous les peuples de la terre étaient ses commettants; il a prévu que la Déclaration des Droits, passée d'Amérique en France, serait un jour la théologie sociale des hommes et la morale des familles humaines, vulgairement appelées nations. Il était Prussien et noble, et il s'est fait homme. Quelques-uns lui ont dit qu'il était un visionnaire, il a répondu par ces pa-

roles d'un écrivain philosophe : « On ferait un volume des fausses maximes « accréditées dans le monde ; on y vit sur un petit fonds de principes dont « fort peu de gens se sont avisés de reculer les bornes. Quelqu'un ose-t-il « prendre l'essor et voir au delà ; il effraie, c'est un esprit dangereux ; c'en « est tout au moins un bizarre. »

Sur quoi Clootz fondait-il l'espérance de cette unité humaine qu'il annonçait pour un avenir très prochain et qu'il voulait prévoir et organiser d'avance dans un plan général de Constitution applicable à tous les peuples réconciliés ? Sur trois idées essentielles. D'abord les Droits de l'Homme, ayant un caractère universel, ont nécessairement des effets universels et une application universelle ; bien mieux, leur application n'est complète en un point du monde que si elle s'étend au monde entier ; car les précautions que la liberté isolée d'une patrie étroite est obligée de prendre contre la servitude menaçante et envahissante des autres patries pèsent sur la liberté de la première. En second lieu, la nature physique du globe n'offre pas plus d'obstacles infranchissables que la nature humaine n'offre de différences irréductibles ; la nature physique a, comme la nature morale, un caractère d'homogénéité, de continuité, de pénétrabilité qui permet l'échange perpétuel des produits comme la communication incessante des idées et le mouvant équilibre de volontés égales. La diversité des climats et des productions ne s'oppose pas plus à l'unité économique du monde humain qu'à son unité politique.

Enfin, la négation systématique du Dieu transcendant et des formes multiples et contradictoires où ce Dieu se déguise selon les religions, complètera l'unité humaine en abolissant les superstitions ennemies qui s'élèvent comme des barrières ensanglantées entre les nations et les races. Les religions séparent : l'athéisme, négation fondamentale des religions, réunira. Ou si les hommes éprouvent le besoin de coordonner leurs affections dispersées et leurs pensées multiples en un acte unique de haute intelligence et d'adoration, s'il leur plaît de se représenter le Tout et de l'appeler Dieu, le Dieu qu'ils adoreront sera la Nature immense, qui affirme sa continuité par le déroulement infini du temps et de l'espace, qui affirme son unité par la correspondance et l'action réciproque de toutes ses forces : et dans cette unité de la nature ils adoreront une unité plus immédiate, l'humanité une, le Peuple-Dieu.

Ainsi transformée et identifiée à son véritable objet, qui est la Nature immense, éternelle et une, la religion elle-même deviendra une puissance d'unité : et l'unité humaine sera fondée sur une triple base juridique, économique et religieuse : universalité du droit, universalité de l'échange, universalité de la croyance ; une sorte de panthéisme juridique, moral et cosmique enveloppera dans son unité les libres diversités humaines.

Voilà le thème magnifique que Clootz développe à la tribune de la Convention avec une force et une richesse de pensée admirables, où Rousseau et

Adam Smith, Diderot et Humboldt, Helvétius et Spinosa semblent contribuer, et avec d'étonnantes ressources de langage :

« L'individu ne saurait être libre tout seul; un petit nombre d'individus ne sauraient rester libres longtemps. Nous ne sommes pas libres si des barrières étrangères nous arrêtent à dix ou vingt lieues de notre manoir, si notre sûreté est compromise par des invasions, si notre repos est troublé, notre revenu grevé par des forces militaires, si notre commerce est interrompu par des hostilités, si notre industrie est renfermée dans le cercle étroit de tel ou tel pays. Nous ne sommes pas libres si un seul obstacle moral arrête notre marche physique sur un seul point du globe. Les Droits de l'Homme s'étendent sur la totalité des hommes. Une corporation qui se dit souveraine blesse grièvement l'humanité, elle est en pleine révolte contre le bon sens et le bonheur; elle coupe les canaux de la prospérité universelle; sa Constitution manquant par la base sera contradictoire, journalière et chancelante. De ces données incontestables résulte nécessairement la souveraineté solidaire, indivisible, du genre humain; car nous voulons la liberté plénière, intacte, irrésistible, nous ne voulons pas d'autre maître que l'expression de la volonté générale, absolue, suprême. Or, si je rencontre sur la terre une volonté particulière qui croise l'instinct universel, je m'y oppose; cette résistance est un état de guerre et de servitude dont le genre humain, l'être suprême, fera justice tôt ou tard.

« Les attributs d'une divinité fantastique appartiennent réellement à la divinité politique. J'ai dit, et je le répète, que le genre humain est Dieu et que les aristocrates sont des athées. C'est le genre humain régénéré que j'avais en vue, lorsque j'ai parlé du *Peuple-Dieu* dont la France est le berceau et le point de ralliement. La souveraineté réside essentiellement dans le genre humain entier; elle est une, indivisible, imprescriptible, immuable, inaliénable, impérissable, illimitée, absolue, sans borne et toute puissante; par conséquent deux peuples ne sauraient être souverains, car en se réunissant, il ne reste plus qu'un seul souverain indivisible; donc, aucune réunion partielle, nul individu ne peut s'attribuer la souveraineté...

« Règle générale, partout où vous trouverez des lois qui blessent les *Droits de l'Homme*, des lois accidentelles qui contrarient les lois éternelles, partout où vous verrez les ports et les hâvres fermés à notre commerce, ainsi que les chemins et les canaux prohibés, luttez contre l'erreur si c'est un pays libre, contre le tyran si c'est un pays despotique, contre les aristocrates si c'est un pays oligarchique... Une portion du genre humain ne saurait s'isoler sans être rebelle et le privilège dont elle se targue est un crime de lèse-démocratie... Une fraction de la grande famille ne saurait s'emparer de la faculté souveraine, de la faculté de vouloir absolument, irrésistiblement, sans un démenti formel au genre humain. La souveraineté d'une république de Raguse est aussi dérisoire que celle d'un roi Louis-Capet. Deux hommes ou deux peuples

isolés sur la terre pourront se croire souverains ; mais au moment du contact, au premier signal des *Droits de l'Homme*, il n'y a plus qu'une volonté absolue dans le monde... Détrônons les fractions sociales.

« Mon aversion pour le morcellement du monde provient d'un problème dont la solution m'appartient. Je me suis demandé pourquoi les Italiens de Gênes et de Venise s'armaient et se battaient pour la moindre altercation, pendant que les Français de Marseille et de Bordeaux accommodaient leurs différends par une simple procédure. N'est-il pas évident que l'ignorance de la volonté universelle est la cause immédiate de toutes les guerres? Deux familles indépendantes de la loi commune en viendront nécessairement aux mains pour la lisière d'un champ, le lit d'un ruisseau, la plantation d'un arbre, la construction d'un mur. Chacun étant juge et partie, il faut se battre à outrance malgré les inclinations les plus pacifiques. Le droit du plus fort, le droit de conquête, les commotions hostiles sont les conséquences funestes de l'oubli des *Droits de l'Homme*.

« ... Une opinion trop généralement répandue en France, c'est de placer de petites républiques entre nous et les tyrans, pour éviter les horreurs de la guerre. Cette opinion tient aux vieilles idées aristocratiques de l'influence et de la protection; c'est-à-dire que nous permettrons à ces républiques de faire tout ce qu'il nous convient; malheur à elles si leur industrie contrarie la nôtre : nous serons jaloux de leur commerce, de leurs manufactures, de leurs pêcheries.

« Nos barrières les cerneront, la contrebande provoquera des rixes, nous aurons de part et d'autre des commis, des soldats, des citadelles, des camps, des garnisons, des escadres. Mais, dira-t-on, nos voisins libres auront pour nous un amour inaltérable : ils exerceront lucrativement leur industrie, en se reposant, pour leur défense, sur nos armes et nos forteresses et nos trésors. C'est-à-dire que leur industrie tuera la nôtre, car la main-d'œuvre ne sera pas chère dans un pays dont la dépense publique retombera en grande partie sur nous. Il faudra donc recourir au système prohibitif à moins de faire payer un tribut direct à nos chers et aimés voisins ; or, un peuple tributaire n'est pas libre. Il est donc démontré que ces républiques seraient moins libres que nos départements. Et notre bonheur matériel en souffrirait d'autant plus que les tyrans, les aristocrates se mêleraient de nos querelles, en appuyant, comme de raison, le plus faible contre le plus fort. *Le commerce est la principale cause des dissensions humaines ; or, les républiques sont plus commerçantes que les royaumes.* N'ayons pas de voisins si nous ne voulons pas avoir d'ennemis. Ennemi et voisin sont termes synonymes dans les langues anciennes. *Un peuple est aristocrate à l'égard d'un autre peuple* : les peuples sont nécessairement méchants, le genre humain est essentiellement bon, car son égoïsme despotique n'est en opposition avec aucun égoïsme étranger. La république du genre humain n'aura jamais dispute avec per-

sonne, car il n'y a point de pont de communication entre les planètes. (*Rires*).

« *Ducos.* — Je demande la réunion de la lune à la terre.

« *Anacharsis Clootz.* — Oui, la république du genre humain n'aura jamais de guerre avec personne, car il n'y a point de pont de communication entre la terre et les planètes (*Nouveaux rires*).

« *Ducos.* — Rappelez à l'ordre ce fédéraliste. *(Rires.)*

« *Anacharsis Clootz.* — Rome et Albe, Gênes et Pise, Bologne et Modène, Florence et Sienne, Venise et Trieste, Marseille et Nice, Metz et Nancy, Amsterdam et Anvers, se portaient une haine dont les historiens et les poètes nous ont transmis les relations lamentables. J'ai observé dans mes longs voyages, que chaque ville donne des sobriquets odieux ou ridicules aux villes voisines; cet acharnement se fait aussi remarquer dans les campagnes; et si vous voyez deux ou trois personnes assises devant la porte de leur maison, vous pouvez parier que la conversation n'est pas au profit du voisin. *Voulons-nous rétablir la paix sur notre continent? Faisons pour l'Europe ce que nous avons fait pour la France.* Éclairons les hommes, délivrons-les de leurs erreurs; et la haine naturelle entre voisins se changera en amour pour la loi commune qui, toujours impassible, ne fléchira pas sous la fougue des passions locales... Consultez tous les aristocrates de l'univers; consultez les marchands privilégiés; consultez les pirates et les contrebandiers; consultez les transfuges criminels; consultez les ambitieux patelins qui veulent multiplier les fonctions pour jouer un rôle avec le manteau d'un bourgmestre, avec les cartons d'un secrétaire d'État, avec le diplôme d'un ambassadeur, avec l'épée d'un général; consultez les hommes qui méconnaissent les intérêts du peuple, ils vous détourneront du nivellement départemental; ils vous conseilleront le pernicieux système du poly-républicanisme. Un département n'est pas sous la dépendance d'un autre département, mais une petite république sera plus ou moins sous la protection d'une grande république; or, voilà un germe d'aristocratie dont les développements coûteront cher aux protecteurs et aux protégés.

« Tout se nivelle, tout se simplifie, toutes les barrières tombent, et l'immense attirail qui gène l'action du gouvernement disparaît avec les fédérations nationales. Supposons un instant que la France fût une île inconnue au reste du monde; son gouvernement délivré des inquiétudes vicinales, serait d'une simplicité admirable. La législature deviendrait moins nombreuse, et le Comité exécutif aurait des vacances. Eh! bien, *le globe que nous habitons est une île médiocre qui flotte autour du soleil.* Calculez d'avance le bonheur dont jouiront les citoyens lorsque l'avarice du négoce et les jalousies du voisinage seront contenues par la loi universelle, lorsque les ambitions inciviques seront éclipsées par la majesté du genre humain...

« Oui, citoyens, l'univers sera un jour aussi jaloux de l'unité du genre humain que vous l'êtes maintenant de l'unité de la France.

« ... La nature a donné à tel pays du vin, à tel autre du blé; un pays



Étendard du bataillon des Gardes Nationaux (ancien district des Feuillans).

(D'après un document appartenant à M. Poilpot)

occupe le haut d'un fleuve; un autre en occupe les bouches. Tout se détériore en élevant un mur entre le pays de la vigne et le pays du blé, entre la

montagne des sources et la plaine des embouchures, entre les pressoirs de l'huile et les mamelles de la génisse. Par exemple, les pacages de la Hollande et les guérets de la Beauce, et les graves de Bordeaux et les coteaux de la Provence ne sauraient s'isoler sans se faire un tort mutuel; et comme toutes les rivières, les fleuves et les mers communiquent ensemble naturellement, c'est à nous de multiplier ces communications par des chemins et des canaux et non pas de les interrompre par des constitutions, des frontières, des forteresses, des escadres. Imitons la nature si nous voulons être ses heureux enfants.. Les prétendues barrières naturelles qui s'opposent à cette union désirable sont des barrières aussi fragiles que factices. Les Alpes et les Pyrénées le Rhin et l'Océan, dans les siècles ténébreux n'ont pas été des barrières pour les Carthaginois et les Romains, pour les Grecs et les Scythes, pour les Celtes et les Normands; et on nous répétera un adage que nos possessions dans les deux Indes réfutent tout aussi victorieusement que des armées d'Annibal et de César, de Charlemagne et de Charles-Quint. Nous recevons chaque jour sur la Seine qui coule dans le centre des climats, à égale distance du pôle et de la ligne, nous recevons, dis-je, des courriers et des *avisos* de Rome et de Dublin, de Lisbonne et de Pétersbourg, de Boston et de Batavia; et l'on nous parle encore des barrières naturelles de la France!

« Nous voyons à Paris, à Londres, à Madrid, à Amsterdam plaider la cause d'un Persan, d'un Chinois, d'un Indien, d'un Péruvien, d'un Turc, d'un Cafre, d'un Arménien. On discute en Europe les intérêts des habitants des antipodes et l'on doutera si une assemblée représentative des deux hémisphères peut exister pour le bonheur permanent de l'humanité! *Je ne connais de barrière naturelle qu'entre la terre et le firmament.* »

Oui, et que l'évanouissement de la grande superstition de Dieu qui se brisait en superstitions discordantes et ennemies, laisse apparaître l'unité de la nature humaine, l'unité de la science et de la raison.

« Les réformateurs indiens, chinois, égyptiens, hébreux et chrétiens se sont étrangement abusés en prêchant les prétendus *droits de Dieu*. Ils ont dit que nous étions égaux devant Dieu et que la fraternité universelle découlait de la fraternité céleste. Cette erreur grave engendra le plus affreux despotisme sacerdotal et royal. Les chaînes s'appesantirent sous la main d'une foule de pères en Dieu qui furent sacrés, mitrés, couronnés au nom du Père Eternel. On ôta la souveraineté au genre humain pour en revêtir un prétendu souverain dans le ciel, dont les représentants sur terre étaient des rois, des empereurs, des papes, des lamas, des bonzes, des bramines et tant d'autres officiers ecclésiastiques et civils. L'erreur enfante des millions d'erreurs pendant que la vérité n'enfante que la vérité unique. De là l'harmonie d'une assemblée nationale universelle; de là les schismes, les hostilités, les anathèmes des saints conciles œcuméniques. La raison qui guide les géomètres dans une seule et même route, malgré la distance des lieux, des temps, des langues et des cou-

tumes, dirigera tous les hommes vers un centre commun lorsque la représentation nationale sera ôtée aux puissances célestes, aux oints du Seigneur, lorsque le genre humain sera réintégré dans ses droits imprescriptibles.

« Les différentes espèces d'aristocratie sont des émanations d'une divinité imaginaire. J'ai prouvé dans différents écrits que Dieu n'existe point. Les hommes qui admettent cette chimère doivent se tromper non moins lourdement sur beaucoup d'autres objets ; et, à défaut de jugement, cette maladie morale est déplorable. Cela donne la clef de toutes les duperies dont les charlatans affligent l'humanité. Celui qui admet un Dieu raisonne mal, et ce mauvais raisonnement en produit d'autres. *Ne soyez pas l'esclave du ciel si vous voulez être libre sur la terre.* Il faut à la République de bons raisonneurs. *Tel homme est feuillant par le même défaut mental qui le rend théiste. Je défie que vous connaissiez bien la nature de la sans-culotterie si vous admettez une nature divine ou plastique.* Quiconque a la débilité de croire en Dieu ne saurait avoir la sagacité de connaître le genre humain, le souverain unique. Prenez les hommes un à un, vous gémirez sur leur ineptie : prenez-les en masse et vous admirerez le génie de la nature. Nous sommes étonnés chaque jour des prodiges du peuple libre ; c'est que le peuple, la collection des individus, en sait plus qu'aucun individu en particulier, et quand ce peuple sera composé de la totalité des humains, on verra des prodiges bien plus étonnants. *Les têtes faibles qui voudront un dieu en trouveront sur la terre*, sans aller chercher je ne sais quel souverain à travers les nuages. Les croyants disent que le monde ne s'est pas fait lui-même et certainement ils ont raison : mais Dieu non plus ne s'est pas fait lui-même, et vous n'en conclurez pas qu'il existe un être plus ancien que Dieu. Cette progression nous mènerait à la tortue des Indiens. La question sur l'existence de Dieu (*Theos*) est mal posée, car il faut savoir préalablement si le monde (*cosmos*) est un ouvrage. Demandez donc la question préalable, et vous passerez à l'ordre du jour dans le silence de vos adversaires stupéfaits.

« La comparaison de l'horloge et de l'horloger dont les théomanes éblouissent les simples, est un tour de gibecière morale que la réflexion peut apprécier à sa juste valeur. Voilà une montre, un palais, un obélisque, je ne vois rien de semblable dans le règne animal, ou végétal, ou minéral. Je ne retrouve pas ici les lois de la génération et de la végétation ; et, à défaut de la nature, j'ai recours à l'art, à la main de l'homme, pour expliquer l'existence de la montre, du palais et de l'obélisque. Je sais qu'un tableau, un poème, une tragédie ne croissent pas comme des champignons ; je sais que le peintre et le poète qui copient la nature agissent différemment que l'homme qui fait un enfant ; mais cette différence ne me fera pas adopter une similitude entre l'architecte de ma maison et le prétendu architecte de la nature. Évitons le cercle vicieux. Nous avons la manie des comparaisons ; cette manie a donné lieu à la chimère divine, comme si la nature, source féconde de toute comparaison,

pouvait être comparée. Mais la nature est aveugle, comment peut-elle produire des êtres clairvoyants? Cette objection tombe d'elle-même, car la nature ne *produit* rien; tout ce qui la compose existe éternellement; ce que nous appelons vulgairement l'enfant de la nature est aussi vieux que sa mère. *N'allons pas expliquer* l'existence d'une nature incommensurable par l'existence d'une autre nature incommensurable. Vous cherchez l'Eternel hors du monde, et je le trouve dans le monde. Je me contente du *cosmos* incompréhensible, et vous voulez doubler la difficulté par un *Theos* incompréhensible... »

Et Clootz, en note de son discours, rappelle ce qu'il a dit de l'âme dans son *Testament philosophique :*

« Notre âme est une chimère aussi ridicule que le fantôme appelé Dieu... Un brin d'herbe a beaucoup de rapport avec l'homme le mieux organisé. Ensevelissez-moi sous la verte pelouse pour que je renaisse par la végétation; metempsycose admirable dont les mystères ne seront jamais révoqués en doute. Mais je n'aurai pas le souvenir de mon existence première; et que m'importe pourvu que j'existe agréablement! Il ne s'agit pas ici de récompenses ou de peines théologiques; je consulte la nature qui me dit de mépriser la théologie. La nature est une bonne mère qui se plaît à voir naître et renaître ses enfants sous des combinaisons différentes. Un profond sommeil ne laisse pas que d'avoir son mérite. »

Or, pendant que Clootz développait toute sa conception (athée ou panthéiste), pendant qu'il produisait l'unité humaine de l'unité cosmique, la Convention ou s'étonnait ou protestait en riant. Les railleries, les rappels à la question abondèrent. Que nous veut ce rêveur qui crée une République universelle, une République planétaire, à l'heure où l'étroite République française est en péril, et risque de sombrer dans le chaos humain? Est-ce cette métaphysique que les soldats emporteront à la frontière menacée? Les hommes du XVIIIe siècle étaient habitués aux larges horizons : et, par Fontenelle, par Newton, par Voltaire, par Buffon et Diderot, ils s'étaient familiarisés avec le vaste univers. Ce fut pourtant une surprise pour eux et presque un scandale quand Clootz, devant la grande assemblée qui portait en elle le pesant orage de la terre, marqua le point de vue sidéral et hautain d'où la diversité des peuples et des races se fondait pour le regard en une continuité humaine doucement nuancée. Hautain? Non; ce n'est pas en curieux, ce n'est pas en observateur détaché et lointain que Clootz regarde les hommes et les nations : il s'éloigne et s'élève juste assez pour mieux voir leur unité. Mais la Convention ne voulut pas dissiper sa pensée, son regard, ses efforts dans le vaste horizon cosmique. Elle ne voulut même pas les répandre sur toute la surface planétaire : elle préservait le champ de France, les sillons tourmentés où germaient les espérances prochaines et, au-dessus de ce champ étroit et sacré, elle voyait luire la rouge étoile de Mars. Pourtant, ce grand visionnaire de

Clootz n'était pas un rêveur. Il voyait plus loin que la réalité présente, mais dans le sens du mouvement humain. Dans son anticipation d'un monde où le libre échange universel unifiera et harmonisera tous les intérêts, il prélude au vaste optimisme des économistes. Mais il a une vue plus réaliste et plus complète, et sa pensée est moins abstraite que la leur. Elle est plus complète aussi et plus riche que la pensée de la Révolution.

Les économistes ont cru que du libre échange des produits résulterait peu à peu l'harmonie des Etats, et que la paix politique serait l'effet des communications économiques. Ils n'ont pas assez vu que chaque Etat restait comme une force d'égoïsme et de répulsion. Ils n'ont pas pressenti que les Etats constitués, clos, antagonistes, seraient utilisés comme des instruments de combat et comme des moyens de primauté par les intérêts économiques. Les producteurs et les commerçants de chaque nation veulent bien entrer en communication avec le reste du monde pour le conquérir à leurs produits; mais ils veulent aussi opposer leur nation au reste du monde pour qu'elle assure de sa primauté politique leur primauté économique.

Clootz n'a pas été dupe de cette aveugle espérance. Il a compris que tant qu'il y aurait des Etats politiques distincts, ils deviendraient des outils aux mains de ceux qui livraient le combat économique. Cet homme qualifié d'utopiste n'a pas abondé dans l'optimisme abstrait et décevant des économistes. De même, quand la Révolution paraît croire, par une illusion insensée, que l'harmonie des principes politiques entre les peuples suffira à établir la paix, Clootz proteste. Il rappelle que la communauté des institutions libres n'empêche pas la guerre des intérêts. Quand le monde ne serait composé que de républiques, ces républiques, animées au commerce par le génie même de la liberté, se disputeront l'univers. Il n'est pas vrai de dire avec les économistes que le libre échange des produits fera tomber les antagonismes nationaux. Il n'est pas vrai de dire avec les révolutionnaires que la propagande de la liberté fera tomber les antagonismes économiques. Il y a là deux aspects liés et inséparables de la guerre. Et l'harmonie ne sera vraiment instituée que quand la libre communication des produits et l'exercice politique de la liberté se produiront à l'intérieur d'un seul Etat, d'un Etat unique enveloppant toutes les activités humaines. J'ose dire que Clootz a admirablement posé le problème; j'ose dire que l'histoire dont le travail infiniment complexe paraît convenir si peu au schema simple de Clootz, se meut en ce sens : par la diffusion de la démocratie, par le réseau croissant des conventions internationales et par l'action unifiante d'une force politique croissante qui est le prolétariat universel, elle tend à constituer, en effet, sous l'apparente diversité des nations et sous la violence persistante des antagonismes, l'Etat unique, l'Etat humain, expression de la civilisation générale. Mais le vice du système de Clootz, c'est qu'il posait le problème bien plus qu'il ne le résolvait. La vraie difficulté n'était pas de marquer le terme idéal de l'évolution humaine, c'était

de marquer les grandes étapes prochaines. Or, il a sauté par-dessus toute une période où nous nous débattons encore. Il n'a pas pressenti que c'est d'abord sous la forme « nationaliste » que l'humanité préparerait la définitive unité économique et politique.

Entre l'assujettissement monarchique et féodal et la liberté absolue de la démocratie humaine, les démocraties nationales à demi rivales, à demi fraternelles ont été une transition nécessaire. On ne pouvait passer d'emblée de l'infini morcellement féodal à la centralité humaine : les nations ont été et elles sont encore de nécessaires foyers multiples où s'élabore l'unité. Quand Clootz oppose à la concorde forcée de Marseille et de Bordeaux, que règlent les lois d'un même pays, les rivalités et les guerres de Gênes et de Venise, sa conclusion immédiate devrait être : l'unité italienne doit se constituer sur le modèle de l'unité française. Mais il franchit ce stade intermédiaire et c'est dans l'ample sein de l'unité humaine qu'il concilie Venise et Gênes. Il constitue l'humanité avant de constituer l'Italie, et on ne sait plus quelles prises il aura sur l'énorme matière humaine dispersée et incohérente. Il manque à son panthéisme l'idée d'évolution : la nature ne produit pas, elle révèle seulement sous les formes du temps des existences éternelles. De même, il méconnait dans le monde humain la loi de l'évolution historique ; et il suppose réalisé d'emblée le plan auquel devront travailler obscurément bien des générations. Il est conduit ainsi à proscrire les types sociaux de transition, les arrangements humains qui préparent l'unité sans l'accomplir. Il déteste la forme de fédération des Etats-Unis d'Amérique, et il est vrai qu'à l'époque de Clootz cette fédération n'avait qu'un lien très lâche. Il a eu raison de discerner tout ce qu'elle recouvrait d'antagonismes, tous les germes de guerre civile qu'elle portait. Mais il n'a pas assez vu aussi qu'elle était l'humble et nécessaire degré par où l'antagonisme politique et économique d'Etats multiples s'acheminait à une centralité plus haute, à une plus harmonieuse unité. Et quel progrès immense ce serait d'instituer, entre les divers Etats du monde, des liens analogues à ces liens fédéraux ! Le nationalisme fragmentaire, le nationalisme national ne s'élargira pas d'emblée en nationalisme humain : il passera par des formes d'« internationalisme » et une de ces formes sera la fédération des Etats.

Clootz ne se représente pas la vie de l'humanité organisée en une nation unique comme une vie uniforme, réglée sur un modèle universel par une administration centrale. Il la conçoit comme le régime d'un Etat unique, subdivisé, non pas en nations autonomes, mais en départements et où chaque département aurait une large initiative. Mais qui ne voit qu'il renverse l'ordre des termes historiques ? Dans sa pensée la diversité est octroyée par l'unité humaine. Dans le mouvement de l'histoire c'est la diversité qui, en s'organisant, aboutira à l'unité.

Mais comment Clootz pouvait-il, sans un délire de l'esprit, compter sur

la réalisation toute prochaine de la grande unité humaine? Aujourd'hui, les socialistes les plus simplistes, ceux qui, méconnaissant les lois de l'évolution, semblent attendre la réalisation soudaine et totale de l'internationalisme comme du communisme, savent du moins qu'ils peuvent compter sur une force concrète et agissante d'unité. Ils savent que les prolétaires de tous les pays, unis malgré les antagonismes nationaux par la communauté d'intérêts de classe essentiels, pèsent de tout leur poids dans le sens de l'unité humaine. Et si on peut dire qu'il y a une part d'illusion dans des espérances trop hâtives, du moins elles n'ont rien de chimérique. Sur quelle force pouvait compter Clootz pour accomplir en quelques années (il va jusqu'à marquer un délai de deux ans) l'unité humaine? Il avait foi dans la force homogène de la Révolution qui chez tous les peuples devait susciter et organiser les mêmes intérêts. Après tout, son Etat humain n'est que la conséquence logique extrême de la politique de la propagande. Si chez les nations mêmes dont elle combat les chefs, la Révolution peut rencontrer des amis, si elle fait apparaître ainsi sous la diversité des formes nationales l'identité du fond révolutionnaire, pourquoi ne pas consolider en une nation unique ce fond homogène? Pourquoi ne pas organiser après la paix, en unité politique, l'unité révolutionnaire qui s'était manifestée dans le combat?

« Mais, dit-on, la majeure partie du genre humain est encore dans l'abrutissement, que deviendrions-nous si elle allait se prononcer en faveur du despotisme et de l'aristocratie? Question très oiseuse, car les esclaves n'ont point de volonté propre, et la guerre actuelle avec les despotes et leurs satellites est précisément la dispute du vrai souverain contre les faux souverains. Nous repoussons la force par la force, mais l'erreur se dissipera chez nos voisins comme chez nous. Plusieurs de nos départements ont été plus gangrénés que l'Espagne et l'Italie. Renversons les tyrans et nous aurons bientôt effacé les traces du despotisme et de l'aristocratie. Les esclaves et leurs maîtres forment un bétail qui n'a point de voix dans la société des hommes libres. La paix serait faite si les *droits de l'homme* étaient reconnus partout; car quiconque reconnaîtra ces droits se rangera de notre côté. Un vieux proverbe dit : « *Qui se ressemble s'assemble,* » *or rien ne ressemble plus à un sans-culotte du Nord qu'un sans-culotte du Midi; rien ne ressemble plus à un aristocrate de l'Orient qu'un aristocrate de l'Occident*. Vous verriez aujourd'hui tous les oppresseurs se coaliser contre nous, si leur monstrueux système ne tendait pas à les détruire, car ils partagent la souveraineté entre des princes et des sénats toujours jaloux et rivaux. La fortune des tyrans est placée sur trente têtes, mais la fortune du peuple est placée sur toutes les têtes de l'espèce humaine. De prétendus souverains, les agents du mensonge, ne seront jamais sincèrement unis; le souverain éternel, l'organe de la vérité, sera toujours un, indivisible, impassible. Il ne s'agit plus de faire reconnaître frivolement

la République française. *Les tyrans de l'Europe ont allumé la guerre; les assemblées primaires de l'Europe proclameront la paix.* »

De cette paix éternelle et proche, Clootz est si sûr, il est si convaincu que l'Europe tout au moins ne formera bientôt qu'un Etat libre, qu'il demande à la France révolutionnaire et libératrice de se dépouiller d'avance de la particularité nationale du nom de France pour que la réunion des autres Etats ne ressemble pas à une annexion... Est-ce par un reste de patriotisme germanique qu'il propose le nom de Germain? Est-ce pour ménager l'amour-propre d'un peuple qui aura reçu de la France la Révolution toute faite? Ou bien le sens mystique du mot Germain (*germani*, les frères) décide-t-il Clootz?

Il se risque à une motion hardie, mais dont nous ne pouvons avoir, nous Français d'aujourd'hui, le vrai sens que si nous oublions les défaites récentes de notre pays, pour ne nous rappeler que l'éblouissement de gloire nationale et révolutionnaire qui, en avril 1793, donnait à l'abandon d'un nom victorieux je ne sais quoi de généreusement fraternel.

« Appartenir à la France, c'est s'appartenir à soi-même... Mais pour effacer tous les prétextes et tous les malentendus, et pour ôter aux tyrans, nos ennemis, une arme perfide, je demande la suppression du nom de *Français*, à l'instar de ceux de *Bourguignons*, de *Normands*, de *Gascons*. Tous les hommes voudront appartenir à la République universelle; mais tous les peuples ne voudront pas être Français. La prévention de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Allemagne ressemble à celle du Languedoc, de l'Artois, de Bretagne qui substituèrent à leur dénomination particulière celle de la *France*; mais aucune de nos provinces n'aurait consenti à porter le nom d'une province voisine. Nous sommes les déclarateurs des *droits de l'homme*, nous avons renoncé implicitement à l'étiquette de l'ancienne *Gaule* pour *France*. Une renonciation formelle nous couvrira de gloire en avançant d'un siècle les bénéfices de la République universelle. Il serait très sage et très politique de prendre un nom qui nous concilierait une vaste contrée voisine, et comme notre association est une véritable union fraternelle, le nom de *Germains* nous conviendrait parfaitement. »

Mais quel est le régime social dont Clootz prévoit le triomphe dans la grande nation humaine? J'ai déjà montré comment, dans l'agitation qui suivit le Dix-Août, Clootz combattit « la loi agraire », entendue par lui comme le partage de toutes les fortunes mobilières et immobilières. Ce fils de grands banquiers répugnait à ce morcellement, non par égoïsme de riche, mais parce qu'il lui paraissait que cette division extrême de la richesse et du sol enracinerait chaque individu dans sa condition médiocre, et immobiliserait le monde humain. Seuls les grands capitaux pouvaient, par leur mouvement continu à travers toutes les frontières, par leur va-et-vient à travers les nations et les races, tisser la trame économique de la future unité humaine.

Mais Clootz n'a pas entrevu un instant la possibilité de socialiser les capitaux, d'en faire non le patrimoine morcelé et immobile d'innombrables individus séparés par l'égoïsme et endormis par la routine, mais le patrimoine commun de la vaste humanité organisée. Dans ce discours même du 26 avril, où il pose les bases constitutionnelles du genre humain, Clootz réprouve le communisme qu'il ne conçoit, il est vrai, que sous la forme rudimentaire et instinctive du communisme animal ou sous la forme de la servitude monacale.

« La propriété est éternelle comme la société, et si l'homme travaillait par instinct au lieu de travailler par intérêt, nous jouirions, comme les animaux, de la communauté des biens. Jamais cette communauté n'a pu s'introduire parmi nous, car l'homme travaille par réflexion. Les communautés qu'on nous cite dans l'histoire ne vivaient que du travail des esclaves, ou sous un régime théocratique et monacal. Leur existence était misérable et précaire comme toutes les associations qui s'écartent de la règle des *Droits de l'homme.* »



La mort du patriote Jean Paul Marat, député a la Convention Nationale; né a Genève en 1742.

Assassiné le 13 Juillet 1793, étant dans son bain, par Marie-Anne Charlotte Corday, ci-devant de Saint-Amand, native de Saint-Saturnin du Lignerets, département du Calvados.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

Mais la question précisément est de savoir si un plus haut degré de réflexion n'amène pas les hommes à donner comme soutien aux libres activités individuelles la grande propriété commune des moyens de produire, sous-

traits par la science au morcellement et à l'anarchie, soustraits par la justice au privilège. Clootz se borne à prévoir que la condition de tous les hommes sera améliorée et que l'inégalité sociale sera atténuée par l'organisation de l'unité humaine. Dans une société unique définitivement débarrassée de la guerre, de la caste militaire, de la caste sacerdotale, du régime des emprunts qui engraisse les financiers, de la concurrence économique de nation à nation qui provoque les désastres, et du fâcheux appareil gouvernemental, monarchique, théocratique, diplomatique, les charges sociales seront réduites au minimum, et un travail constant, régulier, partout répandu en ondes égales et douces submergera peu à peu toute misère.

« Il ne sera plus question de l'approvisionnement des armées, de la friponnerie des fournisseurs, de l'impéritie et de la trahison des généraux, du gaspillage et du renchérissement des comestibles. *Il n'y aura plus ni dette, ni remboursement.* Les intermittences de l'importation et de l'exportation n'exciteront plus d'émeutes dans les villes paralysées par la guerre et par les lois prohibitives. La stagnation subite du travail n'affligerait le peuple nulle part, sans les intrigues et les injustices des puissances étrangères. Le commerce d'un pays ne tendra plus à la ruine d'un autre pays, la balance du commerce ne sera plus mesurée sur la balance politique. Toutes les barrières tomberont, toutes les rivalités locales agiront au profit de la *sans-culotterie universelle*, de la nation unique, indivisible. Il ne dépendra pas d'un individu ou d'une corporation outre-mer, outre-Rhin, de chagriner nos artisans, nos meilleurs amis, nos parents les plus proches, dont le nombre, le travail et les vertus sont également intéressants pour la nation entière.

« Le mal physique n'étant plus aggravé par le mal moral, on supportera patiemment l'inclémence des saisons et tous les maux naturels. Chaque administration municipale n'ayant plus d'inquiétude sur le sort des ouvriers valides ou infirmes, sur la rentrée de contributions infiniment légères, sur le passage des troupes armées, sur l'invasion des troupes ennemies, sur la faillite du négoce et l'interruption de tous les approvisionnements, le monde entier formant une seule famille, les privations de la disette et les excès de la non-valeur, le flux et le reflux d'une population tantôt entassée, tantôt clairsemée, ne troubleront jamais aucun district ou canton. *Nous avons beaucoup de pauvres parce que nous avons beaucoup de barrières et de soldats.* Une livre de pain ou de viande consommée dans un camp suppose la perte de dix livres de pain ou de viande. *La paix perpétuelle maintiendra un niveau perpétuel entre la consommation et le consommateur, entre l'ouvrage et les ouvriers...* Il n'y aura pas de fonctionnaire moins affairé que le ministre de l'intérieur. *Les biens nationaux seront vendus et chacun administrera son propre bien.* Nous pourrons supprimer la plupart des comités et renvoyer tous les ministres. *Notre organisation perfectionnée par l'action*

universelle nous dispensera un jour d'avoir ce qu'on appelle un gouvernement. »

C'est tout le programme de la période héroïque des économistes : suppression des douanes et des polices économiques, affermissement de la paix par l'harmonie du libre échange, désarmement, réduction presque à rien des dépenses gouvernementales et administratives. Mais Clootz allant d'emblée au terme de l'évolution organise cette harmonie économique sur la base de l'Etat politique universel, et c'est au profit des travailleurs, c'est avec un accent de vive sympathie sociale pour la *sans-culotterie universelle* qu'il développe les conséquences de l'unité humaine. Mais quoi! même dans un État politiquement unifié, déchargé de l'armée et de la dette, Clootz est-il sûr qu'il y aura équilibre économique? Quel champ vierge et immense offert à la puissance des grands capitaux! et que de monopoles capitalistes terrestres vont surgir! Selon la mise en exploitation de telle ou telle partie des continents il y aura dans l'État unique de formidables déplacements de travail et d'industrie, et les salariés resteront dans un état de dépendance et d'insécurité. C'est tout un ordre de questions qui est fermé à Clootz. N'importe! Quelque insuffisant que soit un système auquel manque la grande pensée socialiste, il a marqué une des lignes, une des directions essentielles qui entrent dans la résultante du progrès humain. Autant il serait vain d'espérer que l'unité humaine et l'harmonie économique pourront s'accomplir sans l'action croissante de l'idée socialiste et du prolétariat organisé, autant il serait puéril de croire qu'il faut attendre l'entier accomplissement socialiste et communiste pour libérer l'humanité du fardeau de la guerre, de la caste militaire, de la caste sacerdotale, de cette portion de la dette publique qu'entretient et accroît la paix armée. L'histoire se rit des abstractions et elle combine en un vaste effort simultané, en une admirable et paradoxale réciprocité, des forces qui dans la pensée unilatérale des théoriciens semblent dériver l'une de l'autre.

Clootz savait que sa pensée rencontrait beaucoup de résistance et éveillait bien des ironies. Il ne s'en affectait pas et il comptait sur l'avenir. Dans l'avant-propos qu'il met à son discours imprimé, sa confiance éclate, un peu amère et hautaine.

« J'élèverai, dit-il dans son beau style nourri d'images par toutes les sciences et par tous les climats, j'élèverai un monument impérissable dont les inscriptions seront des hiéroglyphes pour les barbares. La *sans-culotterie* me comprendra parfaitement, la *culotterie* ne voudra pas me comprendre. Quoique la Convention nationale ne soit pas à la hauteur de sa mission, néanmoins un grand nombre de mes collègues embrassent ma doctrine, et il ne faut que douze apôtres pour aller bien loin dans le monde. J'ai le malheur de ne pas être de mon siècle; je suis un fou à côté de nos prétendus sages. Emmanuel Sieyès, avec son *Tiers état*, n'aurait pas joué un plus sot rôle dans un *lit de justice* à Versailles, que moi avec mon *genre humain* parmi

nos *hommes d'État!* Au moins, à la cour de Versailles n'était-on pas inconséquent, on ne s'y piquait pas de professer la vérité, d'établir la liberté et l'égalité sur les *Droits de l'homme;* on n'y reconnaissait que le *droit français.* Et moi qui fonde ma Constitution sur la *déclaration des droits universels*, je rencontre des Français d'autrefois, des Huns et des Goths, des *grands enfants* dans le sein d'une Assemblée qui invoque les *droits de l'homme.* Certes, si tous les *Français* étaient à Coblentz ou à la Guyane, la *brave sans-culotterie* de nos 86 ou 87 départements mettrait à bas tous les tyrans de l'Europe. La tyrannie n'a pas d'auxiliaire plus robuste que le mensonge, et sans la sagesse du peuple on ne se contenterait pas de me rire au nez comme à Copernic, mais on me persécuterait corporellement comme Galilée et Jean-Jacques. Je me venge avec mon franc parler et je me moque des moqueurs. « *Le système d'Anacharsis Clootz est la meilleure apologie de la Révolution française,* » a dit un penseur anglais, et des Français *non émigrés* me jettent la pierre... Avouez, citoyens, que j'ai forte partie contre moi : les fripons et les sots, mais le peuple est plus fort que ces gens-là. *Le peuple adopte mon système qui le délivre à jamais* de la guerre étrangère et de la guerre civile, et même de la rebellion locale. Les troubles du dedans proviennent des troubles du dehors. Les fanatiques de la Vendée oseraient-ils lever la tête si nous n'étions pas environnés de tyrans, si nous n'étions pas resserrés dans des frontières onéreuses et absurdes? Le cabinet de Saint-James encourage les rebelles par ses intrigues et ses escadres; mais si l'Angleterre était libre, nous verrions au contraire les gardes nationales de Londres et de Portsmouth accourir en deçà du canal et au delà des tropiques pour exterminer les ennemis de la raison universelle.

« Si nos hommes en place, nos *messieurs* n'entendent pas ce langage, le public l'entendra parfaitement. Toujours les gouvernés ont été plus philosophes que les gouvernants. Sous l'ancien régime, la *ville* valait mieux que la *cour;* sous le nouveau régime, le *forum* vaut mieux que la Convention. Cela ne doit pas étonner l'observateur qui calcule l'effet de l'intérêt particulier sur une grande masse, et l'effet de l'intérêt particulier sur une petite masse. Un gouvernement quelconque a la manie de se croire plus sage que le peuple; cette manie est le comble de la sottise, l'expérience nous guérira, j'espère. Le peuple est mon oracle; la vérité ne descend pas du haut des cieux, mais du haut des tribunes. »

C'est, je pense, des tribunes d'où le peuple suivait les débats que parle Clootz. Il ne semble pas cependant qu'elles l'aient beaucoup soutenu quand la Convention coupait de railleries la lecture de ces pages étranges et admirables. Elles paraissent ne l'avoir applaudi que lorsqu'il disait qu'attaquer Paris c'était attaquer la République, et cela était hors de sa thèse. Clootz était-il bien sûr que l'instinct nationaliste n'était pas aussi profond dans le peuple que dans la Convention? Hélas! contre les persécutions « corporelles » qui

vont venir, le *forum* ne le défendra guère. Ce jour du 27 avril, par ses déclarations athées, il a blessé cruellement Robespierre, et celui-ci saura exploiter contre « le baron prussien » l'aveugle préjugé national.

C'est pourtant une grande chose, et pour la Révolution une gloire éclatante, que la vaste pensée humaine de Clootz ait pu se produire à la tribune d'un peuple en guerre contre le monde presque entier. Sans doute plus d'une des paroles de « l'orateur du genre humain », plus d'une de ses formules firent frissonner ce qu'il y avait de plus haut dans l'esprit de la Convention, comme un vent fait frissonner la cime de la forêt inébranlée.

« J'occupe, s'écriait-il, la tribune de l'univers ». Et encore : « La République universelle remplacera l'Église catholique, et l'Assemblée nationale fera oublier les conciles œcuméniques. L'unité de l'Etat vaudra mieux que l'unité de l'Église. La présence réelle des représentants ne sera pas un article de foi comme la communion des saints. Le symbole des Conventionnels sera démontré plus clairement que le symbole des apôtres. L'unité politique produira tous les biens. Les décrétales du chef-lieu de la chrétienté ont semé la zizanie; les décrets du chef-lieu de l'humanité produiront la concorde et l'abondance. *La théocratie universelle persécute la raison; la monarchie universelle persécute la liberté ; la république universelle rend à chacun son dû.* Le dernier régime est impérissable, les autres sont éphémères. »

Fusion, unité, vibrations larges, harmonie expansive et pure : « Une cloche soudée est toujours sourde; la fusion parfaite de toutes ses parties lui rendra son élasticité et son timbre. » Il ne suffira donc pas de souder les fragments épars et hostiles du genre humain, il faudra les fondre en une riche et vibrante unité dont l'harmonie emplira l'espace.

J'observe que la Déclaration des droits de la Constituante dit : « L'oubli des droits de l'homme est la cause des *malheurs publics.* » Tout à l'heure celle de la Convention dira : « La cause des *malheurs du monde* ». N'est-ce pas un écho de la pensée de Clootz et un appel au genre humain?

Mais dans la riche effervescence d'idées qui marque ces premiers mois de 1793, où est l'idée communiste? Dans les plans de Constitution qui abondent vers le Comité de la Convention je ne vois pas la moindre allusion au *Code de la nature* de Morelly, je ne vois pas la moindre esquisse de ce qui sera demain le babouvisme. Que fait donc Babeuf, et serait-il vrai, comme le dit Baudot, que le communisme ne fut dans la Révolution française qu'une sorte d'accident, une secte d'origine et d'importation étrangère? Ou plutôt, Baudot semble considérer que l'idée communiste, obscurément propagée à Paris par des illuminés allemands *avant la Révolution*, a subi une éclipse totale pendant la période conventionnelle et n'a reparu qu'après la Convention. La note de Baudot est curieuse, et elle suggèrera sans doute à ceux qui veulent retrouver les galeries souterraines par où cheminent d'abord les idées le désir d'étudier l'action secrète des loges allemandes de Weisshaupt et d

ses disciples sur la France, les liens de l'illuminisme allemand et du communisme français :

« J'ai dit plusieurs fois, écrit Baudot, que la Convention nationale posa toujours en principe le respect des propriétés. *Tout ce qui s'est éloigné de cette doctrine est postérieur à la Convention* et en dehors d'elle-même. Lorsque l'ex-conventionnel Ricord se présenta aux sectateurs de Babeuf, son admission fut rejetée, et il fallut que Rossignol et Fion fissent observer que si l'on n'admettait pas de noms connus et aimés du peuple, ils ne pouvaient répondre de rien. Alors les scrupules cédèrent et Ricord fut admis; mais il fut arrêté que tous les membres de la Convention, même ceux de l'association seraient, après le succès de la conspiration, soumis au grand jugement du peuple. Ces sectaires du bonheur commun trouvaient que la Convention n'avait pas assez fait. *Il paraît que cette association, d'une institution chimérique, tient son origine de certains illuminés d'Allemagne, dont plusieurs avaient fait des prosélytes à Paris avant la Révolution.*

« Au reste, l'existence et l'origine, tout a été obscur jusqu'à la publication du journal de Babeuf. »

En vérité, Baudot oublie deux grandes choses : il oublie que la philosophie sociale du XVIIIe siècle offrait aux penseurs, à la veille de 1789, ou des systèmes tout formés de communisme comme le *Code de la Nature*, ou des traits de communisme épars dans Rousseau, dans Mably et bien d'autres. Quelle qu'ait été la part mystérieuse et encore entrevue plutôt qu'étudiée de l'influence allemande, c'est bien du mouvement de l'esprit français, soumettant à sa critique toutes les institutions, la propriété comme les autres, que l'idée communiste procédait. Et Baudot oublie encore que la Révolution elle-même avait contribué de deux façons à la susciter : d'abord, en invitant le peuple entier à soumettre au contrôle de la raison toutes les formes politiques et sociales établies, et ensuite, en exaltant la force et l'espoir des prolétaires, en posant, à propos de la subsistance, toute la question de la propriété. Dolivier était un fils de la terre de France, de la plus centrale, du Puy-de-Dôme. C'est dans l'étude et le maniement des terriers féodaux que Babeuf s'était familiarisé avec les vices d'origine, avec les abus de la propriété. Et si Lange, originaire de Westphalie, est peut-être un de ceux qui portèrent en France quelques germes du communisme germanique, s'il est permis de présumer qu'en lui l'illuminisme allemand a préparé les voies au mystique socialisme lyonnais, c'est bien de la vie ardente de la France, c'est bien de la réalité révolutionnaire qu'il a reçu le type même de sa pensée, la forme des problèmes et des solutions. Ce qui est vrai, c'est que, sauf une notable exception que je marquerai tout à l'heure, l'idée communiste sous sa forme explicite semble s'être peu affirmée pendant la période de la Convention, c'est-à-dire précisément à l'heure où il semble que le prolétariat exalté par la victoire du 10 août, par la conquête de la Commune, tourmenté aussi par la crise des

subsistances et du pain, pouvait paraître le mieux disposé à accueillir des idées hardies. Les communistes épars avaient-ils donc, en 1793, renoncé à leurs espérances et à leur idéal? Buonarotti nous dit nettement le contraire :

« Ce fut surtout après le 10 août 1792 que les hommes que je viens de désigner (les amis de la liberté et de la justice) conçurent les plus flatteuses espérances et redoublèrent d'efforts pour assurer le triomphe de leur cause sublime. Au mérite des conceptions de Jean-Jacques, ils ajoutèrent la hardiesse de l'application à une société de vingt-cinq millions d'hommes. »

Cela est dans l'ordre de la Révolution : comment donc expliquer leur apparente réserve théorique? Comment, par exemple, ne profitèrent-ils pas de la consultation politique et sociale ouverte par la Convention dès ses débuts pour proposer à la France, en un manifeste retentissant, le plan d'une société où toutes les richesses industrielles et territoriales seraient la propriété de tous? Il y a des raisons particulières à Babeuf, c'est-à-dire au plus fervent et au plus informé d'entre eux. Il se débattait à ce moment dans des difficultés redoutables. Il était accusé (injustement accusé comme l'établira Gabriel Deville par les documents inédits et décisifs qu'il a trouvés) d'avoir faussé un acte de vente. C'est le 7 février 1793 que l'administration départementale de la Somme ratifiait la suspension de Babeuf et renvoyait son affaire à l'accusateur public de Montdidier. Babeuf vint alors à Paris réclamer contre sa suspension et il y resta. Entré, par la protection de Sylvain Maréchal, à l'administration des subsistances, il trouva dans cet emploi révolutionnaire non seulement un moyen d'existence pour lui et les siens, mais un abri contre les poursuites. Seulement il est probable que, sous le coup de toutes ces préoccupations, et risquant à tout moment d'être appréhendé s'il se signalait trop vivement à l'attention publique, il se borna à préciser, dans le maniement de cette vaste administration sociale des subsistances, et à fortifier silencieusement sa conception communiste. Mais, outre ces raisons particulières à Babeuf, le communisme avait des raisons générales d'être prudent, de ne pas s'étaler, et de préférer l'action discrète et profonde à d'éclatantes manifestations. La Révolution n'en était plus à cette période incertaine et indéfinie des débuts où toutes les idées pouvaient se produire sans scandale, précisément parce qu'elles paraissaient avoir un caractère utopique. Qui pouvait prendre peur, par exemple, des complaisances de Mably pour la prétendue innocence primitive et le prétendu communisme primitif? Au fond, après avoir gémi sur les vices que le régime de la propriété individuelle a introduits parmi les hommes, il reconnait l'absolue impossibilité de déraciner cette propriété :

« Dès que la propriété est connue parmi les hommes, il serait inutile de vouloir leur ôter l'envie de s'enrichir ou d'accroître leur fortune : la loi doit se borner à tempérer l'avarice. »

Et tout se résolvait par des projets de loi somptuaire et des plans d'édu-

cation publique à la spartiate. Qu'importe même que Morelly élève toute une construction communiste au milieu du XVIII[e] siècle ? On cherche en vain à quel fondement réel elle pourrait s'appuyer, et elle ne menace même pas de son ombre les intérêts des privilégiés et de la monarchie. Les paradoxes de Rousseau sont impuissants ; lui-même les désavoue par son pessimisme ; car s'il est triste, c'est précisément de l'impossibilité de rétablir l'égalité primitive. Helvétius, d'Holbach combattent surtout, comme l'a montré Plekanof, la prédominance de la propriété foncière ; ils saluent comme un progrès immense l'avènement de l'industrie, et, par là, ils sont bien dans le sens de la Révolution ; ils se laissent entraîner à prévoir quelle sera dans cette croissance de l'industrie le sort du prolétaire, ils stipulent pour lui certaines garanties, et Helvétius, par exemple, formulant « la journée de huit heures », écrit ces paroles : « La plupart des empires ne doivent donc être peuplés que d'infortunés. Que faire pour y rappeler le bonheur ? Diminuer la richesse des uns, augmenter celle des autres ; *mettre le pauvre en un tel état d'aisance qu'il puisse, par un travail de sept ou huit heures, pourvoir abondamment à ses besoins et à ceux de sa famille* ». Mais ces vœux à longue échéance n'ébranlent pas l'ordre social et n'inquiètent pas les puissances établies. Même dans la période qui précède immédiatement la Révolution, même quand les revendications communistes prennent un accent de réalité immédiat, elles sont comme perdues dans un immense effort de transformation qui s'applique à des objets plus prochains.

Oui, Sylvain Maréchal pouvait sans péril, en 1788, écrire ceci dans ses *Apologues modernes à l'usage d'un dauphin* :

« Le chaos qui, dit-on, précéda la création n'était rien sans doute en comparaison de celui qui règne sur la surface de ce monde créé ; et l'enfer dont on me menaçait après ma mort ne peut être pire que la vie qu'on mène dans une société dont les individus sont tous libres et égaux, et où cependant les trois quarts sont esclaves et le reste est maître. »

Il pouvait ajouter :

« Un jour, les travailleurs poussés à bout par la dureté des riches, refuseront de continuer à les servir et répondront à leurs menaces : « Nous « sommes trois contre un. Notre intention est de rétablir pour toujours les « choses sur leur ancien pied, sur l'état primitif, c'est-à-dire sur la plus par- « faite et la plus légitime égalité. Mettons la terre en commun entre tous ses « habitants. Que s'il se trouve quelqu'un parmi nous qui ait deux bouches « et quatre bras, il est trop juste, assignons-lui une double portion. Mais, si « nous sommes tous faits sur le même patron, partageons le gâteau également. « Mais, en même temps, mettons tous la main à la pâte. Que tous les hommes, « d'un bout de l'univers à l'autre, se donnent la main, en ne formant plus « qu'une chaîne d'anneaux semblables, et crions d'une voix unanime : « Vi- « vent la liberté et l'égalité ! Vivent la paix et l'innocence ! »

Sylvain Maréchal pouvait même pousser la hardiesse jusqu'à prophétiser : « Tout ceci n'est qu'un conte à l'époque où je le trace, mais, je le dis en vérité, sera histoire ».

L'ancien régime était beaucoup plus ému des revendications qui commençaient à se produire pour le contrôle de la nation, pour l'égalité de tous devant l'impôt, pour la représentation large du Tiers. Et les controverses académiques nouées par Babeuf avec Dubois de Fosseux sur l'hypothèse où le sol ne fût à personne mais appartînt à tous « et où tout fût commun jusqu'aux produits de tous les genres d'industrie », inquiétaient peu la cour et n'effleu-



MAISON OU EST NÉE CHARLOTTE CORDAY.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

raient même pas de l'ombre d'un souci la bourgeoisie en marche vers le pouvoir. Pourtant, voici qu'avec l'ouverture de la Révolution le communisme entre dans la sphère de l'action, dans la région des tempêtes. Lorsque, au printemps de 1789, à l'heure où de toutes parts l'air tiède de la Révolution prochaine faisait éclore les projets, les idées, les systèmes, Boissel achève son *Catéchisme du genre humain*, où il ruine à fond la religion, la famille et la propriété, il n'entend pas écrire une utopie : il est convaincu qu'il va concourir à l'œuvre prochaine d'universelle régénération.

« Le *Catéchisme du genre humain* que, sous les auspices de la Nature et de son véritable auteur qui me l'ont dicté, je mets sous les yeux et la protection de la nation française et de l'Europe éclairée pour l'établissement

essentiel et indispensable du véritable ordre moral et de l'éducation sociale des hommes dans la connaissance, la pratique, l'amour et l'habitude des principes et des moyens de se rendre et de se conserver heureux les uns par les autres.

« *Dic mihi, vere Deus, quæ sit sapientia regum,*
« *Prave impostorum, non tua jussa, sequi?* »

« Vrai Dieu, dis-moi quelle est la sagesse des rois,
« De préférer l'imposture à tes lois? »

Préface bénigne qui couvrait le livre le plus « subversif ». Mais voici que pendant qu'on l'imprime tonne le canon de la Bastille, Boissel accourt pour ainsi dire aux événements; et c'est à la liberté toute jeune qu'il propose son plan communiste :

« Cet ouvrage a été livré à l'impression deux mois avant la miraculeuse et à jamais mémorable journée de l'enlèvement de la Bastille. Puissances du ciel qui venez d'affranchir pour jamais la nation française du plus honteux esclavage et des persécutions infernales des monstres de l'humanité, des tyrans, achevez votre ouvrage; que le triomphe pour sa liberté ne soit pas séparé du triomphe de la véritable lumière, sans laquelle l'homme ne saurait en faire usage que pour son malheur. »

Boissel prétendait donc animer le pic qui venait de faire brèche à la Bastille, à renverser toutes les idoles sociales, la religion, la famille, la propriété. Mais si, dans le tumulte des événements, le livre de Boissel ne passa pas inaperçu, la cour ne dut pas s'en émouvoir, car il pouvait constituer une diversion ou un épouvantail. Et la bourgeoisie, avec sa garde nationale conservatrice de la propriété, ne s'inquiéta guère sans doute de ce qui n'était encore à ses yeux qu'une boutade. C'est pourtant l'indice que le communisme veut sortir de la phase romanesque et platonique pour entrer dans la réalité, pour se mêler à ses batailles. La pensée socialiste, latente en plusieurs esprits, s'éveille au mouvement de la Révolution ; et ceux qui désirent une répartition nouvelle des richesses, une forme nouvelle de la propriété, essaient de tirer à eux la formule révolutionnaire. Ils donnent à la Déclaration des Droits de l'Homme une interprétation singulièrement inquiétante pour la bourgeoisie. Gabriel Deville me signale un livre intitulé : *De la propriété ou la cause du pauvre plaidée au tribunal de la Raison, de la Justice et de la Vérité*. Il a, comme épigraphe, un verset du psalmiste : « *Non in finem oblivio erit pauperis; patientia pauperum non peribit in æternum.* (Psalm. 9.) Le pauvre ne sera pas éternellement omis; sa longue patience aura enfin un terme. » Or, ce livre, écrit à la fin de 1789 comme l'indique une note, et publié seulement en 1791 « à Paris, rue Jacob, vis-à-vis celle Saint-Benoît, faubourg Saint-Germain, n° 29 », met à profit l'action révolutionnaire qui s'est développée dans l'intervalle, et il place ses revendications d'égalité sociale sous l'autorité des

Droits de l'Homme. Il proclame l'égalité complète comme une suite des premières lois d'égalité :

« Pendant qu'on travaillait à l'impression de cet ouvrage, l'Assemblée nationale s'est occupée de la propriété des riches. Elle a décrété l'égalité de partage entre tous les enfants dans les successions *ab intestat*. *C'est déjà un pas de fait, mais ce ne peut être qu'un essai et une préparation à une grande et universelle justice. Il reste maintenant à s'occuper de la propriété des pauvres et de l'égalité de partage entre tous les citoyens qui sont aussi des frères, membres de la même famille, et ayant tous les mêmes droits au commun héritage.* Ce décret ne sera pas aussi facile à obtenir et à faire exécuter que le premier ; mais on vient à bout de tout ce qui est juste, il n'est besoin que de patience et de courage. Il faut d'abord bien examiner la question, se familiariser avec ce qu'elle peut avoir de dur en apparence, bien se persuader *avec MM. Price et Priestley* et quelques autres bons esprits de France et d'Angleterre, que les sociétés peuvent arriver à un degré de perfection dont notre imagination ne devinait même pas la possibilité, que nous touchons enfin à cette fameuse époque, et laisser faire le reste au temps et à l'opinion. Ils se chargeront bientôt, l'un, de dicter une loi qu'il faut porter, et l'autre, d'en assurer paisiblement l'exécution. » (Voyez l'ouvrage de M. Price, intitulé : *Observations on the importance of the American Revolution and the means of making it a benefit to the world*, traduit et annoté par M. de Mirabeau, à la suite de ses considérations sur l'ordre de *Cincinnatus*.)

Je lis dans l'avertissement :

« *En établissant pour chaque homme un droit inaliénable à la propriété*, il ne sera pas difficile de trouver la solution de ce problème dont on ne s'est pas assez occupé, et d'où dépend cependant le sort de l'espèce humaine : *trouver l'art de procurer aux sociétés et à chaque individu la mesure de bonheur dont l'un et l'autre sont susceptibles, de manière que la prospérité générale ne soit que le résultat de la félicité particulière.*

« Quelque sévère que paraisse la loi que je réclame, elle est fondée sur les droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Elle est une conséquence immédiate de la déclaration décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le roi...

« Je ne suis pas éloigné de croire que dans l'état où les sociétés sont parvenues, il serait peut-être plus prudent, après avoir admis et consacré le principe, d'en reculer l'application à la génération prochaine, *par la voie des successions.* »

Et voici la critique hardie du « droit de propriété » :

« Il est enfin question du bonheur de l'homme, de sa dignité, de ses droits, de sa destinée sur cette terre qu'il fertilise, qu'il embellit, où la nature veut qu'il soit partout libre et maître, et où partout il était esclave, dépouillé et avili. Depuis un petit nombre d'années, les méditations de tous les

sages sont appelées sur ces grands objets, dignes de fixer l'attention de tous les pays et de tous les siècles. La philosophie a été dirigée vers son véritable but, l'étude de l'homme et des rapports qui l'unissent à ses semblables. Déjà, ses droits méconnus ou méprisés chez presque tous les peuples ont été solennellement proclamés par les législateurs d'un grand empire. La politique a parlé une fois le langage de la justice et de la vérité. La voix de l'ambition et de l'intérêt n'a pu étouffer celle de la nature, et les représentants d'une nation qu'on croyait énervée par le luxe et dégradée par le despotisme, ont donné à tous les peuples de la terre l'exemple et la leçon du courage.

« Parmi les vérités incontestables que renferme la Déclaration des Droits ou la réhabilitation de la dignité de l'homme, il en est une cependant dont le sens n'est peut-être pas assez développé, ou dont le public ne paraît pas avoir saisi la véritable interprétation. La Déclaration porte article 11 : « Le « but de toute association politique est la conservation des droits naturels et « imprescriptibles de l'homme : ces droits sont la liberté, la *propriété*, la sû- « reté et la résistance à l'oppression. »

« *Si l'Assemblée nationale a voulu, par cet article, faire entendre que dans toute association politique chaque individu doit avoir une propriété garantie par la loi, et que tous ayant les mêmes droits à la terre commune qu'ils habitent et qui les nourrit, cette propriété doit être la même pour chacun d'eux, elle a atteint le seul but que doive se proposer un législateur, celui de rendre tous les hommes heureux, elle a accompli le chef-d'œuvre de la politique, elle a établi le gouvernement le plus parfait qui soit dans l'univers.*

« *Si, au contraire, elle avait prétendu déclarer que la loi prend sous sa sauvegarde le propriétaire actuel et lui garantit la jouissance des biens qu'il occupe, c'est-à-dire qu'un seul homme continuera de posséder pour son luxe et pour ses plaisirs ce qui suffirait à la subsistance de vingt familles, et qu'une poignée de gens regorgera de superfluités, tandis que la multitude manquera du nécessaire, au lieu de manifester les droits de l'homme, elle n'aurait fait qu'ajouter un nouvel outrage aux outrages sans nombre dont on a partout accablé l'espèce humaine, elle aurait consacré les usurpations et les tyrannies des riches, elle aurait fait un droit de la force et mis au nombre des lois la plus ancienne mais la plus barbare des injustices. Bien loin de recueillir les bénédictions du peuple, elle ne mériterait que ses imprécations et sa vengeance, les générations futures dont elle était libre d'assurer le bonheur et qu'elle aurait volontairement condamnées au mépris et à l'indigence, poursuivraient d'âge en âge sa mémoire et la dénonceraient à l'exécration des siècles.*

« Si, ce qu'il n'est pas permis de croire, cette dernière interprétation de l'article des droits de la propriété était véritable, si le plus cruel des abus qui affligent nos sociétés se trouvait consacré par une loi authentique et solen-

nelle, qu'on ne dise pas que le silence du peuple a pu être regardé par l'assemblée comme une approbation de ses principes et une adhésion à ses décrets. La postérité saura qu'il s'est trouvé un homme assez courageux pour les combattre et pour protester en son nom et au nom de ses semblables contre cette violation des droits sacrés et imprescriptibles de la nature et de la justice.

« Mais, comme la sagesse et les lumières de l'Assemblée nationale sont connues par une heureuse expérience, comme elle a manifesté dans tous les moments la plus tendre sollicitude pour les pauvres et le plus saint respect pour l'humanité, nous n'élèverons aucun doute sur le véritable sens qu'on doit attacher à l'article des droits de la propriété que nous avons cité, et nous nous contenterons d'en donner l'application, en démontrant la nécessité d'un partage des terres du royaume, en faisant voir la facilité de l'exécuter, en réfutant les principales objections qu'on y pourrait opposer. »

Voilà donc que le communisme (sous la forme rudimentaire, il est vrai, du partage agraire) élève sa protestation contre l'interprétation oligarchique du droit de propriété. Il interrompt la prescription bourgeoise ; et ce n'est pas une utopie, ce n'est pas une imagination romanesque opposée nonchalamment à la réalité : c'est une revendication directe, précise, c'est l'utilisation pratique, dans un sens égalitaire, des principes qui sont formulés et des événements qui se développent. Encore un pas, et la loi agraire va se dresser en face de la Révolution, la sommer de prendre parti. Grand péril pour la Révolution qui, avant d'en avoir fini avec ses ennemis d'ancien régime, va se trouver aux prises avec des hommes nés de son propre sein, avec des fils révoltés qui réclament leur héritage et veulent donner une forme nouvelle au patrimoine révolutionnaire à peine constitué. Grand péril pour le communisme et la loi agraire qui risquent, en se heurtant trop tôt à la Révolution, de se réduire à l'état de secte. C'est ce que Babeuf comprend, avec cet opportunisme admirable que plus tard le blanquisme héritera de lui. La lettre privée, qu'à la fin de 1791 il adressa à Coupé (de l'Oise) récemment élu à la Législative, et que M. Espinas, l'ayant reçue de M. Charavay, a publiée dans son étude sur Babeuf, est à mon sens un document capital dans l'histoire du communisme et de la démocratie. Elle révèle le sens profond que Babeuf avait de la réalité, et des conditions de développement de ce que nous appelons le socialisme. Par lui le communisme cesse d'être une doctrine livresque ; il entre dans la vie de l'histoire et se plie à ses lois. Par lui, le communisme, trop faible encore pour s'emparer de la Révolution, pour provoquer et pour braver la foudre bourgeoise, tente de se glisser dans la démocratie en mouvement. Il restera secret, mais en s'insinuant à de vastes forces il participera à leur mouvement et à leur croissance sinon à leur éclat. Il mûrira lentement sous l'enveloppe de la Révolution bourgeoise, prêt à éclater quand viendra la saison ardente. En même temps, Babeuf, par une apparente contradiction,

semble compter sur l'action décisive de quelques individus, ou même d'un individu s'il a une volonté forte. Que Coupé (de l'Oise), par exemple, comprenne les destins nouveaux, les possibilités nouvelles, qu'il oriente vers l'égalité de fait la Révolution, il peut être « *le sauveur du monde* ». Ce messianisme n'est-il pas l'extrême forme de l'esprit de secte ? Mais qu'on y prenne garde : si un individu peut, selon Babeuf, diriger les événements et les forces c'est à la condition de s'y mêler, de s'y dissimuler au besoin. Il faut d'abord que le communisme monte, même déguisé, sur le char de la Révolution : et un jour, dans l'enivrement de la course toujours plus rapide, c'est lui qui prendra la direction. Babeuf s'applique à démontrer que le communisme, appelé alors par lui *la loi agraire*, est à la fois l'aboutissement nécessaire et la condition nécessaire de la Révolution ; qu'aucune des institutions politiques créées ou voulues par elle ne pourra fonctionner et produire son plein effet si elle ne tend pas à l'égalité de fait et ne s'y appuie pas.

Et pourquoi parle-t-il de *loi agraire* ? Pourquoi accepte-t-il ce mot suranné ? Pourquoi semble-t-il reculer en deçà des idées qu'il discutait avec Dubois de Fosseux, alors que les deux hommes prévoyaient non seulement l'appropriation commune du sol mais aussi celle des richesses industrielles ?

C'est que, malgré tout, la propriété foncière est encore la forme la plus importante de la propriété. C'est, en second lieu, parce que toute la législation de la Constituante sur les droits féodaux, sur la dîme, sur la vente des biens nationaux, posait le problème foncier, et que le communisme, impuissant encore à susciter lui-même les questions, ne peut que se loger dans celles que la Révolution suscite. C'est sans doute encore parce qu'il était politique et sage de ne pas heurter à la fois toutes les catégories de possédants. Babeuf se propose d'appliquer en grand à toute la Révolution la méthode d'interprétation qu'il applique à Coupé (de l'Oise) dont il appelle à soi et dont il façonne selon un type précis d'égalité sociale les tendances égalitaires à peine déterminées.

« L'événement de votre nomination, citoyen (la lettre est datée de Beauvais, 10 septembre 1791), n'est pas dans mon cercle visuel un petit événement. Je sens un besoin irrésistible de m'arrêter pour en calculer les suites.

« Je réfléchis sur ce qu'on peut attendre de celui qui a prêché à des sourds ces vérités mémorables, qui ont eu au moins l'effet de me convaincre que pour lui il en était rempli : *qu'il fallait se pénétrer de ces grands principes sur lesquels la société est établie : — l'égalité primitive, l'intérêt général, la volonté commune qui décrète les lois, et la force de tous qui constitue la souveraineté.*

« Frère, le précepte de la loi ancienne : *aime ton prochain comme toi-même* ; la sublime maxime du Christ : *faites à autrui tout que vous voudriez qui vous fût fait* ; la constitution de Lycurgue, les institutions les plus belles de la république romaine, je veux dire *la loi agraire* ; *vos principes que je viens de retracer* ; les miens que je vous ai consignés dans ma dernière lettre,

et qui consistent à assurer à tous les individus premièrement la subsistance, en second lieu, une éducation égale : *tout cela part d'un point commun, et va encore aboutir à un même centre.*

« Et ce centre est toujours le but unique où tendront toutes les constitutions de la terre, lorsqu'elles vont en se perfectionnant. Vous avez beau abattre tous les sceptres des rois, vous constituer en république, proférer continuellement le mot saint d'*égalité*, vous ne poursuivez jamais qu'un vain fantôme et vous n'arrivez à rien.

« Je vous le dis tout haut à vous, mon frère, ET CE NE SERA PAS ENCORE SI TOT QUE J'OSERAI LE DIRE BAS A D'AUTRES : cette *loi agraire*, cette loi que redoutent et que sentent bien venir les riches, et à laquelle ne pensent nullement encore le grand nombre des malheureux, c'est-à-dire les quarante-neuf cinquantièmes du genre humain, qui cependant si elle n'arrive point mourront en totalité dans deux générations tout au plus... cette loi que vous vous rappelez bien qu'étant entre nous deux nous avons vu Mably rappeler par ses vœux ardents ; cette loi qui ne reparaît jamais sur l'horizon des siècles que dans des circonstances comme celles où nous nous trouvons, c'est-à-dire quand les extrêmes se touchent absolument, quand les propriétés foncières, seules vraies richesses, ne sont plus que dans quelques mains et que l'impossibilité universelle de pouvoir assouvir la terrible faim détermine le plus grand nombre à revendiquer le grand domaine du monde où le Créateur a voulu que chaque être possédât le rayon de circonférence nécessaire pour produire sa subsistance : CETTE LOI, dis-je, EST LE COROLLAIRE DE TOUTES LES LOIS. C'est là que se repose toujours un peuple lorsqu'il est parvenu à améliorer sa condition sous tous les autres rapports...

« Vous reconnaissez sans doute comme moi cette grande vérité que la perfection en législation tend au rétablissement de cette égalité primitive que vous avez si bien chantée dans vos poèmes patriotiques, *et comme moi, vous sentez sans doute encore que nous marchons à grands pas vers cette grande révolution.*

« ... Oui, vous êtes peut-être réservé, et peut-être l'étions-nous tous deux pour sentir les premiers et pour faire sentir aux autres *le grand mystère*, le secret qui doit briser les chaînes humaines. Si cela est, que je vous vois grand entre les législateurs !

« Mais, comment conçois-je qu'avec toute la force dont vous êtes armé, il vous sera possible de diriger les premiers mouvements pour accélérer une aussi belle victoire ? Sera-ce ouvertement et par un manifeste précis qu'il faudra que s'annonce *le sauveur du monde ?* Non, sans doute, et l'on ne serait pas bien reçu, je pense, à proposer tout crûment (ces idées ?) à notre malheureuse assemblée. La vertu se verra donc, pour combattre la corruption, forcée de se servir des armes généralement introduites par celle-ci. Il faudra qu'elle oppose politique à politique. *Il faudra que les dispositions*

premières soient bien masquées, et qu'elles ne paraissent tendre aucunement vers le but concerté.

« Mais je réfléchis, je me dis : « Il n'est presque personne qui ne rejette « fort loin la loi agraire ; le préjugé est bien pis encore que pour la royauté « et l'on a toujours pendu ceux qui se sont avisés d'ouvrir la bouche sur ce « grand sujet. Est-il bien certain que J.-M. Coupé lui-même sera d'accord « avec moi sur cet article ? Ne m'objectera-t-il pas aussi avec tout le monde « que de là résulterait la défection de la société ; qu'il serait injuste de dé- « pouiller tous ceux qui ont légitimement acquis, que l'on ne ferait plus rien « les uns pour les autres et que dans la supposition de possibilité de la chose « les mutations postérieures auraient bientôt rétabli le premier ordre ? Vou- « dra-t-il se payer de mes réponses : *que la terre ne doit pas être aliénable;* « qu'en naissant chaque homme en doit trouver sa portion suffisante comme « il en est de l'air et de l'eau ; qu'en mourant il doit en faire hériter, non ses « plus proches dans la société, mais la société entière ; que ce n'a été « que ce système d'aliénabilité qui a transmis tout aux uns et n'a plus « laissé rien aux autres ; que c'est des conventions tacites par lesquelles les « prix des travaux les plus utiles ont été réduits au taux le plus bas, tandis « que les prix des occupations indifférentes ou même pernicieuses pour la « société furent portés au centuple, qu'est résulté du côté de l'ouvrier inutile « le moyen d'exproprier l'ouvrier utile et le plus laborieux ; qu'en ayant « eu plus d'uniformité dans les prix de tous les travaux si l'on n'eût « pas assigné à quelques-uns d'eux une valeur d'opinion, tous les ouvriers « seraient aussi riches à peu près les uns que les autres ; qu'ainsi un nouveau « partage ne ferait que remettre les choses à leur place ; que si la terre eût « été déclarée inaliénable, système qui détruit entièrement l'objection des « craintes du rétablissement de l'inégalité par les mutations, après le nou- « veau partage, chaque homme eût toujours été assuré de son patrimoine et « nous n'aurions pas donné naissance à ces inquiétudes continuelles et tou- « jours déchirantes sur le sort de nos enfants ; de là l'âge d'or et la félicité « sociale au lieu de la dissolution de la société ; de là un état de quiétude « sur tout l'avenir, une fortune durable perpétuellement à l'abri des caprices « du sort, laquelle devrait être préférée même par les plus heureux de ce « monde s'ils entendaient bien leurs vrais intérêts ; enfin, qu'il n'est pas vrai « que la disparition des arts serait le résultat forcé de ce nouvel arrangement, « puisqu'il est sensible au contraire que tout le monde ne pourrait pas être « laboureur ; que chaque homme ne pourrait pas plus qu'aujourd'hui se pro- « curer à lui seul toutes les machines qui nous sont devenues nécessaires ; « que nous ne cesserions pas d'avoir besoin de faire entre nous un échange « continuel de services et qu'à l'exception de ce que chaque individu aurait « son patrimoine inaliénable, qui lui ferait dans tous les temps et toutes les « circonstances un fonds, une ressource inattaquable contre les besoins, *tout*

« ce qui tient à l'industrie humaine resterait dans le même état qu'aujour-« d'hui! »

Que servirait aujourd'hui de discuter ces conceptions encore incertaines? Sous le nom de *loi agraire* c'est bien le partage des terres qu'entend Babeuf,



TÊTE DE MARAT MORT.

(D'après une peinture du Musée Carnavalet.)

c'est-à-dire, en un sens, ce qui paraît le plus contraire au communisme. Mais ce partage est tempéré par l'inaliénabilité du sol et la perpétuité de son caractère social. C'est donc, si l'on peut dire, une sorte de communisme parcellaire, et appliqué à la terre seulement. Comment concilier le régime d'inaliénabilité et de socialité imposé au sol et le régime d'individualisme écono-

tisme, d'anarchie et de concurrence capitaliste que Babeuf entend maintenir pour l'industrie? Au fond, si l'on y prend bien garde, cette première revendication babouviste serait satisfaite si, sous une forme quelconque, un capital *minimum* (capital foncier ou capital mobilier) était assuré à tout citoyen. Ainsi la *loi agraire*, si elle ne s'élargit pas en communisme, si elle ne donne pas un caractère collectif et social à la production comme à la propriété, n'apparaît guère que comme une forme de l'assurance sociale. Mais en faisant de tout le sol, inaliénable quoique divisible, le gage social de cette assurance, Babeuf annonce déjà le communisme. Ce qu'il est intéressant de noter, c'est cette souplesse, cette ingéniosité d'un esprit toujours en travail, qui ne s'immobilise pas dans des formules, et qui cherche sans cesse la meilleure adaptation possible de son idéal égalitaire aux conditions politiques et sociales toujours changeantes où il se meut. Il n'y a ni empirisme dans cet esprit hanté de l'absolu, ni doctrinarisme dans cet esprit ouvert à la vie. Et il marque en traits admirables comment c'est de l'évolution même de la démocratie poussée à ses conséquences logiques, que l'égalité sociale résultera. C'est par cette fusion avec la démocratie naissante que le communisme sort des régions abstraites et utopiques et entre dans le mouvement de la vie. Selon lui, la démocratie politique est un socialisme qui s'ignore et qui peu à peu prend conscience de lui-même. Il y a dans la méthode d'interprétation de Babeuf quelque chose de l'ironie socratique. Il va se faire l' « accoucheur » de l'esprit révolutionnaire et amener la Révolution, sans qu'elle s'en doute, à produire tout ce que contient son idée.

« *Je vais vous prouver à vous-même, cher frère, et en même temps à moi, que vous partez pour l'Assemblée législative avec les dispositions de faire consacrer tout cela comme articles de loi constitutionnelle.* Je vous ai dit, dans ma précédente, que mes vœux seraient : 1° que les législateurs de toutes les législatures reconnussent pour le peuple qu'*Assemblée constituante* est une absurdité; que les députés commis par le peuple sont chargés dans tous les temps de faire ce qu'ils reconnaîtront utile au bonheur du peuple... De là obligation et nécessité de donner la subsistance à cette immense majorité du peuple qui, avec toute sa bonne volonté de travailler, n'en a plus. *Loi agraire, égalité réelle.* »

« *Assemblée constituante est une absurdité* » : c'est une parole vraiment révolutionnaire et géniale. Pourquoi établir des différences de profondeur entre le mandat reçu par une assemblée et le mandat reçu par l'assemblée suivante? C'est toujours la même volonté du peuple, la même force du peuple qui s'exprime. Pourquoi dès lors reconnaître un caractère fondamental à certaines lois, à certaines institutions qui ne sont sans doute que l'expression passagère d'un mouvement social qui continue à aller bien au delà? Prétendre *constituer* une société, c'est prétendre l'arrêter au premier degré d'organisation que la paresse de l'esprit ou la pesanteur des choses n'a pu

franchir immédiatement. Non, l'évolution se poursuit et l'avenir reste ouvert. Or, si à chaque période, à chaque moment, la souveraineté populaire est toujours aussi active, si elle a à toute heure le droit et le moyen de transformer la Constitution et les lois, comment n'usera-t-elle pas de cette force toujours vive, toujours puissante, toujours efficace, pour améliorer la condition du peuple lui-même? Ainsi, la démocratie, si elle n'est pas immobilisée comme un bloc de glace, si elle reste à l'état fluide et mouvant, ne peut pas ne pas aboutir à l'égalité de fait.

« 2° Que le *veto*, véritable attribut de la souveraineté, soit au peuple, et avec un succès assez apparent (puisque nous avons vu depuis, dans le petit livre de la ratification de la loi que je vous ai communiqué, que nos moyens ressemblent à ceux de l'auteur) j'en ai démontré la possibilité d'exécution contre tout ce qui a pu être dit de contraire. De ce *veto* du peuple ne faut-il pas attendre qu'il sera demandé par la partie souffrante et toujours exposée jusqu'alors à ce cruel sentiment de la faim, un patrimoine assuré : *Loi agraire.* »

Que le peuple ait le droit de *veto* sur les lois : il arrêtera toutes les lois jusqu'à ce que la subsistance de tous les citoyens soit assurée par la loi.

« 3° Qu'il n'y ait plus de division de citoyens en plusieurs classes; admission de tous à toutes les places; droit pour tous de voter, d'émettre leurs opinions dans toutes les assemblées; de surveiller grandement l'assemblée des législateurs; liberté de réunion dans les places publiques; plus de loi martiale; destruction de l'esprit de corps des gardes nationales en y faisant entrer tous les citoyens sans exception, *et sans autre destination que celle de combattre les ennemis extérieurs de la France.* De tout cela nécessairement va découler l'extrême émulation, le grand espoir de liberté, d'égalité, d'énergie civique, les grands moyens de manifestation de l'opinion publique, par conséquent expression du vœu général qui est, en principe, la loi; la réclamation des premiers droits de l'homme, par conséquent, du pain honnêtement assuré à tous : *Loi agraire.* »

Babeuf va jusqu'à s'intéresser, en vue de son idéal égalitaire, au mécanisme même de délibération dans les assemblées : grande leçon pour les doctrinaires d'un socialisme théorique, qui affectent indifférence et dédain pour le jeu parlementaire.

« 4° Que toutes les causes nationales soient traitées en pleine assemblée et qu'il n'y ait plus de comités. De là disparaît cette négligence, cette apathie, cette insouciance, cet abandon absolu à la prétendue prudence d'une poignée d'hommes qui mènent toute une assemblée, et près desquels il est bien plus facile de tenter la corruption. De là, l'obligation pour tous les sénateurs de s'occuper essentiellement de tout objet mis à la discussion et de se déterminer en connaissance de cause; de là, l'éveil donné à tous les défenseurs du

peuple et la nécessité de soutenir ses droits les plus chers, par conséquent de veiller à ce que précisément tous puissent vivre : *Loi agraire.*

« 5° Que le temps de la réflexion soit amplement accordé pour la discussion de toutes les matières. De là, va résulter que non seulement les improviseurs, les étourdis, les parleurs perpétuels, les gens qui débitent toujours avant d'avoir pensé, ne soient pas les seuls en possession de déterminer les arrêtés, mais qu'encore les gens qui aiment à méditer un plan avant de prononcer, influenceront aussi sur les décisions. De là, un phraseur intéressé à combattre tout ce qui est juste ne viendra plus vous écarter une bonne proposition par quelque rien subtil et propre seulement à faire illusion ; et si on vient parler pour celui dont les besoins pressent le plus, l'honnête homme peut peser et appuyer la proposition et obtenir le triomphe de la sensibilité : *Grand acheminement à la loi agraire.* »

Si donc l'institution démocratique est toute entière un acheminement à la loi agraire, que doivent faire les amis de la loi agraire? Seconder le mouvement de la démocratie avec l'élan que leur donne l'acceptation de ses conséquences extrêmes, mais sans effrayer la nation encore aveugle par la déclaration publique et prématurée du but où ils tendent, et où la force des choses conduit silencieusement.

« Eh bien ! Frère patriote, si les principes que je viens de poser ont toujours été les vôtres, il faut y renoncer aujourd'hui si vous ne voulez pas la loi agraire, car, ou je me trompe bien grossièrement, ou les conséquences dernières de ces principes sont cette loi. Vous travaillerez donc efficacement en sa faveur si vous persistez dans ces mêmes principes. On ne compose point avec eux, et si, au for intérieur, vous vous proposez quelque chose de moins que cela dans votre tâche de législateur, je vous le répète, *liberté, égalité, droits de l'homme* seront toujours des paroles redondantes et des mots vides de sens.

« Je le redis aussi de nouveau, ce ne serait point là les intentions qu'il faudrait d'abord développer; mais un homme de bonne volonté avancerait beaucoup le dénouement s'il s'attachait à faire décréter toutes nos bases ci-dessus posées sur le fondement de la plénitude des droits de liberté dus à l'homme, principe qu'on peut toujours invoquer et professer hautement et sans courir de danger. Ce qu'on appelle les aristocrates ont plus d'esprit que nous : ils entrevoient trop bien ce dénouement. Le motif de leur opposition si vive dans l'affaire des Champarts vient de ce qu'ils craignent qu'une fois qu'il aura été porté une main profane sur ce qu'ils nomment *le droit sacré de propriété*, l'irrespect n'aura plus de bornes. Ils manifestent très généralement leurs craintes sur ce qu'espèrent les défenseurs de ceux qui ont faim, je veux dire sur la loi agraire, pour un moment fort prochain.

« J'aime à m'étendre sur le grand sujet que je traite devant une âme aussi sensible que je connais la vôtre. Car ici c'est du pauvre auquel on n'a

point songé encore, c'est, dis-je, du pauvre qu'il doit être principalement question dans la régénération des lois d'un empire; c'est lui, c'est sa cause qu'il intéresse le plus de soutenir. Quel est le but de la société? N'est-ce pas de procurer à ses membres la plus grande somme de bonheur qu'il est possible? Et que servent donc toutes vos lois lorsqu'en dernier résultat elles n'aboutissent point à tirer de la profonde détresse cette masse énorme d'indigents, cette multitude qui compose l'immense majorité de l'association? Qu'est-ce qu'un comité de mendicité qui continue d'avilir les humains en parlant d'aumônes et de lois répressives tendant à forcer un grand nombre des malheureux de s'ensevelir dans des cabanes et d'en mourir d'épuisement, afin que le triste spectacle de la nature en souffrance n'éveille point les réclamations des premiers droits de tous les hommes qu'elle a formés pour qu'ils vivent et non pas pour que quelques-uns d'entre eux seulement accaparent la subsistance de tous?

« On a souvent parlé de donner une propriété prise sur les biens du clergé à tout soldat autrichien ou autre séide de despote qui, renonçant à exposer sa vie pour la cause du tyran, viendrait se jeter sur votre bord...

« Comment a-t-on pu songer à être si généreux envers des hommes que le seul intérêt du moment déterminerait à ne plus nous faire de mal, et oublier que nous avons le plus grand nombre de nos concitoyens qui languissent épuisés de toutes les ressources nécessaires pour soutenir leur existence? »

Babeuf tire ainsi à lui toutes les lois, toutes les mesures d'ordre social ébauchées par la Révolution. Mais si les amis de la loi agraire n'avouent pas leur but suprême, s'ils se contentent d'y aller, sans le nommer, par tous les acheminements de la démocratie, leur programme apparent se confond avec le programme de la démocratie extrême que, dès 1791, Robespierre opposait à la démocratie semi-oligarchique de la Constitution nouvelle. Aussi, Babeuf à cette date est-il très robespierriste, et il y a, selon lui, une telle liaison, une telle pénétration de la démocratie et de la « loi agraire » qu'il va jusqu'à supposer que Robespierre étant pleinement démocrate est « *agrairien* ».

« Analysez Robespierre, écrit-il, vous le trouverez aussi *agrairien* en dernier résultat, *et ces illustres sont bien obligés de louvoyer parce qu'ils sentent que le temps n'est pas encore venu.* »

Mais qu'est-ce à dire? et qui ne voit se dessiner la tactique discrète et profonde des communistes pendant la première période conventionnelle? Si, en 1791, il était à la fois dangereux et inutile d'afficher la loi agraire et le communisme, — dangereux parce que l'égoïsme des possédants et l'aveuglement du peuple feraient payer cher au téméraire son affirmation prématurée, inutile parce que la seule évolution de la démocratie, si elle est vigoureuse et logique, suffit à réaliser l'idéal d'égalité sociale, — c'est encore plus dangereux après le

Dix-Août parce que l'alarme de la bourgeoisie est plus vive, et c'est encore plus sans doute parce que la démocratie est plus forte.

Ces alarmes sur la propriété qui suivent le Dix-Août et qui s'aggravent à mesure que la Commune de Paris semble élargir son influence, elles se traduisent dans bien des discours. C'est cette inquiétude qui, selon Rabaut Saint-Étienne, a dominé les élections à la Convention et ses premières séances.

Dans des notes qu'il avait prises sur les premières séances (peut-être en vue d'écrire une histoire de la Convention à laquelle bientôt il renonça), et que M. Zivy a transcrites et commentées, Rabaut Saint-Étienne dit :

« On décrète ... sur la proposition de M. Danton, que la sûreté des personnes et des propriétés est sous la sauvegarde de la nation. Cette dernière proposition est faite pour détourner la crainte qu'on pourrait avoir que la Convention nationale n'adoptât la doctrine prêchée depuis quelque temps à Paris, de partager les terres et les biens, de dépouiller les riches et de leur faire la guerre par les pauvres. M. Marat est le principal professeur de cette doctrine, selon sa devise : *Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis;* et la Convention a rejeté cette doctrine avec horreur ; cela tiendra-t-il longtemps? *La plupart des départements ont affecté d'envoyer des députés propriétaires à cause de la terreur qu'y inspire la doctrine de les dépouiller;* mais les députés ne connaissent pas la force de l'influence du peuple de Paris, ni l'habileté de ceux qui le conduisent. »

Et il n'est qu'à voir ce parti-pris alarmiste de la Gironde dès le début pour deviner le parti qu'elle tirerait de la publication d'une lettre comme celle à Coupé de (l'Oise). Que Babeuf se tienne sur ses gardes.

J'ai noté déjà comment Pénières parle de l'ébranlement du droit de propriété, et comment il s'effraie. Bancal, dans l'exposé des motifs de son plan de Constitution, dit qu'après le Dix-Août le lien social semblait rompu. Oh! oui! que les communistes ne s'écartent pas en 1793 de la règle de prudence que Babeuf se traçait à lui-même en septembre 1791! Voici qu'à la demande de Cambon et pour rassurer les acquéreurs présents et futurs de biens nationaux, la Convention, sur un discours de Barère, porte, le 18 mars 1793, une loi terrible contre quiconque proposerait d'attenter aux propriétés :

« Un autre sujet d'inquiétude et d'alarmes pour les départements, sont les déclamations qu'on s'est permises contre la propriété. Il faut dire aux départements que vous ne souffrirez pas qu'il soit porté la moindre atteinte aux propriétés, soit territoriales, soit industrielles (*Vifs applaudissements*).

« Les prêtres qui n'estiment que les biens de ce monde en nous parlant de l'autre, furieux de se voir dépouillés des richesses scandaleuses dont ils jouissaient voudraient aujourd'hui faire dépouiller les riches propriétaires. La Révolution, disent-ils, n'a été faite que pour eux, et c'est ainsi qu'ils prêchent la subversion de toutes les propriétés. Les parents des émigrés disent à leur tour : « On a dépouillé nos familles, il faut dépouiller les autres », car ce

n'est que dans l'anarchie qu'ils peuvent trouver la vengeance après laquelle ils soupirent, ou le despotisme qui leur rendra les biens qu'ils regrettent et les hochets qu'ils pleurent. Il faut donc que vous fassiez à l'égard des propriétés une déclaration franche et solennelle qui déjoue les manœuvres des uns et des autres, et qui dissipe toutes les alarmes...

« ... Si je ne croyais insensés les hommes qui, sans savoir ce qu'ils disent, parlent de la loi agraire, je parlerais d'une mesure que vous avez souvent employée en pareille circonstance. Ce serait de porter une peine capitale contre ces hommes qui prêchent une loi subversive de tout ordre social, impraticable, et qui, par la destruction de toute ressource industrielle, tournerait à la perte de ceux-là mêmes qui croiraient pouvoir s'y enrichir. Je propose la peine...

« — *Plusieurs membres sur la Montagne, et après eux l'Assemblée tout entière :* la peine de mort !

« *Marat.* — Point de décret d'enthousiasme !

« *Barère.* — Certes, s'il est un mouvement qui ne puisse être trop rapide pour honorer la Convention, pour sauver la patrie, c'est celui qui vient d'avoir lieu. Si vous avez décrété par une acclamation semblable la peine de mort contre quiconque proposerait le rétablissement de la royauté, la force du sentiment a bien pu provoquer le même enthousiasme lorsqu'il s'agit de prévenir la subversion de la société. Oui, je crois que vous avez trouvé un grand moyen de tranquillité publique, qui fera cesser à l'instant les alarmes des citoyens, qui augmentera la richesse nationale, et doublera vos ressources contre vos ennemis; car vous n'existerez, la République ne sera basée que sur les biens nationaux. Or, comment les vendrez-vous, si vous ne rassurez les propriétaires? Comment intéresserez-vous les riches au sort de votre République, si vous ne les engagez à porter leurs capitaux sur cette terre nationale? *Je propose donc la peine de mort contre quiconque proposera la loi agraire.*

Levasseur complète et modernise la formule :

« La loi agraire, dit-il, était chez les Romains le partage des terres conquises ; ici, il ne s'agit point de cela, il s'agit du partage des biens. »

Ainsi, la Convention adopte :

« La Convention nationale décrète la peine de mort contre quiconque proposera une loi agraire ou toute autre, subversive des propriétés territoriales, commerciales et industrielles. »

Cela tombait droit sur Babeuf, sur tout son système et sur les expressions mêmes dont il se servait pour le caractériser. Non, l'heure n'est pas venue pour lui, ni pour ceux qui comme lui étaient, selon le mot de Buonarotti, les amis de l'égalité et de la justice, de se livrer à des manifestations doctrinales. Deux fois terrible est la loi de la Convention, d'abord parce qu'elle frappe de la peine de mort, et ensuite, parce qu'après la parole de Barère il semble que

la loi agraire soit une mesure de contre-révolution. C'était une tactique assez habile et qui répondait en partie à la vérité.

Oui, les prêtres, les émigrés essayaient d'ameuter les paysans, les fermiers contre le nouveau détenteur du domaine arraché à l'Église ou à la noblesse félone. Oui, ils espéraient ainsi propager l'inquiétude, ralentir ou même arrêter la vente des biens nationaux et des biens d'émigrés, et maintenir vacante la propriété où ils reviendraient un jour. Barère enveloppait dans la manœuvre de contre-révolution tous ceux qui, à quelque titre que ce fût, ébranlaient la propriété : Que les communistes à la Babeuf se garent et se taisent s'ils ne veulent pas être foudroyés par la plus sinistre équivoque, comme des contre-révolutionnaires!

C'est la Montagne qui, la première, a crié : la mort! cette Montagne où siège Robespierre, cette Montagne dont Babeuf attend, par l'accomplissement de la démocratie, l'avènement de l'égalité sociale. Pourquoi créer entre elle et lui un lugubre malentendu?

Aussi bien la loi du 18 mars était-elle une loi de réaction sociale? Elle n'aurait eu ce caractère que si vraiment il y avait eu, à cette date, un parti capable de tirer les conséquences communistes de la Révolution, et de gouverner, de sauver la France révolutionnaire selon cette formule souveraine. Ce parti, Babeuf savait bien qu'il était à peine ébauché, ou même qu'il n'existait encore que comme une virtualité de la démocratie et de la Révolution. Au demeurant, Barère et la Convention s'empressaient le même jour de corriger l'effet du décret terrible par l'annonce de mesures sociales destinées à protéger le pauvre.

« Mais, citoyens, ajoute aussitôt Barère, en même temps que vous faites cesser les calomnies, en assurant les citoyens sur les propriétés de tous genres, il est très bon de dire que vous vous occuperez avec intérêt, et très prochainement, d'organiser les secours publics, car c'est une dette sociale. Que serait-ce que des propriétaires qui, entourés d'hommes que le régime ancien avait condamnés pour toujours à la misère, les forceraient à respecter les propriétés, et leur refuseraient les secours que tout homme qui a du superflu doit à l'homme qui meurt de faim? Le rapport sur l'organisation des secours publics est prêt. Je demande qu'il soit mis demain à l'ordre du jour. » (*Vifs applaudissements.*)

O Babeuf, pas de communisme! mais que les pauvres qui mendiaient reçoivent de la nation un morceau de pain. C'est l'équilibre de Barère. Et il continue, donnant lui-même des arguments contre la propriété qu'il protège par la peine de mort :

« Il est deux autres mesures à prendre. Remarquez que je ne cherche ici qu'à rallier la Convention nationale, et autour d'elle la confiance de la nation, car tous nos efforts doivent tendre à faire un faisceau de forces contre nos ennemis. *L'impôt progressif* que je fais profession de regarder

comme une institution infiniment juste, quoique quelques personnes l'aient cru impossible, a été travaillé en comité ; plusieurs hommes sages s'en sont occupés ; je demande que le rapport soit fait sous trois jours. *(Double salve d'applaudissements.)*

« UN GRAND NOMBRE DE MEMBRES. — Aux voix le principe ! »

Et aussitôt la Convention décrète :

« Pour atteindre à une proportion plus exacte dans la répartition des charges que chaque citoyen doit supporter en raison de ses facultés, il sera



Marie Anne Charlotte Corday ci-devant de Saint Amand, âgée de 25 ans, assassin de Marat, écrivant sa dernière lettre à son père.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

établi un impôt gradué et progressif sur le luxe et les richesses tant foncières que mobilières. »

Et maintenant, contre les accapareurs de biens nationaux, contre les châteaux des nobles ! Barère reprend en effet :

« Un décret portait que les biens des émigrés seraient vendus par petites portions, cependant rien ne se fait. Les citoyens des campagnes murmurent. Je sais que des accapareurs sont venus de Bordeaux dans nos départements pour acheter en masse tous les biens des émigrés, et à un prix bien inférieur à leur valeur réelle. La division de ces biens est nécessaire même pour la stabilité de ce nouvel ordre de choses. Un grand propriétaire ne s'exposera

pas pour défendre une propriété nouvellement acquise contre l'émigré qui tenterait de rentrer en jouissance. Il fuira sur un autre domaine, mais un agriculteur, un homme pauvre venu de la cité pour exploiter un petit terrain dont vous lui avez facilité l'acquisition, défendra sa propriété autant que son existence, et la Révolution ainsi consolidée par l'intérêt d'une foule de petits propriétaires sera inébranlable... Il y a une foule de châteaux d'émigrés, vieux repaires de la féodalité, qui resteront nécessairement invendus, qui ne serviront ni pour les établissements d'éducation publique, ni pour les assemblées primaires. Ces masures, qui souillent encore le sol de la liberté, peuvent, par leur démolition, servir à favoriser les pauvres et laborieux agriculteurs, et à créer des villages en même temps que vous fertiliserez les campagnes... »

La « loi agraire » n'avait pas été tout à fait inutile. La Convention ne pouvait la combattre qu'en décrétant des mesures sociales dans l'intérêt du peuple. Le discours de Barère représente assez bien la ligne centrale, l'axe des opinions et des doctrines de la Convention : maintenir sous toutes ses formes (sauf la forme féodale), la propriété individuelle, mais aider à la multiplication des petites propriétés et demander aux grandes les sacrifices nécessaires pour assurer le peuple contre l'indigence. Mais au fond, à ce moment, toutes les déclarations de Barère et de l'Assemblée, en quelque sens qu'elles se produisent, sont un expédient politique plus encore que l'expression d'une doctrine sociale. Si les promoteurs de la loi agraire sont menacés de mort, c'est parce qu'il faut déjouer la propagande alarmiste de la contre-révolution et rassurer les acheteurs de biens nationaux sans lesquels la France révolutionnaire aurait sombré dans le déficit et la détresse. Si, au contraire, l'impôt progressif, l'organisation des secours publics, la protection des petits acheteurs, la distribution des matériaux des manoirs féodaux aux cultivateurs pauvres sont annoncés, c'est pour attacher le plus grand nombre possible d'intérêts à la Révolution menacée par des coalitions formidables.

Le décret contre quiconque proposerait la loi agraire était plus terrifiant d'aspect qu'efficace, car comment atteindre, par une formule pénale, toute une idée qui pouvait s'insinuer sous les formes les plus diverses et par les moyens les plus subtils ? Il est assez piquant de noter que Barère, dans ses *Mémoires*, fait le plus cordial et le plus magnifique éloge du communiste Buonarotti, de son esprit, de son élévation morale, de sa largeur de pensée, de son dévouement « au bonheur commun ». C'était donc une loi de circonstance, plus encore que la manifestation irréductible de l'égoïsme bourgeois. Et que de déguisements pouvait prendre la loi agraire ! Quelques jours à peine après le vote formidable de la Convention, celle-ci recevait la députation des sections qui, demandant la taxe des denrées, lui disaient : « Les biens de la terre sont communs à tous comme l'air et comme la lumière ». Nul n'osa éveiller la foudre du décret du 18 mars pour foudroyer cette

proposition : n'était-elle point cependant, si on la prenait à la rigueur, subversive des propriétés? Mais la Révolution ne pouvait entrer en lutte contre le peuple : elle ne pouvait, plus précisément, entrer en lutte contre les prolétaires. Or, ceux-ci n'ayant pas de propriétés, et intéressés à limiter tout au moins les droits de la propriété, étaient sans cesse engagés sur des chemins, directs ou tournants, qui menaient à la loi agraire. La force révolutionnaire croissante du peuple et du prolétariat réduisait à l'état de lettre morte, ou à peu près, les décrets qui menaçaient des tendances populaires. Eût-il été possible, d'ailleurs, à la Convention de réprimer, de détruire tous les écrits parus avant elle et où la loi agraire et le communisme se dessinaient déjà? Lui était-il facile de faire tomber la magnifique effervescence d'idées soulevée depuis un demi-siècle par le feu de la philosophie et de la Révolution elle-même?

Le livre de Boissel, sur *Le Catéchisme du genre humain*, avait un succès grandissant. Édité, comme je l'ai dit, en 1789, réédité la même année sans changement, il avait eu une nouvelle édition « revue, corrigée et augmentée » en 1791. « *Le Catéchisme du genre humain*, dénoncé par le ci-devant évêque de Clermont, à la séance du 5 novembre 1789, de l'Assemblée nationale, etc. » C'est de cette édition connue comme la deuxième, que Lanjuinais constate, en 1793, la vogue croissante. Je sais bien que c'est dans une diatribe forcenée écrite par Lanjuinais proscrit dans le grenier de sa maison de Rennes, diatribe dont la proscription même n'excuse pas la violence peu intelligente :

« On sait que les meneurs du club des Jacobins en ont successivement chassé les républicains les plus purs et les plus éclairés; mais le vide est rempli par une foule de prédicateurs de meurtre et d'anarchie, de septembriseurs obscurs ou fameux, par des Allemands, des Anglais, des Italiens, des gladiateurs, grands ouvriers en politique et stipendiés, chaque jour ou chaque semaine, pour *fraterniser, anarchiser, maratiser*, déraisonner, déclamer, applaudir, huer, insulter, menacer, chanter, crier, tempêter dans les clubs, dans les groupes, dans les sections, dans les tribunes et aux avenues de la Convention. Aux tribunes du grand club assistent, d'ailleurs assez régulièrement, deux ou trois milliers de curieux, d'illuminés toujours ivres de fureur à force de voir, d'entendre les sabbats, et d'y jouer leurs petits personnages. Parmi les hommes, vous trouverez les soi-disant *défenseurs de la République*, et, pour parler sans figure, les assassins du mois de septembre, les gardes du corps de Robespierre, toujours prêts, pourvu qu'on les paie bien, à commettre des meurtres et des violences. Entre les femmes, on distingue les dévotes de Robespierre et de Marat, des restes de débauches, enfin ce troupeau de mégères salariées, d'amazones révolutionnaires qu'on a vues s'armer de poignards, de sabres, de pistolets, s'enrégimenter, courir les rues, s'insurger contre les députés du peuple et faire la police à leur manière, autour de la

Convention, c'est-à-dire en bravant et outrageant les citoyens et la Convention même.

« Tel est, depuis un an, le club des Jacobins de Paris ou des Jacobins d'aujourd'hui. Ce qu'on y trouve de plus notable après les héros de la Montagne, c'est un Desfieux, fameux banqueroutier, jadis apôtre de la royauté et aux gages de la liste civile, puis soufflant aux Jacobins des fureurs démagogiques et sanguinaires, enfin expédiant des courriers dans le Midi pour amener le sublime projet de *faire passer le goût du pain aux députés de la Gironde ;* c'est un Hassen-Fratz, ci-devant commis de Pache, l'un des principaux acteurs de la conjuration du 31 mai ; ce sont Terrasson et Roussillon, dignes membres du tribunal révolutionnaire, car ils ne parlent, dans les clubs, que de faire jouer leur guillotine : *c'est enfin le zélé frère Boissel, le grand auteur du* Catéchisme du genre humain, *gros volume in-octavo, déjà à la deuxième édition, où il est démontré, par demandes et réponses, à tous les frères et sœurs de la jacobinerie, que Dieu, la propriété, le mariage sont les trois fléaux que tous les bons citoyens doivent s'efforcer de détruire afin d'être vraiment libres et heureux.* »

Que Lanjuinais qui trace des Jacobins une caricature si grossière et qui venait, comme nous l'avons vu, de calomnier les opinions d'Hassenfratz au sujet de la propriété, ait cédé, à propos de Boissel, à son habituel système de jeter l'alarme : qu'il ait exagéré l'influence de Boissel aux Jacobins pour faire de son livre athée, communiste, l'*Évangile de la Jacobinerie* : c'est possible. Il reste vrai que Boissel jouait un assez grand rôle aux Jacobins; il reste vrai que son livre n'était pas comme une sorte de péché de jeunesse révolutionnaire. Il ne le faisait pas disparaître, il ne le désavouait pas. Il continuait au contraire à le propager. Son livre n'est donc pas un paradoxe bizarre, je ne sais quelle débauche philosophique à la manière de quelques dialogues de Diderot, c'est un des éléments de la pensée révolutionnaire; et si, dans quelques mois, Boissel est exclu des Jacobins sous l'influence de Robespierre, c'est sans doute parce que celui-ci veut rompre une solidarité importune. C'est une sorte de communisme hiérarchisé selon une échelle de capacité, et tout débordant de mysticime panthéistique, que développe Boissel. Il me paraît l'ancêtre direct de Saint-Simon et d'Enfantin comme Lange est le précurseur de Fourier. « Quel est le moyen, pour moi, d'être heureux et sage? — C'est d'apprendre et m'accoutumer de bonne heure à apprécier à leur juste valeur les possessions, les jouissances et les plaisirs de cette vie passagère qui ne sont rien dans l'immensité du temps et de l'espace ; c'est de n'en désirer et de n'en faire usage que pour le bonheur de mes semblables... c'est de me livrer avec le plus grand zèle et pour l'amour de mes semblables à tous les genres d'exercices, de fonctions et de travaux qui me seront commandés par ceux de mes semblables qui seront d'une classe supérieure à la mienne. — Faudra-t-il que l'éducation, les

exercices, les travaux et les fonctions soient les mêmes dans toutes les classes ? — Il faudra que l'éducation soit la même pour la théorie et les principes, mais comme il y aura différents besoins à pourvoir et des objets différents à remplir, il faudra que les exercices, les fonctions et les travaux soient distribués et répartis selon la force, le génie, le caractère, le goût, l'instruction et les dispositions qui se développeront et se feront remarquer dans chaque individu sans qu'aucun genre de travail, d'exercice et de fonction puisse être en aucun cas un sujet d'humiliation ni de vanité, puisque ce seraient la nature et son ineffable auteur, auxquels tout doit être rapporté, qui auraient classé les hommes, et non point la chimère et l'imposture comme jusqu'à présent. »

Mais cette sage et harmonieuse disposition des forces humaines, cette organisation sociale où la fonction de chacun sera déterminée par ses aptitudes et ses goûts, non par le privilège ou le hasard de la fortune et de la naissance ne seront possibles que lorsque l'homme aura pu briser l'ordre d'aujourd'hui, « *l'ordre mercenaire*, *homicide et anti-social* qui a gouverné la France et perdu les hommes jusqu'à présent ». Cet ordre mercenaire, homicide et anti-social (Boissel répète sans cesse ces trois mots) est né de la victoire de l'égoïsme violent d'abord et bestial, puis raffiné et perfide. Les forts oppriment les faibles, et ils sont opprimés à leur tour par les rusés et les fourbes, « par les prestiges, les impostures et les fourberies de l'égoïsme également féroce et aveugle des plus fins et des plus rusés ».

Les sociétés humaines sont des « sociétés léonines » où les renards ont fini par être les maîtres. Et comment se manifeste le triomphe de l'égoïsme ? « Quelles sont les principales institutions de l'ordre mercenaire, homicide et antisocial ? — Ce sont les propriétés, les mariages et les religions, que les hommes ont inventées et consacrées pour légitimer leurs usurpations, leurs violences et leurs impostures. »

Le prétendu droit de propriété consacre la rapine et la ruse. Le mariage consacre la domination de l'homme sur la femme, la réciproque tromperie des deux sexes, et il perpétue par l'héritage l'usurpation connue sous le nom de propriété. La religion met d'imaginaires puissances célestes au service des puissances terrestres qui en ont fourni le modèle.

« — Qu'entendez-vous par droit de propriété ?

« — Suivant les notions des lois civiles, c'est la faculté de disposer de ce qui nous appartient comme bon nous semble.

« — Quels sont les objets sur lesquels les hommes ont étendu leur droit de propriété ?

« — Ce sont tous ceux dont ils ont cru pouvoir s'emparer ou faire croire qu'ils s'étaient emparés, comme les terres, les femmes, les hommes mêmes, la mer, les rivières, les dieux mêmes dont ils ont fait et font un trafic, depuis qu'ils ont fabriqué des espèces d'or et d'argent auxquels ils ont attaché tant

de valeur qu'on peut acquérir avec elles tous les objets que je viens de nommer.

« — De qui les hommes tiennent-ils le titre en vertu duquel ils se sont emparé et approprié tous les objets ?

« — De leur avidité naturelle, de leurs excès, de leur orgueil, de leurs désirs insatiables, de leurs violences, de leurs fourberies, de leurs impostures, et en un mot de tous les vices de leur constitution naturelle, dont il aurait fallu qu'ils fussent garantis par l'éducation.

« — Mais ce ne sont pas là des titres, au contraire.

« — Cela est vrai, mais puisqu'il ne paraît pas que la nature et son auteur en aient donné aux hommes arrivant tout nus sur la terre, il a bien fallu que leur égoïsme aveugle et sans expérience leur en fît imaginer pour légitimer les usurpations que les plus forts ont faites du pouvoir terrestre, et les plus fins et les plus rusés, du pouvoir céleste, afin d'asservir à leur ambition les plus faibles et les plus crédules, et qu'ils aient inventé l'or et l'argent pour faire un trafic des possessions et des biens de la terre et du ciel comme ils ont fait.

« — Les hommes se sont-ils bien trouvés de ces arrangements ?

« — Au contraire, ils en ont été bien punis, puisque depuis, et par une suite nécessaire de cet arrangement, ils n'ont cessé de se diviser, de se disputer, de se dégrader, de se voler, de se tromper, de s'empoisonner et de se détruire les uns par les autres.

« — Quels sont donc les inconvénients de la propriété des terres ?

« — Du partage des terres est né le droit exclusif d'en jouir, et par conséquent de bannir les races futures du globe terrestre, de faire mourir de faim, de soif et de froid ceux qui n'ont pas de propriété, si mieux n'aiment ces derniers se rendre esclaves des propriétaires, et ces derniers les agréer en cette condition, sinon pendus comme voleurs, ou empalés ou rompus vifs comme assassins, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui. »

Et la ruse de ceux qui ont capté les puissances célestes a consolidé, tout en l'exploitant, le privilège de la force.

« — Quels inconvénients ont pu produire les actes par lesquels les gens les plus fins et les plus rusés se sont emparés des puissances célestes ?

« — C'est d'avoir comme anéanti toute espèce de retour de la part des hommes vers la nature et son auteur, seuls capables de les éclairer et de les conduire au vrai bonheur, en consacrant, par leurs prestiges, leurs impostures et leurs sortilèges, tous les actes par lesquels les plus forts et les plus féroces s'étaient emparés des terres, des femmes et des hommes, *afin d'éterniser la dégradation, le malheur et la destruction des peuples* et de partager les dépouilles comme il se pratique encore aujourd'hui. »

Voilà la fonction sociale de la religion.

Les religions sont « les moyens et les institutions qu'ont établis originai-

rement chez les différents peuples les plus fins et les plus rusés, afin de commander à la férocité des plus forts et à la stupidité des plus faibles, au nom de la divinité qu'ils ont fabriquée et fait parler comme ils ont voulu.

« — Quels sont ces moyens?

« — Ce sont les mêmes que ceux que nous appelons encore magiciens, sorciers, convulsionnaires, charlatans, escamoteurs, ont employés et emploient encore aujourd'hui pour se faire valoir et en imposer à la multitude naturellement crédule, et plus grossière dans les premiers temps qu'aujourd'hui que les sciences et les arts nous ont acquis plus d'expérience et de lumière.

« — Quelles peuvent être leurs institutions?

« — Premièrement pour s'emparer de l'esprit et du cœur des grands propriétaires par tous les moyens les plus capables de flatter leur orgueil et leur égoïsme, ils en ont fait des dieux.

« Secondement ils ont institué les dieux de la guerre et érigé en vertus sublimes tous les actes par lesquels les peuples se sont égorgés, en se tenant toujours eux seuls derrière le rideau, à l'ombre de leurs autels et sous la garde des dieux, jouissant, par l'absence de la belle jeunesse et de leur roi, de toutes les vierges, de toutes les femmes et de toutes les productions de la terre, et se partageant les dépouilles des vainqueurs et des vaincus dont on s'empressait de venir faire hommage à leurs dieux.

« Troisièmement, afin de contenir la férocité des propriétaires et des jeunes gens d'un ordre inférieur ils ont institué le dieu des enfers, avec des récompenses éternelles pour les bons et des peines éternelles pour les méchants. Quant au ciel qu'ils ont réservé pour la demeure des dieux, ils en ont gardé les places pour les personnages qu'ils avaient le plus d'intérêt de se ménager et de se concilier, comme étant ceux qui s'étaient emparés de la puissance terrestre, en faveur desquels ils en avaient eux-mêmes institué le droit, au nom des dieux, afin de maintenir leurs désastreuses institutions.

« 4° Ils ont institué l'obligation d'adorer les mêmes dieux...

« 5° Ils ont institué des fêtes...

« Telles sont les principales institutions des religions anciennes et modernes qui ont rendu sacré l'établissement du droit de propriété, du mariage et des religions, de façon qu'il n'a jamais été permis d'attaquer, ni par pensée ni par parole ni par action ni par omission, l'ordre mercenaire, homicide et antisocial qui a égaré dans tous les temps les peuples, même les plus éclairés, ni de murmurer contre les lois établies pour son maintien, sans se rendre coupable du crime de lèse-majesté divine et humaine et d'être brûlé éternellement dans les enfers de l'autre monde après avoir été brûlé, pendu, rompu, empalé, fouetté, marqué et condamné aux galères dans les enfers et par les diables de ce monde-ci, que cet ordre monstrueux n'a pu qu'engendrer. »

En vain dira-t-on que les religions mêlent à leurs institutions mons-

trueuses des idées morales, des conseils salutaires et sages pour la conduite de l'âme. Ces idées morales, elles ne les ont pas créées : elles les ont dérobées au contraire à la conscience du genre humain, et elles en ont abusé pour colorer d'une apparence de bien leur œuvre funeste. Les hommes ont cru faire le bien en se haïssant et se détruisant les uns les autres, et les religions se sont servies « de la morale pour dorer le poignard qu'elles mettaient dans nos mains ». Leur action propre n'a été que de fausser les notions du juste et de l'injuste en les façonnant sur leur principe antisocial et antihumain. « Le fanatisme de tous les temps n'a donné de notions sur Dieu et la justice que d'après l'ordre mercenaire, homicide et antisocial que ses ministres ont rendu sacré. Aussi les idées sur Dieu et sa justice, comme sur la justice humaine, sont-elles particulièrement analogues à cet ordre monstrueux et désastreux qui, comme il veut qu'il soit de la justice humaine d'avoir le droit de vie et de mort sur les hommes dans ce monde, veut qu'il soit aussi de la justice divine de les punir et de les faire brûler éternellement dans l'autre, pour se venger des crimes et des monstruosités que ce même ordre ne peut qu'engendrer. »

Il n'y a donc aucune circonstance atténuante à alléguer en faveur des religions, et l'effet terrible de toutes les institutions d'iniquité qui se complètent et se soutiennent les uns les autres est de créer « deux classes d'hommes, celle des dégradants, déprédants, pressurants et écrasants, et celle des dégradés, déprédés, pressurés et écrasés ».

Cet état antisocial est-il le résultat d'une décadence? L'homme a-t-il dérivé d'un état premier d'innocence et de bonheur vers l'égoïsme, la corruption et l'infortune? S'il en était ainsi, il faudrait, sans doute, renoncer à tout espoir d'atteindre un jour à la félicité et à la justice, car comment espérer que les hommes retourneront à une condition primitive dont ils sont si éloignés et où ils n'ont pas su se maintenir?

La conception de Boissel est tout autre. Il a, tout au contraire de Rousseau, une conception optimiste de l'évolution humaine. Sans doute, l'homme doit, selon lui, se conformer à la nature; mais il n'entend nullement par « la nature » la forme première, plus grossière et plus simple, de l'existence des hommes. En un sens, la sauvagerie première est tout à fait contraire à la nature, car l'égoïsme aveugle et bestial de l'homme dans les sociétés rudimentaires obscurcit précisément pour lui le sens le plus évident de la nature et de ses lois.

« C'est ainsi qu'originairement l'homme brute et sauvage, ne consultant *que le vice naturel de sa constitution*, qui est l'égoïsme aveugle et féroce, a fondé l'ordre mercenaire, homicide et antisocial, que l'égoïsme également féroce et aveugle des plus fins et des plus rusés a rendu sacré en s'emparant des puissances célestes comme ils se sont emparés et s'emparent encore aujourd'hui de nous à notre naissance, à notre mariage et à notre mort, afin de

nous mieux assujettir à leur joug et nous en faire un devoir saint et sacré. »

Comment, par quelle apparente contradiction, Boissel peut-il parler tantôt



Derniers moments de Joseph Chalier dans les prisons de Lyon.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

de « la bienfaisante nature », et tantôt du « vice naturel de la constitution » de l'homme ? C'est que la nature n'est saine et bonne selon lui que lorsqu'elle est vue par la raison.

L'égoïsme brutal est bien un élément de la nature, mais il la fausse en la réduisant. Pour que la nature apparaisse vraiment à l'homme, il faut qu'il se soit libéré de cet égoïsme qui la resserre, qui dénature la nature. Il faut aussi

qu'il cesse de la peupler des fantômes de son imagination. La nature, limpide et vaste, ne connaît ni le paradis, ni l'enfer. Toutes ces chimères se dissipent à mesure que le monde naturel est mieux connu, qu'il est davantage pour nous « la nature ».

De même, si l'homme savait voir la nature dans son étendue, il constaterait que le bonheur d'un individu est lié au bonheur des autres : il remarquerait que la somme des besoins de chacun est limitée, que la possibilité des plaisirs n'est pas infinie, et qu'il est dès lors contraire à l'ordre naturel d'accabler un homme de moyens de jouissances qui excèdent sa faculté naturelle de jouir.

L'homme, pour être heureux et juste, doit donc non pas retourner à la nature, mais s'élever à la nature, qui n'est en somme que la vaste liaison des choses se manifestant à la raison et déterminée par la science. C'est en allant vers l'avenir, c'est en éduquant l'homme qu'on le rendra conforme à la nature et capable de bonheur. Boissel a comme dénoué le nœud où Rousseau liait l'histoire humaine. Rousseau s'est trompé quand il a cru qu'il fallait retrouver la nature : il faut la trouver. Il s'est trompé aussi quand il a cru que la propriété était le trait caractéristique par où « la société civile » s'opposait à l'état de la nature ; s'il en était ainsi, on ne pourrait abolir la société civile, sans retomber dans la sauvagerie primitive.

Au contraire, le communisme sera un progrès nouveau de la société civile, ou plutôt il en sera l'accomplissement et la justification.

« Un écrivain assez renommé a consigné dans un discours que celui qui le premier avait dit : *ceci est à moi*, devait être regardé comme le vrai fondateur de la société civile... J.-J. Rousseau n'a raisonné que d'après le fait de la fondation originelle de la société civile dont les inconvénients désastreux lui ont fait préférer la vie sauvage; mais il n'a pas raisonné d'après le droit ni les principes qui auraient dû être et qui devraient aujourd'hui servir de base et de fondement à la civilisation, parce qu'il ne les a pas connus; il n'a pas senti par conséquent les précieux avantages qui lui auraient fait préferer la vie civile à la vie sauvage. Il n'a ouvert les yeux que sur l'origine du mal sans s'occuper de la recherche d'aucun remède ni de l'origine du bien. »

Le communisme peut donc être réalisé, non par régression, mais par progrès. Il ne sera pas la destruction de la société civile ; il en sera l'épanouissement. Il sera la vérité de la nature se dégageant pour la première fois des ténèbres, des violences et des erreurs.

Ce communisme de Boissel, s'il est « naturel » au sens que je viens de dire, n'est pas athée. Sans doute l'éducation des hommes ne doit être ni spiritualiste ni déiste. Elle doit être indépendante de toute notion précise de l'âme et de Dieu. Après avoir donné une description physiologique de la mort et noté la dissolution de l'organisme, Boissel pose la question :

« Et son âme, que devient-elle? — Cette demande est hors d'œuvre,

parce qu'il n'est question, *quant à présent*, que de l'établissement d'un ordre et d'une éducation qui assurent le bonheur de l'homme dans cette vie, *même chez un peuple d'athées et de matérialistes, supposé qu'il y en eût un.* »

Par là Boissel semble se distinguer profondément de Robespierre qui considère la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme comme une condition absolue de l'éducation morale et de l'ordre social. Socialement, Boissel paraît athée puisqu'il ne se sert pas d'emblée de l'idée de Dieu pour organiser la société.

Mais ce n'est là qu'un athéisme tout provisoire, car Boissel ne tarde pas à ajouter :

« L'idée d'une cause première ou de Dieu est-elle nécessaire pour l'établissement de l'ordre moral et de l'éducation sociale ? — *Elle doit en être la base et le fondement inébranlable.* »

Qu'est-ce à dire ? c'est que, si à la rigueur l'ordre social peut être organisé superficiellement sans l'idée de Dieu, c'est seulement par cette idée qu'il prend une assurance profonde.

Mais Robespierre devait s'inquiéter de ces distinctions. Boissel est panthéiste ; et il l'est selon le type de Spinosa, en accentuant un peu plus que celui-ci l'immortalité individuelle et en concevant Dieu comme cause au moins autant que comme substance :

« Tout ce qui existe ne peut être qu'une reproduction continuelle de la part de la cause nécessaire, unique et toute puissante qui est Dieu. — Tout ne peut être que modification de la substance de Dieu. — J'entends exprimer par l'espace le lieu que tout ce qui existe dans la nature occupe dans l'immensité de Dieu, et par le temps j'entends exprimer la durée de tous les êtres dans son éternité. »

Ainsi le monde en un sens se confond avec Dieu : la nature est la manifestation de Dieu ; tout ce qui est est un mode ou une catégorie de Dieu. Est-ce que par là des rapports de servitude ne vont pas s'établir de l'homme à Dieu ? Non, car il n'y a pas de commune mesure entre la substance infinie et éternelle et les modes particuliers et éphémères qui la manifestent. L'immensité même de Dieu, incommensurable avec nous, nous préserve du despotisme divin. Toute tyrannie est petitesse :

« Il n'y a pas de contrat entre Dieu et les hommes, l'immense inégalité de condition rend ce contrat impossible ; il n'y a donc pas de religion obligatoire. »

Il me semble pourtant qu'il y a dans cette façon de comprendre Dieu un reste de dogme transcendant et un pli d'humilité. La sagesse pour l'homme est de ne « se servir des vertus naturelles que pour opérer le bonheur de ses semblables, sans s'en prévaloir, mais bien d'en rapporter tout le mérite à l'auteur de l'univers ; *rien ne peut égaler la satisfaction intérieure de s'en humilier par la conviction que tout lui appartient...* » Singulière fusion d'es-

prit panthéiste et quel esprit chrétien ! Cet ennemi si âpre de toutes les religions s'abîme dans l'adoration de Dieu. Et il associe à cet acte d'adoration d'innombrables êtres inconnus :

« L'homme est-il le seul être dans la nature capable de jouir de cette contemplation ? — Cela n'est pas présumable ; le globe terrestre n'est pas le seul, le soleil en éclaire sept autres ; les étoiles fixes qui sont autant de soleils peuvent en éclairer une infinité d'autres ; qui peut mettre des bornes à la puissance infinie de Dieu ? L'homme ne peut être celui de tous les êtres qui jouisse le mieux de cette contemplation. »

Réduire tout ce qui est à n'être qu'une modalité de la substance divine, c'est couper les voies à l'athéisme :

« Cette opinion que tout est divin ne favorise-t-elle point l'athéisme ? — Au contraire ; mais ce qui le favorise beaucoup c'est l'opinion qui admet une autre substance que celle de la divinité. »

Et rien n'empêche que les âmes humaines, bien qu'elles soient, non des substances particulières, mais des modes de Dieu, soient immortelles. Les modes spirituels de Dieu peuvent être impérissables comme les modes matériels ; la matière se transforme et ne périt pas. De même l'esprit. Il se transforme et se renouvelle comme les modes matériels auxquels il est lié ; et le progrès indéfini des existences humaines sous des modes qui nous sont encore inconnus, mais auxquels ne répugne pas l'inépuisable nature, complète et prolonge le progrès social de l'humanité sous le mode terrestre. La femme est en quelque sorte l'intermédiaire entre la vie terrestre et la vie inconnue. Elle est dans la vie présente la grande force de progrès et d'idéal ; elle est en même temps par l'espoir infini de bonheur qu'elle éveille, l'initiatrice de mondes plus vastes.

« *Il paraît évident que le souverain maître de l'univers a placé dans la femme les moyens d'opérer le bonheur de notre destinée présente, comme le présent est l'avant-coureur, par son peu de durée, d'une destinée après celle-ci,* infiniment *plus heureuse et plus durable*, dont les moyens ne peuvent exister que dans la toute puissance et s'effectuer que par les bontés infinies de l'Eternel ami... Ce n'est que dans la femme que la nature et son auteur ont établi la main d'œuvre du genre humain. »

Elever les femmes de telle sorte qu'elles puissent remplir toute leur mission naturelle et divine, les glorifier et étendre ainsi sur toute la société cette influence passionnée et sainte qui, se substituant aux mobiles grossiers d'action, à l'appétit du lucre, à la fureur de l'ambition, permettra d'harmoniser dans l'ordre communiste les efforts de tous, voilà le premier, le plus essentiel devoir de la société :

« Où élèvera-t-on les mères et les filles

« — Dans des temples magnifiques.

« — Pourquoi dans des temples ?

« — Pour réparer les torts que les hommes leur ont faits jusqu'ici, pour faire révérer tous les titres que la nature et son auteur ont établis en faveur de la femme pour le bonheur du genre humain.

« — En attendant que ces temples soient bâtis, où placerez-vous la nouvelle éducation sociale des femmes?

« — Dans les églises, dans les monastères des religieuses qui seraient traitées comme les religieux et les autres prêtres (c'est-à-dire selon le plan de Boissel, déliées de tout vœu et autorisées à garder pour vivre une part des domaines qu'elles possédaient auparavant). *Au surplus, dans quelque maison ou dans quelque lieu que se trouve une mère avec sa fille, la maison ou le lieu serait un temple pour les nouveaux élèves.* »

Sous cette noble discipline, le travail humain s'ordonnerait sans que la brutale maîtrise de la propriété continuât à intervenir.

« On établirait dans les temples et dans tous les ateliers des magasins et des serres pour tous les différents genres de production de la terre, des arts et de l'industrie, afin de pourvoir à tous les différents genres de besoin, de commodité, de sûreté et d'agrément. Chaque classe et chaque genre de fonction aurait son uniforme, on instituerait des fêtes et des jeux qui seraient consacrés au maître de l'Univers.

« ... *Les bontés et les faveurs des femmes qui seraient nos juges, comme nous leurs gardiens, seraient le principe et la fin, après Dieu, de nos actions, ce qui établirait un empire plus noble et plus puissant sur les âmes que les espèces d'or et d'argent qui les ont dégradées et corrompues.* »

Mais pour que cette noble et libre action des femmes puisse s'exercer, il ne faut pas qu'elles soient captives par le mariage d'un homme égoïste et brutal. Le mariage n'est que tyrannie, hypocrisie et désordre. Le don de l'âme et de la personne, déterminé non par une basse et capricieuse sensualité, mais par un généreux amour, doit rester toujours libre : et c'est pourquoi Boissel dissout le mariage comme la religion et la propriété ; la fonction sociale de la femme n'est possible que par la liberté :

« — Mais que deviendraient la paternité et la maternité ?

« — Elles ne seraient qu'un titre pour commander à tous les enfants, et les élever pour leur bonheur, comme la qualité d'enfant ne serait qu'un titre pour aimer, respecter tous les pères et toutes les mères et pour les chérir... O mon père ! O ma mère ! O mon frère ! O ma sœur ! O mon fils ! O ma fille ! O mes amis ! exprimeront tous les degrés de parenté. »

J'ai dit que Boissel était un ancêtre, un précurseur du saint-simonisme. Ce panthéisme naturaliste, cette foi au progrès, cet optimisme infini, ce communisme hiérarchique, cette discipline idéale et cette fonction sociale de la femme, cette croyance en la pluralité des mondes et des existences, ce sont les traits essentiels de la pensée saint-simonienne. Quelle prodigieuse fermentation d'idées en ces premières années de la Révolution ! Et comme

les menaces du décret du 18 mars 1793 paraissent vaines, quand on songe que le livre de Boissel se répandait tous les jours davantage, et qu'en même temps le rôle de Boissel aux Jacobins grandissait! Il y était volontiers violent, et il provoqua des murmures le jour où, parlant des massacres de septembre, il dit « qu'on ne devait regretter qu'une chose, c'est qu'ils n'aient pas été plus complets! »

Boissel, aux Jacobins même, apporta un projet de Déclaration des Droits qui s'inspirait nettement de sa doctrine et la rappelait explicitement. M. Aulard a eu tort, dans les extraits qu'il donne de la séance des Jacobins du 22 avril, de négliger complètement les paroles de Boissel. Elles ont un grand intérêt historique et on pourrait leur donner pour titre : « Le saint-simonisme devant le club des Jacobins et la Révolution. » De faciles et bourgeoises railleries (assez gauloises et égrillardes) accueillirent Boissel quand il mentionna « le droit de se reproduire ». Les Jacobins ne voyaient pas que Boissel voulait transposer la Déclaration des Droits de l'ordre idéologique et abstrait dans l'ordre physiologique et naturaliste. Il condamnait les arrangements sociaux qui réduisent au célibat, à la stérilité, des millions d'êtres, et il voulait faire descendre le droit jusqu'aux racines mêmes de la vie :

« Robespierre vous a lu hier la Déclaration des Droits de l'homme, *et moi je vais lire la déclaration des droits des sans-culottes.* Les sans-culottes de la République française reconnaissent que tous leurs droits dérivent de la nature, et que toutes les lois qui la contrarient ne sont pas obligatoires; les droits naturels des sans-culottes consistent dans la faculté de se reproduire... » (*Bruit et éclats de rire.*) L'orateur continue... « De s'habiller et de se nourrir : 1° *Leurs droits naturels consistent dans la jouissance et l'usufruit des biens de la terre, notre mère commune*; 2° Dans la résistance à l'oppression; 3° Dans la résolution immuable de ne reconnaître de dépendance que celle de la nature et de l'Être suprême.

« *Les sans-culottes reconnaissent que la société n'est établie que pour la sûreté du plus faible contre le plus fort.*

« Les sans-culottes reconnaissent que le meilleur gouvernement est celui qui lutte le plus efficacement contre les ennemis de la République, et que le gouvernement à établir ne peut être provisoirement que révolutionnaire. »

Peut-être Babeuf, qui ne s'enveloppait pas de formules philosophiques et pantheistiques, n'aurait-il pas bénéficié de la même impunité que Boissel. Il jugeait en tout cas plus politique de se taire, de ne pas opposer « les droits des sans-culottes » aux « droits de l'homme », assuré que les droits de l'homme deviendraient nécessairement les droits des sans-culottes. Il y a donc dans cette période, si l'on me passe le mot, des réserves de socialisme latent. Il y aurait puérilité à caractériser la pensée sociale de la Révolution et de la Convention par les formules communistes de Boissel ou même par

l'extrême tendance égalitaire de Billaud-Varennes. Mais la méprise serait aussi grave de négliger les premières manifestations socialistes de la démocratie, et surtout la secrète et profonde poussée d'égalité que le mouvement révolutionnaire propage dans les esprits ébranlés.

Robespierre était beaucoup moins « agrairien » que ne le supposait Babeuf, mais il avait le souci d'inscrire dans la Déclaration des Droits une définition de la propriété qui donnât quelques garanties au peuple souffrant et qui permît des développements sociaux dans le sens de l'égalité. Michelet, qui tire souvent des coïncidences de dates des effets lumineux, parfois aussi des fantaisies et des paradoxes, note que Robespierre a formulé ses principes constitutionnels le 24 avril, le jour même où Marat, acquitté, revenait triomphant à la Convention. Robespierre, « jaunissant d'envie » devant la popularité grandissante de Marat, avait essayé de lutter avec lui par une définition quasi socialiste de la propriété. Michelet oublie que Robespierre était depuis plusieurs semaines déjà membre de la Commission, chargée par les Jacobins d'étudier un plan de Constitution qui pût être opposé par la Montagne au plan du comité girondin de la Convention. Il oublie que Robespierre, s'il ne parle que le 24, avait demandé la parole le 22, avant que l'acquittement de Marat eût provoqué les vives démonstrations populaires du 24; et ce n'est pas hors de propos, comme le dit Michelet, que Robespierre avait demandé la parole, mais parce que, ce lundi 22 avril, le débat avait porté à la Convention sur quelques-uns des articles essentiels de la Déclaration des Droits. C'est rabaisser un peu étourdiment ce grand homme que d'abuser ainsi, pour lui prêter des motifs mesquins, de combinaisons de dates tout à fait factices. C'est s'exposer aussi à fausser l'histoire.

Robespierre avait des raisons graves, à l'heure où se posait le problème des subsistances, et où la Gironde semblait faire appel contre le mouvement de la Révolution aux intérêts bourgeois, de chercher une formule de la propriété qui laissât quelque jeu à l'action et à l'espérance du peuple.

« J'ai demandé la parole dans la dernière séance (c'est dans l'avant-dernière) pour proposer quelques articles additionnels importants qui tiennent à la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Je vous proposerai d'abord quelques articles nécessaires pour compléter votre théorie sur la propriété : que ce mot n'alarme personne. Ames de boue, qui n'estimez que l'or, je ne veux point toucher à vos trésors, quelque impure qu'en soit la source. Vous devez savoir que cette loi agraire, dont vous avez tant parlé, n'est qu'un fantôme créé par les fripons pour épouvanter les imbéciles. Il ne fallait pas une révolution sans doute pour apprendre à l'univers que l'extrême disproportion des fortunes est la source de bien des maux et de bien des crimes, mais nous n'en sommes pas moins convaincus que l'égalité des biens est une chimère. Pour moi, je la crois moins nécessaire encore au

bonheur privé qu'à la félicité publique. Il s'agit bien plus de rendre la pauvreté honorable que de proscrire l'opulence. La chaumière de Fabricius n'a rien à envier au palais de Crassus. J'aimerais bien autant, pour mon compte, être l'un des fils d'Aristide, élevé dans le Prytanée aux dépens de la République, que l'héritier présomptif de Xerxès, né dans la fange des cours pour occuper un trône décoré de l'avilissement des peuples et brillant de la misère publique. (*Applaudissements.*)

« Posons donc de bonne foi les principes du droit de propriété : il le faut d'autant plus qu'il n'en est point que les préjugés et les vices des hommes aient cherché à envelopper de nuages plus épais.

« Demandez à ce marchand de chair humaine ce que c'est que la propriété, il vous dira, en vous montrant cette longue bière qu'il appelle un navire, où il a encaissé et ferré des hommes qui paraissent vivants : « Voilà « ma propriété ; je les ai achetés tant par tête. » Interrogez ce gentilhomme qui a des terres et des vassaux ou qui croit l'univers bouleversé depuis qu'il n'en a plus, il vous donnera de la propriété des idées à peu près semblables.

« Interrogez les augustes membres de la dynastie capétienne, ils vous diront que la plus sacrée de toutes les propriétés est, sans contredit, le droit héréditaire, dont ils ont joui de toute antiquité, d'opprimer, d'avilir et de pressurer légalement et monarchiquement les 25 millions d'hommes qui habitaient le territoire de la France sous leur bon plaisir.

« Aux yeux de tous ces gens-là, la propriété ne porte sur aucun principe de morale. Pourquoi votre Déclaration des Droits semble-t-elle présenter la même erreur? En définissant la liberté le premier des biens de l'homme, le plus sacré des droits qu'il tient de la nature, vous avez dit avec raison qu'elle avait pour bornes les droits d'autrui; pourquoi n'avez-vous pas appliqué ce principe à la propriété, qui est une institution sociale, comme si les lois éternelles de la nature étaient moins vénérables que les institutions des hommes! Vous avez multiplié les articles pour assurer la plus grande liberté à l'exercice de la propriété, et vous n'avez pas dit un seul mot pour en déterminer le caractère légitime; de manière que votre Déclaration paraît faite, non pour les pauvres, mais pour les riches, pour les accapareurs, pour les agioteurs et pour les tyrans. Je vous propose de réformer ces vices en consacrant les vérités suivantes :

« Art. 1er. — *La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion des biens qui lui est garantie par la loi.*

« Art. 2. — *Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.*

« Art. 3. — *Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.*

« Art. 4. — *Toute possession, tout trafic qui viole ce principe est illicite et immoral.* »

A coup sûr, Robespierre est d'une prudence extrême : notez que toutes les formes de la propriété qu'il dénonce comme abusives sont par essence antérieures et contraires à la Révolution. C'est la propriété de l'esclavagiste,



Aux Manes du républicain Chalier.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

c'est la propriété féodale, c'est la propriété monarchique. Or, pour éliminer ces formes de propriété, il n'est nullement nécessaire de donner une définition restrictive de la propriété : il suffit d'affirmer la Révolution. La liberté individuelle proclamée fait tomber les chaînes de l'esclave, le droit de la propriété esclavagiste. Le droit révolutionnaire, qui supprime l'engagement

perpétuel de l'homme envers l homme, abolit par là même le droit féodal. Le principe de la souveraineté du peuple ruine la propriété que les monarchies revendiquent sur le peuple même.

Là où le problème est délicat, ou plutôt là où maintenant le problème commence, c'est avec la propriété individuelle moderne, telle que la Révolution l'a consacrée en la débarrassant de tout prélèvement féodal, de toute entrave corporative, de toute emprise monarchique. Ce sont les limites de cette propriété nouvelle, de ce droit nouveau qu'il faudrait marquer : et ici Robespierre est d'une réserve extrême. C'est à peine si, à la fin d'observations qu'il a sans doute volontairement abrégées, il prononce les mots « d'accapareur et d'agioteur » : il s'abstient de tout exemple. La vraie question était : « Les salariés devront-ils continuer indéfiniment à payer la rente du sol aux propriétaires fonciers? Les ouvriers industriels seront-ils astreints indéfiniment à travailler sous la discipline et au profit de maîtres industriels? » Il y aurait eu des exemples précis à alléguer.

Voici les mines de charbon; la propriété en appartenait, avant 1791, aux propriétaires du sol, aux propriétaires de la surface. Oh! comme les capitalistes, alors gênés dans le développement de leur entreprise par ce droit foncier, s'élevaient contre le privilège, contre l'abus de la propriété! Comme il fait beau voir (pour ne citer qu'un nom) le maître des mines de Carmaux, le chevalier de Solages, dénoncer dans un mémoire imprimé à la Constituante la prétention insolente des propriétaires fonciers et l'obstacle apporté par « le droit de propriété » au progrès industriel! Comme, pour en assurer la concession à de vastes compagnies capitalistes, il insiste sur le caractère national de la propriété des mines!

« Si les principes de la propriété étaient aussi rigoureux que M. Turgot le dit, il n'aurait pu percer le Limousin des beaux chemins qu'il y a fait pratiquer; nuls canaux pour le commerce intérieur, nuls travaux publics ne seraient possibles. Paradoxe ridicule, toutes les fois que l'intérêt public l'exige. » — Et encore : « On croit que tous les systèmes spéciaux qui paraissent favoriser les propriétaires des terres doivent céder à ces principes et qu'il est du bon sens de la raison et de la justice, de déclarer les mines faire partie de la propriété nationale. On doit les regarder comme des magasins nationaux qu'il importe à la société de ménager. » (Mémoire sur les mines en général et particulièrement sur celles de houille ou charbon de terre, présenté à l'Assemblée nationale par le concessionnaire des mines de charbon de terre de Carmaux, près d'Albi — à Albi de l'imprimerie d'A.-P. Baurens, imprimeur du roi, 1790.)

La Constituante, sous l'inspiration de Mirabeau, avait opéré une révolution dans la propriété des mines. Elle en avait dessaisi les propriétaires du sol, elle l'avait transférée à la nation, qui la concédait aux sociétés capitalistes. Oui, mais à mesure que se développait la Révolution, à mesure que

les ouvriers des mines, encouragés par le mouvement révolutionnaire, élevaient leurs exigences et haussaient par exemple, dans la région du Hainaut et de l'Artois, leurs salaires de 0 fr. 95 à 1 fr. 55 par jour, à mesure que les prolétaires étaient plus confiants et plus hardis, les maîtres des mines se feuillantisaient.

Comme beaucoup d'acquéreurs de biens nationaux étaient, une fois nantis, atteints de modérantisme, les concessionnaires du sous-sol, d'abord si révolutionnaires contre la propriété foncière, devenaient des modérés. Les voici qui, effrayés par le Dix-Août, par le 2 septembre, par les projets de loi agraire qui, en donnant forme nouvelle à la question du sol, pourraient bien donner forme nouvelle à la question du sous-sol, entrent dans la résistance et se préparent même à émigrer. Demain, ils émigreront.

Robespierre songe-t-il à se demander tout haut s'il ne conviendrait pas d'organiser l'exploitation nationale de ces domaines miniers? Il ne s'est même pas, semble-t-il, interrogé là-dessus. Et ses réserves contre la propriété ont toutes un caractère rétrospectif et presque archaïque. Elles menacent le monde ancien que la Révolution a aboli. Et pourtant, quelles que soient les précautions prises par lui pour ne pas effrayer, pour ne déchaîner ni la panique des chefs d'industrie, ni celle des propriétaires fonciers, quoiqu'il évite même d'abonder, par une attaque un peu insistante contre les accapareurs, dans la politique des Enragés, la formule qu'il donne du droit de propriété peut se prêter à de très audacieuses interprétations. Tandis que la Révolution posait d'abord le droit de propriété et ne faisait intervenir qu'ensuite les restrictions sociales dont ce droit devait être entouré, Robespierre ne se contente pas de rappeler, avec Mirabeau, que la propriété est une institution sociale. On dirait qu'il pose le droit social avant le droit individuel. La propriété, dans sa formule, n'est que ce qui reste de la propriété quand la société a exercé son droit antérieur et supérieur, quand elle a prélevé ce qui lui est nécessaire pour assurer la vie de tous, quand elle a enlevé à la propriété toutes les pointes par où elle pourrait blesser autrui. Dire que la propriété est la libre disposition de « *la portion de bien* garantie par la loi », c'est faire du droit de propriété un droit secondaire et dérivé qui ne se manifeste qu'après l'affirmation et l'exercice d'un autre droit. Ajouter que ce droit de propriété ne peut préjudicier « ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété » des autres hommes, c'est, théoriquement, faire du droit de propriété une sorte de suspect contre lequel s'élèvent d'emblée toutes sortes d'hypothèses et de présomptions redoutables; c'est ensuite fonder en droit les vastes expropriations que les modifications de la vie économique peuvent rendre nécessaires plus tard.

J'entends bien que Robespierre n'avait ni vu aussi loin, ni même regardé. Mais il savait que, politiquement, il avait besoin des prolétaires pour éliminer la Gironde dont l'inertie traîtresse perdait la Révolution. Il voyait

se former à sa gauche des partis remuants et âpres qui demandaient pour le peuple non seulement des droits politiques, mais la certitude de la vie, et il essayait, par sa formule de la propriété, d'incorporer décidément au droit révolutionnaire cette force populaire et prolétarienne dont il n'avait ni calculé ni même pressenti les futurs développements, mais dont il voulait qu'en tout cas l'obscure destinée future eût sa formule juridique dans la Révolution.

En ce sens, sa définition de la propriété était comme une sorte d'acompte révolutionnaire payé au prolétariat sur son salaire révolutionnaire, l'ouverture d'un crédit sur l'avenir en échange de son effort immédiat.

Dès maintenant, il insérait dans la Déclaration des Droits proposée par lui quelques applications précises de sa définition sociale de la propriété. Il veut que la Convention inscrive dans la charte sociale le droit de tous à la vie, le droit au travail, le droit à l'instruction, et l'impôt progressif avec immunité complète du minimum de revenus nécessaire à la vie. Tous les premiers articles de son projet sont, si je puis dire, d'une belle allure humaine, et je vais en reproduire ici l'enchaînement.

« Article premier.—Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme *et le développement de toutes ses facultés.*

« Art. 2.—Les principaux droits de l'homme sont *celui de pourvoir à la conservation de son existence et la liberté.*

« Art. 3.—Ces droits appartiennent également à tous les hommes, quelle que soit la différence de leurs forces physiques et morales.

« L'égalité des droits est établie par la nature; *la société, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force qui la rend illusoire.*

« Art. 4.—La liberté est le pouvoir qui appartient à tout homme d'exercer à son gré toutes ses facultés, elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour borne, la nature pour principe et la loi pour sauvegarde.

« Art. 5. — Le droit de s'assembler paisiblement, le droit de manifester ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, sont des conséquences si nécessaires du principe de la liberté de l'homme, que la nécessité de les énoncer suppose, ou la présence, ou le souvenir récent du despotisme.

« Art. 6. — La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de bien qui lui est garantie par la loi.

« Art. 7. — Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

« Art. 8.—Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.

« Art. 9. — Tout trafic qui viole ce principe est essentiellement illicite et immoral.

« Art. 10. — *La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.*

« Art. 11. — Les secours indispensables à celui qui manque du nécessaire *sont une dette de celui qui possède le superflu ; il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée.*

« Art. 12. — Les citoyens dont les revenus n'excèdent point ce qui est nécessaire à leur subsistance sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques ; les autres doivent les supporter *progressivement* selon l'étendue de leur fortune.

« Art. 13.—*La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.* »

Cette Déclaration des droits, dont j'ai cité les premiers articles, avait été adoptée à l'unanimité, dans la séance du 21 avril, par les Jacobins. C'est l'extrême formule officielle de la pensée sociale de la Convention. Aucun représentant n'alla au delà.

Dans le projet de l'ouvrier en soierie Cusset, député du Rhône-et-Loire, je trouve une expression très affaiblie de la pensée de Robespierre :

« Les droits généraux sont ... *la propriété qui ne peut nuire.*

« — Le droit de propriété consiste à ce que tout homme peut disposer de ce qui lui appartient, pourvu que cela ne nuise en aucune manière à la société générale et individuelle. »

C'est presque du galimatias, et c'est en tout cas bien moins net, bien moins vigoureux que les formules de Robespierre. Cusset, dans un autre article, va jusqu'à priver du droit de suffrage les citoyens « qui sont en état de domesticité ». Ce Cusset a décidément plus de véhémence que de sûreté démocratique. Il est vrai qu'à propos des subsistances, il propose des mesures énergiques qu'il voudrait faire « classer » dans la Constitution.

« Il y a, personne n'en peut douter, dans la République moins de riches que de pauvres ; si ces derniers n'ont pas la faculté de se procurer en travaillant de quoi subsister, il est de toute impossibilité de les obliger à respecter les propriétés. »

Et il propose que les contributions payées en nature soient centralisées « *dans des magasins nationaux dans chaque commune.*

« — Le produit de cette contribution sera préférablement vendu aux pauvres citoyens, savoir : le froment à raison de six livres dix sous les soixante livres, et quatre livres dix sous le seigle ; *le surplus sera employé à des boulangeries nationales établies à cet effet*, afin de prévenir la disette du pain.

« — Il sera créé dans toutes les villes où la population s'élèvera à dix mille

âmes un tribunal populaire qui connaîtra des crimes de lèse-nation, des agiotages, fraudes, monopoles et abus qui se commettraient sur les subsistances de première nécessité, sur l'accaparement et autres. »

Ce sont des mesures de circonstance intéressantes parce qu'elles contiennent quelques traits du socialisme national et municipal; mais les formules générales de Robespierre sont bien plus riches de sens. Saint-Just est plus préoccupé de la distribution politique des pouvoirs que de la définition de la propriété. Il se borne dans son exposé des motifs à quelques maximes :

« Le principe des mœurs est que tout le monde travaille au profit de la patrie, et que personne ne soit asservi ni oisif.

« ... Si vous voulez savoir combien de temps durera votre République, calculez la somme de travail que vous y pouvez introduire. »

Et il donne des rapports économiques, dans un article de la section de son projet relative à « l'état des citoyens » une formule singulièrement naïve :

« La loi ne reconnaît pas de maître entre les citoyens : elle ne reconnaît point de domesticité. Elle reconnaît un engagement égal et sacré de servir entre l'homme qui travaille et celui qui le paie. »

Mais en quoi cette déclaration était-elle applicable aux rapports déjà très complexes créés par le système croissant des manufactures? La pensée de Robespierre qui se meut dans un ordre plus abstrait en apparence, est bien plus susceptible d'accommodation à un état économique et social changeant.

J'imagine que Robespierre, qui avait vu, après le Dix-Août, la forte poussée égalitaire que la Commune révolutionnaire victorieuse avait propagée, avait pris ses précautions pour le jour où la chute de la Gironde, déterminée par une révolution nouvelle, donnerait un vif élan au peuple. Il avait préparé et comme défini d'avance la concession nécessaire et possible. Et il avait adopté des formules théoriques et un programme pratique qui lui permettaient d'avance de rassurer la propriété et de donner satisfaction au peuple. C'est évidemment aussi à une pensée politique qu'il obéit lorsqu'il inscrit dans sa Déclaration des articles relatifs à la propagande révolutionnaire universelle.

Comment l'homme qui s'était opposé à la politique girondine de provocation pouvait-il maintenant se donner l'air de braver le monde entier ? C'est en avril, sous le coup de la trahison de Dumouriez, que Robespierre propose son plan. C'est à une heure où il importe que la Révolution, dont les puissances conjurées paraissent attendre la chute, oppose aux despotes exaltés par la trahison une contenance fière. Peut-être aussi Robespierre se dit-il tout bas que si Danton s'est compromis avec Dumouriez, s'il l'a soutenu trop longtemps, c'est parce qu'il attendait de lui des succès rapides qui permissent d'ouvrir des négociations de paix. Désirer une paix immédiate, n'est-ce pas mettre la Révolution à la merci des généraux qui tiennent dans

leurs mains le destin du jour qui se lève? Enfin, Robespierre sentait bien que la guerre, par le champ qu'elle ouvrait aux énergies, par les fonctions et les emplois qu'elle prodiguait aux audacieux, était secrètement désirée par bien des groupements révolutionnaires, surtout par ces hommes de coup de main, remuants et hardis, quelques-uns voraces, par ces Cordeliers que Danton, dans la crise de 1792, avait jetés au ministère de la guerre, qui s'y étaient affermis sous Bouchotte comme sous Pache et qui commençaient à jeter sur le monde un regard de prosélytisme et de proie. Avec ceux-là, qui se couvraient de la théorie d'universelle liberté humaine formulée par Anacharsis Clootz, Robespierre veut garder contact; par son projet il incline autant qu'il le peut vers sa gauche, dans la question de la propagande armée comme dans celle de la propriété. Et lui qui bientôt se retournera âprement contre Anacharsis Clootz, l'accusant de déchaîner « l'incendie universel », il emprunte, en avril 1793, les formules mêmes de l'orateur du genre humain.

« *Le Comité de constitution a absolument oublié de rappeler les devoirs de fraternité qui unissent tous les hommes et toutes les nations et leur droit à une mutuelle assistance. Il paraît avoir ignoré les bases de l'éternelle alliance des peuples contre les tyrans. On dirait que votre déclaration a été faite pour un troupeau de créatures parqué sur un coin du globe, et non pour l'immense famille à laquelle la nature a donné la terre pour domaine et pour séjour.*

« Je vous propose de combler cette grande lacune par les quatre articles suivants. Ils ne peuvent que vous concilier l'estime des peuples; il est vrai qu'ils peuvent avoir l'inconvénient de vous brouiller avec les rois. *J'avoue que cet inconvénient ne m'effraie pas; il n'effraiera pas ceux qui ne veulent pas se réconcilier avec eux.* »

Y a-t-il là je ne sais quel sous-entendu à l'égard de Danton qui, au Comité de salut public, cherchait à dissoudre la coalition européenne et qui, voulant négocier, ne le pouvait qu'avec les gouvernements, c'est-à-dire avec les rois? Mais comme cette phraséologie complaisante sur « le peuple » est loin de la sévère beauté réaliste des discours de Robespierre en 1792 proclamant avec courage que la plupart des peuples, mal préparés encore, seraient les complices de leurs tyrans!

Robespierre, arrivé au gouvernement, retranchera, même avec le couteau de la guillotine, toutes ces imprudences de propagande illimitée. Mais en avril 1793, il propose :

« — Les hommes de tous les pays sont frères, les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir, comme les citoyens du même Etat.

« — Celui qui opprime une nation se déclare l'ennemi de toutes.

« — Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme doivent être poursuivis par tous non

comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et des brigands rebelles.

« — *Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre qui est le genre humain et contre le législateur de l'univers qui est la nature.* »

Il n'est même pas jusqu'à son théisme qu'il n'atténue ici par une savante ambiguité. Il avait, dans son préambule, pris Dieu à témoin : « La Convention nationale proclame à la face de l'univers et *sous les yeux du législateur immortel*, la déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen ». Et voilà que dans le dispositif même du projet, ce « législateur immortel » devenait le « législateur de l'univers qui est la nature ». Dieu ? Nature ? On ne savait plus. Robespierre ou élimine ou atténue, à ce moment, tout ce qui pourrait créer un malentendu entre lui et les plus ardents révolutionnaires de la Commune et des sections. Un éclair de cosmopolitisme sans-culotte et de socialisme ouvre son horizon sur le vaste avenir inconnu. Mais bientôt, encerclé par les fatalités de la guerre extérieure, envahi par les fumées de la guerre civile, cet horizon va se resserrer et s'assombrir.

Ce qui attriste dès maintenant l'exposé de la pensée sociale de Robespierre, ce qui lui communique une sorte d'aridité, c'est le parti pris vertueux contre la richesse. Oui, elle a ses vices, mais la pauvreté aussi a les siens, même quand elle n'est pas ravalée jusqu'à la misère. Elle est souvent sordide d'esprit, routinière et étroite. Il est puéril d'opposer la chaumière de Fabricius au palais de Crassus. Le monde, quoi qu'on fasse, s'éblouit de la clarté des palais : il faut les élargir pour que toute l'humanité en ait l'orgueil. Certes, Robespierre ne veut pas proscrire l'opulence : mais il la dédaigne et il la méprise presque, comme si elle n'était pas la forme, d'abord nécessairement oligarchique, plus tard sociale, populaire et commune, de la puissance de l'homme sur les choses, le signe de sa maîtrise sur l'univers. Ce qui eût été grand et beau, c'eût été d'appeler au secours de la Révolution toutes les forces de production, d'art, de richesse, et de dire : « Les mesures que nous prendrons pour que tous les citoyens aient une part de ce bien-être croissant, de cette richesse humaine croissante, ajouteront à l'essor de la richesse bien loin de la contrarier. »

Vergniaud, le 10 mai, le jour même où la Convention prit possession pour ses séances du palais des Tuileries aménagé pour elle, traça le tableau magnifique des démocraties modernes, variées et complexes, obligées tout ensemble de se prémunir contre les tyrannies armées qui subsistent dans le monde et de faire jaillir, sans cesse plus abondante, l'activité de la paix, soucieuses de prévenir l'extrême inégalité des fortunes, mais ouvrant aux individus et à la société tout entière des perspectives de richesse et d'éclat. Oui, magnifique image de la démocratie encore bourgeoise, éclatant et nécessaire correctif de la sécheresse de l'idéal de Robespierre ; programme

admirable si seulement Vergniaud avait pressenti que, par le double essor combiné de la démocratie et de la richesse, un jour tout le peuple travailleur participerait à la grande fête harmonieuse de la vie, et qu'un jour aussi les nations réconciliées par la liberté et le droit pourraient déposer leurs armes !

« Rousseau, Montesquieu et tous les hommes qui ont écrit sur les gouvernements nous disent que l'égalité de la démocratie s'évanouit là où le luxe s'introduit ; que les républiques ne peuvent se soutenir que par la vertu, et que la vertu se corrompt par la richesse.



Martyrs de la Liberté :
LE PELLETIER, MARAT, CHALIER.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

« Pensez-vous que ces maximes, appliquées seulement par leurs auteurs à des États circonscrits, comme les républiques de la Grèce, dans d'étroites limites, doivent l'être rigoureusement et sans modification à la République française ? Voulez-vous lui créer un gouvernement austère, pauvre et guerrier, comme celui de Sparte ?

« Dans ce cas, soyez conséquents comme Lycurgue ; comme lui, partagez les terres entre tous les citoyens ; proscrivez à jamais les métaux que la cupidité humaine arrache des entrailles de la terre ; brûlez même les assignats dont le luxe pourrait aussi s'aider, et que la lutte soit le seul travail de tous les Français ; étouffez leur industrie ; ne mettez entre leurs mains que la scie

et la hache ; flétrissez par l'infamie l'exercice de tous les métiers utiles ; déshonorez les arts et surtout l'agriculture ; que les hommes auxquels vous aurez accordé le titre de citoyens ne payent plus d'impôts ; que d'autres hommes auxquels vous refuserez ce titre, soient tributaires et fournissent à vos dépenses ; ayez des étrangers pour faire votre commerce, des ilotes pour cultiver vos terres, et faites dépendre votre subsistance de vos esclaves...

« Il est vrai que de nouvelles lois qui établissent l'égalité entre les citoyens consacrent l'inégalité des hommes... Il est vrai que les institutions de Lycurgue qui prouvent son génie en ce qu'il n'entreprit de les fonder que sur un territoire de très médiocre étendue, et pour un si petit nombre de citoyens que le plus fort recensement ne le porte pas au delà de dix mille, prouveraient la folie du législateur qui voudrait les faire adopter à vingt-quatre millions d'hommes ; il est vrai qu'un partage des terres et le nivellement des fortunes sont aussi impossibles en France que la destruction des arts et de l'industrie dont la culture et l'exercice tiennent au génie actif que ses habitants ont reçu de la nature ; il est vrai que l'entreprise seule d'une pareille révolution exciterait un soulèvement général ; que la guerre civile parcourrait toutes les parties de la République ; que tous nos moyens de défense contre d'insolents étrangers seraient bientôt évanouis ; que la plus terrible des niveleuses, la mort, planerait sur les villes et les campagnes. Je conçois que la ligue des tyrans puisse nous faire proposer, au moins indirectement par les agents qu'elle soudoie, un système d'où résulterait pour tous les Français la seule égalité du désespoir et des tombeaux, et la destruction totale de la République. »

Pas plus que la République française ne peut être niveleuse et spartiate, elle ne peut être conquérante. Elle ne peut être non plus exclusivement agricole et commerçante, car « comment un pareil peuple pourrait-il exister, environné de nations presque toujours en guerre et gouvernées par des tyrans qui ne connaissent d'autre droit que la force ? »

Non, l'organisation de la République française doit répondre à des nécessités diverses et aux particularités du génie national : elle doit être complexe, souple et animée comme la vie moderne de la France.

« Le législateur serait insensé qui dirait aux Français : « Vous avez des
« plaines fertiles, ne semez pas de graines ; des vignes excellentes, ne faites
« pas de vin. Votre terre, par l'abondance de ses productions et la variété de
« ses fruits, peut fournir et aux besoins et aux délices de la vie, gardez-vous
« de la cultiver. Vous avez des fleuves sur lesquels vos départements peuvent
« transporter leurs productions diverses et par d'heureux échanges établir
« dans toute la République l'équilibre des jouissances, gardez-vous de navi-
« guer. Vous êtes nés industrieux, gardez-vous d'avoir des manufactures.
« L'Océan et la Méditerranée vous prêtent leurs flots pour établir une com-

« munication fraternelle avec tous les peuples du monde, gardez-vous d'avoir
« des vaisseaux. »

« Il ne manquerait plus que d'ajouter à ce langage : « Dans vos climats « tempérés, le soleil vous éclaire d'une lumière douce et bienfaisante, renon- « cez-y et, comme le malheureux Lapon, ensevelissez-vous six mois de l'an- « née dans un souterrain. Vous avez du génie, efforcez-vous de ne pas pen- « ser; dégradez l'ouvrage de la nature ; abjurez votre qualité d'hommes, et, « pour courir après une perfection idéale, une vertu chimérique, rendez-vous « semblables aux brutes. »

« Si la constitution doit maintenir le corps social dans tous les avantages dont la nature l'a mis en possession, elle doit aussi, pour être durable, prévenir, par des règlements sages, la corruption qui résulterait infailliblement de la trop grande inégalité des fortunes ; mais, en même temps, sous peine de dissoudre le corps social lui-même, elle doit la protection la plus entière aux propriétés. Ce fut pour qu'ils les aidassent à conserver le champ qu'il avait cultivé, que l'homme se réunit d'abord à d'autres hommes auxquels il promit l'assistance de ses forces pour défendre aussi leur champ. Le maintien des propriétés est le premier objet de l'union sociale ; qu'elles ne soient pas respectées, la liberté elle-même disparaît ; vous rendez l'industrie tributaire de la sottise, l'activité de la paresse, l'économie de la dissipation, vous établissez sur l'homme laborieux, intelligent et économe, la triple tyrannie de l'ignorance, de l'oisiveté et de la débauche.

« Je conclus de ces simples propos que vous ne voulez faire des Français ni un peuple conquérant ; ni un peuple que l'on puisse asservir ; ni un peuple purement agricole ou commerçant ; ni un peuple purement militaire et avec des gardes prétoriennes qui disposent de la toute-puissance ; ni un peuple tellement ami de la guerre qu'il devienne l'effroi des autres nations ; ni un peuple tellement livré aux mollesses de la paix que, pareil aux Athéniens, il redoute plus les rois qui l'attaqueraient comme les ennemis de ses plaisirs que comme les ennemis de sa liberté ; ni un peuple qui se corrompe par le luxe, et que vous enivriez dans les festins de Lucullus ; ni un peuple qui s'avilisse par la misère, qui perde dans une orgueilleuse paresse les qualités brillantes de son esprit, et qu'au milieu des prodigalités de la nature vous nourrissiez avec le brouet de Lacédémone.

« Je pense que vous voulez profiter de sa sensibilité pour le porter aux vertus qui font la force des républiques ; de son activité laborieuse pour multiplier les sources de sa prospérité ; de sa position géographique pour agrandir son commerce ; de son amour pour l'égalité pour en faire l'ami de tous les peuples ; de sa force et de son courage pour lui donner une attitude qui contienne tous les tyrans ; de l'énergie de son caractère trempé dans l'orage de la Révolution pour l'exciter aux actions héroïques ; de son génie, enfin, pour lui faire enfanter ces chefs-d'œuvre des arts, ces inventions sublimes, ces

conceptions admirables qui font le bonheur et la gloire de l'espèce humaine. »

Ainsi, avant la chute de la Gironde, la Convention avait produit, en tous sens, une merveilleuse abondance d'idées et de systèmes. Elle avait de même, dans l'ordre pratique, marqué les directions essentielles. Elle avait, par un décret du 24 août, pris des précautions contre les abus et les fraudes qui se commettaient dans la vente des biens nationaux : contre les ventes de mobiliers faites sans contrôle et sans publicité ; contre les violences et les injures qui troublaient les enchères et les livraient à la merci d'acheteurs audacieux ; contre les manœuvres tendant à écarter les concurrents ou par la menace ou par des offres d'argent ; contre la complaisance et l'avidité des administrateurs locaux qui abusaient de leur autorité pour s'emparer à vil prix des maisons, des meubles, des terres ; contre les communes qui, sans autorisation expresse de la Convention, achetaient, ouvertement ou sous des noms supposés, des biens d'émigrés sur lesquels les administrateurs mettaient ensuite la main à des conditions trop favorables pour eux et hors de toute concurrence ; contre « les associations de tous ou de partie considérable des habitants d'une commune pour acheter les biens mis en vente, et en faire ensuite répartition ou division entre les dits habitants ».

Il sera possible maintenant, quand la Convention aura échappé aux luttes de factions qui la paralysent, de reprendre, avec des garanties nouvelles, la vente des biens nationaux, de pousser notamment la vente des biens d'émigrés. De même, malgré l'opposition des Girondins et sous le coup de la nécessité, la Convention a adopté la taxe des grains et commencé ainsi à appliquer le maximum. Elle a encore, malgré la Gironde et sous le coup de la nécessité, voté le 20 mai le principe de l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches. Enfin, elle a abouti, en avril, à formuler et à discuter ce difficile projet sur le partage des biens communaux qui était en suspens depuis le 10 août. C'était une grande question.

Le rapport de Fabre de l'Hérault (8 avril 1793) évalue à 8 millions d'arpents et à une valeur de 600 millions l'ensemble des biens communaux. A quel régime les soumettre ? Parfois, ceux des socialistes qui croient que la réhabilitation de l'ancien régime est un moyen de critiquer la société bourgeoise, ont prétendu que par le partage des communaux, par le morcellement de ce bien commun en propriétés individuelles, la Révolution avait dépouillé les pauvres. En fait, le régime auquel les communaux étaient soumis était absolument oligarchique : chacun des habitants de la commune en jouissait à proportion de l'étendue de son domaine particulier, de la richesse de ses troupeaux ; ainsi c'étaient les riches, seuls ou presque seuls, qui en bénéficiaient. Il y avait même des communes, où les notables, « les bourgeois » prétendaient avoir seuls le droit à l'usage des biens communaux : et cette aristocratie bourgeoise prétendait en exclure ceux que, à l'imitation de l'aristocratie seigneuriale, elle appelait « les manants ».

Presque partout, le vœu des pauvres, des prolétaires, était donc très nettement prononcé pour le partage. Marat a publié dans son journal plus d'une lettre où le partage était demandé au nom des pauvres, où l'égoïsme des riches propriétaires qui s'y opposaient était violemment dénoncé. Personne ne proposait alors une utilisation vraiment communiste des biens communaux.

Il aurait fallu enlever aux habitants le droit qu'ils avaient en qualité d'habitants et réserver l'exploitation des communaux aux sans-propriété sous la condition qu'ils transformeraient en culture active la jouissance inerte et routinière qui condamnait à l'improductivité des milliers d'arpents. Mais, je le répète, cette idée n'était suggérée par aucun révolutionnaire : et je n'ai qu'à rappeler que le communiste Babeuf, à la fin de 1791, concevait le communisme sous la forme d'un partage égal, garantissant le droit inaliénable de tous les citoyens, pour comprendre combien était fort le mouvement en faveur du partage, et combien sont artificielles les critiques faites après coup, du point de vue communiste, aux révolutionnaires bourgeois. Le seul conventionnel qui combattit le plan de partage définitif apporté par le Comité d'agriculture, Souhait, ne demanda pas un aménagement communiste, une exploitation commune intensifiée et perfectionnée. Il demanda que les partages fussent temporaires. Et, bien loin d'entrevoir dans ce partage renouvelé un moyen d'émancipation pour tous les citoyens, il n'y voyait qu'un habile substitut de l'aumône et un expédient conservateur. Il prévoyait la pauvreté éternelle, et l'éternelle nécessité d'avoir sur toute l'étendue de la France des domaines disséminés où l'on pût appeler de génération en génération les indigents qui s'accumulaient dans les villes, au grand péril de l'ordre et de la propriété. Des colonies de travail, pour prohiber la mendicité et garantir la sécurité des possédants, voilà, au fond, le système de Souhait.

« Il s'agit, aujourd'hui, de régler le partage des biens communs. Il s'agit de savoir s'il doit être définitif, c'est-à-dire si chacun doit jouir en toute propriété de la portion qui lui écherra. C'est l'opinion du Comité d'agriculture. Il faut démontrer qu'elle est, sous tous les rapports, contraire à l'intérêt général et particulier; il faut prouver que le partage temporaire, renouvelé à certaines époques, établi d'après une répartition plus juste et plus exacte, est le seul qu'il convient d'accepter ; il faut dans cette grande question, indiquer le but que nous devons atteindre et dire, avec courage, que si nous pouvons nous mêler du patrimoine de l'indigence, ce n'est que pour en régler le bon usage et non pour l'aliéner et le détruire.

« Remarquons, d'abord, que la convention de nos pères est une donation en faveur de l'indigence de leurs descendants. Et depuis quand aurions-nous le droit de disposer des biens qui appartiennent aux générations futures? Depuis quand aurions-nous le droit de leur ravir des biens dont nous ne sommes que les dépositaires? *La pauvreté meurt-elle jamais?* Les communes

s'éteignent-elles ? Depuis quand aurions-nous le droit de nous déclarer les héritiers des générations qui n'existent pas encore ?

« ... Le premier devoir des bons gouvernements, c'est de chercher à calmer la misère du peuple, à substituer à l'humiliante ressource de la mendicité le travail et l'amour du travail. Et quel plus puissant moyen d'atteindre ce but que de laisser perpétuellement dans la société un immense fonds de terre à cultiver, qui appelle continuellement les bras du pauvre, *qui dissémine l'indigence* et qui lui offre, sur tous les points de la République, une ressource féconde à ses besoins ; qui tend insensiblement à enlever aux arts, corrupteurs du luxe, des bras que la culture réclame sans cesse, *des hommes dont le rassemblement dans les vastes séjours de la corruption et du luxe peut, à chaque instant, inquiéter la tranquillité publique*, et servir des projets d'ambition ou de tyrannie ?

« ... N'entendez-vous pas déjà la voix perfide des ambitieux et des tyrans caressant sans cesse la multitude, la couvrant sans cesse de leurs basses flatteries ; *sans cesse l'irritant contre cette classe paisible de citoyens qui ne doit sa fortune qu'à son industrie et à son travail, sa fortune qui seule fait la richesse de l'État et la ressource du pauvre ; sans cesse la présentant à celui-ci comme son véritable patrimoine, pour lui inspirer le désir sacrilège de le reprendre par la force...* Arrêtez leurs progrès en diminuant leurs moyens de fortune, en affranchissant d'eux le pauvre, *en le disséminant sur tous les points de la République.* »

C'est donc par une sorte de manœuvre conservatrice, et pour dériver, pour diviser les courants de misère et de révolte que Souhait entend maintenir la propriété communale. Elle n'est point liée par lui à un plan de libération définitive des hommes, mais au contraire à la perpétuité certaine et inévitable de la misère :

« Portons nos regards non pas seulement sur la pauvreté qui nous entoure, sur la pauvreté de 1793, *mais sur celle de tous les siècles ;* conservons-lui le patrimoine sacré que lui ont légué nos ancêtres. »

Et si Souhait veut que les pauvres n'aient que l'usufruit des biens communaux, ce n'est pas pour substituer pour tous les citoyens à toute la propriété individuelle et privilégiée du sol un usufruit qui sauvegarde le droit social de tous ; non, c'est parce que les pauvres peuvent se contenter d'un usufruit et ne pas prétendre à cette pleine propriété qui reste d'ailleurs l'idéal des citoyens : les biens communaux ne sont pas dans sa pensée un premier degré vers un communisme plus haut et plus vaste ; ils sont une diminution de la propriété, mais une diminution qui préserve les pauvres de la chute totale dans la misère, le désespoir et l'esprit de révolte :

« Remarquez qu'ils ne vous en demandent pas davantage. *Quand le pauvre réclame du pain et du travail, il n'exige pas la propriété ou des biens qui produisent ce pain, ou des matières premières qu'il lui faut mettre en*

œuvre. Donnez-lui la jouissance, donnez-lui la culture d'un terrain propre à le nourrir: il sera content; voilà tout ce qu'il vous demande, voilà tout ce qu'il a le droit d'attendre de vous.»

Le plan du Comité d'agriculture qui abonde franchement dans le sens de la Révolution, qui ne cherche pas à déguiser sous une apparence de communisme une sorte de fondation charitable perpétuée à travers les âges et qui veut, par le partage définitif des communaux, multiplier les propriétés individuelles, est donc supérieur, *même au point de vue socialiste.* Car le communisme agraire résultera ou de la synthèse des propriétés individuelles paysannes se coordonnant librement en de vastes exploitations coopératives, ou de la substitution de syndicats agricoles prolétaires à la grande propriété, ou de la constitution d'un domaine communal à exploitation scientifique et intensive. Il ne sera pas l'extension d'un vague domaine disputé par l'égoïsme routinier des propriétaires individuels ou concédé viagèrement à titre d'aumône à des pauvres maintenus au-dessous du plein droit de propriété. Et il valait mieux, même pour le grand communisme futur, ajouter à la force immédiate, à l'indépendance et à l'élan révolutionnaire de la démocratie rurale et du prolétariat agricole que maintenir comme une stérile parodie, ou comme une dérisoire ébauche, un communisme inférieur et dégradé. C'est selon une idée très nette de démocratie que le projet du Comité d'agriculture répartissait les biens nationaux. Il ne rendait pas cette répartition obligatoire, il laissait à chaque commune le soin d'en décider; cependant, comme le partage avait les préférences du Comité, il suffisait qu'un tiers des habitants le demandât pour qu'il eût lieu.

Le Comité repoussait avec indignation la demande qui avait été faite par les riches d'opérer le partage au marc la livre de l'impôt foncier, c'est-à-dire proportionnellement à la valeur de la propriété foncière de chaque habitant :

« Loin de nous, l'idée de vouloir attaquer le droit sacré de propriété, ce droit que le contrat social doit garantir à l'homme civilisé; nous le respectons, mais nous n'en ferons jamais le prétexte d'une injustice! Serait-ce, je le demande, respecter la propriété que de dépouiller le pauvre de la sienne, pour en revêtir l'homme opulent? Serait-ce la respecter que de faire, du bien de tous, la propriété exclusive de quelques-uns ?

« Tous les habitants d'une commune ont un droit égal aux biens communaux, tous doivent avoir un droit égal au partage. *Les propriétaires diraient ils, pour fonder leur prétention, qu'aujourd'hui ils en avaient seuls la jouissance? Quoi! des abus deviendraient des titres! et parce que le pauvre a jusqu'ici été opprimé, il devrait continuer de l'être!* »

De même il ne serait pas pleinement équitable de faire le partage égal par ménages : car le pauvre a plus d'enfants groupés autour de lui.

« Au premier aperçu, ce moyen paraissait présenter moins d'inconvé-

nients et, conforme aux principes de la justice, il était même fondé sur les usages locaux de plusieurs communes de la République; mais votre Comité l'a trouvé onéreux pour le pauvre, et injuste dans ses conséquences; le riche, en général, fait plusieurs ménages avec ses enfants; le pauvre n'en forme qu'un; la même chambre sert de demeure à l'indigent et à sa famille, et il ne connaît pas l'art malheureux de se trouver logé à l'étroit dans un immense palais. »

O vertueuse beauté de la promiscuité sordide et de l'entassement!

Mais est-il possible de se porter à l'extrémité opposée, et de répartir les biens communaux, ainsi qu'il a été suggéré, « à raison inverse des propriétés »? Mais le difficile est d'établir exactement la fortune de chacun.

« Tel est, dans un lieu, riche avec 30 arpents de terre qui, avec la même propriété, serait pauvre dans un autre. Dans la même commune, le propriétaire de 5 arpents de bon terrain est quelquefois plus riche que celui qui en possède 20 de mauvais. Enfin, on peut être très riche et n'avoir pas de propriété. Le fermier est souvent plus riche que le propriétaire dont il exploite le bien. Le commerçant, le capitaliste, l'artisan même ont quelquefois de la fortune, sans avoir de propriété. Dans les pays de petite culture, presque tous les manouvriers de campagne sont propriétaires, et n'en sont pas moins quelquefois dans l'indigence... »

C'est donc au partage par tête que le Comité s'est arrêté, à l'exclusion de ceux qui possédant du bien dans la commune n'en sont pas habitants. Tous les habitants, quels que soient le sexe et l'âge, auront droit à un lot. Les lots seront numérotés et le tirage au sort décidera.

Je n'entre pas dans la controverse agronomique élevée entre le Comité d'agriculture et Souhait. Je note seulement, au point de vue social, la seule objection forte de Souhait. Il constate ce que peut avoir de précaire l'opération et que bien souvent les pauvres seront amenés à se défaire à vil prix de lots d'ailleurs minuscules et inutilisables.

« Dans les pays où le pâturage fait la richesse et la subsistance des habitants, quel parti tireraient-ils chacun de quelques toises de terrain en propriété? Ce ne serait pas soulager leur misère, prévenir leurs besoins; ce serait évidemment les aggraver; ce serait leur offrir une dangereuse amorce pour les faire tomber dans l'abîme : ce serait les engager à vendre ces faibles portions dans l'impossibilité de les tourner à un meilleur usage, les forcer à mettre toute leur fortune dans les mains des grands propriétaires, et aliéner ainsi, en quelque sorte, leur liberté, en perdant leurs moyens de subsistance. Est-ce là le prétendu bien que vous voulez leur faire? »

A cette objection, le Comité opposait une double réponse : la première, c'est que les communes seraient libres d'admettre ou de repousser le partage; la seconde, c'est que le Comité lui-même garantissait par la loi, pendant une période de dix ans, l'inaliénabilité des lots :

« Les communaux, dit le rapport de Fabre, sont un patrimoine immense rendu à des héritiers légitimes après des débats ruineux et la longue oppression du plus fort contre le plus faible. La loi leur rend leurs biens usurpés, mais elle ne doit pas borner là sa vigilance paternelle ; il faut qu'elle évite de ne leur offrir qu'un bien passager, et qu'elle les prémunisse même contre les



Acceptation de la Constitution républicaine
10 Août 1793 ou 23 Thermidor, An Ier de la République.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet).

dangereuses tentations du besoin et de l'oisiveté. Le pauvre s'attache avec ardeur à la propriété qu'il a, mais il compte pour peu de chose celle qu'il n'a pas encore cultivée. En proie à des besoins renaissants, il sera bientôt tenté de vendre sa portion à quelque riche propriétaire qui la convoitera, et ce qui devait faire le patrimoine des pauvres de tous les temps se rejoindra à celui des riches par une faible rétribution qu'obtiendront les riches du moment ; au lieu de diviser les propriétés, nous les amoncellerions.

«...On nous objectera peut-être qu'en empêchant d'aliéner, on établit une espèce de substitution ; nous répondrons qu'en abolissant le droit de substi-

tuer, le but du législateur a été d'arrêter l'accumulation des fortunes dans une même main, et que pour parvenir au même but il faut ici prendre une marche contraire.

« On observera encore que nous portons des limites injustes au droit de propriété ; mais nous répondrons que personne n'a encore de propriété individuelle sur les communaux ; car ce qui appartient à tous n'appartient à aucun particulier. C'est donc par l'effet de la loi que les habitants acquerront aujourd'hui cette propriété ; la loi peut donc leur imposer des conditions que leur intérêt même commande. »

Mais cette restriction du droit de propriété sera limitée à dix ans et elle cessera tout de suite si le possédant quitte la commune. Souhait insiste, constatant d'ailleurs combien les pauvres sont portés vers le partage des communaux. Toujours par leur influence, par leur imprévoyance, les communes décideront le partage ; et quand ensuite, au bout de dix ans ou même avant (par leur départ de la commune), les pauvres auront vendu leur lot, n'ayant plus la ressource du bien communal, que deviendront-ils ? Et comment dans l'état si difficile des finances de la Révolution, comment espérer qu'elle trouvera les 200 millions par an qui seraient nécessaires pour subvenir aux besoins de millions de pauvres ?

En vérité, Souhait reproduit contre le partage des communaux quelques-unes des objections que l'abbé Maury formulait contre l'aliénation des biens d'Église « patrimoine du pauvre ». Ce qui est vrai, c'est que dans la période intermédiaire qui va du communisme rudimentaire et charitable du moyen âge au communisme de science et de justice, par où s'affirmera l'humanité de demain, la multiplication des propriétés individuelles découpées dans les domaines nationaux ou communaux n'est un bien que si elle est complétée par une forte organisation des secours publics. La Révolution le savait, elle le proclamait ; et on ne peut lui imputer des misères qui ont été la suite de sa défaite partielle, la conséquence de la longue éclipse de la démocratie et de la liberté.

Donc, dans l'ordre de l'action comme dans l'ordre de la pensée, toutes les grandes idées sont formulées, tous les grands précédents sont créés avant la chute de la Gironde ; et la Montagne victorieuse n'a besoin ni d'invention politique ni d'invention sociale. Elle n'a pas à imaginer, à susciter tout un ordre nouveau de conceptions et d'institutions ; son grand devoir, sa mission historique et vraiment « sainte » (la sainte Montagne), c'est d'agir, c'est de sauver la Révolution par l'énergique concentration des forces nationales. Sa tâche précise, c'est de créer un gouvernement capable d'action décisive et rapide contre les factions contre-révolutionnaires du dedans, contre l'ennemi du dehors qui obsède et entame les frontières.

La Convention, longtemps paralysée par les chicanes et les prétentions girondines, va être l'assemblée de défense nationale et révolutionnaire. Elle

a déjà produit de son sein assez d'idées, et son front a été visité d'assez beaux rêves qui laissent une flamme à son regard. Ce n'est pas de hardiesse intellectuelle qu'elle a besoin maintenant : c'est d'organisation, c'est d'audace réglée, c'est de méthode et de vigueur dans l'action. Si on ne s'attachait qu'aux manifestations de l'idée, il semblerait que l'avènement de la souveraineté montagnarde marque non un progrès, mais un fléchissement.

Condorcet n'est pas frappé encore; mais il se sent suspect et l'abandon que fait la Convention, dès les premiers jours, du plan de constitution où il avait mis toute la force et tout l'orgueil de son esprit, le décourage et le rebute : il n'a plus aucune influence au Comité de l'instruction publique : c'est Siéyès, maintenant, c'est Daunou, ce sont d'anciens prêtres ou oratoriens qui y dominent; et, comme M. Guillaume l'a montré dans sa publication magistrale des procès verbaux du Comité de l'Instruction publique, ils abaissent le magnifique programme d'éducation conçu par le philosophe de l'*Encyclopédie*. Ils veulent que l'État ne s'occupe que de l'instruction élémentaire; et ils abandonnent à la libre concurrence (peut-être aux anciennes congrégations enseignantes subsistant malgré une apparente dispersion), tout le haut et moyen enseignement. C'est humilier l'idéal révolutionnaire. Mais cette humiliation n'est que passagère, et le XVIII[e] siècle retrouvera son niveau que la platitude ou la sournoiserie ecclésiastiques ravalent un moment. En ces premiers jours, la pensée de la Montagne victorieuse et menacée était ailleurs et l'obscure intrigue déprimante de Siéyès pouvait s'exercer.

Il semble de même que, dans le préambule de la Constitution que la Montagne vote en quelques jours et qu'elle est en état de présenter au peuple dès le 24 juin, se marque un fléchissement de la pensée révolutionnaire. Le projet de Condorcet, fidèle à l'esprit encyclopédique en ce qu'il a de plus libre et de plus net, ne faisait appel qu'à la raison de l'homme, et ne prévoyait pas d'autre garantie.

C'est « en présence de l'Être suprême » que la Montagne proclame les Droits de l'Homme. Voulait-elle affirmer le déisme de la plupart de ses membres? Voulait-elle surtout rassurer les peuples encore imprégnés de la tradition chrétienne et, sans s'incliner devant la superstition des prêtres, mettre Dieu du côté de la Révolution ? Elle voulait circonscrire la Vendée, prévenir la propagation funeste du fanatisme religieux. Surtout, elle se hâtait d'offrir à la France une Constitution. Les croyants auraient réclamé si le nom de Dieu, qui figurait dans la Constitution de 1791, avait été effacé de celle de 1793; les athées ne se scandalisaient pas trop de « l'Être suprême », le plus court était donc d'inscrire sur la Constitution ce vague pseudonyme de Dieu.

De même, la Montagne revise le projet de Constitution girondine, pour le simplifier, pour l'alléger, pour rendre plus rapide et plus efficace le mé-

canisme électoral et législatif, au risque de resserrer, en apparence, le large système de démocratie politique proposé par la Gironde.

Condorcet mettait constamment en jeu la souveraineté directe de la nation. Toutes les élections devaient se faire au suffrage universel direct : il n'y avait plus d'élection au second degré, plus d'assemblées électorales. Ce sont les assemblées primaires qui nommaient directement tous ceux qui étaient appelés ou à représenter le souverain, ou à administrer en son nom. Elles nommaient les municipalités, les administrateurs des départements, les députés; c'étaient les assemblées primaires aussi qui nommaient les juges. Bien mieux, elles nommaient les ministres, le Conseil exécutif, par un mécanisme d'ailleurs assez compliqué. Les assemblées primaires dans chaque département formaient une liste de présentation de treize noms. Ces listes étaient centralisées par le corps législatif qui dressait, d'après le relevé des suffrages, une liste unique de présentation sur laquelle les assemblées primaires faisaient ensuite un choix définitif.

Ainsi, les municipalités étaient désignées par les assemblées primaires de chaque commune; les administrateurs du département par les assemblées primaires de chaque département; et les ministres par les assemblées primaires de toute la France, le département n'étant alors qu'une section de vote. Les députés étaient élus par canton de 50000 habitants, la population étant ainsi la seule base de la représentation. Les députés ne formaient qu'une Chambre; ils n'étaient élus que pour un an, et toutes les décisions du pouvoir législatif étaient perpétuellement soumises au contrôle direct de la nation. Les assemblées primaires de deux départements suffisent à obliger le corps législatif à soumettre au referendum populaire telle ou telle loi, tel ou tel décret.

C'est « la censure du peuple sur les actes de la représentation nationale » et théoriquement, il semble que c'est la démocratie illimitée. A ce système, les Montagnards faisaient trois objections essentielles. D'abord en constituant de grandes communes où seraient fondues et absorbées beaucoup de petites communes (quatorze mille communes allaient disparaître), il bouleversait cette vie municipale révolutionnaire qui, par son morcellement même, avait mis en jeu la spontanéité des individus et prévenu l'action modérée et fédéraliste des administrations intermédiaires de district ou de département. En second lieu, il énervait la volonté populaire en affectant d'y recourir exclusivement. Le peuple surmené se détournerait bientôt de son propre droit et laisserait l'exercice réel de la souveraineté à quelques intrigants s'il était obligé de passer sa vie dans les assemblées primaires, et quelle est la loi qui pourrait aboutir à travers toutes ces complications? C'était organiser le *veto* de la souveraineté nationale sur elle-même. Enfin, et Saint-Just avait, avant le 31 mai, présenté cette objection avec une grande force, faire nommer les ministres par toute la nation alors que chaque député ne serait nommé

que par une circonscription de 50.000 âmes, c'était donner au pouvoir exécutif une force écrasante. C'était construire au peuple souverain « non un temple, mais un tombeau ». C'était livrer la nation à un patriciat d'hommes connus qui seuls pourraient affronter un scrutin aussi vaste. C'était bientôt ériger une oligarchie de dirigeants en interprète de la volonté nationale.

La Convention, sur ces trois points, remanie à fond le projet girondin. Elle laisse subsister la vie fourmillante et révolutionnaire des petites communes. Elle réserve pour le choix des représentants le suffrage universel direct, et elle confie à des assemblées électorales, élues par les assemblées primaires, le soin de choisir les administrateurs, les arbitres publics, les juges criminels et de cassation. Ainsi, pour les fonctionnaires de la Révolution le scrutin sera à deux degrés. Il sera à trois degrés pour les ministres. Ce ne sont plus les assemblées primaires qui les désigneront : bien mieux, les assemblées électorales ne pourront pas non plus les désigner; mais chaque assemblée électorale de département proposera un candidat, et c'est sur cette liste que le corps législatif choisira les vingt-quatre membres qui composeront le Conseil exécutif.

Par là, la Convention prévenait la rivalité redoutable du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. J'imagine, en outre, que ce mode de nomination paraissait à la Montagne beaucoup moins favorable que l'autre aux Girondins et à leurs amis. La Gironde avait beaucoup d'éclat. C'est d'elle que Saint-Just dira bientôt : « La Révolution a créé un patriciat de renommées ».

Le scrutin national eût peut-être investi du pouvoir les grandes renommées oratoires, scientifiques, littéraires. Au contraire, la Convention, faisant le choix définitif sur une assez longue liste, écartera les noms des hommes qui pourraient par orgueil, par prestige de gloire, fausser la volonté nationale. Et ce choix, elle le fera sous l'action non de la violence mais de l'opinion parisienne. C'est au centre, c'est dans la capitale que se faisait, dans le nouveau projet, le choix des ministres. Dans le plan de Condorcet, le pouvoir exécutif était d'origine et d'essence départementale.

Enfin, si un article proclame que « les assemblées primaires délibèrent sur les lois », cette délibération n'a aucune sanction : la procédure du *referendum* n'est nulle part organisée et prévue. Mais avec cette périodicité si courte d'assemblées élues pour un an, n'y a-t-il pas en somme un *referendum* permanent ? Ainsi, la Montagne donne à l'action de la démocratie plus de vigueur, plus de nerf. Elle la débarrasse de la bouffissure qui alourdissait et noyait le projet girondin. Et elle sauvegarde le peuple contre la formation d'une oligarchie ministérielle, d'une caste gouvernementale qui pour être élective n'en serait pas moins pesante à la liberté. Mais la Convention, à peine débarrassée de la Gironde, va-t-elle introduire dans la Déclaration des Droits les définitions de la propriété et les formules sociales que, quelques semaines avant, Robespierre et les Jacobins proposaient ? Non, la Montagne ne veut ni

soulever des controverses qui arrêteraient sa marche, ni éveiller des inquiétudes qui serviraient peut-être la contre-révolution.

Le contre-poids aux abus possibles de la propriété n'est pas dans les mots ou les formules; il sera dans la force même du peuple exerçant son droit vigoureusement. Aussi, la Constitution de 1793 marque bien (ce qu'avait négligé complètement le projet girondin) que les efforts politiques des hommes ont un but social. Elle proclame, dès l'article premier des Droits de l'Homme, en une formule qui fit sans doute la joie de Babeuf, que « le but de la société est le bonheur commun ». Elle emprunte, dans l'article 6, la définition de la liberté naguère proposée par Robespierre :

« La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui ; elle a pour principe, la nature ; pour règle, la justice ; pour sauvegard e, la loi ; sa limite morale est dans cette maxime : *Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait.* »

Elle reproduit l'article de Saint-Just sur les rapports des salariés aux maîtres :

« Tout homme peut engager ses services, son temps ; mais il ne peut se vendre ou être vendu. Sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne reconnaît point de domesticité ; il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie. »

Elle consacre le droit à la vie et le droit au travail, dans les termes suggérés par Robespierre :

« Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. » Mais la fameuse formule sur « la portion de biens garantie par la loi » ne reparaît point : et la Déclaration des Droits du 24 juin reproduit sur la propriété la tranquillisante formule de la Déclaration girondine (art. 16) :

« Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et de disposer à son gré de son bien, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie » (le capital, la rente, le bénéfice).

Bien mieux, la Déclaration, au lieu d'exempter, comme le faisait le projet de Robespierre, le minimum nécessaire à l'existence de tout impôt, consacre expressément l'obligation pour tous les citoyens, même les plus pauvres, de concourir aux charges publiques :

« Nul citoyen, dit l'article 101, n'est dispensé de l'honorable obligation de concourir aux charges publiques. »

Non seulement Robespierre ne lutta pas pour faire adopter ses formules ; non seulement il ne fit aucun effort pour imposer sa définition de la propriété, mais, au sujet de l'impôt, il déclara, non sans noblesse, que la réflexion avait modifié ses vues, que dispenser un citoyen de tout impôt, c'était en faire une sorte de citoyen passif, et que la dignité morale et le crédit po-

litique du peuple voulaient que la pauvreté même portât une partie du fardeau. Dans l'ordre international, aux vastes déclarations d'active fraternité universelle qui pouvaient engager la France et épuiser la Révolution dans des guerres infinies et éternelles, se substituent des articles prudents et fiers, qui assurent constitutionnellement l'intégrité territoriale et politique de la France révolutionnaire mais qui rendent possibles les négociations de paix.

« Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres.

« *Il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations;* il ne souffre pas que les autres nations s'immiscent dans le sien.

« Il donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté : il le refuse aux tyrans.

« Il ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire. »

« — Avez-vous donc fait un pacte avec la victoire? » demanda une voix.

« — Non, s'écria Bazire; mais nous avons fait un pacte avec la mort. » Et ce mot héroïque couvrait glorieusement l'abandon de la téméraire politique de propagande armée universelle.

Plus prudente dans la question de la propriété, de l'impôt et des relations extérieures que le projet de Robespierre, la Constitution de 1793 était cependant un magnifique exemplaire de démocratie; c'était vraiment la souveraineté du peuple; c'était l'organisation forte du pouvoir populaire et du contrôle populaire. Jamais encore le monde n'a vu une réalisation de démocratie qui réponde pleinement à cette grandiose formule de 1793.

Que les socialistes ne reprochent point à Robespierre de n'avoir pas insisté pour l'adoption de son projet : la Constitution de 1793 aurait été aux mains du peuple, aux mains des prolétaires, un instrument efficace de graduelle émancipation sociale. Les communistes révolutionnaires en jugeront ainsi, puisque le rétablissement de la Constitution de 1793 sera bientôt un des articles essentiels du programme babouviste. Et je veux répéter, en faveur de cette magnifique organisation de démocratie, le noble appel fait par le Montagnard Levasseur au témoignage des communistes :

« C'était, s'écrie-t-il, la Constitution de 93 qu'invoquaient les Babeuf et Dairthé : c'est encore, sous les glaces de l'âge, la Constitution de 1793, qui fait battre le cœur du stoïque Buonarotti; et si je puis me nommer, après ces hommes douloureusement mais noblement célèbres, c'est ma longue fidélité à ce que j'ai cru être bien qui me console dans mon exil et mes longues douleurs. »

C'est en effet avec enthousiasme que Buonarotti, dans son livre *la Conspiration pour l'Égalité*, parle de Robespierre et même, malgré quelques réserves, de la Constitution de 1793.

« Avant la chute de la faction girondine, Robespierre croyait que la Convention, dominée par elle, était dans l'impossibilité d'enfanter de bonnes lois; il pensait d'ailleurs que, dans les circonstances critiques de ce temps-là, le

premier soin des mandataires du peuple devait être d'anéantir les nombreux ennemis qui, au dedans et au dehors, menaçaient l'existence de la République ; mais, voyant que les Girondins étaient pressés de consacrer par la législation leurs principes aristocratiques, il opposa à leurs projets la *Déclaration des droits*, dans laquelle ses intentions populaires paraissent à découvert...

« Cependant la Constitution de 1793, rédigée à la suite de l'insurrection du 31 mai par la partie de la Convention qu'on appelait alors la *Montagne*, ne répondit pas complètement aux vœux des amis de l'humanité. On regrette d'y trouver les vieilles et désespérantes idées sur le droit de propriété. Au surplus, les droits politiques des citoyens y sont clairement énoncés et fortement garantis, l'instruction de tous y est placée parmi les devoirs de la société ; les changements favorables au peuple y sont faciles, et l'exercice de la souveraineté lui est assuré comme il ne le fut jamais. Est-ce à une prudente circonspection commandée par l'attitude hostile des riches ameutés par les Girondins ? est-ce à l'influence des égoïstes dans les délibérations de la Convention nationale qu'on doit attribuer les ménagements dont elle fit usage et le voile sous lequel les députés, amis de l'égalité, furent obligés de cacher leurs vues ultérieures ?

« Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins vrai que le droit de délibérer sur les lois, attribué au peuple, la soumission des mandataires du peuple à ses ordres et la presque unanimité des voix à laquelle la Constitution de 1793 fut acceptée, la firent regarder à juste titre comme le *palladium* de la liberté française. »

Dans la prodigieuse éclipse qu'ont subie les grandes institutions politiques de la Révolution, les plus généreux et les plus éclairés des Conventionnels (de ceux, hélas ! que la Révolution elle-même ne dévora point) gardèrent un indomptable espoir en la victoire de la démocratie, dont la Constitution de 1793 restait pour eux comme le symbole.

« Oui, disait Levasseur aux derniers jours de la Restauration, quand la souveraineté du peuple n'était plus qu'une sorte de rêve effacé, une époque viendra où la démocratie sera le seul gouvernement possible ; alors on saura apprécier les travaux de cette Convention qui peut-être a eu le tort de devancer son siècle et de faire trop tôt le bien, mais qui du moins a eu le courage de ne pas reculer devant l'application de ce qu'elle a regardé comme la vérité.

« Oui, un jour viendra où l'égalité sera prise pour base du pacte social, où chaque individu, si infime qu'il soit, aura les mêmes droits et la même part aux affaires publiques que l'homme le plus élevé dans la hiérarchie sociale. On reconnaîtra alors que les titres ne sont rien, puisqu'ils sont l'ouvrage de l'homme et non de la nature ; que la richesse ne saurait être la base des droits, puisque la richesse elle-même n'est qu'un droit conventionnel.

On sentira que tout habitant du territoire qui n'est pas dégradé par une action infâme a intérêt au bien général et doit participer aux avantages comme



LE TRIOMPHE DE LA MONTAGNE

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

aux charges de la société. On ne traitera plus de folle utopie une Constitution qui reposait sur ces bases sacrées.

« Oui, un jour viendra, j'en ai l'espoir et la certitude, un jour viendra

où la perfectibilité de l'espèce humaine rendra applicables toutes les vérités générales que les publicistes du jour regardent comme de vaines utopies. *L'abolition successive de l'esclavage, de la féodalité, de toutes les servitudes, m'est un sûr garant que nos neveux verront tomber la noblesse et l'*HÉRÉDITÉ, ces deux grandes plaies de la civilisation moderne. On les verra disparaître sans secousses, sans résistance ; car l'homme commence à prendre la robe virile, et ses chefs sont obligés déjà d'incliner leur front lorsque l'opinion publique a parlé ; alors la Convention sera bénie comme ayant osé faire sans appui, sans support, le premier pas dans cette noble carrière de la justice et de la liberté.

« En attendant, permis aux cerveaux étroits, aux politiques d'un moment, de rire de notre ouvrage. Permis à eux de dire que nous nous sommes laissé entraîner à l'exagération en voulant placer, comme la nature, tous les hommes sur la même ligne. Leurs sarcasmes puérils ne nous atteindront pas. *Cinquante ans, cent ans encore peut-être,* ils nous traiteront avec dédain... le genre humain n'en continuera pas moins ses hautes destinées. »

L'avenir a donné raison à Levasseur et à l'admirable optimisme de la Révolution. Cent ans après la Révolution, à travers bien des orages et malgré bien des restrictions et des combinaisons que les Conventionnels n'avaient ni prévues ni désirées, malgré de partielles survivances monarchiques et oligarchiques, l'utopie, en somme, est devenue fait. Le suffrage universel est devenu réalité : la démocratie a trouvé en France sa forme politique normale, la République ; et elle évolue lentement, mais avec la certitude des accomplissements nécessaires, vers l'égalité sociale, qui abolira le privilège et l'*hérédité* du pouvoir dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique. La foi de Levasseur procède non seulement d'une ardente aspiration vers la liberté politique, mais de l'expérience sociale de l'humanité dépouillant peu à peu toutes les formes de servitude et revêtant enfin « la robe virile ».

Mais cette Constitution de 1793 n'était-elle donc qu'à échéance lointaine? N'était-elle pas dès lors applicable? Elle l'était pleinement et on cherche en vain ce qui, ou dans ses principes, ou dans son mécanisme, pouvait faire obstacle à son application. Elle organisait plus qu'elle ne créait, et Levasseur a tort de dire que la Convention n'avait ni appui ni support. Elle avait pour soutien toute la vie révolutionnaire, toute la vie nationale dans ces quatre années qui avaient fait l'œuvre des siècles. La souveraineté nationale était déjà un principe et un fait. Le suffrage universel avait fonctionné pour l'élection de la Convention même, à deux degrés il est vrai, mais en quoi était-il plus malaisé de nommer directement des députés que de nommer des assemblées électorales? Aussi bien, pour le choix des maires, des procureurs syndics, c'était le suffrage direct des assemblées primaires qui décidait. L'élection appliquée au choix des juges, des prêtres, était devenue une habitude de la nation.

Pour l'organisation du pouvoir législatif et exécutif, il n'y avait aucune faction, si modérée fût-elle, qui osât proposer ou le partage du corps législatif en deux Chambres, ou la concentration du pouvoir exécutif en un seul homme, président ou stathouder. Le mode adopté par la Constitution de 1793 conciliait, pour l'exécutif, le principe de l'élection populaire, la nécessité du contrôle législatif et le besoin d'un pouvoir vigoureux et agissant.

La Constitution de 1793 répondait bien aux conditions vitales de la Révolution, à la réalité politique et sociale de la France nouvelle. Tout ce qui s'éloigne d'elle, dans les constitutions plus modernes, est, ou une concession à l'esprit de défiance conservatrice et de privilège, ou un reste des habitudes monarchiques. Elle est le type de la démocratie française ; en s'y ralliant, Robespierre réservait tout l'avenir, toutes les possibilités du développement social. Et il sauvait le présent.

S'il n'a pas insisté, s'il n'a pas lutté pour les formules plus hardies (au moins d'apparence) qu'il avait proposées en avril, ce n'est pas qu'il se soit renié lui-même. Ce n'est pas que, rapproché du pouvoir par la chute de la Gironde, il ait cherché, dans un intérêt d'ambition, à ramener à lui les classes possédantes et l'oligarchie des richesses. Il sent bien, après le 31 mai comme avant, que le peuple des artisans, des manouvriers, reste, dans la tourmente, la ressource la plus sûre, la sauvegarde nécessaire de la Révolution menacée au dehors et au dedans.

Qu'on lise une note écrite de sa main et qui a été trouvée dans ses papiers, celle qui se rapporte évidemment à la période qui suit le 31 mai et le 2 juin. Platement, M. Dauban n'y voit que je ne sais quelle ébauche de discours, des notes de rhéteur obsédé par la vanité de la parole. C'est, au contraire, la confidence nette et profonde de la pensée à la pensée ; c'est l'angoisse de l'esprit s'interrogeant lui-même et interrogeant l'abîme ; c'est aussi, après la méditation cruelle, la conclusion pratique et juste de l'homme d'État :

« Il faut une volonté une.

« Il faut qu'elle soit républicaine ou royaliste.

« Pour qu'elle soit républicaine, il faut des ministres républicains, des papiers républicains, des députés républicains, un gouvernement républicain.

« La guerre étrangère est une maladie mortelle, tandis que le corps politique est malade de la Révolution et de la division des volontés.

« *Les dangers intérieurs viennent des bourgeois ; pour vaincre les bourgeois, il faut rallier le peuple. Tout était disposé pour mettre le peuple sous le joug des bourgeois et faire périr les défenseurs de la République sur l'échafaud. Ils ont triomphé à Marseille, à Bordeaux, à Lyon ; ils auraient triomphé à Paris sans l'insurrection actuelle. Il faut que l'insurrection actuelle continue jusqu'à ce que les mesures nécessaires pour sauver la République aient été prises. Il faut que le peuple s'allie à la Convention et que*

la Convention s'allie au peuple. Il faut que l'insurrection s'étende de proche en proche sur le même plan ; que les sans-culottes soient payés et restent dans les villes. Il faut leur procurer des armes, les colérer, les éclairer. Il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous les moyens possibles. »

L'homme qui écrivait pour lui-même ces paroles et se traçait ce plan d'action, n'est pas le calculateur ambitieux qui, ayant abattu ses rivaux, cherche à se ménager auprès de leur clientèle sociale, et à inscrire parmi ses chances d'avenir et de grandeur l'influence de la classe bourgeoise. Non, si Robespierre a adopté sans chicaner, sans disputer, la Constitution du 24 juin, c'est d'abord parce qu'en soi, et malgré ses lacunes ou ses timidités, elle est le plus beau plan, le plus humain, le plus libre, le plus égalitaire, d'administration politique et sociale qu'aient encore connu les hommes. C'est ensuite et surtout parce qu'il faut créer sans délai l'unité de pensée et d'action dans la Convention nationale, et assurer par là la main mise vigoureuse et rapide de la Convention sur le pays déconcerté et déchiré. Le 31 mai avait laissé au cœur de la Convention une meurtrissure. Même les Montagnards restaient troublés de l'acte de violence qui avait mutilé l'Assemblée. Et les hommes de la Plaine songeaient vaguement à prendre leur revanche sur la Commune qui les avait despotisés.

Soixante-treize députés, amis de la Gironde, avaient signé en secret une protestation contre le 2 juin ; et bien qu'elle ne fût pas connue encore, elle pesait obscurément sur l'Assemblée.

Qu'adviendrait-il si la Convention, à peine libérée de l'action brutale et de la pression immédiate des forces insurrectionnelles, paraissait braver le peuple révolutionnaire de Paris et renier à demi le 31 mai et le 2 juin? Ce ne serait pas sans doute la revanche soudaine de la Gironde vaincue ; ce ne serait pas la reprise du conflit entre Girondins et Montagnards qui avait paralysé la Révolution, mais ce serait encore la contrariété des forces, la défiance entre la Convention et Paris, c'est-à-dire une inertie inquiète et une anarchie fondamentale. Déjà, dans le rapport présenté par Barère le 6 juin au nom du Comité de Salut Public, perçaient les hésitations, les demi-rétractations, les vagues représailles. Il parlait du limon impur roulé par le torrent de la Révolution ; il déclarait presque la guerre au Comité révolutionnaire ; il transportait à la Convention seule le droit de réquisition de la force armée ; en proposant que des députés aillent servir d'otages dans les départements que représentaient les députés arrêtés, il jetait un jour sinistre sur les intentions de Paris ; en tout cas, il prévoyait, au lendemain même du coup qui avait frappé la Gironde, une ère de négociation, de réconciliation peut-être ; il atténuait le sens contre-révolutionnaire des mouvements de Marseille et de Lyon, il paraissait garder l'espoir que de bonnes paroles, des procédés conciliants et fraternels maintiendraient ces deux villes dans les voies de la Révolution : n'était-ce pas imputer les troubles qui les agitaient aux violences

anarchistes qui avaient pu effrayer de bons républicains? Ainsi tout le bénéfice du 31 mai pouvait être compromis; et la Révolution allait se retrouver, même après la douloureuse opération subie, aussi incertaine, aussi divisée contre elle-même qu'au temps où la faction girondine déchaînait ses prétentions dans l'Assemblée. Grand était le péril et Robespierre répondit aussitôt à Barère. Non, il ne fallait pas se donner l'apparence de désavouer, même à demi, le 31 mai. Ce fut une insurrection nécessaire et sans effusion de sang: que la Révolution, qui n'a pu éviter cette redoutable épreuve, en garde du moins le bénéfice. C'est là aussi le sens de la note écrite par Robespierre et que j'ai citée. Au mol optimisme de Barère, il oppose le caractère nettement contre-révolutionnaire des sections bourgeoises de Lyon, de Marseille, de Bordeaux; et à Paris aussi ce mouvement sectionnaire bourgeois aurait abouti à un despotisme oligarchique si le peuple ne s'était soulevé. L'insurrection a été indispensable. Il faut qu'elle dure. Quand Robespierre écrit qu'elle doit être continuée, il n'entend pas que le peuple de Paris doit envelopper la Convention d'une menace quotidienne et d'un tumulte éternel. Il veut dire que le 31 mai doit être continué dans son inspiration générale et dans ses efforts. La faction girondine doit être maintenue dans l'impuissance où le 31 mai et le 2 juin l'ont réduite; et dans toute la France doit se développer l'effort de combat qui, à Paris, a frappé la Gironde. C'est à cette politique que la parole mesurée et forte de Robespierre décida la Convention. Mais qu'elle ait pu hésiter, qu'elle ait pu, par ses tergiversations, rouvrir l'ère des querelles épuisantes et des contradictions mortelles, c'était un grave danger. Il n'y avait qu'un moyen de le conjurer. C'était de rétablir par l'action l'unité morale de la Convention avec elle-même et avec le peuple. Or, le moyen décisif, c'était de voter sans délai la Constitution.

A ce vote, tous les Conventionnels pouvaient et devaient concourir, car tous avaient promis une Constitution à la France. Par là, la Convention ne se laissait aller ni au doute ni aux conseils énervants. Elle mettait un terme aux arguties funestes de ceux qui lui disaient qu'étant incomplète elle ne pouvait plus délibérer. Elle affirmait sa souveraineté révolutionnaire par un acte décisif. Elle donnait à la nation ce que la nation attendait, une organisation définitive de la liberté, et en faisant de son pouvoir un usage conforme à la volonté certaine de tous, elle retrouvait, malgré la mutilation, l'intégrité de sa force et de son droit. Sans doute la Constitution ne pouvait être appliquée tout de suite; il était impossible en pleine tourmente de procéder à un renouvellement de tous les pouvoirs. Mais, du moins, le peuple savait quelle serait sa loi quand l'orage de la guerre extérieure et de la guerre civile serait apaisé. La nation était ainsi débarrassée d'un cauchemar d'incertitude.

La Révolution n'apparaissait plus comme une agitation incertaine, sans issue sinon sans objet. On en voyait le terme. C'est à rendre possible l'application de la Constitution que tendrait l'effort de tous. Le destin de la liberté

et de la Patrie n'était pas livré éternellement à la danse folle des vagues : le rivage était en vue. Mais comment donner au vote de la Constitution cette rapidité, cette unanimité qui seuls pouvaient le rendre efficace sur les esprits, si chacun cherchait à faire prévaloir ses formules particulières? C'est pourquoi Robespierre se rallia aux conceptions et aux définitions qui rencontraient l'assentiment le plus général. L'essentiel était d'affirmer les principes de la démocratie et de sauver la Révolution.

Dès lors, la politique de Robespierre est très nette. Il sait que la crise est redoutable. L'étranger, quoique d'un mouvement lent et d'une poussée un peu molle, pèse sur nos frontières. Valenciennes est investi. Mayence est assiégé. Les Anglais arment leurs vaisseaux pour ruiner notre commerce, et pour jeter sur nos rivages les forces de la coalition attendues par les contre-révolutionnaires et les traîtres. La plaie de la Vendée s'élargit et s'envenime. Et si les Girondins fugitifs émeuvent un moment une partie du pays, si Buzot et Barbaroux à Caen, si Salles à Nancy, font appel à la guerre civile, comment la Révolution se sauvera-t-elle sinon par l'action la plus concentrée, la plus rapide, la plus forte? Ni les factions ne désarmeront au dedans, ni les tyrans n'accepteront les conditions de paix audacieuse et fière qui conviennent seules à un peuple libre si toutes les forces révolutionnaires ne sont pas unies : oui, il faut créer « une volonté nationale ». Ou plutôt il faut donner le plus de vigueur possible aux pouvoirs où elle s'exprime. Défendre contre toute critique et contre toute démarche la Constitution de 1793, certitude de demain, défendre et unifier la Convention, défendre et fortifier le Comité de Salut public, organe d'action et de combat, pousser la vigueur révolutionnaire jusqu'à écraser les rebelles et intimider les conspirateurs, s'abstenir des violences outrées, et ménager les faiblesses et les préjugés de la multitude : voilà, au lendemain du 2 juin, le plan de Robespierre, voilà son programme politique.

Son rôle, en cette période, est admirable de sagesse et de fermeté. Il avait conscience de sa responsabilité, et il savait combien la tâche était périlleuse. Jamais il n'avait été un démagogue. Il avait su résister, dans l'intérêt de la Révolution, aux entraînements des foules, notamment en ce printemps de 1792 où il luttait presque seul contre la politique de guerre. Mais alors il était trop loin du pouvoir pour que sa responsabilité fût accablante. Maintenant, son influence allait être décisive. Et le premier usage qu'il en devait faire était de contenir et de régler le mouvement. Il devinait bien les impatiences d'ambition de la commune parisienne, il pressentait les âpres convoitises hébertistes. Comment refouler ou modérer les désorganisateurs, ceux qui perdraient par le soupçon continu, par l'anarchie continue, la Révolution menacée, sans s'exposer à blesser la fibre révolutionnaire, à amortir l'énergie et l'élan du peuple? Terrible problème que d'emblée il mesura du regard et qui un moment le fit pâlir. Je ne crois pas que les paroles prononcées par

lui aux Jacobins le 12 juin soient un manège de coquetterie révolutionnaire.

« Quant à moi, je déclare que je reconnais mon insuffisance. Je n'ai plus la vigueur nécessaire pour combattre les intrigues de l'aristocratie. Epuisé par quatre années de travaux pénibles et infructueux, *je sens que mes facultés physiques et morales ne sont point au niveau d'une grande révolution*, et je déclare que je donnerai ma démission. » (Plusieurs voix s'écrient: non, non !)

Vraiment il s'interrogeait lui-même, et se demandait s'il suffirait à l'immensité de la crise, s'il saurait trouver le centre de combat, le point d'équilibre d'où il pourrait contenir les ennemis de la Révolution et prévenir les imprudences de ses amis. Le plus malaisé n'était pas de défendre la Constitution de 1793 contre les attaques des « Enragés ». Dès le 10 juin, quand Robespierre fit aux Jacobins l'éloge de la Constitution : « Nous pouvons présenter à l'univers un code constitutionnel infiniment supérieur à toutes les institutions morales et politiques », Chabot, qui était l'intermédiaire officieux entre les Jacobins et les Enragés, critiqua le projet : « Il mérite sans doute de très grands éloges parce qu'il surpasse tout ce qui nous a été donné jusqu'à ce jour : mais s'ensuit-il que les hommes de la Montagne doivent le prôner avec enthousiasme sans examiner si le bonheur du peuple est assuré par ce même projet ? On ne s'appesantit pas assez sur le sort du peuple, et c'est ce qui manque à l'acte constitutionnel que l'on a présenté. Il y manque d'assurer du pain à ceux qui n'en ont pas. Il y manque de bannir la mendicité de la République. L'Assemblée Constituante l'avait décrété et cependant j'ai la douleur de voir l'aristocratie éclabousser l'indigence. » Et Chabot signalait encore que le projet ne prévoyait pas l'impôt progressif. Il est vrai que sa critique s'appliquait non au texte définitif, voté par la Convention et qui sera beaucoup plus explicite sur l'obligation de donner à tous du travail ou du pain, mais au premier projet présenté par Hérault de Séchelles. Au fond, Chabot avait-il des conceptions nettes à proposer ? Qu'on lise son plan de Constitution et de finance. Il se borne à demander un impôt sur le chiffre d'affaires, et le paiement d'une partie de la dette par des certificats qui seraient reçus en paiement des biens nationaux et qui dégageraient la circulation des assignats.

Mais en quoi ces revendications partielles, et très controversables, autorisaient-elles le lourd capucin à compromettre l'effet révolutionnaire d'unanimité que la Constitution devait produire ? Le personnage cherchait à se pousser. Jacques Roux était plus sincère, et l'assaut fut plus rude.

Autour de lui étaient groupés ses fidèles amis de la section. Il allait dans son quartier des Gravilliers, il allait auprès du club des Cordeliers, dénonçant la Constitution nouvelle comme égoïste et antipopulaire. Où était la protection du pauvre ? Où étaient les articles constitutionnels contre les agioteurs et les accapareurs ? Il décida la section et le club à porter une péti-

tion à la Convention. Il se heurta, le 23 juin, à Robespierre qui demanda l'ajournement : « C'est aujourd'hui, dit celui-ci, un jour de concorde et de fête, où tous les bons citoyens viennent nous féliciter d'avoir donné une Constitution libre au peuple : chassons ceux qui veulent diviser les patriotes. » C'est l'indice de la force du mouvement représenté par Jacques Roux. Comment Robespierre aurait-il pris toutes ces précautions contre une manifestation insignifiante?

Le 25, Jacques Roux peut parler et son discours est un véritable manifeste où il discute, expose, argumente, et dont le compte rendu du *Moniteur* ne peut donner qu'une faible idée :

« Délégués du peuple français, cent fois cette enceinte sacrée a retenti des crimes des égoïstes et des fripons; toujours, vous nous avez promis de frapper les sangsues du peuple. L'acte constitutionnel va être présenté à la sanction du souverain : y avez-vous proscrit l'agiotage? Non. Avez-vous déterminé en quoi consiste la liberté du commerce? Non. Avez-vous défendu la vente de l'argent monnayé? Non. Eh bien! nous vous déclarons que vous n'avez pas tout fait pour le bonheur du peuple.

« La liberté n'est qu'un vain fantôme, quand une classe d'hommes peut affamer l'autre impunément. L'égalité n'est qu'un vain fantôme, quand le riche, par le monopole, exerce le droit de vie et de mort sur son semblable. La république n'est qu'un vain fantôme, quand la contre-révolution s'opère de jour en jour par le prix des denrées, auquel les trois quarts des citoyens ne peuvent atteindre sans verser des larmes.

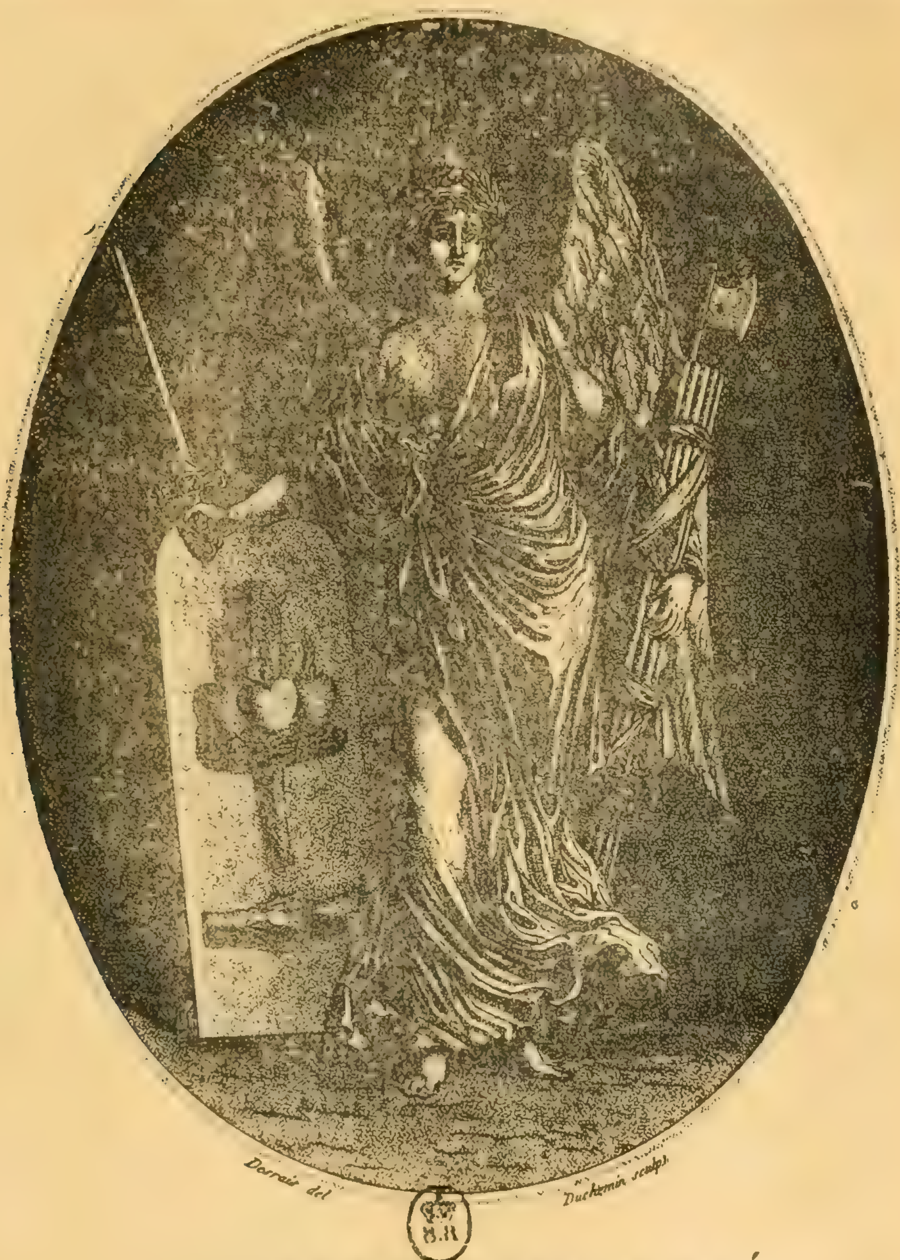
« Il faut cependant, pour attacher les sans-culottes à la Révolution et à la Constitution, arrêter le brigandage du négoce (qu'il faut bien distinguer du commerce) et mettre les comestibles à leur portée.

« Ce n'est pas une raison parce que les hommes d'État nous ont amené la guerre étrangère, pour que le riche nous fasse une plus terrible guerre au dedans. Parce que trois cent mille Français, traîtreusement sacrifiés, ont péri sous le fer homicide des esclaves des rois, faut-il donc que ceux qui gardent leurs foyers soient réduits à dévorer des cailloux? Faut-il que les veuves de ceux qui sont morts pour la cause de la liberté paient, au poids de l'or, jusqu'au coton dont elles ont besoin pour essuyer leurs larmes? Faut-il qu'elles paient, au poids de l'or, le lait et le miel qui servent de nourriture à leurs enfants?

« Mandataires du peuple, lorsque vous aviez dans votre sein les complices de Dumouriez, les représentants de la Vendée, les royalistes qui ont voulu sauver le tyran, la section des Gravilliers suspendit son jugement, elle s'aperçut qu'il n'était pas au pouvoir de la Montagne de faire le bien qu'elle avait dans son cœur : elle se leva.

« Mais aujourd'hui la Convention est rendue à sa dignité : nous vous conjurons, au nom du salut de la République, de frapper d'un anathème constitutionnel l'agiotage et les accaparements.

« Ce sont les riches qui, depuis quatre ans, ont profité des avantages de la Révolution; c'est l'aristocratie marchande, plus terrible que l'aristocratie



L'INDIVISIBILITÉ

(D'apres une estampe de la Bibliotheque Nationale.)

nobiliaire, qui nous opprime, et nous ne voyons pas le terme de leurs exactions, car le prix des marchandises augmente d'une manière effrayante. Il

est temps que le combat à mort, que l'égoïsme livre à la classe la plus laborieuse, finisse. Prononcez contre les agioteurs et les accapareurs; prononcez, et les sans-culottes avec leurs piques feront exécuter vos décrets.

« La propriété des fripons est-elle plus sacrée que la vie de l'homme? Les subsistances doivent être à la réquisition des corps administratifs, comme la force armée est à leur disposition. Le législateur a le droit de déclarer la guerre, c'est-à-dire de faire massacrer les hommes. Comment n'aurait-il pas le droit d'empêcher qu'on pressure et qu'on affame ceux qui gardent leurs foyers? »

Et ici Jacques Roux reproche à la Convention de n'avoir pas pris comme otages les femmes et les enfants des émigrés; de n'avoir pas confisqué au profit des volontaires et des veuves les trésors acquis depuis la Révolution par les banquiers et les accapareurs : « Ne craignez pas de rendre le peuple trop heureux. Il vous a prouvé, notamment dans les journées du 31 mai et du 2 juin, qu'il voulait la liberté tout entière. Donnez-lui en échange du pain et un décret; empêchez qu'on ne mette le bon peuple à la question ordinaire et extraordinaire par le prix excessif des comestibles. »

Les marchands ont abusé de la liberté du commerce pour opprimer le peuple; ils ont faussement interprété la Déclaration des Droits de l'homme qui dit qu'il est permis de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi. « Décrétez constitutionnellement que l'agiotage, la vente de l'argent-monnaie et les accaparements sont nuisibles à la société.

« Si le peuple voit dans l'acte constitutionnel une loi claire et précise contre l'agiotage et l'accaparement, il verra que vous voulez sérieusement guérir ses maux, et qu'il ne siège pas parmi vous des banquiers, des armateurs et des monopoleurs.

« Vous avez décrété un emprunt forcé d'un milliard sur les riches, mais si vous n'arrachez l'arbre de l'agiotage, si vous ne mettez un frein national à l'avidité des accapareurs, le capitaliste, le marchand, dès le lendemain, lèveront cette somme sur les sans-culottes par le monopole et la concussion. Ce n'est donc plus l'égoïste mais le sans-culotte que vous aurez frappé. Avant votre décret, l'épicier et le banquier n'ont cessé de pressurer les citoyens : quelle vengeance n'exerceront-ils pas aujourd'hui que vous les mettez à contribution! Quel nouveau tribut ne vont-ils pas lever sur le sang et les larmes des malheureux!

« En vain objecterait-on que l'ouvrier reçoit un salaire en raison de l'augmentation du prix des denrées; à la vérité, il en est quelques-uns dont l'industrie est payée plus cher; mais il en est aussi beaucoup dont la main-d'œuvre est moins salariée depuis la Révolution. D'ailleurs, *tous les citoyens ne sont pas ouvriers*, et tous les ouvriers ne sont pas occupés; et, parmi ceux qui le sont, il en est qui ont huit et dix enfants incapables de gagner leur vie, et les femmes, en général, ne gagnent pas au delà de vingt sous par

jour. Députés de la Montagne, que n'êtes-vous montés depuis le troisième jusqu'au neuvième étage des maisons de cette ville révolutionnaire, vous auriez été attendris par les larmes et les gémissements d'un peuple immense, sans pain et sans vêtements, réduit à cet état de détresse et de malheur par l'agiotage et l'accaparement, parce que les lois ont été cruelles à l'égard du pauvre, parce qu'elles n'ont été faites que par les riches et pour les riches.

« O rage! ô honte du XVIIIe siècle! Qui pourra croire que les représentants du peuple français qui ont déclaré la guerre aux tyrans du dehors, ont été assez lâches pour ne pas écraser ceux du dedans! Sous le règne des Sartines et des Flesselles, le gouvernement n'aurait pas toléré qu'on fît payer les denrées de première nécessité trois fois au-dessus de leur valeur; que dis-je, ils fixaient le prix des armes et de la viande pour le soldat, et la Convention nationale, investie de la force de vingt-cinq millions d'hommes, souffrira que le marchand et le riche égoïste leur portent habituellement le coup de la mort en taxant arbitrairement les choses les plus utiles à la vie! Louis Capet n'avait pas besoin, pour opérer la contre-révolution, de provoquer la foudre des puissances étrangères; les ennemis de la patrie n'avaient pas besoin d'inonder d'une pluie de feu les départements de l'Ouest : l'agiotage et les accaparements suffisent pour renverser l'édifice des lois républicaines.

« 1° On dit : « C'est la guerre qui en est cause »; mais il y avait la guerre sous Louis XIV, et l'agiotage n'existait pas. Sous le prétexte de la guerre, est-il permis au marchand de vendre la chandelle, le savon et l'huile six francs la livre, et le sans-culotte doit-il payer une paire de souliers (comme une chemise et un chapeau) cinquante livres?

« 2° C'est le papier, dit-on, qui est cause de cette cherté. — Les sans-culottes ne s'aperçoivent guère qu'il y en a beaucoup en circulation.

« 3° Mais les assignats perdent beaucoup dans le commerce. — Pourquoi les banquiers en remplissent-ils leurs coffres? Pourquoi ont-ils la cruauté de diminuer le salaire de certains ouvriers et n'accordent-ils pas une indemnité suffisante aux autres?

« 4° Mais l'étranger n'accepte que des paiements en argent. — C'est faux, car on accepte le papier. Si on ne l'acceptait pas, les espèces métalliques en circulation ne suffiraient pas pour les opérations commerciales. Donc les banquiers et les agioteurs discréditent les assignats pour vendre plus cher leur argent et pour faire le monopole.

« 5° On ne sait comment les choses tourneront. — Nous allons l'apprendre aux accapareurs. Le peuple veut la liberté et l'égalité, la République ou la mort.

« Les agioteurs s'emparent des manufactures, des ports de mer, de toutes les branches du commerce, de toutes les productions de la terre, pour faire mourir de faim, de soif, de nudité les amis de la justice, et les déterminer à se jeter dans les bras du despotisme. »

Roux termine en interpellant avec violence la Convention, en sommant la Montagne de s'émouvoir un peu sur son rocher éternel. Combien de temps des égoïstes pourront-ils boire dans des coupes d'or le sang et les larmes du peuple? « Comment vivront les petits rentiers, ceux qui ont 2, 3, 4,000 livres de rentes, mal payées encore, ou une pension viagère sur les caisses publiques, si on n'arrête l'agiotage, *et cela par un décret constitutionnel qui n'est pas sujet aux variations des législatures*?

« Voulez-vous nous léguer la nudité, la famine et le désespoir? *Faut-il que les royalistes et les modérés, sous prétexte de la liberté du commerce, dévorent encore les manufactures, les propriétés?* Qu'ils s'emparent du blé, des forêts et des vignes, de la peau même des animaux? *Délégués du peuple, ne terminez pas votre carrière avec ignominie.*

« Quant à nous, nous faisons serment de défendre la liberté et l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, *et les sans-culottes opprimés des départements.*

« Qu'ils viennent bien vite à Paris cimenter les liens de la fraternité. C'est alors que nous leur montrerons ces piques immortelles qui ont renversé la Bastille, ces piques qui ont fait tomber en putréfaction la commission des Douze et la faction des hommes d'État, ces piques qui feront justice des intrigants et des traîtres, de quelque masque qu'ils se couvrent et quelque pays qu'ils habitent.

« Vive la vérité! Vive la Convention nationale! Vive la République française! »

Ce que je donne là est le texte imprimé que publia quelques jours après Jacques Roux, et que Bernard Lazare me communique parmi d'autres notes très intéressantes sur le prêtre révolutionnaire. Peut-être Jacques Roux l'a-t-il un peu développé et renforcé pour l'impression. Peut-être a-t-il rétabli quelques passages que devant l'hostilité violente de la Convention déchaînée, il avait ou omis ou abrégés. Mais quand on compare ce texte avec le compte rendu du *Moniteur*, on voit bien que c'est le même fond d'idées et le même accent, souvent les mêmes formules littérales. La Convention toute entière coupa le discours de Jacques Roux d'interruptions furieuses, et elle le submergea sous les murmures. Thirion, du haut de la tribune, le dénonça et le flétrit : « Vous venez d'entendre professer à cette barre les principes monstrueux de l'anarchie. Cet homme a combiné froidement tous les mots qui sont dans cette pétition; il a médité jusqu'à quelle période pouvait monter le crime; je le déclare, Cobourg n'aurait pas tenu un autre langage... *Quoi! on veut persuader que tout est désespéré?* Et l'orateur de l'anarchie veut démontrer au peuple qu'il faut que le fils égorge son père et que la mère plonge un poignard dans le sein de sa fille. Citoyens! il s'est élevé contre l'aristocratie nobiliaire et mercantile, mais il ne vous a pas parlé de la caste sacerdotale. Vous n'apprendrez pas sans étonnement que cet homme est un prê-

tre, digne émule des fanatiques de la Vendée. Mais l'espoir des tyrans sera encore frustré : nous sauverons Paris qu'il voudrait perdre...

« Je demande que le président ordonne à cet homme de se retirer, et que le Comité de législation soit chargé de faire un rapport *sur les moyens de diminuer provisoirement le prix des denrées.* »

Sous l'orage, les délégués qui accompagnaient Jacques Roux faiblirent; l'un deux le désavoua et dit que ce n'était pas là le langage adopté par la section des Gravilliers. Robespierre s'empara de cette parole, et, tandis que les pétitionnaires étaient admis aux honneurs de la séance, Jacques Roux fut chassé de la Convention et il sortit sous les huées.

Chassé! Mais l'orateur même qui le flétrissait demandait en hâte une loi pour réduire le prix des denrées. La faute de Jacques Roux n'était pas de réclamer des mesures législatives pour remédier à la crise économique. Il avait bien raison de rappeler à la Montagne qu'il ne suffisait pas de formuler la liberté politique, qu'il fallait garantir la vie. Et la plupart de ses propositions étaient loin d'être utopiques. D'ici quelques mois, elles seront adoptées; elles entreront en vigueur : une loi terrible sera portée contre les agioteurs et les accapareurs; le commerce de l'argent monnayé sera prohibé; toutes les denrées seront taxées dans toute l'étendue de la République. Mais il y avait dans son discours bien des erreurs, bien des tendances dangereuses, un arrière-fond de perfidie et de venin que la contre-révolution pouvait aisément exploiter. D'abord, lui qui criait : « Vive la vérité! » il ne disait pas au peuple la vérité. Il n'est pas vrai que la hausse des denrées et le discrédit de l'assignat fussent uniquement ou même surtout la conséquence de manœuvres d'agiotage et d'accaparement. La guerre contre l'Europe, les énormes achats faits pour l'entretien d'armées immenses et l'approvisionnement des places fortes sur toutes les frontières, la méfiance de l'étranger à l'égard de l'assignat, la surabondance du papier émis, la rentrée trop lente des annuités dues par les acquéreurs de biens nationaux : tout contribuait à la crise économique. Les agioteurs et les marchands pouvaient l'aggraver ou l'exploiter : ils ne la créaient pas. Il y aurait eu beaucoup plus de vérité, beaucoup plus de noblesse et aussi d'esprit vraiment révolutionnaire à dire au peuple :

« Oui, la cherté des denrées, oui, le malaise présent sont, pour une part, la conséquence de la Révolution et des luttes qu'il faut soutenir pour elle. Mais c'est au prix de ces souffrances passagères, c'est au prix de ces sacrifices qui deviennent héroïques s'ils sont joyeux, que s'achète la liberté et que se conquiert l'avenir !.. »

A concentrer ainsi sur les opérations des marchands toute l'attention du peuple et toutes les responsabilités, Jacques Roux engageait les sans-culottes dans une voie sanglante et sans issue; car même les lois les plus sévères contre l'accaparement et l'agiotage n'empêcheraient pas que toujours on pût

dénoncer telle ou telle manœuvre mercantile : c'était alors la chasse aux marchands, la menace et le meurtre devenus le fondement de l'économie nationale.

Et pourquoi demander que les dispositions contre l'accaparement et les lois sur les subsistances soient inscrites dans la Constitution? La Constitution assure le fonctionnement permanent de la société : elle ne pourvoit pas aux nécessités temporaires : c'est l'affaire des lois. La crise des prix n'était pas éternelle. Jacques Roux demandait trop ou trop peu. Il fallait ou consentir à ce que la question des subsistances fût réglée par une loi particulière, en dehors de la Constitution, ou demander une organisation nouvelle de l'industrie sur des bases permanentes. Il ne le faisait pas. Quand il se plaint qu'on laisse royalistes et modérés dévorer les manufactures, quel moyen propose-t-il? quel plan apporte-t-il? Demande-t-il qu'elles deviennent propriétés nationales? Si on devait ensuite les revendre comme les biens de l'Église et les biens des émigrés, qui ne voit que les capitalistes soi-disant révolutionnaires qui les achèteraient ne tarderaient pas à devenir, à leur tour, des monopoleurs? Alors, il n'y aurait qu'une solution : organiser la régie nationale de ces manufactures nationalisées, transformer la grande industrie manufacturière en services publics. Est-ce là ce que veut Jacques Roux? Jamais il ne le dit. Jamais il n'y a songé, et il est visible, par son discours même et par les passages que j'ai signalés, qu'il est beaucoup moins l'interprète de la pensée des ouvriers qne des rancunes, des jalousies, des souffrances et des craintes de la petite bourgeoisie artisane et rentière, qui répugnait à tout ce que nous appelons aujourd'hui le collectivisme.

Valait-il donc la peine, pour des conceptions aussi étroites, aussi mesquines, aussi malaisées d'ailleurs à formuler avec quelque précision, de jeter le discrédit sur une Constitution qui était le point de ralliement nécessaire des forces de la Révolution? Valait-il la peine de jeter le discrédit sur la Convention et sur la Révolution elle-même? Après tout, la Convention avait déjà voté une loi contre le commerce de l'argent et contre ceux qui échangeaient à perte les assignats. Elle avait voté, à propos des grains, une première application du *maximum*; et elle se décidera, sous le coup des événements, à aller plus loin.

Pourquoi insinuer qu'elle n'a rien fait pour le peuple et qu'elle subit l'influence d'armateurs, de monopoleurs, d'agioteurs assis parmi les députés? Les artisans exaltés des Gravilliers suffiraient-ils donc, le jour où ils auraient amené la dissolution morale et politique de la Convention, à porter le destin de la Révolution menacée? Et la Convention de petits bourgeois révolutionnaires, jalouse et inquisitoriale, qu'ils formeraient serait-elle de taille à remplacer l'autre? Oui, les contre-révolutionnaires ont le droit de se réjouir quand Jacques Roux dénonce au peuple la Révolution comme une grande faillite et comme une grande duperie qui n'a profité qu'aux riches. Qu'il

anime et excite la Convention, mais qu'il ne la calomnie pas! Qu'il enhardisse et élargisse la Révolution; qu'il montre, selon l'esprit du grand Babeuf, selon sa lettre à Coupé, que la Révolution ne peut s'affermir et se sauver que par de grandes réformes sociales et économiques, mais qu'il n'inocule pas aux prolétaires ce dégoût, cette défiance haineuse qui supprimeraient toute action et tout combat!

Chassé de la Convention, Jacques Roux essaya de prendre sa revanche. C'est devant le club des Cordeliers qu'il fit appel, dans la séance du 27 juin :

« Le croiriez-vous? les représentants m'ont fait boire à longs traits le calice d'amertume. Léonard Bourdon lui-même m'a reproché que j'étais un prêtre mercenaire qui flattait le peuple en l'égarant. Legendre a dit qu'il fallait me chasser; Collot d'Herbois m'a assommé de ses réponses injurieuses; tout était conjuré contre moi, ou plutôt contre la liberté. Ceux qui m'avaient accompagné à la barre de la Convention m'ont laissé seul, et ont démenti l'adresse; quand j'ai dit que j'exprimais le vœu de la société des Cordeliers, Legendre m'a démenti en votre nom. « Je connais, a-t-il dit, les principes de « cette société: l'orateur vous en impose: il a mendié l'adhésion de plusieurs « sections qu'il a égarées. » Voilà la conduite de Legendre. Les papiers publiés ont fait trop de récits de cette adresse pour qu'elle ne mérite pas toute l'attention de la société : *je crois avoir d'autant mieux parlé le langage du peuple, que toutes les tribunes de la Convention retentissaient d'applaudissements, tandis que la Montagne grondait et mugissait.* »

Un moment, sous l'action de Jacques Roux et de Leclerc, les Cordeliers s'emportent aux résolutions extrêmes. Ils vont rayer sans l'entendre Legendre, proclamant ainsi la rupture avec la Montagne et les Jacobins. Momoro, qui avait le sens de l'unité révolutionnaire, les avertit du péril. « Mes amis, dit un autre, ouvrons donc les yeux; nous n'avons point de ralliement que la Montagne, et nous sommes écrasés si elle nous manque. »

Les Cordeliers décidèrent d'entendre Legendre avant de l'exécuter. Mais ils donnèrent leur approbation entière, officielle, à la pétition que Jacques Roux avait lue à la Convention; ils l'autorisèrent à l'imprimer, à l'afficher, à la répandre avec le vote d'adhésion des Cordeliers. C'était la lutte de quelques sections de Paris contre la Convention. C'était le conflit entre les Jacobins et les Cordeliers, entre les Enragés et la Montagne. C'était la désorganisation des forces révolutionnaires à l'heure même où elles avaient le plus besoin de se concentrer. Robespierre fit un effort immense pour prévenir cette sorte de schisme et pour accabler Jacques Roux. Celui-ci ne l'avait pas personnellement attaqué. Il n'avait parlé que de Legendre et de Léonard Bourdon. Leclerc n'avait mis en cause que Danton. Les Enragés hésitaient à se heurter à la force intacte de Robespierre, mais celui-ci se jeta dans la bataille sans ménagement. Au fond, quoique nul ne prononçât son nom, c'était lui surtout qui était visé, car c'était lui qui avait recommandé aux Jacobins et au peuple, en juin, une

Constitution où ne figuraient pas les garanties économiques et sociales qu'il avait voulu y faire inscrire en avril. Mais surtout qu'allait devenir la France révolutionnaire si les Girondins fugitifs et qui essayaient dans l'Ouest, dans l'Est, dans le Nord, de fomenter la guerre civile, pouvaient dire aux départements :

« Vous voyez bien que la Constitution qu'on vous annonce pour vous ramener n'est qu'un leurre, puisque Paris même ne l'accepte pas. Et comme nous avions raison de dénoncer l'anarchie parisienne, puisque la Montagne qui nous a proscrits ne trouve pas grâce devant le peuple pour le projet de Constitution voté par elle ! »

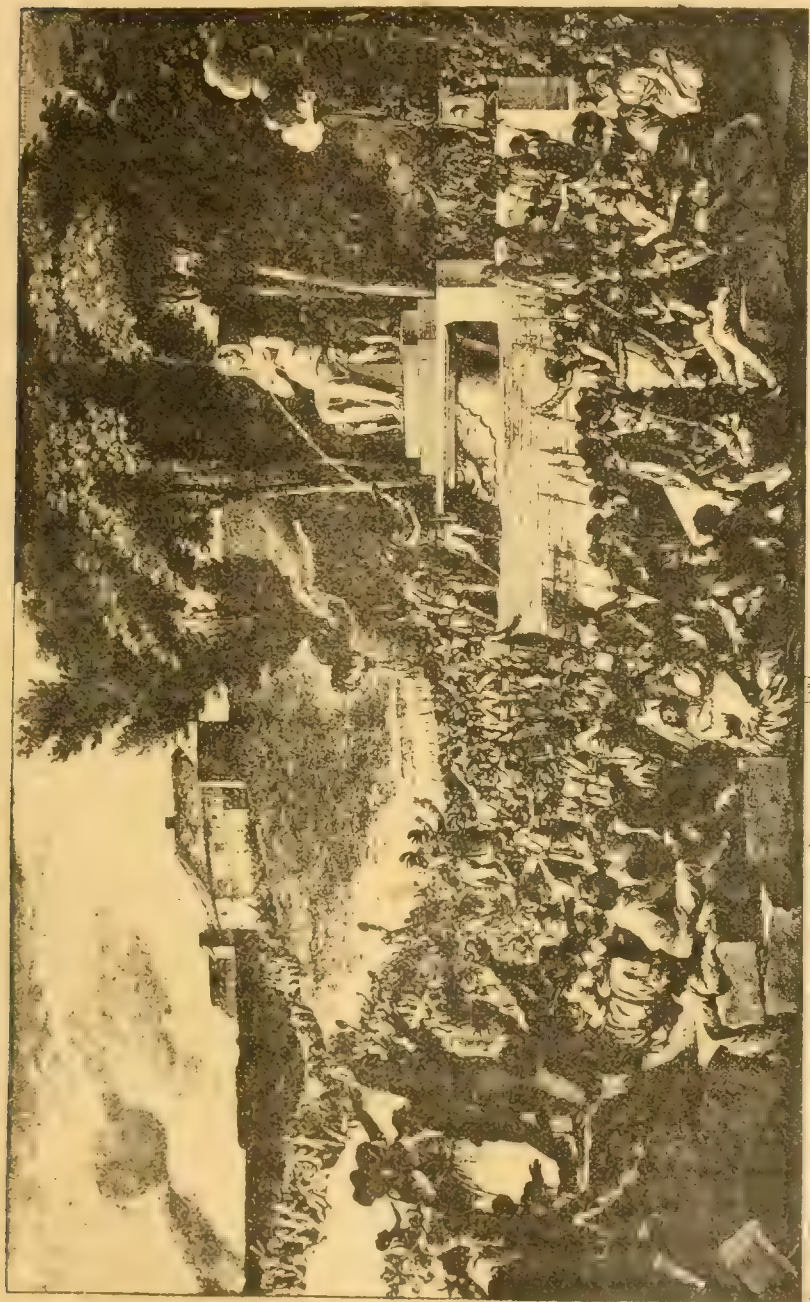
Justement, comme si elles avaient donné à la pensée de Jacques Roux une brutale interprétation, les femmes, les blanchisseuses, faisaient, le 27 juin, « l'émeute du savon ». Elles descendaient au quai de la Grenouillière et se distribuaient le chargement de plusieurs bateaux. Et affectant de confondre les théories de Jacques Roux qui devaient être sanctionnées par des lois, avec l'excitation au pillage, les Jacobins disaient : « Jacques Roux fait le jeu de Roland : il veut justifier les circulaires diffamatoires de l'ancien ministre. »

C'est devant les Jacobins que Robespierre porta le procès, comme Jacques Roux l'avait porté devant les Cordeliers. Il fut véhément et âpre.

« On trame de nouveaux complots contre la liberté. On calomnie les Jacobins, la Montagne, les Cordeliers, les vieux athlètes de la Révolution, ceux qui en ont essuyé toutes les fatigues, sans cesser un moment de combattre pour elle. Un homme couvert du manteau du patriotisme, et que le peuple a cru digne d'en être l'interprète, insulte à la majesté de la Convention nationale. Cet homme qui se vante d'aimer le peuple plus que nous, ameute des citoyens de tout état contre la Constitution, sous prétexte qu'elle ne contient pas de lois contre les accapareurs ; et d'après ce principe, il faut conclure implicitement qu'elle ne convient pas au peuple pour lequel elle a été faite.

« Les hommes qui aiment le peuple sans le dire, et qui le prouvent sans chercher à le mettre en évidence, ne tiendront jamais un pareil langage. Ils sentent combien ont fait pour le peuple ceux qui ont coopéré à ce grand œuvre de la Constitution. On ne parlerait plus de cet intrigant, si s'en tenant à la réception que lui a faite l'assemblée, lorsqu'il a lu son adresse, il eût gardé le silence ; mais on assure que le lendemain il s'est présenté aux Cordeliers, ce lieu sacré que redoutent tous les patriotes de fraîche date, ce lieu que n'osent aborder tous ceux dont la vertu est encore chancelante, et que là, dans une adresse, appuyée, dit-on, par de bons patriotes, il a osé retracer le tableau de ses insolences, et renouveler ses injurieuses interprétations. Il n'est aucun de ceux qui siègent dans cette assemblée qui n'ait été dénoncé comme l'ennemi du peuple le plus acharné à sa ruine. Enfin, cet

homme a fait arrêter que cette adresse serait représentée au peuple, qu'elle serait répétée à l'Évêché, autre lieu célèbre pour les grands principes. (*Plusieurs voix :* « Il en a été chassé ».)



La Fontaine de la Régénération, Sur les débris de la Bastille, le 10 août 1793

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

« S'il est vrai qu'on lui ait rendu la justice qu'il mérite, notre attente est remplie ; je n'ajouterai qu'un mot : ceux qui voudraient donner suite à cette incroyable production ne peuvent être que des ennemis cachés, que des

hommes fortement intéressés à propager les troubles, la discorde et les malheurs. *J'invite à la plus grande circonspection. Les mesures pour sauver le peuple ne sont pas toujours les mêmes. Ainsi qu'à la guerre on fond quelquefois l'épée à la main sur l'ennemi qui plie, d'autrefois on se contente de le fatiguer, en le forçant à des marches et des contre-marches répétées et pénibles, évitant toujours le combat : de même nous devons employer toutes sortes de ruses contre des ennemis qui n'obtiennent sur vous des succès que par des moyens semblables. Depuis quatre ans nous serions victorieux si nous n'avions pas négligé la finesse et la ruse.* »

Qu'est-ce à dire et Robespierre n'entre-t-il pas ici dans la même tactique de prudence que Babeuf ? Ne semble-t-il pas conseiller aux sans-culottes de ne pas trop mettre en évidence le but suprême d'égalité sociale où ils tendent et où ils parviendront d'autant mieux qu'ils le dévoileront moins?

Mais au pessimisme de Jacques Roux il oppose un magnifique optimisme; lui, qui si souvent eut des paroles sombres, il sent que maintenant il faut rasséréner, alléger l'horizon. Qui aurait pu croire que cette Convention, dominée il y a quelques jours à peine par une faction scélérate, serait devenue si vite l'assemblée la plus populaire du globe? Ceux qui l'attaquent maintenant, sont les ennemis de la nation. Il sera facile de rallier les Cordeliers.

Collot d'Herbois abonde dans le sens de Robespierre :

« Oui, on écrasera les vampires de l'agiotage, mais par des lois, et on n'ira pas les chercher au fond de quelques bateaux à savon. »

Les Jacobins flétrissent Jacques Roux ; ils invitent ceux de leurs membres qui font partie de la société des Cordeliers à éclairer ceux-ci, à les avertir fraternellement. Ils obligent Roussillon qui présidait la séance des Cordeliers où Roux parla, et qui avait donné à celui-ci l'accolade fraternelle, à s'excuser : « Jamais baiser ne me parut plus amer ».

Et ils chargent officiellement Collot d'Herbois d'aller en leur nom haranguer les Cordeliers. Ceux-ci n'avaient pas la constance politique, l'organisation ferme, la pensée méthodique des Jacobins. Ils avaient été à l'origine lancés par Danton ; mais depuis que celui-ci se repliait, ils hésitaient en des directions contradictoires : tantôt se livrant à l'impulsion des Enragés, tantôt battant en retraite après une imprudence. Collot d'Herbois, Hébert n'eurent pas grand peine à les ramener, et ils désavouèrent l'adresse de Jacques Roux comme « inspirée par le fanatisme et la mauvaise foi ».

« Voyez, leur avait dit Collot d'Herbois, déjà les effets contre-révolutionnaires de la politique de Jacques Roux se font sentir : hier, par peur de l'anarchie, Paris a donné beaucoup de voix, pour le commandement de la garde nationale, à Raffet contre Henriot. »

Raffet avait eu, en effet, 4956 suffrages contre 4575 à Henriot qui ne passa qu'au second tour. Jacques Roux, chassé des Cordeliers après avoir été chassé de la Convention, rédigea une protestation amère et hautaine :

« On n'a pas toujours aboli la royauté pour avoir conduit un roi à l'échafaud. On n'a pas toujours écrasé la tyrannie pour avoir écrasé une faction contre-révolutionnaire. L'histoire nous apprend que les Romains, après s'être soustraits au joug de la monarchie, ne tardèrent pas à gémir sous le joug des sénateurs. Le despotisme le plus brutal est celui qui se propage dans les gouvernements de plusieurs, et, quelque hommage que je rende à la Révolution, il n'est guère possible d'éprouver sous le règne le plus barbare tant de persécutions à la fois.

« Après avoir déployé, j'ose le dire, autant de caractère, les ennemis de la patrie assouvissent sur moi leur rage et leur fureur, ils se sont servis de moi pour éclairer l'opinion publique, aujourd'hui ils me répudient. La Convention nationale me frappe d'anathème à l'occasion d'une adresse qui méritait à son auteur une couronne civique. Les intrigants se servirent du prétexte de l'opprobre dont je venais d'être couvert pour me faire expulser du club des Cordeliers qui a applaudi mille fois à mes principes. »

Et, persistant à se réclamer de Marat, si brutal pour lui :

« Mais quoi, ajoute-t-il, Marat n'a-t-il pas été persécuté pendant trois législatures ; on peut me frapper aussi ; on peut frapper « un homme qui « dit des vérités dures, ne compose jamais avec les principes et ne rend « hommage qu'à la vérité... »

« Je poursuivrai les ennemis du peuple avec le même courage que Marat, bien que je sois éloigné d'avoir les lumières de ce grand homme. »

Et toujours, par une pente de son esprit ou par une perfidie haineuse, il glisse la glorification de l'ancien régime opposé par lui à la Révolution. Ce ne sont pas les préfets de police ou les prévôts des marchands de l'ancien régime, ce ne sont pas les Sartines et les Flesselles qui auraient négligé de taxer les denrées ; ce n'est pas sous un roi que Jacques Roux aurait été molesté comme sous la République ! C'était, chez ce prêtre, une étrange et dangereuse manie. Le voilà, pour un temps, réduit à l'impuissance. Il avait rédigé un discours sur « *Les causes des malheurs de la République française* », et il en avait annoncé la publication à la fin de la brochure qui contenait son adresse à la Convention. Le manuscrit en a été conservé. Roux y insiste encore sur les méfaits de la bourgeoisie révolutionnaire.

« L'ennemi au dehors et au dedans, l'agiotage, l'accaparement, le discrédit du papier-monnaie, les gens de robe et d'épée, les bourgeois ont accaparé les biens du clergé et les domaines nationaux, ils ont accaparé le commerce et, grâce à eux, la Révolution n'a pas donné aux pauvres et aux ouvriers ce qu'ils étaient en droit d'en attendre.

« Frappez de mort les accapareurs ; les lois sont insuffisantes. Le Prussien qui est à nos portes est moins dangereux que ceux qui ne permettent pas par leurs monopoles, leurs accaparements et leurs agiotages à l'ouvrier et à l'artisan de se nourrir. Agioteurs ! avant la prise de la Bastille vous n'étiez

cousus que de haillons et vous insultez aujourd'hui par votre luxe à la misère publique ; vous aviez à peine un domicile et vous habitez des palais ; vous aviez à peine une charrue et vous êtes propriétaires de terres considérables ; vous ne faisiez qu'un tout petit commerce au milieu de la rue et vous tenez des magasins immenses ; vous n'étiez que commis à gages dans les bureaux, vous armez des vaisseaux de guerre. Je ne suis pas étonné qu'il y ait tant de personnes ardentes en apparence pour la Révolution : elle leur a fourni un prétexte précieux pour entasser patriotiquement, en peu de temps, trésor sur trésor, et pour couvrir leurs vols d'un voile impénétrable.

« *Sous l'ancien régime on aurait rougi de commettre de pareils actes.*

« Expliquez pourquoi, malgré l'abondance des récoltes, la suppression des droits d'entrée et la diminution des consommateurs, expliquez pourquoi les denrées, même de mauvaise qualité, ont doublé et triplé de prix. Vous dites : c'est la guerre ! ce sont les assignats ! Non, c'est votre avidité.

« Mais prenez garde, agioteurs, accapareurs, riches des larmes des malheureux, scélérats impudibonds, vous mourrez du supplice des traîtres. »

Mais quel secret avait donc Jacques Roux et quel système pour empêcher l'avènement révolutionnaire des « nouvelles couches » bourgeoises ? Il était impossible et il eût été contre-révolutionnaire d'empêcher cet immense déplacement de fortune, et d'abolir les effets de la colossale expropriation du clergé et de la noblesse. L'essentiel était de profiter de ce mouvement prodigieux pour organiser et assurer à jamais la démocratie, qui aurait permis ensuite l'avènement de couches plus profondes, de forces populaires encore ensevelies sous l'ignorance et la misère. Or, c'est à cette organisation de la démocratie que travaillait la Montagne ; et Jacques Roux la compromettait par son obstination maniaque à opposer l'innocence de l'ancien régime à la malice et à l'égoïsme des temps nouveaux.

« Je dénonce, ajoutait-il, ces hypocrites à qui le nivellement de la société paraît une chimère ; les mandataires infidèles ; les ministres qui ont confié en des mains criminelles le salut de l'empire ; les officiers civils et militaires qui ont négligé l'application des lois, les charlatans ultramontains, les *athées sanguinaires*, les égoïstes, les banquiers, les accapareurs, ceux qui ont la révolution dans la tête et la contre-révolution dans le cœur.

« Soyez animés de l'âme de Brutus et sauvez le Capitole. »

Roux s'exaltait ainsi. Mais ce morceau ne parut pas. Sans doute, dans le redoublement de la tourmente, il jugea prudent de plier ses voiles, au moins pour quelques jours. Etrange et énigmatique personnage ! Marat l'a certainement calomnié en disant qu'il avait usurpé le nom de Jacques Roux, qu'il s'appelait Renaudi et qu'il n'avait pris le nom de Jacques Roux qu'à la mort du prêtre d'Issy qui le portait. Les registres de l'église paroissiale de Saint-Gilard de Pranzac, diocèse d'Angoulême, portent mention à la date du vingt-unième d'août 1752 du baptême de Jacques Roux, fils légitime de M. Gratien

Roux et de Mlle Marguerite Montsabord. Puis, Jacques Roux fit la preuve à Marat qu'il avait professé, sous son nom de Jacques Roux, au séminaire d'Angoulême. Ce sont, semble-t-il, les injustices de ses maîtres méconnaissant le mérite et le zèle d'un plébéien, qui jetèrent Jacques Roux dans des pensées révolutionnaires et qui le mirent en guerre avec l'organisation ecclésiastique. Cette méprise si étrange de Marat racontant que Jacques Roux a fait un faux pour prendre le nom d'un prêtre assassiné nous met en garde contre les propos qu'il lui attribue. Marat ne mentait pas, mais sa mémoire encombrée de dénonciations, affaiblie par la maladie, avait des défaillances singulières. Peut-être aussi a-t-il mal compris ce que lui disait le prêtre chez lequel il s'était réfugié en une des périodes difficiles de sa vie tourmentée.

« Le troisième jour que je passai dans sa chambre, je le vis dans le costume de prêtre ; je ne sais s'il en avait honte à mes yeux, assurément à tort, car j'ai pour maxime de ne jamais scandaliser les âmes faibles, mais il me dit : « N'imaginez pas que je crois à la religion, je sais que c'est un tissu d'im-« postures, j'en ai fait mon gagne-pain ; et personne ne sait mieux que moi faire « la sainte comédie. »

Propos peu vraisemblable. Il ne semble pas que Roux ait jamais répudié son caractère de prêtre : il continuait à dire la messe. Mais il était violemment anticlérical. Il s'associait, à la section des Gravilliers, à toutes les motions tendant à fermer « les boutiques de prêtres ». Il écrivait que tant que le peuple ne serait pas instruit, la religion s'appuierait sur l'esclavage et l'esclavage sur la religion. Mais j'imagine, à la façon dont il parle des *athées sanguinaires*, qu'il avait en Dieu la foi presque chrétienne du Vicaire savoyard, et en continuant, sans prébende aucune, sans rémunération aucune, à officier, il s'associait à l'humilité de cœur du peuple ignorant et opprimé. Peut-être auprès de ce peuple qui tout à l'heure adorera sur le même autel « le cœur de Marat et le cœur de Jésus », le caractère sacerdotal dont Jacques Roux n'avait pas voulu se dépouiller, ajoutait-il à l'effet de sa propagande révolutionnaire. Il était pauvre, vivait presque uniquement de ses 200 livres de rente, entre sa harpe qui l'apaisait parfois au sortir des réunions tumultueuses, et un chien que lui avait donné une bonne citoyenne des Gravilliers ; il gravissait les neuf étages des sombres maisons, et il s'était fait ainsi au cœur de Paris artisan un petit empire qu'aucune violence du dehors ne semblait pouvoir entamer.

Mais qu'aurait-il pu maintenant, ayant contre lui non seulement Robespierre, Marat, les Cordeliers, les Jacobins, mais toute la Commune ?

Chaumette et Hébert, Hébert surtout, si dur déjà pour Jacques Roux en mars 1793, sont implacables pour lui. Il s'était, on s'en souvient, imposé à la Commune à la faveur des événements révolutionnaires du 31 mai et du 2 juin et du rôle qu'y jouait sa fidèle section des Gravilliers.

Tout récemment encore, le 12 juin, il était chargé avec Guyot, Blin et

Paris, de la rédaction du *Bulletin de la Commune* ; ils faisaient l'extrait des lettres intéressantes, et le procès-verbal des séances du conseil.

Mais avec quel empressement les chefs de la Commune essaient de profiter, pour accabler Jacques Roux, de son faux pas à la Convention !

Dès le lendemain 26 juin, le Conseil de la Commune, informé de l'émeute du savon à la Grenouillère, vote un ordre du jour qui flétrit tout appel au pillage, qui dénonce comme des complices de la Vendée tous ceux qui menacent les propriétés ; et Chaumette, voulant évidemment solidariser Jacques Roux avec ces désordres, « donne lecture d'un journal du soir dans lequel on annonce que Jacques Roux est venu dans la Convention critiquer la nouvelle Constitution et accuser les législateurs d'avoir dans cette Constitution favorisé les accapareurs. Plusieurs membres incriminent les principes de l'abbé Jacques Roux ». Le Conseil hésitait à entrer en lutte violemment contre un homme qui avait au centre même de Paris une place forte, et contre un système que le peuple applaudissait. Mieux valait au contraire dissocier Jacques Roux des scènes de pillage, et condamner les premières sans mettre en cause celui-ci. Le Conseil de la Commune, se refusant à suivre Chaumette dans la voie ouverte par celui-ci, passe à l'ordre du jour sur Jacques Roux, mais décide, sur le réquisitoire du procureur, de nommer des commissaires pour aller prier le comité d'agriculture de la Convention de presser le rapport sur le moyen d'opérer la diminution des denrées. C'était en somme un succès ou un demi-succès pour Jacques Roux ; mais à mesure que les pillages s'étendent dans les journées du 27 et du 28, le Conseil, inquiet d'avoir à réprimer des mouvements populaires, s'irrite contre celui qui les justifiait s'il ne les provoquait pas, et quand le 28 au soir Jacques Roux, qui n'avait pas encore été frappé de la foudre que le même soir Robespierre allait lancer contre lui aux Jacobins, se présente au Conseil de la Commune pour lui faire agréer la pétition adoptée déjà par les Cordeliers, le Conseil s'indigne des responsabilités redoutables qu'il prétendait lui imposer :

« Votre pétition, s'écrie Chaumette, c'est le tocsin du pillage et de la révolution des propriétés. »

Guyot ajoute :

« Roux a inscrit dans sa pétition les choses les plus dangereuses et les plus anticiviques. »

D'autres membres regardent Roux « comme la cause de tous les désordres qui ont fait craindre les citoyens pour les propriétés, *et demandent son exclusion du Conseil* ». Était-ce légal ? En tous cas, c'était chose grave, et le débat fut ajourné au lendemain.

Le 29 juin, « au Conseil général de la Commune, un membre remarque que malgré l'invitation faite au citoyen abbé Jacques Roux, il ne se présente

pas pour répondre aux inculpations dirigées contre lui. » Roux était sans doute découragé par la terrible séance de la veille aux Jacobins.

« Le membre de la Commune demande que provisoirement et en attendant les explications de Roux, il ne soit plus rédacteur des affiches de la Commune. »

Proposition adoptée. Mais le lendemain, aux Cordeliers, comme Hébert s'acharne sur Roux ! comme il se donne des airs de noblesse morale ! comme il exalte l'esprit de sacrifice ! Collot d'Herbois en était tout remué : « Je me souviendrai toujours de cette apostrophe faite par Hébert :

« Vous vous plaignez, Parisiens ; vous déplorez votre situation, vous murmurez contre vos représentants. Mais songez donc à vos frères des départements, qui tous les jours sont réveillés par le bruit du canon, qui tous les jours reçoivent des boulets, et qui n'ont pas deux onces de pain par jour. »

Oui, ce fut un beau spectacle, et pour le conter, Collot d'Herbois a des ressouvenirs de son métier d'acteur, du temps où le maquillage des figures fondait au feu des chandelles :

« Vous auriez vu Hébert promener le flambeau de la vérité sur la tête du prêtre hypocrite, et faire fondre son masque comme un limon impur qui couvrait sa tête. »

Et ce n'est pas seulement Jacques Roux qui est exécuté par Collot d'Herbois, par Hébert, c'est aussi Leclerc, qui a donné aux Lyonnais, par d'épouvantables menaces, le courage de s'armer pour la contre-révolution :

« Leclerc a dit aux Lyonnais qu'ils allaient être guillotinés ; qu'ils allaient être jetés dans la rivière ; alors ces hommes, naturellement poltrons, sont devenus braves et ils le sont devenus au détriment des patriotes. »

Jacques Roux était-il donc noyé à jamais ? Le 1er juillet, « le Conseil général de la Commune délibérant sur la conduite de l'abbé Jacques Roux, l'un de ses membres, considérant que ce citoyen a insulté la Convention dans l'adresse perfide qu'il lui a présentée ces jours derniers, considérant en outre que ses opinions anticiviques l'ont fait chasser des sociétés populaires et du corps électoral, arrête à l'unanimité qu'il improuve sa conduite ».

Qu'Hébert se réjouisse ! Il peut croire un instant (mais connaît-il bien la ténacité de ce prêtre ?) qu'il est enfin débarrassé d'un rival détesté. Hébert trouvait Jacques Roux terriblement incommode. D'abord cette popularité étroite, mais profonde, toujours renouvelée par des infiltrations sourdes, comme l'eau d'un puits qui jamais ne tarirait, inquiétait la popularité superficielle et bruyante d'Hébert. Et puis, en fournissant un prétexte aux émeutes et aux pillages, Jacques Roux était très importun à la municipalité. Il pouvait soudain la compromettre à fond, soit qu'elle laissât faire,

soit qu'elle reprimât. Enfin, les chefs de la Commune avaient des ambitions vastes.

Dutard écrit à Garat, en juin, que Chaumette espère se former un grand parti des Jacobins et des Cordeliers réunis.

Hébert, servi par son journal, rêve aussi d'une popularité vaste et d'un vaste pouvoir. Mais les doctrines violentes de Jacques Roux, si elles peuvent passionner une partie des ouvriers et des artisans, inquiètent toute la petite bourgeoisie marchande. Il a beau distinguer le « négoce » du « commerce »; les détaillants, les boutiquiers ont peur d'être enveloppés dans la haine que le peuple porte aux accapareurs. Paris est une ville de petit commerce. Comment devenir maître de Paris et par lui de la France si l'on effraie les petits marchands? L'ambition éveillée aiguise en Hébert le sens de la vie économique. Écoutez-le, réfutant ou croyant réfuter les doctrines de Jacques Roux. Comme il rabroue, en juin et juillet, ceux qui dénoncent au peuple les accapareurs (n° 252) :

« *Mais ces accapareurs, où sont-ils? Est-ce à Paris? Non, foutre, mais dans les grandes villes de commerce. C'est là, foutre, qu'il faut aller les chercher, et non pas à Paris, où il n'existe que des détaillants. Les millionnaires de Bordeaux et de Marseille se foutent bien que l'on pille un de leurs bateaux sur la Seine, quand leurs magasins et leurs vaisseaux regorgent de marchandises.*

« Ah! foutre, si la Convention avait toujours marché comme à présent, si elle n'avait pas souffert aussi longtemps dans son sein une poignée de coquins qui mettaient des bâtons dans les roues, elle aurait fait de très bonnes lois pour protéger le faible contre le fort, le pauvre contre le riche, et déjà nous recueillerions les fruits de la révolution... Ce n'est pas dans le moment qu'on calomnie les patriotes, lorsqu'on veut faire marcher contre eux les bataillons du Calvados, du Finistère et de la Gironde, qu'ils se livreront au moindre excès. Ils savent que leur salut et le salut de la République dépendent de la conduite qu'ils vont tenir et ils ne gâteront point leur cause. »

Donc, que Jacques Roux, et Leclerc, et Varlet et toute la séquelle importune des Enragés s'en aillent au loin, qu'ils purgent la ville de Paris où ils n'ont que faire, et qu'ils aillent travailler de leur état dans les grands ports : qu'ils aillent piller, s'il leur plaît, les vaisseaux signalés dans le port de Marseille, dans celui de Bordeaux ou dans celui de Nantes : ou, s'ils ont un goût trop vif pour les opérations sur le sucre, qu'ils descendent jusqu'au Havre. Quels fâcheux que ces hommes qui animent encore à l'émeute et qui rêvent de coups de main quand il est si facile à Hébert, par la puissance de son journal aux échos innombrables et grossiers, par son influence pénétrante au ministère de la Guerre, d'accroître peu à peu son pouvoir et l'action du peuple! Ainsi Hébert se faisait, à côté de Robespierre et contre les

Enragés, l'homme de l'ordre, de la Convention, de la Constitution. Ainsi la coalition des Jacobins, des Cordeliers, de la Montagne, de la Commune opposait au mouvement social et à l'agitation dangereuse des Enragés un obstacle formidable. L'assaut livré sur ce point à la Constitution était refoulé,



ACTE CONSTITUTIONNEL.

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

et Robespierre pouvait dire à la France, travaillée par l'intrigue girondine, mais qui attendait d'un regard avide un point lumineux de ralliement : « Voici l'acte constitutionnel, tout Paris l'acclame ; que la France réconciliée l'acclame aussi. »

La Révolution venait de franchir un dangereux défilé. Mais quoi! le péril est-il vraiment conjuré, et l'autorité nécessaire de la Convention, centralisant la France revolutionnaire, et du Comité du Salut public, centralisant la Convention, n'est-elle pas minée par des influences plus subtiles, plus souterraines, plus dangereuses? Dès juin et juillet, Robespierre surveille avec inquiétude les pensées à peine avouées encore et les projets d'Hébert. Oh! celui-ci est très prudent et très sage! Prudence, union : qui pourrait se méfier de lui? Il protégeait tout à l'heure les bons marchands de Paris contre les entreprises et les prédications des forcenés. Même aux « monopoleurs », auxquels il ne peut point se dispenser de parler d'un ton de menace, que demande-t-il, en somme? d'être raisonnables, de ne pas contrarier l'effort des sans-culottes :

« Monopoleurs de Paris, *vous n'avez d'autre parti à prendre que de vous jeter tête baissée dans la sans-culotterie; avec elle vous n'avez rien à craindre et vos propriétés sont assurées*. Les patriotes n'exigent de vous que l'effort de ne pas leur nuire. Mais malheur à vous, foutre, si vous continuez de manigancer contre la République, de faire disparaître les denrées et de faire piller! »

Et ce bon Jésus, ce doux Jésus, ce sans-culotte Jésus, comme Hébert l'enrôle dans les armées révolutionnaires qui vont combattre le fanatisme vendéen! La citoyenne qu'a entendue le 6 juin l'observateur Dutard, disait : « On parle de Dieu, *mais Dieu est de l'aristocratie* ». Elle voulait sans doute dire par là qu'à force d'avoir été célébré par les aristocrates pour maintenir le peuple dans le respect stupide, il avait pris lui-même le pli. Hébert, tout au contraire, croit qu'il n'aura aucune difficulté à mettre Jésus de son côté, du côté de la Révolution, compère et compagnon avec le père Duchesne.

Lisez ce qu'on pourrait appeler « l'épître aux Vendéens » :

« Ah! si le brave sans-culotte Jésus revenait sur la terre, il serait au moins aussi en colère que le père Duchesne de voir de pareils scélérats se servir de son nom pour commettre les plus grands forfaits. « Lisez mon évangile, leur dirait-il, prêtres menteurs, riches sanguinaires, vous y verrez que j'ai toujours prêché la liberté et l'égalité, que je n'ai cessé de défendre les pauvres contre les riches. J'étais, dans mon temps, le jacobin le plus enragé de la Judée! Aussi les calotins, les juges, les financiers, les nobles et le Capet de mon siècle, qui s'appelait Hérode, ne me virent-ils jamais que d'un mauvais œil. Pendant toute ma vie, consacrée à la vertu et à la bienfaisance, je fus traité d'incendiaire, d'agitateur, de désorganisateur. Enfin, l'infâme tribunal de Ponce-Pilate, le tribunal des Douze d'alors, me chercha une querelle d'Allemand : on m'accusa de conspiration; des témoins, venus exprès de Normandie pour déposer contre moi, et grassement payés par les pharisiens et les publicains, qui étaient les brissotins de mon pays, me char-

gèrent de tant de fausses inculpations que je fus attaché en croix et mis à mort comme un scélérat.

« Pauvres sans-culottes, bonnes gens des campagnes, ne vous laissez pas tromper par vos prêtres : prenez mon évangile, je vous le répète, et vous verrez que vos prêtres n'en veulent qu'à vos propriétés; ils vous vendent à prix d'argent le paradis qui ne peut s'acheter que par de bonnes œuvres. »

Est-ce Jésus qui est devenu Hébert? Est-ce Hébert qui est devenu Jésus? J'ai cru remarquer, cependant, que le « sans-culotte Jésus » a des faiblesses : il ne jure pas, il ne dit pas : « Lisez, *foutre,* mon évangile. » Ce sera sans doute pour son prochain sermon : il se formera. Mais comment la guerre civile ne serait-elle pas bientôt noyée dans ces fadeurs? Surtout, que personne ne prenne peur. Ceux qui croient qu'une partie du peuple de Paris a massacré des prisonniers dans les journées de septembre, ne savent pas un mot d'histoire :

« On nous fout au nez les massacres des 2 et 3 septembre, quoique *ces massacres aient été faits par des étrangers.* »

J'aime mieux Marat, quand il en prend la responsabilité.

Surtout que les révolutionnaires ne se querellent pas, qu'ils ne se divisent pas. Le péril est grand et il ne peut être conjuré que par l'union.

Hébert écrit dans le numéro 245, peu après le 31 mai :

« Jamais, foutre, nous n'avons été si près de la contre-révolution... Je le dis et je le répéterai toujours : si nous ne nous entendons pas, si nous ne sommes pas tous unis comme des frères, nous sommes foutus et contre-foutus. Non seulement, comme l'a dit le prophète Isnard, on cherchera sur les rives de la Seine le lieu où exista Paris, mais les bords de la Garonne seront également dévastés. Tandis, foutre, que nous nous mangerons le blanc des yeux, les ours du Nord, les tigres d'Espagne, conduits par des prêtres, fondront sur nos départements... Ne vous souvient-il plus que de tout temps l'Angleterre a été l'ennemie de la France?... Ces buveurs de bière ne nous pardonnent pas d'avoir des départements qui produisent de la vigne. »

La fumée qui s'exhale de la pipe du père Duchesne est à la fois fraternelle et guerrière : c'est, pour les patriotes, la fumée du toit hospitalier qui les abritera tous; c'est, pour les ennemis, la fumée du canon vengeur qui les abattra tous.

Cependant, dans l'esprit d'Hébert, un vaste plan d'ambition s'est formé, qui se lie aux ambitions de la grande Commune. Hébert était fatigué d'entendre parler du « triumvirat » de Marat, de Robespierre et de Danton. N'était-il donc, lui, qu'un bouffon en sous-ordre, l'amuseur grossier des faubourgs? Il ferait bien voir à tous qu'avec ses jurements il arriverait haut, et qu'il avait en lui, tout comme Danton, Robespierre et Marat, l'étoffe d'un

chef de parti. C'est lui, après tout, qui avait le plus excité les colères brissotines et girondines. « L'infâme tripot des Douze » n'avait pas arrêté Danton ou Robespierre, il n'avait même pas arrêté Marat. Il avait mis la main sur Hébert : et c'est cet acte de violence contre le meilleur défenseur des sans-culottes, contre celui qui s'était fait, dans la presse, « le tape-dur » de l'aristocratie, qui avait provoqué l'insurrection victorieuse du 31 mai et du 2 juin.

Comment accroître, et rapidement, son influence? Comment jeter sur ses rivaux plus éclatants, sur ceux qui dominent ou à la Convention ou au Comité de Salut public, ou aux Jacobins, un commencement de défaveur? Il allait d'abord exaspérer dans le peuple souffrant l'appétit de vengeance. La vie devenait dure : il n'y avait ni famine, ni misère extrême; mais les approvisionnements étaient stricts, la distribution était difficile et lente : les femmes, les hommes mêmes perdaient des heures à faire queue à la porte du boulanger et du boucher; la hausse des salaires ne répondait pas toujours exactement à la hausse des denrées : d'où venait ce malaise? d'où venait cette inquiétude? Des infâmes aristocrates coalisés avec l'étranger, des infâmes Girondins coalisés maintenant avec les aristocrates. Et dans les groupes les colères s'allumaient. Ce n'était plus le généreux élan de 1790, la magnifique colère de 1792 : c'était parfois une fureur grandiose et âpre, parfois aussi le besoin bestial et vil de soulager sa propre souffrance en faisant souffrir. Insulter, tuer, mêler la dérision à la mort, exploiter jusqu'au dernier souffle, jusqu'au dernier regard des traîtres attendus par la guillotine, pour leur faire respirer l'outrage, pour leur donner d'avance, en caricature de gestes et de paroles, le spectacle de leur propre supplice, et une vision grotesque et lugubre d'échafaud : ce fut là, hélas! pour une grande partie de la foule, la tentation des heures mauvaises. Tuer n'est rien : il faut abaisser, il faut flétrir; plus ils furent éclatants, plus il faut ravaler même leurs souffrances : il faut faire de leur agonie une humiliation et une farce, les empêcher eux-mêmes, sous les éclats d'une gaîté féroce, de prendre leur propre supplice au sérieux, et éteindre dans l'âme des vaincus la fierté secrète qui aide à soutenir la mort.

Or, Hébert s'offrit à être le virtuose de ces heures méchantes et troubles, il s'offrit à flatter, dans les cœurs ulcérés, la volupté du sang, à faire de toute vie attendue par le bourreau un misérable haillon que le peuple secouait à sa fenêtre parmi ses guenilles de misère. Antoinette est au Temple, tous les jours plus étroitement gardée, et ceux qui la surveillent sont obligés d'aller s'excuser devant le Conseil de la Commune s'ils lui ont parlé le chapeau à la main. Écoutez le *Père Duchesne* :

« La tigresse autrichienne était regardée, dans toutes les cours, comme la plus misérable prostituée de France. On l'accusait hautement de se vautrer dans la fange avec des valets, et on était embarrassé de distinguer

quel était le goujat qui avait fabriqué les avortons éclopés, bossus, gangrenés, sortis de son ventre ridé à triple étage. »

Mme Roland est à l'Abbaye, tragiquement disputée entre le désir de vivre et la peur, si elle vit, d'être vaincue par l'amour qu'elle porte au cœur. Le *Père Duchesne* régale le peuple d'une fiction plaisante. Il assure qu'il est allé voir à l'Abbaye « Mme Coco » et « sa face plâtrée ». Il était déguisé en chef vendéen; oh! comme elle a été bonne pour lui :

« C'est le général de l'armée chrétienne, m'écriai-je; ou, comme on dit à Paris, le chef des brigands; à ce mot, la citoyenne Coco laisse échapper un gros soupir, elle lance sur moi un regard tendre, tel qu'une chatte amoureuse à un vieux matou qui vient miauler autour d'elle. »

Elle lui avoue que ses amis et elle ne comptent plus que sur la Vendée et l'Angleterre. Alors le père Duchesne, se démasquant soudain, lui crie l'injure à pleine gueule :

« Oui, foutre, tu l'as dit, vieux sac à contre-révolution. Reconnais le père Duchesne; je t'ai laissé défiler ton chapelet pour te connaître. Le pot aux roses est découvert; tous tes projets s'en vont à vau-l'eau. Non, les Français ne se battront pas pour un crâne pelé comme celui de ton vieux cocu et pour une salope édentée de ton espèce. Tous les départements vont être débrissotés et dérolandisés. La Constitution s'achève, et tous les bons citoyens vont se réunir à Paris pour jurer de la défendre. Pleure tes crimes, vieille guenon, en attendant que tu les expies sur l'échafaud, foutre. »

Les crieurs du journal insistaient sous les fenêtres de l'Abbaye, vociférant le titre et ajoutant eux-mêmes de leur fonds et de leur verve aux joyeux propos du maître. De son cachot, Mme Roland entendait, et elle l'a noté dans ses *Mémoires*. C'était une force pour Hébert de pouvoir écrire ces choses. Ce blond jeune homme aux yeux bleus, au fade visage sans âme, pouvait aller haut.

Sa tactique va être simple : il s'applique à discréditer Danton que ses relations avec Dumouriez et son hésitation ont diminué. Il s'applique à dépasser Robespierre. Tout ce que perdront d'autorité les chefs de la Révolution, la Convention et le Comité de salut public, la Commune le gagnera : elle est déjà forte par le ministère de la guerre. Là, avec les six cents employés en bonnet rouge qui sont dévoués à la faction extrême des Cordeliers, elle a comme une forteresse. Les officiers nobles éveillent tous les jours plus de méfiance : qu'on les remplace tous. C'est le ministère de la guerre dominé par la Commune, c'est donc la Commune elle-même qui nommera à tous les emplois dans l'armée, et qui tiendra l'armée de la Révolution. Il ne faut pas que le Comité de Salut public, où dominent aujourd'hui Danton et Barère, où bientôt dominera Robespierre, prétende substi-

tuer sa direction et son contrôle au contrôle et à la direction des ministres surveillés et conseillés par la Commune.

Celle-ci essaiera de conquérir les ministères comme elle a conquis celui de la guerre. Au besoin, les hébertistes et les Enragés, peu à peu réconciliés, opposeront au Comité de Salut public la Constitution qui ne prévoit que des ministres et ils essaieront ainsi d'appeler à eux tout le pouvoir. Oui, mais n'est-ce pas livrer la Révolution et les armées à une étroite coterie parisienne? N'est-ce pas recommencer en sens inverse la scission de Paris et de la France? N'est-ce pas surtout préparer entre la Convention et le Comité de Salut public d'un côté, la Commune et le ministère de la guerre de l'autre, un conflit paralysant, aussi funeste que celui auquel le 31 mai et le 2 juin ont mis un terme?

Robespierre, assidu aux Jacobins, vigilant, courageux, s'obstine à déjouer la manœuvre, à prévenir les mesures hâtives qui sous prétexte de révolutionner l'armée la livreraient désorganisée et sans chefs à l'ennemi. Il s'applique à maintenir l'autorité de la Convention et du Comité de Salut public, à fondre toutes les forces de la Révolution, à créer contre le péril intérieur et extérieur la dictature de la France révolutionnaire appuyée sur Paris, et à écarter la dictature étroite de Paris qui aurait été bientôt précipitée dans le vide. Sommes-nous donc avec lui contre tous, contre Jacques Roux tout à l'heure, maintenant contre Hébert?

A vrai dire, nous ne sommes pas obligés de prendre parti avec cette rigueur. L'histoire est une mêlée étrange où les hommes qui se combattent servent souvent la même cause. Le mouvement politique et social est la résultante de toutes les forces; or, chaque force, pour donner toute sa mesure, est obligée, si je puis dire, de créer de l'espace autour d'elle, et de refouler les autres forces. Toutes les classes, toutes les tendances, tous les intérêts, toutes les idées, toutes les énergies collectives ou individuelles cherchent à se faire jour, à se déployer, à se soumettre l'histoire.

Et dans cette universelle action et réaction, il est impossible de définir l'effort propre de chacun. Le vainqueur serait autre s'il n'avait pas été combattu et il y a toujours quelque chose du vaincu dans l'acte du vainqueur. Toute victoire est une concession partielle. Sans Jacques Roux, sans Hébert, la ligne politique et sociale de la Révolution eût été autre. Elle a dû tenir compte des problèmes qu'ils formulaient, des énergies qu'ils suscitaient, des appétits qu'ils déchaînaient. Réduire l'effort de vingt-six millions d'hommes à la politique et aux combinaisons d'un homme serait puéril.

Les vivants, les combattants ne peuvent pas s'élever au-dessus d'eux-mêmes; ils ne peuvent pas faire d'avance la synthèse de leur propre force et des forces adverses. Mais la mort délivre l'action de tout homme de sa forme étroitement individuelle : et l'histoire met en lumière l'inconsciente et profonde collaboration de ceux qui furent des ennemis ou des rivaux. C'est le

devoir de l'histoire de comprendre toutes les idées, de sympathiser en quelque mesure avec toutes les forces, de démêler tous les germes, de deviner les concordances secrètes sous l'apparente contrariété. Son devoir c'est de donner à tous les partis, à tous les individus leur juste part de lumière.

Ai-je donc desservi Jacques Roux? Je lui ai fait large mesure de clarté et d'espace. Et, sans doute, je n'ai point diminué Hébert en dégageant son système. Je l'ai haussé au-dessus des jurons du père Duchesne. Mais on a beau regarder les événements du point de vue de l'histoire. Il est impossible de développer ce grand drame sans s'y mêler. On va réveillant les morts, et à peine réveillés, ils vous imposent la loi de la vie, la loi étroite du choix, de la préférence, du combat, du parti-pris, de l'âpre et nécessaire exclusion. Avec qui es-tu? Avec qui viens-tu combattre et contre qui?

Michelet a fait une réponse illusoire :

« Je siègerais entre Cambon et Carnot : je ne serais pas Jacobin, mais Montagnard. »

C'est une échappatoire... Cambon et Carnot : l'un organisait les finances, l'autre organisait la guerre. Sur eux ne pèse aucune responsabilité directe des décisions terribles ; et il est commode de s'établir entre eux. Mais comment Cambon aurait-il pu gouverner les finances, comment Carnot aurait-il pu précipiter tout ensemble et discipliner l'élan des armées si des hommes politiques n'avaient assuré, au prix de douloureux efforts et de responsabilités effroyables, la puissance et l'unité de l'action révolutionnaire?

Si grands qu'ils aient été, Cambon et Carnot ont été des administrateurs, non des gouvernants. Ils ont été des effets ; Robespierre était une cause. Je ne veux pas faire à tous ces combattants qui m'interpellent une réponse évasive, hypocrite et poltronne. Je leur dis : Ici, sous ce soleil de juin 93 qui échauffe votre âpre bataille, je suis avec Robespierre, et c'est à côté de lui que je vais m'asseoir aux Jacobins.

Oui, je suis avec lui parce qu'il a à ce moment toute l'ampleur de la Révolution. Je suis avec lui parce que, s'il combat ceux qui veulent rapetisser Paris à une faction, il a gardé le sens révolutionnaire de Paris. Il empêchera l'hébertisme de confisquer l'énergie populaire ; mais il ne rompt pas avec cette énergie; il défend le ministre Bouchotte, il défend le général Rossignol, il défend les officiers sortis du peuple ; mais il veut qu'ils soient jugés et surveillés de haut par la Révolution de France, non pas par l'insurrection de Paris. Il n'a pas peur de Paris, et la preuve, c'est qu'il conseille aux sans-culottes parisiens de ne pas s'enrôler en masse pour les frontières, de rester armés au cœur de Paris pour préserver la capitale de toute surprise contre-révolutionnaire.

S'il avait eu contre la Commune de mauvais desseins, il aurait fait le vide autour d'elle : il aurait expédié en Vendée ou en Flandre, ou en Roussillon, ou sur les bords du Rhin, les patriotes véhéments. Il s'applique, au con-

[illegible], à les retenir; et il supplie la Commune de se servir de cette force populaire non pour subordonner, non pour violenter ou menacer la Convention, mais pour la protéger au contraire, pour lui donner la confiance invincible qu'elle communiquera à la France et aux armées.

Ainsi, il n'est pas plus le sectaire de la Convention que le sectaire de la Commune : il ne veut pas plus une coterie de salut public qu'une coterie des bureaux de la guerre. La Convention est le centre légal et national de la force et de la pensée révolutionnaires. Quiconque maintenant la menace ou l'affaiblit ou la discrédite est un ennemi public, et refait le crime de la Gironde.

Robespierre ne veut pas plus d'un fédéralisme parisien que d'un fédéralisme départemental. Ceux qui ayant fait le 31 mai pour libérer et unifier la Convention prétendraient maintenant l'asservir et disperser la Révolution, ceux-là déferaient eux-mêmes leur œuvre. Ils seraient des Girondins à rebours, mais des Girondins.

Par la Convention loyalement unie à une Commune ardente, mais respectueuse de la loi, c'est toute la France qui gouverne, qui administre, qui combat. Paris est le foyer le plus vaste, le plus ardent et le plus proche où la Révolution se réchauffe : il n'est pas à lui tout seul la Révolution. La démocratie est donc pour Robespierre à la fois le but et le moyen : le but, puisqu'il tend à rendre possible l'application d'une Constitution en qui la démocratie s'exprime; le moyen, puisque c'est avec toute la force révolutionnaire nationale, concentrée, mais non mutilée, qu'il veut accabler l'ennemi. Hors de lui, le reste est secte. O socialistes, mes compagnons, ne vous scandalisez pas! Si le socialisme était une secte, si sa victoire devait être une victoire de secte, il devrait porter sur l'histoire un jugement de secte; il devrait donner sa sympathie aux petits groupements dont les formules semblent le mieux annoncer les siennes, ou à ces factions ardentes qui en poussant presque jusqu'au délire la passion du peuple semblaient rendre intenable le régime que nous voulons abolir. Mais ce n'est pas d'une exaspération sectaire, c'est de la puissante et large évolution de la démocratie que le socialisme sortira : et voilà pourquoi, à chacun des moments de la Révolution française je me demande : quelle est la politique qui sert le mieux toute la Révolution, toute la démocratie?

Or, c'est maintenant la politique de Robespierre. Babeuf, le communiste Babeuf, votre maître et le mien, celui qui a fondé en notre pays, non pas seulement la doctrine socialiste, mais surtout la politique socialiste, avait bien pressenti cela dans sa lettre à Coupé de l'Oise; et voici que quinze mois après la mort de Robespierre, quand Babeuf cherche à étayer son entreprise socialiste, c'est la politique de Robespierre qui lui apparaît comme le seul point d'appui.

A Bodson, à ce Cordelier ardent qui assistait aux séances du club dans la tragique semaine de mars 1794, où l'hébertisme prépara son mouvement

insurrectionnel contre la Convention, à Bodson, resté fidèle au souvenir d'Hébert, Babœuf ne craint pas d'écrire, le 29 février 1796, qu'Hébert ne compte



SAINT-MAURICE EN 1793.
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

pas, qu'il n'avait su émouvoir que quelques quartiers de Paris, que le bonheur commun devait avoir pour organe toute la communauté, et que Robespierre seul, au delà des coteries des sectes, des combinaisons artificielles et étroites, a représenté toute l'étendue de la démocratie.

« Je ne crois point encore, avec et comme toi, impolitique et superflu d'évoquer les cendres et les principes de Robespierre et de Saint-Just pour étayer notre doctrine. D'abord, nous ne faisons que rendre hommage à une grande vérité, sans laquelle nous serions trop au-dessous d'une équitable modestie. Cette vérité est que nous ne sommes que les seconds Gracques de la Révolution française. N'est-il pas utile de montrer que nous n'innovons rien, que nous ne faisons que succéder à des premiers généreux défenseurs du peuple, qui avant nous avaient marqué le même but de justice et de bonheur auquel le peuple doit atteindre? Et en second lieu, réveiller Robespierre, c'est réveiller tous les patriotes énergiques de la République et avec eux le peuple qui, autrefois, n'écoutait et ne suivait qu'eux. Rendons à sa mémoire son tribut légitime; tous ses disciples se relèvent et bientôt ils triomphent. Le robespierrisme atterre de nouveau toutes les factions. *Le robespierrisme ne ressemble à aucune d'elles; il n'est ni factice ni limité. Le robespierrisme est dans toute la République, dans toute la classe judicieuse et clairvoyante et naturellement dans le peuple. La raison en est simple:* C'EST QUE LE ROBESPIERRISME, C'EST LA DÉMOCRATIE, *et ces deux mots sont parfaitement identiques. Donc en relevant le robespierrisme, vous êtes sûrs de relever la démocratie.* »

Cette lutte pour la démocratie, contre le sectarisme naissant de l'hébertisme et de la Commune, qui donc, sinon Robespierre, pouvait la mener? Ce n'était point Marat; il était à bout de forces; et son regard aigu ne pouvait plus surveiller tout l'horizon. Contre Jacques Roux et les Enragés il aidait Robespierre: j'ai déjà fait allusion à son terrible article du 4 juillet (article calomnieux). Il y dénonce « les faux patriotes plus dangereux que les aristocrates et les royalistes. » Il y fait le portrait de Jacques Roux, « boutefeu de la section des Gravilliers et de la société des Cordeliers, chassé de ces assemblées populaires, de même que ses confrères Varlet et Leclerc ses complices ». Oui, « le plus cruel des fléaux que nous ayons à combattre pour faire triompher la liberté, ce n'est point les aristocrates, les royalistes, les contre-révolutionnaires, mais les faux patriotes exaltés, qui se prévalent de leur masque de civisme pour égarer les bons citoyens, et les jeter dans des démarches violentes, hasardées, téméraires et désastreuses. Ces intrigants ne se contentent pas d'être les factotums de leurs sections respectives, ils s'agitent, pour s'introduire dans toutes les sociétés populaires, les influencer et en devenir enfin les grands faiseurs. Tels sont les trois individus bruyants qui s'étaient emparés de la section des Gravilliers, de la Société fraternelle et de celle des Cordeliers, je veux parler du petit Leclerc, de Varlet et de l'abbé Renaudi, soi-disant Jacques Roux. »

Mais ce n'est là qu'une boutade.

Marat n'avait pas l'étendue de vues et il ne pouvait plus avoir la constance d'action de Robespierre. Au demeurant, il était si préoccupé de l'épuration nécessaire des états majors militaires, il menait contre Biron, com-

mandant en chef des armées de Vendée, contre Custine qui de l'armée du Rhin avait été appelé à l'armée du Nord, une campagne si véhémente qu'il était très près de l'état d'esprit des bureaux de la guerre où l'influence d'Hébert et de la Commune dominait. Il démasquait non pas la trahison mais la faiblesse, « le défaut de vue et d'énergie » des représentants et du Comité de Salut public. Il se plaint de l'indifférence de la Montagne.

« La lettre que j'ai adressée le 4 de ce mois à la Convention pour demander que la tête des Capets rebelles fût mise à prix, et pour solliciter l'immédiate destitution de Biron et de Custine qui s'apprêtent à renouveler le rôle de Dumouriez, n'a été lue que le 5. La Convention n'a même entendu que ce qui est relatif aux Capets, elle a passé à l'ordre par le vote. Je suis peu surpris, *sans doute que ma lettre avait été communiquée la veille aux endormeurs du Comité de Salut public (ou, comme on dit, de perte publique)* qui ont engagé quelques trembleurs de la Convention à préparer l'ordre du jour. Toujours est-il certain que Barère, Delmas, Mathieu, Ramel, Nogaret, etc., protègent Custine, Biron, Westermann, Menou et tous les scélérats ex-nobles, qui sont malheureusement encore à la tête de nos armées.

« Mais les patriotes de la Montagne ? Les patriotes de la Montagne aperçoivent très difficilement les trahisons; ils attendent même quelquefois qu'elles soient consommées pour s'en occuper. C'est ce qui leur est arrivé à l'égard de Dumouriez; pendant six mois, j'ai eu beau sonner le tocsin, ils ne les ont vues que lorsqu'il a menacé de marcher sur Paris. C'est ce qui leur est arrivé à l'égard de la faction des hommes d'État; j'avais beau les démasquer chaque jour depuis quatre mois, ils m'ont traité de rêveur. Quoi qu'il en soit, j'aime beaucoup mes chers collègues, mais j'aime bien autrement la patrie, et quelle que soit ma crainte de leur déplaire, elle n'arrêtera point ma plume.

« Si Biron et Custine trahissent la patrie (comme je n'ai que trop lieu de le craindre) je prends acte aujourd'hui contre eux des vains efforts que j'ai faits pour prévenir ce malheur, en les engageant à ôter enfin le commandement de nos armées à ces deux courtisans. »

Marat accusait le Comité de Salut public de paralyser « par sa torpeur » Bouchotte.

« *Si le Comité de Salut public n'entravait pas les opérations du ministre de la guerre, je ferais à ce sujet une vive sortie contre lui, mais je sais qu'il n'est pas le maître de faire ce qui convient pour faire aller la machine.* »

Or, ce propos rentrait tout à fait dans le système hébertiste. Mais comment concluait Marat qui sentait bien qu'il serait difficile de remplacer d'emblée tous les chefs suspects par des patriotes expérimentés ? Il concluait qu'il faudrait s'en tenir pour un assez long temps à la petite guerre défen-

sive. Et par là il marquait bien que s'il était prêt à marcher avec Hébert, avec Vincent, avec Bouchotte pour épurer le commandement, il était bien loin de se laisser aller à la griserie hébertiste. Il est vrai que du même coup il proscrivait cette tactique des mouvements de masse et de l'offensive qui seule pouvait sauver la Révolution et qui en effet la sauva.

Le dernier numéro de Marat, celui du 14 juillet, est une nouvelle attaque contre Custine et le Comité de Salut public.

« Voilà donc Custine, prenant la place de l'infâme Dumouriez, dont il renouvellera bientôt les désastreuses opérations, et peut-être d'une manière plus déplorable encore. Que penser du Comité de Salut public, ou plutôt de ses meneurs, car la plupart de ses membres sont si insouciants qu'ils assistent à peine deux heures sur les vingt-quatre aux séances du Conseil, qu'ils ignorent presque tout ce qui s'y fait ! Ils sont très coupables sans doute de s'être chargés d'une tâche qu'ils ne veulent pas remplir, mais les meneurs sont très criminels de remplir si indignement leurs fonctions.

« Dans le nombre, il en est un que la Montagne vient de renommer très imprudemment et que je regarde comme l'ennemi le plus dangereux de la patrie : c'est Barère... Quant à moi, je suis convaincu qu'il nage entre deux eaux pour voir à quel parti demeurera la victoire ; c'est lui qui a paralysé toutes les mesures de rigueur, et qui nous enchaîne de la sorte pour nous laisser égorger, je l'invite à me donner un démenti en se prononçant enfin de manière à ne plus passer pour un royaliste déguisé. »

Ah ! certes, Marat, avec son désintéressement admirable, avec son horreur de l'intrigue, aurait combattu Hébert et ses amis le jour où il lui aurait apparu qu'ils voulaient dominer la Convention. Déjà, quand il attaque le Comité de Salut public, il prend bien soin d'avertir par une note qu'il ne s'agit que de celui dont les pouvoirs expiraient le 10 juillet : et s'il s'en prend à Barère, qui avait été réélu, c'est en exprimant l'espoir qu'il adoptera enfin un plan de conduite très net. Mais, dans cette période difficile, Marat, comme on le voit, n'aidait pas Robespierre à donner au pays révolutionnaire cette patiente sagesse, cette impression de sécurité et d'unité qui était vraiment nécessaire au salut public.

Danton qui, personnellement, était mis en cause, Danton qui avait plus d'une fois à répondre devant les Jacobins aux attaques dirigées contre lui, Danton qui, membre du Comité de Salut public, portait le poids des inévitables fautes commises par celui-ci, des trahisons qu'il n'avait pu prévenir et des revers qu'il n'avait pu empêcher, ne pouvait non plus conseiller avec autorité la discrétion, la mesure, la circonspection. Il aurait eu l'air de se défendre lui-même. Et il n'avait pas d'ailleurs cette continuité d'effort, cette assiduité qui sont, aux heures troubles, la condition de l'action efficace. Il éclatait parfois comme la foudre. Le 15 juin, à la nouvelle des revers de Vendée, il jetait du haut de la tribune de la Convention un anathème magni-

fique aux Girondins fugitifs qui allaient semer dans le pays la guerre civile, et le lendemain il venait faire part aux Jacobins de la commotion donnée par sa parole, constater d'un regard que sa popularité s'enflait soudain comme un torrent. Il n'était pas le patient ouvrier de l'œuvre quotidienne.

Au contraire, Robespierre, qui, ne faisant point partie du premier Comité de Salut public, n'avait aucune responsabilité dans les erreurs et les malheurs du passé, mettait son autorité intacte à défendre la Convention, le Comité de Salut public et Barère lui-même si attaqué par Marat, comme à défendre la Constitution attaquée par Chabot et Jacques Roux. Il dit, le 14 juin, aux Jacobins (et le jour même où le remplacement de Bouchotte au ministère de la guerre par Beauharnais provoquait les plus vifs orages contre la Convention et le Comité de Salut public) :

« Le peuple est sublime, mais les individus sont faibles; cependant dans une tourmente politique, dans une tempête révolutionnaire, il faut un point de ralliement. Le peuple en masse ne peut se gouverner. Ce point de ralliement doit être dans Paris. C'est là qu'il faut ramener les contre-révolutionnaires pour les faire tomber sous le glaive de la loi; c'est là que doit être placé le centre de la Révolution. Tout ce que le peuple pouvait exiger, c'était que la Convention marchât dans le sens de la Révolution; elle y marche actuellement.

« J'ai été le premier à manifester ma défiance à l'égard des nobles. Je puis assurer que je suis un des patriotes les plus défiants et les plus mélancoliques qui aient paru depuis la Révolution. Hélas ! je vous déclare que j'ai su avec une douleur extrême que Bouchotte n'était plus ministre de la guerre; je n'ai jamais parlé à Bouchotte, je ne l'ai jamais vu, et je déclare que je le regarde comme l'homme qui réunit le plus de talent et de patriotisme.

« Quant à Beauharnais, je ne me prononcerai point sur ses qualités morales. Je conviens même qu'à l'Assemblée constituante il n'a pas joué le rôle d'un contre-révolutionnaire, mais il est noble et il est d'une famille qui était bien accréditée à la Cour, et cela suffit pour m'empêcher de lui accorder une entière confiance. Au surplus, *je sais que le Comité de Salut public l'a proposé de bonne foi.*

« *Il est des moments où j'ai jugé sévèrement ce Comité; mais, d'après un sérieux examen, je me suis convaincu que ce Comité desirait sincèrement le salut de la République, et il est impossible que des hommes occupés d'intérêts aussi pressants que multiples ne soient pas exposés à des surprises. Il faut les juger par l'ensemble de leurs travaux, et non pas par leurs opérations partielles.* Ne croyez pas que je prêche le modérantisme ; au contraire, je prêche la surveillance la plus rigoureuse. »

Bouchotte reprit le ministère : mais comme Robespierre amortissait les chocs ! comme il s'appliquait à dissiper les defiances ! Bientôt le Comité de Salut public sera renouvelé; il deviendra plus homogène et par là plus éner-

gique. Mais ce renouvellement sera comme un progrès de la Révolution; grâce à Robespierre il n'apparaîtra pas comme une crise, comme une rupture de la continuité révolutionnaire.

Le 16 juin, quand Terrasson, dans une pensée de défiance et de fausse démocratie, demande que les séances du Comité de Salut public ne soient plus secrètes, Robespierre combat la motion et la fait rejeter. Le 8 juillet encore, avec une grande insistance, il défend contre la déclamation de Chabot le Comité de Salut public. Il déplore qu'on essaie de jeter la défaveur du peuple sur des hommes chargés d'une besogne immense et qui, sauf la part des erreurs inévitables, font leur devoir. Le 10 juillet, il prend parti pour le ministre de la marine Dalharade et pour Danton :

« Voudrait-on essayer aussi de nous rendre Danton suspect? Il est donc bien vrai que la calomnie ne cesse de poursuivre un homme en place, par cela seul qu'il est employé, et que vainement on sacrifie toute sa vie à la liberté, puisqu'un malveillant peut, en un quart d'heure, ruiner la confiance que vous méritez à tant de titres et vous enlever le fruit de vos travaux...

« Connaît-on le digne remplaçant de Dalharade? Qu'on me nomme donc celui qu'on veut lui substituer et qu'on me dise en même temps : celui-là sera exempt de toutes fautes, inaccessible à l'erreur, évitera tous les pièges, n'aura que des idées lumineuses, des plans heureux, dont le succès est assuré.»

Mais où éclate le mieux l'esprit de transaction et de concession par lequel Robespierre, au lendemain du 2 juin, préserva la Révolution de nouveaux déchirements qui auraient été mortels, c'est dans le rapport fait à la Convention le 8 juillet, par Saint-Just, au nom du Comité de Salut public. Il s'agissait de régler le sort des Girondins ou arrêtés ou fugitifs. Saint-Just, le disciple, l'ami, l'admirateur de Robespierre, et qui le représentait au Comité de Salut public, l'a certainement consulté.

Or, quand on lit ce rapport, il semble vraiment qu'il vient, non de Saint-Just, mais de Barère. C'est un effort évident pour rallier les hommes du Marais, pour les flatter, pour les rassurer ; on dirait qu'ils sont le centre même de la Révolution, son point de repère et d'équilibre.

« *La majorité de la Convention nationale, sage et mesurée, fluctua sans cesse entre deux minorités ; l'une ardente pour la République et votre gloire, négligeant quelquefois le gouvernement pour défendre les droits du peuple ;* l'autre mystérieuse et politique, empressée en apparence pour la liberté et l'ordre dans les occasions de peu de valeur, opposant, avec beaucoup d'adresse, la liberté à la liberté, absorbant avec art l'essor des délibérations, confondant l'inertie avec l'ordre et la paix, l'esprit républicain avec l'anarchie, imprimant avec succès un caractère de difformité à tout ce qui gênait ses desseins, marchant avec le peuple et la liberté pour les diriger vers ses fins et ramenant les esprits à la monarchie par le dégoût et la terreur des temps présents. »

La définition de la politique girondine est admirable. Mais quel art surtout d'avouer que de l'autre côté aussi il y a eu peut-être des excès! Et quelle habileté à faire pressentir que maintenant, les droits du peuple n'étant plus menacés, il ne serait plus permis « de négliger le gouvernement »! Ce que Saint-Just reproche à la Gironde, ce n'est pas d'avoir constaté et combattu l'anarchie, c'est de l'avoir combattue par de mauvais moyens qui ne faisaient que l'irriter.

« La sagesse seule et la patience peuvent constituer une République, et ceux-là n'en ont point voulu parmi nous, *qui ont prétendu calmer l'anarchie par autre chose que par la justice et la douceur du gouvernement.* »

Enfin, il y a bien quelque habileté de réquisitoire et quelque artifice de polémique à faire peser surtout sur les Girondins la responsabilité des journées de septembre ; mais, n'était-ce pas prendre, devant la France et devant le monde, l'engagement que ces crimes ne se renouvelleraient plus ?

« Aucun de ceux qui avaient combattu le 10 août ne fut épargné, la Révolution fut flétrie dans la personne de ses défenseurs, et, de tous les tableaux consolants qu'offraient ces jours prodigieux, la malignité n'offrit au peuple français que ceux de septembre : tableaux déplorables, sans doute; mais on ne donna point de larmes au sang qu'avait versé la cour! Et vous aussi, vous avez été terribles aux assassins du 2 septembre! Et qui donc avaient plus de droit de s'en porter les accusateurs inflexibles, ou de ceux qui dans ce temps-là jouissaient de l'autorité et répondaient seuls de l'ordre public et de la vie des citoyens, ou de nous tous, *qui arrivions désintéressés de nos déserts?* Pétion et Manuel étaient alors les magistrats de Paris. Ils répondaient à quelqu'un qui leur conseillait d'aller aux prisons qu'ils ne voulaient point risquer leur popularité. Celui qui voit égorger sans pitié est plus cruel que celui qui tue. »

Magnifique réponse, mais aussi magnifique promesse, et qui mettait l'humanité du côté de la Montagne.

Ainsi la Convention et le Comité de Salut public gardaient pour le pays troublé leur autorité et faisaient grande figure. Que fût-il advenu si, au lendemain même du jour où elle avait voté la nécessaire mais triste mutilation du 2 juin, la Convention et le Comité créé par elles avaient sombré sous les défiances et les dénonciations? C'était une crise irréparable de contre-révolution qui s'ouvrait. Au contraire, l'esprit nettement gouvernemental que Robespierre communique à la Montagne victorieuse donne à la Convention une force morale souveraine. Elle peut travailler : elle fait la Constitution; et elle promulgue, en outre, du 3 juin au 17 juillet, trois grandes lois destinées à rallier à la Convention et à la Montagne le peuple des campagnes.

Le 3 juin, c'est la loi qui organise le mode de vente des biens des émigrés. C'était d'abord un appel à la démocratie rurale : Voilà des vignes, des

prés, des champs, prends-les ; tu as dix ans pour payer. C'était aussi un acte superbe de confiance en l'avenir.

Le 10 juin, la Convention promulgue la loi égalitaire sur le partage des biens communaux, elle reconnaît aux communes un droit de propiété qui leur était contesté jusque-là en beaucoup de points par les seigneurs; et après avoir ainsi libéré des prétentions seigneuriales le domaine communal, elle dit aux citoyens des communes : voici 8 millions d'arpents ; prenez-les, fécondez-les. Et cet appel est entendu. Je ne note, comme exemple, que ce que dit M. Guillemaut du partage dans le Louhannais.

« Bien des délibérations existent dans les registres des corps communaux. Celles de Brienne, notamment, nous en donnent un exemple. L'assemblée générale de la Commune demanda, en exécution de la loi, le partage des biens communaux.

« Le plan géométral, le dénombrement et le partage desdits biens ont été opérés par le citoyen Jacques Dufour, géomètre à Pont-de-Vaux, nommé à cet effet et assisté des citoyens Loup et Ferrand résidant à Romenag.

« Le tirage des lots, au nombre de 495, nombre égal à celui des habitants de la commune, eut lieu par la médiation du citoyen Dufour et par ordre alphabétique des habitants, le quatrième jour des sans-culottides de la deuxième année républicaine. »

Enfin, le 17 juillet, la Convention achève la ruine de la féodalité. Elle abolit sans indemnité tout ce que le décret révolutionnaire du 25 août 1792 avait laissé debout. Partout où elle aperçoit la moindre trace de droit féodal, même quand des rentes purement foncières constituent le fond du contrat, si elles ont été accompagnées, par vanité ou par routine, de clauses ayant une apparence féodale, elle porte la hache. Tant pis pour les bourgeois vaniteux, qui auront voulu saupoudrer d'un peu de féodalité leurs contrats de rente foncière !

Il faudra, pour que les rentes foncières soient respectées, qu'elles soient purement foncières, en la forme comme au fond, et qu'elles ne soient mêlées d'aucun élément féodal si faible, si accessoire, si illusoire soit-il.

« Toutes les redevances ci-devant seigneuriales, droits féodaux censuels, fixes et casuels, même ceux conservés par le décret du 25 août dernier, *sont supprimés sans indemnité*. Sont exceptées des dispositions de l'article précédent les rentes ou prestations *purement foncières* et non féodales. Les procès civils ou criminels intentés, soit sur le fonds, soit sur les arrérages des droits supprimés par l'article premier, sont éteints, sans répétition de frais de la part d'aucune des parties. »

Et la Convention, pour rendre sensible à tous les yeux cette destruction suprême, ordonne le brûlement des titres. Ils seront brûlés le jour de la fête du 10 août, quad le peuple célébrera la Constitution nouvelle.

« Les ci-devant seigneurs, les feudistes, commissaires à terrier, notaires et autres dépositaires de titres constitutifs ou récognitifs des droits supprimés

par le présent décret, seront tenus de les déposer, dans les trois mois qui suivront la publication du présent décret, au greffe de la municipalité des



(D'après une estampe du Musée Carnavalet



(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

lieux ; ceux qui seront déposés avent le 10 août prochain, seront brûlés ledit jour, en présence du Conseil général de la Commune et des citoyens ; le surplus sera brûlé à l'expiration des délais. Ceux qui seront convaincus d'avoir caché, soustrait ou recélé des minutes ou expéditions des actes qui doivent

être brûlés aux termes de l'article précédent, seront condamnés à cinq ans de prison. »

Par une admirable correspondance et qui a sauvé la Révolution, chaque grand mouvement populaire de Paris a eu pour conséquence une libération plus décisive du paysan. Après le 14 juillet, c'est la nuit du 4 août. Après le 10 août, ce sont les décrets du 25; après le 31 mai, ce sont les décrets des 3 juin, 10 juin et 17 juillet. Chaque vibration révolutionnaire de Paris faisait tomber un pan de servitude paysanne. Mais du coup le girondisme, le fédéralisme étaient morts.

Que pouvaient les fugitifs qui, à Evreux, à Caen, essayaient en juin, en juillet, d'organiser la guerre civile, d'entraîner les départements contre Paris? Ils ne pouvaient, sans se déshonorer et sans se perdre, faire appel aux forces royalistes. Et d'autre part, ils n'auraient pu se donner comme les représentants authentiques de la Révolution que si, à Paris, la Révolution avait été dissoute dans les querelles, dans l'impuissance, dans l'anarchie ridicule ou sauvage.

Or jamais la Révolution n'avait rayonné de Paris avec plus de force d'unité, d'éclat et d'espérance sereine que depuis l'élimination de la Gironde. Aussi, sous les pas des fugitifs, la terre de France se dérobe; et ces orgueilleux qui avaient si souvent invoqué contre Paris la sagesse et la vigueur des départements ne trouvent plus dans l'Eure, dans le Calvados, dans les régions mêmes où ils croyaient avoir le plus d'amis, que quelques milliers d'aventuriers à recruter. Et ces quelques mille *carabots*, à peine engagés sous la conduite de Wimpfen sur la route de Paris, s'arrêtent à la première étape, se débandent à la première rencontre des détachements armés de la Révolution. Mais voici le châtiment suprême des insensés qui avaient cru qu'ils pouvaient déclamer à l'infini contre tous les actes de la Révolution sans livrer la Révolution elle-même. Wimpfen se tourne vers eux et leur dit : « Que pouvez-vous seuls ? Rien. Il n'y a qu'un salut pour vous : c'est de vous unir aux insurgés de la Vendée et à l'Angleterre. »

Oh! ils eurent tous une révolte de conscience! Mais ce terrible éclair ne leur révéla pas la profondeur de leur faute. Ils auraient dû se retourner vers Paris, ils auraient dû se retourner vers la Révolution et lui crier : « Nous étions égarés. Nous avons cru qu'il était possible d'épurer le torrent sans le contrarier. Nous voyons maintenant que dans la bataille il faut tout accepter de la Révolution, même ses fautes, même ses excès d'une heure. L'offre insultante que nous a faite la contre-révolution nous prouve qu'elle s'est trompée sur nous. Mais nous sommes responsables, pour une part, de cette méprise. O révolutionnaires de Paris, faites de nous ce que vous voudrez; mais nous voici; nous voulons être frappés par la Révolution, mais reconnus et pardonnés par elle. »

Non, ils ne dirent pas cela; leur orgueil implacable les voua à l'erreur

sans fin ; et tous, harassés, désespérés, le cœur dévoré par toutes les tortures de la vanité malade et par des rêves impuissants de vengeance, ils s'enfoncèrent vers la Bretagne ; ils allèrent vers le Finistère, vers l'extrême pointe de la terre française, où les attendait Kervelegan. Ils cheminèrent, haletants, les pieds blessés, évitant les cités, évitant la vie, s'excommuniant eux-mêmes de la Révolution.

Or, pendant que le parti girondin, en Normandie, chancelait et se disloquait, une jeune fille de Caen, Charlotte Corday, allait vers Paris, ou pour sauver ou pour venger ceux qu'elle considérait comme les martyrs de la République. Elle s'était exaltée à admirer les héroïnes de Corneille.

Et, croyant que Marat était le génie du despotisme, de l'anarchie et du meurtre, elle avait résolu de le tuer. Le dimanche soir 13 juillet elle insista pour être reçue par lui. Il était dans la baignoire où il se tenait presque toujours depuis qu'une maladie inflammatoire le dévorait. Une planche posée en travers soutenait l'encrier et les feuilles de papier qu'il noircissait encore de sa pensée et de sa fièvre. Elle lui dit quelques mots et lui enfonça son couteau dans le cœur. Il jeta un cri, appela sa compagne Simonne Evrard et mourut.

Charlotte Corday, ayant fait le sacrifice de sa propre vie pour immoler une vie qu'elle jugeait scélérate, ne songea pas à fuir. Devant le tribunal révolutionnaire elle expliqua son acte en quelques paroles nettes, d'une simplicité héroïque et funeste, qui attestaient à quelles proportions mesquines elle avait réduit le problème de la Révolution. Belle, jeune, modeste et fière, enveloppée pour son trajet à l'échafaud de la chemise rouge des parricides, elle laissa dans les yeux du peuple une vision étrange de pourpre, d'héroïsme et de sang et, dans bien des cœurs, un trouble inconnu. Elle avait tué Marat, mais elle avait surtout tué la Gironde. Qui donc prendrait au sérieux la déclamation girondine contre les maratistes et les assassins ? Après Lepelletier assassiné, Marat assassiné. Ce sont ceux qu'on dénonce comme meurtriers qui sont frappés au cœur. Ainsi, même dans les esprits qui avaient été prévenus contre Marat, l'étonnement et une sorte de pitié succédaient à la colère et à la haine. Un des ressorts de la propagande girondine était brisé.

La Convention et le peuple firent à Marat des funérailles triomphales : la douleur des pauvres, des ouvriers fut violente. Ils perdaient un ami, un conseiller qui ne les flattait pas, qui savait au besoin les avertir et les rudoyer. La mort de Marat fut un grand malheur pour la Révolution. Peut-être s'il avait pu vivre un an encore, aurait-il empêché les funestes déchirements. Sa sœur disait : « Si mon frère avait vécu, Danton ne serait pas mort ». Qu'est-ce à dire ? C'est sans doute qu'il aurait empêché la campagne violente des hébertistes contre Danton, et concilié Danton et Robespierre. Mais pourquoi lui supposer cette influence souveraine, et ce prestige presque auguste que seule lui donna la mort ? Sans doute il aurait été débordé. En ces jours de

juin et de juillet il semble voisin d'Hébert et de ses amis : il ne les aurait probablement pas suivis jusqu'au bout. Et, devenu un obstacle à leur ambition impatiente, il aurait été calomnié lui aussi et probablement dépassé. Ou bien, pour rester à l'avant-garde du mouvement, et dans l'exaspération de la révolte lyonnaise, de la trahison toulonnaise, il se serait emporté à des fureurs meurtrières, et engagé à fond dans la politique hébertiste. On ne peut dire avec certitude s'il aurait guillotiné les hébertistes ou s'il eût été guillotiné avec eux.

A peine mort, hébertistes et Enragés se disputent sa popularité et son nom. Jacques Roux prétendit continuer le journal. Il fit paraître « *l'Ami du Peuple* par l'ombre de Marat ». Décidément, il ne manquait pas d'audace. Après l'article terrible du 4 juillet, Jacques Roux s'était rendu chez Marat, comme nous l'apprend un rapport de police de Greive au Comité de sûreté générale :

« Les citoyens Crosnier, Allain et Greive, de la section de Marseille, s'étant trouvés chez le citoyen Marat mardi neuf de ce mois dans la matinée, Jacques Roux s'est présenté pour demander à Marat la rétractation de ce qu'il avait écrit à son sujet dans son journal, en disant qu'il avait laissé chez lui son extrait baptistaire qui prouvait qu'il ne s'appelait pas Renaudi, comme Marat l'avait dit. Marat lui a répondu avec la fermeté qui l'a toujours caractérisé... Roux lui a répondu sur le ton le plus patelin, le langage le plus faux, d'une manière enfin à le rendre à nos yeux aussi vil que dangereux.

« Aussitôt que Marat l'eut congédié et avant de descendre l'escalier au bout d'un long palier, il s'arrêta un moment et lança sur Marat un regard prolongé de vengeance impossible à dépeindre, tel enfin qu'il nous laissa à tous l'impression la plus profonde. Aussi, dès l'instant que nous avons appris la mort funeste de Marat, nos soupçons, ceux de Greive surtout, ont tombe sur-le-champ sur ce prêtre vindicatif. »

Et c'est au moment où on le soupçonnait ainsi d'avoir été le complice de Charlotte Corday que Roux s'emparait du nom de Marat. Il tentait de reprendre pied à la Commune. Il y expliquait, le 17 juillet, la fameuse adresse en disant que quelques expressions qui avaient choqué étaient l'effet d'une « imagination pétulante ». Il cherchait ainsi à faire consacrer l'acte audacieux par lequel il saisissait l'héritage politique et populaire de Marat

Mais à la même heure, Hébert s'écriait aux Jacobins (21 juillet) :

« S'il faut un successeur à Marat, s'il faut une seconde victime, elle est toute prête et bien résignée : c'est moi ! Pourvu que j'emporte au tombeau la certitude d'avoir sauvé ma patrie, je suis trop heureux ! Mais plus de nobles ! plus de nobles ! les nobles nous assassinent ! »

Le cœur embaumé de Marat fut suspendu, comme une relique, à la voûte des Cordeliers : voilà le sanctuaire de la Révolution ! Robespierre irrité de la manœuvre, proteste contre l'excès des honneurs funèbres. « Jalousie »,

lui cria Bentabole. Mais Robespierre savait bien que l'hébertisme allait faire parler à sa façon le cœur canonisé de Marat et il voulait rompre le sortilège.

Du coup la Gironde est morte : Bordeaux même, après quelques velléités, s'arrête et attend. Le Tarn qui avait ébauché un mouvement fédéraliste et délégué deux membres de la bourgeoisie industrielle de Castres, Mazon et Jaurès, pour protester auprès de la Convention, fut ressaisi en quelques jours par l'active propagande montagnarde. La Constitution fournit aux hésitants, à ceux qui ne voulaient pas prendre parti entre la Gironde et la Montagne, un prétexte à attendre, à ajourner. Or, ces ajournements étaient funestes à la cause girondine. « Acceptons la Constitution » disaient ces hommes indécis. Elle nous permettra de nous débarrasser à la fois des deux factions qui se sont dévorées l'une l'autre, et d'envoyer à une assemblée nouvelle de « nouveaux ouvriers ». Mais, accepter la Constitution, c'était reconnaître la Convention mutilée comme la puissance souveraine. C'était consacrer la proscription de la Gironde. Tout travaillait donc contre celle-ci et la bourgeoisie girondine, prise entre les éléments populaires et la contre-révolution, ne pouvait rien.

Est-ce à dire que tout danger de guerre civile est conjuré? Non, la Vendée est tous les jours plus redoutable : les troupes catholiques et royales, s'étant emparées de Saumur le 9 juin, agrandissaient soudain leur tactique. Ce n'était plus la guerre dispersée des haies et des hameaux. Les révoltés concentrent leurs forces sous le commandement du *saint de l'Anjou*, de Cathelineau, et décident d'assiéger Nantes. Ils lancent à la grande ville révolutionnaire une sommation effroyable :

« Ou vous capitulerez, OU LA VILLE DE NANTES, LORSQU'ELLE TOMBERA EN NOTRE POUVOIR, SERA LIVRÉE A UNE EXÉCUTION MILITAIRE, ET LA GARNISON PASSÉE AU FIL DE L'ÉPÉE. »

Des milliers d'hommes et de femmes, comme des bandes de loups et de louves, se pressaient pour le pillage et pour la curée. « Allons ! allons ! on passera chez les orfèvres ! » et les yeux luisaient d'un éclat de métal. La cité fut à demie forcée, mais, en un sursaut d'héroïsme et de désespoir, elle rejeta l'assaillant. Hélas ! en ces cités qui ont senti presque au cœur la pointe du couteau, que de furieuses passions s'allument ! que de haines le lendemain ! que de représailles et contre l'ennemi et contre ceux qu'on soupçonne d'avoir été ses complices par complaisance ou par inertie !

Cathelineau blessé à mort va mourir. Mais les Vendéens, rentrés dans le Bocage, prennent avec Lescure et la Rochejacquelein une sinistre revanche. Ils investissent à Châtillon l'armée républicaine, le 11 juillet, et massacrent les soldats gisants et prisonniers. Guerre atroce ! Mais ce n'est pas seulement la révolte de la Vendée qui continue, Lyon et Marseille sont en révolte déclarée contre la Convention. L'assemblée électorale de Marseille déclare qu'elle ne reconnaît plus une assemblée usurpatrice et asservie, et elle nomme deux

députés, Vence et Gilly, pour la Convention de Bourges qui devait se substituer à celle de Paris. A Lyon, les sectionnaires jettent en défi à la Révolution, le 17 juillet, la tête de Châlier. Châlier après Marat. Mais à Paris, c'était une femme qui frappait. A Lyon, c'était la cité, prise d'une frénésie de modérantisme et de contre-révolution. Or, pendant que s'organisait ainsi la guerre civile, les Prussiens et les Autrichiens poussaient leur pointe. Le 15 juillet, Condé succombait ; le 25, c'était Mayence, après un siège de près de quatre mois et une résistance héroïque. Le 1er août, c'était Valenciennes. La France révolutionnaire va-t-elle donc être acculée ? Non, elle est toute soulevée de courage et de confiance. Le pire cauchemar qui l'obsédait, le cauchemar girondin, est dissipé. Marseille et Lyon se révoltent, mais sous l'inspiration et sous la conduite des royalistes. En Normandie, c'est le général royaliste Wimpfen qui jette le masque ; à Lyon, c'est le général royaliste Précy qui prend la conduite des opérations, c'est lui qui va diriger la résistance de la ville assiégée. Donc la Révolution n'a pas à combattre contre elle-même : si la Gironde en fuyant avait emporté un lambeau de la conscience révolutionnaire, le trouble aurait été grand. Mais sous le girondisme disloqué et dissipé en quelques jours, c'est le royalisme qui apparaissait, c'est la contre-révolution.

La Révolution, heureuse d'avoir retrouvé l'intégrité de son âme et de son droit, se jette à la lutte avec une magnifique ardeur. Ceci n'est pas une interprétation ni une conjecture :

« Non, citoyens, dit le *Journal de la Montagne* du 29 août, non, *nous n'avons pas la guerre civile* ; ce n'est pas la guerre civile, celle que nous avons à soutenir, c'est la guerre étrangère ; il n'y a de guerre civile que lorsqu'il existe deux partis dans la République, et que tous les deux affectent d'avoir l'autorité et le commandement suprême. *Nous n'avons à faire maintenant qu'à un seul genre d'ennemis, soit sur les frontières, soit dans la Vendée, à Lyon, à Marseille ; c'est la guerre des républicains contre ceux qui veulent la royauté.* Ainsi, ne redoutons pas si fort toutes les suites qui accompagnent ordinairement les troubles qui s'élèvent entre les enfants de la même patrie... Les factieux s'identifient avec les ennemis de l'Etat. Le nom n'y fait rien, soit Prussiens, soit Lyonnais, soit Autrichiens, soit Marseillais. On s'est donc étrangement trompé lorsqu'on a dit et écrit qu'il y avait des partis parmi nous. Nous militons tous, tant que nous sommes, sous les drapeaux de la patrie : il n'y a qu'un seul camp, un seul mot d'ordre, *liberté, république une et indivisible*. Tous ceux qui tirent l'épée contre nous sont de véritables royalistes... Le Français libre ne peut pas avoir de dissensions intestines. Nous ne formons plus qu'une même famille. »

Ainsi, l'horreur de la guerre civile disparaissait aux yeux des combattants révolutionnaires. Ils combattaient la contre-révolution, et la contre-révolution, qu'elle qu'en fût la forme, c'était l'étranger.

C'est d'un grand cœur que le 10 août, dans la fête de la Fédération, la

France révolutionnaire répondit aux menaces de l'univers. C'était « la fête de l'Union, de l'Unité et de l'Indivisibilité françaises ». Des délégués de toute la France étaient venus, apportant l'adhésion des assemblées primaires à la Constitution. Et tandis que dans toutes les assemblées primaires, à la même heure, une même fête de l'Unité et de l'Indivisibilité exaltait les cœurs, à Paris, la grande fête centrale concentrait tous les rayons et les réfléchissait sur le monde. C'est le grandiose génie de David qui avait tracé le plan de la cérémonie magnifique : et le récit qui en a été fait n'est que la transposition au passé du programme qui avait été rédigé par le maître. Quelle beauté d'ordonner ainsi la puissance du peuple! L'horizon, borné par la guerre, s'emplit de la majesté sereine de la Révolution. A l'heure même où les hommes et les peuples se déchirent, la France révolutionnaire leur révèle, par une sublime anticipation de sa victoire, ce que sera le monde agrandi par la liberté.

« Les Français réunis pour célébrer la fête de l'Unité et de l'Indivisibilité se sont levés avant l'aurore; la scène touchante de leur réunion a été éclairée par le premier rayon de soleil; cet astre bienfaisant dont la lumière s'étend sur tout l'univers, a été pour eux le symbole de la vérité, à laquelle ils ont adressé des louanges et des hymnes.

PREMIÈRE STATION

« Le rassemblement s'est fait sur l'emplacement de la Bastille : au milieu de ces décombres, on a vu s'élever la fontaine de la *Régénération*, représentée par la *Nature*. De ses fécondes mamelles qu'elle a pressées de ses mains, a jailli avec abondance l'eau pure et salutaire dont ont bu, tour à tour, quatre-vingt-six commissaires, des envoyés des assemblées primaires, c'est-à-dire un par département; le plus ancien d'âge a eu la préférence; une même coupe a servi pour tous.

« Le président de la Convention nationale, après avoir, par une espèce de libation, arrosé le sol de la liberté, a bu le premier; il a fait successivement passer la coupe aux commissaires des assemblées primaires; ils ont été appelés, par lettre alphabétique, au son de la caisse et de la trompe; une salve d'artillerie, à chaque fois qu'un commissaire a bu, a annoncé la consommation de l'acte de fraternité.

« Alors on a chanté sur l'air chéri des enfants de Marseille des strophes analogues à la cérémonie; le lieu de la scène a été simple, sa richesse a été prise dans la nature; de distance en distance on avait tracé sur des pierres des inscriptions qui ont rappelé la chute du monument de notre ancienne servitude; et les commissaires, après avoir bu tous ensemble, se sont donné réciproquement le baiser fraternel.

« Le cortège a dirigé sa marche par les boulevards. En tête étaient les

sociétés populaires réunies en masse ; elles ont porté une bannière sur laquelle était peint l'œil de la Surveillance, pénétrant un épais nuage.

« Le second groupe a été formé par la Convention nationale, marchant en corps. Chacun de ses membres a porté à la main, pour seule et unique marque distinctive, un bouquet formé d'épis de blé et de différents fruits. Huit d'entre eux portaient sur un brancard une arche ; elle a été ouverte et elle renfermait les tables sur lesquelles étaient gravés les Droits de l'homme et l'Acte constitutionnel.

« Les commissaires des envoyés des assemblées primaires des quatre-vingt-six départements ont formé une chaîne autour de la Convention nationale : ils étaient unis les uns aux autres par le lien léger mais indissoluble (de l'unité et de l'indivisibilité) que doit former un cordon tricolore. Chacun d'eux était distingué par une pique, portion du faisceau qui lui a été confiée par son département, et par une branche d'olivier qu'il portait, symbole de la paix. Les envoyés des assemblées primaires portaient également à la main la branche d'olivier.

« Le troisième groupe était formé par toute la masse respectable du souverain.

« Ici tout s'éclipse, tout se confond en présence des assemblées primaires ; ici, il n'y a plus de corporation, tous les individus de la société ont été indistinctement confondus, quoique caractérisés par leurs marques distinctives : ainsi l'on a vu le président du Conseil exécutif provisoire sur la même ligne que le forgeron ; le maire avec son écharpe à côté du bûcheron et du maçon ; le juge, dans son costume et son chapeau à plume, auprès du tisserand ou du cordonnier ; le noir africain, qui ne diffère que par la couleur, a marché à côté du blanc européen ; les intéressants élèves de l'institution des aveugles, traînés sur un plateau roulant, ont offert le spectacle touchant du malheur honoré. Vous y étiez aussi, tendres nourrissons de la maison des Enfants trouvés, portés dans de blanches barcelonnettes ; vous avez commencé à jouir de vos droits civils trop justement retrouvés ; et vous, artisans respectables, vous avez porté en triomphe les instruments utiles et honorables de votre profession. Enfin, parmi cette nombreuse et industrieuse famille, on a remarqué surtout un char vraiment triomphal, qu'a formé une simple charrue sur laquelle étaient assis un vieillard et sa vieille épouse, traînés par leurs propres enfants : exemple touchant de piété filiale et de vénération pour la vieillesse ; parmi les attributs de tous ces différents métiers, on a lu ces mots écrits en gros caractères : VOILA LE SERVICE QUE LE PEUPLE INFATIGABLE REND A LA SOCIÉTÉ HUMAINE.

« Un groupe militaire a succédé à celui-ci. il conduisait en triomphe un char attelé de huit chevaux blancs ; il contenait une urne dépositaire des cendres des héros morts glorieusement pour la patrie ! Ce char, orné de guirlandes et de couronnes civiques, était entouré des parents de ceux dont on

célébrait les vertus et le courage ; ces citoyens de tout âge, de tout sexe, avaient chacun des couronnes de fleurs à la main ; des cassolettes brûlaient des parfums autour du char, et une musique militaire faisait retentir l'air de ses sons belliqueux. Enfin, la marche était fermée par un détachement d'infanterie et de cavalerie, dans le centre duquel étaient traînés des tombereaux



ATTAQUE DE NANTES PAR LES VENDÉENS, LE 29 JUIN 1793, — 11 Messidor, An 1er de la République.
(D'après un document du Musée Carnavalet.)

revêtus de tapis parsemés de fleurs de lys, et chargés des dépouilles des vils attributs de la royauté et de tous les orgueilleux hochets de l'écrasante noblesse ; parmi ces tombereaux, sur les bannières, on lisait ces mots : « PEUPLE, VOILA CE QUI A TOUJOURS FAIT LE MALHEUR DE LA SOCIÉTÉ HUMAINE. »

SECONDE STATION

« Le cortège, étant arrivé dans cet ordre au boulevard Poissonnière, a rencontré sous un portique un arc de triomphe des héroïnes du 5 et du

[illegible] comme elles étaient alors, sur leurs [illegible], [illegible] des [illegible] d'arbres, les autres des trophées, signes non équivoques [illegible] par ces courageuses citoyennes remportèrent [illegible] ont reçu des mains du président de [illegible] une [illegible] de laurier; puis, faisant tourner [illegible] suivi en [illegible] la marche, et, toujours dans une attitude [illegible] au Souverain.

[illegible] il y avait des inscriptions qui retraçaient ces deux [illegible], les [illegible] d'allégresse, les salves d'artillerie se [illegible].

TROISIÈME STATION

[illegible] de la tyrannie était élevée la statue de la Liberté [illegible] s'est faite avec solennité : des chênes touffus formaient [illegible] masse imposante d'ombrage et de verdure; le feuillage [illegible] de tous les Français libres. Rubans tricolores [illegible], hymnes, inscriptions, peintures, étaient le fruit qui [illegible] était un énorme bûcher avec des gradins au [illegible], dans le plus profond silence, étaient offerts en sacrifice [illegible] de la royauté; là, en présence de la déesse chérie des Français, les quatre-vingt-six commissaires, chacun une [illegible] d'y mettre le feu. La mémoire du [illegible] publique; et aussitôt après, des milliers d'oiseaux rendus à la liberté, portant à leur cou de légères banderoles, ont pris leur vol rapide dans les airs, et portaient au ciel le témoignage de la liberté rendue à la terre.

QUATRIÈME STATION

« La [illegible] station [illegible] sur la place des Invalides; au milieu de [illegible] d'une montagne, a été représenté en sculpture, par une [illegible] *Peuple français*, de ses bras vigoureux rassemblant [illegible] fédéral; [illegible] sortant de son [illegible] écartant les roseaux, s'efforce de l'autre d'en détacher quelques [illegible] le Peuple français l'aperçoit, prend sa massue, le frappe et le fait rentrer dans ses eaux croupissantes, pour n'en sortir jamais.

CINQUIÈME STATION

« [illegible] cinquième station a eu lieu au Champ-de-Mars. Avant d'y entrer on a rendu hommage à l'égalité par un acte authentique et nécessaire [illegible] républicain [illegible] a passé sous ce portique dont la nature

seule semblait avoir fait tous les frais; deux termes, symboles de l'Égalité et de la Liberté, ombragés par un épais feuillage, séparés et en face l'un de l'autre, tenaient, à une distance proportionnée, une guirlande tricolore et tendue à laquelle était suspendu un vaste niveau, le niveau national : il planait sur toutes les têtes indistinctement : orgueilleux, vous avez courbé la tête!

« Arrivés dans le Champ-de-Mars, le président de la Convention nationale, la Convention nationale, les quatre-vingt-six commissaires des envoyés des assemblées primaires, les envoyés des assemblées primaires ont monté les degrés de l'autel de la patrie. Pendant ce temps, chacun a été attacher son offrande au pourtour de l'autel, les fruits de son travail, les instruments de son métier ou de son art. C'est ainsi qu'il s'est trouvé plus magnifiquement paré que par les emblèmes recherchés d'une futile et insignifiante peinture; c'est un peuple immense et laborieux qui fait hommage à la patrie des instruments de son métier avec lesquels il fait vivre sa femme et ses enfants.

« Cette cérémonie terminée, le peuple s'est rangé autour de l'autel; là, le président de la Convention nationale, ayant déposé sur l'autel de la patrie tous les actes de recensement des votes des assemblées primaires, le vœu des Français sur la Constitution a été proclamé en présence de tous les envoyés du Souverain, et sous la voûte du ciel.

« Le peuple a fait serment de la défendre jusqu'à la mort ; une salve générale a annoncé cette sublime prestation ; le serment fait, les quatre-vingt-six commissaires des assemblées primaires se sont avancés vers le président de la Convention ; ils lui ont remis chacun la portion du faisceau qu'ils ont portée à la main tout le temps de la marche ; le président s'en est saisi, il les a rassemblées toutes ensemble avec un ruban tricolore ; puis il a remis au peuple le faisceau étroitement uni en lui représentant qu'il sera invincible s'il ne se divise pas ; il lui a remis aussi l'arche qui renferme la Constitution ; il a prononcé à haute voix : « Peuple, je remets le dépôt de la Constitution sous la sauvegarde de toutes les vertus. » Le peuple s'en est emparé respectueusement et il l'a porté en triomphe, et des baisers mille fois répétés ont terminé cette scène nouvelle et touchante.

« Citoyens, n'oublions pas les services glorieux qu'ont rendus à la patrie nos pères morts pour la défense de la liberté. Après avoir confondu nos sentiments fraternels dans de vastes enlacements, il nous reste un devoir sacré à remplir, celui de célébrer par des hymnes et des cantiques le trépas de nos pères. Le président de la Convention nationale a remis au peuple l'urne cinéraire, après l'avoir couronnée de lauriers sur l'autel de la patrie. Le peuple majestueusement s'en est emparé ; il ira la déposer dans l'endroit désigné pour y être élevé par la suite une superbe pyramide. Le terme de toutes ces cérémonies a été un banquet superbe : le peuple, assis frater-

nellement sur l'herbe sous des tentes pratiquées à cet effet au pourtour de l'enceinte, a consommé avec ses frères la nourriture qu'il avait apportée; enfin il a été construit un vaste théâtre où étaient représentés par des pantomimes les principaux événements de notre Révolution ».

Dans la lumière splendide, les sombres inscriptions des cachots de la Bastille racontaient l'ancienne servitude : « Un vieillard a baigné cette pierre de ses larmes. — La corruption de ma femme m'a plongé dans ce cachot. — Des enfants avides m'ensevelirent ici. — *Cette pierre n'a jamais été éclairée.* — La vertu conduisait ici. — *Je n'ai jamais été consolé.* — Je suis enchaîné depuis quarante ans à cette pierre. — Ils ont couvert mes traits d'un masque de fer. — *Lasciate ogni speranza, voi chi entrate.* — *Je fus oublié.* — On écrasa sous mes yeux mon araignée fidèle. — Je ne dors plus. — Il y a quarante-quatre ans que je meurs. »

C'était un spectacle sans précédent dans l'histoire. Ceux qui parlent à ce propos de la résurrection des antiques fêtes romaines sont dupes du décor. Sans doute, il y avait dans l'ancienne Rome des fêtes où dominait le caractère civil. Et par delà les siècles chrétiens qui n'avaient mis en mouvement les foules que sous la discipline de la religion et dans le décor de l'Eglise, la libre humanité révolutionnaire paraissait rejoindre la libre humanité antique. Mais quel esprit vraiment nouveau ! D'abord, même dans ses grandioses cérémonies civiles, l'ancienne Rome faisait place aux dieux : l'Imperator superbe montait au Capitole pour rendre grâce aux puissances supérieures qui avaient donné la victoire à la Cité. Et surtout, ce qu'elle célébrait, c'était le triomphe de la force, c'était l'orgueil de la conquête, c'était l'écrasement des faibles et la sujétion des peuples; un long cortège de captifs et d'esclaves attestait la gloire des armées romaines et l'excellence des dieux romains. C'est sur la servitude humaine que passait le char éclatant des triomphateurs. Ici, dans le rayonnement de la journée révolutionnaire toutes les ombres de servitude religieuse et sociale s'évanouissent. Les hommes n'invoquent ni les dieux ni Dieu. En cette fête du 10 août n'apparaissent ni les violences grossières de l'hébertisme contre le christianisme et le culte, ni la bigoterie déiste de Robespierre. La religion n'est ni brutalement niée ni sournoisement ramenée. Elle est ignorée, et le libre esprit humain, la libre joie humaine semblent se mouvoir hors d'elle. Tous les hommes peuvent interpréter à leur gré la nature; ils peuvent voir en elle une immense force qui se déploie ou l'expression d'un ordre intelligent, qui se meut vers une fin; ils peuvent la saluer comme la force éternelle ou comme le Dieu éternel; mais ils n'en retiennent, pour la sublime communauté de la fête, que l'aspect d'immensité ordonnée et vivante par où elle peut émouvoir et affranchir tous les esprits. Les révolutionnaires savaient bien que ce jour-là aussi ils innovaient. C'est l'hymne d'une humanité toute nouvelle que le président de la Convention adresse à l'éternelle Nature :

« Souveraine des sauvages et des nations éclairées, ô Nature, ce peuple immense, rassemblé aux premiers rayons du jour devant ton image, est digne de toi, il est libre. C'est dans ton sein, c'est dans tes sources sacrées qu'il a recouvré ses droits, qu'il s'est régénéré. Après avoir traversé tant de siècles d'erreur et de servitude, il fallait rentrer dans la simplicité de tes voies pour retrouver la liberté et l'égalité. O Nature, reçois l'expression de l'attachement éternel des Français pour tes lois, et que ces eaux fécondes qui jaillissent de tes mamelles, que cette boisson pure qui abreuva les premiers Français, consacrent dans cette coupe de la fraternité et de l'égalité le serment que te fait la France en ce jour *le plus beau qu'ait éclairé le soleil depuis qu'il est suspendu dans l'immensité de l'espace.* »

Et après cette sorte d'hymne, « seule prière, depuis les premiers siècles du genre humain, adressée à la Nature par les représentants d'une Nation et par ses législateurs », les envoyés des départements abondèrent en paroles émues et prophétiques. « Ils se sont approchés de la coupe sainte de la liberté et de l'égalité. En le recevant des mains du président qui, ensuite, leur a donné le baiser fraternel, l'un lui disait :

« Je touche aux bords de mon tombeau, mais en pressant cette coupe de mes lèvres, je crois renaître avec le genre humain qui se régénère. »

Un autre, dont le vent faisait flotter les cheveux blanchis, s'écriait :

« Que de jours ont passé sur ma tête ! O Nature, je te remercie de n'avoir pas terminé ma vie avant celui-ci ».

Un autre, *comme s'il eût assisté à un banquet de nations*, et qu'il eut bu à l'affranchissement du genre humain, disait en tenant la coupe :

« Hommes, vous êtes tous frères ! Peuples du monde, soyez jaloux de notre bonheur, et qu'il vous serve d'exemple ! »

« Que ces eaux pures dont je vais m'abreuver, s'écriait un autre, soient pour moi un poison mortel, si tout ce qui me reste de vie n'est pas employé à exterminer les ennemis de l'égalité, de la Nature et de la République. »

Un autre, saisi d'un esprit prophétique en s'approchant de la statue :

« O France, la liberté est immortelle : les lois de la République, comme celles de la Nature, ne périront jamais ».

Ce qu'ils invoquent, ce n'est point la Nature défigurée par le regard débile et obscurci de l'ignorant et de l'esclave ; c'est la nature telle qu'elle se déploie pour le ferme regard qui sait et qui ose. Elle ne porte dans ses plis aucune puissance de ténèbres et de terreur, et on peut la fouiller en profondeur et en hauteur, on ne trouvera point en elle un tyran suprême qui sanctifie les crimes des tyrans. Dans aucun repli de l'espace ne sont cachés les titres qui donnent à des hommes droit de domination sur d'autres hommes ; l'universel et égal désir de bonheur de tous les êtres humains est au contraire une magnifique invitation de la Nature à l'égalité. Ce n'est donc plus ici l'esprit romain d'une aristocratie portée par des esclaves : c'est

[illegible] et l'on sait que [illegible] avec ses outils à [illegible] les pro[illegible] ils étaient hier comme cette pierre d'un cachot de la Bastille :

« Cette pierre n'a jamais été éclairée. »

Maintenant, le travail est à la fois la pierre d'angle et la pierre de faîte. Et le dur granit, si longtemps enfoui dans l'ombre, luit comme du marbre au soleil.

Mais la liberté retrouvée par l'homme ne s'étendra-t-elle point à tous les êtres ? J'imagine que cette génération rêveuse et ardente, toute nourrie de Rousseau, songea au bosquet de la nouvelle Héloïse, lorsque des oiseaux délivrés « portèrent vers le ciel le témoignage de la liberté de la terre ».

Ce n'est pas seulement par cette fête auguste que la Convention attesta au monde sa force, son crédit révolutionnaire et sa foi en l'avenir. La Révolution s'affirma, en ces journées extraordinaires, par le nouveau projet de Code civil et par la levée en masse. Le Code ne réalisait pas l'égalité sociale entre les familles : mais il préparait, à l'intérieur de chaque famille, l'égalité presque complète. Toutes les lois de la Convention tendent à abolir l'inégalité de partage entre les enfants, à assurer à tous une même part de l'héritage paternel. C'est d'abord une sorte d'instinct de conservation révolutionnaire qui dicta ces lois à la Convention. Lorsqu'elle abolit, en novembre 1792, le droit de substitution, elle supprima une forme féodale du droit civil. Mais il fallait aller plus loin. Comme bien souvent la fortune prédispose au modérantisme, comme la bourgeoisie, après avoir recueilli les bénéfices de la Révolution, semblait incliner à la clore, beaucoup de pères, modérés, feuillants, ou secrètement aristocrates, pouvaient faire payer leur entraînement révolutionnaire à ceux de leurs fils qui se jetaient dans le mouvement. Ils pouvaient les déshériter ou partiellement, ou totalement, au profit d'héritiers plus sages. Ainsi, le droit de tester conservé au père était une sorte de prime à l'esprit de modérantisme et de contre-révolution. C'est pourquoi la Convention a décrété, le 7 mars 1793, sur la proposition de Mailhe et de Gensonné, que « la faculté de disposer de ses biens, soit à cause de mort, soit entre vifs, soit par donation contractuelle en ligne directe, est abolie, et que, en conséquence, tous les descendants auront une portion égale sur les biens des parents. »

Gensonné, c'est la Gironde. Sur ce point, la Convention était unanime : c'est même Buzot qui voulait que l'Assemblée allât plus loin et que le droit de tester fût aboli en ligne collatérale aussi bien qu'en ligne directe. L'héritage serait réparti entre les héritiers indirects selon des règles fixes qui ne laisseraient aucune place à la volonté individuelle et arbitraire du testateur.

Le projet du Code civil lu par Cambacérès à la tribune de la Convention, le 9 août, la veille de la grande fête de la Fédération, à l'heure où tous les

[illegible] étaient réunis à Paris, précise [illegible] de ces principes. [illegible] père ne sont pas vraiment sa propriété, ils sont [illegible], ils sont la propriété des générations futures, pour lesquelles [illegible]. Le chef de famille ne sera pas [illegible] d'une partie de ses biens : mais [illegible]. L'individu ne pourra disposer que d'un dixième [illegible] enfants, et d'un sixième, s'il n'a que des collatéraux [illegible] tous les enfants légitimes ou naturels, il y aura [illegible].

« Nous avons [illegible], dit [illegible], tous les enfants reconnus par leurs pères [illegible] erreurs religieuses et aux invasions [illegible] d'une législation conforme à la nature. »

Non seulement le père ne peut disposer que d'un dixième, mais il ne peut se servir de cette réserve pour [illegible] entre ses enfants. Ce n'est pas à l'un d'eux qu'il peut donner [illegible] ne distribue pas toute sa fortune à ses enfants, il ne dispose [illegible] qui lui est laissé par la loi qu'au profit ou d'un étranger, [illegible] plus éloigné. Ainsi, dans l'intérieur même de la famille, l'inégalité [illegible] son venin, et les fortunes seront divisées le plus possible. Bien plus, la quotité disponible (d'un dixième ou d'un sixième) peut être [illegible] testateur la donnait toute entière à un seul héritier, qui pourrait recevoir d'autre part d'autres donations importantes, il pourrait [illegible] de fortunes que la loi tend à prévenir. La Convention [illegible] *[illegible]* [illegible]. Nul ne pourra donner un [illegible] quintaux de [illegible]. Le décret du 7 nivôse an II [illegible]. Ainsi, nul ne pouvait donner [illegible] livres [illegible] capitalisé à cinq pour cent). Et [illegible] une fortune équivalente, il ne peut rien recevoir [illegible] à empêcher les conjonctions de fortunes. [illegible] Enfin, l'héritage est [illegible] que toutes les injustices [illegible] les plus dévoués à [illegible] *[illegible] testaments faits en [illegible]*.

La Convention [illegible] ont été [illegible] en [illegible] auront un effet [illegible] la victoire de la Révolution [illegible] du partage entre les [illegible] par [illegible] et les [illegible] n'a pas [illegible] cette loi [illegible] depuis le [illegible] tous les

testaments faits depuis cette époque et où l'égalité des partages n'a pas été rigoureusement observée, tous ceux où la donation a excédé la quotité disponible du sixième ou du dixième sont déclarés nuls. Il faut que les héritiers ou les donataires abusivement favorisés rapportent à la masse de la succession ce qu'ils ont perçu en trop, et que les héritiers ou enfants dépouillés rentrent en possession. Quelle aubaine pour les cadets révolutionnaires ! La Convention ne maintient que les donations faites au profit des pauvres « des domestiques peu fortunés », des personnes dont la fortune ne dépasse pas dix mille francs. C'est vraiment une révolution d'égalité dans le droit civil successoral. Et tous les délégués présents à Paris vont rapporter à leurs assemblées primaires l'impression toute vive de ce grand acte. C'est bientôt, c'est en décembre que le projet deviendra loi, et il suscitera dans toute une partie de la bourgeoisie un enthousiasme et une énergie extraordinaires. Vraiment, la Révolution n'oublie pas les siens.

Mais cette Révolution grandiose et bienfaisante, il faut la défendre, il faut la sauver. Et, puisque le monde est conjuré contre elle, il faut qu'elle-même devienne un monde par le soulèvement de toutes ses forces. Le 12 août, les délégués des assemblées primaires proposent à la Convention l'idée de la levée en masse, mais confuse et étrangement enveloppée dans une sorte de réquisition militaire des suspects.

« Nous demandons que tous les hommes suspects soient mis en état d'arrestation ; qu'ils soient précipités aux frontières, suivis de la masse terrible des sans-culottes ; là, au premier rang, ils combattront pour la liberté qu'ils outragent depuis quatre ans, ou ils seront immolés par le canon des tyrans. »

Danton, en ces jours anniversaires du 10 août 1792, retrouve sa magnifique tactique révolutionnaire, qui est d'animer tout ensemble et d'épurer l'énergie nationale. Il dégage de la motion des délégués ce qu'elle a de sacré et de grand. Oui, qu'on arrête les suspects, mais à la condition d'arrêter les chefs, les vrais coupables et de ne pas étendre le soupçon et la colère sur de pauvres gens égarés. Mais surtout que toute la nation se mobilise. Et que les délégués des assemblées primaires soient chargés d'aller, dans leurs cantons, dans leurs communes, animer les citoyens au combat, prêcher et organiser la levée en masse.

Le 16 août, Barère apportait, au nom du Comité de Salut public, le décret célèbre qui proclamait tout à la fois la nouvelle tactique militaire de la Révolution, l'offensive des grandes masses, et réglait, par réquisitions successives, la levée de tous les citoyens. Oui, ainsi appelée, ainsi organisée, ainsi exploitée par la Révolution en toutes ses forces, en toutes ses richesses de patriotisme, de vigueur, de courage et de génie, la France valait un monde. Elle valait plus que le monde de la coalition. Les autres gouvernements et les autres peuples ne mettaient au jeu terrible qu'une partie d'eux-mêmes,

L'Angleterre ménageait ses énergies pour son commerce, et elle attendait la



TÊTE DE CUSTINE MORT.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

défaite de la France de sa dissolution par l'anarchie. La Prusse, l'Autriche regardaient du côté de la Pologne. Il y avait dans toutes les démarches de la

coalition une sorte de distraction et d'incertitude traînante. La France se donnait tout entière ; elle jetait dans la guerre pour la liberté toute sa fortune, toute son âme. Comme elle méritait de vaincre pour l'humanité !

Sommation est faite aux généraux de comprendre les temps nouveaux. Toute défaite sera une trahison, car toute défaite révèlera une sorte de discordance entre le génie du chef et le génie de la Révolution. Custine, récemment rappelé à Paris pour s'expliquer, est-il un traître, dans la rigueur du mot ? Non, il n'a pas projeté de livrer ses armées à l'ennemi. Il n'a noué aucune intrigue comme celles de Dumouriez. Il désire vaincre. Mais il s'imagine qu'il fait grand honneur à la Révolution en commandant ses armées. Il n'a ni le feu, ni la vigueur, ni l'audace nécessaires. Partout où il a commandé, l'ennemi s'est emparé des places fortes occupées par les Français. En Allemagne, c'est le désastre de Francfort, c'est la capitulation de Mayence. Dans le Nord, c'est la chute de Condé, de Valenciennes ; c'est partout un esprit d'hésitation, d'abandon.

Que sa tête tombe, pour que la sanglante leçon mette les généraux au pas de la Révolution. Robespierre presse le jugement de Custine. Celui-ci est condamné à mort le 27 août : accablé d'une sentence qu'il comprend à peine, ce n'est pas à l'orgueil révolutionnaire, c'est aux prières du passé qu'il demande la force de mourir : il s'agenouille sur les premiers degrés de l'échafaud, où tant d'autres bientôt, pleins de la Révolution qui les frappe, monteront avec une sorte d'insolence. Voici la tête de Custine. O généraux ! prenez garde ! C'est seulement dans la victoire que vous échapperez à la guillotine ! La France, en se mettant toute entière sous le glaive, vous a mis sous le couteau.

Ainsi, en ces jours d'août, s'enfle la force révolutionnaire, et que pourrait craindre l'océan ainsi soulevé jusqu'en ses abîmes ? Mais voici que deux grands et redoutables événements vont, aux premiers jours de septembre 1793, changer en une sorte de fureur la passion de colère et d'espérance qui animait le peuple exalté et souffrant. D'abord, c'est la crise des subsistances qui arrive à son paroxysme. Depuis des mois elle allait s'aggravant. A mesure que les attaques se multipliaient, à mesure que la guerre plus étendue exigeait de plus longs convois de vivres et rendait plus difficile à la France de s'approvisionner au dehors, le prix des denrées les plus nécessaires allait croissant. Comment remédier à cette cherté ? Les théoriciens, les systématiques proposaient leurs théories et leurs systèmes. Eux, c'est tout le régime de la propriété terrienne qu'ils veulent modifier.

Dolivier et Lange donnaient le plein essor à des pensées d'abord contenues ou timidement exprimées. Dolivier se décide à publier son « Essai sur la justice primitive *pour servir de principe générateur au seul ordre social qui peut assurer à l'homme tous ses droits et tous ses moyens de bonheur.* » C'est sans doute vers la fin de juillet 1793 qu'il le fit paraître.

« Il y a plus de six mois que j'ai composé ce petit ouvrage. Je m'empressai dès lors de le proposer dans quelques sections de Paris et dans quelques sociétés populaires ; mais, outre qu'il y avait à braver les menaçantes alarmes de l'*aristocratie propriétaire*, les événements funestes qui survinrent dans le même temps, et qui mirent la République dans un péril imminent, appelèrent trop ailleurs toute l'attention. Il fallait bien s'assurer du sol avant de songer à la forme de l'édifice qu'il devait porter.

« Aujourd'hui, c'est le moment de publier cet écrit, ou ce moment n'arrivera jamais. Notre Révolution est parvenue à la période qui laisse entrevoir le règne de la justice ; j'en présente les bases. Malheur au peuple, s'il laisse échapper une si belle occasion de les mettre en œuvre ! »

L'extrait du procès-verbal « d'une assemblée de plusieurs citoyens de la commune d'Anvers, district d'Étampes, tenue le 21 juillet, l'an II de la République », nous apprend la date approximative de la publication et nous permet de juger l'effet produit sur les citoyens des campagnes.

« Aujourd'hui, 21 juillet, l'an II de la République, nous, citoyens de la commune d'Anvers, district d'Étampes, nous étant librement assemblés, en forme de société rurale, pour délibérer sur un écrit qui nous a été communiqué, et qui a pour titre : *Essai sur la justice primitive*, par Pierre Dolivier, curé de Mauchamp, citoyen qui s'est acquis plus d'un titre à notre estime ; après avoir nommé pour président le citoyen Georges Venard et pour secrétaire Louis le Grand ; tous, d'une voix unanime, avons d'autant plus applaudi à l'ouvrage du curé de Mauchamp, qu'il nous a paru présenter le véritable but que l'on y cherche, et offrir les uniques bases sur lesquelles peut s'élever une République propre à assurer à chacun tous ses droits et tous ses moyens de bonheur.

« Assurément, nous ne nous flattons pas d'avoir bien saisi tous les raisonnements de l'auteur. Nous avouons qu'ils sont, en partie, au-dessus de notre portée. Mais, si ces principes exigent de plus grandes lumières que les nôtres, il ne nous a fallu que notre bon sens ordinaire pour sentir vivement certaines vérités qui en découlent et qui ont laissé dans notre âme une impression autrement profonde, que tout ce qui ne parle qu'à l'esprit. Telle est cette vérité éternelle, *qu'il est souverainement injuste que nos lois humaines disposent à perpétuité du champ de la nature ; qu'elles fassent que les uns y trouvent gratuitement de grands droits, et les autres aucun, que celui-ci naisse riche et celui-là pauvre.* Comme si chacun ne devait pas mériter soi-même, soit par ses talents, son travail, son industrie, en un mot, par le bon ou le mauvais emploi de ses facultés ! Combien cette seule vérité, si elle était très sentie, ne servirait-elle pas à nous retirer de l'état de contradiction, dans lequel nous sommes, et à nous garantir de toute funeste erreur politique !

« Quant au moyen provisoire que propose l'auteur, nous ne balançons pas de dire qu'il doit être adopté dans tout état de cause. En effet, si la multi-

tu le doit continuer d'être dépouillée de son droit réel au champ de la nature, à titre de copartageant, au moins doit-elle y trouver un droit de culture à titre de colon.

« Nous avons aussi remarqué, dans cet *Essai*, l'assurance avec laquelle l'auteur annonce un moyen de former une abondante ressource commune, fournissant pleinement à tout, même à une éducation vraiment nationale, c'est-à-dire à l'éducation de toute l'*élève* citoyenne, ce qui diffère essentiellement des projets d'instruction publique ; et, cela, sans aucune espèce d'impôt. Qu'on se figure combien ce moyen simplifierait la machine politique et en faciliterait tous les mouvements! Nous l'avouons, ceci nous a paru, au premier abord, trop merveilleux pour oser y croire; mais quelques explications dans lesquelles le curé de Mauchamp est entré nous en ont fait non seulement concevoir la possibilité, mais sentir la justesse qui flue comme nécessairement de l'ordre de choses qu'il établit sur son principe de justice.

« Enfin, l'auteur propose de développer son plan et d'en présenter tout le système, si l'opinion publique ne lui oppose pas un obstacle invincible. Nous, pour le seconder de tout notre pouvoir, votons l'impression de cet *Essai*, dont nous désirons qu'un exemplaire parvienne à la Convention, aux sections et aux sociétés populaires autant qu'il est possible... »

Dolivier, après avoir craint les foudres de l'aristocratie propriétaire, se risque donc à formuler cette théorie de la propriété qu'il avait annoncée en termes assez mystérieux dans sa note pour les habitants révoltés d'Etampes.

C'est sous le couvert, sous le patronage de bons agriculteurs qu'il hasarde son livre; et il va s'appliquer, tout en ébranlant le droit de propriété de la terre, à éviter l'apparence de proposer cette loi agraire qu'un décret terrible de la Convention prohibait :

« Ce n'est que sur l'immuable justice que peut s'élever le véritable édifice de la félicité publique; et vainement la chercherions-nous, cette justice, dans le monde moral que nous habitons : elle ne s'y trouve point. Nous n'en avons que le fantôme qui se prête à toutes les formes que l'on veut qu'il prenne, chacun le façonne à son gré, et prétend ensuite nous le donner pour la justice même. A entendre les différents partis qui se l'approprient exclusivement, chacun est sûr de l'avoir pour soi. Il me semble voir des vendeurs d'orviétans crier, chacun de son côté : « Venez, c'est moi qui ai trouvé l'unique « remède à tous les maux.» Chaque classe de citoyens ne voit que d'après le prisme de son intérêt particulier et soutient que ce qu'il voit est essentiellement la justice. Des riches possesseurs la font consister dans ce qu'ils appellent leur propriété; les pauvres, dans un partage agraire qu'ils convoitent; les uns et les autres ont tort : la justice est tout autre chose.

« ... Il y a deux sortes de propriétés : la propriété naturelle et la propriété civile. La propriété naturelle ne s'étend pas au delà de la personne de chaque individu; c'est le droit qu'il a de jouir de son être et de ses facultés.

La propriété civile est celle qui naît d'un droit commun et illimité, devenu droit particulier et exclusif. C'est, en ne contraignant pas dans ses justes bornes le droit de cette dernière propriété qu'elle est devenue une source intarissable de perversités et de malheurs pour les peuples.

« *En effet, la manière dont nous la trouvons établie n'est propre qu'à perpétuer le brigandage légal, qu'à accumuler la fortune sur quelques têtes privilégiées, au détriment de la multitude, et qu'à exciter les trop justes murmures et la convoitise de celle-ci.* De là, ces tiraillements, ces combats d'intérêts divers entre les citoyens ; de là toutes ces passions exaltées qui les agitent et qui les tourmentent si cruellement ; c'est donc à cette dernière propriété que je m'attache dans ce moment comme étant celle qui entraîne avec elle les plus grandes et les plus essentielles conséquences...

« *La terre, prise en général, doit être considérée comme le grand communal de la nature*, où tous les êtres animés ont primitivement un droit indéfini sur les productions qu'il renferme. Chaque espèce d'animaux a son instinct qui le dirige ; l'homme a de plus la raison avec laquelle il se crée un nouvel ordre de choses, qui est l'ordre social ; dans cet ordre social le droit indéfini doit cesser, sans quoi la société ne pourrait subsister ; *mais en échange chaque individu doit y trouver son droit de partage au grand communal*, sur lequel il a les mêmes prétentions à former que tous ceux qui l'ont précédé, ou que tous ceux avec qui il marche sur le même rang dans la vie. Nulle loi, nul pacte antérieur n'ont pu l'en dépouiller ; c'est sa légitime de rigueur, dont il a seul le droit de disposer. En user autrement à son égard, c'est annuler envers lui la sanction du partage ; c'est lui rendre, dans toute sa latitude, son droit indéfini sur le communal. Que l'on médite sur les suites de cette dernière conséquence, elles ne souffrent aucune restriction.

« Cette vérité est tellement incontestable qu'elle vient d'être hautement reconnue et consacrée dans la déclaration de la souveraineté populaire. Une génération, a-t-on dit, n'a pas le droit de faire la loi à la génération suivante, et de disposer de sa souveraineté ; *à combien plus forte raison n'a-t-elle donc pas le droit de disposer de son patrimoine?*

« *De ces principes, contre lesquels je ne vois rien à objecter, il suit évidemment que les nations seules, et, par sous-division, les communes sont véritablement propriétaires de leur terrain*, parce qu'elles sont au droit des copartageants et que les générations n'en sont que les usufruitières, ou, autrement dit, qu'elles n'en ont que la propriété viagère ; aussi les hommes ont bien pu régler entre eux cet usufruit, et faire des lois de partage qui leur assurassent à chacun la part qui devait lui revenir, mais ils ont dû s'arrêter là. Jamais ils n'eurent le droit d'entreprendre sur le fonds, de s'en investir et de transmettre le domaine sur le même pied dont ils peuvent disposer de leur usufruit. C'est transiger au delà des bornes et de ce qui n'est point à soi ; c'est s'arroger un pouvoir, une juridiction que rien ne donne, c'est, par con-

séquent, faire un acte nul, à moins qu'on ne prétende qu'une génération ait pu, dans certain temps, s'ériger en dominatrice absolue de tous les peuples ses successeurs et réunir en elle seule toute leur souveraineté. Eh ! comment les hommes auraient-ils pu acquérir un pareil domaine sur ce qu'il leur plaît d'appeler *leur propriété foncière*, eux qui ne l'ont pas sur leur propriété simple, sur leur propre personne ?

« Assurément, rien ne leur appartient mieux que leur propre existence, rien n'est plus à eux que ce qui compose leur être ; cependant, lorsqu'ils meurent, ils le rendent tout entier à la nature ; leurs membres dissous rentrent dans la masse commune, et vont servir à la formation d'autres êtres qui n'ont rien de commun avec eux. Par quelle vertu secrète, par quel art magique ont-ils donc imprimé un caractère indestructible sur ce qui ne fut qu'en leur possession externe ?

« Comment se fait-il que, tandis qu'eux-mêmes restent dans le grand commun, leurs biens s'en trouvent pour toujours séparés ? C'est que ce droit n'est qu'une violation manifeste de tous les droits, un acte de félonie envers le [illegible] empire de la nature, pour amener celui de la fortune : divinité fatale que les hommes se sont créée contre la teneur même du pacte social et qui est ainsi devenue la cause funeste de tous leurs maux sociaux.

« En effet, ce ne fut que pour se prêter de mutuels secours, et pour multiplier leurs moyens réciproques de bonheur, que les hommes s'unirent en société. Cette première disposition éloignait d'eux toute fortuité et supposait la convention expresse ou tacite que chaque associé, partant de ses droits de nature qu'il ferait valoir selon son talent, serait tenu de porter dans la ressource commune son genre d'utilité, s'il en voulait retirer l'intérêt proportionnel du produit. Mais, dès que le droit de propriété foncière, tel que nous l'avons, vient à paraître, la convention fut annulée par le fait, les droits de nature disparurent pour faire place à ceux de la fortune, et la chose commune [illegible] source de brigandage que se disputent, non ceux qui y mettent constamment le plus du leur, ils en sont trop éloignés, mais ceux que le sort place à portée du pillage, ou qui savent s'y frayer une route par toute sorte de moyens.

« Ainsi, par cette infraction des premières intentions du pacte social, il arrive que tel qui ne porte dans la mise commune que le poids de sa personne, or ce qui est encore pis, qu'un faux tribut, qu'une mise nuisible, en retire beaucoup : tandis que tel autre qui y consacre toute une vie laborieuse et pénible, n'en retire rien, si ce n'est une surcharge de peines.

« Ainsi, tandis que la riche oisiveté, l'intrigue, l'imposture, l'audace dévorent tous les avantages de la société en la déchirant, c'est pour réparer leurs dommages et pour les alimenter, que la probité laborieuse et condamnée à une pauvreté imméritée se consume. Je sais bien que le mal est universel, et que notre espèce policée, divisée par troupeaux diversement con-

duits, offre, à peu près partout, le même scandale d'hommes victimes d'autres hommes. Qu'en conclure ? Que c'est le malheur inévitable de la société? Non, c'en est le crime, et il est tout entier dans notre abusif droit de propriété foncière...

« La justice sociale » établit son empire « sur deux principes immuables : le premier, *que la terre est à tous en général et n'est à personne en particulier. Le second, que chacun a un droit exclusif au produit de son travail...*

« ... Il suit de l'un que si la terre est à tous, en général, et n'est à personne en particulier, nul ne doit en posséder en propre, ou tous doivent avoir le même avantage ; de l'autre, que si chacun a un droit exclusif au produit de son travail, il doit être libre d'en disposer à son gré, moyennant toutefois que la chose publique n'en souffre pas.

« De là il suit encore que la portion de terre répartie à chacun, ayant été tirée du droit commun, doit y revenir après lui, et qu'au contraire, ayant sur le produit de son industrie un domaine absolu, il peut le transmettre à sa volonté ou dans l'ordre de succession que la loi établit. *Donc, en dernière analyse, on ne peut acquérir sur le fonds de terre qu'un droit de possession viagère; donc il ne peut exister qu'une seule espèce de propriété transmissible, qui est la propriété mobilière...* »

Comme on voit, Dolivier s'arrête au degré où se tenait Babeuf lui-même dans sa lettre à Coupé de l'Oise. Le droit inaliénable de tout individu qui vient au monde ne s'applique qu'à la terre. Et lorsque la société a assuré à chaque individu, par son lot viager de terre, le minimum d'existence, elle ne lui doit plus rien : elle laisse chacun, sur cette base étroite, mais indestructible, inaliénable, édifier une fortune plus ou moins haute.

Mais Dolivier, obsédé par la primauté de la richesse foncière, s'imagine que l'écart entre les fortunes mobilières serait bien faible quand la propriété du sol serait également répartie entre tous, et quand elle ne pourrait jamais, par le caprice d'une génération, se concentrer en un petit nombre de mains.

Évidemment, il a en vue une production industrielle parcellaire encore, une société d'artisans modestes préservés du prolétariat par la possession d'un petit capital foncier :

« Comment n'est-on pas indigné, révolté de voir le sort politique des hommes abandonné au hasard de la naissance ou de quelques circonstances particulières, et de voir que le bonheur ou le malheur est le partage d'êtres qui n'ont rien fait pour mériter l'un plutôt que l'autre ? Quoi ! de deux enfants qui viennent au monde, dont l'un est fils d'un riche propriétaire, et l'autre d'un infortuné manouvrier qui ne possède que ses bras pour subvenir à sa subsistance, le premier naît avec des droits immenses, et le second n'a pas même celui de reposer nulle part sa chétive existence ! L'un se trouve tout porté au sein des commodités, des honneurs, des plaisirs, et l'autre, réduit au plus triste abandon, se trouve condamné aux privations de toute espèce, à la

douleur et à la peine! Ne sont-ils pas tous les deux également enfants de la nature et de la société? Que leur a donc fait celui-ci pour être si cruellement disgracié, si totalement déshérité? Et que leur a fait celui-là pour en recevoir de si grandes faveurs et pour en être si avantageusement pourvu?

« Se peut-il que cette violation criante des premiers, des plus réels droits de l'homme, n'ait encore frappé personne? Et nous osons parler de liberté, d'égalité! Quel est donc le sens que nous attachons à ces mots-là? *Où peut être la liberté, quand le besoin, causé par un dénûment général, rend dépendant de tout?* et où peut être l'égalité, quand les uns trouvent tout fait pour eux, et les autres tout à faire, ou, pour m'exprimer plus exactement, quand tout est pour les uns et rien pour les autres? »

Mais voici un vigoureux et admirable réquisitoire contre l'hypocrisie de l'égalité idéale et juridique démentie par l'inégalité de fait :

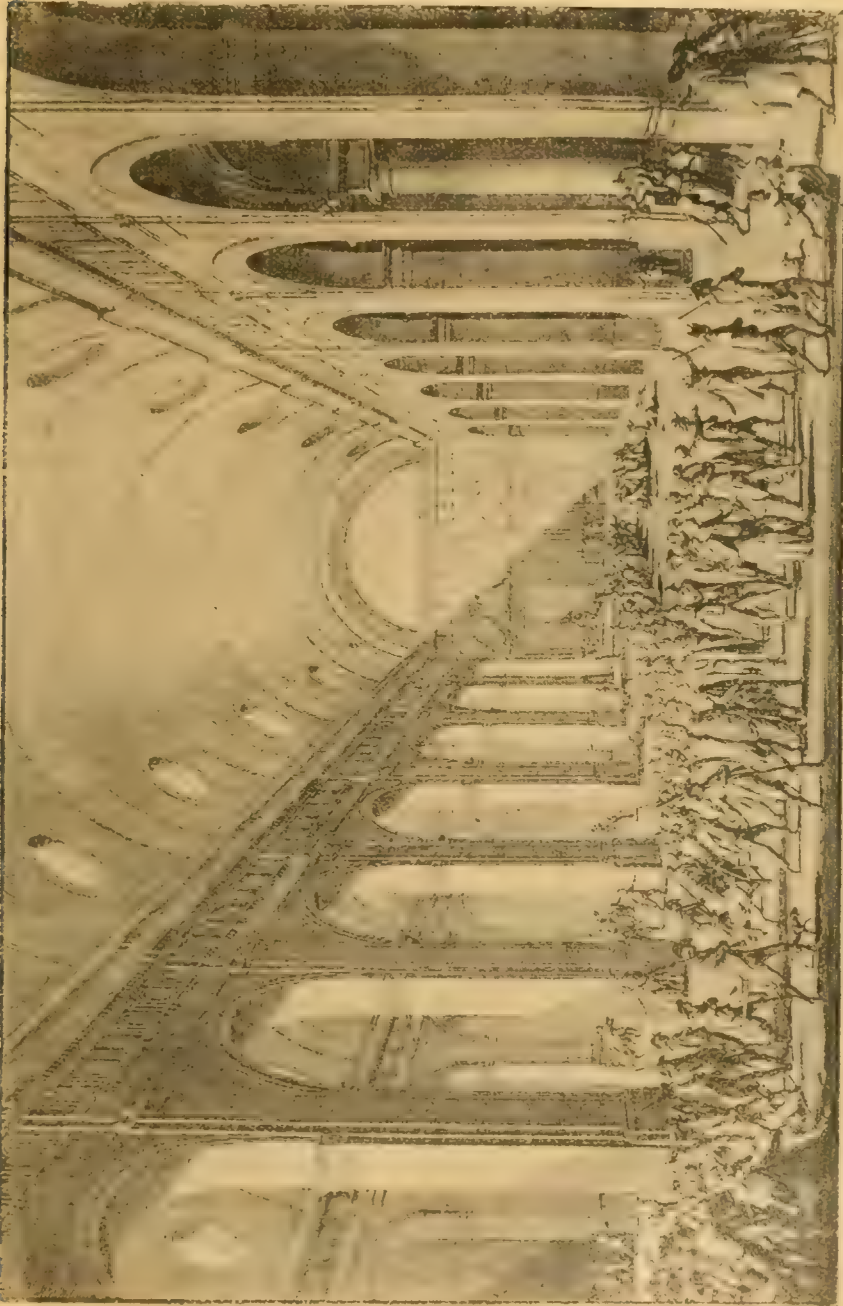
« Ils peuvent acquérir, dira-t-on, ils ne sont exclus de rien. La loi nouvelle a banni toute acception de personnes et a ouvert à tous indistinctement les portes de l'avancement. Voilà donc ce qu'on entend par le mot d'*égalité*? Comme on a besoin d'illusion, comme on s'en laisse imposer par des noms! Ceux qui n'ont rien peuvent acquérir; *mais d'abord pourquoi n'ont-ils rien?* pourquoi n'est ce qu'au prix de l'acquisition qu'ils peuvent parvenir à quelque chose, tandis que d'autres trouvent gratuitement accumulé sur leur tête ce que la fortune a pris soin d'y placer? En second lieu, c'est une grande vérité qu'a dit J.-J. Rousseau que la première pistole est plus difficile à gagner que le second million. En effet, tout est avantages pour celui qui peut au delà; mais tout devient difficulté, obstacle pour celui qui est en arrière de ses besoins. Si ceux d'un jour lui laissent quelque chose de reste, ceux du lendemain le lui absorbent, et souvent même au delà.

« Sans cesse maîtrisé par les circonstances, il est obligé d'en subir toutes les variations sans pouvoir jamais en prévenir aucune; *et tandis qu'il donne à profiter sur lui, il ne trouve à profiter sur personne; c'est lui qui sème, et ce sont les riches qui recueillent; ce sont ceux qui l'emploient qui retirent le bénéfice de sa main-d'œuvre.*

« *Ainsi, c'est toujours pour la fortune d'autrui qu'il travaille, non pour la sienne. Cependant, ces riches se croient fort nécessaires au malheureux; et lorsqu'ils en occupent un grand nombre à leurs terres ou à leurs ateliers, ils disent avec une sorte de jactance, qu'ils font vivre beaucoup de monde. Ils devraient dire qu'il faut beaucoup de monde pour les faire vivre dans leur opulent loisir.*

« On parle quelquefois de la roue de fortune; mais qui ne sait qu'elle ne tourne guère que dans la classe des gens aisés ou des intrigants? C'est presque un prodige qu'un honnête homme de rien parvienne à se faire un sort; il faut pour cela un concours de circonstances qui se rencontrent difficilement; et de pareils exemples ne sont que des exceptions à la règle, *la masse*

infortunée du peuple n'en est pas moins condamnée à se traîner comme elle peut dans sa misère. On vient de vendre, et l'on vend encore tous les jours



Mort des 21 députés de la Gironde, 31 Octobre 1793 — 10 Brumaire An II.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

beaucoup de biens nationaux ; qui est-ce qui en a profité, et qui est-ce qui en profite ? Ne sont-ce pas les seuls riches, ou les seuls qui se sont emparés des moyens de le devenir ?

« Les pauvres, les hommes dénués et éloignés des intrigues voient tout passer devant eux sans qu'on les ait mis à portée d'atteindre à rien. Eh! comment seraient-ils en état de faire les avances nécessaires, eux qui peuvent à peine se procurer un misérable grabat pour y reposer leurs membres harassés ? Il est vrai que, pour les consoler, on leur dit qu'ils ont droit à tout, que la loi n'exclut personne des avancements qu'elle offre. Oui, elle n'en exclut personne formellement et par le droit ; mais, par le fait, la multitude s'en trouve nécessairement exclue. Que serait-ce si j'en prenais une nouvelle occasion de me récrier, et si je prouvais que la plupart de ces avancements, pour être ouverts à plus de monde, n'en sont pas moins des attentats contre les droits réels de cette même multitude, et qu'ils ne font que multiplier les moyens de l'opprimer ? Mais je ne puis pas tout dire à la fois. »

Quel est donc le système proposé par Dolivier ? Il veut que les grands corps de ferme soient détruits, et que la terre soit divisée en autant de petites exploitations rurales qu'il y aura de familles. J'imagine (car son essai n'est qu'une esquisse très générale et où les détails manquent souvent) que des lots ne seraient accordés qu'aux chefs de famille qui en feraient la demande et qui s'offriraient à en faire la culture ; car ceux qui, établis dans les villes comme artisans et avec une suffisante aisance ne voudraient pas quitter leur métier ne seraient pas contraints de retourner à la terre. Ils sauraient seulement qu'en cas de besoin, et si un désastre les accable, ils pourront réclamer leur part du « grand communal ». C'est une sécurité pour eux : et la propriété foncière est ainsi une sorte de fonds commun d'assurance sociale contre les misères et les accidents de la vie. La pensée de Dolivier serait réalisée aujourd'hui sous une forme plus moderne si un fonds d'assurance sociale ayant la valeur de la terre de France (c'est-à-dire une valeur énorme) était consacré à assurer tous les citoyens contre tous les risques de la vie, contre l'invalidité et le chômage, et aussi à munir chacun d'eux d'un petit capital d'établissement, soit pour qu'il exerce un métier indépendant, soit pour qu'en acquérant des actions dans la grande industrie il participe au progrès continu de la richesse.

Dolivier se rend bien compte que cette abolition des grandes fermes ne serait pas seulement une révolution sociale, qu'elle serait une révolution agronomique, et il répond que le régime des petites exploitations ne sera pas inférieur à celui des grandes. Mais comment faire passer la propriété foncière des mains de ceux qui la détiennent aujourd'hui à l'ensemble des citoyens ? Comment procéder à cette expropriation générale du domaine foncier ? Dolivier ne le dit point, et c'est là sans doute le point vif de sa pensée. Il l'indique, mais il n'y insiste pas expressément. Il attendait, pour se découvrir entièrement, d'avoir vu l'effet produit par ses tendances, et il se réservait sans doute d'aller bientôt jusqu'au bout s'il n'était pas arrêté en chemin par un coup de foudre.

Le décret du 18 mars planait sur les têtes pensantes. Dolivier avertit d'ailleurs qu'il entend procéder avec ménagement, sauvegarder par des mesures de transition les habitudes, les intérêts constitués.

« Je crois devoir rassurer les possesseurs actuels en prévenant que je suis loin de proposer que l'on mette toute la rigueur de mes principes en exécution à leur égard. Cette mesure ne serait pas seulement trop sévère, elle serait encore injuste sous beaucoup de rapports, et elle ne ferait que punir les hommes du crime de la loi ; ce sont des malades dont le tempérament a été gâté par un mauvais régime et qu'il faut traiter avec ménagement. Détruisons la cause du vice, mais conservons ceux qui en sont atteints ; laissons-leur les moyens de vivre comme ils sont, puisque le malheur de leur existence leur en fait un besoin, et contentons-nous de *cerner*, *en quelque sorte*, *le mal autour de leur personne*, *afin qu'il finisse avec elles ;* aussi bien nous-mêmes avons-nous besoin de nous façonner par degré à cet état de justice que j'envisage. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'en établir le principe, et c'est au temps à l'amener à son entier développement. »

Il semble bien que Dolivier songe à absorber, au profit de la nation, le droit de propriété foncière au fur et à mesure que s'éteindront les détenteurs actuels. C'est par la suppression du droit d'héritage sur le domaine agricole qu'il constituera le domaine commun destiné à être réparti, sans intérêts, entre les citoyens. Les mesures transitoires et provisoires consistent dans son plan à diviser les fermes, et à donner à bail, aux conditions qui sont faites aux grands fermiers actuels, de petits lots.

A mesure que s'accroîtra le domaine national, cette tenue à bail se transformera évidemment en un usufruit sans intérêt. Le but n'est pas de multiplier les fermes, il est de multiplier les petites propriétés viagères au point d'en assurer un lot à chaque famille :

« On a bien parlé de diviser les fermes, c'est-à-dire de ne pas souffrir qu'un seul en occupât plusieurs ; on a même agité de restreindre la quantité d'arpents qui doivent composer une ferme ; mais tout cela n'est bon qu'à multiplier le nombre des fermiers et non à venir au secours de la multitude, non à lui procurer les moyens de se suffire elle-même. C'est l'entière dissolution des corps de ferme qu'il faut ; c'est, comme je viens de le dire, l'extrême division de la terre entre tous les citoyens qui n'en ont point, ou qui n'en ont pas suffisamment. Voilà l'unique mesure *adéquate* qui ranimerait nos campagnes, et porterait l'aisance dans toutes les familles qui gémissent dans la misère, faute de moyen de faire valoir leur industrie. La terre en serait mieux cultivée, les ressources domestiques plus multipliées, *les marchés, par conséquent, plus abondamment pourvus*, et l'on se trouverait débarrassé de la plus détestable aristocratie, celle des fermiers. »

Dolivier comprend bien qu'il faut qu'il distingue son projet de ce qu'on appelle *la loi agraire*, et il s'y ingénie. Qui pourrait le chicaner là-dessus ?

Il avait des raisons décisives de politique et de prudence, mais au fond c'est bien une loi agraire qu'il proposait, c'est même le seul plan complet et lié de loi agraire qui ait été proposé sous la Révolution. Pour démarquer son idée de ce nom fâcheux, il est obligé de supposer que la loi agraire implique une sorte de prise de possession grossière et brutale, sans précaution, sans transition, sans ménagement. Mais c'est une supposition tout à fait arbitraire.

« Peut-être est-il à craindre qu'un premier aperçu de cet essai ne fasse naître l'idée de la loi agraire, dont il paraît que l'on a voulu faire un instrument de troubles ; mais, pour ne pas les confondre, il suffit de les comparer entre eux et dans leurs conséquences. Tout mon raisonnement porte sur un principe permanent de justice qui assure successivement à chacun ses droits (modifiés) de nature, que j'appelle *son légitime de rigueur*, et qui lui garantit la jouissance pleine de ses acquêts, fruit de ses travaux et de son industrie ; en un mot, je remonte à l'essence même du droit de propriété devenu, par une fausse application, la cause fatale des abus énormes, des malheurs sans fin dont nous sommes tantôt coupables et tantôt victimes, et je le rétablis dans ce qu'il doit être pour devenir une source féconde de toute espèce de biens.

« La loi agraire, au contraire, loin d'établir quelque principe, ne fait que les renverser, les briser tous. C'est purement un partage des terres, brusquement provoqué par la convoitise de ceux qui n'ont rien, n'importe comment, et qui laisse subsister le même vice qu'il l'a amené...

« Dans mon système nul ne peut être lésé, car nul, en venant au monde, n'y ayant plus de droit qu'un autre, nul, par conséquent, n'a celui de se plaindre de n'y trouver que sa juste part au droit commun, sauf à lui à la faire plus ou moins valoir ; mais la loi agraire, pour établir une apparente égalité, encore qui ne saurait être que momentanée, blesse à tort et à travers, sans égard même pour les différences que les droits d'acquêts de chacun doivent y mettre. Ainsi, l'homme dont les possessions sont le fruit de son talent, de ses services, du bon emploi de sa jeunesse, s'en trouverait tout à coup dépouillé et réduit au niveau de celui qui n'aurait rien mérité ou même qui n'aurait fait que dissiper... Je laisse maintenant à juger de l'immense distance qu'il y a entre l'un et l'autre. »

Babeuf qui avait la brochure de Dolivier (j'ai déjà dit qu'elle fut saisie avec ses papiers le jour de son arrestation) dut sourire à ces distinctions subtiles : car ce que, lui, dans sa lettre à Coupé, appelait loi agraire, c'est précisément le système de Dolivier : inaliénabilité du sol, usufruit de la terre assuré à tous, liberté de l'industrie. Dolivier s'efforce encore de dissiper les objections tirées de la suppression de l'héritage foncier.

« Mais la paternité ?... Eh bien ! la paternité, si c'est une douce jouissance pour celle qui est riche, de transmettre de grands héritages à ses en-

fants, combien ne doit-il pas ajouter à l'infortune et à la misère de celle qui est pauvre, combien ne doit-il pas lui être poignant de n'avoir à transmettre aux siens que sa peine et sa misère ! Après tout, que se propose le sentiment paternel? n'est-ce pas le bonheur des enfants? Or, en est-il un plus grand que celui d'avoir à vivre sous les auspices d'une patrie juste et vraiment digne de ce nom ?

« ... Concitoyens, j'ai levé l'étendard de la justice ; que ceux qu'elle intéresse viennent s'y rallier autour, et tous ensemble, formons une force imposante qui la fasse triompher de ses ennemis. C'est pour rester isolés et sans point d'union que nous devenons victimes des factieux et la proie des ambitieux, des hommes pervers qui se jouent de nos malheurs et qui se plaisent tous les jours à nous en créer de nouveaux. *Que le parti de la justice, qui doit être celui de la multitude, se montre enfin, qu'il se coalise sous cette enseigne non équivoque*, et bientôt il dissipera tous les complots de la perfidie et toutes les manœuvres de vil intérêt.

« ... Si je me trompe, c'est l'amour de l'humanité, c'est le désir pur de notre *bonheur commun* qui me séduit, et en cela mon erreur m'est chère ; quoique vaincu, je ne m'applaudirai pas moins de ma démarche, et dans ma douleur amère je me dirai : « *Hélas ! ce n'est donc point pour arriver au* « *règne fortuné de la justice que la France fait, depuis cinq ans, des efforts* « *inouïs, et que tant d'hommes sacrifient généreusement leur vie !* Ce n'est « donc point à son feu sacré que les cœurs s'enflamment, puisqu'il laisse « froids ceux qu'elle devrait uniquement intéresser ! »

Dolivier était convaincu que son système résolvait ou plutôt supprimait le problème des subsistances. Une fois brisée l'aristocratie des fermiers, comment l'accaparement est-il possible? Et quand d'innombrables petits propriétaires, obtenant de la terre mieux fécondée un produit plus large, jetteront sur le marché l'excédent de leur consommation, qui parlera encore de famine et de prix de famine? Au demeurant, Dolivier n'est pas favorable à l'idée de taxer les denrées.

« Qu'on se figure maintenant, dit-il en parlant de son système, c'est-à-dire de la division des fermes préparant la division des propriétés, qu'on se figure combien cette mesure serait un puissant véhicule pour répandre dans le peuple l'ardent amour de la République et le zèle de la défendre ! C'est alors qu'il en sentirait tout le prix et qu'il s'identifierait réellement avec elle ; mais quel intérêt veut-on qu'il y prenne, tant qu'on ne s'occupera que du sort de ceux qui ont, et jamais du sort de ceux qui n'ont rien, et comment ce peuple se passionnerait-il pour une République dans laquelle il ne se voit qu'environné de malheurs, sans aucune perspective qui l'encourage? A la vérité, à force de plaintes et de murmures, *il a enfin obtenu la fixation du prix des subsistances ; mais cette mesure, commandée par les circons-*

taxes, est elle-même un mal, et entraîne avec elle une foule d'inconvénients il faut viser au moyen de n'en avoir jamais besoin. »

Est ce que cette phrase se rapporte au vote de la Convention en mai 1793? Non, c'est le prix du blé seulement qui fut fixé alors; si elle se rapporte aux mesures plus étendues adoptées en septembre, elle a été ajoutée après coup au manuscrit, quoique Dolivier déclare l'avoir laissé tel qu'il était il y a six mois, et alors c'est seulement en septembre que l'opuscule aurait été imprimé.

Mais quoi? Dolivier, préoccupé de ménager la démocratie de tout petits fermiers et bientôt de tout petits usufruitiers qu'il veut constituer et qui considérera la taxe des denrées comme une gène, Dolivier a beau n'y voir qu'un moyen empirique assez injuste et fâcheux, ce n'est pas son système qui fera refluer le courant qui porte le peuple vers la taxation. Car, même s'il acceptait pour l'avenir la conception de Dolivier, c'est un soulagement immédiat que le peuple réclame, c'est l'abaissement immédiat du prix de la vie. Et cela, Dolivier, avec son système à échéance lointaine, avec ses transitions lentes, ne le lui apporte pas. Lange non plus ne répond pas, par sa large et belle vision fouriériste d'association féconde, aux exigences pressantes de la multitude inquiète et irritée.

Quel dommage que M. Charlety n'ait pu retrouver l'opuscule publié par Lange en 1793, celui où il systématisait sa pensée, où il donnait son plan d'organisation comme la solution à tous les problèmes posés, comme le remède à tous les maux qui s'exaspéraient! C'est dans les journées troubles et tristes qui précédèrent l'explosion contre-révolutionnaire de Lyon, que le grand rêveur pacifique donna à sa pensée tout son essor. Je n'ai pu en recueillir que quelques traits à peine par une analyse bibliographique de quelques lignes.

Lange se préoccupait d'accroître la fécondité du sol et de faciliter le travail en régularisant le morcellement capricieux de la propriété foncière. Il n'expropriait pas les détenteurs actuels, ni leurs héritiers. Mais il arrachait les haies qui séparent les domaines, qui dévorent une partie de la substance du sol et qui surtout entravent la libre et rapide culture. Il refaisait à chacun une propriété équivalente à celle qu'il possède déjà, mais il remplaçait le bornage grossier d'aujourd'hui par un système géodésique : le point de chaque domaine serait déterminé par le croisement des latitudes et des longitudes. Il remplaçait par un cadastre scientifique et régulier le cadastre baroque et incohérent des exploitations foncières, et il permettait ainsi aux efforts de se grouper, de s'harmoniser. Dès lors, un vaste bâtiment central, commun à plusieurs domaines voisins, deviendrait un magasin commun, un hangar commun, un centre d'exploitation et de vie. Hospices, écoles, se grouperaient à côté des grands magasins agricoles, et, dans l'abondance de la terre renouvelée, dans la large effusion de la production agricole débarrassée d'un parti-

cularisme stérilisant, la question des subsistances disparaîtrait. Il ne resterait plus, ayant nourri et apaisé les citoyens de la France révolutionnaire, qu'à vaincre l'ennemi du dehors ; et ici, comme pour faire pressentir Fourier, non seulement par les vues géniales, mais par les bizarreries d'invention et par la singularité des termes, Lange propose de créer des ballons de combat qui s'appelleront des *Eoles*, et qui, gouvernés par des *pyronautes*, épieront les mouvements des armées et déconcerteront tous leurs plans. Bizarre, ai-je dit, mais n'est-ce pas encore une anticipation géniale de la pratique des armées modernes ? Mais, pas plus les combinaisons « fouriéristes » de Lange que la loi agraire soigneusement démarquée de Dolivier, ne résolvaient au gré des souffrances impatientes le problème de la vie, de la croissante cherté.

La loi répressive du 26 juillet 1793, contre l'accaparement, parut serrer la question de plus près. Le peuple croyait que bien des détenteurs de denrées les gardaient pour spéculer, pour attendre et provoquer de plus hauts cours de la marchandise, un avilissement plus marqué des assignats. Obliger tous les citoyens à déclarer les marchandises et denrées détenues par eux, et les obliger à les vendre sans délai, sans ajournement, au fur et à mesure que se produiront les demandes de détail, semblait donc un remède approprié. Ce fut l'objet de la loi.

« La Convention nationale, considérant tous les maux que les accapareurs font à la société par des spéculations meurtrières sur les plus pressants besoins de la vie et sur la misère publique décrète :

« L'accaparement est un crime capital.

« Sont déclarés coupables d'accaparement ceux qui dérobent à la circulation des marchandises ou denrées de première nécessité, qu'ils altèrent et tiennent enfermées dans un lieu quelconque, sans les mettre en vente journellement et publiquement.

« Sont également déclarés accapareurs ceux qui font périr ou laissent périr volontairement les denrées et marchandises de première nécessité.

« Les marchandises de première nécessité sont le pain, la viande, le vin, les grains, farines, légumes, fruits, le beurre, le vinaigre, le cidre, l'eau-de-vie, le charbon, le suif, le bois, l'huile, la soude, le savon, le sel, les viandes et poissons secs, fumés, salés ou marinés, le miel, le sucre, le papier, le chanvre, les laines ouvrées et non ouvrées, les cuirs, le fer et l'acier, le cuivre, les draps, la toile, et généralement toutes les étoffes, ainsi que les matières premières qui servent à leur fabrication, les soieries exceptées. »

Ainsi, presque tous les produits de la terre et de l'industrie, presque toutes les denrées, les matières premières, les marchandises, tombent sous le coup de la loi : les greniers, les caves, les magasins, les entrepôts, les ateliers, tout va s'ouvrir à l'inventaire de la Révolution. Et ce système de vente forcée va mobiliser tous les stocks, les mettre à la disposition de l'acheteur

au détail. Comment va fonctionner ce mécanisme? D'abord, tout naturellement, les détenteurs devront déclarer tout ce qu'ils détiennent.

« Pendant les huit jours qui suivront la proclamation de la présente loi, ceux qui tiennent en dépôt, en quelque lieu que ce soit de la République, quelques-unes des marchandises ou denrées désignées à l'article précédent seront tenus d'en faire la déclaration à la municipalité ou section dans la quelle sera situé le dépôt desdites denrées ou marchandises, la municipalité ou section en fera vérifier l'existence, ainsi que la nature et la quantité des objets qui y seront contenus, par un commissaire qu'elle nommera à cet effet. »

Comment s'assurer maintenant que les marchandises ainsi déclarées seront constamment en vente?

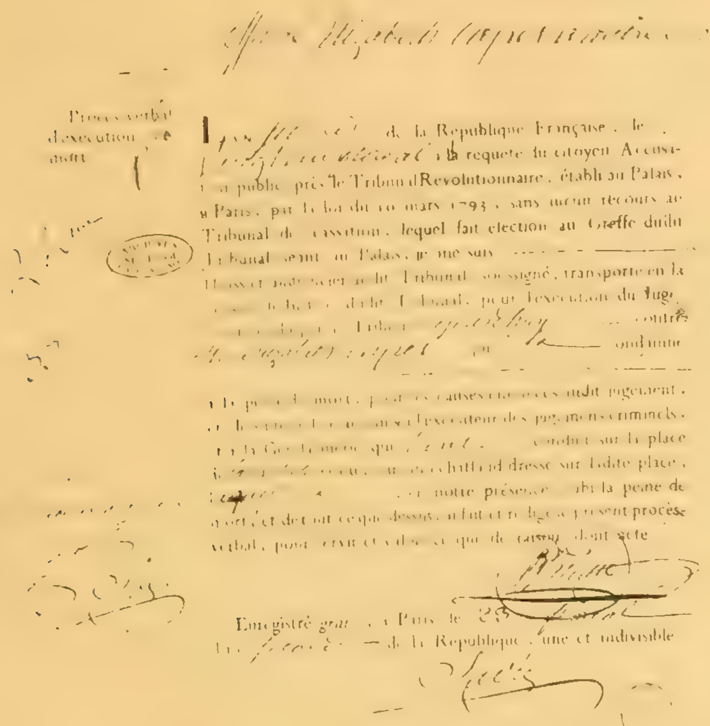
« La vérification étant finie, le propriétaire des denrées ou marchandises déclarera au commissaire, sur l'interpellation qui lui en sera faite et consignée par écrit, s'il veut mettre lesdites denrées ou marchandises en vente, *à petits lots et à tout venant*, trois jours au plus tard après sa déclaration; s'il y consent, la vente sera effectuée de cette manière sans interruption et sans délai, sous l'inspection d'un commissaire nommé par la municipalité ou section. »

Jusque-là, il n'y a pas de difficulté. Le commerçant, ou le fermier, ou le fabricant qui consent à vendre au détail, par petits lots et à tout venant, est soumis à l'inspection d'un commissaire qui s'assure qu'en effet la vente est publique et constante. Notez que le commissaire n'intervient pas dans la fixation des prix. Il suffit au marchand en détail, pour être en règle avec la loi, d'avoir sur sa porte une pancarte indiquant la qualité et la quantité de ses marchandises et de tenir constamment ces marchandises à la disposition du public. Mais tous les détenteurs consentiront-ils à vendre dans ces conditions? Les marchands en gros, les propriétaires de vin ou d'huile accepteront-ils d'être à la disposition du public et de céder les produits et marchandises par petits lots et à tout venant? Marchands en gros et propriétaires voudront-ils, pourront-ils se transformer en commerçants au détail? La Révolution résout le problème en se substituant à eux :

« Si le propriétaire (des denrées ou marchandises) ne veut pas ou ne peut pas effectuer ladite vente, il sera tenu de remettre à la municipalité ou section copie des factures ou marchés relatifs aux marchandises vérifiées existantes dans le dépôt; la municipalité ou section lui en passera reconnaissance, et chargera de suite un commissaire d'en opérer la vente, suivant le mode ci-dessus indiqué, en fixant les prix de manière que le propriétaire obtienne, s'il est possible, un bénéfice commercial d'après les factures communiquées; cependant, si le haut prix des factures rendait ce bénéfice impossible, la vente n'en aurait pas moins lieu sans interruption *au prix courant* desdites marchandises; elle aurait lieu de la même manière si le

propriétaire ne pouvait livrer aucune facture. Les sommes résultantes du produit de cette vente lui seront remises dès qu'elle sera terminée, les frais qu'elle aura occasionnés étant préalablement retenus sur ledit produit. »

Ainsi, à chaque comptoir c'est la Révolution qui s'installe pour distribuer à tout venant et au prix courant les marchandises accumulées. C'est la police révolutionnaire de la vente poussée presque jusqu'à la nationalisation du commerce. Ici, en effet, ce n'est pas seulement un mode de vente qu'elle impose. C'est elle qui détermine le prix, qui mesure le bénéfice.



Procès-verbal de l'exécution de Mme Elisabeth.

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

Quant aux fabricants, pour qu'ils ne puissent pas accumuler des denrées ou marchandises en vue de la spéculation sous prétexte de s'approvisionner des matières premières de leur industrie, ils seront tenus de déclarer ces matières premières « et d'en justifier l'emploi ».

Précisément, à l'occasion de cette loi, Delaunay d'Angers signale que les fabricants et les compagnies capitalistes peuvent accumuler des stocks de matières prétendûment nécessaires à leur entreprise, et il dénonce la Compagnie des Indes qui a entassé dans ses magasins, à Lorient, plus de seize millions de marchandises. La Convention ordonne que les scellés soient mis sur ces magasins et qu'une vérification soit faite. Il est vrai, ô ironie

que le dénonciateur Delaunay était lui-même un agioteur misérable qui cherchait à faire baisser les actions de la Compagnie pour pêcher une fortune en un coup de filet.

La loi contre l'accaparement était terrible : contre quiconque dérogeait à ses dispositions, c'était la confiscation et la mort, et le dénonciateur recevait un tiers des marchandises confisquées. Et il suffit de lire le bulletin du tribunal révolutionnaire pour constater qu'elle fut appliquée. Elle a sans doute été utile. En ces jours tragiques où la France était comme en état de siège, et où il aurait suffi que le resserrement des marchandises fût tenté en effet par quelques spéculateurs audacieux pour que la rareté se transformât en détresse et aboutît à la famine, cette immense publicité commerciale et cette circulation forcée des produits ont peut-être prévenu des désastres.

Mais la loi ne remédiait pas à la crise des prix. La hausse des denrées tenait peut-être pour une part à leur rareté, mais elle tenait surtout à la baisse énorme, au discrédit toujours croissant de l'assignat. Le 3 août, dans un rapport merveilleux de lucidité, d'ingéniosité et d'élégance « sur l'agiotage et le change », Fabre d'Eglantine donne quelques exemples de cette prodigieuse baisse de l'assignat :

« Je définis le change : *la différence qui se trouve, par l'influence de l'opinion, entre la livre assignat et la livre métallique, autrement dit la livre en numéraire.*

« Plus les agioteurs font baisser le change, plus il faut de livres assignats pour représenter une livre en numéraire. A l'époque du 31 mai et 2 juin, par exemple, pour représenter vingt sous métalliques de notre monnaie, il fallait cinquante sous assignats, et par conséquent soixante livres assignats pour un *louis* en or ; aujourd'hui, et depuis près d'un mois, *il faut six francs en assignats pour représenter vingt sous en numéraire, et près de cent quarante-quatre livres assignats pour représenter un louis d'or.* Vous comprenez facilement, citoyens, que cette différence dans le change est la véritable cause du surhaussement des denrées; car le fabricant, et par suite le marchand, qui ne veulent jamais perdre et qui veulent, au contraire, toujours gagner, suivant le cours du change, calculent toujours sur la livre en numéraire, et pour retirer vingt sous métalliques d'une chose, ils ont vendu cette chose cinquante sous à l'époque du 2 juin, et ils la vendent aujourd'hui six francs assignats. »

L'assignat vaut dans le commencement d'août six fois moins que la monnaie de métal ; et quoique la disproportion des valeurs ne soit pas la même entre l'assignat et les denrées, cependant celles-ci doivent hausser formidablement. Quelles sont les causes de cette baisse de l'assignat ? Il en est deux essentielles, la surabondance des assignats émis en trop grande quantité et le peu de confiance qu'une partie de la France et la presque totalité du monde ont dans la victoire de la Révolution.

Les agioteurs utilisent ces causes de discrédit, et ils les aggravent par leurs opérations. Mais, selon Fabre d'Eglantine, ce n'est pas par des opérations sur les marchandises. Il fut un temps où les riches, ayant reçu à la suite de liquidations d'office, ou de remboursements de la dette, de grandes quantités d'assignats, et n'ayant pas dans l'assignat une grande confiance, achetaient des quantités énormes de marchandises. Ainsi ils raréfiaient la marchandise retirée du marché, et ils jetaient au contraire sur le marché une surabondance d'assignats. De là, hausse de la marchandise et baisse de l'assignat; alors, c'est par le jeu de la marchandise et de l'assignat que se précisait la baisse de l'assignat. C'est dans cette période de l'agiotage assignats-marchandises que la loi contre l'accaparement aurait produit son plus grand effet. Car en obligeant les détenteurs des marchandises à vider leurs magasins et à reprendre des assignats en paiement de ces marchandises, elle aurait rétabli l'équilibre au profit de l'assignat. Mais l'agiotage a évolué.

« Les propriétaires d'assignats qui craignent de voir s'évanouir leur propriété entre leurs mains, cherchent à les troquer contre des valeurs effectives. D'abord, ils ont commencé par accaparer des marchandises; mais, outre qu'ils ont craint la colère du peuple, ils ont senti que ne pouvant exporter ces marchandises, ils seraient obligés de les vendre et de n'en retirer que des assignats; ils ont alors cessé ce commerce, et ils l'ont abandonné à ceux qui ont confiance dans l'assignat mais qui spéculent sur la misère publique.

« Les propriétaires d'assignats, que sous ce rapport nous nommerons capitalistes, ayant renoncé aux valeurs en marchandises, dont la garde est trop dangereuse et la possession trop visible et embarrassante, ne se sont pas jetés non plus sur les biens-fonds: 1° parce qu'ils n'ont pas plus de foi dans les biens nationaux que dans l'assignat qui les représente; 2° parce qu'ils n'auraient pas trouvé à acheter assez de biens patrimoniaux; 3° enfin parce que, d'une part, le haut prix de l'impôt les effraie, et que, de l'autre, ils veulent presque tous, du moins la majeure partie, avoir une valeur effective facile à cacher, facile à dérober à l'impôt et facile à transporter hors de France, et surtout hors de la République.

« Les louis d'or et les écus sont devenus alors l'objet de la convoitise des capitalistes. Les avares et les spéculateurs les avaient prévenus; l'or et l'argent monnayé avaient disparu; il a fallu acheter de ceux-ci ces louis et ces écus, et les *capitalistes*, les *trembleurs*, n'ont pu s'en procurer que par de très grands sacrifices. C'est ainsi que les louis d'or qui, après l'émigration complète des nobles, n'avaient été élevés qu'à la valeur de 40 à 50 livres assignats, qui, à l'époque du 10 août, étaient retombés à la valeur de 30 livres assignats, sont aujourd'hui montés à la valeur de 130 à 140 livres assignats.

« Mais, comme l'or et l'argent deviennent, par l'effet de cette peur, plus

chers et plus rares chaque jour, comme l'or et l'argent forment aussi des volumes visibles et des masses pesantes, périlleuses à transporter, inquiétantes à cacher, la peur des capitalistes en a redoublé, et c'est sur ce degré de frayeur et d'anxiété que l'agiotage a fondé ses plus terribles opérations et notre ruine. »

Quel placement en effet vont trouver les capitalistes désireux de ce débarrasser d'assignats en qui ils n'ont pas confiance? Ayant renoncé aux marchandises, aux biens-fonds, aux louis d'or et aux écus, il ne leur reste plus qu'à acheter des traites sur l'étranger, des lettres de change sur Londres, Hambourg, Amsterdam. Et c'est ici la troisième forme, la troisième période de l'agiotage, la plus terrible pour l'assignat révolutionnaire. Car ces traites sur l'étranger se font rares, la guerre presque universelle et le blocus des mers ayant interrompu les échanges internationaux. Dès lors, tous les gros porteurs d'assignats se précipitant vers ces traites et lettres de change sur l'étranger, celles-ci vont prendre, par rapport à l'assignat, une valeur énorme. Et si, en France même, le change entre l'assignat et l'or est désastreux pour l'assignat, le change entre l'assignat et les effets de banque sur l'étranger est plus désastreux encore. Le discrédit de l'assignat sur les marchés du dehors est colossal, et il réagit sur le crédit de l'assignat au dedans. De là, depuis deux mois, une chute terrible des assignats sur tous les marchés de France comme sur tous les marchés du monde. Oui, mais comme les lettres de change sur l'étranger sont vite absorbées, cette cause de discrédit cesserait vite de fonctionner. Il n'y aurait plus pour l'assignat occasion de se mesurer avec les effets de banque sur l'étranger : et, dès lors, comme c'est l'opinion seule qui, par ses mouvements, précipite les cours, l'opinion n'étant plus avertie chaque jour par le contraste violent de la valeur de l'assignat et de la valeur des effets sur l'étranger, retournerait peut-être à l'assignat. Mais, c'est ici, dans la construction dialectique de Fabre d'Eglantine, qu'intervient l'infernal génie de Pitt.

Pitt a résolu d'alimenter la spéculation à la baisse sur les assignats au moyen des lettres de change sur Londres. Il a des agents à Paris, des courtiers juifs et cosmopolites, des banquiers et sous-banquiers ; et ceux-ci sont autorisés à tirer des effets sur les banquiers de Londres.

Les banquiers de Londres, jouant le jeu de Pitt, paient ; et quand les banquiers de Paris, également dans le jeu, doivent les rembourser au bout de trois mois, s'ils subissent une perte parce que l'assignat a baissé dans l'intervalle, c'est Pitt qui supporte la différence. Ainsi le Trésor anglais fait les frais d'un jeu systématique et constant à la baisse sur l'assignat français. C'est une façon nouvelle de faire la guerre. Je ne sais si Fabre d'Eglantine n'a pas cédé à la tentation de construire un système ingénieux. Peut-être a-t-il trop simplifié l'évolution de l'agiotage ; il me paraît probable que les périodes qu'il distingue empiétaient l'une sur l'autre, et tout en se succédant se su-

perposaient. Je veux dire que les gros porteurs d'assignats ne renonçaient pas soudain à acheter des marchandises pour n'acheter que de l'or, ni à acheter de l'or pour se procurer des lettres de change sur Londres et sur Hambourg. Il est vraisemblable qu'ils continuaient en partie leurs opérations antérieures, mais en les réduisant, et qu'ainsi réduites ils les cumulaient avec les combinaisons nouvelles. Mais dans l'ensemble, la marche qu'il indique est probablement la vraie. Il est naturel que l'agiotage se soit peu à peu dégagé des opérations visibles, un peu massives, qui avaient appelé l'attention et la colère des peuples, pour s'insinuer en des combinaisons plus subtiles. Les dénonciations mêmes contre les accapareurs avaient contribué à porter leurs opérations sur la Banque internationale, dont les subtils mécanismes échappaient au regard du peuple. Et il est tout naturel, dès lors, que Pitt ait songé à utiliser, pour déprécier l'assignat français, pour ruiner moralement et financièrement la Révolution, ces négociations de banque sur lesquelles, par la Banque de Londres, il pouvait avoir la haute main. Seulement, ici aussi, il est probable que Fabre d'Eglantine exagère quand il attribue ou paraît attribuer au jeu direct de Pitt les plus sensibles effets de dépréciation subis par l'assignat.

Mais, dans tous les cas, il y avait urgence, il y avait nécessité vitale à trouver un remède; lequel? Le premier, évidemment, le plus décisif, c'était d'assurer, par un effort immense et par une concentration de toutes les énergies, la victoire de la Révolution. La victoire révolutionnaire, c'était le crédit de l'assignat en France et dans le monde. Le Conseil, le Comité de Salut public, Robespierre, le peuple entier, y travaillaient de toute leur âme. Puis, comme une des causes les plus immédiates du discrédit de l'assignat était sa surabondance, il fallait en restreindre le plus possible l'émission, et rappeler au trésor une partie du papier émis. Pour cela, Cambon imaginait et faisait adopter par la Convention trois combinaisons principales.

En premier lieu, il s'appliquait à hâter le paiement des sommes dues à l'Etat par les acquéreurs de biens nationaux, et à ramasser en un seul paiement immédiat les paiements échelonnés par annuités que la loi avait prévus. Il offrait, dans cette vue, une prime de 13 pour 100 à ceux qui se libèreraient par anticipation ; et en outre il mettait en vente le droit qu'avait l'Etat à ces annuités. Comme les acquéreurs de biens nationaux, débiteurs de l'Etat, lui payaient un intérêt de 5 pour 100 sur ce qu'ils lui devaient, le citoyen qui se substituait à l'Etat plaçait ses fonds à un intérêt de 5 pour 100 : ce qui était fort avantageux, le placement étant absolument sûr. Ainsi se feraient, du moins Cambon l'espérait, d'abondantes rentrées d'assignats au Trésor.

En second lieu, les contre-révolutionnaires ayant affecté d'accorder une préférence aux assignats émis sous Louis XVI et qui portaient l'effigie royale, comme si la monarchie restaurée ne devait tenir compte que de ceux-là, la

Convention démonétisa les assignats à face royale. C'était un capital de 558 millions d'assignats qui était ainsi retiré de la circulation. A vrai dire, ils n'étaient pas détruits, et la valeur que les porteurs avaient en mains n'était pas frappée de nullité. Mais ces assignats cessaient d'être monnaie : ils n'étaient plus admis qu'à payer les contributions arriérées, à solder ce qui était dû sur la vente des biens nationaux, et à acquérir les annuités provenant de la vente des biens nationaux. Ils avaient ainsi un débouché suffisant, puisque l'arriéré des contributions était de 600 à 700 millions et que le reste à payer pour les domaines nationaux était d'environ 1500 millions. Mais ils ne faisaient pas double emploi avec la masse des assignats, et la seule affectation qui leur demeurait était essentiellement révolutionnaire.

Enfin l'emprunt forcé d'un milliard, décrété en principe au mois de mai, mais qui n'était pas encore appliqué, entrait en exécution. Les assignats étant admis au pair pour le versement de l'emprunt, les contribuables allaient s'empresser de verser au Trésor un milliard d'assignats. C'était là l'objet principal de ce vaste emprunt, qui était en réalité un impôt remboursable.

Il participait de l'emprunt et de l'impôt. Il était impôt, puisqu'il était forcé et qu'il ne portait pas d'intérêt. Il était emprunt, puisque la somme ainsi imposée devait être rendue, mais rendue en domaines nationaux. Et c'était encore un moyen d'attacher des millions de citoyens au succès de la Révolution : puisque le gage de l'emprunt aurait disparu avec la Révolution elle-même.

En fait, l'emprunt d'un milliard se substituait aux contributions ordinaires : contribution foncière, contribution mobilière, contribution des patentes, pour lesquelles les rôles avaient été si lentement élaborés. Le milliard de l'emprunt ne dépasse guère de plus de 300 millions le total des contributions arriérées.

La Convention saisit cette occasion de rectifier, indirectement et par le mode d'établissement de cet emprunt-impôt, le système fiscal de la Révolution : elle y introduit la déclaration et la progression. C'est, en effet, le revenu déclaré de chaque contribuable qui va régler, selon une loi de progression, le versement que chacun doit faire pour l'emprunt : « Les citoyens tenus de contribuer à l'emprunt forcé remettront au greffe de la municipalité de leur domicile, et, à Paris, au comité civil de leur section, une déclaration exacte de leurs revenus pendant l'année 1793, et des charges qui les diminuent. » — « La déclaration des revenus des rentes perpétuelles sur l'Etat ou sur des particuliers, des capitaux placés à intérêt ou mis en valeur dans le négoce; celle des bénéfices commerciaux, de banque, courtage, commissions, entreprises et fournitures de l'année 1793; celle des fonds oisifs gardés en caisse, en portefeuille ou chez des dépositaires, sera faite en entier et sans déduction de la contribution mobilière; les fonds oisifs seront estimés produire

cinq pour cent d'intérêt; seront réputés fonds oisifs, les sommes qui excéderont la moitié des revenus d'une année. »

C'était donc la déclaration explicite, détaillée tout à la fois et globale. Pour les revenus fonciers, les propriétaires étaient autorisés à les déclarer d'après les rôles de la contribution foncière qui les ménageaient; et il devait être déduit un cinquième pour le principal de cette contribution. Le comité des finances de la Convention estimait, en effet, qu'en taxant la terre beaucoup plus fortement que les autres valeurs (selon le système des physiocrates) la Révolution avait commis une erreur sur laquelle il faudrait revenir un jour. Le rapport pour l'année 1793 le dit expressément :

« Si l'on consulte les fabricants, les négociants, les commerçants, les rentiers de bonne foi, et tous ceux qui ont médité sur la nature de l'impôt, sur la valeur comparée des richesses territoriales et mobilières, *ils vous diront que les richesses mobilières et d'industrie égalent au moins, si elles ne surpassent, les richesses territoriales*; cependant elles ne supportent que 60 millions, tandis que l'on en jette 240 sur les fonds, comme si les richesses mobilières n'étaient que le quart du produit du revenu foncier. »

Il est vrai que le non-paiement des contributions atténuait très souvent cette inégalité. Mais par l'établissement de l'emprunt forcé, tous les revenus de toute provenance venaient se confondre dans le revenu total du contribuable : ainsi la disproportion des charges qui pesaient sur l'agriculture et sur l'industrie était effacée. Une fois le revenu de chacun déclaré et vérifié, c'est un tarif fortement progressif qui était appliqué :

« La portion du revenu qui est soumise à l'emprunt forcé, sera taxée comme il suit :

De	1	à	1 000 fr.	1	dixième.
De	1 001	à	2 000	2	—
De	2 001	à	3 000	3	—
De	3 001	à	4 000	4	—
De	4 001	à	5 000	5	—
De	5 001	à	6 000	6	—
De	6 001	à	7 000	7	—
De	7 001	à	8 000	8	—
De	8 001	à	9 000	9	—

« La taxe sera, en conséquence, pour 1 000 francs soumis à l'emprunt

		de	100 fr.
Pour	1 500 fr.	de	200
Pour	2 000	de	300
Pour	3 000	de	600
Pour	4 000	de	1 000
Pour	5 000	de	1 500
Pour	6 000	de	2 100
Pour	7 000	de	2 800
Pour	8 000	de	3 600
Pour	9 000	de	4 500

« Au delà de 9000 livres de revenus, à quelque somme qu'il s'élève, la taxe sera, outre les 4500 livres dues pour 9000 livres, la totalité de l'excédent : de sorte qu'un revenu de 10000 livres sera taxé 5500 livres, un revenu de 11000 livres sera taxé 6500 livres et ainsi de suite. »

Si forte que soit la progression, on remarquera qu'elle n'aboutit jamais à demander au citoyen un versement supérieur ou même égal à une année de son revenu. Ceux qui ont plus de 9000 livres de revenu, seront tenus de contribuer pour la totalité de leur revenu d'un an moins 4500 livres. Donc, à la rigueur, les Français n'étaient pas obligés d'entamer leur capital : il leur suffisait de réduire extraordinairement leurs dépenses cette année-là. Mais beaucoup sans doute prélevèrent sur leur capital, sur leur réserve d'assignats notamment, de quoi faire face à l'emprunt forcé. Dans le rapport de la Commission des finances, Ramel, pour faire accepter plus aisément aux riches cette lourde taxe, leur persuade que la rentrée au Trésor d'un milliard d'assignats va amener la baisse des denrées, et que par conséquent les citoyens retrouveront d'un côté ce qu'ils auront prêté de l'autre.

« Il me semble entendre les hommes fortunés répondre à cette assertion qu'elle pourrait être vraie, si tous les citoyens, sans distinction, venaient présenter la moitié des sommes qu'ils ont en leur pouvoir. Nous vous permettrions de faire usage de ce raisonnement, si vous aviez partagé jusqu'à ce jour, avec vos frères, le poids du jour, la fatigue de la Révolution. Si vous vous étiez présenté les premiers pour renverser le trône et repousser les satellites des despotes, vous pourriez invoquer cette exacte égalité, dont vous ne parlez que lorsque vous voulez qu'on vous ménage. Avez-vous, comme le pauvre, payé de vos sueurs et de votre sang votre dette à la patrie ? »

Aussi bien, il s'en faut que tout le poids de l'emprunt ne portât que sur les riches. Ramel nous apprend en effet (et c'est un état très intéressant de la répartition de la richesse en 1793) que, d'après l'aperçu des rôles des contributions, « la moitié de la fortune générale appartient aux citoyens qui ont moins de 1000 livres de rentes; car, dans les contributions, ce sont les petites sommes qui font les grandes. Ceux-là possèdent donc la moitié des 3 milliards auxquels était évalué le revenu public, soit un revenu de 1500 millions; sur les 1500000 livres restant, le tiers n'est pas possédé par des particuliers riches de plus de 6000 livres de rente. » Il est vrai que pour ceux-là, au-dessus de 4500 livres, l'emprunt forcé prenait tout le revenu.

Mais ni la démonétisation des assignats à face royale, ni la négociation des annuités, ni l'emprunt forcé d'un milliard, ne pouvaient suffire à faire rebondir le crédit de l'assignat. Il n'y avait qu'une solution décisive du problème : c'était de fixer, par le *maximum*, le prix de toutes les marchandises. Dès lors, non seulement il n'y avait plus discrédit de l'assignat, mais ce discrédit n'avait même plus de sens : car, du moment que l'assignat devait être toujours accepté en paiement, et que le rapport de l'assignat à

toutes les marchandises était déterminé par la loi, qu'importaient les variations de l'assignat sur les marchés étrangers? Qu'importe qu'un assignat de cent livres ne puisse se négocier à Londres que contre trente livres en guinées, si cet assignat de cent livres achète, en France, toutes les marchandises, quelles qu'elles soient, qui sont taxées cent livres? Ainsi, *dans la mesure où fonctionnerait le maximum*, la question de l'assignat est non seulement résolue mais abolie. C'est ce qu'a noté admirablement (après coup, il est vrai) Mallet du Pan, dans les mémoires qu'il adresse aux puissances étrangères pour les mettre en garde contre un optimisme frivole.



Assignats de Lyon.

(D'après des documents de la Bibliothèque Nationale.)

C'est à la date du 1er février 1794 que se placent ses observations : « Le total de ce papier en circulation a diminué depuis qu'on a démonétisé les assignats royaux... Du mois de mai au mois d'octobre, les assignats étaient tombés de soixante à soixante-quinze pour cent de perte; ils sont remontés maintenant à trente-trois, à trente-cinq, dans Paris; de quarante huit à cinquante, dans les pays qui soutiennent encore des rapports commerciaux avec la France : il est des départements où ils ne perdent que vingt-cinq ou trente, et ils seraient encore plus bas à Paris, sans les fréquents achats de numéraire qu'a faits la Trésorerie nationale dans le mois de décembre et le commencement de janvier.

« *Au surplus, depuis la loi du maximum qui, par son extension à la plupart des denrées et des marchandises, embrasse toutes les consommations essentielles, la dépréciation des assignats n'est plus onéreuse au gouverne-*

mum. Celle-là s'exécute avec rigueur ; personne n'ose plus s'en plaindre ; elle a délivré la République de toute la dépense équivalente à l'excédent du prix qu'elle payait au devant de sa consommation : c'est une économie énorme ; *la Convention ne pouvait prescrire à l'opinion de prendre les assignats au pair, mais elle a rempli le même but en soumettant à un tarif invariable la valeur des denrées et des marchandises*. Lorsqu'on est parvenu à forcer les citoyens non seulement de vendre, mais encore de vendre à un prix indépendant de la valeur que le papier-monnaie peut prendre au cours de la place, et que la nature même du papier-monnaie doit laisser toujours au-dessous du numéraire, il est fort indifférent que le papier-monnaie ait plus ou moins de crédit. *La Convention a donc fait une opération très économique et une opération très populaire*, car les sans-culottes consommant et ne possédant pas, il leur est fort doux d'acheter ce papier à un prix qui lèse exclusivement celui qui vend. »

Et encore, celui qui vend n'est-il lésé que s'il veut acheter sur un marché étranger, hors de la sphère d'action de la loi du *maximum*. Mais les Conventionnels avaient-ils prévu nettement, avant l'épreuve, cet heureux effet du maximum? Longtemps ils hésitèrent. Ce n'est que sous la menace des sections qu'ils avaient voté en mai la taxe sur les blés, et la loi de mai n'était appliquée que très mollement. Beaucoup d'entre eux craignaient de faire violence à la loi de la concurrence qui, seule, pouvait équilibrer les prix et les valeurs. Ou bien ils objectaient que si la taxation était réduite à quelques articles, elle ruinait une catégorie de citoyens qui vendraient selon la taxe et achèteraient selon le libre cours du marché; si, au contraire, elle s'appliquait à tous les citoyens, elle enrichissait le capitaliste, le propriétaire oisif, celui qui ayant des assignats en grand nombre, et recevant en assignats ses rentes, ses loyers, ses fermages, avait tout bénéfice à voir la valeur de l'assignat s'élever, la valeur des marchandises décroître. Même après le vote du maximum, Saint-Just répétera obstinément que les taxes furent rendues nécessaires « par les circonstances », mais « qu'elles ont doublé le revenu du riche ».

Comme la Convention était pressée, par les ouvriers, de taxer les denrées pour rétablir l'équilibre entre le prix des marchandises et le salaire du travail, elle songea un moment, selon l'indication donnée par Condorcet lui-même et que j'ai citée, à prendre la question par l'autre bout, c'est-à-dire à instituer par la loi non un *maximum* des denrées, mais un *minimum* des salaires.

Il est très intéressant de constater que les comités réunis de l'agriculture et des finances avaient préparé en avril 1793 un projet de loi en ce sens. Je ne l'ai pas retrouvé : il serait très curieux d'avoir les procès-verbaux de ces deux commissions à cette date. Belfroy le dit très catégoriquement dans son exposé du 25 avril : « Déjà les Comités réunis d'agriculture et des finan-

ces ont arrêté un projet de loi qui doit, non porter le pain au taux des salaires, ce qui est subversif de tout principe, *mais les salaires au taux des denrées*, ce qui est d'exacte justice ; cette loi contraindra le propriétaire et le cultivateur, pour leur propre intérêt, à ne point porter les denrées à des prix excessifs. »

C'est donc une échelle mobile des salaires que deux comités de la Convention avaient voulu établir par la loi, plutôt que de se prêter à la taxation des denrées. Mais comment adapter sûrement les salaires à la variation incessante des denrées? Comment mettre le fabricant, dont peut-être le produit n'aura pas haussé de valeur, dans l'obligation de payer à ses ouvriers le salaire proportionné au prix que des manœuvres d'accaparement et d'agiotage donneront aux denrées? De plus, quelle sera la sauvegarde des humbles citoyens qui ne reçoivent pas de salaire, des modestes artisans qui pourront être affamés soudain par le prix exorbitant des choses nécessaires à la vie ? Ainsi se fermait l'issue par où la Convention cherchait à s'évader.

D'autres, comme Dubois-Crancé, proposaient d'établir, dans toute la France, des magasins où l'on vendrait le pain à deux sous : la nation ferait les frais de la différence. C'était l'extension à tout le pays du régime de subvention pratiqué à Paris. Mais quoi! la nation, pour faire face à cette dépense énorme, allait être obligée d'émettre encore des assignats, c'est-à-dire de hausser encore le prix des denrées, sauf le pain. Et suffisait-il donc de donner au peuple le pain bon marché, si, pour tout le reste, pour la viande, pour les vêtements, pour les matières premières de l'industrie, il fallait subir des prix effroyables? La Convention flottait donc, incertaine, impuissante. Cambon qui, sans doute, désirait tout bas le *maximum* et en pressentait les heureux effets pour le crédit de l'assignat, n'osait pas proclamer que sa politique économique et financière était au fond celle de Jacques Roux.

C'est un mouvement du peuple qui emporta toutes les hésitations e toutes les résistances.

Le 4 septembre au soir, la Commune fut envahie par une grande foule : c'étaient des pauvres, des artisans, des prolétaires qui venaient crier qu'ils en avaient assez des prix de famine, de la rareté croissante, de la cherté plus dure tous les jours. Ils emplissaient la grande salle : ils couvraient la place de l'Hôtel de Ville.

« Quel mauvais pain mêlé d'orge nous mangeons! que font nos administrateurs? Pourquoi Garcin refuse-t-il au peuple l'entrée des magasins et le contrôle des opérations? Est-ce qu'il volerait, lui aussi? Il a délégué, pour les achats de grains de boulangerie, des meuniers connus dans toute la région, Lorfèvre meunier à Pontoise, Garreau boulanger à Versailles, Lapareillé boulanger, les fermiers les connaissent, et quand ils se présentent pour acheter ils disent : « Ah! ce sont les hommes de Garcin : Paris a besoin de pain ». Et ils haussent les prix. Quels accapareurs! et tous ces courtiers ont encore vingt sous

par sac de commission. C'est nous qui payons tout cela. Car si on n'augmente pas en apparence le prix de notre pain, on en réduit la qualité. Quand finiront ces tromperies? »

Et de cette grondante colère sortaient des questions précises. Ces hommes irrités ne permettaient pas à Pache de s'échapper en de vagues réponses : Avez-vous de la farine, oui ou non! Combien y en a-t-il? Pour combien de temps? Nous garantissez-vous que le pain ne manquera pas? Quand nos femmes seront-elles dispensées d'aller faire queue chez un boulanger pendant des heures? Elles ont des enfants à la maison. Et les aristocrates mêlés aux groupes animaient les colères de propos perfides :

« Les lâches, les imbéciles! Ils veulent la République et ils n'ont pas de pain! »

Chaumette ne voulut point se laisser déborder, ou peut-être fut-il gagné par une contagion de violence. Il parle, et jamais il n'a été si véhément et si aigre :

« Et moi aussi j'ai été pauvre et, par conséquent, je sais ce que c'est que les pauvres. C'est ici guerre ouverte des riches contre les pauvres; ils veulent nous écraser; hé bien! il faut les prévenir, il faut les écraser nous-mêmes; nous avons la force en mains. Les malheureux qu'ils sont! Ils ont dévoré les fruits de nos travaux; ils ont mangé *nos chemises;* ils ont bu *notre sueur*... et ils voudraient encore s'abreuver de notre sang... Qu'il soit formé à l'instant une armée révolutionnaire qui parcoure toutes les campagnes; que chaque rayon de cette armée traîne à sa suite l'instrument fatal des vengeances du peuple, et que tous les accapareurs, tous les fermiers riches qui se refuseraient de nous fournir des subsistances tombent sous nos coups... »

Mais voici Hébert qui se dresse en chef d'insurrection :

« Que le peuple, dès demain, se porte en masse à la Convention, qu'il l'entoure comme il a fait au 10 août, au 2 septembre, et au 31 mai, et qu'il n'abandonne pas ce poste jusqu'à ce que la représentation nationale ait adopté les moyens qui sont proposés pour nous sauver... »

Est-ce une révolution nouvelle qui s'annonce, la révolution des subsistances?

« Que l'armée révolutionnaire parte à l'instant même où le décret aura été rendu, mais surtout que la guillotine suive chaque rayon, chaque colonne de cette armée! »

Qu'elle suive? non, mais qu'elle précède! C'est ce que Chaumette demandera bientôt : qu'elle soit en tête de la colonne et que sa silhouette se profile sur le vaste horizon plat de la Beauce; que la sinistre visiteuse aille cogner le soir à la porte du riche fermier; qu'elle allonge son ombre sur les larges guérets empourprés du couchant d'automne. Les blés enfouis par le fermier spéculateur jailliront de la terre comme une source inépuisable.

Aux Jacobins, où se répétaient les rumeurs venues de l'Hôtel de Ville,

l'émoi fut grand. Était-ce un coup de main des Enragés sur la Commune? Était-ce une entreprise de la Commune sur la Convention?

Robespierre, condamné dès lors à des prodiges d'équilibre, s'exalta en paroles terribles contre les accapareurs afin d'avoir le droit de dénoncer ce qu'il y avait de suspect selon lui dans la brusque invasion de l'Hôtel de Ville :

« *Si les fermiers opulents ne veulent être que les sangsues du peuple, nous les livrerons au peuple lui-même. Si nous trouvions trop d'obstacles à faire justice des traîtres, des conspirateurs, des accapareurs, nous dirions au peuple de s'en faire justice lui-même.* »

Paroles terribles; mais il ajoute :

« Réunissons donc ce faisceau redoutable contre lequel tous les efforts des ennemis du bien public se sont brisés jusqu'à ce jour. Ne perdons pas de vue qu'ils ne désirent autre chose que de nous rendre suspects les uns aux autres, et *particulièrement de nous faire haïr et méconnaître toutes les autorités constituées.* Des malveillants, des scélérats se joignent aux groupes qu'on voit à la porte des boulangers, et les irritent par des propos perfides. On alarme le peuple en lui persuadant que les subsistances vont lui manquer. On a voulu armer le peuple contre lui-même, le porter sur les prisons p ur y égorger les prisonniers, bien sûr qu'on trouverait moyen de faire échapper les scélérats qui y sont détenus, et d'y faire périr l'innocent, le patriote que l'erreur a pu y conduire.

« Ces scélérats ont voulu égorger la Convention nationale, les Jacobins, les patriotes. Ils ont cherché à leur aliéner le peuple en leur attribuant tous les maux dont ils l'ont rendu victime. *On assure que dans ce moment Pache est assiégé non par le peuple, mais par quelques intrigants qui l'injurient, l'insultent, le menacent.* »

Ainsi la guerre était déclarée une fois de plus aux Enragés par Robespierre. Mais la force révolutionnaire gouvernementale ne peut maîtriser le mouvement. Elle-même, en protestant contre la Terreur, prononce des paroles de terreur ; et c'est demain Robespierre lui-même qui présidera, comme président de la Convention, à l'ouverture officielle de l'ère sanglante. Les Jacobins eux-mêmes, enfiévrés par des paroles terribles de Royer, décident de se mêler à la Commune et au peuple pour aller le lendemain à la Convention, pour la sommer d'agir.

Or, au moment où la crise des subsistances aboutissait à ce paroxysme et où le peuple, non pas affamé, mais exaspéré par les difficultés de vivre, allait sommer la Révolution de donner la sécurité et l'abondance, une nouvelle terrible se propageait : Toulon s'était livré aux Anglais.

Robespierre, dans cette même séance du 4, aux Jacobins, avait commencé à préparer les esprits au choc redoutable :

« Toulon est peut-être pris. Nous vaincrons sans Toulon, nous vaincrons sans escadre. »

Mais oui, la nouvelle est confirmée ; et c'est affreux. Toulon n'a pas été pris. Toulon n'a pas été forcé. Toulon s'est donné à l'ennemi. Toulon a trahi la France et toute la Révolution. Les sections royalistes l'emportent, et c'est au nom de Louis XVII que l'amiral Hood est accueilli dans le grand port. Et ce ne sont pas seulement les aristocrates qui trahissent. Les chefs de l'escadre ont presque tous fait le jeu des Anglais : la plupart des matelots, avec l'amiral Saint-Julien, sont restés fidèles à la République. Mais les ouvriers de l'arsenal, fatigués d'être payés en assignats, se sont rendus pour être payés en or. Ainsi l'ennemi fait d'abord de la misère, et ensuite à cette misère il inocule la trahison. Ce poison horrible est dans nos veines : par quelle magique incantation de fureur, par quelle exsudation sanglante l'en ferons-nous sortir ?

Fabre d'Églantine a dit que l'étranger, installé au cœur de la Banque, organisait la contre-révolution par le discrédit des assignats. Barère a lu à la Convention des lettres, des comptes saisis par le Comité de Salut public et qui démontrent que l'Anglais a des agents cachés partout. Il en a dans nos places fortes pour mettre le feu aux arsenaux et aux poudrières. Il en a dans nos clubs, pour affoler le peuple souffrant. Et ces guinées anglaises achètent les ouvriers de nos ports après avoir commandité les fanatiques de Vendée.

Qui sait si l'étranger n'est pas caché jusque dans notre colère que ses propos exaspèrent pour la changer en délire ? Il faut se défendre ; il faut se venger ; il faut faire peur à la contre-révolution et au monde.

Voici le *Dies iræ*, où toute pitié va mourir. Des milliers de citoyens conduits par Pache et Chaumette, sont entrés à la Convention. Chaumette refait son discours de la veille à la Commune ; mais avec quel surcroît d'autorité, depuis que le crime de Toulon est connu, il dénonce la conspiration de l'étranger contre la liberté française !

« L'ennemi veut affamer le peuple pour qu'il échange sa souveraineté contre un morceau de pain.

« — Non, non, le peuple restera libre. »

C'est le cri de la Montagne, et du peuple et des tribunes.

« Vous, Montagne à jamais célèbre dans les pages de l'histoire, soyez le Sinaï des Français, lancez au milieu des foudres les décrets éternels de la justice et de la volonté du peuple ! Assez longtemps, le feu concentré de l'amour du bien public a bouillonné dans vos flancs, qu'il fasse une éruption violente !

« Plus de quartier ! plus de miséricorde aux traîtres ! (Non, non, crient d'une même voix la Convention et le peuple). Si nous ne les devançons pas, ils nous devanceront ; jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité ! »

O Chaumette, l'image n'est pas très juste. Elle ne le serait que si, eux, ils

restaient éternellement des morts, et si vous, vous restiez éternellement des vivants. Ce n'est pas la barrière de l'éternité que vous allez jeter entre eux et vous : c'est la barrière de la mort, et cette barrière-là, elle est aisée à franchir. O Chaumette, regardez celui qui préside, et dont le visage concentré et soucieux refoule je ne sais quel secret profond. Il vous aidera un jour à passer de l'autre côté de la mort. C'est à la création immédiate d'une armée révolutionnaire qui, lançant des colonnes de toutes parts, ira porter chez les accapareurs et les conspirateurs la mort ou l'épouvante, que Chaumette conclut.

La délégation jacobine demande la mise en jugement immédiate et la condamnation rapide des détenus girondins.

« Dans les places publiques, les républicains parlent avec indignation des forfaits de Brissot, ils ne prononcent son nom qu'avec horreur. On se rappelle que ce monstre a été vomi par l'Angleterre en 1789, pour troubler notre révolution et entraver sa marche. Nous demandons qu'il soit jugé, ainsi que ses complices.

« Le peuple s'indigne de voir encore des privilèges au milieu de la République. Quoi! les Vergniaud, les Gensonné et autres scélérats, dégradés par leur trahison de la dignité de représentants, auraient pour prison un palais, tandis que de pauvres sans-culottes gémissent dans les cachots sous les poignards des fédéralistes...

« Il est temps que l'égalité promène la faux sur toutes les têtes. Il est temps d'épouvanter tous les conspirateurs. Eh bien! législateurs, PLACEZ LA TERREUR A L'ORDRE DU JOUR. »

La formule était trouvée : elle fut couverte d'acclamations. Rassurez-vous, citoyen délégué; vous aurez la tête de Brissot et celle de Vergniaud, et bien d'autres encore. Dans le panier de la guillotine, tous les jours rempli et vidé, il y aura place pour bien des têtes, et pour la vôtre aussi à l'aventure. Tous ces hommes, hélas! qui, il y a quelques jours à peine, dans la fête auguste de la fédération, invoquaient la bienfaisante Nature et buvaient l'eau limpide à la coupe de la fraternité sainte, c'est le sang des hommes qu'ils vont boire à la coupe de la fureur et de la mort. Et ils sont restés les mêmes, et à travers l'atroce besogne de meurtre que leur suggère ou que leur impose le délire des événements, ils gardent leur grand rêve d'apaisement fraternel.

Que le destin fut cruel de vous gorger ainsi d'une amère saveur de sang, ô vous qui cherchiez la justice et qui aimiez l'humanité! L'histoire a fait de vous des sacrificateurs, c'est-à-dire des suppliciés. Les révolutions sont la forme barbare du progrès. Si noble, si féconde, si nécessaire que soit une révolution, elle appartient toujours à l'époque inférieure et semi-bestiale de l'humanité. Est-il permis d'entrevoir le jour où la forme du progrès humain sera vraiment humaine?

Drouet avait scandalisé la Convention par une expression brutale :

« Soyons brigands pour le bonheur du peuple. »

Thuriot lui répondit :

« La France n'est pas altérée de sang; elle n'est altérée que de justice. »

Oui, mais quand viendra l'heure où la soif de justice ne se désaltèrera plus dans le sang?

Danton, pareil au fondeur qui échauffe le métal pour le rendre ductile, passionna les esprits pour les assouplir à sa tactique de sagesse. Quand il les eut comme enflammés de parole révolutionnaire, c'est contre l'ennemi du dehors surtout qu'il tourna leur colère véhémente. Que les ministres reçoivent cent millions et que partout on fabrique des piques. Et soudain, comme s'il voulait frapper les contre-révolutionnaires, les modérés qui abondaient dans les sections, il proposa une mesure à deux fins :

Les ouvriers, obligés de travailler pour vivre, ne pouvaient se rendre aux assemblées de sections. Au contraire, les muscadins, les fils de bourgeois y allaient en nombre. Que propose Danton? Qu'il n'y ait que deux assemblées de sections par semaine, et que les ouvriers qui s'y rendent reçoivent 2 livres par séance. Oui, la force populaire sera ainsi dominante dans les sections. Mais les *Enragés*, qui, eux, soutenus par leur exaltation même, allaient aux assemblées de sections et qui parfois y faisaient la loi, sont frappés du même coup. Ces petites minorités ardentes vont être noyées dans un large flot. Les Enragés le comprirent bien, et quelques jours après, Varlet vint protester en leur nom contre une mesure humiliante, selon lui, et dégradante pour le peuple autant que funeste à la liberté.

Mais Robespierre s'éleva avec force contre Varlet, la mesure fut maintenue : sous le couvert d'une proposition populaire, Danton avait aboli la permanence des sections, dégagé le pouvoir exécutif et la Convention de leur intervention presque quotidienne et donné à l'action populaire une base plus large et mieux équilibrée. Ainsi, jusque sous l'action véhémente du peuple, la Convention gardait sa maîtrise.

Le 5 septembre marque l'ouverture officielle de la Terreur par la création de l'armée révolutionnaire, par une vigoureuse adaptation nouvelle du tribunal révolutionnaire divisé en quatre sections pour mieux suffire à sa besogne accrue. J'observe que ni les délégués des Jacobins ni ceux de la Commune ne parlèrent du *maximum*. C'est surtout par la terreur communiquée aux fermiers, aux marchands, aux accapareurs, qu'ils comptaient régler la question des subsistances. Mais la Convention comprit que seule la taxation légale des denrées pouvait assurer la subsistance du peuple sans livrer la France à un despotisme sauvage, et, le 29 septembre, elle rendit le grand décret qui tarifait toute la vie économique de la nation, les marchandises, les salaires.

« Les objets que la Convention nationale a jugés de première nécessité, et dont elle a cru devoir fixer le maximum ou le plus haut prix sont : la viande fraîche, la viande salée et le lard, le beurre, l'huile douce, le bétail, le poisson salé, le vin, l'eau-de-vie, le vinaigre, le cidre, la bière, le bois à brûler, le

charbon de bois, le charbon de terre, la chandelle, l'huile à brûler, le sel, la soude, le savon, la potasse, le sucre, le miel, le papier blanc, les cuirs, les fers, la fonte, le plomb, l'acier, le cuivre, le chanvre, le lin, les laines, les étoffes, les toiles, les matières premières qui servent aux fabriques, les sabots, les souliers, les colza et navette, le tabac. »



LE CHARIOT DES MORTS.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

Comme on voit, les grains ne sont pas compris dans ce tableau, parce que les grains et farines avaient été l'objet d'une loi spéciale de maximum le 3 mai 1793. Sur quelle base la Convention va-t-elle régler le prix maximum de toutes les marchandises? Elle n'adopte pas la même méthode que pour les grains. Pour ceux-ci, elle avait décidé que le cours moyen entre le 1er janvier et le 1er mai 1793, établi dans chaque département par les mercuriales des districts, serait le prix *maximum*. Ce maximum devait décroître au 1er juin d'un dixième, puis d'un vingtième sur le prix restant au 1er juillet, d'un trentième au 1er août et d'un quarantième au 1er septembre. Il parut plus sage à

la Convention, pour maximer l'ensemble des marchandises, de prendre pour base les prix de 1790.

A ce moment, les perturbations économiques résultant des assignats, de la guerre, des désastres coloniaux, des agitations révolutionnaires, ne s'étaient pas encore produites : depuis cette époque, non seulement il y avait eu une hausse générale des marchandises, mais il y avait eu une hausse particulière plus marquée de quelques-unes d'entre elles. Ainsi, prendre comme base des mercuriales ultérieures, c'était s'exposer à consacrer et à consolider des rapports de prix factices et accidentels entre les diverses catégories de produits.

L'année 1790 offrait au contraire une mesure normale, et les rapports de prix y étaient determinés par les frais de production et par le bénéfice moyen. Mais comme il y avait eu depuis lors une hausse générale et comme il n'était pas possible d'espérer qu'on ramènerait d'emblée l'assignat au pair, la Convention décréta que le maximum serait formé du prix de 1790 *et du tiers de ce prix en sus.*

A vrai dire, il semble que la Convention aurait pu ne pas se préoccuper de cette dépréciation de l'assignat, et s'en tenir purement et simplement aux prix de 1790. Qu'importe, en effet, au marchand de laine de vendre sa laine cinquante pour cent de plus qu'en 1790, s'il est obligé en même temps de payer cinquante pour cent de plus tous les produits qu'il achète? Du moment qu'en somme toutes les valeurs de 1790 uniformément majorées de cinquante pour cent garderont exactement leurs rapports de 1790, pourquoi ne pas exprimer ce rapport de valeur sous la forme même qu'il avait en 1790, et s'en tenir purement et simplement aux prix de cette époque? Oui, mais d'abord tous les produits, toutes les marchandises n'étaient pas compris dans le nouveau tableau du maximum, si étendu fût-il. Le prix des grains, par exemple, déjà maximé au prix courant des quatre premiers mois de 1793, était fort supérieur à celui de 1790. Dès lors le pouvoir d'achat des assignats aurait été moindre pour les blés que pour les autres marchandises ou denrées. De plus, l'assignat perdant par rapport à l'or et aux papiers étrangers, il était difficile de lui donner une valeur pleine pour tout le reste sans produire un déséquilibre inquiétant. Or, si les assignats avaient pu acquérir tous les produits selon les prix de 1790, c'est-à-dire selon des prix antérieurs à ceux que la baisse de l'assignat avait produits, c'est comme si l'assignat avait eu sa valeur pleine pour tous ces produits, tout en n'ayant qu'une valeur réduite à l'égard de l'or et des effets étrangers. Enfin, si le prix de tous les objets avait été ramené aux prix de 1790, la valeur des assignats en circulation aurait été singulièrement accrue. Les détenteurs d'assignats auraient pu, avec une même quantité et une même valeur nominale d'assignats, acheter beaucoup plus d'objets qu'avant la loi du maximum. Et ramener les prix des objets au niveau de 1790 aurait eu pour conséquence d'abord d'enrichir démesurément

les porteurs d'assignats, ensuite d'accroître encore la disproportion entre la valeur des objets et la masse surabondante des assignats.

Voilà pourquoi (sauf pour le charbon et le bois à brûler dont le prix de 1790 ne fut relevé que d'un vingtième) la Convention décrète que « le maximum du prix de toutes les denrées et marchandises énoncées à l'article premier sera, pour toute l'étendue de la République, jusqu'au mois de septembre prochain, le prix que chacune d'elle avait en 1790, tel qu'il est constaté par les mercuriales ou le prix courant de chaque département, et le tiers en sus, déduction faite des droits fiscaux et autres auxquels elles étaient alors soumises, sous quelque dénomination qu'ils aient existé. »

Comme on le voit, la Convention, à ce moment, ne légifère que pour une année. Elle n'institue pas le maximum comme un régime définitif, mais seulement comme un remède à de passagères et extraordinaires difficultés. La base adoptée par elle pour la détermination des prix est beaucoup trop générale et trop vague ; quel est, en effet, le prix d'une marchandise ? Est-ce son prix à la fabrication, dans l'atelier du producteur ? ou bien dans le magasin de gros ? ou bien dans le magasin de détail ?

D'innombrables difficultés d'application vont surgir qui n'empêcheront pas une première mise en œuvre un peu grossière ou arbitraire de la loi, mais qui obligeront bientôt la Révolution à une analyse plus profonde du mouvement économique. Mais il était impossible, en déterminant le prix des marchandises ou denrées, de ne pas déterminer aussi le prix du travail : car si le prix total du produit ne peut pas excéder un certain niveau, comment serait-il possible qu'un des éléments de ce prix, le salaire, pût se développer indéfiniment ?

Mais la Convention tient à consolider au profit des ouvriers une partie au moins des conquêtes qu'ils ont réalisées dans l'ordre des salaires. Et elle décrète que « le *maximum* ou le plus haut prix respectif des salaires, gages, main-d'œuvre et journées de travail dans chaque lieu sera fixé, à commencer de la publication de cette loi jusqu'au mois de septembre prochain, par les conseils généraux des communes au même taux qu'en 1790, auquel il sera ajouté *la moitié* de ce prix en sus ».

Ainsi, pour le maximum des produits et marchandises, le prix de 1790 est majoré d'*un tiers*, pour les salaires il est majoré de *la moitié*. Si donc l'on voulait chiffrer, d'après cette double base, l'amélioration réelle de la condition des salariés, l'accroissement réel de leur puissance d'achat, on pourrait dire que le bien-être des ouvriers s'est accru de la différence de la moitié au tiers, c'est-à-dire d'un sixième. Un relèvement d'un sixième par rapport à la condition des salariés en 1790, voilà, en quelque sorte, la traduction arithmétique et le bilan officiel de la Révolution.

Voilà donc qu'en septembre la Révolution menacée et irritée, mais confiante et forte, déploie une grande puissance d'organisation, de terreur et de

combat. C'est le Comité de Salut public qui devient de plus en plus la force d'impulsion et de régulation. Depuis le 10 juillet il est renouvelé. Danton en est sorti. Il avait déclaré d'avance qu'il ne voulait pas être réélu, et la Convention ne le nomma pas.

Le 5 septembre, après le discours révolutionnaire et avisé que j'ai commenté tout à l'heure, un des Conventionnels s'écria : « Danton a une tête révolutionnaire ; il faut qu'il entre au Comité de Salut public ».

D'acclamation et à l'unanimité, la Convention le désigna. Mais il s'obstina dans son refus. Y avait-il chez lui un commencement de lassitude ? Cédait-il à cette sorte de paresse qui souvent l'alanguissait et qui ne lui permettait guère que des accès d'énergie et de brusques réveils ? Trouvait-il au Comité la besogne trop continue, trop absorbante et minutieuse ? Remarié depuis peu, voulait-il se ménager des loisirs pour ce nouvel amour où s'acharnait la fougue de son tempérament ? Sans doute aussi sa résolution était l'indice d'une secrète meurtrissure et d'un calcul politique. Il avait pris, dans des temps difficiles, des responsabilités sans nombre, et il en sentait le poids. Souvent il devait se défendre aux Jacobins : son orgueil, moins tenace et profond que celui de Robespierre, mais violent et tumultueux, en souffrait. Il savait, par la cruelle expérience de ses relations avec Dumouriez, comme il est aisé à l'homme public, dès qu'il agit, dès qu'il a une fonction précise et une partie du pouvoir, de se compromettre. Il lui en coûtait sans doute d'être si souvent défendu et comme protégé par Robespierre qui, lui, s'était ménagé, qui avait surveillé les événements plus qu'il ne les avait dirigés, et qui maintenant pouvait appliquer son autorité intacte à la conduite de la Révolution libérée de la paralysante agitation girondine comme de la tutelle monarchique. Et Danton avait conclu que l'heure était venue pour lui de se réserver, de se tenir un peu en marge, de laisser ainsi sa popularité révolutionnaire se refaire, tandis que d'autres, au contact du pouvoir, deviendraient nécessairement plus mesurés. Lui, du dehors, les soutiendrait, les encouragerait : il ne leur tendrait pas de piège, il ne les affaiblirait pas par une opposition systématique ou un dénigrement sournois. Mais il ne s'engagerait pas à fond, et ils seraient obligés de paraître au premier plan des responsabilités. Ils sortiraient enfin du sanctuaire. Alors, quand l'heure serait venue, quand tous auraient compris que la Révolution a besoin de se régler elle-même, de se contenir, il interviendrait de nouveau, il reprendrait les négociations diplomatiques qu'il avait amorcées au premier Comité de Salut public et qui étaient peut-être prématurées. Il donnerait la paix à la France de la Révolution, et avec la paix un régime plus stable, plus libéral et plus humain. Ce plan, assez sage en apparence et avisé, avait deux défauts. D'abord, Danton oubliait qu'une force comme la sienne ne peut pas être hors du pouvoir et de la responsabilité. Hors du Comité de Salut public comme dans le Comité il restait une partie du pouvoir, une partie de la Révolution, et il allait être respon-

sable de son abstention, de sa bouderie apparente, et de l'usage qui en serait fait par des intrigants, plus qu'il n'eût été responsable par une participation directe au gouvernement. Enfin, qui sait si la Révolution laisserait à ces combinaisons le temps de se développer? Compter sur le temps, quelle erreur en cette période de vie concentrée où les minutes valaient des siècles, où les événements brûlaient et pouvaient dévorer en un jour les plus fortes renommées !

Robespierre, lui, n'entra pas au Comité de Salut public le premier jour. Peut-être ne voulut-il pas, en y entrant le jour même où Danton en sortait, servir le calcul qu'il devinait dans la politique dantoniste, et appeler sur lui-même, par ce contraste saisissant, toute la lumière des responsabilités. Mais il ne tarda pas à comprendre que sa place maintenant était au Comité, qu'elle était au gouvernement. Il comprit qu'à rester au dehors il s'exposait au rôle ingrat d'être aux Jacobins le défenseur officieux, l'avocat bénévole du Comité toujours attaqué, et qu'il était dangereux pour lui de ne pas diriger du dedans un gouvernement dont il paraissait solidaire.

Le 27 juillet, en remplacement de Gasparin malade, il entra au Comité de Salut public. Carnot y entra le 14 août; Billaud-Varennes y fut adjoint en septembre; il se composa donc de Jean Bon Saint-André, de Barère, de Robespierre, de Couthon, d'Hérault-Séchelles, de Thuriot, de Prieur de la Marne, de Saint-Just, de Robert Lindet, de Billaud-Varennes, de Collot d'Herbois.

Par son impulsion, la terreur révolutionnaire s'affirma au dedans; la force révolutionnaire s'affirma au dehors. La loi du 17 septembre ordonne qu'on dresse des listes de suspects; et dans toute la France les comités de surveillance ont ainsi la main sur tous ceux qui tentaient d'affaiblir la Révolution.

Vingt-trois Girondins, Marie-Antoinette, Mme Roland, Bailly, furent appelés devant le tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à l'échafaud. A quoi bon insister sur leur défense ? Assez longuement les Girondins firent tête à l'accusation. Mais le prétoire révolutionnaire n'était qu'un champ de bataille; ils étaient les vaincus, c'est-à-dire les condamnés. Et d'ailleurs sur tous pesaient des charges terribles : trahison si c'était la reine, guerre civile si c'étaient les Girondins. Condamnée le 16 octobre, Marie-Antoinette écrivit à Mme Elisabeth, sœur de Louis XVI, une lettre émouvante et fière :

« C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois. Je viens d'être condamnée non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère... »

Elle refusa les consolations et les sacrements des prêtres assermentés. Debout sur la charrette qui la menait au supplice, les mains liées derrière le dos, elle paraissait fouiller du regard les maisons le long desquelles elle pas-

[illegible] cherchait-elle ? La foule crut qu'elle s'amusait du mouvement des flammes tricolores, avec cette sorte de puérilité que donne parfois l'approche de la mort qui livre au hasard des impressions l'esprit délié de l'ordre des choses. Elle cherchait un prêtre insermenté, de qui elle pût recevoir la seule bénédiction qui comptât pour elle. Elle le reconnut à une fenêtre, et s'inclina imperceptiblement. Ce signe léger mettait entre la foule et elle un abîme plus profond que la mort.

[illegible] fut conduit au supplice le 29 octobre. Il essaya de dire quelques mots au peuple : à quoi bon ? Depuis les jours où sa parole trouvait de l'écho s'étaient écoulés des siècles, et la foule qu'il croyait haranguer était dans un [illegible] infini. Le 1er novembre, vingt et un Girondins, parmi eux Brissot, Gensonné, Carra, Vergniaud, Claude Fauchet, Boyer-Fonfrède, Lasource, furent conduits au pied de l'échafaud : quelle charretée de gloire et de déception, d'intrigue et de génie ! La Révolution, à pleins tombereaux, charriait au bourreau des hommes qui furent à elle, qui l'avaient servie et qui ne croyaient pas l'avoir méconnue. Ils avaient appris sans doute, avant de mourir, que même sans eux la Révolution saurait combattre, organiser et vaincre, et ce fut le plus terrible châtiment de leur étourderie vaniteuse. Toutes ces têtes blêmes furent recueillies dans un même panier.

Quelques jours après, le 8 novembre, c'est Mme Roland qui mourait, calme, stoïque, mais toujours accusatrice : « O Liberté ! que de crimes on commet en ton nom ! » Triste écho de l'éternelle dénonciation où depuis un an les Roland s'étaient obstinés.

Pendant que la Révolution frappait un grand coup terrible et confondait la Gironde et la royauté dans le pêle-mêle de la mort, elle domptait la guerre civile, elle refoulait l'insolence étrangère. Carnot donnait aux armées l'organisation tout ensemble et l'élan. Il réalisait l'amalgame qui n'avait guère été encore que projeté ou timidement appliqué. Désormais, volontaires et soldats de ligne sont fondus. Et l'emportement de l'offensive jette partout les soldats de la Révolution sur l'ennemi déconcerté.

Le général Couteaux, en une marche rapide, culbute les détachements que la contre-révolution marseillaise avait distribués dans la vallée du Rhône. A la fin d'août il entre à Marseille. Lyon est investi ; de Saint-Étienne, de Saint-Chamond, de Clermont, partent par milliers des volontaires qui vont grossir l'armée assiégeante. Couthon, monté dans la chaire de la cathédrale de Clermont, y prêche contre la ville rebelle, contre la cité des riches, des moines et des rois, la croisade sainte de la liberté et de la loi. Les boulets rouges pleuvent sur la grande ville sombre ; elle s'enflamme, et l'horizon est comme illuminé au loin d'une aurore boréale. Le 9 octobre elle est forcée, et le général Précy ne peut sauver que quelques bataillons décimés. La Convention, par un décret terrible, ôte à la ville vaincue jusqu'à son nom ; ce ne sera plus Lyon, ce sera Commune-Affranchie, et les maisons des riches, les somp-

tueuses demeures des fabricants égoïstes qui avaient appelé la royauté, tomberont sous le marteau...

Toulon est repris sur les Anglais le 19 décembre. En Vendée la lutte est plus acharnée et plus vaste. Dès juin, le mouvement s'était systématisé. Les chefs vendéens avaient résolu de concentrer leurs forces et d'assaillir les villes. Ils s'étaient emparé de Saumur, et avaient donné l'assaut à Nantes. Ils s'imaginaient forcer aisément la ville. Une foule de pillards, hommes et femmes, paysans avides et cruels comme des loups, attendaient, sur toutes les routes, l'heure de la tuerie et du pillage. Les fiancés se donnaient rendez-vous chez les orfèvres pour y prendre l'anneau nuptial. Les révolutionnaires de Nantes résistèrent héroïquement. Un moment, on crut que la ville était forcée. En un suprême effort ils la dégagèrent. Les Vendéens se replièrent, mais rentrés dans le Bocage, comme le sanglier dans son abri, ils y refirent leurs forces.

Pendant ce temps l'action révolutionnaire flottait. La direction de la guerre était disputée entre des coteries rivales, entre les chefs hébertistes désignés par le ministère de la guerre, et quelques uns des représentants conventionnels Ronsin, Rossignol, étaient, d'un côté, soutenus par Choudieu; Tunck était de l'autre, soutenu par Goupilleau, Bourdon de l'Oise : querelles, dénonciations réciproques, anarchie et impuissance. Le 2 octobre, Barère, au nom du Comité de Salut public, sonne le tocsin d'alarme : « C'est la Vendée qu'il faut détruire ».

Le Comité rétablit l'unité des opérations, concentre les armées et les responsabilités, investit de sa confiance de jeunes officiers héroïques et sages : Kléber, Marceau. Deux fortes colonnes marchant à la rencontre l'une de l'autre, traversent et trouent la Vendée. Les Vendéens, pour échapper à cette étreinte, veulent élargir le champ de la guerre, en porter le feu au nord de la Loire. Ils la franchissent en effet après la sanglante bataille d'Ancenis, où Bonchamps est tué. Mais une fois au nord de la Loire, ces hommes déracinés de leurs champs sont comme frappés de nostalgie. Ils ont perdu le contact avec la terre des aïeux qui renouvelait sans cesse leur fanatisme étroit. Ils s'unissent un moment aux bandes de chouans de Bas-Maine, mais ils tournent bientôt sur eux-mêmes et, affaiblis, démoralisés, repassent la Loire.

Du jour où ils l'avaient franchie pour aller vers le Nord, Barère avait jeté un cri de joie prophétique : « Il n'y a plus de Vendée ». Dès novembre, si elle était encore un terrible embarras, elle avait cessé d'être un péril.

Or, pendant que la Convention, servie par le Comité de Salut public, écrasait le royalisme, le fédéralisme et la trahison à Marseille, à Lyon, à Toulon, en Vendée, l'armée du Nord infligeait à la coalition des défaites successives. Le 6 septembre, l'armée de Houchard déloge les troupes anglaises et autrichiennes qui se préparaient à investir Dunkerque. C'est la bataille d'Hondschoote. Mais qu'importe que Dunkerque soit sauvé ! Le Comité de

Salut public avait donné l'ordre à Houchard de s'engager à fond, de pousser et d'envelopper l'ennemi par une offensive formidable. Houchard a hésité, il s'est contenté d'une demi-victoire. Qu'il soit frappé; il est révoqué, traduit pour désobéissance devant le tribunal révolutionnaire, exécuté. Houchard après Custine : terrible leçon ! La victoire ou la mort. Et la tiédeur, l'indécision sont châtiées comme félonie.

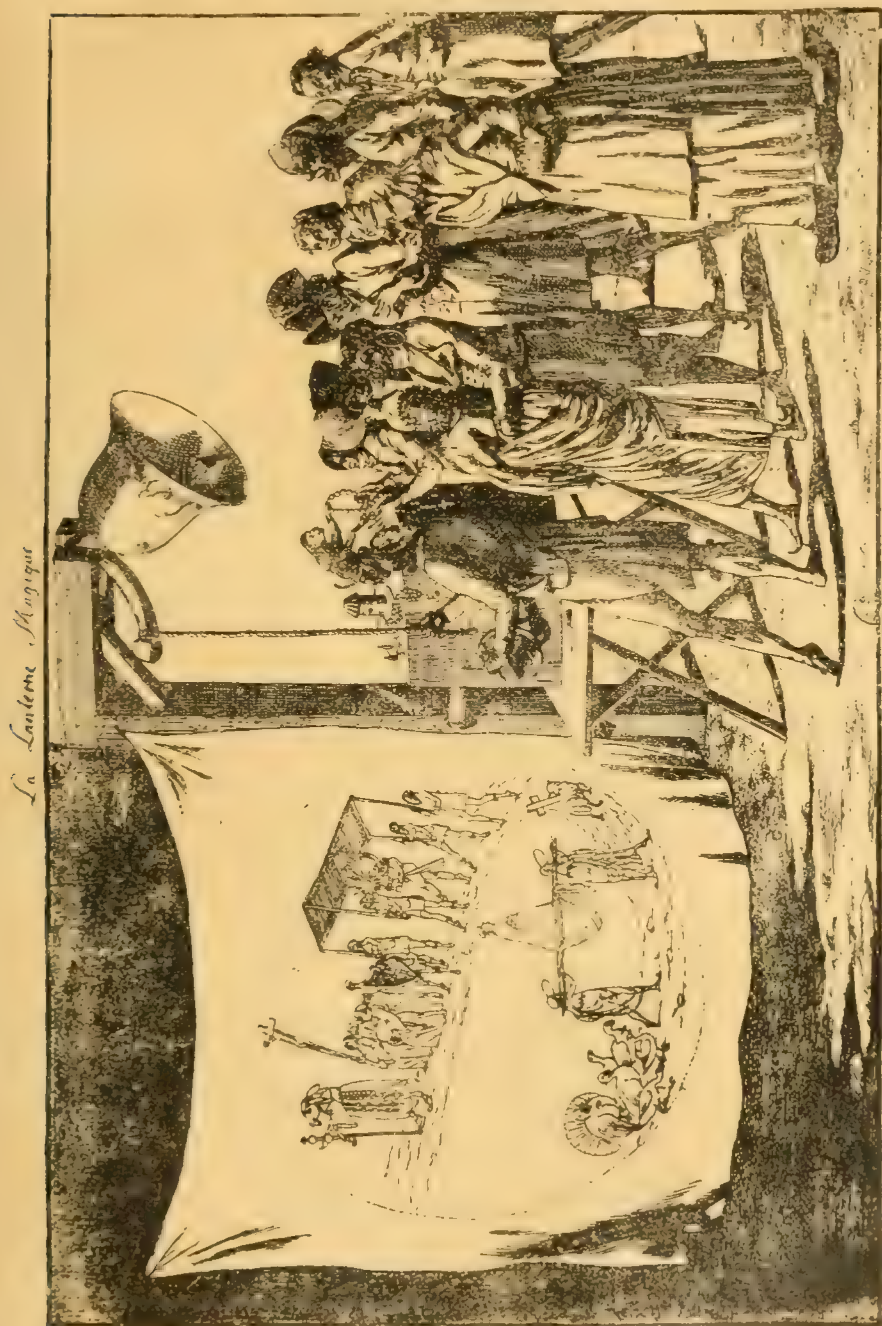
Mais si le duc d'York qui commandait autour de Dunkerque une armée mêlée d'Anglais, d'Autrichiens et de Hanovriens, avait subi un échec, le danger restait grand sur un autre point de la frontière. Le général autrichien Clairfayt investissait Maubeuge, et s'apprêtait, avec une armée de 120000 hommes solidement établie entre Mons et la mer, à reprendre la marche en avant. Carnot courut à l'armée, elle était commandée par Jourdan qui s'était signalé à Hondschoote. Le 16 octobre, à Wattignies, les jeunes soldats de la République culbutèrent la grande armée autrichienne. Cobourg et Clairfayt étaient vaincus comme le duc d'York.

Les jours de Valmy et de Jemmapes étaient revenus, mais plus purs de tout élément suspect, plus nettement et hardiment révolutionnaires. A Valmy, à Jemmapes, qui donc avait vaincu ? Etait-ce l'élan de patriotisme et de révolution des soldats ? Etait-ce le génie brillant et ambigu de l'aventurier d'ancien régime passé au service de la Révolution ? Ici, c'est le génie de la Révolution qui éclate et triomphe. Carnot, Jourdan, Kléber, Marceau, Hoche, tous ces hommes ne sont rien que par la Révolution, et ils ne combattent que pour elle. Aucune arrière-pensée n'est en eux, aucun dessein obscur, aucun sous-entendu redoutable. Leur pensée est transparente, toute traversée de l'ardente lumière de la Révolution, et c'est son génie qu'ils mettent en œuvre, son génie immense et impersonnel, l'élan, la force des masses en mouvement, toute une démocratie chargée de puissance électrique et foudroyant l'ennemi. Sans doute, il y a organisation, pensée, méthode, discipline. Et la science personnelle, l'héroïsme individuel de ceux qui administrent et qui commandent, est un élément nécessaire de la victoire. Mais tout leur art et toute leur gloire est de servir la Révolution selon son propre génie.

Ah ! certes, la lutte n'est pas finie : la force de la coalition n'est pas sérieusement entamée, et si la campagne de 1793 se termine pour elle par des échecs imprévus, elle en sera quitte pour ouvrir au printemps une campagne nouvelle. La Révolution est condamnée à un effort infini. Mais, dès maintenant, elle a démontré au monde que ses premières victoires de 1792 ne furent pas le sourire éphémère de la fortune un moment charmée, et une heureuse surprise.

Non, malgré la trahison de Dumouriez, malgré la vaine agitation girondine, malgré une crise d'anarchie gouvernementale aboutissant à la guerre civile, la France révolutionnaire a suscité des énergies innombrables, et elle a refait cette unité de volonté et d'action qui peut fixer le destin et organiser la victoire.

La Convention, aux premiers jours d'octobre 1793, a adopté un calendrier nouveau. Elle a décidé que les années de la vie française compteraient, non



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

plus à partir de la naissance du christianisme, mais à partir de la naissance de la République. C'est le 22 septembre 1792 que commence l'ère nouvelle. C'est l'an Ier de la Révolution, l'an Ier de l'humanité libre. Les révolutionnaires,

en substituant l'ère révolutionnaire à l'ère chrétienne, témoignent que dans leur pensée la Révolution est un fait historique au moins aussi grand que le fut le christianisme, et d'une signification universelle.

Ils espèrent bien, en effet, que tous les hommes et tous les peuples de ce qui fut l'humanité chrétienne dateront maintenant de la grande date révolutionnaire leur vie renouvelée. Précisément, et comme si la faveur des événements voulait rattacher le nouvel ordre humain à l'ordre de la nature, c'est le 22 septembre, le jour même où la République fut proclamée, que le soleil entre dans l'équinoxe d'automne, c'est-à-dire au point d'où il éclaire également les deux pôles de la terre. C'est Romme, le rapporteur, qui note cette concordance symbolique : le droit nouveau aussi va éclairer les deux pôles, envelopper de sa lumière toutes les nations et toutes les races. Mais ce n'est pas seulement à son point de départ que l'ordre de la Révolution coïncide avec l'ordre de la nature. Il faut que cette concordance se marque dans l'évolution de chaque année et dans la marche des jours. C'est pourquoi, dans le calendrier révolutionnaire, les noms des mois vont refléter la couleur changeante des saisons, et par la vertu des mots et des images, mettre l'homme des cités modernes en contact familier avec les forces mouvantes du monde.

Fabre d'Eglantine a caractérisé ce haut symbolisme en un rapport merveilleux de coloris et de charme (sauf peut-être quelques traits de polémique un peu trop). Il veut qu'on transpose dans l'ordre de la vérité les procédés par lesquels l'Église captivait l'imagination humaine :

« Les prêtres dont le but universel et définitif est et sera toujours de subjuguer l'espèce humaine et de l'enchaîner sous leur empire, les prêtres [illegible] la commémoration des morts, c'était pour nous inspirer du dégoût pour les richesses terrestres et mondaines, afin d'en jouir plus abondamment eux-mêmes ; c'était pour nous mettre sous leur dépendance par la fable et les images du purgatoire. Mais voyez leur adresse à se saisir de l'imagination des hommes et à la gouverner à leur gré ! Ce n'est point sur un [illegible] et de gaîté qui nous eût fait chérir la vie et ses délices, qu'ils jouaient cette farce ; c'est le second jour de novembre qu'ils nous ramenaient sur le berceau de nos pères ; c'est lorsque le départ des beaux jours, un ciel triste et grisâtre, la décoloration de la terre et la chute des feuilles remplissaient notre âme de mélancolie et de tristesse ; c'est à cette époque que, profitant des tableaux de la nature, ils s'emparaient de nous, pour nous promener à travers l'*Avent* et leurs prétendues fêtes multipliées, etc...

« ...De même, c'est pour des raisons ingénieuses et profondes que l'Église avait placé des cérémonies triomphales et publiques comme la *Fête-Dieu* dans les jours les plus beaux, les plus longs et les plus effervescents de l'année.

« Les prêtres enfin, toujours pour le bénéfice de leur domination, voulant [illegible] subjuguer complètement la masse des cultivateurs, c'est-à-dire

presque tout le peuple, c'est la passion de l'intérêt qu'ils mettaient en jeu en frappant la crédulité des hommes par les images les plus grandes. Ce n'est point sous un soleil brûlant et insupportable qu'ils appelaient le peuple dans les campagnes; les moissons alors sont serrées, l'espoir du laboureur est rempli; la séduction n'eût été qu'imparfaite; c'est dans le joli mois de mai, c'est au moment où le soleil naissant n'a point encore absorbé la rosée et la fraîcheur de l'aurore, que les prêtres, environ nés de superstition et de recueillement, traînaient les peuplades crédules au milieu des campagnes; c'est là que sous le nom de *Rogations* leur ministère s'interposait entre le ciel et nous; c'est là qu'après avoir déployé à nos yeux la nature dans sa plus grande beauté, qu'après nous avoir étalé la terre dans sa parure, ils semblaient nous dire et nous disaient effectivement : « C'est nous, prêtres, qui avons reverdi ces campagnes; c'est nous qui fécondons ces champs d'une si belle espérance; c'est « par nous que vos greniers se rempliront. »

Or, si l'Eglise a associé une doctrine d'illusion et de mensonge à la vie de la nature, comment la Révolution, qui est le retour des hommes à la nature et à la vérité, ne serait-elle point en communication avec la magnifique diversité des choses? Le Comité proposait donc de nommer les mois d'après la vie même des saisons.

« Nous avons cherché même à mettre à profit l'harmonie imitative de la langue dans la composition et la prosodie de ces mots, et dans le mécanisme de leur désinence; de telle manière que les noms des mots qui composent l'automne ont un son grave et une mesure moyenne; ceux de l'hiver, un son lourd et une mesure longue; ceux du printemps, un son gai et une mesure brève; et ceux de l'été, un son sonore et une mesure large.

« Ainsi les trois premiers mois de l'année, qui composent l'automne, prennent leur étymologie, le premier des vendanges, qui ont lieu de septembre en octobre; ce mois se nomme *Vendémiaire;* le second, des brouillards et des brumes basses qui sont, si je puis m'exprimer ainsi, la transsudation de la nature d'octobre en novembre; ce mois se nomme *Brumaire;* le troisième, du froid, tantôt sec, tantôt humide, qui se fait sentir de novembre en décembre, ce mois se nomme *Frimaire.*

« Les trois mois d'hiver prennent leur étymologie, le premier, de la neige qui blanchit la terre de décembre en janvier, ce mois se nomme *Nivôse;* le second, des pluies qui tombent généralement avec plus d'abondance de janvier en février, ce mois se nomme *Pluviôse;* le troisième, des giboulées qui ont lieu, et du vent qui vient sécher la terre, de février en mars, ce mois se nomme *Ventôse.*

« Les trois mois du printemps prennent leur étymologie, le premier, de la fermentation et du développement de la sève, de mars en avril, ce mois se nomme *Germinal*; le second, de l'épanouissement des fleurs, d'avril en mai,

ce mois se nomme *Floréal;* le troisième, de la fécondité riante et de la récolte des prairies, de mai en juin, ce mois se nomme *Prairial.*

« Les trois mois de l'été prennent leur étymologie, le premier, de l'aspect des pays ondoyants et des moissons dorées qui couvrent les champs de juin en juillet, ce mois se nomme *Messidor;* le second, de la chaleur tout à la fois solaire et terrestre qui embrase l'air de juillet en août, ce mois se nomme *Thermidor* (on avait songé un moment à le nommer *Fervidor*)*;* le troisième, des fruits que le soleil dore et mûrit d'août en septembre, ce mois se nomme *Fructidor.* »

Ainsi donc les noms des mois sont :

Automne : *Vendémiaire, Brumaire, Frimaire.*

Hiver : *Nivôse, Pluviôse, Ventôse.*

Printemps : *Germinal, Floréal, Prairial.*

Été : *Messidor, Thermidor, Fructidor.*

La Révolution serait éternellement jeune comme la nature; l'humanité délivrée des superstitions et de servitude, se retrempait à la source de vie, et selon le mot de Romme : « Le Temps ouvrait à l'histoire un livre nouveau. » La Convention, en inscrivant sur les premières pages de ce livre les victoires terribles et glorieuses de la liberté, semblait défier à jamais les rois de le déchirer et les prêtres de le noircir.

Mais à quoi était dû ce réveil de la nation ? A l'action énergique et concentrée du pouvoir révolutionnaire. Comment la victoire pourrait-elle se prolonger jusqu'à la libération complète? Par l'union et l'action des forces révolutionnaires, organisées en gouvernement.

C'est ce que Robespierre a compris, c'est la pensée qu'il exprime dans une note où, entrant au Comité de Salut public, il avait tracé pour lui-même son plan d'action. Elle a été trouvée dans ses papiers ; elle date sans doute de septembre 1793 :

« Quel est le but? l'exécution de la Constitution en faveur du peuple.

« Quels seront nos ennemis? Les hommes vicieux et les riches.

« Quels moyens emploieront-ils? La calomnie et l'hypocrisie.

« Quelles causes peuvent favoriser l'emploi de ces moyens? L'ignorance des sans-culottes.

« Il faut donc éclairer le peuple. Mais quels sont les obstacles à l'instruction du peuple? Les écrivains mercenaires qui l'égarent par des impostures journalières et impudentes.

« Que conclure de là?

« 1° Qu'il faut proscrire ces écrivains comme les plus dangereux ennemis de la patrie ;

« 2° Qu'il faut répandre de bons écrits avec profusion.

« Quels sont les obstacles à l'établissement de la liberté? La guerre étrangère et la guerre civile.

« Quels sont les moyens de terminer la guerre étrangère?

« — De mettre des généraux républicains à la tête de nos armées et de punir ceux qui nous ont trahis.

« Quels sont les moyens de terminer la guerre civile?

« — De punir les traîtres et les conspirateurs, surtout les députés et les administrateurs coupables; d'envoyer des troupes patriotes, sous des chefs patriotes, pour réduire les aristocrates de Lyon, de Marseille, de Toulon, de la Vendée, du Jura et de toutes les autres contrées où l'étendard de la rébellion et du royalisme a été arboré, et de faire des exemples terribles de tous les scélérats qui ont outragé la liberté et versé le sang des patriotes.

« 1° Proscription des écrivains perfides et contre-révolutionnaires; propagation de bons écrits; 2° punition des traîtres et des conspirateurs, surtout des députés et des administrateurs coupables; 3° nomination de généraux patriotes; destitution et punition des autres; 4° subsistances et lois populaires. »

Voilà le programme de gouvernement que Robespierre s'était tracé, et dont nous avons vu l'exécution partielle. Ce n'est à aucun degré un programme de dictature permanente. Ce qu'il se propose, c'est l'application de la Constitution, c'est-à-dire le retour à un régime normal où toute la démocratie gouvernera, et où le pouvoir ne sera pas concentré dans un Comité. Mais pour que la Constitution soit appliquée dans son esprit, c'est-à-dire « en faveur du peuple », il faut que ce peuple même, libéré de la guerre étrangère et de la guerre civile, soit en état de faire fonctionner la Constitution.

La nation abandonnée au libre jeu des partis et des classes est-elle en état de se sauver? Non, car la classe riche est trop égoïste et la classe pauvre, la classe des sans-culottes, est trop ignorante encore. Qu'est-ce à dire? c'est que pendant la période de crise, il faut qu'un gouvernement fort, portant en soi toute l'énergie, toute la puissance de la Révolution, s'élève au-dessus des deux classes, maîtrisant l'égoïsme de l'une, éclairant l'ignorance de l'autre, et préparant ainsi l'avènement de la démocratie légale.

Robespierre avait exprimé cette pensée sous une forme plus âpre, mais dont lui-même sans doute s'effraya; car il a raturé sur son manuscrit ces quelques mots saisissants : « Le peuple... Quel autre obstacle y a-t-il à l'instruction du peuple? La misère.

« Quand le peuple sera-t-il donc éclairé?

« — Quand il aura du pain, et que les riches et le gouvernement cesseront de soudoyer des plumes et des langues perfides pour le tromper.

« Lorsque leur intérêt sera confondu avec celui du peuple.

« Quand leur intérêt sera-t-il confondu avec celui du peuple?—*Jamais.* »

Ce *jamais* implacable et pessimiste semblait enfermer éternellement la Révolution dans un cercle vicieux. Et la conclusion logique eût été une sorte

de dictature éternelle faisant violence, dans l'intérêt du peuple, à son incurable ignorance. La vraie pensée de Robespierre, c'est que la Révolution ne pouvait être sauvée que par la force d'un gouvernement révolutionnaire, s'appuyant à la Convention, mais réalisant la concentration de toutes les forces de combat. Dissoudre ou affaiblir la Convention, dissoudre ou affaiblir le Comité de Salut public est donc un crime inexpiable contre la Révolution : c'est la livrer à l'anarchie, c'est-à-dire à l'ennemi.

Or, pendant que le Comité de Salut public s'organise, travaille, combat, écrase le fédéralisme et le royalisme, refoule la coalition, il est sans cesse guetté par l'intrigue, menacé par les factions; et il se demande parfois si, après avoir échappé à l'anarchie girondine, la Révolution ne succombera pas à l'anarchie démagogique.

Voilà le drame poignant qui, de septembre 1793 à mai 1794, bouleverse la conscience révolutionnaire, et qui torture Robespierre jusqu'à la maladie, jusqu'à l'épuisement.

C'est le groupe des hébertistes qui tente de discréditer d'abord sournoisement, puis de renverser violemment le Comité de Salut public. C'est le groupe d'hommes dont Hébert semblait le chef, mais qui se recrutait surtout parmi les agents révolutionnaires du ministère de la guerre. Les bureaux de la guerre, la plus grande partie du club des Cordeliers, une partie de la Commune, voilà les forces dont pouvait disposer Hébert pour attaquer et ruiner le Comité de Salut public.

Que lui reprochaient donc ces hommes? Quel grief Hébert, Ronsin, Vincent pouvaient-ils opposer au Comité de Salut public? Et quel plan d'action nationale et révolutionnaire pouvaient-ils substituer au sien?

Pouvaient-ils l'accuser de négligence, de paresse ou de lâcheté dans l'administration de la France en péril? Le Comité de Salut public suffisait, à force d'énergie, à une besogne écrasante. Tout le long du jour, chacun des membres du Comité travaillait avec ses bureaux, et le soir, réunis dans une petite salle, ils délibéraient sur la marche commune du gouvernement, parfois jusqu'à deux heures du matin. Il s'était fait entre eux une sorte de partage d'attributions.

Robespierre, Saint-Just, Couthon, étaient ce que le peuple appelait « les gens de la haute main », c'est-à-dire ceux qui surveillaient la politique générale de la Révolution. Barère, Billaud-Varennes, Collot d'Herbois étaient chargés surtout de la correspondance avec les représentants en mission, avec les autorités constituées de la Révolution, et des rapports à la Convention nationale. Enfin, il y avait le groupe des « gens d'examen »; c'étaient les spécialistes, Carnot et Prieur; qui s'occupaient de l'armée et de l'administration militaire, Jean Bon Saint-André de la marine, Robert Lindet qui, d'un labeur immense, veillait à l'approvisionnement de la France, de Paris, des armées. C'était tous les jours un détail infini : c'était aussi une responsabilité écra-

sante que tous les membres du Comité mettaient en commun, car les mesures prises par chacun d'eux étaient signées de tous.

C'est une erreur de croire que Robespierre était une sorte de rhéteur épris d'idées générales et capable seulement de phrases et de théories. La forme de ses discours où il procède souvent par allusion, où il enveloppe volontiers de formules générales un exposé très substantiel et des indications ou des accusations très précises, a contribué à ce malentendu. En fait, il se tenait au courant de tous les détails de l'action révolutionnaire dans le pays tout entier et aux armées; et avec une tension d'esprit incroyable, avec un souci minutieux du réel il essayait de se représenter l'exacte valeur des hommes que la Révolution employait.

Toujours aux Jacobins il est prêt à redresser, par les renseignements les plus précis, les vagues allégations et accusations d'une démagogie querelleuse. Ces hommes ne se bornaient pas à administrer de leur bureau : ils étaient constamment en contact avec la violence des événements et des passions.

Jean Bon Saint-André faisait la tournée des ports, apaisait les émeutes de matelots, éliminait l'état-major contre-révolutionnaire, suscitait l'enthousiasme des équipages par la force de la justice, par le souci évident du bien de tous et de la grandeur de la patrie libre.

Carnot allait sur les champs de bataille veiller à l'exécution de ses plans, et il donnait l'exemple de la vigueur offensive, du courage d'assaut. Saint-Just dominait les faiblesses d'un système nerveux surmené pour affronter au premier rang les dangers et les fracas de la guerre. Et pour Robespierre, quel champ de bataille que les Jacobins! Quelle âpre et dure vie d'aller presque tous les soirs, dans une assemblée populaire souvent houleuse et défiante, rendre compte du travail de la journée, dissiper les préventions, animer les courages, calmer les impatiences, désarmer les calomnies! Administrer et parler, gouverner sur le forum, associer le peuple à la discipline gouvernementale, quelle terrible tâche! Mais c'est par là que la sorte de dictature du Comité de Salut public ne tournait pas à une étroitesse de coterie ; c'est par là qu'elle était en communication avec la vie révolutionnaire.

Les hébertistes pouvaient-ils reprocher au Comité de Salut public de mauvais choix de généraux, une trop grande complaisance pour les officiers d'ancien régime? C'était le refrain d'Hébert en juin, en juillet, en août : « Chassons tous les nobles de l'armée! » Il remplaçait ainsi par l'intransigeance commode d'une formule générale le difficile travail d'épuration et de renouvellement qui suppose le discernement des individus. Il paraissait oublier qu'il ne suffisait point de chasser les nobles, qu'il fallait se donner le temps d'éprouver les hommes nouveaux par qui on les remplacerait.

Le Comité de Salut public était d'une vigilance extrême. Le premier mot de Robespierre, dans sa note de juin, c'est qu'il faut surveiller étroitement

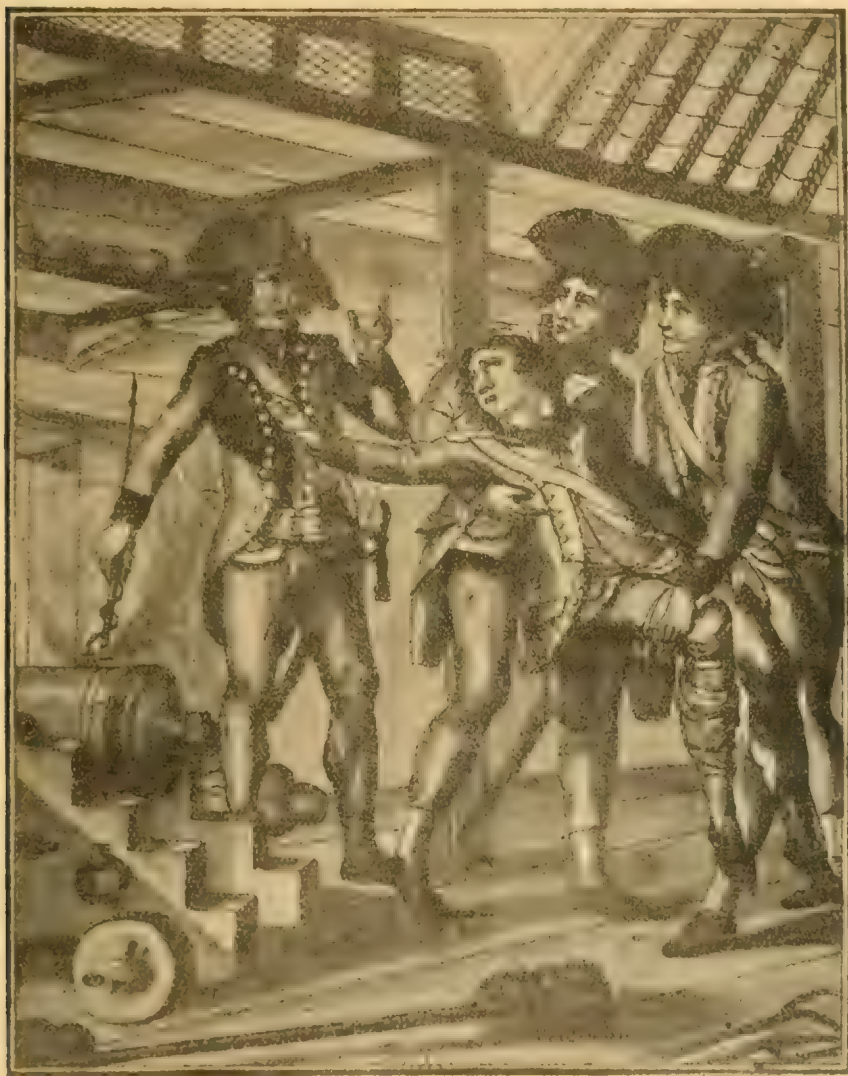
Custine. Et ce n'est pas seulement Custine, c'est Houchard victorieux qui monte à l'échafaud. Il est malaisé de faire la part des responsabilités dans les désastres de la guerre de Vendée en août et septembre. Ils tenaient sans doute autant à une anarchie générale que le Comité de Salut public n'avait pu d'emblée discipliner dans l'Ouest qu'à l'incapacité ou aux vices des hommes. Et je me garderai bien d'accueillir contre Rossignol, même contre Ronsin, les accusations véhémentes de Philippeaux, dont le parti pris révolta justement Robespierre. Mais à prendre les faits et les résultats, ni Ronsin, ni Rossignol, ni Séchelles ne firent preuve de qualités militaires remarquables. Rossignol, le meilleur de tous, le plus honnête, le plus sincère, le plus probe, reconnaissait modestement son insuffisance. La chance de la guerre ne tourna au profit de la Révolution que lorsque le Comité de Salut public intervint vigoureusement en octobre, et mit fin au désordre que ni le ministère de la guerre où dominaient les influences hébertistes, ni les chefs hébertistes envoyés sur place n'avaient su prévenir ou réprimer.

Si le Comité de Salut public commit une erreur en nommant l'incapable Séchelles, en octobre, pour commander une des grandes armées de l'Ouest, ce fut à la recommandation des hébertistes, pour ne pas rompre avec eux, pour leur prouver que ce n'était pas dans une pensée de coterie et d'exclusion jalouse, mais dans l'intérêt de la Révolution, qu'il remaniait dans l'Ouest les armées et y renouvelait le commandement. Séchelles d'ailleurs s'effraya bien vite, laissant la place à Kléber. C'est dans cette période que le Comité de Salut public discerne, encourage, élève aux plus hauts grades les jeunes chefs intelligents et héroïques, les Marceau, les Kléber, les Jourdan, les Hoche, qui feront reculer la contre-révolution européenne. Hébert, qui dénonçait presque au hasard, qui fut pris, à propos du représentant Duquesnoy envoyé aux armées et de son frère le général Duquesnoy, en flagrant délit d'étourderie calomnieuse, aurait-il su démêler dans la nouvelle génération des combattants révolutionnaires de plus fermes esprits et des cœurs plus nobles? Il aurait, au contraire, étouffé tous les germes héroïques en accablant tous les officiers sous les mêmes suspicions ou les mêmes déclamations jusqu'au jour où il aurait pu distribuer à quelques incapables des bureaux de la guerre et des sections tout l'or des galons et tout l'orgueil des panaches. Est-ce d'un chef hébertiste, est-ce de Vincent ou de Ronsin, est-ce même du ministre Bouchotte qu'est venue la grande idée tactique de l'offensive par grandes masses qui a sauvé la Révolution? Non, elle est de Hoche et de Carnot, et j'ai déjà noté que Marat qui, en juin et juillet, reflétait, dans les questions militaires, les passions des bureaux de la guerre, concluait à une guerre de défensive dispersée, c'est-à-dire à la défaite certaine et à la prompte démoralisation des armées de la France révolutionnaire.

Le royaliste Mallet du Pan, observateur avisé et qui a la haine de la démocratie, de la Convention et du Comité de Salut public, a bien vu l'œuvre

décisive et immense de celui-ci, son action prodigieuse sur les armées. Il constate « cet art d'électriser les têtes et les cœurs dont la Convention fait un usage prodigieux et habituel », et il ajoute :

BÉLARD VOLONTAIRE SUR LE VAISSEAU « *LA MONTAGNE* »



« *Ils voulaient avoir ce vaisseau, mais ils ne l'auront pas.* »

(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

« Le délire du patriotisme s'augmente par l'opinion universelle dans l'armée, et commune à tous les partis, que les puissances n'ont d'autre but que de ruiner la France, de la démembrer, de saccager les villes et les campagnes; que leur intérêt pour les malheurs de la famille royale n'est qu'hypocrisie, et que sans distinction de monarchie et de république, c'est à la France même,

non à la France anarchique, qu'elles font la guerre. Enfin, la mollesse de leurs opérations, le décousu de leur ligne, leur éternelle défensive, l'étude particulière qu'ont faite leurs généraux de laisser toujours évanouir les fruits de la victoire et de ne poursuivre aucun avantage, leurs armées toutes successivement battues, deux campagnes perdues, ont porté l'ivresse des Français à la dernière période. La nouvelle de la prise de Toulon a excité des transports de folie dans les armées, on y a joint des fêtes, des hymnes, des orgies; l'exaltation actuelle passe toute croyance. »

« Vous pénétrerez facilement encore (c'est un mémoire adressé par Mallet du Pan à lord Elgin, le 1er février 1794) combien ce fanatisme belliqueux reçoit d'énergie par le genre de guerre auquel on l'emploie. La tactique du Comité n'est pas compliquée, attaquer toujours et toujours en grandes masses, voilà son thème et nous venons de voir si c'est le bon; or, des soldats toujours agissants, toujours exaltés par l'espérance d'enfoncer un ennemi plus circonspect et auxquels cet élan ne permet de voir ni de calculer le danger, contractent une habitude de témérité et une ardeur impétueuse à marcher au combat. Célérité et impétuosité sont pour eux les deux éléments de la guerre, éléments parfaitement conformes à leur caractère et à une guerre révolutionnaire. Comment voudrait-on qu'ils redoutassent des ennemis, sans cesse inférieurs, sans cesse culbutés par le nombre, sans cesse enfermés dans un cercle d'opérations défensives, et qui n'ont jamais voulu prendre la peine de leur montrer qu'ils étaient redoutables? Lorsqu'on voit un général autrichien, retranché derrière quelque redoute, se laisser attaquer trente-cinq fois en cinq semaines, sans aller lui-même une seule fois à l'ennemi, se laisser écraser en détail, forcé ensuite à une déroute qu'on compare à celle de Rosbach, et perdre en cinq jours le prix du sang de la plus belle armée; lorsque d'une autre part, on voit un sergent d'artillerie (Pichegru) devenu général en chef, ramener chaque jour pendant un mois ses soldats sur les Autrichiens, et finir par un triomphe éclatant, on peut s'attendre à un excès d'enthousiasme dans ses troupes, et à l'opinion la plus exagérée de leur irréductible intrépidité.

« Ainsi, vous avez maintenant à combattre ce qu'il n'a tenu qu'aux généraux et aux cabinets de la coalition d'éviter; vous avez à combattre ce qui n'existait pas dans la première campagne, et à un faible degré dans le début de la seconde : des armées passionnées aux prises avec les armées des souverains, un peuple soldat fanatisé auquel on oppose des soldats matériels, indifférents à l'objet de la querelle et dont la discipline n'a pas prévenu les défaites. »

Mais comment les armées auraient-elles eu cette confiance et cet élan magnifique si le Comité de Salut public n'avait pas jugé de haut, si au lieu de discerner les mérites et les services, il avait tout sacrifié à une étroite coterie parisienne, empressée d'envahir tous les emplois, et s'il n'avait pas su, par l'unité vigoureuse de gouvernement et d'administration, intercepter les divi-

sions et les querelles qui auraient paralysé l'élan des soldats? La force des armées était dans la grande unité révolutionnaire qu'organisait et symbolisait le Comité de Salut public.

Celui-ci ne frappait-il point assez fort sur les ennemis intérieurs de la Révolution? Etait-il trop avare du sang royaliste et du sang girondin? Hébert et les siens l'insinuaient sans cesse. Sans cesse, ils se livraient à une facile surenchère de guillotine. Vraiment quel petit nombre de têtes! qu'on agrandisse les paniers! Oui, mais à ce jeu terrible il eût été facile de les dépasser eux-mêmes. La seule formule de la Terreur que puisse accepter l'homme politique, s'il n'a pas été pris par une ivresse de sang, c'est celle qu'a donnée Robespierre : « faire de terribles *exemples* ». Des exemples et non pas des exécutions. Il suffisait, pour montrer aux peuples et aux rois que même la pitié ne faisait pas faiblir la Révolution devant le crime royal, de frapper Marie-Antoinette après Louis, la ci-devant reine après le ci-devant roi. Demander tous les jours la tête de madame Elisabeth, de la sœur de Louis XVI, comme le faisait Hébert, n'était qu'une tactique féroce pour embarrasser le gouvernement, pour le brouiller avec l'humanité s'il cédait, avec les violents s'il résistait. Pour l'exemple, il suffisait de guillotiner Marie-Antoinette : il était sans doute inutile de l'outrager bassement et de lui ménager par la calomnie une sorte de revanche devant l'histoire.

Chaumette et Hébert étaient médiocrement révolutionnaires, lorsque, l'un devant le Conseil de la Commune et l'autre devant le tribunal même qui jugeait Marie-Antoinette, ils accusaient celle-ci d'avoir développé chez son fils des manies vicieuses pour l'abêtir et pour mieux le gouverner en cas de régence. Hébert servait médiocrement la Révolution lorsqu'il ajoutait que Marie-Antoinette et Elisabeth, la mère et la tante, prenaient entre elles le jeune enfant et sollicitaient avant l'heure sa puberté pour le soumettre plus tard, quand il serait roi, à tous les caprices de leur volonté. Marie-Antoinette eut un sublime cri de révolte : « J'en appelle à toutes les mères! » et cet appel, que l'ignoble *Père Duchêne* fit jaillir d'un cœur torturé, a depuis plus d'un siècle recruté pour la réaction. Peut-être aussi Chaumette fut-il médiocrement inspiré lorsque, au Conseil de la Commune, il se plaignit que l'on permît aux condamnés, avant de quitter la prison pour l'échafaud, de boire une gorgée d'eau-de-vie : cela leur donnait du courage, paraît-il, et les aidait à braver, par leur attitude, la Révolution. Oh! la Révolution a-t-elle donc besoin, pour être forte, de la lâcheté de ses ennemis? Et nous, dans quelques mois, nous serons tentés de dire : Qu'on passe donc, s'il le faut, toute une gourde d'alcool à Hébert pour qu'il meure moins lâchement! Mais non, il y aura assez de moqueurs sinistres autour de sa charrette pour que notre mépris reste silencieux. Pour l'exemple aussi, il suffisait de faire tomber les têtes des vingt et un girondins qu'on avait pu saisir; vous voyez bien : c'est la tête fertile de Brissot, c'est la tête inspirée de Vergniaud qui sont là,

dans la corbeille. La leçon est éclatante, j'imagine, comme ces fronts furent éclatants : quel besoin est-il maintenant de pousser à l'échafaud, comme le demande Hébert, les soixante-treize girondins qui en juin signèrent une protestation contre le 31 mai? Dénoncés par le rapport d'Amar le 5 octobre 1793, ils auraient été envoyés au tribunal révolutionnaire et au supplice si Robespierre n'était intervenu. Il demanda un ajournement, et qu'on attendît un rapport du Comité de Sûreté générale : ils furent internés, non décapités. Quel grief hébertiste contre Robespierre! Mais pourquoi donc Hébert s'arrêterait-il là ? Il n'y a pas que les soixante-treize. Il y a tous les appelants aussi qu'il faudrait frapper. Et, hors de la Convention, les vingt mille citoyens qui ont signé des pétitions contre le 20 juin, contre le camp sous Paris. Ce sera sur le chemin de la guillotine un vaste piétinement de troupeau : et la force exemplaire du supplice se perdra dans une vapeur d'égorgement.

Mais du moins, à défaut de clairvoyance révolutionnaire dans l'emploi de la mort, à défaut de principes supérieurs d'administration et de tactique militaires, l'hébertisme avait-il un plan social à opposer à la politique intérieure du Comité de Salut public? Avait-il, pour soulager les misères du peuple, pour éduquer les prolétaires, pour les soustraire au joug oligarchique de la propriété, une conception et une formule? Je cherche et je ne trouve qu'incohérence et néant.

Jacques Roux, lui, avait un commencement de système : or, Hébert continue contre lui, implacablement et jusqu'au bout, la lutte qu'il a commencée en février et mars, et reprise en juin. Après le coup d'assommoir de la fin de juin et du commencement de juillet, chassé de la Convention, chassé des Cordeliers, flétri par les Jacobins, Jacques Roux aurait été sans doute abattu sur le sol, s'il n'avait pas été soutenu, en son quartier des Gravilliers, par la sympathie fidèle des pauvres gens. Ce prêtre étrange qui, interrogé sur son état, au club des Cordeliers, avait répondu : « confesseur des malades », et qui, en effet, appelé par la détresse et la piété dolente des pauvres femmes, portait de grabat en grabat une consolation et une exaltation, une parole mêlée de résignation chrétienne et de révolte populaire, cet homme qui suggérait aux mourants la foi dans un monde inconnu, et qui sollicitait d'eux un suprême anathème contre le monde présent où l'iniquité de la richesse triomphait; ce prêtre exaspéré qui redescendait des mansardes blême de pitié et de colère, et qui soufflait dans les rues et dans les boutiques la révolte des malades sans pain, des ouvriers lassés que la cherté du charbon laissait sans feu, glacés d'avance par la mort; ce mystique furieux, athée contre l'Eglise, anarchiste et chrétien contre les bourgeois, révolutionnaire toujours prêt à maudire la Révolution si elle ne se justifiait point elle-même en se dépassant; cet homme déconcertant avait ému plus d'un cœur. Obscurément, il se relevait après les coups terribles qui l'avaient presque assommé, quand ses ennemis, sans doute pour faire leur cour à la Conven-

tion, lancèrent contre lui une nouvelle et flétrissante accusation. Il avait osé mettre la main sur le nom de Marat qu'Hébert prétendait confisquer. Il fallait en finir avec lui. On lance contre lui « la veuve de Marat », celle qui fut sa compagne, Simone Evrard, qui se plaint que Jacques Roux fasse parler « l'ombre de Marat » : la famille de Marat étant hébertiste.

Mais surtout on tente de le déshonorer en le dénonçant comme un voleur. Accusé dans sa section d'avoir, comme président du club des Cordeliers, dilapidé les fonds et notamment de n'avoir pas versé à la caisse un assignat de deux cents livres reçu par lui pour le club, il se défendit avec force. Il affirma (et c'est infiniment vraisemblable) que plusieurs des sommes inscrites sur les registres du club n'avaient pas été effectivement versées, et qu'en quittant la présidence, il dut combler le déficit de ses propres fonds. Il appela en témoignage de sa bienfaisance, de sa sollicitude pour les pauvres, quelques-unes des femmes qu'il avait obligées, pour lesquelles il avait fait des collectes : et elles parlèrent de lui avec une gratitude extrême. Mais cette tentative pour l'écraser le révolta, et, un soir, à l'assemblée de la section, il tenta de prendre sa revanche. Il porta contre un de ses principaux adversaires, Chemu, une accusation grave; il ressaisit sur la section toute son autorité; il fit casser le bureau où siégeaient ses ennemis. Lui-même fut appelé à la présidence. C'était le réveil de Jacques Roux aux Gravilliers. Autour de lui, ses amis, le menuisier Maté, d'autres encore, exhalaient des propos de colère contre tous ceux qui avaient diffamé Jacques Roux. Hébert et la Commune laisseront-ils se reformer le parti des Gravilliers, le parti de Roux?

C'est le 19 août que Roux a fait son coup de force. Dès le 21, Hébert le dénonce aux Jacobins : « Ce prêtre infâme, qui a beaucoup d'influence dans la section des Gravilliers, avait fait arrêter, à cette section, qu'une adresse serait présentée à la Convention pour en obtenir la cassation des autorités constituées, pour accuser le maire même d'accaparement.

« Heureusement, ajoute-t-il, cette section a reconnu son erreur, elle a rapporté son arrêté, *et elle sera sans doute la première à dénoncer le scélérat qui l'induisit volontairement en erreur.* »

Cet appel fut entendu et les comités civils et de surveillance des Gravilliers, qui tentaient de disputer la section à l'influence de Jacques Roux, firent, le 22 août, une démarche à la Commune. Truchon dit en leur nom : « Citoyens magistrats, vous avez dû être instruits que dimanche dernier, vers minuit, Jacques Roux s'est introduit dans l'assemblée de la section des Gravilliers; il y a cassé le président et le secrétaire; il a également fait casser, à la faveur d'un parti qu'il s'est fait, le comité civil et de surveillance, et le commissaire de police, et il a fait mettre plusieurs personnes en état d'arrestation. La section est entièrement désorganisée; nous demandons que le Conseil nomme des commissaires pour se transporter dans notre assemblée

et en réhabiliter les divers membres fonctionnaires publics qui ont été destitués illégalement. »

Chaumette, médiocrement surpris sans doute de cette démarche, se leva aussitôt pour requérir : « Je trouve ici deux délits très distincts et plus graves l'un que l'autre. Le crime qu'a commis Jacques Roux, en destituant arbitrairement les fonctionnaires publics, et en lançant les foudres de l'arrestation contre plusieurs citoyens, est, sans contredit, très grave ; mais celui qu'il a commis en prononçant la dissolution d'une assemblée du peuple souverain, en y portant l'esprit de discorde et de division, est beaucoup plus répréhensible. Jacques Roux a attenté à la souveraineté du peuple : quiconque se rend coupable de ce crime est un contre-révolutionnaire et tout contre-révolutionnaire doit être puni de mort. »

Chaumette propose donc que le Conseil arrête « que toutes les dénonciations, charges et renseignements contre Jacques Roux, soient renvoyés à l'administration de police, et que néanmoins le Conseil nomme six commissaires pour aller sur-le-champ réorganiser la section des Gravilliers et y rétablir l'ordre. »

Ah ! que de fois des révolutions de cette sorte avaient été faites dans les sections du temps où la Commune les disputait aux modérés et aux bourgeois ! Mais de Jacques Roux tout était crime. Hébert s'acharna encore sur lui, l'accusant d'exciter au pillage, de provoquer à l'insurrection, d'affecter la pauvreté, tout en distribuant chaque jour des sommes considérables à la section, enfin d'être un hypocrite.

« Cet homme dit un jour à l'assemblée électorale qu'il se moquait de la religion ; le lendemain, il dit la messe et a coutume de la dire tous les jours. »

Enfin, l'administrateur de police, Froidure, annonce « qu'un mandat d'amener a été lancé contre Jacques Roux et quelques-uns de son parti, et qu'il doit l'interroger incessamment. »

C'était la conclusion prévue : comment Jacques Roux aurait-il pu lutter, ayant contre lui Robespierre et Hébert : tous les deux l'appelaient « le prêtre infâme ».

Cependant, les amis de Roux ne l'abandonnent pas : une délégation de la section des Gravilliers est choisie (notes communiquées par Bernard Lazare, d'après le registre de la section) pour l'informer des causes de l'arrestation de Roux. Il est relâché sous caution le 25. Mais l'information continue. On y mêle, de nouveau, une inculpation de vol. Roux est accusé d'avoir retenu pour lui une partie de la collecte faite par lui pour de pauvres gens. Tous les témoignages démontrent au contraire son désintéressement et sa générosité. Mais il faut l'abattre par tous les moyens.

Le 23 nivôse an II (janvier 1794) ses accusateurs sont convoqués devant le tribunal de police criminelle pour déposer contre lui au sujet de son coup

d'Etat dans la section. Et le 25 nivôse, le tribunal, sur les conclusions du citoyen Jacquelet, agent national, se déclare incompétent, à cause de la gravité des actes reprochés à Roux : il le renvoie devant le tribunal révolutionnaire, et il ordonne que Roux soit réintégré à Bicêtre, pour y attendre son jugement.

Roux, en entendant ce jugement, se frappe de trois coups de couteau. Son courage était à bout : on le transporta sanglant dans une pièce voisine. Les juges lèvent l'audience et lui demandent comment il s'est porté à un acte « que réprouvent toutes les lois ».

Il répondit qu'il y avait été conduit par les outrages et les inculpations atroces de ses persécuteurs.

Il dit « qu'il avait le mépris de la vie présente et que dans une autre vie un sort heureux attendait les amis de la liberté ».

C'est jusqu'au bout le mélange de libre exaltation chrétienne et de ferveur révolutionnaire.

Il recommande au tribunal et à ses concitoyens l'orphelin recueilli par lui. Il demande, avant de terminer sa carrière, à être couvert du bonnet rouge, et à recevoir du président le baiser de paix et de fraternité, ce que le présisident fait à l'instant.

C'est vraiment la fin d'une âme noble et étrangement tourmentée. Il ne succomba pas tout de suite, il fut transporté à l'infirmerie de Bicêtre. Mais Fouquier-Tinville fut informé qu'il tentait « d'épuiser ses forces » et de se laisser mourir pour échapper au jugement. Roux se frappa de nouveau et, cette fois, ayant blessé le poumon, il mourut enfin. Le procès-verbal d'autopsie du 1er ventôse constatait de profondes blessures. Ainsi, Robespierre et Hebert avaient eu raison de Jacques Roux. Mais la persécution de la Commune fut plus directe.

Si étroite que fût la doctrine sociale de Jacques Roux, c'était un essai de systématisation des griefs et des revendications populaires. Et elle ne fut pas sans influence sur la politique économique et financière de la Révolution. Bien loin d'adhérer à ce qu'elle avait de sincère et d'audacieux, l'hébertisme ne songea qu'à écraser l'homme qui la représentait avec une obstination extraordinaire et une force d'espérance qu'il portait au delà même de la mort. Hébert et la Commune furent implacables.

Mais voici, semble-t-il, dans la pensée de Chaumette des tendances socialistes qui se dégagent. Dans la grande fièvre révolutionnaire de l'automne de 1793, en ces mois de septembre et d'octobre où la Révolution faisait un effort immense pour arracher la France à la trahison et à la guerre civile, le peuple à la détresse et à la faim, quand il fallait s'appuyer sur les prolétaires pour contenir partout la bourgeoisie aux tendances girondines, et pour imposer aux gros marchands l'observation du maximum, alors, oui, Chaumette a entrevu que la socialisation de l'industrie, substituant la nation aux fabricants égoïstes

et contre-révolutionnaires, pourrait être la solution suprême, en tous cas l'expédient forcé de salut. Et il y a un haut intérêt historique à constater ces moments collectivistes de la pensée et de l'action révolutionnaires. C'est à propos de la résistance au maximum, dont la municipalité de Paris avait organisé l'application avec un juste empressement, que Chaumette s'indigne dans la séance de la Commune du 14 octobre.

« L'exécution de la loi qui fixe le prix des denrées et marchandises de première nécessité éprouve des difficultés. La cupidité de certains marchands, la mauvaise foi des spéculateurs, devait trouver encore des partisans. Parmi les marchands de Paris, les uns ont voulu éluder la loi, parce qu'ils ont prétendu qu'ils n'y étaient pas compris ; d'autres ont argumenté des omissions et des erreurs qui se sont glissées dans le tarif que la municipalité a fait faire, en exécution de la loi. L'espace de temps qui y a été employé était trop court pour qu'il pût être parfait ; d'autres marchands, enfin, ont divisé les marchandises entre leurs parents et leurs amis, et lorsqu'on se présente chez eux, ils disent qu'ils n'en ont point.

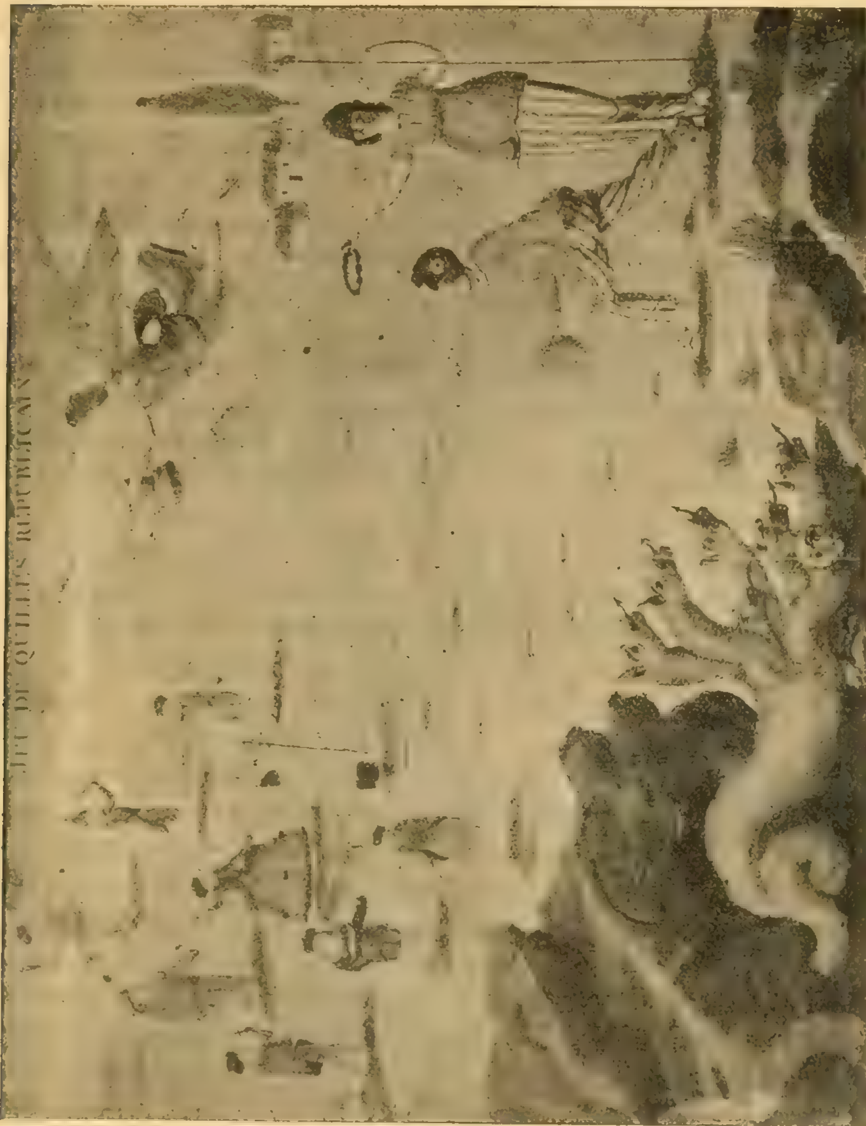
« Je ne parlerai point des marchands détaillistes, j'attaquerai seulement les gros marchands, banquiers et commanditaires, ces sangsues du peuple qui ont toujours fondé leur bonheur sur son infortune. On se rappelle qu'en 1789, et les années suivantes, tous ces hommes ont fait un très grand commerce, mais avec qui ? avec l'étranger. On sait que ce sont eux qui ont fait tomber les assignats (Chaumette reproduit ici assez maladroitement la thèse de Fabre d'Eglantine), et que c'est au moyen de l'agiotage sur le papier-monnaie qu'ils se sont enrichis.

« Qu'ont-ils fait après que leur fortune a été complète? Ils se sont retirés du commerce, ils ont menacé le peuple de la pénurie des marchandises ; mais s'ils ont de l'or et des assignats, la République a quelque chose de plus précieux, elle a des bras ; *ce sont des bras et non pas de l'or qu'il faut pour faire mouvoir les fabriques et manufactures. Eh bien! si ces individus abandonnaient les fabriques, la République s'en emparera et elle mettra en réquisition les matières premières. Qu'ils sachent qu'il dépend de la République de réduire, quand elle le voudra, en boue et en cendres l'or et les assignats qui sont entre leurs mains. Que le géant du peuple écrase les spéculations mercantiles !* »

Ce n'est là, il est vrai, qu'une menace et une sorte de pis-aller. Chaumette ne paraît pas concevoir que la mise en œuvre nationale et républicaine des forces de production serait, même normalement, supérieure à l'exploitation privée. C'est à défaut de celle-ci qu'il prévoit l'organisation de l'industrie en service public.

Mais les idées ne perdent pas de leur valeur à jaillir ainsi de la force des choses plutôt que d'une pensée systématique. Elles ont par là un sens révolutionnaire plus direct. D'ailleurs, ce n'était pas un effet de séance. Et il donna

forme précise à son idée. Il requit qu'une commission fût instituée pour divers objets, mais notamment « pour rédiger une pétition à la Convention nationale tendant à fixer son attention sur les matières premières, sur les fabriques, et qu'elle soit priée de les mettre en réquisition, en prononçant



JEU DE QUILLES RÉPUBLICAIN.
(D'après une aquarelle de la Bibliothèque Nationale.)

des peines contre les détenteurs ou fabricants qui les laisseraient dans l'inactivité, *ou même de les mettre à la disposition de la République, qui ne manquera pas de bras pour les faire aller.* »

C'est sans doute la première proposition officielle de nationalisation de l'industrie qui ait été faite. Or, cette idée ne naissait pas seulement à Paris. Partout, semble-t-il, où des ouvriers sans-culottes avaient à souffrir du mo-

dérantisme ou du fédéralisme des patrons, la pensée leur venait que la nation pourrait bien devenir le grand industriel, le grand fabricant dont les intérêts et la pensée se confondraient avec les intérêts et la pensée des sans-culottes eux-mêmes. Voici que, dans la même séance de la Commune « une députation des membres composant le directoire du département de la Nièvre se présente ; l'orateur, après avoir donné les détails les plus étendus et les plus satisfaisants sur la situation politique de ce département, *fait le tableau de cette contrée précieuse par ses productions, ses mines et les bois immenses qui seraient de la plus grande utilité pour la République si elle les faisait exploiter pour son compte.* »

Voilà donc les industries métallurgiques du centre de la France qui demandent, elles aussi, à être nationalisées. Mais n'est-ce pas l'hébertisme, n'est-ce pas tout au moins la Commune de Paris qui, par Chaumette, a propagé cette idée dans la Nièvre? Précisément, dans la deuxième quinzaine de septembre, Chaumette est allé dans la Nièvre pour y voir sa vieille mère malade, et il y a porté l'esprit de la grande Commune. Il a trouvé en Fouché un homme tout préparé à cet ordre de pensées. Fouché, en mission dans l'Allier et la Nièvre, a mandat de surveiller le Centre. Il doit expédier le plus de forces possibles sur Lyon ; il doit en tous cas épier, écraser toute velléité fédéraliste, tout mouvement de sympathie pour la contre-révolution lyonnaise. Or, qu'est Lyon? la ville des prêtres et la ville des grands marchands et fabricants. Il est impossible d'animer les esprits contre Lyon sans les exciter contre le fanatisme des prêtres, contre l'égoïsme de la grande fabrique.

Ce n'est pas dans la bourgeoisie industrielle et capitaliste du Centre, ce n'est pas parmi les propriétaires et exploitants des grands bois qui alimentent le feu des usines, ce n'est point parmi les propriétaires et exploitants des mines et des forges qu'il trouve un concours énergique ou un point d'appui. Il a donc besoin des ouvriers ; il a besoin des prolétaires ; il a besoin des pauvres bûcherons et des ouvriers du fer ; mineurs qui extraient le minerai, fondeurs et marteleurs qui le façonnent. Et pour qu'il les garde avec lui, c'est-à-dire avec la Révolution, pour qu'ils ne glissent pas, à l'exemple de tant d'ouvriers lyonnais, sous la domination politique de leurs maîtres économiques, il faut que lui, commissaire de la Convention, représentant de la Révolution, il fasse sentir à tous que c'est le gouvernement révolutionnaire qui est le vrai maître, le vrai patron. Il faut qu'il donne aux pauvres et aux prolétaires ce qui leur manque, plus de confiance en eux-mêmes. Et voilà pourquoi, en ce mois de septembre, quand la ville de Lyon est toute brûlante de contre-révolution, Fouché parle de haut aux riches du Centre. Voilà pourquoi il annonce et promet aux pauvres « la Révolution intégrale ». Il somme la bourgeoisie de multiplier les sacrifices nécessaires, si elle-même ne veut périr. Il ébauche au moins le projet de vastes institutions sociales de protection des faibles et de solidarité. Qu'il ait voulu à ce moment avec sa sou-

plesse infinie de tactique et d'ambition, faire sa cour à la Commune de Paris, qui paraissait plus forte de loin qu'elle ne l'était en réalité; qu'il ait voulu conquérir l'utile sympathie de Chaumette, c'est probable ; mais toute la politique sociale de Fouché à cette date est aussi l'expression d'une nécessité révolutionnaire. C'est dans cette pensée qu'il interpelle les riches, dans les derniers jours d'août, par un manifeste véhément :

« Le riche a entre les mains un moyen puissant de faire aimer le régime de la liberté : c'est son superflu. Si dans cette circonstance où les citoyens sont tourmentés par tous les fléaux de l'indigence, ce superflu n'est pas employé à la soulager, la République a le droit de s'en emparer pour cette destination... Riches égoïstes, si vous êtes sourds aux cris de l'humanité ; si vous êtes insensibles aux angoisses de l'indigence, écoutez au moins les conseils de votre intérêt et réfléchissez : que sont devenus depuis la Révolution tous ceux qui, comme vous, n'étaient tourmentés que du désir insatiable et sordide du pouvoir et de la fortune? »

Ceux-là ne comprennent rien à l'histoire qui croient que le futur duc d'Otrante, plusieurs fois millionnaire, chef de la police et maître occulte de bien des pouvoirs, n'a pas été sincère en écrivant ces lignes. Il se livrait au soulèvement de forces énormes, et il jugeait sans doute tout à fait vain de discuter avec elles.

Du 19 septembre au 15 octobre il prend, à Nevers ou à Nantes, une série d'arrêtés qui instituent des « comités philanthropiques » chargés de lever sur les riches de quoi nourrir les pauvres, qui organisent pour les valides le droit au travail, qui déclarent « suspects, les manufacturiers qui négligent de faire travailler, les entrepreneurs qui ne pourvoient pas à la subsistance de leurs ouvriers ».

Dans les usines, dans les forges, notamment à Guérigny, où il charge Chaumette de faire une enquête, il réglemente le travail dans l'intérêt des ouvriers, il révoque et emprisonne un inspecteur des manufactures trop complaisant aux grands industriels. Ainsi il est fort voisin de cette sorte de collectivisme proposé éventuellement par Chaumette ; et il n'est pas étrange qu'il y ait accord entre les vues des délégués de la Nièvre et celles du procureur de la Commune. Au demeurant, ils témoignent que c'est à lui, pour une large part, c'est-à-dire à la Commune de Paris, que le Centre doit ce mouvement révolutionnaire et social. L'orateur de la séance du 14 octobre à la Commune de Paris, « donne au républicain Chaumette les plus grands éloges ; c'est lui qui, par son ardent civisme et ses nombreuses relations dans ces contrées qui l'ont vu naître, est parvenu à les préserver des exhalaisons pestilentielles que soufflaient les aristocrates et les malveillants ».

Mais si la Commune de Paris, par Chaumette (beaucoup plus préoccupé qu'Hébert du côté social des problèmes révolutionnaires) donnait à cette tendance collectiviste une forme vigoureuse et nette, elle ne faisait que formuler

le mouvement général de la Révolution. Qu'était, à bien des égards, la loi contre les accapareurs, sinon la substitution de la nation aux commerçants individuels? Qu'était la loi du maximum, surtout quand elle aura été complétée le 11 brumaire selon les indications de l'expérience par les dispositions qui tarifaient le bénéfice commercial, qu'était cette grande loi sinon une première nationalisation de la vie économique? Et la lutte même dont cette loi était née devait, par sa logique, aboutir à une formule de nationalisation plus complète, plus intérieure, si je puis dire, à la production.

Dans la même période, Cambon faisait procéder à ce qu'on peut appeler la nationalisation de la Banque, de toute la banque, au moins en ce qui concernait ses opérations avec l'étranger. La nation se substituait aux banquiers, se chargeait de recouvrer à leur place les traites sur l'étranger et de payer à leur place les traites tirées sur la France par l'étranger ; c'était, je le répète, la nationalisation de toutes les opérations internationales de la Banque. Mallet du Pan a bien vu le sens de cette audacieuse mesure, destinée soit à permettre au gouvernement français de vigoureuses représailles contre les pays qui suspendraient le paiement de ce qu'ils devaient aux citoyens français, ou surtout à soutenir le cours de l'assignat, en supprimant les opérations à la baisse et toutes les manœuvres d'agiotage de la Banque.

« Tous les efforts du Comité de Salut public, dit Mallet du Pan, dans son *Mémoire* du 1er février 1794, tendent à soutenir et à élever le papier (l'assignat), à en diminuer l'emploi, à restreindre la masse en circulation et à faire remonter le change par des payements en espèces. C'est dans cette vue que le Comité de Salut public s'est emparé dernièrement de l'actif et du passif de la Banque de Paris et du royaume, en prenant tout le papier sur l'étranger qui se trouvait chez les banquiers, et en se chargeant de payer leurs créances au dehors. Vraisemblablement, le but de cette opération, qui se consomme en ce moment, est, ou de spolier le commerce de ses créances dans l'étranger et l'étranger de ses créances sur la France, ou de faire hausser les changes en faveur de celle-ci, en offrant, ainsi que le fait le Comité, d'acquitter les remises en argent ou en assignat. »

Mais, même en ce qui concerne particulièrement l'industrie, ce n'est pas seulement la Commune de Paris, ce ne sont pas seulement ceux qui sont animés de son esprit, qui menacent la bourgeoisie industrielle de saisir les fabriques et de les remettre à la nation.

Baudot n'était pas hébertiste : il avait même du mépris pour Hébert. C'était un dantoniste, mais dont la vigueur révolutionnaire était restée intacte. Or, aux Jacobins, le 21 juillet 1793, il avait prononcé contre les grands marchands égoïstes des paroles violentes :

« A Marseille, à Bordeaux comme à Lyon, des commerçants se sont rendus dépositaires de toutes les denrées et refusent de les donner, soit pour or ou argent ou pour les assignats qui valent en core mieux. Puisqu'ils tiennent

en leurs mains tout ce qui peut soutenir la vie de leurs semblables, il est clair que l'existence des citoyens est à leur disposition. Il faut permettre au peuple de leur faire rendre gorge; il faut donner aux sans-culottes la propriété de tout ce qu'ils prendront sur eux. »

Ce n'est pas dans une vue de réorganisation sociale, c'est seulement dans une pensée de combat révolutionnaire que Baudot voulait écraser l'aristocratie mercantile, et c'était presque l'appel anarchique au pillage. Mais, le 27 septembre, à Castres, dans cette ville de bourgeoisie industrielle, de fabricants de draps, qui un moment avait paru suivre son représentant Lasource dans la lutte contre la Montagne, c'est la nationalisation des fabriques que Baudot fait entrevoir nettement à ceux qui résisteraient. J'ai donné plus haut la reproduction photographique de la page du registre de la municipalité de Castres où le discours de Baudot est résumé.

La séance du Conseil de la Commune, qui se tenait à huis clos pour des mesures de sûreté générale, devint publique quand on annonça le représentant :

« Le citoyen Baudot a dit que plusieurs départements s'étaient laissé égarer par les malveillants sur les journées des 31 mai, 1er et 2 juin ; que le département du Tarn avait des reproches à se faire; que, néanmoins, déjà depuis longtemps on ne pouvait compter au nombre des vrais républicains que ceux qui adhéraient formellement à cette Révolution mémorable et salutaire, et que ces journées étaient le signe auquel on reconnaissait les patriotes... Il a dit que le fédéralisme avait été enfanté par l'égoïsme, que c'étaient ceux qui avaient gagné le plus à la Révolution en tenant le peuple dans la misère et en ne proportionnant pas le prix des salaires des ouvriers aux profits énormes qu'ils faisaient sur leur fabrication ; *mais qu'ils sachent que, s'il le faut, la nation s'emparera de leurs fabriques et pourvoiera ainsi elle-même à la subsistance de la classe industrielle qui peuple les ateliers.*

« Le citoyen représentant, considérant ensuite le haut prix du pain, sa mauvaise qualité en général et la rareté des subsistances, a exhorté le Conseil général de s'occuper sans relâche de ce grand objet de sa sollicitude, *conseillant d'ôter aux boulangers la fabrication du pain et d'établir une boulangerie municipale* ».

Nationalisation des fabriques, boulangerie municipale, ce serait un programme socialiste complet, si Baudot n'avait pas vu seulement dans ces mesures un remède temporaire à une crise exceptionnelle. Le Conseil de la Commune lui répondit qu'il avait le projet « d'établir une boulangerie afin que le pain qu'on distribue soit plus beau et de meilleure qualité ».

Ce qui prouve qu'alors la pensée immanente des événements était plus hardie que la pensée des hommes, c'est que Baudot, dans ses notes, semble avoir complètement oublié cette crise quasi-socialiste de son esprit. Ce n'est certes point par calcul qu'il a gardé le silence là-dessus : les notes qu'il a

laissées sont d'une sincérité évidente. Or, quand il combat le communisme de Babeuf, il ne songe pas un instant que lui-même a proposé, qu'il a presque imposé un régime collectiviste de l'industrie.

« La liberté, écrit-il, ne saurait être entièrement dans la dépendance du magistrat, comme l'entendaient Babeuf, Dar thé, Buonarotti et autres. La liberté ne peut s'entendre que de la permission de faire ce qui n'est pas défendu par la loi. *Il faut que l'homme, pour être libre, puisse diriger à sa volonté son travail, son industrie, son commerce et l'application de son intelligence aux arts et aux sciences, toutes les fois que la loi ne s'y oppose pas. Le magistrat qui forcerait l'homme dans le travail qu'il doit à la société serait un tyran, et l'homme qui subirait cette direction serait un esclave. Owen et d'autres ont essayé en Écosse et aux États-Unis un gouvernement comme Babeuf, mais dans un cercle circonscrit et comme objet de spéculation commerciale, et sans succès.* »

Qu'est-ce à dire ? c'est que, même en septembre 1793, Baudot ne croyait pas ébaucher un ordre communiste, et quand l'ardeur du combat révolutionnaire fut tombée, le sens même des idées sociales qu'il formulait alors disparut de son esprit. L'horizon des jours tempérés ne se souvient même plus des grands éclairs qui traversèrent les jours ardents. Mais c'était bien un éclair de communisme révolutionnaire qui traversait en août, septembre et octobre 1793, l'horizon brûlant.

Depuis que les prolétaires, qui en général étaient Montagnards, avaient à lutter contre la bourgeoisie girondine, la contradiction entre le régime politique qui organisait leur souveraineté et le régime économique qui organisait leur dépendance commençait à leur apparaître. Et c'est dans la nationalisation générale de l'industrie que résidait pour eux la solution de l'antinomie. Le 7 août 1793, à propos d'une manufacture d'armes nationale créée à Montauban sur l'initiative de Jean Bon Saint-André, la Société populaire, où les ouvriers dominaient, lui écrit :

« *C'est là que l'industrie active pourra s'exercer sans dépendre de celui qui l'exerce et sans lui faire le sacrifice d'aucune portion de sa liberté.* SI LA NATION POUVAIT SEULE OCCUPER TOUTES LES MAINS LABORIEUSES, ELLE ANÉANTIRAIT D'UN SEUL COUP L'ARISTOCRATIE DANS TOUTES SES RAMIFICATIONS *et elle préviendrait pour jamais son retour.* »

Les manufactures de tout ordre, manufactures d'armes, de cordages, etc., que, dans l'intérêt de la défense nationale, improvisaient partout la nation, les municipalités, multipliaient les exemples du service public industriel et suggéraient l'idée collectiviste. Les représentants en mission, ayant besoin de minerai pour fondre canons et fusils, encouragent les ouvriers mineurs par des réformes. Aux mines de plomb argentifère de Poullavrien, Laignelot assure aux ouvriers, de la part de la nation et comme complément de salaire, le pain à bon marché.

Jean Bon Saint-André, lorsqu'en mars 1794 il presse à Brest, à Lorient, les constructions navales et l'armement des navires, constate avec colère qu'aux mines de Carhaix la compagnie, qui exploitait un reste d'une concession d'ancien régime, était dure aux ouvriers. « Elle cherche, dit-il, à plumer la poule aux dépens des ouvriers. » Ceux-ci, « maltraités et malheureux, meurent de faim. » Et il n'y a pas la moindre retraite ou le moindre secours pour les vieux. Ils sont « inhumainement abandonnés à la misère aussitôt qu'épuisées par le travail leurs forces ne leur permettent plus d'alimenter l'avarice et la cupidité. »

« Je ferai en sorte, écrit-il au Comité de Salut public, qu'ils aient au moins du pain. »

Provisoirement, il met la mine en régie, mais il suggère l'idée qu'elle devrait devenir propriété nationale et être exploitée par la nation. La fermentation socialiste qui se manifeste en ces jours ardents n'est donc pas l'effet particulier de la pensée hébertiste, mais de tout le mouvement révolutionnaire.

Parmi ceux d'ailleurs qui participaient à des degrés ou sous des formes diverses au mouvement hébertiste, il y avait des tendances sociales très différentes. Cloots, leur allié dans la lutte antichrétienne, était opposé, dans l'ordre économique, à toute intervention de l'Etat, à toute réglementation. Il voulait la libre expansion infinie de toutes les forces individuelles dans l'humanité unifiée, et se comparant au prédicateur catholique qui, consulté sur un article du carême, répondait : « Mangez un bœuf, mais soyez chrétiens », il disait : « Ayez des millions, mais soyez citoyens ». Ce n'est donc pas au nom d'une doctrine sociale que l'hébertisme pouvait combattre le Comité de Salut public.

Dans la question religieuse, l'hébertisme n'a été que violence superficielle et vaine, incohérence et contradiction. D'août à novembre un mouvement très vif de déchristianisation s'est dessiné. Ce n'est plus seulement contre les prêtres insermentés, ce n'est même plus contre l'Eglise, c'est contre le christianisme même qu'une partie du peuple révolutionnaire est soulevé. Et il essaie d'en arracher jusqu'à l'idée de l'esprit des hommes en détruisant les symboles et les emblèmes qui, par les yeux, le faisaient entrer dans la pensée. C'est la guerre au culte comme moyen de guerre à la croyance. Ce sont les prêtres qui ont fanatisé la Vendée ; ce sont les prêtres qui, à Lyon, ont été les complices des riches égoïstes. La Révolution ne sera assurée, la liberté humaine ne sera définitive que lorsque la puissance qui s'est emparée des âmes et qui les soumet à toutes les tyrannies de la terre et du ciel aura disparu. Et qu'on ne distingue pas entre les prêtres assermentés et les prêtres insermentés, entre les prêtres constitutionnels et les prêtres réfractaires. Qu'ont fait les prêtres constitutionnels ? Quelle a été leur action en Vendée, à Lyon, à Toulon, à Marseille, en Lozère ? Ou ils ont été secrètement complices de

l'ennemi par leur inertie, par leur timidité, ou bien ils ont été impuissants. Leur demi-fanatisme a moins de prise sur les ignorants que le fanatisme entier des autres. Si donc les prêtres constitutionnels n'ont pas produit la diversion qu'on attendait d'eux, s'ils n'ont pas servi de caution utile à la Révolution auprès des croyants et des simples, quel est leur rôle? et pourquoi la Révolution se prêterait-elle plus longtemps à un compromis qui n'est que duperie? Car, pour ménager les prêtres constitutionnels, pour ne pas offenser « leur foi », on est obligé de ménager les prêtres réfractaires: on ne peut pas aller jusqu'au fond des questions, et mettre à nu la racine de mensonge sur laquelle s'appuie toute l'Eglise, constitutionnelle ou réfractaire. Qu'on en finisse donc, et puisque le fanatisme forme autour des esprits une couche épaisse et impénétrable à la raison, puisqu'il est inutile de discuter avec des hommes qui croient par habitude machinale, c'est cette habitude machinale qu'il faut rompre. Il faut prouver à ces abêtis que le Dieu qu'ils adorent n'est qu'impuissance et néant; et pour cela, il faut lui arracher les instruments de son culte. Il faut lui enlever les vases sacrés; il faut les profaner à la face du ciel, pour attester aux plus grossiers des fanatiques le néant d'un Dieu qui ne sait même plus se défendre. Il faudrait des siècles à la philosophie pour libérer l'esprit par l'esprit; c'est par la force qu'il faut briser les chaînes que l'ignorance, cette forme de l'esclavage, a rivées. Voici les calices et les ostensoirs, et qu'un âne revêtu de l'étole, coiffé de la mitre, battant ses flancs d'une hostie attachée à sa queue, promène la dérision du culte antique, et dégoûte à jamais les croyants eux-mêmes d'une foi qui se prête à d'aussi dégradantes parodies.

D'ailleurs, le peuple révolutionnaire, le peuple des sections est devenu familier avec l'Eglise: c'est dans les églises qu'ont lieu les réunions patriotiques. C'est du haut de la chaire que les représentants en mission prêchent la guerre pour la liberté. Mais comment permettre que dans la même enceinte s'organise la servitude des esprits, c'est-à-dire la guerre contre la liberté? Tous ces vases, tous ces flambeaux sur l'autel, ce sont des armes de contre-révolution; qu'on les brise et qu'on les fonde pour en faire des armes de révolution ou pour donner à la Révolution saturée de papier la monnaie d'or dont elle a besoin. Déjà la cloche est descendue du clocher, elle a été fondue, elle est devenue canon, et la corde de la cloche est un cordage des navires équipés par Jean Bon Saint-André pour les croisières contre l'Anglais.

Mais il ne suffit pas de brutaliser le culte. Il faut arracher aux prêtres eux-mêmes l'aveu qu'ils ont menti, qu'ils ont jusqu'ici trompé les hommes. Leur enlever leurs ornements est bien, mais les amener eux-mêmes à rejeter leur étole, à la piétiner sera mieux. Et le triomphe de la raison sera que les prêtres se déprêtrisent, qu'ils renient eux-mêmes le Dieu si longtemps annoncé par eux, et qu'ils révèlent aux fanatiques le vide du tabernacle où depuis des siècles résidait l'illusion humaine. Grand triomphe! Cloots, Léonard

Bourdon, quelques autres encore, décident l'évêque de Paris, Gobet, à venir à la Convention abjurer ses fonctions. C'était le 7 novembre. D'autres abjurations suivirent. Des prêtres en foule envoyaient leurs lettres de prêtrise, ou par entraînement révolutionnaire, ou parce que l'Evangile, décoloré peu à peu par eux de ses teintes surnaturelles, se confondait, en une sorte d'équivoque grisâtre, avec la Déclaration des Droits de l'Homme ; ou pour se débarrasser d'une fonction tous les jours plus difficile et plus fausse, ou encore par lâcheté.

expédié 17 nivôse

le Comité de salut public arrête que le ministre de la guerre fera mettre sans délai le citoyen Rouget dit de Lisle ci-devant officier du génie en état d'arrestation

17 nivose 2ème année républicaine

Expédié pour l'exécution materielle des Loix.

Carnot

Barere

République Française Direction générale des Archives

Robespierre

Collot-d'Herbois

Billaud Varenne

(Expédition a été remise le même jour au Ministre de la guerre lui-même)

Fac-simile de l'ordre d'arrestation de Rouget de l'Isle, donné par le Comité de Salut public.

(D'après un document des Archives nationales.)

Chaumette triomphait, et la Commune, ne voulant pas laisser chômer l'imagination du peuple, instituait une grande fête civile pour remplacer les fêtes religieuses. Elle proclamait le culte de la Raison, et le 10 novembre, à Notre-Dame, devant la statue de la liberté, « élevée en lieu et place de la ci-devant Sainte-Vierge », des voix célébrèrent l'affranchissement de l'homme. La Convention, invitée le soir à une réédition de la fête, se rendit en corps à Notre-Dame. *La Raison* (c'était la citoyenne Momoro) descendit de son trône et elle embrassa le président de la Convention, Laloi. L'hébertisme semblait maître de Paris et de la Révolution.

Certes, il pouvait y avoir quelque grandeur dans cette tentative radicale et brutale de déchristianisation et on entrevoit la justification théorique qui peut en être essayée. L'esprit humain porte un lourd fardeau de super-

stitions et d'habitudes. Si une secousse violente peut faire tomber en un jour des épaules de l'homme ce séculaire fardeau, quelle délivrance ! Comme l'humanité sera libre, et comme l'esprit entrera plus audacieusement dans le mystère du monde quand les formes surannées, traditionnelles, de la croyance auront disparu ! Même les grandes interprétations religieuses de l'univers redeviendront possibles quand elles ne risqueront plus de se confondre, par de superficielles analogies, avec les superstitions du passé ou d'être exploitées par la rouerie de l'Eglise au profit de sa domination. Après tout, la force peut briser des croyances qui ne furent formées que par l'automatisme ; l'aveugle habitude est aussi une forme de la force, et la brève violence de l'heure libératrice ne fait qu'abolir les effets de la lente et obscure violence des siècles.

Oui, mais l'opération hébertiste ne pouvait réussir ou même être tentée qu'à une condition. Il fallait au moins que l'hébertisme eût pris nettement parti sur la question décisive. Voulait-il simplement taquiner et outrager le culte, ou voulait-il le déraciner ? S'il ne voulait que l'outrager, la tentative était aussi stérile que basse, et s'il voulait le déraciner, il fallait qu'il proclamât bien haut que la liberté des cultes, inscrite dans la Constitution, était un leurre et un péril. Il fallait penser et il fallait dire que la croyance chrétienne, principe de servitude, n'avait pas le droit de s'affirmer. C'est seulement au nom du droit qu'on peut opérer des révolutions aussi profondes. Si la Révolution n'a pas le courage de dire : « Je ne reconnais pas le droit du christianisme à exister, et j'en écraserai toutes les manifestations, ou collectives ou individuelles » ; si elle ne dit pas cela, la guerre au culte n'est qu'une ignominieuse parade et la plus grossière tyrannie. Or, l'hébertisme ne s'est même pas posé le problème, et il a flotté misérablement de violences démagogiques qu'aucun principe n'ennoblissait à des rétractations dictées par la sottise ou par la peur. Fouché décide, dans le mémorable arrêté pris à Nevers le 9 octobre :

« Article premier. — Tous les cultes des diverses religions ne pourront être exercés que dans leurs temples respectifs.

« Art. 2. — La République ne reconnaissant point de culte dominant ou privilégié, toutes les enseignes religieuses qui se trouvent sur les routes, sur les places et généralement dans tous les lieux publics seront anéanties.

« Art. 3. — Il est défendu sous peine de réclusion à tous les ministres, à tous les prêtres, de paraître ailleurs que dans leurs temples avec leurs costumes.

« Art. 4. — Dans chaque municipalité, tous les citoyens morts, de quelque secte qu'ils soient, seront conduits au lieu désigné pour la sépulture commune, couverts d'un voile funèbre sur lequel sera peint le Sommeil, accompagnés d'un officier public, entourés de leurs amis revêtus de deuil et d'un détachement de leurs frères d'armes.

« Art. 5. — Le lieu commun où leurs cendres reposeront sera isolé de toute habitation, planté d'arbres sous l'ombre desquels s'élèvera une statue représentant le Sommeil. Tous les autres signes seront détruits.

« Art. 6. — On lira sur la porte de ce champ consacré par un respect religieux aux cendres des morts, cette inscription : « La mort est un sommeil éternel ».

Au fond, c'était un arrêté modéré. Il respectait la liberté des croyances et même la liberté des cultes. Je sais bien que l'inscription : « *La mort est un sommeil éternel* », a la prétention d'être une formule matérialiste, et on a pu dire ainsi que c'était le matérialisme officiel, obligatoire pour les morts sinon pour les vivants. A vrai dire, l'inscription est plus enfantine qu'agressive. Elle est encore plus antiscientifique qu'antichrétienne. Le sommeil est une fonction de la vie : la mort en est la dissolution. Parler de sommeil, c'est encore flatter le besoin de survivance : c'est prolonger la forme de la vie, enveloppée seulement de silence et de repos. La mort est plus dramatique et plus poignante, elle est la dissolution de la forme, la dissolution de la conscience. L'homme se demande si cette dissolution est apparente ou réelle, provisoire ou définitive. C'est là le problème de la mort. Il serait trop commode de l'éluder par un mythe aussi enfantin que les conceptions du sauvage. Au demeurant, l'arrêté de Fouché respectait (il ne pouvait pas y toucher) l'organisation officielle et constitutionnelle du culte. Il se bornait à refouler tous les cultes à l'intérieur de leurs temples. C'est une loi de police des cultes ; ce n'est pas une loi bien décisive et bien profonde. La Commune de Paris s'engagea plus avant, et le 17 novembre elle prit un arrêté, sur le réquisitoire de Chaumette, qui supprimait, en fait, la liberté des cultes.

« La Conseil arrête :

« 1° Que toutes les églises ou temples de toutes religions ou de tous cultes, qui ont existé à Paris, seront sur-le-champ fermés ;

« 2° Que tous les prêtres ou ministres de quelque culte que ce soit demeureront personnellement et individuellement responsables de tous les troubles dont la source viendrait d'opinions religieuses ; que celui qui demandera l'ouverture soit d'un temple, soit d'une église, sera arrêté comme suspect... »

Evidemment, si ce n'est pas la suppression du culte domestique très difficile à atteindre, c'est la suppression révolutionnaire du culte collectif. La messe publique est supprimée ; la messe privée est bien près d'être assimilée à une manœuvre suspecte et clandestine. C'est bien la fin de tous les cultes. Et on pouvait attendre de la Commune qu'après avoir pris un arrêté aussi hardi, qui révolutionnait le fond même de la vie et qui allait soulever ou des réclamations violentes ou d'innombrables protestations muettes, on pouvait attendre d'elle qu'elle le défendît délibérément, qu'elle s'appliquât à en faire comprendre le grand sens et l'audace nécessaire. Quand on affronte les siècles il faut être prêt à un long et rude et douloureux combat. Mais Robespierre

parle aux Jacobins le 21 novembre. Il s'élève contre la politique antichrétienne de la Commune, et la Commune s'aplatit de peur. En huit jours elle chante une lamentable palinodie.

Le 28 novembre, à la Commune, Chaumette met les révolutionnaires en garde contre les mesures qui peuvent aigrir le fanatisme religieux. Il rappelle que l'article 7 de la Déclaration des Droits garantit expressément le libre exercice des cultes. Et il affirme que l'opinion ne doit pas être maitrisée par la terreur, « mais par la vérité, la raison, la justice ». La persécution ne ferait que développer de sombres enthousiasmes comme ceux du Nazaréen et des premiers chrétiens.

« Rien n'est si cher à l'homme que ses opinions ; il y sacrifie son bonheur et souvent sa vie ; les idées absurdes, les notions chimériques sont celles dont la plupart des hommes se dépouillent le plus difficilement, même parmi les gens instruits. »

Il demande enfin au Conseil de déclarer « que l'exercice des cultes étant libre, il n'a jamais entendu et n'entendra jamais empêcher les citoyens de louer des maisons, de payer leurs ministres, pour quelque culte que ce soit, pourvu que l'exercice de ce culte ne nuise pas à la société par sa manifestation ; que, du reste, il fera respecter la volonté des sections qui ont renoncé au culte catholique, pour ne reconnaître que celui de la Raison, de la liberté et des vertus républicaines. »

Ce n'est plus la suppression des Eglises : c'est la séparation des Eglises et de l'Etat, et un programme de large tolérance sous la garantie de la loi. Les citoyens de toutes les religions pourront louer des immeubles pour l'exercice commun des cultes. Les sections qui ont disposé des édifices religieux pour le culte de la Raison resteront en possession, mais elles ne pourront pas inquiéter ceux qui chercheront dans un autre immeuble un abri pour leur croyance. Oui, mais que devient alors toute la politique de la Commune ? Que signifie le déchaînement hébertiste ? De quel droit offenser les croyants par la profanation des objets du culte, si ce n'est pas pour les guérir violemment de leur foi ? C'est le suprême désordre d'esprit et le signe d'une médiocrité intellectuelle qui condamnait l'hébertisme à un lamentable échec. Mais Hébert surtout, comment se fait-il qu'aux Jacobins, ce soir du 21 novembre où Robespierre attaqua de front sa politique religieuse, il n'ait pas dit un mot ? Robespierre lui avait donné pourtant l'exemple de la netteté et du courage. Robespierre n'avait pas seulement condamné l'intolérance comme impolitique. « C'est elle, avait-il dit, qui rallume le fanatisme. » Ou plutôt elle est elle-même une autre forme de fanatisme.

« On a dénoncé des prêtres pour avoir dit la messe : ils la diront plus longtemps si on les empêche de la dire. Celui qui veut les empêcher est plus fanatique que celui qui dit la messe. »

Et à qui fera-t-on croire que les prêtres avec leurs dévotes sont maintenant le plus redoutable ennemi? On égare la Révolution.

Mais Robespierre ne se borne point à une déclaration politique. Il fait une profession de foi déiste. Il formule une philosophie qui est selon lui la règle nécessaire de la vie sociale.

« Il est des hommes qui veulent aller plus loin; qui, sous le prétexte de détruire la superstition, veulent faire une sorte de religion de l'athéisme lui-même. Tout philosophe, tout individu peut adopter là-dessus l'opinion qu'il lui plaira. Quiconque voudrait lui en en faire un crime serait un insensé; mais l'homme public, mais le législateur serait cent fois plus insensé qui adopterait un pareil système. La Convention nationale l'abhorre. La Convention n'est point un faiseur de livres, un auteur de systèmes métaphysiques; c'est un corps politique et populaire, chargé de faire respecter non seulement les droits, mais le caractère du peuple français. Ce n'est point en vain qu'elle a proclamé la Déclaration des Droits de l'Homme en présence de l'Être suprême. On dira peut-être que je suis un esprit étroit, un homme à préjugés; que sais-je? un fanatique. J'ai déjà dit que je ne parlais ni comme un individu, ni comme un philosophe systématique, mais comme un représentant du peuple. L'athéisme est aristocratique. L'idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence opprimée et qui punit le crime triomphant, est toute populaire. » (*Vifs applaudissements.*)

Dangereuse théorie qui opposait l'intolérance du déisme officiel à l'intolérance de l'athéisme obligatoire. Robespierre a beau distinguer l'individu du citoyen : quelle sera la liberté de l'individu devant le problème du moude, si le citoyen devient suspect pour avoir professé des opinions qui avilissent « le caractère français »? Si l'athéisme est aristocratique, l'athée est bien près d'être aristocrate; or, on sait ce qui attend l'homme convaincu d'aristocratie. Et à tout cela, Hébert ne répond rien, rien. S'il avait eu quelques idées dans le cerveau, s'il avait eu vraiment le sens du mouvement antichrétien violent qu'il avait ou déchaîné, ou encouragé, il aurait répondu à Robespierre en commentant le mot de Chalier :

« Nous avons abattu le tyran des corps, il faut abattre le tyran des âmes. »

« Et de même que nous faisons disparaître tous les emblèmes de la tyrannie féodale et monarchique, nous devons faire disparaître tous les emblèmes de la tyrannie religieuse.

« Les prêtres ne sont dangereux que parce qu'ils parlent au nom de Dieu. Leur laisser Dieu, c'est leur laisser l'instrument suprême de domination. Et le dieu de Robespierre n'est qu'une pâle copie du dieu de l'Evangile. L'appétit fanatique du peuple excité par le déisme ne trouvera satisfaction entière que dans le christianisme. La preuve que le déisme n'est qu'un christianisme atténué, c'est qu'il conduit à peu près à la même intolérance. Robespierre propose et impose une philosophie d'Etat comme on imposait sous l'ancien régime une

religion d'Etat : le livre du monde va être de nouveau fermé à triple sceau, et nul ne pourra, sous peine de mort, briser les scellés apposés par l'orthodoxie déiste sur l'univers.

« Quoi donc? et quel est le blasphème proféré par Robespierre contre la Révolution? Il a besoin d'un Être suprême pour veiller sur l'innocent et châtier le coupable. Mais cette fonction de justice, l'homme ne veut plus la laisser à Dieu : tout le sens de la Révolution, c'est qu'elle donne à l'humanité affranchie la noble mission de faire justice. Si la protection de l'innocence et le châtiment du coupable sont la fonction et la raison d'être de Dieu, c'est l'homme maintenant qui est Dieu, c'est la Révolution qui est Dieu. »

Oui, Robespierre avait fourni un beau thème à Hébert; mais le lâche Hébert, lâche d'esprit et lâche de volonté, n'a trouvé en soi, quand il a fallu répondre, que défaillance et néant. Il ira bientôt balbutiant qu'il n'est pas athée, qu'il considère Jésus comme le premier des sans-culottes, « comme le premier fondateur du club des Jacobins ». Mais comment s'il n'ose pas faire remonter son invective jusqu'à Jésus, comment espère-t-il éliminer la religion dont Jésus est l'objet et le centre? Il n'avait pas songé à ces choses, il avait cru que les mascarades d'un faux rationalisme pousseraient sa popularité. Il n'avait pas médité une minute sur le problème religieux, et il se taisait maintenant, par impuissance comme par poltronnerie.

Vraiment, le christianisme n'aurait pas duré dix-huit siècles s'il avait suffi de l'hébertisme pour le renverser. Et puis, ni Hébert, ni Chaumette n'avaient pris garde à ceci : c'est que, pour procéder utilement à l'arrachement du christianisme, pour anéantir la croyance en détruisant ses emblèmes et en prohibant ses cérémonies, il aurait fallu pouvoir appliquer cette politique à la fois dans toutes les régions de la France. Réduire en poudre la croix d'une commune, si la croix de la commune voisine reste debout, abattre un clocher si là-bas à l'horizon se profile la silhouette d'un autre, c'est laisser subsister l'obsession religieuse. C'est manquer cet effet d'oubli total, qui seul pouvait légitimer en quelque façon l'emploi de la violence. Or l'hébertisme savait bien, quand il se jetait dans cette politique, qu'il ne pourrait pas l'appliquer partout avec une rapidité et une simultanéité suffisantes. Et les représentants en mission constatent que le culte, un moment interrompu en une région, reprend bientôt par la contagion de la région voisine. Les communes redemandent les prêtres qu'elles ont déprêtrisées. Et tout le champ est envahi de nouveau de la superstition qu'on ne pouvait tuer qu'en la déracinant partout à la fois.

Mais quoi! même là où l'hébertisme parait réussir, ce n'est qu'un trompe-l'œil. Les observateurs remarquent que les fêtes de la Raison sont suivies surtout par des femmes : elles continuent en réalité à aller à l'église : elles vont, selon le mot de Chaumette, respirer « l'odeur cadavéreuse des temples de Jésus, » même quand ces temples sont affectés à un autre culte. Elles

cherchent dans le symbolisme nouveau la vague continuation du symbolisme ancien. Pour avoir voulu se passer du temps et de la raison dans une œuvre de libération qui suppose et le temps et la raison, l'hébertisme n'a fait que modifier le décor de superstition. Les foules passent de l'adoration de la nature invoquée au Dix-Août, au culte de la raison, et bientôt au culte de l'Être suprême; et c'est toujours la même ignorance sous l'apparente diversité des formules. Non, non, il n'est pas possible de se passer de l'esprit pour libérer l'esprit.

Profonde est donc la misère intellectuelle et morale de cet hébertisme violent et sournois, arrogant et vide, qui guette le Comité de Salut public, qui lui tend des embûches, et qui cherche par tous les moyens, par l'intrigue d'abord, bientôt par la force, à s'emparer du pouvoir et à confisquer la Révolution.

Il ne pouvait pas alléguer qu'il représentait Paris. Tout ce qu'avait voulu le grand Paris patriote et révolutionnaire, il l'avait maintenant par la Convention épurée et par le Comité de Salut public. Il avait voulu que la force révolutionnaire fût concentrée et agissante : elle l'était. Il avait voulu que les vaines querelles où s'épuisait la Convention fussent ou apaisées ou écrasées : elles l'étaient, et la Convention travaillait, comme une machine puissante et silencieuse, à broyer les insurgés, les traîtres, les ennemis. Il avait voulu que l'avenir de la démocratie fût assuré contre la main-mise orgueilleuse d'une oligarchie de beaux parleurs et de bourgeois arrogants : la démocratie avait reçu la garantie d'une Constitution populaire, et elle enveloppait le gouvernement. Paris avait voulu enfin qu'on ne se méfiât ni de Paris, ni du peuple, que de fortes lois assurent la subsistance des prolétaires : c'est en harmonie avec Paris que la Convention et le Comité de Salut public gouvernaient, c'est pour le peuple qu'ils édictaient le maximum.

Aller au delà, réclamer davantage pour Paris et pour la Commune, c'était parler, non plus au nom de Paris, mais au nom d'une coterie parisienne. C'était déchirer la belle unité révolutionnaire de Paris et de la France; c'était recommencer en sens inverse, par le particularisme parisien, le crime du fédéralisme girondin. C'est cet esprit de coterie effervescente et ambitieuse que l'hébertisme tentait d'imposer à la France. C'est pour assurer l'orgueilleuse primauté de certains hommes, c'est pour donner à la Commune une préséance de vanité, c'est pour accaparer au profit de quelques sectionnaires et de quelques commis tous les emplois et tous les grades, que l'hébertisme voulait mettre la main sur le pouvoir, et qu'il dénigrait le gouvernement central de la Révolution. C'est pour libérer de tout contrôle le ministère de la guerre et en faire la forteresse hautaine du pouvoir exécutif révolutionnaire que les hébertistes cherchaient à dissoudre le Comité de Salut public ou à le déconsidérer. C'est parce qu'ils espéraient jouer, dans l'Assemblée qui succéderait à la Convention, un rôle important et décisif c'est parce qu'ils voulaient pro-

fiter en hâte de leur popularité parisienne pour devenir représentants et ministres, que les hébertistes demandaient l'application précipitée de la Constitution, « l'organisation constitutionnelle du ministère », c'est-à-dire la dissolution de la Convention, le destin de la liberté et de la nation remis au hasard d'élections en pleine crise de guerre civile et de guerre étrangère. Eux, les prétendus révolutionnaires, ils veulent mettre fin avant l'heure au gouvernement révolutionnaire, dans l'espoir d'être du gouvernement qui suivra ou de le dominer.

Dès maintenant, Hébert ne pardonne pas à Danton et à Robespierre de n'avoir pas fait de lui, Hébert, le successeur de Garat au ministère de l'Intérieur. Le père Duchesne a hâte de fumer sa pipe dans un salon ministériel, et il faut voir avec quel dépit misérable, mal couvert sous des grimaces de dédain, il commente son échec devant les commères que convoque sa fiction et qui lui font une cour admirative et empressée.

Ce n'est pas seulement cet esprit de coterie misérable et de particularisme ambitieux que représentait l'hébertisme. Il est encore, sous forme démagogique, la première apparition du militarisme dans la Révolution française. Oui, l'hébertisme est militariste par son origine même ; c'est dans les bureaux de la guerre qu'il est né et qu'il a grandi. Il a le sabre traînant et la moustache provocatrice. Il est militariste par le goût de la brutalité et de la parade. Il se plaît aux expéditions de l'armée révolutionnaire, aux gestes terrifiants qui ressemblent aux allures d'une armée en pays conquis. Et ces chefs populaires (c'est Chaumette qui nous l'apprend) se couvrent de dorures pour marcher derrière la guillotine, comme les prêtres se revêtent d'étoles splendides pour aller sous le dais. Il est militariste par l'horreur et la crainte du pouvoir civil. Casser la Convention lui serait un jeu, et il installerait au pouvoir, le lendemain, tout un état-major à panaches. Le furieux hébertiste Vincent disait des commissaires de la Convention aux armées : « Qu'on achète des mannequins et qu'on les habille du costume dessiné par David. Voilà les délégués de la Convention. » Belle affectation de simplicité démocratique chez ces officiers révolutionnaires qui se chamarraient à plaisir. Non, ce qui choquait Vincent, c'était précisément que les délégués de la Convention ne fussent pas des mannequins, et que par eux les armées de la Révolution dont l'hébertisme espérait envahir tous les grades fussent tenues sous la discipline du gouvernement central et de la loi. L'hébertisme était militariste par sa complaisance à une politique prolongée d'exécutions militaires. Son idéal révolutionnaire, c'était, le lendemain d'un assaut, les sauvages représailles de guerre sur les villes vaincues. Lyon est pris, la répression s'y déchaîne. Marseille est pris ; la fureur de revanche s'y déploie. Toulon capitule ; la trahison est noyée dans le sang. La Vendée fléchit ; Nantes devient le centre d'opération du bourreau.

Partout les commissaires de la Convention, Fréron et Barras à Toulon

et à Marseille, Collot d'Herbois à Lyon, Carrier à Nantes, par un inévitable entraînement de la nature humaine, subissent les terribles passions de guerre civile. Il faut qu'ils soient non seulement les interprètes farouches de a loi, et les vengeurs de la Révolution, il faut encore qu'ils assouvissent la



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

rage des patriotes qui furent menacés et torturés, et aussi l'instinctive colère des soldats qui prennent leur revanche des fatigues et des périls que leur a imposés la cité rebelle. Oui, c'est là pour les commissaires, dans la fumée mal dissipée de la bataille, à la lueur troublante des incendies qu'un vent de haine prolonge, c'est là une terrible fatalité, et ceux qui leur jettent trop facilement l'anathème oublient les crimes de la contre-révolution, les horreurs vendé-

[illegible], les atrocités des reacteurs toulonnais pendant au croc des boucheries les patriotes égorgés.

Mais enfin ce lendemain d'assaut ne peut pas devenir pour la Révolution une politique normale. De Paris qui n'est pas au foyer même de la guerre civile, devraient venir des conseils de mesure, de sagesse et d'humanité. Or l'hebertisme s'acharne à souffler sur le feu. Collot d'Herbois, à Lyon, aurait eu singulièrement besoin d'être averti : car, par une sorte de malentendu sinistre, peut-être à demi volontaire, il outre et il fausse le sens du vote si terrible de la Convention.

Le décret avait dit :

« La ville de Lyon sera détruite; tout ce qui fut habité par les riches sera démoli, il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, *les édifices spécialement employés à l'industrie*, et les monuments consacrés à l'instruction publique. »

Le décret est formidable : mais au fond il laisse subsister Lyon, car pourquoi conserver les édifices spécialement employés à l'industrie si l'industrie ne doit pas renaître, si les ouvriers ne doivent pas rester groupés dans la cité, si bientôt les métiers ne doivent pas battre de nouveau? Tous les termes étaient calculés pour concilier l'effet de terreur que la Convention voulait produire sur les imaginations avec la nécessité de conserver à la France une magnifique force de travail et de richesse. C'est sans doute ainsi que Couthon eût interprété la pensée de la Convention. Mais il fut suspect de faiblesse, et, pour des raisons ou sous des prétextes de santé, il demanda à être déchargé de ce fardeau.

C'est Collot d'Herbois, qui représentait, au Comité de salut public, l'élément le plus voisin de l'hébertisme, qui reçut mission d'appliquer le décret. Et tout de suite, il ne voit que l'enseigne théâtrale : *Lyon sera détruit*. Et c'est à la lettre qu'il veut détruire Lyon : il n'y restera, si on le laisse faire, ni une pierre, ni un homme. Son plan est de déporter, de disperser sur toute l'étendue de la France, toute la population ouvrière lyonnaise, cent mille prolétaires. Il ne sait rien de Lyon, de son passé glorieux et triste, de ses révoltes sociales; il ne sait rien des grandes grèves répétées par où, depuis trois siècles, la classe ouvrière lyonnaise préludait aux grandes luttes prolétariennes des temps futurs. Il ne soupçonne pas la force de révolution latente cachée sous la résignation triste de ces hommes.

« Il faut, écrit-il à Robespierre le 3 frimaire an II, licencier, faire évacuer cent mille individus travaillant, depuis qu'ils existent, à la fabrique, *sans être laborieux*, et bien éloignés de la dignité et de l'énergie qu'ils doivent avoir; intéressants à l'humanité, parce qu'ils ont toujours été opprimés ou pauvres, ce qui prouve qu'ils n'ont pas senti la Révolution. En les disséminant parmi les hommes libres, ils en prendront les sentiments, ils ne les auront jamais s'ils restent réunis... »

Il écrit à Couthon, le 11 frimaire :

« Tu m'as parlé des patriotes de cette ville; penses-tu qu'il puisse jamais y en avoir? Je crois la chose impossible. Il y a soixante mille individus qui ne seront jamais républicains. Ce dont il faut s'occuper, c'est de les licencier, de les répandre avec précaution sur la surface de la République, en faisant pour cela le sacrifice que notre grande et généreuse nation est en état de faire. Ainsi disséminés et surveillés, ils suivront au moins le pas de ceux qui marcheront avant ou à côté d'eux. Mais réunis, ce serait pendant longtemps un foyer dangereux, et toujours favorable aux ennemis des vrais principes. »

C'est la déportation en masse du prolétariat lyonnais. Collot prend pour de la paresse, pour de l'atonie, cette réserve, cette habitude discrète et silencieuse d'hommes qui dépensent à leur travail accoutumé plus d'attention que de force musculaire. Mais comment peut-il oublier que ce sont les ouvriers lyonnais, qu'il accuse de n'avoir pas « senti la révolution », qui ont contribué le plus efficacement, par la révolte, à la suppression des octrois dans toute la France? Comment peut-il oublier qu'il avaient formulé récemment un nouveau tarif des salaires avec des considérants d'une haute portée sociale? Et si le désarroi survenu dans la fabrique de soieries a anéanti leur élan, s'ils ont été pris d'hésitation à la pensée que l'austérité révolutionnaire proscrirait peut-être on ruinerait leur délicate industrie, est-ce une raison pour désespérer d'eux à jamais? Ne convient-il pas de les rassurer, au contraire, de leur montrer que la vie d'un peuple renouvelé par la Révolution n'exclura pas la délicatesse du luxe?

Si on avait laissé faire Collot d'Herbois, s'il avait pu appliquer son programme jusqu'au bout, cette magnifique agglomération ouvrière qui, dans la première moitié du dix-huitième siècle, a donné à tout le prolétariat européen une impulsion si vigoureuse et de si tragiques leçons d'héroïsme, aurait été dispersée comme une poussière à tous les vents. Collot d'Herbois, penché sur ce puits sombre dont il ne percevait pas le bouillonnement profond, rêvait de le tarir ou de le combler. A ce maniaque de destruction qui, en dissipant un immense rassemblement prolétaire, faisait œuvre de contre-révolution économique et sociale, il aurait fallu des conseils de prudence, des rappels ou à l'humanité ou au bon sens, ou mieux, à la Révolution. Mais non, tandis qu'il s'enivre lui même de sa puissance, comme un roi de théâtre dont le rôle se prolongerait soudain dans la vie, tandis qu'il ne cesse de répéter « qu'il lance la foudre », il y a à côté de lui l'hébertiste Ronsin qui lui souffle des fureurs meurtrières; et il y a à Paris l'hébertiste Vincent qui placarde les férocités de Ronsin. Ronsin écrit à Vincent: « Il n'y a pas quinze cents lyonnais qui méritent de vivre. » Vincent fait de cette lettre une affiche, comme pour propager dans Paris une contagion de folie haineuse, et pour rendre impossible à Robespierre, au Comité de salut public, d'avertir Collot d'Herbois qu'il s'égare.

C'est le militarisme sauvage de la guerre de Trente ans transporté dans la Révolution. A Nantes, Carrier pousse si loin la répression, qu'il ameute contre lui les patriotes eux-mêmes. Mais ils ne peuvent plus l'aborder. Il ne vit qu'avec des officiers; là, il ne rencontre ni contradiction, ni blâme, et les plus farouches consignes s'exécutent avec entrain comme à un lendemain d'escalade. Or, Carrier adopte l'hébertisme et est adopté par lui.

L'hébertisme enfin est militariste par son goût pour la guerre illimitée. Elle est devenue pour lui une carrière : c'est là que tous les tape-durs, sans emploi maintenant dans les sections, pourront déployer leur vigueur et monter en grade. C'est là que ce besoin de commander, de despotiser, qui se développe dans les révolutions prolongées chez les petits groupes d'hommes ardents qui mènent la bataille, trouvera une satisfaction durable et permanente.

« Ne discutez pas, disait Boissel aux révolutionnaires des sections, jouez du bâton. » Mais jouer du bâton prépare à jouer du sabre ; les armées révolutionnaires qui font des battues dans les fermes pourraient être licenciées ; si la guerre avec le monde continue, les galons seront solidement cousus aux manches, et le panache sera fortement attaché au chapeau. Par la prolongation de la guerre la Révolution va à la ruine ou à la servitude. Elle dépense trois cents millions par mois : la France dévore sa substance. Elle peut bien, par un effort héroïque de bravoure, d'abnégation, relever l'assignat malgré ce fardeau écrasant. Elle peut, d'un mouvement presque surhumain, marcher, respirer, combattre ; mais combien de temps? Bientôt ou elle tombera épuisée, ou elle sera obligée, pour se refaire, de demander à la guerre le moyen de nourrir la guerre, de faire de la guerre l'industrie nationale de la Révolution, d'organiser, par des rançons formidables, le pillage en grand et d'étendre sur les peuples le système tributaire de l'ancienne Rome conquérante. Dans tous les cas, c'est la défaite de la Révolution, soit qu'elle succombe au déficit de ses finances et de ses forces, soit qu'elle se renie elle-même en suivant un Imperator. C'est là ce qu'avait pensé Robespierre quand il s'était opposé en 1792 à la déclaration de guerre si imprudemment déchaînée par Brissot. Et c'est ce qui lui faisait dire maintenant : « La guerre étrangère est le péril mortel pour la liberté ».

Brissot menait à Hébert, qui mènera à Bonaparte. Girondisme, hébertisme, bonapartisme sont trois termes liés. Ce que l'hébertisme pardonnait le moins à Danton, c'est d'avoir cherché, quand il était au Comité de Salut public, à négocier la paix ; il fermait le débouché immense que ces armées de douze cent mille hommes avec leur énorme appareil d'administration et de commandement offraient aux ambitions et aux convoitises qui, par le monopole des certificats de civisme, se seraient réservé le monopole des grades, des fournitures et des emplois. Et Robespierre aussi était suspect parce qu'on le soupçonnait de désirer la fin de la guerre. A la seule idée que l'on traiterait

peut-être avant d'avoir assuré à la France au moins l'embouchure du Rhin. Anacharsis Cloots, que l'esprit de système jetait à l'hébertisme dans la question extérieure comme dans la question religieuse, criait au scandale. Cloots se débattait dans de lamentables contradictions.

J'ai dit quelle était la grandeur de sa formule juridique de la souveraineté du genre humain. Appliquée aux faits avec discernement, elle pouvait tempérer les égoïsmes et particularismes nationaux, préparer une vaste union des peuples, prélude nécessaire de leur unité. Il y aurait eu folie à attendre des effets immédiats de la force l'organisation unitaire du genre humain. Même victorieuse, cette guerre effrénée et universelle n'aurait abouti qu'à une monstrueuse dictature militaire, à un césarisme énorme pesant sur l'univers. Et Cloots disait : « Je consens à ce qu'on ne pousse pas la guerre aussi loin que s'étendra un jour prochain la souveraineté humaine ».

Il se contentait, en attendant, d'agrandir la France jusqu'au Rhin et à l'Escaut. De là, son influence révolutionnaire rayonnerait nécessairement sur le monde. Oui, mais pourquoi faire de l'annexion de toute la rive gauche du Rhin et des bouches de l'Escaut une condition nécessaire de la paix? Pourquoi proclamer, comme il le fit aux Jacobins le 10 octobre, comme il ne cessa de le répéter dans tous les journaux qui accueillirent sa lettre ouverte aux Bataves et aux Belges, que si ceux-ci n'étaient pas incorporés révolutionnairement à la France révolutionnaire, il n'y aurait qu'une paix honteuse et hypocrite, une paix scélérate, « une paix plâtrée »?

Si la France est tenue envers tous les groupes révolutionnaires épars dans les autres pays à s'annexer ces pays pour étendre la garantie de la Révolution, pourquoi ne pas incorporer tous les Etats de l'Allemagne, tous les Etats de l'Italie? Et si elle n'est obligée envers les groupes révolutionnaires d'Italie ou d'Allemagne qu'à cette protection indirecte qui résultera pour tous les hommes de la fière autonomie de la France, de la Révolution et d'un glorieux exemple de liberté, pourquoi serait-elle contrainte, en tous cas, quelles que que puissent être les chances et les combinaisons de paix, à s'annexer Belges et Bataves? C'est qu'au fond Cloots ne veut pas de la paix, tant que la France révolutionnaire n'aura pas assimilé à elle, même par la force mise au service de l'idée, tous les peuples qui contiennent des éléments de révolution assimilables. Il a dans les forces de la France une confiance indéfinie, inépuisable. Et ce serait une énorme jactance, si Cloots n'était vraiment, et en toute sincérité, possédé par son rêve.

« Tout est grand, colossal, sublime en France. Nous ne comptons que par millions de soldats et par milliards de livres. Il semblerait à chaque recrutement que la guerre commence.

« — C'est bien le moment de nous parler de paix, à nous qui par la réquisition de nos jeunes gens et par le démonnayage de nos assignats, venons de construire deux bastions devant lesquels se briseront tous les efforts de la

ligne royale. Nous avons dans Paris les mines du Pérou, les foyers des Cyclopes, le levier d'Archimède et le coup de pied de Pompée. »

Vantardise demesurée et débordante. Mais est-ce bien Pompée, est-ce bien le chef des aristocrates qui peut, en frappant du pied, faire jaillir des légions? Non, c'est la Révolution aujourd'hui, ce sera César demain, et cette guerre toujours recommençante, cette guerre sans limites et sans fond, cette réquisition toujours renouvelée des forces évoquent en effet d'avance ces formidables requisitions impériales qui vont dévorer les générations. Comment, dans un tel état d'esprit, Cloots pourrait-il consentir sérieusement à s'arrêter même à la limite du Rhin? Ce n'est pas là un pacte durable avec l'Europe. Ce n'est pour lui qu'une halte, un arrangement tout provisoire et dont on annonce dès maintenant qu'il sera dépassé.

Il ne suffit pas à Cloots d'incorporer Belges et Bataves; il ne lui suffit pas d'exiger et de prendre Bruxelles, Ostende, Amsterdam, pour équilibrer dans la formation française le Nord et le Midi, les pays de vignobles et d'huiles et les pays de blé et de bétail. Il ne lui suffit pas d'annoncer qu'aux Belges et aux Bataves sera appliquée, comme aux Français, l'intégralité du programme hébertiste : destruction du culte, anéantissement des aristocrates, déportation des suspects et des fanatiques. L'expansion française révolutionnaire continuera jusqu'à ce que la France se confonde avec l'universelle sans-culotterie.

« Examinez notre position géographique et vous serez convaincus que l'embouchure du Rhin est essentielle à notre bonheur. Et encore si le peuple souverain s'arrête sur le Rhin, ce sera par condescendance, par pitié pour les sots. »

Il ne s'y arrêtera pas longtemps :

« *Mais* en nous étendant tout le long du Rhin, cet accroissement de prospérité rompra la balance politique; *mais* rien n'arrêtera le torrent de la sans-culotterie. Voila des *mais* incontestables; cette perspective n'alarmera que les coquins et les idiots *Il faudra respecter un citoyen français comme jadis un citoyen romain*. Et comment défendra-t-on à nos voyageurs de dessiller les yeux aux peuples asservis? Où sera l'audacieux qui interrompra nos chants patriotiques? Notre commerce fera circuler la vérité avec le superflu de l'univers, par les bouches du Rhin et du Rhône, deux cornes d'abondance. Toutes les villes ci-devant hanséatiques, depuis Brême et Strasbourg, jusqu'à Lubeck et Riga, secoueront un joug odieux pour fraterniser avec nous, pour s'incorporer à l'instar de nos établissements maritimes dans la République des droits de l'homme. »

C'est presque la carte de la France napoléonienne. Je l'ai dit, hébertisme, césarisme : le rêve d'unité et d'absorption légué au César par la Révolution épuisée. A Robespierre qui sentait cela; à Saint-Just qui disait avec une fierté douloureuse : « A chaque bataille nous perdons par milliers des hommes

libres, la coalition ne perd que des esclaves » ; ce parti pris de la guerre illimitée était odieux. Et dans les notes où il se résumait à lui-même sa pensée, Robespierre disait : « Il faut armer non pour aller au Rhin, c'est la guerre éternelle, *mais afin de dicter la paix, paix sans conquête.* »

Penser cela, essayer de réaliser cela, c'était offrir à la Révolution la dernière chance de salut. Il n'y a point contradiction entre cette politique de paix et la défiance haineuse de Robespierre à l'égard de l'Angleterre, du peuple anglais comme de son gouvernement. Il ne consentait pas à faire la différence ; il rendait la nation anglaise responsable de la politique de Pitt, puisqu'elle tolérait Pitt. Mais c'était encore pour lui un moyen de préparer la paix en coupant court à toute pensée de propagande. Il disait aux Jacobins :

« Le peuple anglais est en arrière de vous de deux siècles. S'il veut la liberté, qu'il la conquière lui-même. »

Et cela signifiait : « Pas plus auprès du peuple anglais qu'auprès des autres peuples, vous n'avez chance de susciter d'emblée un mouvement d'opinion qui vous seconde. Vous êtes donc condamnés à faire la guerre tout seuls, et comme vous ne pourriez ainsi la soutenir longtemps, il faut saisir toutes les occasions qui s'offriront de faire honorablement la paix. Il faut profiter des victoires qu'ont su ménager à la France l'énergie et la sagesse du gouvernement révolutionnaire, pour « dicter la paix », non pas une paix ambitieuse et conquérante, mais une paix qui garantisse à la France, dans ses limites traditionnelles, l'usage paisible et fort de sa liberté enfin conquise, le droit et le moyen de mettre la Révolution en œuvre et d'organiser la démocratie. »

Quel scandale pour Cloots ! C'est bien la « paix plâtrée » qui l'indigne, la paix d'abdication et de trahison, la paix d'humiliation nationale et humaine. Et l'historien Avenel, fidèle à l'esprit de l'hébertisme et aux métaphores mêmes de Cloots, désigne les amis de la paix, les révolutionnaires robespierristes, sous le nom de « pacificateurs plâtriers ». C'est une de ces gentillesses romantico-hébertistes où se complaît son ironie lourde. Mais qu'importait aux hébertistes l'incohérence de Cloots ? Il couvrait de sa philosophie l'immense appétit de pouvoir militaire, de grades, de galons, de lucratives conquêtes, que seule la guerre immense et éternelle pouvait apaiser.

Contre ce parti hébertiste qui n'avait ni programme social, ni programme religieux, ni tactique militaire, ni système administratif, ni vigueur, ni humanité, et qui ne représentait qu'une surenchère de sang et le déchaînement illimité du fonctionnarisme militaire et de la guerre épuisante, Robespierre lutte avec force, avec un mélange admirable de fermeté et de souplesse. Il ne le provoque pas, il n'envenime pas les difficultés par des déclamations et dénonciations éternelles à la mode girondine. Il oppose aux hébertistes ce qu'on peut appeler des lois organiques de Révolution, la loi du 17 septembre qui, pour prévenir le fédéralisme sectionnaire, oblige les comités de surveillance à correspondre directement avec la Convention et avec elle seule, destituant ainsi

la Commune de toute action centrale révolutionnaire, la loi du 10 octobre qui déclare le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix et consolide ainsi le Comité de Salut public contre ceux qui le minaient sous prétexte de hâter l'application de la Constitution, enfin et surtout la loi du 4 décembre qui assure la primauté du Comité de Salut public, qui fait de lui la force exécutive dominante et dirigeante, le centre de toute correspondance et de toute action. Ce décret remplace les procureurs syndics de districts, les procureurs de communes et leurs substituts par des « agents nationaux » ; il décide que les procureurs et substituts en fonctions garderont leur mandat, sous le nom d'agents nationaux, sauf « ceux qui sont dans le cas d'être destitués ».

C'est une épuration du personnel administratif révolutionnaire. Et comme c'est la Convention qui est instituée juge en dernier ressort du maintien ou de la révocation, c'est la centralisation du pouvoir révolutionnaire. Les agents nationaux devront correspondre tous les dix jours avec le Comité de Salut public et le Comité de Sûreté générale qui tiennent ainsi en mains tous les ressorts. Les conseils généraux, les présidents et les procureurs généraux syndics des départements sont supprimés ; la présidence du directoire du département sera exercée alternativement et pendant un mois seulement par chacun des membres du directoire. De là, accroissement énorme de la puissance des représentants en mission, auxquels faisait souvent échec le procureur général syndic du département, dont Baudot, en juillet, avait violemment dénoncé aux Jacobins la fastueuse puissance. De là, par conséquent, accroissement d'autorité de la Convention et du Comité de Salut public de qui les représentants relevaient. De plus, les présidents et les secrétaires des comités révolutionnaires doivent être renouvelés tous les quinze jours et ne peuvent être réélus qu'après un mois d'intervalle. Donc, pas d'autre autorité révolutionnaire stable que celle du Comité de Salut public, indéfiniment renouvelable.

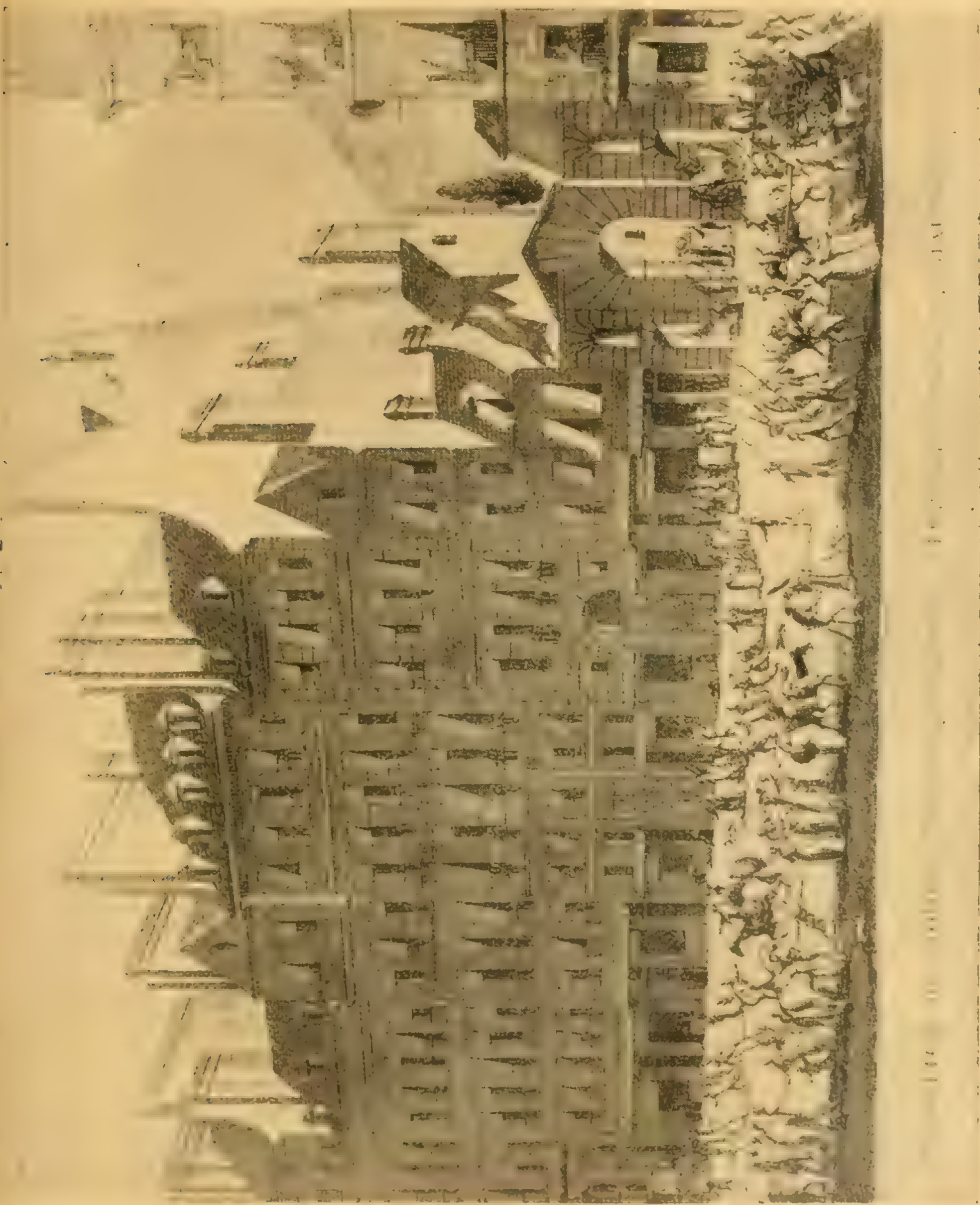
Enfin, la loi décide qu' « aucun citoyen déjà employé au service de la République ne pourra exercer ni concourir à l'exercice d'une autorité chargée de la surveillance médiate ou immédiate de ses fonctions ».

C'était un coup très rude à tous ces employés hébertistes du ministère de la Guerre qui avaient encombré en même temps les Comités de surveillance. Le pouvoir de la Commune et de l'hébertisme était donc investi et resserré de tous les côtés, et ces lois, le Comité de Salut public les applique avec une vigueur inflexible et avec la force morale croissante que lui donnent ses victoires au dedans et au dehors.

En même temps, Robespierre, toujours présent sur le champ de bataille des Jacobins, défend les révolutionnaires que l'hébertisme menace. Il défend Barère, il défend surtout Danton, dans la séance vraiment tragique et belle du 3 décembre. De retour d'Arcis-sur-Aube où il avait passé un mois, soit qu'il fût malade ou fatigué, soit qu'il eût déjà le dégoût des hommes et le

besoin de revoir la nature, d'admirer la beauté calme des arbres, il avait été accueilli aux Jacobins par des murmures.

« Quoi donc, s'écria-t-il, n'ai-je plus la physionomie de la liberté ? »



SUPPLICE DE GOBEL, ÉVÊQUE DE PARIS.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

Mais ces appels presque physiques à la solidarité révolutionnaire avaient cessé d'émouvoir. Une suspicion vague enveloppait Danton. Robespierre intervint :

« Tu ne sais donc pas, Danton, qu'il suffit d'être patriote pour être calomnié ! Tu ne sais donc pas ce dont on t'accuse ? Je vais te le dire. Tu as

quitte Paris pour émigrer, pour offrir tes services à la contre-révolution. Tu ne le savais pas? Apprends-le. Ce sont des hommes nouveaux venus dans la Révolution, mais plus capables, paraît-il, de la servir que toi et moi, qui ont raconté ces choses. »

Sous cette âpre ironie, Hébert, cette fois encore, garde le silence. C'est à fond[1], c'est sans précaution tortueuse, c'est avec le désir évident, passionné, de sauver cette grande force révolutionnaire, que Robespierre s'engage alors avec Danton. Et sur ce point encore il fait courageusement reculer l'hébertisme.

Enfin, s'il est impossible à Robespierre de surveiller de loin les proconsulats révolutionnaires de Carrier, de Fouché, de Barras, de Collot d'Herbois, s'il lui est impossible à distance de démêler les actes nécessaires de répression des sauvageries inutiles de cruauté et d'orgueil où les hommes se laissent entraîner, s'il lui est impossible notamment d'entrer en lutte directe contre son collègue Collot d'Herbois et de risquer ainsi une dislocation du Comité de Salut public, du moins il fait connaître par tous les moyens que ni la Convention ni ses représentants « ne doivent multiplier inutilement les coupables ». Il est de plus en plus étroitement et de plus en plus ouvertement lié à Couthon, qui eut tous les courages, excepté celui de verser le sang à Lyon. Il envoie son frère Augustin en mission dans les Bouches-du-Rhône avec des instructions si fermes mais si humaines que bientôt tous les opprimés se tournent vers lui, tous les violentés lui demandent protection, et que le nom de Robespierre devient dans cette région du Midi le symbole de la ferme et clémente justice.

Quand les Marseillais envoient une délégation aux Jacobins pour dénoncer les excès de répression de Barras, Robespierre dit que ce sont de bons patriotes, et qu'ils doivent être entendus. Il envoie Saint-Just à Strasbourg pour mettre un terme à la dictature souvent bouffonne, parfois sanglante, de l'ancien chanoine allemand Schneider. Et là, la politique de Saint-Just est d'autant plus remarquable qu'elle est en contradiction, même avec ce que les journaux dévoués à la Montagne et à Robespierre avaient depuis longtemps conseillé. Qu'on lise, par exemple, les correspondances de Strasbourg au *Journal de la Montagne* en septembre et octobre 1793; on y verra que les citoyens de Strasbourg sont d'un patriotisme révolutionnaire fort tiède, qu'ils sont plus ou moins dévoués à Dietrich et à la vieille bourgeoisie strasbourgeoise, et qu'il faut se servir des « patriotes allemands », pour révolutionner la ville. Je lis, par exemple, dans le numéro du 2 septembre :

« L'énergie de la Société populaire s'est soutenue tant qu'il y a eu à Strasbourg une garnison considérable; mais cette garnison ayant été affaiblie, les bourgeois-clients ont levé la tête, et la Société populaire a perdu une grande partie de la liberté de ses délibérations. Le mal a été augmenté encore par la permanence des sections. Ruhl, qui jusqu'alors avait paru attaché à la cause

du peuple et que les patriotes chérissaient, leur a tourné tout à coup le dos, est entré en correspondance avec les sectionnaires contre-révolutionnaires et n'a cessé dans cette correspondance de jeter de la défaveur sur les meilleurs membres de la Société populaire, en plaisantant sur leur état et sur leur pauvreté; chose bien propre à faire impression sur les bourgeois de Strasbourg qui n'ont de respect que pour la richesse, et qui ne mesurent le mérite d'un homme que par les affaires commerciales et l'ancienneté de la maison dans *la ville impériale de Strasbourg*... Mais il y a des remèdes à tous ces maux et il est encore temps de les appliquer. Mettez dans Strasbourg une garnison patriote; chassez sans miséricorde tous ces gens suspects... Livrez à la vengeance des lois tous les intrigants qui ont maltraité les patriotes, et troublé les séances de la Société... *Encouragez les Allemands patriotes qui peuvent éclairer le peuple par leurs discours et leurs écrits.* »

Or, c'est précisément cette colonie révolutionnaire allemande qui était devenue, avec Schneider, maîtresse de Strasbourg; et c'est son despotisme révolutionnaire que Saint-Just allait briser. Grand témoignage de l'effort de modération humaine tenté par Robespierre dans l'atroce déchaînement de la guerre civile. Ni les mitraillades de Lyon, ni les noyades de Nantes n'étaient de son goût. C'est à la suite des lettres du jeune Julien, le disciple vraiment aimé de Robespierre, que Carrier, en février, est rappelé de Nantes par la Comité de Salut public.

Cette œuvre de Robespierre était d'autant plus difficile et d'autant plus méritoire qu'il voulait épurer peu à peu le mouvement révolutionnaire de ses excès sans l'affaiblir. Il ne voulait pas, même quand l'énergie du peuple s'égarait, la décourager et la flétrir. Avertir les imprudents et frapper les fripons, mais ne pas anéantir l'élan nécessaire de la Révolution et du peuple, quel problème redoutable, peut-être insoluble, et qui en tous cas ne pouvait être résolu que par une extrême vigueur morale et une grande subtilité et sûreté d'esprit. Saint-Just disait : « Le peuple est comme Guillaume Tell : il faut qu'il touche la pomme sans blesser l'enfant, il faut qu'il se sauve sans se perdre. »

Pourquoi donc ceux que l'on appelle les dantonistes ne soutinrent-ils pas Robespierre? Ce fut un malheur immense et une faute irréparable. Ou ils attaquèrent le Comité de Salut public par leurs intrigues, ou ils le compromirent de parti pris. Le refus obstiné de Danton d'entrer dans le Comité de Salut public créait une situation fausse dont les effets funestes allaient se développant. Il était ce que serait aujourd'hui un ministrable puissant qui refuserait le pouvoir. Il devenait, même malgré lui, le centre d'opposition. Même quand il paraissait soutenir le Comité de Salut public, ce concours éveillait des défiances. Danton demande en août que le Comité de Salut public soit le seul pouvoir, que les ministres ne soient que des commis. Il voulait sans doute créer l'unité du pouvoir révolutionnaire. Il reprenait sous une

autre forme, la proposition qu'il avait faite, tendant à choisir où à pouvoir choisir les ministres dans la Convention.

Mais Robespierre, défiant, crut que Danton voulait l'accabler d'une responsabilité immense et exclusive. De même, quand Danton demanda que le Comité de Salut public ait le maniement direct de cinquante millions pour faire face aux intrigues du dedans et du dehors, le Comité de Salut public se récria. Ce serait l'occasion de calomnies incessantes. Et Danton répondit par une belle parole : « Ceux qui redoutent la calomnie ne seront jamais des hommes publics ».

Oui, mais cette parole aurait eu beaucoup plus de force si lui-même, à ce moment, ne s'était pas réservé, si on n'avait pu conjecturer qu'il voulait faire subir à d'autres popularités l'épreuve qu'avait subie la sienne. Surtout, cette sorte de demi-effacement encourageait l'intrigue. Tous ceux qui aspiraient à changer le gouvernement et à le remplacer, tous ceux qui voulaient ruiner le Comité de Salut public pour se substituer à lui ou pour ouvrir les chances de l'inconnu, ou simplement par inquiétude d'esprit et jalousie du pouvoir, tous ceux-là considéraient Danton comme un chef éventuel ; et son silence énigmatique était comme un centre où toutes les ambitions obscures se rattachaient.

Fabre d'Eglantine était le chef et l'inspirateur de l'intrigue. Sa tête, suivant le mot de Danton lui-même, était un imbroglio. Homme de théâtre, fertile en combinaisons, observateur ingénieux et ironique, promenant sa lorgnette sur les événements et sur les hommes, il s'amusait à la politique comme à un jeu de l'esprit. Et, tout de suite, les rapports difficiles et compliqués de Robespierre et de l'hébertisme lui apparurent comme une matière admirable à combinaisons, à complications et à réussites. Ou Robespierre se jetterait dans l'hébertisme et se livrerait à lui. Alors il se perdait avec la secte insensée, et les dantonistes restaient les maîtres de la Révolution qu'ils modéraient à leur gré, qu'ils apaisaient et gouvernaient. Ou bien Robespierre, par peur de l'hébertisme, se replierait sur les dantonistes, solliciterait leur appui, et alors on le tenait à discrétion, on le compromettait en exigeant de lui des mesures décisives où sa popularité s'amoindrirait.

Ainsi, en ce jeu égoïste et subtil, tantôt Fabre d'Eglantine conspire, même avec les hébertistes, contre le Comité de Salut public, tantôt il veut obliger le Comité de Salut public à brusquer les opérations contre le parti d'Hébert au risque de tout compromettre. En septembre 1793, c'est le rapport de Philippeaux sur les affaires de Vendée qui fournit à Fabre d'Eglantine l'occasion d'une manœuvre contre le Comité et contre Robespierre. Philippeaux, en Vendée, avait créé un conflit violent avec Ronsin, avec Rossignol, les généraux hébertistes. Il revenait de l'Ouest l'âme ulcérée, la parole toute gonflée d'accusations. Il savait bien qu'au fond le Comité de Salut public n'avait, pour les délégués du ministère de la Guerre, qu'une médiocre sympathie, et la

preuve c'est que, peu après, le 2 octobre, le Comité de Salut public propose, pour la guerre de l'Ouest, tout un plan de réorganisation qui, sans rompre brutalement avec le parti militaire d'Hébert, en diminuerait l'importance. Il était donc facile et sage de faire crédit au Comité de Salut public.

Le patriotisme révolutionnaire voulait que Philippeaux lui fît part, discrètement, sans tapage, des fautes commises en Vendée. Mais non, il ne rêve que scandale et vengeance. Le jugement porté par lui sur les hommes et sur les choses, sur les plans et sur les chefs, jugement que contredisent à fond Choudier et Levasseur, il faut que la Convention l'adopte ; il faut que le Comité de Salut public le fasse sien. Et, s'il n'obéit pas sans délai, s'il ne met pas au premier plan la question Philippeaux, Philippeaux le dénoncera comme le complice des désorganisateurs, des conspirateurs, des traitres. C'était l'heure où l'hébertisme préparait son assaut. Qu'importe à Philippeaux ? Ou plutôt, c'est tant mieux pour Fabre d'Eglantine, car c'est seulement par une coalition confuse que le Comité de Salut public peut être ébranlé, et il est bien plus ingénieux d'ailleurs et bien plus divertissant d'envelopper Robespierre dans un réseau d'intrigues contradictoires où il ne pourra se reconnaître.

L'agioteur politique qu'était Fabre d'Eglantine jouait à ce moment à la baisse sur le Comité de Salut public, et cette baisse politique, il fallait, comme font les agioteurs des baisses financières, la déterminer par tous les moyens. C'est le 25 septembre que la spéculation se développa et que la bataille se livra à la Convention. Contre le Comité de Salut public étaient ligués ceux qui lui reprochaient sa faiblesse et ceux qui lui reprochaient son exagération. Il avait contre lui des Montagnards extrêmes auxquels on essayait de faire peur de sa dictature. Il avait contre lui les dantonistes intrigants et souples. Il avait contre lui aussi les représentants en mission qu'il avait rappelés, ou qui, mécontents de leur rôle, se plaignant de l'ingratitude de la Révolution qui ne reconnaissait pas leurs services, cherchaient à prendre leur revanche sur le pouvoir.

Briez, qui avait dû livrer Valenciennes, Merlin de Thionville qui, malgré son héroïsme, n'avait pu sauver Mayence et qui n'était pas encore tout à fait relevé du discrédit de la défaite, tous se plaignaient de n'avoir pas été assez soutenus, exhalaient leur amertume. D'autres pensaient que le Comité n'avait pas assez épuré les états-majors. D'autres lui faisaient grief de frapper Houchard après sa victoire d'Houdschoote. Plusieurs s'indignaient ou paraissaient s'indigner parce que des représentants en voyage avaient été un moment arrêtés par des autorités révolutionnaires qui invoquaient la consigne sévère du Comité de Salut public ordonnant de surveiller tous les courriers. Attentats, tyrannie, incapacité : c'était l'accumulation de tous les griefs, c'était la coalition immorale et âpre des politiques contradictoires, c'était une de ces tristes manœuvres dont le régime parlementaire a donné tant d'exem-

plus, mais qui, dans la gravité formidable des périls publics, était cette fois vraiment criminelle.

Fabre d'Eglantine, pour avoir tout le loisir de nouer le nœud et d'embrouiller les fils, voulait que la discussion fût continuée au lendemain. Le Comité allait sombrer quand Robespierre, véhément, terrible, accusateur, retourna la Convention et sauva le gouvernement révolutionnaire. Mais voici que soudain les dantonistes manifestent une impatience extrême de clémence et d'humanité. Plus de suspects : plus d'effusion de sang ; qu'un grand comité de clémence absorbe peu à peu tous les autres comités. Oui, mais la Révolution est-elle donc finie ? Est-il possible de refroidir brusquement l'effervescence révolutionnaire sans glacer la Révolution ? Voici qu'à ce mot de clémence qui semble comme un désaveu de toutes les colères et de toutes les énergies qui ont sauvé la liberté et la France, les contre-révolutionnaires reprennent espoir ; voici que les patriotes s'inquiètent et se demandent si ce n'est pas eux qui vont être livrés, si on ne les châtiera pas de l'ardeur que, hier encore, on encourageait. Voici que Robespierre, qui ne peut débarrasser la Révolution de l'hébertisme qu'à la condition de maintenir l'énergie révolutionnaire et de garder la confiance des patriotes, est soudain débordé, compromis, paralysé par les manœuvres des dantonistes qui semblent ne lui laisser d'alternative qu'entre la violence sauvage et un modérantisme contre-révolutionnaire. Jamais il n'y eut plus funeste inconscience ou plus coupable manœuvre, et grande est la responsabilité de Danton d'avoir laissé faire. Il s'était tû le 26 septembre. Il se tait encore en décembre. Et il laisse faire Camille Desmoulins comme il laisse faire Fabre d'Eglantine. Car c'est l'imprudent Camille Desmoulins, c'est l'étourdi pamphlétaire qui se met subitement à outrer la modération et la clémence, comme il outra la violence et la calomnie.

Oh ! sans doute, la Révolution violente, sanglante, ne pouvait être un régime normal. Ces guillotines en permanence sur les places des villes, c'était atroce et humiliant. Sans doute aussi, dans le mouvement révolutionnaire, les viles et lâches passions, le besoin de domination basse, le goût du meurtre, le despotisme démagogique et ignominieux, se mêlaient aux plus nobles passions, aux plus généreux enthousiasmes, à la raison la plus haute et à l'esprit de sacrifice le plus sacré. Oui, la France ne pourrait pas vivre éternellement sous la loi des suspects et sous la discipline des guillotines ambulantes, des visites domiciliaires, des certificats de civisme. Oui, le triomphe de la Révolution serait précisément d'apaiser la Révolution, de rendre à la vie humaine enfiévrée, surmenée, son rythme normal dans une démocratie ordonnée et une liberté large. Oui, Desmoulins avait beau jeu, dans le numéro 3 de son *Vieux Cordelier*, à dénoncer tous les abus de la triste délation révolutionnaire. Mais était-il possible, sans trahison, était-il permis à ces fils de la Révolution, à l'heure tragique où celle-ci était menacée par l'univers, de lui donner les atroces couleurs du despotisme de Tibère ?

« Crime de contre-révolution à Libon Drusus, d'avoir demandé aux diseurs de bonne aventure s'il ne posséderait pas un jour de grandes richesses. Crime de contre-révolution au journaliste Cremutius Cordus d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains. Crime de contre-révolution à un des descendants de Cassius d'avoir chez lui un portrait de son bisaïeul. Crime de contre-révolution à Mamercus Scaurus d'avoir fait une tragédie où il y avait tel vers à qui l'on pouvait donner deux sens... Crime de contre-révolution d'être allé à la garde-robe sans avoir vidé ses poches, ce qui était un manque de respect à la figure sacrée des tyrans. Crime de contre-révolution de se plaindre du malheur des temps, car c'était faire le procès du gouvernement. Crime de contre-révolution de ne pas invoquer le génie divin de Caligula... Il fallait montrer de la joie de la mort de son ami, de son parent, si l'on ne voulait s'exposer à périr soi-même. Sous Néron, plusieurs dont il avait fait mourir les proches, allaient en rendre grâces aux dieux : ils illuminaient. Du moins il fallait avoir un air de contentement, un air ouvert et calme. On avait peur que la peur même ne rendît coupable... Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité : c'était un rival du prince, qui pouvait susciter une guerre civile. Suspect. Fuyait-on, au contraire, la popularité, et se tenait-on au coin de son feu, cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait donné de la considération. Suspect. Etiez-vous riche : il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. Suspect. Etiez-vous pauvre : comment donc ! invincible empereur, il faut surveiller de près cet homme. Il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien. Suspect. Etiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique, ou mis en négligé ; ce qui vous affligeait, c'est que les affaires publiques allaient bien. Suspect. Un citoyen était-il vertueux et austère dans ses mœurs ; bon ! nouveau Brutus, qui prétendait par sa pâleur et sa perruque de Jacobin, faire la censure d'une cour aimable et bien frisée. Suspect. »

Oui, Desmoulins avait beau jeu, surtout s'il oubliait que la France révolutionnaire luttait, non pour la tyrannie d'un homme, mais pour la liberté de tous, s'il oubliait que depuis quatre ans elle avait été tout enveloppée, toute saturée de trahisons : trahison du roi, trahison de Dumouriez, trahison des nobles allant à l'étranger grossir les armées d'invasion et préparer les sinistres hécatombes ; atroce trahison de Toulon livré aux Anglais. Lui était-il donc interdit de se défendre ? et les révolutionnaires peuvent-ils faire un crime à la Révolution d'avoir épié les manœuvres incessantes de l'ennemi qui, en effet, conspirait, intriguait, corrompait, multipliait les faux assignats, les fausses nouvelles pour ruiner et pour affoler la France libre ? Le couteau de Desmoulins était ciselé avec un art incomparable, mais il le plantait au cœur de la Révolution. Il lui était facile aussi d'attendrir les cœurs par la vision de la liberté apaisée, humaine et noble.

« A quel signe veut-on que je reconnaisse cette liberté divine ? Cette li-

berté ne serait-elle qu'un vain nom? N'est-ce qu'une actrice de l'Opéra, la Candeille ou la Maillart promenée avec un bonnet rouge, ou bien cette statue de quarante-six pieds de haut que propose David? Si par la liberté vous n'entendez pas comme moi les principes, mais seulement un morceau de pierre, il n'y eut jamais d'idolâtrie plus stupide et si coûteuse que la vôtre.

« O mes chers concitoyens! serions-nous donc avilis à ce point de nous prosterner devant de telles divinités? Non, la liberté, cette liberté descendue du ciel, ce n'est point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale ou des haillons; la liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice, c'est la Déclaration des Droits, c'est votre sublime Constitution. Voulez-vous que je la reconnaisse, que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle? Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects, car dans la Déclaration des Droits il n'y a pas de cause de suspicion, il n'y a que des raisons d'arrêt. Le soupçon n'a point de prisons, mais l'accusateur public; il n'y a point de gens suspects, il n'y a que des prévenus de délits fixés par la loi, et ne croyez pas que cette mesure serait funeste à la République, ce serait la mesure la plus révolutionnaire que vous eussiez prise. Vous voulez exterminer tous vos ennemis par la guillotine? Mais y eut-il jamais plus grande folie? Pouvez-vous en faire périr un seul sur l'échafaud sans vous faire des ennemis de sa famille ou de ses amis? Croyez-vous que ce soient ces femmes, ces vieillards, ces cacochymes, ces égoïstes, ces traînards de la Révolution que vous enfermez qui sont dangereux? De vos ennemis, il n'est resté parmi vous que les lâches et les malades; les braves et les forts ont émigré; ils ont péri à Lyon ou dans la Vendée : tout le reste ne mérite pas votre colère. »

Ah oui! Mais Desmoulins ne faisait qu'ajouter aux tortures de la Révolution : le supplice de l'homme qui traverse le désert en feu, c'est de songer à la source fraîche; l'angoisse de l'homme battu de la tempête s'accroît lorsque, par delà la mer des épouvantes et des naufrages, son cœur voit le doux foyer lointain. Les révolutions demandent à l'homme le sacrifice le plus effroyable, non pas seulement de son repos, non pas seulement de sa vie, mais de l'immédiate tendresse humaine et de la pitié. Peut-être, après tout, en cette lutte tragique de la Révolution contre le monde, le cœur de l'homme était-il soumis à une épreuve surhumaine. Celui de Danton avait fléchi; celui de Desmoulins éclatait. Mais quelle erreur et quel désastre! Le seul moyen d'amener, en effet, l'ère de la clémence et de rentrer dans la normale vie humaine, c'était de donner au gouvernement révolutionnaire prestige et force. Il ne pouvait calmer la Révolution qu'en la sauvant. Il ne pouvait lui rendre la paix intérieure sans lui donner la paix avec l'univers. Et cette paix, la Révolution ne pouvait la dicter que par la vigueur de son élan, par la puissance de son action.

C'est Robespierre qui travaillait vraiment à humaniser la Révolution lorsque, sans déclamation sentimentale, il donnait à la force révolutionnaire cette unité, cette rapidité qui préparaient l'apaisement par la victoire. Ce



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.

n'était pas seulement le régime des tribunaux révolutionnaires et la loi des suspects qui faisaient violence à la nature humaine. Il n'était pas dans l'ordre, non plus, que quatorze cent mille hommes fussent aux frontières, et qu'en bien des cités, en bien des villages, il ne restât que des femmes et des enfants

pour faire aller les métiers et labourer la terre. Il n'était pas dans l'ordre, non plus, en une société fondée sur la propriété privée et sur la concurrence, qu'un régime de réglementation et de réquisition mit tous les marchands et toutes les marchandises, tous les producteurs et tous les produits, sous la surveillance révolutionnaire, sous les pénalités terribles de la loi contre les accapareurs, sous le niveau du maximum. Et pourquoi Desmoulins décompose-t-il ainsi l'immense crise? Pourquoi veut-il désarmer soudain la Révolution de sa vigueur au dedans, quand il ne peut ni désarmer les quatorze armées révolutionnaires, ni désarmer les lois sur les subsistances? Une même détente de paix, de liberté, d'humanité, se produira en tous sens par la victoire de la Révolution. Et cette victoire est-elle assurée en décembre 1793, quand Camille Desmoulins lance ses brûlots de clémence?

Et à quel moment Desmoulins se risque-t-il? Au moment même où son opération pouvait le plus compromettre et gêner Robespierre dans la lutte humaine qu'il avait entreprise contre les excès de l'hébertisme et les prétentions de la Commune.

C'est le 29 novembre que Robespierre avait demandé aux Jacobins de procéder à une épuration générale de leur Comité et de la société elle-même. Il voulait éliminer quelques-uns des éléments hébertistes qui des Cordeliers avaient envahi les Jacobins.

La tentative était hardie, car les Jacobins n'étaient pas une société fermée, ils étaient ouverts à tous les mouvements de la Révolution, et les infiltrations hébertistes y étaient profondes. Précisément le jour où Robespierre fait cette motion, c'est Anacharsis Cloots qui préside aux Jacobins, lui que Robespierre voulait exclure. C'est le 3 décembre que Robespierre se solidarise avec Danton. C'est le 4 décembre que la Convention vote la loi qui organise le pouvoir révolutionnaire et qui assure la primauté du Comité de Salut public sur la Commune et sur l'hébertisme. Et c'est au moment où Robespierre a besoin que l'hébertisme, poursuivi par lui, ne soit sauvé par aucune diversion, c'est au moment où il a tendu la main aux dantonistes, c'est au moment où il arme le pouvoir révolutionnaire d'une force légale qui lui permettra d'écraser peu à peu les factions sanglantes et inhumaines, c'est à ce moment que Desmoulins, sous prétexte d'humanité, fournit à Hébert une occasion admirable de reprendre l'offensive, compromet Robespierre solidarisé de la veille avec Danton, en donnant à la politique dantoniste une couleur de modérantisme et de contre-révolution, et neutralise les effets de la grande loi du 4 décembre.

Cette manœuvre soudaine jetait un tel désarroi dans la marche de la Révolution, elle servait si bien les intérêts des royalistes et les intérêts des furieux, c'est-à-dire deux fois les royalistes, l'excès de la fureur devant aboutir au royalisme par l'épuisement, que les contemporains se sont demandé si Danton n'avait pas une sorte de pacte secret avec la monarchie. L'hypothèse

est certainement fausse. Mais le malheur immense et la faute de Danton, à ce moment, c'est que nul ne sait quelle est sa politique, quel est le but où il tend. La marche de Robespierre, à cette date, est décidée et claire. Il aurait voulu, sans violence, refouler peu à peu et éliminer l'hébertisme, former avec les dantonistes réconciliés un grand parti de la Révolution à la fois vigoureux et légal qui aurait découragé les forces ennemies et rendu possible, sans péril pour les patriotes les plus fervents, l'avènement de la Constitution et des négociations de paix. Au contraire, à voir l'étourderie avec laquelle, en décembre, les dantonistes déclarent la guerre à Hébert par des procédés qui aliénaient d'eux nécessairement Robespierre, on se dit : mais sur qui donc peuvent-ils compter? sur quelle force sociale? Pour modérer et organiser la Révolution contre Hébert et sans Robespierre, ils n'auraient pu, en effet, faire fonds que sur les royalistes assagis, sur ceux qui auraient accepté le retour à la Constitution de 1791.

De là à supposer que Danton ne répugnait pas à une restauration monarchique, qui aurait mis sur le trône ou le duc d'Orléans, ou le jeune Louis XVII élevé loin des siens, et entouré d'un Conseil de régence donnant des garanties à la nation révolutionnaire, il n'y avait pas loin. Les dantonistes, par les intrigues de Fabre d'Eglantine, par les pamphlets de Desmoulins, par la dénonciation retentissante de Philippeaux, reprenaient exactement le jeu de la Gironde. C'était le système des papiers rolandistes qui recommençait, et de même que les Girondins s'acculèrent eux-mêmes à n'avoir plus d'autre alliance possible que celle des royalistes, de même que ceux d'entre eux qui étaient républicains frémirent d'épouvante au bord de l'abîme de contre-révolution monarchique qui s'ouvrait à leur approche, de même Danton se serait sans doute foudroyé de son propre anathème le jour où il aurait constaté qu'en s'éloignant de Robespierre il s'était mis dans l'ombre du Temple.

Il n'est pas indifférent que deux observateurs aussi remarquables, aussi avisés que Mallet du Pan et Gouverneur Morris aient cru que la politique de Danton avait un arrière-fond royaliste. Ils se trompaient, mais leur erreur même est grave.

Mallet du Pan dit (et on va voir comme les traits sont forcés et souvent inexacts) :

« Dès la fin de novembre, et pour tenir tête aux hébertistes (le parti de la Commune), Robespierre s'unit avec Danton, son ennemi mortel, mais menacé comme lui, ayant à se reprocher sa vénalité, les sommes qu'il reçut de la liste civile, une fortune scandaleuse, *des connivences avec le Temple et son opposition au procès de la Reine.* »

La fortune de Danton n'était pas scandaleuse; il n'avait reçu du Trésor royal, en 1790, que le remboursement de sa charge (peut-être un peu complaisamment établi par les ministres du roi qui cherchaient, en effet, à amadouer « le démagogue »). Mais ce que je retiens, c'est l'impression qu'a eue Mallet

du Pan d'une entente secrète de Danton avec le Temple. Plus tard, faisant l'histoire des *modérés*, Mallet du Pan dit :

« Réduits à la seconde ligne par la supériorité de Robespierre et de ses coadjuteurs, ils s'étaient rangés sous la bannière de Danton; ils participèrent à ses craintes, à ses projets et ont failli participer à sa destinée. Comme leur chef et intimidés par le tribunal révolutionnaire à l'élévation duquel ils avaient concouru, ils laissèrent périr la reine de France et Mme Elisabeth, *avec le désir de les sauver.* »

Gouverneur Morris est plus précis. Il n'attribue aucunement à Danton un plan de restauration monarchique. Il croit qu'il se proposait surtout, à la fin de 1793 et en 1794, de modérer la Révolution pour n'être pas écrasé lui-même sous ses débris. Mais il ajoute que Danton ne croyait pas à la République, qu'il avait du mépris pour la foule, qu'il pressentait l'avènement d'un César et qu'il laissait à l'avenir de décider quel serait ce chef, ou Danton lui-même ou peut-être un héritier du roi. Qu'on suive la progression dans la correspondance de Gouverneur Morris; le 21 janvier 1794, il écrit :

« Il y a trois partis parmi les faiseurs du jour. L'un peut être appelé les dantonistes, parti avec lequel Robespierre est lié, et qui désire, par la douceur ou par quelque chose qui ressemble à un gouvernement légal, inspirer une sorte d'attachement à la Révolution. Ils craignent que le peuple, si souvent trompé, n'essaie enfin, par un effort unanime, effort non d'une conspiration, mais de la répulsion générale qu'inspire la tyrannie, de renverser, quelque imprévu que soit le régime qui doive lui succéder, l'édifice que ces hommes soutiennent au prix du sang, et dont les débris les écraseraient dans leur chute. »

Et pour consolider quelques-uns des résultats de la Révolution, Danton serait prêt à accepter un compromis avec la royauté. C'est ce que Morris écrivait il y a un an, en décembre 1792 :

« Peu après le 10 août, j'ai eu des renseignements auxquels vous pouvez croire, portant que le plan de Danton était, en obtenant l'abdication du roi, de se faire nommer lui-même chef d'un conseil de régence, composé de ses créatures, pour le temps de la minorité du dauphin ; cette idée n'a jamais été entièrement abandonnée. »

Et Morris répète en 94 que le plan de Danton, tel qu'il l'a exposé, est toujours le même. Aussi bien, comme il l'écrit le 15 avril 1794 (quelques jours après la mort de Danton) :

« Danton a toujours cru, et ce qu'il y a eu de plus malheureux pour lui, a toujours soutenu qu'un système de gouvernement par le peuple en France était absurde : que la foule est trop ignorante, trop inconstante, trop corrompue pour fournir une administration basée sur la légalité ; qu'habituée à obéir, il lui faut un maître, et qu'en supposant même que le peuple eût été élevé dans les principes de la liberté, et qu'il joignît à l'énergie du sentiment la force de l'habitude, cependant, comme dans l'ancienne Rome, il aurait

atteint l'époque où Caton devint fou, et César un mal nécessaire. La conduite de Danton fut à l'unisson de ses principes; mais il était trop voluptueux pour son ambition, et trop indolent pour conquérir le pouvoir suprême. »

Non, Danton ne désespérait pas ainsi de la démocratie et de la liberté, et Morris, convaincu dès lors que la France marchait rapidement au despotisme, supposait volontiers aux hommes de la Révolution les pensées dont lui-même était plein. C'est à peine s'il accorde que Robespierre fût attaché à la République :

« Je crois que l'affermissement de la République serait, tout bien considéré, ce qui lui conviendrait le mieux. »

Danton ne s'était pas amusé à souffler le feu de la fournaise et à y jeter du minerai pour assister seulement au bouillonnement du métal et pour laisser le destin refondre la statue de la monarchie. J'imagine qu'il n'avait pas un système très lié, qu'il ne voulait pas enfermer d'avance en une formule la force inconnue des événements, mais qu'il avait encore assez de confiance en lui-même et aux hommes, malgré des accès de lassitude et de dégoût, pour espérer des réussites de la liberté. Mais ce qui reste inquiétant, c'est que la logique de la politique de modération hasardeuse et outrancière des dantonistes les conduisait à une alliance involontaire avec la monarchie. Et l'ambiguité de la conduite de Danton, couvrant de son silence ou morigénant d'un ton de reproche fraternel et complaisant Fabre d'Eglantine, Philippeaux et Desmoulins, jetait à tous les périls la Révolution que Robespierre, avec une obstination héroïque, voulait sauver tout à la fois de la démagogie et de la contre-révolution.

Robespierre fut exaspéré et meurtri. Du coup, après l'explosion des pamphlets de Camille, la Société des Jacobins devient une arène. Hébert, accablé en novembre par la vigoureuse et sage offensive de Robespierre, rebondit. Et l'épuration se poursuit comme une bataille où la victoire passe sans cesse d'un camp à l'autre. C'est Robespierre qui le 12 décembre fait rejeter Cloots ; Robespierre fut terrible. Il l'accusa d'avoir fait le jeu de l'ennemi par sa propagande d'irreligion et d'intolérance. Il l'accusa de méditer la guerre sans fin.

Et il alla jusqu'à l'outrager, jusqu'à animer contre lui la défiance chauvine et la jalousie. Que veut ce baron prussien ? et cet homme, avec ses cent mille livres de rente, peut-il être un sans-culotte? Cloots, noyé sous ce flot, ne se défendit pas; il sortit des Jacobins comme un cadavre emporté à la dérive par le courant. ·

Lâchement Hébert avait gardé le silence. Mais Desmoulins est obligé de se justifier le 14. Mais le 21, Nicolas insiste contre lui. Il demande que le *Vieux Cordelier* soit jugé : Hébert élargit l'accusation : Fabre d'Eglantine aussi doit rendre compte de ses intrigues. La société jacobine hésite à exclure Desmoulins, d'abord à cause des services qu'il a rendus à la Révolution, et puis

parce qu'il fut l'ami de jeunesse de Robespierre ; il semble qu'en le frappant on frappe un peu celui-ci.

Robespierre essaie de le sauver de lui-même. Il l'adjure de revenir à la prudence, de ne pas faire la joie des ennemis de la Révolution. Le 5 janvier la querelle entre Desmoulins et Hébert est personnelle et violente. Robespierre consent à ce qu'on brûle les numéros du *Vieux Cordelier*, mais demande que la société garde Camille. « Brûler n'est pas répondre » s'écrie celui-ci. Et il accule Robespierre à la rupture. La colère et la douleur de Robespierre étaient d'autant plus grandes qu'il savait bien que Desmoulins avait cédé à une fantaisie violente de son imagination et de sa sensibilité. L'intrigue profonde était ailleurs ; elle était dans les menées de Fabre d'Eglantine. Mais Desmoulins était celui qui se découvrait le plus et qui compromettait Robespierre son ami. Par une sorte de diversion suprême, le jour même où il défendait encore Camille, le 8 janvier 1794, Robespierre s'engageait à fond contre Fabre d'Eglantine :

« Je demande que cet homme qu'on ne voit jamais qu'une lorgnette à la main et qui sait si bien exposer des intrigues au théâtre, vienne s'expliquer ici. »

Ainsi s'aggravait l'imbroglio, et, par les démarches imprudentes ou funestes des dantonistes, la lutte que Robespierre avait voulu engager courageusement aux Jacobins contre l'hébertisme aboutissait à quoi ? A obliger Robespierre à suivre Hébert dans l'acte d'accusation contre Fabre d'Eglantine.

Les intrigues de quelques-uns des dantonistes, l'imprudence de quelques autres, le détachement de Danton qui grondait un peu et qui laissait faire, tout cela réduisait Robespierre à la défensive, juste à l'heure où il avait décidé l'offensive héroïque contre la faction d'Hébert. En vain il essayait, pour gagner du temps et pour rétablir son plan de campagne, de proposer aux Jacobins de hauts objets de discussion. Le club n'était plus qu'une arène où les révolutionnaires se dégradaient et se déchiraient. Saint-Just traduisait l'arrière pensée de Robespierre, lorsqu'il écrivait le 8 ventôse (26 février) :

« Dernièrement, on s'est moins occupé des victoires de la République que de quelques pamphlets. On distrait l'opinion des plus purs conseils, et le peuple français de sa gloire, pour l'appliquer à des querelles polémiques : ainsi Rome sur son déclin, Rome dégénérée, oubliant ses vertus, allait voir au cirque combattre des bêtes. »

Au cirque des Jacobins, le dantonisme et l'hébertisme se déchiraient et montraient tous deux leurs crocs à Robespierre et au Comité de Salut public.

Ce qui aggravait le malaise, c'était l'affaire obscure d'agiotage, de faux et de corruption à laquelle était mêlé Chabot et où va être impliqué Fabre d'Églantine. Elle couvait sourdement depuis deux mois, depuis la fin de vendémiaire. On se souvient que Delaunay, en juillet, avait dénoncé les ma-

nœuvres dolosives de la Compagnie des Indes, laquelle soustrayait à tout impôt le revenu de ses actions en les remplaçant par de simples inscriptions de transfert et, sous prétexte de procéder à sa liquidation, prolongeait son existence et ses opérations, malgré la loi qui l'avait dissoute, et accroissait même son capital. De même, dans ce rapport du 3 août sur l'agiotage, que j'ai déjà analysé, Fabre d'Eglantine signalait les manœuvres illicites et illégales de cette grande Compagnie capitaliste.

« Par la loi du 22 août 1792, disait-il, les compagnies financières sont assujetties à un impôt du vingtième de leurs bénéfices. La Compagnie des Indes se moquant toujours de la loi (comme pour les mutations d'actions dissimulées en un registre secret de transfert) a converti ses bénéfices en entassement de capitaux simulés.

« Et la liquidation aussi est simulée ; et la preuve, c'est qu'elle est du double plus riche qu'elle ne l'était en commençant cette prétendue liquidation. »

Ces deux coups successifs frappés par Delaunay et Fabre d'Eglantine éveillent l'attention de la Convention. Et elle décrète, le 27 vendémiaire (17 octobre), que la Compagnie sera tenue de se dissoudre sous la surveillance et par les soins du gouvernement. C'était le coup mortel. Delaunay, qui avait dénoncé la Compagnie, s'opposa à la mesure décisive qui assurait l'exécution de la loi. Pourquoi ? Il paraît bien démontré qu'il n'était qu'un agioteur véreux. Il avait attaqué la Compagnie des Indes ou pour déterminer une baisse des actions et spéculer ensuite en produisant un mouvement inverse de hausse, ou plutôt pour faire chanter la Compagnie. Ayant vu en lui un adversaire redoutable, elle l'acheta. Il devint son homme, et il commença à jouer cyniquement ce rôle en essayant d'amortir, devant la Convention, l'effet des coups que lui-même avait portés.

Au contraire, Fabre d'Eglantine, fidèle à lui-même, appuya vigoureusement devant la Convention, le 27 frimaire, les mesures rigoureuses que son discours du 3 août avait en quelque sorte rendues nécessaires. Oui, mais voici que le texte du décret, renvoyé pour rédaction, selon l'habitude de la Convention, au Comité des Finances, est falsifié. Notamment (je ne retiens que la falsification la plus grave) la liquidation par l'Etat disparaissait et la Compagnie restait chargée du soin de se liquider elle-même. C'est Delaunay et Jullien de Toulouse qui avaient fait le faux, et ils avaient associé à leur opération l'abject et lâche et cupide Chabot, mêlé aux affaires de finances depuis qu'il fréquentait chez les banquiers autrichiens Frey, dont il venait d'épouser la sœur (5 octobre), avec une dot de deux cent mille francs. Chabot avait accepté de corrompre Fabre d'Eglantine, celui-ci était secrétaire, et les faussaires avaient besoin ou de sa complicité active, ou tout au moins de son silence complaisant pour que le décret falsifié passât sans encombre.

Chabot, engagé ainsi dans le crime, n'osa pas aller jusqu'au bout. La

silhouette de l'échafaud le hantait et, pris d'épouvante, il alla porter chez Robespierre non pas une confession sincère, mais un récit arrangé qui le sauvait. Il avait, dit-il, fait semblant d'écouter les propositions corruptrices qui lui étaient faites afin de découvrir la conjuration immonde par laquelle l'étranger se flattait de corrompre et de discréditer la Convention. Delaunay et Jullien étaient des malfaiteurs : ils lui avaient remis cent mille francs pour qu'il les portât à Fabre d'Eglantine et qu'il achetât celui-ci. Mais Chabot ne voulait pas se risquer plus loin. Il avertissait Robespierre, et il tenait à la disposition du Comité de Sûreté générale les cent mille francs qu'il avait reçus pour une œuvre de corruption à laquelle il avait fait semblant de se prêter pour démasquer les coupables.

Le Comité du Sûreté générale trouva plus que louche le récit de Chabot, que Robespierre paraît avoir accueilli avec une confiance assez ingénue. Chabot fut arrêté; une enquête fut ouverte : et que découvre le Comité? que le décret falsifié portait la signature de Fabre d'Eglantine. Fabre d'Eglantine, quand il fut appelé à s'expliquer devant le tribunal révolutionnaire, affirma que la pièce était un faux. Il avait signé le texte exact, et c'est après coup que les faussaires, abusant de sa signature, avaient ajouté la disposition favorable à la Compagnie. Il l'affirma et je crois aussi, avec Louis Blanc et Michelet, qu'il l'a démontré. Certainement, le tribunal révolutionnaire, âpre à la condamnation, n'a pas fait ce qu'il aurait dû faire pour résoudre l'énigme. Mais, à mon sens, Louis Blanc et Michelet n'ont pas assez dit que si Fabre d'Eglantine fut compromis par la scélératesse des deux faussaires, il a été perdu aussi par ses habitudes d'intrigue, par l'obscurité éternelle et l'éternelle complication de son jeu.

Il reste à expliquer comment les deux faussaires avaient pu compter sur lui au point de jouer ainsi de sa signature. Il ne suffisait sans doute pas que Chabot se fût porté garant de Fabre d'Eglantine : car quel crédit pouvait avoir en ce point la parole de Chabot? Et d'ailleurs comment Chabot lui-même aurait-il pu compter sur l'adhésion de Fabre? Evidemment, quand Delaunay et Jullien remirent cent mille francs à Chabot pour les porter à Fabre, ils s'imaginaient non pas tenter Fabre, mais le récompenser du service qu'il leur avait rendu déjà en leur abandonnant sa signature. Encore une fois, comment avaient-ils été conduits à se faire de Fabre d'Eglantine cette idée? Sans aucun doute Delaunay s'imagina que Fabre, en attaquant la Compagnie des Indes, jouait le même jeu intéressé que lui, et que la seule différence entre eux était que Fabre avait joué ce jeu plus longtemps. Peut-être le tour un peu singulier du rapport de Fabre d'Eglantine sur l'agiotage avait-il suggéré à Delaunay la pensée que Fabre cherchait lui aussi à faire un coup. Il était, en effet, assez bizarre de développer tout un rapport sur le change, pour aboutir à la fin à une motion sur la Compagnie des Indes, et encore cette motion avait-elle une forme suspensive et mystérieuse, qui semblait calculée

pour couvrir des manœuvres d'agiotage. Il annonce, en effet, à la fin de son rapport qu'il n'indiquera pas tout de suite les mesures qu'il a à proposer, parce que la discussion devant les comités pourrait en être longue et que, dans cet intervalle, les spéculateurs pourraient agioter.

Oui, mais alors pourquoi annoncer des mesures destinées à frapper la Compagnie des Indes, avant d'être en état de spécifier ces mesures? Ceux

ORDRE D'ARRESTATION DE DANTON, LACROIX, CAMILLE DESMOULINS ET PHILIPPEAUX.

(D'après un document des Archives nationales.)

qui voudraient précisément déterminer une baisse en affolant les porteurs par le vague même de la menace procéderaient ainsi, et Delaunay put croire que Fabre d'Eglantine manœuvrait dans le même sens que lui. Il y a, d'ailleurs, dans les explications mêmes de Fabre d'Eglantine, un point assez obscur et inquiétant. Il dit que Chabot lui soumit d'abord un projet de décret.

« Chabot m'appela et me mena dans la salle de la Liberté (à la Convention) et là il me dit : « Voici le nouveau projet de décret, bien intitulé projet

« en toutes lettres ; c'est Delaunay qui l'a rédigé, je suis chargé de te le com-
« muniquer, et de te dire de le corriger, si tu ne le trouves pas bien, afin « d'éviter les disputes. » Je lis ce projet, et bientôt je m'aperçois qu'au moyen de cette rédaction les administrateurs de la Compagnie des Indes pourraient se rattacher de nouveau à leur proie, et en écarter le gouvernement. Je fis donc sur-le-champ les corrections nécessaires pour imprimer mon opinion au projet, laquelle était toujours que les administrateurs ne puissent pas éluder la main du gouvernement, et je signai ce projet au crayon avec paraphe à chaque correction et je renvoyai ainsi le tout à Delaunay, et à mes collègues. »

En vérité, voilà qui est étrange. Je ne m'arrête pas à la remarque que fera bientôt Cambon, appelé comme témoin devant le tribunal révolutionnaire : qu'il était contraire à tous les usages de signer un projet de décret, lequel n'étant que la mise en œuvre d'un vote de la Convention, était une œuvre collective. Mais il y a dans la conduite de Fabre d'Eglantine une sorte d'inconscience. Il sait bien que ni Chabot ni Delaunay ne peuvent se tromper. Il sait notamment que Delaunay a essayé de sauver la Compagnie des Indes, qu'il a combattu l'amendement proposé par lui, Fabre, et adopté par la Convention. Et quand, ensuite, c'est le même Delaunay qui se charge de mettre au net une décision qu'il a tout fait pour empêcher, Fabre ne s'étonne pas! Fabre ne s'indigne pas! Bien mieux, Delaunay a l'audace de proposer à la signature de Fabre un texte contraire au vote de la Convention, contraire à l'amendement que Fabre a fait adopter, et Fabre ne se révolte pas! Fabre ne va pas crier au Comité : « Vous avez remis le travail de rédaction à des coquins! » Non, il se borne philosophiquement à quelques corrections au crayon, et il livre ensuite sa signature à des voleurs que lui-même prend en flagrant délit de vol. C'est une singulière insouciance que Delaunay avait interprétée sans doute comme une prudente complicité et qui l'avait enhardi au coup d'audace du faux définitif sur le décret lui-même.

Quand Danton apprit, le 15 janvier, par le rapport d'Amar à la Convention, l'arrestation de Fabre d'Eglantine, son ami, il demanda d'abord qu'il fût admis à s'expliquer à la barre. Billaud-Varennes et Vadier lui répondirent avec violence. Et Vadier ajouta que l'affaire de Fabre se rattachait à celle de Chabot. Danton n'insista point ce jour-là; mais, sans doute, il ne tarda pas à savoir avec plus de précision quelle était l'accusation qui pesait sur Fabre d'Eglantine. Si vraiment il n'eut pas de doute, s'il fut convaincu que Fabre d'Eglantine était victime d'une machination scélérate, qu'il succombait au crime d'un faussaire exploité par l'animosité d'ennemis politiques, par quel abandon des siens et de lui-même garda-t-il pendant deux mois et demi le silence ? Comment, au risque d'être foudroyé, n'alla-t-il pas crier aux Jacobins, à la Convention, sa certitude de l'innocence de Fabre, sa colère et son mépris contre les misérables qui essayaient de le perdre par le faux et la ca-

lomnie? Sans doute, il fut troublé, et se demanda à lui-même avec épouvante si la passion de l'imbroglio n'avait pas jeté l'intrigant éternel à quelque basse aventure. Ou du moins il reconnut l'impossibilité d'expliquer le flegme de Fabre d'Eglantine devant la manœuvre criminelle de Delaunay, essayant de fausser la volonté de la Convention.

Mais quoi ! est-ce qu'au discrédit des déchirements va se joindre pour la Révolution le discrédit de la corruption ? Au moment où elle ne peut se sauver qu'en imposant au vaste monde des tyrans et des esclaves la terreur tout ensemble et le respect, faudra-t-il que la Révolution se dévore elle-même ? Faudra-t-il qu'elle soit prise entre des furieux qui veulent la souiller de sang, et des indulgents corrompus qui veulent la livrer sans défense aux trahisons des contre-révolutionnaires et au mépris de l'univers ? Tout le bénéfice du premier effort, immense et glorieux, du Comité de Salut public et de la Convention, à Lyon, à Marseille, à Toulon, en Vendée, en Belgique, sur le Rhin, tout le crédit révolutionnaire amassé par la sagesse et la vigueur du gouvernement va se perdre dans une flaque mêlée de sang et de boue. Haut les cœurs, et que la Révolution soit sauvée même au prix des décisions les plus violentes et des plus brutales exécutions !

C'est précisément une initiative de Fabre d'Eglantine, entraînant la Convention à une démarche imprudente, qui exaspère la crise et en accélère le dénouement. Le 17 décembre, il demanda à la Convention l'arrestation de Vincent. C'était doublement une faute, d'abord parce que le fait d'avoir affiché la lettre violente de Ronsin sur Lyon, seul grief allégué par Fabre, ne suffisait pas à fonder une accusation. Il était enfantin de s'attacher à un détail alors que tout un système était en jeu. Et ensuite, c'est au Comité de Salut public et au Comité de Sûreté générale, seuls en état de recueillir des informations, seuls capables de saisir le moment où un acte politique pouvait être utilement accompli, qu'il convenait de laisser la direction de la lutte. Mais Fabre voulait beaucoup moins atteindre les hébertistes que gêner Robespierre.

La Convention adjoignit à Vincent, Ronsin et Maillard. Ces arrestations provoquèrent dans la clientèle hébertiste déjà vaste, dans les bureaux du ministère de la Guerre, aux Cordeliers, dans plusieurs sections, un émoi très vif et une agitation prolongée. Quoi ? est-ce que le rolandisme va recommencer ? Est-ce que nous revenons à l'époque où tous les placards des patriotes étaient dénoncés, où toutes les paroles étaient calomniées ? Est-ce que maintenant, comme au temps de la Commission des Douze, il n'y aura plus de sûreté pour les meilleurs combattants de la Révolution ? On frappait Hébert avant le 31 mai, on frappe maintenant les amis d'Hébert : le peuple laissera-t-il faire ? Devant ces récriminations et ces analogies, les Jacobins, gênés, se taisaient. Fabre d'Eglantine, comme étonné et effrayé de l'ébranlement qu'il avait produit, écrivait au Comité de Sûreté générale pour préciser son initiative et limiter sa responsabilité. Les Cordeliers exultaient, et, par la faute

de l'intrigant dantoniste, paraissaient prendre la direction du mouvement. Collot d'Herbois accourait de Lyon. Frapper Vincent, pour avoir reproduit les propos de Ronsin sur les Lyonnais que Collot d'Herbois lui-même avait tenus dix fois, c'était menacer, c'était presque frapper Collot d'Herbois lui-même. Ainsi, Fabre, sous prétexte de hâter la chute de l'hébertisme, obligeait Robespierre ou à couvrir Collot d'Herbois, ou à dissoudre le Comité de Salut public; et, dans les deux cas, c'était faire le jeu des hébertistes. Les Cordeliers décidèrent que le jour même où Collot reprendrait séance à la Convention (le 21 décembre) ils y porteraient le buste, les cendres et la tête de Chalier. Qui oserait désavouer le martyr en calomniant, en incarcérant ceux qui avaient voulu le venger? Le 23 décembre, les Cordeliers lisent à la Convention une pétition menaçante. « Nous sommes et nous resterons les Cordeliers que rien n'abattra. »

Le même soir, aux Jacobins, Collot est dramatique. Il donne lecture de deux lettres de Lyon, dont l'une de Fouché, qui annoncent que Gaillard, un des amis de Chalier, « s'est tué de désespoir, se croyant abandonné par les patriotes ».

Voilà où mène le modérantisme. Voilà l'effet de l'arrestation de Ronsin et de Vincent : la violence faite aux patriotes parisiens est une menace pour tous les révolutionnaires de France.

« Il faut, s'écrie Collot, prévenir de nouveaux malheurs. Il faut ranimer le courage de nos frères les Jacobins, qui sont en ce moment à Commune-Affranchie. J'en ai parlé au Comité de Salut public; Robespierre lui-même s'est chargé d'écrire à nos malheureux frères. Un courrier extraordinaire leur sera dépêché, et je demande que la Société y joigne une lettre rassurante, une lettre consolatrice, et que nous fassions tous ici le serment de ne pas survivre à celui de nos frères qui pourrait être attaqué. »

« Tous les membres de la Société se lèvent à la fois et font ce serment terrible avec la plus grande énergie, aux applaudissements réitérés des tribunes. »

Les Jacobins devenus une succursale des Cordeliers, Robespierre sous la domination des hébertistes et sous le canon de Collot, quel triomphe pour Fabre d'Eglantine, et comme il devait savourer ses intrigues, s'amuser aux péripéties! Cependant, Robespierre, patient, assidu, tenace, n'abandonne pas la lutte; et le 27 janvier il pare le coup qu'un des agents cordeliers lui portait aux Jacobins. Brichet proposait, en effet, que la Société demandât le lendemain à la Convention de mettre en jugement les restes des Brissotins et de s'épurer elle-même par l'élimination du Marais. Les restes des Brissotins, c'étaient les soixante-treize que Robespierre avait sauvés. Le Marais, c'était Barère sans lequel Robespierre eût été à la merci ou de Fabre d'Eglantine, ou d'Hébert.

« Depuis le 31 mai, s'écria Robespierre, il n'y a plus de Marais; ou bien

si ce que vous appelez le Marais était menacé par vous, le Marais ferait alliance, pour se sauver, avec la faction des indulgents ; et vous auriez fortifié celle-ci que vous prétendez vouloir détruire. »

Et il fit exclure des Jacobins Saintex et Brichet, « monsieur Brichet », comme dit âprement Robespierre, sans doute pour répondre aux hébertistes qui affectaient de l'appeler, lui, « monsieur Robespierre ». En vain, Brichet protesta contre « le despotisme d'opinion ».

Toutes les fois que Robespierre prenait une de ces vigoureuses offensives qu'il préparait par une tactique patiente et souple, les Jacobins se retrouvaient avec lui. Mais l'exagération des Cordeliers redoubla : et Mallet nous apprend que le lendemain « Paris fut tapissé de placards inflammatoires contre Robespierre, où on le dénonçait sous le caractère d'un tyran. A aucune période de sa faveur il n'avait essuyé une bourrasque si publique, indice de sa décadence dans l'opinion, à la fin de janvier ».

La mise en liberté de Ronsin, de Vincent et de Maillard, contre lesquels le Comité de Sûreté générale déclare ne point trouver de charges, loin d'apaiser l'hébertisme, l'exalte et l'enflamme. Il sait ou il croit qu'avec de l'audace il emportera tout. D'ailleurs, ni Grammont, ni Lapallu, ni bien d'autres agents violents de l'hébertisme ne sont relâchés.

Quand donc cessera l'oppression des patriotes ? Robespierre pressent un combat à mort. Et il prend position à la Convention par son discours du 5 février, dirigé à la fois contre le dantonisme et contre l'hébertisme, contre la faction des indulgents qui, en plein combat, demandent la protection sociale pour les ennemis de la patrie et assassinent les révolutionnaires de « leur douceur parricide », et contre « les faux révolutionnaires » qui déconcertent sans cesse par leur déclamation et leur fureur le travail utile, les mesures d'organisation et de salut, et qui paradant sans cesse « aimeraient mieux user cent bonnets rouges que de faire une bonne action ».

Dès lors, il est résolu à frapper des deux côtés à la fois ; il s'installe sur une hauteur âpre et d'où il pourra balayer tout l'horizon. Jamais il ne pourra atteindre la démagogie hébertiste s'il n'a pas rassuré tous les patriotes, tous les révolutionnaires contre la politique de défaillance traîtresse des indulgents. Et il déclare la guerre aux uns et aux autres. Mais que de sacrifices, que d'épreuves va imposer ce double combat !

Robespierre a le pressentiment aigu de son rôle terrible. C'est lui qui va être chargé de distribuer la mort à sa droite et à sa gauche. C'est lui qui va équilibrer l'échafaud ; il se sent devenir le centre de gravité de la guillotine, et, épuisé de travaux, de luttes, de soucis, malade des premières atteintes portées à sa popularité et des responsabilités qu'il assume, il sent ses forces défaillir. Après l'effort de son discours à la Convention, il est obligé de s'arrêter, et, à partir du 9 février jusqu'au 13 mars, il ne reparait plus aux Jacobins. Il ne va pas non plus à la Convention. Couthon, dont la santé est dé-

bile, puis aussi en ce moment les fatigues du siège de Lyon, et la maladie de Couthon et de Robespierre semble, pendant un mois, livrer les Jacobins à Collot d'Herbois. Mais celui-ci les fatigue vite de son incapacité déclamatoire. Robespierre, du fond de la maison Duplay, surveille les événements. Il sait que le complot hébertiste se précise et se noue. Il sait que les attaques contre la Convention, contre le Comité de Salut public, contre ceux qui ne sont plus, selon le mot de Momoro, que « des hommes usés et des jambes cassées en Révolution », sont tous les jours plus audacieuses. Et la conclusion, enveloppée encore, commence à se dessiner : épurer la Convention ou la dissoudre, la subordonner complètement à la Commune et au ministère de la Guerre par un nouveau 31 mai, ou bien procéder à des élections nouvelles qui se feraient cette fois sous l'action directe des comités hébertistes mobilisant dans toute la France les colonnes de l'armée révolutionnaire. Ce n'est pas encore une conspiration précise, mais ce sont des rumeurs qui se propagent, dont le sens peu à peu apparaît.

Voici que Carrier, rappelé de Nantes dans la dernière quinzaine de février, se déchaîne à son tour. Lui aussi, comme Collot, plus que Collot, se sent menacé : il n'aura de salut que dans le triomphe de l'hébertisme, et les noyades de Nantes viennent à la rescousse des mitraillades de Lyon.

Robespierre comprend que pour pouvoir frapper ceux que Danton appelait les ultra-révolutionnaires, ceux que lui-même appelait les faux révolutionnaires, il faut qu'il reprenne contact avec l'énergie du peuple. Il faut qu'il rouvre devant lui les grandes espérances politiques et sociales de la Révolution. Saint-Just est revenu des armées pour cette autre bataille, et par lui, Robespierre lance ce qu'on peut appeler le manifeste révolutionnaire du Comité de Salut public.

Deux idées dominent le rapport du 8 ventôse an II. D'abord Saint-Just y proteste contre la fausse clémence. C'est la réplique officielle du Comité de Salut public au vieux Cordelier. Que signifie cette pitié subite pour ceux qui défendent la cause des tyrans impitoyables ?

« Vous voulez une république ; si vous ne voulez point en même temps ce qui la constitue, elle ensevelirait le peuple sous ses débris ; ce qui constitue une république, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé. On se plaint des mesures révolutionnaires ! Mais nous sommes des modérés en comparaison de tous les autres gouvernements. En 1788, Louis XVI fit immoler huit mille personnes de tout âge, de tout sexe, dans Paris, dans la rue Meslé et sur le Pont-Neuf. La cour renouvela ces scènes au Champ-de-Mars. La cour pendait dans les prisons ; les noyés que l'on ramassait dans la Seine étaient ses victimes ; il y avait quatre cent mille prisonniers ; on pendait par an quinze mille contrebandiers ; on rouait trois mille hommes ; il y avait dans Paris plus de prisonniers qu'aujourd'hui. Dans les temps de disette, les régiments marchaient contre le peuple. Parcourez l'Europe : il y a dans l'Eu-

rope quatre millions de prisonniers dont vous n'entendez pas les cris, tandis que votre modération parricide laisse triompher tous les ennemis de votre gouvernement. Insensés que nous sommes! Nous mettons un luxe métaphysique dans l'étalage de nos principes; les rois, mille fois plus cruels que nous, dorment dans le crime. Citoyens, par quelle illusion persuaderait-on que vous êtes inhumains! Votre tribunal révolutionnaire a fait périr trois cents scélérats depuis un an; et l'inquisition d'Espagne n'en a-t-elle pas fait plus? Et pour quelle cause, grand Dieu! Et les tribunaux d'Angleterre n'ont-ils égorgé personne cette année? Et Bender qui faisait rôtir les enfants des Belges! Et les cachots de l'Allemagne, où le peuple est enterré, on ne vous en parle point! Parle-t-on de clémence chez les rois de l'Europe? Non. Ne vous laissez point amollir. »

Et voici que Saint-Just, par une allusion directe, met en cause le dantonisme et Danton lui-même. Et de Danton il ne se borne pas à dire, comme faisait alors Robespierre, « le patriote indolent et fier ». Il l'accuse nettement de préparer une réaction générale.

« Soit que les partisans de l'indulgence se ménagent quelque reconnaissance de la part de la tyrannie, si la République était subjuguée, soit qu'ils craignent qu'un degré de plus de chaleur et de sévérité dans l'opinion et dans les principes ne les consume, *il est certain qu'il y a quelqu'un qui, dans son cœur, ourdit le dessein de nous faire rétrograder*; et nous, nous gouvernons comme si jamais nous n'avions été trahis, comme si nous ne pouvions pas l'être! La confiance de nos ennemis nous avertit d'être préparés à tout et d'être inflexibles.

« ... La première loi de toutes les lois est la conservation de la République.

« Il est une secte politique dans la France qui joue tous les partis; elle marche à pas lents. Parlez-vous de terreur, elle vous parle de clémence; devenez-vous cléments, elle vous vante la terreur; *elle veut être heureuse et jouir*. C'est ce relâchement qui vous demande l'ouverture des prisons, et vous demande en même temps la misère, l'humiliation du peuple et d'autres Vendées... On croirait que chacun, épouvanté de sa conscience et de l'inflexibilité des lois, s'est dit à lui-même : « *Nous ne sommes pas assez vertueux pour* « *être si terribles. Législateurs philosophes, compatissez à nos faiblesses.* « *Je n'ose pas vous dire* : « *Je suis vicieux* », *j'aime mieux vous dire* : « *Vous* « *êtes cruels.* »

Or (et c'est ici la seconde grande idée du rapport, c'est le point par où le terrorisme politique de Saint-Just rejoint son système social), bien loin qu'il convienne de relâcher maintenant les ressorts de la Révolution, il faut aller dans le sens des forces révolutionnaires, jusqu'à donner aux pauvres qui luttent pour la liberté les biens de tous ceux qui la menacent. Ce sera un expédient d'égalité révolutionnaire, qui n'aura pas seulement pour effet d'as-

surer et d'affermir l'action immédiate de la Révolution, mais qui préparera et annoncera les institutions de justice, les institutions sociales sans lesquelles la Révolution n'aurait point de base.

Saint-Just répète sans cesse : « Il y a trop de lois, trop peu d'institutions civiles ». Il entend par là que la société commande, qu'elle prescrit aux individus tel ou tel acte, mais qu'elle n'a pas créé de vastes organisations qui rendent, en effet, facile à l'individu l'accomplissement de ces actes. Ce que Saint-Just demande dans les notes et les fragments qui nous sont restés de lui, c'est d'abord qu'on institue l'enseignement commun, l'éducation commune.

« ... Les enfants appartiennent à leur mère jusqu'à cinq ans si elle les a nourris, et à la République ensuite jusqu'à la mort. L'enfant, le citoyen appartiennent à la patrie. L'instruction commune est nécessaire. Les écoles seront dotées d'une partie des biens nationaux. »

Ce qu'il veut encore, c'est limiter les effets sociaux de l'héritage, et constituer un domaine public avec la fortune de ceux qui n'ont pas d'héritiers directs.

« L'hérédité est exclusive entre les parents directs. Les parents directs sont les aïeuls, le père et la mère, les enfants, le père et la sœur. *La République succède à ceux qui meurent sans parents directs.*

« ... Nul ne peut déshériter ni tester. »

Et il réclame un système de lois qui fasse du travail une obligation, et qui anéantisse, par conséquent, la propriété aux mains oisives.

« Tout propriétaire qui n'exerce point de métiers, qui n'est point magistrat, qui a plus de vingt-cinq ans, est tenu de cultiver la terre jusqu'à cinquante ans. »

C'est la suppression des rentiers, c'est l'obligation pour la bourgeoisie rurale ou de travailler de ses mains ou de s'adonner à l'industrie.

« L'oisiveté est punie, l'industrie est protégée. »

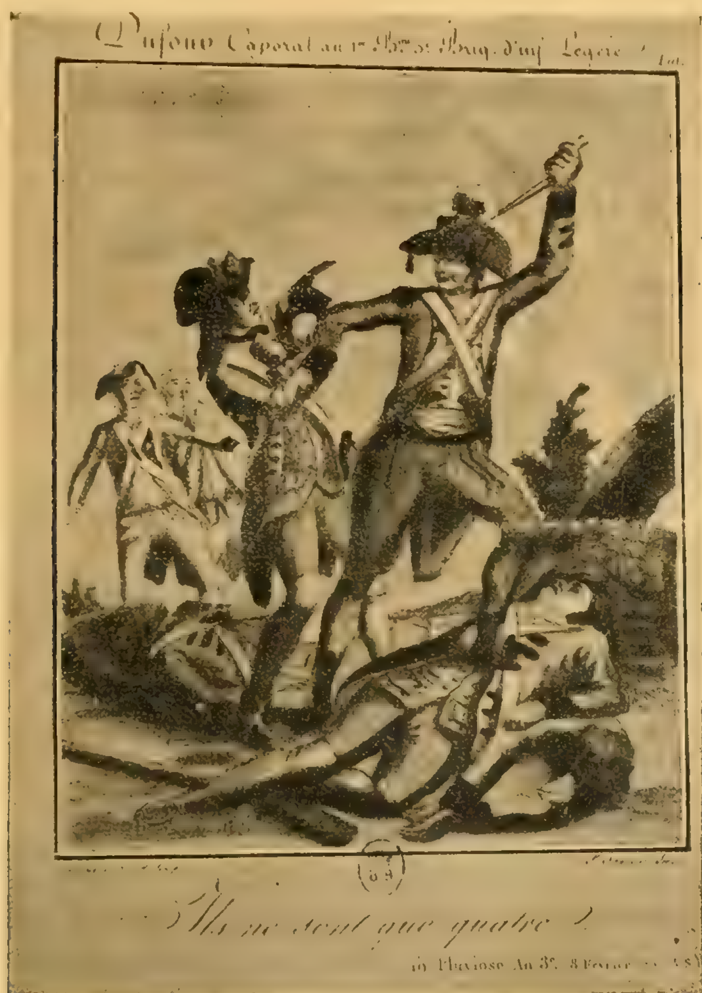
L'idéal est une société où les hommes vivront surtout du travail agricole, et où la propriété foncière sera extrêmement divisée. Sans doute, Saint-Just ne proscrit ni l'industrie, ni le luxe. Robespierre avait dit, le 5 février : « Nous ne voulons dans la République ni l'austérité, ni la corruption du cloître ».

Saint-Just écrit dans ses notes :

« La République honore les arts et le génie. Elle invite les citoyens aux bonnes mœurs ; elle les invite à consacrer leurs richesses au bien public et au soulagement des malheureux sans ostentation... Nul ne peut être inquiété dans l'emploi de ses richesses et dans ses jouissances, s'il ne les tourne au détriment d'un tiers. »

Mais il attend surtout la force et la grandeur de la République d'une démocratie de petits propriétaires soutenus contre les accidents et les risques de la vie économique par un domaine public.

« Je défie que la liberté s'établisse s'il est possible qu'on puisse soulever les malheureux contre le nouvel ordre de choses ; je défie qu'il n'y ait plus de malheureux si l'on ne fait en sorte que chacun ait des terres. Là où il y a de très gros propriétaires, on ne voit que des pauvres : rien ne se consomme dans les pays de grande culture.



(D'après une aquarelle de la Bibliothèque Nationale.)

« Un homme n'est fait ni pour les métiers, ni pour l'hôpital, ni pour des hospices : tout cela est affreux. Il faut que l'homme vive indépendant ; que tout homme ait une femme propre et des enfants sains et robustes ; il ne faut ni riches, ni pauvres.

« Un malheureux est au-dessus du gouvernement et des puissances de la terre ; il doit leur parler en maître... Il faut une doctrine qui mette en pratique ces principes, et assure l'aisance au peuple entier. L'opulence est une

infamie, elle consiste à nourrir moins d'enfants, naturels ou adoptifs, qu'on n'a de mille livres de revenus.

... Il faut détruire la mendicité par la distribution des biens nationaux aux pauvres.

« ... Le domaine et les revenus publics se composent des impôts, des successions attribuées à la République et des biens nationaux. Il n'existera d'autre impôt que l'obligation civile de chaque citoyen, âgé de vingt-un ans, de remettre à un officier public, tous les ans le dixième de son revenu et le quinzième du produit de son industrie... Le domaine public est établi pour réparer l'infortune des membres du corps social. Le domaine public est également établi pour soulager le peuple du poids des tributs dans les temps difficiles.

« La vertu, les bienfaits et le malheur donnent des droits à une indemnité sur le domaine public. Celui-là seul y peut prétendre qui s'est rendu recommandable à la patrie par son désintéressement, son courage, son humanité. La République indemnise les soldats mutilés, les vieillards qui ont porté les armes dans leur enfance, ceux qui ont nourri leur père et leur mère, ceux qui ont adopté des enfants, ceux qui ont plus de quatre enfants du même lit, les époux vieux qui ne sont pas séparés, les orphelins, les enfants abandonnés, les grands hommes, ceux qui se sont sacrifiés pour l'amitié, ceux qui ont perdu des troupeaux, ceux qui ont été incendiés, ceux dont les biens ont été détruits par la guerre, par les orages, par les intempéries des saisons.

« Le domaine public solde l'éducation des enfants, fait des avances aux jeunes époux, et s'afferme à ceux qui n'ont point de terres. »

Ces idées, Saint-Just les portait certainement dans son esprit dès février 1794 ; en son rapport il n'entre dans aucun détail, mais il fait entrevoir toute une évolution d'égalité sociale dans l'avenir, et, dès maintenant, il proclame que si on laisse en contradiction l'état politique, fondé sur l'idée de démocratie, et ce qu'il appelle l'état civil, c'est-à-dire l'état économique et social, la Révolution périra. Dès maintenant, il proclame que de vastes expropriations révolutionnaires appliquées non plus seulement à la propriété féodale, mais à toute propriété détenue par un ennemi de la Revolution, sont le complément logique du mouvement et la condition du succès. C'est un terrorisme nuancé de socialisme :

« Je vous ai dit qu'à la destruction de l'aristocratie le système de la République était lié.

« *En effet, la force des choses nous conduit peut-être à des résultats auxquels nous n'avons point pensé. L'opulence est dans les mains d'un assez grand nombre d'ennemis de la Révolution ; les besoins mettront le peuple qui travaille dans la dépendance de ses ennemis. Concevez-vous qu'un empire puisse exister si les rapports civils aboutissent à ceux qui sont contraires à la forme du gouvernement ? Ceux qui font des révolutions à moitié n'ont*

fait que se creuser un tombeau. La Révolution nous conduit à reconnaître ce principe que celui qui s'est montré l'ennemi de son pays n'y peut être propriétaire. Il faut encore quelques coups de génie pour nous sauver.

« Serait-ce donc pour ménager des jouissances à ses tyrans que le peuple verse son sang sur les frontières, et que toutes les familles portent le deuil de leurs enfants? Vous reconnaîtrez ce principe que *celui-là seul a des droits dans notre patrie qui a coopéré à l'affranchir*. Abolissez la mendicité qui déshonore un Etat libre: les propriétés des patriotes sont sacrées, mais les biens des conspirateurs sont là pour tous les malheureux. Les malheureux sont les puissances de la terre; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent. »

C'était offrir au peuple révolutionnaire une immense proie. Mais c'était mieux que cela. C'était donner à la propriété un nouveau fondement juridique. C'était créer un titre de propriété que tous les citoyens pouvaient conquérir par l'exercice vigoureux de l'action politique et nationale. C'était annoncer une révolution de l'état civil analogue et harmonique à l'autre.

« *Il s'est fait une révolution dans le gouvernement; elle n'a point pénétré dans l'état civil. Le gouvernement repose sur la liberté; l'état civil sur l'aristocratie, qui forme un rang intermédiaire d'ennemis de la liberté entre le peuple et vous. Pouvez-vous rester loin du peuple, votre unique ami?*

« ... *Osez :* ce mot renferme toute la politique de notre révolution. »

L'effet produit fut immense; et ce fut bien, pour reprendre l'expression de Saint-Just lui-même, un coup de génie. Le peuple eut un tressaillement. Non, la Révolution ne fléchit pas. Non, la Convention ne veut pas endormir les énergies et fermer l'avenir. Non, le Comité de Salut public ne s'est pas laissé envahir par l'orgueil du gouvernement. Il veut rester avec le peuple. Il veut faire tomber les barrières que la propriété oligarchique et contre-révolutionnaire élève entre les représentants de la nation et la nation, entre le gouvernement de la Révolution et la force de la Révolution. Comme si un obstacle de glace se fondait, le fleuve reprenait son cours. Le soir, aux Jacobins, Collot d'Herbois triompha :

« La Montagne ne fléchit pas : elle reste toujours le sommet révolutionnaire. »

Les Cordeliers aussi vinrent fraterniser abondamment, non sans une certaine complaisance pour eux-mêmes. Les malentendus se dissipaient, mais n'était-ce point leur politique qui l'emportait? Le Comité de Salut public n'entrait-il pas dans leur orbite? C'était l'impression première, dans la surprise et la joie du coup d'audace de Robespierre et de Saint-Just, dans l'éblouissement des vastes perspectives sociales qui s'offraient à la Révolution renouvelée. Pourtant si les hébertistes avaient réfléchi, ils n'auraient pas ainsi abondé en propos de victoire. Je sais que dans le rapport de Saint-Just il n'y

avait presque aucune pointe contre eux : rien ou presque rien, la phrase seulement où Saint-Just parle de ce temps étrange « qui déifie l'athéisme et où le prêtre se fait athée, où l'athée se fait prêtre ».

C'était un ressouvenir amer et presque offensant de la déprêtrisation des uns, du culte de la Raison des autres. Mais enfin tout le poids du discours semblait porter contre les dantonistes. Oui, mais après les agitations et les polémiques de Philippeaux, après l'équivoque silence de Danton, après les combinaisons et les intrigues de Fabre d'Eglantine et de Bourdon de l'Oise, après le scandale contre-révolutionnaire du Vieux Cordelier, Robespierre n'avait qu'un moyen de combattre l'hébertisme : c'était de rejeter avec éclat le dantonisme, et la brutalité du désaveu qui frappait l'un annonçait la force des coups qui frapperaient l'autre.

Robespierre et Saint-Just s'étaient construit la hautaine forteresse de révolution d'où, par une double sortie, ils allaient faire place nette tout autour d'eux. Saint-Just avait pris son parti à fond, plus nettement, sans doute, plus violemment que Robespierre. Entre toutes les lignes de son rapport perce la résolution aiguë d'accabler à la fois Hébert et Danton. Contre l'hébertisme et le dantonisme il avait des griefs d'ordre politique et d'ordre économique. Au point de vue politique, il reprochait à l'hébertisme d'être la vile caricature de l'enthousiasme révolutionnaire. La violence des gestes et la grossièreté des propos ne suppléent pas aux défaillances de l'inspiration intérieure. « Il est peu de grandes âmes capables d'enivrer les hommes à la tête d'une armée. »

Il est peu de grandes âmes aussi capables de concilier dans la conduite d'une Révolution immense, l'élan héroïque de la volonté et de l'esprit et le souci de la règle.

« Je pense, disait-il, que nous devons être exaltés : cela n'exclut point le sens commun ni la sagesse. » Et dans l'hébertisme il ne trouvait ni exaltation sincère, ni prudence révolutionnaire, mais un délire d'ambition tapageuse et de cruauté cupide. Ces hommes ne sont pas le peuple : ils sont les fonctionnaires bruyants qui s'étalent au devant du peuple, captant tous les rayons et tous les souffles et laissant à la foule obscure la joie dérisoire d'applaudir.

« Lorsque je suis dans une société populaire, que mes yeux sont sur le peuple qui applaudit et qui se place au second rang, que de réflexions m'affligent! »

Ou encore (quelques jours plus tard) :

« Dans les sociétés populaires, on voyait le peuple, uni à ses représentants, les éclairer et les juger ; mais, depuis que les sociétés populaires se sont remplies d'êtres artificieux qui viennent briguer à grands cris leur élévation à la législature, au ministère, au généralat ; depuis qu'il y a dans ces sociétés trop de fonctionnaires, trop peu de citoyens, le peuple y est nul. Ce n'est plus lui qui juge le gouvernement, ce sont les fonctionnaires coalisés

qui, réunissant leur influence, font taire le peuple, l'épouvantent, le séparent des législateurs qui devraient en être inséparables et corrompent l'opinion dont ils s'emparent... »

Dès le 8 ventôse, Saint-Just, tout en paraissant tourner surtout son effort contre les dantonistes, trouait ce rideau de fonctionnaires hébertistes qui séparaient du peuple souffrant la Convention calomniée. Ainsi, hébertistes et dantonistes corrompaient le gouvernement par des formes diverses d'égoïsme. Et dans l'ordre économique encore, ils étaient funestes. On n'a pas assez vu combien la conduite politique de Saint-Just était dictée par sa conception économique. Il savait qu'avec cette dépense insensée de trois cents millions par mois la Révolution se dévorait elle-même : les assignats cachaient un moment le déficit mais en bouleversant tous les rapports. Et demain, dans l'abîme toujours élargi, la liberté, la vie même de la France disparaîtraient. Lois contre l'accaparement, maximum, réquisition, tout cela n'était qu'expédients provisoires. Il n'y avait qu'un remède, un seul : modérer les dépenses. En les réduisant, par un effort plus héroïque que le don de soi sur le champ de bataille, on pourrait retirer peu à peu les assignats de la circulation. Aux dépenses diminuées l'impôt normal et annuel pourrait suffire. En retirant les assignats et neutralisant ces milliards de papier qui « fermentaient dans la République », qui toujours prêts pour tous les achats haussaient tous les prix et faussaient toutes les transactions, on rétablirait la circulation régulière, on dispenserait la Révolution de se faire conquérante, pillarde et dictatoriale, on sauverait la liberté.

C'est là ce que Saint-Just répétait en toute occasion, à propos des lois sur les subsistances à la fin de 1792, puis en octobre 1793, dans son rapport sur le gouvernement révolutionnaire. Il n'osait pas, de peur d'être appelé trop tôt « à boire la ciguë », déclarer ouvertement la guerre à l'assignat. Mais il allait en ce sens aussi loin qu'il le pouvait sans se faire accuser de contre-révolution.

Donc il n'y a qu'un moyen d'être vraiment révolutionnaire, c'est d'être économe. Or l'hébertisme et le dantonisme sont également dépensiers. L'hébertisme veut jeter les millions et les milliards de la guerre à l'appétit de ses comités, de ses bureaux, à la convoitise illimitée de sa fausse plèbe. Et le dantonisme, par son goût de la vie large et facile, par son indulgence aux faiblesses humaines, donne un signal de prodigalité qui recueilli, propagé par les fournisseurs, par les administrateurs de tout ordre, militaires ou civils, par les généraux et les commissaires aux vivres, déchaîne le gaspillage et la corruption.

L'austérité de Saint-Just (j'entends celle de ses doctrines, car le secret de la vie privée nous échappe et il lui est arrivé, on s'en souvient, d'être dénoncé par des pétitionnaires pour l'excessive dépense de sa table), n'est donc pas une sorte de plagiat de la Rome antique. Elle est l'expression d'une nécessité éco-

nomique. La Révolution périssait si elle ne devenait pas un gouvernement à bon marché, un peuple à bon marché. Chimère sans doute, car comment compter, pour équilibrer les finances de la Révolution, sur ce contrôle surhumain qui seul aurait donné quelque efficacité aux vues de Saint-Just ? Ni l'individu, quelle que soit la puissance des mœurs, n'est capable de se surveiller ainsi lui-même, ni un gouvernement, quelle que soit sa force de travail et l'étendue de ses regards, même s'il parvient à simplifier sa tâche en réduisant « le monde de papier » sous lequel ploient les ministères, ne peut comprimer les dépenses, ni réformer les habitudes dans l'immense mouvement d'hommes et de choses que suscite la Révolution armée aux prises avec l'univers. Mais ce parti pris obstiné de simplicité gouvernementale et d'économie universelle ajoutait à sa haine contre l'hébertisme et contre le dantonisme. O bien aveugle Collot d'Herbois, si vous n'avez pas senti la déclaration de guerre cachée dans le manifeste du 8 ventôse! bien aveugles Cordeliers!

Mais peut-être et Collot et les Cordeliers firent-ils tout d'abord semblant de ne pas comprendre. Collot d'Herbois, s'il était capable de quelque prévoyance, se demandait sans doute avec angoisse ce qu'il ferait, en quel camp il prendrait place le jour où éclaterait le conflit entre Robespierre et Hébert, entre le Comité de Salut public dont il était membre et le club des Cordeliers dont il était un des héros. Il essayait sans doute d'écarter ou d'ajourner ce problème importun en se persuadant que la paix allait être faite, que le Comité de Salut public se rejetait, avec les Cordeliers, à l'avant-garde hébertiste. Et les Cordeliers, eux, préoccupés d'élargir le mouvement, n'étaient pas fâchés de faire croire que le Comité de Salut public leur donnait raison. Ainsi ils endormiraient les défiances jacobines et prépareraient plus sûrement leur coup de main. Car c'est bien un coup de main qu'ils préparaient. Ronsin et Vincent rencontrant, au jardin des Tuileries, Souberbielle, juré au tribunal révolutionnaire, lui exposèrent une partie de leur dessein. Il s'agissait de mobiliser l'armée révolutionnaire et d'égorger les suspects dans les prisons. Mais, sans doute, ils ne lui révélèrent qu'une partie de leur plan, celle qui correspondait aux journées de septembre, ils ne lui révélèrent point ce qui correspondait au 31 mai. Ils ne lui dirent point que la Convention aussi serait soumise à une épuration violente. Et sans doute, arrêtés par son indignation et sa surprise au début de leurs confidences, ils ne se livrèrent point à fond. Mais quel sens aurait eu cette mobilisation de l'armée révolutionnaire faite en dehors du Comité de Salut public, si cette armée n'était pas destinée à être l'instrument de la dictature hébertiste ? Souberbielle épouvanté courut chez Robespierre malade, pour l'avertir. Aussi bien, les hébertistes ne cachaient plus leur dessein.

A la séance du Club des Cordeliers, du 14 ventôse (4 mars), ils annoncent tout haut l'insurrection prochaine. Ils voilent le tableau des Droits de l'Homme pour signifier que la liberté a subi une éclipse, et ils décident qu'il

restera voilé jusqu'à ce que le peuple ait reconquis ses droits et écrasé la faction. La faction, c'était le parti dantoniste où ils affectaient de confondre Robespierre. Vincent dénonce la conspiration de Philippeaux, de Bourdon de l'Oise, de Chabot, « plus profondément ourdie, plus à craindre que celle de Brissot ». Et il fait appel à la guillotine pour épouvanter les factieux et les traîtres.

Carrier se lève pour dénoncer l'homicide pitié qui demande compte maintenant aux patriotes du sang royaliste qu'ils ont versé pour la Révolution :

« J'ai été effrayé, en arrivant à la Convention, des nouveaux visages que j'ai aperçus à la Montagne, des propos qui se tiennent à l'oreille. On voudrait, je le vois, je le sens, faire rétrograder la révolution. On s'apitoie sur le sort de ceux que la justice nationale frappe du glaive de la loi. Si un homme est condamné pour des délits étrangers à la révolution, leur cœur nage dans la joie, ils le suivent au supplice; mais si c'est un contre-révolutionnaire, leur cœur se serre et la douleur les suffoque. Mais est-il un délit plus grave que celui de conspirer contre son pays, d'exposer des milliers d'hommes à une mort certaine? »

Et il laisse échapper une protestation effrayante, le cri de colère du bon ouvrier auquel on prend son outil :

« Les monstres, ils voudraient briser les échafauds!

« Mais, citoyens, ne l'oublions jamais, ceux-là ne veulent point de guillotine qui sentent qu'ils sont dignes de la guillotine. Cordeliers! vous voulez faire un journal maratiste; j'applaudis à votre idée et à votre entreprise; mais cette digue contre les efforts de ceux qui veulent tuer la République est de bien faible résistance; *l'insurrection, une sainte insurrection, voilà ce que vous devez opposer aux scélérats.*

« Cordeliers, société populaire, vous dans le cœur desquels a toujours brûlé le feu sacré du patriotisme, soyez toujours les amis de la Révolution; veillez, démasquez les traîtres qui voudraient vous anéantir, et la République impérissable sortira victorieuse et rayonnante de gloire du milieu des combats que ses ennemis lui livrent de toutes parts. »

Carrier fut très applaudi. Il n'avait pas nommé Robespierre; mais c'est à Robespierre surtout qu'il pensait. Hébert, sans le nommer, le désigne par des allusions un peu voilées d'abord, puis directes et menaçantes :

« Vous frémirez quand vous connaîtrez le projet infernal de la faction; *il tient à plus de branches, à plus d'individus que vous ne le croyez vous-mêmes : cette faction est celle qui veut sauver les complices de Brissot, les soixante-six royalistes qui tous ont commis les mêmes crimes, qui, par conséquent, doivent de même monter à l'échafaud.* Pourquoi veut-on les soustraire au supplice? C'est que les intrigants se sentent dans le cas de la même punition; *c'est que d'autres intrigants veulent rallier autour d'eux ces royalistes, afin de régner sur eux-mêmes et d'avoir autant de créatures.* »

La faction, c'est donc le parti mêlé de Danton et de Robespierre. Les dantonistes veulent sauver les soixante-six, parce qu'ils se sentent comme eux comptables de leurs crimes à l'échafaud. Robespierre veut les sauver pour avoir une clientèle terrifiée et docile qui lui permette d'installer sa dictature.

Pourquoi Chabot n'est-il pas encore frappé? demande Hébert. Pourquoi Fabre d'Églantine respire-t-il encore? Parce que le rapporteur du Comité de Sûreté générale, Amar, est un ancien noble, un faiseur qui cherche à sauver les coupables. C'est donc tout le système du gouvernement révolutionnaire, la Convention et une partie de la Montagne avec Danton, le Comité de Salut public avec Robespierre, le Comité de Sûreté générale avec Amar, qu'Hébert attaque et discrédite.

Et de peur que la colère des Cordeliers ne s'épuise sur les fripons à la Chabot, c'est la responsabilité de Robespierre qu'Hébert met au premier plan.

« Les voleurs font leur métier ; ils rendront tôt ou tard à la nation ce qu'ils lui ont volé, et ce sont les meilleures économies, car tout se terminera par des restitutions ; ce ne sont donc pas les voleurs qui sont le plus à craindre, mais les ambitieux ! Les ambitieux ! ces hommes qui mettent tous les autres en avant, qui se tiennent derrière la toile; qui, plus ils ont de pouvoir, moins ils sont rassasiables, qui veulent régner. Mais les Cordeliers ne le souffriront pas (*Plusieurs voix : non! non!*) ».

Hébert accuse Robespierre d'avoir soufflé à Camille Desmoulins, derrière la toile, ses attaques contre le père Duchesne.

« Ces hommes qui ont fermé la bouche aux patriotes dans les sociétés populaires, je vous les nommerai ; depuis deux mois, je me retiens; je me suis imposé la loi d'être circonspect, mais mon cœur ne peut plus y tenir; en vain voudraient-ils attenter à ma liberté. Je sais ce qu'ils ont tramé, mais je trouverai des défenseurs (*Toutes les voix : oui! oui!*). »

Boulanger lui crie (ce même Boulanger que bientôt défendra Robespierre) :

« Père Duchesne, parle et ne crains rien; nous serons, nous, les pères Duchesne qui frapperont. »

Momoro insiste :

« Je te ferai le reproche que tu t'es fait à toi-même, Hébert; c'est que depuis deux mois tu crains de dire la vérité. Parle, nous te soutiendrons. »

Vincent est presque amer :

« J'avais apporté dans ma poche un numéro du *Père Duchesne*, écrit il y a quatre mois ; en comparant le ton de vérité dont il est plein à ceux d'aujourd'hui, j'aurais cru que le père Duchesne était mort. »

Ainsi pressé et presque sommé, Hébert se décide à sauter le pas, à mettre personnellement Robespierre en cause, à annoncer, lui aussi, l'insurrection.

« Pour vous montrer que ce Camille Desmoulins n'est pas seulement un

Paris 29 7bre 1793 l'an 2 de la Rép. fr. —

Voilà comme on marche, mon brave ami! énergie digne républicaine. Je viens de recevoir ta lettre, et au même instant je l'ai lue au comité de salut public qui l'a entendue avec une vive satisfaction. Nous serions bien heureux, la république serait vigoureuse et florissante s'il y avait partout des commissaires aussi énergiques que toi et ton collègue. Tu dois être à Nantes si ta santé te le permet. Nous t'engageons d'y aller sur le champ, nous t'envoyons un arrêté qui te presse de purger cette ville qui est d'une derniere importance. L'anglois menace nos ports, nos frontières. Nous avons [illegible] [illegible] [illegible]. Il y a déjà des commissaires, nous avons le projet d'y envoyer d'autres. Sois y veiller de ton côté le plus que tu pourras. Il faut sans scrupule écarter, refouler tout individu suspect. La liberté [illegible] conquise plus. Nous pourrons être humains, quand nous serons assurés d'être vainqueurs. L'intention du comité est que tu ailles avec ton collègue [illegible] [illegible] de Rennes à Nantes, de Nantes à Rennes [illegible] le caractère de la représentation nationale se déploye avec bien plus de force et d'empire quand les représentans ne séjournent pas dans un endroit, quand ils n'ont pas le tems de multiplier leurs relations, leurs connaissances, quand ils frappent en passant de grands coups, et qu'ils en laissent (sauf à la suivre) la responsabilité sur ceux qui sont chargés d'agir. Adieu, mon amy je t'embrasse, [illegible] toutes les fois que tu voudras [illegible] compte sur ma diligence à te remercier, et à te répondre. — Nous te recommandons de destituer bien vite [illegible] à Nantes, ou ailleurs les administrateurs fédéralistes, contrerévolutionnaires [illegible] — —

Salut, amitié fraternité

Hérault

[illegible] patriote [illegible]

quatre vingt
2

MANUSCRIT D'HÉRAULT DE SÉCHELLES (LETTRE A CARRIER.)

(D'après un manuscrit des Archives Nationales

être vendu à Pitt et à Cobourg, mais encore un instrument dans la main de

ceux qui veulent le mouvoir uniquement pour s'en servir, rappelez-vous qu'il fut chassé, rayé par les patriotes, et qu'un homme, égaré sans doute... autrement je ne saurais comment le qualifier, se trouva là fort à propos pour le réintégrer malgré la volonté du peuple, qui s'était bien exprimée sur ce traître...

Ah! je dévoilerai tous les complots! Comment est composé le ministère? Un Paré! Un Paré! D'où vient-il? Comment est-il parvenu ministre de l'intérieur? On ne sait par quelles intrigues! Un Desforgues! »

Vincent : « Un Destournelles, insignifiant, instrument passif! »

Et Hébert annonce que la faction va composer un ministère ultra-modéré. Mais qu'importent d'ailleurs ces indices nouveaux? L'impunité assurée aux traîtres ne suffit-elle point à accuser la faction?

« Hé bien! puisque la faction existe, puisque nous la voyons, quel est le moyen de vous en délivrer? l'insurrection. Oui, l'insurrection, et les Cordeliers ne seront pas les derniers à donner le signal qui doit frapper à mort les oppresseurs (*Vifs applaudissements*). »

C'est le compte rendu du *Moniteur;* il est confirmé par des rapports de police nombreux et concordants.

Était-ce une velléité insurrectionnelle, et une menace? Ou bien y avait-il un plan d'insurrection arrêté, avec des moyens d'exécution préparés? Il est malaisé de le savoir quand un parti a un chef aussi inconsistant, aussi médiocre d'intelligence et de cœur, aussi versatile et couard que l'était Hébert. Cet homme, qui haïssait Robespierre et qui rêvait de le détruire, était blême de peur devant lui. Pas une fois il ne lui fit front aux Jacobins. Et maintenant encore, en plein cœur des Cordeliers, il n'a que des paroles évasives et de peureuses réticences. Il paraît n'avoir eu aucun système un peu lié, aucune tactique suivie. Quand se pose devant les Jacobins la grande question des sociétés affiliées, il fait platement sa cour aux vieux Jacobins en abandonnant les sociétés récentes comme suspectes d'intrigue. Or, il en était beaucoup qui avaient surgi depuis le 31 mai et qui, nées en quelque sorte de l'insurrection, pouvaient être les outils de l'insurrection nouvelle.

Dufourny, qui détestait l'hébertisme, avait, lui, le sentiment de ce danger, et il disait, le 27 janvier, aux Jacobins :

« J'ai déjà dit ce qu'il fallait penser des sociétés sectionnaires de Paris qui s'isolent dans un petit arrondissement. De même que chaque faux patriote a sa carte de citoyen, des patentes de tous les pas qu'il a faits ou qu'il n'a pas faits dans la Révolution, de même les intrigants des sections ont voulu avoir des sociétés. Elles n'ont pas demandé l'affiliation; elles ont voulu former un Comité central à l'Evêché en opposition à la société des Jacobins. Citoyens, ayez les yeux ouverts sur ces sociétés sectionnaires et sur leur projet de Comité central. »

Si ces sociétés s'étaient affiliées, elles pouvaient transformer l'esprit jaco-

bin, l'absorber dans l'esprit cordelier; et l'hébertisme en aurait reçu une grande force.

L'hébertiste Saintex le savait bien, lui qui disait dans la même séance des Jacobins :

« Je pense qu'on doit écarter des sociétés populaires tous les intrigants, tous les patriotes de circonstance ; *mais je pense aussi qu'il serait impolitique, qu'il serait très nuisible à la liberté que les Jacobins refusassent leur affiliation à des sociétés qui n'ont eu la possibilité physique de se former qu'à une époque très nouvelle, depuis que des hommes énergiques et révolutionnaires ont enflammé de l'amour de la patrie, ont électrisé par le feu de leurs discours les citoyens éloignés du centre de la Révolution. N'entravons pas les progrès du patriotisme.* »

La manœuvre était très dangereuse pour Robespierre et le Comité de Salut public. Il le sentit, et c'est pour cela, sans doute, qu'il fit exclure Saintex. Mais Hébert ne prit aucune part à la lutte. Comme il n'était soutenu par aucune grande idée, il était tout hébété de poltronnerie.

Sans doute, les plus confiants et les plus agissants des hébertistes comptaient sur un mouvement du peuple déterminé par la cherté des vivres. Il y avait surtout à ce moment une crise de la viande. Les six cents bœufs que la Vendée expédiait d'habitude à Paris tous les jours ne venaient plus. De plus, d'énormes réquisitions de bétail étaient faites pour d'immenses armées. Il fallait de bonne viande pour les nourrir; il fallait du cuir pour les chausser. Et à Paris la viande manquait. C'était un effet passager et inévitable de la guerre, et les hébertistes qui voulaient la guerre à outrance, étaient bien scélérats de se servir contre le gouvernement révolutionnaire, contre le Comité de Salut public et la Convention, d'une crise économique que la guerre provoquait. Ils répandaient des affiches manuscrites aux Halles, partout où le peuple s'assemblait. Ils les faisaient distribuer aux longues files de citoyens et de citoyennes qui attendaient à la porte des boulangers, mais surtout des bouchers. Et comme ils ne pouvaient dire : « C'est la guerre », ils disaient : « C'est l'accaparement ». Hébert reprenait peu à peu, contre le commerce, contre presque tout le commerce, le thème de Jacques Roux, qu'il avait accablé et acculé au désespoir.

Mais l'expérience du 31 mai démontrait que le mouvement spontané et inorganique du peuple était inefficace. Il fallait des meneurs, un but précis, un plan, une organisation. Il ne semble pas que les hébertistes se soient assuré le concours, en quelque sorte officiel, de la Commune.

Chaumette était trop fluctuant, et on ne pouvait faire fond sur lui. Pendant toute la crise, Henriot parut préoccupé et sombre. Que ferait-il? Il ne savait. Il se souvenait des hasardeuses journées du 31 mai et du 2 juin : et il sentait bien que cette fois il n'aurait pas contre lui une Convention divisée, plus qu'à demi livrée à l'insurrection par Danton et Robespierre. Il se heur-

terait à la Montagne groupant autour d'elle toute la Convention, à Danton, au Comité de Salut public, à la politique et à la vigueur de Robespierre. Henriot, calculateur épais, se réservait. Pache avait, sans doute, quelque sympathie secrète pour cette vivante et piailleuse nichée révolutionnaire qu'il avait couvée le premier au ministère de la guerre. Mais il avait l'esprit expectant et silencieux.

Les hébertistes ne pouvaient non plus faire fond sur Collot d'Herbois. En ces jours difficiles, il jouait la conciliation. Il allait des Jacobins aux Cordeliers, des Cordeliers aux Jacobins. Il morigénait les Cordeliers pour avoir voilé la Déclaration des Droits de l'Homme : « Est-ce qu'on peut voiler la nature? » Et il noyait leur faute sous des effusions fraternelles. Mais ni il ne désarmait les plus entreprenants des Cordeliers de leurs pensées insurrectionnelles, ni il n'endormait le regard aigu du Comité de Salut public.

C'est Ronsin, semble-t-il, et Vincent qui avaient seuls une idée nette et une tactique. Ronsin surtout; c'est par lui que le mouvement cordelier et hébertiste a un sens.

L'idée mère, c'était de reprendre ou de paraître reprendre la politique de Marat. C'est pourquoi le cœur de Marat était exposé aux Cordeliers comme une relique. C'est pourquoi les Cordeliers fondaient un journal impersonnel et collectif destiné à continuer officiellement la pensée de Marat. Et eux-mêmes disaient que les vrais révolutionnaires devaient renoncer à toute autre appellation et se déclarer simplement « maratistes ». Or, être maratiste en mars 1794, cela, pour les Cordeliers, signifiait deux choses. D'abord il fallait se débarrasser, d'un coup et par la violence, des ennemis de la Révolution, il fallait purger les prisons des aristocrates, des modérés, des Girondins, des suspects de tout ordre qui les encombraient, septembriser les contre-révolutionnaires.

Et (c'était là encore la pensée de Marat) pour que cette opération ne se fasse point à l'aveugle, pour que l'ignorante fureur du peuple ne laisse pas échapper les contre-révolutionnaires, et ne s'égare pas sur des patriotes, il faut que l'opération soit dirigée de haut, avec des pouvoirs très courts mais dictatoriaux, par un délégué révolutionnaire.

C'est ce que Marat appelait un prévôt révolutionnaire; c'est ce que les nouveaux maratistes appelaient « un grand juge ».

Ainsi le chef du pouvoir révolutionnaire serait avant tout un justicier. Mais sur quelle force active et organisée pouvait compter la Révolution? Ronsin n'était pas sûr que la garde nationale marcherait. Mais lui-même Ronsin n'était-il pas le commandant en chef de l'armée révolutionnaire?

C'est elle qui serait la grande force révolutionnaire. Divers témoins déclarent que Ronsin voulait la porter à cent mille hommes. Quel crédit accorder à ces témoignages? On ne peut les accueillir qu'avec une extrême réserve. Quand on songe que Billaud-Varennes, commentant, le 14 mars, aux Jaco-

bins, l'arrestation des hébertistes, va jusqu'à dire que Ronsin a proposé à un des conjurés « de se rendre à Francfort pour avertir nos ennemis du plan de conspiration et du moment de son exécution », on voit jusqu'où peuvent aller en ces périodes meurtrières la calomnie et la légende : et l'on devient très circonspect à juger. Mais en ce qui touche le rôle destiné par Ronsin à l'armée révolutionnaire dont il était le chef, les témoignages s'accordent si bien à la logique de la situation et à la nécessité même des choses, qu'il est malaisé de ne pas les accueillir. Ronsin n'avait d'autre outil en mains que l'armée révolutionnaire, et il ne pouvait rien que par elle. Il a songé certainement à lui donner le plus de puissance possible et d'efficacité. Billaud dit aux Jacobins que « la conspiration avait des ramifications jusque dans l'armée. » Comment en serait-il autrement, puisque *le Père Duchesne*, à gros paquets et à grands frais, était envoyé dans les camps par le ministère de la Guerre ?

« Tout a été tenté, ajoute le sombre Conventionnel, pour engager les soldats à déserter l'armée de la République », et, sous la phrase perfide, on démêle, en effet, la vérité probable. Les hébertistes donnaient sans doute aux volontaires, à tous ceux qui pourraient obtenir des congés ou des permissions, le mot d'ordre de se concentrer à Paris où ils seraient incorporés à l'armée révolutionnaire, largement payés et associés à la révolution nécessaire qui, enfin, débarrasserait la France des intrigants et des traîtres. Des témoins déclarent que Ronsin marquait la plus vive admiration pour Cromwell, et ici encore on démêle des analogies, d'ailleurs superficielles et grossières, qui pouvaient séduire Ronsin. C'est avec une armée révolutionnaire que Cromwell châtia les traîtres et organisa le pouvoir. C'est avec une armée révolutionnaire que Cromwell brisa le Parlement déshonoré et mutilé, le Parlement-Croupion. Et n'était-ce point aussi une Convention-Croupion que cette assemblée que le peuple avait déjà dû entamer d'une centaine de Girondins, qui allait être amputée encore des membres gangrenés de l'affaire Chabot ? Que restait-il donc ? le vicieux Danton et le cauteleux Robespierre.

Cromwell-Ronsin dispersera sans doute ces débris, et la France révolutionnaire, sillonnée en tous sens d'une bonne armée de sans-culottes, choisira des hommes neufs. Le nouveau pouvoir sera aisément populaire. D'abord il débarrassera le peuple, il débarrassera la cité de cet énorme abcès des prisons qui va grossissant tous les jours et qui ne se vide que goutte à goutte. Dans les prisons il y a des patriotes fervents que la faction a incarcérés : ils seront appelés à la liberté et à la vengeance. Ils sont les indicateurs tout désignés du grand juge ; quant aux autres détenus, ils seront fauchés en quelques jours, c'est la méthode humaine, celle qui, en épouvantant les coupables, sauve les innocents, celle aussi qui épargne aux victimes les angoisses de l'attente, au peuple la nausée de la guillotine quotidienne et d'une terreur qui, en se prolongeant, perd ses prises sur les âmes blasées.

Le nouveau pouvoir révolutionnaire amènera l'abondance, et, s'il le faut, il distribuera au peuple les trésors que le Comité de Salut public a accumulés à la Monnaie et au Trésor public ; quel besoin a l'État de ce métal puisqu'il peut créer des assignats ? Mais surtout il est probable que les conjurés hébertistes qui, par les bureaux de la guerre, connaissaient et maniaient tout le mécanisme des approvisionnements militaires, ravitailleraient largement Paris. Le procédé était simple. Une partie des approvisionnements immenses que le Comité de Salut public acheminait aux armées serait réservée à Paris ; et les armées seraient invitées à vivre révolutionnairement sur les pays occupés.

C'est donc une sorte de coup d'État militaire et populaire que l'hébertisme préparait, un Dix-huit Brumaire démagogique qui aurait déshonoré, ensanglanté et ruiné la France, qui en aurait fait une Pologne de septembriseurs, dévorant en quelques jours toutes ses ressources matérielles et morales, le crédit reconstitué de ses assignats, le crédit de ses armées dont l'admirable discipline humaine dans les pays conquis arrachait maintenant à Mallet du Pan lui-même un témoignage d'admiration ; oui, une Pologne démagogique, incohérente, impuissante, bientôt livrée à la contre-révolution européenne comme une proie dépecée et démembrée. C'est l'avenir du monde, pour deux siècles peut-être, qui se jouait dans cette lutte de l'hébertisme et de la Convention.

Le Comité de Salut public suivait toutes les démarches de l'adversaire. Averti par la déclaration insurrectionnelle du 4 mars, il attendait ou qu'une démarche imprudente lui livrât les hébertistes, ou que les indices qu'il recueillait sur le projet de conjuration lui permissent d'émouvoir l'opinion et de grouper le peuple autour de lui. Il savait les faiblesses de l'ennemi, les hésitations et les poltronneries d'Hébert. Il savait que le soir même du 4 mars, quand fut faite aux Cordeliers la motion insurrectionnelle, Vincent constata tout haut que « bien des mines s'allongeaient ».

Il savait qu'aux armées la propagande hébertiste ne parvenait pas à détourner vers Paris l'élan de patriotisme révolutionnaire tourné contre la vieille Europe. Il savait que Collot d'Herbois ne songeait après tout qu'à se sauver lui-même, et qu'il demandait qu'on fît semblant de n'avoir pas entendu les accusations de Carrier et qu'on ne créerait pas ainsi, contre le noyeur de Nantes, un précédent redoutable au mitrailleur et assommeur de Lyon, le déclamateur ambigu et prudent laisserait faire. Le Comité savait aussi que le rapport révolutionnaire du 8 ventôse avait excité dans le peuple le plus vif enthousiasme. Il admirait que le même gouvernement qui avait discipliné les forces, organisé la Révolution et la nation, ouvrît aux citoyens de vastes perspectives sociales. C'était l'avènement d'un monde nouveau dans les convulsions du combat. Oui, le Comité de Salut public pouvait agir, il pouvait se découvrir et frapper l'hébertisme ; il serait suivi.

C'est le 23 ventôse (13 mars), que le Comité frappa. C'est Saint-Just, cette fois encore, qui fut chargé du rapport. Fidèle à sa tactique ou plutôt à son point de vue, il se garde de concentrer sur l'hébertisme toute l'attaque. Et quand on lit ce discours, on se demande s'il va être suivi par l'arrestation des dantonistes ou par celle des hébertistes, ou plutôt on est sûr qu'il sera suivi, peut-être le même soir, peut-être à quelques jours d'intervalle, de l'arrestation des uns et des autres; et ce fut simplement l'impatience des hébertistes se préparant à un coup de main qui leur assura un tour de priorité. On dit parfois que Robespierre et le Comité de Salut public se sont servis des dantonistes pour frapper l'hébertisme et qu'ensuite, par un coup de bascule violent, ils ont eu raison du dantonisme. Non, la marche du Comité de Salut public ne fut pas sournoise. Le discours de Saint-Just était une sorte d'acte d'accusation collectif où Danton était enveloppé comme Hébert. La foudre grondait sur tout l'horizon à la fois : Saint-Just avait trouvé, dans les soupçons du peuple, qui s'exagérait volontiers l'intervention de l'étranger dans les affaires intérieures de la Révolution, le moyen commode de grouper les griefs les plus divers. C'est de ce centre de perspective qu'il développa tous les complots. Ou plutôt, il n'y avait, sous l'apparence de complots multiples, qu'un seul complot, le complot de l'étranger cherchant à perdre la Révolution, tantôt en corrompant quelques-uns des révolutionnaires pour déshonorer toute la Convention, tantôt en excitant à « commettre des atrocités pour en accuser la Révolution et le peuple », tantôt en conseillant une « parricide indulgence » qui livrait la liberté : Chabot, Hébert, Danton.

Saint-Just qui avait le sens de la nature, de ses phénomènes larges et un peu confus, confondait dans un symbolisme vaste les conjurations en apparence les plus distinctes :

« Tous les complots sont unis; ce sont les vagues qui semblent se fuir et qui se mêlent cependant. La faction des indulgents qui veulent sauver les criminels, et la faction de l'étranger, qui se montre hurlante, parce qu'elle ne peut faire autrement sans se démasquer, mais qui tourne la sévérité contre les défenseurs du peuple; toutes ces factions se retrouvent la nuit pour concerter leurs attentats du jour; elles paraissent se combattre pour que l'opinion se combatte entre elles; elles se rapprochent ensuite pour étouffer la liberté entre deux crimes...

« C'est l'étranger qui attise ces factions, qui les fait se déchirer par un jeu de sa politique, et pour tromper l'œil observateur de la justice populaire... Ces partis divers ressemblent à plusieurs orages dans le même horizon, qui se heurtent et qui mêlent leur éclairs et leurs coups pour frapper le peuple. »

Le soir même, Momoro, Vincent, Hébert, Ronsin étaient arrêtés. Et Robespierre, reparaissant pour la première fois depuis un mois aux Jacobins, venait prendre la responsabilité de la décision terrible, et surveiller l'effet pro-

duit. Il y eut dans une partie du peuple de la stupeur, chez quelques-uns un commencement de révolte. « Ce sont nos patriotes, disaient les femmes aux Cordeliers, il faudra bien qu'on nous les rende.» Mais les meneurs secondaires des Cordeliers découverts maintenant par l'arrestation des chefs étaient frappés d'hésitation et de terreur.

Peu à peu les explications données aux Jacobins par le Comité de Salut public rallièrent les esprits. Les Jacobins, qui prenaient sur les Cordeliers une revanche éclatante, se groupèrent en masse autour du Comité de Salut public. Celui-ci, pour bien marquer qu'il n'entendait faire aucune concession aux indulgents, fit arrêter, quatre jours après, Hérault de Séchelles et Simond, accusés d'avoir tenté de sauver un homme prévenu d'émigration.

Dans le procès fait aux hébertistes, et auxquels Anacharsis Cloots déjà détenu fut adjoint, on mêla la faction d'Hébert et un groupe d'intrigants, Proly, Pereyra, Desfieux. Quel lien y avait-il entre ces hommes et la faction d'Hébert? Aucun, semble-t-il. Ils étaient, eux, les entremetteurs internationaux. Ils cherchaient à mettre la République en communication avec les autres puissances. Ils s'offraient à tous les révolutionnaires préoccupés de la paix comme les diplomates occultes et bénévoles, comme les négociateurs secrets et irresponsables que l'on peut utiliser sans péril, pouvant toujours les désavouer. Ce sont eux qui avaient, un moment, formé l'entourage de Dumouriez. Ce sont eux qui semblent avoir été initiés à la politique de ménagement que Dumouriez et Danton voulaient (si sagement d'ailleurs) pratiquer envers la Prusse pour la détacher de la coalition. Ce sont eux qui avaient tenté de réconcilier Dumouriez avec les Jacobins, sans doute pour se donner à eux-mêmes le moyen de continuer leur rôle équivoque de négociateurs après l'écrasement prévu de la Gironde, que Desfieux haïssait parce que ses tares d'aventurier et de failli bordelais étaient connues d'elle. Il y avait donc, en somme, une sorte d'antinomie entre cette politique d'intrigue européenne tendant à la paix, et la politique hébertiste tendant à la perpétuité de la guerre. Rapprocher Anacharsis Cloots et Proly, destiner ces deux têtes au même panier semblait donc un audacieux et sinistre paradoxe. Mais tous ces hommes s'étaient rencontrés avec Hébert chez le banquier hollandais Cook, avec les frères Frey. Chez ces révolutionnaires bataves et autrichiens avaient fréquenté Chabot comme Proly, Proly comme Hébert et Cloots. Admirable illustration, pour le Comité de Salut public, de la solidarité qui reliait entre eux, malgré leur contradiction apparente, ceux qu'il appelait d'un même mot « la faction de l'étranger ».

Ces à-peu-près terribles se mêlent toujours à la justice des révolutions. Les hébertistes se défendirent mal; j'entends par là qu'ils nièrent. Ronsin et Momoro eurent de la fermeté et du courage. Momoro même, quelques beaux cris profonds et sincères : « On m'accuse, moi, qui ai tout donné pour la Révolution! »

Duquesne Chasseur 8 Compe 5e Bon Inf. Legere.



(D'après une aquarelle de la Bibliothèque Nationale.)

Hébert ne put vaincre son accablement. Mais ni les uns ni les autres n'eurent la hauteur d'esprit d'avouer leur pensée, de justifier leur tentative, de proclamer leur dessein. Ils furent condamnés à mort. Momoro envoya à sa femme un billet d'adieu émouvant et fier :

« Ne garde pas l'imprimerie que seule tu ne pourrais conduire. Elève mon fils à être républicain, comme je le fus et comme je le suis. Je vais tranquille à l'échafaud. »

Le grand Cloots, sur la charrette, avait une sérénité admirable. Il regardait d'un regard bienveillant le peuple immense qui outrageait les vaincus. Qu'importe ! l'idée ne peut mourir ; et la sans-culotterie universelle couvrira un jour le vaste monde heureux et apaisé.

« Ensevelissez-moi sous la verte pelouse. » Il rêvait aux bois, aux prairies que commençait à éveiller Germinal, et où circulait la sève infatigable de la vie, éternelle substance des choses et des êtres.

Toutes les invectives, toutes les insultes, tous les sarcasmes sanglants du père Duchesne remontaient vers Hébert : le flot trouble et sale lui rejetait toutes les ordures qu'à pleins baquets, pendant trois ans, il avait vidées.

« Mets ta tête à la fenêtre, père Duchesne ! Crache donc dans le sac, père Duchesne ! »

C'étaient les muscadins et les contre-révolutionnaires mêlés au peuple grouillant, c'étaient les révolutionnaires aussi, dans une confusion abjecte et lâche, qui soufflaient l'haleine de sa propre bouche à celui qui allait mourir. Hebert pleurait. Quand il fut lié sur la planche, le charpentier aide du bourreau lui frotta le nez de son bonnet rouge. Ces deux âmes étaient de niveau.

Ces exécutions laissaient dans le peuple un grand trouble. Les uns, en petit nombre, persistaient à penser, même après le jugement, que les condamnés étaient innocents. La plupart disaient : Mais à qui donc pourra-t-on se confier maintenant? Serons-nous toujours trompés? Ceux qui font des motions modérées sont suspects; et ceux qui font des motions violentes sont des traîtres qui cherchent à nous éblouir.

On savait gré au Comité de Salut public de sa vigilance, de sa fermeté. Mais on avait l'impression que, pour ne pas se laisser devancer par les conspirateurs, il avait été obligé de systématiser un peu les choses, de forcer les griefs, de transformer en un complot tout formé, tout près d'éclater, ce qui n'avait été peut-être que le rêve incertain encore d'esprits surchauffés. Ce malaise descendait, en quelque sorte, de couche en couche jusqu'au fond de la conscience révolutionnaire, et il allait gâter jusque dans le passé les souvenirs révolutionnaires et les pieuses admirations du peuple. Car enfin, ces hommes qui viennent de monter à l'échafaud, ils se disaient maratistes, et se réclamaient de Marat. Albertine Marat, la sœur du grand mort, leur avait écrit une lettre d'adhésion et de sympathie. Et où se renseignait Marat

dans les derniers jours de sa vie ? Au ministère de la guerre, c'est Vincent qui le tenait au courant des intrigues des généraux, qui lui dénonçait Custine. Est-ce que Marat, lui aussi, aurait été de la conjuration ? Est-ce que lui aussi avait songé à faire violence encore à la Convention, à recommencer contre la Montagne le 31 mai, à instituer une dictature, à partager le pouvoir avec Hébert et Ronsin ?

Les muscadins répandaient ces bruits pour affoler, en quelque sorte, la piété révolutionnaire du peuple et glacer en lui, par un doute universel, le feu de la révolution.

Les amis d'Hébert chuchotaient aussi ces choses, pour mêler dans l'imagination du peuple hébertisme et maratisme, pour glisser un remords et une épouvante dans la joie tour à tour cynique et inquiète de la foule qui avait moqué Hébert jusque sur l'échafaud. Quoi ! Si Marat avait vécu, est-ce que lui aussi aurait été de la charrette ? Question terrible, que nul n'osait formuler, et qui restait au fond des cœurs comme un poids qu'aucune respiration ne soulevait.

Mais voici une nouvelle angoisse et une nouvelle meurtrissure. C'est le tour de Danton maintenant et de ses amis. Qui donc pouvait se flatter qu'il échappât? On a raconté que dans les quinze jours qui séparent l'arrestation d'Hébert de celle de Danton, Robespierre disputa Danton et Camille Desmoulins au Comité de Salut public et au Comité de Sûreté générale. Quelle que fût la sincérité de ces résistances, quelle que fût la souffrance de Robespierre à livrer son ami Camille et de quelque trouble qu'il fût saisi en voyant le couteau s'abaisser sur Danton, ce n'était ou ne pouvait être qu'un jeu de surface.

Au fond, le jour où Robespierre avait décidé de frapper Hébert, il avait livré Danton. Il n'avait obtenu l'assentiment révolutionnaire contre l'hébertisme qu'en rassurant les révolutionnaires ardents contre toute tentative de modérantisme. Il n'avait entraîné le Comité de Salut public, le Comité de Sûreté générale qu'en promettant tout haut, dans son discours du 5 février, par le discours de Saint-Just du 8 ventôse, de frapper la faction dantoniste. C'est le gage que demandaient les terroristes des comités. C'est le gage qu'exigeaient Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Amar.

« Nous nous sommes compromis en frappant une avant-garde téméraire et sans doute factieuse. Les indulgents aussi ne sont-ils pas des factieux? A ton tour maintenant, Robespierre, de te meurtrir toi-même jusque dans tes amitiés. »

Et Saint-Just était là, pour imposer l'inflexibilité romaine aux révoltes coupables de l'amitié et aux vaines exigences du cœur. Donc, ils furent arrêtés et jugés. Et ce qu'il y eut d'atroce, c'est que, comme on n'avait pas contre Danton et ses amis les éléments matériels de culpabilité immédiate et fla-

grante qu'on pouvait relever contre l'hébertisme, il fallut, pour les accuser, dénaturer tout leur passé, calomnier toute leur vie.

Oui, il fallut faire de Danton un royaliste; il fallut en faire un vendu; il fallut en faire un traître. A l'homme du 10 août, Saint-Just osa dire : « Tu te cachas dans cette nuit terrible. » Et on le jugea pêle-mêle avec Chabot, avec d'Églantine, avec des hommes ou accusés ou convaincus de friponnerie et de vol. Et Robespierre avait fourni à Saint-Just les notes pour ce rapport : on les a retrouvées. Comment, par quel effort de pensée a-t il donc pu jeter cette ombre criminelle sur toute la vie d'un homme que, le 3 décembre encore, devant les Jacobins, devant la Révolution, devant le monde il défendait et glorifiait? Peut-être Robespierre se disait-il qu'il avait été dupe et détestait-il d'autant plus le rival naguère admiré. Peut-être aussi eut-il l'effroyable courage de mentir pour payer sa dette et la dette de la Révolution à ceux qui n'avaient sacrifié l'hébertisme qu'à regret. Il y eut des résistances. A la Convention, quand on apprit que Danton était arrêté, l'émoi fut vif. Mais le niveau de terreur passa vite sur les têtes. Et ces résistances n'eurent d'autre effet que d'amener Robespierre à s'engager lui même plus à fond, à donner de sa personne, à s'éclabousser lui-même du sang de Danton.

Quel est ce privilège, et qui donc ose demander que Danton soit admis à s'expliquer a la barre? Lui-même l'avait demandé en vain pour Fabre d'Églantine : y aura-t-il ici des faveurs pour les grands coupables? Non, nous ne voulons pas d'idole; nous ne voulons pas surtout d'une idole dès longtemps pourrie. « Idole pourrie », disait Robespierre. Vadier, se frottant les mains à l'arrestation de Danton comme il fera bientôt à celle de Robespierre, avait dit : « Nous viderons bientôt ce turbot farci. » Les contre-révolutionnaires se répétaient ces mots et ils attendaient l'heure où ils pourraient abattre en effet toute la Révolution comme une idole pourrie, et vider, comme un turbot farci, le peuple souverain.

Danton et ses amis se défendirent devant le tribunal révolutionnaire et se débattirent. Tantôt Danton semblait accepter et appeler la mort : « Ma demeure sera bientôt le néant et mon nom vivra dans le Panthéon de l'histoire. » Ou encore : « La vie m'est à charge, qu'on en finisse ! » Tantôt il se révoltait contre l'accusation monstrueuse de royalisme, de trahison, de vénalité. Il sommait ses accusateurs de comparaître, il appelait et défiait Robespierre absent; et, par les fenêtres ouvertes de la salle, sa voix de tocsin allait jusque sur les quais faire vibrer le peuple qui s'étonnait, ne comprenait plus. Dans sa protestation vigoureuse, un peu théâtrale parfois, mais puissante, et dont il est vrai que les échos soulevaient encore ses partisans, il n'y a, sur la marche de la Révolution, aucune idée d'avenir. Danton n'osait-il pas devant les juges avouer toute sa politique; Voulait-il à tout prix gagner la foule, et prenant ensuite l'offensive contre

Robespierre, réaliser sa pensée secrète? Il serait tombé au gouffre de contre-révolution.

En tout cas, il n'a pas fait de ce suprême plaidoyer son testament révolutionnaire. S'il avait un plan, s'il avait un dessein pour modérer la Révolution sans la perdre, pour organiser la démocratie sans la livrer, il a perdu une occasion incomparable de les promulguer et de prendre possession de l'avenir. Étonné et effrayé de la résistance des dantonistes, le Comité de Salut public fit décréter à la Convention que les accusés qui troubleraient l'ordre seraient mis hors des débats. Ils furent emmenés et c'est en leur absence que le tribunal révolutionnaire prononça la sentence de mort. Ah! quel adieu poignant Camille Desmoulins laissait à sa femme, à sa famille adorée; quiconque peut lire cette immortelle page sans être bouleversé jusqu'aux racines du cœur n'a plus gardé une fibre humaine. Et Danton aussi, à la minute suprême, eut comme une défaillance du cœur en songeant à sa femme et à ses enfants. « Allons, Danton, dit-il, pas de faiblesse! » Et il jeta à ce peuple qui laissait faire un regard de fierté et de dédain. Ces hommes aimaient la vie, ils l'aimaient pour elle-même, parce qu'elle était la vie, parce qu'elle était l'amour, parce qu'elle était la liberté. « Allons nous endormir, disait Danton, dans le sein de la gloire. » C'est la gloire qui de son rayonnement leur cacha l'horreur de la mort.

Ce qui est effrayant et triste, ce n'est pas que tous ces révolutionnaires, combattants de la même cause, se soient tués les uns les autres. Quand ils entrèrent dans ce combat, ils acceptèrent d'avance l'hypothèse de la mort. Elle était entre eux l'arbitre désignée; et les partis qui se disputaient la direction de la Révolution n'avaient pas le temps de ménager d'autres solutions. Dans ces heures si pleines, si prodigieusement concentrées, où les minutes valent des siècles, la mort seule répond à l'impatience des esprits et à la hâte des choses. On ne sait à quel autre procédé les factions rivales auraient pu recourir pour régler leurs litiges. On imagine mal girondins, hébertistes, dantonistes, accumulés dans la prison du Luxembourg. Ils auraient formé avant peu un Parlement captif, un Parlement d'opposition où Vergniaud, Danton, Hébert, auraient dénoncé d'une même voix la tyrannie robespierriste. Et nul n'aurait pu dire avec certitude où siégeait la Convention, aux Tuileries ou au Luxembourg. Autour de cette Convention de prisonniers illustres se seraient groupés tous les mécontentements et toutes les forces hostiles au gouvernement révolutionnaire.

Dans les périodes calmes et lentes de la vie des sociétés, il suffit d'enlever le pouvoir aux partis qui ne répondent pas aux nécessités présentes. Ces partis dépossédés peuvent préparer leur lente revanche, sans paralyser le parti en possession. Mais quand un grand pays révolutionnaire lutte à la fois contre les factions intérieures armées et contre le monde, quand la moindre hésitation ou la moindre faute peuvent compromettre pour des

siècles peut-être le destin de l'ordre nouveau, ceux qui dirigent cette entreprise immense n'ont pas le temps de rallier les dissidents, de convaincre leurs adversaires. Ils ne peuvent faire une large part à l'esprit de dispute ou à l'esprit de combinaison. Il faut qu'ils combattent, il faut qu'ils agissent, et pour garder intacte toute leur force d'action, pour ne pas la disperser, ils demandent à la mort de faire autour d'eux l'unanimité immédiate dont ils ont besoin. La Révolution n'était plus à ce moment qu'un canon monstrueux, et il fallait que ce canon fût manœuvré sur son affût, avec sûreté, rapidité et décision. Les servants n'avaient pas le droit de se quereller. Ils n'en avaient pas le loisir. A la moindre dispute qui s'élève entre eux, c'est comme si la Révolution était enclouée. La mort rétablit l'ordre et permet de continuer la manœuvre.

L'entreprise des révolutionnaires était immense et leur base d'opération était très étroite. Ils étaient à la merci de Paris. Ce fut le grand crime de la Gironde d'avoir opposé ou tenté d'opposer les départements à Paris. Ce fut le grand crime de la Gironde d'avoir obligé Paris à intervenir par la force, le 31 mai, pour mettre un terme aux divisions insensées, à la politique de déclamation, de contention et de querelle. Si elle n'avait pas, dès l'origine, brisé l'unité revolutionnaire de la Convention, si les délégués de toute la France avaient pu délibérer fraternellement, la Révolution aurait eu une base bien plus large, et le gouvernement révolutionnaire n'aurait pas été contraint de surveiller avec inquiétude les moindres mouvements du peuple de Paris.

Maintenant, au contraire, la Convention était comme cernée dans Paris : c'est Paris qui était le point d'appui et le levier, et comme il suffisait de l'insurrection de quatre ou cinq mille hommes résolus pour mettre la main sur ce levier, le Comité de Salut public faisait appel, pour prévenir toutes les velléités insurrectionnelles, à la rapidité de la mort. Encore une fois, celle-ci était du jeu, et quelque pitié qui s'attache à ces existences si brutalement tranchées, ce n'est point cette tragédie de l'échafaud qui émeut le plus profondément l'esprit attentif.

Ce qui est affligeant et terrible, c'est que les révolutionnaires n'aient pas su trouver le centre d'action commune qui aurait permis de coordonner tous les efforts. S'étant divisés, s'étant calomniés, s'étant haïs, ils ne pouvaient plus rendre un peu d'unité à la Révolution décomposée par eux qu'en supprimant l'adversaire. La mort était la rançon lamentable de leurs fautes, le contre-poids sinistre de leurs égoïsmes et de leurs erreurs. Les querelles, les malentendus, les ambitions et les étourderies aboutissaient à cette anatomie misérable que formule un des dantonistes jetés au Luxembourg : « Désarticuler les vertèbres du cou. »

La Révolution était affaiblie non par l'effusion du sang révolutionnaire,

mais par les divisions de pensée et les conflits de conscience qui rendaient inévitable l'intervention chirurgicale du bourreau.

Ce n'est point par la décapitation de tous ces grands hommes, c'est par leur antagonisme que la Révolution fut livrée à la dictature. Supposons que Vergniaud, Danton, Hébert, Robespierre survivent. Si leur querelle s'est prolongée, Bonaparte surgira : il se servira d'abord des uns contre les autres, et puis il les reconciliera par la fusillade, l'emprisonnement et la déportation. En se guillotinant les uns les autres, les chefs de la Révolution ont simplement épargné au futur dictateur militaire l'odieux des sanglantes exécutions. L'effet de ces amputations successives fut moins de supprimer de grandes forces individuelles que de tuer peu à peu la confiance du peuple en la Révolution et en lui-même. Comment aurait-il pu susciter en lui des chefs nouveaux quand Samson, en lui montrant du haut de l'échafaud la tête blême de tous les révolutionnaires, l'avertissait qu'il avait toujours été dupé? Ainsi chacune de ces existences arrachées emportait à ses racines un peu de la Révolution.

Mais ce travail interne et profond de dissociation et de doute qui s'accomplissait n'empêche pas tout d'abord la Révolution de continuer sa marche conquérante et ses grandes œuvres réformatrices. En cette période de la Terreur, l'armée ne s'émeut pas des catastrophes intérieures. On dirait qu'elle n'en ressent pas le contre-coup. Commençait-elle à former un monde à part, ayant ses passions et ses ambitions propres et qui se désintéressait des agitations politiques ? Ce serait, je crois, se méprendre et anticiper sur les événements.

Le mot cité par Thibeaudeau : « L'armée aujourd'hui est un continent », n'est pas vrai en 1794. L'armée restait rattachée à la Révolution : elle communiquait avec la vaste ardeur révolutionnaire de la nation. Ce qui est vrai, c'est d'abord qu'enfiévrée et exaltée par sa lutte sublime, elle était moins attentive aux querelles des factions qu'aux manœuvres de l'Europe coalisée; c'est aussi que, depuis la constitution du second Comité de Salut public, depuis juillet 1793, c'est toujours le même gouvernement révolutionnaire qui la commandait de haut. Et le prestige de ce Comité grandissait en un sens par l'énergie farouche des exécutions qu'il ordonnait. L'armée avait la conscience qu'il assurait ainsi l'unité d'action et de volonté sans laquelle elle-même n'aurait ni approvisionnements, ni canons, ni poudre, ni élan, ni victoires. L'armée savait que le Comité de Salut public avait frappé des généraux même victorieux comme Custine et Houchard quand ils ne répondaient pas à tout son dessein, et elle ne se scandalisait pas que la même discipline terrible pesât sur les chefs de la Révolution. Vergniaud, Custine, Houchard, Hébert, Danton : c'était le même niveau terrible sur toutes les têtes, et la figure immuable et sombre du Comité de Salut public dominait toutes les mêlées, les batailles politiques comme les batailles militaires.

Aussi, malgré les déchirements intérieurs de la Révolution, le grand élan guerrier des armées révolutionnaires se continuait.

L'œuvre intérieure de réforme se continuait aussi. La Convention dans la question de l'enseignement avait tâtonné. Le plan de Le Pelletier avait été d'abord accueilli avec faveur, puis écarté comme impraticable. En septembre 1793, la rentrée des collèges obligea la Convention à adopter une formule. Elle parut consacrer les idées générales de Condorcet, et reconnaître le haut caractère encyclopédique de l'enseignement. Mais bientôt comme si elle renonçait à une partie du magnifique idéal d'enseignement complet où d'abord elle s'était élevée, elle se borne à organiser les écoles primaires, laissant à la libre concurrence ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement secondaire et supérieur. Quoique limitée, c'était encore une glorieuse entreprise que de constituer ainsi, aux frais de la nation et en son nom, l'enseignement populaire. Et la liberté de l'enseignement privé qu'elle proclamait pour les études secondaires et supérieures n'allait pas d'ailleurs sans de fortes garanties pour l'esprit révolutionnaire. Les prêtres en étaient exclus.

De même la Convention fit une grande chose lorsque, sur un rapport de Barère, au nom du Comité de Salut public, elle proclama et organisa l'assistance sociale des malades, des pauvres, des infirmes, des vieillards. C'est par un secours à domicile de 150 livres par an, prélude de ce que nous appelons aujourd'hui la pension de vieillesse et d'invalidité, qu'elle proposait de guérir les plus cruelles misères. La Révolution affirmait ainsi, jusque dans la tourmente de terreur et de sang, sa foi et son génie d'humanité.

Ce qui atteste aussi la confiance de la Révolution en elle-même et en l'avenir, c'est que, partout en l'an II, les ventes de biens nationaux un moment suspendues dans la période de doute et de conflit qui précède le 31 mai, reprennent et s'accentuent aussitôt que la victoire de la Montagne, le vote et l'acceptation de la Constitution, l'énergie du Comité de Salut public rendent à l'action révolutionnaire son unité et sa force.

Ce n'est guère qu'après le 31 mai que la vente des biens d'émigrés commence réellement. Ce que le directoire du département de Seine-et-Oise écrivait de l'ancien domaine royal : « Le talisman est enfin rompu » était vrai de tout le domaine public formé aux dépens des nobles fugitifs. Les acheteurs un moment hésitants se décidaient, ils affluaient aux enchères. A ne regarder que la surface, ces opérations furent bonnes un peu partout et pour la Révolution et pour la démocratie. Presque partout, comme en témoignent les comptes rendus périodiques faits à la Convention, les prix d'adjudication dépassent de beaucoup les prix d'estimation.

Par exemple, on lit au *Moniteur :*

« L'administrateur provisoire des domaines nationaux écrit le 4 ventôse, an II, que les ventes des biens d'émigrés dont les notes lui sont parvenues

j'ai tiré au clair la cabale diabolique qui s'est jettée sur mon chemin, j'ai passé pour ainsi dire tous les fours l'un après l'autre, et j'ai trouvé le foyer de la gangrène ... je te dirai tout cela; ou pour mieux dire, quand je t'embrasserai je n'aurai plus rien à te conter, je serai heureux et content. —— Rends toi à Châlons chez Mr Rougeot; ne prends point d'allarmes, si tu n'y vois pas arriver de voitures tout de suite. j'ai de graves débats à terminer et une hydre furieuse à terrasser avant de décider si je t'emmènerai ou si je t'irai trouver, tu sauras l'un ou l'autre avant le quatrième jour de ton arrivée à Châlons. je ne peux pas t'en dire davantage pour le moment. ce dont il s'agit est si délicat, que je n'ose le confier au papier; mais la détestable méchanceté a pris des routes si ténébreuses pour me nuire, qu'il est inconcevable que j'y fasse tête; j'ai tout découvert, ma réussite est certaine, et l'on me connaît bien peu, si l'on pense égaler en finesse ce que j'ai de fermeté et de ressources entre les deux yeux. adieu mon aimable amie, ma tendre épouse, ma compagne chérie que je n'ai pas vue depuis si longtemps; tout à toi ab-
ani tout à toi sans réserve

mille embrassades à catherine.
tranquilisez-vous et aimez-moi comme je vous aime bien ——

F. Fabre d'Eglantine

Manuscrit de Fabre d'Églantine (Lettre à sa femme).

(D'après un document du Musée Carnavalet.)

dans le cours de la troisième décade de pluviôse s'élèvent, pour cent cinquante-trois districts, à 27 883 907 livres 6 sous 8 deniers, sur une estimation de 11 081 154 livres 14 sous 7 deniers, et présentent un excédent de 12 802 853 livres 11 sous 9 deniers sur cette estimation (comme on voit, un peu plus du double).

« La totalité des adjudications prononcées jusqu'à ce jour, pour trois cent quarante-quatre districts situés dans l'étendue de quatre-vingt-trois départements, s'élève à 127 885 145 livres 2 sous 8 deniers, et elle excède de 64 225 244 livres 16 sous 9 deniers le montant des estimations. (Pour l'ensemble aussi c'est un peu plus du double).

« Le résultat des détails que contiennent les lettres des districts présente le même intérêt que celui de leurs opérations.

« Partout l'ardeur des acquéreurs est égale à l'activité des corps administratifs, partout l'enthousiasme républicain anime les enchères et tout se fait aux cris de : « *Vive la République! Vive la Nation!* »

Il en avait toujours été ainsi, et une des preuves les plus curieuses et les plus décisives qu'on en puisse donner, c'est que, au commencement de l'année 1793, Delcher avait demandé la suspension d'une loi coutumière du Midi qui permettait aux vendeurs de réclamer la rescision de la vente si, dans les dix ans qui suivaient, le domaine avait été revendu à des prix sensiblement supérieurs.

Beaucoup de vendeurs dans le Midi voulaient profiter de la hausse des terres survenue depuis la Révolution pour obtenir l'annulation de la vente. Cette hausse était beaucoup plus significative encore et plus réelle en 1794, à un moment où le crédit de l'assignat restauré atteignait presque au pair.

Il semble donc que le Trésor révolutionnaire recevait, en échange du domaine aliéné, des valeurs importantes, et en une monnaie qui avait retrouvé son cours d'émission. De plus si on prend la peine de lire dans le détail les registres de ventes publiés pour les biens des émigrés comme pour les biens d'Église, par Rouvière pour le Gard, par Legeay pour la Sarthe, on constate que ces ventes sont l'occasion d'un morcellement assez marqué de la propriété du sol. Presque jamais l'ensemble du domaine d'un émigré n'est acquis par un seul acheteur. La division par lots favorisait le morcellement de la vente; et qui sait d'ailleurs si les acheteurs ne se sentaient pas plus rassurés par leur nombre contre l'hypothèse de revendications ultérieures? Ils formaient à plusieurs comme une société d'assistance contre toute tentative de reprise.

Les registres des ventes de la Haute-Garonne que j'ai parcourus aux archives de Toulouse m'ont donné, pour les biens d'émigrés, les mêmes résultats que pour la Sarthe et le Gard.

Il n'est pas rare qu'à un propriétaire unique se substituent jusqu'à une

douzaine de propriétaires nouveaux. Pourtant il est malaisé de savoir avec une exactitude absolue de quel coefficient de démocratie les ventes sont affectées. Sous l'apparente régularité des opérations se glissèrent sans doute des spéculations et des manœuvres innombrables. D'abord le cours incertain de l'assignat permit bien des combinaisons. Il est possible notamment qu'à l'époque où l'assignat était très bas, les estimations des biens à vendre aient été faites comme si l'assignat avait son cours normal. De là pour ceux qui achetaient avec des assignats dépréciés une prime énorme que la majoration des prix aux adjudications ne suffisait pas à absorber. De plus malgré les lois et décrets qui organisaient la publicité de la vente et prohibaient les coalitions des acheteurs, l'entente secrète était toujours facile entre les riches fermiers et les riches bourgeois. Ils aimaient mieux s'assurer des prix modérés par une sorte de négociation préalable et un concert occulte que se pousser les uns les autres à de hautes enchères. Quelle que fût l'activité des comités de surveillance révolutionnaires, ils ne pouvaient contrôler toute la vie sociale des petites communes, et le révolutionnaire lyonnais qui signalait aux Jacobins les pratiques, les manœuvres des municipalités des campagnes semble ne guère compter lui-même sur la possibilité d'un contrôle exact. Au besoin, les intéressés se glissaient eux-mêmes dans les comités de surveillance. D'ailleurs, les municipalités avaient un pouvoir redoutable : elles recueillaient et transmettaient les éléments nécessaires à la détermination du maximum. Elles avaient droit de perquisition et de réquisition. Tout à l'heure ce sont elles qui vont, selon la loi, régler la quantité de blé qui sera remise à chaque ménage, soit pour la consommation, soit pour les ensemencements ; qui aurait été dans la commune chercher querelle aux administrateurs de ces municipalités rurales ? Bien des fois sans doute ils abusèrent de leur pouvoir et de leur prestige pour réaliser de fructueuses opérations : les communes ne se risquèrent guère à surenchérir contre eux.

Ni les prix n'étaient poussés aussi haut, ni le morcellement n'était poussé aussi loin qu'il eût été possible. La loi même qui prévoyait la division par lots ne contenait que des conseils et point de prescriptions. A vrai dire, il eût été malaisé de déterminer une règle mathématique pour la division des domaines mis en vente. Dans une séance des Jacobins, plusieurs députés de la Convention ne sont pas d'accord sur le sens de la loi, les uns affirment qu'elle exigeait la division par lots, les autres qu'elle ne l'exigeait pas. La vérité est que la loi un peu flottante laissait beaucoup de jeu aux spéculations des personnages comme Grandet, des puissants et habiles agioteurs de village dont Balzac a si puissamment retrouvé les opérations premières, enchevêtrées sous terre aux racines mêmes de la Révolution. Mais s'il y eut ainsi bien des tares individuelles à l'origine de bien des propriétés révolutionnaires, l'opération d'ensemble n'en fut pas moins bienfaisante et grande.

Elle dissémina et enracina la Révolution. Et les larges ressources provenant de cette nouvelle série de ventes alimentèrent les victoires de l'an II.

Peut-être les lois relatives aux grains (mai 1793), et les lois du maximum qui taxaient toutes les denrées de première nécessité, notamment les denrées agricoles, fournirent-elles aux acquéreurs des domaines un prétexte à modérer les prix de la terre. En ce sens le maximum qui semblait destiné surtout à protéger les consommateurs des villes contre la cupidité des terriens, contre les prétentions abusives des fermiers, eut-il pour effet, par une sorte de compensation économique, de tempérer les surenchères et de livrer la terre aux fermiers et bourgeois ruraux à des prix relativement bas. Quand donc Mallet du Pan, résumant à grands traits la vie économique de cette époque, dit que « sous le gouvernement de Robespierre » les villes avaient imposé leur loi aux campagnes, il ne tient pas suffisamment compte de la complexité des faits et de la double action inverse de la loi du maximum qui limitait directement contre les fermiers les prix des denrées, mais qui limitait indirectement à leur profit le prix de la terre.

Grande fut la résistance opposée à l'application du maximum non seulement par les propriétaires ruraux et fermiers, mais par les marchands des villes. J'ai cité la séance de la Commune où Chaumette, dénonce, pour Paris, ces résistances. Ce n'étaient pas seulement les gros marchands qui se plaignaient et se rebellaient. Les détaillants, les revendeurs et revendeuses se plaignaient aussi. Et à vrai dire, la détermination d'un prix uniforme, tel qu'il paraissait résulter de la loi trop sommaire de septembre, qui ne distinguait pas entre le prix à la fabrication, le prix marchand de gros et le prix marchand de détail, eût été surtout dommageable aux revendeurs au détail. Non seulement le bénéfice qu'ils prélevaient les derniers, après le bénéfice du marchand de gros et le bénéfice du producteur, était naturellement le plus menacé, mais comme dans la période de discrédit de l'assignat les prix de détail avaient été proportionnellement majorés plus que les prix de gros, comme par exemple le prix d'un chou avait été augmenté en proportion plus que le prix d'une pièce de drap (par la difficulté de trouver des subdivisions de l'assignat correspondant à des graduations très faibles), le menu commerce se trouvait atteint profondément et protestait avec violence. Et derrière les détaillants les marchands en gros abritaient leur résistance. C'est pour cela que le 11 Brumaire, an II, la Convention décréta que le prix serait calculé à la fabrication (sur la base des prix de 1790 accrus d'un tiers), et que les prix de fabrication seraient ensuite majorés de 5 pour 100 pour le bénéfice des marchands en gros et de 10 pour 100 pour le bénéfice des marchands de détail. Les frais de transport à partir du lieu de fabrication devaient être calculés par les districts.

La Commission des subsistances, pour dresser le tableau général des prix selon le mandat qu'elle en avait reçu en Brumaire, s'adressa à toutes

les sociétés populaires. De presque partout des réponses lui parvinrent, et Barère annonçant à la Convention le résultat de cet immense travail statistique, avait raison de dire que jamais un peuple n'avait fait un pareil effort pour mettre en pleine lumière toutes les conditions et toutes les circonstances de sa vie. Ce travail énorme était à peu près achevé pour toute la France à la date du 1er Germinal, et le Comité de Salut public, secondé par la Commission des subsistances, veilla énergiquement à ce que partout il fût appliqué. Ainsi, le jour où il sera possible, par la publication des immenses documents d'archives relatifs au maximum qui ont à peine été explorés encore, de creuser l'histoire économique de la Révolution, il faudra distinguer la période qui précède le 1er Germinal, an II, et la période qui suit.

Il ne faudrait pas croire que, même avant le 1er Germinal, même avant la publication des tableaux dressés selon les bases précises arrêtées en Brumaire, la loi du maximum de septembre 1793 soit restée lettre morte. L'impatience du peuple de taxer les denrées de première nécessité était trop grande pour que les fabricants et marchands aient pu éluder entièrement la loi, si vague et insuffisante qu'elle ait été d'abord. Mais il me paraît (autant qu'il est permis d'en juger dès aujourd'hui) que la loi fut appliquée ou négligée dans la première période selon l'état d'esprit des municipalités. Et la façon même dont elle fut comprise varie selon que les municipalités sont plus ou moins populaires. Ainsi, à Paris, la Commune se hâta d'appliquer aux gros marchands la loi du maximum. Envers les petits détaillants, envers les revendeurs qui narguèrent la loi, la Commune semble avoir usé de beaucoup de tolérance. Et surtout, tandis qu'elle se hâtait de taxer les denrées détenues par le gros commerce, elle ne s'empressait pas d'appliquer la taxe des salaires. Aussi, les ouvriers, assez rares à cause de l'immense appel d'hommes fait par les armées et en tout cas très occupés à cause des livraisons incessantes que réclamait l'administration de la Guerre, bénéficiaient, comme acheteurs, de la taxe des denrées, et au contraire, comme vendeurs de travail, utilisaient la loi de l'offre et de la demande qui à ce moment-là leur était favorable.

Je note par exemple, dans un rapport de observateur Perrière, qui est de la fin de ventôse, ceci :

« *Les garçons maçons et charpentiers ne veulent plus travailler que moyennant 6 livres par jour; de décade en décade ils augmentent de 10 sous. Il en est de même des manœuvres dans ces deux états; ils sont parvenus à se faire payer leur journée 3 livres, 10 sous. Si l'on fait difficulté d'acquiescer à leurs demandes immodérées, ils menacent de ne plus travailler... C'est ainsi qu'en m'en revenant hier au soir, vers les 9 heures, j'entendis des ouvriers rassemblés, au nombre de sept ou huit, au coin d'une rue, jurer entre eux de ne point retourner à l'ouvrage, cette résolution de*

leur part étant due probablement à un refus d'augmentation de la part de leurs maîtres. »

Et le policier ajoute :

« *On crie de tous côtés contre cette tyrannie des ouvriers; on espère, on attend que le prix de leur journée sera taxé dans le nouveau maximum dont toutes les dispositions, dit-on, seraient illusoires si la main-d'œuvre, qui est une marchandise comme une autre, et qui fait la base nécessaire du prix de tous les autres objets, n'était comprise dans ces dispositions et réduite à un taux proportionnel.* »

Tandis que la municipalité de Paris taxait les denrées au moins dans les magasins de gros, lesquels d'ailleurs étaient tenus par la loi sur les accapareurs à vendre au détail, et négligeait de taxer les salaires, je vois d'autres municipalités, où l'influence bourgeoise était plus grande, se hâter de taxer les salaires en même temps que les denrées et les objets fabriqués.

Je trouve par exemple, aux archives du Tarn, la lettre adressée « le 10 Pluviôse, an II de la République une, indivisible et impérissable » par l'agent national de Poudis au directoire du district de Lavaur :

« Les décrets de la Convention nationale, les arrêtés des représentants du peuple et ceux émanés des autorités supérieures que la municipalité de Poudis a reçus dans le courant de la décade ont été affichés au bruit du tambour et lus conformément aux articles 9 et 10 de la loi qui nous l'ordonne; ils seront exécutés avec zèle.

« Le maximum des objets de première nécessité qui se vendent dans notre commune est strictement observé et les citoyens qui fabriquent l'huile à brûler réclament qu'ils y perdent beaucoup et qu'ils seront forcés de ne plus en fabriquer pour la vente, attendu que les grains de lin leur coûtent 6 livres *la mégère* (pour *la mesure*), etc., etc.

« Veuillez nous dire, citoyens, si nous devons nous en tenir au maximum ou si vous accordez quelque petite augmentation ; je ferai toujours exécuter avec vigueur les ordres qui me seront transmis ; en attendant, le *maximum* sera maintenu dans toute sa teneur. »

L'agent national de Poudis disait-il la vérité ? En tout cas, il est visible par beaucoup de correspondances échangées par les municipalités des petites communes rurales voisines se consultant sur les indications des prix qu'elles doivent donner, et dont il faudrait reproduire jusqu'à l'orthographe grossière, que la loi du maximum n'était pas, même en cette première période, une loi de parade, et qu'elle pénétrait dans toute la vie économique de la nation. Et voici d'importantes communes : Albi, Cordes, qui, au contraire de la municipalité de Paris, se hâtent, aussitôt connue la loi de septembre sur le maximum, de taxer les salaires.

A Albi, « dans la séance du 15 octobre 1793, l'an second de la République française une et indivisible », c'est-à-dire quelques jours à peine après le dé-

cret du 29 septembre, « le Conseil général de la Commune, vu l'article 8 de la loi du 29 septembre dernier qui lui enjoint de fixer le maximum ou le plus haut prix de salaires, gages, main-d'œuvre et journées de travail :

« Ouï le procureur de la Commune, a arrêté le maximum des objets ci-dessous énoncés ainsi qu'il suit :

« Dénomination des ouvriers, journaliers, etc., etc., suivant la diversité des saisons, prix de leur journée résultant du maximum fixé par la loi du 29 septembre 1793, avec ou sans nourriture :

« Maçons, charpentiers, menuisiers, plâtriers, plafonneurs, charrons, tonneliers et saboliers, du 1er novembre au 1er mars, 1 livre 12 sous, sans nourriture ; du 1er mars au 1er novembre, 1 livre 18 sous, sans nourriture.

« Grosse manœuvre : Pendant les mois de septembre, octobre, novembre, 1 livre 5 sous, sans nourriture ; en décembre, janvier et février, 1 livre, sans nourriture ; en mars, avril, mai, juin, juillet et août, 1 livre 10 sous sans nourriture.

« Petite manœuvre : Du 1er octobre au 1er mars, 10 sous, sans nourriture ; du 1er mars au 1er octobre, 12 sous, sans nourriture... »

De même, le tableau spécifie, avec un détail extrême, tantôt les prix à la journée, tantôt les prix à la façon pour les charrois et transports, pour les travailleurs de terre. Ceux-ci auront, du 1er septembre au 1er décembre, 1 livre 4 sous ; du 1er décembre au 1er mars, 1 livre ; du 1er mars au 1er septembre, 1 livre 10 sous, les trois prix ci-dessus seront payés sans soupe ; lorsque l'on donnera la soupe, il en sera distrait 4 sous ; lorsque les journaliers seront employés à faucher, moissonner et dépiquer, ils seront nourris en sus du prix ci-dessus.

Les femmes occupées aux travaux de la terre du 1er septembre au 1er mars, 9 sous et la soupe ; du 1er mars au 1er septembre, 12 sous et la soupe. Lorsque la soupe ne sera pas donnée, il sera payé à l'ouvrière 3 sous en supplément. Les journées commenceront au lever du soleil et finiront au coucher, tant pour les hommes que pour les femmes.

Pour la façon des sarments, des jougs, pour la façon des outils ruraux, les salaires sont fixés aussi.

Voici maintenant les salaires des fabriques de laine :

Les trieuses, 7 sous 6 deniers, et ensuite, pour le peignage, battage, tirage, pour la filature, le cordage, le foulonnage, le roquetage, le moulinage, l'embobinage, l'ourdissage, le tissage, pour l'apprêt, pour toutes les opérations si variées du travail de la laine, du coton et du fil, toute une série de prix de façon qui n'auraient de sens pour le lecteur que s'il était possible de les ramener avec quelque exactitude à des prix de journée.

Les garçons moulineurs reçoivent par jour 1 livre 10 sous. Les enfants aides-moulineurs, 13 sous 6 deniers. Les salaires industriels sont, comme on

sont, généralement inférieurs aux salaires agricoles (du moins les salaires industriels de la fabrique et du tissage).

Comme la commune d'Albi, la commune de Cordes se hâte d'appliquer l'article 8 de la loi du 29 septembre et de maximer tous les salaires industriels et agricoles.

Il est malaisé de calculer l'effet général du maximum sur la condition économique des prolétaires. J'ai marqué déjà (et c'est à mon sens un fait d'une très haute importance), que par rapport à 1790 la condition des salariés était sensiblement améliorée puisque la majoration des prix n'était que d'un tiers pour les denrées et qu'elle était d'une moitié pour les salaires : mais c'est une question de savoir si, avant le maximum, les ouvriers n'avaient pas conquis une majoration de salaire proportionnellement plus forte par rapport au prix marqué des denrées que celle que permettait la loi du maximum. En sorte que, s'il est certain que la loi du maximum consolide des avantages conquis par les prolétaires depuis la Révolution, il est malaisé de décider si elle marque pour eux un progrès sensible sur l'état qui a précédé immédiatement le maximum.

La loi du maximum semble leur avoir apporté surtout de la sécurité : mais au point de vue des rapports du prix de travail au prix des denrées, il n'est pas démontré qu'elle ait réalisé un progrès. En plus d'un point, les ouvriers, les prolétaires tentèrent d'éluder le *maximum*. Mais, de ce fait même, on ne peut pas tirer (du moins en l'état présent de notre documentation) des conclusions assurées. Peut-être protestaient-ils parce que la loi du maximum, tout compte fait, leur imposait çà et là une diminution nette de salaire. Peut-être aussi cherchaient-ils à éluder, en ce qui les concernait, la loi du maximum pour faire équilibre aux manœuvres par lesquelles les détenteurs des denrées l'éludaient souvent de leur côté. Ou encore les ouvriers n'auraient-ils pas été fâchés d'étendre et d'affermir le régime provisoire dont semblent bien avoir bénéficié les prolétaires parisiens, taxation des denrées, libre revendication des salaires.

C'est contre cette prétention que s'élève la Commission des subsistances et approvisionnements de la République, dans une circulaire qu'elle adresse, le 11 Frimaire an II, aux administrateurs des départements et districts, et à tous les citoyens...

« Considérant que ces lois salutaires dont le but est de saper jusque dans leur fondement les spéculations frauduleuses des hommes avides qui s'engraissent du sang des malheureux, deviendraient inutiles et sans effet si tous les membres de la société ne contribuaient pas, chacun pour ce qui le concerne, à leur pleine et entière exécution, seul moyen de procurer au peuple, à un prix convenable, les objets nécessaires à son existence ; considérant que cette vérité n'est pas assez sentie ou que la malveillance et la cupidité égarant les esprits portent quelques ouvriers à exiger pour leurs travaux des prix

excessifs, ce qui est une violation formelle de l'article 8 de la loi du 29 septembre dernier, qui fixe les salaires, gages, main-d'œuvre et journées de travail à moitié en sus du prix alloué en 1790, et tend ouvertement à rendre sans effet les lois qui fixent un maximum, à favoriser l'agiotage et les spéculations meurtrières de l'homme cupide et à replonger le peuple dans la misère ;

« Considérant que la loi est faite pour tous, et qu'il est non seulement du devoir mais de l'intérêt de chaque citoyen de lui obéir;



(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale.)

La Commission instruite que plusieurs ouvriers, particulièrement ceux employés à la manutention des bois et charbons, et les propriétaires de chevaux de traits, dans les différents postes des départements, districts et municipalités où se fait le commerce, exigent un salaire excessif, que les marchands de bois se trouveraient dans l'impossibilité de distribuer ces denrées au peuple suivant le taux fixé par la loi du maximum s'ils étaient obligés d'en payer à un si haut prix la manutention et le transport;

« Arrête que les corps administratifs et municipaux seront tenus, sous leur responsabilité personnelle et individuelle, de lui rendre compte sous huitaine de l'exécution de l'article 8 de la loi du 29 septembre dernier, relativement à la fixation des salaires, gages, main-d'œuvre et journées de travail... »

Mais c'est surtout après le 1er Germinal, c'est-à-dire après la publication du tableau remanié du maximum, que le gouvernement révolutionnaire veille le plus strictement à l'application de la loi aussi bien pour le prix du travail que pour le prix des denrées. Dans ce remaniement, la Commission des subsistances, approuvée et soutenue par le Comité de Salut public, eut évidemment le souci de détendre un peu les conditions trop dures faites d'abord au commerce et à la culture.

Les prix de plusieurs denrées, notamment de la viande qui se faisait rare, furent relevés, sans doute pour que la fraude ne s'exerçât pas outre mesure. Et en Prairial, le Comité de Salut public donne à l'article relatif aux salaires une interprétation plus favorable aux propriétaires et aux fermiers qu'aux salariés.

« Le Comité de Salut public (29e jour de Prairial, an II), informé par le rapport de la Commission d'agriculture et des arts qu'il s'élève des difficultés dans quelques districts relativement à la fixation des salaires dûs aux ouvriers employés aux travaux de la récolte, dont les uns étaient dans l'usage de se faire payer en nature et les autres partie en nature et partie en monnaie, tandis que le plus grand nombre était payé en monnaie,

« Considérant que le salaire a été augmenté à raison de l'augmentation des prix des denrées, que si le paiement en nature recevait la même augmentation que le paiement en assignats, on retomberait dans le même inconvénient et qu'il n'y aurait plus de proportion entre les prix payés en nature et ceux payés en monnaie;

« Que lorsque la Convention nationale prend les plus sages et les plus justes mesures pour s'opposer aux efforts de la cupidité, fixer le prix des denrées et préserver le peuple des variations désastreuses, qui, au milieu de l'abondance, compromettaient sa subsistance, le salaire des ouvriers doit être fixé dans une proportion relative aux charges des cultivateurs, aux besoins du peuple, et à la justice qui doit être la règle commune pour tous les citoyens, soit qu'ils versent leur sang pour la patrie dans les combats, soit que protégés par la force des armes de la République ils s'emploient aux travaux de la récolte;

« Arrête : que les salaires qui se paient en nature pour les travaux de la récolte suivant les usages constamment observés dans quelques lieux seront fixés sur le même pied qu'ils l'étaient en 1790, *sans aucune augmentation.*

« Dans les lieux où les salaires sont payés, partie en nature, partie en assignats, la partie qui se paie en assignats sera augmentée d'une moitié en

sus, conformément à l'arrêté du 11 Prairial, et la première qui se paie en nature sera acquittée comme par le passé, sans augmentation.

« Les citoyens employés aux travaux de la récolte qui préféreront d'être payés en assignats au lieu de l'être en nature seront payés en assignats. Le paiement en nature ne pourra être exigé que dans les lieux où cet usage a été constamment observé.

« *Signé :* Robert Lindet, Carnot, Barère, Prieur, d'Herbois, Couthon, Robespierre, Billaud-Varennes. »

Oui, mais c'était retirer aux ouvriers ruraux payés en nature le bénéfice de cette prime d'un sixième que j'ai tenté de dégager et à laquelle pouvaient prétendre les ouvriers payés en assignats, c'était donc dans l'intérêt des propriétaires et fermiers une restriction à l'avantage concédé à la classe ouvrière. Il est vrai qu'en plusieurs points les propriétaires cultivateurs et les fermiers se plaignaient que le juste équilibre de la loi du maximum fût rompu à leur détriment. Ils prétendaient, par exemple, que dans beaucoup de districts, où dominaient les influences de la bourgeoisie industrielle, les prix des objets fabriqués avaient été forcés au delà des limites marquées par la loi. Ils observaient que les salaires avaient dû être élevés de moitié par rapport à 1790, et ils disaient (ce qui n'était pas vrai de la plupart des régions, mais de quelques-unes) qu'au contraire le prix des grains était moindre qu'en 1790.

Visiblement, le Comité de Salut public, après avoir donné satisfaction aux pétitionnaires parisiens, cherche à amoindrir le plus possible l'impopularité du *maximum*, chez les classes rurales possédantes. Mais l'élan des prolétaires, ruraux et industriels, était si grand par l'effet du mouvement révolutionnaire qu'en bien des points les salaires furent ou maintenus ou portés, en cette année 1794, au delà des limites que la loi du maximum avait marquées. On peut voir, par exemple, aux Archives de Paris, à quels hauts tarifs s'élevèrent, dans l'été et l'automne de 1794, les salaires des journaliers de l'ancienne province de Bourgogne. L'été splendide et chaud avait mûri les grains de très bonne heure. Et le battage en grange avait commencé quand vint le moment des vendanges. De là une hausse énorme des salaires des prolétaires dont on se disputait les bras. Je crois cependant d'une façon générale que la période du maximum, toute compensation faite des gains et des pertes, marque pour l'ensemble des prolétaires plutôt une ère de sécurité qu'un accroissement net de la puissance d'achat des salaires.

La loi du maximum, en même temps qu'elle restituait le crédit de l'assignat et servait par là merveilleusement le gouvernement révolutionnaire, l'État acheteur, a prévenu les paniques et empêché l'extrême tension des rapports économiques d'aboutir çà et là à de violentes ruptures d'équilibre.

C'est cette tension extrême des rapports économiques qui caractérise cette période. Il n'y a pas eu famine ; il n'y a pas eu, même au sens absolu du mot, pénurie. Ce serait se méprendre complètement que de se figurer cette période violente et surmenée comme une époque de misère ou même de malaise profond. Mallet du Pan dit que l'illusion des puissances coalisées est puérile si elles s'imaginent que la France pâtit de la famine. Il y a seulement pour certains articles et à raison de la consommation extraordinaire qu'il faut à l'armée, difficulté d'approvisionnement. Le pain ne manque pas et si parfois il faut l'attendre, il arrive toujours. Presque tous les charrois étant accaparés par la guerre, les charbons arrivent parfois péniblement. De même, le cuir et la chandelle sont rares à certains jours parce que de grands troupeaux de bœufs sont poussés vers les frontières. Mais à travers ces difficultés, l'alimentation du peuple n'est pas sérieusement menacée ; et il y a du travail pour tous et de hauts salaires. Quelques industries sont ravagées comme par un vent d'orage. Ainsi l'industrie de la soie, déjà un peu compromise à Lyon en 1793 par la réduction des consommations de luxe, est accablée en 1794 par la guerre civile. Le commerce de Marseille aussi, avec toutes les industries locales qui l'alimentaient, est éprouvé par la tourmente. Mais partout les besoins industriels de la guerre sont si grands, il faut tant de forges, tant d'ateliers de tissage et de chaussure pour armer, vêtir, chausser quatorze cent mille hommes soudainement levés, les acquéreurs de biens d'églises et de biens d'émigrés se disputent si vivement la main-d'œuvre pour les aménagements urgents de leur domaine, que les ouvriers sont partout très demandés et qu'ils font la loi.

La délégation des ouvriers lyonnais déclare à la Convention en décembre que, si la Révolution use de clémence envers une population égarée, celle-ci pourra trouver tout entière de l'emploi dans les manufactures d'armes de la région. De même, les orfèvres parisiens. La souplesse merveilleuse de l'ouvrier français se révèle en ces temps de crise. L'appel vers certaines industries est si énergique que les ouvriers du tissage où, comme nous l'avons vu, le salaire est peu élevé, se précipitent vers les industries où le salaire est supérieur, et qu'il faut les maintenir de force dans les fabriques de draps. Aussi en fructidor an II, le représentant du peuple en séance à Toulouse : « Instruit qu'un grand nombre d'ouvriers occupés aux ateliers des fabriques de draps, principalement dans la commune de Carcassonne, abandonnent leurs travaux accoutumés pour d'autres momentanément plus lucratifs, ce qui mettrait le fabricant dans l'impossibilité de pouvoir fournir les draps nécessaires à l'habillement de nos frères d'armes, si on ne remédiait promptement à un tel objet de désorganisation des fabriques :

« Considérant que la plupart des ouvriers des fabriques ne peuvent être remplacés que par des individus qui aient la connaissance des mêmes travaux, ce qui exige du temps et de l'expérience ;

« Considérant que tandis que nos frères d'armes se portent sur le territoire ennemi et bravent tous les dangers pour affermir notre liberté, ceux qui, attachés aux ateliers destinés à préparer les draps propres à les défendre des injures du temps, les abandonnent pour un vil intérêt, ne peuvent être regardés que comme des citoyens qui ne veulent être en rien dans la lutte formidable de la liberté contre la tyrannie et qui conséquemment doivent être regardés comme suspects et traités comme tels;

« Arrête : Tous les ouvriers qui étaient habituellement occupés aux travaux principaux des fabriques de draps, dans l'étendue de la division de l'armée des Pyrénées-Orientales, sont mis en réquisition ; ils ne pourront sous aucun prétexte abandonner leurs ateliers sous peine d'être regardés comme suspects et traités comme tels. »

Ces mesures eussent-elles été nécessaires s'il y avait eu langueur économique et chômage? Ce fut un temps de production intense, et en un sens on peut dire que la Révolution suscita, comme par un coup de fouet violent, l'industrialisme moderne. Elle utilisa au plus haut degré les choses et les hommes. Elle tira de toute force minérale, animale, humaine, tout ce que cette force pouvait donner.

Pour fournir du salpêtre à ses fabriques de poudre, elle râcle les caves et les murailles. Elle utilise pour ses fonderies les cloches vaines des clochers. Elle ramasse, comme un chiffonnier géant, tous les chiffons pour donner du papier aux administrations révolutionnaires devenues, en effet, selon le mot de Saint-Just, « un monde de papier ». Elle réquisitionne pour ses fabriques de draps toutes les laines. Et comme beaucoup d'hommes sont aux armées, comme d'ailleurs les besoins de la production dépassent infiniment les besoins de la production normale, elle fait appel aux enfants et aux femmes. Elle ne leur distribue pas seulement du travail à domicile comme celui auquel ils étaient accoutumés sous l'ancien régime. Elle les groupe dans de vastes manufactures improvisées.

Les fabricants de draps d'Albi écrivent à la Commission des subsistances qu'il conviendrait de faire l'éducation industrielle des enfants. Boyer-Fonfrède installe à Toulouse de vastes tissages où il concentre des enfants et des femmes. Jean Bon Saint-André appelle dans ses vastes ateliers de voileries de Brest les femmes bretonnes habituées à faire aller le rouet et le fuseau à domicile. Sur la place des bourgs, à portée des minerais arrachés à la montagne, s'allument des forges où les artisans de village, accoutumés jusque-là aux travaux parcellaires, apprennent la discipline et l'élan du travail collectif. La fièvre du patriotisme et du péril hâte le rythme du travail jusque-là un peu traînant; et la grande industrie ardente et pressée de la guerre révolutionnaire entraîne les bras pour les fébriles besognes du capitalisme moderne. La décade, substituée au dimanche, espace

plus largement le repos. Toutes les énergies, toutes les minutes, fournissent, comme les substances chimiques, leur rendement maximum.

De même que la Révolution donne l'exemple de l'activité véhémente et tendue, elle donne l'exemple aussi des vastes mouvements de fonds. Songez qu'elle dépense plus de trois cents millions par mois, près de quatre milliards par an et que le revenu total de la nation était évalué par la Commission des finances à trois milliards. Elle jette ainsi à la guerre, à la liberté, à l'avenir, plus que le revenu annuel total de la France. Terrible dépense qui dévorerait en se prolongeant toutes les réserves de l'avenir ; mais quelle excitation de tout l'organisme ! quelle fièvre de travail et d'industrie pour soutenir la fièvre de combat ! Et comment dans ce prodigieux déchainement de la vie nationale, y aurait-il eu pour les travailleurs détresse et misère? Thibeaudeau en une page de ses *Mémoires* a noté cet énorme déploiement de force et de richesse.

Sur cette activité excitée et vaste, la nature jetait un sourire, une lumineuse promesse de fécondité. L'hiver de 1794 fut court. Un printemps précoce prodigua aux arbres les fleurs, et l'été fécond et splendide besogna lui aussi, largement et vite, comme si la terre et le ciel étaient gagnés par l'ardeur et la hâte des hommes.

Ainsi que tous les travailleurs, tous les citoyens produisaient pour la liberté et pour la patrie ; comme ils faisaient librement le don de leurs forces à la Révolution menacée, ce noble surmenage volontaire ne brisait pas les âmes comme un surmenage forcé et servile. Les ouvriers gardaient la force de penser, et ils songeaient à instituer des règlements de travail qui leur assureraient une vie libérale et bonne. En l'an II, les ouvriers de l'Imprimerie nationale demandent à la Convention la journée de neuf heures, huit heures de travail et une heure de lecture publique ; une souple et humaine discipline qui permette aux ouvriers d'assumer la part de travail de l'ouvrier absent, afin que chacun puisse, de l'assentiment de ses camarades, se ménager des congés et du repos ; enfin, l'institution des secours de maladies et des retraites de vieillesse.

Que de souffrances inutiles eût épargnées au prolétariat l'entière victoire de la démocratie républicaine ! Silencieusement, la grande pensée de Condorcet ouvrait l'avenir. Dénoncé à la Convention par Chabot pour s'être permis quelques critiques à l'adresse de la Constitution et avoir exprimé ses préférences pour le projet rapporté par lui, il reste caché durant des mois dans une modeste maison de la rue Servandoni, et là il ne s'abandonne ni au désespoir ni à la colère. Il trace d'une main magistrale « *le Tableau des Progrès de l'Esprit humain* ».

Les mémoires de Pétion et de Buzot ne sont qu'un long cri de rage et de vengeance. Condorcet s'oublie lui-même et ne songe qu'à l'humanité. Cette Révolution dont il fut un des plus nobles ouvriers, dont il va être, dont

il est déjà une des victimes, il ne la maudit point : il ne désespère point. Il ne la réduit ni à des incidents momentanés ni à des incidents locaux. Ce qu'on appelle la Révolution française n'est à ses yeux qu'un épisode d'une Révolution très vaste qui transformera tous les peuples, la seconde partie d'un prologue que la Révolution américaine a ouvert et qui s'élargira en un drame universel.

« *Tout nous dit que nous touchons à l'époque d'une des grandes révolutions de l'espèce humaine.* »

Or, cette grande Révolution humaine qui se prépare et qui s'annonce est la suite de tout le long travail par lequel l'esprit de l'homme s'est élevé à plus de lumière.

Donc, pour la bien comprendre, il faut savoir de quels efforts de la pensée elle est sortie, et suivre dans l'histoire tout l'enchaînement de faits, de luttes, de découvertes qui y aboutit. Ainsi l'homme aura confiance en la Révolution nouvelle parce qu'elle n'est point un accident. Ainsi il saura comment il peut la seconder, la rendre plus efficace tout ensemble et plus pacifique; car, née du progrès des lumières, la Révolution ne pourra s'accomplir que par ce progrès même, par l'éducation de la raison dans tous les hommes qui sont appelés à participer à la liberté. Foi dans la Révolution, foi dans la science, c'est cette double et large palpitation qui soulève l'œuvre de Condorcet.

L'homme n'a pu se mieux connaître, il n'a pu étudier la société où il se meut et discerner son propre droit méconnu que par l'application de la raison : mais cette raison ne s'est à la fois enhardie et éduquée, elle n'a appris l'audace et la méthode que dans la philosophie générale ; c'est en débrouillant le chaos du monde que l'homme est devenu capable de débrouiller le chaos social ; c'est en organisant avec méthode la mécanique, la physique, la chimie, l'histoire naturelle que l'homme a eu tout ensemble la tentation et la force d'organiser la science des sociétés et la société elle-même ; et je ne puis, en cette trop rapide analyse, mieux caractériser la grandiose pensée de Condorcet que par le titre même de sa « *Neuvième époque* » : *Depuis Descartes jusqu'à la formation de la République française.* Dans ce qu'il dit plus particulièrement des choses politiques, il y a quelques traits vraiment admirables. C'est d'abord le souci d'adoucir, par la plus large diffusion des lumières, les inévitables souffrances de la Révolution à peine commencée :

« Qu'y a-t-il de plus propre à nous éclairer sur ce que nous devons en attendre, à nous offrir un guide sûr pour nous conduire au milieu de ses mouvements, que le tableau des révolutions qui l'ont précédée et préparée ? *L'état actuel des lumières nous garantit qu'elle sera heureuse;* mais n'est-ce pas aussi à condition que nous saurons nous servir de toutes nos forces? *Et pour que le bonheur qu'elle promet soit moins chèrement acheté, pour qu'elle s'étende avec plus de rapidité dans un plus grand espace, pour qu'elle soit*

plus complète dans ses effets, n'avons-nous pas besoin d'étudier, dans l'histoire de l'esprit humain, quels obstacles nous restent à craindre, quels moyens nous avons de surmonter ces obstacles? »

Et quelle profondeur sereine dans ses vues sur l'ancien régime! Comme on y démêle que la Révolution, préparée par tout le mouvement antérieur, n'en est que l'accomplissement! C'est avec une exactitude nuancée que le philosophe caractérise les gouvernements monarchiques du dix-huitième siècle : « ce genre de despotisme dont ni les siècles antérieurs, ni les autres parties du monde, n'ont offert d'exemple; où l'autorité presque arbitraire, contenue par l'opinion, réglée par les lumières, adoucie par son propre intérêt, a souvent contribué aux progrès de la richesse, de l'industrie, de l'instruction, et quelquefois même à ceux de la liberté civile. Les mœurs se sont adoucies par l'affaiblissement des préjugés qui en avaient maintenu la férocité, par l'influence de cet esprit de commerce et d'industrie, ennemi des violences et des troubles qui font fuir la richesse; par l'horreur qu'inspirait le tableau encore récent des barbaries de l'époque précédente ; par une propagation des idées philosophiques d'égalité et d'humanité; enfin, par l'effet lent, mais sûr, du progrès général des lumières.

« L'intolérance religieuse a subsisté, mais comme une invention de la prudence humaine, comme un hommage aux préjugés du peuple, ou une précaution contre son effervescence. Elle a perdu ses fureurs; les bûchers rarement allumés ont été remplacés par une oppression souvent plus arbitraire mais moins barbare; et dans ces derniers temps, on n'a plus persécuté que de loin en loin et, en quelque sorte, par habitude ou par complaisance. Partout, la pratique des gouvernements avait suivi, mais lentement et comme à regret, la marche de l'opinion, et même celle de la philosophie. »

De toute façon une révolution était donc inévitable, soit que les gouvernements hâtant le pas se fussent mis d'accord avec l'opinion et la science, soit que leur lenteur inerte, devenue de la résistance à mesure que le mouvement s'accélérait, eût obligé les peuples à la violence.

Condorcet fait le bilan des deux formes possibles de révolution : et on ne sait à laquelle il eût donné la préférence; mais les événements n'ont pas laissé le choix, et il prend magnifiquement son parti de l'orage où il est enveloppé :

« En comparant la disposition des esprits avec le système politique des gouvernements, on pouvait aisément prévoir qu'une grande révolution était infaillible; et il n'était pas difficile de juger qu'elle ne pouvait être amenée que de deux manières; il fallait, ou que le peuple établît lui-même ces principes de la raison et de la nature, que la philosophie avait su lui rendre chers, ou que les gouvernements se hâtassent de le prévenir et réglassent leur marche sur celle de ses opinions.

« L'une de ces révolutions devait être plus entière et plus prompte, mais

plus orageuse; l'autre plus lente, plus incomplète, mais plus tranquille; dans l'une on devait acheter la liberté et le bonheur par des maux passagers; dans



(D'après une aquarelle de la Bibliothèque Nationale.)

l'autre, on évitait ces maux, mais on retardait pour longtemps, peut-être, la jouissance d'une partie des biens que cependant elle devait infailliblement produire. *La corruption et l'ignorance des gouvernements ont préféré le pre-*

[illegible] moyen et le triomphe rapide de la raison et de la liberté a vengé le genre humain. »

C'est en Amérique d'abord que s'est produit l'ébranlement révolutionnaire; c'est de là qu'il s'est propagé en France, et Condorcet montre avec une force admirable comment la Révolution française devait être plus profonde et plus décisive, plus tourmentée aussi, que la Révolution américaine :

« La Révolution américaine devait donc s'étendre bientôt en Europe, et s'il y existait un peuple où l'intérêt pour la cause des Américains eût répandu plus qu'ailleurs leurs écrits et leurs principes, qui fût à la fois le peuple le plus éclairé et un des moins libres; celui où les philosophes avaient le plus de véritables lumières, et les gouvernements une ignorance plus insolente et plus profonde; un peuple où les lois fûssent assez au-dessous de l'esprit public, pour qu'aucun orgueil national, aucun préjugé ne l'attachât à ses institutions antiques; ce peuple n'était-il point destiné, par la nature même des choses, à donner le premier mouvement à cette révolution, que les amis de l'humanité attendaient avec tant d'espoir et d'impatience? Elle devait donc commencer par la France.

« La maladresse de son gouvernement a précipité cette révolution; la philosophie en a dirigé les principes; la force populaire a détruit les obstacles qui pouvaient arrêter les mouvements.

« Elle a été plus entière que celle de l'Amérique, et par conséquent moins paisible dans l'intérieur, parce que les Américains, contents des lois civiles et criminelles qu'ils avaient reçues de l'Angleterre, n'ayant point à réformer un système vicieux d'impositions, n'ayant à détruire ni tyrannies féodales, ni distinctions héréditaires, ni corporations privilégiées, riches et puissantes, ni un système d'intolérance religieuse, se bornèrent à établir de nouveaux pouvoirs, à les substituer à ceux que la nation britannique avait jusqu'alors mis sur eux.

« Rien dans ces innovations n'attaquait la masse du peuple; rien ne changeait les relations qui s'étaient formées entre les individus. En France, pour la raison contraire, la révolution devait embrasser l'économie tout entière de la société, changer toutes les relations sociales, et pénétrer jusqu'aux derniers anneaux de la chaîne politique; jusqu'aux individus qui, vivant en paix de leurs biens ou de leur industrie, ne tiennent aux mouvements publics, ni par leurs opinions, ni par leurs occupations, ni par des intérêts de fortune, d'ambition et de gloire.

« Les Américains, qui paraissaient ne combattre que contre les préjugés tyranniques de la mère patrie, eurent pour alliées les puissances rivales de l'Angleterre; tandis que les autres, jalouses de ses richesses et de son orgueil, hâtèrent, par des vœux secrets, le triomphe de la justice; aussi, l'Europe entière fut réunie contre les oppresseurs. *Les Français, au contraire, ont attaqué en même temps et le despotisme des rois et l'inégalité politique des*

constitutions à demi libres, et l'orgueil des nobles, et la domination, l'intolérance, les richesses des prêtres, et les abus de la féodalité, qui couvrent encore l'Europe presque entière; et les puissances de l'Europe ont dû se liguer en faveur de la tyrannie. Ainsi, la France n'a pu voir s'élever en sa faveur que la voix de quelques sages, et le vœu timide des peuples opprimés, secours que la calomnie devait encore s'efforcer de lui ravir.

« Nous montrerons pourquoi les principes sur lesquels la Constitution et les lois de la France ont été combinées, sont plus purs, plus précis, plus profonds que ceux qui ont dirigé les Américains; pourquoi ils ont échappé bien plus complètement à l'influence de toutes les espèces de préjugés; *comment l'égalité des droits n'y a nulle part été remplacée par cette identité d'intérêts qui n'en est que le faible et hypocrite supplément;* comment on y a substitué les limites des pouvoirs à ce vain équilibre si longtemps admiré; comment, dans une grande nation, nécessairement dispersée et partagée en un grand nombre d'assemblées isolées et partielles, on a osé, pour la première fois, conserver au peuple son droit de souveraineté, celui de n'obéir qu'à des lois dont le mode de formation, s'il est confié à des représentants, ait été légitimé par son approbation immédiate; dont, si elles blessent ses droits et ses intérêts, il puisse obtenir la réforme, par un acte régulier de sa volonté souveraine. »

Glorification magnifique de la Révolution française, révolution de science et de démocratie qui pousse jusqu'au bout les conséquences de ses principes. C'est parce que la Révolution affirme toute l'idée de la démocratie qu'elle a produit une commotion profonde dans le monde qui rejette la démocratie ou qui ne l'accepte qu'en l'abâtardissant.

Et Condorcet, avec un sens merveilleux de l'avenir, comprend que c'est cet abâtardissement de la démocratie qui est le grand péril. Il ne sera plus possible, sans doute, de revenir à l'ancien régime, de ressusciter la tyrannie féodale et l'arbitraire princier. Mais peut-être le doctrinarisme bourgeois interviendra-t-il pour fausser, pour rapetisser la Révolution. Peut-être une classe riche, entreprenante, égoïste et audacieuse, prétendra-t-elle substituer sa domination étroite au gouvernement démocratique. Elle alléguera qu'elle n'est point une classe, qu'elle se recrute dans la nation et ne peut être séparée d'elle, et qu'en vertu de l'identité de ses intérêts à l'intérêt général elle représente celui-ci mieux qu'il ne saurait se représenter et s'exprimer lui-même.

Oui, c'est ce resserrement pédantesque, doctrinaire, censitaire de la Révolution et de la démocratie que Condorcet redoute surtout :

« Nous prouverons, dit-il, combien ce principe de l'identité des intérêts, si on en fait la règle des droits politiques, en est une violation à l'égard de ceux auxquels on se permet de ne pas en laisser l'entier exercice, mais que cette identité cesse d'exister, précisément dans l'instant même où elle devient

une véritable inégalité. Nous insisterons sur cet objet, *parce que cette erreur est la seule qui soit encore dangereuse*, parce qu'elle est la seule dont les hommes vraiment éclairés ne soient pas encore désabusés. »

Ce n'est donc pas la démocratie fausse et rétrécie, la democratie oligarchique, c'est la démocratie entière que Condorcet promulgue au nom de la Révolution. La démocratie est la grande loi de l'avenir, non seulement parce que seule elle réalise le droit de l'homme, de tous les hommes, mais parce qu'elle tend à procurer le bien des hommes, de tous les hommes. C'est toute la masse humaine, si pesante jusqu'ici et si obscure, qu'elle veut hausser à la lumière et au bien-être. En cela, la marche de la démocratie est conforme à la marche de la science; car la science aussi tend à décharger les hommes, tous les hommes, des plus lourds fardeaux qui les accablent aujourd'hui, et à approfondir, pour l'améliorer, la condition de tous les êtres humains.

Le grand encyclopédiste, qui était, avant la Révolution même, un grand révolutionnaire, confond ainsi dans sa pensée science et démocratie.

« On verra, dit-il (dans la suite de l'ouvrage), les arts chimiques s'enrichir de procédés nouveaux; épurer, simplifier les anciennes méthodes, se débarrasser de tout ce que la routine y avait introduit de substances inutiles ou nuisibles, de pratiques vaines ou imparfaites; *tandis qu'on trouvait en même temps les moyens de prévenir une partie des dangers souvent terribles auxquels les ouvriers étaient exposés; et qu'ainsi, en procurant plus de jouissances, plus de richesses, ils ne les faisaient plus acheter par tant de sacrifices douloureux et par tant de remords.* »

La science ainsi comprise est, comme la démocratie, un organe d'humanité. De même que la chimie, l'histoire politique devient plus humaine en devenant plus profonde. Ce n'est pas seulement par servilité ou bassesse, c'est par incapacité que les historiens n'ont guère étudié et mis en lumière que quelques individus. Pour connaître vraiment la vie de la masse, pour pénétrer dans la condition, dans le secret de milliers et de milliers d'hommes, il faut une vaste information qui ne peut résulter que d'une enquête collective. L'histoire démocratique et humaine est donc beaucoup plus malaisée que l'histoire oligarchique. Mais aussi, quand elle descendra dans les profondeurs de la vie sociale, ce ne sera pas pour l'éclairer d'une vaine lumière, ce sera pour y faire pénétrer peu à peu la justice et la joie.

« Jusqu'ici l'histoire politique, comme celle de la philosophie et des sciences, n'a été que l'histoire de quelques hommes; *ce qui forme véritablement l'espèce humaine, la masse des familles qui subsistent presque en entier de leur travail, a été oubliée;* et, même dans la classe de ceux qui, livrés à des professions publiques, agissent, non pour eux-mêmes, mais pour la société, dont l'occupation est d'instruire, de gouverner, de défendre, de soulager les autres hommes, les chefs seuls ont fixé les regards des historiens.

« Pour l'histoire des individus, il suffit de recueillir les faits, mais celle

d'une masse d'hommes ne peut s'appuyer que sur des observations ; et pour les choisir, pour en saisir les traits essentiels il faut déjà des lumières et presque autant de philosophie que pour les bien employer.

« Ce n'est donc point seulement à la bassesse des historiens comme on l'a reproché avec justice à ceux des monarchies qu'il faut attribuer la disette des monuments d'après lesquels on peut tracer cette partie la plus importante de l'histoire des hommes... C'est à cette partie de l'histoire de l'espèce humaine, la plus obscure, la plus négligée, et pour laquelle les monuments nous offrent si peu de matériaux, qu'on doit surtout s'attacher dans ce tableau, et soit qu'on y rende compte d'une découverte, d'une théorie importante, d'un nouveau système de lois, d'une révolution politique, *on s'occupera de déterminer quels effets ont dû en résulter pour la portion la plus nombreuse de chaque société; car c'est là le véritable objet de la philosophie, puisque tous les effets intermédiaires de cette même cause ne peuvent être regardés que comme des moyens d'agir sur cette portion qui constitue vraiment la masse du genre humain.* »

C'est donc le bien du peuple, de tout le peuple qui est le terme de toutes les sciences et leur mesure, comme il est le terme de la démocratie et sa mesure. « C'est en parvenant à ce dernier degré de la chaîne que l'observation des événements passés, comme les connaissances acquises par la méditation, deviennent véritablement utiles. C'est en arrivant à ce terme que les hommes peuvent apprécier leurs titres réels à la gloire, et jouir, avec un plaisir certain, du progrès de leur raison ; c'est là seulement qu'on peut juger du véritable perfectionnement de l'espèce humaine. »

Même si Condorcet s'était borné à dérouler le tableau du passé et à commenter le présent, il serait permis de dessiner l'idée qu'il se fait de l'avenir : c'est une pénétration toujours plus profonde de la démocratie et de la science, c'est l'application toujours plus hardie de ces deux forces au perfectionnement social et individuel de tous les hommes. Mais lui-même, dans l'ombre de la proscription, sous la menace et presque sous le coup de la mort, a développé les vastes perspectives de l'espérance humaine Il a tracé les linéaments de la « dixième époque », et dessiné les progrès futurs de l'esprit humain. Il dit avec une netteté admirable :

« Nos espérances sur l'état à venir de l'espèce humaine peuvent se réduire à ces trois points importants : *la destruction de l'inégalité entre les nations, les progrès de l'égalité dans ce même peuple, enfin le perfectionnement réel de l'homme.* »

Et l'on voit quelle grande place l'idée d'égalité tient dans son système de l'avenir, notamment l'égalité sociale :

« Cette différence de lumières, de moyens ou de richesses, observée jusqu'à présent chez tous les peuples civilisés entre les différentes classes qui composent chacun d'eux, cette inégalité que les premiers progrès de la

société ont augmentée, et pour ainsi dire produite, tient-elle à la civilisation même, ou aux imperfections actuelles de l'art social? Doit-elle continuellement s'affaiblir pour faire place à *cette égalité de fait, dernier but de l'art social* qui, diminuant même les effets de la différence naturelle des facultés, ne laisse plus subsister qu'une inégalité utile à l'intérêt de tous, parce qu'elle favorisera les progrès de la civilisation, de l'instruction et de l'industrie, sans entraîner ni dépendance, ni humiliation, ni appauvrissement? En un mot les hommes approcheront-ils de cet état où tous auront les lumières nécessaires pour se conduire d'après leur propre raison dans les affaires communes de la vie, et la maintenir exempte de préjugés, pour bien connaître leurs droits et les exercer d'après leur opinion et leur conscience; où tous pourront, par le développement de leurs facultés, obtenir des moyens sûrs de pourvoir à leurs besoins, où enfin la stupidité et la misère ne seront plus que des accidents, et non l'état habituel d'une portion de la société? »

Oui, répond Condorcet; et il croit que les trois espèces d'inégalité sociale : l'inégalité de richesse, l'inégalité d'état entre celui dont les moyens de subsistance assurés pour lui-même se transmettent à sa famille et celui pour qui ces moyens sont dépendants de la durée de sa vie, ou plutôt de la partie de sa vie où il est capable de travail, enfin l'inégalité d'instruction iront s'atténuant progressivement. Et parmi les moyens multiples de réduire l'inégalité qu'indique Condorcet, il insiste sur un vaste système d'assurance universelle et sociale. La mutualité, non pas étroite, non pas fragmentaire, non pas superficielle, mais étendue à tous les individus contre tous les risques, y compris contre celui qui résulte de l'absence de capital, donc la mutualité la plus voisine possible de ce que nous appelons aujourd'hui socialisme, voilà ce qu'entrevoit, ce que propose le grand esprit de Condorcet; et ici encore c'est la science qui avec sa théorie des probabilités intervient pour démocratiser la sécurité et le bonheur.

Par le fait que les ressources d'un très grand nombre de familles dépendent de la vie, de la santé même de leur chef « une cause nécessaire d'inégalité, de dépendance et même de misère menace sans cesse la classe la plus nombreuse et la plus active de nos sociétés.

« *Nous montrerons qu'on peut la détruire en grande partie en opposant le hasard à lui-même*; *en assurant à celui qui atteint la vieillesse un secours produit par ses épargnes mais augmenté de celles des individus qui, en faisant le même sacrifice, meurent avant le moment d'avoir besoin d'en recueillir le fruit; en procurant, par l'effet d'une compensation semblable, aux femmes, aux enfants*, pour le moment où ils perdent leur époux, ou leur père, une ressource égale et acquise au même prix, soit pour les familles qu'afflige une mort prématurée, soit pour celles qui gardent leur chef plus longtemps; *enfin, en préparant aux enfants qui atteignent l'âge de tra-*

vailler pour eux-mêmes et de fonder une famille nouvelle, l'avantage d'un capital nécessaire au développement de leur industrie, et s'accroissant aux dépens de ceux qu'une mort trop prompte empêche d'arriver à ce terme. C'est à l'application du calcul aux probabilités de la vie, aux placements d'argent que l'on doit l'idée de ce moyen, déjà employé avec succès, sans jamais l'avoir été cependant avec cette étendue, avec cette variété de formes qui les rendraient vraiment utiles, non pas seulement à quelques individus, mais à la masse entière de la société qu'ils délivreraient de cette ruine périodique d'un grand nombre de familles, source toujours renaissante de corruption et de misère.

« Nous ferons voir que ces établissements, *qui peuvent être formés au nom de la puissance sociale et devenir un de ses plus grands bienfaits*, peuvent être aussi le résultat d'associations particulières, qui se formeront sans aucun danger, lorsque les principes d'après lesquels les établissements doivent s'organiser seront devenus plus populaires, et que les erreurs qui ont détruit un grand nombre de ces associations cesseront d'être à craindre pour elles.

« Nous exposerons d'autres moyens d'assurer cette égalité, soit en empêchant que le crédit continue d'être un privilège si exclusivement attaché à la grande fortune, en lui donnant cependant une base non moins solide, soit en rendant les progrès de l'industrie et l'activité du commerce plus indépendants de l'existence des grands capitalistes, et c'est encore à l'application du calcul que l'on devra ces moyens. »

Condorcet songeait-il à des mutualités de crédit, et voulait-il appeler dans l'industrie les modestes épargnes, qui se seraient garanties elles-mêmes par l'assurance mutuelle et la variété des placements contre les risques de faillite et de perte totale? Le poison a glacé cette pensée si noble avant qu'elle ait livré tout son contenu. Mais ce n'est pas seulement d'égaliser la condition humaine, c'est de la hausser que se préoccupait Condorcet, et il croyait possible d'améliorer l'homme lui-même, de perfectionner ses facultés, d'aménager si bien la conduite de la vie et le fonctionnement de l'organisme que la durée de la vie serait certainement prolongée. Il croyait possible d'aiguiser et de nuancer la perception, de pénétrer par le regard jusque dans l'activité interne de la matière, dans le jeu et le mouvement des atomes, et de créer dans la conscience de l'homme un rythme de durée qui lui permette de s'associer à la vie profonde de la nature : « Serait-il absurde de chercher à rendre perceptibles et mesurables des instants qui nous échappent, à nous faire apercevoir dans la durée comme on nous fait apercevoir dans l'étendue des espaces qui sans le secours des instruments ou des méthodes artificielles resteraient insensibles? Combien par exemple, dans nos jugements, n'entre-t-il pas d'idées successives dont nous n'avons pas la conscience? Combien de choses que nous sentons comme simultanées et

qui, par leur nature même, ont dû coexister avec une succession d'instants dont nous ne distinguons pas les parties? Et combien ce secret, si nous pouvions y atteindre, ne nous serait-il pas utile dans l'étude de la nature et pour la connaissance de nos maux? »

Or, s'il pressent des transformations qui atteindraient la nature humaine elle-même et en enrichiraient le fonds, à plus forte raison prévoit-il que les prises de l'homme sur le monde seront toujours plus étendues et plus fortes.

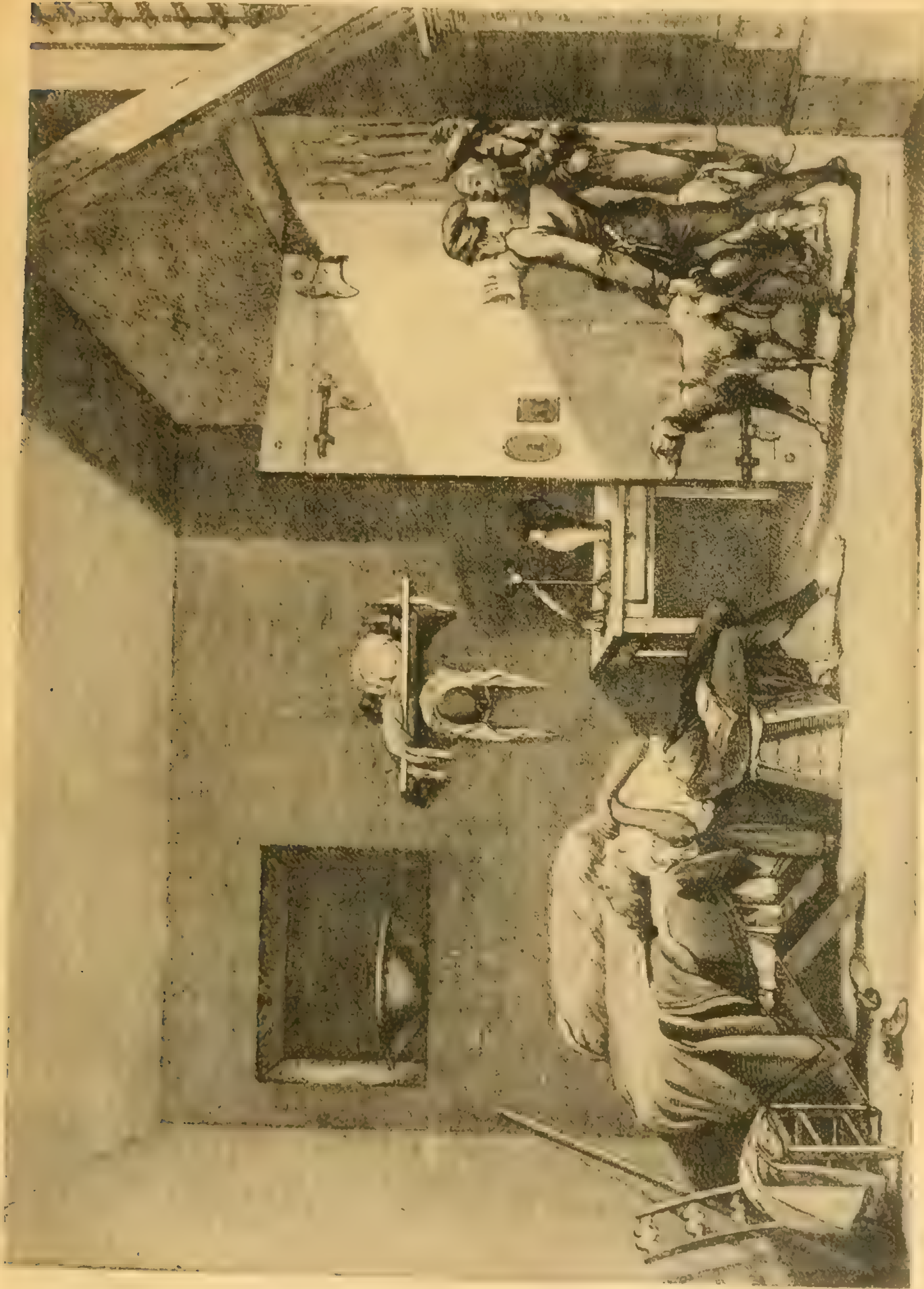
« Les procédés des arts sont susceptibles du même perfectionnement, des mêmes simplifications que les méthodes scientifiques; les instruments, les machines, les métiers ajouteront de plus en plus à l'adresse des hommes, augmenteront à la fois la perfection et la précision des produits en diminuant et le temps et le travail nécessaires pour l'obtenir; alors disparaîtront les obstacles qu'opposent encore à ces mêmes progrès, et les accidents qu'on apprendrait à prévoir, à prévenir, et l'insalubrité, soit des travaux, soit des habitudes, soit du climat. »

Mais quoi? pour cette haute enquête scientifique qui doit renouveler le monde et l'homme, Condorcet va-t-il appeler, par une démagogique flatterie, toute la foule humaine? Dira-t-il que que tous les hommes peuvent atteindre un niveau assez élevé d'intelligence et de raison pour concourir directement et personnellement aux progrès de l'esprit humain? Non, c'est une élite qui créera le progrès, mais une élite toujours plus vaste. De plus en plus la science se fera par les observations d'individus innombrables. De plus en plus elle sera une œuvre collective. Elle procédera sans cesse de la démocratie dont elle empruntera les plus nobles énergies humaines, et elle retournera sans cesse à la démocratie dont elle accroîtra la puissance sur les choses, la lumière et la noblesse morale. Voilà les pensées magnifiques qui animaient la solitude menacée de Condorcet.

Par ces sublimes espérances, il ne s'élevait point au-dessus de la Révolution, mais il lui donnait toute sa hauteur. A peine s'il permet un moment à sa vaste pensée de revenir sur lui-même.

« Combien ce tableau de l'espèce humaine affranchie de toutes les chaînes, soustraite à l'empire du hasard comme à celui des ennemis de ses progrès et marchant d'un pas ferme et sûr dans la route de la vérité, de la vertu et du bonheur, présente au philosophe un spectacle qui le console des erreurs, des crimes, des injustices dont la terre est encore souillée *et dont il est souvent la victime!* C'est dans la contemplation de ce tableau qu'il reçoit le prix de ses efforts pour les progrès de la raison, pour la défense de la liberté. Il ose alors les lier à la chaîne éternelle des destinées humaines; c'est là qu'il trouve la vraie récompense de la vertu, le plaisir d'avoir fait un bien durable que la fatalité ne détruira plus par une compensation funeste, en ramenant les préjugés et l'esclavage. Cette contemplation est pour lui un asile, où le souvenir de ses persécutions ne peut le poursuivre; où, vivant par la pensée

avec l'homme rétabli dans les droits comme dans la dignité de sa nature, il oublie celui que l'avidité, la crainte et l'envie tourmentent et corrompent·



Condorcet est trouvé mort dans sa prison, le 8 Avril 1794.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

c'est là qu'il existe véritablement avec ses semblables, dans un élysée que sa raison a su se créer et que son amour pour l'humanité embellit des plus pures jouissances. »

Rayonnantes paroles qui dissipent, jusqu'à l'infini, les ténèbres de la

mort et qui répandent sur toute la Révolution, sur ses égarements mêmes et sur ses crimes, une sérénité plus haute que le pardon. Qu'importe donc qu'au moment même où Condorcet méditait tout bas ces sublimes espoirs, Robespierre, qui ne lui pardonnait point quelques railleries sur son caractère de prêtre, ait parlé à la Convention du « lâche Caritat » ? Qu'importe que Condorcet, en un jour de Germinal, fatigué de sa longue réclusion volontaire, se soit risqué hors de son asile et reconnu, arrêté, n'ait échappé que par le poison à l'échafaud que les révolutionnaires lui destinaient ? Malgré tout, sa pensée est le patrimoine de la Révolution. En d'innombrables consciences, le même et noble esprit de l'encyclopédie circulait, la même sève généreuse du siècle. Ceux qui s'égorgeaient les uns les autres n'étaient pas mus seulement par des pensées basses, par des jalousies, des fureurs et des haines. Ils croyaient défendre, ils croyaient sauver l'idéal commun et le couteau de la guillotine ne suffit pas à trancher l'invincible lien idéal qui les unit.

Robespierre s'écriait en mai 1794 :

« Le monde a changé, il doit changer encore... tout a changé dans l'ordre physique, tout doit changer dans l'ordre moral et politique, la moitié de la révolution du monde est déjà faite ; l'autre moitié doit s'accomplir. La raison de l'homme ressemble au globe qu'il habite ; la moitié en est plongée dans les ténèbres quand l'autre est éclairée. Les peuples de l'Europe ont fait des progrès étonnants dans ce qu'on appelle les arts et les sciences, et ils semblent dans l'ignorance des premières notions de la morale politique ; ils connaissent tout, excepté leurs droits et leurs devoirs. »

Et certes, ces contrastes un peu grossiers et ces oppositions forcées entre le progrès de la science et l'immobilité de la politique semblent médiocres et vulgaires à côté de la grande et compréhensive pensée du philosophe. Pourtant, ici, malgré la sécheresse et l'étroitesse dogmatiques qui le fermaient un peu au large esprit de l'encyclopédie, Robespierre participe en quelque mesure au mouvement encyclopédique, puisqu'il veut réaliser l'unité de l'esprit humain, puisqu'il invite l'homme à mettre dans la science de la vie sociale autant de lumière que dans la science de la nature, et à se gouverner lui-même comme il commence à gouverner le monde, c'est-à-dire selon la raison. Même en cet esprit un peu aride le large souffle fertilisant est passé : et lorsque Saint-Just s'écrie : « Le bonheur est une idée neuve en Europe », ou encore : « Le XVIII[e] siècle doit être mis au Panthéon », Saint-Just ne fait-il point écho à Condorcet ? ou plutôt le XVIII[e] siècle n'a-t-il pas mis entre ces consciences si violemment opposées et ces esprits si contraires, une secrète et fondamentale harmonie qui se révèle aux heures décisives de la pensée ?

Ainsi, au printemps de 1794, les sanglants déchirements de la Révolution ne paraissent avoir entamé ni sa force d'élan militaire, ni son activité écono-

mique, ni les prodigieuses réserves de pensée et de force morale qu'elle mettait au service d'un magnifique idéal.

Pourtant, quand les têtes hébertistes et dantonistes furent tombées, quand, quelques jours après, par une sorte d'arrière-liquidation sinistre, ceux qui furent accusés d'avoir fomenté le complot des prisons, Chaumette, Gobel, Arthur Dillon, la veuve d'Hébert et l'infortunée Lucile, déjà morte en Camille avant de monter elle-même à l'échafaud, y furent montés à leur tour, quand cette arrière-charretée eut vidé ses têtes au panier, quand l'hébertisme et le dantonisme, comme factions, ne furent plus qu'un souvenir, c'est alors pour Robespierre et la Révolution l'épreuve décisive.

Robespierre a devant lui la place nette ; mais que va-t-il faire?

La Révolution n'est plus menacée ni par l'organisation démagogique qui l'aurait noyée dans une anarchie abjecte et féroce, ni par la molle conspiration des indulgents qui par leur politique impatiente et boudeuse semblaient livrer la Révolution repentante à l'audace réveillée de ses ennemis. Mais que va faire la Révolution ?

Les forces contraire de démagogie et de modérantisme entre lesquelles s'équilibrait la politique de Robespierre sont tombées : et c'est en lui-même maintenant, c'est dans sa propre pensée, dans sa propre politique qu'il faut qu'il trouve son équilibre.

La prodigieuse tension de tous les ressorts révolutionnaires, de toutes les forces de la vie et de la mort ne peut durer. La Terreur ne pouvait être un régime normal. La guerre ne pouvait être un régime indéfini. Les lois de réglementation et du maximum ne pouvaient convenir éternellement à une société fondée sur la propriété individuelle et la production privée. Enfin la quasi dictature du Comité de Salut public ne pouvait prendre un caractère définitif. Maintenant qu'il n'y avait plus de parti hébertiste pour tendre encore, jusqu'à les rompre, les ressorts du terrorisme, maintenant qu'il n'y avait plus de parti dantoniste pour opérer une si brusque détente de l'énergie révolutionnaire que la Révolution elle-même risquait de s'affaisser, une politique était possible, et celle-là seulement.

Il fallait que la Révolution, tout en restant terrible à ses ennemis, terrible aux conspirateurs et aux traîtres, terrible aux tyrans et à leurs armées, préparât le retour de la nation à la vie normale. Il fallait dire tout haut que la France révolutionnaire, héroïquement obstinée à défendre contre l'univers son indépendance et sa fierté, résolue à compléter par des victoires décisives les victoires où se marquait déjà son génie, était prête aussi à conclure la paix avec les gouvernements, quels qu'ils fussent, qui reconnaîtraient sans arrière-pensée la République et le droit de la nation française à la liberté. Il fallait annoncer que dès que la paix serait possible, les assignats seraient rapidement retirés de la circulation, et que le fonctionnement vigoureux des impôts dispenserait enfin la Révolution de dévorer la substance de l'a-

venir. L'assignat ou retiré complètement de la circulation ou relevé et maintenu au pair par un retrait partiel, la crise des prix prenait fin : et tout le terrorisme économique des lois sur les marchandises et les denrées se résolvait peu à peu comme le terrorisme politique.

Dès que cette politique, hautement proclamée, adoptée par le Comité de Salut public, par la Convention, par les sociétés populaires, par la nation révolutionnaire, aurait pris consistance et autorité, dès que les victoires nouvelles sur lesquelles il était permis de compter lui auraient donné des chances prochaines, le Comité de Salut public devait demander à la Convention si l'heure n'était point venue de mettre un terme au gouvernement révolutionnaire et d'appliquer la Constitution.

Comment douter que le pays, recevant dans l'éclat de la victoire l'espérance de la paix vigoureusement défendu contre toute tentative contre-révolutionnaire du dedans et du dehors, mais rassuré aussi contre la continuation indéfinie du régime révolutionnaire, envoyât une assemblée passionnément acquise à l'ordre nouveau ?

Oui, en Germinal et Floréal 1894, après l'écrasement des factions extrêmes et rivales, après l'écrasement des révoltés de Lyon, de Marseille, de Toulon, de Vendée, après le rayonnement prolongé des victoires d'Hondschoote, de Watignies, d'Alsace, après le rétablissement de l'assignat presque au pair, après l'immense et glorieux effort du Comité de Salut public investi d'un prestige immense, oui, cette politique optimiste et confiante était possible. La faute presque criminelle des dantonistes fut de compromettre cette politique au moment même où on commençait à l'entrevoir : ils la compromirent en en faisant un moyen d'intrigue contre le Comité de Salut public sans lequel elle était impraticable. Ils la compromirent en lui donnant je ne sais quel air de désaveu de soi-même et de *meâ culpâ*.

Mais aujourd'hui, le gouvernement révolutionnaire triomphant pouvait affirmer cette politique en la réglant. Il pouvait la proclamer, non comme un dernier désaveu de la Révolution, mais comme l'effet même de ses victoires. Si cette politique était possible, elle était surtout nécessaire.

Hors de là, il n'y avait qu'inquiétude des esprits surmenés devant lesquels aucune porte ne s'ouvrait. La continuation systématique de la guerre dévorant les ressources du pays, suscitait des mécontentements nouveaux, préparés pour des réactions nouvelles : et la Terreur, après avoir écrasé les factions nettement constituées, s'affolait à poursuivre les velléités vagues et les complots incohérents ; une menace effroyablement diffuse enveloppait toute vie, et la Révolution, comme un aveugle exaspéré, se frappait elle-même jusqu'à épuisement.

La politique d'apaisement révolutionnaire pratiquée non pas contre la Révolution mais pour elle, non pas contre les révolutionnaires mais pour eux, c'était bien la seule issue. Je vois qu'elle était nécessaire : je crois

qu'elle était possible. J'ajoute qu'elle était infiniment difficile. Quand une Révolution a été obligée pour se défendre d'engager la lutte contre l'univers, quand elle a créé pour parer à une crise extraordinaire un régime politique aussi paradoxal et violent que la Terreur, un régime économique aussi violent et paradoxal que l'assignat et le maximum, quand elle a suscité l'essor prodigieux des énergies et jeté à la guerre quatorze cent mille hommes, presque toute l'âme ardente du pays, il lui est bien malaisé de se modérer elle-même et de se détendre sans s'affaiblir. La Révolution portait dans son âme et dans sa chair l'effroyable tare originelle, le pli terrible de la guerre ; et elle en restait toute déformée.

Comment mener à fond la guerre, la guerre nécessaire et sacrée pour la liberté, tout en suspendant ses combinaisons politiques à l'hypothèse, bien incertaine encore, de la paix ? Comment annoncer que la Révolution régularisée se hâtera de retirer l'assignat et se réserver cependant la possibilité des grandes émissions nouvelles auxquelles la prolongation du conflit avec l'Europe condamnera peut être la Révolution ? Si on n'avertit pas le pays du but à atteindre, il ne comprendra rien à la politique du Comité de Salut public et prendra pour de l'incapacité et de la trahison l'apparente contradiction des attitudes, dictées les unes par le souci du péril immédiat, les autres par des calculs d'échéance lointaine. Et si on l'avertit, comment maintenir en lui cette effervescence d'action qui est, dans les grandes crises, une nécessité vitale ? Les armées, qui commencent à subir, à leur tour, une sorte d'entraînement professionnel encore sublime, déjà dangereux, garderont-elles toute leur vigueur et tout leur élan si une politique de paix limite brusquement les rêves illimités de combat, de péril et de gloire où se complaisaient la générosité du patriotisme révolutionnaire et les calculs secrets de l'ambition ? On a beau prévoir que la loi du maximum, que la politique de réquisitions et de taxations prendra fin quand la guerre sera ou terminée ou réduite, quand la circulation de l'assignat sera diminuée. On ne peut l'abolir d'emblée, et tant que cette politique subsiste, elle se meut, elle se développe selon sa logique interne ; et les difficultés mêmes où elle se heurte l'obligent à se dépasser sans cesse elle-même.

Voici que les citoyens réclament contre les effets fâcheux, parfois funestes, qui résultent de l'application inégale du maximum selon les régions ou même les industries. Il en est qui vendent au prix du maximum et achètent au prix de la concurrence. Régime intolérable. Il faut que le maximum soit appliqué partout et avec une rigueur égale ou qu'il ne soit appliqué nulle part. Or, pour qu'il soit appliqué partout avec exactitude et rigueur, le plus sûr n'est-il pas de constituer, sous la surveillance immédiate de la nation et de la commune, de vastes magasins de dépôt où tous les producteurs porteront tous leurs produits et où la distribution se fera selon la loi, et aux prix fixés par elle ?

C'est ce que demande notamment la Société des Jacobins de Montereau, et voici qu'un des amis les plus intimes de Robespierre, son camarade d'enfance à Arras, celui-là même qui l'a averti des cruautés de Joseph Lebon, lui écrit aussi que le commerce devrait être confié aux communes. Comment revenir au régime de la libre circulation et de la vente libre quand il est impossible d'abolir en un jour la loi du maximum, et quand celle-ci, par son seul fonctionnement, suggère des systèmes encore plus absorbants?

Le problème politique et économique à résoudre était donc singulièrement ardu : peut-être même était-ce un problème surhumain. J'entends par là qu'il dépassait non seulement la force d'un individu, mais la force d'une nation. Cette application du calcul aux forces morales, qui était selon Condorcet le progrès suprême de la science, n'était point réalisée encore : et nul ne savait s'il était possible de régler l'enthousiasme et la passion de tout un peuple sans les abattre, ni par quelle transition le passage de l'état révolutionnaire à l'état normal pouvait être ménagé. Il n'est donc pas surprenant qu'au lendemain même de l'écrasement de ces factions qui aggravaient le problème, mais qui le masquaient, Robespierre et ses amis aient été pris d'hésitation et d'inquiétude.

Tendre vers la paix, vers le rétablissement des rapports économiques normaux était bien leur vœu secret et leur politique; mais ou ils n'osaient la formuler ouvertement ou ils ne savaient comment y plier les événements et les esprits. L'intrépide Saint-Just sait bien que la Terreur ne peut faire vivre la République, qu'elle ne suscite pas les vertus nécessaires et qu'elle ne sert même plus en se prolongeant à épouvanter le vice et le crime. Il sait bien que le régime des assignats et du maximum ne peut se continuer indéfiniment; mais dans les notes mêmes où il marque pour lui la nécessité de grands changements, il se conseille à lui-même la temporisation et la prudence. Parfois aussi il paraît n'attendre le remède que de l'excès même du mal. Il écrit après la disparition des hébertistes et des dantonistes, à l'heure même où il semble qu'il n'a plus qu'à cueillir la victoire de la Révolution :

« La Révolution est glacée, tous les principes sont affaiblis; il ne reste que des bonnets rouges portés par l'intrigue. *L'exercice de la Terreur a blasé le crime, comme les liqueurs fortes blasent le palais. Sans doute, il n'est pas encore temps de faire le bien.* Le bien particulier que l'on fait est un palliatif. *Il faut attendre un mal général assez grand pour que l'opinion générale éprouve le besoin de mesures propres à faire le bien. Ce qui produit le bien général est toujours terrible et paraît bizarre, lorsqu'on commence trop tôt.* »

A propos des denrées, il dénonce tout le système de l'assignat et de la taxation comme une invention de l'étranger.

« L'étranger, de vicissitudes en vicissitudes, nous avait conduits à ces extrémités; lui-même, il en suggéra le remède. La première idée des taxes

est venue du dehors apportée par le baron de Batz; c'était un projet de famine. Il est très généralement reconnu aujourd'hui dans l'Europe, que *l'on comptait sur la famine pour exciter le courroux populaire, pour détruire la Convention, et sur la dissolution de la Convention pour déchirer et démembrer la France.* La circulation des denrées est nécessaire, là où tout le monde n'a pas de propriété et de matière première. *Les denrées ne circulent point là où l'on taxe* (c'est Saint-Just qui souligne)... Il faut tirer les assignats de la circulation en mettant une imposition sur tous ceux qui ont régi les affaires, et ont travaillé à la solde du Trésor public. »

Oui, mais c'est précisément à propos de ses vues que Saint-Just se rappelle à lui-même la loi de la prudence, qui est d'attendre, de laisser mûrir les idées.

« On eût présenté la ciguë à celui qui eût dit ces choses il y a huit mois; c'est beaucoup d'être devenu sage par l'expérience du malheur. Que cet exemple nous apprenne à ne point maltraiter les hommes sévères qui nous disent la vérité.

« Il ne faut pas que les gens de bien en soient réduits à se justifier du bien public devant les sophismes du crime. On a beau dire qu'ils mourront pour la patrie ; il ne faut point qu'ils meurent, mais qu'ils vivent, et que les lois les soutiennent. Il faut qu'on les mette à l'abri des vengeances de l'étranger. *Je conseille donc* (c'est encore Saint-Just qui souligne) *à tous ceux qui voudront le bien, d'attendre le moment propice pour le faire afin d'éviter la célébrité que l'on obtient en le faisant trop tôt.* »

Toutes ces formules cachent mal un embarras immense. Il manquait à Robespierre, quelque grand qu'il fût, précisément les qualités nécessaires à la solution du problème. Certes, il avait appris depuis des mois à assumer les responsabilités les plus directes et les plus terribles. Depuis le 31 mai, il semblait avoir renoncé aux formes enveloppées, aux allusions vagues. Il allait droit au but, droit à l'adversaire. Mais qu'on le remarque, c'est seulement quand le système qu'il préfère est attaqué que Robespierre se découvre et s'engage à fond. Or, il voit après le 31 mai que l'autorité du Comité de Salut public et de la Convention est le salut de la Révolution ; et contre toutes les intrigues qui menacent le Comité et la Convention, il lutte courageusement. Puis, il craint que l'hébertisme ne discrédite et ne perde la République. Il marche droit à l'hébertisme. Mais, dès que les adversaires lui font défaut, dès qu'il n'est plus obligé par la précision des attaques à la précision des réponses, il retourne à ses habitudes un peu vagues et cauteleuses.

Quand après l'élimination de l'hébertisme et du dantonisme, il est en réalité le seul maître de la politique, responsable des événements, il n'a qu'un moyen de gouverner en effet, de rallier autour de lui les esprits : c'est de dire nettement où il veut conduire la Révolution ; et il ne le dit pas ; et il se trouve qu'à côté de lui le fier et courageux Saint-Just, comme s'il renonçait à défier

la mort, conseille le silence et l'attente. Funestes temporisations qui laissaient se produire toutes les incertitudes. De plus, après les grandes et sanglantes épurations de Germinal, le devoir de Robespierre était de rassurer autour de lui les révolutionnaires. Les factions étant brisées, il n'y avait aucun intérêt à s'acharner sur des individus, même s'ils avaient été liés à ces factions, même s'ils avaient pratiqué la plus détestable politique. Cela, Robespierre le savait : et il avait limité le plus possible le sacrifice. Il avait sauvé les soixante-treize Girondins. Il s'était opposé à ce que Boulanger, Pache, Henriot fussent enveloppés dans la proscription des hébertistes. Il n'avait pas touché à Carrier, malgré l'horreur que lui inspiraient les crimes de Nantes. Il ne s'était point élevé au Comité de Salut public contre Collot d'Herbois. Mais il ne suffisait point de n'avoir pas frappé ces hommes. Il fallait leur donner confiance en l'avenir. Il fallait leur donner l'impression et même la certitude que leurs excès seraient imputés à la fièvre révolutionnaire et qu'on ne leur ferait point payer, une fois cette fièvre tombée, les violences peut-être inévitables des jours mauvais. Il fallait ménager de même les craintes de ceux qui ayant cédé, comme Tallien à Bordeaux avec sa belle amie La Cabarrus, à l'éblouissement du pouvoir et du plaisir, voyaient dans les paroles trop souvent répétées d'austérité, de vertu, de morale, une menace à leur vie même.

Ou Robespierre se condamnait à la politique de l'échafaud à perpétuité, ou il fallait qu'il annonçât, qu'il pratiquât une large amnistie révolutionnaire pour tous les égarements de la Terreur, pour ses frénésies sensuelles, comme pour ses frénésies sanglantes. Et toutes les énergies de révolution qui avaient été un moment ou surexcitées par un fanatisme de violence ou corrompues par une ivresse de passion et de volupté devaient espérer leur place dans l'ordre révolutionnaire nouveau plus calme, plus ordonné et plus pur.

Enfin, plus Robespierre était puissant, plus il importait qu'il ménageât l'amour-propre de ses collègues du Comité de Salut public et du Comité de Sûreté générale, qu'il les associât à toutes ses pensées et à tous ses actes. Comment pouvait-il détendre, apaiser, organiser la Révolution sans le concours du Comité de Salut public? Et comment pouvait-il amener à une large politique des fanatiques sombres comme Billaud-Varennes, des déclamateurs effrénés et compromis comme Collot d'Herbois, s'il ne les attirait point à lui, peu à peu, par la confiance, la franchise, la cordialité? Robespierre ne sut point imposer autour de lui la confiance. Dans l'âpre lutte où il avait dû assumer tant de responsabilités sanglantes, son orgueil avait encore grandi. Il s'était écrié en août 1793 :

« La Révolution est perdue, si un homme ne se lève pas..»

Il s'était levé, mais obligé bientôt à frapper de toutes parts et d'être en quelque sorte le répartiteur de la mort, il avait contracté un pli de hautaine tristesse. Il était peu fait pour ces communications cordiales qui étaient pour-

tant à cette date la condition absolue du succès de sa politique. Il avait souffert, et dans sa dignité, et dans son amour-propre, et dans son pur amour de la Révolution, des violences atroces qui avaient déshonoré çà et là le gou-



Réception du Décret du 18 Floréal.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet).

vernement révolutionnaire. Il ne parvenait point à les oublier. Il les détestait d'autant plus que, n'ayant pu les empêcher, il pouvait en paraître solidaire ; et il cherchait au fond de son cœur le moyen de rompre devant l'histoire cette solidarité : déplorable tentation de l'orgueil et de la vertu. Il se souvenait désespérément de tout, à l'heure même où il eût fallu beaucoup oublier. Et parfois ceux qu'il méprisait et haïssait surprenaient sur son visage l'inquiétant reflet d'une pensée profonde.

Enfin, et c'est la terrible rançon de l'échafaud, la mort avait été si souvent depuis des mois l'expédient suprême, la grande solution, qu'à chaque problème qui troublait et dépassait l'esprit elle revenait s'offrir avec une sorte de familiarité obsédante. Ou bien elle aurait raison des pervers et des corrompus qui souillaient la Révolution, ou bien elle ouvrirait aux hommes vertueux cet asile d'immortalité où ils aspiraient. Parfois aussi une inquiétude qui ressemblait à un remords étonnait Robespierre et Saint-Just : Quoi! Vergniaud était mort, et mort par eux! Desmoulins était mort, et mort par eux! Danton était mort, et mort par eux! Et tout bas, à ces heures de trouble, ils s'offraient eux-mêmes à la mort pour s'absoudre de l'avoir si souvent appelée contre des compagnons de lutte, contre des amis.

Saint-Just voulait vivre : il comprenait bien que la politique de la mort était la négation de la Révolution elle-même, que des ombres, même illustres, ne défendraient pas. Et pourtant il est comme hanté du fantôme de ceux qu'il a d'un geste menés à l'échafaud. Et quel mélange poignant de mélancolie et d'orgueil dans les lignes qu'il a tracées après la mort de Danton!

« J'avais l'idée touchante que la mémoire d'un ami de l'humanité doit être chère un jour. Car enfin *l'homme obligé de s'isoler du monde et de lui-même, jette son ancre dans l'avenir, et presse sur son cœur la postérité, innocente des maux présents.* »

C'est Saint-Just qui souligne lui-même ces paroles, cet appel d'un homme déjà déraciné de la vie.

« Dieu, protecteur de l'innocence et de la vérité, puisque tu m'as conduit parmi quelques pervers, c'était sans doute pour les démasquer!

« La politique avait compté beaucoup sur cette idée, que personne n'oserait attaquer des hommes célèbres environnés d'une grande illusion... J'ai laissé derrière moi toutes ces faiblesses; je n'aime que la vérité dans l'Univers, et je l'ai dite...

« *Les circonstances ne sont difficiles que pour ceux qui reculent devant le tombeau* (souligné par Saint-Just). Je l'implore, le tombeau, comme un bienfait de la Providence, pour n'être plus témoin des forfaits ourdis contre ma patrie et l'humanité.

« Certes, c'est quitter peu de chose qu'une vie malheureuse, dans laquelle on est condamné à végéter, le complice ou le témoin impuissant du crime...

« Je méprise la poussière qui me compose, et qui vous parle, on pourra la persécuter et faire mourir cette poussière; mais je défie qu'on m'arrache cette vie indépendante que je me suis donnée dans les siècles et dans les cieux. »

Sombre et stérilisante exaltation. Ces hommes avaient les yeux comme fascinés par la porte de la mort que si souvent ils avaient ouverte pour d'autres. Et au moment même où il faudrait donner confiance à la Révolution dans

la bonté de la vie, et rasséréner les cœurs obsédés de souvenirs sanglants, eux-mêmes s'essayent sans cesse, en idée, à se coucher dans le tombeau.

Cependant Robespierre ne pouvait demeurer dans cet état suspensif. La Révolution, la France, l'Europe attendaient de lui une parole, un signal. Son premier grand acte fut une grande faute. En floréal, il proposa à la Convention, et il lui fit adopter, après un long discours éloquent, la reconnaissance officielle de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme. Oui, ce fut une faute politique décisive. Non pas que ces affirmations déistes choquâssent la raison de la plupart des Français. Les athées et les matérialistes étaient rares. Ceux mêmes, comme Danton, qui devaient dire devant le tribunal révolutionnaire : « Ma demeure sera bientôt le néant », avaient cru politique de parler de Dieu. Aussi bien le panthéisme matérialiste pouvait s'accommoder de ce mot de Dieu et l'interpréter. Les plus déistes, comme l'ancien rédacteur du *Journal de la Montagne*, Laveaux, étaient bien près de confondre Dieu avec « l'ordre de la nature ». Et la Convention elle-même avait décrété une « fête à l'Être Suprême et à la Nature ». Peut-être, si le socialisme était arrivé dès lors à une idée claire, à une nette et profonde conscience de lui-même, aurait-il objecté que le Dieu extérieur et supérieur au monde, invoqué par Robespierre pour compléter ou redresser la justice humaine, rompait la solidarité des hommes dans l'espace et le temps. Il faisait justice à chacun d'eux individuellement ; et toutes ces âmes séparées, tous ces esprits dont le destin s'accomplissait hors de l'humanité, semblaient ravaler la société humaine, puisque c'est hors d'elle et au-dessus d'elle qu'ils trouvaient le bonheur et le droit. Mais le communisme n'avait pas encore sa formule : et il n'avait pu façonner une métaphysique du monde.

D'autre part, ceux qui, comme Condorcet, ne voulaient d'autre élysée que celui que la raison savait se créer n'étaient qu'une minorité infime et vraiment négligeable. La grande crise révolutionnaire avait exalté en beaucoup d'âmes le sens de la vie immortelle. Les chrétiens qu'avait envahis l'indifférence du siècle retrouvaient dans l'épreuve l'ardeur de leur foi. Combien, de la charrette qui les conduisait à l'échafaud, cherchèrent des yeux dans la foule le prêtre insermenté qui leur avait promis un signe de réconciliation éternelle ! Les révolutionnaires aussi, en qui l'idée de l'immortalité avait été insinuée par Rousseau comme une vague rêverie morale, la passionnaient soudain de toute la frénésie de la vie menacée. L'échafaud emplissait la ville d'une lueur d'immortalité. Les Girondins, ou dans leurs suprêmes paroles ou dans leurs écrits désespérés, attestèrent leur foi en Dieu et en l'âme immortelle. Camille Desmoulins, de sa prison, demandait à Lucile le livre de Platon sur l'immortalité de l'âme. A beaucoup d'esprits exaltés par le malheur, par l'héroïsme et par la gloire, l'immortalité apparaissait comme le rendez-vous sublime des héros de tous les siècles : Charlotte Corday, avec une sérénité antique, disait qu'elle allait rejoindre aux Champs-

Elysées tous ceux qui moururent dans tous les pays et dans tous les temps pour la liberté et pour la patrie. Le paradis chrétien semblait éclipsé, comme une sorte de zone intermédiaire obscure, par la grande lumière de gloire immortelle qui rayonnait de la Rome antique et de la France moderne. De Décius ou de Lucrèce à Charlotte Corday, les Champs-Elysées formaient comme une avenue lumineuse, continue et sereine, que les siècles du moyen âge n'interrompaient pas.

Et Saint-Just, dans le cri douloureux et superbe que j'ai cité tout à l'heure, semble confondre l'immortalité de l'esprit et l'immortalité de la gloire : « la vie indépendante que je me suis donnée *dans les siècles et dans les cieux...* »

Même dans le décret de la Convention il n'y avait pas abdication, mais au contraire orgueil de la raison et de la liberté. Il semblait que la reconnaissance officielle de Dieu par la France révolutionnaire ajoutait aux titres de Dieu. Et lorsque dans ses *Institutions*, Saint-Just parle de l'Eternel et de l'immortalité, on dirait qu'il soumet les jugements de Dieu même aux décrets de la pensée révolutionnaire.

« Le peuple français reconnaît l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme... L'âme immortelle de ceux qui sont morts pour la patrie, de ceux qui ont été bons citoyens, qui ont chéri leur père et leur mère, et ne les ont jamais abandonnés, est dans le sein de l'Éternel. »

C'est la Révolution, avant Dieu, qui fait, pour l'éternité, le départ des bons et des méchants; et le ciel n'est qu'une sorte de Panthéon invisible où Dieu réside mais dont la Révolution a les clefs et ouvre les portes à ceux qu'elle-même a marqués au front d'un signe immortel.

Si donc l'acte de Robespierre fut dangereux et mauvais, ce n'est pas qu'il y eût contradiction violente entre les formules déistes qu'il imposait et l'état d'esprit du peuple français lui-même. Non, mais d'abord, en organisant la fête à l'Etre Suprême, en promulguant un dogme philosophique et en organisant une sorte de culte, il paraissait chercher à attirer à lui de nouveaux pouvoirs. Il était, en fait, le chef du pouvoir civil ; on pouvait croire qu'il cherchait à devenir le chef d'un pouvoir religieux, et les méfiances s'éveillaient. De plus, les prêtres, guettant toujours l'équivoque qui pouvait les servir, allaient répétant que cet Etre Suprême n'était, après tout, que le Dieu du christianisme. La fête de l'Etre Suprême leur apparaissait comme une transition vers la glorification officielle de Jésus. Et Robespierre ranimait l'espérance contre-révolutionnaire plus que ne l'avait fait le *Vieux Cordelier*.

Enfin, Robespierre, après avoir écrasé l'hébertisme comme faction, semblait s'acharner encore à prendre sur l'esprit hébertiste une sorte de revanche posthume, terrible menace pour les survivants.

Le Comité de Salut public avait laissé faire. Mais ni Billaud-Varennes, ni Collot d'Herbois, ni même Barère, n'avaient au fond approuvé cette manifestation où se marquait surtout la tendance religieuse particulière de Robes-

pierre. Il n'avait pas osé aborder de front le problème. Il n'avait pas dit à ces milliers d'hommes qui avaient confiance en lui : « Voici par quels chemins la Révolution doit passer. » Non, il préparait la détente révolutionnaire en tournant les esprits vers des idées qu'il jugeait grandes ; c'était par une sorte de dérivation religieuse et morale qu'il voulait calmer la fièvre révolutionnaire. Mais c'étaient là des chemins profonds et obscurs. Et Robespierre s'isolait, se singularisait, à l'heure critique où il aurait dû concilier, appeler à lui toutes les forces révolutionnaires, mêlées de bien et de mal.

Dès ce moment, les cœurs s'aigrissent, se détournent et le levain des inquiétudes et des défiances fermente de nouveau dans la Révolution. C'est par une journée splendide de prairial que Robespierre, président de la Convention, conduisit le cortège qui portait à Dieu la reconnaissance officielle de la Révolution. La joie dont rayonnait son visage fut courte. Quelques murmures, quelques apostrophes de députés l'avertirent des haines et des craintes. Il marchait un peu en avant de la Convention : « Voilà bien le dictateur! Il veut appeler sur lui seul l'attention du peuple ! Il ne lui suffit pas d'être roi ! il veut être Dieu ! »

Soudain les abîmes se rouvraient. Quoi ! il faudra donc frapper encore ! Il faudra encore verser du sang ! Oui, Robespierre veut frapper ; il veut prévenir ses ennemis qui ne songeaient, eux aussi, qu'à le prévenir, et dans ce circuit fermé des défiances et des terreurs le courant de mort allait passer de nouveau.

Mais cette fois, Robespierre, comme pris de fièvre, veut en finir : illusion lugubre et toujours renaissante. Il veut précipiter la marche de la justice révolutionnaire et la débarrasser de toute entrave pour qu'elle puisse porter des coups décisifs. D'abord, les prisons sont trop encombrées et Robespierre ne peut plus les ouvrir, même par le Comité de justice qu'il opposait au Comité de clémence de Camille Desmoulins. Il a déjà trop éveillé, par sa malencontreuse fête à l'Être Suprême, l'espoir de la contre-révolution, le soupçon des révolutionnaires exaltés. Il faut qu'il frappe du couteau la contre-révolution pour avoir la force et le droit de frapper du couteau les révolutionnaires qui le menacent, les restes de l'hébertisme, peut-être une partie du Comité. Ainsi recommence, avec une monotonie sinistre, le jeu de bascule qui coucha hébertistes et dantonistes sur la même planche. Mais il a besoin, cette fois d'un instrument de meurtre plus effroyablement équivoque.

Quand il y avait des partis, des factions, on pouvait les atteindre par des définitions générales mais assez précises. Tout parti a sa tendance, sa caractéristique, que le juge révolutionnaire peut noter. Mais quand les factions sont brisées, quand le pouvoir révolutionnaire ne redoute plus que les haines individuelles, les intrigues obscures et changeantes, les groupements incertains, il faut que la loi de mort soit informe comme est informe la conspiration redoutée.

Robespierre, par son impuissance au lendemain de sa victoire sur l'hébertisme et le dantonisme, par les défiances que sa maladroite inspiration déiste avaient éveillées, s'était comme obligé à tuer encore. Et il fallait qu'il tuât, en même temps, par une même loi, dans une effroyable confusion, les contre-révolutionnaires, les suspects détenus dans les prisons, et les hommes comme Carrier, comme Fouché, comme Barras à qui il faisait peur et dont il avait peur.

Il dira en son suprême discours de thermidor un mot qui est la clef de ces sombres jours : « La chute des factions a mis en liberté tous les vices ». Il voulait dire par là que le pouvoir révolutionnaire, dont il était le plus haut représentant, était menacé, non plus par des systèmes politiques, mais par l'intrigue dispersée des égoïsmes, des convoitises et des craintes. Il fallait que la loi de mort pût s'insinuer jusque dans la diversité des cœurs. Et pour qu'elle pût s'adapter à toutes les formes, il fallait qu'elle fût elle-même sans forme, une sorte de spectre ambigu qui irait recruter ses victimes le même jour dans les prisons, à la Montagne de la Convention, au Comité de Salut public.

C'est la loi de prairial. Elle se résume à créer des délits terriblement vagues, à dispenser l'accusation de presque toute preuve et à retirer à l'accusé tout moyen de défense.

« Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple.

« Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté publique, soit par la force, soit par la ruse.

« Les ennemis du peuple sont ceux qui auront provoqué le rétablissement de la royauté, ou cherché à avilir ou à dissoudre la Convention nationale et le gouvernement révolutionnaire et républicain, dont elle est le centre;

« Ceux qui auront trahi la République dans le commandement des places et des armées, et dans toute autre fonction militaire...

« Ceux qui auront cherché à empêcher les approvisionnements de Paris, ou causé des disettes dans la République;

« Ceux qui auront secondé les projets des ennemis de la France, soit en favorisant la retraite et l'impunité des conspirateurs et de l'aristocratie, soit en corrompant les mandataires du peuple, *soit en abusant des principes de la Révolution, des lois ou des mesures du gouvernement, par des applications fausses et perfides;*

« Ceux qui auront trompé le peuple ou les représentants du peuple pour les induire à des démarches contraires aux intérêts de la liberté;

« Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement pour favoriser les entreprises des tyrans ligués contre la République;

« Ceux qui auront répandu de fausses nouvelles, pour diviser et pour troubler le peuple;

« Ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs, à corrompre la conscience publique... »

Vraiment, avec des délits aussi vagues il n'y avait pas un homme en France, contre-révolutionnaire ou révolutionnaire, que la loi du 22 prairial ne menaçât. Et quelle procédure sommaire! quelle sanction terrible!

« La peine portée contre tous les délits dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire est la mort.

« La preuve nécessaire pour condamner les ennemis du peuple est toute espèce de document, soit matériel, soit moral, soit verbal, soit écrit, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. La règle des jugements est la conscience des jurés éclairés par l'amour de la patrie; leur but, le triomphe de la République et la ruine de ses ennemis; la procédure, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité dans les formes que la loi détermine.

« S'il existe des preuves, soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve testimoniale, il ne sera point entendu de témoins; à moins que cette formalité ne paraisse nécessaire, soit pour découvrir des complices, soit pour d'autres considérations majeures d'intérêt public.

« La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes; elle n'en accorde point aux conspirateurs. »

Ainsi, pas de témoins, sauf les témoins à charge; pas de défenseurs; pas de débats: c'était une exécution sommaire. Cette loi de prairial est comme un couteau fantastique, habile à se glisser partout et à s'insinuer comme une ombre, et retrouvant soudain, sur les vertèbres du cou, sa rigidité meurtrière.

Dès maintenant, et en toute hypothèse, Robespierre est perdu. Cette loi démontre qu'il ne suffisait plus à l'immensité du problème et des événements, et que le vide même laissé par la disparition de ses adversaires lui donnait le vertige. Evidemment, s'il a proposé et imposé au Comité de Salut public cette loi atroce, c'est dans l'espoir et la pensée d'en finir vite. Pas de discussions; rien qui rappelât les scènes du procès des dantonistes; la mort muette, rapide, étouffante. Robespierre s'est dit qu'après quelques semaines de ce régime il aurait si bien glacé d'épouvante tous les ennemis de la Révolution, et il aurait éliminé si bien tous ceux qu'il appelait « les faux révolutionnaires », qu'il lui serait possible d'introduire enfin un régime normal.

L'excès de la Terreur devait conduire à l'abolition de la Terreur. Robespierre rêva d'intensifier le terrorisme, de le concentrer en quelques semaines effroyables et inoubliables, pour avoir la force et le droit d'en finir avec le terrorisme. A diluer la Terreur, à la prolonger, on risquait d'énerver à jamais la Révolution. Que toute l'épouvante soit ramassée en quelques jours. O mort, ouvrière sinistre, dépêche-toi, fais ta besogne en hâte; ne te repose ni jour, ni nuit; et quand ton horrible tâche sera faite, tu recevras un congé définitif.

C'était un rêve insensé : et plutôt que de jouer cette partie désespérée, Robespierre aurait dû, au risque d'être dupe, faire confiance à tous les survivants des factions qu'il avait brisées. Même s'il réussissait, ou s'il paraissait réussir, même s'il parvenait à frapper en même temps que les détenus contre-révolutionnaires et suspects, ceux des révolutionnaires qui lui faisaient ombrage ou qui lui inspiraient du dégoût, ce ne serait qu'une solution d'une heure. Il faudrait recommencer le lendemain ; et la politique de large confiance qui seule pouvait sauver le gouvernement révolutionnaire après l'élimination de l'hébertisme organisé et du dantonisme organisé, devenait plus difficile encore après la période d'exécutions effrénées. De nouvelles défiances se seraient éveillées provoquant de nouvelles rigueurs. Mais il y avait bien des chances pour que cette opération hasardeuse et terrible ne réussît pas. A peine commencée, elle coalisait sourdement contre Robespierre toutes les inquiétudes, toutes les peurs. Les contre-révolutionnaires, les suspects, les modérés devenus la rançon sanglante des futures et incertaines combinaisons de clémence, liaient soudain au nom de Robespierre le système de la Terreur. Il devenait pour eux l'homme de la loi de prairial.

Les Girondins qu'il avait sauvés et leurs amis se demandaient tout à coup s'il ne les avait point protégés par calcul, et s'il n'allaient point être sacrifiés à des calculs nouveaux. Les survivants dantonistes avaient sur eux la menace de « la morale ».

Tous les représentants en mission qui avaient, selon Robespierre « abusé des principes révolutionnaires », et compromis la Convention par leurs cruautés ou par leurs désordres, Tallien, Barras, Carrier, Fouché, lisaient sur le visage de Robespierre, si fermé qu'il fût, leur sentence de mort. Et d'instinct ils avaient trouvé le moyen de défense : Robespierre tendait à la dictature ; ou plutôt il l'exerçait. A la fête de l'Etre Suprême, des voix sourdes, perceptibles pourtant, avaient murmuré sur son passage : « Il y a encore des Brutus ». La loi de prairial n'avait pas eu l'assentiment très vif de tout le Comité de Salut public. Robespierre l'avait rédigée avec Couthon et Saint Just : les autres l'avaient subie. Billaud-Varennes et Collot d'Herbois commençaient à s'effrayer, celui-ci pour sa sécurité, celui-là pour sa part de pouvoir, de la primauté de Robespierre. La Convention ne vota la loi qu'avec une réserve qui annulait presque tout l'effet utile que Robespierre en attendait. Elle décréta que seule elle pouvait faire procéder à l'arrestation de ses membres. Robespierre ne pourrait pas frapper les coups rapides et décisifs qu'il méditait.

Même méfiance au Comité de Sûreté générale dont le bureau de police créé par Robespierre et annexé par lui au Comité de Salut public, avait éveillé les ombrages. Robespierre se sentit enveloppé d'un réseau d'hostilités ; et la loi terrible sur laquelle il comptait pour la liquidation suprême de la Terreur était paralysée et faussée entre ses mains.

Dès lors, et par un subit changement de tactique, il affecta de s'en désintéresser; du moment que cette loi ne pourrait atteindre les principaux « cou-



Pilier d'église portant l'inscription
« Le Peuple français reconnaît l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme ».
(D'après un document du Musée Carnavalet.)

pables », ceux qui siègeaient à la Convention, du moment qu'elle ne pourrait, à coup sûr, et à l'heure choisie par Robespierre lui-même, épurer la Révolution de Carrier, de Fouché, de Bourdon de l'Oise, de Tallien, de Barras, elle n'était plus qu'un stupide engin d'égorgement inutile. Il convenait donc de

laisser à ceux qui en avaient contrarié la valeur politique toute la responsabilité de son fonctionnement.

De son côté, le tribunal révolutionnaire, comme s'il eût voulu échapper lui aussi à des responsabilités effroyables en se donnant je ne sais quelle apparence d'automatisme, interpréta la loi de prairial comme une loi de meurtre mécanique. Il s'agissait de tuer le plus possible. Les accusés couvraient chaque jour toute une série de gradins : ils étaient expédiés d'un mot; et les têtes tombaient par centaines. Ce fut la grande Terreur qui fit plus de victimes en quelques semaines du 22 prairial au 9 thermidor, que n'en avait fait le régime révolutionnaire de mars 1793 au 22 prairial an II. Autour de la guillotine il y avait une intrigue effroyable. Robespierre n'intervenait pas, il ne modérait pas le jeu de la terrible machine pour bien marquer que ce n'était plus sa machine à lui, que ce n'était plus sa loi à lui. Et d'autre part, Fouquier-Tinville, l'accusateur public, et les jurés, affectant de ne pas voir que la loi avait perdu une grande partie de ce qui en avait été pour Robespierre la raison d'être, la faisaient fonctionner à plein. Si elle rendait Robespierre odieux sans le rendre plus fort, plusieurs s'en consolaient. Et Robespierre ne pouvait pas dire : Vous savez bien que la loi a perdu son objet, puisqu'elle ne peut plus faire justice des scélérats réfugiés à la Convention. Non, il ne pouvait pas dire cela : il ne pouvait pas désavouer la machine estropiée qui tuait en son nom. Ses ennemis ne laissaient point passer une occasion de le compromettre et de le perdre. Ils firent grand bruit autour de la pétition d'un zélateur de l'Être Suprême qui demandait qu'on ne pût, par des jurements, profaner le nom de Dieu.

La vieille inquisition n'allait-elle donc pas renaître? Oui, inquisition et dictature, et Robespierre, selon le mot de Saint-Just, allait être accusé de « faire marcher devant Dieu les faisceaux de Sylla ».

Une illuminée, une folle, Catherine Théos, liée au bénédictin dom Gesrle, annonçait une ère mystique où Robespierre serait le sauveur des hommes. Le Comité de Sûreté générale instruit cette affaire ridicule, la grossit, et Robespierre a de la peine à sauver la prophétesse de l'échafaud.

L'incorruptible préparerait-il donc sa tyrannie en corrompant l'esprit des simples par le fanatisme religieux? Barère, en une sorte d'empressement ambigu, louait cyniquement la loi de prairial, peut-être pour faire sa cour à Robespierre, peut-être pour aggraver la terreur universelle par des commentaires d'épouvante :

« Il n'y a, disait-il avec une sorte de jovialité calculée et atroce, il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. »

Billaud-Varennes et Collot d'Herbois ou boudaient ou même, dans des séances orageuses du Comité de Salut public, attaquaient Robespierre : Barère se réservait. Saint-Just était aux armées; Carnot, Prieur s'enfermaient dans leur spécialité militaire. Lindet ne s'occupait guère que des subsistances, et

on se souvient qu'il avait refusé de signer la mort de Danton, disant : « Je suis ici pour nourrir les patriotes, et non pas pour les tuer. »

Isolé, aigri, Robespierre cesse, dès le commencement de messidor, de paraître au Comité de Salut public. Ou du moins il cesse d'y prendre sa part d'action et de responsabilité. Pourquoi M. Hamel s'obstine-t-il à le nier? Il cite en vain quelques signatures apposées par Robespierre, en ces dernières semaines, au bas de quelques arrêtés du Comité. C'était la part de besogne mécanique.

Mais les délibérations politiques furent suspendues. C'est Saint-Just lui-même qui le déclare dans son discours du 9 thermidor. Robespierre, ne pouvant plus compter sur la loi de prairial, avait affecté de se désintéresser d'elle. Ne pouvant plus compter sur le Comité de Salut public, il affecte de se désintéresser de lui. Et n'étant plus le maître du gouvernement il laisse à d'autres la responsabilité du gouvernement. Lui, il va préparer sa revanche. Il va tenter de faire tomber, par d'autres moyens, les têtes que la loi de prairial ne pouvait plus lui donner. Il s'assure du concours toujours plus étroit des Jacobins. Ils avaient continué à être unis de cœur à Robespierre. C'est en lui, en lui seul, qu'ils voyaient la démocratie, la Révolution souveraine et organisée. C'est en lui, de plus en plus, qu'ils concentraient la Révolution. La Commune, où l'agent national Payan a remplacé Chaumette, et le maire Fleuriot, Pache, lui est toute dévouée. Henriot, qui commande la garde nationale est aussi dans sa main. Usera-t-il de la force du peuple pour violenter la Convention, pour lui arracher contre ceux qu'il voulait perdre le décret d'accusation dont elle s'était réservé l'initiative? Non, Robespierre compte encore sur la force de sa parole, sur son autorité morale que l'intrigue occulte a pu miner, mais qu'elle n'a pas détruite. Il prend l'offensive aux Jacobins contre Fouché. Il lui reproche sa politique matérialiste et athée de la Nièvre ; il lui reproche aussi, comme pour mêler tous les griefs et donner des gages aux révolutionnaires, d'avoir maltraité les démocrates lyonnais les plus fervents, les amis de Chalier. Fouché se garde bien d'accepter le combat en champ clos aux Jacobins, surpris par une première attaque, et invité à s'expliquer à une séance ultérieure, il ne reparaît pas; mais il noue contre Robespierre les fils de la conspiration. Il va la nuit avertir les Conventionnels qu'il sait ou qu'il croit ou qu'il veut croire menacés. Des listes de proscription, grossies tous les jours par l'intrigue et par la peur, circulent. Qui sait si la Convention, trouvant un sursaut de courage dans l'excès même de la peur, ne frappera pas la première?

Précisément, dans la période où Robespierre semblait avoir retiré sa pensée du Comité de Salut public, les victoires se faisaient plus éclatantes. L'armée de Sambre-et-Meuse, constituée sous le commandement de Jourdan avec Kléber et Marceau pour lieutenants, avait accentué sa marche; le 7 messidor, elle s'emparait de Charleroi; le 8 messidor, après un long et glorieux

combat, elle délogeait les Autrichiens du champ de bataille de Fleurus et les obligeait à la retraite ; le 22 messidor, elle entrait triomphalement à Bruxelles. A chaque victoire nouvelle, il devenait plus difficile à Robespierre de frapper le Comité de Salut public; et c'est pourquoi Barère dira plus tard : « Les victoires s'acharnaient sur Robespierre comme des furies. » L'heure de la crise est venue.

Robespierre va rêver à Ermenonville sur les traces de Rousseau; il va demander à l'innocence première de ses songes et de ses pensées la force d'aller jusqu'au bout dans la voie sanglante ; et le 8 thermidor il porte la bataille devant la Convention. Il se plaint qu'on ait d'abord accusé le Comité de Salut public de dictature et de tyrannie et que peu à peu cette accusation ait été concentrée sur sa seule tête. Il se plaint que pour le perdre on lui prête le dessein d'amener la Convention à se détruire elle-même, à se livrer en détail. Il affirme que ces craintes sont vaines; que « les fripons » sont en petit nombre; et il demande si la République, qui ne pouvait vivre que par la vertu, sera sacrifiée à cette poignée de fripons.

Quoi donc, et suffirait-il que la Convention lui livrât quelques têtes encore pour que toute difficulté eût disparu ? Quelle serait donc le lendemain sa politique ? Et la menace à peine déguisée que le discours contenait contre Cambon suffirait-elle à rendre possible une nouvelle politique financière et économique?

Ces « fripons », en petit nombre, Robespierre ne les nommait pas; et ainsi la menace, qu'il avait voulu limiter, étant vague, était immense. Il n'y avait pas de Conventionnel qui ne fût sous le couteau. Et puis, quand cette « poignée de fripons », aurait été abattue, quelle assurance avait la Convention que Robespierre ne lui demanderait pas le lendemain et le surlendemain des fournées nouvelles?

Je ne sais pourquoi Buchez et Roux disent que le tort décisif du discours de Robespierre fut de n'être que la préface du discours que Saint-Just voulait prononcer le lendemain, et où il annonçait que le Comité de Salut public remettrait ses pouvoirs à la Convention. Ce fut la suprême tactique de Saint-Just se séparant à demi de Robespierre. Rien n'autorise à dire que ce fut la pensée de Robespierre lui-même. Sans doute il n'était pas prêt à dissoudre le gouvernement révolutionnaire et à rentrer désarmé dans cette Convention où fermentaient tant de colères, de rancunes et de craintes. Et si le vague de son discours du 8 thermidor fut une faute mortelle, ce fut une faute inévitable. Dans la voie où il était entré Robespierre ne pouvait pas dire : Voici quel sera le dernier pas. Il s'était condamné à réserver toujours la possibilité de frapper encore.

Cependant le prestige de Robespierre n'était pas dissipé encore. Son discours fut applaudi. Mais Charlier, Cambon, Amar, Billaud-Varennes qui la

veille avait été expulsé des Jacobins, Panis s'opposent à ce qu'il soit envoyé aux départements. Charlier veut amener Robespierre à prononcer des noms : « Quand on se vante d'avoir le courage de la vertu, il faut avoir le courage de la vérité. Nommez ceux que vous accusez. »

Si Robespierre les nommait, si peu nombreux qu'ils fussent, comme ils représentaient toutes les tendances de la Convention, toute la Convention se sentirait menacée. Mais s'il n'osait pas les nommer, quelle solution espérait-il ? Il garde le silence. Briard le dessaisit en quelque sorte de sa dictature incertaine par un mot qui rétablissait le pouvoir de la Convention :

« C'est un grand procès à juger par la Convention elle-même. »

Et la Convention décida que le discours ne serait pas envoyé aux départements. Robespierre avait fait l'essai de sa force morale. Elle n'avait pas suffi à dompter la révolte des Conventionnels menacés. Il était perdu. Il dit le soir aux Jacobins, après avoir lu le discours qu'il venait de prononcer à la Convention : « C'est mon testament de mort ».

Saint-Just, rappelé de l'armée, est sollicité, dans la nuit tragique du 8 au 9 thermidor, par les ennemis de Robespierre, par la fraction du Comité de Salut public dont Billaud-Varennes était le chef. Saint-Just ne voulut point trahir Robespierre ; mais il chercha une transaction. Il reconnut que Robespierre avait eu tort de s'éloigner longtemps des séances du Comité de Salut public ; mais il accusa Billaud-Varennes et Collot d'Herbois d'avoir cherché, en l'absence de Robespierre aigri, de Saint-Just délégué aux armées, de Jean Bon Saint-André toujours sur les côtes ou en mer, de Couthon malade, à s'emparer du gouvernement révolutionnaire. Son plan semble avoir éte de renouveler le Comité de Salut public, de l'élargir pour en faire disparaître l'esprit de coterie, et de ranimer, par ce renouvellement même, la puissance de la Convention. Mais l'heure n'était plus à des projets transactionnels qui n'auraient rassuré personne : qui dominerait en effet dans le Comité renouvelé ou complété ? et qui tiendrait la hache?

Saint-Just, le 9 thermidor, ne peut lire que les premières lignes de son discours. Entre Robespierre et ses ennemis la bataille est engagée à fond. Billaud-Varennes et Tallien mènent le combat.

Dès que Saint-Just, au début même de son discours, fit allusion à ses controverses avec Billaud-Varennes : « La confiance des deux comités m'honorait, mais quelqu'un cette nuit a flétri mon cœur », Billaud-Varennes l'interrompit avec violence, et s'empara de la tribune.

« Sachez, citoyens, s'écria-t-il, qu'hier le président du tribunal révolutionnaires a proposé ouvertement aux Jacobins de chasser de la Convention tous les hommes impurs, c'est-à-dire tous ceux qu'on veut sacrifier ; mais le peuple est là, et les patriotes sauront mourir pour défendre la liberté.

« — Oui, oui, s'écrient un grand nombre de Conventionnels... »

Billaud-Varennes reprend :

« Un abîme est ouvert sous nos pas; il ne faut pas hésiter à le combler de nos cadavres; ou à triompher des traîtres. »

Robespierre monte à la tribune pour répondre. Mais les cris : « A bas le tyran ! A bas le tyran ! » couvrent sa voix; c'était le mot d'ordre concerté dans les conciliabules nocturnes qu'avait multipliés Fouché. Tallien s'est placé à côté de Robespierre :

« Je me suis imposé jusqu'ici le silence parce que je savais d'un homme qui approchait le tyran de la France qu'il avait formé une liste de proscription. Je n'ai pas voulu récriminer; mais j'ai vu hier la séance des Jacobins; j'ai frémi pour la patrie; j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein si la Convention nationale n'avait pas le courage de le décréter d'accusation. »

Mais, avant tout, les ennemis de Robespierre veulent briser les appuis qu'il trouverait au dehors. Tallien demande l'arrestation d'Henriot et la permanence de la Convention « jusqu'à ce que le glaive de la loi ait assuré la Révolution. Il ne restait plus qu'à arrêter Robespierre. Mais il semble que devant l'acte décisif la Convention hésitait encore. N'allait-elle point frapper la Révolution elle-même ?

Tallien la décide et l'entraîne en élevant au-dessus de tous les individus la gloire et la force impersonnelle de la Révolution.

Il dénonce « cet homme qui devant être dans le Comité de Salut public le défenseur des opprimés, qui devant être à son poste, l'a abandonné depuis quatre décades; et à quelle époque ? Lorsque l'armée du Nord donnait à tous ses collègues de vives sollicitudes. Il l'a abandonné pour venir calomnier le Comité, *et tous ont sauvé la patrie.* » (*Vifs applaudissements.*)

Et Tallien, ayant donné aux Comités tout le bénéfice des victoires, concentre sur Robespierre toute la responsabilité de la Terreur.

« C'est pendant le temps où Robespierre a été chargé de la police générale que les actes d'oppression particulière ont été commis. »

« — C'est faux », crie Robespierre.

Il gravit les premiers degrés de la tribune et, ne pouvant plus se faire entendre dans le tumulte, il fait appel du regard aux patriotes de la Montagne. Ils ne le connaissent plus. C'est l'heure des abandons. Ils détournent la tête. Puis, comme pour opposer coalition à coalition, Robespierre s'écrie, s'adressant à la Convention entière :

« C'est à vous, hommes purs, que je m'adresse, et non pas aux brigands. » Mais qui ? la guillotine manœuvrée par un homme sera-t-elle chargée de discerner les hommes purs des brigands ?

La tempête s'élève plus forte. Robespierre près de sombrer interpelle Collot d'Herbois qui présidait et qui aidait au naufrage :

« Président d'assassins, me donneras-tu la parole ? »

Mais Thuriot le dantoniste a pris au fauteuil la place de Collot. Après

l'ombre étriquée d'Hébert, c'est la grande ombre de Danton qui préside. Et c'est Danton qui dit à Robespierre :

« Tu n'auras la parole qu'à ton tour. »

Mais Danton, vraiment, l'aurait-il dit? La voix de Robespierre se brise et s'enroue. Garnier de l'Aube lui crie :

« Le sang de Danton t'étouffe. »

Et lui, en un dernier effort de parole :

« — C'est donc Danton que vous voulez venger. *Lâches, pourquoi ne l'avez-vous pas défendu?* »

Et je crois surprendre dans cette apostrophe suprême l'accent d'un regret désespéré. L'obscur Louchet intervient pour la parole décisive : « Je demande le décret d'accusation contre Robespierre. » L'arrestation est décidée, et non pas de Robespierre seulement, mais de Saint-Just et de Couthon. Robespierre jeune et Lebas demandent eux-mêmes à être frappés avec leur grand ami.

La Convention, émue, mais résolue à en finir, fait droit à leur requête : tous ensemble descendent à la barre, et sont remis aux huissiers qui hésitent à mettre la main sur ceux qui tout à l'heure encore représentaient le gouvernement de la Révolution triomphante.

Est-ce par peur aussi, ou sur un mot d'ordre secret? Les geôliers des prisons refusent de recevoir ces prisonniers redoutables. Ceux-ci vont à l'Hôtel de Ville, et aussitôt, sur la motion de Barère, ils sont mis hors la loi. Allaient-ils répondre par la force à ce décret? Robespierre essaiera-t-il, soutenu par la Commune, les Jacobins, la garde nationale, de faire violence à la Convention? Plusieurs de ses amis le pressèrent d'agir.

Après quelques hésitations, il s'y refusa. Ce n'était plus un 31 mai et un 2 juin qu'on lui demandait. La Convention, en le décrétant d'arrestation, en le mettant hors la loi, s'était engagée tout entière contre lui. C'est la Convention tout entière qu'il devrait briser. Au nom de quel principe ? En vertu de quel droit? Et que ferait-il le lendemain? Il ne serait plus qu'un dictateur perdu dans le vide et bientôt dévoré par les armées, un sous-Cromwell civil à la merci du premier aventurier militaire qui prétendrait corriger le coup d'Etat par le coup d'Etat. Il attendit. Cependant Barras et Léonard Bourdon, au nom de la Convention, parcouraient les rues de Paris, haranguant les citoyens, les appelant contre le « tyran », contre « le factieux ». Et tous ceux qui étaient lassés par la tension extrême des choses, et qui attendaient vaguement de la chute du grand homme je ne sais quel apaisement de la vie, tous ceux qu'émouvaient encore, après tant de mutilations sanglantes, le prestige de la Convention et le mot de loi, se ralliaient à eux. Ils entraînèrent plusieurs sections, et envahirent l'Hôtel de Ville. Un gendarme, d'un coup de pistolet, fracasse la machoire de Robespierre : Couthon est gravement blessé d'un coup

de sabre. Lebas se fait sauter la cervelle. Saint-Just, orgueilleux et stoïque, reste inébranlable et silencieux sous les outrages.

Robespierre sanglant est transporté au Comité de Salut public; et là, couché sur une table, essuyant de son mouchoir sa cruelle blessure, insensible aux lâches insultes, il se recueille dans l'attente de la mort. Peut-être lui apparut-elle vraiment comme la libératrice. Elle le délivrait d'un problème où son esprit succombait, et de responsabilités disproportionnées au génie humain. Elle le délivrait aussi du trouble que sans doute le supplice de Danton et de Camille avait laissé en lui. Puisqu'il mourait pour la Révolution, n'avait-il pas eu le droit de frapper pour elle?

Le 10 thermidor, à midi, par l'ordre de Billaud-Varennes, les proscrits furent transférés à la Conciergerie; il fallait que l'itinéraire même de leur suprême voyage les confondit avec tous ceux qu'ils avaient eux-mêmes envoyés à la mort. A quatre heures, ils furent conduits à l'échafaud. Des femmes dansaient derrière la charrette, et elles outragèrent Robespierre; il sourit tristement, et sans doute leur pardonna. Il avait foi dans la justice de l'avenir. Au passage, un enfant barbouille de sang la porte de la maison de Duplay. Robespierre détourne la tête; mais pas une larme ne mouille ses yeux. Il n'avait pas fermé son cœur à la douleur; mais il l'avait dompté au service de la Révolution et de la patrie.

Il est toujours permis à l'historien d'opposer des hypothèses au destin. Il lui est permis de dire : Voici les fautes des hommes, voici les fautes des partis, et d'imaginer que sans ces fautes les événements auraient eu un autre cours. J'ai dit quels furent surtout, depuis le 31 mai, les services immenses de Robespierre, organisant le pouvoir révolutionnaire, sauvant la France de la guerre civile, de l'anarchie et de la défaite. J'ai dit aussi comment, après l'écrasement de l'hébertisme et du dantonisme, il fut frappé de doute, d'aveuglement et de vertige.

Mais ce qu'il ne faut jamais oublier quand on juge ces hommes, c'est que le problème qui leur était imposé par la destinée était formidable et sans doute « au-dessus des forces humaines ». Peut-être n'était-il pas possible à une seule génération d'abattre l'ancien régime, de créer un droit nouveau, de susciter des profondeurs de l'ignorance, de la pauvreté et de la misère un peuple éclairé et fier, de lutter contre le monde coalisé des tyrans et des esclaves, de tendre et d'exaspérer dans ce combat toutes les passions et toutes les forces et d'assurer en même temps l'évolution du pays enfiévré et surmené vers l'ordre normal de la liberté réglée. Il a fallu un siècle à la France de la Révolution, d'innombrables épreuves, des rechutes de monarchie, des réveils de république, des invasions, des démembrements, des coups d'Etat, des guerres civiles pour arriver enfin à l'organisation de la République, à l'établissement de la liberté légale par le suffrage universel. Les grands ouvriers de révolution et de démocratie qui travaillèrent et combattirent il y a plus d'un siècle

ne nous sont pas comptables d'une œuvre qui ne pouvait s'accomplir que par plusieurs générations. Les juger comme s'ils devaient clore le drame, comme si l'histoire n'allait pas continuer après eux, c'est un enfantillage tout ensem-



Le Peuple français ou le régime de Robespierre.

(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

ble et une injustice. Leur œuvre est nécessairement limitée ; mais elle est grande. Ils ont affirmé l'idée de la démocratie dans toute son ampleur. Ils ont donné au monde le premier exemple d'un grand pays se gouvernant et se sauvant avec la force du peuple tout entier. Ils ont donné à la Révolution le ma-

gique prestige de l'idée et le prestige nécessaire de la victoire; et ils ont donné à la France et au monde un si prodigieux élan vers la liberté que, malgré la réaction et les éclipses, le droit nouveau a pris définitivement possession de l'histoire.

Ce droit nouveau, le socialisme le revendique et s'y appuie. Il est au plus haut degré un parti de démocratie, puisqu'il veut organiser la souveraineté de tous dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique. Et c'est sur le droit de la personne humaine qu'il fonde la société nouvelle, puisqu'il veut donner à toute personne les moyens concrets de développement qui seuls lui permettront de se réaliser toute entière.

C'est en pleine lutte que j'ai écrit cette longue histoire de la Révolution jusqu'au 9 Thermidor : lutte contre les ennemis du socialisme, de la République et de la démocratie : lutte entre les socialistes eux-mêmes sur la meilleure méthode d'action et de combat. Et plus j'avançais dans mon travail sous les feux croisés de cette bataille, plus s'animait ma conviction que la démocratie est, pour le prolétariat, une grande conquête.

Elle est tout ensemble un moyen d'action décisif, et une forme-type selon laquelle les rapports économiques doivent s'ordonner comme les rapports politiques. De là la joie passionnée avec laquelle j'ai noté l'ardente coulée de socialisme qui sortait comme d'une fournaise de la Révolution et de la démocratie.

Nous sommes, en un grand sens, au sens où l'entendait Babeuf évoquant Robespierre, le parti de la démocratie et de la Révolution. Mais nous n'avons pas immobilisé et glacé celle-ci. Nous ne prétendons pas figer la société humaine dans les formules économiques et sociales qui prévalurent de 1789 à 1795 et qui répondaient à des conditions de vie et de production aujourd'hui abolies. Trop souvent les partis démocratiques bourgeois se bornent à recueillir au pied du volcan quelques fragments de lave refroidie, à ramasser un peu de cendre éteinte autour de la fournaise. C'est dans des moules nouveaux que doit être coulé l'ardent métal.

Le problème de la propriété ne se pose plus, ne peut plus se poser comme en 1789 ou en 1793. La propriété individuelle pouvait apparaître alors comme une forme et une garantie de la personnalité humaine. Avec la grande industrie capitaliste, l'association sociale des producteurs, la propriété commune et collective des grands moyens de travail est devenue la condition de l'universel affranchissement. Et pour arracher la Révolution et la démocratie à ce qu'il y a de suranné maintenant et de rétrograde dans les conceptions bourgeoises, une forte action de classe du prolétariat organisé est nécessaire.

De classe et non pas de secte, car c'est toute la démocratie, c'est toute la vie que le prolétariat doit organiser, et il ne peut organiser la démocratie et

la vie qu'en s'y mêlant. Grande et libre action sous la discipline d'un clair idéal. Politique de démocratie et politique de classe, voilà les deux termes nullement contradictoires entre lesquels se meut la force prolétarienne, et que l'histoire confondra un jour dans l'unité de la démocratie sociale.



ROBESPIERRE AMENÉ BLESSÉ DANS L'ANTICHAMBRE DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,
Le 28 Juillet 1791, au 10 Thermidor, An 2 de la République.
(D'après une estampe du Musée Carnavalet.)

Ainsi le socialisme se rattache à la Révolution sans s'y enchaîner. Et c'est pourquoi nous avons suivi d'un esprit libre et d'un cœur fervent les héroïques efforts de la démocratie révolutionnaire.

Je passe aux mains de nos amis le flambeau dont tant de vents d'orage ont

déja agité la flamme, et qui s'est à demi dévoré lui-même en éclairant le monde tragiquement. Flamme tourmentée, mais immortelle, que despotisme et contre-révolution s'acharneront à éteindre, et qui, toujours ranimée, s'élargira en une ardente espérance socialiste. Maintenant, c'est dans la trouble atmosphère de thermidor que va se debattre la clarté de Révolution.

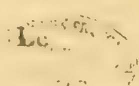
JEAN JAURÈS.

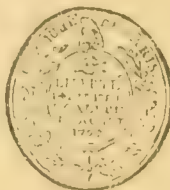
N° XLVII.

COMMUNE DE PARIS:

DÉPARTEMENT DE POLICE

L. K. N° 37. Comm. 12





L'an deuxième de la République Française, une et indivisible

N° 4.

Couthon, tous les patriotes sont proscrits, le peuple tout entier est levé ce seroit le trahir que de ne pas se rendre avec nous à la commune, où nous sommes actuellement.

Robespierre j.

Robespierre St Just

AUTOGRAPHE DE ROBESPIERRE.

(D'après un document de la Bibliothèque Nationale.)

ERRATUM ET OBSERVATIONS

A propos de l'ordre dans lequel les divers départements furent appelés aux scrutins du procès de Louis XVI, j'ai été en un point induit en erreur. J'ai cru sur la foi du *Moniteur* et des *Révolutions de Paris*, que l'appel avait commencé deux fois par la Haute-Garonne. Le fait est inexact, et, tout naturellement, la conséquence que j'en avais tirée tombe. D'ailleurs l'essentiel de l'intrigue de Mailhe demeure.

Je tiens à répéter ici, à la fin de mon long travail, que j'ai fait effort pour tirer des documents relatifs à la vie économique de la Révolution le plus grand parti possible. Mais la plupart de ces documents sont encore dans les archives, dispersés, à peine classés, et la vie d'un homme ne suffirait pas à en prendre connaissance, même superficiellement. Aussi, j'ai proposé récemment à la Chambre (novembre 1903) une motion invitant le gouvernement à inscrire dans le budget de 1905 un crédit pour commencer le classement et la publication des documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution : assignats, ventes de biens nationaux, agronomie, manufactures, subsistances, maximum, partage des communaux, etc., etc.). J'ai tout lieu d'espérer que cette motion sera bien accueillie par le gouvernement et le Parlement. J'espère aussi que le Comité de la Société de l'histoire de la Révolution française voudra bien assumer la lourde tâche de diriger cette grande entreprise, qui suscitera sans doute bien des recherches et projettera une lumière décisive jusque dans le profondeurs de la vie révolutionnaire.

TABLE

La mort du roi et la chute de la Gironde.

Le procès du roi, pages 855 à 964. — *Politique extérieure et organisation militaire*, 964 à 999. — *Agitation des sections ; Jacques Roux, Chalier*, 999 à 1076. — *Nouvelles de Belgique : intrigues de Dumouriez ; création du tribunal révolutionnaire ; Dumouriez et Danton ; prodromes révolutionnaires ; Hébert ; le café Corazza ; les pétitionnaires*, 1076 à 1142. — *En Vendée*, 1142 à 1162. — *Hallucinations girondines ; trahison de Dumouriez ; la Gironde contre Danton ; procès et triomphe de Marat*, 1162 à 1198. — *La guerre des partis dans les sections ; les Comités de surveillance ; la Gironde et la Montagne dans les départements ; le corps à corps des partis ; la Commission des Douze ; l'arrestation d'Hébert ; tactique de Robespierre ; le rôle de Garat ; les sections et la Commune*, 1162 à 1372. — *Nuit du 30 au 31 mai ; journée du 31 mai ; l'Evêché ; le 2 juin*, 1372 à 1447. — *Causes de la chute de la Gironde*, 1447 à 1464.

Les idées sociales de la Convention et le gouvernement révolutionnaire.

Instruction publique ; plan de Lepelletier de Saint Fargeau, 1465 à 1490. — *Idées sur la propriété ; Harmand (de la Meuse) ; Billaud-Varennes ; Anacharsis Clootz ; prudence de Babeuf ; Boissel ; idées sociales de Robespierre et de Vergniaud*, 1465 à 1575. — *Loi sur les communaux ; conflits de Jacques Roux avec Robespierre, la Commune et Hébert ; ambition d'Hébert ; tactique de Robespierre ; mort de Marat*, 1575 à 1634. — *Fête de l'Unité et de l'Indivisibilité ; la levée en masse ; les lois d'égalité successorale*, 1634 à 1646. — *La crise des subsistances ; systèmes de Dolivier et de Lange ; loi sur l'accaparement ; emprunt forcé progressif ; le mouvement de septembre ; la Commune et la Terreur ; l'action du Comité de Salut public ; l'hébertisme ; courageuse lutte de Robespierre*, 1646 à 1727. — *Intrigues et imprudences des dantonistes ; Fabre d'Eglantine ; le vieux Cordelier ; le maximum ; le calendrier ; les vues sociales de Saint-Just ; chute de l'hébertisme et du dantonisme*, 1727 à 1772. — *Fonctionnement du maximum ; Condorcet ; fête de l'Etre suprême ; la loi de Prairial ; mort de Robespierre*, 1772 à 1824.